



HAL
open science

Le sommeil au XIXe siècle : normes et imaginaires du dormir (années 1770-1914)

Sophie Panziera

► **To cite this version:**

Sophie Panziera. Le sommeil au XIXe siècle : normes et imaginaires du dormir (années 1770-1914). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2023. Français. NNT : 2023PA01H012 . tel-04207372

HAL Id: tel-04207372

<https://theses.hal.science/tel-04207372>

Submitted on 14 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE
Centre d'Histoire du XIX^e siècle (EA 3550)

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement
le 7 janvier 2023 par

Sophie Panziera

**Le sommeil au XIX^e siècle. Normes et imaginaires du dormir
(années 1770-1914)**

**Sous la direction de Monsieur Dominique KALIFA puis de Madame
Laurence GUIGNARD**

Membres du Jury

Monsieur Alain CABANTOUS, Professeur des Universités émérite, Université
Paris 1 Panthéon Sorbonne

Madame Anne CAROL, Professeure des Universités, Université d'Aix-Marseille

Madame Jacqueline CARROY, Directrice d'étude honoraire à l'EHESS, Centre
Alexandre-Koyré

Madame Laurence GUIGNARD, Professeure des Universités, Université Paris-Est
Créteil

Monsieur Hervé GUILLEMAIN, Professeur des Universités, Université du Mans

Madame Stéphanie SAUGET, Professeure des Universités, Université de Tours

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1 : VAINCRE LA NUIT, VAINCRE LE SOMMEIL ?.....	31
Introduction : « Vivre la nuit ».....	31
Chapitre 1 : L'exaltation de la veille politique : Vigilance et veille citoyenne de la Révolution française à la Commune de Paris.....	42
Chapitre 2 : <i>Scenarii</i> auctoriaux insomniaques : ne pas dormir la nuit, une manière d'être artiste au XIX^e siècle.....	143
Chapitre 3 : Vaincre la nuit, vaincre le sommeil ? La nuit blanche comme critère d'exceptionnalité.....	218
Conclusion de la partie 1 : Du dormir comme processus de distinction.....	329
PARTIE 2 : PROTÉGER LE SOMMEIL.....	333
Introduction.....	333
Chapitre 4 : Une redéfinition médicale : le sommeil au cœur du fonctionnement de la machine humaine.....	335
Chapitre 5 : Soigner et préserver le sommeil.....	462
Conclusion de la partie 2 : Une médicalisation du sommeil.....	632
CONCLUSION.....	635
LE DERNIER SOMMEIL : HOMMAGE À DOMINIQUE KALIFA.....	644
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	645
SOURCES.....	646
BIBLIOGRAPHIE.....	684
ANNEXES.....	707

Introduction

Il serait curieux d'examiner le côté historique du *sommeil*. Aux époques de grande activité intellectuelle, cette activité même fatigue le corps, et il faut à ce dernier une quantité de *sommeil* prodigieuse. Il en fallait beaucoup aux Grecs et aux Romains civilisés. Au moyen âge, où l'activité de l'esprit avait été proscrite comme hostile aux croyances, on dormait peu. La civilisation intellectuelle est revenue, et huit heures de *sommeil* suffisent à peine à la plupart des habitants des villes, surtout à ceux dont le travail est plus intellectuel que physique. Le paysan dort moins parce qu'il vit peu par la pensée et par l'activité du cerveau¹.

SOMMEIL, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Pierre Larousse, 1875

En 1875, le rédacteur de l'article « sommeil » du *Grand dictionnaire universel* pose la question de l'historicité du sommeil, qu'il perçoit en rapport aux changements culturels et sociaux qui lui sont contemporains. Si le besoin de sommeil est physiologique, il semble en effet varier en fonction des activités des sociétés durant la période, et il varie donc selon leur degré de civilisation. Si l'état de sommeil apparaît en effet au premier abord comme une nécessité biologique invariante, et pourrait donc être considéré comme un objet anhistorique, les modalités de sa gestion et de son appréciation varient dans le temps et dans l'espace (géographique et social). Elles dépendent d'exigences imposées par des rythmes de vie originaux, et les manières de dormir sont culturellement et socialement construites.

Alors que l'historicité du sommeil est ainsi, interrogée, conscientisée et appréhendée au XIX^e siècle devant les modifications ressenties dans les corps et les esprits, comme une conséquence d'une société en pleine évolution, ce n'est en revanche que très récemment, depuis à peine une vingtaine d'années, que les premières études historiques sur le sommeil ont été produites, un peu comme si après la période de questionnements initiée au XIX^e siècle, le sommeil avait à nouveau perdu de son historicité pour être re-naturalisé comme un fait purement biologique, jusqu'à l'émergence de nouvelles évolutions sociétales questionnant son besoin et sa nature.

LE SOMMEIL, UN IMPENSÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES?

Le sommeil ne semble toutefois pas relever de l'impensé des sciences humaines et sociales, et les invitations à son étude jalonnent périodiquement les travaux des théoriciens et des chercheurs du

1 « SOMMEIL » dans Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, tome 14, 1875, p. 861.

xx^e siècle. C'est toutefois essentiellement par ses marges que le sommeil est alors abordé par les sciences humaines, tout d'abord par l'étude des matérialités et de l'évolution des espaces qui encadrent le dormir, puis ensuite dans une attention aux temporalités par rapport auxquelles il s'exerce, et enfin par l'histoire du rêve. Ce n'est qu'au tournant du XXI^e siècle que le sommeil s'est constitué comme un objet d'étude spécifique.

ESPACES ET MATÉRIALITÉS DU SOMMEIL

Dés 1934, Marcel Mauss pose ainsi le sommeil comme un objet légitime d'étude pour les sciences sociales. Dans une communication présentée à la Société de Psychologie le 17 mai, il invite en effet à étudier les « techniques du sommeil » :

La notion que le coucher est quelque chose de naturel est complètement inexacte. Je peux vous dire que la guerre m'a appris à dormir partout, sur des tas de cailloux par exemple, mais que je n'ai jamais pu changer de lit sans avoir un moment d'insomnie : ce n'est qu'au deuxième jour que je peux m'endormir vite.

Ce qui est très simple, c'est que l'on peut distinguer les sociétés qui n'ont rien pour dormir, sauf « à la dure », et les autres qui s'aident d'instrument. [...] Il y a les gens à oreiller et les gens sans oreillers. – Il y a les populations qui se mettent très serrées en rond, pour dormir, autour d'un feu, ou même sans feu. [...] Les Masaï peuvent dormir debout. J'ai dormi debout en montagne. J'ai dormi souvent à cheval, même en marche quelquefois : le cheval était plus intelligent que moi. Les vieux historiens des invasions nous représentent les Huns et Mongols dormant à cheval. C'est encore vrai, et leurs cavaliers dormant n'arrêtent pas la marche des chevaux. Il y a l'usage de la couverture. Gens qui dorment couverts et non couverts. Il y a le hamac et la façon de dormir suspendu. Voilà une grande quantité de pratiques qui sont à la fois des techniques du corps et qui sont profondes en retentissements et effets biologiques. Tout ceci peut et doit être observé sur le terrain, des centaines de ces choses sont encore à connaître².

Le sommeil fait ainsi partie pour Mauss d'un large éventail de ce qu'il nomme les « techniques du corps », des habitudes ou plutôt des « habitus » socialement construits, qui varient selon « les sociétés, les éducation, les convenances, les modes, les prestiges » et qu'il invite à considérer sous le triple prisme du biologique, du sociologique et du psychologique, les trois points de vue étant nécessaires afin d'appréhender « l'homme total »³.

Cinq ans plus tard, c'est Norbert Elias qui aborde à son tour en 1939 le « processus de civilisation » de la « fonction naturelle » du « comment dormir », notamment à travers la privatisation progressive de la chambre à coucher, processus dont il identifie les prémices au XVI^e siècle. Alors qu'à l'époque moderne, les consignes du dormir – relatives par exemple à la tenue, ou à l'égard que l'on devait avoir envers l'autre si l'on était amené à partager sa couche – sont établies explicitement dans les traités de civilité. Elles s'intériorisent ensuite progressivement pour intégrer au cours du XVIII^e siècle, le sous-entendu du langage « du postulat moral ». Les écarts à la norme

2 Marcel Mauss, « Les techniques du corps », Société de Psychologie, Séance du 17 mai 1934, *Journal de psychologie normale et pathologique*, Paris, Félix Alcan, XXXII^e année, mars-avril 1935, p. 271- 293, p. 285.

3 *Ibidem*, p. 275.

civilisationnelle choquent alors, dans la mesure où celle-ci est tellement intériorisée, qu'elle relève du « conditionnement ». Les règles du dormir sont devenues « naturelles », automatiques et dépouillées de toute explication rationnelle :

La chambre à coucher est devenue une des enceintes les plus « privées », les plus « intimes » de la vie humaine. Comme la plupart des fonctions corporelles, le « sommeil » s'est également retiré « derrière les décors » de la vie sociale. La « famille restreinte » est aujourd'hui la seule « enclave » légitime et sanctionnée par la société, où cette fonction du corps puisse s'accomplir. Ses cloisons visibles et invisibles soustraient aux yeux des autres hommes les aspects les plus « privés », les plus « intimes », les plus « animaux » de l'existence humaine. [...] Quand on voit avec quel naturel adultes et enfants partageaient au Moyen-Âge leurs lits, on se rend compte de quelle modification profonde des rapports d'homme à homme et du comportement humain s'exprime dans notre genre de vie. On reconnaît en même temps que rien n'est moins évident que l'idée, devenue dominante dans la dernière phase de civilisation que nous connaissons, la nôtre, que le lit et le corps sont des zones essentiellement et hautement dangereuse⁴.

Marcel Mauss comme Norbert Elias invitent ainsi à observer les injonctions sociales au bien dormir, par le biais d'une histoire des espaces et des objets.

Ce n'est qu'à partir des années 1980, que plusieurs travaux de sciences sociales abordent un peu plus précisément la matérialité de la chambre à coucher, en relation avec l'essor de l'histoire de la vie privée et de l'intime. S'inscrivant dans la lignée des travaux de Michel Foucault, cette historiographie essaie d'interroger les différentes formes de « rationalité de l'ordinaire », et se montre particulièrement attentive à l'évolution des espaces de la vie intime, et aux manières d'habiter.

En 1883, Laure Adler, s'intéresse ainsi à l'espace du dormir dans son ouvrage *Secrets d'alcôve* par le biais de l'histoire des sexualités et du couple. Elle étudie à travers les sources médicales, juridiques et littéraires du XIX^e siècle, « l'invention du couple » comme une « entité autosuffisante », refermée sur elle-même dans sa « solitude fusionnelle » au cœur de l'espace privé⁵. « Lieu crucial de la conjugalité », l'aménagement de la chambre à coucher fait l'objet d'un débat entre les « poètes matrimoniaux » qui défendent l'installation du lit dans l'alcôve – niche pratiquée dans la menuiserie matérialisant à leurs yeux le nid de l'amour véritable –, et les médecins hygiénistes pour qui cette dernière est malsaine, et dangereuse. C'est cette seconde vision qui finit par triompher, et le lit, « clef de voûte du système conjugal », se dégage du mur pour trôner au centre de la chambre⁶.

4 Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs* [*Über den Prozess der Zivilisation*, Bâle, 1939], traduction française Pierre Kamnitzer, [Paris, Calmann Lévy, 1973], édition poche, Paris, Pocket, Calmann-Lévy, 2012, p. 349-360.

5 Laure Adler, *Secrets d'alcôve*, Paris, Hachette, 1983.

6 *Ibidem*, p. 76-78.

Inspiré par l'essor de l'historiographie de l'intime et des sensibilités, Pascal Dibie propose en 1987 une *Ethnologie de la chambre à coucher*⁷. Il explore à la suite des invitations programmatiques de Mauss et Elias, « les civilisations du lit », et aborde historiquement la lente privatisation et la sacralisation de la chambre « à coucher » – suffixe qui s'impose au cours du XVIII^e siècle. Il met à son tour en avant – en référant au *Miasme et la jonquille* d'Alain Corbin (1982) – le rôle des problématiques hygiénistes de purification de l'air et de combat contre les épidémies, qui imposent les mots d'ordre du « désentassement » et de la « ventilation » des espaces dans ce processus d'individualisation du lit et de la privatisation de la chambre à coucher qui culmine au XIX^e siècle⁸.

Au même moment, Claude Bauhain, psychologue et sociologue, enseignante à l'École d'Architecture Paris-Belleville et chercheuse au Centre de Recherche sur l'Habitat de Nanterre, produit une étude sur la maison bourgeoise au XIX^e siècle, à partir de deux corpus de sources imprimées : l'étude des manuels de civilités et des manuels de la maîtresse de maison d'une part, et des recueils d'exemples d'architectures d'autre part⁹. Si son rapport de recherche n'est pas publié, elle en résume les principaux acquis pour un article paru en 1989 dans *Les Annales de la Recherche Urbaine*¹⁰. Outre le processus de privatisation et d'individualisation de la chambre à coucher, l'étude de Claude Bauhain précise la chronologie de la lente traduction de l'évolution de la cellule familiale et du couple, entre l'incitation à partir du milieu du XIX^e siècle à partager la chambre conjugale – en contradiction avec les injonctions hygiéniques au dormir seul –, puis son imposition dans l'organisation architecturale des espaces de sommeil, qui ne se fait que plus tardivement, au tournant du XX^e siècle.

En 1988, la publication des résultats de l'étude collective menée par Annick Pardailhé-Galabrun sur les inventaires après-décès de près de « 3000 foyers parisiens », confirme la chronologie de l'imposition de la chambre privée, puis individuelle au-delà des milieux de la bourgeoisie¹¹. Si dans les milieux privilégiés, la spécialisation des pièces s'amorce dès le règne de Louis XIV, elle ne devient effective pour les milieux les plus modestes qu'au cours du XVIII^e siècle, d'abord par la généralisation du lit individuelle, puis de la chambre à coucher comme pièce séparée.

7 Pascal Dibie, *Ethnologie de la chambre à coucher*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1987. L'ouvrage obtient la même année, le prix Henri-Dumarest de l'Académie française.

8 *Ibidem*, nouvelle édition, Paris, Éditions Métailié, 2000, p. 139-149.

9 Claude Bauhain, *La maison bourgeoise au XIX^e siècle. Architectures et pratiques sociales*, Rapport de recherche, Centre de recherche sur l'habitat, Ministère de l'urbanisme et du logement, Paris, Institut de l'Habitat, 1986. Le rapport est depuis 2018 accessible sur le site d'Archive ouverte en ligne HAL [hal-018996613].

10 Claude Bauhain, « Masculin et féminin, les habitations bourgeoises au XIX^e siècle », *Annales de la recherche urbaine*, n° 41, 1989, p. 15-26.

11 Annick Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988.

On peut citer dans la lignée de ces travaux des années 1980 qui s'intéressent à la chambre à coucher, l'exposition *Rêves d'alcôves, la chambre au cours des siècles*, proposée en 1995 par le Musée des Arts Décoratifs, et surtout la typologie des différents usages de la chambre selon la classe d'âge, la classe sociale, ou le genre proposée en 2009 par Michelle Perrot qui retrace la progressive diffusion et les diverses formes de réappropriation des modèles de construction de l'intimité au XIX^e siècle¹². La thèse d'Anaïs Albert, soutenue en 2014 sur la consommation des classes populaires à partir des inventaires après décès précise et confirme qu'à la fin du XIX^e siècle, le mobilier du « coucher » fait partie des biens « définitivement acquis » par les classes populaires. La recherche d'une « chambre à soi », et le désir « d'être dans ses meubles » relèvent d'une priorité fondée sur la valorisation de l'intimité et du confort, qui se décline notamment dans les différentes formes de la chambre en garni, la chambre meublée chez l'habitant, la chambre des « domestiques-dormantes » – la chambre de bonne – et les loges de concierges¹³.

Si cette historiographie retrace ainsi l'évolution progressive de l'espace consacré en partie au sommeil – puisqu'il peut aussi être un lieu du recueillement, de réflexion, de prière, d'amour, de sexualité, de lecture, d'écriture, de maladie et de mort, de rétablissement et de guérison, d'évasion mentale ou de prison, etc. – elle ne considère que très peu le sommeil en lui-même. Pascal Dibie développe quelques pages sur les constatations déjà faites par Norbert Elias à propos de l'habillement progressif des corps, au fur et à mesure du développement de la pudeur à l'époque moderne, et un paragraphe sur la dénonciation du « danger de trop dormir » dans les manuels de civilité. Michelle Perrot consacre moins d'une dizaine de pages (sur 425) au « dormir », où elle évoque rapidement et successivement sans approfondir, la préparation au coucher – déshabillage, changement et le rangement des vêtements –, la peur de la nuit et la difficulté de trouver le sommeil, l'expression des dangers du « trop dormir » chez les hygiénistes du XIX^e siècle, et l'existence de différentes cultures de disposition des corps dans le lit – s'appuyant principalement sur Mauss¹⁴.

Si cette historiographie n'approche ainsi le sommeil et le dormir que par ses marges, elle en dessine le décor et détermine les contours du conditionnement matériel des corps pour qu'ils

12 *Rêves d'alcôves : la chambre à coucher au cours des siècles*, exposition, Paris, Musée des Arts décoratifs, Paris, RMN, 1995. Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009.

13 Anaïs Albert, *Consommation de masse et consommation de classe. Une histoire sociale et culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1920)*, thèse d'Histoire sous la direction de Christophe Charle et Anne-Marie Sohn, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, Centre d'histoire du XIX^e siècle, 28 novembre 2014, f. 65-83 ; 156-160. La thèse remaniée a été publiée en 2021. Anaïs Albert, *La vie à crédit. La consommation des classes populaires à Paris (années 1880-1920)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

14 Pascal Dibie, *ouvrage cité*, p. 74 ; p. 110-113 ; p. 136. Michelle Perrot, *Histoire de chambres, ouvrage cité*, p. 92-99.

puissent entrer dans le sommeil. La temporalité du sommeil a également été approchée par ses marges à partir des années 1980.

TEMPORALITÉS ET SOMMEIL

À la fin des années 1970, l'historien Guy Thuillier développe dans plusieurs de ses travaux les contours épistémologiques d'une histoire de « l'invisible quotidien », et évoque quelques pistes de recherches pour constituer une histoire des temporalités de sommeil.

En 1977, il invite ainsi les historiens à inventer à sa suite les méthodologies pour proposer une histoire du temps vécu, afin de « saisir l'évolution de la conscience du temps ». Il propose trois pistes de recherches principales : s'intéresser à l'histoire des moyens de mesure du temps, à l'évolution des contraintes du temps – en recherchant les horaires du travail, des repas, les modes d'éclairage –, et enfin aux modalités de maîtrise du temps¹⁵. Il invite notamment à chercher à identifier les chronologies et les modalités du passage d'un « ancien régime » à un « nouveau régime du temps » :

Il faut essayer de saisir le passage d'un temps coutumier, d'un « ancien régime » du temps, où le temps était distendu, à ce nouveau régime du temps calculé, minuté, réglementé, administré, temps fort contraignant, que l'on veut *épargner* ou *tuer* ; le souci d'économiser le temps, d'accroître le « rendement », d'aller vite, d'avoir « du temps libre » est très significatif d'un monde où le temps « de loisir » domine les temps de la vie quotidienne, où l'utilisation du temps est un souci permanent, où l'on attache une attention presque superstitieuse à la *consommation* du temps¹⁶.

Il propose également dans le même ouvrage les jalons d'une histoire du « réveil » : vécu temporel « fait d'habitudes contraignantes, de pratiques coutumières, de tensions psychologiques, d'obligations communautaires¹⁷ ».

Dix ans plus tard, il propose dans une nouvelle publication, de nouvelles directions pour élargir le champ d'étude de cette « histoire de l'imaginaire », « à la limite du corps et de l'esprit ». Après l'étude du réveil, du « passage à la vie active », il propose d'aborder deux autres aspects particuliers du sommeil : les états plus individuels, de la rêverie, et du *dormir*¹⁸. Thuillier insiste sur le caractère à la fois biologique et « social » du sommeil : « nul n'échappe à la nécessité de dormir, et le dormir obéit à certaines contraintes précises, à un certain ordre social¹⁹ ».

Contrairement à l'histoire du réveil et du temps, le sommeil reste toutefois principalement et assez traditionnellement envisagé, par une histoire matérielle centrée sur le lit – le progrès

15 Guy Thuillier, *Pour une histoire du quotidien au XIX^e siècle en Nivernais*, Paris, École des Hautes Études en Sciences sociales, 1977, p. 205-230.

16 *Ibidem*, p. 207.

17 *Ibid.*, p. 262-267.

18 Guy Thuillier, *L'imaginaire quotidien au XIX^e siècle*, Paris Economica, 1987, p. 83. C'est l'auteur qui souligne

19 *Idem*.

technique de la literie, l'allègement du poids des couvertures –, dont l'évolution entre un « ancien régime » et un « nouveau régime du dormir » a été influencée par « l'augmentation du niveau de vie », le « goût accru pour un certain confort », le rôle des progrès techniques et commerciaux, les mutations psychologiques – dont il limite l'illustration à la volonté d'adopter un certain environnement du dormir – et les mutations de l'hygiène.

Guy Thuillier ajoute néanmoins dans sa proposition programmatique d'étude du sommeil deux aspects caractéristiques du « nouveau régime » du dormir qui se rapportent davantage à l'« imaginaire » psychologique du temps vécu. Il note en effet que l'amélioration du cadre de sommeil traduit une préoccupation croissante du *bien dormir*, et que les discours évoquent la recherche d'une *qualité* du sommeil, qui devient progressivement « un *souci quotidien* ».

Cette invitation à faire l'histoire de l'imaginaire du quotidien s'insère dans un contexte plus large de réflexion sociale sur le temps et les temporalités, émergeant dans les années 1960. Le travail de Guy Thuillier s'inscrit en effet au sein de sa propre contemporanéité, par sa définition du « nouveau régime » du temps, dont le changement est perceptible à l'échelle de sa propre expérience de vie, et également par les référencements qu'il utilise en paratexte.

Pour ne citer qu'un exemple, Thuillier évoque à plusieurs reprises, en note de bas de pages, les travaux du groupe de travail « Temps et espaces de loisirs » présidé par Jacques Delors pour le Commissariat général au plan. Il produit notamment l'extrait d'un rapport de juillet 1969, qui évoque la nécessité d'envisager une *politique du temps* :

Il faut aménager rationnellement – ou adéquatement – le temps des Françaises et des Français [...]. Il convient, préalablement, de faire émerger à la conscience sociale qu'il existe une pluralité de modèles de répartition du temps quotidien, hebdomadaire, annuel ou à l'échelle de la vie. En effet, jusqu'ici, la distribution du temps n'a donné lieu à aucun véritable choix collectif. On a préconisé des politiques de revenus, on a revendiqué des limitations du temps de travail, mais on n'a pas sérieusement réfléchi à l'aménagement optimum du temps. On a agi et réagi au gré des circonstances en fonction des seules nécessités du système productif ou du système des transports, quand ce n'est pas en fonction d'idées reçues, souvent inadéquates aux conditions présentes de la vie urbaine, notamment [...] l'homme n'a pas encore perçu la nécessité de *maîtriser le temps*. Pourtant, l'aménagement de sa vie quotidienne passe par là. Sans conteste, ce problème neuf a l'avenir devant lui » : et d'évoquer la possibilité d'imaginer une stratégie progressive de l'aménagement du temps²⁰.

Dans une réflexion initiée l'année précédente dans le séminaire qu'il propose à l'E.N.A. sur les indicateurs sociaux, Jacques Delors distingue trois échelles d'indicateurs temporels : la répartition du temps à l'échelle de la vie individuelle, en années (entre le temps de formation, temps de travail, temps disponible), la répartition du temps à l'échelle d'une année, en journées (entre temps de

20 Note intérimaire sur les études à long terme du groupe « Temps et espaces de loisirs », Commissariat général au plan, juillet 1969, p. 24-25, cité par Guy Thuillier dans *Pour une histoire du quotidien au XIX^e siècle en Nivernais*, ouvrage cité, p. 229.

travail, professionnel et domestique, temps de transports, temps disponibles), et la répartition à l'échelle d'une journée d'activité en heures et minutes²¹.

La formulation du programme de recherche de Guy Thuillier se positionne également au sein d'une historiographie qui depuis le tournant des années 1970, mène plusieurs réflexions sur le temps de l'histoire. Le champ de l'étude des temporalités se partage alors, selon Thuillier, entre une histoire du temps long économique, par rapport à laquelle sont en train de se définir en opposition une « histoire psychologique et philosophique » du temps, – celle du rapport des sociétés au passé, au présent, et au futur – « qui est nécessairement fort abstraite²² », et une histoire sociologique inspirée des méthodes ethnologiques, celle du « rythme des fêtes et des saisons du mode rural »²³. Cette dernière approche reste toutefois similaire à celle délimitée par Jacques Delors comme l'échelle de la vie individuelle. Pour alimenter sa réflexion sur l'échelle du temps annuel et journalier, Guy Thuillier va donc – sans en partager la « grille d'interprétation » –, également se référer à la philosophie marxiste de la « vie quotidienne » développée à Nanterre par Henri Lefebvre et Jean Baudrillard²⁴. En 1968, Henri Lefebvre distingue en effet « la subjectivité » du temps : « avec ses traits venant des dualités : l'humain et le divin, le quotidien et le cosmique », ses « triplicités » : « la veille, le sommeil, le rêve – le banal, l'héroïque, le divin – le quotidien, l'historique, le cosmique²⁵ ».

21 Jacques Delors, *Contribution à la recherche sur les indicateurs sociaux*, séminaire E.N.A., avril 1968, Commissariat général au plan, p. 335-341, cité par Guy Thuillier, *Ibidem*, p. 212.

22 Thuillier réfère notamment aux réflexions menées au colloque de Cérisy de 1964 consacré au « Temps », et plus particulièrement à la session menée par Jean-Pierre Peter sur « Temps de l'histoire et temps de l'historien ». Dans son chapitre sur le temps, Thuillier précise ainsi en note qu'il ne faut pas « oublier les réflexes devant l'événement, les attitudes devant le passé et devant l'avenir offert, l'"horizon" temporel (lequel varie suivant les milieux sociaux et professionnels), également le mode de fractionnement du temps "utile" ». Il cite également Ernst Jünger – dont *l'Essai sur l'homme et le temps* est traduit en français en 1970 – sur l'historicité de la mesure du temps,. C'est aussi dans les années 1970 que les réflexions sur les temporalités sont menées outre-Rhin, autour notamment de la rédaction du « Dictionnaire des concepts historiques fondamentaux » *Geschichtliche Grundbegriffe* (1971-1992) édité par Otto Brunner, Werner Conze et Reinhart Koselleck. Thuillier ne s'y réfère pas – ces travaux ne sont d'ailleurs traduits en français que dans les années 1990 –, mais il est intéressant de noter la simultanéité de l'émergence de ces réflexions.

Jean-Pierre Peter, « Temps de l'histoire, temps de l'historien », *Entretiens sur le temps*, Cérisy, 1967, cité par Guy Thuillier, *Pour une histoire du quotidien au XIX^e siècle en Nivernais*, ouvrage cité, note 141 p. 212. *Ibidem*, p. 228.

23 Thuillier réfère par exemple au « programme de travail » établi par Jacques Le Goff en 1973 dans « L'historien et l'homme quotidien ». Ce dernier y propose, dans une réflexion sur les apports de l'ethnologie à l'histoire, l'« évacuation radicale de l'événement », pour faire une histoire non événementielle, « ou plutôt une histoire faite d'événements répétés ou attendus, fêtes du calendrier religieux, événements et cérémonies liés à l'histoire biologique et familiale : naissance, mariage, mort ». *Ibidem*, note 6, p. 7.

24 « Nous manquons d'une bonne théorie du *quotidien*, du perçu quotidien (H. Lefebvre, *La vie quotidienne*, 1968, donne quelques hypothèses de travail, mais éparées ; également J. Baudrillard, *Le système des objets*, 1968) : chacun est réduit à faire son propre effort d'éclaircissements, élaborer sa propre grille d'interprétation – avec tous les risques que cela comporte... ». *Ibidem*, note 7, p. 7.

25 Henri Lefebvre, *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard, 1968, p. 12.

En 1985, Lefebvre précise les liens et les rapports entre la vie quotidienne, la mesure du temps et les différents « rythmes » qui constituent selon lui les « modalités du temps social » :

La vie quotidienne se règle sur le temps abstrait, quantitatif, celui des montres et des horloges. Ce temps s'est introduit peu à peu en Occident, après l'invention des horloges, au cours de leur entrée dans la pratique sociale. Ce temps homogène et désacralisé remporta la victoire dès lors qu'il fournit la *mesure du temps de travail*. À partir de ce moment historique, il devint le temps de la quotidienneté, subordonnant à l'organisation du travail dans l'espace les autres aspects du quotidien : les heures du sommeil et du réveil, les heures des repas et de la vie privée, les relations des adultes avec les enfants, les distractions et les loisirs, les rapports au lieu d'habitation. Cependant, la vie quotidienne, reste parcourue et traversée par les grands rythmes cosmiques et vitaux : les jours et les nuits, les mois et les saisons, et plus précisément encore les rythmes biologiques. Il en résulte dans le quotidien une interaction perpétuelle entre ces rythmes et les processus répétitifs liés au temps homogène²⁶.

Dans son « projet rythmanalytique », Lefebvre souligne bien la nature à la fois « biologique », et sociale, du rythme et du temps du sommeil, tout en en insistant – comme l'avaient fait Elias et Mauss – sur son intériorisation comme relevant du « naturel » :

Ces comportements acquis selon un certain partage du temps et selon des rythmes bien définis laissent pourtant l'impression d'une spontanéité. [...] On attribue à un besoin essentiel ce qui résulte de contraintes externes. Tel qui se réveille à six heures du matin parce qu'il est ainsi rythmé par son travail a peut-être encore sommeil et besoin de dormir. Cette interaction du répétitif et du rythmique n'engendre-t-elle pas plus ou moins rapidement une dépossession du corps ? [...] L'organisation rythmée du temps quotidien est en un sens ce qu'il y a de plus personnel, intérieur. Et c'est aussi ce qu'il a de plus extérieur [...]. Les rythmes acquis sont à la fois intérieurs et sociaux. Dans une journée du monde moderne, tout le monde fait à peu près la même chose à peu près aux mêmes heures, mais chacun est réellement seul à le faire²⁷.

Dans l'analyse marxiste de Lefebvre – proche par exemple de celle développée en 1962 par Edward P. Thompson dans son article « Temps, discipline du travail et capitalisme industriel » –, les rythmes du sommeil, comme l'ensemble des rythmes « linéaires » sont subordonnés au rythme du travail, dépendant lui-même des impératifs économiques imposés par le capitalisme.

Il nous semblait ici intéressant de pointer le fait que l'apparition de cette attention à la temporalité du dormir dans l'historiographie se développe dans le contexte d'une attention épistémologique et sociale plus large aux différentes échelles du temps et de ses usages.

L'invitation et les pistes de recherches proposées par Guy Thuillier sur l'histoire du *dormir* ne semblent toutefois pas trouver preneur ou preneuse. Les recherches sur le sommeil s'enrichissent néanmoins de l'attention portée par les historiographies aux différentes temporalités quotidiennes d'une part, et à l'histoire « de la rêverie » d'autre part.

26 Henri Lefebvre et Catherine Régulier, « Le projet rythmanalytique », *Communication*, n°41, Paris 1985, reproduit dans Henri Lefebvre, *Éléments de rythmanalyse et autres essais sur les temporalités*, Paris, Eteropia France, Rhizome, 2019, p. 113-124, p. 113-114.

27 *Ibidem*, p. 115-116.

Le 14 mars 1973, le cours que Michel Foucault donne au collège de France sur la société punitive porte sur « l'histoire de la paresse »²⁸. Il y identifie une évolution des représentations de la paresse et de l'oisiveté au cours du XIX^e siècle, modifiées par l'industrialisation et le changement du rapport au travail. Selon Foucault, l'industrialisation transforme la force corporelle de l'ouvrier, en force de travail intégrée au système de production. La paresse et l'oisiveté deviennent alors une forme de refus de travail ouvrier, personnel ou collectif – pouvant aller jusqu'à la grève –, et peuvent être lues comme une protestation contre ce qui est perçu comme une emprise croissante du travail sur le temps de repos. Par ailleurs, à la fin du siècle, toujours selon Foucault, la figure du paresseux évolue face à l'apparition de ce qu'il appelle les « oisifs conjoncturels », les chômeurs²⁹. Le reproche d'oisiveté fait aux classes laborieuses est alors moins important, et, selon Alain Corbin, à partir des années 1870, la dénonciation de la paresse et de l'oisiveté ouvrière s'estompe pour condamner les effets de l'épuisement. On passe ainsi d'une figure de la paresse ouvrière à celle de la fatigue³⁰.

À partir des années 1980, cette analyse foucauldienne est en effet précisée par l'historiographie, et développée notamment dans plusieurs articles d'Alain Corbin qui portent sur les temporalités quotidiennes. En 1985, dans un article intitulé « L'arithmétique des jours au XIX^e siècle » ce dernier précise la chronologie de la lente « réglementation sociale du temps », qui se fait au fil des décennies « plus rigoureuse » par « la densification du réseau d'interdépendance qui enserme les individus, les impératifs de la croissance économique et du fonctionnement de la vie sociale, la mise en place des systèmes de télécommunication ». C'est ainsi au cours d'un long XIX^e siècle, que l'on passe d'une « extrême diversité des rythmes quotidiens » à une « normalisation des références » horaires, qui renforcent le « quadrillage du temps individuel » et « facilite l'intégration de chacun des jours individuels à la chaîne temporelle forgée par les événements quotidiens de la société globale »³¹.

En 1995, Corbin met en avant le rôle des sciences médicales, dans le changement des représentations de la fatigue qu'il distingue dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Au tournant des années 1870, on passe ainsi, d'une vision de la fatigue considérée comme un phénomène

28 Michel Foucault, « Leçon du 14 mars 1973 – L'Histoire de la paresse », *La société punitive. Cours au Collège de France. 1972-1973*, Paris, Seuil, Gallimard, 2013, p. 191-205.

29 *Ibidem*.

30 Alain Corbin, « La fatigue, le repos et la conquête du temps » dans Alain Corbin (dir), *L'avènement des loisirs*, Paris, Flammarion, 1995, p. 275-301.

31 Alain Corbin, « L'arithmétique des jours au XIX^e siècle », *Traverses*, 1985. Nouvelle édition dans *Le temps, le désir et l'horreur. Essais sur le XIX^e siècle*, « Champs », Paris, Flammarion, 1991, p.9-22.

inéluçtable, consécutif à tout travail, à une fatigue vue comme une diminution des capacités d'action, comme un agent pathogène, « un facteur nocif, parasite, qui peut et qui doit être éliminé à tout prix », et participe à la dégénérescence de la race³². Corbin pointe le rôle centrale joué par la physiologie, la science du travail et la psychologie expérimentale, qui identifient et étudient la « fatigue industrielle » et la « fatigue intellectuelle », participant à l'émergence d'une revendication d'un droit au repos. Corbin évoque en quelques lignes, le rapport au sommeil :

Ces études débouchent sur un hymne au sommeil et sur la détermination de ses caractères optimaux : celui ci doit être d'une durée d'au moins sept heures. Il convient qu'il se déroule la nuit, sans trépidations, « quand tout se tait autour de soi ». Façon restrictive de considérer le sommeil, car, dans le même temps, d'autres savants soulignent que l'on ne saurait réduire sa fonction à la restauration des forces du travail. L'activité de sommeil, toujours perçue comme mystérieuse, obéit à une loi de périodicité, d'intermittence. Le sommeil est en relation avec la veille et non strictement avec la fatigue. L'individu oisif dort autant ou plus que le travailleur. La fatigue empêche bien souvent le sommeil³³.

Le repos ne se réduit ainsi pas au temps du sommeil, il en est même à ce moment là dissocié, les méfaits de la fatigue industrielle tout comme le surmenage intellectuel nécessitant des réparations à la fois physiques et intellectuelles sur une temporalité plus longue, qui se pense à la fois au sein de la répartition des tâches quotidiennes – et d'une réflexion sur les loisirs –, et dans une répartition du travail et du repos sur le temps hebdomadaire.

Dans les mêmes années, la pathologisation de la fatigue est aussi prise pour objet d'étude par l'historien américain Anson Rabinbach, qui publie en 1990 une étude plus étendue sur « L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité ». Il développe lui aussi une analyse inspirée à la fois de la pensée foucauldienne, et de l'analyse marxiste, cherchant à déterminer les mécanismes « biopolitiques » du productivisme sur les corps. Il inscrit son étude sur une temporalité plus longue, et montre ainsi le rôle joué par l'évolution des conceptions savantes – anatomiques, physiologiques mais aussi physiques – qui se développent à partir du XVII^e siècle dans la formation même de la perception du corps humain comme un « homme-machine » :

Le propos de ce livre est de suivre les origines et les implications de cette image de « la force de travail » en tant qu'impératif fondamental reliant nature et société dans la pensée du XIX^e siècle. Une des thèses centrales de cette étude est que le productivisme moderne, c'est-à-dire la croyance que la société humaine et la nature sont liées par la primauté et l'identité de toutes les activités productives, que ce soient celles des ouvriers, des machines ou de la nature elle-même – trouve son origine dans la révolution conceptuelle initiée par les découvertes scientifiques du XIX^e siècle, et en particulier par la thermodynamique³⁴.

Le processus de la fin du XIX^e siècle, d'identification médicale et scientifique de la fatigue industrielle et nerveuse ne traduirait alors pas selon Rabinbach une revendication accrue du temps

32 Alain Corbin, « La fatigue, le repos et la conquête du temps », *article cité*.

33 *Ibidem*, p. 282.

34 Anson Rabinbach, *Le moteur humain. L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité* [1992], traduction française, Paris, La Fabrique, 2004, p. 21.

libre et du repos, mais un moyen biopolitique de rationaliser la productivité du travail, pour aboutir à un accroissement productif sans l'épuisement des forces des travailleurs. La traduction française de cet ouvrage est relativement tardive, puisqu'elle date de 2004.

À la suite de ces deux études pionnières, les études historiques et sociologiques sur les sujets de la fatigue, du développement au tournant du XIX^e siècle des « sciences du travail », de la paresse et du repos se développent et se multiplient, laissant toutefois de côté les problématiques du sommeil³⁵.

L'attention accrue aux différentes manières d'organiser le temps quotidien donnent également lieu à l'émergence d'une historiographie de la nuit.

HISTOIRE DE LA NUIT

Depuis les années 1990, se développe une histoire attentive à « la singularité de la nuit comme espace social et culturel spécifique traversé, vécu, idéalisé et représenté par des acteurs bien éveillés ». Comme le précisent Anne-Claude Ambroise Rendu et Guillaume Garnier dans une introduction à l'histoire de la nuit blanche, c'est en effet sur l'activité nocturne que s'est concentrée en grande partie cette historiographie, participant à la mise en lumière du « dynamisme des nuits anciennes et de leurs acteurs »³⁶. Alain Cabantous, qui propose en 2009 à la fois « une analyse des

35 La fatigue et la neurasthénie ont fait l'objet de deux synthèses récentes d'Anna Katharina Schaffner et de George Vigarello. La prise en charge médicale de la fatigue industrielle et la naissance de la médecine du travail a été étudiée notamment par Marco Saraceno. Sur le sujet, voir aussi les travaux de Gérard Seignan. Dans une perspective d'approche transdisciplinaire sur le sujet, voir également les travaux sociologiques de Marc Loriol, et le *Dictionnaire de la fatigue* dirigé par Philippe Zawieja. La fatigue du corps au travail a également fait l'objet de deux journées d'étude transdisciplinaire en décembre 2016 et avril 2017, organisées à l'initiative de Thierry Arnal, Corinne Maitte et Didier Terrier. Sur la paresse, voir l'étude d'André Rauch, *Paresse, histoire d'un péché capital*, Paris, Armand Colin, 2013. Anna Katharina Schaffner, *Exhaustion, a history*, New York, Columbia University Press, 2016. George Vigarello, *Histoire de la fatigue du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, L'Univers historique, 2020. Marco Saraceno, *De la mesure du corps à la politique des corps : une histoire des sciences du travail (1880-1920)*, thèse de doctorat en sociologie et histoire des sciences sous la direction de François Vatin et Claudio Pogliano, Université Paris Ouest-Nanterre, Università di Pisa, 2013 [publication sous le titre *Pourquoi les hommes se fatiguent-ils Une histoire des sciences du travail (1890-1920)*, Toulouse, Octarès, 2018]. Gérard Seignan, « Médecines et réfections corporelles. Les soins de la fatigue au XVIII^e siècle », *Histoire des sciences médicales*, tome XLV, n°2, 2011, p. 165-173. Gérard Seignan, « Du manque de ressort au manque d'énergie : la « fatigue nerveuse » ou l'itinéraire d'un concept du XVIII^e au XIX^e siècle », *bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, 2009/2, volume 16, p. 141-163. Gérard Seignan, « La physiologie de la pensée du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle : de la dissipation des "esprits" aux mutations caloriques », *Bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, 2013/1, volume 20, p. 79-101. Gérard Seignan, Psychologie de "l'effort volontaire" : les déclinaisons de l'énergie psychique entre le XIX^e siècle et le XX^e siècle », *Bulletin de psychologie*, mai 2013, n°527, p. 407-416. Marc Loriol, « Mauvaise fatigue » et contrôle de soi : une approche sociohistorique », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, n°4, 2002. Philippe Zawieja, *Dictionnaire de la fatigue*, Paris, Droz, 2016. Thierry Arnal, Corinne Maitte, Thierry Pillon, Didier Terrier (dir.), *Le corps au travail. Performance, discipline, fatigue*, Palerme, New Digital Press, 2021.

36 Guillaume Garnier et Anne-Claude Ambroise Rendu, « Introduction » dans *La Nuit Blanche. Une histoire de l'Antiquité à nos jours*, Presses Universitaires de Vincennes, à paraître

conduites sociales et des propositions politiques liées à la nuit », et de « la forte charge imaginaire de ce moment », évoque ainsi la nécessité d'une approche spécifique de cette temporalité, perçue pendant longtemps « comme une parenthèse, un moment de vacuité où, pour l'immense majorité de la population occidentale, rien ne se passait, rien ne devait se passer, sinon la quête du repos »³⁷.

Si les études consacrées aux nuits antiques, médiévales et modernes s'attardent quelque peu sur le sommeil – à partir notamment de l'histoire matérielle, des textes littéraires et médicaux – l'appréhension de la nuit au XIX^e siècle – qui reste essentiellement urbaine – évacue presque totalement les problématiques liées au dormir³⁸. C'est en effet à ce moment la « conquête de la nuit » urbaine qui semble concentrer les imaginaires, « comme si la nécessité de vaincre la nuit en l'effaçant était devenue constitutive d'une civilisation urbaine qui, plus que jamais, se donnait à voir³⁹ ». Dans l'ouvrage qu'elle consacre à la nuit parisienne, Simone Delattre montre ainsi que les discours sur le nocturne s'inscrivent et se forment en négatif du sommeil : « La contrainte naturelle n'enferme pas le Paris du XIX^e siècle dans la nécessité du sommeil, et c'est au contraire, comme une limite significative, un front de conquête qu'il est permis de l'envisager ». La modernité urbaine, dans sa volonté d'instaurer une continuité nouvelle entre le diurne et le nocturne se construirait ainsi dans un rejet et une négation du sommeil⁴⁰.

Parallèlement à cette historiographie du moment nocturne, le sommeil est également appréhendé par l'attention portée aux rêves.

L'INCONSCIENT DES RÊVES

Dés 1873, Peter Burke invite les historiens à faire l'histoire de la psychanalyse par le rêve. En 1979, Reinhart Koselleck s'intéresse à l'historicité du rêve, et en 1985, Jean-Claude Schmitt interroge les spécificité du rêve à l'époque médiévale⁴¹. En 1988, Yannick Ripa publie une *Histoire du rêve au XIX^e siècle*, sous-titrée « *Regards sur l'imaginaire des français* ». Dans la lignée des travaux de Guy Thuillier, elle propose d'identifier un « Ancien Régime du rêve ». Elle s'intéresse

37 Alain Cabantous, *Histoire de la nuit, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

38 Jean Verdon, *La nuit au Moyen-Âge*, Paris, Hachette, 1995. Roger Ekirch, *At Day's Close. Night in times past*, Norton & Company, 2006. Alain Cabantous, *Histoire de la nuit, ouvrage cité*, p. 96-112. Virginie Leroux, *Nuits antiques*, Paris, Les Belles lettres, 2013.

39 Alain Cabantous, *Histoire de la nuit, ouvrage cité*, p. 256.

40 Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 16.

41 Peter Burke, « L'histoire sociale des rêves », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 28^e année, n°2 « Histoire et psychanalyse », 1973, p. 329-342. Reinhart Koselleck, « Terror und Traum », *Vergangene Zukunft* [1979], traduction française, « Terreur et rêve », *Le Débat*, 1983/3, n°25, p. 185-192. Jean-Claude Schmitt, « Rêver au XII^e siècle » dans Gregory Tullio (ed.), *I Sogni nel Medioevo*, séminaire international tenu à Rome du 2 au 4 octobre 1983, Rome, Edizione dell'Ateneo, 1985. « Peter Burke, « Une histoire sociale des rêves revisitée », *Sensibilités. Histoire, critique et sciences sociales*, 2018/1, n°4, « La Société des rêves », dossier coordonné par Hervé Mazurel, p. 44-57.

dans son ouvrage à l'interprétation des rêves avant la « révolution freudienne » en étudiant les *clés des songes*, et les pratiques de l'oniromancie au XIX^e siècle, afin de « tracer l'évolution de ces mises en scène, ébaucher une typologie sexuelle ou sociale ». Elle souligne dans son introduction « la dépendance du rêve envers le contexte politique ». L'historienne propose selon ses propres termes « une radiographie d'un tiers de la vie des hommes », rappelant par là-même l'importance du temps quotidien consacré au sommeil, mais sans toutefois s'attarder davantage sur ce sujet⁴².

À la suite de ces travaux, l'histoire des rêves se poursuit⁴³. Cependant, cette historiographie, en partie liée à l'histoire de la psychanalyse et de la psychologie n'étudie qu'un aspect particulier du sommeil, et ne prend que très peu en compte l'aspect physique, physiologique de celui-ci. Or, comme l'explique Jacqueline Carroy, au XIX^e siècle, alors que son approche se scientifie, les questionnements sur le sommeil s'autonomisent en grande partie de celui sur les rêves : les rêves relèvent du moral et de l'âme – terrain des philosophes et de l'Académie des sciences morales et politiques – alors que la dimension corporelle et physique du sommeil est prise en charge par les physiologistes⁴⁴. Comme le distinguait déjà Guy Thuillier, l'histoire des rêves interroge ainsi un phénomène particulier du sommeil – l'histoire de l'inconscient – davantage que le *dormir* en lui-même.

ÉMERGENCE DES « SLEEP STUDIES⁴⁵ »

Au tournant du XXI^e siècle, le sommeil reste ainsi un objet d'étude marginal. En 2005, Alain Corbin Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello proposent une *Histoire du corps* dans laquelle ils rappellent l'historicité des manières de dormir⁴⁶. Cependant, dans le tome consacré au XIX^e siècle, Alain Corbin déplore que « la lecture de ce livre » ne soit « qu'une incursion dans un objet historique dont la dimension défie toute tentative de synthèse véritable », et pointe les lacunes de

42 Yannick Ripa, *Histoire du rêve. Regards sur l'imaginaire des Français au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, Pluriel, 1989.

43 Sur l'histoire des rêves et de l'inconscient dans le sommeil, voir plus particulièrement Jean-Pierre Peter, « Sommeil, rêve, anesthésie, somnambulisme : le problème de la conscience dans les représentations de l'homme en sommeil », *RHMC*, Société d'histoire moderne et contemporaine, 1996, n°43-4, p. 578-592. Jacqueline Carroy, *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, Paris, éditions de l'EHESS, 2012. Jacqueline Carroy, Juliette Lancel (dir.), *Clés des songes et sciences des rêves de l'Antiquité à Freud*, Paris, Les Belles Lettres, 2016. Hervé Mazurel, *L'inconscient ou l'oubli de l'histoire. Profondeurs, métamorphoses et révolutions de la vie affective*, Paris, La Découverte, 2021.

44 Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, ouvrage cité*.

45 Roger Ekirch, *La grande transformation du sommeil. Comment la révolution industrielle a bouleversé nos nuits*, Paris, Éditions Amsterdam, trad. de l'anglais par Jérôme Vidal, 2021.

46 Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, « Introduction » dans Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps. 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, [2005], 2011, p. 7-8.

l'entreprise : « Rien ici sur le sommeil⁴⁷ ». La prise en compte de l'histoire du sommeil est une nouvelle fois réduite à une dimension programmatique.

L'étude du sommeil en science sociale émerge en premier lieu outre-atlantique. En 2001, Roger Ekirch, historien à l'Université de Virginie publie dans l'*American Historical Review* un article intitulé « À la recherche du sommeil perdu, dormir à l'époque pré-industrielle dans les îles britanniques », étude qu'il intègre ensuite en 2005 à son ouvrage consacré à l'histoire de la nuit⁴⁸.

Étudiant les manières de dormir des britanniques de l'époque « pré-industrielle » à partir de sources intimes, littéraires médicales et judiciaires, l'auteur remarque l'utilisation récurrente des termes « premier » et « second » sommeil. Il en déduit que les sociétés occidentales dormaient alors de manière segmentée, en deux phases entrecoupées par une période de veille qui pouvait être consacrée à diverses activités – fumer, méditer, avoir des rapports sexuels. Roger Ekirch est ainsi en 2001 l'un des premiers à poser les jalons d'une réflexion historique essentielle sur les manières de dormir. En 2015, Roger Ekirch reprend son analyse dans un second article consacré au sommeil, qui se centre davantage sur la période du XIX^e siècle, identifiée comme charnière dans le passage du sommeil biphasique au sommeil consolidé en un bloc⁴⁹. S'appuyant sur les découvertes médicales récentes, Roger Ekirch explique principalement cette « grande transformation du sommeil » par les perturbations physiologiques provoquées par l'augmentation de l'exposition à l'éclairage artificiel, responsable de la modification du sommeil « naturel » biphasique. La disparition progressive de la phase de veille intermédiaire aurait ainsi entraîné dans nos sociétés contemporaines la perte d'attention sociale aux rêves d'une part, et la pathologisation de l'insomnie d'autre part. On retrouve ici une grille de lecture proche de celle proposée par la sociologie et philosophie marxistes pour l'histoire de la fatigue.

À la lecture de ces travaux – traduits seulement en 2021 en français, soit vingt ans plus tard –, il ressort cependant une certaine contradiction entre le désir affiché d'historiciser le sommeil pour mieux comprendre et déconstruire les mécanismes sociaux actuels, et une tendance à essentialiser une forme de sommeil « pré-industriel » comme « la modalité naturelle⁵⁰ », « qui a été très

47 Alain Corbin, « Introduction » dans Alain Corbin (dir.), *Histoire du corps. 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, [2005], 2011, p. 7-10.

48 Roger Ekirch, « Sleep We Have Lost : Pre-industrial Slumber in the British Isles », *The American Historical Review*, Vol. 106, n°2, Avril 2001, p. 343-386, traduction française : Roger Ekirch, *La grande transformation du sommeil. Comment la révolution industrielle a bouleversé nos nuits*, ouvrage cité. Roger Ekirch, « Sleep We Have Lost : Rhythms and Revelations » dans *At Day's Close. Night in times past*, Norton & Company, 2005, p. 300-324.

49 Roger Ekirch, « The Modernization of Western Sleep : Or, Does Insomnia have a History ? », *Past & Present*, volume 226, Issue 1, Février 2015, p. 149-192. Traduction française, Roger Ekirch, *La grande transformation du sommeil*, ouvrage cité.

50 Roger Ekirch, *La grande transformation du sommeil*, ouvrage cité., p. 74.

probablement la forme dominante de sommeil depuis des temps immémoriaux⁵¹ », « à l'origine aussi ancienne que le genre humain⁵² ». De cette démarche généalogique ressort une certaine opposition entre un sommeil biphasique physiologiquement « normal », non influencé socialement, et un sommeil « artificialisé » qui laisse supposer que seuls l'industrialisation et le capitalisme auraient eu une influence sur les corps endormis.

À sa suite, plusieurs ouvrages de sciences sociales consacrés plus particulièrement à l'étude du sommeil paraissent aux États-Unis, initiant ce que l'historien nomme lui-même les *sleep studies*. Ces travaux sociologiques, philosophiques et historiques se consacrent plus particulièrement à étudier l'impact des rythmes du travail imposés par l'industrialisation sur le temps de sommeil⁵³. Selon cette historiographie, les pratiques de sommeil actuelles se mettent en place au XIX^e siècle et ne répondent pas à une nécessité biologique, mais aux besoins du capitalisme industriel et à la nécessité de la productivité qu'il instaure⁵⁴. Pour eux, la société américaine moderne se construit autour d'un culte de la veille, de la vigilance, qui fait partie intégrante des valeurs du travailleur : le sommeil est peu à peu perçu comme une perte de temps, un signe de la faiblesse humaine. La vigilance, la veille, le fait de peu dormir au profit du travail, se constituent alors progressivement comme des valeurs de la virilité. En 2008, Eluned Summers-Bremner propose une anthropologie culturelle de l'insomnie. Dans la même lignée interprétative, elle présente la pathologisation de l'insomnie au XIX^e siècle comme le résultat d'une volonté d'effacer l'importance du moment de sommeil, pour entrer dans un monde de vigilance et d'éveil : « le sommeil devient invisible, caché par la lumière ⁵⁵ ». En 2014, l'historien Benjamin Reiss, dans une approche plus critique et nuancée propose une histoire du sommeil axée sur le XX^e siècle⁵⁶. Il met en avant le processus d'individualisation du rapport au sommeil comme un rapport à soi, qui se traduit selon lui dans la

51 *Ibidem*, p. 118.

52 *Ibid.*, p. 51.

53 Les travaux d'Ekirch ont d'abord inspirés les sociologues Simon Williams, Kenton Kroger, et Matthew Wolff-Meyer, puis l'historien de l'art essayiste Jonathan Crary, et enfin les historiens contemporanéistes comme Alan Derickson. Simon J. Williams, *Sleep and Society. Sociological Ventures into the (Un)known*, Londres, New York, Routledge, 2005. Kenton Kroger, *The sleep of others and the Transformations of Sleep Research*, Toronto, University of Toronto Press, 2007. Simon J. Williams, *The politics of Sleep: Governin (Un)consciousness in the Late Modern Age*, Londres, Palgrave Macmillan, 2011. Matthew Wolf-Meyer, *The Slumbering Masses. Sleep, Medicine, and Modern American Life*, University of Minnesota Press, Minneapolis, Londres, 2012. Jonathan Crary, *Late Capitalism and the Ends of Sleep*, Londres, New York, Verso, 2013, traduction française, Grégoire Chamayou, *24/7 Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Paris, Zones, 2014. Alan Derickson, *Dangerously Sleepy. Overworked Americans and the Cult of Manly Wakefulness*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014.

54 Dans une recension conjointe des ouvrages de Matthew Wolf-Meyer, Alan Derickson et Jonathan Crary, l'historien Benjamin Reiss nommera ironiquement ce courant des *sleep-studies*: « *The capitalism-ate-my-sleep school* » [littéralement : l'école du « capitalisme-hait-mon-sommeil »]. Benjamin Reiss, « Sleep's Hidden Histories », *Los Angeles Review of Books*, 15 février 2014, article en ligne [<https://lareviewofbooks.org/article/sleeps-hidden-histories/>].

55 Eluned Summers-Bremner, *Insomnia. A cultural History*, Londres, Reaktion Books, 2008.

56 Benjamin Reiss, *Wild Nights. How taming sleep created our restless world*, New York, Basic Books, 2017.

multiplicité des matérialités et de l'expression des expériences du dormir individuel. Il situe l'apparition de ce rapport au sommeil au tournant du XX^e siècle, comme une réaction à l'essai à la fin du XIX^e siècle d'« apprivoiser » le sommeil, en essayant d'établir la « norme » des huit heures. Cette individualisation du dormir marquerait l'échec de l'instauration d'une biopolitique du sommeil, contribuant à l'apparition d'une société « sans-repos », dans un rapport individualisé au sommeil et ses angoisses.

Progressivement, les études consacrées au sommeil se développent au-delà de ce prisme de lecture particulier. Plusieurs travaux s'intéressent aux représentations du sommeil et de l'endormissement en littérature et dans l'histoire de l'art, contribuant progressivement à nourrir la prise en compte du sommeil comme un objet d'étude des sciences sociales⁵⁷.

L'historiographie sur le sommeil est à partir des années 2010, principalement nourrie par les historiens et historiennes de l'Antiquité et de l'époque moderne. Elle participe à éclaircir et nuancer la vision monolithique de « l'ancien régime » du sommeil proposée par Roger Ekirch. Les travaux d'Alice Bretagne, Sasha Handley et Guillaume Garnier mettent ainsi en avant la prégnance du discours religieux sur l'encadrement du sommeil à l'époque moderne. Le sommeil y est perçu d'une manière très ambivalente : à la fois indispensable à la vie, mais constituant aussi un moment de la perte de la conscience de soi, et donc une mise en danger potentiel de l'âme dont on perd le contrôle, et où l'on peut donc succomber aux tentations démoniaques⁵⁸. La lecture attentive des discours savants, et de l'évolution des matérialités du dormir affinent la chronologie de la privatisation progressive de l'espace du dormir – processus auquel participe activement la ritualisation religieuse du coucher – ainsi que ses déclinaisons sociales et géographiques. Ces travaux retracent également l'évolution de la compréhension médicale du sommeil jusqu'au XVIII^e siècle, pointant la prégnance des compréhensions antiques des régimes de vie hygiénique du

57 En 1988, Pierre Pachet abordait déjà l'étude du sommeil en littérature, mais d'une manière anhistorique. Pierre Pachet, *La force de dormir*, Paris, Gallimard, 1988. Pour les études davantage historicisées, voir Fanny Dechanet-Platz, *L'écrivain, le sommeil et les rêves, 1800-1945*, Paris, Gallimard NRF, 2008. Voir également en histoire de l'Art Veronique Dalmasso (dir.), *Façons d'endormis : le sommeil entre inspiration et création*, acte de la journée d'étude du 10 mai 2012, Centre de recherche en arts-Images et formes, Université de Picardie-Jules Verne, Paris, éditions Le Manuscrit, 2012. Véronique Dalmasso, Stéphanie Smalbeen (dir.), *Façons d'endormis 2. Le sommeil dans l'art contemporain*, Paris, éditions Le Manuscrit, 2012. Marina Seretti, *Endormis. Le sommeil profond et ses métaphores dans l'art de la Renaissance*, Dijon, Les presses du réel, 2021.

58 Alice Bretagne, *Le Corps endormi. Une histoire des représentations du sommeil dans la société française duXVI^e au XVIII^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Élisabeth Belmas, Université Paris XIII, 2012, 2 vol., 612 f. Guillaume Garnier, *L'Oubli des peines. Dormir et rêver de 1700 à 1850. Pratiques, perceptions, conflits*, thèse d'histoire dirigée par Frédéric Chauvaud, Université de Poitiers, 2011. Publiée sous le titre *L'oubli des peines : une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013. Sasha Handley, *Sleep in early modern England*, New Haven, Yale University Press, 2016.

sommeil, et leur lente réinterprétation influencée par le développement de l'anatomie puis de la physiologie à partir du XVI^e siècle⁵⁹.

SOMMEIL ET MODERNITÉ AU XIX^e SIÈCLE

Plusieurs travaux éclairent ainsi l'évolution de l'histoire matérielle du sommeil au XIX^e siècle mais l'étude historique des modifications de ses représentations sur la même période reste partielle voire inexistante, à l'exception du court article proposé par Roger Ekirch en 2015. Si l'étude de Guillaume Garnier prend pour bornes chronologiques les années 1750-1830, l'historien se donne en effet pour objectif de saisir la « culture de sommeil d'Ancien Régime » identifiée par Guy Thuillier, et laisse volontairement de côté l'impact de la modernité sur les normes du dormir⁶⁰.

Or, comme nous avons pu le constater, l'historiographie de la nuit, des rêves et de la fatigue évoque – sans néanmoins s'y arrêter davantage – un changement de perception du sommeil au XIX^e siècle, pointant à la fois la présence dans les discours d'une disqualification du sommeil face à la modernité urbaine au début de la période, et l'apparition d'une préoccupation croissante portée au tournant du XX^e siècle à la qualité du sommeil. Les historiens de la nuit révolutionnaire ont insisté sur le rôle central qu'ont pu jouer la Révolution française puis les révolutions du XIX^e siècle dans la conquête de l'espace public nocturne. Ils mettent également l'accent sur l'ampleur de la perturbation des rythmes quotidiens causée par l'irruption du politique durant les épisodes insurrectionnels. Jacqueline Carroy et Alain Corbin notent par ailleurs, au cours du XIX^e siècle l'émergence de discours médicaux consacrés spécifiquement au sommeil physiologique, dont la problématique se distingue à ce moment-là à la fois de l'étude des rêves, et des études de la fatigue.

Notre recherche a choisi d'explorer davantage ces quelques pistes. À la démarche généalogique d'une partie des *sleep studies*, qui partant d'une constatation établie par les savoirs médicaux actuels – celle du bouleversement des rythmes biologiques du sommeil par la lumière artificielle –, constituée au sein de notre propre contemporanéité, cherche à en déduire les modifications des rythmes biologiques dans les sociétés du passé, au moment de l'apparition et de la généralisation de l'éclairage artificiel, nous proposons d'opposer une approche historique, à partir

59 *Ibidem*. À ces travaux, on peut rajouter pour l'Antiquité Virginie Leroux, Nicoletta Palmieri, Christine Pigné (dir.), *Le sommeil : approches philosophiques et médicales de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 2015.

60 Inscire cette « histoire du sommeil » entre 1700 et 1850, est un moyen de capter par une approche anthropologique ce qui peut être considéré comme l'apogée d'un « sommeil d'Ancien Régime » en France. Malgré les particularismes régionaux, les membres de la société française de cette époque partagent une quotidienneté influencée par les mêmes valeurs, notamment celles du christianisme et du respect du sommeil nocturne. Guillaume Garnier, *L'oubli des peines, ouvrage cité*, p. 7-8.

de l'identification du contexte et des processus qui permettent et produisent, au tournant du XVIII^e siècle, l'émergence d'une nouvelle attention au sommeil.

Cette étude vise à identifier la modification des lectures sociales d'un phénomène biologique, en fonction des mutations des cadres et des temporalités de travail au XIX^e siècle, mais en prenant également en compte l'ensemble des transformations politiques et sociales liées notamment à la rupture révolutionnaire dont l'importance est à réévaluer.

Notre travail se propose ainsi d'analyser les différents discours sur le sommeil dans le but d'identifier les différents dispositifs discursifs – délimitant à la fois le normatif et le hors-normes – qui conditionnent les expériences du « dormir » au XIX^e siècle.

S'inscrivant dans une histoire des représentations et des imaginaires, notre approche s'attachera à étudier ces discours sur le sommeil, ainsi que leurs circulations, interactions et réappropriations pour identifier les imaginaires du dormir qui émergent ou perdurent au XIX^e siècle. Par étude des « imaginaires sociaux », nous entendons à la suite de Dominique Kalifa « un système cohérent, dynamique, de représentations du monde social, une sorte de répertoire des figures et des identités collectives dont se dote chaque société à des moments donnés de son histoire. Les imaginaires sociaux décrivent la façon dont les sociétés perçoivent leurs composants, hiérarchisent leurs divisions, élaborent leur avenir. Ils produisent et instituent le social plus qu'il ne le reflète. Mais ils ont besoin pour cela de s'incarner dans des intrigues, de raconter des histoires, de se donner à lire ou à voir⁶¹ ».

DIRE LE SOMMEIL

Les différentes approches programmatiques qui invitent à l'étude du sommeil insistent sur la difficulté d'appréhender à la fois les pratiques et les normes sociales du sommeil par les discours, difficulté qui s'accroît au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, à cause de leur intériorisation progressive et inconsciente.

Contrairement au rêve, le temps du dormir relève en effet de l'insaisissable, du négatif, du non-narrable, du non-dicible. Il semble échapper à la conscience, et à l'exception du réveil, à la volonté, ce qui n'est pas le cas de la paresse, de l'oisiveté qui elles peuvent, en ce sens, davantage faire l'objet d'un discours moral, de policisation et de civilisation des mœurs.

61 Dominique Kalifa, *Les Bas-Fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013, p.20-21.

Ce n'est que lorsque le sommeil est perturbé, bouleversé, qu'il semble faire l'objet de mise en récit. Norbert Elias note ainsi que la civilisation des mœurs du sommeil semble s'être légèrement révélée par le bouleversement de la Grande Guerre :

La génération d'après-guerre et les traités de savoir-vivre de la même époque évoquent avec une sorte d'ironie – à laquelle se mêle un secret frisson d'angoisse – une période pendant laquelle des fonctions comme se reposer, se déshabiller ou se lever se trouvaient écartées de la vie sociale et maintenues dans un état d'isolement tel que le simple fait d'en parler était entouré de tabous relativement sévères. Un traité de savoir-vivre anglais de 1936 explique en exagérant un peu : « pendant l'époque distinguée qui précéda la guerre, le camping était la seule manière pour un écrivain respectable d'aborder la question du sommeil. En ce temps, les dames et les messieurs n'allaient pas au lit mais...se retiraient. Comment ils s'y prenaient ne regardait personne. Un auteur qui aurait eu, sur ce sujet, des vues différentes, aurait été éliminé des bibliothèques ambulantes. Dans ce domaine aussi, on note depuis la guerre, une certaine réaction, un certain relâchement⁶².

De la même manière, à la recherche du sommeil dans ses sources nivernaises, Guy Thuillier explique qu'« il est rare de trouver des témoignages sur le vécu réel du dormir ». Les traces qu'il a pu retrouver dans la littérature et la littérature personnelle – même s'il ne le conceptualise pas – ne racontent pas le sommeil, mais plutôt son interruption ou sa perturbation, en en précisant, lorsqu'elle est identifiable, l'origine:

Tel journal d'un bourgeois de Corbigny – un riche oisif – donne en 1824 de curieux détails : « J'ai peu dormi. J'ai été tourmenté par les puces. La « petite » s'est éveillée, à peu près sur les trois heures. Elle s'était découverte et tellement refroidie qu'il a fallu faire du feu pour la réchauffer. Ainsi éveillé, je n'ai pu goûter le sommeil » – « J'ai peu dormi ; je me suis éveillé vers minuit » – « Je n'ai fait que tourner et virer toute la nuit... » Le notaire Boniard [journal 1831-1842] conte longuement ses rêves, ses insomnies, et dans son journal, Jules Renard notait, en 1906 : « J'ai passé une nuit stupide, une nuit de gosse qui a peur. Je me réveillais avec des bourdonnements aux oreilles⁶³ ».

Cette émergence de la narration du rythme naturalisé par la perturbation est conceptualisée en 1985 par Henry Lefebvre :

Le relatif, dans la vie quotidienne, apparaît ainsi à chaque « sujet » comme du nécessaire et de l'absolu, comme de l'essentiel et de l'authentique. Qu'on introduise un élément nouveau dans le temps quotidien, cette construction vacille et menace de s'écrouler, montrant par là qu'elle n'était ni nécessaire ni authentique. Devenir insomniaque, amoureux ou boulimique fait entrer dans une autre quotidienneté...⁶⁴

Quelques années plus tard, Lefebvre précise la manière dont la problématique du pathologique éclaire la naturalisation, l'expérience à la fois intime et personnelle, mais aussi sociale du biologique :

Le rythme apparaît comme un temps réglé, régi par des lois rationnelles, mais en liaison avec le moins rationnel de l'être humain : le vécu, le charnel, le corps. Aux multiples rythmes naturels du corps (respiration, cœur, faim et soif, etc.) se superposent non sans les modifier des rythmes

62 Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, ouvrage cité, p. 353-354.

63 Guy Thuillier, *L'imaginaire quotidien au XIX^e siècle*, ouvrage cité, p. 94.

64 Henri Lefebvre et Catherine Régulier, « Le projet rythmanalytique », *article cité*, p. 115-116.

rationnels, numériques, quantitatifs et qualitatifs. Le paquet de rythmes naturels s'enveloppe de rythmes à fonction sociale ou mentale. D'où l'efficacité de l'opération analytique qui consiste à ouvrir et à défaire le paquet. Le trouble et la maladie, à la limite de la mort, se chargent de l'opération⁶⁵.

Les discours sur le sommeil pathologique apparaissent ainsi comme l'une des premières voies pour pouvoir lire, en creux, les attendus du sommeil normal. Comme le suggèrent Roger Ekirch et Eluned Summers-Bremner, l'insomnie semble d'ailleurs, si ce n'est « apparaître », devenir une problématique médicale importante au cours du XIX^e siècle.

SOURCES D'UNE HISTOIRE DU SOMMEIL

L'histoire du sommeil se heurte en apparence à une quête problématique des traces. L'exploitation des sources de la littérature personnelle, des témoignages et des journaux intimes, afin de rechercher à la fois les traces des injonctions au bien dormir, et la possible approche d'expériences individuelles du sommeil a fait l'objet d'une longue interrogation au début de notre recherche, avant d'être en partie écartée. La délimitation d'un tel corpus en ciblant le sommeil est en effet très difficile, et reviendrait à « chercher une aiguille dans une botte de foin ». Si le sommeil n'est dit que quand il est perturbé, il n'est en effet pas possible d'identifier au préalable cette perturbation à l'échelle d'un journal intime ou d'une correspondance, et encore moins de déterminer si tel ou tel témoignage évoquera ou non le sommeil.

Par ailleurs, la possibilité de retracer et analyser historiquement une histoire du sommeil « par le bas », par l'expérience, ne peut se lire et faire sens, que si elle peut être lue et comparée aux injonctions, aux discours, à la norme par rapport à laquelle elle se place, se range ou se dénote.

Nous nous sommes donc attelés à déterminer les différentes manières dont la société du XIX^e siècle pense et dit qu'il faut dormir – quand, combien de temps, où, avec qui – avant de pouvoir savoir si des témoignages comme ceux recueillis par Guy Thuillier s'en écartent ou s'y conforment. À la recherche d'une approche qualitative et non quantitative, nous avons donc écarté cette piste, pour recentrer notre recherche sur l'identification des discours accessibles au XIX^e siècle sur le sommeil.

La délimitation de notre corpus de sources primaires se concentre ainsi principalement sur les sources imprimées. Si pour les époques précédant le XIX^e siècle, il semble difficile d'identifier une production spécifique au sommeil, l'essor de la culture imprimée d'une part, et l'attention nouvelle

⁶⁵ Henri Lefebvre, « Introduction à la rythmanalyse » dans *Éléments de rythmanalyse. Introduction à la connaissance des rythmes* [édition posthume, Paris, Syllepse, 1992], nouvelle édition dans *Éléments de rythmanalyse et autres essais sur les temporalités*, ouvrage cité, p. 32-35.

portée au sommeil d'autre part, voit au contraire la profusion des titres ayant trait à notre objet pour la période du XIX^e siècle.

Pour établir notre corpus de sources, nous avons en effet commencé par recenser, à partir du catalogue général de la Bibliothèque nationale de France d'une part, et de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé d'autre part l'ensemble des références contenant directement dans leur intitulé, une référence au sommeil, à l'absence de sommeil et à ses pathologies⁶⁶. Des centaines de titres ont émergé de ce recensement – ouvrages, brochures et fascicules imprimés, mais aussi iconographie, musique et théâtre imprimé –, duquel nous avons pu dégager trois corpus principaux de sources, constituant trois axes de recherches.

Les discours médicaux et hygiénistes constituent notre premier corpus. À partir de la fin du XVIII^e émerge en effet un discours médical spécifique au sommeil, qui se détache des ouvrages généraux consacrés à l'hygiène et à la physiologie – les premiers titres étant publiés pendant la période révolutionnaire. À partir du premier tiers du XIX^e siècle, se détachent de ces discours médicaux sur le sommeil, des ouvrages spécifiques sur les sommeils pathologiques.

Nous avons écarté de ce corpus, les références n'ayant pas trait directement au sommeil naturel – le sommeil magnétique ou hypnotique –, les références à la maladie du sommeil – notre étude se concentrant surtout sur les modifications du sommeil, en France, face à la modernité –, et les discours spécifiques sur les rêves considérés au point de vue philosophique et non physiologique. Si ces différentes appréhensions médicales qui s'écartent du sommeil naturel et physiologique n'ont pas été intégrées directement à notre étude, elles ont néanmoins été envisagées dans le rapport qu'elles pouvaient entretenir avec les définitions et les compréhensions du phénomène somnique naturel : par exemple, le sommeil magnétique et hypnotique ne sera pris en compte que dans son rapport au sommeil naturel physiologique. Suivant une logique similaire, les références – surtout littéraires et poétiques – ayant trait au « dernier sommeil » ont également été écartées.

Le second corpus de sources qui émerge est en effet un corpus littéraire et artistique se référant au sommeil ou à l'absence de sommeil, et dessinant des représentations positives et négatives de différents types de dormeurs ou dormeuses. Nous avons écarté de ce second corpus, les références mythologiques, davantage étudiées par une bibliographie secondaire mobilisable au besoin – notamment par l'historienne de l'art Marina Seretti –, mais aussi car mettant davantage en scène des représentations du sommeil moins spécifiques au XIX^e siècle.

66 Recherche effectuée à partir des mots clés « sommeil », « dormeur », « dormeuse », « dormir », « endormi* », « insomnie », « nuit blanche », « narcolepsie », « agrypnie », « somnambul* ».

Le dernier corpus qui émerge de cette recherche est un corpus politique. On remarque en effet l'émergence de nombreuses références au sommeil des rois, des révolutionnaires, de la nation, du peuple, etc, parmi lesquelles se détache un important corpus iconographique, qui nous a amené à interroger le référencement et l'utilisation politique du sommeil physiologique et métaphorique.

Plus ponctuellement, certaines archives ont pu être mobilisées en ajout de ces corpus imprimés, dans la mesure où elles ont permis de percevoir un écart à la norme attendue – à l'image des concours des académies savantes ayant trait au sommeil. Elles ont aussi pu éclairer la genèse et la réception d'une production imprimée – à l'instar des archives documentaires du journaliste Fernand Mazade, auteur au début du XIX^e siècle, de plusieurs articles importants défendant la nécessité du sommeil.

Le choix des délimitations chronologiques du sujet s'est imposé de lui-même, à partir de nos corpus de sources ainsi délimités: de la fin du XVIII^e siècle – moment où apparaissent conjointement un discours médical et un discours politique spécifiques sur le sommeil – jusqu'au début du XX^e siècle, moment où l'intégration d'un temps de sommeil moyen nécessaire de huit heures se traduit législativement par l'adoption de la journée de huit heures.

Par ailleurs, le choix de centrer l'étude sur la modification des normes, ainsi que le contenu des sources lui-même, invitent à réduire l'échelle d'observation aux lieux d'expérimentation de la vie moderne : le cadre urbain. En effet, les différentes préoccupations sur le sommeil sont principalement induites par les mutations de la société propres au XIX^e siècle (mutations économiques, sociales, politiques, scientifiques, culturelles). Cela nous amène en grande partie à mettre de côté dans le cadre de cette étude, le monde rural, abordé que par le biais des représentations qu'il peut véhiculer d'un sommeil « naturel » idéalisé, s'opposant au sommeil modifié par les mutations en cours.

La pratique de la veille nocturne, laborieuse comme festive, ne naît pas au XIX^e siècle. L'historiographie qui s'est penchée sur le moment nocturne a bien mis en avant une lente conquête de la nuit par les populations, initiée au moins depuis l'époque moderne. Le XIX^e siècle semble néanmoins représenter un tournant dans cette conquête, notamment urbaine, du moment nocturne.

La première partie de la thèse propose de se pencher sur l'émergence à la fin du XVIII^e siècle de discours exaltant une veille nocturne volontaire, faisant du fait de ne pas dormir la nuit un véritable signe distinctif, voire une vertu nécessaire. Plus largement, il s'agit ici d'interroger l'émergence de figures positives comme négatives de veilleurs nocturnes qui parcourent l'imaginaire social du XIX^e siècle par le biais d'une production multi-médiatique abondante –

littérature, presse, imagerie, afin d'étudier celles et ceux qui revendiquent ou mettent en scène leurs « nuit blanche » et les représentations qui y sont associés.

À l'inverse de Guillaume Garnier qui dans son étude du sommeil à l'époque moderne entreprend de gommer le temps révolutionnaire pour saisir le « temps long », le premier chapitre se propose d'explorer l'hypothèse selon laquelle les expériences révolutionnaires contribuent à partir de la fin du XVIII^e siècle à modifier les perceptions et les imaginaires du sommeil et de la veille⁶⁷. Les acteurs politiques de la Révolution française érigent en effet l'énergie et la vigilance en valeurs essentielles du citoyen nouveau, s'appropriant et exaltant une culture de la veille politique, nécessaire au gouvernement de la nation. Cet imaginaire de la veille révolutionnaire traverse l'ensemble du XIX^e siècle. L'épisode révolutionnaire bouleverse également les temporalités quotidiennes d'une certaine partie de la population. S'installe alors un nouveau rapport au temps social, politique et naturel qui repousse les frontières de la veille sur celles du sommeil.

Dans un second chapitre, il s'agira de montrer comment progressivement, la veille nocturne, la désynchronisation puis la réduction des temps de sommeil permettent aux écrivains et aux artistes de se distinguer au sein des champs littéraire et artistiques au XIX^e siècle. L'époque romantique marque en effet un moment « d'individuation de la littérature », où l'écrivain-artiste est soumis à l'injonction permanente à l'originalité et à l'autonomisation. Parmi les différents *scenarii* auctoriaux qui s'élaborent alors afin de se démarquer, plusieurs *scenarii* nocturnes mettent en scène les rythmes de vie singuliers de certains écrivains : la vie nocturne, l'inversion des rythmes nycthémeraux, puis la réduction du temps de sommeil permettent alors aux artistes de se démarquer au sein des champs artistiques et littéraires d'une part, et se représenter comme des êtres d'exception au sein de la société d'autre part, puisque non soumis aux rythmes-horaires.

Progressivement, au cours de la première partie du XIX^e siècle, on voit ainsi se dessiner des figures de « grands hommes », à qui sont attribuées des capacités à vaincre le sommeil exceptionnelles : c'est le cas de personnages politiques, d'écrivains et d'artistes, mais aussi de savants. À l'image de ces hommes célèbres qui clament pouvoir maîtriser leur sommeil pour le réduire au minimum, la question de la réduction – voire de la suppression – du temps de sommeil généralisée du sommeil se pose. Les sciences médicales de la seconde moitié du siècle entreprennent de répondre à cette interrogation, aboutissant à la conclusion qu'un sommeil réduit ne peut-être l'apanage que d'une petite minorité d'hommes de génies, hors-norme physiologiquement, voire pathologiquement (Chapitre 3).

Si de prime abord, on peut donc rejoindre l'historiographie américaine, pour dire que le XIX^e siècle semble bien exalter une veille quasi-permanente, en regardant d'un peu plus près ces

67 Guillaume Garnier, *L'Oubli des peines*, ouvrage cité.

discours, on s'aperçoit qu'elle ne concerne que des êtres exceptionnels, des « génies » qui par leur exceptionnalité peuvent se permettre de pousser leurs limites physiologiques au-delà de la « nature ». Ces grandes figures de « génie insomniaque » restent cependant des exceptions masculines. Le XIX^e siècle est en effet une période de tension entre l'exaltation de la veille d'un côté et les injonctions à dormir suffisamment de l'autre. Pour le commun des mortels, la nuit doit rester principalement consacrée au repos, le sommeil nocturne reste et s'impose comme la norme physiologique, médicale et morale, comme l'illustrent les préconisations générales des médecins qui redéfinissent le sommeil dès la fin du XVIII^e siècle (Partie 2).

À la fin du XVIII^e siècle, la science physiologique qui se développe à la suite des travaux d'Haller et Boerhaave se diffuse progressivement dans l'Europe des Lumières, défendant une nouvelle conception médicale et mécaniciste du corps humain. Ce nouveau paradigme médical change la perception de la nature même du sommeil qui devient un élément relevant de la physiologie et non plus de l'hygiène. De « chose non-naturelle », il devient « naturel » et constitue donc un des éléments indispensables pour le fonctionnement de la machine humaine.

À partir de la fin du XVIII^e siècle, les médecins s'emparent alors du sommeil comme un objet d'étude à part entière. Cette production médicale spécifique questionne la nature et la fonction du sommeil au moment où l'apparition des pratiques de sommeil provoqué (magnétisme animal puis hypnose) réinterroge les frontières entre veille et sommeil.

Durant la première partie du XIX^e siècle, on voit ainsi se dessiner de nouvelles manières d'appréhender le sommeil, définissant des normes de plus en plus précises de ce dernier. Élément primordiale de régénération de la machine humaine, il n'est pas pour la plupart des médecins question de supprimer le sommeil. Dans leurs recherches ces derniers s'intéressent au temps de sommeil nécessaire pour le corps humain – préconisant un temps de sommeil moyen plus long que les médecins de l'époque moderne – et tentent de définir des rythmes idéaux en fonction de l'âge, du sexe ou de l'état physiologique de l'individu. Ces questionnements sont ensuite repris et approfondis dans la seconde moitié de la période, par la physiologie expérimentale, puis par la psychologie expérimentale et la médecine des maladies nerveuse se constituant dans le dernier quart du XIX^e siècle (Chapitre 4).

Les pathologies du sommeil, qui n'étaient jusqu'alors que des symptômes deviennent des maladies à part entière, qu'il faut étudier, nommer et pouvoir traiter. À la fin du siècle, l'exaltation de la veille est ainsi remise en cause. L'accusation morale de fainéantise laisse place à une inquiétude sociale face aux conséquences de la vie citadine. La pratique de la veille nocturne

prolongée devient alors le symptôme d'une pathologie sociale, générée par la modernité. Celui qui accumule les nuits blanches est de plus en plus décrit comme un malade, victime de la vie moderne, et doit être pris en charge médicalement et socialement. Se dessine alors les contours de l'« art de dormir », ou plutôt de l'art de s'endormir.

Afin de protéger le sommeil, les discours médicaux se focalisent ainsi sur l'importance de l'hygiène et de l'habitude d'endormissement, insistant sur le respect de ces normes pour rester en pleine santé. Ils se posent comme experts dans les débats en cours sur le temps de repos et de travail – notamment autour de la journée de huit heures. Même laborieuse, la vie nocturne est remise en question. La réglementation du travail de nuit, mise en place pour les enfants et les femmes dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est en débat pour l'ensemble des travailleurs, opposant arguments physiologiques et moraux aux nécessités de la concurrence économique. En 1919, la limitation du travail de nuit n'est cependant accordée qu'à certaines catégories – comme les boulangers, non soumis aux aléas du marché international. La journée de huit heures est alors adoptée, entérinant une normalisation des temps de vie autour des « trois-huit » : huit heures de travail, huit heures de loisirs et huit heures de sommeil (chapitre 5).

Partie 1 : Vaincre la nuit, vaincre le sommeil ?

INTRODUCTION : « VIVRE LA NUIT »

La pratique de la veille nocturne, laborieuse comme festive, ne naît pas au XIX^e siècle. L'historiographie qui s'est penchée sur le moment nocturne a bien mis en avant une lente conquête de la nuit par les populations, initiée au moins depuis l'époque moderne¹. À la lecture de ces différents ouvrages, le XIX^e siècle semble néanmoins représenter un tournant dans cette conquête, notamment urbaine, du moment nocturne.

Les innovations techniques – particulièrement en matière d'éclairage – permettent ainsi à la fin du XVIII^e siècle de faciliter la vie nocturne, jusqu'à pouvoir la rendre quotidienne. Le travail nocturne – jusque-là limité à certaines corporations – est légalement autorisé pour l'ensemble des métiers en 1791, avec les lois d'Allarde et Le Chapelier². Cet investissement de la nuit n'est pas seulement laborieux, c'est aussi la conquête d'une soirée consacrée aux loisirs et aux plaisirs. Ces pratiques s'incarnent dans un espace urbain en pleine transformation, et sont plus particulièrement visibles et identifiées dans les tableaux de la vie parisienne. Capitale des plaisirs, transformée en véritable « ville lumière » par le développement de l'éclairage urbain, Paris devient alors le symbole de la modernité et du nouveau rapport au temps qui s'instaure³. Illuminée par les nouveaux réverbères au gaz, auxquels s'ajoutent les lumières des vitrines et des lieux de spectacle, la nuit urbaine s'impose comme nouvelle temporalité quotidienne du divertissement. Investissant la sphère publique, débordant sur les trottoirs et les boulevards du Second Empire et se généralisant dans le

1 Alain Cabantous, *Histoire de la nuit, XVII-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

2 Corinne Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur, enquête sur le temps de travail en Europe occidentale XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Dispute, 2020.

3 Voir Christophe Charle, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2011. Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 119-210.

Gai Paris de la Belle Époque, les nouvelles pratiques décalent vers le soir le temps de loisir de l'élite, mais aussi voient émerger des pratiques nocturnes pour les classes sociales plus modestes. Les populations urbaines dînent plus tard, se retrouvent au spectacle ou au cabaret, et multiplient les veilles⁴. La nuit parisienne trouve ses chroniqueurs, qui façonnent l'image d'une ville insomniaque, à l'image du *Paris Guide* – publié pour l'exposition universelle de 1867 – qui consacre un article au « sommeil de Paris » :

Le sommeil de Paris est une antiphrase [...]. Les vrais Parisiens ne dorment pas, ou si peu ! C'est même un des signes auxquels vous êtes prié de les reconnaître. Partout ailleurs il y a des débauchés, des viveurs, des joueurs, des travailleurs insurgés contre le repos classiques de la nuit ; il y a, dans les autres villes, des voleurs et des demoiselles qui, selon la virulente expression de Balzac, *vont en journée la nuit*. Ce monde-là existe à Paris comme ailleurs : mais ce que vous ne trouverez qu'à Paris, ce sont de braves gens mariés, paisibles et vertueux, dont la principale vie s'allume le soir vers dix heures pour s'éteindre vers trois heures du matin, souvent plus tard⁵.

Si Paris devient alors le symbole de la ville qui ne dort jamais, il semble bien que les pratiques de loisirs et de labeurs nocturnes s'étendent également aux villes plus modestes⁶.

Cette conquête des heures noires se traduit aussi par un changement dans la perception des scansion temporelles diurne/nocturne et s'accompagne d'un nouveau système de représentation, qui traduit une véritable volonté d'abolir la nuit, ou plutôt de ne considérer la nuit que comme un simple prolongement du jour, en se défaisant des peurs et des interdits qui lui étaient jusque-là associées. Alain Cabantous a montré que dès la fin du XVII^e siècle, c'est cette ambition affichée par les autorités « de participer à la défaite du nocturne, de ses peurs angoissées, de ses risques » qui motive le large mouvement européen de diffusion de l'éclairage nocturne urbain⁷. Le XIX^e siècle semble ainsi généraliser la possibilité de prolonger les diverses activités diurnes une fois la nuit tombée, brouillant les délimitations temporelles jour/nuit qui à l'époque moderne s'étaient édifiées comme structurantes des sociétés urbaines, reléguant la nuit comme un temps consacré exclusivement à la sphère privée et au repos, rendant toute activité nocturne suspecte, et nécessitant un contrôle accru. Les études consacrées aux nuits révolutionnaires ont montré à quel point la Révolution française avait permis d'accélérer le processus de conquête nocturne initiée à la fin de l'époque moderne⁸. Pour Pierre Serna, la Révolution française voit ainsi la naissance d'une nouvelle temporalité politique, qui dans sa nécessité d'investir l'ensemble du temps disponible, efface la

4 Julia Csergo, « Extension et mutation du loisir citadin, Paris XIX^e - Début XX^e siècle » dans Alain Corbin (dir.), *L'avènement des loisirs*, Paris, Flammarion, 1995, p. 143-145. Simone Delattre, *ouvrage cité*.

5 Henry de Pène, « Le sommeil de Paris » dans *Paris-Guide par les principaux écrivains et artistes de la France – Deuxième partie : La vie*, Paris, Librairie internationale, 1867, p. 1000.

6 C'est d'ailleurs le cas dès la fin du XVIII^e siècle. Alain Cabantous, *Histoire de la nuit, op. cit.*

7 *Ibidem*, p. 250-256.

8 Philippe Bourdin (dir.), *Les nuits de la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2013. Alain Cabantous (dir.), *Les Ombres de Cléo. Les Nuits historiques existent-elles ? (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, CNRS éditions, 2018

distinction diurne/nocturne, légiférant en continu, de nuit comme de jour. La nuit révolutionnaire est une nuit constituée de temporalités multiples, si elle n'est que très rarement un moment de combat ou d'action politique spectaculaire, elle devient le temps de la discussion et de l'échange, de la préparation de la journée à venir, de la législation et de l'organisation. Elle est également le temps de la réjouissance et de la fête. La nuit en révolution se compose de temporalités plurielles ; elle est fragmentée et participe à l'instauration d'un nouveau quotidien. Pierre Serna distingue ainsi plusieurs moments : la soirée, prolongement de l'action diurne et d'activités multiples, puis le creux de la nuit, temps de peur, de contrôle, mais aussi de repos, avant le réveil au petit matin⁹.

Ainsi si on s'y penche d'un peu plus près, les pratiques nocturnes décrites par les historiennes et les historiens illustrent davantage un recul des frontières de la journée sur celle de la soirée, plutôt qu'un effacement complet du moment nocturne. Avoir passé une partie de la nuit à sortir ou à travailler (cela peut-être aussi se lever avant l'aube), ne veut pas dire qu'une autre partie de la nuit n'est pas consacrée au sommeil. On voit néanmoins, à la lecture de ces différents historiens et historiennes, que le XIX^e siècle s'illustre comme un « front de conquête¹⁰ » nocturne, qui touche en retour le sommeil. Pour Alain Cabantous, l'ensemble des manifestations nocturnes de la fin du XVIII^e siècle contribue ainsi « à prolonger la vie sociale et ludique au détriment du sommeil, et tendent à placer le divertissement au cœur de ce qui hier, ne devait profiter qu'au silence nécessaire à un repos réparateur¹¹ ». Simone Delattre identifie ainsi la naissance d'un nouvel individu nocturne, qui poussé par la croyance en la capacité de l'homme à défier les rythmes naturels, « méprisera la norme du sommeil, la vocation, ordinairement diurne de l'espèce humaine, au profit des valeurs de supériorité liées à la veille ascétique, à la conscience en éveil¹² ».

DE L'INSOMNIE À LA NUIT BLANCHE

L'étude du vocabulaire nous donne une première indication, et nous montre que des pratiques de veilles volontaires émergent à partir de la fin du XVIII^e siècle. En effet, les termes utilisés pour exprimer la privation de sommeil nocturne se multiplient, et leur définition évolue pour se préciser tout au long du XIX^e siècle, différenciant de plus en plus veille nocturne volontaire et involontaire. Les expressions « passer une nuit blanche », et « faire du nuit le jour et du jour la nuit » viennent

9 Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution... », dans Philippe Bourdin (dir.), *Les Nuits de la Révolution française*, op. cit., p. 405-425.

10 Expression de Simone Delattre, *Les douze heures noires*, ouvrage cité, p. 16 : « La contrainte naturelle n'enferme pas le Paris du XIX^e siècle dans la nécessité du sommeil, et c'est au contraire, comme une limite significative, un front de conquête qu'il est permis de l'envisager. »

11 Alain Cabantous, *Histoire de la nuit*, ouvrage cité, p. 287.

12 Simone Delattre, *Les douze heures noires*, ouvrage cité, p. 18 et p. 21.

ainsi s'ajouter aux terminologies déjà existantes – souffrir d'insomnie ou d'agrypnie – pour décrire une nuit passée sans dormir.

L'« agrypnie » est un terme issu du latin *agrypnia* – lui-même transcrit du grec ἀγρυπνία – attesté dès le VIII^e siècle en latin médiéval¹³. Signifiant « privé de sommeil¹⁴ », il est utilisé à partir du Moyen-Âge pour désigner ceux qui ne dorment pas la nuit, que ce soit volontairement ou non¹⁵.

La transposition du terme *agrypnia* en *agrypnie* se fait au XVI^e siècle, la première acception semblant être celle qu'on découvre dans les premières lignes du *Discours du songe de Poliphile* :

Par un matin du mois d'Avril environ l'aube du jour, je Poliphile estois en mon lict, sans autre compagnie que ma loyale garde Agrypnie, laquelle m'avoit entretenu toute celle nuit en plusieurs propos, et mis peine de me consoler : car je luy avoie déclaré l'occasion de mes souspirs. A la fin, pour tout remede, elle me conseilla d'oblir tous ces ennuyes et cesser mon deuil¹⁶.

Le traducteur précise en marge : « Agrypnie est le veiller que lon fait par maladie ou fantaisie ». Au XVIII^e siècle, le terme est utilisé en pathologie médicale pour désigner une « privation complète de sommeil¹⁷ », repris par exemple dans la *Nosologie méthodique* de Boissier de Sauvages en 1753¹⁸. En ce sens, l'agrypnie ne désigne plus que la privation de sommeil subie, involontaire. L'étude des dictionnaires du XIX^e siècle montre que l'utilisation du terme se restreint progressivement à cet usage médical, et se raréfie. Dans les éditions Larousse de 1866 et 1898 par exemple, il est présent dans les dictionnaires universels ou encyclopédiques comme un terme de médecine signifiant « insomnie, défaut de sommeil », mais absent des dictionnaires de langue française publiés les mêmes années¹⁹. En 1898, la définition précise que le terme est « peu usité ». À la fin du siècle, les rares occurrences littéraires d'« agrypnie » sont d'ailleurs utilisées pour appuyer l'autorité médicale du propos, comme dans *À l'ombre des jeunes filles en fleur* où le Dr Cottard prescrit un traitement et un régime alimentaire contre les crises d'insomnies :

13 « Agrypnie », portail de lexicographie du CNRTL [URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/agrypnie>] consulté le 2 novembre 2017].

14 Du préfixe *a*, forme privative et de *grypnia* : sommeil. Étymologie indiquée par exemple dans J.F. Lavoisier, *Dictionnaire portatif de médecine, d'anatomie, de chirurgie, de pharmacie, de chymie, d'histoire naturelle, de botanique et de physique*, Paris, Barrois, 1793.

15 Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil 1700-1850*, Rennes, PUR, 2013, p. 173-174.

16 Francesco Colonna, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile*, traduit de l'italien par Robert de Lenoncourt, Paris, Jean Martin, 1546, livre Premier, f. 1.

17 « Agrypnie », *Nouveau dictionnaire universel de la langue française* par Prosper Poitevin, 1869, tome 2, p. 82.

18 Boissier de Sauvages, *Nosologia Metodica*, [1763], traduite en français par le Dr Gouviou sous le titre *Nosologie méthodique* [1770], Lyon, Bruyset, 1773, Tome 7, p. 411-421. Identifié comme première acception dans l'article « agrypnie », portail de lexicographie du CNRTL, *article cité*.

19 « Agrypnie » dans Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique.*, tome premier, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866, p.144. « Agrypnie » dans Pierre Larousse, Claude Augé, *Nouveau Larousse illustré, dictionnaire universel encyclopédique*, tome 1, Paris, Larousse 1898, p. 132.

Je n'ai pas l'habitude de répéter deux fois mes ordonnances. Donnez-moi une plume. Et surtout au lait. Plus tard, quand nous aurons jugulé les crises et l'agrypnie, je veux bien que vous preniez quelques potages, puis des purées, mais toujours au lait, au lait²⁰.

L'utilisation du terme devient même un marqueur de la complexité du langage des médecins, prêtant à la moquerie, voire à l'accusation de charlatanisme envers la profession :

Supposons que vous ne puissiez fermer l'œil de la nuit. Vous allez trouver un médecin... S'il vous dit simplement : « C'est de l'insomnie... Faites de longues promenades à pied », vous haussez les épaules, en pensant que ce n'est pas la peine d'être diplômé de la faculté pour donner de pareils conseils. Mais si le médecin déclare d'un ton doctoral : « C'est de l'agrypnie. Faites de la dromothérapie », vous serez plongé dans l'admiration, et vous verserez votre louis sans rechigner... Pourtant c'est la même chose. [...] Les médecins sont des prêtres aussi. Le jour où ils n'emploieront plus de mots cabalistiques, ils perdront tout prestige et ne guériront plus²¹.

C'est en effet le terme d'insomnie qui est alors utilisé dans le langage courant. Sur le même modèle étymologique, il est tiré du latin *insomnia*²². Son utilisation est attestée dès l'époque moderne pour désigner une privation de sommeil volontaire ou involontaire, mais à l'instar d'« agrypnie » dont il est synonyme, sa définition se précise au cours du XIX^e siècle. L'utilisation du terme tend à désigner de plus en plus une privation de sommeil subie, « causée par » un facteur interne ou externe, comme le montre la définition du *Dictionnaire de l'Académie française* :

INSOMNIE : s. fem. (On prononce l'M)
Privation de sommeil causée par quelque indisposition, quelque chagrin, quelque inquiétude. *Il y a un mois qu'il ne dort point, cette insomnie lui a échauffé le sang. Une longue insomnie. Une continuelle insomnie. Il est travaillé d'une cruelle insomnie. Avoir, éprouver de fréquentes insomnies. Être sujet à des insomnies*²³.

Elle est aussi à partir de la seconde moitié du siècle pratiquement toujours associée à un développement médical, incluant une précision « pathologie » ou « encyclopédie » :

INSOMNIE : (lat. in privatif ; somnus, sommeil), sf. Absence, privation de sommeil.
Encycl. L'insomnie, toujours pénible, peut devenir nuisible à la santé, si elle se prolonge. Pour la combattre, il faut connaître ses causes et agir en conséquence ; éviter les excès de travail, supprimer les excitants, etc. L'eau de fleur d'oranger est recommandée dans les cas les plus ordinaires ; si elle ne suffit pas, le médecin prescrit le bromure de potassium, le chloral, la codéine, la morphine, etc., mais on doit ne recourir aux narcotiques qu'avec la plus grande prudence²⁴.

De plus en plus présent dans les écrits, son usage donne naissance à l'adjectif ou substantif « insomniaque ». Pas encore intégré dans les dictionnaires, le terme semble être attesté pour la première fois comme substantif en 1881 dans les *Chroniques du pavé* de Jean Richepin :

20 Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu, À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, Paris, Nouvelle Revue Française, 1918, p. 63.

21 Clément Vautel, « Propos d'un parisien », *Le Matin*, 2 juin 1912.

22 Du préfixe privatif *in* et *somnus* sommeil.

23 « Insomnie », *Dictionnaire de l'Académie française*, tome 2, Paris, Firmin Didot frères, 1835, p. 42.

24 « Insomnie », *Dictionnaire encyclopédique illustré*, Paris, Armand Colin, 1900, p. 508.

Aimez-vous le bon café, ce magicien qui réveille les endormis, et qui en même temps berce de songeries endormes la veille des insomniaques²⁵ ?

Si les termes « agrypnie » et « insomnie » se spécialisent ainsi pour évoquer une privation de sommeil subie, c'est que de nouvelles expressions apparaissent parallèlement pour désigner plus spécifiquement des pratiques de veille volontaire.

L'expression « nuit blanche » apparaît comme un synonyme d' « insomnie » dans plusieurs correspondances du XVIII^e siècle pour évoquer la privation de sommeil nocturne :

Vous saurez que j'ai passé une nuit blanche, mais si blanche, que depuis deux heures après minuit que je me suis couchée, jusqu'à trois heures après midi que je vous écris, je n'ai pas exactement fermé la paupière ; c'est la plus forte insomnie que j'aye jamais eue, mais depuis quinze jours je ne dors que quatre ou cinq heures par nuit²⁶.

La nuit blanche peut être douloureuse et subie, comme chez Madame du Deffand, mais elle est aussi utilisée pour revendiquer une veille volontaire, choisie. Voltaire l'utilise dans ce sens dès 1716 pour évoquer ses nuits de plaisirs nocturnes²⁷ :

Vous seriez peut-être bien étonnée si je vous disais que dans ce beau bois, dont je viens de vous parler, nous avons des nuits blanches comme à Sceaux. Madame de La Vrillière, qui vient ici pendant la nuit faire tapage avec Madame de Listenai, fut bien surprise d'être dans une grande salle d'ormes, éclairée d'une infinité de lampions, et d'y voir une magnifique collation servie au son des instruments, et suivie d'un bal où parurent plus de cent masques habillés de guenillons superbes.[...] Après tous les plaisirs que j'ai à Sulli, je n'ai plus à souhaiter que d'avoir l'honneur de vous voir à Ussé, et de vous donner des nuits blanches comme à Madame de La Vrillière²⁸.

À la fin du XVIII^e siècle, son utilisation semble être courante dans les échanges épistolaires amoureux de l'aristocratie, on la retrouve par exemple en 1796 sous la plume de la baronne de Reich :

Êtes-vous reposé ! Mon cher Persée [le général Klinglin] de la nuit blanche que nous avons passé ensemble ! Je le désire ! Quant à moi, j'ai, avec le bonheur d'avoir passé quelques heures avec vous, trouvé la fortune d'être rendue chez moi à 8 heures du matin, et je me suis couchée pour me tenir prête à de nouvelles veillées²⁹.

25 Jean Richepin, « La mère Zouzou », *Gil Blas*, 15 octobre 1881. Identifié comme la première acception du terme dans l'article « insomniaque » du portail de lexicographie du CNRTL, [URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/insomniaque>; consulté le 2 novembre 2017].

26 Marie du Deffand, « Lettre CXIX. Mercredi 30 octobre 1771 », dans *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*, Paris, Treuttel et Würtz, 1812, t. 1, p. 361.

27 Le duc de Saint-Simon indique dans ses *Mémoires* que la pratique des *nuits blanches* au château de Sceaux étaient déjà monnaie courante dix ans auparavant en 1705. Guillaume Garnier et Anne-Claude Ambroise Rendu, « Introduction » dans *La Nuit Blanche. Une histoire de l'Antiquité à nos jours*, Presses Universitaires de Vincennes, à paraître. Au sujet des nuits de Sceaux, voir aussi Alain Cabantous, *Histoire de la nuit, ouvrage cité*, p. 272-273 et *infra*, chapitre 3, II, 1) b).

28 Voltaire, « Lettre à Madame La Marquise de Mimeure » datée de 1716, *Oeuvres complètes de Voltaire, Correspondance 1 (Années 1711-1735)*, Paris, Garnier Frères, 1889, p. 35-36.

29 *Correspondance trouvée le 2 Floréal an 5 à Offembourg dans les fourgons du général Klinglin, Général-Major de l'armée autrichienne, et chargé de la correspondance secrète de cette armée*, Tome Premier, Paris, Imprimerie de la République, Pluviôse an VI, 1798, p. 462.

L'expression s'intègre également au vocabulaire de la romance et des chansons badines. Le 5 fructidor an V par exemple (20 juillet 1797), la société de chansonniers des « dîners du vaudeville ³⁰ » écoute ainsi les vers composés par Jean-Etienne Despréaux sur le thème de « la nuit blanche ». Le compositeur y dépeint par l'alternance de couplets en mode mineur et majeur, les plaisirs et les douleurs que peuvent causer la privation de sommeil causée par le sentiment amoureux :

Passer une nuit blanche,
C'est être sans dormir ;
Il n'est point de nuit blanche,
Sans peine ou sans plaisir.[...]

A ma déesse *Blanche*
Je fis constante cour ;
Et l'adorable *Blanche*,
Sensible à mon amour,
M'accorda carte blanche
Sur ses divins appas :
Quelle heureuse nuit blanche
Je passai dans ses bras !

Mais six mois après, *Blanche*
Pris un nouvel amant ;
Je passai la nuit blanche
Dans le plus grand tourment.
Une heureuse nuit blanche
Dure bien peu de temps !
Malheureuse nuit blanche,
Dure, je crois, cent ans³¹.

Les occurrences de l'expression se multiplient dans la littérature et « passer une nuit blanche » est intégré aux dictionnaires au XIX^e siècle. La locution y est définie comme une « nuit qu'on passe sans dormir », une « nuit passée sans sommeil » ou une « nuit passée dans l'insomnie »³². Le terme apparaît ainsi dans le *Dictionnaire de l'Académie française* aux deux entrées « blanche » et « nuit »

30 La « société des dîners du Vaudeville » est une association de chansonniers qui se réunit mensuellement entre 1796 et 1801 afin de présenter à l'ensemble des convives les compositions de leur membre sur des sujets tirés au sort le mois précédent. *Les Dîners du vaudeville*, n°1, Huet, Paris, Vendémiaire an V, [1796].

31 Jean-Etienne Despréaux, « La nuit blanche » dans *Les dîners du Vaudeville*, n°11, Paris, Huet, Thermidor, an V [1797], p. 9-11. La chanson est publiée à nouveau dans le recueil *Mes passe-temps, chansons suivies de l'Art de la danse* qui connaît trois éditions au début du XIX^e siècle (en 1802, 1806 et 1809). Le dernier vers y est légèrement modifié : « Dure, je crois, cent ans » devient « Hélas ! Dure cent ans ».

32 L'expression est alternativement proposée à l'entrée « nuit » ou à l'entrée « blanche ». Le *Dictionnaire de la langue française* de Littré la reporte pour les deux termes en 1873, la définissant à l'entrée « blanche » comme une « nuit passée sans sommeil » et à l'entrée « nuit » comme une « nuit passée dans l'insomnie ». Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873, tome 1 p. 353 et tome 3 p. 767.

On la retrouve définit comme « une nuit qu'on passe sans dormir » par exemple dans Prosper Poitevin, *Nouveau dictionnaire universel de la langue française*, tome 2, 1869, p. 337 ou Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1867, tome 2, p. 788.

à partir de la sixième édition en 1835³³. À la fin du siècle, son usage semble s'être généralisé. L'expression est « si souvent usitée dans le discours familier ³⁴», qu'un lecteur du *Courrier de Vaugelas* se demande en 1880 « Comment l'expression de nuit blanche a-t-elle pu être donnée à une nuit que l'on passe sans dormir ? ». Dans sa réponse, Eman Martin – officier de l'instruction publique et rédacteur de ce bi-mensuel « consacré à la propagation de la langue française » – lui explique que pour certains, cela fait référence à une pratique de la chevalerie médiévale :

Le guerrier digne d'être reçu chevalier passait la nuit qui précédait sa réception dans un lieu consacré, où il veillait auprès de ses armes ; il était revêtu d'un costume blanc, comme les néophytes de l'Eglise ; et de là vint que cette nuit, qu'on nommait veille des armes, fut aussi nommée nuit blanche, expression que l'usage a retenue pour signifier une nuit sans sommeil³⁵.

Cette explication est par exemple retenue par Pierre-Marie Quitard, grammairien et auteur du *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes*³⁶, mais pour Eman Martin, l'origine de l'expression est bien plus simple :

Mais attendu que La Curme de Sainte Palaye ne dit absolument rien à ce sujet dans l'endroit où il parle des chevaliers (tome 1, p.61)³⁷, je me permets de suspecter quelque peu l'explication de Quitard, et je la remplace par la suivante :

En français, l'adjectif blanc s'emploie dans plusieurs cas avec le sens de défectueux, d'incomplet, et aussi pour signifier un contraire ; ainsi on dit : au jeu de quilles, qu'on a fait *chou* [coup] *blanc* pour signifier qu'on a lancé la boule sans abattre une seule quille [...]. Or, cela établi, que peut être une nuit blanche ? Tout simplement, à mon avis, une nuit où l'on a été privé de ce que donne ordinairement la nuit, c'est à dire le repos et le sommeil³⁸.

C'est également l'interprétation retenue par le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré en 1873 : « Peut être cette locution provient-elle du jeu où l'on fait chou blanc, où l'on amène blanc : nuit blanche, nuit où l'on n'a pas réussi à gagner du sommeil³⁹ ».

Les « nuits blanches » sont dans ce sens synonyme d'une autre expression plus ancienne « faire de la nuit le jour et du jour la nuit ». Utilisée par Molière dans *Le dépit amoureux* pour qualifier les frasques maritales de Valère, « qui pervertit l'ordre de la nature / Et fait du jour la nuit, oh! la grande imposture ! », elle est présente dans le *Dictionnaire de l'Académie française* dès

33 « *Nuit blanche*, Nuit qu'on passe sans dormir ». Article « Blanc,anche » dans *Dictionnaire de l'Académie française*, sixième édition, tome 1, Paris, Firmin Didot frères, 1835, p. 191. Article « nuit », *ibidem*, tome 2, p. 281.

34 Eman Martin, *Le Courrier de Vaugelas, journal semi-mensuel consacré à la propagation universelle de la langue française*, n°22, 15 janvier 1880, 9^{ème} année, p. 172.

35 *Idem*.

36 P.M. Quitard, *Dictionnaire des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française*, Paris, P.Bertrand, 1842, p. 563. Cette définition est reprise par Pierre Larousse, *Jardin des racines latines*, 1860, p.187.

37 Jean Baptiste de La Curme de Sainte Palaye est l'auteur de *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, Paris, Duschesne, 1759.

38 Eman Martin, *Le Courrier de Vaugelas, article cité*.

39 « Blanc, blanche » dans Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Hachette et Cie, tome premier, 1873, p. 353.

1694⁴⁰. La variante « faire du jour la nuit, et de la nuit le jour » apparaît à la fin du XVIII^e siècle, définit comme le fait de « dormir le jour, et veiller la nuit » ou encore « dormir le jour et vivre la nuit »⁴¹. Ces expressions permettent alors de distinguer celles ou ceux qui font le choix de l'inversion du rythme nycthémeral sans le subir, pour « donner la nuit au travail ou au plaisir et le jour au sommeil⁴² ».

Au cours du XIX^e siècle, ceux qui pratiquent les nuits blanches développent également un vocabulaire spécifique pour se désigner eux-mêmes, s'auto-intitulant les « noctambules »⁴³. Ils s'approprient ainsi un terme synonyme jusqu'alors de « somnambule », définissant communément « celui qui marche la nuit en dormant »⁴⁴. À la fin du siècle, l'utilisation du terme « noctambule » est ainsi entré dans le vocabulaire pour désigner « une personne qui passe la nuit hors du logis »⁴⁵. Ce sens semble même l'emporter dans le langage familial et courant, comme le montre la définition donnée par Pierre Larousse en 1877, qui réduit la synonymie avec le somnambulisme au langage médical :

NOCTAMBULE : – du lat. *Nox, noctis*, nuit ; *ambulo*, je marche. Pathol. Personne qui marche en dormant. On dit mieux SOMNAMBULE.

Fam. Personne qui marche la nuit, qui est sur pied pendant la nuit. Le NOCTAMBULE *est un homme ami de la rêverie entre la terre et le ciel.* (J. Janin). *Toute la bande de NOCTAMBULE entre dans la chambre de l'artiste stupéfait de l'invasion* (J.Lecomte.)[...]

– Adj. – Fam. Qui marche, qui vague, qui erre la nuit [...] ⁴⁶.

Un nouveau champ lexical dérivé du terme se développe, permettant de distinguer les activités de la vie nocturne de celles de la vie diurne, comme le montre l'intégration du verbe « noctambuler » dans les dictionnaires :

40 *Le dépit amoureux*, acte III, scène 6. Cité dans le dictionnaire Littré à l'article « jour » pour illustrer l'expression. « Jour », *Ibidem*, tome 3, p. 200.

41 « *Faire de la nuit le jour et du jour la nuit* » apparaît dans l'article « Nuit » du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694 (tome 2). Il est alors cité sans définition ni exemple. La variante « faire du jour la nuit et de la nuit le jour » apparaît dans l'article « jour » en 1798 : « On dit, Faire du jour la nuit, et de la nuit le jour, pour, dormir le jour, et veiller la nuit ». *Le Dictionnaire de l'Académie française*, cinquième édition, t. 1. [d'après la base de données du projet « ARTFL » en partenariat entre l'université de Chicago et le CNRTL, accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://artfl-project.uchicago.edu/content/dictionnaires-dautrefois>]

42 Article « nuit », Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, tome 11, 1866-1877.

43 Simone Delattre, *ouvrage cité*, p. 550.

44 Définition donnée par exemple par le *Dictionnaire critique de la langue française* de Féraud en 1787 : « Noctambule : s. m. [Noktanbule] Celui qui marche la nuit en dormant. On dit plus ordinairement somnambule. » [d'après la base de données du projet « ARTFL ». En ligne]

45 Hatzfeld, Adolphe, Darmesteter, Arsene, Thomas, Antoine, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours : précédé d'un traité de la formation de la langue*, Paris, Delagrave, 1895, p. 1593.

46 « Noctambule » dans Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1866-1877, tome 11, p. 1042.

NOCTAMBULER : (no-ktan-bu-lé) v. n. Néologisme. Aller, se promener la nuit. *Le ciel blémit, les étoiles pâlisent ; les deux amis continuent à noctambuler, Crispin toujours bavard, Gille à moitié endormi* (Daudet)⁴⁷.

De nouvelles expressions apparaissent ainsi à la fin du XVIII^e siècle pour nommer spécifiquement les pratiques de privation de sommeil volontaires consacrées aux plaisirs ou aux déambulations nocturnes. Cette évolution semble entériner dans le vocabulaire courant certaines pratiques de veille qui poussent la vie nocturne au-delà de la soirée. Dans le même temps, les termes pré-existants voient leur définition se préciser afin de distinguer les expériences de veilles nocturnes subies – rapportées de plus en plus aux problématiques médicales⁴⁸ – de celles qui sont recherchées de manière délibérée.

Cette partie propose de se pencher sur l'émergence à la fin du XVIII^e siècle de discours exaltant la veille nocturne volontaire, faisant du fait de ne pas dormir la nuit un véritable signe distinctif, voire une vertu nécessaire. Plus largement, il s'agit ici d'interroger l'émergence de figures positives comme négatives de veilleurs nocturnes qui parcourent l'imaginaire social du XIX^e siècle par le biais d'une production multi-médiatique abondante – littérature, presse, imagerie, afin d'étudier celles et ceux qui revendiquent ou mettent en scène leurs « nuits blanches » et les représentations qui y sont associés. La mise en regard de ces figures avec les discours moraux et médicaux sur la privation de sommeil permettent d'identifier l'émergence d'un nouvel imaginaire de la veille nocturne face à la modernité.

À l'inverse de Guillaume Garnier qui dans son étude du sommeil à l'époque moderne entreprend de gommer le temps révolutionnaire pour saisir le « temps long⁴⁹», le premier chapitre se propose d'explorer l'hypothèse selon laquelle les expériences révolutionnaires contribuent à partir de la fin du XVIII^e siècle à modifier les perceptions et les imaginaires du sommeil et de la veille. Les acteurs politiques de la Révolution française érigent en effet l'énergie et la vigilance en valeurs essentielles du citoyen nouveau, qui s'approprie et exalte une culture de la veille politique, nécessaire au gouvernement de la nation. Cet imaginaire de la veille révolutionnaire traverse l'ensemble du XIX^e siècle. L'épisode révolutionnaire bouleverse également les temporalités quotidiennes d'une certaine partie de la population. S'installe alors un nouveau rapport au temps social, politique et naturel qui repousse les frontières de la veille sur celles du sommeil.

Le second chapitre se penche sur les différentes représentations artistiques de la « nuit blanche » au moment où l'expression apparaît dans le vocabulaire courant. Il s'agira d'interroger

47 Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française* (1872-1877)

48 Voir *infra*.

49 Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil 1700-1850*, Rennes, PUR, 2013, p. 19.

l'émergence de figures positives comme négatives de veilleurs nocturnes qui parcourent l'imaginaire social du XIX^e siècle – veilleurs au premier rang desquels on compte les écrivains et les artistes. L'inversion des rythmes nycthémeraux puis la réduction du temps de sommeil vont permettre à ces derniers de se distinguer et d'affirmer leur singularité.

Progressivement, au cours de la première partie du XIX^e siècle, on voit se dessiner des figures de génies et de grands hommes, à qui sont attribuées des capacités à vaincre le sommeil exceptionnelles : c'est le cas de personnages politiques, de savants ou encore d'artistes. Se construisent alors *a posteriori* des lignées de génies insomniaque, dont l'étude fera l'objet du troisième chapitre. La mise en regard de ces figures avec les discours moraux et médicaux sur la privation de sommeil permettent d'identifier l'émergence d'un nouvel imaginaire de la veille nocturne face à la modernité. Si pour ces êtres hors du commun, la veille nocturne est un signe de distinction, pour d'autres, cette pratique est condamnée comme coupable et amoral. Présentés comme inutiles socialement, paresseux et décadents, les noctambules s'excluent en effet volontairement de l'organisation du temps qui s'impose alors : la journée doit être consacrée au travail, la soirée aux différentes formes de sociabilité privée ou publique, et la nuit au repos. La littérature à visée moraliste oppose ainsi la population laborieuse à cette poignée de jouisseurs. Mais au-delà de cette conquête nocturne conduisant à l'inversion des rythmes nycthémeraux, on trouve également la diffusion de discours qui interrogent l'utilité voire la nécessité même du sommeil. Il semble ainsi que la conquête de la nuit aille de pair avec une conquête du sommeil, par la diffusion de discours exaltants une veille accrue, voire formulant l'utopie de vaincre le sommeil lui-même.

CHAPITRE 1 : L'EXALTATION DE LA VEILLE POLITIQUE : VIGILANCE ET VEILLE CITOYENNE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE À LA COMMUNE DE PARIS

INTRODUCTION

La Révolution ne peut pas dormir car elle doit toujours rester en éveil. La révolution est un immense comité de vigilance d'où le sommeil n'existe plus, le repos ne peut plus être, il est exclu du monde politique, il est hors champ de l'œuvre titanesque à laquelle doivent s'astreindre corps et âme les députés, les fonctionnaires et enfin les citoyens qui se doivent à la patrie¹.

À la lecture des réflexions conclusives du colloque consacré en 2011 aux nuits de la Révolution française, il semble bien que les périodes révolutionnaires de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècle développent un imaginaire de conquête du sommeil intrinsèquement lié à l'exceptionnalité du moment politique insurrectionnel.

L'historiographie s'est en effet penchée ces dix dernières années sur les particularités des nuits révolutionnaires². Si le constat est fait qu'il y a peu d'événements nocturnes à proprement parler, la nuit révolutionnaire fourmille néanmoins d'activités spécifiquement politiques : elle est le temps de la discussion et de l'échange, de la préparation de la journée à venir, de la législation et de l'organisation. Elle est également le temps de la réjouissance et de la fête. L'épisode révolutionnaire investit et modifie ainsi le temps nocturne, plus particulièrement la soirée, et participe en cela à la « conquête de la nuit ». À l'instar des histoires de la nuit sur la même période, ces travaux étudient dans leur grande majorité l'homme en activité, réduisant l'étude du sommeil à de simples mentions, et sans interroger les changements induits par cette activité nocturne sur les rythmes quotidiens. À la suite de cette historiographie, nous tenterons d'interroger ici la spécificité temporelle propre aux nuits révolutionnaires et les représentations qui lui sont liées, mais en superposant à l'étude de la séparation diurne/nocturne l'observation des frontières faites entre l'activité et le sommeil.

1 Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution », dans Philippe Bourdin (dir.), *Les Nuits de la Révolution française, ouvrage cité*, p. 405-425.

2 Philippe Bourdin (dir.), *Les Nuits de la Révolution française, ouvrage cité*. Alain Cabantous (dir.), *Les Ombres de Clio. Les nuits historiques existent-elles ? (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, CNRS éditions, 2018.

L'étude du sommeil en révolution est permise par la profusion des écrits traduisant le bouleversement de ces périodes exceptionnelles. Philippe Bourdin note ainsi à propos de la Révolution française :

Des centaines de productions viennent en tout cas étayer cette construction d'un temps nouveau. « Au discours qui politiquement se dévoile de l'historiographie, il faut unir ceux du dramaturge, du romancier, du poète [...] et révéler en chacun de leurs écrits ces représentations du devenir historique, références lointaines mais réelles, sur lesquelles fragmentairement ou en sa totalité se construit leur espace idéologique », invitait Jean-Marie Goulemot : et l'on pourrait ajouter à son évocation la presse, le théâtre, la chanson, les arts graphiques et plastiques, les fêtes et cultes civiques, etc. tant l'ensemble des formes et moyens d'expression semble mobilisé. La littérature patriotique, multiforme, en vers ou en prose, hymne ou roman, chanson ou comédie, almanach ou drame, qui exprime la citoyenneté de ses auteurs autant qu'ils expriment sur la citoyenneté, existe dans un océan de productions sans ambition partisane³.

C'est donc en tentant d'embrasser la diversité de cette production multi-médiatique abondante que nous avons essayé de reconstituer l'émergence d'un nouveau système de représentations politiques convoquant l'imaginaire du sommeil et de la veille. Nous avons recensé et sélectionné un corpus de sources qui renvoyaient explicitement par leur intitulé ou leur contenu au champ lexical du sommeil ou de la veille⁴. Nous avons porté une attention particulière à l'étude de la presse, de l'iconographie – à travers notamment la production de caricatures politiques – du théâtre et de la chanson, dont l'importance dans la formation et la diffusion d'une culture politique liée à l'exercice de la citoyenneté a été mise en avant par l'historiographie des périodes révolutionnaires⁵.

À cette littérature abondante et multi-médiatique, il faut aussi ajouter la profusion des écrits personnels suscités par les révolutions. Ces événements ont en effet été quasi-immédiatement l'objet de nombreux témoignages. C'est plus particulièrement le cas pour les deux révolutions qui jalonnent notre étude: l'irruption révolutionnaire de l'été 1789 – première à se nommer comme telle

3 Philippe Bourdin (dir), *La Révolution 1789-1871. Écriture d'une histoire immédiate*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2008.

4 D'une part, un recensement à partir des titres répertoriés dans les catalogues informatisés de la BNF – incluant pour la presse la base de donnée Retronews, dans le catalogue « French Revolution Digital Archive » de l'université de Stanford, dans les bases de données sur la Révolution française issu du projet ARTFL (collaboration entre l'université de Chicago et le CNRS – notamment « les journaux de Marat). Recherche effectuée à l'aide de mots-clés (« sommeil », mais également « dormeur », « dormeuse », « dormir », « réveil », « réveil du peuple », « cauchemar », « endormeur »). D'autre part, la remontée des filières bibliographiques a permis d'identifier un certain nombre d'ouvrages, d'images et de discours, permettant de compléter le corpus.

5 L'importance de l'étude de la culture visuelle à notamment été mise en avant par Michelle Vovelle dans ses travaux sur les images de la Révolution française. Michelle Vovelle (dir.), *Les images de la Révolution française*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990. Plus récemment, l'approche est renouvelée par les travaux des *visuals studies*. Voir notamment l'article de synthèse : Guillaume Mazeau, Pascal Dupuy, Charlotte Guichard, Richard Taws, Pascal Griener « Cultures visuelles et révolutions : enjeux et nouvelles problématiques » dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°372, avril-juin 2013, p. 143-160. Voir aussi Rolf Reichardt et Hubertus Kohle, *Visualizing the Revolution. Politics and Pictorial Arts in Late Eighteenth-century France*, Londres, Reaktion Books, 2008. Sur la diffusion et l'utilisation de la chanson politique en période révolutionnaire, voir Laura Mason, *Singing the French Revolution. Popular Culture and Politics (1787-1799)*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1996.

– et l’expérience communarde de 1871. Les historiens de la Révolution française ont ainsi bien mis en avant l’originalité des processus d’écritures enclenchés par l’événement, puis ceux de leur publication en *Souvenirs* ou *Mémoires*⁶. S’inscrivant pour beaucoup dans un processus d’auto-justification, le passage à l’écrit relève également d’une volonté de compréhension des événements pour les spectateurs et les acteurs de tous bords politiques⁷. Philippe Bourdin montre ainsi que « l’objet essentiel de la plupart de ces récits », c’est la « volonté d’ordre social et politique », processus que l’on retrouve dans l’ensemble des écrits révolutionnaires du XIX^e siècle⁸. En ce sens, leur publication permet à leurs auteurs de clôturer leur expérience de ce moment exceptionnel, reléguant leur vécu de la Révolution dans un espace historique clos, comme le remarque Anna Karla pour la « Collection des Mémoires de la Révolution française » publiée sous la Restauration :

La décision d’écrire des Mémoires sur la Révolution pouvait être prise à des moments biographiques fort différents : la prison (pour Madame Roland), la cachette (pour Louvet), la retraite politique (pour le Marquis de Ferrières) ou encore les années de la Restauration (pour Madame Campan). Ce qui unit pourtant toutes ces situations, c’est leur caractère postrévolutionnaire dans la vie de chaque auteur. Celui qui écrit ses Mémoires sur la Révolution française se situe hors de cette révolution. [...] Tandis que les régimes successifs s’efforçaient de maîtriser la dynamique révolutionnaire, les Mémoires relèguent le vécu de la Révolution dans un espace historique clos. En même temps, paradoxe persistant et insoluble, ils contribuent à perpétuer le souvenir de ce qui s’est produit dans la France à la fin du XVIII^e siècle⁹.

L’importance mémorielle de ces révolutions a par ailleurs donné lieu à l’édition de toute une littérature intime initialement non destinée à la publication, renforçant le corpus de témoignages réédités régulièrement, tout en alimentant encore aujourd’hui les imaginaires reliés à ces épisodes historiques¹⁰. Par ailleurs, les temporalités plus longues de la Révolution française et de l’expérience communarde en font des points d’étude privilégiés au-delà de la temporalité exceptionnelle de l’insurrection, puisqu’elles permettent l’instauration d’un nouveau quotidien « en révolution ».

6 Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple, Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1996. Philippe Bourdin « Le passé, le présent, l’avenir » dans Philippe Bourdin (dir), *La Révolution 1789-1871. Écriture d’une histoire immédiate*, Clermont-Ferrand, Presses de l’Université Blaise-Pascal, 2008, p. 9-37. Christiant Jouhaud, « Écriture historique, action et immédiateté », *ibidem*, p. 37-56. Natalie Petiteau, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l’Empire*, Paris, Indes savantes, 2012.

7 Pascal Bastien, Guillaume Mazeau, « Faire peuple. Le témoignage de deux révolutionnaires ordinaires : S.-P. Hardy et A. Dusquesnoy, mai-octobre 1789 » dans *Études françaises*, « Frontières du témoignage aux XVII^e et XVIII^e siècles », vol. 54, numéro 3, 2018, p. 83-106.

8 Philippe Bourdin « Le passé, le présent, l’avenir », *article cité*, p. 33.

9 Anna Karla, « Temporalité du témoignage sur la Révolution française », *article cité*, p. 64-65.

10 Pour la Révolution française, c’est par exemple le cas de la correspondance de Rosalie Jullien, éditée à la fin du XIX^e siècle par son petit fils, Édouard Lockroy. Rosalie Jullien, Édouard Lockroy (éd.), *Journal d’une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793*, Paris, Calmann Lévy frères, 1881. Sur la Commune, voir Éric Fournier, *La Commune n’est pas morte. Les usages politiques du passé de 1871 à nos jours*, Paris, Libertalia, 2013. On assiste d’ailleurs actuellement dans le paysage éditorial à de nombreuses rééditions de témoignages sur la Commune.

Il s'agira d'étudier ici comment les révolutions modifient et réorganisent le sommeil, ordinairement nocturne, des acteurs comme des spectateurs de l'événement. Sans prétendre à une étude exhaustive et systématique de l'ensemble des témoignages produits en temporalité révolutionnaire, nous tenterons de saisir et d'identifier les différents schémas narratifs – autant descriptif que performatifs – qui expriment le bouleversement du sommeil et contribuent, par leur publication et leur diffusion, à définir et modeler de nouvelles représentations de la veille et du sommeil. Pour se faire, nous avons réuni un échantillon d'une quarantaine de récits personnels dont les principaux titres sont tirés des références bibliographiques proposées par l'historiographie spécialisée autour des révolutions de 1789, 1830, 1848 et 1871, complétées ponctuellement avec les fonds d'écrits personnels publiés et conservés à la Bibliothèque nationale de France¹¹. Nous avons dans la mesure du possible privilégié les récits tirés de journaux personnels ou de notes prises au plus proche des événements – sans pour autant oublier les processus de médiation et d'autocensure inhérentes à de telles productions textuelles – puisque nous cherchions à identifier les formes d'expression du bouleversement des temporalités quotidiennes. Nous avons également choisi de nous restreindre, à quelques exceptions près, aux récits qui ont fait l'objet d'une première édition à l'intérieur des bornes chronologiques de notre objet d'étude, afin de saisir à la fois la modification du sommeil par l'expérience révolutionnaire, mais aussi les injonctions sociales ou politiques reliées au fait de dormir ou de rester éveillé diffusées par ses textes. Événements sans cesse réinvestis par les mémoires collectives, la mise en récit des épisodes révolutionnaires et leur publication quasi-continue tout au long du XIX^e siècle en font ainsi un point d'observation privilégié

11 Cette démarche a été initiée par une étude sur les nuits de la Commune de Paris, dont les conclusions ont été publiées sous le titre « Les nuits de la commune, une veille permanente ? », dans Alain Cabantous (dir.), *Les ombres de Clio (XVIIe-XXe s.). Les nuits historiques existent-elles ?*, Paris, collection Alpha, éditions du CNRS, mai 2018, p. 205-224. Pour réunir ce corpus initial de trente-deux ouvrages publiés sur la Commune, nous avons utilisé le *Guide des sources de la Commune de Paris et du mouvement communaliste. 1864-1880*, Paris, La documentation française, 2007. Cette bibliographie a été complétée par les bibliographies à la fin des ouvrages traitant de l'événement ainsi que par une recherche sur le catalogue de la BNF « écrits personnels+Commune ». À ce corpus initial, nous avons ajouté des témoignages issus des révolutions précédentes. Nous avons consulté et sélectionné les témoignages qui traitaient au plus près les temporalités quotidiennes parmi ceux présents dans les références bibliographiques des ouvrages suivants : pour la Révolution française, Timothy Tackett, *ouvrage cité*. Anna Karla, « Temporalité du témoignage sur la Révolution française », *Romantisme*, n°174, 2016/4, p.62-71 et Jean Luc Chappéy, « La Révolution française dans l'ère du soupçon. L'enjeu des mémoires révolutionnaires » dans *Cahiers d'Histoire. Revue d'Histoire critique*, 1996, p.63-76. Pour 1830 et 1848, nous avons utilisé l'article de Jean-Claude Caron, « Que font les révolutionnaires la nuit ? Enquête sur le Paris nocturne des journées de 1830, de 1848 et de 1871 » Jean-Claude Caron, « Que font les révolutionnaires la nuit ? Enquête sur le Paris nocturne des journées de 1830, de 1848 et de 1871 » dans *Les Nuits de la Révolution française, ouvrage cité*, p.129-142. Pour 1848, nous avons complété avec les témoignages utilisés par Maurizio Gribaudi et Michèle Riot-Sarcey dans *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008. Bibliographie complétée par une recherche sur le catalogue informatisé de la BNF « écrits personnels »+ « France-1789 » ; « écrits personnels »+ « France-1830 » et « écrits personnels »+ « France-1848 ».

pour appréhender d'une part les imaginaires de « la veille révolutionnaire », mais aussi pour se rendre compte des pratiques de sommeil modifiées par les événements.

La Révolution française semble bien marquer un tournant dans la perception des temps de veille et de sommeil. Elle fournit en effet, par l'irruption du temps politique dans la quotidienneté de toutes les personnes confrontés aux événements, un bouleversement des rythmes quotidiens, jusqu'aux rythmes les plus biologiques. L'ambition de ce premier chapitre est donc de comprendre, comment les temporalités particulières des révolutions qui jalonnent le long XIX^e siècle influent et modifient les temps de sommeil quotidien, mais aussi de voir comment en découlent des valeurs politiques de veille prolongée et de veille nocturne diffusées par l'ensemble de l'imagerie révolutionnaire. Ces valeurs issues du temps révolutionnaire sont ensuite réinvesties par les régimes politiques qui permettent de restabiliser le quotidien, pour devenir un attendu du bon dirigeant politique tout au long du XIX^e siècle.

I- LA PERTURBATION DU SOMMEIL FACE AUX TEMPORALITÉS RÉVOLUTIONNAIRES

Les révolutions sont identifiées par l'historiographie comme des séquences temporelles particulières dans le sens où elle modifient les horizons d'attentes des populations en ouvrant le champ historique des possibles. Nous nous proposons ici de poser quelques jalons de réflexion sur la manière dont cette temporalité particulière reconfigure également les temps du quotidien, par l'étude du bouleversement du sommeil nocturne et les manières dont il s'exprime face à l'irruption de l'événement insurrectionnel dans le quotidien de celles et ceux qui y sont confrontés

1) TEMPORALITÉS, SOMMEIL ET RÉVOLUTIONS

Dès les années 1970, les travaux menés par Reinhart Koselleck portant attention aux perceptions du présent, du passé et du futur des sociétés étudiées ont permis de mettre au centre des questionnements historiographiques les manières d'être au temps. Pour l'historien, la fin du XVIII^e siècle et la Révolution française constituent ainsi un tournant dans les perceptions du « temps de l'histoire », modifiant l'agencement des « champs d'expériences » et des « horizons d'attente » au sein de la population française – qu'elle soit actrice de la révolution ou non¹². Moment de rupture

12 Travaux en partie rédigés pour le « Dictionnaire des concepts historiques fondamentaux » *Geschichtliche Grundbegriffe* (1971-1992) édité par Otto Brunner, Werner Conze et Reinhart Koselleck, puis regroupé dans en 1979 dans Reinhart Koselleck, *Le Futur Passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, 1979, traduit de l'allemand par J. Hook et M.C, Paris, EHESS, 1990.

dans sa perception des temporalités, l'expérience révolutionnaire marque alors le changement de « régime d'historicité » entre l'époque moderne et l'époque contemporaine, constituant la première expérience du « présentisme ». Comme l'écrit François Hartog, la Révolution française représente un « moment de profonde crise de l'ordre du temps » où la « politisation intense, dans l'inquiétude et l'éclair du seul présent, court-circuitait le temps ou ne le convoquait que comme commencement absolu » :

C'est le premier temps, proprement politique et présentiste, bientôt suivi d'un autre, qui conduit à reconnaître le temps comme acteur. Un acteur à part entière de l'opération, doublement. Il y a le temps long, celui qui restitue et à qui il faut restituer, et le temps immédiat, celui de l'expérience inédite de l'accélération. L'ancien ordre du temps se brise et, une fois le moment de la table rase passé, l'ordre moderne ne sait trop encore comment se formuler¹³.

Marquée par l'accélération de la temporalité historique, la scansion des dix ans de la Révolution engendre ainsi pour ses contemporains « la conscience de vivre un temps historiquement beaucoup plus dense et significatif que d'habitude », un « grand tournant de l'Histoire », où chacun peut devenir acteur du changement politique et social¹⁴. Ressentant l'accélération de la temporalité historique, qui rétrécit les champs d'expérience et « met sans cesse en jeu de nouvelles inconnues¹⁵ », les acteurs mais aussi les spectateurs¹⁶ de la Révolution ont éprouvé quasi-immédiatement la nécessité de témoigner, d'écrire leur propre histoire¹⁷. Des centaines de productions écrites sur le vif ou *a posteriori* expriment ainsi la construction d'un temps nouveau, au point que François Furet parle, pour la Révolution française, d'une « hypertrophie de conscience historique¹⁸ ».

A priori inédite en 1789, cette expérience temporelle propre à l'épisode insurrectionnel ou révolutionnaire se reproduit à plusieurs reprises au cours du XIX^e siècle. Moment d'enchevêtrement entre le passé et le futur, le temps révolutionnaire inscrit le champ d'expérience et l'horizon

13 François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps* François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003. p. 329 ; 337 ; 343. Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2013.

14 Cette dimension, qualifiée de *protagonisme* révolutionnaire est notamment bien étudiée par Haïm Burstin. Haïm Burstin, *L'invention du sans-culotte : regards sur le Paris révolutionnaire*, Paris, O. Jacob, 2005, p. 114. Haïm Burstin, *Révolutionnaires*, Paris, Vendémiaire, 2013.

15 Reinhart Koselleck, *Le Futur Passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, ouvrage cité, *Le Futur Passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, ouvrage cité, p. 32.

16 On trouve en effet nombre d'observateurs, qui ne prennent pas parti pour ou contre la révolution, et qui défendent quelquefois une position de médiation entre les partis qui s'opposent. Ce que Jacques Rougerie nomme pour l'épisode communal le « tiers-parti ». Jacques Rougerie, *La commune de 1871*, Que-sais-je, 2014, p. 103-114.

17 Philippe Bourdin (dir), « Le Passé, le présent, l'avenir », *article cité*, p.12. Voir aussi Pascal Bastien, Guillaume Mazeau, « Faire peuple. Le témoignage de deux révolutionnaires ordinaires », *article cité*. Anna Karla « Temporalités du témoignage sous la Révolution française », *article cité*.

18 François Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 42, cité par Guillaume Mazeau, « Émotions politiques. La Révolution française », dans Alain Corbin (dir.), *Histoire des émotions*, tome 2, « Des lumières à la fin du XIX^e siècle », Paris, Seuil, 2016, p. 98-144, p. 98.

d'attente au sein de la « chaîne des révolutions », en comparaison aux révoltes passées – 1789, 1792, 1793, 1827, 1830, 1848 pour ne citer que les principales – comme le montre Quentin Deluermoz pour la Commune :

Les expériences des combats passés avec leurs promesses non tenues, redeviennent actuelles. Elles rompent avec la situation antérieure, poussent à l'action et rendent pensable l'avènement d'un monde nouveau. Dans ce temps discontinu de l'advent, certains passés sont fusionnés et présentés comme relevant d'un même monde d'avant : le « vieux monde » ou « l'ancien monde » dans le langage du moment. [...] A ce vieux monde s'oppose le temps des révolutions et des futurs espérés. Il n'est pas question ici de mémoires ou de souvenirs, mais bien de références vives au passé, en particulier à celui des précédentes révolutions¹⁹.

Selon Emmanuel Fureix, le XIX^e siècle est ainsi marqué par la récurrence des « prises d'arme au nom de la souveraineté populaire », désignés après-coup comme des insurrections voire des révolutions. L'insurrection constitue pour l'historien la « figure centrale d'une nouvelle historicité révolutionnaire, tendue vers d'autres possible », marquée par l'expérience temporelle discontinue de la « citoyenneté combattante » pour celles et ceux qui y prennent part²⁰.

De nombreux spécialistes ont ainsi interrogé, nuancé et approfondi l'étude du changement de « régime d'historicité » induit par la Révolution française et les révolutions du XIX^e siècle²¹. Ces travaux mentionnent tous sans pour autant beaucoup s'y attarder, l'incidence de l'irruption de l'événement insurrectionnel sur le bouleversement des temporalités quotidiennes. Pour Quentin Deluermoz par exemple, le moment révolutionnaire constitue ainsi « une irruption où un temps qualitatif, le temps des possibles, se substitue au temps quantifié et mesuré du monde ordinaire²² ». Lorsqu'elle s'installe dans la durée, comme en 1789, 1848 ou 1871, la période révolutionnaire « produit peu à peu un autre espace/temps, qui modifie les manières de vivre ou de se situer²³ ». Jérôme Baschet propose d'ailleurs de distinguer à l'intérieur même des régimes d'historicités, la polarité entre le régime d'historicité propre – restreint alors à la manière dont chaque société se pense dans son rapport à son passé, son présent et son futur – et la notion de régime de temporalité, comme l'étude de l'échelle courte du temps déployé dans les rythmes du quotidien ou de la vie vécue²⁴.

19 Quentin Deluermoz, *Commune(s), 1870-1871. Une traversée des mondes au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2020, p. 193-194.

20 Emmanuel Fureix, « Les émotions protestataires » dans Alain Corbin (dir.), *Histoire des émotions*, tome 2, « Des lumières à la fin du XIX^e siècle », *ouvrage cité*, p. 299-321, p. 307.

21 Cette problématique est ainsi devenue centrale depuis une vingtaine d'année, à un tel point que pour Anna Karla, « le parallèle entre les événements politiques d'un côté et les modifications dans le notion du temps de l'autre constituent aujourd'hui un des lieux communs de la recherche historique, et de l'historiographie de la Révolution française en particulier ». Anna Karla, *article cité*, p. 62.

22 Quentin Deluermoz, *Commune(s)*, *ouvrage cité*, p.193.

23 *Ibidem*, p. 179.

24 Jérôme Baschet, *Défaire la tyrannie du présent. Temporalités émergentes et futurs inédits*, Paris, La Découverte, 2018, p. 133-152.

Les différentes insurrections qui jalonnent épisodiquement notre période entre 1789 et 1871 rompent en effet le quotidien de toutes celles et ceux qui y sont confrontés – acteurs, spectateurs ou opposants. Le témoignage d’Adrien Dusquesnoy étudié par Pascal Bastien et Guillaume Mazeau montre ainsi qu’en 1789, au-delà du changement de régime, c’est la transformation de la vie quotidienne qui est dépeinte par l’auteur²⁵. Anna Karla note elle aussi que la mise en récit des événements révolutionnaires découle en partie d’un désir de maîtriser le désordre du temps et l’interruption de la vie privée causée par le processus insurrectionnel, quel que soit l’engagement politique de celui qui écrit²⁶. Pour ceux qui font le choix de devenir acteur de la révolution, ce bouleversement du quotidien devient permanent :

Ce choix amène forcément à s’écarter de leur vie quotidienne, à négliger la plupart du temps leur travail et leur famille pour affronter une expérience difficile, pleine de risques et d’inconnus. [...] Plusieurs citoyens qui s’étaient lancés à fond dans la Révolution étaient devenus des militants à plein temps qui n’auraient pas eu d’autres sources de revenu sans un poste rétribué dans l’administration publique. Les exemples ne manquent pas de citoyens qui avaient été poussés par la passion politique à négliger leurs affaires jusqu’à tomber dans la misère²⁷.

Pour certains, cette temporalité particulière est porteuse d’espoir de futurs alternatifs, pour d’autres elle provoque des velléités de résistance afin de restaurer le mode de vie mis en péril. D’autres enfin refusent de prendre parti, observant les événements dans l’attente de la reprise d’une temporalité quotidienne familière, d’un retour à la normale.

Le temps révolutionnaire constitue ainsi à la fois un temps d’accélération mais aussi une parenthèse dans le quotidien et dans le déroulement linéaire du temps vécu à l’échelle d’une vie. A la différence d’autres « trouble dans le temps²⁸ » comme les conflits armés – la guerre de 1870 par exemple – les épisodes insurrectionnels donnent par ailleurs la possibilité aux populations de sortir des sentiments d’attente ou d’impuissance provoqués par les événements, pour se démarquer individuellement ou collectivement en devenant acteur de la révolution ou de la contre-révolution – ce qu’Haïm Burstin a nommé le *protagonisme*²⁹. Pour reprendre les termes de Reinhart Koselleck,

25 Pascal Bastien, Guillaume Mazeau, « Faire peuple. Le témoignage de deux révolutionnaires ordinaires », *article cité*, p. 91.

26 Anna Karla, *article cité*, p. 70-71.

27 Haïm Burstin, *L’invention du sans-culotte : regards sur le Paris révolutionnaire*, ouvrage cité, p. 114 et 124.

28 Nous reprenons ici l’expression de Stéphane Audoin-Rouzeau qui s’exprimait en 2021 dans une interview à propos de l’expérience temporelle provoquée par les bouleversements dus à la crise sanitaire provoquée par le virus covid-19. Il y menait une réflexion sur les temporalités en temps de crise comparant l’expérience temporelle du confinement et du couvre-feu à celle vécue durant la Première Guerre mondiale. Joseph Confavreux, « Stéphane Audoin-Rouzeau, « Nous traversons l’expérience la plus tragique depuis la Seconde Guerre mondiale », *Médiapart*, entretien publié le dimanche 7 février 2021 [en ligne. Consulté le 10 février 2021 URL : <https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/070221/stephane-audoin-rouzeau-nous-traversons-l-experience-la-plus-tragique-depuis-la-seconde-guerre-mond>]

29 Haïm Burstin, *L’invention du sans-culotte*, ouvrage cité. Haïm Burstin, *Révolutionnaires*, ouvrage cité.

les temporalités insurrectionnelles constituent bien en ce sens une articulation originale où le temps de l'histoire semble prendre le pas sur le temps naturel et le temps social à l'échelle intersubjective.

Le temps révolutionnaire change ainsi les repères temporels qui scandent habituellement la journée ou la semaine – modifiant, remplaçant voire supprimant les temporalités du travail et des loisirs – mais bouleversant également les temps de vie les plus biologiques comme l'alimentation ou le sommeil. S'ils ne peuvent être supprimés, ces derniers peuvent être perturbés dans leurs modalités ou leurs temporalités. L'événement peut ainsi repousser les horaires habituels des repas ou du coucher, poser des problèmes d'approvisionnement ou encore voir la fermeture des lieux habituels de restauration.

Le sommeil apparaît alors comme un objet d'étude privilégié puisque c'est une scansion temporelle qu'on ne peut totalement supprimer, qui « n'a été jusqu'à ce jour dépassé par aucun temps³⁰ ». Confronté au temps révolutionnaire, il est néanmoins bouleversé et perturbé dans ses temps d'exercice quotidiens, à commencer par le moment de l'entrée en Révolution.

2) INSOMNIE ET BASCULEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES

Si l'historiographie s'est accordée sur des dates précises pour identifier les débuts de chaque épisode révolutionnaire, le moment de basculement qui transforme les tensions politiques en moment insurrectionnel est moins évident à saisir pour les contemporains des événements. Anna Karla note ainsi que pour les mémorialistes qu'elle étudie, « la Révolution française ne commençait ni à l'ouverture de l'assemblée des Notables ou à l'ouverture des États généraux, ni au 17 juin, au 14 juillet 1789 ou à d'autres dates que les différents courants historiographiques ont voulu retenir. Elle commençait plutôt au moment d'une première prise de contact avec la Révolution. C'est à partir de ce commencement individuel qu'on se sentait apte à raconter ce qu'on avait vu, entendu et fait »³¹. Pour Jean-Sylvain Bailly, la mise en récit commence par exemple au moment de sa première expérience politique : celle des réunions de citoyens réunies pour élire les députés parisiens, le 21 Avril³². Un mois plus tard, le 22 mai, il est élu député du tiers état, et quitte cette assemblée pour Versailles :

Enfin, la séance ayant duré jusqu'à une heure et demie du main, je me retirai, et pour la dernière fois, de cette assemblée, où pendant près d'un mois j'avais eu beaucoup de fatigue, et une assiduité pénible, obligé d'y être le premier et d'en sortir le dernier, mais où j'avais été traité avec

30 Reinhart Koselleck, *Le Futur Passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, ouvrage cité, p. 122-137.

31 Anna Karla, *article cité*, p. 65.

32 Bailly commence d'ailleurs l'écriture de ses *Mémoires* au moment où il démissionne de ses fonctions de maire en 1791, il ne participera plus à la vie politique avant son arrestation et sa condamnation à mort le 10 novembre 1793.

tant de faveur et de bonté, où j'avais reçu tant de marques sensibles d'affection, et d'où j'emportais et tant de regrets et tant de reconnaissance³³.

Il met ainsi en avant dans le récit son assiduité politique dès les premiers instants, insistant sur l'épuisement que celle-ci lui aurait fait ressentir. Pour cet astronome de l'Académie des Sciences, sa première expérience politique signifie donc *a posteriori* le moment de son entrée en Révolution, marqué par le bouleversement de son rythme de sommeil quotidien qui l'épuise.

À l'instar de Bailly, de nombreux futurs communards mettent en scène leur vigilance citoyenne bien avant le 18 mars 1871 – voyant leurs nuits perturbées avant l'entrée en révolution « proprement dite ». L'ensemble des témoins identifie en effet la nuit du 17 au 18 mars 1871 comme le moment déclencheur de la Commune de Paris. Le récit est bien connu, et acté comme le point de départ de cette révolution par l'ensemble de l'historiographie. Les soldats des troupes régulières, censés opérer discrètement pendant la nuit pour récupérer les canons parisiens sont surpris par les habitantes de Montmartre au petit matin. Puis, c'est l'ensemble des quartiers Nord et Est, réveillés par l'alerte, qui résistent et érigent des barricades, obligeant le gouvernement de Thiers à quitter Paris pour Versailles³⁴. Ce n'était cependant pas la première tentative de l'Armée régulière pour récupérer les canons jalousement gardés par la Garde nationale depuis le 26 février 1871. Arthur Arnould nous raconte ainsi une opération place des Vosges le 16 mars, vers onze heures du soir, alors que « le quartier dormait ». Les sentinelles de la Garde nationale résistent devant un effectif qui semble peu fourni, et donnent l'alerte. Des Gardes nationaux accourent alors de tous côtés, barrent les passages et bivouaquent pendant la nuit, prêts à repousser l'attaque³⁵.

Ce climat de tension semble ainsi avoir occasionné de nombreuses veilles nocturnes chez les Gardes nationaux avant le 18 mars, qu'ils soient en service ou non. Jacques Rougerie rappelle ainsi que depuis plusieurs semaines, les incidents entre les deux forces armées étaient quasi-quotidiens dans la capitale. Pour l'historien, l'insurrection commence avant la date qu'on lui assigne, mais c'est bien la nuit du 18 mars que la situation bascule³⁶. Cependant, rien ne semble indiquer que l'attaque devait survenir cette nuit plus qu'une autre. Jean Allemane, caporal au 59^e bataillon de la Garde nationale note ainsi que le soir du 17 mars, le Comité central enjoint les fédérés à prendre un peu de repos, affirmant qu'il n'y a rien à craindre. Ce dernier veille néanmoins jusqu'à une heure du matin

33 Jean-Sylvain Bailly, *Mémoires de Bailly* [1804], Paris, Baudoin frères, 1821-1822, tome premier, p. 67.

34 Jacques Rougerie, « Notes pour servir à l'histoire du 18 mars » dans *Mélanges d'histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Paris, Editions ouvrières, 1976, p. 229-248.

35 Arthur Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, tome 2, Bruxelles, H. Kistemarckers, 1878, p. 14-17.

36 Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Paris, Seuil, [1971], nouvelle édition 2004, p. 100-103.

avant de consentir à aller se coucher, « au moment même où Vinoy et Lecomte se disposaient à aller attaquer Montmartre et Belleville »³⁷.

Réalité ou fiction, cette mise en scène de la vigilance politique et citoyenne est souvent faite *a posteriori* pour valoriser le témoin, surtout sous la Commune, où l'élément déclencheur est causé par la fourberie nocturne du gouvernement de Thiers³⁸. On remarque déjà dans ces quelques témoignages comment, le fait d'avoir veillé la nuit précédent l'événement est valorisant pour celui qui se met en scène.

À l'inverse, les schémas narratifs des révolutions de 1830 et 1848 pointent davantage le calme avant la tempête, et soulignent un climat habituel durant les premières nuits d'oppositions, précédant le basculement de l'insurrection en révolution. Ainsi, en 1830, la nuit du 26 au 27 juillet est rarement mentionnée comme inquiétante ou perturbée. Si les acteurs politiques de l'opposition se réunissent bien pour s'organiser face à la publication des ordonnances en début de soirée et qu'il y a également quelques rassemblement et protestations dans les rues de Paris, à partir du milieu de la nuit (vers 23heures – minuit), un calme apparent est rétabli³⁹. La nuit suivante, c'est à peu de choses près le même schéma, comme le montre le témoignage d'Adélaïde d'Osmond, Comtesse de Comtesse de Boigne, « Une semaine de juillet » Boigne, proche des cercles aristocratiques de la Restauration:

Soirée du 27 juillet :

Nous apprenions, en même temps, que la place Louis XV, la place Vendôme et le Carrousel étaient remplis par l'artillerie canons en tête, mèches allumées. Cela ne m'effraya pas beaucoup. J'avais souvent entendu dire au maréchal que, dans les effervescences populaires, il fallait faire un grand développement de force pour frapper les imaginations et être dispensé d'user de rigueur. Nous nous séparâmes sur les minuit, après avoir reçu le rapport de deux hommes envoyés, l'un à la place de Grève, l'autre à la porte Saint-Denis. Tout était tranquille. Sans doute nous étions très préoccupés, mais personne, je crois, ne s'attendait à la journée du lendemain⁴⁰.

Du point de vue de l'opposition, cette nuit ressemble également à la précédente, comme le rapporte Achille de Vaulabelle :

Vers neuf heures du soir. l'insurrection se préparait, mais elle avait besoin, pour éclater, d'une excitation et d'une aide énergique. Tel était, du moins, le sentiment qui dominait dans une nombreuse réunion indiquée, quelques heures auparavant, chez M. Cadet-Gassicourt, rue Saint Honoré, à peu de distance du Palais-Royal, et à laquelle s'étaient rendus les électeurs successivement assemblés au National, la veille ou dans le cours de la journée. [...] La nuit était

37 Jean Allemane, *Mémoires d'un communard des barricades au bagne*, Paris, Librairie socialiste, 1906, p. 14-15.

38 Voir *Infra* et Jean-Claude Caron, « Que font les révolutionnaires la nuit ? Enquête sur le Paris nocturne des journées de 1830, de 1848 et de 1871 », *article cité*.

39 Jean-Claude Caron, *Ibidem*, p. 131.

40 Comtesse de Boigne, « Une semaine de juillet » [1837] dans *Récits d'une tante. Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond*, tome III, 1820-1830, Paris, Plon, 1903, p. 330.

venue depuis longtemps ; la foule commençait à se disperser, les groupes, à mesure qu'on s'éloignait de la rue Saint-Honoré et de la place du Palais-Royal, devenaient plus rares⁴¹.

Pour les observateurs, rien n'indique pour le moment une entrée en temporalité révolutionnaire. Les événements en cours renvoient plutôt à des perturbations politiques épisodiques, qui sans être récurrentes n'étonnent pas les témoins. Dans ses *Mémoires*, l'homme de lettre Alexandre Dumas compare par exemple la nuit du 27 juillet aux événements de novembre 1827, où la défaite électorale de Villèle avait provoqué une agitation libérale dans Paris. Lorsqu'il rentre chez lui ce soir-là après avoir observé de loin avec des amis le déroulé des rassemblements populaires, il est « plus tranquille », et « éreinté » de sa journée, mais il s'endort sans inquiétudes particulière « sur les deux oreilles, au bruit du bourdon de Notre Dame, et au pétilllement irrégulier de quelques coups de fusil attardés et perdus »⁴².

De la même manière, les premières nuits de février 1848 n'évoquent pas tout de suite le basculement dans une temporalité révolutionnaire. La nuit du 22 au 23 février, les témoins notent que les tensions de la journée semblent s'apaiser. Le premier ministre François Guizot est d'ailleurs confiant : « La nuit du 22 au 23 se passa dans le même trouble, sans incident grave : des bandes continuèrent d'errer, quelquefois agressives et pillardes (...) »⁴³. Insister sur le calme de ces nuits permet souvent dans les récits de souligner la responsabilité des pouvoirs en place dans le basculement révolutionnaire, ces derniers n'ayant pas su répondre aux mouvements populaires. Par contraste, le passage de la simple opposition politique à l'épisode insurrectionnel se traduit dans les récits par une agitation ou une inquiétude continue, nuit et jour, sans accalmie, qui cause pour beaucoup une veille prolongée voire une insomnie complète.

C'est en effet dans les journées du lendemain, le 28 juillet 1830 et le 23 février 1848 que pour ces témoins, le basculement révolutionnaire s'opère. Alors qu'elle ne s'inquiétait pas la veille, la comtesse de Boigne change de sentiment après les combats de la journée du 28 juillet 1830. Après minuit, malgré le calme revenu, elle se dit « peu tranquillisée », et si elle se décide « à se jeter quelques heures » sur son lit, elle n'espère pas y « trouver beaucoup de repos »⁴⁴. La nuit suivante, celle du 29 juillet 1830, son sommeil est à nouveau perturbé, elle s'attarde longuement sur cette nuit où elle n'arrive pas à dormir :

41 Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations jusqu'à la chute de Charles X, en 1830* Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations jusqu'à la chute de Charles X, en 1830 ; précédée d'un Précis historique sur les Bourbons et le parti royaliste, depuis la mort de Louis XVI*, tome 7, Paris, Perrotin, 1844-1854, 1854, p. 338-339.

42 Alexandre Dumas, *Mes Mémoires*, Paris, Calmann Lévy, volume 6, 1868, p. 127.

43 Cité par Michelle Riot Sarcey, Maurizio Gribaudo, 1848. *La révolution oubliée, ouvrage cité*, p. 25-26.

44 Comtesse de Boigne, « Une semaine de juillet », *chapitre cité*, « Une semaine de juillet », *chapitre cité*, p. 343.

Vers minuit, je me retrouvai seule, plus inquiète et plus effrayée, que jamais. Je recommandai à tout mon monde de se tenir prêt à vider les lieux au premier appel, et je me jetai tout habillée sur mon lit. J'avais souvent entendu dire au maréchal (nous ignorions qu'il ne commandait plus) que le meilleur moment pour attaquer était un peu avant le point du jour, et j'attendais le lever du soleil comme le signal de notre salut. Jamais nuit aussi courte ne me sembla aussi longue. Vers les trois heures du matin un bruit de mousquetterie se fit entendre. [...] Je crus que c'était là le commencement de l'attaque. Je me jetai à bas de mon lit; je sonnai; j'assemblai mes gens. C'est le moment où j'ai ressenti l'effroi le plus profond pendant toutes ces aventureuses journées. Cependant le feu avait cessé. Nous écoutâmes avec une grande anxiété. Le silence le plus complet régnait dans la ville. De temps en temps, un coup de fusil isolé faisait résonner les échos; mais ils venaient de tous les points, et n'indiquaient pas une attaque. Enfin le soleil se leva brillant et radieux; je respirai et j'allai courtiser le sommeil, mais bien vainement. Je me suis très bien portée à cette époque; mais j'ai été douze fois vingt-quatre heures sans fermer les yeux une minute, tant l'excitation du moment était grande. Nous étions tous sous une influence électrique⁴⁵.

Etienne-Léon de Lamothe-Langon écrit à propos de la même nuit : « Qui put goûter un instant de sommeil pendant cette nuit ? Aucun bon français, sans doute⁴⁶ ». En 1848, on trouve des descriptions similaires pour qualifier la nuit du 23 au 24 février, Marie d'Agoult écrit ainsi : « Dans cette nuit pleine d'appréhensions et d'angoisses, on demeure l'oreille au guet, épiant tous les bruits. On s'épuise en conjectures : le foyer reste allumé, la famille veille ⁴⁷».

La perturbation du sommeil semble ainsi faire partie des schémas narratifs pour décrire l'entrée en temporalité révolutionnaire, notamment chez les spectateurs des événements, qui observent sans prendre une part active à l'insurrection. La veille prolongée n'est pas toujours due à l'inquiétude, elle peut aussi relever de la curiosité pour l'inhabituel, comme chez Antoine Arnault devant les troubles parisiens déclenchés par le renvoi de Necker la nuit du 12 au 13 juillet 1789 :

La ville retentissait des clameurs, des hurlements de ces forcenés. Partis du Palais Royal, ils se répandirent dans toutes les rues qu'ils parcoururent, pendant toute la nuit, armés d'ustensiles plus redoutables qu'héroïques, et brandissant des flambeaux qui menaçaient la capitale d'un embrasement universel. Plus curieux qu'épouvanté, je passai une partie de la nuit à observer ce formidable spectacle⁴⁸.

C'est cette même nuit qui marque pour nombre de députés et de parisiens, l'entrée en Révolution. Avant même la prise de la Bastille, on trouve ainsi mention des premières perturbations lors de « la première nuit d'alarme », comme le montre le témoignage du député Faulcon, qui assiste aux premiers heurts parisiens avant de se précipiter à Versailles, où il arrive à minuit⁴⁹ :

45 *Ibidem*.

46 [Etienne-Léon de Lamothe-Langon], *Une semaine de l'histoire de Paris, dédié aux parisiens par M. Le Baron de L*** L****, Paris, Mame et Delaunay, 1830, p. 201.

47 Daniel Stern, [pseudonyme de Marie d'Agoult], *Histoire de la Révolution de 1848* [1850], Paris, deuxième édition revue par l'auteur, Charpentier, tome 1, 1862, p. 202.

48 Antoine-Vincent Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, Paris, Dufey, 1833, tome 1, p. 181.

49 Nous reprenons ici l'expression et l'étude de Marjorie Alaphilippe, « Les nuits blanches de l'assemblée nationale. Perception et écriture des événements de juillet 1789 dans le journal du député Marie-Félix Faulcon. », dans Alain Cabantous (dir.), *Les Ombres de Clio. Les nuits historiques existent-elles ? (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, CNRS éditions, 2018, p. 95-119.

Je l'avais bien prévu, il ne m'a pas été possible de fermer les paupières. j'étais trop bien éveillé par mes inquiétudes et me voilà déjà la plume en main, enchanté de voir renaître le jour que j'attendais avec impatience⁵⁰.

Mais la perturbation du sommeil n'est pas seulement évoqués par les témoins proches des événements de Versailles et de la capitale. En province, c'est également le premier contact direct avec la révolution ou les révolutionnaire qui est marqué par des nuits blanches. Dans ses *Mémoires*, Marin Boutillier-de-Saint-André, fils du maire de Mortagne en Vendée, date ainsi sa première rencontre avec la Révolution au 22 juillet 1789, lors de « la Grande Peur ». Encore enfant, c'est en effet par le récit de cette nuit que commence ses *Mémoires*, dans une sous partie titrée « la nuit de la peur »⁵¹:

On sonna le tocsin et tous les hommes s'armèrent, les uns de fusils, les autres de piques, de fourches, de faux ; on illumina toutes les fenêtres. Nous ne nous couchâmes point et nous attendîmes avec une grande anxiété la revenue du jour⁵².

Boutillier-de-Saint-André mélange d'ailleurs dans son témoignage sa propre entrée en temporalité révolutionnaire et les événements retenus *a posteriori* comme dates du basculement : « le coup était fait, le peuple était armé et tout se disposait à la Révolution que l'on voulait opérer. Aussi la prise de la Bastille et le massacre de M. de Foulon et de M. de Berthier suivirent-ils de près cet événement fatal⁵³ ». Il fusionne ainsi le 14 juillet – date de la prise de la Bastille – avec celle du 22 juillet – date de la pendaison par la foule de Joseph-François Foullon et de Berthier de Sauvigny. Ce dernier événement est donc relié temporellement à son expérience personnelle d'entrée en révolution. Témoin hostile à la Révolution, sa première rencontre avec cette dernière est là encore reliée au souvenir d'une nuit d'insomnie. Cette interruption du temps de sommeil habituel se reproduit ensuite pour grand nombre de témoins, lors des épisodes de crises, qui marquent le risque d'un nouveau basculement politique. C'est par exemple le cas lors des troubles anti-royalistes du 10 août 1792. Rosalie Jullien – fervente partisane révolutionnaire⁵⁴ – écrit ainsi à son mari et à son fils Jules la manière dont ces événements ont perturbé son sommeil. Entre le 9 et le 10 août, elle est « restée sur pied toute la nuit ⁵⁵»:

50 *Ibidem*, p. 99.

51 Ce sous-titre, probablement choisi par l'éditeur qui publie les *Mémoires* à la fin du XIX^e siècle, au moment où le terme de « Grande Peur » apparaît dans l'historiographie pour qualifier la vague de mouvements de panique collective qui parcourent une partie de la France entre le 20 juillet et le 6 août 1789. Marin Boutillier-de-Saint-André, *Mémoires d'un père à ses enfants. Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795 par M. Boutillier de Saint-André*, Paris, Plon, 1896.

52 *Ibidem*, p. 105.

53 *Ibid.*, p. 111.

54 Voir notamment la présentation de sa correspondance par Annie Duprat dans Annie Duprat (ed.), *Les affaires d'États sont mes affaires de coeur. Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810*, Paris, Belin, 2016.

55 Rosalie Jullien, « Lettre à son mari, datée du 9 août et en partie rédigée pendant la nuit » dans *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793, ouvrage cité*, p. 217.

Mon cher Jules, l'étonnante nouvelle ! Une seconde révolution, aussi miraculeuse que celle qui a vu prendre la Bastille ; mais qui nous coûte du sang et qui nous tient depuis vingt-quatre heures dans une espèce de frénésie, mêlée de joie, de désespoir, de douleur et de rage. La nuit d'hier a fait retentir dans Paris l'horrible son du tocsin, la générale, les cris aux armes, et a présenté toutes les horreurs d'un commencement de guerre civile. Le jour adoucit nos maux, calme nos frayeurs⁵⁶.

Pour l'autrice, cet événement est ainsi comparable « à une seconde révolution », impression appuyée dans son récit par les nuits blanches qu'il a pu causer.

Pour les acteurs, les spectateurs ou les témoins hostiles à l'événement, la perturbation du sommeil semble ainsi constituer un des *topos* de la narration pour marquer l'entrée en temporalité révolutionnaire, devenant un des marqueurs du bouleversement du quotidien. La révolution n'est cependant pas cause d'insomnie pour tout le monde. Mais si elle n'empêche pas forcément de dormir, l'entrée en insurrection peut réveiller en sursaut celles ou ceux qui y sont confronté.

3) RÉVEILLÉS PAR LA RÉVOLUTION

Le 14 juillet 1789, Siméon-Prosper Hardy est réveillé par le tocsin, qu'il « entend de plusieurs églises ». C'est cette date qui correspond pour lui à la révolution. Pascal Bastien, qui a étudié son témoignage, montre qu'à partir de ce moment là, son journal se déploie à la fois dans l'espace et dans le temps, alors qu'avant, les entrées journalières se déplaient dans l'espace, mais pas dans le temps. Le récit du 14 juillet est scandé en sept temps distincts, dont le premier est le réveil, « à 7h00 du matin⁵⁷ ». Antoine Arnault, qui travaille à Versailles est réveillé quant-à-lui par une autre nuit d'accélération de la temporalité révolutionnaire : celle du 5 au 6 octobre 1789, qui suit l'arrivée de la « marche des femmes » et de la garde nationale parisienne sur Versailles, pour réclamer au Roi et à l'Assemblée des mesures pour remédier à la disette qui sévit dans la capitale. La situation semble s'être apaisée le soir du 5 octobre, mais pendant la nuit, suite à une échauffourée avec un garde de la maison royale au cours de laquelle un des émeutiers est tué, la foule envahit le château, tue plusieurs gardes et accède jusque dans la chambre du Roi et de la Reine qu'ils réveillent. Antoine Arnault, au service de *Monsieur* – le frère du roi – se remémore ainsi les événements :

Il était deux heures du matin quand je rentrai chez moi. Accablé de fatigue, je me couchai et je m'endormis de ce sommeil dont on dort à vingt-trois ans dans quelque disposition d'esprit qu'on soit. J'aurais dormi vingt-quatre heures si, à neuf heures du matin, une effroyable explosion ne m'avait tiré de cette léthargie. Cette explosion était produite par une décharge générale faite par la troupe de ligne et la garde nationale en témoignage de réconciliation, témoignage non moins effrayant que ceux de leurs divisions. Bientôt j'appris ce qui s'était passé depuis le point du jour, la violation de la maison royale, le massacre des gardes, l'outrage fait au lit de la reine, l'engagement pris par le roi de venir habiter la capitale où l'assemblée se transporterait aussi⁵⁸.

56 « Lettre à son fils Jules, datée du 10 août 1792 », *Ibidem*, p. 226.

57 Cité par Pascal Bastien, dans Pascal Bastien, Guillaume Mazeau, « Faire peuple... », *article cité*, p. 87.

58 Antoine-Vincent Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire, ouvrage cité*, tome 1, p. 195.

Le député angevin du Tiers-Etat Laréveillière-Lépeaux évoque cette nuit du 5 au 6 octobre, durant laquelle il ne semble pas avoir dormi, comme « une nuit d'angoisses bien autrement pénibles que celles du 13 au 14 juillet⁵⁹ ».

On retrouve des récits similaires en 1830. Si Alexandre Dumas dort sur ses deux oreilles les nuits du 26 et 27 juillet, le matin du 28, il est réveillé par son domestique paniqué par l'approche des combats de rue :

Le lendemain, je fus éveillé par mon domestique Joseph. Il se tenait debout près de mon lit, et, avec une progression chromatique de la voix, il répétait :

– Monsieur !...monsieur !!...monsieur !!!

Au troisième monsieur, je grognai, je me frottai les yeux et me mis sur mon séant.

– Eh bien, demandai-je, qu'y a-t-il. ?

– Ah ! Par exemple, monsieur n'entend pas ? fit Joseph en joignant ses mains au-dessus de sa tête.

– Comment veux-tu que j'entende, imbécile, puisque je dors ?

– Mais on se bat tout autour d'ici monsieur !

– Vraiment ?

Il ouvrit la fenêtre.

– Ecoutez, c'est comme si c'était dans la cour.

En effet, des coups de fusil me paraissaient partir d'un point très rapproché⁶⁰.

De même, presque un siècle plus tard, une partie des témoins de la Commune parisienne sont eux aussi réveillés au petit matin du 18 mars 1871 par les événements. C'est, pour certains, les coups de canon, des coups de feu ou les tambours battant le rappel de la Générale qui interrompent le sommeil. Geneviève Breton, jeune aristocrate note dans son journal intime : « Le canon m'a réveillée cette nuit ! On se bat dans les rues. Le drame recommence aussi terrible, aussi sinistre qu'avant... On a fusillé cette nuit deux généraux livrés par leurs troupes aux émeutiers⁶¹ ».

Le réveil en sursaut constitue ainsi un autre marqueur de la perturbation du sommeil révolutionnaire. La sensibilité au bruit est mise en avant dans de nombreux témoignages, le réveil en sursaut étant causé par des sonorités inhabituelles, mais pas inconnues. Pour certains, c'est un signal d'insurrection et pour ceux qui ne s'attendent pas à un quelconque événement, cette perturbation de l'univers sonore renvoie à des souvenirs ou des références passés – souvent traumatiques. En 1871, le réveil du 18 mars fait ainsi directement référence aux souvenirs récents de la guerre et du siège de 1870. La sensibilité au bruit est ici accrue par la nocturnité de l'expérience. Ce sont les sons du tambour, du canon ou du tocsin qui, rompant le silence de la nuit, annoncent l'événement. L'obscurité augmente l'importance de l'ouïe sur la vue. Les bruits alertent ceux qui veillent et réveillent brutalement les sens endormis de ceux qui sont plongés dans le sommeil, provoquant des émotions fortes : l'excitation et l'action ou au contraire, la peur et

59 Louis-Marie de La Réveillière-Lépeaux, *Mémoires de Larevéillière-Lépeaux, membre du directoire exécutif de la République française et de l'institut national publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur et suivis de pièces justificatives et correspondances inédites*, Paris, Plon, 1895, p. 79.

60 Alexandre Dumas, *Mes Mémoires, ouvrage cité*, p. 131-132.

61 Geneviève Breton, *Journal 1867-1871*, Paris, Ramsay, 1985, p. 226.

l'angoisse. Néanmoins, tout le monde n'est pas aussi sensible aux bruits extérieurs, et de nombreux révolutionnaires doivent se faire réveiller par leurs camarades. En 1848, Maxime Du Camp est ainsi réveillé par Louis de Cormenin :

Le matin du 24 février je dormais encore, lorsque Louis de Cormenin entra dans ma chambre. Il était fort ému et me raconta ce qui s'était passé la veille au soir : ce que j'avais sottement pris pour un bruit de pétards allumés par des enfants était un feu de peloton⁶².

Averti par les coups de canons et le rappel le 18 mars 1871, Maxime Vuillaume, s'élance ainsi chez son camarade Sornet :

Vite rue Cujas, où demeure Sornet, qui doit certainement avoir veillé comme moi et être sur pied.
Sornet ronfle comme un tambour. Il me faut le tirer par le bras qui pend hors du lit.
–Tu n'entends pas la générale !
L'animal ne bouge pas.⁶³

Ce n'est qu'après avoir été bien secoué que le Sornet en question enfile son pantalon, boutonne sa vareuse, et coiffe son képi.

Pour reprendre l'expression de Robert Tombs, on a bien ici un « kaléidoscope d'impressions et de réactions individuelles⁶⁴ » à l'entrée en révolution. Cette multitude d'expériences face à l'irruption de l'événement dans le quotidien permet dans une certaine mesure de dessiner une géographie et une temporalité différenciée de l'insurrection. Les schémas narratifs que l'on retrouve dans les différents témoignages révolutionnaires associent ainsi souvent ce moment de l'entrée en révolution à une perturbation du sommeil : on est pour quelques-uns « réveillé par l'événement ». Pour d'autres, c'est l'attente de l'événement qui est cause d'insomnie, et pour les derniers, c'est la nuit qui suit l'entrée personnelle en révolution que le sommeil est bouleversé, soit par l'action, soit par l'inquiétude. L'intertextualité des différents récits est ici frappante, et on peut rejoindre la remarque de Jean-Claude Caron dans son étude des nuits révolutionnaires du XIX^e siècle : « On chercherait en vain, du reste, une quelconque originalité dans la fabrique des images par le mot ou par le trait dans ces constructions événementielles. D'une insurrection ou d'une révolution à l'autre, on retrouve les mêmes images, les mêmes métaphores, les mêmes champs sémantiques⁶⁵ ». La perturbation du sommeil y est ainsi un thème privilégié, puisqu'il marque plus que tout autre temporalité, l'irruption de la révolution dans le quotidien. Les systèmes de référencement semblent ainsi être puisés dans la batterie de témoignages de 1789 qui sont publiés dès la Restauration, les

62 Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, Paris, Hachette et Cie, 1876, p. 75-76.

63 Maxime Vuillaume, *Mes cahiers rouges: souvenirs de la Commune*, [1909], nouvelle édition, Paris, la Découverte, 2011, p. 264.

64 « Il est illusoire de penser qu'on puisse reconstituer un tableau montrant à quoi ressemblait Paris sous la Commune, si ce n'est sous la forme d'un kaléidoscope d'impressions individuelles ». Robert Tombs, *Paris, bivouac des révolutions. La Commune de 1871*, [1999], traduction française de José Chatroussat, Paris, Libertalia, 2014, p. 23.

65 Jean-Claude Caron, « Que font les révolutionnaires la nuit ?... », *article cité*, p. 141.

révolutionnaires et contre-révolutionnaires se rattachant quasi-constamment à la Révolution française. Mais au-delà de l'auto-référencement permanent de ces récits, ces stratégies narratives que l'on retrouve quelle que soit la position politique des autrices et des auteurs semble également traduire une expérience temporelle partagée par l'ensemble des témoins, la perturbation du sommeil y illustrant l'interruption du quotidien pré-révolutionnaire jusque dans sa temporalité « naturelle ». Pour les spectateurs de l'événement – celles et ceux qui ne vont pas s'engager pour ou contre le nouveau régime – cette perturbation du quotidien semble ainsi se restreindre à l'entrée en révolution, où aux moments de crises et de fin du régime politique – fin souvent marquée au XIX^e siècle par une nouvelle révolution.

Le 18 mars passé, le quotidien semble peu altéré pour la plupart des spectateurs de la Commune : on reprend son travail ou ses occupations, et les rythmes de sommeil ne sont pas bouleversés. Arthur Bary écrit ainsi qu'il « dort bien et se porte bien⁶⁶ ». Louis Gallet insiste quant à lui sur la permanence du quotidien à la Salpêtrière⁶⁷, et beaucoup de témoins anti-communards ou du « Tiers-parti » notent qu'ils ne sont pas inquiétés dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur vie quotidienne. On peut ici émettre l'hypothèse que pour certains de ces témoignages, appuyer par le récit le retour à un quotidien pré-révolutionnaire, permet justement de se rassurer, de retrouver ses repères temporels au milieu des bouleversements politiques et sociaux en cours. Il serait également intéressant de prolonger cette réflexion en se demandant si le fait d'insister sur le retour à la normale ne peut pas dans certains cas marquer également une forme de résistance à cette entrée en temporalité révolutionnaire, comme le suggère Quentin Deluermoz :

C'est pourquoi le temps révolutionnaire suscite par ailleurs des rejets et des résistances. La Commune est également une lutte des temporalités, et avec elle, des mondes possibles. Ceux qui, par peur ou par choix, refusent d'en faire partie développent de véritables stratégies pour lui échapper (comme Deplats). Dès le siège, le banquier Émile Lehideux explique dans ses lettres qu'il retourne au bureau et fait semblant de travailler pour donner sens à ses journées malgré l'inactivité. Pratique qu'il poursuit après la Commune, même si « on passe son temps à s'ennuyer pas mal », avant de s'enfuir⁶⁸. En réaction à la révolution et à ce qu'ils perçoivent comme une anarchie, ces individus reproduisent des routines ordinaires pour faire vivre le temps d'avant, le temps perçu comme « normal »⁶⁹.

Une partie des témoins qui insistent sur le retour du quotidien ne mentionne ainsi plus leur sommeil – ce dernier ayant retrouvé ses modalités habituelles, repris sa place et sa temporalité « naturelle » et physiologique.

66 Arthur Bary, « Lettres écrites pendant la Commune de Paris. 1871 », *La Revue hebdomadaire*, n°38, Paris, Plon, 20 août 1904, « lettre du 27 avril 1871 », p. 311-344.

67 Louis Gallet, *Guerre et Commune, impressions d'un hospitalier 1870-1871*, [1897], nouvelle édition Paris, Calmann-Lévy, 1898, p. 209.

68 Émile Lehideux, *Le Siège de Paris (1870-1871). Les 141 lettres d'Émile Lehideux à son épouse (6 décembre 1870-25 mars 1871)*, éd par V. Lehideux-Vernimmen, Paris, Éd. Familiales, 2002, cité par Quentin Deluermoz, *Commune(s), ouvrage cité*, p. 201.

69 *Ibidem*, p. 199-201.

Ce qui perturbe la temporalité quotidienne jusque dans le sommeil, c'est donc le moment où personne ne peut plus se soustraire à la réalité politique. Celle-ci investit l'espace public jusque dans ses nuits, par une présence accrue et bruyante de la foule dans les rues pendant la nuit toute entière, ne laissant plus de place au repos. La Comtesse de Boigne note ainsi le 30 juillet 1830, journée qui suit le basculement révolutionnaire le retour à la normale :

Le vendredi 30 juillet, si fertile en grands événements à l'Hôtel de Ville, au Luxembourg, au Palais-Bourbon, à Saint-Cloud, à Neuilly, me laisse moins de souvenirs à relater que les autres jours. Cela est naturel. Le théâtre n'était plus dans la rue, découvert à tous les yeux, et les acteurs se trouvaient trop occupés de leurs rôles pour avoir le temps d'en rendre compte⁷⁰.

C'est ainsi l'effacement des frontières diurnes/nocturnes repérées par les historiens de la nuit qui perturbe les rythmes habituels, mais également l'effacement ou la réduction du temps de sommeil. Les combats nocturnes de la « guerre civile » de 1871 marquent en ce sens une nouvelle vague de perturbation du sommeil chez l'ensemble des témoins, au fur à mesure que ceux-ci gagnent en intensité, jusqu'à arriver sous leurs fenêtres lors de la « Semaine Sanglante ».

4) DORMIR SOUS LES COMBATS : LA CHUTE RÉVOLUTIONNAIRE

La guerre civile de 1871 touche et perturbe le sommeil des Parisiens et des Parisiennes au fur et à mesure qu'ils sont confrontés aux combats. Dès le mois d'avril, le va et vient des bataillons fédérés qui partent affronter les troupes versaillaises perturbe les nuits des spectateurs parisiens. Eugène Bersier se plaint ainsi le 3 avril de la présence de compagnies dans son quartier aux alentours de minuit ; les combattants « occupant les rues, et empêchant les communications, buvant, chantant la Marseillaise, criant "A Versailles !" »⁷¹. Il s'insurge ici contre le tapage nocturne des combattants tout en reprenant les accusations anti-communardes d'alcoolisme et d'orgies nocturnes⁷². Arthur Arnould est lui aussi « réveillé en sursaut » par la marche de bataillons sous ses fenêtres entre deux et trois heures du matin, alors qu'il s'endort sans problème sous les bombardements qui ont repris depuis début avril :

Cette nuit là, j'étais rentré chez moi sur le tard, et, pour quelques instants, je m'étais jeté tout habillé sur mon lit. Je demeurais à ce moment, rue de Rivoli, à l'angle de la place de la Bastille. Je sommeillais depuis peu de temps lorsqu'un murmure confus montant de la rue et le bruit des pas d'une troupe nombreuse me réveillèrent en sursaut. Je me jetai à bas du lit, j'ouvris la fenêtre, et je m'élançai sur mon balcon. [...] Je baissai les yeux, et je regardai à mes pieds. Trois bataillons fédérés défilaient devant la maison, et c'étaient eux dont le bruit m'avait arraché à mon demi-repos. Sauf ces hommes, personne dans la rue déserte. Ils marchaient vers les Champs-Élysées, se rendant sans doute à la porte de Neuilly, et voyaient se dresser devant eux dans toute son horrible splendeur, la fournaise où ils allaient s'engouffrer.⁷³

70 Comtesse de Boigne, « Une semaine de juillet », *chapitre cité*, p. 374.

71 Eugène Bersier, *Recueil de souvenirs de la vie d'Eugène Bersier*, Paris, Fischbacher, 1912, p. 294.

72 Robert Tombs, *Paris, bivouac des révolutions*, ouvrage cité, p. 383-386.

73 Arthur Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, ouvrage cité, tome 3, p. 81-83.

Communard, membre du comité de salut public, Arthur Arnould ne semble pas dérangé par ce réveil, et son récit célèbre le courage des combattants communards. Il évoque lui aussi le chant des bataillons, « mais fredonné seulement à demi-voix pour ne pas réveiller la ville endormie »⁷⁴.

Ces témoignages ne sont pas sans rappeler la mobilisation des troupes en 1792, après l'entrée en guerre révolutionnaire par la Législative. Rosalie Jullien témoigne ainsi de la nuit blanche qu'elle passe du 29 au 30 août 1792, alors que la défaite de Longwy nécessite une nouvelle mobilisation. Elle écrit ses impressions sur le vif, durant cette nuit, dans une lettre qu'elle est en train de rédiger pour son fils :

La prise de Longwy avait tellement réhaussé le courage de nos ennemis, que leur insolence était au comble. [...] Bref, on décrète ce que tu trouveras dans le Moniteur du jour, la visite, au nom de la loi, dans toutes les maisons, pour y prendre les armes non utilisées, et pour connaître ceux qui ont émigré. A trois heures, le décret ; à six ou sept, le rappel, la générale ; tout Paris en armes ; tout Paris sur pied : illuminations, patrouilles, toutes les femmes aux portes ; et, dans ce moment, minuit, j'entend plus de bruit dans les rues qu'à midi, les jours de fête. Soixante mille Prussiens qui dévastent nos frontières ; encore des traîtres et des trahisons. Voilà qui doit nous tenir éveillés, jusqu'à ce qu'ils soient vaincus et chassés⁷⁵.

Le lendemain matin, elle réitère le récit des événements, dans une lettre à son mari : « Cinquante mille hommes ont été sur pied, hier, à la tombée de la nuit, en deux heures de temps, et tout le peuple dans la rue. Illuminations, patrouilles, la nuit aussi vivante que le jour. Enfin, mon ami, quand les Prussiens auraient été à nos portes, nous n'aurions pas été plus réveillés⁷⁶ ». Si en 1792, la bataille est éloignée de la capitale, ce n'est pas le cas en mai 1871.

Dès le 10 avril, Henri Dabot, avocat résidant dans le quartier latin, est perturbé dans son sommeil : « En nous couchant, nous entendons une horrible canonnade, je n'en ai jamais ouï de plus violente pendant le siège »⁷⁷. Victor Desplat, professeur à l'école de médecine, hostile à la Commune, n'est réveillé quant à lui que dans la nuit du 20 au 21 mai, la veille de l'entrée des troupes dans Paris :

Ce matin dimanche à quatre heures, le combat commence sur toute la ligne, avec une intensité toujours croissante, tellement que j'ai cru que c'était l'assaut général qui avait lieu et qu'on se battait dans les Champs Elysées ou sur la place de la Concorde. Je me suis levé, [...] j'ai consulté l'horizon, sondé tous les replis, la lutte était encore aux remparts⁷⁸.

74 *Ibidem*, p. 83.

75 Rosalie Jullien, Édouard Lockroy (éd.), *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793, ouvrage cité*, p. 267

76 *Ibidem*, p. 278.

77 Henri Dabot, *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du Quartier latin du 14 mai 1869 au 2 décembre 1871*, « mardi 10 avril », Péronne, E. Quentin, 1895, p. 181.

78 Victor Desplat, *Lettres d'un homme à la femme qu'il aime pendant le siège de Paris et la Commune*, Paris, Editions Jean-Claude Lattès, 1980, p. 213.

Les Parisiens sont alors pour la plupart accoutumés aux bruits et aux vibrations de la canonnade depuis le siège prussien de 1870, et s'habituent donc rapidement aux bombardements⁷⁹. Là encore, on retrouve des sensibilités différenciées dans les témoignages, notamment par leur positionnement dans la ville et leur sensibilité au bruit. Pour certains, le sommeil n'est ainsi pas bouleversé outre mesure avant l'entrée des combats dans la ville. Cette capacité à dormir sous la canonnade montre bien à quel point le premier siège a habitué les Parisiens à de telles sonorités. Mais à partir de la semaine sanglante, du 21 au 27 mai, tous les témoignages mentionnent une perturbation du sommeil. On retrouve d'ailleurs des marqueurs de la nuit du 18 mars puisque la Générale est battue à plusieurs reprises et le tocsin sonne pour appeler les Parisiens au combat. Dans la nuit du 21 au 22 mai, Victor Desplat est réveillé à trois heures du matin par le rappel, lorsque « la fusillade devient de plus en plus distincte, les coups incessants, et que les balles arrivent jusqu'au toit de la maison ». Il s'habille et se réfugie alors chez un ami, près de la place de la République. Il est sensible au calme qui règne dans ce quartier encore éloigné du théâtre de la lutte. Ce n'est que le lendemain que les combats commencent à cet endroit de Paris :

Des obus sifflaient, pleuvaient et éclataient sur les boulevards. Quelle grêle de projectiles ! Quelle détonation ! J'en ai la tête brisée, abîmée et cela a duré toute la nuit, pour recommencer toute la journée de mercredi et la nuit jusqu'au jour⁸⁰.

La nuit suivante, celle du 24 mai, il la passe debout, toujours prêt à quitter les lieux en cas d'incendie. Enfin, la nuit du 25 au 26 mai, tout l'immeuble descend au rez-de-chaussée où on dort habillé sur des matelas, sous des bruits continuels d'obus⁸¹. Même si la brutalité sonore de la semaine sanglante est sans commune mesure avec celle du siège prussien, la proximité des affrontements et la saturation sensorielle qui en découle est source d'insomnies pour l'ensemble des spectateurs⁸². La peur et l'angoisse qu'elle suscite oblige beaucoup de civils à quitter leurs logements et leurs lits pour passer les nuits sur des matelas disposés dans les couloirs ou au sous-sol, afin de ne pas être atteints par les obus ou les balles perdues. Cette précaution ne semble pas inutile, puisque de retour chez lui le 29 mai, Victor Desplat constate les dégâts: « Dans la chambre, un obus qui m'aurait broyé si j'avais été dans mon lit à sept heures du matin (moi qui me lève tard)⁸³ ».

Pour les combattants fédérés, il n'y a alors plus de repli possible. Le repos se prend quand on peut, où on peut et si on peut. Maxime Vuillaume raconte ainsi comment, après trois jours de combats incessants, il essaie de trouver un peu de sommeil au milieu des combats :

79 Éric Fournier, *Paris en ruines: du Paris haussmanien au Paris communard*, Paris, Imago, 2007, p. 112-119.

80 Victor Desplat, *Lettres d'un homme à la femme qu'il aime pendant le siège de Paris et la Commune*, ouvrage cité, p. 213.

81 *Ibidem*, p. 214-220.

82 Éric Fournier, *Paris en ruines*, ouvrage cité.

83 Victor Desplat, *op. cit.*, p. 226.

Six heures du soir, le mercredi 24 mai 1871. En face de l'hôpital de la Pitié. [...] La fusillade a cessé. Le quai est toujours à nous. Si nous nous reposons ? Depuis deux jours je n'ai pas eu une minute de sommeil. Le matin, j'ai voulu m'étendre sur le balcon d'une maison amie, rue Gay-Lussac. Les balles m'en ont délogé. Je me suis assis à l'intérieur sur un canapé. Et voici encore qu'un projectile, trouant la vitre, est venu siffler à mon oreille, s'enfonçant dans la reliure d'un livre de bibliothèque. [...] Si nous entrions dans ce petit hôtel, proche de la fontaine Cuvier... Nous sommes là cinq ou six qui avons fait le même projet. [...] Et je ronfle comme quelqu'un qui n'a pas dormi depuis deux jours...⁸⁴.

À la fin de la semaine sanglante, les combattants mentionnent ainsi la nécessité physiologique de repos, le corps ne tenant plus malgré l'urgence de rester éveillé.

Le sommeil des Parisiens et des Parisiennes est donc perturbé par les combats de la semaine sanglante : le repos est quasi inexistant pour les communards qui combattent comme pour les civils. Lors de ces nuits d'action ou d'insomnie, la frontière entre la nuit et le jour a tendance à s'effacer face à l'événement. Cette sensation est renforcée par les incendies qui embrasent la ville, illuminant la nuit et assombrissant le jour. Éric Fournier montre bien comment cette confusion entre le jour et la nuit participe à rompre le rythme nyctéméral des Parisiens⁸⁵.

Les récits des débuts, des crises et des fins révolutionnaires est ainsi exprimée par des schémas narratifs qui mettent notamment en scène la perturbation du sommeil et du quotidien, par l'irruption de la politique dans la temporalité vécue de toutes et tous, que l'on soit acteur ou spectateur de l'événement. Pour une partie de la population cette perturbation reste circonscrite dans le temps, et le retour à une quotidienneté familière voit les mentions sur le sommeil disparaître des récits. Comme l'écrit Rosalie Jullien en 1792 « Les interrègnes sont les moments de repos »⁸⁶. Mais pour celles et ceux qui se lancent dans l'aventure révolutionnaire et participent activement à la construction d'un nouvel ordre politique, la perturbation des rythmes nyctéméraux se doit de devenir quotidienne. Essayer de tendre vers un idéal de veille permanente au service du politique devient alors un des marqueurs distinguant le bon révolutionnaire du mauvais.

II- LA FABRIQUE DU VEILLEUR POLITIQUE

Au delà du bouleversement du sommeil quotidien causée par l'insurrection, ceux qui s'engagent activement dans la révolution font l'expérience prolongée d'une « temporalité de la rupture, de la brèche et de l'accélération », et voient ainsi leur rapport au temps changer

84 Maxime Vuillaume, *op. cit.*, p. 29-31.

85 Éric Fournier, *Paris en ruines, ouvrage cité*, p. 116-118.

86 Rosalie Jullien, « lettre à son fils du 21 août 1792 » dans *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793, ouvrage cité*, p. 244.

durablement⁸⁷. François Hartog étudie l'évolution de leur « régime d'historicité », mais leurs témoignages expriment également l'instauration d'un nouveau quotidien, dont les impératifs temporels – jusqu'aux plus « naturels » comme le sommeil – sont dictés par l'action révolutionnaire.

Les témoignages et mémoires des révolutionnaires, de 1789 à 1871 forgent ainsi dans leur « topique d'écriture militante exaltant le citoyen-soldat »⁸⁸, la capacité d'être en activité de manière quasi-permanente, rognant le temps de sommeil pour maximiser celui de l'action politique. Le citoyen-veilleur incarne alors jusque dans ses temporalités quotidiennes, le phénomène de changement radical des habitudes pré-révolutionnaires pour celui qui s'est lancé à *corps perdu* dans la révolution : « le sans-culotte » de 1789, le « citoyen-combattant » de 1848 ou encore le communard de 1871.

Cette expérience qui modifie jusqu'aux rythmes biologiques des révolutionnaires engendre de nombreuses fatigues. S'engager dans la Révolution est vécu comme une performance réalisée par des hommes célébrés comme des « athlètes »⁸⁹. Exaltées et diffusées par la presse et l'imagerie révolutionnaire, les capacités de veilles exceptionnelles sont progressivement mises au rang des prouesses attendues de tous ceux qui entendent s'engager politiquement, excluant ceux et surtout celles qui ne peuvent prétendre sacrifier leur sommeil pour la Nation.

1) SACRIFIER SON SOMMEIL POUR LA RÉVOLUTION

Les historiens des nuits révolutionnaires ont décrit le fourmillement des activités induites par la temporalité nouvelle qui s'instaure avec l'insurrection. Non plus consacrée aux activités habituelles de la veille ou du repos, la nuit est bouleversée, modifiée et réorganisée pour celles et ceux qui comptent participer à l'instauration d'un ordre nouveau, et qui s'engagent dans le protagonisme révolutionnaire.

A) LA VEILLE DU CITOYEN-SOLDAT : PROTÉGER LA RÉVOLUTION DE NUIT COMME DE JOUR

Pour les insurgés, il s'agit tout d'abord de consolider les positions gagnées dans la journée, monter la garde et ériger des barricades. Après les troubles parisiens du 12 juillet 1789, les barrières sont tenues par les insurgés, qui contrôlent l'accès nocturne à la ville, comme le note Bailly pour la nuit du 12 au 13 juillet : « On arrêtait aux barrières les personnes qui entraient ou qui sortaient ;

87 François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, ouvrage cité, p. 335.

88 Philippe Bourdin (dir), « *Le Passé, le présent, l'avenir* », article cité, p. 14

89 Guillaume Mazeau, « *Émotions politiques. La Révolution française* », article cité.

mais surtout celles qui venaient de Versailles, et qui paraissaient venir de la Cour même⁹⁰ ». Jean-Rossignol, artisan-orfèvre du faubourg Saint-Antoine en fait une description similaire :

Sans aucune résistance, toutes les barrières dans la même nuit furent jetées par terre. Ils étaient armés de bâtons, fourches, etc. Tous les individus qui passaient, ils les interpellaient : « Es-tu du Tiers-État ?... Crie : Vive le Tiers-État ! » Je criai vive le Tiers-État, et l'on ne me fit aucune peine⁹¹.

Dans les récits de 1830, c'est bien l'activité nocturne consacrée à la préparation des barricades durant la nuit du 26 au 27 juillet qui apparaît comme décisive pour la victoire du lendemain, qui voit le basculement révolutionnaire s'effectuer. Ainsi, si pour les spectateurs, cette nuit est ressentie comme silencieuse et calme, les insurgés ne dorment pas pour autant. Ils s'activent pour préparer les combats à venir, comme le note Étienne-Léon de Lamothe-Langon :

Le peuple ne se reposait pas sur ses lauriers, et, sachant le roi incorrigible, il se préparait à lui enlever le dépôt de ses libertés. La durée de la nuit fut employée en courses réciproques les uns vers les autres, à se reconnaître, et se rallier : (...). On se munit d'armes improvisées ; on se procura de la poudre, des balles, des munitions⁹².

Le même soir, Alexandre Dumas raconte également son retour chez lui, alors qu'il revient d'un souper au café Gobillard, au cours duquel il avait fait le bilan de la journée écoulée avec « trois ou quatre » amis ayant comme lui, « couru toute la journée et mourant de faim⁹³ » :

Vers minuit, nous nous séparâmes. [...] Dans la rue de l'Echelle, des espèces d'ombres s'agitaient au milieu de l'obscurité. Je m'approchai ; on me cria : « Qui vive ? » Je répondis : « Ami ! » et je continuai de marcher en avant.

C'était une barricade qui s'élevait silencieusement, et comme si elle eût été bâtie par les esprits de la nuit. J'échangeai des poignées de main avec les ouvriers nocturnes et je gagnai le Carroussel.

Derrière la grille du château, on apercevait deux ou trois cents hommes campés dans la cour des Tuileries. Je pensai que cela devait être à peu près ainsi pendant la nuit du 9 au 10 août 1790.[...]

Rentré chez moi, j'ouvris ma fenêtre, et j'écoutai : Paris semblait solitaire et silencieux ; mais cette tranquillité n'avait rien de réel ; on sentait que cette solitude était habitée, que ce silence était vivant⁹⁴ !

Républicain convaincu, Dumas fait ainsi *a posteriori* une référence directe à la Révolution française. Bien que dans plusieurs éditions du XIX^e siècle⁹⁵, la date évoquée dans ses *Mémoires* soit « 1790 », il semble que Dumas se réfère davantage à la nuit du 9 au 10 août 1792, qui précède la prise des Tuileries et l'emprisonnement du Roi. L'auteur place ici 1830 dans la filiation directe de la Révolution française, avec comme enjeu principal d'insurrection, le combat entre République et

90 Jean-Sylvain Bailly, *Mémoires de Bailly* Jean-Sylvain Bailly, *Mémoires de Bailly, ouvrage cité*, p. 355.

91 Jean Rossignol, Victor Barrucand (éd.), *La vie véritable du citoyen Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille et général des armées de la République dans la guerre de Vendée (1759-1802), publiés sur les écritures originales*, Paris, Plon, 1896, p. 76.

92 [Etienne-Léon de Lamothe-Langon], *Une semaine de l'histoire de Paris, dédié aux parisiens par M. Le Baron de L*** L***, ouvrage cité*, p. 175.

93 Alexandre Dumas, *Mes Mémoires, ouvrage cité*, p. 99.

94 *Ibidem*, p. 99-100.

95 C'est le cas pour l'édition de 1860 chez Le Vasseur, de 1868 chez Michel Lévy frères, et en 1869 chez Calmann Lévy.

monarchie – fusionnant son expérience personnelle avec ses représentations historiques. La confusion sur la date est là encore intéressante, puisque l’erreur de référencement ne semble poser problème ni aux éditeurs, ni au lectorat.

Une fois la victoire acquise, il s’agit ensuite pour les révolutionnaires de consolider les positions, et de ne pas se faire reprendre le pouvoir :

Tandis que tout manquait au pouvoir, une énergie nouvelle devenait le partage des citoyens. Loin de s’endormir dans le beau succès acquis au prix du sang de tant de braves, ils se hâtèrent de déterminer celui plus grand encore qu’ils attendaient de leur courage en employant de plus grands efforts. Ce fut dans la soirée et pendant la nuit du 28 au 29 [juillet 1830] que l’on éleva dans toutes les rues de Paris ces dix mille barricades qui le rendirent imprenable, ces barricades qui sauvèrent la liberté, et construites avec une rapidité et un ensemble qui ne purent être que le fruit de l’enthousiasme [...]. On entendait le tocsin retentir dans tous les quartiers de la ville évacués par la troupe, le cri de divers postes qui communiquaient ainsi, le retentissement des instruments de fer avec lesquels les habitans enlevaient le pavé des rues ; les plaintes des blessés, les regrets de leurs familles ; et dans le lointain, le chant des hymnes patriotiques, dont les jeunes gens répétaient les refrains de temps en temps ; une fusillade rapide, des coups de fusil isolés : le canon aussi, qui grondait, apprenait à la ville que tous ses défenseurs ne se reposaient pas, ou que ses ennemis se livraient à de fausses alarmes. [...] On craignait de perdre l’avantage acquis, et de retomber sous le joug du despotisme⁹⁶.

Les insurgés de 1830 craignent en effet une attaque nocturne des forces de Charles X, les barricades continuent ainsi à être tenues les nuits suivantes. La nuit du 24 au 25 février 1848 est elle aussi une nuit de veille, comme l’ont montré Michelle Riot-Sarcey et Maurizio Gribaudi : « Rien ne semble véritablement acquis. Tout est prêt, si nécessaire, pour continuer le combat, et le peuple en arme campe dans la rue ⁹⁷ ». Les lieux de pouvoirs sont constitués comme des places fortes à protéger. Louis-Antoine Garnier-Pagès décrit ainsi la place de l’Hôtel de Ville le même soir, à la nuit tombée :

Quelques uns de ses hommes faisaient griller des lambeaux de viande sur la braise: pris de faim, ils avaient eu l’idée de dépecer la chair des chevaux abandonnés par les municipaux et gisant encore sur le sol ; et d’y tailler des tranches. [...] A chaque coin de rue, à chaque porte, de nombreux factionnaires veillaient, sans vouloir le quitter, au poste où le caprice les avait placé. Sur les marches de la grande porte de l’Hôtel de Ville, dans les cours, sur les escaliers, dans les salles, les envahisseurs, l’œil en feu, la parole haute, entassés en groupes, discutaient les incidents du jour et le gouvernement nouveau. Peu à peu, épuisés de cris et de fatigue, comme rivés à leur place, ils s’y couchaient, cherchant le repos dans un sommeil violemment agité et mille fois interrompu. Les bancs, les dalles, les fauteuils, les tables, les parquets étaient couverts d’hommes endormis. C’était un incroyable mélange⁹⁸ !

96 [Etienne-Léon de Lamoignon], *Une semaine de l’histoire de Paris, dédié aux parisiens par M. Le Baron de L*** L****, Paris, Mame et Delaunay, 1830, p. 281-283.

97 Maurizio Gribaudi, Michèle Riot-Sarcey, *1848, la révolution oubliée, ouvrage cité*, p. 70.

98 Louis Garnier-Pagès, *Histoire de la révolution de 1848, tome III, Gouvernement provisoire*, Paris, Pagnerre, 1866, p. 29-30, cité par Michelle Riot-Sarcey, Maurizio Gribaudi, *1848, la révolution oubliée, ouvrage cité*, p. 72.

Lamartine fait une description similaire, observant la place depuis l'intérieur du bâtiment : « Il ne restait plus sur la place de Grève que les bivouacs, les arrières-gardes de la révolution, les combattants harassés et chancelants de froid et de vin, qui veillaient la mèche allumée, autour de quatre pièces de canon chargées à mitraille⁹⁹ ». Ces descriptions de l'Hôtel-de-Ville protégé par les insurgés de 1848 – victorieux mais épuisés – sont similaires à celle faite par Jules Vallès après la victoire de la Commune, au petit matin du 19 mars 1871 :

Je marche en enjambant par-dessus les hommes endormis et affalés, comme des bêtes fourbues, sur les marches de l'escalier. Ils me rappellent les bœufs tombés dans les rues, pendant le siège, et dont la lune éclairait les grands corps roux.[...] On dirait un régiment qui a reçu permission de pioncer sur le perron d'une préfecture, faute d'assez de billets de logement, et à qui on a dit de s'organiser, tant bien que mal, pour la soupe, le feu et la chandelle¹⁰⁰.

Pour les communards, il s'agit alors de tenir la ville en cas de retour de l'armée régulière. Des barricades sont tenues dans Paris durant plusieurs jours, comme en témoigne cet encart paru dans *Le Cri du Peuple* le 21 mars :

La victoire fatigue autant que la persécution. Tout l'équipage du Cri du Peuple, rédacteurs, compositeurs, imprimeurs, a le cœur joyeux, mais les jambes cassées ; on tombe de lassitude et de sommeil : Chacun a monté la garde derrière les barricades ou à l'Hôtel de Ville. Demain, on pourra laisser son fusil et retourner à l'écritoire¹⁰¹.

S'il n'y a ainsi que très peu de combats nocturnes, la nuit n'est pas pour autant un moment de repos pour les insurgés, qui sacrifient leur sommeil à la victoire. Et même une fois celle-ci établie et consolidée, ceux-ci ne retournent pas pour autant à une temporalité de sommeil et à un rythme quotidien similaire à ce qu'ils avaient pu connaître dans la période pré-révolutionnaire.

Une fois la victoire acquise et les barricades démontées, il s'agit en effet pour une partie des citoyens-combattants d'assurer les missions de surveillance, de maintien et d'encadrement de l'ordre public nocturne, ce qui les oblige à rester éveillés une bonne partie de la nuit. Il faut en effet assurer la sûreté nocturne des rues, jusque-là confiée aux institutions policières des régimes précédents¹⁰². Cette mission de surveillance est prise en charge par la Garde Nationale, créée en partie pour le maintien de cet ordre nocturne¹⁰³. En effet, dès le 14 juillet 1789, des groupes s'organisent par crainte que les forces royales « châtient Paris » dans la nuit du 14 au 15, après la prise de la

99 Alphonse Lamartine, *Oeuvres complètes*, cité par Michelle Riot Sarcey, Maurizio Gribaudi, *idem*.

100 Jules Vallès, *Jacques Vintgras, L'Insurgé 1871*, Paris, [1882-1883], nouvelle édition Paris, Charpentier, 1886, p. 265-266.

101 *Le Cri du Peuple*, n°19, mardi 21 mars 1871.

102 Sur le sujet de la surveillance nocturne, voir Alain Cabantous, *Histoire de la nuit, ouvrage cité*, p. 229-249. Simone Delattre, « Contrôles », *Les douze heures noires, ouvrage cité*.

103 À ce sujet, voir notamment Roger Dupuy, *La garde nationale 1789-1872*, Paris, Gallimard, 2010.

Bastille¹⁰⁴. Paul-Charles Thiebault participe à la formation de ce qui est en train de devenir un bataillon de la Garde Nationale parisienne, celui de la section des Feuillants :

En rentrant des Invalides, nous étions tous invités par le président du district à nous trouver aux Feuillants un peu avant dix heures du soir. [...] Arrivé l'un des premiers, je pris part à une discussion assez vive sur les moyens que Paris pouvait avoir pour résister à l'attaque vigoureuse dont il était menacé cette nuit même, et sur la manière d'exécuter les reconnaissances que la section avait ordre de faire¹⁰⁵.

Porté à la tête d'une de ces reconnaissances la nuit du 14 au 15 juillet, Thiebault ne rentre pour faire son rapport « qu'un peu avant le jour ». On l'invite alors « à revenir à dix heures du soir », pour donner de « nouvelles preuves de son zèle », « sauf le cas où la générale nous rappellerait plus tôt »¹⁰⁶. Il effectue ainsi durant trois nuits des missions de surveillance nocturne, qui le tiennent sur pied toute la nuit. Le 16 juillet il ne prend ainsi que « quelques heures de repos » avant de se relever pour voir le Roi arriver à l'Hôtel de Ville¹⁰⁷.

Supprimée en 1827, la Garde Nationale est rétablie à la suite des Trois Glorieuses, renouant avec ses missions de 1789, tout comme en 1848. Maxime Du Camp s'inscrit ainsi dans un bataillon le 26 février 1848 :

Une lourde tâche incombait à la garde nationale ; il n'y avait plus à Paris ni armée, ni gardes urbaine, ni police ; nous étions donc à la fois soldats, gardes municipaux et sergents de ville ; le service était dur, fréquent ; je m'y soumis sans peine et avec une ponctuelle régularité. Je connus la fatigue des lentes patrouilles faites à travers la ville, la mélancolie des nuits passées au poste, l'ennui énervant des longues factions¹⁰⁸.

Sous la Commune, la Garde Nationale est la seule force armée autorisée dans Paris à partir du 29 mars 1871. Émile Maury décrit comment son bataillon exerce plusieurs nuits de mission tout au long de la Commune, son témoignage n'étant pas sans rappeler celui de Thiebault :

Vers le soir, je fais partie d'un peloton qui se dirige vers le chemin de fer de ceinture ; à la gare de Vincennes, nous devons surveiller les trains et signaler ce qui pourrait nous paraître suspect. La nuit se passa sans incidents et le matin nous ralliâmes la barricade où d'autres gardes vinrent nous remplacer¹⁰⁹.

Pour assurer cette surveillance, les lieux stratégiques accueillent pendant toute la durée de la Commune des compagnies de fédérés « sédentaires », qui se relaient pour dormir sur place. De nombreux témoignages dépeignent un sentiment de surprise en voyant des lieux habituellement

104 Paul-Charles Thiebault, Fernand Calmettes (éd.), *Mémoires du général Bon Thiebault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiebault d'après le manuscrit original, par Fernand Calmettes*, Paris, Plon, 1893, p. 224.

105 *Idem*.

106 *Ibidem*, p. 226.

107 *Ibidem*, p. 230.

108 Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848, ouvrage cité*, p. 130.

109 Émile Maury, Alain Dalotel (éd.), *Mes souvenirs sur les événements des années 1870-1871*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1999, p. 47.

consacrés à l'exercice du politique utilisés pour des temps de vie privée, comme le sommeil. Le lendemain des élections, Arthur Arnould décrit ainsi son arrivée à l'Hôtel de Ville :

Lorsque je pénétrai sur la place, il était midi. [...] Les hommes fatigués par une nuit de garde s'étaient étendus sur les matelas ou sur la paille, quelques un sur la flèche de bois des pièces d'artillerie. L'hôtel de ville lui-même présentait un spectacle aussi curieux. Il regorgeait d'hommes en armes. La cour intérieure vitrée, au milieu de laquelle s'élevait le double escalier de marbre blanc, n'était qu'un vaste dortoir. On ne pouvait y faire un pas sans courir le risque de marcher sur un garde endormi. Ceux qui avaient fait le plus rude service de la nuit s'étaient réfugiés là.¹¹⁰

Les lieux publics, transformés en « dortoirs » sont détournés de leur fonction initiale pour des activités qui sont du ressort du privé. Le rythme de sommeil, normalement nocturne, est ici complètement bouleversé par les événements et la nécessité d'une surveillance permanente, floutant les frontières jour/nuit et privé/public. Cette surveillance bouleverse là aussi les rythmes de vie des fédérés. Émile Maury insiste à plusieurs reprises sur la fatigue occasionnée par les patrouilles nocturnes. Il rapporte ainsi une nuit qu'il passe à la Préfecture de police début avril, « n'en pouvant plus de fatigue » :

Mon camarade me fait observer qu'il avait son lit quelque part et veut m'installer à côté de lui. Je lui demandai où c'était, comptant bien ne plus le suivre, mais il me fit lever la tête et j'aperçus un matelas perché sur un de ces immenses casiers hauts d'au moins quatre mètres et peu larges dont la salle était garnie. Je lui objectai que c'était un endroit drôlement choisi pour se reposer. Il finit par me convaincre en me disant que c'était l'endroit le plus tranquille de l'établissement. A nous deux nous hissâmes un second matelas au bout du sien, mais le tout n'était pas qu'il y fut, c'était d'y être à mon tour et pour quelqu'un d'exténué c'était rude. Mais lui en haut me tirant par les bras et moi m'aidant des pieds j'y arrivai et me laissai tomber sur le matelas, où je dormis d'un sommeil inquiet craignant de tomber d'un côté ou de l'autre¹¹¹.

La sensation d'épuisement et les dispositions prises pour le sommeil prennent alors de plus en plus de place dans les descriptions, montrant l'importance donnée aux moments de repos qui se font rares. Lorsqu'ils sont en service, les fédérés dorment quand et comme ils le peuvent, les infrastructures n'étant pas adaptées pour cette surveillance accrue. Les factions dans les postes de garde posent ainsi des problèmes logistiques, obligeant les fédérés à « coucher dans les voitures de postes », une compagnie de la Garde nationale étant plus nombreuse que les sergents de ville habituellement affectés à la surveillance¹¹². Pour garantir le repos des citoyens, c'est bien celui du garde-national qui est sacrifié et bouleversé. En 1789, la fatigue qui s'en fait ressentir semble décourager une partie de ceux qui s'étaient engagés les premiers jours dans ses bataillons :

Les premiers moments de danger passés et la fantaisie d'un uniforme une fois satisfaite, le zèle d'un grand nombre de gardes nationaux se ralentit au point que pour en avoir vingt, il fallait en commander soixante. On sentit donc que, pour ranimer l'ardeur attiédie du plus grand nombre de ces héros improvisés, il fallait ne leur laisser que le service peu fatigant des postes et des patrouilles, et trouver moyen d'avoir toujours à sa disposition des hommes assez instruits pour

110 Arthur Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, ouvrage cité, tome 2, p. 67-68.

111 *Ibidem*, p. 51.

112 *Ibidem*, p. 53.

garantir un service régulier,[...] et prêts, de jour comme de nuit, pour les expéditions, tant *intra* qu'*extra* muros, de quelque nature qu'elles puissent être; enfin des hommes d'exécution et d'exemple¹¹³.

Critiquée par d'autres car rompant l'égalité et réinstaurant une hiérarchie au sein de la force armée, la création des sections d'élites de grenadiers et de chasseurs est justifiée par Paul-Charles Thiebault par l'incapacité de certains à supporter le rythme effréné et les veilles successives exigées pour protéger la Révolution. Ainsi, ces sections d'élites distinguent ceux qui prêts de jour comme de nuit, au « premier coup de baguettes », faisaient à eux seuls « presque tout le service extraordinaire de la section ». Intégrant les grenadiers, il met en avant à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* ses veilles nocturnes et sa capacité à rompre avec les rythmes habituels de veille/sommeil, comme par exemple pour veiller au bon déroulement de la Fête de la Fédération le 14 juillet 1790 :

Quoique je fusse sur pied depuis la veille au matin et sous les armes depuis vingt-quatre heures, que j'eusse été trempé vingt fois, quoique la pluie et le froid ne reposent guère, j'étais tellement électrisé par la circonstance que je ne sentais aucune fatigue¹¹⁴.

Le contrôle nocturne révolutionnaire a ainsi pour but de protéger la ville de ses ennemis – ennemis de l'extérieur comme de l'intérieur. Durant la Révolution française, la peur des arrestations nocturnes peut ainsi pousser les protagonistes soupçonnés de trahison à ne plus dormir chez eux, comme en témoigne en août 1792 Thiebault à propos de son camarade et ami Charles-Louis Cadet de Gassicourt. Ce dernier est soupçonné par la « Commune de Paris » qui vient de se constituer :

A quelques jours de là, vers dix heures du soir, on prévint Gassicourt qu'il venait d'être dénoncé à la section, et qu'il serait arrêté dans la nuit. L'heure ne lui permettant aucune démarche, il se borna à découcher et vint avec sa femme occuper ma chambre et mon lit, pendant que je partageais ceux de Vigearde¹¹⁵.

De la même manière, un siècle plus tard en 1871, plusieurs témoins anti-communards qui sont restés à Paris décrivent des arrestations nocturnes et la peur qui en découle, perturbant leur sommeil. Arthur Bary explique ainsi que beaucoup de ses connaissances couchent chez leurs amis ou à l'hôtel par crainte d'être arrêtés pendant la nuit¹¹⁶. Un autre témoin, Eugène Bersier, pasteur protestant, décrit l'irruption en pleine nuit de Gardes nationaux chez les diaconesses de la rue de Reuilly. Tout en se scandalisant, il exprime sa peur d'être lui aussi victime d'une arrestation nocturne¹¹⁷.

113 Paul-Charles Thiebault, Fernand Calmettes (éd.), *Mémoires du général Bon Thiebault, ouvrage cité*, p. 233.

114 *Ibidem*, p. 262.

115 *Ibid.*, p. 314.

116 Arthur Bary, « Lettre du 13 avril 1871 » dans « Lettres écrites pendant la Commune de Paris. 1871 », *article cité*, p. 177-196.

117 Eugène Bersier, « Samedi 15 avril 1871 » dans *Recueil de souvenirs de la vie d'Eugène Bersier, ouvrage cité*, p. 298.

La Garde nationale assure ainsi la surveillance et la sécurité permanente des nuits communardes, l'accès nocturne étant particulièrement régulé :

Je me rappelle notamment une nuit. [...] On ne voyait aucune sentinelle. Je crus que découragées par le froid, rassurées par l'aspect absolument désert des environs, elles s'étaient relâchées de leur surveillance ordinaire, la jugeant superflue. Il était deux heures du matin. Je sortais du Comité de salut public. Je m'avançai donc, ne m'attendant pas à être arrêté. Quelle erreur ! Tous les dix pas, une ombre se détachait de l'abri d'une porte cochère, d'un pan de mur, de la saillie d'une devanture de boutique, me criant : Qui vive ! - exigeant le mot de passe. Pas un homme ne manquait à son service ! Pas un ne dormait¹¹⁸ !

La reconnaissance et la preuve d'identité semblent indispensables pour déjouer les espions versaillais. Les portes de la ville sont fermées pendant la nuit, et à partir de 7 heures du soir, on ne peut rentrer qu'avec un laissez-passer. Ces descriptions ne sont pas sans rappeler celles de la nuit du 12 août 1789, dont nous avons fait le récit plus haut. On retrouve ici des caractéristiques propres aux nuits révolutionnaires, temps de brouillage des identités marqué par une obsession de la reconnaissance où le contrôle est porté à son paroxysme¹¹⁹.

Comme le note Pierre Serna, si la Révolution française n'invente pas la police de nuit¹²⁰, elle en transforme la fonction : le commissaire devient alors un « policier-citoyen », dont la fonction consiste à assurer un ordre dont la dimension politique est nouvelle. Le maintien du nouvel ordre nocturne est un enjeu majeur pour le nouveau gouvernement, puisqu'il démontre l'efficacité du régime à assurer le repos de ses administrés¹²¹. Après avoir pris le contrôle de la nuit parisienne, la Garde Nationale va prendre le contrôle de la sécurité nocturne royale dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, à la suite de la marche sur Versailles. Dirigée par Lafayette, elle prend la place des suisses de la garde royale aux portes du château. Ce transfert d'autorité symbolise la passation du pouvoir de contrôle nocturne du Roi au peuple. La sécurité nocturne se doit alors d'être assurée par le nouveau pouvoir, qui joue une partie de sa légitimité. La garde nationale faillit à sa mission cette nuit là, ce qui porta préjudice à Lafayette comme nous le verrons¹²². Le soir de la journée insurrectionnelle du 10 août 1792, Rosalie Jullien témoigne elle aussi de cette mission qui incombe au gouvernement révolutionnaire : « Paris est illuminé et les patrouilles se font comme en 89. Le calme le plus profond règne ici et la surveillance est si active qu'on peut dormir en repos.¹²³ ». Une des missions du nouveau régime est donc bien d'assurer la protection du sommeil collectif.

118 Arthur Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, ouvrage cité, tome 3, p. 79-80.

119 Jean-Claude Caron, « Que font les révolutionnaires la nuit ? Enquête sur le Paris nocturne des journées de 1830, de 1848 et de 1871 », *article cité*.

120 Alain Cabantous, *Histoire de la nuit*, ouvrage cité, p. 229-249.

121 Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution », *article cité*, p. 421.

122 Voir *infra*, Chapitre 1, II, b) « Dormeurs révolutionnaires ».

123 Rosalie Jullien, « lettre à son mari du 10 août 1792 » dans *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793*, ouvrage cité, p. 223.

La dernière mission des citoyens-combattants une fois le régime installé est de le protéger coûte que coûte face à ses ennemis, jusqu'à s'engager pour combattre dans les armées révolutionnaires en 1791, ou dans les bataillons communards en 1871. Le passage de la vie civile à la vie militaire pour ces nouveaux soldats qui partent quasi-immédiatement en campagne et sont confrontés très tôt aux combats est marqué par un brusque changement de rythme de vie. Dans leurs récits d'expériences, les changements d'habitudes de sommeil et sa perturbation sont mentionnés de manière récurrente. Bruno Ciotti, qui étudie l'expérience des volontaires de 1791 à l'hiver 1792-1793 montre ainsi que « la découverte du premier sommeil nocturne est peut-être l'élément qui fait le plus prendre conscience aux néomilitaires de la particularité de leur nouveau statut¹²⁴ ». L'expérience de la vie militaire est ainsi bien souvent marquée par l'inconfort de l'environnement de sommeil proposé aux nouvelles recrues qu'ils soient logés chez l'habitant ou en chambrées dans les garnisons – surtout pour « les fils de bonnes familles habitués à de bons lits »¹²⁵. Au delà du choc de la première nuit qui bouleverse les repères et le confort, le rythme de sommeil nocturne est complètement modifié pour le nouveau soldat. En campagne, il ne dort le plus souvent qu'un soir sur trois, le reste des nuits étant consacré à la surveillance du campement et donc du sommeil des autres, ou au déplacement des troupes¹²⁶. Si durant les campagnes de la Révolution française, il y a peu de combats nocturnes, ce n'est pas le cas un siècle plus tard pour les bataillons fédérés communards qui affrontent les armées versaillaises à partir du 2 avril 1871. Ceux-ci sont envoyés hors de Paris pour affronter les armées versaillaises pendant plusieurs jours où ils subissent des bombardements et des attaques nocturnes incessantes. Alix Payen rejoint ainsi le fort d'Issy le 16 avril afin de suivre le 153ème bataillon – celui de son mari Henri – en tant qu'infirmière. Dans une lettre à sa mère datée du 18 avril, elle raconte son baptême du feu nocturne :

Ma lettre doit être bien décousue, je sais à peine ce que je dis tant je suis fatiguée, harassée. On ne se fait pas tout de suite à la vie des camps. J'ai passé la nuit avec Henri à côté du mur crénelé. J'ai pu voir à partir de son créneau les coups de feu des versaillais, aussi puis-je dire maintenant que je sais ce que c'est qu'un combat¹²⁷.

Elle passe sa première nuit blanche sous les affrontements, mais avec la promesse de pouvoir dormir la nuit suivante : « Le bataillon sera relevé ce soir et caserné à Issy au couvent des Oiseaux », puisque comme elle le note plus tard « si le service était fait d'une façon régulière, nous

124 Bruno Ciotti, « La découverte des nuits militaires par les volontaires au début des guerres de la Révolution », dans *Les nuits de la Révolution française, ouvrage cité*, p. 225.

125 Général Lejeune, *Mémoires*, vol. 1, *De Valmy à Wagram*, Paris, Firmin-Didot, 1895, p. 6 cité dans Bruno Ciotti, *ibidem*, p. 226.

126 *Idem*.

127 Alix Payen, *C'est la nuit surtout que le combat devient furieux. Une ambulancière de la Commune (1871)*, écrits rassemblés et présentés par Michèle Audin, Montreuil, Libertalia, 2020, p. 47-48.

devrions avoir alternativement 24h de tranchées, 24 heures de repos »¹²⁸. Si Alix Payen obtient une permission pour rendre visite à sa mère et dormir à Paris ce soir là, ce n'est pas le cas des combattants : « pendant que je me reposais chez toi, jouissant avec délices d'un lit ayant des draps, le bataillon était parti et avait passé la nuit aux tranchées de Vanves¹²⁹ ». Le 24 avril, « cela faisait la neuvième nuit » que le 153ème bataillon passait « dehors sans campement avec une pluie continuelle », quand le capitaine décide malgré l'absence de relève de conduire les combattants dormir au fort de Vanves¹³⁰. La nuit qu'ils y passent n'est pas vraiment meilleure :

Il n'y a pas deux chambres où l'eau ne pénètre pas. Celles que nous avons occupées avaient toutes de belles petites mares au milieu ; point de paille, nos couvertures trop mouillées pour qu'il fût possible de s'en servir ; en somme notre nuit n'a guère été meilleure qu'à la tranchée¹³¹.

Victorine Brocher décrit une expérience similaire. Infirmière dans un bataillon, se met en marche vers Neuilly le 7 avril. Après une nuit de lutte, c'est seulement dans l'après-midi qu'elle prend un peu de repos : « nous nous couchâmes sur la terre pour y dormir. [...] J'étais si fatiguée que je m'endormis profondément ». Le 21 mai, après plusieurs jours de combats, elle est de retour à Paris où, exténuée, elle s'endort sur un ponton en attendant un bateau mouche. Elle s'étonne d'ailleurs de sa résistance physique face à un tel rythme : « J'ai dans ces jours-là accompli des tours de force dont je ne me serais jamais cru capable ; l'excitation nerveuse poussée au suprême degré transforme l'être ; soutenues par une idée, les forces se multiplient extraordinairement »¹³². Les citoyens-combattants des bataillons fédérés et les citoyennes qui les accompagnent connaissent ainsi dès début avril une perturbation de leur sommeil, qui devient intermittent et n'est plus forcément nocturne. Il en résulte un sentiment de fatigue récurrent chez les différents témoins. L'expérience du front crée chez les fédérés une rupture du rythme nyctéméral qui les épuise. Cette perturbation du sommeil pousse le corps dans ses retranchements, jusqu'à ce que la prise de repos ne puisse plus être repoussée.

Alors que les citoyens-combattants bouleversent leurs temporalités quotidiennes de sommeil et sacrifient leur repos pour défendre et protéger le nouveau régime, les meneurs politiques révolutionnaires sont eux aussi soumis à la nécessité de réduire leur temps de sommeil pour faire vivre la Révolution.

128 *Ibidem*, Lettre du 17 et du 21 avril à sa mère, p. 54 et p. 59.

129 *Ibidem*, Lettre du 21 avril à sa mère, p. 56.

130 *Ibid.*, Lettre du 24 avril à sa mère, p. 64.

131 *Ibid.*, p. 65.

132 Victorine Brocher, *Victorine B... Souvenirs d'une morte vivante* [1909], nouvelle édition, Paris, François Maspero, 1976, p. 168 et p. 185-187.

B) LA VEILLE POLITIQUE DES NOUVEAUX GOUVERNANTS : UN QUOTIDIEN CONDITIONNÉ PAR LES NOUVELLES FONCTIONS

Dés l'entrée en temps insurrectionnel, les activités politiques nocturnes empiètent ainsi sur le temps consacré au sommeil. Timothy Tackett mais aussi Marjorie Alaphilippe ont raconté comment les écrits des députés de la Révolution française mettent en scène leur rythme de travail soutenu, appuyant sur les séances interminables et tendues, où se jouent le destin du pays¹³³. Les Etats généraux se proclament Assemblée nationale le 20 juin 1789, durant le serment du Jeu de paume – assemblée qui devient constituante à partir du 9 juillet 1789. A ses débuts, elle tient environ deux séances par jour, six jours sur sept. Progressivement, la séance de l'après-midi empiète de plus en plus sur la soirée et la nuit, bouleversant les rythmes de sommeil des députés. Le 13 juin, Jean-Baptiste Poncet-Delpech, avocat et député du Tiers-Etat du Quercy, note ainsi dans les bulletins qu'il envoie régulièrement à Montauban qu'il a à peine « le temps de manger et de dormir »¹³⁴. En insistant ici sur le bouleversement de ces deux besoins physiologiques, il exprime l'ampleur du bouleversement de son rythme de vie. Le 17 juin, les débats se prolongent jusqu'à minuit¹³⁵. Les députés se retrouvent dans la nécessité de reculer leurs horaires de sommeil habituels devant l'immensité de la tâche à accomplir : donner une nouvelle constitution à la France. Dans le même temps, ils se doivent d'être attentifs aux événements qui secouent le pays, et notamment Paris. En apprenant le 13 juillet au matin les troubles qu'avaient suscité le renvoi de Necker, l'Assemblée décide pour la première fois de ne pas lever la séance de l'après-midi, afin de pouvoir rester réactive si une nouvelle agitation troublait la nuit suivante. La séance est seulement suspendue, et il est décidé qu'une partie des députés passerait la nuit à l'Assemblée, et que l'autre viendrait les relever tôt le matin. Le député Faulcon écrit ainsi à trois heures du matin :

Parmi les députés qui restent dans la salle nationale, les uns sont comme moi occupés à écrire, d'autres se promènent de long en large et le plus grand nombre dort étendu sur des bancs. [...] [La Fayette] est tout uniment couché sur le plancher et couvert d'un simple matelas, et telle est son habitude de dormir au milieu des dangers et sans avoir ses aises, qu'il paraît sommeiller tout aussi bien que s'il était dans son lit... Respectons le sommeil de ce jeune héros aussi affable envers ses concitoyens que terrible aux ennemis de la patrie¹³⁶.

133 « Les nuits blanches de l'assemblée nationale. Perception et écriture des événements de juillet 1789 dans le journal du député Marie-Félix Faulcon », *article cité*. Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple, Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires, ouvrage cité*. Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution... », *article cité*, p. 414.

134 Jean Baptiste Poncet-Delpech, *La première année de la Révolution vue par un témoin*, Paris, PUF, 1961, p. 38.

135 Jérôme Mavidal, *Archives parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, première série, de 1787 à 1799*. Tome 8, du 5 mai au 15 septembre 1789, Paris, P. Dupont, 1875, p. 128.

136 Cité par Marjorie Alaphilippe, « Les nuits blanches de l'assemblée nationale. Perception et écriture des événements de juillet 1789 dans le journal du député Marie-Félix Faulcon », *article cité*, p. 101.

Le 13 juillet marque ainsi une nouvelle étape, une partie des députés ne rentrent plus dans leurs logements, mais dorment sur place, sur leur lieu de travail. Le lendemain, le 14 juillet, des motions sont présentées « pour que l'Assemblée soit toujours en séance jour et nuit, jusqu'après l'établissement des lois constitutionnelles, ou du moins jusqu'après le rétablissement de la tranquillité publique »¹³⁷. Entre le 13 et le 15 juillet, elle tient donc séance permanente. Jean-Sylvain Bailly consigne alors ses horaires d'arrivée et de départ de l'Assemblée, soulignant le peu de temps qu'il consacre au sommeil :

Lundi 13 juillet

Je me retirai de l'Assemblée nationale à cinq heures du matin et j'y reviens à dix heures.

Mardi 14 juillet

Eu égard au danger des circonstances, je pensai que, quoique j'eusse passé la dernière nuit et projeté de ne point passer la suivante, il était prudent de rester à l'Assemblée, pour ne courir que le danger commun. [...] Je n'ai pris que le temps d'aller dîner [...] Je me retirai à cinq heures du matin, pour me coucher quelques momens.

Mercredi 15 juillet

Je me rendis à l'Assemblée à dix heures. [...] Je revins à la Ville [Paris], excédé des fatigues de cette longue journée, à la suite d'une nuit passée debout [...]. Mais la journée n'était pas finie pour moi. Aussitôt que les électeurs furent revenus et réunis, je fus obligé de faire le maire : on me fit prendre la présidence de l'Assemblée, ainsi que celle du comité permanent.[...] J'arrivai à cinq heures à Versailles, où je trouvai madame Bailly dans une mortelle inquiétude. [...] Je lui appris ma nouvelle dignité dont elle fut peu satisfaite, et je me couchai pour prendre quelques heures d'un repos dont j'avais un pressant besoin, après la journée la plus fatigante et la plus agitée que j'aie eue dans ma vie.

Jeudi 16 juillet

Je me rendis à la salle à dix heures du matin¹³⁸.

Mais ce rythme de veilles effrénées ne ralentit pas avec la fin des troubles parisiens, il est maintenu dans le but de donner une constitution à la France. Si la séance permanente est levée le 15 juillet, les députés de la constituante continuent néanmoins à adopter un rythme de travail soutenu, et les séances nocturnes se multiplient. Le 24 juillet la séance n'est levée qu'après une heure du matin, et lors de la célèbre nuit du 4 août, elle est suspendue « deux heures après minuit » (et levée seulement le lendemain soir)¹³⁹. Le 5 octobre, après une séance continue de douze heures causée par l'arrivée de la marche parisienne à Versailles¹⁴⁰, la nuit du 5 au 6 octobre donne lieu à une séance nocturne exceptionnelle, réunie à une heure et demie du matin : « L'agitation de Paris, et le grand nombre d'habitants de la capitale qui se sont rendus à Versailles ont déterminé M. le président à faire, une heure après minuit, avertir MM. Les députés au son du tambour », et n'est levée qu'à trois heures du matin¹⁴¹. Après le transfert de l'Assemblée à Paris le lendemain, les séances de la

137 Jérôme Mavidal, *Archives parlementaires de 1787 à 1860, ouvrage cité*, tome 8, du 5 mai au 15 septembre 1789, Paris, P. Dupont, 1875, p. 234.

138 Jean-Sylvain Bailly, *Mémoires de Bailly, ouvrage cité*, tome 1, p. 332-393, tome 2, p. 30-35.

139 Jérôme Mavidal, *Archives parlementaires de 1787 à 1860, ouvrage cité*, p. 267 et p. 350.

140 « de neuf heures du matin à 9 heures et demi du soir », *Ibidem*, tome IX, p. 348.

141 *Idem*.

Constituante se tiennent sept jours sur sept, de neuf heures du matin à dix ou onze heures du soir, avec seulement une courte pause pour dîner, et il n'est pas exceptionnel que la deuxième séance soit prolongée après minuit comme en témoigne Jacques-Athanase Lombard-Taradeau, député du Tiers du Var¹⁴² :

Voilà les articles arrêtés dans la séance de ce matin. Elle a été rompue après 4 heures. Nous avons été ajournés à 6 et elle est déjà commencée au moment où je vous parle. Jamais révolution pareille. Les événements nous entraînent mais trop loin peut être et nous ne sommes pas les maîtres de nous arrêter. [...] Nous sommes accablés de fatigue. Tous les jours, travail matin et soir jusqu'à 11 heures et minuit et même plus tard¹⁴³.

En étudiant les horaires des séances de la Convention, Pierre Serna en déduit que les députés dorment en moyenne cinq heures par nuit, entre quatre heures et dix heures du matin¹⁴⁴.

La Révolution se dote d'instances politiques qui, dans leur mode d'organisation et leur système de fonctionnement, inventent un « nouveau temps », qui implique le débordement de l'activité sur la nuit. La scansion habituelle jour/nuit s'efface alors « au profit de la nécessité du faire, du transformer, de l'urgence de construire la cité nouvelle qui n'attend point que le repos nocturne vienne interrompre ses échéances impossibles à remettre au lendemain¹⁴⁵ ».

Témoignage de ce nouveau temps, les assemblées nocturnes sont décrites par les députés et mises en image par les médias révolutionnaires. Les témoignages insistent sur le rythme inhabituel de travail qu'elles induisent – rythme qui les oblige à réduire leur temps de sommeil au minimum. Même si en réalité, la plupart des moments insurrectionnels se déroulent à la lumière du jour, la diffusion des représentations de grandes nuits législatives, comme par exemple la nuit de l'abolition des privilèges le 4 août 1789, contribue elle aussi à construire *a posteriori* une dramaturgie révolutionnaire de la veille nocturne¹⁴⁶.

On retrouve ces témoignages d'hyperactivité des nouveaux tenants du gouvernement dans les révolutions suivantes. Il s'agit tout d'abord pour les opposants aux régimes de s'organiser politiquement en fonction de l'évolution des combats qui ont eu lieu durant la journée. Les travaux de Jean-Claude Caron ont bien mis en évidence que le temps de la révolution inverse la chronologie habituelle du politique, la nuit devenant le temps fort du débat, les instances habituelles – le

142 Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple, ouvrage cité*, p. 244.

143 Jacques-Athanase de Lombard-Taradeau, « Lettre du 11 août 1789 » dans « Lettres (1789-91), *Le Var historique et géographique*, ed. L. Honoré, n° 2, p. 245.

144 Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution... », *article cité*, p. 417.

145 *Ibidem*, p. 413.

146 *Idem*.

parlement – et la temporalité du politique – le jour – étant suspendues et occupées par les combats¹⁴⁷.

L'historien montre que cette dimension est tout particulièrement présente en 1830, en faisant l'énumération des tractations nocturnes lors des Trois Glorieuses : « réunion des députés libéraux dans les salons de l'un d'entre eux à tour de rôle, concertation à Saint-Cloud autour de Charles X sur la conduite militaire et politique à mener, négociations en vue de la prise de pouvoir à l'Hôtel de Ville avec la formation d'une Commission municipale, remise en route d'une forme d'administration urbaine, débats animés dans les lieux publics par les forces républicaines ou bonapartistes, entrevues au Palais-Royal et à Raincy des partisans du duc d'Orléans avec la sœur de ce dernier ...»¹⁴⁸. Il cite l'exemple d'Alexandre Dumas, combattant le jour, et qui devient parlementaire ou activiste la nuit, se piquant de « compromettre d'une façon ou d'une autre, les grands meneurs de l'opposition de 15 ans », désignant entre autre par ce terme les banquiers Jacques Lafitte et Casimir Perrier, ou encore François Guizot, Benjamin Constant et Odilon Barrot¹⁴⁹.

En 1848, le gouvernement provisoire commence lui aussi à légiférer dès la nuit du 24 au 25 février, les proclamations se succédant à un rythme soutenu »¹⁵⁰. Selon Lamartine, ce n'est que grâce à l'activité immédiate du nouveau gouvernement que les insurgés peuvent prendre un peu de repos :

Cependant, la nuit était tombée. Le bourdonnement sourd des quartiers voisins du centre tombait avec elle. Les citoyens, rassurés sur l'existence d'un gouvernement actif et ferme, rappelés dans leurs demeures par l'heure du repos et par le besoin de tranquilliser leurs familles, commençaient à s'écouler¹⁵¹.

Se positionnant comme héritiers directs de la Révolution française, les communards mettent également en avant leur capacité à être actifs de jour comme de nuit. Les témoignages et la presse dessinent l'image de bourreaux de travail officiant à la fois dans les conseils de quartier, les municipalités, les commissions et les séances tardives de la Commune¹⁵². L'ensemble des témoignages décrit ainsi un quotidien conditionné par leurs nouvelles fonctions :

Le 29 mars, à six heures du matin, je fus réveillé par un planton qui m'apportait un mot de Lefrançais. Ce mot me pria de passer immédiatement à l'Hôtel de Ville.[...] J'y trouvai Vaillant endormi sur un matelas jeté dans un coin de cette grande pièce. Il venait de passer dix nuits au Comité central et c'était le premier repos qu'il goûtait. A son réveil, il me demanda quelques

147 Jean-Claude Caron, « Que font les révolutionnaires la nuit ? Enquête sur le Paris nocturne des journées de 1830, de 1848 et de 1871 », *article cité*, p. 134.

148 *Idem*.

149 *Idem*.

150 Michelle Riot-Sarcey, Maurizio Gribaudi, 1848, *la révolution oubliée*, ouvrage cité, p. 70.

151 *Idem*.

152 Voir Sophie Panziera, « Les nuits de la Commune, une veille permanente » dans Alain Cabantous (dir.), *Les Ombres de Clio. Les nuits historiques existent-elles ? (XV^e-XX^e siècle)*, ouvrage cité, p. 205-224.

détails sur l'ancienne administration et je lui répondis qu'avec le titre de *chef du personnel de l'Administration communale de Paris*, je pouvais faire face aux diverses fonctions remplies par le préfet de la Seine, par le secrétaire général, par les deux directeurs du personnel¹⁵³.

Le brouillage du temps régulé crée pour beaucoup d'entre eux un sentiment d'épuisement qui devient récurrent, surtout devant la durée prolongée du temps de l'urgence, qui sous la Révolution française et la Commune s'étale sur plusieurs mois voire des années. Beaucoup de témoignages expriment alors les conséquences du travail accru et du manque de sommeil, qui provoquent des souffrances physiologiques et émotionnelles. Timothy Tackett a bien insisté sur l'expression de cette souffrance et la confusion des sens qui en découle pour les députés de 1789¹⁵⁴, jusqu'à remettre en question l'efficacité de ce nouveau rythme quotidien, comme le fait dès le mois de septembre Jean-Jacques Brissot dans son journal *Le Patriote français* :

S'il est une assemblée qui se doit d'interdire des séances nocturnes, c'est surtout celle qui en a de si longues le jour. Que peut-on attendre d'esprits déjà fatigués et épuisés par des discussions du matin ? En devenant représentant du peuple, on ne cesse pas d'être homme. Il faut, après le travail, se reposer ou, si l'on travaille, on se prépare à des regrets¹⁵⁵.

Sous la Commune, les témoignages des anciens dirigeants insistent eux aussi sur les conséquences physiologique d'un tel rythme de travail, la grande fatigue occasionnée permettant dans la réécriture de l'événement de justifier certaines erreurs :

Qu'on me permette, maintenant, de plaider les circonstances atténuantes. Elles furent nombreuses. D'abord, et avant tout, nous étions surmenés de travail, accablés de fatigue, n'ayant pas à nous une minute de repos, un instant où la réflexion calme pût se produire et exercer son influence salutaire. Se figure-t-on quelle fut notre existence pendant ces soixante-douze jours ? Quel travail écrasant absorbait nos cerveau ? Comme membre de la Commune, nous siégeons généralement deux fois par jour. A deux heures, et le soir jusque bien avant dans la nuit¹⁵⁶.

Tous ne peuvent ainsi tenir les veilles incessantes demandées par l'entrée dans le protagonisme révolutionnaire. Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789 par exemple, le président de l'Assemblée, l'archevêque de Vienne, Jean-Georges Le Franc de Pompignan se voit contraint de quitter la séance du soir avant la fin des délibérations. Trop fatigué, il laisse sa place à Lafayette nommé vice-président¹⁵⁷. Au fur et à mesure, veiller la nuit et sacrifier son temps de sommeil devient ainsi une capacité attendue du citoyen-révolutionnaire, déterminante pour celles et ceux qui s'investissent dans le changement politique. Cette capacité va donc petit à petit faire le tri entre

153 Jules Andrieu, *Notes pour servir à l'histoire de la Commune de Paris en 1871*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1971, p. 67.

154 Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple*, ouvrage cité.

155 *Le Patriote français*, journal libre impartial et national, par une société de citoyens et dirigé par J.P. Brissot de Warville, le mercredi 9 septembre 1789, n°XXXVIII, p. 4, cité par Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution... », *article cité*, p. 415-416.

156 Arthur Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, ouvrage cité, tome 2, p. 110-111.

157 Marjorie Alaphilippe, « Les nuits blanches de l'assemblée nationale. Perception et écriture des événements de juillet 1789 dans le journal du député Marie-Félix Faulcon », *article cité*.

ceux qui peuvent soutenir un tel rythme – où arrivent à le faire croire – et ceux qui ne le peuvent pas. Dans les premières années de la Révolution française, beaucoup d'élus vivent leur engagement politique comme une performance, qui nécessite une forme physique d'« athlète ». Une partie d'entre eux ont d'ailleurs recours à des produits dopants comme le café ou l'opium, poussant leur corps à bout. L'histoire de la consommation de ces produits dopants par les révolutionnaires reste à faire¹⁵⁸.

La soirée voire la nuit devenant un temps fort du politique, les avancées et les débats nocturnes se doivent d'être rapportés à l'ensemble de la nation de la même manière que les débats diurnes. Le journaliste politique devient lui aussi une des figures révolutionnaires nocturnes.

C) LA VEILLE DU CITOYEN-JOURNALISTE : VEILLER POUR APPORTER LES DERNIÈRES NOUVELLES

L'entrée en « temps révolutionnaire » bouleverse également les structures et les rythmes de la presse. La Révolution française provoque ainsi la multiplication de l'imprimé immédiat, des feuilles quotidiennes et des journaux, médiateurs des réflexions politiques qui se déroulent à l'assemblée et dans les multiples clubs¹⁵⁹. Les journalistes de 1789 écrivent ainsi leur difficultés face au rythme soutenu d'écriture nécessité par l'accélération des événements. Le 2 août 1789, Antoine-Joseph Gorsas écrit ainsi dans son journal *Le courrier de Versailles* : « Les événements se succèdent avec une rapidité qui permet à peine de reprendre haleine¹⁶⁰ ». Les journaux paraissant pour la plupart au petit matin, la rédaction des nouvelles se prolonge tard dans la nuit, afin de présenter les nouvelles les plus fraîches et concurrencer les journaux adverses. Le 10 août 1790 écrit dans *l'Ami du peuple* qu'il « veille jour et nuit pour le salut de la Patrie¹⁶¹ ». Le journaliste doit répondre, avec la plus grande rapidité possible, à l'urgence journalière des séances de l'Assemblée et à la pression de l'événement, comme le montre la temporalité de l'écriture du *Courrier* de Gorsas. Le 23 juillet par exemple, le numéro précise après diverses nouvelles, le titre suivant : « Evénements de la journée. Paris dix heures du soir », pour finir par une « Observation essentielle : On n'a pu s'occuper de la

158 Guillaume Mazeau, « *Émotions politiques. La Révolution française* », *article cité*, p. 120. Guillaume Mazeau, « La Révolution française ou le rêve du Grand Jour », *article cité*. Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution... », *article cité*.

159 Voir Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1989, p. 87-148.

160 Antoine-Joseph Gorsas, *Le courrier de Versailles*, n° XXVI, 2 août 1789, cité par Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire, ouvrage cité*, 1989, p. 87-88.

161 *L'Ami du Peuple*, n° 187, 10 août 1790. Accessible en ligne :

[URL: <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/journauxdemarat/navigate/166/2/>]

rédaction de ce n^o qu'hier à minuit : il paraît ce matin sans qu'on ait lu les épreuves »¹⁶². De la même manière, le numéro du 6 octobre 1789 restitue la temporalité de l'écriture journalistique en se clôturant de la manière suivante : « *Ce soir Minuit*. Nous nous empressons de tranquilliser nos souscripteurs de province, que le début de ce N^o était bien fait pour effrayer [...]. N.B. Plusieurs milliers de citoyens sont partis ce soir pour Versailles. Tout Paris est éclairé cette nuit. Demain les détails les plus sûrs de cette mémorable journée¹⁶³ ». Le travail d'impression et d'acheminement des feuilles politiques se fait ensuite en plein cœur de la nuit.

Lorsque le monarchiste Beffroy de Reigny fonde un nouveau quotidien en octobre 1790, il inscrit cette nouvelle temporalité du journalisme politique jusque dans la devise qu'il choisit en exergue du journal : « Je cours toute la journée, je lis toute la soirée, j'écris toute la nuit pour le lendemain »¹⁶⁴.

La temporalité révolutionnaire voit ainsi naître un nouveau type d'homme de presse, celui du journaliste d'action. Chroniqueur engagé dans la Révolution, le citoyen-journaliste se doit lui aussi de rester éveillé en permanence pour suivre les événements et rendre-compte des avancées parlementaires. Beaucoup d'hommes engagés politiquement le sont d'ailleurs également dans la presse, et tiennent leur propre journal, en 1789, en 1830 – où les journalistes libéraux prennent une part active dans les Trois Glorieuses – et sous la Commune, comme l'illustre Jules Vallès dès le soir du 18 mars 1871 :

Le peuple est sur ses gardes – la nuit est sûre. Mais demain, au lever du soleil, il lui faudra un furieux coup de clairon.

Et j'ai été réveiller un copain.

« *Le Cri du peuple* va reparaitre !... Allez avertir Marcel, voyez pour le papier à l'imprimerie... Vite une plume, que je fasse mon premier article¹⁶⁵ ! ».

Les temps de veille nécessaires pour effectuer les tâches assignées perturbent donc grandement le sommeil de ceux qui endossent les fonctions politiques, journalistiques et administratives. De 1789 à 1871, la participation révolutionnaire brouille les temporalités quotidiennes. La fonction « naturelle » de la nuit, se reposer, est effacée au profit du travail pour le bien commun. Ce n'est plus la frontière diurne/nocturne qui définit la limitation du temps d'action ou de sommeil des acteurs.

La capacité à réduire au minimum son sommeil devient ainsi progressivement un attendu pour tous ceux qui obtiennent une délégation du pouvoir public, mais aussi plus largement, elle est

162 Antoine-Joseph Gorsas, *Le courrier de Versailles*, 23 juillet 1789.

163 Antoine-Joseph Gorsas, *Le courrier de Versailles*, cité par Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire*, ouvrage cité, p. 149-231.

164 *Le lendemain, ou l'esprit des feuilles de la veille*, n^o1, 10 octobre 1790.

165 Jules Vallès, *Jacques Vintgras, L'Insurgé 1871*, ouvrage cité, p. 263-264.

exigée de chaque citoyen-révolutionnaire. Elle se constitue alors progressivement comme un des mérites patriotique du « militantisme populaire¹⁶⁶ », celui du citoyen-veilleur, trouvant son pendant négatif dans la figure du « dormeur » bientôt assimilé à « l'endormeur ».

2) L'IDÉAL DU CITOYEN-VEILLEUR

En avril 1791, le *Mercure Universel* de Jean Cussac propose à ses lecteurs une fable politique, transposant les événements révolutionnaires dans une société composée d'oiseaux. « Les gros oiseaux » aidés des « oiseaux noirs » régnaient sur les « petits oiseaux », jusqu'à ce que ces derniers « secouent le joug » de la tyrannie, afin « de reprendre tous les droits de la gente volatile » dans « une guerre si naturelle et si juste ». Une fois la victoire obtenue et les anciennes classes d'oiseaux abolies, le temps révolutionnaire est présenté comme un temps où « on ne pensoit plus aux besoins de la vie » car « chacun prenoit part à la chose publique »¹⁶⁷. Malheureusement, une fois les premiers temps de la révolution passée, certains oiseaux se désintéressent du politique, laissant les véritables révolutionnaires seuls face à leurs ennemis et aux complots :

L'insouciance commença à régner dans quelques peuplades. Celles qui ne portoient pas la plus exacte vigilance dans leurs veilles, virent bientôt renaître le désordre et les abus : ce fut alors que l'on distingua trois nouvelles classes dans toute la contrée : celle des criailleurs à laquelle se joignoient chaque jour les ennemis de l'ordre et de la paix : celle des gazouilleurs qui comprenoit toutes les espèces d'oiseaux qui cherchoient à faire le bien, et à suivre les loix de la nature ; et enfin, celle des dormeurs. Par cette dernière dénomination, on entendoit tous ceux qui ne prenoient aucun parti dans la chose publique¹⁶⁸.

Cette parabole révolutionnaire oppose ainsi les « veilleurs », qui en bons citoyens, continuent à veiller pour le bien de la nation, aux « dormeurs » qui une fois la révolution accomplie, se désintéressent du politique. Seule la capacité de veille et de vigilance continue des oiseaux gazouilleurs permet alors de sauvegarder les acquis révolutionnaires face aux ennemis.

La capacité à rester éveillé de jour comme de nuit devient ainsi progressivement un attribut permettant de distinguer le bon du mauvais gouvernant, définissant sa capacité à protéger et diriger. Les « dormeurs » qui s'adonnent au sommeil – incapable de sacrifier leurs besoins quotidiens au

166 Haïm Burstin définit la pratique militante révolutionnaire comme celle de « minorités agissantes » qui, lors des moments de contraction de la vie démocratique qui suit les épisodes insurrectionnels, forment une « espèce d'avant garde spontanée ». Composée de militants plus assidus, qui proclament se consacrer sans réserves à la Révolution. Se légitimant par leur mérites patriotiques acquis sur le terrain et par leur pratique militante, ce militantisme s'incarne sous la Révolution française autour du stéréotype du « sans culotte », qui forme une représentation virtuelle à côté des expressions officielles de la citoyenneté. Haïm Burstin, *Les sans-culottes, ouvrage cité*, p. 114-119.

167 Anonyme, « Les gros oiseaux, les oiseaux noirs et les petits oiseaux », *Mercure universel*, 31 mars et 1er avril 1791, p. 3-5.

168 *Ibidem*, 1^{er} avril 1791, p. 4.

bien-être de la nation – ne peuvent à l’inverse pas prétendre endosser un rôle politique, n’étant pas dignes de la confiance populaire.

A) LA CAPACITÉ DE VEILLE-CITOYENNE, UN ATTENDU DU BON RÉVOLUTIONNAIRE

La capacité ou non à veiller la nuit pour l’exercice du devoir politique apparaît en effet centrale pour légitimer ou délégitimer les personnages révolutionnaires. Hebert décrit ainsi en 1791 ses attentes vis à vis d’un bon gouvernant dans son journal *Je suis le véritable père Duchesne*, en y intégrant la capacité de veiller en permanence:

Un digne député ne doit s’occuper que du bonheur du peuple, que de défendre la liberté ; il doit veiller nuit & jour pour le salut de la patrie : braver tous les périls, faire tous les sacrifices, il ne doit avoir de passions que l’amour de ses concitoyens, & la haine des tyrans¹⁶⁹.

Au fur et à mesure que la Révolution française se déroule dans le temps, la capacité de veille des dirigeants est de plus en plus mise en scène. Lors des nuits décisives d’août puis de septembre 1792, le fait de ne pas dormir permet alors de déterminer les bons des mauvais révolutionnaires. Rosalie Jullien fait ainsi à plusieurs reprises référence dans sa correspondance à la capacité de travail continu de certains gouvernants. Le 19 mai 1792, elle écrit à son fils « La Commune et sans doute les Jacobins ont délibéré toute la nuit¹⁷⁰ ». Quelques jours plus tard, elle se rend à l’Assemblée, et loue l’institution de séances permanentes :

Jamais séance plus intéressante, jamais ensemble plus beau n’a frappé mes regards. Ils ont peur et il montrent la plus ferme intrépidité. Le Sénat est décrété permanent. Il ne désespère plus ni jour ni nuit pour sauver la chose publique dans le plus grand danger¹⁷¹.

Elle nomme l’Assemblée « le Sénat » en référence à la République romaine, afin d’affirmer son positionnement politique. Après la nuit du 9 au 10 août 1792, elle n’est cependant plus aussi satisfaite de cette instance : « Je vous dirai que nous sommes fort mécontents de l’Assemblée nationale. Elle montre une mollesse qui nous conduit à notre ruine »¹⁷². Dans la même lettre, elle oppose à ce constat sa propre capacité de veille lorsque les événements l’exigent. Alors qu’elle « est restée sur pied toute la nuit », elle conclut ainsi la lettre adressée à son mari :

Adieu, je vais courir un peu ; ce qu’il y a de fort naturel, c’est qu’on a du vif-argent sous les pieds, quand on est dans une crise si intéressante, à moins que d’être d’une poltronnerie et d’un égoïsme qui ne peuvent pas loger dans une âme comme la mienne¹⁷³.

169 *Je suis le véritable père Duchesne, foutre !*, 1791, n°66, « Le père Duchesne député à la seconde législature, sa grande joie de pouvoir dénoncer tous les jean-foutres, de faire connoître les véritables factieux, & d’empêcher tous les complots qu’ils forment pour nous foutre encore dans l’esclavage », p. 7-8.

170 Rosalie Jullien, *Journal d’une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793*, ouvrage cité, p. 98.

171 *Ibidem*, p. 72.

172 *Ibidem*, p. 217.

173 *Ibid.*, p. 218.

Elle oppose ainsi son aptitude à bouleverser son propre rythme de sommeil à celle qui semble manquer aux gouvernants. C'est pour elle en effet une capacité qu'elle semble attendre des députés, dont la fonction est forcément reliée à de nombreuses veilles nocturnes. En septembre 1792, elle souhaite ainsi qu'un de ses proches soit élu à la convention.

J'ai une si profonde estime pour M. Blachette¹⁷⁴, que je fait des vœux contre son repos. Je le nomme à la Convention. Il nous faut de vrais patriotes et des hommes. Mon ami, faites agréer mes excuses et mes civilités à la digne femme de ce courageux ami de la liberté. Je voudrais déjà être à demain¹⁷⁵.

Pour Rosalie Jullien, la prise de fonction politique induit donc automatiquement un renoncement au sommeil. Elle n'en attend pas moins de son mari, lorsqu'il siège à son tour, comme elle le dit à son fils en février 1793 : « La permanence de la Convention y a fait résider ton père, le jour et la nuit¹⁷⁶ ». Bien que sa correspondance soit d'ordre privé, Rosalie Jullien – femme de salon avant la Révolution – a bien conscience que ses échanges seront lus au-delà de son intimité conjugale, afin de donner des nouvelles parisiennes aux cercles de son mari à Romans ou de son fils en déplacement. Elle les écrit d'ailleurs en partie dans ce sens, comme l'a montré Annie Duprat. Pour cette fervente jacobine, la capacité à sacrifier son sommeil fait bien partie des vertus de « l'homme nouveau » créé par la Révolution, et la capacité à ne pas dormir en temps de crise est attendue d'un bon représentant du peuple mais aussi de tout bon révolutionnaire – catégorie dans laquelle elle s'implique et se met en scène.

À partir de l'été 1793, c'est en effet de plus en plus le Comité de Salut Public qui incarne cette énergie révolutionnaire. Ses membres mettent en scène leur capacité de légiférer à toute heures. Toujours actifs, ils restent éveillés près de dix huit heures par jour, dorment eux aussi souvent sur place, aux Tuileries, « dans les fauteuils au bord de la grande table verte » de la salle qui leur a été attribuée¹⁷⁷. Georges Danton tout comme Maximilien Robespierre exhortent ainsi leurs partisans à sacrifier leur sommeil, tout en se représentant eux-mêmes comme des veilleurs invétérés, debout en permanence, sans cesse en activité politique. Pour l'emporter sur la faction girondine, il faut selon Robespierre que les jacobins soient prêts à « s'emparer des comités » et à passer « des nuits pour faire de bonnes lois »¹⁷⁸. Le 2 nivôse an II – 22 décembre 1793 – Danton exhorte quant à lui le Comité de Salut Public et le Comité de Sureté générale à consacrer « une

174 D'après Annie Duprat, Rosalie Jullien semble ici parler de Jacques-Etienne Blachette, un payeur général pour l'armée des Alpes, qui sera nommé juré au Tribunal révolutionnaire le 14 Messidor, an II (1794). C'est une relation des Jullien (le fils Marc-Antoine Jullien loge chez lui en septembre 1792). Annie Duprat (ed.), *Les affaires d'États sont mes affaires de coeur. Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810, ouvrage cité.*

175 Rosalie Jullien, *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793, ouvrage cité*, p. 287.

176 « Lettre à son fils, le 1^{er} février 1793 », *Ibidem*, p. 338.

177 Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution », *article cité.*

178 *Idem.*

partie de leurs veilles » à lutter contre les complots et les ennemis intérieurs¹⁷⁹. Jusqu'à la chute des robespierristes, ces derniers sont ainsi représentés comme des bourreaux de travail. Le discours rédigé par Saint-Just dans la nuit du 8 au 9 thermidor an II – 26 au 27 juillet 1794 – pour défendre Robespierre aurait ainsi été écrit entre 22 heures et cinq heures du matin¹⁸⁰.

Après la chute de Robespierre, la vertu de veille révolutionnaire continue à être un attendu politique, et s'incarne chez une autre figure emblématique de la période :

Napoléon dormait peu, et avait la précieuse faculté d'interrompre et de reprendre à volonté son sommeil. [...]. Napoléon avait une activité qui tenait du prodige. A l'armée, pendant le jour, il parcourait à cheval les lignes occupées ; la nuit, il dictait ses ordres, ses bulletins, ses proclamations, ses décrets ; du fond de sa tente, il gouvernait l'empire et dominait l'Europe. Lorsqu'une trêve ou une paix le ramenait à Paris, son séjour dans la capitale n'était pas un temps de repos et d'inaction¹⁸¹.

Napoléon s'impose dès la Révolution comme la figure du veilleur par excellence¹⁸². Bonaparte ne dort jamais – du moins le dit-on – et sait faire croire qu'il travaille en permanence. Une fenêtre est toujours illuminée dans sa maison à ses retours d'Italie et d'Égypte, puis aux Tuileries. Cette mise en scène de la veille nocturne participe activement à la construction de la légende napoléonienne, appuyée par les différents discours qui dépeignent un personnage capable de ne plus subir la nuit, mais au contraire de l'occuper pleinement par l'exercice de ses fonctions. Dans leurs *Mémoires*, rédigées dans les années 1820-1840, ses anciens conseillers se souviennent des heures indues auxquelles ils sont convoqués auprès du Premier consul, puis de l'empereur, afin de rendre compte de leur travail¹⁸³. Cette capacité à maîtriser le sommeil est omniprésente dans les descriptions de l'empereur publiées au XIX^e siècle, et fait l'objet d'une très forte intertextualité. Elle participe à la mise en scène d'une activité politique permanente, effaçant les distinctions jour/nuit dans l'hyperactivité du héros de la nation. L'imagerie napoléonienne se construit ainsi tout au long du siècle en glorifiant un empereur qui met littéralement son corps au service du politique, jusqu'à en contrôler son sommeil. À la fin du siècle, il devient un exemple pour les physiologistes spécialisés dans l'étude du sommeil, s'inscrivant dans une filiation des « grands hommes » :

Kant lui-même, dont la vie intellectuelle consciente était très puissante, dormait très peu. De même Humboldt, Goethe, Frédéric le Grand, Schiller, Chatterton ; Mirabeau se contentait de deux trois heures de sommeil, Napoléon Ier, de quatre à six heures par jour¹⁸⁴.

179 *Idem*.

180 Gérard Walter, *Robespierre*, Paris, Gallimard, 1956, p. 373, cité par Pierre Serna, *Idem*.

181 Abel Hugo, *L'Histoire de l'empereur Napoléon*, Paris, Magasin Universel, 1836, p. 6-7. On retrouve la même description mot pour mot dans Henri Achille Berthet, *Histoire de Napoléon avec des détails sur sa captivité, son testament et sa mort à Sainte Hélène, suivie de la translation de ses cendres à Paris, en 1840*, Paris, B. Renault éditeur, 1844, p. 66-67.

182 Jean Tulard, *Napoléon ou le Mythe du Sauveur*, Paris, Fayard 1977. Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution », *article cité*, p.418.

183 *Ibidem*.

184 Marie de Manaceine, *Le Sommeil, tiers de notre vie, pathologie, physiologie, hygiène, psychologie*, traduit du russe par Ernest Jaubert, Paris, G. Masson, 1896, p. 190-191. À ce sujet, voir *Infra*, chapitre 3.

La figure du citoyen-veilleur gomme l'épuisement que pouvaient ressentir les acteurs révolutionnaires, transformant la fatigue et l'endormissement en une faiblesse dont les ennemis de la Révolution pourraient profiter :

La capacité à préserver cette énergie des premiers jours est d'ailleurs rapidement identifiée par les radicaux comme une des principales missions du bon révolutionnaire, censé tenir en alerte les esprits inertes et les corps endormis, ainsi que de « choquer » les insensibles. Marat ne conçoit pas autrement son travail de journalisme : « Ils s'efforcent d'endormir le peuple, je m'efforce de le réveiller. Ils lui donnent de l'opium, je verse de l'eau-forte dans ses blessures et j'en verserai jusqu'à ce qu'il soit pleinement rentré dans ses droits. »¹⁸⁵.

Au fur et à mesure, veiller la nuit et sacrifier son temps de sommeil devient une capacité attendue du citoyen-révolutionnaire.

La diffusion de cet imaginaire exaltant les veilles laborieuses du citoyen-veilleur se pose également en contraste avec les veilles oisives et festives de la noblesse d'Ancien Régime et celles des opposants contre révolutionnaires¹⁸⁶. Rosalie Jullien déplore par exemple le comportement de la famille royale, qu'elle va observer à la maison du Temple en août 1792 :

Le roi est à la tour du Temple avec sa famille. j'ai vu un commandant qui y a été de garde pendant 48 heures. La nature de ces gens couronnés est véritablement différente de la nôtre. Ils sont sans âme, leurs repas, leur sommeil, rien n'a été dérangé, ils jouent au trictrac, et, insensibles dans une calamité qui nous pénètre d'horreur, ils semblent ne pas penser.[...] Deux officiers municipaux couchent au chevet du couple royal, qui a pensé faire nager la France dans le sang, et dans les yeux duquel on lit encore la rage de l'espérance.¹⁸⁷

Elle oppose l'oisiveté et l'insouciance du couple royal « qui joue au trictrac », aux veilles de leurs gardes, qui accomplissent leur devoir révolutionnaire. Si le roi arrive à trouver le sommeil, ce n'est d'ailleurs qu'une preuve de plus de son positionnement contre-révolutionnaire, puisque tout bon citoyen-veilleur devrait, poussé par sa ferveur et son devoir de vigilance, ne pas pouvoir dormir après les troubles que vient de connaître Paris.

À la valorisation du travail des dirigeants de la Commune qui sacrifient leur sommeil pour le bien de leurs fonctions, les récits opposent également la veille décadente des députés de Versailles.

185 Jean-Paul Marat, *L'ami du peuple*, n°35, 11 novembre 1789 cité par Guillaume Mazeau, « Émotions politiques. La Révolution française », *article cité*, p. 119.

186 Sur les loisirs nocturnes de la noblesse de la fin du XVIII^e siècle, voir *infra* et Alain Cabantous, *Histoire de la nuit*, *op.cit.* Il faut néanmoins noter que la Révolution utilise elle aussi ponctuellement le spectaculaire des célébrations nocturnes. Voir Guillaume Mazeau, « Le ciel nocturne, écran de la Révolution. La pyrotechnie sous la Révolution française (1788-1810) », dans Philippe Bourdin (dir.), *Les nuits de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 251-268.

187 Le 13 août, la famille royale est transférée à la maison du Temple, où elle est confiée à la garde de la Commune, et donc étroitement surveillée par la garde nationale. Elle n'occupe pas encore la Tour du Temple, non aménagée, mais le logement de l'archiviste réparti sur trois étages. Ce n'est qu'en septembre que le roi est transféré au deuxième étage de la tour. Rosalie Jullien, « Lettre du 18 août à Jules », *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793*, *ouvrage cité*, p. 237.

Si ces derniers ne dorment pas, ce n'est pas pour tenir séance mais plutôt pour entretenir des filles de mauvaises vies :

Le propriétaire qui rentre dans sa maison intacte, s'en frotte les mains, le petit crevé qui vit avec les filles la nuit et qui rédige *Le Figaro* le jour, est enchanté que la mort des parents et la misère hideuse renouvellent son sérail de prostituées¹⁸⁸.

Pour Arthur Arnould, les journalistes à la solde de Thiers n'ont que faire de la vigilance citoyenne attendue de leur profession, ils écrivent leurs articles « le jour » et passent leurs nuits à s'adonner à la luxure, perpétuant les mœurs de la société corrompue du Second Empire. La presse communaliste utilise en effet l'imaginaire pittoresque du boulevard pour dénigrer la population parisienne réfugiée à Versailles. L'identité du boulevard parisien – dont les plaisirs et festivités nocturnes caractérisaient les loisirs de la noblesse impériale – est transférée à Versailles pour s'opposer à celle de la « rue » des ouvriers et des fédérés communards¹⁸⁹. Les satiristes réinvestissent ainsi une symbolique bien connue du lectorat parisien pour opposer les nuits du citoyen-veilleur à l'oisiveté versaillaise, dont les veilles nocturnes – à l'image de celles du viveur noctambule¹⁹⁰ – sont un signe de mœurs corrompues.

La capacité de veiller se constitue ainsi à partir de 1789 comme un attribut nécessaire permettant de distinguer le bon du mauvais citoyen. Les valeurs de la veille révolutionnaire s'opposent alors aux nuits festives des contre-révolutionnaires. La nature supposée de leurs pratiques nocturnes participe à la dénonciation des ennemis extérieurs, mais permet également de débusquer l'ennemi intérieur. Les nuits de ce dernier ne sont pas caractérisées par le complot ou débauche, mais par son incapacité à rester éveillé pour protéger la révolution.

B) DORMEURS RÉVOLUTIONNAIRES

L'imaginaire révolutionnaire diffuse comme pendant au héros qui veille face à l'urgence de l'activité politique, l'anti-héros dormeur. Le sommeil – nocturne ou même diurne – du personnage politique déprécié est alors un indicateur de sa défaillance politique. C'est pourquoi, les premiers à qui l'on attribue ce défaut sont les gouvernants du régime politique qui a précédé la révolution.

Dès la fin des années 1770 et la montée des oppositions, Timothy Tackett montre que Louis XVI est représenté comme s'assoupissant en plein exercice du politique. Le roi semble en effet

188 Arthur Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, ouvrage cité, p. 157.

L'accusation de mauvaises mœurs et d'orgie nocturnes est utilisée dans les deux camps pour décrédibiliser l'adversaire. Voir Robert Tombs, *Paris, bivouac des révolutions*, ouvrage cité, p. 183-186. Thomas Fazan, *1871. L'Ennemi à la une. Le "versaillais", origines et usages d'un type*, Master 2 d'Histoire, Dominique Kalifa (dir.), Université Paris 1, 2013, f. 88-92.

189 Thomas Fazan, *1871. L'Ennemi à la une*, *Idem*.

190 Voir *infra*, chapitre 2 et Simone Delattre, *Les douze heures noires*, ouvrage cité.

éprouver une lassitude persistante devant les devoirs qui lui incombent, lassitude qui se manifeste par son endormissement et son ronflement au milieu des réunions les plus critiques, laissant alors le gouvernement du royaume à la merci de ses conseillers¹⁹¹. Alors que le Roi est sur le point de signer le renvoi de Necker le 11 juillet 1789, le comte de Saint-Priest le décrit par exemple en train de présider le Conseil des dépêches : « il était dans une anxiété d'esprit qu'il déguisa en affectant plus de sommeil qu'à l'ordinaire, car il faut savoir qu'il s'endormait fréquemment pendant la tenue des Conseils et ronflait à grand bruit »¹⁹².

En 1789, le désintéret de Louis XVI pour les enjeux politiques en cours est ainsi à plusieurs reprises mis en avant par sa capacité à s'endormir alors même que des décisions capitales sont prises. C'est le cas par exemple lors de la nuit du 4 août, restée célèbre comme celle de l'abolition des privilèges. Alain Cabantous note ainsi que « si la dimension révolutionnaire de la nuit du 4 août tient d'abord et surtout à la teneur des mesures votées, elle se trouve renforcée moins par l'horaire tardif que par l'opposition manifeste entre le dynamisme des représentants de la nation, qui forcent le temps nocturne pour bouleverser l'ordre social ancien, et la vacuité du pouvoir royal en ces heures décisives »¹⁹³. Le lendemain 5 août, Camille Desmoulin dénonce en effet l'indifférence du roi en insistant sur son sommeil:

Au lieu de s'écrier : « vive le vicomte de Noailles, vive le duc d'Aiguillon, vive... » qui sacrifient si noblement leurs privilèges, n'a-t-on pas vu Monsieur de Lally [Gérard de Lally-Tollendal] s'égosiller à crier « Vive le roi ! Vive Louis XVI restaurateur de la liberté française ! » Il était vers les deux heures après minuit et le bon Louis XVI sans doute dans les bras du sommeil ne s'attendant guère à recevoir à son lever une médaille, et qu'on lui ferait chanter avec toute la cour, un fâcheux *Te Deum* pour tout le bien qu'il venait d'opérer¹⁹⁴.

De la même manière, malgré l'arrivée de la marche parisienne à Versailles, le roi dort sur ses deux oreilles la nuit du 5 au 6 octobre 1789, et se fait réveiller au petit matin par l'intrusion dans le château. En 1830, à la chute de la Restauration, les opposants pointent également le sommeil de Charles X, qui dort au moment même où son régime s'écroule. Achille de Vaulabelle oppose dans son récit les efforts des conseillers du roi pour empêcher la révolution à l'inaction royale – Charles X s'étant couché. Lorsque M. d'Argout et de M. de Vitrolles arrivent à Saint-Cloud à une heure et demi du matin la nuit du 29 au 30 février, le château est ainsi décrit comme plongé dans un profond sommeil :

191 Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple, ouvrage cité*.

192 Comte de Saint-Priest, *Mémoires*, tome I, p. 229, cité par Jean-Christian Petitfils, *Louis XVI*, Paris, Perrin, [2005], édition revue et actualisée, 2015, p. 671.

193 Alain Cabantous : « Clio de sept à cinq. Existe-t-il des nuits historiques aux temps modernes ? », *article cité*, p. 105-112 ; p. 109-110.

194 Camille Desmoulin, *Discours de la lanterne aux Parisiens*, cité par Fabio Freddi, « La presse parisienne et la nuit du 4 août », *Annales historiques de la Révolution française*, n°259, 1985, p. 46-59, p. 53.

Tout était fermé, toutes les lumières éteintes. Roi, ministres, généraux, courtisans, simples serviteurs, jusqu'au dernier homme de service, semblaient plongés dans le sommeil ; tout reposait. M. de Mortemart lui-même dormait, attendant toujours le retour des négociateurs. MM. De Vitrolles et d'Argout le font réveiller, il écoute leur récit, une discussion s'engage sur ce qu'il convient de faire. On décide que trois mesures sont indispensables : le rappel des ordonnances, le rétablissement de la Garde nationale et la convocation des chambres pour le mardi suivant. Après un repos d'une ou deux heures, MM. De Vitrolles et d'Argout installent avec deux tables, dans le salon du premier maître d'hôtel, une espèce de bureau¹⁹⁵.

M. de Mortemart est ensuite obligé de faire réveiller le roi pour qu'il signe les ordonnances. La nuit du lendemain, il faut à nouveau que le dauphin réveille le roi pour l'obliger à fuir, devant la défaite décisive que ses troupes ont essuyé durant la journée :

Charles X venait de se mettre au lit et dormait. Le dauphin le fait réveiller : « Qu'est ce ? » dit le roi ? - Sire, M. le dauphin fait prier votre Majesté de partir pour Versailles. » – « Je vais me préparer » répondit Charles X [...] et à une heure et demie du matin, Charles X, sa belle-fille, le duc de Bordeaux et sa sœur quittent ce château qu'ils ne devaient plus revoir¹⁹⁶.

On retrouve également ce schéma narratif en 1848, afin de déprécier Louis-Phillippe. Marie d'Agoult pointe par exemple la tranquillité du sommeil de ce dernier lors de la nuit du 23 au 24 février :

Le roi, cependant, après avoir conféré quelques instants avec M. Guizot, qui attendait dans la chambre voisine le départ de M. Thiers, persuadé qu'il avait accordé au-delà de ce qui était nécessaire, alla se reposer, sans concevoir l'ombre d'un doute sur l'accueil réservé, dans Paris, à des concessions de cette nature ; il était quatre heures du matin, il dormit paisiblement jusqu'à sept heures¹⁹⁷.

Le sommeil des rois qui se succèdent permet de mettre en évidence leur indifférence au bien-être de la nation, et donc leur incapacité à gouverner. Mais le sommeil est aussi un indicateur qui permet de différencier les bons révolutionnaires de ceux qui sont incapables d'endosser ce rôle en s'endormant dans l'exercice de leurs fonctions, faillant à la cause révolutionnaire.

Lors de la nuit du 5 au 6 octobre 1789, le sommeil de Louis XVI est ainsi moins préjudiciable que celui de Lafayette, capitaine de la Garde Nationale à qui l'on venait de confier la protection du roi – symbolisant comme nous l'avons vu la passation d'une prérogative royale au peuple. En effet, à l'exception de quelques-uns comme Camille Desmoulins, la grande majorité de la presse et de l'opinion publique défend encore en 1789 l'idée que la Révolution devait se faire avec le roi – qui n'était coupable que d'être tombé sous la coupe d'intrigants et d'aristocrates ennemis de la Révolution¹⁹⁸. L'incapacité de La Fayette à accomplir la tâche qui lui avait été confiée par le peuple

195 Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations jusqu'à la chute de Charles X, en 1830, ouvrage cité*, p. 438.

196 *Ibidem*, p. 475.

197 Daniel Stern, [pseudonyme de Marie d'Agoult], *Histoire de la Révolution de 1848, ouvrage cité*, p. 208.

198 Fabio Freddi, « La presse parisienne et la nuit du 4 août », *article cité*, p. 53.

parisien en le nommant à la tête de ses défenseurs apparaît donc bien ici comme une défaillance qui entache l'image révolutionnaire – rendant incapable les nouveaux garants de l'ordre nocturne de le maintenir, et de protéger une des personnes les plus emblématiques – et encore sacrée – de la Nation. Ce manquement à son devoir poursuit dès lors le général, et les références à son sommeil se multiplient et nourrissent largement les caricatures du personnage.



Fig. 1 et 2 : La terrible nuit du 5 au 6 octobre 1789

L'estampe intitulée *La terrible Nuit du 5 au 6 octobre 1789* (fig. 1) représente par exemple La Fayette paisiblement endormi dans la cours de Versailles, alors que la foule agitée envahit le château. Louis XVI, visiblement réveillé en sursaut par l'intrusion, est représenté en chemise et bonnet de nuit – attribut volontairement ridicule – lui aussi coupable de s'être abandonné au sommeil, insensible aux souffrances du peuple parisien¹⁹⁹. Sous la scène, la légende cite des vers de *l'Eneïde* de Virgile, qui en référant à la guerre de Troie, énonce les conséquences de la défaillance de La Fayette :

*Quis cladem illius noctis, quis funera fando
 explicet, aut possit lacrimis aequare labores?*
 Qui pourrait relater le désastre de cette nuit, en énumérer les morts ?
 Qui pourrait verser des larmes à la mesure à nos épreuves²⁰⁰?

L'estampe semble se diffuser largement, puisque l'on retrouve dans les archives une version colorisée de l'image. La reprise de la gravure ou de l'estampe indique en effet que la demande est toujours forte, et une estampe en couleur étant plus onéreuse que sa version non colorisée, elle

199 Anonyme, *La terrible nuit du 5 au 6 octobre 1789*, eau forte, 12,5x8,5cm, collection Carl de Vinck, Bibliothèque Nationale de France. Reproduction numérisée accessible en ligne : [URL: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8410845p>]

200 Légende et traduction selon Virgile, *Eneïde*, livre II, 2, 361.

pouvait représenter un risque financier pour l'éditeur²⁰¹. La référence à l'endormissement de La Fayette au moment le plus inopportun se diffuse et nourrit une imagerie et des discours abondants durant la période révolutionnaire, comme par exemple dans le journal monarchiste *Les actes des apôtres* en 1792:

Bulletin de M. La Fayette :

Depuis le premier février, le général de la nation parisienne a le transport au cerveau, suite d'une attaque de nerfs qu'il eut, le soir, à la vue des hommes tués le matin au combat de la Chapelle. Le sommeil est devenu plus rare que ci-devant. [...] Il parle confusément d'Amérique, de Washington, d'insurrection. On assure que ces jours dernier, il se transporta aux Tuileries pour représenter à Mesdames, tantes du roi, l'inquiétude que leur départ causoit dans Paris & la nécessité dans laquelle il se trouvoit de veiller à la tranquillité publique ; sur quoi madame Victoire lui répondit malicieusement que son emploi étoit de dormir, & non de veiller. Le rapport de cette petite leçon à la grande leçon du 6 octobre, & l'inculpation que tous les amis du peuple font au commandant de soudoyer une armée d'espions et de mouchards, lui a attiré un surnom digne des temps héroïques de l'antiquité. Une société d'impartiaux a délibéré unanimement de ne plus l'appeler que le général *Quidor*²⁰².

Le surnom de général « Quidor », est souvent utilisé pour désigner La Fayette, tout comme celui de « général Morphée ». En 1789, *Le journal politique nationale* relate ainsi la nuit du 5 au 6 octobre :

Le Marquis de la Fayette, se hâta de placer quelques sentinelles, & de garnir quelques postes avec ses Gardes Nationaux parisiens. Satisfait de tant de précautions, il monta chez le Roi, & lui communiqua la contagion de sa sécurité. Il répondit des intentions de la Milice & du bon ordre pour le reste de la nuit. Ses propos assoupirent toutes les craintes. Le Roi, persuadé se coucha. Il était environ deux heures. M. de la Fayette, en sortant de chez le Roi, dit à la foule qui était dans l'*Oeil de Boeuf* : je lui ai fait faire quelques sacrifices, afin de le sauver ». il parla en même temps des précautions qu'il avait prises, et s'exprima avec tant de calme & de bonheur, qu'il parvint à donner aussi à tous ceux qui l'écoutaient, le désir d'aller se coucher. Les succès en amenèrent d'autres. Le marquis de la Fayette conçut l'idée de faire coucher toute l'Assemblée nationale. Il y vôle aussitôt. C'était, comme on l'a dit alors, le *Général Morphée*²⁰³.

Ce surnom de Morphée semble alors se généraliser pour le désigner. Le *Journal de la cour et de la ville* reproduit par exemple une affiche placée sur la porte de la Loge de l'Amitié – club monarchique – le 28 mars 1791 pour dénoncer une mesure de restriction de réunion imposé par leurs opposants dans les rangs duquel on compte Lafayette :

Le 28 mars, l'an second de la liberté,
De l'ordre des Jacobins,
Il est défendu aux honnêtes gens de s'assembler
Sous peine d'être massacrés.
Bailly et le blond morphée, quoiqu'avertis
Quatre jours d'avance laisseront faire²⁰⁴.

201 Pascal Dupuy, « Le cauchemar dans l'imaginaire politique », dans Alain Cabantous (dir.), *Les Ombres de Clio. Les nuits historiques existent-elles ? (XV^e-XX^e siècle)*, ouvrage cité, p. 127.

202 *Les actes des apôtres*, chapitre CCXXIV, version huitième, tome seizième, Paris, 1792, p. 220-222.

203 *Journal politique national*, second abonnement, n°20, p. 8, 1789.

204 *Journal de la cour et de la ville du mercredi 30 mars 1791*, n°30, p. 283.

Les opposants politiques de Lafayette diffusent largement cette image du général endormi durant cette nuit « terrible ». Le fait que La Fayette soit allé se coucher alors même que la vie du roi était menacée le rend coupable de défaillance patriotique, mais aussi l'amène à être soupçonné de complot :

Averti du carnage des gardes du corps, il feint de n'y pas croire : il ignore ce qu'il fait, traite d'oui-dire ce qu'il entend, & de vision ce qu'il voit : il trouve le Roi, une partie de l'assemblée & tout le château, laisse les postes dégarnis, & pour se donner un air d'innocence, il va consacrer au sommeil cette nuit qui fut la dernière pour la maison du Roi. La famille royale reste donc entre un défenseur qui dort et un ennemi qui attaque. On n'oubliera jamais, & il n'est que trop impossible d'oublier, ce sommeil de la barbare hypocrisie & de la froide atrocité : le crime qui veille n'est pas si exécration²⁰⁵

Antoine de Rivarol semble particulièrement déterminé à diffuser cet image d'un Lafayette dormeur, thématique qu'il diffuse par le biais de brochures et dans la presse. La caricature exploite elle aussi largement cette thématique du général-dormeur comme l'a montré Michel Biard – dont je reprend ici une partie des analyses²⁰⁶.



Fig. 3 : Départ du Général parisien pour la fameuse nuit du 5 au 6 octobre

L'estampe intitulé *Départ du Général parisien pour la fameuse nuit du 5 au 6 octobre* représente par exemple le général devant l'Hôtel de Ville, prêt à se mettre en route pour Versailles (fig. 3)²⁰⁷. À son étrier pend un bonnet, qui a une double signification : il symbolise à la fois le bonnet de la Liberté des révolutionnaires, mais rappelle également un bonnet de nuit – vêtement indispensable au dormeur et utilisé comme attribut du ridicule au théâtre ou dans l'imagerie satirique. Disposé retourné, béant vers le haut, ce bonnet reprend également la forme d'un pot de chambre, autre accessoire nécessaire à l'ameublement de la chambre à coucher, et dont l'usage même prête à

la moquerie. La mise en scène choisie par l'artiste réfère directement à une comédie de Dorvigny toujours en vogue en 1789²⁰⁸. A un moment de la pièce, le personnage principal – Janot – se place

205 *De la vie politique, de la fuite et de la capture de M. Lafayette. Morceau tiré de l'histoire de la révolution. par M. le C. de Rivarol, [s.l.], 1792, p. 8.*

206 Michel Biard, « Un bonnet peut en cacher un autre...la symbolique du bonnet de nuit au temps de la Révolution » dans Philippe Bourdin (dir.) *Les nuits de la Révolution française, ouvrage cité*, p. 323-343, p. 328.

207 *Départ du Général parisien pour la fameuse nuit du 5 au 6 octobre*, BnF, disponible sur Gallica, [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84108322>]

208 Louis-François Archambault, dit Dorvigny, *Janot ou les Battus paient l'amende*, cité par Michel Biard, « Un bonnet peut en cacher un autre... », *article cité*, p. 328.

sous la fenêtre de Suzon, en lui demandant de lui jeter la clé qui lui permettra de rejoindre la jeune fille. Le père de Suzon qui assiste à la scène déguise alors sa voix, demande au garçon de placer son bonnet sous la fenêtre et y déverse le contenu d'un pot de chambre²⁰⁹. L'image reprend le scénario de cette pièce, positionnant le bonnet prêt à recevoir l'urine du cheval-Lafayette, celui-ci se soulageant alors dans le symbole de la Liberté. La référence au sommeil du général est souligné par la légende de l'image « *Mes amis menez moi coucher à Versailles* ».



Fig. 4 : *Le sans tort*

En 1791, la caricature *Le sans tort* reprend une partie de ces codes iconographiques, afin de rappeler aux électeurs parisiens l'incapacité de Lafayette à accomplir les tâches qui lui ont été confiées – au moment où celui-ci se présente pour succéder à Bailly à la tête de la mairie (fig. 4)²¹⁰. L'image montre les clés de la ville lui échapper, car comme le dit la légende, « il n'est pas sans tort ». Le dessinateur entoure le général de références aux épisodes qui ont démontré son incapacité politique – laissant une bonne place à la figure du dormeur qui le caractérise : un écriteau comporte

l'inscription « *Dormez tranquille je répond de tout* », datée « 5 & 6 octobre 1789 » et la queue du cheval-centaure « sans-tort » Lafayette est ornée d'un bonnet de nuit/bonnet de la Liberté traîné dans la poussière²¹¹.

Cette image du général-dormeur est diffusée par de multiples médias, au rang desquels on compte également la chanson politique – dont les historiens ont montré l'importance dans la diffusion des idées révolutionnaires²¹². *L'Acte des apôtres* propose ainsi à ses lecteurs une réécriture de l'Air de Malbroug afin de pouvoir dénigrer le général en toutes occasions :

209 Scène 6, décrite par Michel Biard, *ibidem*, p. 328.

210 *Le Sans tort : le chagrin monte en croupe et galoppe avec lui*, estampe, Paris, Webert, 1791, eau forte, monochrome bistre, médaillon de 7,5 cm de diamètre. La BnF possède quatre exemplaires de cette estampe issus des collections de Vinck et Hénin. La reproduction de la collection Hénin précise qu'elle est tirée du *Journal de la cour et de la ville*, octobre 1791.

Deux exemplaires ont été numérisés et sont accessibles en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6944196f>], [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8411484q>].

211 Michel Biard, « Un bonnet peut en cacher un autre... », *article cité*.

212 Voir par exemple Robert Brécy, « La chanson révolutionnaire (1789-199) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1981, p. 229-303.

Honneur à la Fayette,
Miron-ton, ton, ton, mirontontaine,
Sa tête est toujours nette,
Car il ne pense à rien
Aussi dort-il fort bien (*Bis*)²¹³

Le journal de la cour et de la ville retranscrit lui aussi en février 1792 une « chanson sur le dormeur de la nuit du 5 au 6 octobre 1789 », à fredonner sur l'air bien à propos de *La Dormeuse* de Charles Dufresny :

A chanter les rares merveilles
Qu'éclaire en son jour le soleil,
Que d'autres consacrent leurs veilles :
Moi je rends hommage au sommeil.
[...]
Ne savons-nous pas qu'Alexandre
Sur le point de livrer combat,
Et prêt à tout réduire en cendre,
Ronfloit encor sur son grabat

Et l'incomparable Turenne,
Et le vaillant François premiers
Sur un canon dormoit sans gêne
Dormeurs, cédez devant Moitier²¹⁴ !

Moitier réfère ici au nom complet du général : Gilbert de Motier de La Fayette. Cette retranscription de chansons politiques dans les feuilles monarchistes nous donne une idée de la grande diffusion de l'image de Lafayette comme un « dormeur » qui aurait failli à sa tâche révolutionnaire durant la nuit du 5 au 6 octobre. Les adversaires de La Fayette utilisent alors les mêmes armes médiatiques que ce dernier exploite pour essayer de diffuser une image positive de son action politique²¹⁵. Rappeler sans cesse l'endormissement du général contribue donc à déprécier sa valeur politique, et sa capacité à endosser des charges de représentation du peuple.

Cette image de Lafayette perdure tout au long du XIX^e siècle, en partie en reprenant les codes développée par l'imagerie révolutionnaire. En 1830, le sous-titre d'une caricature qui représente un

213 *Les actes des apôtres*, chapitre CCXXIV, version huitième, tome seizième, Paris, 1792, p. 221-223.

214 « Chanson sur le dormeuse la nuit du 5 au 6 octobre 1789 », *Journal de la cour et de la ville*, n°34, vendredi 3 février 1792, p. 269-270. La dormeuse de Charles Dufresny (1648-1724) est une chanson d'amour : Réveillez-vous, belle dormeuse/ Si ce baiser vous fait plaisir/ Mais si vous êtes scrupuleuse,/ Dormez, ou feignez de dormir. Craignez que je ne vous éveille,/ Favorisez ma trahison/ Vous soupirez, votre cœur veille,/ Laissez dormir votre raison. Pendant que la raison sommeille,/ On aime sans y consentir ;/ Pourvu qu'Amour ne la réveille,/ Qu'autant qu'il faut pour le sentir. Si je vous apparais en songe,/ Profitez d'une douce erreur ;/ Goûtez le plaisir du mensonge,/ Si la vérité vous fait peur. Jean Gillequin, *La Chanson française du XV^e au XX^e siècle*, Paris, La Renaissance du livre, 1910, p. 114.

215 Philippe Bourdin, « Ombres et Lumières » dans Philippe Bourdin (dir.), *La Fayette entre deux mondes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, p. 21.

Lafayette-centaure indique ainsi « Le cheval libéral est une vieille rosse d'Amérique...il s'endort au moment du danger (fig. 5)²¹⁶.



Fig. 5 : Le cheval est une vieille rosse d'Amérique...il s'endort au moment du danger.

Pour les courants qui se réclament de la mémoire du général, il s'agit alors d'excuser cet endormissement dans la nuit du 5 au 6 octobre. Adolphe Thiers s'y attelle dans son *Histoire de la Révolution française*, publiée en 1823 et rééditée plus d'une vingtaine de fois entre 1823 et 1877:

M. de La Fayette resta debout jusqu'à cinq heures du matin, employa toute la nuit à répandre des patrouilles, à rétablir l'ordre et la tranquillité [...]. Tout paraissait calme, et il fut une chose que personne n'eût manqué de faire à sa place, il se jeta sur un lit pour reprendre quelques forces dont il avait besoin, car il luttait depuis vingt quatre heures contre la populace. Son repos de dura pas une demi heure ; il arriva aux premiers cris, et assez tôt pour sauver les gardes du corps qu'on allait égorger²¹⁷.

Thiers essaie ici de retourner l'accusation de sommeil afin de nier la défaillance politique. Il insiste pour cela sur le fait que Lafayette n' a pas dormi toute la nuit mais plutôt qu'il a réduit son sommeil au minimum.

Le surnom de « général Morphée » connaît lui aussi une certaine postérité. L'expression semble devenir courante pour évoquer une défaillance politique. L'évocation du sommeil du général est par exemple reportée en 1834, par le journal *L'Ami de la religion et du Roi* comme utilisée à la chambre espagnole des *procuradorès*, en plein contexte de la Première Guerre carliste :

216 *Le cheval est une vieille rosse d'Amérique*, dessin à la plume et lavis sépia, 1830, 20x32 cm. Archives départementales de la Haute-Loire, 6 Fi Motier de La Fayette 7, reproduit dans Elisabeth Dravet, « La Fayette, une biographie-iconographie », dans Philippe Bourdin (dir.), *La Fayette entre deux mondes, ouvrage cité*, p. 187-225.

217 Adolphe Thiers, *Histoire de la Révolution française*, tome 1, Bruxelles, Ad. Wahlen et cie, p.133-134. C'est aussi par exemple le cas de Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution française*, éditée sept fois entre 1847 et 1870 : « Néanmoins, soit ignorance du véritable état des choses, soit confiance aveugle en son étoile, Lafayette se rendit de nouveau chez le roi, pour l'assurer que la nuit serait tranquille et qu'il répondait de tout. Ses propos assoupirent les craintes, et le roi, toujours facile à persuader, se coucha. Aussitôt, saisi d'une singulière impatience de communiquer la contagion de sa sécurité, Lafayette fit savoir à Mounier qu'il pouvait lever la séance et aller prendre quelque repos: d'où le surnom de général Morphée donné dérisoirement à Lafayette par les royalistes. Lui-même, il prit la route de l'hôtel de Noailles, où il s'endormit de ce sommeil qui, aux yeux des partisans de la cour, allait être le moins pardonné de ses crimes. » Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, tome 3, Paris, Pagnere, Furne et Cie, 1864, p. 220.

Le ministre de la guerre a dit qu'il avoit eu avis la veille du mouvement qui se préparoit, et que le jour même étant dans son lit vers neuf heures, il reçut la nouvelle de l'assassinat du général Canterac. Cela me rappelle l'accusation portée contre l'illustre général Lafayette, à moins juste titre. M le ministre de la guerre peut lui être comparé. Et pour avoir dormi dans des circonstances pareilles, on lui a donné pendant quelques temps le titre de général Morphée. (Rires.)²¹⁸

Le ministre de la guerre accusé, semble connaître la référence au dormeur révolutionnaire, puisqu'il répond :

M.Galiano a établi une comparaison entre le général Lafayette et moi, je n'en suis pas offensé, mais c'est à tort qu'il m'accuse, car j'ai rempli mon devoir comme ministre dès que j'ai eu connaissance de complot qui se tramait²¹⁹.

De la même manière, dans la mémoire de la Révolution française qui se construit au cours du XIX^e siècle, la capacité à veiller sert à désigner téléologiquement les héros révolutionnaires, alors que l'endormissement préfigure la trahison. Alexandre Dumas participe par exemple à l'établissement de l'image d'un Danton dormeur. Dans le roman *La Comtesse de Charny*, il imagine la nuit du 9 au 10 août 1792 depuis l'appartement de ce dernier. Trois femmes de révolutionnaires y attendent que leurs maris – Camille Demoulins, Jean-Baptiste Robert et George Danton – rentrent de leur club, où ils sont allés s'enquérir de la situation parisienne:

On entendit la porte du palier se rouvrir.

Mme Robert se précipita en avant ; Lucile releva la tête ; Mme Danton resta immobile.

C'était Danton qui rentrait.

– Seul ! s'écria Mme Robert.

– Rassurez-vous, dit Danton, il ne se passera rien avant demain.

– Mais Camille ? demanda Lucile.

– Mais Robert ? demanda Mme de Kéralio.

– Ils sont aux Cordeliers, où ils rédigent des appels aux armes. Je viens vous donner de leurs nouvelles, vous dire qu'il n'y aura rien cette nuit, et la preuve, c'est que je vais dormir. Il se jeta, en effet, tout habillé sur son lit, et, cinq minutes après, s'endormit comme si ne se fût pas décidée en ce moment, entre la royauté et le peuple, une question de vie et de mort²²⁰.

En dénigrant Danton, Alexandre Dumas se range ainsi dans le camp des républicains robespierristes, comme il a pu l'exprimer dans d'autres de ses écrits²²¹. Retraçant la nuit du 2 au 3 septembre, Lamartine met lui aussi en scène Danton comme un dormeur invétéré:

Dormir, répliqua Robespierre, dormir ! Pendant que des centaines d'assassins égorgeaient des milliers de victimes et que le sang pur ou impur coulait dans les égouts !... Oh, non, poursuivit-il d'une voix sombre

218 « Discours de M. Alcalá Galiano à la chambre des *procuradores*, s'adressant au président du conseil et ministre de la guerre », *L'Ami de la religion et du Roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, Paris, Samedi 31 janvier 1834, p. 427-428.

219 *Idem*.

220 Alexandre Dumas, *La Comtesse de Charny* [1853], dans Alexandre Dumas, *Œuvres complètes*, Paris, Michel Lévy Frères, vol. 5, 1860, p. 239.

221 Dans *Les Blancs* par exemple, il affirme qu' « Avec Robespierre et Saint-Just, la République a été décapitée [...] La période de la Révolution était passée. On en était à la période réactionnaire descendante. » Cité dans Michel Autrand, « Le roman d'Alexandre Dumas à l'épreuve de la Révolution », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1990, 90^e Année, p. 679-691, p. 680-681.

et un sourire sardonique sur les lèvres, non, je ne me suis pas couché, j'ai veillé comme dans le remords ou comme dans le crime : oui, j'ai eu la faiblesse de ne pas dormir ; mais DANTON LUI A DORMI²²²!

Alors ministre de la Justice, il n'est pas seulement resté inactif au lieu d'arrêter les massacres mais il s'est endormi – ce qui renforce sa culpabilité. Le fait d'avoir manqué à son devoir à cause de la prise de repos nocturne permet alors de jeter le discrédit sur Danton, pour ceux qui ne se reconnaissent pas dans sa filiation idéologique. Le sommeil de Danton démontre au mieux sa faiblesse et son incapacité à représenter le peuple, mais peut aussi pour les robespierristes préfigurer sa trahison à la cause révolutionnaire. Par opposition, Robespierre est représenté comme un veilleur invétéré, rendu insomniaque par ses préoccupations politiques et le bien être du peuple.



Fig. 6 : Veille des élections

Au milieu du XIX^e siècle, la représentation d'un personnage politique en train de dormir est devenue monnaie courante afin de pointer son incapacité à gouverner. En 1848, Rigobert représente ainsi Louis-Napoléon Bonaparte endormi, la veille des élections présidentielles alors que le destin de la République est en jeu (fig. 6²²³). Publié avant le scrutin, ce dessin cherche à mettre en garde contre la candidature de ce dernier et les risques de tyrannie qui en découlent. Louis-Napoléon est représenté affalé sur sa chaise, à côté d'une table chargée de victuailles où les mets exposés – une brioche de « Boulogne » et un pâté de « Strasbourg » – rappellent au

spectateur ses tentatives de coups d'états ratés en 1836 et 1840. Deux bouteilles de vin vides à ses pieds, il s'est endormi probablement enivré, dans une posture peu avantageuse. Cette attitude décadente montre bien son désintérêt de la chose publique, son seul objectif étant de suivre les traces de son aïeul en fomentant un coup d'état impérial à la manière du « poulet à la Marengo » dont les restes sont sur la table. Mais il n'est qu'une pâle copie de Napoléon: affublé d'un uniforme impérial trop grand pour lui, son bicorne tombe ridiculement sur le côté de sa tête. Pour accentuer le contraste entre l'empereur déchu et son descendant, un tableau accroché au mur représente Napoléon Ier assis droit et réveillé sur sa chaise retournée, bivouaquant avec ses hommes à la veille

222Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, livre vingt-cinquième, Livourne, Meune, Cans et Cie, 1847, p. 240.

223Rigobert, *Veille des élections*, lithographie monochrome, Paris, Capron éditeur, 1848, 30x25,8cm. L'exemplaire de la collection De Vinck conservé à la BNF est numérisé et accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530170663>]

de la bataille d'Austerlitz. Loin d'avoir les qualités de veille politique attribuées à son prédécesseur, il ne reste à Louis-Napoléon que sa propension à la tyrannie et aux coups d'états.

Au cours du XIX^e siècle, la faculté de renoncer à un temps de sommeil nocturne habituel et régulier semble ainsi jouer un rôle déterminant dans la construction des mémoires et des légendes – noires ou héroïques – de certains héros révolutionnaires. Devenue une vertu politique, la veille nocturne s'institutionnalise alors progressivement, et ce même en dehors de l'urgence révolutionnaire.

C) L'INSTITUTIONNALISATION DE LA VEILLE POLITIQUE

Les instances représentatives du XIX^e siècle, dans leur mode de fonctionnement, entérinent le débordement de l'activité politique sur la nuit, tout en continuant à stigmatiser les dormeurs comme des incapables politiques.

Dés la Restauration, les chambres législatives connaissent ainsi de nombreuses séances nocturnes, qui nécessitent l'installation d'un système d'éclairage pour la chambre des députés en mars 1825 :

On remarque que six machines en cuivre rouge, d'une forme peu élégante, sont suspendues dans la salles des séances de la chambre. On croit qu'elles sont destinées à éclairer Messieurs les députés dans les séances de nuit qui auront lieu, dit-on, prochainement²²⁴.

À la fin du siècle, ce système est devenu obsolète, et nécessite d'être modernisé. En 1873, le *Monde illustré* consacre un article à l'installation d'un appareil électrique servant l'allumage des becs de gaz de la salle des séances de l'Assemblée nationale :



Fig. 7 : L'appareil électrique servant à l'allumage des becs de gaz de la salle des séances de l'Assemblée

On a beaucoup parlé, ces jours ci, du nouveau système d'allumage des lustres qui servent à éclairer la salle des séances de l'Assemblée nationale. Jusqu'à présent, il fallait, longtemps avant l'heure, allumer le gaz bec par bec et le laisser brûler à petite flamme jusqu'à la fin du jour. lorsqu'on n'y voyait plus assez, on ouvrait les robinets, et le gaz prenait son intensité normale²²⁵.

L'illustration qui l'accompagne met en scène la visite du nouveau dispositif comme un micro-événement mondain, où l'on admire l'avancée technique qui permettra de faciliter la tenue des séances de nuit (fig. 7²²⁶).

224 « Chambre des députés. Séance du 12 mars », rapportée dans le *Journal du commerce*, 13 mars 1825, p. 2.

225 *Le Monde illustré*, 6 décembre 1873, p. 7.

226 *L'appareil électrique servant à l'allumage des becs de gaz de la salle des séances de l'Assemblée*, lithographie, 240 x 334, Gravure de A. Daudenarde sur dessin de Pelcoq, tirée du *Monde illustré* du 6 décembre 1873, musée Château de Versailles et du Trianon. [URL: <http://art.rmngp.fr/fr/library/artworks/l-appareil-electrique->

Les séances nocturnes deviennent ainsi progressivement monnaie courante. En 1850, dans sa série de trente-et-une lithographies consacrées à la *Physionomie de l'Assemblée* publiées dans *Le Charivari*, Honoré Daumier réserve une planche particulière à la *Séance de nuit* (fig.8).



Fig. 8 : Séance de nuit



Fig. 9 : Le ventre législatif. Aspect des bancs ministériels de la chambre improstituée de 1834

Les lustres au gaz éclairent la présidence de l'assemblée alors qu'on devine l'hémicycle en fond. Dans une deuxième illustration, Thiers et Lebreton sont représentés à la sortie des débats, leurs ombres portées montrant bien le caractère nocturne de la scène souligné par la légende « Passé sept heures du soir, les petits ne se hasardent pas à sortir de la salle sans les grands²²⁷ ». Situer la scène de nuit permet ici au dessinateur d'appuyer graphiquement le double sens du texte, mais montre également que les séances nocturnes font partie du quotidien des représentants du peuple. Au delà de la tenue des assemblées qui débordent sur la nuit, les élus participent également à de nombreuses réunions et commissions qui nécessite une organisation de leur emploi du temps autour de leurs tâches politiques. En 1824, le baron de Frénilly rapporte ainsi son rythme de vie alors qu'il était chargé de rédiger le rapport de la commission du Budget :

Quelles que soient mes notions préliminaires, générales ou pratiques en administration et en finance, c'était une prodigieuse besogne. [...] Six semaines de ma vie y furent employées de six heures du matin à minuit²²⁸.

Les débordements des activités législatives sur le temps nocturne n'ont ainsi pas cessées avec la sortie des temporalités révolutionnaires. Intégrant et institutionnalisant l'idéal de veille-politique,

[servant-a-l-allumage-des-becs-de-gaz-de-la-salle-des-seances-de-l-assemblee lithographie chromolithographie estampe-technique 1879](#)].

227 Honoré Daumier, « Physionomie de l'Assemblée, Séance de nuit », lithographie monochrome, 36.5x25.6cm, publiée dans *Le Charivari*, 23 février 1850, p.3. DR 1969. L'exemplaire de la *Brandeis University Library* est numérisé et accessible en ligne [URL: <http://bir.brandeis.edu/handle/10192/2328>].

228 Baron de Frénilly, *Souvenirs d'un ultraroyaliste (1768-1848)*, Paris, Perrin, 1987, p. 409. Cité par Jean Joana dans « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIX^e siècle », dans *Politix*, n°35, 1996, p. 23-42, p. 35.

les séances de nuits deviennent pratique courante, et intègrent le rythme de vie spécifique aux représentants de la nation dont la fonction se professionnalise progressivement²²⁹.

L'incapacité à prendre sur son temps de sommeil pour l'exercice du gouvernement continue alors à être un marqueur du discrédit politique utilisé comme motif par les illustrateurs, qui reprennent les codes de l'iconographie révolutionnaire. Publiée dans le *Charivari* en 1834, la réunion fictive de trente-cinq députés du juste milieu caricaturés par Daumier dans la planche *Le ventre législatif, Aspects des bancs ministériels de la chambre improstituée de 1834*, représente dix-neufs députés ostensiblement endormis sur les bancs de l'Assemblée (fig 9²³⁰). Le thème du député dormeur est utilisé à plusieurs reprises par l'artiste tout au long de sa carrière, et pour chacun des régimes qui se succèdent. Il reprend par exemple le même procédé en 1849 – en soulignant en légende le salaire touché par les députés décriés pour passer leur temps à dormir, afin d'outrer davantage le spectateur – puis à nouveau sous la Troisième République pour dénigrer l'aile droite de l'Assemblée (fig. 11 et 12 et 13²³¹). Cette représentation des législateurs en plein sommeil participe activement à leur discrédit politique, en insinuant leur désintérêt pour la chose publique et pointant une défaillance dans leur rôle de législateurs.



Fig. 11 : 25 f par jour - Le bien vient en dormant !



Fig. 12 : Vue prise à droite



Fig. 13 : Ce qu'on appelle une session bien remplie

L'institutionnalisation du fonctionnement nocturne des instances politiques et l'exaltation de la veille physiologique remplissent donc les imaginaires du XIX^e siècle d'*exempla* où la veille politique prend une place particulière. Par la nature même des activités qui nécessitent cette aptitude à renoncer au sommeil, l'exaltation de la veille politique semble exclure a priori les femmes pour se construire comme une valeur essentiellement masculine.

229 Sur la professionnalisation politique dans le premier XIX^e siècle, voir Jean Joana, *Ibidem*.

230 Honoré Daumier, *Le ventre législatif, Aspects des bancs ministériels de la chambre improstituée de 1834*, lithographie, 1834, épreuve sur blanc provenant du dépôt légal, de la Bibliothèque Nationale de France, 28x43,1 cm. [URL : http://expositions.bnf.fr/daumier/grand/025_1.htm]

231 Honoré Daumier, *25 fr. par jour – le bien vient en dormant*, lithographie monochrome, 20.6x26.2cm, DR 1951 publiée dans *Le Charivari*, 20 octobre 1849. Exemplaire de la *Brandeis Institute Library* numérisé et accessible en ligne. Honoré Daumier, *Vue prise à droite*, lithographie monochrome, 28.5x23.5, DR 3934 publiée dans *Le Charivari*, 28 juin 1872. Exemplaire de la *Brandeis Institute Library* numérisé et accessible en ligne. On pourrait aussi citer pour la Troisième République Honoré Daumier, *Ce qu'on appelle une session bien remplie*, lithographie, 29x27.5cm, DR3785, publiée dans *Le Charivari*, 25 mai 1870. Exemplaire de la *Brandeis Institute Library* numérisé et accessible en ligne.

3) LES FEMMES EXCLUES DE L'IDÉAL DE VEILLE POLITIQUE

Nous voudrions ici proposer quelques pistes de réflexion afin d'interroger l'exaltation de la veille politique et la fabrique du veilleur révolutionnaire au prisme de l'histoire du genre et de la construction des masculinités politiques au XIX^e siècle. En effet, si l'expérience de l'entrée en temporalité révolutionnaire est commune aux témoignages masculins et féminins, il semble qu'une fois dépassé les premiers temps insurrectionnels, la capacité de veille nocturne soit majoritairement encensée comme une vertu masculine dont l'expression féminine relève de l'exceptionnalité. La figure du citoyen-veilleur se construit en effet autour de la mise en avant de fonctions publiques dont les femmes sont progressivement et majoritairement écartées et sur lesquelles se fondent la citoyenneté et l'accession aux droits politiques : celle de pouvoir représenter politiquement la nation par le biais du suffrage, et celle de pouvoir la défendre en combattant. « Citoyennes sans citoyenneté²³² », les femmes sont donc progressivement exclues de l'imaginaire de veille politique qui se développe à partir de la Révolution française.

Les femmes ne sont pourtant pas absentes des épisodes révolutionnaires, elles en sont même à plusieurs reprises les instigatrices. En 1789, elles jouent par exemple un rôle majeur dans les événements de la nuit du 5 au 6 octobre 1789 – rôle mis en avant et héroïsé par la mémoire révolutionnaire. Les récits insistent en effet sur l'importance des femmes des Halles dans la marche sur Versailles, et certaines d'entre elles semblent avoir participé à l'intrusion dans le palais royal²³³. De la même manière, en février 1848, les femmes sont présentes sur les barricades lors des journées révolutionnaires, et lors du déclenchement de la Commune, au petit-matin du 18 mars 1871, c'est bien la vigilance des montmartroises qui est mise en avant comme déclencheur de la révolution par la mémoire communarde. Louise Michel écrit ainsi :

Je descendis, ma carabine sous mon manteau, en criant « trahison » ![...] Montmartre s'éveillait. Le rappel battait. Je revenais, en effet, mais avec les autres, à l'assaut des Buttes : nous montions au pas de charge, sachant qu'au sommet, il y avait une armée rangée en bataille. Nous pensions mourir pour la liberté.[...] Tout à coup, je vis ma mère près de moi et je sentis une épouvantable angoisse ; inquiète, elle était venue, toutes les femmes étaient là montées en même temps que nous, je ne sais comment²³⁴.

Comme l'a montré Dominique Godineau, la participation des femmes à ces événements insurrectionnels n'est pas nouvelle, et leurs mises en récit reprennent la conception traditionnelle des rôles masculin et féminin dans l'émeute d'Ancien Régime. Par leur vigilance et leurs

232 Pour reprendre l'expression de Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, p. 413.

233 *Ibidem*, p. 418.

234 Louise Michel, *La Commune*, [1898], nouvelle édition, Paris, La Découverte, 2015 p. 177-178.

protestations les femmes lancent la révolte, mais une fois les hommes alertés, le rapport des sexes s'inverse et ce sont ces derniers qui grâce à leurs armes, se doivent de diriger l'événement²³⁵.

Par-delà cette répartition des rôles traditionnelle, l'entrée en temporalité révolutionnaire peut néanmoins constituer une ouverture des possibles pour celles qui souhaitent s'extirper de leur position sociale de femme et essayer de prendre une place plus importante dans l'espace politique habituellement réservé aux hommes. Plusieurs d'entre elles prennent activement part aux événements révolutionnaires, témoignent et s'intègrent à la vie politique effervescente ou s'engagent dans les combats. Leurs récits sont imprégnés des valeurs révolutionnaires et intègrent l'injonction à la veille nocturne et à la vigilance citoyenne

Rosalie Jullien, se rend ainsi le plus souvent possible dans les tribunes de l'Assemblée pour assister aux débats et exercer son droit au contrôle des élus. C'est le cas de nombreuses femmes, qui entendent de cette manière exprimer leur citoyenneté, même si elles n'en possèdent pas les attributs²³⁶. Dans sa correspondance avec sa famille, elle exprime la perturbation de son quotidien et la fatigue causée par cette nouvelle activité politique. A plusieurs reprises, elle met en avant sa capacité à veiller lorsque les circonstances le demandent²³⁷. A son instar, une minorité de femmes investissent ainsi l'espace politique ouvert par la Révolution, en écrivant des brochures, dirigeant des journaux ou en participant activement aux clubs mixtes. Cette participation politique active n'est cependant pas acceptée sur le long terme, et l'exercice des droits politiques leur est refusé, ainsi que les injonctions de veilles prolongées qui leurs sont associées. La presse féminine disparaît en 1791, les femmes sont exclues du suffrage et en 1793 les clubs de femmes sont interdits²³⁸. Selon un schéma similaire, les journées révolutionnaires de 1848 permettent à une minorité féminine de s'engager dans une participation politique active par la formation d'une presse et de clubs féminins et féministes. Mais là encore, l'accession à une citoyenneté active permise par le suffrage leur est refusé : le Club des femmes est fermé le 6 juin et le décret du 26 juillet 1848 interdit tout débat public aux femmes²³⁹. Enfin, même si la participation des femmes à la vie politique semble s'ouvrir un peu plus largement à la chute du Second Empire en 1870-1871, elles n'obtiennent pas non plus le droit de vote et sont écartées des postes de pouvoir et des fonctions administratives les plus

235 Dominique Godineau, « Filles de la liberté et citoyennes révolutionnaires » dans Michelle Perrot, Geneviève Fraisse (dir.), *L'Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, tome IV « Le XIX^e siècle », 2002.

236 Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne, ouvrage cité*.

237 Voir *supra*.

238 Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *article cité*.

239 Michelle Zancarini-Fournel, *Histoire des femmes en France XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 37-42.

anodines. La Commune reproduit ainsi les hiérarchies et distinctions de genre dans l'exercice de la citoyenneté opérées lors des révolutions précédentes²⁴⁰.

Exclues du suffrage et de la représentation politique, les femmes ne peuvent donc pas prétendre sacrifier leur sommeil en exerçant des fonctions de gouvernance. De la même manière, le droit de veiller activement pour protéger la nation – relié lui aussi à l'exercice de la citoyenneté – leur est majoritairement refusé.

D'autres femmes entendent en effet prendre part activement à la défense et à la protection de la révolution bien au-delà d'une participation épisodique aux insurrections et aux émeutes populaires. Dès 1791, on trouve régulièrement des demandes – toujours rejetées – pour que les femmes puissent s'organiser en garde nationale. Par cette revendication, elles réclament l'accès à une citoyenneté active puisque les conditions d'appartenance à la garde nationale étaient reliées au droit de suffrage²⁴¹. Les historiens et les historiennes ont également retrouvé dans les archives les traces d'une centaine de femmes qui s'engagent dans les armées révolutionnaires comme canonniers, grenadiers, gendarmes, fusilier ou encore chasseurs...²⁴². Elles sont intégrées à la vie militaire, participant aux sièges et aux combats, et connaissent les mêmes rythmes de vie militaire que leurs homologues masculins. En mai 1792, au début de la guerre, la presse rapporte par exemple les exploits des sœurs Fernig, qui deviennent les aides de camp de Dumouriez sur la frontière nord :

Félicité et Théophile Fernig, âgées de 16 et 17 ans, filles du greffier, voyant leur village attaqué s'habillèrent en hommes, prirent un fusil et furent avec la troupe au-devant de l'ennemi. [...] Depuis que nous sommes ici, presque toutes les nuits elles vont en patrouille avec nos soldats ; elles les conduisent. La nuit du 10 au 11 [juillet] elles tirèrent au moins chacune plus de vingt coups de fusil. Elles ne redoutent rien ; elles affrontent la mort avec un courage vraiment héroïque²⁴³.

La mention des patrouilles et des combats nocturnes participe ici à l'héroïsation des deux citoyennes. On retrouve ainsi chez les sœurs Fernig les vertus de veille combattante attribuées au

240 Quentin Deluermoz, « Des communardes sur les barricades » dans Coline Cardi (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, p. 106-119, p. 107-108. Pour une description détaillée de la participation des femmes à la vie politique à partir de la libéralisation de l'Empire jusque sous la Commune, voir les travaux pionniers d'Edith Thomas, *Les pétroleuses*, Paris, Gallimard, [1963], 2021.

241 Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », dans *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°20, en ligne, mis en ligne le 23 août 2013.

242 Pour plus de précisions sur les femmes soldats dans les guerres de la Révolution voir aussi Jean-Clément Martin, *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008. Jean-Clément Martin, « Femmes et guerre civile, l'exemple de la Vendée, 1793-1796 », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°5, 1997. Maria Goupil-Travert. *Braves combattantes, humbles héroïnes. Trajectoires et mémoire des engagées volontaires de la Révolution et de l'Empire*, Rennes, PUR, « Mnémosome », 2021.

243 *Le courrier de Strasbourg*, 26 juillet 1792, cité par Dominique Godineau, « La douloureuse épopée des femmes soldats de la Révolution », dans *Retronews*, [en ligne], le 6 mars 2020.

citoyen-soldat. Mais le 30 avril 1793, la convention vote un décret stipulant que « les femmes qui servent actuellement dans les armées seront exclues du service militaire ». Les seules qui sont autorisées à y demeurer – en nombre limité – sont les vivandières et les blanchisseuses. Même si le décret n'est pas appliqué à la lettre, cette décision montre la volonté d'exclure les femmes des conditions d'accès aux droits politiques. Les quelques femmes qui continuent à combattre en dépit de la loi après 1793 peuvent occasionnellement être célébrées – souvent au moment où elles se retirent – pour leur patriotisme, mais les discours insistent alors sur leur exceptionnalité, tout en leur attribuant des caractéristiques masculines et viriles, comme l'explique Dominique Godineau :

L'attitude des autorités envers elles était ambivalente, balançant entre admiration et volonté de maintenir la distinction entre qualités masculines et qualités féminines. Or, la force, le courage, l'énergie, l'audace seraient propres aux hommes, la Nature ayant en revanche doté les femmes de plus de douceur et de dévouement privé. Cette conception, qui ne date pas de la Révolution, est longuement développée dans le rapport d'Amar pour justifier l'interdiction des clubs de femmes et leur exclusion du droit de cité. Or, l'existence et la conduite des femmes soldats dérangent cette représentation de la différence des sexes. Aussi furent-elles souvent présentées comme des miracles de la Liberté et de la haine des tyrans, capables d'élever des femmes « au-dessus » de leur sexe, de les doter de qualités « masculines », de les transformer en hommes : « Je ne la range même pas parmi les femmes, mais je déclare que cette fille est un mâle, puisqu'elle a, comme les plus intrépides guerriers, affronté la mort dans toutes les circonstances périlleuses », proclamait le dirigeant Collot d'Herbois le 26 février 1794 à propos de la jeune Anne Quatresous, aux faits d'armes particulièrement impressionnants. L'héroïsme guerrier ne pouvait être que masculin, même s'il était illustré par une femme²⁴⁴.

Les discours tenus sur ces héroïnes restent ainsi ambivalents. Tout en appuyant les valeurs viriles de leur héroïsme et en insistant sur leur exceptionnalité, ils s'attachent également à maintenir des distinctions genrés. Les récits rappellent en effet les qualités « féminines » en évoquant les raisons qui ont poussé ses femmes à s'intégrer à l'armée : suivre leur compagnon ou leur frère, et garder ainsi la cellule familiale intacte. Cette notion de cellule familiale s'étend également à une représentation domestique de la nation, justifiant la présence de celles qui s'engagent même sans lien de mariage ou de fratrie en recréant « une cellule familiaro-militaire sur les zones de combat²⁴⁵ ». Elles continuent ainsi d'assurer les fonctions familiales mais les étendent par patriotisme à la nation toute entière, afin de s'occuper du bonheur commun. C'est seulement par ce biais qu'elle peuvent accéder à un rôle politique, tout en respectant la répartition genrée des rôles²⁴⁶. Leur patriotisme exceptionnel les apparente alors au rôle métaphorique de « mère de la nation ». Les femmes-combattantes sont ainsi ramenées après 1793 à leur juste place au sein de la structure familiale, et elles rejoignent par leurs motivations les vivandières dans leur rôle strictement féminin.

244 Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », *article cité*.

245 Quentin Deluermoz, « Des communardes sur les barricades », *article cité*, p. 107.

246 Dominique Godineau, « Filles de la liberté et citoyennes révolutionnaires », *article cité*.

Si sous la Révolution française les femmes-combattantes sont ainsi célébrées pour leur patriotisme virile mais surtout pour leur rôle de femme et de mère, celles qui prennent les armes en 1848 ne sont pas vues d'un aussi bon œil. Début mars 1848, la presse satirique forge le type sociologique de la « vesuvienne », une femme qui s'est battue durant les journées de février, aux aspirations politiques délirantes et qui rêve de se constituer en « légion ». Femme de mœurs légère, la vésuvienne est pointée du doigt car elle délaisse son mari et ses enfants pour des activités pour lesquelles elle n'a aucune compétence²⁴⁷. Les caricatures qui fleurissent dans la presse d'alors fixent ainsi des codes qui seront repris à la fin du siècle pour pointer du doigt les initiatives féministes mais aussi pour caricaturer les communardes en « pétroleuses ». Un petit groupe de femme se réapproprient néanmoins ce nom de « vésuvienne », mais en prenant soin de réfuter son aspect le plus controversé : celui de se revendiquer femme-combattante. Bien que leur constitution politique réclame l'instauration d'un service militaire obligatoire pour les femmes, c'est pour qu'elles assurent les charges « de charité », d'ouvrières et de vivandières²⁴⁸. La seule place accordée aux femmes dans l'armée reste ainsi celle établie en 1793 : on leur réserve un rôle nourricier et le soin des corps alors que le port des armes est l'apanage des hommes.

On observe un phénomène similaire sous la Commune, malgré la présence attestée d'au moins un bataillon exclusivement féminin intégré à la garde nationale : le « bataillon des femmes » fondé le 11 mai 1871 par le maire du XII^e arrondissement Jules Montels. Cette « légion des femmes » est créée afin d'appuyer « la chasse aux réfractaires » en débusquant les hommes qui voudraient échapper au service de la garde nationale et se dérober à leur rôle de défenseur de la Commune. La mission principale du « bataillon des fédérées » n'est donc pas de sortir de Paris pour affronter les troupes versaillaises, mais bien de garder l'intérieur en exerçant la fonction de vigie révolutionnaire²⁴⁹. Cette attribution principale renoue avec l'une des fonctions féminines de la Révolution française, celle de veiller à ce que l'énergie révolutionnaire des hommes ne faiblisse pas, en les haranguant pour les réveiller, et en les poussant si besoin au combat, comme elles le faisaient dans les émeutes d'Ancien Régime. Le « bataillon des femmes », bien qu'intégré à la structure militaire communarde, n'a donc pas pour objectif premier de participer aux affrontements – et donc de connaître des veilles nocturnes prolongées.

La majorité des femmes qui se retrouvent en première ligne des combats à partir du mois d'avril, puis sur les barricades, sont intégrées aux bataillons communards en tant que cantinière,

247 Laura S. Struminger, « Les Vésuviennes : les femmes-soldats dans la société de 1848 » dans Philippe Réginer, Raimund Rütten, Ruth Jung et Gerhard Schneider (dir), *La caricature entre République et censure*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996, p. 234-248.

248 *Vésuvienne, ou Constitution politique des femmes par une société de française*, Paris, Bartuche, 1848 cité dans Laura S. Struminger, *art.cit.*

249 À ce sujet, voir *infra* et Quentin Deluermoz, « Des communardes sur les barricades », *art.cit.*

vivandière, ou ambulancière²⁵⁰. Victorine Brocher officie ainsi dans le bataillon de son mari comme cantinière. L'engagement des deux époux se fait d'ailleurs au même moment, en tant que « cellule familiale » :

Le 20 mars dans l'après-midi, nous eûmes la visite d'un compagnon d'armes de mon mari, le garibaldien duquel j'ai déjà parlé. [...] Il demande à mon mari et à moi, de la part de quelques compagnons de combat, si nous voulions faire partie de leur bataillon en formation [...]. nous avons accepté. Nous fîmes de l'ordre dans notre maison et, trois jours après, nous étions installés à la caserne nationale²⁵¹.

C'est aussi dans le but de suivre Henri qu'Alix Payen s'engage, comme elle l'explique à sa mère le 17 avril :

Tu sais que depuis quelques jours le bataillon de mon mari avait quitté la caserne du Prince Eugène et occupait les baraquements du Champ-de-Mars. Hier, dimanche je pars de bonne heure pour faire une visite à mon gros, mais en arrivant, ô déception ! Plus personne, ils étaient partis dans la nuit pour Issy. « C'est le moment, pensai-je, de mettre à exécution mon plan, mon rêve d'être ambulancière dans le bataillon d'Henri et de le suivre partout. »²⁵²

Les autres femmes qu'elle rencontre en intégrant le bataillon – la cantinière et la femme du capitaine – ont également fait ce choix pour rester auprès de leurs époux. Ces femmes éprouvent les inconvénients de la vie de régiment, et notamment l'inversement des rythmes nyctéméraux et les fatigues du front, mais en y occupant une place strictement féminine. Bien que présentes sur le front, elles ne le sont donc pas en tant que combattantes. Elles ne peuvent donc prétendre ni à la citoyenneté attachée à cette fonction, ni à intégrer l'imaginaire du citoyen-veilleur²⁵³.

Des dispositions particulières sont d'ailleurs prises pour leur sommeil, qu'on essaie de protéger davantage que celui des combattants masculins. Lorsque les bataillons se retirent à l'arrière, les femmes obtiennent ainsi souvent une chambre privée. Elles sont logées au même rang que les officiers et on essaie toujours de leur réserver l'emplacement le plus propice au sommeil. Victorine Brocher note qu'elle « a toujours suivi l'état-major », et lorsque son bataillon est envoyé se reposer en réserve au séminaire d'Issy, on lui offre pour dormir « une petite chambre au rez-de-chaussée, très propre », qu'elle « accepte avec plaisir »²⁵⁴. Alix Payen rapporte elle aussi à quel

250 *Ibid.*

251 Victorine Brocher, *Victorine B...Souvenirs d'une morte vivante, ouvrage cité*, p. 158.

252 Alix Payen, *C'est la nuit surtout que le combat devient furieux, ouvrage cité*, p. 47.

253 Une partie de l'historiographie interroge cet aspect non-combattant dans la pratique des cantinières, vivandières et ambulancières. Selon eux, ces positions auraient pu être utilisées pour certaines comme un moyen d'accès au front afin de pouvoir combattre. Pour notre étude, c'est bien cependant l'officialisation ou la non-officialisation du statut de femme-combattante qui nous intéresse, pour pouvoir établir les liens de cette position avec l'incitation et l'exaltation de la veille politique. Pour une synthèse des débats historiographiques sur les pratiques combattantes des femmes sous la Commune, voir Robert Tombs, *Paris, Bivouac des révolutions, op.cit.*, p. 270-295.

254 Victorine Brocher, *Victorine B...Souvenirs d'une morte vivante, ouvrage cité*, p. 180 et 185.

point son sommeil est l'objet des sollicitudes permanentes de la part des hommes de son bataillon, comme le montre les différentes entrées consacrées à ce sujet dans sa correspondance²⁵⁵ :

Date	lieu	
Nuit du 15 au 16 avril	Fort d'Issy	Comme je n'ai pas de couverture, Henri ne veut pas que je passe la nuit derrière son mur crénelé et ce soir j'irai coucher dans le village d'Issy avec les deux dames.
Journée du 17 avril	Cimetière d'Issy	Il y a eu une très drôle lutte de générosité à mon sujet entre deux hommes. Comme la pluie ne cesse guère, chacun m'offrait un abri dans le tombeau qu'il s'était choisi pour logement, et c'était à qui ferait le mieux valoir son immeuble. Le mien, disait Chanoine, a des verres de couleurs ! Le mien, ripostait l'autre, a une marche où l'on peut s'asseoir. Va donc ! reprenait dédaigneusement Chanoine, avec ton misérable caveau pour cinq ans ; moi, c'est une concession à perpétuité ! Cette raison décisive a clos la question, mais je suis restée dehors, roulée dans ma couverture. C'est impayable de voir ces caveaux à plusieurs étages remplis de soldats qui ronflent, chacun sur son étagère.
Nuit 21 au 22 avril	Au front	Les hommes ont tâché de se faire des gourbis en creusant dans le talus. La couverture, maintenue par des échelas de vigne, sert de toit. J'ai passé la nuit dans un de ces abris, assez grand, laissé par le bataillon qui nous a précédés, avec la cantinière et quelques officiers.
22 avril	Au front	On nous a fait dire que nous ne serions pas relevés aujourd'hui ; il y a du mécontentement chez quelques hommes ; ils sont réellement rendus de fatigue et contrariés surtout du manque d'ordre qui préside, soit à la distribution des vivres, soit aux durées des factions aux avant-postes. Henri en apprenant ce retard m'a dit : Je veux que tu aies un gourbi pour cette nuit. Aussitôt, un camarade d'Henri, le sergent Mercier, s'est chargé de la besogne, et aidé de 3 autres hommes, ils se sont mis à l'ouvrage. Tu vois si l'on a des complaisances pour moi [...]. Je viens de jeter un coup d'œil à mon gourbi, il est superbe, plus beau que celui des officiers.
Nuit 22 au 23 avril	Au front	J'ai passé cette seconde nuit dans mon gourbi, mais comme il était couvert de branchages, l'eau coulait très bien au travers. Henri m'entortillait dans ma couverture, puis dans la sienne, et il restait, lui, exposé au déluge.
23 avril	Fort de Vanves	Henri nous a trouvé, pour la cantinière et moi, une petite chambre dans laquelle sont deux lits de fer ; impossible de trouver une paille, comme la chambre est carrelée nous avons dormi sur les lames de fer disposées en carreaux ; le matin il me semblait avoir tous ces carreaux imprimés dans le dos ; mais je dormirais, je crois, sur des épines.
24 avril	Fort de Vanves	Aujourd'hui j'ai de la paille. Henri a eu toutes les peines du monde à trouver deux bottes. C'est Lisbonne qui les lui a données, à regret, sur la nourriture de son cheval.
27 ou 28 avril	Fort de Vanves	Il était minuit quand tout le monde s'est couché. À deux heures du matin on sonne pour le départ. La moitié de notre bataillon va occuper les tranchées de Clamart [...]. Henri, me voyant très lasse, m'a fait recoucher, me disant de ne le rejoindre qu'un peu plus tard.
11 mai	Réserve à Levallois	Les concierges très complaisants m'ont réservé une charmante chambre que je partage avec la cantinière de la 1re [...]. On nous donne même une paille (et un lit de plume).

Quand les femmes suivent les hommes au front, tout est à nouveau fait pour favoriser leur protection et leur repos. Alix Payen bénéficie ainsi quasi-systématiquement de la construction de

²⁵⁵ Alix Payen, *C'est la nuit surtout que le combat devient furieux*, ouvrage cité.

« gourbi » pour pouvoir s'allonger à l'abri des intempéries, et après sa première nuit sous les balles, Victorine Brocher rapporte les efforts de ses camarades pour favoriser son sommeil :

Enfin, dans l'après-midi, nous prîmes un peu de repos ; autour de nous tout semblait calme, nous nous couchâmes sur la terre pour y dormir. Moi-même je m'y suis installée tant bien que mal, un camarade me prêta son sac pour oreiller, pour m'élever la tête, et un autre me couvrit de sa couverture²⁵⁶.

Malgré les précautions prises pour permettre aux femmes de se reposer le plus confortablement et le mieux possible, les fatigues causées par la vie en bataillon ne conviennent pas à toutes. Alix Payen le déplore quand elle parle de sa camarade cantinière qui ne supporte pas le rythme du front :

Ma compagne, la mulâtresse, est une véritable enfant gâtée, un bébé, qui pleure quand elle est lasse, et qui pourtant ne veut pas quitter son mari. Elle avait pris ce titre de cantinière afin de pouvoir le suivre, mais elle n'a pas de cantine ; elle couche et mange dans une auberge du village. Ses manières d'enfant amusent son mari, mais déplaisent à tout le monde. Pour moi, elle ne me déplaît pas. Elle est originale et pas sottée du tout, seulement un peu poseuse²⁵⁷.

L'accusation portée ici contre la femme Mallet porte davantage sur le fait qu'elle n'assure pas sa tâche de cantinière – et donc de mère nourricière du bataillon – que sur son incapacité à pouvoir dormir dans des conditions militaires. Les veilles qu'occasionnent le statut de femme-accompagnante ne sont ainsi pas – à l'inverse de celles des combattants – encouragées et considérées comme partie prenante de leurs fonctions. Leur sommeil est au contraire protégé du mieux possible.

La répartition genrée des tâches au sein des bataillons et des organisations communardes semble cependant se modifier au moment de la semaine sanglante²⁵⁸. Une fois les ennemis rentrés dans Paris, la défense de la révolution est le devoir de tout un chacun – hommes, femmes voire enfants, citoyens actifs comme citoyennes passives. On retrouve alors une configuration similaire à celles des journées insurrectionnelles d'entrée en révolution, ou c'est le peuple dans son entier qui est animé de l'énergie révolutionnaire du combat, et consacre ses nuits comme ses journées à l'avènement ou à la protection de la révolution.

Ce n'est ainsi que dans les moments de débuts et de fins révolutionnaires que – à quelques exceptions près – les femmes peuvent faire l'expérience et témoigner de la veille-citoyenne et d'un bouleversement des rythmes de sommeil quotidiens. L'entrée en temporalité révolutionnaire ouvre néanmoins des espaces qui permettent aux femmes d'exercer une citoyenneté plus active en s'insérant dans l'espace public politique et combattant, mais ces brèches se referment de plus en plus rapidement au fur et à mesure des révolutions. L'accession aux fonctions qui sous-entendent

256 Victorine Brocher, *Victorine B...Souvenirs d'une morte vivante, ouvrage cité*, p. 168.

257 Alix Payen, *C'est la nuit surtout que le combat devient furieux, ouvrage cité*, « Lettre du 21 avril », p. 57 et « lettre du 24 avril », p. 67.

258 Voir *supra* « Dormir sous les combats : la chute révolutionnaire » et Quentin Deluermoz, « Des communardes sur les barricades », *article cité*, p. 115.

des pratiques de veilles nocturnes prolongées semble ainsi plus ouverte en 1793 qu'en 1871, témoignant du long processus de naturalisation de la différence des sexes qui s'est renforcé au cours du XIX^e siècle, et qui concerne aussi les rapports au sommeil comme nous le verrons²⁵⁹.

Rejetées des structures politiques révolutionnaires, les femmes sont exclues du corps du peuple armé, du peuple délibérant, des comités locaux et des associations politiques. « Citoyennes sans citoyennetés », elles n'intègrent donc pas l'idéal du veilleur-révolutionnaire, vertu associée à la citoyenneté active. Elles ne peuvent prétendre qu'au rôle de vigilance et de veille passive, devoir qui incombe à l'ensemble du peuple-nation, seul garant de la Révolution.

III- DE L'EXALTATION DE LA VEILLE EFFECTIVE À LA VEILLE MÉTAPHORIQUE : LE PEUPLE ET LA NATION L'OEIL OUVERT

L'exaltation de la veille effective se retrouve intégrée à la diffusion d'un imaginaire plus large, celui de la veille métaphorique du peuple, seul souverain et garant de la légitimité du régime politique. De nouvelles représentations politiques de l'éveil et du sommeil se répandent alors dans la rhétorique et l'iconographie révolutionnaire, et s'intègrent à une symbolique qui repose en partie sur les dualités lumières/ténèbres et jour/nuit. Les thématiques et les motifs de la monarchie y sont réinvestis, le peuple vainqueur de la nuit et de l'obscurantisme remplaçant le souverain comme porteur de la lumière. Dans l'imaginaire collectif du temps politique, le cérémonial public et métaphorique du « Réveil du roi » laisse alors sa place au « Réveil du peuple ». Afin de maintenir la nation dans la lumière du « Grand Jour » révolutionnaire, il faut alors qu'il reste éveillé, garde l'œil ouvert et vigilant, afin de ne pas se rendormir. Se réappropriant cet imaginaire du réveil politique, chaque révolution du XIX^e siècle sonne ainsi un nouveau réveil du peuple, traçant les contours de véritables cycles de sommeil politiques, rythmés par les réveils révolutionnaires.

1) LA RÉVOLUTION FRANÇAISE OU LE RÉVEIL DU PEUPLE

A) DU RÉVEIL DU TIERS-ÉTAT AU RÉVEIL DU PEUPLE

La thématique du « réveil du peuple » constitue rapidement un motif de l'imagerie révolutionnaire largement diffusé. Il est tout d'abord utilisé dans la représentation des Trois-Ordres pour figurer le triomphe du Tiers-Etats sur sa domination passée.



259 Voir *infra*, chapitre 4.



Fig. 14, 15 et 16 : Le Réveil du Tiers État

En 1789, la caricature intitulée *Le réveil du Tiers état* circule ainsi abondamment. La scène est déclinée sur plusieurs modèles – certains coloriés, de dimensions et d’organisation un peu différente – qui présentent tous les mêmes éléments de composition. Le nombre de ces différentes déclinaisons peut laisser supposer de sa large diffusion. Au premier plan sont représentés trois personnages, qui symbolisent par leurs vêtements les trois ordres²⁶⁰. Aux pieds de la Noblesse et du Clergé horrifiés, le Tiers-État allongé sur le sol se relève. Il sort visiblement d’un long sommeil, comme le souligne la légende « Ma feinte, il étoit tems que je me réveillisse, car l’opression de mes fers me donnions le cochemar un peu trop fort ». En s’éveillant, il brise ses chaînes et se saisit d’un fusil, prêt à se battre pour ne pas retomber sous le joug de la tyrannie. On distingue en arrière plan la Bastille qu’on commence à démolir, et un bataillon en armes qui portent deux têtes au bout d’une pique (fig. 14, 15 et 16²⁶¹).

La période révolutionnaire inaugurée par la prise de la Bastille est ainsi assimilée à la fin d’une longue nuit, symbolisée par le réveil d’une partie de sa population en train de se constituer comme entité politique à part entière. Cette symbolique s’élargit rapidement pour englober l’ensemble du peuple français et l’union des trois ordres, comme le montre le titre d’une brochure anonyme qui circule fin 1789 : *le réveil du Tiers-Etat c’est-à-dire de la Nation ou principes d’ordre*

260 Sur la thématique des trois ordres dans l’imagerie de la Révolution française, voir Robert Chagny, « La symbolique des trois ordres » dans Michelle Vovelle (dir.), *Les images de la Révolution française*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, p. 267-281 et Marie-Valérie Poinso, « La comédie des trois ordres », *Ibidem*, p. 282-290.

261 Trois versions différentes sont conservées à la BNF. Deux versions coloriées sont datés de 1789, et une autre monochrome date de 1792 : *Réveil du Tiers Etat : ma feinte, il étoit tems que je me réveillisse, car l’opression de mes fers me donnions le cochemar un peu trop fort*, estampe, [Paris], [1789], eau forte, coloriée, 20,5x24,5, BNF, collection Michel Hénin. Exemplaire de la collection Michel Hénin numérisé et accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8410766h>]. Exemplaire de la collection De Vinck numérisé accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6942905r>]. *Le Réveil du Tiers état*, Paris, imprimerie du Journal du peuple, 1792, eau forte, monochrome bistre, 14,5x9,5cm, Paris, BNF. Exemplaire numérisé et accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6942904b>]

*social*²⁶². Ce texte politique inspiré de la philosophie des Lumières, se propose de donner des pistes pour la rédaction de la nouvelle Constitution afin d'instaurer une monarchie éclairée :

La régénération de ce Royaume est donc une entreprise aussi grande que nécessaire. Déjà nous respirons dans l'espérance de la voir s'effectuer. Quand on considère que notre siècle est celui de la Philosophie [...] il semble que nous devons plus facilement nous rapprocher de la perfection dont un Gouvernement est susceptible²⁶³.

Ici, la thématique du réveil du peuple est directement associée à celle de la « régénération » du royaume, permise par le triomphe des *lumières* sur les *ténèbres*, thème qui constitue un des points principaux de l'imaginaire révolutionnaire²⁶⁴. En opposant la lumière solaire aux ténèbres nocturnes, la culture révolutionnaire se réapproprie ainsi une imagerie plus ancienne déjà utilisée par le pouvoir monarchique, qui trouve ses références dans les répertoires antiques et chrétiens²⁶⁵. Mais en se posant également comme héritière des Lumières philosophiques du XVIII^e siècle – dont elle récupère la symbolique jusque dans son imaginaire – la Révolution s'affirme aussi comme génératrice, à son tour, de nouvelles lumières²⁶⁶. L'opposition réveil/sommeil s'insère ainsi au sein d'un champ lexical et iconographique plus large centré sur l'opposition lumières/ténèbres, qui se décline également dans l'opposition diurne/nocturne. L'utilisation de ces couples de notions antinomiques permet de figurer la lutte des idées engendrée par la Révolution, en facilitant la visualisation de notions philosophiques et politiques plus abstraites²⁶⁷.

Dés le printemps 1789, les événements révolutionnaires sont ainsi célébrés comme une lutte politique, morale et métaphysique contre la nuit métaphorique que constitue l'Ancien Régime, puis rapidement la Contre-Révolution. Construite comme un repoussoir, le nocturne cristallise un imaginaire de peurs autour de l'ancien monde et ses fantômes, contre lesquels se dressent les lumières de la Révolution. Guillaume Mazeau a bien montré ce réinvestissement de la symbolique héliophile par l'iconographie révolutionnaire, faisant de la lutte contre la nuit et ses ténèbres un mythe fondateur de l'homme nouveau. Le début de la Révolution se vit alors comme « une nouvelle

262 [Anonyme], *Le réveil du Tiers-Etat, c'est-à-dire de la nation ou Principes d'ordre social*, [s.l.], 1789.

263 *Ibidem*, p. 2.

264 Sur le sujet, voir notamment, Jean Starobinski, « Le mythe solaire de la Révolution » dans *1789. Les emblèmes de la raison*, Paris, Flammarion, 1973, p.31-51. Rolf Reichardt et Louise Cohen, « Light against Darkness : The visual representations of a central enlightenment concept » dans *Représentations*, n°61, hiver 1998, p.95-148. Rolf Reichardt, « Visualiser la logomachie entre Lumières et Ténèbres. Les étranges métamorphoses de l'éteignoir dans les estampes (1789-1830) » dans Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier (dir.), *Des notions-concepts en révolution autour de la liberté politique à la fin du 18e siècle. Journées d'études du 23 novembre 2002*, Paris, Société des études robespierristes, 2003, p.15-38. Pierre Serna, « Le soleil ne se couche jamais sur la Révolution », *art. cit.* Guillaume Mazeau, « Un combat contre la nuit : la Révolution française ou le rêve du Grand Jour », *art. cit.*

265 Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Seuil, 1990. Rolf Reichardt et Louise Cohen, « Light against Darkness : The visual representations of a central enlightenment concept », *art.cit.*

266 Rolf Reichardt, « Visualiser la logomachie entre Lumières et Ténèbres. Les étranges métamorphoses de l'éteignoir dans les estampes (1789-1830) », *art.cit.*, p. 17.

267 *Ibidem*.

aube », qui permet de signifier le réveil politique de la nation. Les thèmes visuels du « réveil du peuple », « du lever de soleil » et de l'attente du « Grand Jour » s'associent dans les discours aux mots « régénérations », « restitutions », « réforme » et « révolution », positionnant le présent révolutionnaire dans un imaginaire diurne. Les représentations solaires se transfèrent alors du monarque au peuple comme symbole de la souveraineté nationale²⁶⁸.

Le développement d'une rhétorique qui oppose le jour à la nuit et le réveil au sommeil permet ainsi de figurer le combat de la Révolution contre l'Ancien Régime. En ce sens, elle permet d'inscrire temporellement l'événement dans le temps, et de marquer une différenciation nette entre le passé révolu et le présent révolutionnaire. Mais nous pouvons aussi poser l'hypothèse que l'intégration des couples sommeil/réveil et jour/nuit à l'opposition lumières/ténèbres permet également d'ancrer le bouleversement créé par l'expérience de la nouvelle temporalité révolutionnaire dans un système de référencement plus familier et quotidien, relevant de l'ordre cosmique, naturel et biologique.

B) 1795 : SECOND RÉVEIL, SECONDE RÉVOLUTION

Progressivement, la thématique du réveil est reprise et assimilée par l'ensemble du spectre des factions révolutionnaires, comme le montre l'itinéraire de la chanson *Le réveil du peuple* en 1795²⁶⁹. Ecrite par deux hommes de théâtre J.-M. Souriguière (paroles) et Pierre Gaveaux (musique), elle est chantée pour la première fois par son compositeur le 19 janvier 1795 (30 nivôse an III) devant la réunion des citoyens de la section de Guillaume Tell, dominée par les réactionnaires. Par son titre, cet hymne réinvestit le motif révolutionnaire du réveil en présentant le 9 thermidor comme le second réveil – un peu tardif – du peuple souverain:

1.

Couplet : Peuple français, peuple de frères
Peux tu voir sans frémir d'horreur
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur ?

Refrain : Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands
Souille par son souffle féroce
Le territoire des vivants

2.

Quelle est cette lenteur barbare ?
Hate toi Peuple souverain,
De rendre aux monstres du ténare
Tous ces buveurs de sang humain :

268 Guillaume Mazeau, « La Révolution française ou le rêve du Grand Jour », *article cité*.

269 J.-M. Souriguière, Pierre Gaveaux, *Le Réveil du Peuple contre les terroristes*, Paris, frères Gaveaux, [1795].

Guerre à tous les agens du crime !
Poursuivons les jusqu'au trépas ;
Partages l'horreur qui m'anime,
Il ne nous échapperont pas:

3.

Ah ! qu'ils périssent ces infâmes
Et ces égorgeurs dévorants,
Qui portent au fond de leurs âmes,
Le crime et l'amour des tyrans !

Mânes plaintifs de l'innocence
Apaisez vous dans vos tombeaux,
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux²⁷⁰

Comme l'écrit Laura Mason, la composition musicale de cette chanson et les thématiques convoquées ne diffèrent pas de celles des chants révolutionnaires en vogue sous la Convention. Les paroles s'axent sur la figure de l'ennemi de la Nation, la Terreur remplaçant ici l'Ancien Régime ou les puissances étrangères comme figure d'opposition²⁷¹. La seule originalité de cette chanson réside dans le principe d'énonciation : dans les premiers couplets décrivant la Terreur, le chanteur ne s'inclut pas directement dans le « nous » révolutionnaire (comme c'est par exemple le cas dans *La Marseillaise* ou *Ah ! Ca ira*), mais adopte un point de vue extérieur, qui s'adresse et donne l'alerte au peuple, l'appelant à se réveiller. Contrairement aux républicains, l'interprète ne s'est pas laissé endormir par Robespierre. Ce n'est que dans le second refrain qui se situe dans le présent de la réaction thermidorienne, que le chanteur-lanceur d'alerte s'inclut à nouveau dans le « nous » de la nation réunie. A nouveau révolutionnaire, le peuple s'est extirpé de la tyrannie qui l'oppressait.

Rapidement diffusée par les feuilles royalistes, le *Réveil* devient l'hymne des muscadins de la *Jeunesse dorée*, force montante après la chute de Robespierre. Ces derniers organisent notamment dès le 23 janvier 1795 plusieurs actions dans les théâtres parisiens, avec pour but affiché de chahuter et humilier les acteurs identifiés comme d'anciens sympathisants jacobins en les obligeant à déclamer ou chanter le *réveil du peuple*²⁷². Reprenant les mêmes références symboliques, cette chanson offre une alternative à *La Marseillaise*, trop reliée dans les esprits aux jacobins, comme le révèle les réactions parisiennes face aux célébrations prévues par la Convention pour le 14 juillet 1795. A cette occasion est publié un décret « portant que les airs et chants civiques qui ont contribué au succès de la Révolution », prévoyant de faire exécuter quotidiennement par la garde nationale « l'hymne patriotique intitulé *Hymne des Marseillais*, composé par le citoyen Rouget de Lisle, et le

²⁷⁰ *Idem*.

²⁷¹ Laura Mason, *Singing the French Revolution. Popular Culture and Politics (1787-1799)*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1996, p. 134-137.

²⁷² Alphonse Aulard « La querelle de la *Marseillaise* et du *Réveil du Peuple* dans *Études et leçons sur la Révolution française*, Troisième série, Paris, Félix Alcan, 1902, p. 241-270.

Choeur de la Liberté, paroles de Voltaire, musique de Gossec »²⁷³. Ce second chant, plus connu sous le titre *Veillons au salut de l'empire*, est composé pour les célébrations des débuts de la République, en septembre 1792 – « empire » étant utilisé ici un synonyme de « patrie ». Les deux hymnes choisis par les thermidoriens renvoient ainsi tout deux à l'unité de la nation en arme. Mais le lendemain, au moment où la Garde Nationale commence à jouer *La Marseillaise*, elle est huée par la foule jusqu'à ce qu'elle finisse par céder à la demande générale, en exécutant à la place le *Réveil du peuple*. Bien que composée et adoptée par les royalistes, cette chanson se diffuse alors rapidement et perd progressivement son identité factionnelle pour rallier l'ensemble des courants républicains qui essaient d'effacer l'épisode de la Terreur. Les couplets connaissent d'ailleurs différentes déclinaisons, selon qu'ils soient entonnés par les monarchistes où les républicains. Temporairement (fin 1795-1796) *Le Réveil du peuple* devient ainsi le chant symbolisant la régénération de la Révolution. Une fois le contexte politique apaisé, le *Réveil du Peuple* semble finalement apparaître comme trop lié au royalisme pour concurrencer plus longtemps la *Marseillaise* comme chant de la République en armes, mais son parcours montre l'importance de l'adhésion au motif de la révolution identifiée comme un réveil populaire²⁷⁴.

C) LA PEUR DU RÉ-ENDORMISSEMENT

Le peuple une fois réveillé ne doit donc pas se rendormir, sous peine de retomber dans les ténèbres de la nuit pré-révolutionnaire. La peur du ré-endormissement populaire devient un motif de plus en plus présent à partir de l'été 1792, au moment où la Révolution fait face à l'ennemi extérieur – avec la proclamation de la patrie en danger le 11 juillet – et que se profile également la figure de l'ennemi intérieur. La lithographie intitulée *Époque du 10 août* illustre cette menace qui semble planer en permanence sur les acquis de la révolution. Comme l'indique la légende, elle représente « le Génie des Français » qui « réveille la France assoupie sur les ruines de la Bastille, et lui montre le Roi qui sous l'emblème d'un serpent, est prêt à s'élancer sur elle ». L'allégorie de la nation porte alors le bonnet de la liberté/bonnet de nuit, renforcé par un second bonnet de nuit placé au dessus de sa tête, menaçant de replonger le peuple dans le sommeil (*fig. 17*²⁷⁵). Dans ses lettres,

273 « Décret portant que les airs et chants civiques qui ont contribué au succès de la Révolution seront exécutés par les corps de musique des gardes nationales et des troupes de ligne », *Bulletin des lois* du 26 messidor an III (14 juillet 1795), accessible en ligne:

[URL: <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/dossier-historique-la-marseillaise/decret-du-26-messidor-an-iii-14-juillet-1795>].

274 Pour une étude plus détaillée sur la trajectoire du *Réveil du Peuple* et sa concurrence temporaire avec *La Marseillaise*, voir Alphonse Aulard, *ouvrage cité*, p.241-270 et Laura Mason, *ouvrage cité*, p. 130-154.

275 Antoine Talamona, *Époque du 10 août 1792 : Le Génie des français réveille la France assoupie sur les ruines de la Bastille, et lui montre le roi qui sous l'emblème d'un serpent, est prêt à s'élancer sur elle*, estampe, Paris, vers 1792, 9x8cm. L'exemplaire de la collection de Vinck conservé à la BNF est numérisé et accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6948722f>]

Rosalie Jullien file également la métaphore nocturne pour évoquer les événements du 10 août – montrant bien l’intégration de cet imaginaire – : « Grâce au ciel, la foudre a grondé sans tomber, et les rayons du jour ont dissipé les frayeurs de la nuit ». Fort heureusement, grâce à son « génie » le peuple s’est ici réveillé à temps, afin de contrer le complot contre-révolutionnaire²⁷⁶. Si le réveil du peuple symbolise ainsi le présent éveillé de la Révolution, le sommeil est renvoyé aux ténèbres passéistes et cauchemardesques de la nuit d’Ancien Régime. Un nouvel endormissement symbolique du peuple ne peut alors que laisser libre court au danger contre-révolutionnaire, comme le montrent l’illustration des événements de l’été 1792.



Fig. 17 : Époque du 10 août 1792 : Le Génie des français réveille la France assoupie sur les ruines de la Bastille, et lui montre le roi qui sous l’emblème d’un serpent, est prêt à s’élancer sur elle



Fig. 18 : La Conquête de l’Égalité

C’est d’ailleurs à ce moment là que la thématique iconographique sommeil/réveil connaît une nouvelle déclinaison : celle qui oppose le rêve au cauchemar (fig. 18)²⁷⁷. Dans une allégorie de la prise des Tuileries du 10 août, la gravure *La Conquête de l’Égalité* souligne par exemple la nécessité de la vigilance citoyenne pour déjouer les complots monarchistes, afin de ne pas retomber dans l’obscurité d’Ancien régime²⁷⁸. La composition de l’image oppose les forces contre-

276 Rosalie Jullien, « lettre à son mari », datée du 9 août 1792, mais écrite sur deux jours, *ouvrage cité*, p. 215-216.

277 Sur l’imaginaire du rêve et du cauchemar dans l’iconographie révolutionnaire, voir les travaux de Pascal Dupuy. Pascal Dupuy, « Cauchemars, rêves et hallucinations. Quand la nuit porte conseil dans les images satiriques (1780-1848) », dans Philippe Bourdin (dir.), *Les nuits de la Révolution française, ouvrage cité*, p. 383-399. Pascal Dupuy, « Le cauchemar dans l’imaginaire politique de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle ou la relecture de l’Histoire » dans Alain Cabantous (dir.), *Les Ombres de Clio. Les nuits historiques existent-elles ? (XV^e-XX^e siècles), ouvrage cité*, p. 121-148. Voir aussi Fabian Stein, « Albtraum » dans Rolf Reichardt (dir), *Lexikon der Revolutions – Ikonographie in der europäischen Druckgraphik*, Münster, Rhema, 2017.

278 *La Conquête de l’égalité, ou les trames déjouées, allégorie de la journée du 10 août 1792, dédié aux républicains français*, eau forte, 23x28,5, collection De Vinck, BNF, département des estampes et photographie, cote RESERVE QB-370 (29)-FT 4. Reproduction numérisée accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6948743m.item>]. Pour une analyse plus approfondie de cette image, voir Pascal Dupuy, *articles cités*.

révolutionnaires nocturnes – affiliées par leurs costumes à l’Aristocratie et au Clergé – entourées de chauves-souris et de hiboux, aux citoyens en armes illuminés par la lumière du jour. Les contres-révolutionnaires sont terrifiés par la force implacable du peuple. Accroché au mur, le tableau *Le Cauchemar* de Füssli renvoie à la légende:

Ha ! Ha ! Il faut donc sélérats que nous nous lèvisions encore une fois ! Nôtre tollérance vous à fait ourdir de nouvelles trames ; Hé bien ! qu’à cette fois il vous souviennent que nous voulons être libres. Et que le souvenir de cette journée, vous donne pour toujours le Cochemar et malgré tous vos projets, nous Jurons que ça ira ça ira....²⁷⁹

Le rapport de force s’est inversé, sortis du cauchemar d’Ancien Régime, c’est au tour des révolutionnaires de devenir le cauchemar de leurs opposants, comme le montre aussi le succès et la large diffusion d’une autre gravure intitulée *Le cauchemar de l’Aristocratie*²⁸⁰.

La multiplication des images invoquant le cauchemar – notamment en reprenant la composition ou en référant au tableau de Füssli – permet ainsi de renvoyer ceux qui défendent l’Ancien régime et la monarchie à l’univers nocturne auquel ils appartiennent. Pascal Dupuy – dont nous avons repris ici une partie des analyses – a ainsi expliqué comment le cauchemar devient à partir de la Révolution française, une figure familière de la rhétorique politique particulièrement prisée par les publicistes et les satiristes²⁸¹.

2) LA NATION, L’OEIL OUVERT

Devant la menace extérieure comme intérieure le devoir de chaque révolutionnaire est alors d’empêcher le peuple de retomber dans le sommeil de l’obscurantisme. Les appels à la vigilance citoyenne se multiplient dans la presse et à travers l’imagerie, exhortant chacun à « garder l’oeil ouvert », afin de démasquer les ennemis de la Révolution. En mettant en scène une symbolique de la nation en veille permanente contre les « endormeurs » politiques, la diffusion de cet imaginaire participe à l’exaltation de la veille politique.

A) VEILLE ET VIGILANCE CITOYENNE

La construction d’une rhétorique de la transparence et de la vigilance révolutionnaire à laquelle s’oppose la politique du secret et de la conspiration participe à la mise en scène d’une nation toujours éveillée. L’historiographie a travaillé sur l’importance de cette valeur de vigilance sous la Révolution française, à la fois pour comprendre comment elle participe à l’instauration

²⁷⁹ *Idem.*

²⁸⁰ Pour une analyse approfondie de cette estampe, voir Pascal Dupuy, *articles cités.*

²⁸¹ *Idem.*

d'une «ère du soupçon» et aux dynamiques de dénonciations qui l'accompagnent²⁸², mais aussi plus récemment afin d'étudier comment la promotion de la valeur de la «vigilance» contribue au développement d'une culture visuelle nouvelle, et à l'émergence d'une «démocratie des regards»²⁸³:

En 1790, être citoyen, c'est prendre les armes, voter, débattre, assister à des fêtes, mais c'est aussi exercer son regard, surveiller, observer, scruter, exercer une vigilance au quotidien, parce que la Contre-Révolution peut briser d'un coup les espoirs projetés depuis l'été 1789²⁸⁴.

Comme l'écrit Guillaume Mazeau, la promotion de la vigilance citoyenne se traduit par l'apparition de nouvelles figures symboliques, «le génie, le spectateur, le témoin, l'observateur mais aussi, de manière plus abstraite, le symbole solaire muni d'un œil grand ouvert²⁸⁵», auxquelles il conviendrait d'ajouter celle du «coq vigilant».

Présent dans l'imagerie révolutionnaire dès 1789, le coq représente l'union et la vigilance du peuple²⁸⁶. Son utilisation s'amplifie à partir de 1792, moment où il devient par exemple l'un des motifs récurrent développé dans les ateliers de faïences patriotiques à travers la production des «assiettes au coq»²⁸⁷. L'animal, perché sur un canon y représente l'unité de la nation en armes prêt à faire face aux puissances étrangères. La légende qui accompagne la scène s'adresse comme une mise en garde pour l'ensemble des ennemis de la Révolution : «je veille pour la nation» (fig. 19, 20, 21²⁸⁸). L'injonction à la vigilance s'intègre bien ici à la figuration de la nation en veille, le coq

282 Virginie Martin, «La Révolution française ou "l'ère du soupçon". Diplomatie et dénonciation», dans *Hypothèses*, Paris, Publications de la Sorbonne, n°12, 2009, p. 131-140.

283 «Regards politiques, politiques du regard. Observation, surveillance et vigilance pendant la Révolution française», colloque organisé par Guillaume Mazeau, IHMC/IHRF, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 12-13 janvier 2016. Sur le développement d'une «démocratie du regard» à laquelle s'intègre la symbolique de l'œil ouvert et de la vigilance citoyenne, voir notamment : Guillaume Mazeau, «La Révolution, les fêtes et leurs images. Spectacles publics et représentations politiques (Paris, 1789-1799)» dans *Images Re-vues. Histoire, anthropologie et théorie de l'art*, Hors-série n°6, 2018, accessible en ligne [URL : <https://journals.openedition.org/imagesrevues/4390>]. Emmanuel Fureix (dir.), «Introduction» dans *L'Œil blessé. Politiques de l'iconoclasme après la Révolution française*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 11-50.

284 Guillaume Mazeau, «Révolution et construction de l'espace public. L'inconoclasme à Paris en 1790», dans Emmanuel Fureix (dir.), *L'Œil blessé, ouvrage cité*, p. 147-172, p. 159.

285 Guillaume Mazeau, «La Révolution française ou le rêve du Grand Jour», *article cité*.

286 Sur la symbolique du coq, voir notamment : Michel Pastoureau, *Les Emblèmes de la France*, Paris, Bonneton, 1998, p. 74-77. Bernard Richard, «Le coq gaulois, emblème des Français ?» dans *Les Emblèmes de la République*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 678-718, p. 690-695. Elisabeth Caude, «Le coq dans tous ses états» dans *La République et ses symboles : Un territoire de signes*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 163-172.

287 Dans son étude des faïences patriotiques, Thierry Delphte note ainsi que la production de ce motif s'intègre dans le troisième axe d'inspiration qu'il a identifié, axe tourné autour de la «double notion de Vigilance et d'Invincibilité». Thierry Delthe, «Les faïences populaires», dans Vovelle (dir.), *Les Images de la Révolution française*, p. 237-240.

288 Plusieurs exemplaires de ce modèle sont conservés dans les musées nationaux, dont certaines sont reproduites photographiées et accessibles en ligne, dont deux exemplaires du musée Carnavalet. *Assiette au coq «Je veille pour la Nation»*, faïence, polychromie, assiette à bord ondulé, décor en camaïeu plein, diamètre 22cm, production ateliers d'Ancy-le-Franc, numéro d'inventaire C504 et C506, Musée Carnavalet. Reproduction numérisée et accessible en ligne

étant aussi l'animal qui, en chantant au lever du jour, réveille les hommes, et en chantant l'aube révolutionnaire, réveille les citoyens.



Fig. 19, 20, 21 : Assiettes au coq

L'incitation à la vigilance citoyenne de jour comme de nuit participe en effet à la création d'un imaginaire de la nation toujours en veille. Les exhortations à rester éveillé foisonnant dans la presse révolutionnaire. Après la fuite du roi à Varenne – rattrapé grâce à la vigilance du citoyen Drouet – et la fusillade du Champ de Mars du 17 juillet 1791, Pierre-Jean Audoin appelle par exemple les citoyens à se réveiller face à l'instauration de la loi martiale, et à « veiller nuit et jour » afin de conserver les acquis de la Révolution :

Quel serait l'aveuglement d'un grand peuple qui, après avoir déformé les tyrans, écarté le pouvoir arbitraire, anéanti la chicane, détruit l'intolérance & la superstition, réprimé les vampires de la finance ; qui, après avoir enfin démoli un édifice barbare, croirait n'avoir plus rien à faire que de demeurer oisif sur ces décombres, exposé à toutes l'intempérie des frimats et des orages, & qui remettrait aux caprices du hasard le soin de sa propre conservation, plutôt que de chercher à remonter l'édifice sur des bases solides & inébranlables, plutôt que de veiller nuit & jour à sa sûreté, & de coopérer de tous ses moyens à son entretien ! Ce peuple abusé, sans force, sans défense, serait bientôt la proie du premier audacieux qui voudrait lui donner des chaînes²⁸⁹.

De la même manière, Hébert utilise quelques mois plus tard cet événement pour appeler le peuple à rester sur ses gardes :

Car foutre, si ces braves soldats, ainsi que les gardes françaises, n'avoient pas refusé de faire feu sur le peuple, c'étoit foutu, pas plus de constitution que de beurre. [...] O vous tous badauts qui respirez & qui avez oublié un aussi grand bienfait : réveillez vous, ingrats. Vous n'êtes pas encore exempts de danger. Si vous n'aviez pas de sentinelles qui veillent pour vous, il y a gros que vous vous repentiriez depuis longtemps de vous être laissé endormir : la prédiction de Boullé seroit accomplie, & il ne resteroit pas pierre sur pierre dans vos nids de cocu²⁹⁰.

[URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/assiette-au-coq-je-veille-pour-la-nation-0#infos-principales>] [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/assiette-au-coq-je-veille-pour-la-nation-1792#infos-principales>].

289 *Journal universel, ou Révolution des royaumes*, 12 juillet 1791, p. 4. Ce titre est un quotidien parisien partisan de la Révolution, rédigé par Pierre-Jean Audoin.

290 *Je suis le véritable père Duchesne, foutre !*, 1792, n°120, p. 6.

Chaque citoyen se doit ainsi de rester vigilant et donc éveillé – du moins métaphoriquement – pour ne pas se laisser « endormir » par ses ennemis, et retomber dans l’obscurité et le cauchemar de la tyrannie.

B) SENTINELLES CONTRE ENDORMEURS

Les citoyens veilleurs se présentent et s’auto-célèbrent alors comme de véritables « sentinelles » de la Révolution, exhortant en permanence l’ensemble de la population à faire de même, pour contrer les ennemis politiques du peuple, les « endormeurs » qui comme leur nom l’indique, essaient de replonger le peuple dans un sommeil de ténèbres.

Au premier rang de ces sentinelles, on trouve les journalistes politiques, qui font de cette tâche l’une de leur mission principale. Comme l’écrit Serge Bianchi, Marat utilise par exemple fréquemment cette image dans son journal *L’Ami du peuple* :

Pendant que le peuple dort, abusé par les hommes au pouvoir, [Marat] son ami veille, avec l’œil de la vigilance éclairé par le flambeau de la vérité. Le journal est constamment porteur de cette représentation. Si le peuple est entouré d’endormeurs, « *L’Ami du Peuple* veille tandis que les citoyens reposent, et il sonne souvent le tocsin. [...] vous dormez, citoyens sans défiance dans les bras de vos perfides agents » (*L’Ami du Peuple*, n° 327, 1er janvier 1791). [...] Des titres à sensation reflètent cette obsession : « On nous endort, prenez-y garde », le 9 août 1790 ; « C’est un beau rêve, gare au réveil », le 27 août 1790. Quand vient « l’affreux réveil » le 29 août 1790, au moins Marat aura-t-il tout fait pour sortir le peuple de sa léthargie. Cette image, cent fois renouvelée, met en évidence le don d’ubiquité, de seconde vue du journaliste²⁹¹.

Selon l’historien, Marat se représente ainsi comme le premier, voir le seul à veiller²⁹². *L’Ami du peuple* n’est alors pas le seul journal à utiliser cette thématique de manière récurrente. Hébert en fait lui aussi un élément de discours privilégié. En 1791, il met par exemple en garde ses lecteurs contre les monarchistes :

C’est là tout ce que vous pouvez attendre d’une cour perfide qui vous a déjà trompé mille fois, & qui vous endort aujourd’hui avec de belles paroles pour mieux vous surprendre. Cela ne m’empêche pas, foutre, de veiller pour vous ; et foutre, jusqu’à la fin je poursuivrai les ennemis de la nation. Tant pis pour vous si vous ne m’écoutez pas. Je fais mon devoir, faites le votre, foutre²⁹³.

Le Père Duchesne est présenté à plusieurs reprises comme le « réveille-matin » du peuple : « regardez le père Duchesne comme votre réveil matin, il vous montre encore sur le cadran l’heure de la liberté : si vous la laissez passer, elle ne reviendra plus, foutre ! »²⁹⁴. Le rôle de sentinelle y est dévolue au journaliste, mais aussi plus largement au peuple révolutionnaire. À la chute des girondins en 1793, Hébert exalte par exemple la veille du peuple parisien :

291 Serge Bianchi, *Marat : "L’Ami du peuple"*, Paris, Belin, 2017, p. 54-55.

292 *Ibidem*, p. 55-56.

293 *Je suis le véritable père Duchesne, foutre !*, n°91, [été] 1791, p. 6-7.

294 *Ibidem*, n°134, 1792, p. 7, cité par Michel Biard, « Réveille-matin » dans *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne (1790-1794)*, Paris, Tallandier, 2009, p. 470.

Le peuple de Paris, qui a tout sacrifié pour la révolution, qui veille pour vous comme vous veilleriez pour lui, vient de se lever une troisième fois pour foutre la chasse aux intrigans qui vouloient rétablir la royauté. On va les calomnier encore au vis-à-vis de vous ; mais foutre, j'espère que vous ne perdrez pas la carte, et qu'au lieu de marcher contre les parisiens, vous les remercieriez d'avoir terrassé les aristocrates de l'intérieur, tandis que vous combattez les ennemis du dehors²⁹⁵.

La vigilance et la veille révolutionnaire du peuple entier est en effet nécessaire pour déjouer les complots contre-révolutionnaires. L'accusation « d'endormir » le peuple est ainsi abondamment utilisée dans les discours, chacun dénonçant ses adversaires politiques. Le 3 novembre 1791, le journal jacobin le *Thermomètre du jour* en fait ainsi le sujet principal de sa rubrique « Température des esprits » :

Le système des endormeurs est bien plus dangereux que celui des aristocrates déclarés. Nous sommes toujours sûrs de triompher de ces derniers, fussions-nous réduits à nous battre les poings fermés : l'amour de la liberté transforme en héros les plus pusillanimes. Mais le système des endormeurs, qui tend à éloigner la prévoyance, à détourner la méfiance, qui, dans un temps de révolution, sont les premières vertus publiques ; qui tend à diviser les patriotes des patriotes, à les aveugler par des nouvelles soporifiques, et fabriquées à dessein, sur les danger qui les menacent ; à détourner leurs yeux de l'abymes où nous sommes prêts d'être engloutis, et que creusent à loisir nos plus cruels ennemis ; est le système le plus puissamment destructeur de notre liberté, c'est celui que nous avons le plus à craindre, et que nous devons combattre avec plus d'acharnement. Représentans trompés ! Sortez de votre funeste léthargie ; songez que tous les François ont les yeux rivés sur vous²⁹⁶.

Le journal accuse ici l'ensemble de ses adversaires politiques « les émigrants, les *endormeurs*, les ministériels et les fanatiques » en utilisant le champ lexical du sommeil (« nouvelles soporifiques », « funeste léthargie »). Marat reproche lui aussi à ses ennemis politiques d'endormir le peuple, et le peuple de se laisser endormir malgré ses mises en garde. Dans les 665 numéros de *l'Ami du Peuple* ou le *publiciste parisien* conservés et numérisés par la Bibliothèque Nationale de France, on compte près de 200 occurrences des termes « endormeur » ou « endormir »²⁹⁷. Le 17 février 1791 par exemple, le numéro 174 s'ouvre avec les « sophismes grossiers des endormeurs qui bercent le peuple pour l'égorger », qui permettent à Marat d'énumérer ensuite ses ennemis politiques : « Je ne me suis étendu aussi longtemps sur les jérémiades du compère Malouet, que parce qu'elles contiennent les argumens captieux que les endormeurs de l'assemblée nationale, du club monarchique, de la municipalité, de l'état-major, et des cercles aristocratiques, se servent pour leurer le peuple ». Il termine le numéro avec une nouvelle mise en garde adressée à ses lecteurs :

295 *Je suis le véritable père Duchesne, foutre !*, n°293, 1793, p. 6.

296 *Le Thermomètre du jour*, 3 novembre 1791, p.7. *Le Thermomètre du jour* est un quotidien révolutionnaire à tendance républicaine, proche des jacobins, créé le 11 août 1791 par Jacques-Antoine Dulaure.

297 Recherche texte effectuée à partir de la base de donnée du site de presse de la BNF « Retronews », sur les 665 numéros de *L'ami du peuple, ou le Publiciste parisien*, publiés entre le 16 juillet 1790 et le 21 septembre 1792 (201 occurrences d'« endormeur » ou « endormeurs » ou « endormir » trouvées. Une recherche plus élargie du terme « endorm* » qui permet d'englober les formes conjuguées, mais peut aussi amener à davantage d'approximations, donne 212 résultats).

« Que de veilles, de soins, de peines, de fatigues, de combats, avant d'en pouvoir jouir un jour ! N'allez pas toutefois perdre courage : malgré les machinations éternelles de vos ennemis, le salut public n'est pas désespéré pourvu que vous soyez sur vos gardes, et que vous ne vous laissiez pas endormir »²⁹⁸. Dans le numéro du lendemain, le premier titre est à nouveau consacré à ce sujet : « Le diable dans un bénitier, ou le désespoir des endormeurs de la cour »²⁹⁹. Quelques mois plus tard, il semble que le terme d'endormeur ne suffise plus à qualifier ses opposants, puisque Marat utilise à deux reprises le terme « d'archi-endormeur » afin de désigner deux députés – Girardin et Lacroix³⁰⁰.

Avec une centaine d'occurrences sur 387 numéros, le *Père Duchesne* n'est pas non plus en reste pour pointer du doigt les tentatives des « endormeurs »³⁰¹. L'usage abondant de cette terminologie est d'ailleurs repérée par Michel Biard dans son *Dictionnaire du sans-culotte* consacré à l'étude du vocabulaire utilisé par les hébertistes :

ENDORMIR / ENDORMEUR – « Les jean foutres d'aristocrates préparent leurs fers & vous menacent de vous accabler. Malheur aux chefs, foutre, qui vous trompent, & vous endorment dans une dangereuse sécurité » [...] » (n° 35-1791) ; « [...] tremblez, bougre d'endormeurs, qui nous prêchez la paix & la concorde quand vous avez la rage dans l'âme » (n° 138-1792) ; « [...] il emploie l'argent que le peuple lui confie à soudoyer des mouchards, à payer un tas de barbouilleurs pour nous endormir [...] » (n° 203-1792) ; « Justice sera faite, malgré les endormeurs qui veulent nous mettre au pas des écrevisses » (n° 350-1794).

[...] Il emploie notamment « endormir » et « endormeur » pour stigmatiser les députés qui siègent à droite dans l'Assemblée constituante en février 1791, les Feuillants qui forment la droite de l'Assemblée législative en juin 1792, ou encore le Girardin Roland accusé en décembre de payer des « mouchards » et des « barbouilleurs » pour « endormir » le peuple. Enfin, Robespierre et ses amis sont à leur tour dénoncés en février 1794, en raison de leur refus de prendre parti entre les mouvances « indulgente » et « exagérée » qui s'affrontent et sont alors sur le point d'être toutes deux éliminées³⁰².

Le travail que fait l'historien sur la définition de ces termes à l'époque révolutionnaire met en avant le double référencement de leur emploi, qui peut à la fois renvoyer au « sommeil », mais aussi « à l'empoisonnement » et à « l'empoisonneur » :

Le verbe « endormir » a eu très tôt un sens imagé, comme l'atteste cette définition du Dictionnaire de Furetière : « Tromper quelqu'un par de grandes espérances, l'amuser par de belles paroles

298 Jean-Paul Marat, *L'Ami du peuple, ou le Publiciste parisien*, 17 février 1791, n°374, p. 1 ; p. 4-5 et p. 7.

299 *Ibidem*, 18 février 1791, n°375, p. 1.

300 « L'archi-endormeur Girardin s'est opposé à la première proposition, sous prétexte que les fonctions de commissaires sont incompatible avec celle de député [...], *ibidem*, 6 novembre 1791, n°591. « Et l'archi-endormeur Lacroix demande que le comité de législation produise enfin le projet qui doit assurer la responsabilité des ministres », *Ibidem*, p. 2.

301 Recherche texte effectuée à partir de la base de donnée du site de presse de la BNF « Retronews », sur les 387 numéros de *Je suis le véritable père Duchesne, foutre !*, publiés entre novembre 1790 et le 13 mars 1794 (105 occurrences d'« endormeur » ou « endormeurs » ou « endormir » trouvées. Une recherche plus élargie du terme « endorm* » qui permet d'englober les formes conjuguées, mais peut aussi amener à davantage d'approximations donne 125 résultats).

302 Michel Biard, « Endormeur-Endormir » dans *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne (1790-1794)*, Paris, Tallandier, 2009, p. 217.

pendant qu'on fait d'ailleurs ses affaires. » Cependant, à la veille de la Révolution, le mot « endormeur » a également servi à Paris comme synonyme d'« empoisonneur », ainsi que le rapporte Louis Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris* (au sein d'un chapitre consacré à la place de Grève) : « Chaque année offre une race nouvelle de voleurs et de scélérats qui ont un caractère différent. L'an passé, c'étaient des empoisonneurs connus sous le nom d'endormeurs, qui mêlaient dans le tabac et dans les boissons un venin assoupissant, dangereux et mortel. » Ici encore, ces deux mots figurent parmi les préférés du Père Duchesne, ce qui ne saurait surprendre tant Hébert est prompt à dénoncer dans son journal tous ceux qui cherchent à modérer la Révolution en « endormant » ses plus chauds partisans. Mais il va également de soi que le rapport aux « empoisonneurs » ne peut lui avoir échappé, pas davantage qu'à ses lecteurs³⁰³.

L'utilisation de la polysémie du terme se retrouve à plusieurs reprises dans les discours, comme par exemple dans un courrier adressé par les *Amis de la Constitution* de Château-sur-Loir aux auteurs des *Annales patriotiques* de Louis-Sébastien Mercier, le 18 janvier 1792 :

Il court ici un bruit que répandent les facteurs de nos aristocrates, que l'abbé Sieyès fabrique actuellement une constitution dans laquelle, entre autres choses, les personnages issus de sang ennobli au métier de la guerre, conserveront à vie le rang et les privilèges de la désunie soi-disant noblesse. Veillez ! Sentinelle de la nation, veillez ! Et ne vous endormez pas ; surtout méfiez-vous des endormeurs : pour nous, nous connaissons ceux de notre pays, mais à l'aide de votre antidote nous préserverons nos concitoyens de l'effet des somnifères³⁰⁴.

La veille patriotique permanente constitue ainsi l'antidote contre les endormeurs politiques, qui essaient d'empoisonner par leurs « somnifères » l'esprit du peuple, avec comme but ultime de le plonger dans le « dernier sommeil », celui de la mort de la Révolution. La figure de l'endormeur-criminel-empoisonneur permet en effet de rappeler ce danger ultime qui menace la révolution, celui du retour à l'Ancien Régime, comme le rappelle Antoine-Joseph Gorsas en février 1792, alors qu'il défend le droit à l'armement de tous les citoyens :

Tous doivent être armés, et tous peuvent l'être sans inconvénient. Les gens intéressés au désordre seront toujours en petit nombre, et facilement contenus par les bons citoyens *amis de l'ordre et de la paix*, non dans le sens des endormeurs, mais dans le sens des adorateurs de la liberté, sans laquelle il n'est point d'ordre social. Nous ne prendrons jamais pour l'image de la paix, ce silence du despotisme qui ressemble à la taciturnité sépulcrale d'un vaste cimetière. Le sommeil de la servitude n'est qu'une longue mort³⁰⁵.

Il nous semble que l'utilisation de cette rhétorique politique, convoquant les « sentinelles révolutionnaires » afin de « réveiller » le peuple toujours susceptible d'endormissement poursuit le même rôle que celui mis au jour par Jean-Luc Chappey pour les notions de « régénération » et de « civilisation »³⁰⁶. Elle permet de faire la distinction « entre une élite se présentant comme éclairée et fondant en partie son pouvoir sur le bon exercice de la Raison et un peuple enfant qu'il s'agirait

303 *Ibidem*. A propos des « Gangs des endormeurs » qui sévissent à partir des années 1770, voir également Alice Bretagne, *Le corps endormi : Une histoire des représentations du sommeil dans la société française du XVI^e au XVIII^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Elisabeth Belmas, Université Paris XIII, 2012, volume 1, f. 128-131.

304 *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe*, 31 janvier 1792, p. 3.

305 *Le Courrier des 83 départements*, 16 février 1792, p. 8.

306 Jean-Luc Chappey, « Révolution, régénération, civilisation : enjeux culturels des dynamiques politiques » dans Jean-Luc Chappey, Bernard Gainot, Guillaume Mazeau, Frédéric Régent et Pierre Serna, *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, IHRE, 2012, p. 115-148.

d'éduquer ». Luttant contre « l'endormissement » et « l'empoisonnement » de l'esprit du peuple, la rhétorique de la veille permanente s'intègre ainsi à l'entreprise de régénération du corps politique, « conçue aussi bien comme une entreprise pédagogique, voire thérapeutique, de longue durée menée dans le but de soigner un corps malade, que comme la promesse quasi miraculeuse de l'avènement d'une société nouvelle »³⁰⁷. Si l'on continue de suivre l'analyse de l'historien, lorsque Bonaparte arrive au pouvoir, il ne s'agit ainsi plus de savoir si le peuple peut être réveillé ou non : « Terminer la Révolution et renier les principes de la République, c'est présenter la supériorité culturelle, et donc politique, d'une minorité comme naturelle »³⁰⁸. En ce sens, on peut émettre l'hypothèse que la concentration progressive des vertus de veille citoyenne sur les gouvernants, puis autour de la seule personne de Napoléon Bonaparte marque cet échec de l'ensemble des citoyens à rester éveiller physiologiquement comme métaphoriquement.

3) LES « CYCLES DE SOMMEIL » POLITIQUES DU XIX^E SIÈCLE

L'imaginaire qui oppose la veille métaphorique de la représentativité populaire au sommeil de la tyrannie est réinvestie et développée tout au long du XIX^e siècle par les différents courants politiques. La succession des régimes trace alors la courbe de véritables cycles de sommeil populaire, interrompus par les différents réveils révolutionnaires.

A) VAINCRE « L'ORDRE DES ÉTEIGNOIRS », REPLONGER LA TYRANNIE DANS LE SOMMEIL ET LE MONDE DE LA NUIT AUQUEL ELLE APPARTIENT

La Restauration de 1815 est perçue par les républicains comme le retour de l'obscurantisme, traduisant l'échec du peuple français à rester éveiller. Plongé au coeur des ténèbres, le pays s'est rendormi dans un sommeil profond.

Dès l'été 1814 se répand ainsi dans la presse satirique d'opposition, un thème iconographique lancé par *Le Nain Jaune* figurant ce ré-endormissement idéologique du peuple : celui de « l'ordre des éteignoirs »³⁰⁹. Ce petit ustensile conique et creux – dont on se sert avant de se coucher pour éteindre les bougies, les cierges ou les chandelles qui illuminent la pièce – devient l'attribut par excellence des « endormeurs », chargés de veiller à ce que la mèche de la révolution ne puissent pas se rallumer. Les partisans de la Restauration puis les ultras sont ainsi représentés arborant cet objet du quotidien, accroché à la ceinture, où posé sur la tête en chapeau de forme conique qui, à l'instar

307 *Ibidem*.

308 *Ibid*.

309 Rolf Reichardt, « Visualiser la logomachie entre Lumières et ténèbres ou les étranges métamorphoses de l'éteignoir dans les estampes (1789-1830) » dans Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier (dir.), *Des notions-concepts en Révolution*, Paris, Société des études robespierristes, 2002, p. 15-30.

du bonnet de nuit, couvre celui qui le porte de ridicule. Durant la première moitié du XIX^e siècle, ce thème iconographique est ainsi utilisé par les opposants au régime en place pour signifier un nouvel endormissement populaire³¹⁰.



Fig. 22 : Le Lever et le Coucher



Fig. 23 : Éteint !!!

La révolution de 1830 marque alors une victoire sur cet « ordre des éteignoirs ». Dans la lithographie de Langlumé, *Le lever et le coucher*, ce sont les acteurs des journées de Juillet qui placent à leur tour un « éteignoir jésuitique » sur la tête de Charles X, du dauphin Louis de France – identifié par sa queue de poisson – et de son épouse, Marie-Thérèse de France (fig. 22³¹¹). La référence aux jésuites souligne ici le catholicisme ultramontain du souverain déchu. Dans le même temps, les émeutiers interpellent Louis-Philippe d'Orléans endormi sur un lit à l'arrière plan : « Prince, la patrie vous appelle, levez-vous ! ». Le baldaquin du lit est surmonté d'une statuette en forme de coq, symbole de l'éveil révolutionnaire. L'éteignoir se retourne ici contre ceux qui l'utilisaient pour endormir le peuple, et le texte de légende renvoie le roi tyrannique aux ténèbres de la nuit auxquelles il appartient « Bonne nuit, allez vous coucher, canaille ! ».

En 1848, c'est au tour de Louis-Philippe de voir se retourner l'éteignoir contre lui. Dans la lithographie « *Eteint !* », c'est un ouvrier des barricades de février – reconnaissable à sa casquette et sa blouse – qui se sert du bonnet de la liberté pour souffler le lumignon piriforme qui représente le

310 Pour plus de précision sur l'utilisation de l'éteignoir dans la caricature politique du début du XIX^e siècle, voir Rolf Reichardt, « Visualiser la logomachie entre Lumières et ténèbres ou les étranges métamorphoses de l'éteignoir dans les estampes (1789-1830) » dans Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier (dir.), *Des notions-concepts en Révolution*, Paris, Société des études robespierristes, 2002, p. 15-30. Voir aussi, Jean-Paul Clément et Philippe Régner (dir.), *Caricatures politiques : 1829-1848 : de l'éteignoir à la poire*, catalogue d'exposition, Châtenay Malabry, publication Maison de Chateaubriant, 1994.

311 Pierre Langlumé, *Le lever et le coucher*, 1830, lithographie, 40,8x28,5cm. Les exemplaires du musée Carnavalet et de la BNF (version colorisée) sont numérisés et accessibles en ligne. [URL: <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/le-lever-et-le-coucher>] [URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b540016237>].

souverain déchu (fig. 23³¹²). Symboliquement, les éteignoirs maniés cette fois-ci par les révolutionnaires, permettent d'éteindre les bougies nocturnes, pour laisser éclater la lumière du grand jour, apportée par la révolution.



Fig. 24 : Le Réveil du 25 février

L'arrivée de cette nouvelle aube cause d'ailleurs un réveil douloureux au souverain déchu. Une lithographie intitulée *Le réveil du 25 février* représente ainsi le couple royal au petit matin, chassé des Tuileries et en exil. Marie-Amélie sanglote, assise sur un lit de fortune aux pieds duquel est jeté un léger sac de voyage. Louis-Philippe, debout en chemise de nuit et pantoufles, songe les bras croisés : « Dire que si j'avais voulu la réforme !... je n'aurais pas été réformé !... Vous pouvez pleurer Madame, la République est proclamée, mais le Peuple ne pleurera pas !... » (fig. 24³¹³). Le roi se retrouve affublé des vêtements de nuit qui permettent également aux caricaturistes de figurer et de tourner en

ridicule la bourgeoisie que Louis-Philippe est accusé d'avoir trop favorisé durant son règne. La banalité de cette scène quotidienne permet de désacraliser le monarque. Une fois la souveraineté populaire retirée, il n'est plus qu'un homme ordinaire soumis au sommeil et aux autres besoins physiologiques et prosaïques, comme le souligne également la présence d'un pot de chambre posé au pied du lit. Représenter le roi à son réveil permet ainsi de lui refuser les vertus de veilles nocturnes exceptionnelles attribuées aux bons gouvernants.



Pour d'autres dessinateurs, l'avènement de la lumière révolutionnaire permet d'ailleurs de renvoyer Louis-Philippe au monde de la nuit auquel il appartient. *Le sommeil du juste* représente ainsi le monarque endormi couché sur le dos en chemise de nuit, la tête appuyée sur un sac d'écus (fig. 25³¹⁴).

Paris, 1848, 24,3x18cm. L'exemplaire de la collection de [URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53006468v>]. éditeur Lordereau, Paris, 1848. Cette lithographie est aussi de la collection De Vinck, ont été numérisés par la BNF, et [nf.fr/ark:/12148/btv1b530136789](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530136789)]. Version colorié, en ligne [3917h]. er, Paris, 1848, 26x24cm. L'exemplaire de la collection de

[URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b54001142q>].

Les allégories de la Justice et de la République sont posées sur son ventre, et le tourmentent de cauchemars : un enfant lui vole ses rentes, Guizot s'enfuit, ses partisans sont pendus, et les révolutionnaires semblent vouloir lui réserver le même sort qu'à Louis XVI, en trainant sa tête en forme de poire loin de son corps. Comme un retour à l'envoyeur, après avoir essayé d'éteindre les lumières révolutionnaires, c'est à lui maintenant de replonger dans les ténèbres et de subir le cauchemar révolutionnaire, à l'image de celui subit par l'aristocratie en 1789³¹⁵. Si le roi s'est endormi, c'est pour permettre au véritable souverain – le peuple – de se réveiller.

B) LES RÉVEILS DU XIX^E SIÈCLE

Les révolutions qui jalonnent le XIX^e siècle sont ainsi célébrées comme un nouveau réveil du peuple, similaire à celui qu'il avait pu connaître en 1789.

Cette filiation se fait notamment à travers la reprise des chants qui évoquent la thématique du réveil. Interdit sous le Directoire, le *Réveil du peuple* réintègre en 1830 le répertoire des chansons révolutionnaires. Une brochure de « chansons nationales, badines et joyeuses » publiée dans les années 1830, propose ainsi aux côtés de chansons plus grivoises comme *la Vivandière* de Béranger, les paroles de *La Marseillaise*, du *Chant du départ* et du « Réveil du Peuple » ; mais sous ce titre, ce sont les paroles de *Veillons au salut de l'empire* qui sont reportées. Symbolisant la Révolution française, les airs et les paroles sont ainsi quelquefois confondus ou interchangés les uns avec les autres, la thématique et la référence semblant prendre le pas sur des contextes de production et des appartenances factionnelles qui pouvaient faire davantage sens une soixantaine d'années auparavant. Le texte de *Veillons au salut de l'empire* mobilise en effet l'imaginaire du réveil par ses injonctions à la vigilance citoyenne :

Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos lois ;
Si l'aristocratie conspire,
Conspirons la perte des lois.
Liberté ! Liberté ! Que tout mortel te rende hommage ;
Tyrans, tremblez, tremblez, en voyant nos succès
Plutôt la mort que l'esclavage
C'est la devise du Français³¹⁶ !

La polysémie du mot « empire » renvoyant à la fois à la patrie, mais aussi à la période napoléonienne, permet de rallier à la fois les républicains et les bonapartistes autour de la thématique commune de la vigilance populaire.

Réappris et interprétés de nouveaux, ces airs se diffusent et sont déclinés en de nouvelles versions. En 1831, le recueil intitulé *La lyre nationale ou 1789, 1815, 1830* en réunit un certain

315 Voir *supra*.

316 *Chansons nationales, badines et joyeuses*, Troyes, Baudot imprimeur libraire [entre 1830 et 1848].

nombre. Dédié « à la jeune France » – c’est à dire « aux gardes nationales du Royaume » – il compile les « odes, hymnes, dithyrambes, chants guerriers et civiques, que la glorieuse Révolution de 1830 a inspirés à tous nos poètes lyriques, où que l’ancienne police avait défendus »³¹⁷. On y trouve notamment – sous le bon titre – *Veillons au salut de l’empire* dans sa version de 1791, mais aussi sa réécriture sur le même air intitulé *La Parisienne* :

Eh quoi, notre terre est rougie !
Quel sang vient donc de la souiller ?
Après quinze ans de léthargie,
Qui donc vient de se réveiller ?...
Liberté (*bis*), déité si chère à la patrie ;
Est-ce toi ?..Réponds-nous...Ecoutons ! (*bis*) C’est sa voix.
Aux armes, plus de tyrannie ;
Peuple, va ressaisir tes droits³¹⁸. [...]

Les paroliers sont les dramaturges républicains du théâtre du Vaudeville – Duvert, Varin et Etienne Arago, le frère cadet de François Arago – qui ont participé activement aux Trois Glorieuses. Le recueil propose également une nouvelle version du *Réveil du Peuple*:

Français, une horde hypocrite,
A ses pieds foulant tous nos droits,
Rêvait la liberté proscrite
Et le despotisme des rois.
Peuple chéri de la Victoire,
Tu viens d’abjurer ton sommeil ;
Juillet a ranimé ta gloire
Aux feux brillans de son soleil³¹⁹. [...]

Tout comme en 1789, la dualité réveil/sommeil est intégrée à la symbolique plus large de l’opposition lumières/ténèbres. Les Trois Glorieuses amènent à nouveau « les feux brillants » du soleil de la liberté, qui éclaire de ses rayons la nation pour lui permettre de sortir des ténèbres nocturnes de la Restauration. La Révolution de 1830 permet ainsi à la France de se régénérer :

Quels sont les conseillers sinistres
Qui des traités rompent la foi ?
Dieu puissant, ce sont tes ministres
Unis aux ministres d’un roi !
Contre leur ligue sanguinaire
Le peuple a reconquis son rang ;
Et la France se régénère
Teinté d’un baptême de sang³²⁰.

317 *La lyre nationale ou 1789, 1815, 1830*, Paris, chez l’éditeur, 33 rue Dauphine, 1831. « Le Salut de l’empire », p. 24-25 et « La Parisienne », p. 161-163.

318 Etienne Arago, Duvert et Varin, *La Parisienne, chant national. Se vend au profit des blessés et des familles des citoyens morts en combattant pour la liberté les 27, 28 et 29 juillet*, Paris, Théâtre du Vaudeville, 1830.

319 Jules Maurel (paroles) Pierre Gaveaux (musique), *Le Réveil du peuple en 1830, sur l’air du Réveil du peuple de 1794*, Paris, Petit, [1830].

320 *Ibidem*.

Le peuple des barricades de 1830 est porté par l'énergie révolutionnaire, qui lui permet de sortir d'un long sommeil, comme l'illustre l'avocat Duplaisset – un franc-maçon proche de Lafayette³²¹ – dans son poème en prose *Le réveil du peuple ou la révolution de 1830* :

Tremblez ! Ne troublez pas le sommeil populaire !
La France en léthargie est comme un lion qui dort :
Paisible en son repos, terrible en sa colère,
Ses armes sont ses droits...sa vengeance la mort !

La foudre a retenti !... l'étincelle électrique
Au fond de tous les coeurs pénètre en même temps ;
Elle y porte le feu d'une ardeur frénétique,
Et d'un seul coup fait naître un peuple de géans.

Affamés de justice, et non pas de vengeance,
Ils se sont éveillés !...Ah tu ne savais pas,
Comme un peuple reçoit une sanglante offense,
Monarque téméraire, eh bien, tu l'apprendras !...³²²

Dans ce « poème en trois journées », le peuple continue ainsi de veiller même s'il paraissait endormi. Le souverain qui se risque à troubler son repos s'expose aux foudres de sa colère – colère qui n'est pas divine mais portée par « l'étincelle électrique » de l'énergie révolutionnaire. Les chansonniers et les poètes utilisent ainsi la métaphore du réveil pour rappeler que la monarchie constitutionnelle repose sur la souveraineté populaire. Même s'il peut sembler assoupi, « en léthargie », c'est bien le peuple qui détient maintenant le pouvoir, comme le montre la comparaison avec le « lion qui dort ». Cet animal « roi des animaux » symbolisait sous l'Ancien Régime l'allégorie du pouvoir royal, or ce pouvoir n'appartient plus au monarque, puisqu'il a été transféré au peuple par la Révolution française³²³. Pour Duplaisset, le réveil du peuple a d'ailleurs un peu tardé : « ils sont libres enfin ! » s'exclame-t-il dans la première strophe³²⁴. De son point de vue, la Restauration avaient en effet commencé à trahir la Charte bien avant 1830 :

Sous le joug accablant d'un pouvoir despotique
Un peuple généreux sommeillait dès long-temps ;
Depuis long-temps aussi d'un élan héroïques
Il pouvait écraser les maîtres insolens
Qui lui donnaient des fers. [...]
Les malheurs qu'ils craignaient arrêtaient leur transport ;
Un avenir affeux, noir et rempli d'orage,
Leur faisait préférer l'esclavage à la mort !...

321 « Duplaisset », dans *Le Maitron. Dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social*, [en ligne : URL : <https://maitron.fr/spip.php?article30444>]

322 P. Duplaisset, *Le réveil du peuple, ou la Révolution de 1830, poème en trois journées*, Paris, Garnier, 1830, p. 11-12.

323 Annie Duprat, « Ah ! Le maudit animal ! », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°377 « L'animal en révolution », juillet-septembre 2014, p. 37- 57, p. 46.

324 Ils sont libres ceux-là qu'on voulait faire esclaves !/ Ils sont libres enfin ! Et d'un accord commun/ Ils ont chassé leur maître et brisé leurs entraves,/ Comme un lion qui secoue un insecte importun. P. Duplaisset, *op.cit.*, p. 5.

Ils étaient donc soumis³²⁵.

Les Trois Glorieuses sont bien ainsi interprétées et représentées comme un second réveil du peuple souverain, qui tout comme en 1789, sort d'un long sommeil « léthargique » afin de s'opposer à la tyrannie. C'est dans cette même veine d'éveil révolutionnaire que s'inscrivent également les journées de février 1848.

Le réveil de 1830 n'était en effet qu'illusoire, Louis Philippe ne faisant que prolonger le cauchemar tyrannique imposé par le régime monarchique. La Révolution de février, en instaurant en revanche la république, semble bien sonner le véritable réveil du lion, le peuple récupérant enfin le pouvoir. Les célébrations des journées de février insistent ainsi sur cette thématique du réveil, comme le montre la représentation donnée le 28 février à l'Opéra comique, où l'on joue un « tableau patriotique en un acte » intitulé *23 et 24 février ou le Réveil du peuple*³²⁶. Ecrite « entre deux barricades », cette pièce participe à la célébration de la Révolution en mettant en scène Guizot – renommé Bizot – en fuite au milieu des ouvriers révolutionnaires. Dans la seconde scène, les ouvriers se retrouvent au cabaret, après avoir passé leur journée sur les barricades :

Jérôme, *élevant son verre* : Au peuple de Paris !...

Tous : Au peuple de Paris !

Cyprien : A la honte de celui qui le persécute et le trahit !

Jérôme : Quand je pense que je me suis battu en 1830, pour chasser l'autre, et mettre celui-ci à sa place !...³²⁷

Après avoir trinqué, ils entonnent ensemble une chanson célébrant ce réveil révolutionnaire tant attendu, sur un air de 1789, *Aux braves hussards* :

Le triste sort du dernier roi de France,
N'a donc point désiller ses yeux ?
Le peuple, heureux en apparence,
Gémit sous un joug odieux ! (*bis*)
Depuis longtemps il souffrait en silence,
Qu'il sorte enfin d'un long sommeil.
Comme un lion rêvant de sa délivrance,
Paris dormait ! et voici son réveil !
Du peuple voici le réveil ³²⁸!

Le lendemain de cette représentation, le 29 février, paraît à Paris le premier numéro du quotidien *Le Réveil du peuple*, « exclusivement destiné à défendre les intérêts du Peuple, à travailler à la consolidation de la République dont l'établissement à coûté un sang si généreux³²⁹ ». A partir du 4 mars, la suppression du droit de timbre sur les journaux permet l'essor d'une nouvelle presse

325 P. Duplaisset, *Le réveil du peuple, ouvrage cité*, p. 5-6.

326 Adolphe Guénée, *23 et 24 février, ou le Réveil du peuple, tableau patriotique en 1 acte mêlé de chant, fait entre deux barricades par MM. Guénée, Jouhaud et Marc-Leprevost*, Paris, Marchand, 1848.

327 *Ibidem*, p. 2.

328 *Ibid.*

329 *Le réveil du peuple*, Paris, 1848, n°1, 29 février 1848.

politique républicaine, dont de nombreux titres, à Paris comme en province, choisissent eux-aussi de faire une référence directe à cette thématique. On trouve ainsi un *Réveil du peuple* à Lyon, un autre à Villefranche-de-Rouergue, un *Réveil des Landes* publié à Dax, et le 19 mars, paraît à Paris le premier numéro d'un autre *Réveil du peuple*, sous-titré *journal des intérêts populaires, fondé par une société d'ouvriers*³³⁰. Cette feuille, « faite par des enfants du peuple, des hommes qui ne doivent rien qu'à leurs bras ou à leur intelligence » se positionne explicitement dans une longue lignée de réveils populaires :

Voici soixante ans que la France s'est levée en masse pour la première fois. C'était le premier et le pénible éveil d'un peuple après un long sommeil de treize cents ans. Alors ce fut comme un chaos, tant il fallait abattre, tant il fallait reconstruire ; inhabile encore à marcher seule, trainée par la terreur dans des flots de sang, la France se demandait si ce n'était pas acheter le liberté bien cher, qu'au prix de tant de milliers de ses fils. La vieille royauté reparut ; d'abord la gloire consola du despotisme, ensuite on crut trouver des garanties chez ceux qu'avaient instruit l'infortune. Erreur démontrée deux fois. Pendant cette lutte de la monarchie à l'agonie chez nous, avec la République combattant sans cesse pour reparaître jeune et forte, la liberté germée au fond des coeurs, a grandi, s'est développée, et aujourd'hui elle naît de nouveau, deux jours de barricades, et le peuple s'est réveillé³³¹.

Pour les éditeurs et rédacteurs du journal, Victor Rozier et Charles Pimpaneau, l'important est bien que cette fois-ci, le peuple et les ouvriers ne se rendorment plus. Pour cela, ils se proposent d'endosser à leur tour le rôle de journaliste-veilleur, afin de tenir le peuple sur ses gardes :

Notre journal qui doit son existence à la Révolution, qui applaudit à la liberté, qui se souviendra, qui s'efforcera de tempérer la crise toujours terrible d'une révolution, s'intitule *Le Réveil du Peuple*. Dire à chacun ce qu'on lui doit et ce qu'il doit, tracer les limites de la justice pour tous, voilà notre tâche pour que le peuple ne se rendorme plus³³².

A l'instar des collaborateurs du *Réveil du peuple*, les titres qui se réfèrent directement à cette mission politique de la presse se multiplient en affirmant leur rôle de tenir le peuple informé, et donc réveillé. Entre février et mai 1848, sont ainsi créés à Paris et en province, une dizaine de journaux dont l'intitulé renvoie directement à la mission de « sentinelle » ou de « vigie » du journalisme³³³.

330 *Le Réveil du peuple*, Lyon, 1848, impression Barret, gérant A. Breslau. *Le Réveil des Landes, Liberté, égalité, fraternité*, Dax, 19 mars 1848. *Le réveil du peuple, journal des vrais principes républicains*, Villefranche de Rouergue, 31 mars 1848-11 juillet 1848. *Le Réveil du Peuple, journal des intérêts populaires, fondé par une société d'ouvriers*, n°1, dimanche 19 mars 1848, Paris.

331 *Le Réveil du Peuple, journal des intérêts populaires, fondé par une société d'ouvriers*, n°1, dimanche 19 mars 1848, Paris.

332 *Le Réveil du Peuple, journal des intérêts populaires, fondé par une société d'ouvriers*, n°1, dimanche 19 mars 1848.

333 *La Sentinelle de la Sambre*, Maubeuge, Imprimeur Decaussenne, 1848. *La sentinelle, Garde à vous !!!*, Lyon, imprimerie Rodanet, 1er avril 1848-6 avril 1848. *La sentinelle du peuple*, Bagnère de Bigorre, 19 mars 1848-15 août 1848. *La sentinelle républicaine de l'Aube, liberté, égalité, fraternité*, 15 mars 1848-5 mai 1848. *La sentinelle républicaine, journal de la Seine inférieure*, Elbeuf, février 1848. *La sentinelle de la nation*, Bordeaux, 1848. *La sentinelle*, Nevers, 13 mars 1848-2 avril 1848. *Sentinelle de l'Ain, écho de la Suisse et de la frontière*, n°1, Gex, 2 mai 1848, [devient le 12 octobre 1848 *Le Vigilant, journal de l'arrondissement de Gex*, Gex, 1848]. *Le Vigilant, journal des idées démocratiques*, Montauban, 19 avril 1848. *La Vigie*

À son tour, l'avènement de la Commune est lui aussi assimilé à un réveil métaphorique : C'est par cette référence que s'ouvre par exemple l'ouvrage *La Commune* de Louise Michel, dans un premier chapitre intitulé « Le Réveil » :

Depuis la nuit d'épouvante qui depuis décembre couvrait le troisième Empire, la France semblait morte ; mais aux époques où les nations dorment comme en des sépulcres, la vie en silence grandit et ramifie ; les événements s'appellent, se répondent pareils à des échos ; de la même manière qu'une corde en vibrant en fait vibrer une autre.
Des réveils grandioses succèdent à ces morts apparentes alors et éclatent les transformations résultées des lentes évolutions³³⁴.

Le réveil du 18 mars 1871 marque ainsi l'achèvement d'un long éveil, celui tracé par les révolutions précédentes, et entrepris par l'opposition républicaine depuis la libéralisation de l'Empire. A la fin des années 1860, la suppression de l'autorisation préalable permet à la presse politique d'opposition de prendre un nouvel essor, et de diffuser des appels à un nouveau réveil du peuple. Dès le jeudi 2 juillet 1868 paraît ainsi le premier numéro du journal dirigé par Charles Delecluze *Le Réveil, journal de la démocratie des deux mondes* :

Le Réveil pourrait se passer de programme, son nom en dit assez. [...] Nous voulons, en effet, dans la mesure de nos forces, renouer la grande tradition française, réhabiliter le passé pour préparer l'avenir et mettre en chaque chose le fait d'accord avec le droit. Pour tout dire, le *Réveil* sera l'organe de ce glorieux parti qui, depuis le dix-huitième siècle, poursuit, à travers les réactions et les défaites, la réalisation intégrale des principes sauveurs proclamés par la Révolution. LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, voilà donc tout notre programme³³⁵.



La chute de l'Empire le 4 septembre 1870 marque ainsi la première étape du réveil populaire dans son entreprise pour récupérer sa souveraineté, comme l'illustre l'*Eclipse* du 11 septembre 1870 avec une lithographie d'André Gill intitulée « Le réveil du lion (fig 26)³³⁶ ». Il représente une Marianne républicaine qui se libère de ses chaînes en écrasant du pied Napoléon III. Elle est accompagnée d'un lion rugissant et combatif, symbolisant comme nous l'avons vu, la

narbonnaise, sentinelle avancée des intérêts démocratiques, Narbonne, 30 avril 1848. *Le coq*, Avignon, 5 mars 1848. *L'Oeil du peuple*, Agen, 1848.

334 Louise Michel, *La Commune*, [1898], nouvelle édition, Paris, La Découverte, 2015, p. 47.

335 *Le Réveil, journal de la démocratie des deux mondes*, 2 juillet 1868.

336 André Gill, *Le Réveil du lion*, lithographie en couleur parue dans *l'Eclipse*, n°138, Paris, 11 septembre 1870, p.2. Le musée Carnavalet possède une impression monochrome, numérisée et accessible en ligne [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/le-reveil-du-lion-par-gill-0#infos-principales>]. Le site de la BnF Retronews permet également d'accéder à un exemplaire numérisé de *l'Eclipse* avec la lithographie en couleur, accessible en ligne [URL : <https://www.retronews.fr/journal/l-eclipse/11-septembre-1870/33/2495119/2>].

souveraineté populaire. L'éveil communal est également présenté comme l'aboutissement de l'élan national et patriotique suscité par la guerre franco-prussienne :

La République était menacée par l'assemblée féodale qui siège à Versailles, Paris insulté dans son honneur, attaqué dans ses justes prérogatives. On voulait désarmer notre intrépide garde nationale, en employant contre elle l'armée qu'on n'avait pas voulu laisser combattre les Prussiens. Paris s'est levé, les soldats ont fraternisé avec les citoyens, et le gouvernement n'a plus eu d'autre ressources qu'une fuite honteuse.

Quelques jours après, 250 000 suffrages, émis en toute liberté, établissaient une Commune chargée de pourvoir sous le contrôle vigilant du peuple, aux nécessités d'une situation jusque là sans exemple et d'assurer le triomphe de ses légitimes revendications³³⁷.

Interdit de parution le 23 janvier 1871, *Le Réveil* de Delecluze est relancé sous la Commune sous le titre *Le Réveil du peuple*. Il inscrit le 18 mars comme la seule continuation légitime du réveil commencé lors de la chute de l'Empire. De la même manière, le caricaturiste Georges Pilotell – farouche opposant à l'Empire libéré le 4 septembre 1870 de Sainte-Pélagie – célèbre l'avènement de la Commune comme la continuité du réveil de 1870 dans sa série de *Croquis révolutionnaires*. Le premier croquis intitulé « Que le peuple veille ! » représente la France guerrière de 1870 enfin réveillée de son long sommeil. À l'inverse des révolutions précédentes qui sont représentées à ses pieds, elle semble cette fois-ci préparée face aux réactionnaires. Elle domine ainsi de son sabre la République de 1792 écrasée par le 18 brumaire, la poire d'Orléans « greffe 1830 », dont la queue est saisie par la Réaction, et enfin la République de 1848 poignardée le 2 décembre par Louis-Napoléon (*fig. 27*³³⁸). Dans le second croquis, le dessinateur reprend la même composition, mais cette fois-ci, c'est la Commune qui remplace la France comme symbole du réveil populaire. Elle lutte contre la « réaction » et « l'ignorance » – le gouvernement versaillais – qui essaient de la retenir et de la désigner comme l'ennemi à abattre en criant en chœur : « c'est un prussien ! ». Pour Pilotell, il ne fait ainsi aucun doute que la révolution communarde soit l'aboutissement du réveil politique et patriotique du peuple initié en 1870.

³³⁷ *Le réveil du peuple*, Paris, n°1, mardi 18 avril 1871- n°32, 22 mai 1871.

³³⁸ Georges Pilotell, « Que le peuple veille !!! », *Croquis Révolutionnaires*, n°1, [1871], éditeur Saillant, imprimeur Barousse, lithographie coloriée, 40.2x31.1 cm. L'exemplaire du musée Carnavalet a été reproduit en version numérique, disponible en ligne. [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/croquis-revolutionnaires-par-pilotell-1que-le-peuple-veille#infos-principales>].



Fig. 27: Que le peuple veille !!!



Fig. 28: La Commune arrêtée par l'ignorance & la réaction

L'échec de la Commune marque cependant la fin de ce dernier réveil révolutionnaire du XIX^e siècle, mais pour certains de ses acteurs et de ses actrices, il n'est synonyme que d'un nouveau cycle de sommeil, dont le peuple finira par se réveiller:

Nous aimions en nos veillées des armes parler des luttes pour la liberté, aussi, à l'heure présente dans l'attente d'un germinal nouveau, nous dirons les jours de la Commune et les vingt-cinq ans qui semblent plus d'un siècle, de l'hécatombe de 71 à l'aube qui se lève. Des temps héroïques commencent ; les foules s'assemblent, comme au printemps les essaims d'abeilles ; les bardes se lèvent chantant l'épopée nouvelle, c'est bien la veillée des armes où parlera le spectre de mai.³³⁹

Lorsque Louise Michel publie son témoignage en 1898, il ne fait ainsi pour elle aucun doute que l'échec de la Commune ne constitue qu'un endormissement temporaire de plus, dont le peuple se réveillera prochainement pour accomplir la Révolution universelle. Mais la violence de la répression versaillaise a été telle qu'elle n'a pas seulement replongé le peuple dans un sommeil tyrannique, elle l'a tué et condamné à l'oubli. Ce n'est donc plus seulement le réveil du peuple mais sa résurrection qui est nécessaire – résurrection portée par les spectres et les fantômes des communards, appelant les vivants à continuer le combat³⁴⁰. S'inscrivant dans la filiation des insurrections passées, la dramaturgisation du réveil communard constitue ainsi un des ressorts de l'usage mémoriel d'une Commune « aurore », qui préfigurerait les révolutions du XX^e siècle³⁴¹. A la fin du XIX^e siècle, cette thématique semble également entrer en concurrence avec un autre répertoire

339 Louise Michel, « Avant-Propos daté du 20 mai 1898 », *La Commune, ouvrage cité*, p. 41.

340 Éric Fournier, « La Commune de 1871 : un sphinx face à ses images », dans *Sociétés et Représentations*, n°46, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, p. 245-257.

341 Sur les interprétations mémorielles de la Commune comme « crépuscule » ou « aurore » des révolutions, voir l'analyse pionnière de Jacques Rougerie, qui conclut en une commune plutôt « crépuscule » qu'« aurore ». Une synthèse des débats historiographiques sur la question a été réalisée dans l'étude de Robert Tombs. Les études plus récentes d'Éric Fournier sur les usages mémoriels de la Commune, et l'essai de Quentin Deluermoz permettent une mise en perspective de ses débats historiographiques. Jacques Rougerie, *Procès des communards*, Paris, Gallimard, 1964, p. 238-249. Robert Tombs, *Paris, bivouac des révolutions, ouvrage cité*. Éric Fournier, *La Commune n'est pas morte, Les usages politiques du passé de 1871 à nos jours, op. cit.* Quentin Deluermoz, *Commune(s), op.cit.*

sémantique. L'attente du « Grand Jour » de la Révolution fait place dans les milieux libertaires et ouvriers à celle du « Grand Soir », transférant la symbolique révolutionnaire d'une frontière à l'autre de la délimitation diurne/nocturne³⁴². Révolution charnière entre « aurore » et « crépuscule », la Commune est tantôt présentée comme le point de départ de la révolution sociale qui permettra l'avènement du Grand Soir, ou au contraire comme le dernier des réveils révolutionnaire qui se sont succédés depuis 1789. Si chaque révolution du XIX^e siècle sonnait donc bien un nouveau réveil du peuple, c'est que celui-ci s'était rendormi sur les lauriers de sa victoire.

C) LE PEUPLE RENDORMI : DE L'ASSOUPISSEMENT AU SOMMEIL PROFOND



Fig. 29: La Commune arrêtée par l'ignorance & la réaction

Après l'effervescence de l'insurrection et de l'entrée en temporalité révolutionnaire, la stabilisation des nouveaux régimes permet l'instauration d'une nouvelle quotidienneté, reflétée dans les imaginaires par un nouvel assoupissement du peuple, une fois sa souveraineté déléguée à de nouveaux représentants politiques, garants des acquis de la révolution. Néanmoins, cet assoupissement est censé n'être qu'apparent, le peuple toujours en veille pouvant se réveiller à tout moment. La lithographie *Le sommeil du peuple*, publiée en 1850 après la promulgation de la loi Falloux illustre l'intégration de ces réveils insurrectionnels cycliques qui menacent chaque régime (fig. 29)³⁴³. Dans cette scène nocturne qui se déroule devant l'Assemblée Nationale et le dôme des Invalides, les ministres ayant soutenus la loi contestée font face à l'allégorie de la République, éclairés par la lune³⁴⁴. Cette dernière se confronte aux gouvernants, brandissant d'une main un flambeau pour faire rempart, protégeant de son épée et de sa lumière un garde national, un ouvrier et un bourgeois endormis sur le dos d'un lion – symbolisant la souveraineté populaire. À leurs pieds se trouvent les tables de la Constitution. La légende « Ne le réveillez pas » est explicite.

342 Voir Danièle Steenhuis, « Quelques jalons dans l'étude du thème du « Grand Soir » jusqu'en 1900 » dans *Le Mouvement social*, n°75, avril-juin 1971, p. 63-76. Maurice Tournier, « Du grand Jour au grand Soir » dans *Propos d'étymologie sociale. Tome 1 : Des mots sur la grève*, Lyon, ENS éditions, 2002, p. 211-236. Aurélie Carrier, *Le Grand Soir. Voyage dans l'imaginaire révolutionnaire et libertaire de la Belle Epoque*, Paris, Libertalia, 2017.

343 Marie-Cécile Goldsmid, 1850, *Le sommeil du Peuple*, Paris, A la Propagande, 1 rue des Bons-Enfants, 1850. Bibliothèque Nationale de France. Recueil de Vinck. [URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530192134>]

344 L'image représente notamment Thiers, Baroche (ministre de l'Intérieur), Montalembert, Grammont, J.-B. Dumas (ministre du Commerce) et Rouher (ministre de la Justice).



Fig. 30: Parodie du tableau de la Clytemnestre



Fig. 31: Clytemnestre hésite avant de frapper Agamemnon endormi. Égisthe, son complice, la pousse

Certains partisans de la Révolution dénoncent cependant cet assoupissement populaire, qui peut devenir dangereux, puisqu'il rend le peuple vulnérable aux attaques contre-révolutionnaires. En 1830, les opposants de Louis-Philippe dénoncent ainsi le sommeil dans lequel le peuple est trop rapidement retombé, et qui le rend vulnérable. Les satiristes du journal d'opposition fondé par Charles Philipon, *La Caricature*, exploitent à plusieurs reprises ce thème iconographique, en le déclinant en différents motifs. En janvier 1834 paraît par exemple un dessin d' Alexandre Casati représentant la Liberté, endormie et sans défense, menacée par ses ennemis qui tentent de l'assassiner (fig. 30)³⁴⁵. Le dessinateur utilise la composition d'une scène mythologique bien connue du public, celle du tableau du Baron Guérin : *Clytemnestre hésitant avant de frapper Agamemnon endormi* (fig. 31)³⁴⁶. Dans cette version originale, on distingue à l'arrière-plan Agamemnon, endormi sans défiance, les trophées de la guerre de Troie qu'il vient de remporter déposés derrière lui. Au premier plan, on voit s'approcher dans la pénombre son épouse, Clytemnestre, un poignard à la main. Elle est poussée à l'acte par son amant, Egyste, qui la presse vers la chambre où sa victime dort sans se douter de rien. Ce tableau remarqué au salon de 1817, est acquis par la monarchie en

345 Alexandre Casati, « Parodie du tableau de la Clytemnestre », Planche n°353, Lithographie, chez Aubert, 27x35,5. Paru dans *La Caricature politique, morale, littéraire et scénique*, n°168, Paris, 23 janvier 1834, p. 5. Exemplaire conservé à la Maison de Balzac numérisé et accessible en ligne. [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/maison-de-balzac/oeuvres/parodie-du-tableau-de-la-clytemnestre>].

346 Pierre-Narcisse Guérin, *Clytemnestre hésite avant de frapper Agamemnon endormi. Égisthe, son complice, la pousse*, huile sur toile, 3.42x3.25m, 1817, Musée du Louvre, département des peintures. Reproduction accessible en ligne [URL : <https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010065590>].

Le mythe d'Agamemnon et Clytemnestre reprend de la vigueur à la fin de l'époque révolutionnaire, avec le succès de la tragédie *Agamemnon* de Lemercier (1797), et dans les années 1810-1820, les propositions de pièces sur le couple Clytemnestre/Egyste fleurissent, comme le montre le succès du *Clytemnestre* de Soumet, créé en 1822 à la Comédie Française. A ce sujet, voir Jacqueline Razgonnikoff, « Du mythe originel à l'appropriation contemporaine : Evolution du personnage de Clytemnestre, du matriarcat préhellénique à la libération de la femme » dans Cristina Marinho, Nuno Pinto Ribeiro (dir.) *Teatro do Mundo. A reescrita de mitos no teatro*, Porto, Centro de Estudos Teatrais da Universidade do Porto, 2012, p. 29-75. Accessible en ligne [URL : <https://ler.letras.up.pt/uploads/ficheiros/10254.pdf>]

1819, et exposé au musée du Luxembourg. Il connaît au moins deux reproductions gravées qui témoignent de son succès et de sa large diffusion : l'une de Louis Hercule Sisco son élève, et l'autre d'Alfred Jouhannot³⁴⁷. En 1834, Alexandre Casati reprend donc cette mise en scène, mais remplace Agamemnon par une allégorie de la Liberté endormie. Les trophées sont remplacés par la balance de la justice et le bonnet révolutionnaire. Le commentaire qui accompagne la lithographie publiée dans *La Caricature* décrit la scène à son public :

C'est une parodie exacte du beau tableau de M. Guérin, qui fait partie du Musée du Luxembourg. Dans le fond, à la place d'Agamemnon, la Liberté qui sommeille sans défiance, sous l'égide tutélaire du roû qu'elle ne s'est pas donné.

Sur le devant, un garde national jouant le rôle de Clytemnestre, et le Système représentant Egyste. Le Système-Egyste excite le garde national-Clytemnestre à porter ses mains parricides sur la liberté ; mais le garde national recule devant les provocations du Système. Il est probable que ce dernier aura épuisé ses forces en tentatives superflues, avant que celui dont il voudrait faire son complice, soit arrivé au pied du lit où repose la Liberté³⁴⁸.

Le rôle d'Egyste est joué ici par le « système », mais sa coiffure piriforme aide à l'identifier comme Louis-Philippe. Si selon le commentaire, le garde national-Clytemnestre – chargé rappelons le de veiller et défendre la révolution – ne semble pas prêt de céder au roi et compte bien jouer son rôle de veilleur, il n'en reste pas moins qu'une fois rendormie, la liberté révolutionnaire et la souveraineté populaire sont figurées comme vulnérables et sans défenses.

Après l'échec des journées de juin 1848, le peuple semble s'être à nouveau assoupi. En mai 1850, alors que l'Assemblée nationale examine un projet de loi permettant de restreindre l'accès au suffrage universel, Honoré Daumier alerte sur ce manque de vigilance républicaine dans une interprétation politique des *Voyages de Gulliver* (fig. 32³⁴⁹). Menés par Louis-Napoléon qui tient le bout de la corde, les députés du Parti de l'Ordre – dont on reconnaît Thiers, Berryer, Montalembert, Molé et Taschereau – tentent de ligoter le géant Gulliver-« Suffrage Universel » alors que celui-ci est profondément endormi. En utilisant l'analogie du voyage à Lilliput, le dessinateur suggère néanmoins qu'à l'instar de Gulliver échappant aux liliputiens, un réveil populaire permette au suffrage-universel de se libérer de ses liens, et ce même une fois que la loi ait été adoptée le 31 mai 1850³⁵⁰. Un an plus tard, en juin 1851, il continue de filer la métaphore au moment où les

347 « Clytemnestre » dans Jean Duschesne, *Musée de peinture et de sculpture ou recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe. Dessiné et gravé à l'eau forte par Réveil*, volume X, Paris, Audot, 1831, p. 677.

348 « Planche n°353 », *La Caricature politique, morale, littéraire et scénique*, n°168, Paris, 23 janvier 1834, p. 2-3.

349 Honoré Daumier, *Lilliputiens essayant de profiter du sommeil d'un nouveau Gulliver*, lithographie monochrome, Paris, Chez Aubert, 25.5x20.5cm, DR 2010, publiée dans *Le Charivari*, 20 mai 1850, Actualités n°127, p. 3. Plusieurs reproductions numérisées sont accessibles en ligne, dont l'exemplaire de la BNF, du musée Carnavalet. [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/de/node/90161#infos-principales>] [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53018991v>].

350 Loi du 31 mai 1850 qui porte de six mois à trois ans le temps de domicile nécessaire à l'inscription sur les listes électorales.

mouvements d'opposition pétitionnaires se renouvellent (fig. 33³⁵¹). Dans une nouvelle caricature, il représente le géant-Suffrage universel qui se réveille en arrachant ses liens, causant la fuite précipitée des mêmes députés qui l'avaient ligoté un an plus tôt. L'un d'eux, dont on n'aperçoit plus que les pieds et les pans de la veste, a laissé tomber son éteignoir derrière lui.



Fig. 32: Lilliputiens essayant de profiter du sommeil d'un nouveau Gulliver



Fig. 33: Une panique de lilliputiens qui ont essayé de garrotter le Suffrage universel pendant son sommeil

Tous les républicains ne sont cependant pas aussi optimistes, et craignent que le peuple ne se soit trop profondément rendormi. Dans une nouvelle version de la Clytemnestre de Guérin, c'est au tour d'Adolphe Thiers et de Louis-Napoléon Bonaparte d'endosser le rôle des amants meurtriers, et de fomenter l'assassinat de la République rendormie (fig. 34³⁵²).

351 Honoré Daumier, *Une panique de lilliputiens qui ont essayé de garrotter le Suffrage universel pendant son sommeil*, lithographie monochrome, Paris, Chez Aubert, 27.5x35.9cm, DR2120, publiée dans *Le Charivari*, 28 juin 1851, Actualités n°158, p.3. Plusieurs reproductions numérisées sont accessibles en ligne, dont l'exemplaire de la BNF, du musée Carnavalet. [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53019296s>] [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/actualites-ndeg158-une-panique-de-lilliputiens-qui-ont-essaye-de-garotter>]

352 *Une scène renouvelée des grecs*. « Ils n'ont pu la séduire, il veulent... !!! », lithographie anonyme, Paris, chez Aubert, s.d. [entre 1848 et 1850], version monochrome ou colorisée, 23.6x20.02. Les exemplaires de la BNF (collection De Vinck, lithographie colorisée) et du Musée Carnavalet (lithographie monochrome) ont été numérisées et accessible en ligne [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/une-scene-renouvelee-des-grecs-ils-n-ont-pu-la-seduire-ils-veulent#infos-principales>] et [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53018941s>].

Cette lithographie connaît une certaine postérité, puisqu'en 1901, elle est reproduite dans le tome X de l'*Histoire Socialiste* dirigée par Jean-Jaurès, pour illustrer le coup d'État du 2 décembre 1851. Thomas Albert, Jean Jaurès (dir.), *Histoire socialiste (1780-1900). Tome X Le Second Empire (1852-1870)*, Paris, J. Rouff, 1901, p. 389.



Fig. 33: Une scène renouvelée des grecs. « Ils n'ont pu la séduire, il veut... !!! »



Fig. 34: Eveillez-vous !..Hommes qui dormez !



Fig. 35: A quand le Réveil !....

Dans cette nouvelle version, Louis-Napoléon qui endosse le rôle de Clytemnestre n'est cependant plus là pour protéger la révolution comme le garde national vingt-ans auparavant, mais bien pour accomplir les volontés du parti de l'Ordre mené par Thiers, et aller jusqu'au bout de son acte si la République ne se réveille pas à temps. Le réveil escompté n'a effectivement pas lieu et le coup d'état du 2 décembre 1851 replonge le peuple dans le sommeil et la nuit impériale, balayant tous les espoirs républicains. L'assoupissement populaire préfigure ainsi un endormissement plus profond, rendant le réveil du peuple de plus en plus difficile, voir impossible, malgré les efforts des citoyens-veilleurs pour le maintenir éveillé. À la fin des années 1860, les lois de libéralisation de l'Empire qui permettent à l'opposition de se reconstituer, donnent un nouvel espoir révolutionnaire aux républicains. Le réveil du peuple tarde cependant à vouloir se produire, comme le regrette le tout nouvel hebdomadaire satirique *La Caricature*, lancé par Georges Pilotell en novembre 1869. Dans le premier numéro, l'ancien collaborateur du *Charivari* publie un premier dessin qui appelle au réveil révolutionnaire en figurant la résurrection des républicains de 1792 dont on reconnaît Robespierre, Saint-Just et Marat. La légende est explicite : « Eveillez-vous !... Hommes qui dormez ! » (fig. 34³⁵³). Dans le numéro suivant, une caricature de Félix Regamey représente la France et la Liberté au chevet de la République endormie, attendant désespérément qu'elle sorte de son sommeil (fig. 35³⁵⁴). L'impatience de l'attente est soulignée par l'exclamation de légende : « A quand le réveil !... ». Cet appel direct au réveil révolutionnaire vaut trois mois de prison à Pilotell

353 Georges Pilotell, *Eveillez-vous !..Hommes qui dormez !*, lithographie monochrome, 79,5x60cm, parue dans *La Caricature*, n°1, 20 novembre 1869. Reproduction numérisée du musée Carnavalet accessible en ligne [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/la-caricaturepremiere-annee-ndeg1-20-novembre-1869eveillez-vous-hommes-qui#infos-secondaires-detail>]

354 Félix Regamey, *A quand le Réveil !...*, lithographie monochrome, parue dans *La Caricature*, n°2, 28 novembre 1869. Reproduction personnelle, exemplaire de la BNF, Musée de l'Opéra, cote : FOL-PI-355, photographie Sophie Panziera.

pour l'avoir publié, et le journal est interdit au bout du troisième ou quatrième numéro³⁵⁵. Le peuple s'est trop profondément rendormi, et ne semble plus pouvoir se réveiller, malgré les efforts fournis par les citoyens-veilleurs pour le sortir de son sommeil.



Fig. 36 : L'éclipse de 1832

Si l'existence même de cette imagerie qui dénonce l'assoupissement populaire constitue en elle-même une tentative pour réveiller le peuple endormi, les exhortations aux réveils sont elles aussi mises en image, et ce dès la révolution de 1830. Pour ne citer qu'un exemple, le 26 mai 1831, paraît dans *La Caricature* de Charles Philipon un dessin d'Auguste Raphet en référence à une éclipse de soleil annoncée pour le 27 juillet 1832, jour anniversaire de la révolution de Juillet³⁵⁶. Il y met en scène Lafayette essayant de réveiller des citoyens endormis, alors qu'une cocarde blanche lunaire – symbole de la nuit et de l'absolutisme – éclipse le soleil tricolore de la révolution de Juillet. L'annonce d'un événement astronomique qui sera visible dans toute la France est utilisée ici pour dénoncer les dérives monarchiques du gouvernement³⁵⁷. Le commentaire qui appuie l'image insiste sur la seule veille républicaine, alors que le reste du peuple s'est laissé endormir par la monarchie:

L'Eclipse de 1832 résume astronomiquement tous les conseils apportés depuis longtemps à l'appui d'une vérité banale. C'est en vain qu'un parti prévoyant, représenté sous les traits vénérables d'un citoyen des deux mondes libres [Lafayette], cherche dans sa sollicitude, à désiller

355 Bauchart, *La Caricature politique en France pendant le siège de Paris et la Commune*, Paris, librairie Labitte, 1890, p. 215.

356 Denis-Auguste-Marie, Raphet, *L'éclipse de 1832*, *La Caricature*, n°30, planche n°60, 26 mai 1831. Lithographie, imprimeur Victor Delaporte, éditeur Aubert, 26.7x35.9 cm. Reproductions du Musée Carnavalet et de la BNF numérisés et accessibles en ligne. [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/de/node/139611>] [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b54001410q>].

357 Cette éclipse de 1832 semble avoir été un thème utilisé largement par *La Caricature* et aussi par une partie des journalistes politiques d'opposition pour dénoncer la monarchie de Juillet. Voir par exemple les numéros 80 et 90 de *La Caricature*. Le *Charivari* file encore la métaphore lors de d'une éclipse de lune en octobre 1837 : « Dès les premiers mois, la révolution a commencé à être éclip­sée dans la partie qui regarde la démocratie. [...] Il ne restait qu'un cercle de libertés très mince, et très peu éclairé, tandis que la partie éclip­sée était presque blanche et se confondait avec la restauration. ». « Les deux éclipses », *Le Charivari*, 15 octobre 1837. Cette hypothèse est appuyée par les réactions virulentes du *Figaro* le 14 puis le 20 juillet 1832 contre ces rapprochements entre l'éclipse et Louis-Philippe : « On évalue à quelques centaines les épigrammes républico-carlistes inspirés par l'éclipse du 27 juillet. Les carlistes disent que l'éclipse du 27 est un signe de la colère du ciel : une éclipse de soleil dans les momens de ces extrêmes chaleurs serait plutôt un de ses bienfaits ». *Le Figaro*, 14 juillet 1832.

les yeux d'une faction abusée. Le fait marche vers son accomplissement, et il n'est visible que pour ceux qui, seuls, ne peuvent l'empêcher³⁵⁸.

Le retour de Lafayette dans l'opposition après qu'il ait lui même soutenu l'investiture de Louis-Philippe consiste ici en une preuve supplémentaire de la trahison de la monarchie de Juillet envers la révolution.



Fig. 37 : Le Cauchemar



Fig. 38 : Un Cauchemar

En publiant le 23 février 1832, *Le Cauchemar de Lafayette*, Honoré Daumier n'hésite d'ailleurs pas à rappeler la position que l'ancien général avait tenu à l'été 1830, avant de rejoindre à nouveau les rangs de l'opposition républicaine à la fin de l'année 1831 (fig. 37³⁵⁹). Il réutilise pour cela la thématique du général dormeur, en mettant en scène Lafayette endormi sur un canapé, habillé en civil. Sur son ventre est posée une énorme poire – figure symbolique permettant de représenter Louis-Philippe – qui pèse visiblement lourdement sur son estomac et cause le cauchemar. En légende de la scène, on peut lire :

1830 : – Voilà la meilleure des Républiques.

1832 : – Le Cauchemar !...³⁶⁰

Pour rappeler au public qu'il a d'abord soutenu le régime qui l'opprime à présent, le dormeur tient dans sa main le supposé « programme de l'Hôtel-de-Ville », et on aperçoit accroché sur le mur, un tableau qui figure La Fayette et Louis-Philippe ensemble. Ce tableau réfère à deux scènes qui sont alors abondamment diffusées par l'imagerie populaire pour célébrer la révolution de 1830 : la présentation de Louis-Philippe au balcon de l'Hôtel-de-Ville le 31 juillet 1830, et l'accolade du

358 *La Caricature*, 26 mai 1831, p. 2.

359 Honoré Daumier, *Le Cauchemar*, *La Caricature*, n°69, planche n°139, 23 février 1832. Lithographie, imprimeur Victor Delaporte, éditeur Aubert, 27.3x35.6 cm. La reproduction conservée à la Maison de Balzac est numérisée et accessible en ligne. [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/maison-de-balzac/oeuvres/le-cauchemar#infos-principales>].

360 *La Caricature*, n°69, p. 2.

Palais Royal le 7 août 1830. C'est lors de cette accolade que Lafayette aurait prononcé les paroles rappelées en légende de la caricature : « Voilà le roi qu'il nous fallait, c'est la meilleure des républiques ». La mise en scène de Daumier, en reprenant la composition du tableau de Füssli, s'inscrit ainsi dans les codes iconographiques politique de la représentation du cauchemar développés depuis la Révolution française, mais elle permet également de faire une référence directe au général Morphée. En se ralliant à la monarchie, ce dernier a entraîné le peuple dans un nouveau sommeil cauchemardesque, et a contribué à plonger la nation dans de nouvelles ténèbres. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'Honoré Daumier utilise le cauchemar dans ses caricatures, puisqu'il avait déjà fait paraître en juin 1831 une lithographie suivant une mise en scène similaire pour représenter le cauchemar d'un autre déçu du régime – probablement Jacques Lafitte, qui venait de démissionner de son poste de Premier ministre et de ministre des finances (*fig. 38*³⁶¹). Le catalogue raisonné des lithographies d'Honoré Daumier recense ainsi une dizaine de dessins politique reprenant une composition similaire³⁶². Les recherches de Pascal Dupuy ont montré que l'imaginaire du cauchemar était abondamment utilisé par les caricaturistes entre 1830 et 1871, pour devenir une thématique courante de la caricature politique³⁶³. L'utilisation de ce motif facilement reconnaissable et largement répandu permet aux dessinateurs d'illustrer le sommeil profond dans lequel le peuple révolutionnaire est retombé. Seule une nouvelle révolution peut alors le réveiller.

CONCLUSION

L'entrée en temporalité révolutionnaire perturbe ainsi grandement le quotidien des personnes qui y sont confrontées. Au-delà du bouleversement politique, elle induit également un dérèglement des rythmes biologiques. Pour celles ou ceux qui choisissent de s'impliquer, il s'agit alors de se consacrer jour comme nuit à l'organisation du nouveau régime, et de bouleverser les rythmes quotidiens de sommeil. Les révolutionnaires sont contraints à un rythme de vie effréné qui implique une réduction du temps habituel de sommeil et de nombreuses veilles nocturnes. La capacité

361 Honoré Daumier, *Un Cauchemar*, lithographie, 19.2x23.8 cm, éditeur Aubert, imprimeur Delaunois. Répertoriée dans le catalogue raisonné « Daumier Register » DR25. L'exemplaire de la *Brandeis University Library* est numérisé et accessible en ligne. Pour une description plus approfondie de cette image, voir la notice correspondante dans le *Daumier Register*. Voir aussi Pascal Dupuy, *articles cités*. Sophie Pauliac, « Le Cauchemar », *Cahiers Daumiers*, n°1, p. 50-53. Article accessible en ligne sur le site de l'EIRIS (Equipe Interdisciplinaire de Recherche sur l'Image Satirique). URL : [https://eiris.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=630:le-cauchemar-de-daumier-1832&catid=76&Itemid=131].

362 Le « Daumier Register », catalogue raisonné de 4000 lithographies de Daumier. Accessible en ligne. [URL : <http://www.daumier-register.org>]

363 Pascal Dupuy, *articles cités*.

physiologique à veiller devient alors une capacité attendue du révolutionnaire, intégrant les vertus du citoyen idéal et constituant une des caractéristiques du héros et du génie politique au XIX^e siècle. Cette symbolique de l'éveil et du sommeil qui pose le présentisme révolutionnaire comme un éveil permanent, dans lequel le peuple doit se maintenir pour ne pas ressembler dans le sommeil cauchemardesque du passé, est diffusé à travers une imagerie et des discours convoqués pour susciter l'émotion révolutionnaire. Il permet d'associer l'imaginaire politique positif du présent de la Révolution avec l'exaltation du citoyen-veilleur, auquel s'oppose le sommeil de l'ennemi contre-révolutionnaire, renvoyé au passé. Porté par la dynamique de l'énergie révolutionnaire qui « se dissémine comme un fluide qui dynamise les corps et met les esprits en alertes³⁶⁴ », le rythme biologique idéal de « l'homme nouveau » efface ainsi la temporalité du sommeil.

Il semble néanmoins que cet idéal du citoyen-veilleur se construise petit à petit comme majoritairement masculin. Les témoignages féminins montrent une parfaite intégration de la rhétorique de la vigilance et de l'éveil – que les femmes sont chargées de transmettre – mais elles sont vite mises à l'écart de l'activité politique révolutionnaire. En effet, si une minorité de femmes saisissent les brèches révolutionnaires pour essayer de transgresser leur rôle social en s'engageant dans les protestations, les clubs voire les combats, elles sont rapidement réduites à un rôle passif qui les exclut de fait de l'expérience des veilles révolutionnaires prolongées.

La stigmatisation du dormeur et l'apologie de la veille s'intègrent alors au sein d'un réinvestissement symbolique plus large des imaginaires politiques. L'injonction à vaincre le sommeil participe en effet à diffuser l'entreprise révolutionnaire d'abolition de la nuit, qui présente la Révolution comme une conquête métaphorique du « Grand Jour », investissant les gouvernants du devoir métaphorique de veiller sur le peuple par le sacrifice réel de leur sommeil nocturne. Cependant, le peuple ne dort pas pour autant. Par la promotion de la vigilance citoyenne, on assiste à la mise en place d'une scénographie de la nation toujours en veille qui menace les acteurs politiques d'un réveil révolutionnaire si leur fonction n'est pas effectuée correctement³⁶⁵. La révolution dans son essence même sonne alors l'éveil du peuple défendant sa souveraineté, mais celui-ci est souvent de trop courte durée. Si les révolutions du XIX^e siècle constituent autant de réveils populaires, elles ont pour pendants des cycles de sommeil, qui replongent la nation dans les ténèbres des régimes tyranniques.

L'élargissement de la représentation politique généralise la nécessité de veille nocturne à l'ensemble du peuple citoyen, et à l'exercice du politique. On voit ainsi émerger sous la Révolution

364 « Émotions politiques. La Révolution française », *article cité*, p. 120.

365 Pierre Serna, « La Révolution française ou le rêve du Grand Jour », *article cité*.

française un imaginaire de la veille politique qui contribue à l'exaltation de la veille nocturne tout au long du XIX^e siècle. L'étude du sommeil en révolution permet ainsi de saisir à quel point l'expérience de cette temporalité particulière bouleverse les rythmes de vie de l'ensemble des populations qui sont confrontées aux événements.

L'irruption, la préséance et l'hypertrophie du politique sur l'ensemble des autres aspects du quotidien reconfigure également les rapports d'être au temps et à l'espace. Par les répercussions nocturnes de l'actualité politique, par le débordement de l'activité politique mais aussi des temps de célébrations ou de rassemblements sur la nuit, les révolutions permettent une réappropriation et un apprivoisement de l'espace public dans une temporalité où il est habituellement restreint et extrêmement contrôlé et policé. Investir l'espace nocturne, être en activité, célébrer la nuit devient alors possible, et inaugure une période d'accélération et de généralisation des pratiques nocturnes dans l'espace public au XIX^e siècle.

CHAPITRE 2 : SCENARII AUCTORIAUX INSOMNIAQUES : NE PAS DORMIR LA NUIT, UNE MANIÈRE D'ÊTRE ARTISTE AU XIX^E SIÈCLE

INTRODUCTION

C'est vers 1840 que j'ai connu et vu de vrais noctambules, et qu'il s'est formé une académie savante et conteuse de noctambulisme. Cette académie a créé dans ses colloques nocturnes, dans ses dissertations ambulatoires, une sorte de physiologie de l'existence de nuit à Paris. Je ne sais pas si c'est à elle que sont dus les mots *noctambule*, *noctambulisme*, mais je suis bien certain qu'elle a déterminé la distinction de sens à faire entre le *noctambule* et le *noctivague*, et inventé les mots de *noctiloque* (parleur de nuit) et de *noctiphage* (mangeur de nuit). Un philologue de la compagnie a bien souvent aussi proposé le mot de *noctiurge*, pour désigner la nombreuse population d'hommes que la nature de leurs travaux matériels ou intellectuels oblige à veiller la plus grande partie des nuits, soit dans les ateliers, soit dans la rue, soit dans leurs chambres, mais ce vocable n'a pas été adopté, et il n'est point passé dans l'usage.

Il y a entre le noctambule et le noctivague la même différence qu'il y a entre le flâneur et le vagabond ; la composition de ces deux mots l'indique suffisamment. [...] L'un est l'hôte volontaire, l'autre est l'hôte forcé de la belle étoile.

Comme il arrive généralement quand on subit une contrainte quelconque, le noctivague a presque toujours une violente horreur pour la nuit et pour la vie nocturne ; une chambre où l'on ait le droit de rentrer à neuf heures du soir et de dormir jusqu'au lendemain matin, lui semble être le paradis terrestre : aussitôt qu'il parvient à entrer en possession de ce paradis, il l'habite avec frénésie ; il sort à peine et prononce à chaque instant avec une affectation inimaginable et un prodigieux relief d'articulation ses deux mots favoris : *chez moi*.

Julien Lemer, *Paris au gaz*, 1861¹

Dans son ouvrage écrit en 1861 intitulé *Paris au gaz*, l'écrivain-journaliste et littéraire Julien Lemer témoigne de l'apparition de nouvelles pratiques de vie nocturne dont il propose de se faire le physiologiste. Il souligne la nécessité de l'emploi d'un vocabulaire spécifique et nouveau, apparu progressivement afin de distinguer les différents personnages typiques de la vie nocturne – vie nocturne rendue possible par la généralisation des nouvelles techniques d'éclairage au gaz comme le suggère le titre. Dans son énumération, il sépare ainsi ceux qui font le choix délibéré de vivre la nuit de ceux qui y sont contraints par le travail. Dans la suite de l'ouvrage, il réserve donc le terme de noctambulisme pour parler des écrivains – non pas les écrivains solitaires, qui veillant pour écrire sont réduits au simple rang d'ouvriers intellectuels, mais bien les écrivains flâneurs nocturnes, explorateurs et guides littéraires d'une temporalité urbaine méconnue. Ces derniers,

1 Julien Lemer, *Paris au gaz*, Paris-Leipzig, Jung-Trettel, 1861, p. 72-73.

membres de « l'académie savante et conteuse de noctambulisme » sont les seuls à pouvoir élever au rang d'art l'inversion des rythmes nycthémeraux.

Pour Julien Lemer, la nouveauté de la vie nocturne qui apparaît dans la première moitié du XIX^e siècle n'est donc pas celle du travail de nuit, ni celle du développement de loisirs dans des espaces privés ou semi-privés, mais bien celle de l'appropriation de la rue parisienne par les « noctambules » dont l'inversion des rythmes nycthémeraux relève du choix conscient et non de la contrainte. En effet, si l'apprivoisement des premières heures nocturnes, « tous les soirs, de dix heures à minuit²» s'ouvre à l'ensemble des classes sociales dans le Paris du XIX^e siècle, celles et ceux qui poussent la conquête de la nuit à son maximum et se vantent de pratiquer régulièrement voire quotidiennement la « nuit blanche » se font plus rares³:

Et maintenant, il est minuit ; avant de suivre le noctambule dans sa promenade, le noctivague dans sa course de juif errant, le noctilogue dans ses divagations oratoires, laissons chacun à sa préoccupation nocturne : le danseur à son bal, le travailleur fatigué à son sommeil, le négociant à faire le bilan de la journée, et le directeur de spectacles à supputer avec son caissier la recette du jour [...]. Tel est à peu près Paris, tous les soirs, de dix heures à minuit⁴!

Présentés comme l'antithèse du rythme de vie bourgeois, qui nécessite de se réfugier dans « une chambre ou l'on peut rentrer à neuf heures du soir et dormir jusqu'au lendemain matin », le noctambulisme semble ainsi être réservé à une petite minorité urbaine, au premier rang de laquelle on trouve les écrivains et les artistes.

C'est ainsi tout autant une physiologie qui typologise plusieurs manières d'être écrivains à partir de leur mode et rythmes de vie nocturne que propose Julien Lemer qu'une « physionomie particulière de la vie de Paris »⁵. En haut de cette hiérarchie, les véritables artistes noctambules qui pratiquent l'inversion des rythmes nycthémeraux – il affirme lui-même que s'il a pu observer le « lever de soleil de Paris », « ç'a toujours été avant de se coucher »⁶ – encensés dans son « cours de noctambulisme comparé »⁷. Ces derniers se distinguent des autres représentants du champ littéraire que l'on peut rencontrer sur les boulevards avant minuit : « le dandy parisien » et « l'homme de lettres échappé des discussions sur l'esthétique du divan Lepeletier, aujourd'hui transféré au Café de Bade⁸ ». Ils se différencient également des bohèmes de « la misère en habits noirs » qui font « la chasse au dîner » et sont souvent à la frontière de devenir des hommes diurnes « sérieux » et « rangé »⁹. Au bas de cette hiérarchie de l'écrivain-artiste nocturne, il y a celui qui reste enfermé

2 Julien Lemer, *Paris au gaz*, ouvrage cité, p. 33.

3 *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 119-210.

4 Julien Lemer, *Paris au gaz*, ouvrage cité, p. 33.

5 *Ibid.*, p. 2.

6 *Ibid.*, p. 8.

7 *Ibid.*, p. 59-72.

8 *Ibid.*, p. 16.

9 *Ibid.*, p. 8.

chez lui pour écrire, celui là est à peine un être nocturne – le terme qu'on a proposé pour le qualifier *noctiurge* n'a pas connu de postérité – et les particularités de la nuit urbaine lui sont inconnues¹⁰.

L'imaginaire de la nuit blanche se diffuse ainsi principalement au sein des discours littéraires, les pratiques de privation de sommeil nocturne subies ou recherchées étant décrites et célébrées comme caractéristiques des nouvelles manières d'être artiste au XIX^e siècle.

LES NUITS BLANCHES LITTÉRAIRES

Si le fait de ne pas dormir la nuit est un sujet qui pré-existe à notre période, il semble au cours du XIX^e siècle s'intégrer à une nouvelle perception du nocturne pour devenir un motif littéraire récurrent et privilégié.

La représentation de l'artiste ou du penseur qui veille la nuit pour répondre à l'inspiration, tout comme le motif littéraire de l'insomnie ne sont en effet pas des figures propres au XIX^e siècle. Dès l'Antiquité, Aulu Gelle précise par exemple que le titre de son ouvrage *Nuits attiques* réfère à la temporalité de son écriture, et les promenades et rêverie nocturnes sont des motifs fréquemment utilisés par les philosophes pour se mettre en scène¹¹. Au Moyen-Âge, les nuits d'insomnies causées par le sentiment amoureux – rêveries de l'amour naissant, émois érotiques ou tourments de l'amant solitaire – peuplent déjà les romans courtois et la poésie de la *fin'amor* des troubadours¹². La littérature emblématique des XVI^e et XVII^e siècles dépeint quant-à-elle la « vigilance singulière » de l'homme de lettre qui crée dans l'obscurité¹³. Si la temporalité nocturne semble déjà être un moment privilégié pour s'affranchir de toute sorte de distraction, l'obscurité crée néanmoins une altération sensitive qui touche principalement la vue et rend insaisissable une partie du monde observé. La création nocturne se trouve alors limitée par l'impératif mimétique qui caractérise les courants artistiques et littéraires jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Au tournant du XIX^e siècle, les travaux des chercheurs et chercheuses en littérature notent néanmoins une inflexion significative dans la manière dont les auteurs appréhendent la nuit comme source d'inspiration¹⁴, mais aussi comme temps d'écriture :

10 *Ibid.*, p. 72.

11 Alain Montandon (dir), « Préface » au *Dictionnaire littéraire de la nuit*, tome 1, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 17. Alain Faudemay, « Noctambulisme », *ibidem*, tome 2, p. 855-856.

12 Nathalie Koble, « *Et la lune lousoit moult clere* : les insomnies érotiques et guerrières des jeunes héros arthuriens » dans *Perspective médiévales*, Actes du colloque « Sommeils, songes et insomnies » tenu à l'université de Rennes II les 28 et 29 septembre 2006, n°32, 2008, p. 217-243. Angelica Rieger, « Troubadours », dans *Dictionnaire littéraire de la nuit, ouvrage cité*, tome 2, p. 1139-1455.

13 Dominique Bertrand, « A travers les nuits (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Dominique Bertrand (dir.), *Penser la nuit (XV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2003, p. 7-19, p. 8.

14 Dès 1930 Mario Praz pointait ainsi la prégnance du nocturne dans la littérature romantique. Mario Praz, *La Chair, la mort et le diable dans la littérature du XIX^e siècle. Le romantisme noir*, [1930], traduction française d'après la 2^{ème} édition italienne par Constance Thompson Pasquali, Paris, Denoël, 1977.

Voir, mais aussi écrire la nuit deviennent des enjeux majeurs, évidemment paradoxaux dans la mesure où la nuit semble soustraire tout objet à la vision et où l'écriture de nuit semble relever d'une gageure, car avec la nuit nous entrons dans une crise de la représentation qui est une des sources fondamentales de la modernité. Ce qui caractérise la nuit, c'est bien le fait que la vision s'y égare, qu'elle échappe, fuit, s'annihile, c'est à dire que se pose le problème de l'irreprésentable et avec lui, une crise profonde de la *mimesis* qui avait été jusque là au fondement de l'esthétique et que l'on assiste à un changement de paradigme qui sera particulièrement décisif avec le romantisme. Lorsque tout dort et que le monde entier est plongé dans le silence, l'écrivain saisit alors la plume lors de l'exceptionnel temps de la méditation et de l'inspiration. [...] Cette nuit secret, nuit coffret est la chambre obscure de l'imagination. Elle est espace de création¹⁵.

Les travaux de Corinne Bayle appuient cette analyse sans la restreindre au champ littéraire. Pour la chercheuse qui s'intéresse au nocturne dans la littérature européenne du XIX^e siècle, cette période marque une « étape essentielle dans l'appréhension de la nuit », puisque « du romantisme au symbolisme, écrivains, artistes, musiciens et poètes ont cherché à explorer les ténèbres à l'aune d'une sensibilité nouvelle, essayant de percevoir l'envers des choses et lire dans le noir une autre raison, celle de l'indicible, de l'impalpable des émotions, de l'irrationnel, de tout ce qui, jusque là, avait été rejeté comme appartenant à un univers marginal »¹⁶.

Selon Fanny Déchanet-Platz, l'insomnie constitue ainsi une source d'inspiration et une thématique littéraire fructueuse au XIX^e siècle. Dans l'ouvrage issu de sa thèse de littérature intitulé *L'écrivain, le sommeil et les rêves*, elle identifie et étudie plusieurs de ses motifs, tous reliés aux douleurs provoquées par la privation de sommeil¹⁷. Elle relève dans son corpus deux causes principales à l'insomnie : l'agitation mentale (due à l'inquiétude, aux obsessions, à l'angoisse de l'esprit) ou la souffrance physique (causé ou non par la maladie). L'évocation de la nuit blanche permet ainsi de souligner la solitude de celui qui reste éveillé en proie aux souffrances et exclu du sommeil universel. En ressort alors une vision ambivalente du sommeil: il est soit jaloué et glorifié comme un horizon d'attente insaisissable, soit au contraire craint comme moment de perte de

15 « Préface » au *Dictionnaire littéraire de la nuit*, ouvrage cité, p. 15-18.

16 Corinne Bayle, « Pourquoi la nuit ? », Communication présentée le 30 mars 2013 au séminaire de la Société des Etudes Romantiques et dix-neuviémistes (SERD) « L'atelier du XIX^e siècle : La nuit dans la littérature européenne au XIX^e siècle », Centre Jacques Seebacher Université Paris-Diderot. Le texte de la communication est disponible en ligne [URL : http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/wa_files/CorinneBayle.pdf]. Voir aussi Vladimir Jankélévitch, *Le Nocturne. Fauré, Chopin et la nuit, Satie et le matin*, Paris, Albin Michel, 1957. Alain Montandon, *Les Yeux de la nuit. Essai sur le romantisme allemand*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2010. Jean-Marie Gallais, *Peindre la nuit*, catalogue d'exposition, Metz, Centre Pompidou-Metz, 2018. Elsa Courant, *Poésie et cosmologie dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Nouvelle mythologie de la nuit à l'ère du positivisme*, thèse de doctorat en littérature française sous la direction d'Isabelle Pantin et d'Hugues Marchal, Université Paris Sciences et Lettres et Université de Bâle, soutenue le 11 juin 2018.

17 Fanny Déchanet-Platz, *L'écrivain, le sommeil et les rêves. 1800-1945*, Paris, Gallimard, Nouvelle Revue française, 2008, p. 27-65. Fanny Déchanet-Platz, « L'insomnie créatrice chez Musset, Hugo et Corbière » dans *Dix-neuf, journal of the Society of Dix-neuviémistes*, volume 16, n°3, novembre 2012, p. 271-282. Sur les douleurs et les plaisirs de l'insomnie au XIX^e siècle, voir aussi Sophie Panziera, « Nuits blanches et insomnies : mots et maux de la privation de sommeil au XIX^e siècle », dans Anne-Claude Ambroise Rendu et Guillaume Garnier (dir.), *La nuit blanche de l'Antiquité à nos jours*, Presses Universitaires de Vincennes, à paraître.

conscience similaire à la mort – reprenant ici le motif ancien de la « petite mort¹⁸ » de plus en plus remis en cause au XIX^e siècle¹⁹.

Au delà des douleurs causées par l'insomnie, la temporalité nocturne devient également un temps d'inspiration et de création à part entière, et les mises en scènes des veilles artistiques se multiplient, au moment même où on assiste au « sacre de l'écrivain »²⁰. L'époque romantique marque en effet un moment « d'individuation de la littérature », qui place la figure de l'écrivain au coeur de l'espace littéraire, multipliant ses images et ses représentations comme le rappellent Anthony Glinoe et Vincent Laisney à la suite des travaux sur la vie d'artiste initiés par Anne Martin-Fugier²¹ :

Littérairement, nul siècle plus que le XIX^e siècle ne s'est montré aussi obnubilé de lui-même, observant le « personnage » de l'écrivain sous toutes ses coutures, décrivant par le menu ses manies, scrutant ses tactiques, démontant ses stratégies, dévoilant au grand jour ses arrière-pensées. Sans même parler des journaux intimes et des correspondances, qui restent confidentiels, on n'en finirait pas de recenser les centaines de « portraits », de biographies anecdotiques (souvent accompagnées de caricatures), de chroniques, d'échos, de parodies, de pamphlets, d'interviews, qui mettent l'écrivain et les artistes en scène, individuellement ou collectivement. Montagne vertigineuse de discours, à laquelle il faudrait ajouter, pour être complet, la littérature panoramique (*Le Livre des Cent-et-Un*, *Les Français peints par eux-mêmes*), les « physiologies » et l'immense corpus des romans de la vie littéraire. Dans tous ces textes, l'homme de lettres agit en « ethnologue de la tribu littéraire » et en « éthologue de ses comportements »²².

Se positionnant au sein d'un champ littéraire en pleine reconfiguration, les écrivains ont ainsi raconté leur propre histoire, inventé et décrit leurs modes et rythmes de vie en les mettant en scène comme révélateurs des tensions politiques et sociales de leur temps. Le choix de manières de vivre singulières permet alors aux écrivains romantiques d'exprimer la contradiction entre les aspirations à la liberté individuelle et collective soulevée par les révolutions sociales et politiques, et les dispositifs coercitifs mis en place pour les contenir comme la censure ou le suffrage censitaire. Les

18 Sur les liens fait entre le sommeil et la mort à l'époque moderne, voir Guillaume Garnier « Le Sommeil : image de la mort » dans *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil 1700-1850*, Rennes, PUR, 2013 et Alice Bretagne, *Le corps endormi : Une histoire des représentations du sommeil dans la société française du XVI^e au XVIII^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Elisabeth Belmas, Université Paris XIII, 2012, volume 1, f. 32.

19 Voir *infra*, chapitre 4.

20 Formule empruntée à l'ouvrage de Paul Bénichou, *Le sacre de l'écrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, Corti, 1973. Dans cet ouvrage, Paul Bénichou défend l'idée qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, le philosophe, puis l'homme de lettre se substituent progressivement au pouvoir spirituel de l'Église en perte d'influence. « Par essence », le romantisme marque alors le triomphe « du Poète-Penseur » comme entité spirituelle, révélatrice des mystères du monde.

21 Anne Martin-Fugier, *Les romantiques. Figures de l'artiste, 1820-1848*, Paris, Hachette, 1998. Anne Martin-Fugier, *La vie d'artiste au XIX^e siècle*, Paris, Louis Audibert, 2007.

22 Anthony Glinoe, Vincent Laisney, *L'âge des cénacles : confraternités littéraires et artistiques au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2013. Voir aussi Jean M. Goulemot et Daniel Oster, *Gens de lettres, écrivains et bohèmes*, Paris, Minerve, 1992, p. 103 et suivantes.

différentes identités littéraires se construisent alors en négatif du mode de vie du bourgeois, repoussoir qui cristallise toutes les haines, mais aussi horizon de réussite²³.

Dans cette mythologie créatrice du mode de vie de l'écrivain et plus largement de l'artiste au XIX^e siècle, l'inversion des rythmes nycthémeraux mais aussi la réduction des temps de sommeil prennent une place particulière et participent à la diffusion et à la création d'un imaginaire de la veille nocturne.

Nous voudrions ainsi esquisser les contours d'une typologie de la veille nocturne comme motif littéraire mais aussi et surtout comme posture auctoriale, en étant particulièrement attentifs à la manière dont les deux types de discours interagissent entre eux. Il ne s'agira donc pas ici d'essayer de déterminer des pratiques réelles de sommeil. L'essai de « chronométrie du fait littéraire » proposé par Martine Lavaud a en effet montré les difficultés à mesurer les temps de travail nocturne et les temps de sommeil des écrivains. En supposant que leurs pratiques de veilles et de sommeils soient régulières et ne se modifient pas dans le temps, les indices relevés à partir des correspondances et des témoignages des contemporains ne permettent souvent pas de déterminer avec certitude les horaires des rythmes circadiens – et ce malgré l'abondance de sources disponibles²⁴. Dans l'étude qu'il consacre au sommeil de Marcel Proust à partir des échanges épistolaires de l'auteur, Dominique Mabin rapporte lui aussi les difficultés qu'il a pu avoir pour déterminer les heures que l'auteur passe à dormir, puisque « la connaissance, au moins partielle des heures du lever et du coucher ne permet pas d'avoir une idée assez précise du sommeil », « l'heure du coucher ne correspondant pas obligatoirement à l'endormissement, ni l'heure du lever au réveil »²⁵. De plus, lorsqu'on arrive à déterminer les horaires souvent variables de l'alternance veille/sommeil des auteurs, ceux-ci ne sont livrés qu'à un cercle proche et intime, contrairement aux rythmes de vie scénographiés et intégrés à la mythologie littéraire diffusée par la littérature et la presse.

José-Luis Diaz dans son étude des attitudes et positions littéraires distingue en effet d'un point de vue théorique trois niveaux de l'auteur : l'auteur réel (doté d'une biographie, d'un domicile, d'une appartenance sociale) ; l'auteur textuel (tel qu'il est perçu par son œuvre, à la fois auteur du livre et sujet textuel) et l'écrivain imaginaire : tel qu'il se représente, se fait ou se laisse représenter. Il définit alors des « scénographies actoriales » comme des scénographies datées et changeantes, collectives mais aussi personnalisées, que l'écrivain fait sienne et par lesquelles ou laquelle il se

23 Jerrold Seigel, *Paris bohème. Culture et politique aux marges de la vie bourgeoise, 1830-1930*, traduit de l'anglais par Odette Guitard, Paris, Gallimard, 1991.

24 Martine Lavaud, « Nuits d'encre : le travail et la mesure » dans *Romantisme*, 2016/4, n°174, Paris, Armand Colin, p. 83-95.

25 Dominique Mabin, *Le sommeil de Marcel Proust*, « Horaires du sommeil », Paris, PUF, 1992, p. 9-39.

donne en représentation. L'écrivain adopte grâce à elles une posture, un rôle, qui structure sa prestation littéraire, façonnant une image à incarner tout aussi bien dans sa façon de vivre que par sa manière d'écrire. La vie réelle de l'auteur – vie sociale, sociable, quotidienne, voire même pathologique et médicale – subit elle aussi l'influence de l'adoption d'une posture. Se dégagent alors des vies paradigmatiques d'écrivains romantiques. Successivement, on cherche à les imiter en même temps qu'on imite leurs œuvres, leurs choix littéraires, leurs comportements et modes de vie. José-Luis Diaz invite ainsi à faire l'histoire sociale, collective, des représentations, des postures auctoriales typiques, exemplaires, imitables par tout un groupe, par toute une école, par toute une génération à un moment donné²⁶. Il s'agira donc moins ici de déterminer les pratiques de sommeil des écrivains, que d'identifier les manières et temporalités auxquelles ils disent dormir ou veiller, afin de déterminer comment l'affirmation de ces rythmes de veille/sommeil s'insèrent dans des postures auctoriales singularisantes au sein du champ littéraire et artistique au XIX^e siècle.

À la lumière apportée par l'histoire sociale de la littérature, nous essayerons donc de recontextualiser les recherches littéraires de Fanny Déchanet-Platz sur les représentations des insomnies littéraires afin d'étudier la place de la mise en scène des pratiques d'inversions des rythmes nycthémeraux et de la privation de sommeil au sein de la construction des scénarii auctoriaux²⁷. Aux trois grands noms littéraires qu'elle étudie – Alfred de Musset, Victor Hugo et Tristan Corbière – nous avons ajouté la liste des auteurs célèbres établie par Martine Lavaud dans son essai de chronométrie de l'écriture nocturne au XIX^e siècle :

Longue est la liste de ceux dont l'horloge égrène les heures laborieuses de la nuit, de Balzac aux frères Goncourt en passant par Mérimée, Philarète Chasles, Musset, Sand, Charles Monselet, Littré, Murger, Alphonse Daudet, Paul Bourget et d'autres encore²⁸.

Pour compléter notre travail, nous nous sommes appuyés sur les sources mises au jour par les recherches déjà existantes menées par Pierre Citron et Simone Delattre sur le noctambulisme littéraire²⁹. Nous nous concentrerons principalement sur les évocations discursives de la veille nocturne qui permettent par leur énonciation ou leur mise en scène une certaine identification de

26 José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire. Scénographies auctoriales à l'époque romantique*, Paris, Honoré Champion, 2007. Ruth Amossy, Dominique Maingueneau, « Autour des scénographies auctoriales : entretien avec José-Luis Diaz, auteur de *L'écrivain imaginaire* (2007) », dans *Argumentation et Analyse du Discours*, revue électronique, n°3, 2009, mis en ligne le 15 octobre 2009, consulté le 2 mai 2019, [URL : <https://journals.openedition.org/aad/678>].

27 Fanny Déchanet-Platz, *L'écrivain, le sommeil et les rêves. 1800-1945*, Paris, Gallimard, Nouvelle Revue française, 2008, p. 27-65. Fanny Déchanet-Platz, « L'insomnie créatrice chez Musset, Hugo et Corbière » dans *Dix-neuf, journal of the Society of Dix-neuviémistes*, volume 16, n°3, novembre 2012, p. 271-282.

28 Martine Lavaud, « Nuits d'encre : le travail et la mesure » dans *Romantisme*, 2016/4, n°174, Paris, Armand Colin, p. 83-95, p. 84.

29 Pierre Citron, « Les noctambules de la bohème et Nerval » dans *La Poésie de Paris dans la littérature française, de Rousseau à Baudelaire*, [1961], Paris, éditions de Minuit, 1961, p. 308-331. Simone Delattre, « Noctambulisme » dans *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Albin Michel, 2000, p. 119-203.

l'auteur, à l'intérieur ou dans le paratexte de l'oeuvre. En effet, c'est en partie en construisant l'*imago* d'un auteur fictionnel qui les représente à l'intérieur même de leur oeuvre que les écrivains romantiques définissent en partie leur scénographie auctoriale³⁰, participant ainsi à la diffusion dans l'imaginaire de plusieurs types d'auteur-veilleurs. Nous avons également ajouté à l'étude des postures auctoriales de veilleurs mises en avant par ses grands noms de la littérature, l'étude du contenu, paratexte et réception critique d'une cinquantaine d'oeuvres littéraires qui contiennent dans leur intitulé une référence directe à la privation de sommeil nocturne (« nuit blanche », « insomnie ») et dont la préface ou le contenu mettent en place un pacte de lecture autobiographique. Cette recherche a ainsi permis d'identifier des parcours d'auteurs méconnus, et d'établir des premières hypothèses sur la circulation et la diffusion des modèles d'auteurs-veilleurs au-delà du milieu littéraire parisien.

Le genre poétique est prédominant dans notre corpus ainsi défini. La surreprésentation de la poésie peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Bien que la reconfiguration de la hiérarchie des genres littéraires voit au cours du XIX^e siècle le roman acquérir ses lettres de noblesse tout en alimentant la majorité de la production littéraire aux dépens de la poésie³¹, plusieurs études nuancent cette constatation en montrant que le genre poétique continue à être privilégié par certains groupes et scénarii littéraires :

Cependant, la croissance de la production ne touche pas les genres littéraires de la même manière. La percée du roman aux dépens de la poésie, fait attesté, mériterait un réexamen. Si le théâtre et le roman sont pourvoyeurs de succès public, ils peuvent aussi bien, à l'instar de la poésie, genre réservé à une élite et prisé par l'institution, accueillir des innovations de forme ou de contenu [...]. Contrairement à une idée reçue, l'essor de la production romanesque ne suit pas, en France comme ailleurs, une courbe continue. Si le roman connaît une progression de 1 700 % entre 1816 et 1935, il stagne entre 1825 et 1848 ; de même, après une forte poussée au début de la Troisième République (de 250 titres en moyenne par an à 750), il s'essouffle de 1885 à 1910. Ces chiffres rappellent que les romanciers, non contents de la seule reconnaissance commerciale, ont cherché à obtenir, parallèlement, une légitimation auprès du Monde, de l'Académie, et de l'avant-garde. La poésie, quant à elle, ne connaît pas le déclin éditorial qu'on lui prête. Après être retombée à une moyenne annuelle de 78 titres entre 1840 et 1875, sa production moyenne grimpe à 139 titres entre 1876 et 1885, pour se maintenir un peu en deçà des 250 titres jusqu'à la fin du siècle. Il est indéniable en revanche qu'elle concerne un cercle de plus en plus restreint de producteurs ou d'amateurs lettrés, alors que le roman, lui, élargit son « personnel » et son public de manière considérable³².

La poésie reste ainsi une forme d'écriture légitimante tout au long du XIX^e siècle, et il n'est pas rare que la publication d'un recueil poétique constitue la première tentative d'entrée en littérature pour les jeunes aspirants auteurs. Par ailleurs, le choix d'un sous-genre poétique peut

30 Ruth Amossy, Dominique Maingueneau, « Autour des scénographies auctoriales : entretien avec José-Luis Diaz », *article cité*, p. 10.

31 Christophe Charle, *La crise littéraire à l'époque du naturalisme. Essai d'histoire sociale des groupes et genres littéraires*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1979.

32 Anthony Glinoe, Vincent Laisney, *L'âge des cénacles, ouvrage cité*.

aussi être privilégié comme forme d'expression de certains scénarii auctoriaux, comme l'explique José-Luis Diaz :

Une autre opposition concerne le climat général, soit léger, soit au contraire mélancolique, qui doit régner en littérature. Tandis que le baron du Châtelet croit que « la vraie poésie française est la poésie légère, la chanson », les romantiques parlent littérature dans le registre dramatique. [...] Se démarquant de ces genres mineurs que sont le badinage ou les « poésies fugitives », les romantiques soumettent l'espace littéraire au terrorisme de la haute poésie. [...] On demande [au poète-artiste] de symboliser l'intérêt plus prononcé que le groupe veut accorder au style et à la « facture », et aussi, le sentiment tout nouveau qu'ont les poètes d'appartenir à l'« Art » plus qu'à la « littérature ». Ce que nous donne à entendre la remarque de l'un de leurs idéologues du moment, Émile Deschamps, qui clame en ce quasi-manifeste qu'est la préface de ses *Études françaises et étrangères* : « La poésie n'est pas seulement un genre de littérature, mais elle est aussi un art, par son harmonie, ses couleurs et ses images ». [...] À titre de personnage auctorial nouveau, l'« artiste » suppose aussi un nouveau style de vie, plus ouvert, plus risqué, en accord avec l'évolution du romantisme vers le « libéralisme en littérature », et un intérêt plus grand accordé à cette qualité mise au pinacle : l'originalité³³.

La forme poétique – même si elle n'est pas la seule – devient ainsi une forme privilégiée par l'écrivain-artiste pour exprimer son « moi » sensible, affirmer son individualité, son originalité et son autonomie.

Enfin, nous avons aussi complété notre étude des œuvres par celle des discours médiatiques diffusés par la presse et l'imprimé, qui participent également à créer et diffuser l'image des écrivains au XIX^e siècle : la littérature panoramique et les discours biographiques et autobiographiques dont la production est en plein essor.

Bien que la quasi-totalité du corpus étudié soit littéraire, nous émettrons dans ce chapitre l'hypothèse de la diffusion des différents scénarii auctoriaux d'auteurs-veilleurs aux autres professions qui s'identifient comme « artistiques », elles aussi soumises aux mêmes injonctions de production et d'autonomisation que le champ littéraire. Écrivains, illustrateurs, peintres, sculpteurs et musiciens se retrouvent en effet fréquemment au XIX^e siècle dans la définition de courants esthétiques (comme le romantisme, le réalisme ou le symbolisme) mais également dans la mise en scène de leur « vie d'artiste »³⁴. Ils se fréquentent dans des formes de sociabilités qui leur sont réservées, les cénacles mais aussi comme nous le verrons, les cercles noctambules évoqués par Julien Lemer, ou encore les cabarets nocturnes montmartrois, sièges de l'avant-garde à la fin du siècle .

Parce qu'elle offre un point d'observation privilégié sur le nocturne et ses mystères, la description des plaisirs et des douleurs de la nuit blanche – notamment amoureuse – devient ainsi un

33 José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire, ouvrage cité*, p. 90-91.

34 José-Luis Diaz « L'artiste romantique en perspective » dans *Romantisme, revue du XIX^e siècle. Littératures – Arts – Sciences – Histoire*, n° 54 « Être artiste », Paris, Sedes, 1986, p. 5-23. Nathalie Heinich, *L'élite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*. Paris, Gallimard, 2005.

cadre et une temporalité de narration privilégiée par les poètes du XIX^e siècle, cadre dans lequel il leur arrive fréquemment de mettre en scène un auteur fictionnel. Le choix de cette thématique s'intègre plus largement à la construction de manières-d'être écrivain. La mise en scène des nuits blanches de l'artiste s'intègre alors aux scénographies auctoriales de « l'écrivain imaginaire » définit par José-Luis Diaz³⁵. On peut distinguer plusieurs schémas ou *scenarii* de la création nocturne qui s'élaborent à partir des années 1830 autour de deux trames scénographiques principales : celle de la veille intime et solitaire de la création artistique – le *noctiurge* de Julien Lemer – et celle de la déambulation nocturne des *noctambules*, flâneurs et explorateurs de la nuit urbaine.

I- LES VEILLES SOLITAIRES DE LA CRÉATION LITTÉRAIRE

1) LA NUIT BLANCHE AMOUREUSE

L'une des premières évocation de la nuit blanche privilégiée par les poètes et les musiciens, est celle provoquée par le sentiment amoureux. Les veilles nocturnes constituent ainsi une des facettes permettant de dépeindre la fiction amoureuse – thématique « que son importance, ne serait-ce que quantitative » place au premier rang des sujets privilégié par les auteurs de la période romantique³⁶.

Les auteurs font en effet de l'amour une thématique centrale de leur écriture, comme le suggère Alain Vaillant :

Non que les écrivains aient, jusqu'alors, méconnu l'amour ; au contraire : au confluent de la tradition chrétienne d'introspection morale et du divertissement mondain, les œuvres d'Ancien Régime avaient la charge sociale d'exprimer les sentiments et, autant qu'elles le pouvaient, de les analyser. Mais l'objet, choisi ou imposé, n'avait pas encore contaminé l'instrument : le littérateur appliquait indifféremment ses compétences techniques aux aspects principaux de la culture : la grandeur royale, le service de Dieu, la maîtrise raisonnée des passions. Le ton change avec le romantique. On a dit, jadis, que Dieu était Amour ; on pourrait avancer, avec le même souci pédagogique, qu'au XIX^e siècle, la littérature est amour. [...] Puis le temps passe, si au XX^e siècle l'écrivain a toujours la réputation flatteuse d'expert en passions, et la tentation de faire de cette réputation son fond de commerce romanesque, le cœur n'y est plus vraiment et, dans les meilleurs des cas, l'amour devient une sorte de langage conventionnel qui permet à l'auteur de traduire dans un code usuel les idées les plus diverses, un fonds métaphorique où l'on puise à volonté³⁷.

L'utilisation de la temporalité nocturne pour mettre en scène la rêverie amoureuse, l'attente ou la perte de l'être aimé perpétue comme nous l'avons évoqué une tradition littéraire bien plus

35 José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire, ouvrage cité*.

36 Guy Rosa, « Déclaration [liminaire au numéro de *Romantisme* consacré à « L'amour »] », dans *Romantisme, revue du XIX^e siècle. Littératures – Arts – Sciences – Histoire*, n° 62, Paris, Sedes, 1998, p. 3-6.

37 Alain Vaillant, « Pertes illusoires. Amour et littérature au XIX^e siècle », *ibidem*, p. 15-29.

ancienne. Mais en mettant à la fois la temporalité nocturne et le sentiment amoureux au coeur de leur identité littéraire, les auteurs du XIX^e siècle vont faire de la nuit blanche amoureuse un motif redondant de la mélancolie romantique, qui participe à la diffusion de l'imaginaire de la veille nocturne. Cette scénographie participe également au processus d'individuation de l'auteur et s'intègre, tout comme la temporalité nocturne, aux mises en scène de l'artiste-fictionnel³⁸. Marceline Desbordes-Valmore dépeint ainsi dans son élégie *Insomnie* la privation de sommeil comme le seul moyen pour le poète d'atteindre la vérité de l'amour :

Je ne veux pas dormir ; ô ma chère Insomnie,
Quel sommeil aurait ta douceur !
L'ivresse qu'il accorde est souvent une erreur ;
Et la tienne est réelle, ineffable, infinie !
Quel calme ajouterait au calme que je sens ?
Quel repos plus profond guérirait ma blessure ?
Je n'ose pas dormir ; non ma joie est trop pure...
Un rêve en distrairait mes sens !

Il me rappellerait peut-être cet orage
Dont tu sais enchanter jusques au souvenir ;
Il me rendrait l'effroi d'un douteux avenir ;
Et je dois à ma veille une si douce image !
Un bienfait de l'Amour a changé mon destin :
Oh ! qu'il m'a révélé de touchantes nouvelles !
Son message est rempli, je n'entends plus ses ailes ;
J'entends encor : *Demain ! Demain !*

Berce mon âme en son absence,
Douce insomnie, et que l'Amour,
Demain, me trouve, à son retour,
Riante comme l'Espérance !
Pour éclairer l'écrit qu'il laissa sur mon coeur ;
Sur ce coeur qui tressaille encore,
Ma lampe a ranimé sa propice lueur,
Et ne s'éteindra qu'à l'aurore.
Laisse à mes yeux ravis briller la vérité :
Ecarte le sommeil ; défends-moi de tout songe :
Il m'aime, il m'aime encore !...ô Dieu ! Pour quel mensonge
Voudrais-je me soustraire à la réalité³⁹.

L'insomnie aiguë ici la sensibilité amoureuse, en laissant s'exprimer la vérité de l'intime. Les moments de veille nocturne – par la solitude qu'ils procurent au narrateur – se présentent comme propices à la mise en scène du sentiment amoureux du romantisme mélancolique. Si le sommeil peut être ennemi de l'amour véritable, la douleur d'un amour déçu ou absent peut amener à désirer l'oubli qu'il procure :

38 Sur les rapports entre la thématique amoureuse et les processus d'individuation, voir notamment le numéro de *Romantisme* consacré à l'amour, *ibid.*

39 Marceline Desbordes-Valmore, « Insomnie » dans *Elégies, Marie et romances*, Paris, François Louis, 1819, p.29-30. Nous avons reproduit ici la mise en forme du poème dans la seconde édition du recueil paru sous le titre *Poésies*, Paris, François Louis, 1820, p. 55-56.

La nuit poursuivant sa carrière
Accorde aux mortels le repos,
Et le sommeil à ma paupière
Refuse encore ses pavots.

Lente je vois s'écouler l'heure,
Sur une couche de douleur,
Je suis languissant et je pleure
Sur la perte de mon bonheur⁴⁰ !

La nuit blanche devient ainsi un cadre fictionnel privilégié pour mettre en scène la recherche de l'idéal amoureux mais aussi – et surtout – l'échec et la déception qui en découle ; elle permet de déployer le fantasme de l'amour idéal dont le poète mélancolique est dépossédé, mais aussi de figurer l'amour déchu et la muse cruelle du poète désenchanté⁴¹. Le cycle des *Nuits* d'Alfred de Musset, publiées dans *La revue des deux mondes* entre mai 1835 et octobre 1837 dépeint en quatre veilles nocturnes ce désenchantement amoureux⁴². Dans *La Nuit de Mai*, la muse rappelle ainsi que ce sont les déceptions de l'amour qui ont permis au jeune poète de se révéler, et elle l'encourage à se servir à nouveau de cette douleur :

LA MUSE :

Poète, prends ton luth ! C'est moi, ton immortelle,
Qui t'ai vu cette nuit triste et silencieux,
Et qui, comme un oiseau que sa couvée appelle,
Pour pleurer avec toi descend du haut des cieux.
Viens, tu souffres, ami, quelque ennui solitaires
Te ronge, quelque chose a gémi dans ton cœur :
Quelque amour t'est venu, comme on en voit sur terre,
Une ombre de plaisir, un semblant de bonheur.
Viens, chantons devant Dieu ; chantons dans tes pensées,
Dans tes plaisirs perdus, dans tes peines passées !

LE POÈTE

Pourquoi mon cœur bat-il si vite ?
Qu'ai-je donc en moi qui s'agite,
Dont je me sens épouvanté ?
Ne frappe-t-on pas à ma porte ?
Pourquoi ma lampe à demi morte
M'éblouit-elle de clarté ?
Dieu puissant ! Tout mon corps frissonne.
Qui vient ? Qui m'appelle ?...Personne.
Je suis seul ; c'est l'heure qui sonne
O solitude ! Ô pauvreté !

LA MUSE :

Poète, prends ton luth ! Le vin de la jeunesse
Fermente cette nuit dans les veines de Dieu. [...]
O paresseux enfant, regarde ! Je suis belle.

40 Maurice Molens, *Insomnie*, Chambéry, Imp. Ménard et Cie, 1862.

41 Sur ces différents rapports à l'amour intégrés au sein des scénographies auctoriales romantiques, voir José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire, ouvrage cité*, p. 268, 273, 310-311, 463 et 621.

42 Alfred de Musset, « La Nuit de Mai », « La Nuit de Décembre », « La Nuit d'Août » et « La Nuit d'Octobre », publiés dans *La Revue des deux mondes* le 15 juin 1835, 1^{er} décembre 1835, 15 août 1836 et 15 octobre 1837.

Notre premier baiser, ne t'en souviens-tu pas,
Quand je te vis si pâle au toucher de mon aile,
Et que, les yeux en pleurs, tu tombas dans mes bras ?
Ah, je t'ai consolé d'une amère souffrance :
Hélas, bien jeune encor, tu te mourais d'amour.
Console-moi ce soir, je me meurs d'espérance :
J'ai besoin de prier pour vivre jusqu'au jour⁴³.

Le cycle des *Nuits* exprime ainsi un certain antagonisme entre la nuit blanche amoureuse et la nuit blanche de la création poétique, les plaisirs laissant dans *La Nuit d'Août* la muse à son tour délaissée :

LA MUSE :
Pourquoi, coeur altéré, coeur lassé d'espérance,
T'enfuis-tu si souvent pour revenir si tard.
Que t'en vas-tu chercher, sinon quelque hasard,
Et que rapportes-tu, sinon quelque souffrance ?
Que fais-tu loin de moi, quand j'attends jusqu'au jour ?
Tu suis un pâle éclair dans une nuit profonde :
Il ne te te restera de tes plaisirs du monde
Qu'un impuissant mépris pour notre honnête amour,
Ton cabinet d'étude est vide quand j'arrive :
Tandis que'à ce balcon, inquiète et pensive,
Je regarde en rêvant les murs de ton jardin,
Tu te livres dans l'ombre à ton mauvais destin
Quelque fière beauté te retient dans sa chaîne [...]

Hélas ! Mon bien-aimé, vous n'êtes plus poète :
Rien ne réveille plus votre lyre muette ;
Vous vous noyez le coeur dans un rêve inconstant ;
Et vous ne savez pas que l'amour de la femme
Change et dissipe en pleurs les trésors de votre âme
Et que Dieu compte plus les larmes que le sang [...]

LE POÈTE : [...]
O Muse ! Que m'importe ou la mort ou la vie ?
J'aime, et je veux pâlir, j'aime, et je veux souffrir ;
J'aime, et pour un baiser je donne mon génie ; [...]⁴⁴.

Contrairement à l'expression de l'amour idéal qui inspirait l'écrivain du premier romantisme, seule la solitude causée par l'abandon ramène Musset à sa muse dans *La Nuit d'Octobre* :

LE POÈTE : [...]
Jours de travail ! Seuls jours où j'ai vécu !
O trois fois chère solitude !
Dieu soit loué, j'y suis donc revenu,
A ce vieux cabinet d'étude !
Pauvre réduit, murs tant de fois déserts,
Fauteuils poudreux, lampe fidèle,
O mon palais, mon petit univers,
Et toi, muse, ô jeune immortelle,

43 « La Nuit de Mai », *idem*.

44 « La Nuit d'Août », *idem*.

Dieu soit loué, nous allons donc chanter !⁴⁵

En figurant quatre nuits de veilles poétique, Alfred de Musset dépeint l'amour désenchanté frappé d'échec et d'ambivalence, responsable de la déchéance du poète romantique.

Si les prémices de la nuit blanche amoureuse se posent ainsi au sein des *scenarii* auctoriaux du romantisme, c'est en effet surtout au moment du désenchantement et dans la seconde partie du XIX^e siècle que le motif se fixe et s'annonce directement dans les titres, référant et jouant les scénographies mélancoliques ou aventurières des années 1820⁴⁶. L'insomnie n'est plus causée par la recherche de la femme idéale, mais plutôt par la déception des promesses non tenues :

Viens, laisse-toi tomber dans mes bras, pauvre fille !
Nous allons faire un tour aux pays inconnus.
Vois : le ciel est limpide, et cet astre qui brille
Au loin, à l'horizon, c'est l'astre de Vénus.
Fais semblant de m'aimer, je te donne mon âme,
Le passé disparaît, tu n'es plus que la femme,
Telle qu'Adam jadis la tint dans ses bras nus.

Tes baisers sont banals, je le sais, mais j'oublie...
Regarde, écoute bien ! N'entends-tu point là-bas
Le murmure effrayant et les cris de folie
De ce peuple éperdu qui trébuche à tout pas ?
Insensés ! Insensés ! Ah ! Seuls nous sommes sages...
Combien eus-tu d'amants dans tes nombreux voyages ?
– Mais que m'importe à moi ? Ne me réponds donc pas ! [...]

Adieu, voici le jour et je me sens lassé ;
Va-t'en avec ton corps et ton âme en guenille,
Fuis, sans plus me laisser de souvenir, ô fille !
Que la fange n'en laisse à l'homme éclaboussé⁴⁷.

La *Nuit Blanche* amoureuse de Maurice Montaignut n'est ainsi plus celle qui permettra de voir s'épanouir la vérité du sentiment amoureux, mais bien un moment éphémère d'illusion, qui ne peut cacher ni la déchéance de la fille publique, ni celle du poète de la « bohème sentimentale », dont il se réclame dans ce premier recueil publié en 1876⁴⁸.

Les veilles nocturnes du poète fictionnel intègrent ainsi les différents « schèmes modaux du fantasme » amoureux romantique dans ces différentes déclinaisons. Elles nous intéressent tout

45 « La Nuit d'Octobre », *idem*.

46 José-Luis Diaz identifie dans son étude sur *L'écrivain imaginaire* cinq *scenarii* auctoriaux qui se succèdent dans le courant romantique : le « poète mourant », le « poète-misère », le romantisme de l'énergie, le romantisme ironique et le poète désenchanté. Il insiste également sur le lignage « post-romantique » de ces *scenarii* : « Si l'on ajoute à ces cinq lignages le modèle de l'écrivain à la fois artisan et ascète qu'ont inventé Flaubert et son temps, en réaction contre les « Mages romantiques », et la « bienheureuse inconscience des inspirés », nous voici en face de six scénarios autour desquels toute la littérature postérieure n'a cessé de se jouer ». José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire, ouvrage cité*, p. 647.

47 Maurice Montaignut, « Nuit Blanche » dans *La Bohème sentimentale*, Paris, Glady frères, 1875, p. 111-114.

48 *Idem*.

particulièrement car comme nous l'avons remarqué pour *Les Nuits* d'Alfred de Musset, ces insomnies amoureuses vécues par le poète fictionnel concurrencent à plusieurs reprises un autre type de nuits blanches au coeur de la représentation de l'artiste au XIX^e siècle: celles causées par la création artistique et l'inspiration des muses.

2) LE POÈTE-ARTISTE INSPIRÉ PAR LES MUSES NOCTURNES (ANNÉES 1830-1848)

Les veilles nocturnes occasionnées par la création artistique constituent un motif redondant de la mise en scène de l'artiste-fictionnel au XIX^e siècle. Cette scénographie déborde également du cadre narratif pour intégrer les dispositifs identitaires mis en place par les auteurs – paratexte, correspondances, biographies, etc. En proposant un modèle générique de décor et de conditions d'écriture, la nuit blanche solitaire de l'artiste s'intègre ainsi progressivement à divers *scenarii* auctoriaux qui s'élaborent sous la Monarchie de Juillet, et se renforcent dans la seconde partie du siècle.

Avant même de devenir une posture romantique, la privation de sommeil est revendiquée par l'« homme de lettre » de la fin du XVIII^e siècle. Félix Nogaret déclare ainsi en 1829 la « Guerre à Morphée » dans son *triomphe de l'insomnie* :

Loin de moi tout penser vulgaire ;
Trop souvent le vulgaire a tort,
Surtout, lorsque jaloux de son sortilège
De la marmotte, il dit, évitant la lumière :
Ah ! qu'on est heureux quand on dort !
Je pense moi tout le contraire ; [...]
Heureux, du moins, qui ne dort guère !
C'est un profit pour tous états. [...]

Eh ! Que peut-on faire en dormant ?
Debout, peuple ! Debout ! Le jour fuit, le temps presse ;
Le travail a son prix : combattez la paresse,
Au mépris de tout fainéant,
Qui prend l'oisiveté pour marque de noblesse. [...]

Ecrivez, écrivez, et vous aurez pour lot,
Peut-être un jour la poule au pot.

N'attendons pas que de la lune
Chez nous il pleuve de l'argent ;
Le temps, l'occasion, la volage fortune,
S'ils ne sont pas saisis, passent rapidement. [...]

Pour activer la sotte oisiveté,
Je passerais volontiers en revue
De nos travaux l'immense quantité

Mais comme elle est assez connue,
Disons que l'immobilité
N'offre à l'esprit qu'une statue :...
L'homme enfin doit être occupé, je soutiens mordicus que le sommeil nous tue :
Et si quelqu'un disait que je me suis trompé,
Je lui prouverais, moi, qu'il a seul la berlué⁴⁹.

Félix Nogaret encense ici la figure de l'homme de lettre laborieux en l'opposant à l'oisiveté du dormeur. Dans la lignée de l'imaginaire de la veille politique révolutionnaire, il met en avant la privation de sommeil productive de l'écrivain comme un moyen de prolonger le travail diurne, dans une certaine volonté d'effacer la nuit et le sommeil. Cet auteur de contes philosophiques et de poésies badines, farouche défenseur des « classiques » face aux « romantiques » – il aime se faire appeler « l'Aristenète français » – dénonce ainsi la posture de l'écrivain nocturne romantique qui « attend que de la lune, pleuve l'argent » en « évitant la lumière ». Un an plus tard, Félix Nogaret figure d'ailleurs l'écrivain classique comme un soleil « éclipsé » par la lune de la nouvelle génération d'écrivains dans son pamphlet contre Victor Hugo intitulé : *Etincelles d'un feu qui s'éteint : L'ŒUF FRAIS OU ERATO GALLINA PUERPERA ; Petit Conte en guise de préambule au dialogue ci-après : LES SOLEILS ÉCLIPSÉS, prononcé du vieux classique Aristenète contre le coryphée des Ostrogoths, ennemis de la langue et du bon sens*⁵⁰.

Certains poètes romantiques vont en effet mettre en avant une posture qui s'oppose à celle de l'homme de lettre « diurne » de la fin du XVIII^e siècle. L'oeuvre de l'homme de lettre – à la fois écrivain et philosophe – repose en effet sur l'acquisition assidue de connaissances et une réflexion, qui nécessite un apprentissage progressif et l'émulation intellectuelle offerte par les cours européennes éclairées ou les salons des Lumières. L'écrivain romantique se réclame à l'inverse d'un processus de création inné et non acquis, son chant n'étant pas le fruit d'un travail acharné mais le résultat de l'inspiration⁵¹. Réfractaire en apparence à la sociabilité mondaine de l'homme de lettre, il privilégie la nuit solitaire comme temporalité d'écriture⁵². Les veilles nocturnes sont alors nécessaires et recherchées par le poète, puisqu'elle constituent le seul moment d'accès à la compréhension et aux mystères du monde.

49 [François-Félix Nogaret], *Guerre à Morphée ou le triomphe de l'insomnie, nouveau souffle de vie du vieux conteur Aristenète*, Paris, Leclerc, 1829, p. 11-20.

50 Félix Nogaret, *Etincelle d'un feu qui s'éteint. L'oeuf frais ou « Erato gallina puerpera »*, Paris, Leclerc, 1830.

51 José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire*, op.cit., p. 310.

52 Ce changement de posture reflète également les évolutions du système de rémunération de l'écrivain au cours du premier XIX^e siècle, celui-ci dépendant de moins en moins du mécénat et de l'obtention d'une charge à la cour, et de plus en plus du marché éditorial. L'écrivain n'est ainsi plus autant soumis aux nécessités de la sociabilité mondaine de cours.

C'est surtout après 1830 que le motif de la nuit blanche créatrice se répand, au moment du déclin du romantisme « paternaliste » et « énergétique » qui revendiquait un ancrage social plus important. Dépossédé de sa dimension prophétique, il est davantage développé au sein des scénographies mélancoliques du poète « mourant » puis du désenchantement, et s'exprime le plus fortement dans le genre privilégié de la poésie lyrique. L'échange nocturne entre le poète et la muse déjà remarqué dans les *Nuits* d'Alfred de Musset constitue alors une mise en scène de plus en plus fréquente. Seul l'isolement rendu possible par l'endormissement du commun des mortels semble en effet pouvoir permettre au génie de s'exprimer, loin de toute l'agitation diurne du monde moderne, comme l'exprime par exemple Louis de Maricourt en 1841 dans ses *Heures d'insomnie* :

Salut ! Salut à toi, divine poésie !
En vain toute tremblante et de frayeur saisie,
Tu regardes le ciel, au bruit de nos clameurs,
Et cherches, ouvrant l'aile, à t'envoler ailleurs,
Je te salue. – Hélas ! Il est trop vrai, le monde,
Dans son flot emporté vers une nuit profonde,
Et tourmenté sans fin par le vague désir
D'un fantôme qu'il cherche et qu'il ne peut saisir,
Le monde, à tes accords, répond par l'ironie.
Mais moi je ne suis pas du monde [...].

O toi, qui me parlais dans mes nuits d'insomnie
Comme à l'homme qui dort vient parler son génie,
Toi qui jamais en vain mon âme n'implora
Toi qui m'as tout donné, transports, saintes ivresses,
Salutaires pensées...tout, jusqu'à ces tristesses
Dont une âme vulgaire ignore les attraits⁵³.

Précédée d'une lettre de Lamartine qui assure de la qualité de ce premier recueil poétique, la préface qu'écrit Louis de Maricourt pour introduire ses *Heures d'Insomnie* participe également à la scénographie nocturne de l'écriture déjà soulignée par l'intitulé :

Ecrites sous le poids d'une douleur personnelle, quelques-unes de ces poésies n'étaient point destinées à voir le jour. Le cri d'un cœur qui se plaint, ne peut trouver d'échos que dans l'âme d'un petit nombre d'amis capables d'apprécier l'étendue de ses regrets. Les livrer au public, c'est les profaner.

Plus tard, ces lambeaux épars, échappés avec des larmes, de bien des nuits sans sommeil, sont tombés entre les mains de personnes qui ont bien voulu y prendre un intérêt que sans doute ils sont loin de mériter. [...]

Mais dût ce livre être voué au silence, dût-il être dévoré, dès sa naissance, dans la fournaise à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, sans donner même à son auteur la consolation de le voir, lui aussi, exhaler son petit nuage de fumée ; dût l'oubli, le plus laid de tous les spectres, s'en emparer et poser sur ses feuillets sa main glacée, dussé-je en être pour mes veilles et pour mes frais, je ne me repentirais pas de l'avoir produit⁵⁴.

53 Louis de Maricourt (Comte de), « Retour à la poésie » dans *Heures d'insomnie*, Paris, Goujon et Milon, 1841, p. 129-134.

54 Louis de Maricourt (Comte de), *Heures d'insomnie*, *ibidem*, p.III-X.

La mise en scène des conditions de production du recueil est ainsi distillée tout au long de l'énonciation du pacte de lecture⁵⁵. La mention des veilles douloureuses combinée à l'assurance de l'écriture intime, solitaire et nocturne – non destinée préalablement à la publication – permet à l'auteur de se dégager de toute prétention vénale pour ne proposer à son lecteur que le fruit de l'inspiration poétique. C'est d'ailleurs cette scénographie qui est retenue par le critique littéraire du *Journal des débats* lorsqu'il commente le recueil: « M. de Maricourt a écrit quelques unes de ces poésies sous l'impression d'une grande douleur domestique ; ce sont celles qui nous paraissent les plus remarquables. On y reconnaît partout une mélancolie douce, une sensibilité vive, et des accents qui viennent de l'âme ⁵⁶». Tout autant que la lettre de Lamartine qui introduit l'ouvrage, la scénographie des nuits d'écritures solitaires et douloureuse permet ainsi d'inscrire le jeune poète dans une posture d'auteur. La mise en scène des veilles nocturnes causées par la création artistique débordent ici du cadre fictionnel pour intégrer également le paratexte de l'oeuvre.

Toutes les nuits blanches ne sont cependant pas créatrices, et tout veilleur nocturne ne peut pas s'inspirer poète. En 1835, quelques années après les *Nuits*, Alfred de Musset distinguent ainsi les veilles nocturnes poétiques des vulgaires insomnies dans un échange de stances avec son ami Charles Nodier :

Connais-tu deux pestes femelles
Et jumelles
Qu'un beau jour tira de l'enfer
Lucifer ?

L'une au teint blême, au coeur de lièvre,
C'est la Fièvre ;
L'autre est l'Insomnie aux grands yeux
Ennuyeux. [...]

Non pas cette belle insomnie,
Du génie,
Où Trilby⁵⁷ vient, prêt à chanter,
T'écouter. [...]

[L'insomnie], comme une huître qui bâille
Dans l'écaille,
Rêve ou rumine, ou fait des vers

55 Sur le rôle des préfaces dans la littérature des années 1830, voir José-Luis Diaz, « Préfaces 1830 : entre aversion, principe de plaisir et happening » dans José-Luis Diaz (coord.), *Revue des Sciences Humaines*, n°295 « Préfaces et manifestes du XIX^e siècle », Presses Universitaires du Septentrion, juillet-septembre 2009.

56 Louis Alloury, « Heures d'insomnie par le comte L. de Maricourt » dans *Journal des débats politiques et littéraires*, « Feuilleton du Journal des Débats », 25 septembre 1840, p.1-2.

57 Alfred de Musset fait ici référence au roman de Charles Nodier publié en 1822, *Trilby ou le Lutin d'Argail*. Trilby, personnage principal du roman, est un lutin-esprit du foyer qui tombe amoureux d'une humaine. Il incarne selon Nodier dans sa préface « le diable amoureux de toutes les mythologies ». Charles Nodier, *Trilby, ou le Lutin d'Argail. Nouvelle écossaise*, Paris, chez Ladvocat, 1822.

De travers

Voilà, depuis une semaine,
Toute pleine,
L'aimable et gai duo que j'ai
Hébergé⁵⁸.

Il compare la fièvre et l'insomnie de la veille créatrice à celles causées par la maladie qui empoisonnent le corps et l'esprit et ne permettent de faire que « des vers de travers ». S'inscrivant là encore dans l'expression du désenchantement, il se représente comme dépossédé de toute inspiration, et regrette avec nostalgie les nuits prolifiques d'avant 1830, du temps de « l' Arsenal romantique ⁵⁹», le cénacle littéraire présidé par Charles Nodier:

Alors, dans la grande boutique
Romantique,
Chacun avait, maître ou garçon,
Sa chansonnette [...]

Je brochais des ballades, l'une
A la lune,
L'autre à deux yeux noirs et jaloux,
Andaloux.

Cher temple, plein de mélancolie,
De folie,
Dont il faut rendre à l'amitié
La moitié !

Pourquoi, sur ces flots où s'élançe
L'Espérance,
Ne voit-on que le souvenir
Revenir⁶⁰ ?

Si la nuit peut être un moment d'attente et de création heureuse pour le poète, les muses ne sont cependant pas toujours au rendez-vous. En 1842, Théodore de Banville représente ainsi dans *Une nuit blanche* l'écrivain installé à sa table de travail, une fois l'agitation urbaine évanouie :

La ville, mer immense, avec ses bruits sans nombre,
A sur les flots du jour replié ses flots d'ombre ;
Et la Nuit secouant son front plein de parfums,
Inonde le ciel pur de ses longs cheveux bruns.
Moi, pensif, accoudé sur la table, j'écoute
Cette haleine du soir que je recueille toute.

58 Alfred de Musset, « Réponse à Monsieur Charles Nodier », publié dans *La Revue des deux mondes* en août 1843, puis incluse dans les *Oeuvres Complètes, Poésies, tome 2, 1833-1853*, [1886], Nouvelle édition, Paris, Lemère, 1876, p.276-281.

59 Voir à ce sujet Vincent Laisney, *L' Arsenal romantique. Le salon de Charles Nodier (1824-1834)*, Paris, Honoré Champion, 2002. Anthony Glinoe, Vincent Laisney, *L'âge des cénacles : confraternités littéraires et artistiques au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2013. Charles Nodier est d'ailleurs auteur d'un texte consacré « au sommeil », mais plus particulièrement aux rêves. Voir Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, Une histoire des rêves (1800-1945)*, Paris, éditions de l'EHESS, 2012, p. 23-25.

60 Alfred de Musset, « Réponse à Monsieur Charles Nodier », *op.cit.*

Plus rien ! Ma lampe seule, en mon réduit obscur
De son pâle reflet inondant le vieux mur,
Dit tout bas qu'au milieu du sommeil de la terre
Travaille une pensée étrange et solitaire⁶¹.

Malgré la temporalité nocturne qui semble propice à l'inspiration, sa page reste malheureusement aussi blanche que la nuit qu'il décrit :

Et cependant en proie à mille visions,
Mon esprit hésitant s'emplit d'illusions,
Et mes doigts engourdis laissent tomber ma plume.
C'est le sommeil qui vient. Non, mon regard s'allume.
Et, comme avec terreur, ma chair a frissonné.
Quel est ce bruit lointain ? Ah ! L'horloge a sonné !
Et la page est encor' vierge. Mon corps débile
Se débat sous le feu d'une fièvre stérile.
J'attends en vain l'idée et l'inspiration.
Qui venais me bercer d'une espérance vaine !
Être impuissant ! n'avoir que du sang dans la veine !
Avoir voulu d'un mot définir l'univers,
Et ne pouvoir trouver l'arrangement d'un vers !
Me suis-je donc mépris ?[...]
Et méditant déjà comment notre génie
impose une enveloppe à la chose infinie.
Hélas ! Amants d'un soir, en vain nous enlaçons
La morne Galatée et ses divins glaçons
Pourquoi m'as tu quitté ? Muse blanche ? O ma lyre⁶² !

En 1844, le lamartinien Louis de Ronchaud, dans son second recueil de poème – celui qui lui vaudra l'attention de la critique – dépeint une mise en scène du poète nocturne au travail quasi-identique à celle de Théodore de Banville :

Je veille tristement dans ma nuit solitaire.
Une lampe qui lui à mon chevet austère
Jette à peine dans l'urne un jour mystérieux.
De quel nom te nommer, désir, ou vague crainte,
Soudain frissonnement dont mon âme est atteinte
A l'aspect du flambeau grave et silencieux⁶³ !

La première strophe de *Je veille tristement* réunit ainsi les conditions idéales d'écriture attendues car elles correspondent à l'imaginaire de la création nocturne. On retrouve chez ces auteurs un schéma narratif de la veille créatrice prêt à l'emploi, qui réunit des conditions temporelles – la nuit solitaire – , de posture – l'attente – et de décorum – éclairé à la lumière artificielle.

La répétition du motif de la création littéraire nocturne peut représenter l'écrivain fictionnel semble ainsi bien définir après 1830 un moyen pour entrer en écriture et ce, même en dehors de la

61 Théodore de Banville, « Une nuit blanche » dans *Ceux qui meurent, ceux qui combattent*, publié dans *Les Cariatides*, livre II, [1842], réunies dans *Oeuvres de Théodore de Banville*, 1889, Paris, Lemerre, p. 174-177.

62 *Idem*.

63 Louis de Ronchaud, « Je veille tristement » dans *Les Heures*, Paris, Amyot, 1844, p. 31-36.

sphère littéraire parisienne, comme le montre la tentative d'Henri Gresset en 1835. Ce dramaturge et poète de Lons-le-Saunier semble être déterminé à inscrire ses œuvres poétiques dans une filiation et une posture romantique. Après s'être engagé en littérature pour chanter la révolution de 1830, il publie en 1832 une *Epître à Chateaubriand*, puis en 1834 une *Epître à M. de Lamartine* intitulée *Ruines*, puis présente l'année suivante ses *Insomnies poétiques*⁶⁴. Dans la préface de ce recueil intitulée « Essai sur la poésie », il se réclame à nouveau des différents noms du romantisme littéraire :

La poésie est morte, ont dit les esprits superficiels qui n'ont ni la sagacité analytique du présent, ni la profondeur du regard dans l'avenir : et ils n'entendent pas cette immense voix poétique que le siècle élève ; et ils ne comprennent pas que l'âme des peuples est tourmentée d'un levain de croyance, de grandes choses, de régénération sociale et religieuse ; la poésie du jour est l'organe de ce besoin, et les poètes en sont les pontifes sacerdotaux ; ils restent sourds, quand à la voix mordante et sceptique de Byron qui lance son rire ironique à la fiévreuse agitation des esprits, la voix de Lamartine, toute mélodieuse d'amour, de religion, de philosophie douce et consolante [...] ; quand, sur l'aile de la chanson, Béranger vole aux chaumières, raconter au peuple ses gloires et les prospérités que le pays doit à son bras⁶⁵.

Le poème dédié « A Béranger » fait écho au titre qu'il a choisi, en représentant le poète-fictionnel comme un créateur nocturne :

Oui, le poète est un génie
qui brille et s'attaque au pouvoir
qui lui parle dans l'insomnie
et le brûle de désespoir
du ciel formidable interprète
il se tient sans fléchir la tête
Seul debout derrière les rois
Et son énergétique pensée,
En traits de feu toujours tracée
Etincelle sur leur paroi⁶⁶

Bien qu'il n'arrive pas à atteindre la renommée grâce à son œuvre poétique⁶⁷, Henri Gresset n'en convoque pas moins les postures auctoriales qu'il a identifiées chez les auteurs qu'il espère égaler. De la même manière que sa préface et la multiplication des dédicaces lui permettent de

64 Henri de Gresset, *Hymne à la liberté*, Lons-le-Saunier, Courbet, 1830. *La Jurassienne*, Lons-le-Saunier, 1830. *Relation du banquet offert à MM. Tamisier et Goy, élèves de l'Ecole polytechnique, par la garde nationale de Lons-le-Saunier*, Lons-le-Saunier, Gauthier, 1830. *Epître à M. de Chateaubriand*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1832. *Les Ruines. Epître à M. de Lamartine*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1834. *Trois pièces nouvelles : Une destinée. Chant de mort. Chant d'amour*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1834.

65 Henri Gresset, *Insomnies poétiques*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1835, p. 10-11..

66 *Ibidem*, p. 185.

67 Nous ne connaissons le parcours d'Henri Gresset que par ses publications et le nom de deux pièces créées au théâtre de Lons-le-Saunier au début des années 1830, où il a peut-être eu une renommée locale (*Le Proscrit Polonais*, opéra comique ; *Philiberte de Luxembourg* ou *l'Incendie de Lons le Saulnier* en 1833) . A la fin du siècle, il est décrit comme un « poète de clocher, qui avait de la lecture et quelque imagination, bagage insuffisant pour pondre un chef d'oeuvre ». F. Guillermet, « Histoire anecdotique de l'ancien théâtre de Lons-le-Saunier » dans *Mémoires de la société d'émulation du Jura*, 1886, deuxième volume, Lons-le-Saunier, 1887, p. 166-168.

s'inscrire dans une certaine généalogie du romantisme, présenter son recueil comme le fruit de « l'insomnie poétique » lui permet de se positionner dans une temporalité d'écriture conforme à l'imaginaire de la création artistique.

Les représentations de la création solitaire et nocturne sont également diffusées par la littérature panoramique et physiologique. Dans la grande fresque sociale *Les français peints par eux-mêmes* – émanation et sur bien des aspects reflet du monde journalistique et littéraire parisien – Émile de la Bedollière dresse en 1841 le portrait du « poète » :

Bien qu'il y soit inondé de compliments et d'eau sucrée, le poète fréquente peu cette collection de zéros qu'on appelle le monde. Pour s'y présenter, il faut s'habiller, et s'habiller est une occupation si triviale, si pénible, si intolérable ! S'interrompre dans la fabrication d'une strophe pour chercher une cravate et un gilet ; descendre des hauteurs du Parnasse pour fouiller dans un tiroir [...]. Et à quoi bon le subir. Pour aller faire des révérences dans un salon, conter des fadeurs à des femmes raides et minaudières, soulever les plus hautes questions de la société avec des clairs de notaires [...].

Le poète reste donc chez lui, s'y livrant doucement à son indolence naturelle, et attendant l'inspiration avec l'immobilité d'un fakir. [...] On conçoit qu'il répugne au poète d'attacher une femme et des enfants à sa triste destinée. Il est au reste trop amoureux de toutes les femmes pour en préférer une seule. [...]

L'humeur indépendante du poète se plierait difficilement au joug matrimonial : il lui faut une liberté d'esprit et de mouvements qui s'accorde mal avec les tracasseries du ménage. Il peut lui prendre envie à deux heures du matin de sortir pour admirer la campagne que la lune éclaire, et de quitter sa femme pour courir dans les bois. Tient-il une rime qu'il a longtemps poursuivie, fût-ce au milieu de la nuit, il se lève et s'écrie : « Je l'ai trouvée ! » avec non moins de joie qu'Archimède⁶⁸.

L'auteur reprend ici sur le ton journalistique et ironique des typologies, les différentes caractéristiques du scénario auctorial mis en place par nombre de ses contemporains – la solitude comme rejet des mondanités de l'homme de lettre, la recherche d'un idéal amoureux jamais atteint et la création nocturne. Il est intéressant de noter qu'Émile de la Bedollière semble lui-même avoir suivi ce schéma au moment de son entrée en littérature dix ans auparavant, en fréquentant les romantiques et en écrivant des poésies : « Émile de la Bedollière était né pour être mieux qu'un traducteur et qu'un nouvelliste ; il avait commencé par la poésie et rimait à cœur perdu » rapporte ainsi Charles Monselet en 1857⁶⁹.

Dans la seconde partie du XIX^e siècle, la diffusion de cet imaginaire du poète-veilleur se poursuit par la publication de biographies et de souvenirs sur les romantiques des années 1830. Cette production répond à l'intérêt croissant du public pour les éléments décrivant la vie et l'intimité des artistes, tout en perpétuant et véhiculant – notamment sous la censure du Second

68 Émile de la Bedollière, « Le poète » dans *Les français peints par eux-mêmes*, tome 2, Paris, L. Curmer, 1841, p. 81-96.

69 Charles Monselet, *La lorgnette littéraire. Dictionnaire des grands et des petits auteurs de mon temps*, Paris, Poulet-Malassis et De Brosse, 1857. Notice issue des *Archives Biographiques françaises*, base de donnée en ligne WBIUS.

Empire – le souvenir nostalgique d'un passé littéraire révolu⁷⁰. En 1877, Paul de Musset publie ainsi une biographie de son frère, et décrit l'envers du décor de l'écriture de *La Nuit de Mai* :

Un soir de printemps, en revenant d'une promenade à pied, Alfred me récite les deux premiers couplets du dialogue entre la muse et le poète, qu'il venait de composer sous les marronniers des Tuileries. Il travailla sans interruption jusqu'au matin. lorsqu'il parut à déjeuner, je ne remarquai sur son visage aucun signe de fatigue. [...] Pendant la journée, il mena de front la conversation et le travail, comme ces joueurs d'échecs qui jouent deux parties à la fois. Par moments, il nous quittait pour aller écrire une dizaine de vers et revenait causer encore. Mais le soir il retourna au travail comme à un rendez-vous d'amour. Il se fit servir un petit souper dans sa chambre. Volontiers, il aurait demandé deux couverts afin que la muse y eût sa place marquée. Tous les flambeaux furent mis à contribution, il alluma douze bougies. Les gens de la maison, voyant cette illumination, durent penser qu'il donnait un bal. Au matin de ce second jour, le morceau étant achevé, la muse s'envola ; mais elle avait été si bien reçue qu'elle promit de revenir. Le poète souffla les bougies, se coucha et dormit jusqu'au soir. A son réveil, il relut la pièce de vers, et n'y trouve rien à retoucher⁷¹.

Le récit qu'il en fait nourrit et alimente la mise en scène du poète-fictionnel créé par Alfred de Musset dans les poésies elles-mêmes. Le biographe reprend les différents éléments de mise en scène de la création nocturne : frappé par l'inspiration, le poète doit s'isoler la nuit tombée, dans sa chambre éclairée à la lumière artificielle, afin d'accueillir sa muse. Le parallèle avec la nuit blanche amoureuse – qui constitue la trame du poème – est explicite. Ce même schéma narratif est à nouveau utilisé quelques pages plus loin pour décrire l'élaboration avortée d'une *Nuit de Juin*, puis encore une fois pour relater l'écriture de la *Nuit d'Août* :

La *Nuit d'Août* fut réellement pour l'auteur une nuit de délices. Il avait orné sa chambre et ouvert les fenêtres, la lumière des bougies se jouait parmi les fleurs qui remplissaient quatre grands vases symétriquement disposés. La Muse arriva comme une jeune mariée. Il n'y avait ni amusement ni fête qui pût soutenir la comparaison avec ces belles heures d'un travail charmant et facile ; et comme cette fois, les pensées du poète étaient sereines, son cœur guéri, son esprit ferme et son imagination pleine de sève, il goûta un bonheur que le vulgaire ne soupçonne pas⁷².

Paul de Musset, crée ainsi un décor pour entourer la mise en scène du poète fictionnel des *Nuits*. Dans cette mise en abyme, il insiste sur les éléments matériels de la création poétique, décrivant minutieusement l'espace intime de l'écriture, et construit un *décorum* conforme aux représentations de la figure du poète-artiste nocturne.

De la même manière, lorsqu'Eugène de Mirecourt écrit la biographie d'Alfred de Vigny pour l'inclure dans sa galerie de portraits satiriques des *Contemporains*, il attribue au chef de file du romantisme les caractéristiques de cette posture auctoriale de veilleur, en le dépeignant habitué au travail nocturne dès sa plus tendre enfance :

Il se livrait à l'étude avec une constance infatigable et ne cessait un travail que pour en commencer un autre.

70 José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire, ouvrage cité*.

71 Paul de Musset, *Biographie de Alfred de Musset*, Paris, Lemerre, 1877, p. 137-138.

72 *Ibidem*, p. 168-170.

Tous les jours, à la sortie de l'institution, il trouvait un répétiteur qui l'attendait chez sa mère. On ne quittait les livres que fort avant dans la nuit. Ce fut de la sorte que notre héros contracta sa chère habitude du travail nocturne, que rien jusqu'ici n'a pu lui faire perdre.

« Il se recueille, – pour lui emprunter une de ses belles et poétiques expressions, – dans le silence adoré des heures noires. »

– La nécessité d'un long sommeil, dit M. de Vigny, est un paradoxe inventé par les sots qui n'ont rien à dire et les paresseux qui n'ont rien à faire. Trop dormir n'est-ce pas se voler soi-même et dérober à la vie des instants précieux⁷³ ? »

Parallèlement à l'élaboration des dispositifs identitaires mis en place par les auteurs eux-mêmes – qui s'engagent dans ces processus d'auto-représentation afin de signaler leur position à l'intérieur du champ littéraire – la multiplication de ses écrits biographiques et autobiographiques participe ainsi à la diffusion de l'imaginaire du poète-artiste nocturne.

La mise en scène de la privation de sommeil imposée par la création n'est par ailleurs pas l'apanage du genre poétique. En 1833, Jacques Arago et Amédée Kermel intitulent ainsi leur recueil de contes et petites histoires *Insomnies*, précisant bien dans la préface que cet intitulé est en rapport avec la temporalité d'écriture : « Voici pourtant notre livre : il est le résultat de nos *insomnies* » :

Quelques-uns de nos contes sont vrais ; d'autres, avec un fait principal exact, se sont enrichis (ou appauvris, si vous voulez) de détails sombres ou rians, fruits de nos *insomnies*. Tout cela a été écrit la nuit, à la clarté d'une bougie, la tête sur un chevet incessamment froissé... Tout cela supportera-t-il le grand jour ? Pourquoi pas ?...⁷⁴

On retrouve ici les mêmes éléments scénographiques que ceux mise en avant par les poètes que nous venons d'évoquer : la temporalité nocturne, la privation de sommeil et la lumière de la bougie. On remarque cependant dans la préface une petite variation dans le schéma de narration de la création nocturne : alors que le poète se met en situation d'attente vis à vis des muses, Arago et Kermel insistent sur la dimension subie de leur insomnie :

Le plus grand ami du malheureux, c'est le sommeil.

L'homme qui ne dort pas aux heures tracées par la nature ajoute moins à sa vie qu'à la dose de ses maux : et si le plus doux plaisir du dormeur était de sentir qu'il dort, je ne connais pas de supplice physique plus cruel, plus poignant, plus âcre, que celui de sentir qu'on a besoin de sommeil quand rien ne peut nous le procurer.

Qui de nous cent fois n'a pas été poursuivi dans le silence des nuits, par ce qu'on appelle une *idée fixe*⁷⁵ !

C'est l'abondance de l'imagination inspiratrice qui s'impose et cause les veilles nocturnes. De la même manière que l'insomnie du poète est exceptionnelle, celle de l'écrivain diffère de celle expérimentée par tout un chacun :

Il nous est souvent arrivé de vivre un siècle en une heure. Alors ce n'était point une *idée fixe* qui nous maîtrisait. Notre imagination vagabonde ne connaissait plus de borne. Nous étions à la fois

73 Eugène de Mirecourt, *Alfred de Vigny*, Paris, G. Havard, collection « Les contemporains », 1856, p. 10-11.

74 Jacques Arago, Amédée Kermel, *Insomnies*, Paris, Guillaumin, Landois, 1833, p. III.

75 *Ibidem*, p. II.

au sein d'une forêt vierge du Brésil, au milieu des glaces polaires ou sous le ciel riant des Mariannes. Nous nous rappelions alors les premiers jeux de notre enfance, les premiers combats de notre jeunesse, les premiers désappointement d'un âge plus avancé.[...] Peut-on appeler cette surabondance d'idées *insomnies* ? Nous le croyons. Ce n'est plus une idée qui nous poursuit, c'est un monde d'idées ; vous leur devenez soumis : courbez le front⁷⁶.

Semblable aux muses poétiques, c'est la fertilité de son imagination qui impose au conteur fantaisiste – genre alors en vogue chez les romantiques – la temporalité de création nocturne. Elle permet aux auteurs de se démarquer du monde « diurne » de la création littéraire industrielle :

D'autres *historiettes* plus sérieuses remplissent les moments d'hommes moins frivoles. Libre à nous de nous jeter dans une autre route, labyrinthe caverneux dans lequel se perd, le premier, celui qui veut tenir le fil ; sinuosités secrètes où se vendent les plumes et les consciences, où se trafiquent de honteux marchés, où se proposent de lâches transactions [...]. Il y a foule, foule en épaulettes et broderies, foule en rabat, foule en porteurs de prose ou de rimes. Que sais-je, moi ? On se pousse, on se presse, on se coudoie. C'est à qui tendra une main plus suppliante ; c'est à qui brûlera le plus d'encens aux pieds d'idoles corrompues. Détournons nos regards, et fasse le ciel que nos nuits d'insomnies nous retracent de moins hideux tableaux !
Nous aimons mieux la douleur qui tue que celle qui avilit⁷⁷.

Le sacrifice du sommeil demandé par l'insomnie créatrice intègre donc avec la solitude le prix à payer, et la posture à adopter, pour devenir un véritable poète. Cette scénographie de la veille nocturne du poète-artiste cherche à se distinguer de la temporalité d'écriture d'un autre scénario d'auteur nocturne: celle du romancier-veilleur, imposée par les rythmes de la « littérature industrielle ».

3) LE ROMANCIER-VEILLEUR SOUMIS À LA TEMPORALITÉ D'ÉCRITURE DE « LA LITTÉRATURE INDUSTRIELLE »

Parallèlement à l'élaboration de cette scénographie du poète-artiste nocturne, une autre figure de l'écrivain-veilleur émerge dans les discours à partir des années 1830, celle du romancier qui travaille de jour comme de nuit, soumis à l'inspiration certes, mais surtout aux nouvelles exigences de la production littéraire.

L'image de ce nouveau bourreau de travail est notamment incarnée par Honoré de Balzac, qui personnifie l'« écrivain industriel » dénoncé par Sainte-Beuve :

Il y croyait [à la gloire], et ce sentiment d'une ambition, du moins élevée, lui a fait tirer de son organisation forte et féconde tout ce qu'elle contenait de ressources et de productions en tout genre. M. de Balzac avait le corps d'un athlète et le feu d'un artiste épris de la gloire : il ne lui fallut pas moins pour suffire à sa tâche immense. Ce n'est que de nos jours qu'on a vu de ces organisations énergiques et herculéennes se mettre, en quelque sorte, *en demeure* de tirer d'elles mêmes tout ce qu'elles pourraient produire, et tenir durant vingt ans la rude gageure. Quand on lit Racine, Voltaire, Montesquieu, on n'a pas trop l'idée de se demander s'ils étaient, ou non, robustes de corps et puissants d'organisation physique. Buffon était un athlète, mais son style ne

76 *Idem*.

77 *Ibid*, p. IV .

le dit pas. Les écrivains de ces âges plus ou moins classiques n'écrivaient qu'avec leur pensée, avec la partie supérieure et toute intellectuelle, avec l'essence de leur être. Aujourd'hui, par suite de l'immense travail que l'écrivain s'impose et que la société lui impose à courte échéance, par suite de la nécessité où il est de frapper vite et fort, il n'a pas le temps d'être si platonique ni si délicat. La personne de l'écrivain, son organisation tout entière s'engage et s'accuse elle-même jusque dans ses œuvres ; il ne les écrit pas seulement avec sa pure pensée, mais avec son sang et ses muscles. La physiologie et l'hygiène d'un écrivain sont devenues un des chapitres indispensables dans l'analyse qu'on fait de son talent⁷⁸.

Si dans cette chronique littéraire écrite après la mort de Balzac, Sainte-Beuve peut faire allusion « à l'hygiène » d'écriture de l'écrivain prolifique, c'est que celle-ci était bien connue des contemporains. La mise en scène de « la vie privée de M. de Balzac » permet en effet à ce dernier de façonner son image publique en se représentant nuit et jour à sa table d'écriture, comme l'expose le journal *La Caricature* en 1840 :

M. de Balzac, et ceci n'est point une plaisanterie, se lève tous les jours à minuit précis, travaille jusqu'au lendemain à cinq heures du soir, dîne entre cinq et six, et dort jusqu'à minuit, heure à laquelle il se fait réveiller pour recommencer encore.

Ce genre de vie, quelque bizarre qu'il soit, est cependant le seul qui puisse justifier l'incroyable fécondité de M. de Balzac. Il n'est point de journal dont il ne soit le collaborateur, pas de revue qui ne promette de ses nouvelles, pas de libraire qui n'annonce de ses livres. Pourtant ce n'est pas tout encore, car voici M. de Balzac qui se fait auteur dramatique !

M. de Balzac, pour aider et soutenir l'inspiration, a toujours à ses côtés une tasse de café brûlant, qu'on remplit sitôt qu'elle est vidée. Le plus fécond des romanciers paie un domestique spécial, lequel n'a pas d'autre fonctions que de surveiller, nuit et jour, ce tonneau des Danaïdes d'une nouvelle espèce⁷⁹.

Balzac donne l'image d'une personne qui contrôle son rythme biologique pour se consacrer tout entier à son œuvre, s'affranchissant le plus possible des distinctions diurne/nocturne. Il organise ainsi scrupuleusement ses horaires de sommeil afin de les réduire au minimum. On peut ici constater une certaine filiation avec les positions auctoriales défendues par Félix de Nogaret et la génération des hommes de lettre de la fin du XVIII^e siècle. La posture mise en avant par Honoré de Balzac prône ainsi une organisation quotidienne qui permette d'entretenir une inspiration permanente, de la nourrir en quelque sorte par un travail continu afin de suivre les nouveaux rythmes de l'édition moderne. Ce n'est d'ailleurs pas la muse inspiratrice qui tient éveillé Balzac soumis à l'injonction de productivité, mais le recours au café, boisson excitante qui lui permet de maintenir son rythme soutenu. L'auteur ne se cache pas de consommer abondamment cette boisson en l'intégrant à son scénario auctorial, jusqu'à se revendiquer expert en matière de café dans le *Traité des excitants modernes*, qu'il fait publier en appendice d'une réédition de la *Physiologie du goût* de Brillat-Savarin⁸⁰ :

78 Charles-Augustin Sainte-Beuve, « M. de Balzac », *Le Constitutionnel*, 2 septembre 1850. Publié dans *Les Causeries du lundi*, tome 2, Paris, Garnier frères, 1851, p. 416-434, p. 420-421.

79 « Grelot de Paris. Vie privée de M. de Balzac », *La Caricature*, 26 avril 1840, p.10.

80 En 1839, l'éditeur Charpentier réédite ainsi conjointement *La Physiologie du goût* de Brillat-Savarin, et la *Physiologie du mariage* d'Honoré de Balzac, présentant les deux ouvrages comme pendants l'un de l'autre.

DU CAFÉ

Sur cette matière, Brillat-Savarin est loin d'être complet. Je puis ajouter quelque chose à ce qu'il dit sur le café, dont je fait usage de manière à pouvoir en observer les effets sur une grande échelle. Le café est un torréifiant intérieur. Beaucoup de gens accordent au café le pouvoir de donner de l'esprit ; mais tout le monde a pu vérifier que les ennuyeux ennuient bien davantage après en avoir pris. Enfin, quoique les épiciers soient ouverts à Paris jusqu'à minuit, certains auteurs n'en deviennent pas plus spirituels⁸¹.

Le café n'influe donc pas sur le talent littéraire, mais en réduisant le temps de sommeil et en favorisant la nuit blanche, il permet de l'exploiter davantage :

Je me permets de modifier cet article de Brillat-Savarin par des expériences personnelles et les observations de quelques grands esprits.

Son pouvoir n'est ni constant ni absolu. Rossini a éprouvé sur lui-même les effets que j'avais déjà observé sur moi. – Le café, m'a-t-il dit, est une affaire de quinze ou vingt jours, le temps fort heureusement de faire un opéra.

Le fait est vrai. Mais le temps pendant lequel on jouit des bienfaits du café peut s'étendre. Cette science est trop nécessaire à beaucoup de personnes pour ne pas décrire la manière d'en obtenir les fruits précieux.

Vous tous, illustres chandelles humaines, qui vous consommez par la tête, approchez et écoutez l'évangile de la veille et du travail intellectuel⁸² !

La consommation du café – qui caractérise selon lui la société moderne – relève ainsi de la science tout autant que de l'art qu'il faut savoir acquérir pour sa préparation. Il faut pouvoir trouver l'équilibre dans sa consommation de la même manière qu'il faut trouver un équilibre entre l'écriture et l'amour – un excès étant facteur de maladies potentiellement mortelles :

Quand on mène de front la vie intellectuelle et la vie amoureuse, l'homme de génie meurt comme sont morts Raphaël et lord Byron. Chaste, on meurt par excès de travail, aussi bien que par la débauche ; mais ce genre de mort est extrêmement rare. L'excès du tabac, l'excès du café, l'excès de l'opium et de l'eau de vie, produisent des désordres graves, et conduisent à une mort précoce⁸³.

A l'inverse du poète nocturne romantique, dont l'excitant moderne serait davantage l'eau de vie et le vin – les jouissances de l'ivresse ayant séduit « Byron après Sheridan et *tutti quanti* » – le romancier-veilleur cherche ainsi à faire fructifier ses nuits de veille à l'aide d'une boisson davantage propice au labeur⁸⁴. Comme l'écrit la chercheuse en littérature Martine Lavaud, « pour Balzac journaliste, travailler la nuit pour être lu le jour relève d'une synchronisation socio-temporelle moins marginale que coproductive, moins spirituelle que temporelle⁸⁵ ». Il s'oppose en

81 Honoré de Balzac, *Traité des excitans modernes*, dans Jean-Anthelme Brillat Savarin, *Physiologie du goût ou Méditations de gastronomie transcendante. Suivie d'un traité sur les excitans moderne par M. de Balzac*, Paris, Charpentier, 1839, p. 460-461.

82 *Ibidem*.

83 *Ibid.*, p. 451.

84 *Ibid.*, p. 454. Sur la consommation d'alcool comme constitutive de certaines postures actoriales au XIX^e siècle, voir notamment Pascal Brissette, « Un verre de trop. Consommation alcoolique de Chatterton à Verlaine » dans *COntEXTES, Revue de sociologie de la littérature*, n°6, septembre 2009, En ligne [URL : <https://journals.openedition.org/contextes/4461>]

85 Martine Lavaud, « Nuits d'encre : le travail et la mesure » dans *Romantisme*, 2016/4, n°174, Paris, Armand Colin, p.83-95, p. 84.

cela à la veille nocturne du poète, qui s'exclut du monde moderne pour trouver l'inspiration créatrice. C'est bien cette recherche de productivité que désapprouve Sainte Beuve, qui oppose les deux postures :

La puissance propre à M. de Balzac a besoin d'être définie : c'était celle d'une nature riche, copieuse, opulente, pleine d'idées, de types et d'inventions, qui récidive sans cesse et n'est jamais lasse ; c'était cette puissance-là qu'il possédait et non l'autre puissance, qui est sans doute la plus vraie, celle qui domine et régit une oeuvre, et qui fait que l'artiste y reste supérieur comme à sa création. [...]

Mais [pour M. de Balzac] cette gloire ne s'acquiert pas en se jouant ni en rêvant ; elle est le prix du travail opiniâtre et de l'ardeur appliquée[...] : « Le travail constant, a-t-il dit encore, est la loi de l'art comme celle de la vie : car l'art, c'est la création idéalisée. Aussi les grands artistes, les poètes, n'attendent-ils ni les commandes, ni les chalands ; ils enfantent aujourd'hui, demain, toujours. Il en résulte cette habitude du labeur, cette perpétuelle connaissance des difficultés qui les maintient en concubinage avec la Muse, avec ses forces créatrices. Canova vivait dans son atelier comme Voltaire a vécu dans son cabinet. Homère et Phidias ont dû vivre ainsi. » J'ai voulu exprès citer ce passage, parce qu'avec les mérites de vaillance et de labeur qui s'y déclarent et qui honorent M. de Balzac, on y saisit à nu le côté moderne, et la singulière inadvertance par laquelle il dérogeait et attentait aussitôt à cette beauté même qu'il prétendait poursuivre. Non, Homère ni Phidias n'ont pas vécu ainsi en concubinage avec la Muse ; ils l'ont toujours accueillie et connue chaste et sévère⁸⁶.

Le critique littéraire oppose ici deux manières d'être auteur-veilleur nocturne : celle du poète inspiré par les muses à celle de l'écrivain-industriel qui produit en continu. C'est bien le rapport à la temporalité et aux conditions d'écriture qui détermine selon Sainte-Beuve la véritable posture artistique, lui permettant de distinguer les véritables œuvres littéraires de celles soumises à la tyrannie du marché éditorial et du public.

Cette organisation de l'écriture est là aussi accompagnée d'une véritable mise en scène. Balzac est ainsi censé revêtir une tenue spécifique de travail : une longue robe d'intérieur blanche, comparée selon les circonstances à une robe monacale où à une robe de chambre. Le choix de cette tenue qui n'est portée que dans la plus stricte intimité, à l'abri des regards du monde extérieur et loin des distractions du monde moderne, renforce la posture d'écrivain laborieux que souhaite véhiculer l'auteur. Cette scénographie est en effet organisée par Balzac lui-même, qui essaie de contrôler son image publique, et de faire contrepoids à l'image de dandy jouisseur que les caricaturistes et les journalistes lui prête depuis ses premiers succès⁸⁷. La commande d'un portrait à Louis Boulanger le représentant dans cette robe blanche participe ainsi à cette stratégie, lui permettant de façonner l'image d'un écrivain qui se plie au rythme de vie monacal imposé par son

86 Sainte-Beuve, « M. de Balzac », *Le Constitutionnel*, 2 septembre 1850. Publié dans *Les Causeries du lundi*, tome 2, Paris, Garnier frères, 1851, p. 416-434.

87 Christian Galantaris, Isabelle Lamy, « Balzac et son image. L'Iconographie d'Honoré de Balzac de son vivant » dans François Blanchetière, Sophie Join-Lambert (dir.), *Monumental Balzac. Petite histoire des monuments au grand écrivain*, catalogue d'exposition, Musée des beaux-arts de Tours, In Fine éditions d'art, 2019, p. 31-53.

travail⁸⁸. Le tableau exposé au salon de 1837 est commenté, diffusé et détourné par de multiples graveurs et caricaturistes. Une quarantaine d'années plus tard, les trois sculpteurs – Henri Chapu, Auguste Rodin puis Alexandre Falguière – commandités par la Société des gens de lettres pour réaliser un monument à Balzac choisissent eux aussi de le représenter dans sa robe de chambre de travail⁸⁹.

Cette représentation du romancier-veilleur, contrôlée par Balzac de son vivant, continue en effet à être nourrie et diffusée après sa mort en 1850. Lui consacrant un portrait dans sa série *Les Contemporains*, Eugène de Mirecourt évoque ainsi « ses nuits et ses jours consacrés au travail », absorbant à chaque page écrite « une gorgée d'essence de café » qui « chasse le sommeil et brûle le sang »⁹⁰. Diverses biographies écrites par ses proches alimentent également cette image. Léon Gozlan, son ancien secrétaire décrit par exemple dans *Balzac en pantoufles* publié en 1856 les veilles nocturnes de l'auteur :

Bien rarement Balzac passait-il la soirée avec les amis qu'il invitait. Cela n'arrivait jamais quand le travail le pressait beaucoup. Immédiatement après le dessert, il nous disait adieu et allait se mettre au lit. Plus d'une fois, l'été, à sept heures, au milieu des plus douces splendeurs de la soirée, je l'ai vu nous quitter et remonter soucieusement aux Jardies afin d'aller goûter par force, par violence, un sommeil imposé, malsain, afin de pouvoir se lever à minuit et travailler jusqu'au lendemain.

C'était là sa vie, vie de galérien, atroce, contre nature : efforts meurtriers ! Et pourtant, sans ces efforts, je ne crois pas qu'il soit possible à l'écrivain de creuser un profond sillon aux flancs de cette dure montagne, au pied de laquelle est aussi sa tombe.

Personne au monde n'a peut-être vécu autant dans la nuit que Balzac. Ce grand silence de la vie et de la nature lui rendait le calme nécessaire à la création de ses belles œuvres⁹¹.

Un épisode en particulier, celui de la cohabitation avec Charles Lassailly, invité quelques mois dans la maison de Balzac pour une collaboration littéraire se transforme en une anecdote régulièrement reprise pour illustrer le rythme de travail atypique de l'écrivain :

Ayant rencontré un jour dans les rues de Paris, le poète Lassailly, dont l'accoutrement annonçait assez la misère, il l'emmena. – Nous travaillerons ensemble, nous ferons du théâtre, lui dit-il.

88 L'original du portrait est aujourd'hui perdu, mais une esquisse préparatoire est conservée au musée de Tours. Louis-Candide Boulanger, *Portrait d'Honoré de Balzac*, 1836, Huile sur toile, 60x50cm, Réunion des Musées Nationaux, dépôt au Musée des beaux-arts de Tours.

89 La Société des gens de lettres alors présidée par Émile Zola passe commande d'un monument à Balzac au sculpteur Henri Chapu en 1898. Ce dernier décède en 1891 sans avoir pu dépasser le stade des esquisses. Le monument est alors confié à Auguste Rodin, qui prend du retard et présente son œuvre au salon de 1898. Au cœur d'une polémique esthétique sur fond d'affaire Dreyfus, la sculpture finit par être refusée par son commanditaire. C'est Alexandre Falguière qui hérite du projet, et son monument est inauguré à Paris en 1902. Le monument d'Alexandre Falguière est encore visible aujourd'hui place Georges Guillaumin dans le VIII^e arrondissement de Paris. Quatre statues de Balzac ont été coulées en bronze d'après les plâtres d'Auguste Rodin, dont deux conservées à Paris : l'une au musée Rodin, et l'autre inaugurée en 1839, au 136 boulevard Raspail dans le VI^e arrondissement. François Blanchetière, Sophie Join-Lambert (dir.), *Monumental Balzac*, *op.cit.*

90 Eugène de Mirecourt, *Balzac*, Paris, J.-P. Roret et Cie éditeurs, coll. Les contemporains, 1854, p. 34-35.

91 Léon Gozlan, *Balzac en Pantoufles*, Paris, Michel Lévy Frères, collection Hetzel, 1856, p. 36.

Notre homme se laisse faire. L'on arrive aux Jardies⁹² ; il était cinq heures, l'on se met à table. Lassailly mange en homme qui a comblé l'arriéré. Enfin, l'on se lève. – Allez vous coucher, lui dit alors M. de Balzac. Lassailly regarde d'un air hébété son hôte, qui le conduisit sans mot dire dans la pièce qu'il lui destinait. Au fait, il n'y avait pas d'inconvénient grave à obéir : Lassailly se mit au lit sans chercher à pénétrer les motifs de M. de Balzac, et il ne tarda pas à ronfler comme un tuyau d'orgue.

A minuit, l'heure classique des revenants, le pauvre poète est réveillé en sursaut. Il aperçoit à son chevet un fantôme tout vêtu de blanc. C'était le châtelain des Jardies enveloppé dans une robe de moine qui lui servait de robe de chambre. – Allons, levez-vous, nous allons travailler. » Lassailly commença à comprendre pourquoi on l'avait envoyé si prématurément se coucher : c'est qu'aux Jardies on faisait de la nuit le jour. Cela dérangeait bien un peu ses habitudes : mais il n'en fait rien paraître et suit M. de Balzac. On travaille toute la nuit. Il avait beau lutter, le sommeil l'emportait sur sa volonté de se tenir éveillé. « – Prenez-moi cela », lui disait de temps en temps l'auteur d'*Eugénie Grandet* en lui présentant une tasse.

M. de Balzac, qui aimait le sommeil et qui s'arrachait des draps avec une peine incroyable, buvait constamment du café. Sans cet auxiliaire, il n'eût pas été le plus fort.

Ils travaillaient l'un et l'autre ainsi jusqu'à six heures. A six heures du matin on *soupa*, et l'on allait se recoucher pour un peu⁹³.

L'histoire de cette collaboration suscite au moins une dizaine de récits au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, dépeignant avec plus ou moins de bienveillance l'image d'un Balzac bourreau de travail nocturne⁹⁴. Elle est rapportée dans la presse et les récits biographiques écrits par des gens de lettres, mais aussi par des chroniqueurs anonymes comme ici dans le journal catholique de l'Abbé de Migny. La transformation de cette anecdote en motif récurrent s'observe dans le double contexte de l'année 1850 : année du décès de Balzac, mais aussi moment où se forge un discours mémoriel de réhabilitation des romantiques méconnus par les « derniers témoins de 1830 » parmi lesquels Charles Lassailly – romancier et poète mort fou en 1843 – prend une place privilégiée⁹⁵.

Parallèlement, la publication d'une biographie écrite par la sœur de Balzac, Laure de Surville, dévoile en 1856 des morceaux choisis de la correspondance de l'écrivain⁹⁶. Dans plusieurs de ses lettres, il insiste sur ses horaires de travail nocturne comme faisant partie intégrante de son processus d'élaboration :

J'ai repris ma vie de travail. Je me couche à six heures, aussitôt dîner. L'animal digère et dort jusqu'à minuit. Auguste me pousse une tasse de café avec lequel l'esprit va toute d'une traite jusqu'à midi. Je cours à l'imprimerie porter ma copie et prendre mes épreuves pour donner de l'exercice à l'animal, qui rêve tout en marchant.

92 Les « Jardies » est le nom de la maison dans laquelle Balzac s'installe entre 1837 et 1840, à Sèvres en Île-de-France.

93 « M. de Balzac » dans *La voix de la vérité*, 17 septembre 1850, p. 4.

94 Le décompte d'une dizaine de récits est fait par Mélanie Leroy-Terquem. Mélanie Leroy-Terquem, « L'envers du canon littéraire : le cas des petits romantiques français », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2014/1, n° 114, Paris, PUF, p. 123-130. Voir par exemple Gérard de Nerval, *La Presse*, 7 octobre 1850, p.1. Philibert Audebrand, « Petit voyage à travers l'ancienne presse », *Le Mousquetaire*, 6 juillet 1854, p.2-3. Léon Gozlan, *Balzac en Pantoufles, ouvrage cité*, p. 57-60.

95 Mélanie Leroy-Terquem, « L'envers du canon littéraire... », *article cité*.

96 Laure Surville (née de Balzac), *Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance*, Paris, Librairie Nouvelle, Jaccottet, Bourdilliat et Cie éditeurs, 1858. Le texte est d'abord publié dans *La Revue de Paris* en 1856.

On met bien du noir sur du blanc en douze heures, petite sœur, et au bout d'un mois de cette existence, il n'y a pas mal de besogne de faite⁹⁷.

Dés le début des années 1830, Balzac cultive ainsi auprès de son cercle intime une manière d'être auteur basée sur une réduction drastique de son sommeil au profit du labeur d'homme de lettre. Cette image est omniprésente dans ses échanges, comme le pointe en 1876 Maxime Gaucher, critique de la *Revue politique et littéraires*, au moment où paraît une édition plus complète de ses correspondances :

C'est toujours le même refrain douloureux, le même *ahan*, comme on disait au XVI^e siècle, du manœuvre qui gémit en soulevant la lourde cognée. « Il me faut tant pour l'échéance prochaine ! J'ai trois feuilles à écrire pour demain ! Arriverai-je à corriger ce monceau d'épreuves ? Il le faut cependant ! Du café, encore du café pour ne pas dormir ! Qu'on me réveille à minuit pour que je travaille jusqu'à sept heures du matin ! Deux heures de sommeil alors, et je reprendrai. Il me faut mes seize heures à mon bureau pendant huit jours de suite ! [...] Eh bien, je me reposerai le mois prochain. Au travail, forçat, au travail⁹⁸ !

A la fin du siècle, les portraits de Balzac au travail sont ainsi nourris par cet imaginaire de la création nocturne et par le *décorum* spectaculaire qui l'entoure :

Jules Sandeau⁹⁹ m'a conté qu'à l'époque où il habitait le pavillon de la rue Cassini, Balzac, à un certain moment, s'enferma dans sa chambre, contrevents hermétiquement clos, rideaux parfaitement tirés, de façon à faire, dans cette pièce, une nuit permanente. Quatre bougies sur un candélabre l'éclairaient. Un joli feu de bois brillait dans la cheminée devant laquelle chauffait en permanence une cafetière. Une couchette de fer, une table carrée à tapis vert, un fauteuil, constituaient tout l'ameublement.

Le grand romancier demeura cloîtré dans cette chambre pendant vingt-deux journées et vingt-deux nuits consécutives, sans prendre l'air extérieur, sans jouir de la lumière solaire, sans voir d'autre figure humaine que celle du domestique qu'il sonnait lorsqu'il éprouvait le besoin de manger, s'humectant de temps à autre le gosier par quelques gorgées de café pur, se jetant sur son lit aux heures où le sommeil le terrassait et se maintenant dans l'ignorance complète et voulue des faits extérieurs, de l'état du ciel, des heures qui s'écoulaient, du jour ou de la nuit.

Il ne se délivra de cette captivité volontaire que quand il eut écrit le mot *fin* à la dernière page du manuscrit qu'il avait commencé au moment de son entrée en cellule¹⁰⁰.

Julien Lemer publie en 1892 ce portrait du romancier-veilleur, dans une description qui correspond parfaitement à sa définition du *noctiurge*. Il ne s'agit plus seulement pour Balzac de s'imposer une hygiène de vie drastique pour pouvoir consacrer le plus d'heures possibles à l'écriture, mais bien d'organiser un cadre de travail continu en dehors de toute contrainte temporelle, et pour cela, de rendre la nuit permanente afin d'effacer totalement la marche du temps

97 Lettre à sa sœur datée d'octobre 1833, cité dans Laure Surville, *Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance, ouvrage cité*, p. 141.

98 Marcel Gaucher, « Causerie littéraire » dans *La Revue politique et littéraire*, 11 novembre 1876, p.21.

99 Jules Sandeau (1811-1883), collabore avec Honoré de Balzac en 1834, lors de son retour à Paris qu'il avait fuit après sa rupture avec George Sand. Cette collaboration s'achève selon certains biographes de Sandeau, car ce lui-ci, tout comme Lassaly, ne supportait pas le rythme de travail de Balzac. Voir par exemple Edmond Werdet, *Souvenirs de la vie littéraire*, Paris, E. Dentu, 1879, p. 282.

100 Julien Lemer, *Balzac, sa vie, son œuvre*, Paris, L. Sauvaitre éditeur, 1892, p. 99-100.

astronomique. De la même manière que pour la figure du poète-artiste, le genre biographique permet ainsi de diffuser et d'entretenir l'image publique que Balzac s'était façonné de son vivant.

On retrouve une mise en scène similaire de la création laborieuse nocturne pour d'autres écrivains prolifiques, comme par exemple Gustave Flaubert. Les frères Goncourt notent ainsi à plusieurs reprises le rythme de travail impressionnant de l'écrivain :

2 novembre 1863

[...] Il est minuit sonné. Flaubert, qui vient de nous lire la fin de son voyage et son retour par la Grèce, veut encore lire, veut encore causer, et nous dit qu'à cette heure, il commence seulement à s'éveiller, et qu'il ne se coucherait qu'à six heures du matin, si nous n'avions pas envie de dormir.

6 janvier 1866 – Dîné avec Flaubert à Croisset. Il travaille décidément quatorze heures par jour. Ce n'est plus du travail : c'est la Trappe.

25 février 1866 :

— Combien vivons-nous peu, les uns et les autres ! [...] — Flaubert, comme enchaîné dans un baignoire de travail ; — nous, dans nos incubations cloîtrées sans nulle distraction ou dérangement de monde et de famille, sauf un dîner de quinzaine chez la princesse et quelques courses d'aliénés de la curiosité sur les quais¹⁰¹.

De la même manière, Maxime Du Camp, décrit le « mode de vivre » de son ami dans ses *Souvenirs littéraires* :

Dans son cabinet, où brûlait un feu énorme dès que la température se refroidissait, vêtu d'immenses pantalons retenus par une mince cordelette en soie et d'un peignoir toujours ouvert, il restait incliné sur sa table, maugréant contre les substantifs rebelles, contre les répétitions de mots, contre les assonances, jetant sa plume de colère, s'étendant sur son divan, y dormant une demi-heure, se relevant, fumant pendant cinq minutes, reprenant sa phrase interrompue, tirant machinalement sa longue moustache et se désespérant de la difficulté d'un art qu'il eût voulu pousser au delà de la perfection. La journée, la soirée, une partie de la nuit s'écoulaient ainsi dans une irritation perpétuelle, vers trois heures, quatre heures du matin, il ouvrait sa fenêtre pendant quelque instants, regardait couler la Seine, aspirait une bouffée d'air et s'en allait au lit, où son sommeil agité ne le reposait guère. Son travail l'y poursuivait. Dans ses rêves, il dictait, criait des phrases et se réveillait avec des battements de coeur. Le lendemain il recommençait, et toujours ainsi ; il s'épuisait ; il a fallu sa vigueur pour résister à cette existence sans repos ; c'est celle que nous menions quand nous étions jeunes et que nous étions réunis à Croisset ou à Rouen, c'est celle qu'il a menée jusqu'à la fin de sa vie et à laquelle j'ai renoncé depuis longtemps.¹⁰²

On retrouve dans ces récits les mêmes procédés scénaristiques que pour Balzac, même si le rythme de création est ici davantage imposé par la recherche de la perfection que le désir de productivité. Maxime Du Camp décrit ici un Flaubert qui ne cesse de travailler, même quand il dort. Comme Sainte-Beuve l'avait fait pour Balzac, il loue la constitution physique et la « vigueur » de l'auteur, qui seules ont pu lui permettre de supporter un tel rythme aussi longtemps.

101 Edmond de Goncourt, *Journal des Goncourt : mémoires de la vie littéraire*, tome 2 (1862-1865), Paris, Charpentier, 1887, p.159 et tome 3, Paris, Charpentier, 1888, p. 6 ; p .29-30.

102 Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, tome 2, [1883], Paris, Hachette, 1906, p. 386-387.

La mise en avant de capacités de travail exceptionnelles par la mise en place d'horaires réguliers d'écriture nocturne au détriment du sommeil permet ainsi aux auteurs de s'affirmer dans le monde littéraire et de se distinguer auprès de ses pairs.

Les horaires nocturnes de George Sand sont eux-aussi vantés et commentés dans les cercles littéraires qu'elle fréquente, comme par exemple par Théophile Gautier, lors d'un « dîner-Magny » en 1863 :

– Ah ! Mais à propos, Gautier, vous revenez de Nohant, de chez Mme Sand, est-ce amusant ? [...]
– Et quelle est la vie à Nohant ?
– On déjeune à dix heures. Au dernier coup, quand l'aiguille est sur l'heure, chacun se met à table. Mme Sand arrive avec un air de somnambule, et reste endormie tout le déjeuner...Après le déjeuner, on va dans le jardin. On joue au cochonnet, ça la ranime. Elle s'assied et se met à causer. [...]. A trois heures, Mme Sand remonte faire de la copie jusqu'à six heures. On dîne [...]. Après dîner, Mme Sand fait des patiences sans dire un mot jusqu'à minuit. [...] Tout de même, Manceau lui a joliment machiné ce Nohant pour la copie. Elle ne peut s'asseoir dans une pièce, sans qu'il surgisse des plumes, de l'encre bleue, du papier à cigarettes, du tabac turc, et du papier à lettres rayé. Et elle en use. Car vous n'ignorez pas qu'elle retravaille à minuit jusqu'à quatre heures...Enfin, vous savez ce qui lui est arrivé. Quelque chose de monstrueux ! Un jour, elle finit un roman à une heure du matin...Et elle en recommence un autre, dans la nuit¹⁰³.

La mise en avant des capacités de travail nocturne de la romancière semble bien relever de la mise en scène de soi, puisqu'elle n'hésite pas à s'exprimer à ce propos et à faire adopter ses horaires nocturnes au théâtre de Nohant :

On parle du théâtre de Nohant où l'on joue pour elle seule et sa bonne, jusqu'à quatre heures du matin... Puis nous causons de sa prodigieuse faculté de travail ; sur quoi elle nous dit que son travail n'est pas méritoire, l'ayant toujours eu facile. Elle travaille toutes les nuits, d'une heure à quatre heures du matin, puis retravaille encore dans la journée, pendant deux heures – et, ajoute Manceau, qui l'explique un peu comme un montreur de phénomènes : « C'est égal qu'on la dérange...Supposez que vous ayez un robinet ouvert chez vous, on entre, vous le fermez...C'est comme cela chez Mme Sand. – Oui, reprend Mme Sand, ça m'est égal d'être dérangée¹⁰⁴.

George Sand s'affirme ainsi comme une romancière prolifique, dont les heures de travail nocturne participent activement à la productivité et à la créativité. En cela, elle s'oppose à la posture auctoriale du poète-artiste notamment incarnée par l'un de ses amants, Alfred de Musset. Le portrait du couple dressé par Maxime Du Camp dans ses *Souvenirs littéraires* montre en effet l'opposition entre les deux manières-d'être artistes nocturne que nous venons de dépeindre :

La destinée a rarement réuni deux êtres plus disparates et plus dissemblables ; instinctivement ils devaient se repousser et ils se sont accrochés par leurs contrastes. Ces deux forçats de l'amour, rivés à la même chaîne, n'avaient entre eux aucun point de rapport, ni dans les habitudes de travail, ni dans les tendances intellectuelles, ni dans les aptitudes, ni dans les sentiments ; seules les sensations ont pu les rapprocher. [...] Un mot peindra leur dissemblance. Musset disait « J'ai travaillé toute la journée ; le soir, j'ai fait dix vers et bu une bouteille d'eau-de-vie ; elle, elle a bu deux litres de lait et écrit un demi-volume. » En effet, George Sand était un écrivain calme,

103 Edmond de Goncourt, « 14 septembre 1863 », dans *Journal des Goncourt...*, op. cit., tome 2, p. 144-146.

104 « 30 mars 1862 », *Ibidem*, p. 25-26.

laborieux, déterminant sa tâche et l'accomplissant ; Musset attendait la muse, la cherchait parfois au fond d'un verre, ne l'y trouvait pas, s'impatientait et partait en aventures¹⁰⁵.

Les deux postures auctoriales traduisent ainsi deux manières différentes d'être au temps créatif mais aussi au « temps de travail ». Soumis à l'obligation de production littéraire, l'écrivain ou l'écrivaine nocturne « apprend que l'une des clefs du pouvoir consiste à structurer l'espace temps, à substituer à l'étirement de l'improvisation la planification des heures¹⁰⁶ ». Ils mettent ainsi en avant une manière de travailler basée sur une discipline de travail-horaire stricte, davantage adaptée à l'urgence éditoriale et journalistique qui caractérise les rythmes de parution de l'imprimé au XIX^e siècle. La comparaison du travail littéraire avec celui des usines à feux continus qui fonctionnent nuit et jour est d'ailleurs formulée par Paul Bourget – romancier prolifique et critique littéraire de la fin du siècle – si l'on en croit les souvenirs d'Henry Bordeaux :

Ses procédés de travail étaient effrayants. Il lui fallait l'aiguillon de la nécessité. Il prenait date pour la publication de ses romans avec la *Revue des Deux Mondes* et, quand l'échéance arrivait, la *Revue* n'en avait reçu que la moitié, quelquefois même moins encore. Alors, il travaillait dans une angoisse qu'il estimait favorable. Le cerveau créateur, m'affirmait-il, est en ébullition. Il flamboie comme les cheminées des hauts fourneaux nuit et jour allumés...¹⁰⁷

En ce sens, la posture du poète-artiste permet quant-à-elle de conserver des modalités de travail davantage « proto-industrielle », celle d'une production à la tâche suivant une temporalité plus libre du processus créatif¹⁰⁸.

Ces deux *scenarii* ne sont toutefois pas totalement perméables, et peuvent se combiner dans certaines manières de se représenter écrivain. Dans *Insomnie*, Victor Hugo dresse par exemple le portrait d'un auteur-fictionnel qui ne peut s'adonner au sommeil puisqu'il est soumis aux temporalités imprévisibles de la création :

Quand une lueur pâle à l'orient se lève,
Quand la porte du jour, vague et pareille au rêve,
Commence à s'entr'ouvrir et blanchit l'horizon,
Comme l'espoir blanchit le seuil d'une prison,
Se réveiller, c'est bien, et travailler, c'est juste.
Quand le matin à Dieu chante son hymne auguste,
Le travail, saint tribut dû par l'homme mortel,
Est la strophe sacrée au pied du sombre autel;
Le soc murmure un psaume; et c'est un chant sublime
Qui, dès l'aurore, au fond des forêts, sur l'abîme,
Au bruit de la cognée, au choc des avirons,
Sort des durs matelots et des noirs bûcherons.

105 Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires, ouvrage cité*, p. 251-252.

106 Martine Lavaud, *article cité*, p. 91.

107 Henry Bordeaux, « Le souvenir de Paul Bourget » dans *la Revue des Deux Mondes*, février 1837, soixante-deuxième année, tome trente-septième, p. 577-612, p. 586.

108 Sur les transformations de perception du temps de travail au XIX^e siècle, voir l'ouvrage fondateur d'Edward P. Thompson, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, [1967], Paris, La Fabrique, 2004.

Mais, au milieu des nuits, s'éveiller ! Quel mystère !
Songer, sinistre et seul, quand tout dort sur la terre !
Quand pas un œil vivant ne veille, pas un feu¹⁰⁹.

Il utilise ici une trame narrative déjà bien identifiée ; ce n'est pas le poète qui choisit la temporalité nocturne de l'écriture mais les muses elles-mêmes qui l'imposent :

Est-ce que je dors, moi? dit l'idée implacable.
Penseur, subis ta loi; forçat, tire ton câble. [...]
Que m'importe le corps! qu'il marche, souffre et meure!
Horrible esclave, allons, travaille! c'est mon heure.

Et l'ange étreint Jacob, et l'âme tient le corps;
Nul moyen de lutter; et tout revient alors,
Le drame commencé dont l'ébauche frissonne,
Ruy-Blas, Marion, Job, Sylva, son cor qui sonne,
Ou le roman pleurant avec des yeux humains,
Ou l'ode qui s'enfonce en deux profonds chemins,
Dans l'azur près d'Horace et dans l'ombre avec Dante:
Il faut dans ces labeurs rentrer la tête ardente;
Dans ces grands horizons subitement rouverts,
Il faut de strophe en strophe, il faut de vers en vers,
S'en aller devant soi, pensif, ivre de l'ombre;
Il faut, rêveur nocturne en proie à l'esprit sombre,
Gravir le dur sentier de l'inspiration;
Poursuivre la lointaine et blanche vision¹¹⁰.

Victor Hugo représente donc bien ici un écrivain-fictionnel dont la création nocturne est imposée et nécessitée par l'inspiration et le génie, mais il insiste également sur le rythme de travail acharné et continu de l'écrivain, qui à l'inverse du travailleur ordinaire, ne connaît pas la délimitation jour/nuit. De plus, les muses nocturnes ne nourrissent pas seulement le genre poétique, mais l'ensemble des facettes de l'œuvre hugolienne, incluant le roman et le théâtre. Intitulé « Insomnie » et daté « 1843, nuit », l'imposition de la temporalité d'écriture dépasse là encore le contenu du poème pour intégrer le paratexte et se transformer en autoportrait. Intégré aux *Contemplations* publiées en 1856, *Insomnie* aurait en réalité été écrit dans la nuit 9 au 10 novembre 1853, puis antidaté pour équilibrer la composition chronologique du recueil présenté comme fortement autobiographique¹¹¹. Il s'intègre dans le troisième livre « Les luttes et les rêves », qui clôturait la première partie du recueil intitulée « Autrefois » et consacrée à la période 1830-1843. Au sein de cette reconstruction autobiographique, Victor Hugo insère ainsi la création artistique

109 Victor Hugo, « Insomnie », daté de 1843, dans *Les Contemplations*, Paris, J. Hetzel, 1856, Livre Troisième, p. 277-280.

110 *Idem*.

111 Tous les poèmes des *Contemplations* sont datés. Léon Céliier, « Composition des *Contemplations*. Chronologie » dans Victor Hugo, Léon Céliier (édition scientifique), *Les Contemplations*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. XXXIX-XLIV.

nocturne au sein d'un passé nostalgique – celui qui précède son exil – et cohérent *a priori* avec son image d'auteur qu'il veut faire correspondre à cette période.

La scénographie du poète *noctiurge* semble ainsi bien s'établir dans la décennie 1830-1840, et être identifiée comme une posture d'écriture correspondant à cette période. Elle se décline en deux mises en scène d'auteurs-veilleurs : celle du poète-artiste inspiré et solitaire, qui trouve l'inspiration des muses nocturnes loin des fracas du monde moderne, et celle de l'auteur-travailleur qui soumet son écriture au rythme effréné de la publication industrielle. Manière d'être écrivain, ces scénographies nocturnes se diffusent et participent à l'élaboration des représentations de la nuit blanche. En 1834, étudiant l'hygiène des « gens de lettres », le Dr Réveillé-Parise dans un ouvrage qui fera référence tout au long du siècle témoigne ainsi de la diffusion de cet imaginaire, tout en contribuant à le façonner :

Et si l'on recherche les motifs qui déterminent les hommes d'études à consacrer ainsi les nuits au travail, [...] on en trouve plusieurs d'une importance réelle. Les uns sont persuadés que le travail d'inspiration et de méditation est plus fécond la nuit, tandis que le travail de correction convient mieux le matin ; les autres veulent des nuits courtes et de longs jours, afin de prolonger l'existence réelle et positive, la durée de la pensée ; ils voudraient la vie sans douleurs et sans mesure. Il en est qui joignent à ce désir l'espérance de soustraire leur nom, par leurs travaux, à la fatale loi de l'oubli qui tourmente les coeurs élevés. Cet instinct de l'infini que nous voulons donner à notre ombre, avant qu'un souffle du temps ne l'efface, semble en effet s'accroître pendant la nuit et dans la solitude. Bien plus encore, si l'espoir de vivre dans l'avenir, vient animer l'artiste ou l'écrivain, il semble alors qu'il vit doublement, et par le moment présent dont il jouit dans toute sa plénitude, et par les instants que son imagination lui représente dans les âges futurs. Il est si doux de se dire : Ce que je pense, ce que j'écris à cette heure, dans cette nuit, sera lu dans le siècle suivant ! Quelques-uns, enfin puisent leurs inspirations dans la nuit même et ses ténèbres¹¹².

4) L'ÉCRIVAIN NOCTURNE REVISITÉ : LES VEILLES NOCTURNES DÉCADENTISTES (APRÈS 1870)

Si l'*imago* de la création nocturne du poète semble ainsi bien s'établir et se fixer entre 1830 et 1848, il ne reste pas l'apanage des disciples du romantisme désenchanté de la monarchie de Juillet. Après une période d'accalmie de l'exploitation des *scenarii* de la création nocturne sous le Second Empire, où ceux-ci sont relégués à des formes passéistes au moment du « repli sur la forme » imposé en partie par la censure, on voit ce motif rejoué et réaffirmé par le décadentisme de la fin de siècle.

112 Joseph Henri Réveillé-Parise, *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit* [1834], Paris, Baillière, 1881, p. 248-249.

En effet, si quelques poèmes choisissent encore de se référencer à la privation de sommeil nocturne durant la décennie 1850-1860, ce n'est plus forcément pour mettre en scène le poète-fictionnel. Le poème *Insomnie* intégré aux *Chants modernes* de Maxime du Camp en 1855 par exemple, dépeint la douleur de la privation de sommeil mais sans la relier à une quelconque posture d'écrivain¹¹³. De la même manière, si Charles Baudelaire évoque bien une muse nocturne dans *Les Fleurs du Mal* publiées en 1857, ce n'est qu'une *Muse Vénale* dont le poète s'est désintéressé:

Ô muse de mon cœur, amante des palais,
Auras-tu quand Janvier lâchera ses Borées,
Durant les noirs ennuis des neigeuses soirées,
Un tison pour chauffer tes deux pieds violets ?

Ranimeras-tu donc tes épaules marbrées
Aux nocturnes rayons qui percent les volets ?
Sentant ta bourse à sec autant que ton palais,
Récouteras-tu l'or des voûtes azurées ?

Il te faut, pour gagner ton pain de chaque soir,
Comme un enfant de chœur, jouer de l'encensoir,
Chanter des Te Deum auxquels tu ne crois guères,

Ou, saltimbanque à jeun, étaler tes appas
Et ton rire trempé de pleurs qu'on ne voit pas,
Pour faire épanouir la rate du vulgaire¹¹⁴.

La muse nocturne déçue, essaie d'attirer par tous les moyens l'attention du poète, alors que celui-ci préfère s'adonner à la beauté du sommeil – thème récurrent dans l'ouvrage. Fanny Déchanet-Platz note ainsi que Baudelaire dans ses correspondances « se dit à plusieurs reprises rongé par l'insomnie », mais « ne semble pas en tirer l'impulsion de l'écriture »¹¹⁵. Les auteurs qui se réfèrent à l'imaginaire du poète-inspiré nocturne semblent en effet passés de mode. Lorsqu'en 1856, Antoine Gerdret, essaie d'entrer en poésie à la fin de sa carrière de sous-préfet en faisant publier un recueil intitulé *Mes insomnies suivies de poésies diverses*¹¹⁶, la critique lui refuse le statut d'artiste, jugeant sa posture tout comme ses poèmes dépassés:

Une des pièces du volume qui porte la date de 1815 nous aurait appris que la poésie de M. Gerdret remonte à une époque déjà loin de nous, quand même le ton et l'inspiration générale n'auraient pas suffi pour le faire voir. M. Gerdret doit se trouver tout dépaysé au milieu de l'inspiration générale n'auraient pas suffi pour le faire voir. M. Gerdret doit se trouver tout dépaysé au milieu de la littérature contemporaine, comme un homme d'âge mûr, d'opinions correctes, de tempérament calme et judicieux, le serait parmi des jeunes gens de santé exubérante, d'esprit audacieux et de caractère un peu tapageur. [...]

113 Maxime Du Camp, « Insomnie » dans *Les chants modernes*, Paris, Michel Levy frères, 1855, p. 74-76.

114 Charles Baudelaire, « La Muse Vénale », *Les Fleurs du Mal*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1857, p. 28-29.

115 Fanny Déchanet-Platz, « L'insomnie créatrice chez Musset, Hugo et Corbière », *article cité*, p. 275.

116 A.L.J Gerdret, *Mes insomnies, suivies de poésies diverses*, Paris, Didot, 1856.

Hélas ! Dira-t'on peut-être, sans reculer devant la facilité du bon mot, pourquoi M. Gerdret a-t-il eu des *insomnies* ! Il est à craindre qu'il n'en donne pas au lecteur¹¹⁷.

Le *Figaro* n'est pas plus tendre avec le choix d'intitulé : « Lui donner pour titre, à ce livre, ce simple mot : *Insomnies*, c'est afficher une prétention exorbitante, car il est trop évident que ses vers n'en sauraient coûter à personne », et d'ajouter « Ce n'est pas *Insomnies*, c'est *Narcotiques* qu'il fallait dire »¹¹⁸. La même année, Louis-Antoine Gras, ouvrier-serrurier le jour, poète la nuit publie lui aussi les vers issus de ses *Insomnies* dans la plus grande indifférence de la critique. Aucune des deux postures – d'ouvrier poète et de poète nocturne – ne semblant plus faire recette¹¹⁹.

C'est seulement à la fin du siècle que la thématique de l'insomnie semble revenir à l'honneur. En 1886, dans son recueil dont le titre *Heures Noires et Nuits Blanche* annonce déjà la création nocturne, Adolphe Vard reprend dans *Une voix des nuits* une structure d'énonciation dialoguée similaire à celle des *Nuits* d'Alfred de Musset :

LA VOIX

O poète aux veilles fécondes,
Dieu fit-il l'échelon des mondes
Pour que nul n'y pose le pied ? [...]

MOI

Mais reste moi fidèle, ô Muse,
Que je retrouve chaque soir
A mon foyer désert et noir !
Chaque soir avec ou sans rime,s
Quelques instants entretiens-moi
Des vertus rares et sublimes ;
Verse en mon âme un peu d'émoi.

STRETTE

Quand s'envole la nuit, ô Muse, tu t'envoles !
Je retourne aux labeurs sots, abjects et frivoles¹²⁰.

Dans sa préface, le poète indique que ce recueil a été composé durant « les heures de veillées et d'insomnie », puisque n'ayant pas réussi à percer dans la carrière littéraire, ses journées sont consacrées à son travail alimentaire de manœuvre des chemins de fer. Il met néanmoins en avant une vocation poétique acquise dès le plus jeune âge, et s'inscrit dans un lignage ouvertement

117 « Bulletin bibliographique », *L'Athenaeum français. Journal universel de la littérature, de la science et des Beaux-Arts*, Paris, 15 mars 1856.

118 *Le Figaro*, 24 février 1856.

119 Louis-Antoine Gras, *Les insomnies*, Paris, Lévy, 1856. Sur les poètes-ouvriers, voir Jacques Rancière, *La nuit des prolétaires*, [1981] Paris, Fayard, Pluriel, 2012. Sur la posture de poète-ouvrier, voir notamment les articles suivants de Dinah Ribard : « De l'écriture à l'événement. Acteurs et histoire de la poésie ouvrière autour de 1840 » dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°32, 2006/1, p. 79-91. Dinah Ribard, « Le temps de la poésie des ouvriers. Prise de parole, travail et littérature en contextes », dans F. Brayard (dir.), *Des contextes en histoires*, Actes du Forum du CRH 2011, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques, 2013, p. 227-294.

120 Adolphe Vard, « Une voix des nuits » dans *Heures noires et nuits blanches*, Paris, Brunhoff éditeur, 1886, p. 33-47.

romantique, invoquant Victor Hugo, Alphonse de Lamartine, Alfred de Musset, Lord Byron, ou encore Goethe – qu’il cite en exergue de son poème *Symphonie nocturne*¹²¹:

Il était nuit, je sortis seul à travers
champs : mes pensées se heurtaient en
mon sein comme un orage dans les
ténèbres.
Goethe

SYMPHONIE NOCTURNE

O poète morne aux mornes accents,
C’est l’instant d’errer, ombre au sein des ombres :
Les zéphyr des nuits de leurs ailes sombres
Creusent les moissons en flots gémissant : [...]

O poète, c’est l’heure intime et solennelle
Où tout se tait, où l’homme avec tout se rendort ;
L’heure où je veille, où Philomèle
Ouvre sa gorge, où ferment l’aile,
Ainsi que le passereau frêle,
Et l’albatros et le condor :
L’heure où les ardentes pensées
Et les étoiles embrasées
Dans l’azur planent dispersées
Comme un essaim d’abeilles d’or¹²² !

Adolphe Vard reprend ici les différents éléments du poète-artiste veilleur et solitaire, qui attend sa muse nocturne dans la nuit créatrice. Alors qu’Antoine Louis Gras n’avait pas réussi à se faire remarquer en adoptant la double posture du poète-veilleur et du poète-ouvrier, le recueil d’Adolphe Vard est célébré à la fois comme celui du « poète graisseur de wagon¹²³ » et du « dernier des romantiques¹²⁴», face à la poésie des décadents¹²⁵ :

Bien des fois il a eu des *Heures sombres* ; les *Nuits blanches* passées au service de son administration ont tué son corps peu à peu, ont attristé parfois sa pensée, mais au lieu de regarder sans cesse en bas, de s’irriter de l’humble condition dans laquelle les hasards de la vie l’avaient jeté, ses yeux se sont portés en haut, il y a vu un coin de ciel bleu, et dans ses nuits de labeur, les astres de la voute éthérée lui envoyaient des sourires. Il a senti la Poésie envahir son être, son âme

121 « Il est poète et grand poète, sans doute, celui qui vient à bout de tirer de cet instrument immense les ineffables mélodies dont nous raffolons, qu’elles aient nom : la *Tristesse d’Olympio* [Victor Hugo], le *Crucifix* [Lamartine], *Rolla* [Musset], *Manfred* [Byron] ou *Werther* [Goethe] ». Adolphe Vard, « Préface », *Ibidem*, p. I-XXIII.

122 « Symphonie Nocturne », *Ibid.*, p. 197-205.

123 « Qui donc avait découvert le poète-graisseur de wagon ? ». Florentin Lorient, « Adolphe Vard » dans *La Plume*, n°12, 1^{er} octobre 1889, p.5. Le chroniqueur de la *Gironde* l’inclut ainsi explicitement dans la lignée des poète-ouvriers : « M. Vard est de la race de Charles Poncy, le calfat de Toulon ; de Reboul, le boulanger de Nîmes, de Jasmin, le coiffeur agenais, sans parler du vieux maître Adam, le menuisier nivernais ». *La Gironde*, 23 avril 1887, p. 2.

124 Henri Lardanchet, « Les derniers romantiques » dans *Les enfants perdus du romantisme*, Paris, Perrin et Cie, 1905, p. 275-279.

125 « Inutile de dire que Vard n’aime pas les décadents. On appelle ainsi fort justement de soi-disant poètes qui montrent bien par leur manière de faire que l’art des beaux vers est chez eux en pleine décadence », Pierre Giffard, « Un poète graisseur de wagon » *Le Petite Journal*, 12 février 1896, p.1. A noter néanmoins que la mise en avant de la posture de poète-ouvrier par les critiques permet de reléguer Adolphe Vard en dehors de la sphère littéraire. Sur ce sujet, voir Dinah Ribard, *articles cités*.

a tressailli, son coeur a battu à la grandeur et aux charmes de la belle nature. Quelque chose chantait en lui qu'il a essayé de rendre. Il était né poète et la Muse lui tendait les bras¹²⁶.

La posture auctoriale du poète-veilleur est ainsi à nouveau exploitée avec succès sous la III^e république. Célébrée comme réminiscence du romantisme perdu, elle est également remise au goût du jour par les poètes proches du symbolisme et du décadentisme.

Fanny Déchanet Platz a ainsi pointé dans ses travaux l'importance de la mise en scène des nuits blanches poétiques dans l'oeuvre de Tristan Corbière. Dans son recueil *Les Amours jaunes*, plusieurs poèmes – *Insomnie*, *Sonnet de Nuit*, *les Heures*, *Litanie du Sommeil* – renouent en effet avec la posture fictionnelle des nuits blanches du poète. Les compositions de Corbière passent inaperçues lors de leur première publication à compte d'auteur en 1873 – seuls 490 exemplaires sont tirés –, mais elles acquièrent un succès posthume dix ans plus tard, au moment où Paul Verlaine les met en lumière en intégrant Tristan Corbière aux côtés d'Arthur Rimbaud et de Stéphane Mallarmé dans les portraits des *Poètes Maudits* – les positionnant tous trois dans la filiation romantique du *Stello* d'Alfred de Vigny¹²⁷. Le recueil de poésie connaît alors plusieurs rééditions en 1891, 1902 et 1912¹²⁸. Pour représenter Corbière, Paul Verlaine cite un « sonnet endiablé, d'un rythme si beau » extrait des *Amours Jaunes*, qui met en scène l'insomnie créatrice du poète :

Je suis le fou de Pampelune,
J'ai peur du rire de la Lune,
Cafarde, avec son crêpe noir...
Horreur ! tout est donc sous un éteignoir.

J'entends comme un bruit de crécelle...
C'est la male heure qui m'appelle.
Dans le creux des nuits tombe : un glas... deux glas

J'ai compté plus de quatorze heures...
L'heure est une larme — Tu pleures,
Mon cœur !... Chante encor, va — Ne compte pas¹²⁹.

On retrouve ici des éléments similaires à ceux mis en place dans les représentations du poète-artiste fictionnel du début du siècle, Corbière insiste sur la solitude du poète qui veille alors que le

126 Gaston d'Hailly, « Chronique » dans *Revue des livres nouveaux*, Paris, n°132, 1^{er} mai 1886.

127 Tristan Corbière, *Les Amours Jaunes*, Paris, Glady Frères, 1873. Paul Verlaine, *Les Poètes Maudits. Tristan Corbière, Arthur Rimbaud, Stéphane Mallarmé*, Paris, Vanier, 1884. Sur la filiation entre les postures actoriales romantiques et la figure du « poète maudit », voir Pascal Brissette, « Poète malheureux, poète maudit, malédiction littéraire. Hypothèses de recherche sur les origines d'un mythe » dans *COntEXTES. Revue de sociologie de la littérature*, Varia, mis en ligne le 12 mai 2008 [URL : <http://journals.openedition.org/contextes/1392>]

128 Tristan Corbière, *Les Amours Jaunes*, Paris, Vanier, 1891 ; Paris, Messein, 1902 ; Paris, Messein, 1912.

129 Tristan Corbières, « Heures » dans *Les Amours Jaunes*, Paris, Glady Frères, 1873, p. 119. Cité par Paul Verlaine, *Les Poètes Maudits, ouvrage cité*, p. 11-12.

reste du monde est « sous un éteignoir » – la sonnerie des heures égrenées au loin renforçant ce sentiment, et la mise en scène nocturne. Dans la *Litanie du sommeil*, autre poème du recueil, il reprend à nouveau cette posture du poète solitaire, exclu du sommeil universel, seul moyen de pouvoir recevoir l'illumination de sa muse nocturne :

Vous qui ronflez au coin d'une épouse endormie,
Ruminant ! savez-vous ce soupir : l'Insomnie ?
— Avez-vous vu la Nuit, et le Sommeil ailé,
Papillon de minuit dans la nuit envolé,
Sans un coup d'aile ami, vous laissant sur le seuil,
Seul, dans le pot-au-noir au couvercle sans œil ?
— Avez-vous navigué ?... La pensée est la houle
Ressassant le galet : ma tête... votre boule.
— Vous êtes-vous laissé voyager en ballon ?
— Non ? — bien, c'est l'insomnie. — Un grand coup de talon[...]
Là ! — Vous voyez cligner des chandelles étranges :
Une femme, une Gloire en soleil, des archanges...
Et, la nuit s'éteignant dans le jour à demi,
Vous vous réveillez coi, sans vous être endormi¹³⁰.

Figurant la muse « chère aux Romantique, dont Corbière s'inspire », plusieurs échanges nocturnes égrenent ainsi le recueil, mettant en scène à l'image des poètes désenchantés une muse ambivalente, dépeinte dans *Insomnie* comme une « femme-bête-féroce livrant le poète à différents supplices¹³¹ », dont celui de l'échec créateur :

Insomnie, impalpable Bête !
N'as-tu d'amour que dans la tête ?
Pour venir te pâmer à voir,
Sous ton mauvais œil, l'homme mordre
Ses draps, et dans l'ennui se tordre !...
Sous ton œil de diamant noir.

Dis : pourquoi, durant la nuit blanche,
Pluvieuse comme un dimanche,
Venir nous lécher comme un chien :
Espérance ou Regret qui veille,
À notre palpitante oreille
Parler bas... et ne dire rien ?

Pourquoi, sur notre gorge aride,
Toujours pencher ta coupe vide
Et nous laisser le cou tendu,

Tantales, soiffeurs de chimère :
— Philtre amoureux ou lie amère
Fraîche rosée ou plomb fondu ! — [...]

Insomnie, es-tu l'Hystérie...
Es-tu l'orgue de barbarie
Qui moule l'Hosannah des Élus ?...

130 Tristan Corbière, « Litanie du Sommeil », dans *Les Amours Jaunes, ouvrage cité*, p. 165-173, p.173.

131 Fanny Déchanet-Platz, « L'insomnie créatrice... », *article cité*, p. 277.

— Ou n’es-tu pas l’éternel plectre,
Sur les nerfs des damnés-de-lettre,
Râclant leurs vers — qu’eux seuls ont lus¹³².

De la même manière que l’amour devient une illusion – la nuit blanche amoureuse ne pouvant que voir l’union des « damnés-de-lettres » avec les filles perdues – la muse est touchée par la déchéance du monde contemporain, pouvant être tour à tour « Gloire en soleil », « lubrique pucelle », « Belle-de-nuit impure » ou encore « Hystérie ». Ce n’est cependant que dans cette nuit blanche subie et parfois douloureuse, que Corbière peut « chanter » et entamer le dialogue avec sa muse créatrice, Dans la *Litanie du sommeil*, elle seule peut en effet lui révéler la véritable nature du monde endormi:

Sommeil ! écoute-moi : je parlerai bien bas :
Sommeil — Ciel-de-lit de ceux qui n’en ont pas !

Toi qui planes avec l’Albatros des tempêtes,
Et qui t’assieds sur les casques-à-mèche honnêtes !
Sommeil ! — Oreiller blanc des vierges assez bêtes !
Et Soupape à secret des vierges assez faites !
— Moelleux Matelas de l’échine en arête !
Sac noir où les chassés s’en vont cacher leur tête ! [...]

Carrosse à Cendrillon ramassant les Traînées !
Obscène Confesseur des dévotes mort-nées !

Toi qui viens, comme un chien, lécher la vieille plaie
Du martyr que la mort tiraille sur sa claie ! [...]

Surface des profonds ! Profondeur des jocrisses !
Nourrice du soldat et Soldat des nourrices !
Paix des juges-de-paix ! Police des polices !
Sommeil ! — Belle-de-nuit entr’ouvrant son calice !
Larve, Ver-luisant et nocturne Cilice !
Puits de vérité de monsieur la Palisse¹³³ !

Exclu du sommeil et donc de l’illusion procurée par les rêves et le repos de l’âme, le poète devient visionnaire. Chez Corbière, il est ainsi le seul à pouvoir observer, justement grâce à ses insomnies, la fourberie du sommeil qui trompe l’homme et lui cache la déchéance du monde qui l’entoure :

— Sommeil ! Voleur de nuit ! Folle-brise pâmée !
Parfum qui monte au ciel des tombes parfumées !
Carrosse à Cendrillon ramassant les Traînées !
Obscène Confesseur des dévotes mort-nées ! [...]

Sommeil ! — Caméléon tout pailleté d’étoiles ! [...]
Sommeil ! — Triste Araignée, étends sur moi ta toile ! [...]

132 Tristan Corbière, *Insomnie*, dans *Les Amours Jaunes*, ouvrage cité, p. 54-56.

133 Tristan Corbière, « Litanie du Sommeil », ouvrage cité.

Sommeil ! — Autant de pris sur notre éternité !
Tour du cadran à blanc ! Clou du Mont-de-Piété !
Héritage en Espagne à tout déshérité !
Coup de rapière dans l'eau du fleuve Léthé !
Génie au nimbe d'or des grands hallucinés
Nid des petits hiboux ! Aile des déplumés !

Immense Vache à lait dont nous sommes les veaux !
Arche où le hère et le boa changent de peaux !
Arc-en-ciel miroitant ! Faux du vrai ! Vrai du faux !
Ivresse que la brute appelle le repos !
Sorcière de Bohême à sayon d'oripeaux¹³⁴ !

Corbière détourne ici cette litanie au sommeil, puisqu'au lieu de chanter ses louanges, il en dénonce les méfaits. Trompeur et pourvoyeur de fausses illusions, responsable de la décadence du monde moderne, le sommeil n'est ainsi que du temps perdu, « voleur de nuit », « tour du cadran à blanc », « pris sur notre éternité ». L'expérience des veilles nocturnes distingue ainsi le poète, le laissant seul observateur lucide de la vacuité des vies de ceux qui s'endorment autour de lui, puis se réveillent :

Toi qui souffles dessus une épouse enrayée,
Ruminant ! dilatant ta pupille éraillée ;
Sais-tu ?... Ne sais-tu pas ce soupir — le Réveil ! —
Qui baille au ciel, parmi les crins d'or du soleil
Et les crins fous de ta Déesse ardente et blonde ?...
— Non ?... — Sais-tu le réveil du philosophe immonde
— Le Porc — rognonnant sa prière du matin ;
Ou le réveil, extrait-d'âge de la catin ?...
As-tu jamais sonné le réveil de la meute ;
As-tu jamais senti l'éveil sourd de l'émeute,
Ou le réveil de plomb du malade fini ?...
As-tu vu s'étirer l'œil des Lazzaroni ?...
Sais-tu ?... ne sais-tu pas le chant de l'alouette ?
— Non — Gluants sont tes cils, pâtreuse est ta lulette,
Ruminant ! Tu n'as pas l'Insomnie, éveillé ;
Tu n'as pas le Sommeil, ô Sac ensommeillé !

(Lits divers — Une nuit de jour¹³⁵.)

Corbière appuie encore la mise en scène du poète fictionnel nocturne en précisant une temporalité d'écriture du poème : « Lits divers – une nuit de jour », marquant encore davantage la séparation entre le poète nocturne et le travailleur diurne. Dans une exclusion à la fois subie et volontaire, il réfute ainsi la temporalité laborieuse du temps horaire industriel, tout comme la distinction diurne/nocturne et sommeil/veille qu'elle impose.

134 *Idem.*

135 *Idem.*

Dans les années 1870, la posture de l'écrivain nocturne est également réactualisée par ceux qui se revendiquent alors poètes *modernes*. Au début de sa carrière littéraire, Paul Bourget s'essaie ainsi à la poésie avant de devenir le romancier prolifique dont nous avons déjà parlé brièvement. Entre 1872 et 1876, il publie quatre recueils poétiques, alors qu'il fréquente divers cercles artistiques et littéraires. En 1878, proche du « Groupe des Vivants » aux côtés de Jean Richepin et du cercle des *Hydropathes* présidé par Émile Goudeau, il publie *Edel*, recueil de poèmes composant une trame narrative quasi-romanesque. Il y conte l'amour impossible et déçu d'un jeune poète pour une jeune fille de plus haute extraction sociale que la sienne nommée Edel. L'ouvrage s'ouvre par une mise en scène du poète fictionnel nocturne¹³⁶ :

Un, deux, trois. Oui, c'est bien trois heures. Dans la nuit.
Qu'il est plaintif, ce cri de l'heure qui s'enfuit !
J'ai, pour mieux l'écouter tinter, posé ma plume, et j'entends
Passer sur moi le souffle effroyable du temps¹³⁷.

Comme chez Corbière, la solitude nocturne est renforcée par le décompte des heures qui résonne au loin. On retrouve dans ce premier poème l'ensemble des éléments composant les différentes scénographies nocturnes déjà évoquées, combinés les uns aux autres.

La gloire et le génie. Et pourtant, comme j'aime
Ces Lettres dont j'ai fait ma volupté suprême !
Comme je sens vibrer tout mon coeur dans les mots !
Ce qu'ils m'ont prodigué de plaisirs et de maux,
Ce que j'ai consumé de nuits passionnées
A guetter une phrase au vol, et de journées !
Oui ! Même quand Avril riait dans un ciel clair,
Même quand un parfum de fleurs flottait dans l'air,
Suave et délicat comme un souffle de femme,
Je m'enfermais, domptant mes yeux, domptant mon âme,
Ivre de mon travail et prêt à me tuer
Pour vaincre enfin les mots rebelles et créer.
Créer ! [...]

Et si je me trompais ? Si cette flemme intime,
Cette ardeur, ce cuisant appétit du sublime [...]
Si tout cela n'était que chimère et folie
Et si de cette tête amaigrie et pâlie
Rien ne devait sortir qui vécût pour toujours ?
Si vous m'aviez menti, magnifiques amours ?... [...]
Mot par mot, je relis le grand, le cher roman
Sur lequel j'ai passé tant de nuits. [...]
N'eût-il pas mieux valu les brûler dans les fêtes,
Ces nuits dont j'ai passer les heures inquiètes,
O ma lampe ! À ta morne et chétive clarté ?
N'eût-il pas mieux valu, comme Faust, enchanté
Par les yeux d'une femme ignorante, mais belle,
Mais aimante, oublier l'art menteur auprès d'elle
Et le soir, manier ses cheveux parfumés,

136 Paul Bourget, *Edel, poème*, Paris, Lemerre, 1878.

137 *Idem*.

Au lieu de vous, papiers stupides, qui n'aimez
Ni ne sentez, maudits spectres, ombre d'une ombre¹³⁸ ?

Le poète fictionnel de Bourget est à la fois poète-artiste, éclairé par la clarté « morne et chétive » de sa lampe et côtoyant les muses de la création nocturne comme des « amoureuses » qui concurrencent la femme idéalisée, mais aussi romancier-veilleur, composant son roman « enfermé » et reclus dans un rythme de production qui l'absorbe nuit et jour. Le décor de la création est précisé dans la suite du poème :

Ce ne sont que tapis, meubles connus, tentures
Trois eaux-fortes, d'après d'anciennes peintures
Des maîtres primitifs, évoquent à mes yeux
Le souvenir des frais couvents silencieux.
La nuit d'hiver a mis sa profonde accalmie
Autour de mon travail, et la lumière amie
De mon feu me souris silencieusement,
Et je vois à travers ma fenêtre fermée
Toute la fourmillante et taciturne armée
Des étoiles marcher dans l'espace éternel.
Mais la paix de la nuit magnétique et du ciel
Ne me guérissent pas du regret qui m'accable,
Lorsque, levant les yeux, je vois la sur ma table,
– Cruelle raillerie à mon ambition, –
Les bustes de Balzac et de Napoléon¹³⁹ ?

La référence balzacienne n'est pas caché, et le *décorum* semble en effet s'inspirer de l'imaginaire de création nocturne du romancier. Ecrivain *moderne* qui se veut témoin de son temps, Bourget ancre aussi son poète fictionnel dans le pessimisme caractéristique de l'oeuvre des cercles littéraires qu'il fréquente : la muse est ambigüe, inspiratrice de « l'art menteur », tout aussi trompeur que l'amour d'Edel narré dans la poursuite du recueil. Les nuits blanches amoureuses y remplacent alors un court instant la veille nocturne de la création « Plus de travail. L'Amour est un haschisch trop fort/ Mais si délicieux pour l'âme qu'il endort »¹⁴⁰. À l'image des *Nuits* de Musset cinquante ans auparavant, ce n'est qu'au moment de l'absence de sa bien aimée que l'artiste retrouve son inspiration:

J'ai donc fini mon livre ! O chère fiancée,
Quel magnifique orgueil me prend, à la pensée
Que je pourrai vous dire, à l'heure du retour :
« Suave Edel, j'ai fait ce livre par amour. » [...]
Mais quel ardent travail ! La page sur la page
Retombait sans laisser mon patient courage. [...]
Mais que j'ai travaillé ! Tous les matins, debout
A deux heures ; jusqu'à dix heures, sur ma tâche
Je me penchais, sans un quart d'heure de relâche,
Et je recommençais toute l'après-midi.

138 Paul Bourget, *Edel* dans *Poésies. 1876-1882*, Paris, Lemerre, 1887, p. 5-7.

139 *Idem*.

140 *Ibid*, p. 26.

Ma chambre était comme un sanctuaire interdit
A tout être vivant : – et, lorsque ma pensée
S'affaissait, comme tombe une bête lassée,
Je n'avais pour causer que votre cher portrait,
Silencieux témoin de mon chagrin secret.
Il souriait de son sourire un peu sauvage,
Et je me remettais, bravement à l'ouvrage¹⁴¹.

On retrouve à nouveau une référence explicite au rythme balzacien, l'écrivain commençant même une heure plus tôt : deux heures du matin au lieu de trois.

Cette scénographie auctoriale mise en place par Bourget est également renforcée par les éléments d'édition et de paratexte. Daté « Paris, janvier-décembre 1877 », le recueil est sous-titré « Journal d'un artiste » lors de sa réédition en 1887, suggérant une dimension autobiographique. La mise en scène de cette posture d'écrivain-veilleur se confond alors avec la manière d'être auteur que Paul Bourget semble s'être choisie à l'époque, comme en témoigne Émile Goudeau qu'il côtoie au milieu des années 1870 dans le cercle des *Hydropathes* :

Paul Bourget croyait au travail solitaire, au cénobitisme du penseur, de l'analyste et du bibliophile. Grand admirateur, profond dévot de Balzac, il levait entre les Vivants et les Brutalistes la bannière des Balzacides. Son Balzacisme allait très loin. Dans son modeste, mais correct appartement de la rue Guy-de-la-Brosse, [...] Paul Bourget s'était soumis à un féroce régime de balzacien : dîner de très bonne heure, se coucher aussitôt après, puis se faire réveiller sur le coup de trois heures du matin, comme il est écrit dans le poème d'*Edel*. Le poète reclus avalait deux ou trois bols de café noir, comme Balzac, et, comme Balzac, travaillait jusqu'à sept heures du matin. Là, il redormait une heure, pour se lever ensuite définitivement, et aller vaquer aux occupations mesquines et lucratives qu'impose aux jeunes littérateurs la misère des débuts. Tout le jour, donc, Paul Bourget, non plus Balzacide, mais licencié ès lettres, enseignait le latin et le grec à des aspirants du baccalauréat ; il versait en des crânes rebelles l'antiquité tout entière, et prenant sans doute, à ce métier de Danaïde, un certain dégoût pour les ancêtres, se rafraîchissait le soir en plein *modernisme*.

Mais, hélas ! En la société des jeunes compagnons, il était vite lassé, s'endormant de fatigue et ne pouvant plus vivre qu'à la condition expresse de se coucher à huit heures du soir pour se lever à trois heures du matin. Les feuilles de papier blanc, posées en tas sur sa table de travail, l'appelaient au fond de la rue Guy-de-la-Brosse ; à la fin du repas, au moment où le moka turco-grec fumait dans sa tasse, le grand bol plein de café froid destiné à le réveiller vers trois heures du matin, semblait lui dire : « Viens avec nous ! Laisse donc ces gens qui épuisent en discussions stériles, en éloquence fugitive, en diagnostics et pronostics d'avenir, la chère heure présente : « Viens avec nous, repose-toi près de nous, puis lève-toi vers l'aube ! Bois-moi, disait le moka ! Couvre-nous de tes pattes de mouche, chantaient les feuilles de papier blanc ! »¹⁴².

La référence Balzacienne et sa vie « monacale » – le « cénobitisme du penseur » – dépasse ainsi le cadre fictionnel. Alors jeune poète, Paul Bourget cherche à adopter au plus près le style et l'hygiène de vie qu'il supposait être celle de l'écrivain qu'il a choisi pour modèle : horaires de travail et de sommeil, consommation importante de café, mise en scène de l'appartement et de la table de travail, etc. Même si Paul Bourget ne semble adopter cette posture que pendant une courte

141 *Ibid.* p. 59-61.

142 Émile Goudeau, *Dix ans de Bohème*, Paris, Librairie illustrée, 1888, p. 52-55.

période – avant de lui préférer une autre posture de veille nocturne, celle de « dandy »¹⁴³ – ce choix qui caractérise le début de sa carrière littéraire n’en est pas moins révélateur de l’importance que revêt l’imaginaire de l’écrivain-veilleur à la fin du XIX^e siècle. Dix ans plus tard, le rythme de travail soutenu de Paul Bourget continue d’ailleurs à être souligné par les critiques littéraires comme Jules Lemaître :

Je vous le dis, parce que je le sais : il n’est pas d’esprit plus sérieux ni plus mâle que Bourget. Cet efféminé travaillé dix ou douze heures par jour. Ce dandy a une conscience et des préoccupations de prêtre¹⁴⁴.

Alors même qu’il a choisi une nouvelle posture et un nouveau genre littéraire de prédilection – le roman – Paul Bourget continue ainsi à cultiver son image d’écrivain-veilleur afin de se positionner dans le monde littéraire et ce jusqu’à la fin de sa vie, comme le montre le témoignage d’Henry Bordeaux déjà cité¹⁴⁵.

Révélant son exceptionnalité, les nuits blanches solitaires de l’écrivain font ainsi partie intégrante des représentations du génie artistique au XIX^e siècle. La privation de sommeil nocturne devient un catalyseur de la création et permet de faire valoir l’exceptionnalité de ceux qui la pratique – ils ne peuvent pas, comme le commun des mortels, goûter aux joies du repos nocturne. Ces nuits blanches nécessitent la solitude de l’auteur, retransché dans sa chambre ou son cabinet de travail, au coeur de l’espace privé. La mise en scène des veilles nocturnes renforce ainsi l’image de l’écrivain « enfermé dans sa tour d’ivoire », reclus dans son intimité pour pouvoir trouver l’inspiration créatrice. Cette scénographie de « martyr solitaire de l’écriture », n’est cependant pas la seule véhiculée par les systèmes d’auto-représentations littéraires, elle est en concurrence avec d’autres mise-en scène de soi, dont celle des *noctambules* loués par Lemer¹⁴⁶.

II- LA VEILLE NOCTURNE PUBLIQUE DES NOCTAMBULES

Le noctambulisme parisien revendiqué par une partie de l’élite artistique et littéraire a été porté à l’attention des chercheurs et des chercheuses grâce aux travaux menés par Simone Delattre¹⁴⁷. Dans l’ouvrage issu de sa thèse, l’historienne retrace l’itinéraire urbain de ceux qui prolongent les plaisirs au-delà de minuit en déambulant des boulevards aux Halles, de bals en

143 Voir *infra*.

144 Jules Lemaître, « Billets du matin », *Le Temps*, 29 juin 1889. Inclut à l’édition des *Contemporains*, série V, Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1892, p. 227-229.

145 Voir *supra*.

146 Voir par exemple Anthony Glinoe, Vincent Laisney, *L’âge des cénacles*, ouvrage cité.

147 Simone Delattre, « Noctambulisme » dans *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Albin Michel, 2000, p. 119-203.

estaminets, jusqu'au petit matin. Souvent festive, cette forme de sociabilité nocturne est une pratique collective, qui contrairement aux nuits blanches solitaires de la création, s'affichent dans l'espace public. Ces pratiques régulières de privation de sommeil nocturne qui se développent à la fin de la Restauration et sous la monarchie de Juillet sont l'apanage d'une petite minorité d'individus. Constituée d'intellectuels, d'artistes et de lettrés, cette élite nocturne contribue elle-même à construire sa légende collective, inventant et diffusant à travers des écrits littéraires, physiologiques et journalistiques les types du « viveur », du « dandy », du « fashionable », de « l'écrivain bohème » puis du « noctambule »¹⁴⁸. Selon José-Luis Diaz, ces formes de sociabilités littéraires nocturnes se multiplient et s'affichent à partir des années 1830 :

Inutile de décrire par le menu les différents cercles de la galaxie littéraire des années 1830, atteints par le modèle dandy. [...] Groupe des « bambocheurs » du « Petit Cercle », qui naviguent aux côtés d'Alton-Shée, de Lord Seymour, d'Alfred Tattet, du prince de Belhiososo : celui de Musset, d'Ulrich Guttinguer au début, d'Arvers aussi. Groupe de la « Loge infernale », avec ses « journalistes à paradoxes » et ses rois du feuilleton. Ces grands « ingurgiteurs » de champagne sont les « types véritables du viveur » : Romieu, Lautour Mézeay, Nestor Roqueplan. Groupe des sigisbées littéraires des différents salons aristocratiques de la capitale : Hôtel de Castellane, salons de Mme de Rauzan, de la comtesse d'Agoult, de la princesse Mertscherski mais aussi de ces femmes auteurs rivales que sont la duchesse d'Abrantès et Delphine de Girardin. Sans compter les demi-mondes adjacents, qui déjà se proposent pour accueillir les bohèmes dorés en mal de mondanités « artistes », de galanterie ou de rouerie : la rue du Doyenné vers 1835, l'Hôtel Pimodan plus tard. Sans oublier non plus le bataillon des dandys littéraires de l'étranger¹⁴⁹.

Les pratiques collectives nocturnes deviennent ainsi l'un des moyens pour s'affirmer écrivain au XIX^e siècle. À partir des conclusions de Simone Delattre et de l'étude des sources qu'elle a mises au jour, nous chercherons à démontrer comment l'inversion des rythmes nycthémeraux et la mise en scène d'un sommeil diurne deviennent caractéristiques d'un quatrième scénario auctorial nocturne qui parcourt le monde littéraire, contribuant à façonner et diffuser l'imaginaire des nuits blanches au XIX^e siècle.

Privilegiée à partir de 1833 par les tenants de « l'art pour l'art », la scénographie de la veille nocturne publique est ainsi affichée par les « dandys » et surtout les « Jeunes-France » dans le but d'affirmer leur dédain pour l'activité laborieuse diurne. Elle semble tout d'abord se définir comme une posture d'opposition à celle de « l'écrivain humanitaire » défendue par la première génération romantique plutôt partisane d'un « art social ».

Le scénario noctambule est ensuite repris par les « écrivains-misères » de la bohème littéraire lors de la décennie suivante¹⁵⁰. Étendant la vie nocturne au maximum, ces derniers affichent des

148 *Idem*.

149 *Ibidem*, p. 521.

150 Pour plus de précision sur les éléments ne concernant pas le sommeil de ces scénarii auctoriaux, voir José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire*, ouvrage cité, et Simone Delattre, « Noctambulismes » dans *Les Douze heures noires*, ouvrage cité.

temps de sommeil réduits, fragmentés et exclusivement diurnes. Dans une chronologie qui rejoint celle des *scenarii* de la création nocturne, on constate également à partir des années 1850 la multiplication d'écrits et de souvenirs qui construisent et diffusent *a posteriori* le scénario auctorial du noctambulisme littéraire. Celui-ci s'intègre alors aux parcours biographiques des auteurs, définissant une des manières de représenter sa jeunesse littéraire.

À la fin du siècle, alors que l'expérience occasionnelle des plaisirs nocturnes est devenue accessible à l'ensemble de la société urbaine, les formes de sociabilités de la jeunesse littéraire deviennent essentiellement nocturnes. Les *scenarii* noctambules élaborés tout au long du XIX^e siècle sont alors réinvestis, l'inversion des rythmes nyctéméraux devenant le rythme de vie à adopter pour s'intégrer aux cercles artistiques avant-gardistes. Le temps de sommeil y est alors présenté comme inutile, et disparaît progressivement des mises en scènes écrivaines dans l'élaboration d'un scénario auctorial insomniaque.

1) L'INVERSION DES RYTHMES NYCTHÉMÉRAUX DU VIVEUR (ANNÉES 1830)

Dans les années 1830, la littérature panoramique dresse et fixe le portrait du « poète-viveur » comme une des variantes du poète romantique. En 1834, Felix Pyat décrit ainsi dans le *Nouveau Tableau de Paris* le viveur comme un sous-genre de l'artiste- « bohémien » :

La manie ordinaire des jeunes artistes de vouloir vivre hors de leur temps, avec d'autres idées et d'autres mœurs les isolent du monde, les rend étrangers et bizarres, les met hors la loi, au ban de la société : ils sont les Bohémiens d'aujourd'hui. [...]

[L'artiste] fait des vers, il s'isole, et devient enclin à se coucher (ce qu'il appelle la vie horizontale), à fumer, à boire du punch. [...] Si le temps est sombre, il le voit clair ; si l'on pleure, il chante ; si vous chantez, il pleure ; il fera le mourant ou bien le viveur (le viveur depuis quelque temps a remplacé le poitrinaire). Il composera des vers à son Héloïse, à sa Clotilde, quand il est bien prouvé qu'il n'a jamais eu d'autre Clotilde et d'autre Héloïse que des filles de joie¹⁵¹.

Le type du poète-artiste-viveur forme ici le pendant du poète « mourant » romantique¹⁵². À l'inverse de ce dernier, il n'est pas reclus dans la solitude et l'attente des muses mais s'adonne aux plaisirs de la ville moderne. Le poète-viveur est ainsi davantage ancré dans le monde qui l'entoure, mais le monde nocturne :

Il faut, pour bien connaître cette classe à part de la société parisienne, avoir assisté à leurs travaux et à leurs plaisirs. Leur gaîté est spirituelle, mais grossière, presque à la façon d'Odry¹⁵³, incompréhensible pour quiconque n'est pas initié aux mystères de leur Baal. [...]

151 Félix Pyat, « Les artistes » dans *Nouveau tableau de Paris au XIX^e siècle*, tome 4 « Paris moderne », Paris, Librairie Charles-Béchet, 1834 p. 1-23

152 Selon Félix Pyat, le « viveur » s'inscrit principalement dans une filiation hugolienne, Souvent engagé dans les batailles tapageuses d'Hernani contre les classiques, il se réfère au Victor Hugo d'avant *Notre Dame de Paris* tout en rejetant le Victor Hugo, nouvelle figure de proue de l'art social. *Ibidem*, p. 17-18.

153 Charles Odry (1779-1853). Dramaturge et acteur comique célèbre du théâtre des Variétés, pour son jeu comique d'où ressort une « naïveté grotesque ». Hoefler, *Nouvelle biographie générale*, Paris, Firmin Didot, 1852-1866. *Archives Biographiques françaises*.

Je me rappellerai toute ma vie un bal que l'un d'eux, l'homme le plus spirituel que je connaisse, nous donna cet hiver. Le bal était masqué. Il n'y avait pas de femmes. Il était écrit sur la muraille : Ici, on n'entre pas sans pipe, chique ou cigare. [...] C'était le sabbat. [...] On but et on mangea jusqu'au jour. [...] Les deux cents bouteilles furent vidées. On chanta toute espèces de chansons patriotiques, bachiques, érotiques. Il se passa là des choses à faire frémir, à faire tomber un bourgeois sans connaissance¹⁵⁴.

La scénographie nocturne est ici bien mise en place. Le poète-viveur s'adonne aux plaisirs de bouche et de boisson – privilégiant le vin et le champagne – et fume le cigare. Il est toujours en recherche des festivités les plus extravagantes qui le porteront jusqu'au bout de la nuit.

En 1842, la *Physiologie du poète* éditée par Laisné, Edmond Texier présente par exemple « dix-huit portraits-robots de poètes qui témoignent de la spécialisation des emplois et de la prolifération des postures » romantiques déclinées en plusieurs types canoniques. Le poète-viveur est représenté par le poète-dandy « Cavalier-Lara », nommé ainsi en référence au personnage développé par lord Byron dans l'un de ses contes¹⁵⁵ :

Le poète Cavalier-Lara rit de tout, plaisante de tout, et se moque de tout le monde, à commencer par ses lecteurs. Si vous lui demandez une définition de la vertu, il vous répond qu'il adore le champagne et qu'il est fou du bordeaux. Il a aussi l'étrange prétention d'avoir une vie échevelée et de passer les nuits dans les orgies ; pourtant il se couche régulièrement à dix heures du soir, et ne se grise qu'en théorie. S'il passe sur les boulevards, il se donne une démarche incertaine et des allures avinées ; mais personne n'est dupe des arabesques volontaires que ses jambes décrivent sur les trottoirs, aussi irrégulièrement que possible. Ses amis disent en le voyant : Tiens, voilà un tel qui veut nous faire croire qu'il est ivre. Je parie qu'il a dîné à trente-deux sous. [...] Le poète Cavalier-Lara professe pour les femmes le dédain le plus profond ; et cependant il soupire pendant trois mois aux pieds d'une Omphale de l'Ambigu ou de la Porte-Sant-Antoine¹⁵⁶.

On retrouve chez le dandy les mêmes caractéristiques que celles portées par l'artiste-viveur : une prédilection affichée pour le vin et le champagne et la volonté de se donner à voir en train de mener une « vie échevelée », en passant ses « nuits dans les orgies », ou du moins en voulant le faire croire. Le poète « Cavalier-Lara » adopte un mode de vie essentiellement nocturne et une attitude ironique et détachée afin de s'éloigner des problématiques du monde diurne. Tout comme les théories de « l'art pour l'art », consacrer ses nuits aux plaisirs permet au poète-viveur de se démarquer du scénario auctorial de la nuit blanche créatrice porté par la première génération romantique. Cette posture est notamment adoptée par Alfred de Musset, Théophile Gauthier ou encore Théodore de Banville.

Quelques années avant d'endosser la posture du poète désenchanté des *Nuits*, c'est en effet Alfred de Musset qui l'un des premiers met en place le scénario auctorial du dandy-viveur. Dans un désir de singularisation vis-à-vis de l'écrivain reclus du monde, il cherche à définir l'image d'un poète plus aventureux, qui n'hésiterait pas à vivre de manière risquée en explorant avec sa

154 Felix Pyat, « Les artistes », *article cité*.

155 Lord Byron, *Lara, a tale*, Londres, J. Murray, 1814.

156 Stivius [Edmond Texier], *Physiologie du poète*, Paris Jules Laisné, 1842, p. 66-68.

sensibilité d'artiste les plaisirs et les débauches du monde de la nuit. Il adopte alors un mode de vie largement nocturne, devient joueur, et construit des personnages d'héros fictionnels qui explorent les mondes de la débauche nocturne, à l'image de *Lorenzaccio*. Dès la première scène, le personnage principal se rend ainsi dans un bal nocturne qui ne s'achève qu'au petit matin¹⁵⁷.

À sa suite, le mode de vie du poète-viveur dépeint par la littérature physiologique devient alors une des expressions de la résistance des générations plus jeunes qui se composent une image d'artiste excentrique et fantaisiste, dans l'élaboration d'un scénario auctorial nocturne « ironique » décliné en deux attitudes distinctes : celle du « viveur-dandy » ou « fashionable », qui préfère fumer le cigare et se griser au champagne, et celle des poètes-artistes-misères de la « Jeune-France » adeptes des orgies où l'on boit du punch dans des crânes¹⁵⁸. Les deux groupes littéraires qui affichent ses attitudes – les « Jeunes-France » et les « fashionables » – s'interpénètrent en partie, à l'image de Charles Lassailly ou encore Théophile Gautier qui les fréquentent tous les deux.

Entre décembre 1833 et avril 1834, le *Journal des gens du monde* sous titré « – Artiste. Fashionable. » constitue éphémèrement une des vitrines des artistes-viveurs dandys de la jeune génération¹⁵⁹. Il est dirigé par le dessinateur et lithographe Paul Gavarni – qui y propose chaque semaine ses croquis de mode détaillant diverses tenues de bal – et l'on trouve au rang de ses contributeurs réguliers de nombreux poètes-viveurs comme Charles Lassailly, Paul Musset ou encore Théophile Gautier. Le premier numéro s'ouvre ainsi sur une préface parodique écrite par le rédacteur en chef, singeant le poète de la création nocturne :

Je me disais hier : il est de la nature de toute chose de commencer par un commencement [...]. Et je voulais faire une préface.

Il était environ minuit et demi. [...] Voici qu'en trempant encore une fois ma plume, j'ai senti, sur la surface de mon encre, je ne sais quoi d'épais et que je ne pouvais pas voir à travers les cannelures du flacon. Ce n'était pas ma préface, mais quand on cherche une idée, on la cherche partout. [...] J'ai cru d'abord que c'était une de ces peaux qui surnagent sur l'encre vieille. Cela pendait long comme le doigt. On aurait dit que c'était un insecte noyé et enveloppé dans ses ailes : et quand j'ai eu posé cela sur le cuir de ma table, ce quelque chose a remué, en restant debout, ce qui m'a fait peur et je me suis reculé. [...] Ce n'était pas une mouche, c'était une petite bonne femme, une femme habillée de noir et qui battait ses jupes et refaisait sa cornette tout en gesticulant devant moi. [...]

157 La scène première s'ouvre ainsi sur un « jardin, au Clair de lune », le duc s'impatientant car il est attendu au bal chez Nasi. La seconde scène se déroule « au point du jour », dans la rue devant chez Nasi, où le bal s'achève à peine. Alfred de Musset, *Lorenzaccio*, Acte I, scène 1 et 2, [1834] dans *Oeuvres Complètes, Comédies*, tome 2, Paris, Charpentier, 1888. A propos du scénario auctorial d'Alfred de Musset en dandy-viveur, voir José-Luis Diaz, « Portrait de Musset en viveur », *L'écrivain imaginaire*, *op.cit.*, p. 430-435.

158 *Ibidem*, p. 340 ; 423.

159 José-Luis Diaz rappelle le rôle important des revues littéraires dans la diffusion de la posture auctoriale du dandysme, certaines se spécialisant dans la littérature *fashionable*, ou s'affichant comme revues de luxe, destinées aux salons. *La Mode* d'Émile de Girardin et du viveur Lautour-Mézeray lancent le genre. Les deux plus importantes, la *Revue de Paris* et *L'Europe littéraire* se concurrencent en 1833 en organisant des fêtes prestigieuses pour s'imposer comme l'organe du monde élégant. *Ibid.*, p. 522.

Cette étrangère allait et venait, devant mon encrier, comme une vendeuse devant une boutique, la tête haute et l'oeil distrait, criant :
 « Voyez Messieurs ! Voyez Mesdames ! Voici Paris la capitale ! Paris la belle ! Paris la ville aux belles manières ! [...] »
 – Bon Dieu, madame, qu'est ce que vous dites donc là ? [...]
 – Je te dis que je m'appelle Javotte, mon petit homme. Je suis une dixième muse : la muse des gens sans poésie, la poésie des gens sans croyances¹⁶⁰.

Dans le même numéro, la section poésies propose en contrepoint une mise en scène des nuits des « fashionables » dans un poème intitulé « Sylphes » :

Ils passent tout le jour étendus sous les plis
 D'une feuille de rose, ou dans le fond d'un lys.
 Car l'ardente lueur du ciel les intimide ;
 Et puis lorsque, le soir, tombe la nuit humide ;
 Quand la lune amoureuse épanche ses reflets,
 Tous s'éveillent au fond de leurs petits palais. [...]
 C'est merveille de voir tous ces petits frileux,
 Les cheveux fin et blonds, le corps nu, les yeux bleus,
 Et fermés à moitié, presque endormis encore
 Comme une fleur nouvelle en cette fleur éclore.
 Quand la vie un instant éteinte et morte en eux
 Rallume de nouveau son flambeau lumineux,
 Quand le sang en leur veine avec ardeur circule,
 Chacun s'agite alors, parle haut, gesticule,
 Ouvre ses petits bras oints de molles senteurs [...]
 Quand leurs corps se sont faits à la fraîcheur nocturne,
 Chaque lutin alors s'élanche hors de l'urne,
 Et prêt dans un instant, à prendre son essor, [...]
 – En avant, compagnons ! Et tous à ce signal,
 Jusqu'au premier rayon du soleil matinal,
 Abandonnant les fleurs, les bosquets, les charmilles,
 Partent, et vont troubler la tête aux jeunes filles¹⁶¹.

Jouant sur les différents sens du mot « sylphe » – créatures surnaturelles nocturnes qui se déplacent d'un vol léger et rapide, mais qui désigne aussi par analogie un homme très mince, ou un danseur gracieux au pas léger – le poète Wilhem Werner dresse la physionomie du dandy-fashionable : jeune, diaphane et danseur ancré dans le monde nocturne¹⁶². La section « poésie » du *Journal* donne l'occasion aux noctambules de mettre en scène des auteurs fictionnels, afin de conter leurs nuits blanches de plaisirs. Théophile Gautier propose ainsi dans le quatorzième numéro un poème intitulé « Après le bal » – poème qui sera cinq ans plus tard intégré au recueil *La comédie de la mort* :

Adieu, puisqu'il le faut ; adieu, belle nuit blanche,
 Nuit d'argent, plus sereine et plus douce qu'un jour !
 Ton page noir est là, qui, le poing sur la hanche,
 Tient ton cheval en bride et t'attend dans la cour.

160 Paul Gavarni, « Papillon noir » dans *Journal des gens du monde*, n°1, 6 décembre 1833, réunis en recueil, p. 5-6.

161 Wilhem Werner, « Sylphes », *Ibidem*, p. 11.

162 Nous n'avons pas réussi à retrouver d'éléments biographiques sur ce poète. Peut être s'agit-il d'un pseudonyme.

Aurora, dans le ciel que brunissaient tes voiles
Entr'ouvre ses rideaux avec ses doigts rosés ;
O nuit, sous ton manteau tout parsemé d'étoiles,
Cache tes bras de nacre au vent froid exposés

Le bal s'en va finir. Renouez, heures brunes,
Sur vos fronts parfumés, vos longs cheveux de jais,
N'entendez-vous pas l'aube aux rumeurs importunes,
qui halète à la porte et souffle son air frais.[...]

Maintenant c'est le jour. La veille après le rêve ;
La prose après les vers : c'est le vide et l'ennui ;
C'est une bulle encor qui dans les mains nous crève
C'est le plus triste jour de tous ; c'est aujourd'hui.

O nuit ! Aimable nuit ! Sœur de Luna la blonde,
Je ne veux plus servir qu'une déesse au ciel,
Endormeuse des maux et des soucis du monde,
J'apporte à ta chapelle un pavot et du miel.
Nuit, mère des festins, mère de l'allégresse,
Toi qui prêtes le pan de ton voile de l'amour,
Fais-moi, sous ton manteau, voir encor ma maîtresse,
Et je brise l'autel d'Apollon, dieu du jour¹⁶³.

Théophile Gautier se fait ici apôtre de la vie nocturne et de ses plaisirs, qu'il place en opposition à la vie laborieuse qu'il rejette, celle du jour « aux rumeurs importunes ». La scène du bal constitue en effet l'un des cadres privilégiés dans lequel les viveurs peuvent se mettre en scène et se donner à voir. Loin de la posture de la création artistique solitaire, le viveur renoue ainsi avec la mondanité de « l'homme de lettre » des Lumières, mais une mondanité principalement nocturne, qui n'a plus la prétention de donner à l'artiste un rôle social ; elle lui permet plutôt de s'en écarter au maximum, en fuyant la temporalité diurne. La posture du poète-viveur se conçoit sous la monarchie de Juillet comme une autre facette – ironique – du désenchantement littéraire, d'où n'est pas absente la mélancolie :

Notre Mélancolie est petite-maîtresse,
Elle prend des grands airs, elle fait la princesse ;
Elle met des gants blancs et des chapeaux d'Herbault,
Elle est née, et ne voit que des gens comme il faut [...]
C'est une Philaminte, elle lit tous les livres,
Cause fort bien peinture et musique fort mal,
Elle va dans le monde, aux Italiens, au bal.
Poitrinaire, tout juste pour être artiste,
Elle a toujours en main un mouchoir de baptiste,
On ne la verra pas enterrer tristement,
Dans quelque sierra, son teint pâle et charmant,
Ses grâces de malade et ses petites mines,
Ni sous les noirs arceaux d'un couvent en ruines ;
Promener, loin du bruit, ses méditations.
Il faut à ses douleurs la rampe et les lampions ;

163 Théophile Gautier, « Après le bal », *Journal des gens du monde*, Paris, Auguste Mie imprimeur, 1833-1834, p. 162-163. Réuni en recueil dans *La comédie de la mort*, Paris, Desessart, 1838, p. 159-163.

Il faut que les journaux en puissent rendre compte.
 Chaque pleur de ses yeux se cristallise en conte :
 Avec chaque soupir elle souffle un roman.
 Elle meurt, mais ce n'est que littérairement.
 Un frais cottage anglais, voilà sa Thébaïde,
 Et si son front de nacre est plissé d'une ride,
 Ce n'est pas, croyez moi, qu'elle pense à la mort ;
 Pour craindre quelque chose, elle est trop esprit fort ;
 Mais c'est que de Paris une robe attendue,
 Arrive chiffonnée et de taches perdue¹⁶⁴.

La mélancolie du viveur s'affiche dans le monde nocturne, où les plaisirs accueillent et apaisent temporairement le désenchantement des jeunes romantiques. L'inversion des rythmes nyctéméraux permet au poète-viveur d'afficher sa singularité et son excentricité en refusant les temporalités sociales horaires qui rythment la ville moderne, comme le faisait déjà remarquer Simone Delattre :

L'insolence du dandy, on le sait, s'affiche par l'artificialité des signes, par la volonté d'apparaître indéchiffrable, et trouve dans la parade vespérale du Boulevard un théâtre à sa mesure. Cette morgue, qui exige à la fois oisiveté et fortune, traite comme des non-valeurs l'argent, les « affaires » et la notion d'utilité. Dès lors, la nuit de la grande ville permet le contre-pied désiré, comme le note Delphine de Girardin lorsqu'elle évoque le dandy parisien en 1844 : « Il aime la nuit, il ne sait vivre que la nuit : ce sont, dit-il, les niais qui vivent le jour ; il n'y a que les bourgeois et les sauvages qui adorent le soleil. » En 1829, Eugène Ronteix affirmait de même dans son *Manuel du fashionable* que les vrais élégants ne se lèvent en aucun cas avant 9 h du matin et que, pour eux, 1 h du matin n'est qu'« un instant de la journée » ; mieux, pendant la saison, « il n'y a point de nuit pour un fashionable »¹⁶⁵.

A l'inverse des nuits blanches de la création nocturne, il s'agit ainsi moins de mettre en avant une réduction drastique du sommeil, qu'une inversion des temporalités de la vie quotidienne. Le « viveur » vit la nuit et dort le jour pour ne pas être confronté au monde qu'il abhorre, comme l'illustre le personnage fictionnel créé en 1833 par Charles Lassailly dans son roman qui deviendra emblématique pour les « Jeunes-France » : *Les roueries de Trialph, notre contemporain avant son suicide*. Présenté comme l'alter-ego de Lassailly, le personnage de Charles Trialph et celui de l'auteur se confondent dans la préface du roman :

Si je veux me désabuser de vivre plus longtemps, je suis pourtant à peu près jeune encore. Ma tête s'est déplumée au souffle des passions orageuses, mais maintenant je préfère un crâne chauve : cela rend philosophe aux yeux de vos danseuses, dans un bal. D'ailleurs, il me reste plus de dents sur la mâchoire que dans la bouche creuse de certains cadavres. Et puis, je vole des cigares chez tous mes amis, et des bouquets de violettes chez toutes mes maîtresses ! [...]
 Après tout, ce sont mes mémoires que je signe. J'ai nom Trialph.
 Point de généalogie. Je sais seulement que Trialph vient de Trieilph. Cette expression, dans la langue danoise, signifie Gâchis. [...]
 Comme ces Napolitains qui se couchent paresseusement, des journées entières, sans envier d'autres plaisirs que je ne sais quelle volupté de nonchalance et de rêverie, moi, pauvre lazzaroni

164 Théophile Gautier, « Mélancolia » dans *Journal des gens du monde*, Paris, Auguste Mie imprimeur, 1833-1834, p. 91-92. Réuni en recueil sous le titre « Mélancolia » dans *La comédie de la mort*, Paris, Desessart, 1838, p. 135-146.

165 Simone Delattre, *ouvrage cité*, p. 189-190.

de l'intelligence, je me chauffe au soleil de la pensée ; et je m'habituais à ces ivresses d'une âme complaisante¹⁶⁶.

Charles Lassailly – dont nous avons déjà brièvement parlé pour évoquer la courte cohabitation qui aura lieu quelques années plus tard avec Balzac – est en 1833 l'un des poètes de cette jeune génération qui affiche un mode de vie volontairement nocturne. Il fréquente à la fois les Jeunes-France et les *fashionable* – ces derniers accueillant ses théories de « l'art pour l'art » dans les prolégomènes du *Journal des Gens du monde*. Charles Lassailly se donne ainsi les attributs du viveur : il est séducteur, fume le cigare, parcourt les bals nocturnes et « se couche paresseusement des journées entières ». Porteur de la vision désenchanté d'après 1830, il affirme dans cette préface sa volonté d'échapper au monde diurne des bourgeois et des écrivains « humanitaire », refusant de donner un rôle social ou politique à la littérature :

Vous dites : Je suis libéral, républicain ou carliste ; je pense à la patrie, je veux le bonheur de tous... Moi, je réponds : Vous êtes des noms propres ; vous ne pensez à rien, vous voulez vivre à vivre !... Je me résume. Vous êtes les membres froids d'un cadavre. Ce que vous appelez Ordre ou Liberté, c'est du galvanisme. Sautez, grenouilles ! Dans votre société désorganisée, il ne faut point de lien entre un raisonnement et une conséquence, et oubliant d'entrer, chapeau bas, dans la logique des faits, vous ne comprenez rien que des mélodrames. Voilà des phrases ! Voilà des caricatures à la silhouette ! Toute votre littérature, toute votre législation politique, morale et religieuse, rivaliseraient avec un carton d'estampes, avec un album de croquis¹⁶⁷.

Son alter-ego fictionnel adopte la même posture et le même mode de vie. Trialph refuse de prendre partie en politique et ne se rend aux banquets que pour boire du champagne. Le roman conte sa vie noctambule, rapporte ses passions séductrices et ses rivalités masculines au fur et à mesure qu'il parcourt spectacles et bals :

Oh ! j'aime les bals ! j'aime la foule houleuse, les quadrilles, où les mains apprennent des souvenirs ! j'aime la walse, où l'on se pâme ! [...]
– Ah ! Oui, je ne suis pas heureux. Je le sens, je le sens... tandis que, chaque jour, dans les théâtres, dans les fêtes, dans les orgies, dans les bals, je vais à loisir éparpiller toutes les inspirations de ma pensée, je suis descendu si bas que je me méprise à mon tour ! [...]
J'ai le front pâle et l'âme aussi !... Si souvent, depuis mon orgueilleuse jeunesse, j'ai épuisé en stériles sensations les ressources de notre faible humanité !... Ah ! Il ne me reste plus rien à présent !... Je vis au jour le jour, par l'existence bâtarde de la matière ! ...¹⁶⁸

L'inversion des rythmes nyctéméraux et le refus de la temporalité horaire diurne permettent à Trialph de ne pas se laisser déposséder de sa vie et de son sommeil, qu'il refuse de vendre « à un créancier » bourgeois en se conformant à un travail diurne :

Mais qu'importe ! Je ne suis pas habitué à jeter mes passions au dehors, comme on fait d'un créancier, qui mettrait la main sur votre habit, sur votre or, sur votre sommeil, en jurant : Vous

166 Charles Lassailly, *Les roueries de Trialph, notre contemporain avant son suicide*, Paris, Sylvestre, libraire-éditeur, 1833, p. VI, XI.

167 *Ibidem*, p. IX-X.

168 *Ibid.*, p. 90, 93 et 98.

n'avez pas le droit de porter un habit qui est à moi, d'avoir de l'or qui est à moi, et de vous reposer d'un travail qui est à moi.... Vous m'appartenez, monsieur !
– Indignité ! Mon bien-être, mon sommeil, qu'est-ce sinon des hors-d'oeuvre de mon existence ? J'ai une autre nature quelque part dans le foyer de mon coeur ; et je me sens mieux homme que cela. Il me vient des passions de haine et d'amour : eh bien ! j'aime et je hais¹⁶⁹.

Le sommeil ne constitue ainsi qu'un « hors d'oeuvre » de l'existence, celle-ci ne s'épanouissant pleinement que dans les sensations de la vie nocturne. Porté par ses passions, il finit par essayer de se suicider en s'empoisonnant, formant le projet d'expirer dans une ultime mise en scène macabre nocturne :

J'assisterai mourant à un bal.

Je veux parodier, par ma mort, au milieu de leur bal, les plaisirs de cette société qui n'était point faite pour moi. Car le génie intérieur de mon existence n'était pas un tempérament d'inconséquences et de négations, entre le mal et le bien, l'impuissance ou la vertu.[...] Je représentais l'unité absolue d'une volonté libre. Je possédais une valeur directe...Je n'étais pas quelque chose qui s'écrase, qui se fond, qui se liquéfie. J'étais un homme en chair et en âme.

Or, puisque la lutte m'a épuisé avant le terme, ma place de mort est ici, aux splendeurs factices de la lumière des bougies, parmi les femmes et les fleurs artificielles ; parmi les égoïstes, les repus, les contens, les orgueilleux, les indifférents, les dédaigneux, les jaloux, les ingrats ; parmi les privilégiés, les aristocrates, les nullités, les accapareurs de places, les brevetés, les pensionnés, les distributeurs de médailles et de couronnes, les anges conservateurs des bonnes doctrines, les rois fainéants de la science et de l'art, les restaurateurs d'autel, les timoniers de l'état ; en présence des laquais, leurs esclaves ; devant ceux qui volent au jeu de cartes, et ceux qui ne se fatiguent pas de la walse adultère !... Oui, certes ! Il m'importe de leur cracher au front une comédie, dont il saisiront enfin le but. C'était peut-être simplement ma destinée ici-bas, de faire contraste au présent, en faveur de l'avenir. [...] C'est le bal ! c'est le bal ! La musique me fait tressaillir. Je ne souffre pas trop encore. Je m'éteindrai sans doute dans l'ivresse de l'opium et des plaisirs. Je ne pouvais pas mieux finir [...] Mourons, en dansant¹⁷⁰ !

Le sommeil, négligé par Trialph, peut au contraire devenir un refuge pour le viveur. Théophile Gautier, alors même qu'il loue ses nuits blanches et veut « briser l'autel d'Apollo, dieu du jour », insère dans son recueil *La Comédie de la mort* un hymne « Au Sommeil » :

Sommeil, fils de la nuit et frère de la mort :
Ecoute-moi, Sommeil : lasse de sa veillée,
La lune, au fond du ciel, ferme l'oeil et s'endort,
Et son dernier rayon, à travers la feuillée,
Comme un baiser d'adieu, glisse amoureusement,
Sur le front endormi de son bleuâtre amant [...]
Les cheveux de la nuit, d'étoiles d'or mêlés,
Au long de son dos brun pendent tout débouclés [...]

O jeune homme charmant ! Couronné de pavots [...]
Je t'aime, ô doux sommeil ! Et je veux à ta gloire,
Avec l'archet d'argent, sur la lyre d'ivoire,
Chanter des vers plus doux que le miel de l'Hylba [...]

Tu seras bienvenu, soit que l'aurore blonde,
Lève du doigt le pan de son rideau vermeil,
Soit que les chevaux blancs qui traînent le soleil

169 *Ibid.*, p. 119

170 *Ibid.*, p. 210-226.

Enfoncent leurs naseaux et leur poitrail dans l'onde.
Soit que la nuit dans l'air peigne ses noirs cheveux.
Sous les arceaux muets de la grotte profonde.
Où les songes légers mènent sans bruit leur ronde.
Reçois bénignement mon encens et mes vœux,
Sommeil, dieu triste et doux, consolateur du monde¹⁷¹ !

Au petit matin, Théophile Gautier invite ainsi le sommeil à le rejoindre, quel que soit le moment du jour ou de la nuit, refusant de se soumettre à toute contrainte temporelle. L'inversion des rythmes de sommeil s'intègre ainsi à un rejet plus large de toute chronologie imposée par la société bourgeoise¹⁷². Le *Triumph de Lassailly* vit ainsi « au jour le jour », et l'artiste-viveur typologisé par Félix Pyat a la « manie » de « vouloir vivre hors de son temps »¹⁷³.

C'est donc davantage par le dérèglement des rythmes quotidiens que par la privation de sommeil que se démarque le poète noctambule, comme l'illustre Théophile Gautier dans *Les Jeunes-France* publié en 1833. Il propose dans cet ouvrage une physiologie parodique des viveurs, à l'usage de ceux qui voudraient rejoindre la jeune génération littéraire dans ses plaisirs nocturnes. Dans la préface, Théophile Gautier se construit ainsi un personnage d'auteur fictionnel petit bourgeois, qui aurait été converti subitement aux mœurs excentriques des poètes-viveurs. Cette intervention radicale le sauve de la monotonie de la vie diurne et réglée qu'il vivait jusqu'alors :

Ma vie a été la plus commune et la plus bourgeoise du monde : pas le plus petit événement n'en coupe la monotonie ; c'est au point que je ne sais jamais l'année, le mois, le jour ou l'heure. En effet, eh ! qu'importe ? 1833 ne sera-t-il pas semblable à 1832 ? hier n'a-t-il pas été comme est aujourd'hui et comme sera demain ? Qu'il soit matin ou soir, n'est-ce pas la même chose ? Manger, boire, dormir ; dormir, boire, manger ; aller de son fauteuil à son lit, de son lit à son fauteuil, sans souvenirs de la veille, sans projet pour demain ; vivre à l'heure, à la minute, à la seconde, cramponné au moment comme un vieillard qui n'a plus qu'un moment : voilà où j'en suis arrivé, et j'ai vingt ans ! Pourtant j'ai un coeur et des passions, j'ai de l'imagination autant qu'un autre, peut-être. Mais que voulez-vous ! Je n'ai pas assez d'énergie pour secouer cela ; comme tout vieux garçon, j'ai chez moi une servante-maîtresse qui me domine, et fait de moi ce qu'elle veut : c'est l'habitude¹⁷⁴.

La conversion à la vie nocturne lui permet de rompre l'organisation cyclique, répétitive de son existence recluse et sans surprise

Deux ou trois de mes camarades, voyant que je devenais tout à fait ours et maniaque, se sont emparés de moi et se sont mis à me former : ils ont fait de moi un Jeune-France accompli. [...] Je parle art pendant beaucoup de temps sans ravalier ma salive, et j'appelle bourgeois tous ceux qui ont un col de chemise. Le cigare ne me fait plus tousser ni pleurer, et je commence à fumer dans une pipe, assez crânement et sans trop vomir. Avant-hier, je me suis grisé d'une manière tout à fait byronienne [...]. On m'a présenté dans plusieurs salons par-devant plusieurs coteries, depuis le

171 Théophile Gautier, « Le Sommeil » dans *La Comédie de la mort, ouvrage cité*, p. 287-290.

172 Sur la création du bourgeois comme antithèse de l'écrivain au XIX^e siècle, voir notamment Jerrold Seigel, *Paris bohème. Culture et politique aux marges de la vie bourgeoise, 1830-1930*, traduit de l'anglais par Odette Guitard, Paris, Gallimard, 1991.

173 Charles Lassailly, *ouvrage cité*, p. 98. Félix Pyat, « Les artistes » dans *Nouveau tableau de Paris au XIX^e siècle, ouvrage cité*, p. 1.

174 Théophile Gautier, *Les Jeunes-France, romans goguenards*, [1833], Paris, Charpentier, 1880, p. IX.

bleu de ciel le plus clair jusqu'à l'indigo le plus foncé. [...] Au diable les vers, au diable la prose ! Je suis un viveur maintenant, je ne suis plus l'hypocondre qui, en fourgonnant son feu entre ses deux chats, faisait un tas de sottises rêvasseries à propos de tout et de rien. Avant qu'il soit longtemps, je prétends me faire un matelas de toutes les boucles blondes ou brunes dont mes beautés m'auront fait le sacrifice. Vous verrez, vous verrez ! D'un amour à l'autre, je vous écrirai, pour me reposer, de belles histoires adultérines, de beaux drames d'alcôve¹⁷⁵.

On retrouve ici l'ensemble des attributs qui permettent au poète-viveur de se mettre en scène : homme de lettre amateur de cigare qui sait se griser, s'adonne à la séduction et fréquente tous les cercles mondains dans lesquels il se distingue jusque tard dans la nuit, depuis « le bleu de ciel le plus clair jusqu'à l'indigo le plus foncé ». De la même manière, c'est dans l'exploration de la temporalité entière des vingt-quatre heures de la journée non plus soumise à la régularité horaire de l'habitude que semble se forger la singularité du « Jeune-France » dans les chapitres suivants. Le roman s'ouvre tout d'abord sur une scène de dialogue bachique qui se déroule « à deux heures du matin ». Il présente ensuite le personnage de Ferdinand qui « quoiqu'il fut onze heures », n'est pas encore levé, puis expose les passions sentimentales de Rodolphe « plus matineux que de coutume » lorsqu'il est debout à « midi moins cinq ». Rodolphe est d'ailleurs présenté comme « le personnage le moins chronologique du monde », allant jusqu'à oublier le jour de son propre anniversaire¹⁷⁶. Le roman se clôt enfin par la description d'une orgie organisée par l'ensemble des « viveurs » dont viennent d'être décrites les journées. Dans ce dernier chapitre intitulé « le bol de punch », les différents personnages-types essaient d'organiser une fête qui permettrait de réunir l'ensemble du monde littéraire noctambule – Jeunes-France et dandys fashionables – à la même table :

Albert, *solemnement*. – Faisons une orgie ! Une orgie est indispensable pour nous culotter tout à fait : il ne nous manque que cela. Nous nous compléterons, et nous passerons la soirée très agréablement.

– Oui ! Oui ! Une orgie pyramidale, phénoménale, crièrent tous les drôles à la fois, une orgie folle, échevelée, hurlante[...]

– A gauche, avec les flambarts ;[...] vous chiquerez du caporal, tandis que ces messieurs fumeront du maryland ; c'est pourquoi vous boirez du vin bleu, comme les filles de Barbier, tandis que les autres boiront du vin de Champagne. Vous vous râpez le gosier avec du rhum et du rack, avec le trois-six et le sacré-chien dans toute sa pureté, tandis qu'ils se l'humecteront avec les onctueuses liqueurs des îles. [...]

– C'est bien, maintenant, où ferons-nous la kermesse ? [...]

– Dans la maison de Théodore, dans la maison du faubourg, vous savez : il y aura plus de place. Que vous en semble ? – C'est convenu. – A quand l'orgie ? – il est six heures. – A minuit ; il faut bien cela pour les préparatifs.

– A propos, comment nous arrangerons-nous pour la décoration de la salle ?

– [...] La chambre de Théodore sera tout à la fois cuisine, salon, auberge et boudoir. Nous y mettrons un peu de complaisance, et nous nous aiderons nous-mêmes à nous faire illusion. On établira une table en fer à cheval : à l'une des extrémités il y aura une belle nappe damassée, des assiettes de porcelaine, des cristaux et de l'argenterie ; à l'autre, un torchon de toile à voile, des plats de terres, des bouteilles de grès et des fourchettes en métal d'Alger.

– Et des filles, il nous faut absolument des filles !

175 *Ibidem*, p. XVI.

176 *Ibidem*, p. 1, 85, 96-97.

– Des filles, je m’en charge, fit Roderick, mais pour la partie fashionable seulement. Je connais tout ce qu’il y a de mieux de ce genre [...]. Quant aux autres, les premières que vous rencontrerez, vous les enverrez ici ; plus elles seront laides et ignobles, mieux elles vaudront¹⁷⁷ !

Pour terminer le tableau, Théophile Gautier souligne le contraste que forme l’orgie nocturne des « viveurs » avec le mode de vie réglé de la bourgeoisie moderne :

La maison ainsi illuminée, jetait feu et flammes par toutes les ouvertures, et inondait d’une lueur dédaigneuse les autres maisons, ses voisines, qui s’étaient couchées à neuf heures, et avaient fermé l’oeil pour jusqu’au lendemain matin, en bonnes rentières et en bourgeoises de la vieille roche qu’elles étaient effectivement. [...]

Au bruit que menait tout ce monde, les maisons voisines commencèrent à se réveiller un peu, à se frotter les yeux, à mettre leurs lunettes sur le nez, et le nez à la fenêtre, toutes surprises qu’elles étaient d’un pareil tapage à une heure aussi indue. On entrevoyait, sous les jalousies, de vénérables bonnets de coton avec leur mèche patriarcale, de mystérieuses cornettes et de chastes fontanges. Plus d’un épicier retiré gagna cette nuit-là un rhume de cerveau, plus d’une grisette oublia de faire une corne à la page du roman commencé[...].

Le train de l’orgie avait tenu tous les bourgeois d’alentour éveillés jusqu’au matin. Les maris s’en plaignirent plus que les femmes, et, quelque neuf mois après, la population de l’arrondissement fut augmentée de plusieurs petits épiciers futurs extrêmement intéressants¹⁷⁸.

Le sommeil nocturne, réglé comme une horloge devient ainsi le symbole d’une organisation quotidienne dont le viveur cherche à se démarquer à tout prix, comme le fait remarquer le bourgeois qui observe au petit matin la sortie du bal dans *Lorenzaccio* d’Alfred de Musset: « Faire du jour la nuit et de la nuit le jour, c’est un moyen commode de ne pas croiser les honnêtes gens¹⁷⁹ ». C’est ainsi en se désynchronisant des rythmes de vie du reste de la société que le viveur affirme sa singularité. Les costumes chatoyants ou sophistiqués arborés par les noctambules font alors contraste avec la garde-robe intime que bourgeois et bourgeoises revêtent pour la nuit et conservent dans leur sommeil: le bonnet de coton, la « cornette » et la « fontange » – des coiffures en bandes de tissus nouées sur le devant de la tête, permettant aux femmes de retenir leurs cheveux pendant la nuit. A l’opposé du scénario auctorial mis en place par le viveur, l’image de l’épicier en « bonnet de nuit » – comble du ridicule – se constitue ainsi comme une figure repoussoir. Rodolphe, l’un des viveurs-type portraituré ironiquement par Théophile Gautier va d’ailleurs jusqu’à tenter de se suicider car on l’a aperçu en public portant par mégarde l’accessoire sur la tête :

A voir la manière dont il s’en allait dans la rue, la main dans sa poitrine, les sourcils sur le nez, les coins de sa bouche en fer à cheval, les cheveux aussi mal peignés que possible, il n’était pas difficile de comprendre que ce pâle et malheureux jeune homme avait un volcan dans le coeur.

– Monsieur ! Monsieur ! Vous avez oublié d’ôter votre bonnet de coton, et les polissons crient : « A la chienlit ! » après vous, dit Mariette en tirant par la basque de son habit son digne maître Rodolphe qui ne s’en apercevait pas le moins du monde. Tenez, voilà votre chapeau.

Rodolphe, stupéfait, porta la main à sa tête et reconnut la vérité, l’épouvantable vérité. [...]

Il jeta le pyramidal bonnet à Mariette et enfonça son chapeau sur sa tête, avec l’air de Manfred, sur le bord du glacier, ou de Faust, au moment de se donner au diable.

177 Théophile Gautier, « Le bol du punch » dans *ibidem*, p. 241-246.

178 *Ibid.*, p.225-226 ; p. 246.

179 Alfred de Musset, *Lorenzaccio*, *ouvrage cité*.

Ah ! Massacre et malheur ! Honte et chaos ! Tison d'enfer ! Anathème et dérision ! Terre et ciel !
Tête et sang ! Être rencontré en bonnet de coton par sa Béatrix ! O Fortune ! Pouvais-tu jouer un
tour plus cruel à un jeune homme dantesque et passionné ! [...]
Un bonnet de coton, le mythe de l'épicier, le symbole, du bourgeois ! Horror ! Horror ! Horror !
– Je n'ai plus rien à faire avec ce monde, et il ne me reste qu'à mourir, pensa Rodolphe.
Et il se dirigea vers le pont Royal ; quand il y fut arrivé, il s'accouda sur le garde-fou, regarda le
soleil, attendit qu'un bateau qui descendait la rivière eût passé l'arche et se fût un peu éloigné.
Alors il monta sur le parapet, et, avant que personne eût le temps de s'y opposer, il se jeta en bas,
avec sa cravache et son chapeau¹⁸⁰.

Rappelant l'iconographie du dormeur révolutionnaire, le « bonnet de coton » personnifié en un seul attribut le « mythe de l'épicier », le « symbole du bourgeois », pivot de la société mise en place par la Monarchie de Juillet que le poète-viveur désenchanté refuse d'intégrer. Le viveur se donne au contraire à voir dans l'espace urbain nocturne, exprimant au vu et au su de tous son désaccord avec les normes horaires bourgeoises de la vie urbaine, faisant du jour la nuit et de la nuit le jour. Les deux mondes ne font que se croiser, au petit matin, lorsque l'un se lève et l'autre va se coucher, comme le rappelle Simone Delattre :

À l'aube se croisent dans les rues, dit-on, le « bon » et le « mauvais » Paris. La scène où le viveur exténué par l'orgie rencontre sur la route qui le mène enfin à son lit l'ouvrier matinal est trop récurrente dans la littérature descriptive pour ne pas revêtir quelque signification. Au cours de ce passage de la nuit au jour, deux types distincts de population se relaient (grossièrement, le Paris improductif et le Paris productif), et deux modes de vie se confrontent. Dans les balbutiements du jour, le noctambule n'est pas à son aise, et l'image de l'homme du peuple [...]. Dans Paris au bal, en 1845, Louis Huart avance comme une certitude que « toutes les fois que l'on sort du bal vers 6 h du matin, on se trouve nez à nez dans les rues de Paris avec des balayeuses qui, mieux que personne au monde, peuvent vous dire les paroles sacramentelles : « Souviens-toi que tu n'es que poussière, et que tu retourneras poussière » . D'ailleurs, à en croire Victor Fournel, « parfois, aux approches des boulevards, la pauvre ouvrière croise quelque fille en toilette effrontée, sortant avec le jour d'un restaurant à la mode, et lui jette un long regard de mépris ou d'admiration envieuse, dans lequel on pourrait lire sa destinée future ». En bref, les représentations persistent à opposer Parisiens du jour et Parisiens de la nuit en un commode chassé-croisé matinal¹⁸¹.

Le type du poète-viveur permet ainsi de distinguer et diffuser les *scenarii* du dandysme littéraire et du Jeune-France, tous deux caractérisés par une vie nocturne publique.

A l'inverse de ce que suggère l'ouvrage de Simone Delattre, il semble que le type du « viveur » ait néanmoins d'abord désigné une variante de la mise en scène nocturne du poète-artiste romantique, avant de voir la notion s'élargir pour caractériser l'ensemble de celles et ceux – écrivains ou non – qui s'adonnent aux « excès dont la nuit parisienne peut se charger¹⁸² ». Alors que le scénario auctorial se constitue au début des années 1830, ce n'est ainsi que dans les années 1840 que la littérature panoramique élargit le type du viveur à tous ceux qui pratiquent les nuits blanches publiques. Progressivement, le type du « viveur » se diversifie et s'autonomise de son ancrage dans

180 *Ibid.*, p. 116-117.

181 Simone Delattre, *ouvrage cité*, p. 203.

182 *Ibidem*, p. 190.

les sociabilités littéraires, le poète noctambule n'incarnant alors plus qu'un seul des multiples personnages-type renonçant au sommeil pour s'adonner aux joies de la vie nocturne. Dans la *Physiologie du viveur* parue chez Laisné en 1842, le type n'est ainsi plus explicitement relié au monde littéraire, même s'il endosse les mêmes éléments scénographiques que le poète-viveur : vie nocturne publique, cigares, plaisirs de bouche, prédilection pour l'alcool, inversion des rythmes nycthémeraux et mépris pour toute forme d'organisation quotidienne :

[Le viveur] doit mettre au service du hasard les vingt-quatre heures dont se compose la journée. Pour lui le jour n'existe pas, la nuit n'est qu'un mot ; les ridicules divisions établies par la science et la civilisation se fondent pour lui en un tout homogène et compacte. S'il y a une différence du jour à la nuit, c'est que l'un est éclairé par les rayons du soleil, et l'autre par des bougies. Du reste, l'un et l'autre sont bons aux mêmes usages, aux mêmes plaisirs, aux mêmes folies. Vous arrivez chez le viveur à midi, il dort ; vous arrivez à minuit, il vient de s'habiller et de sortir. Ira-t-il, quand un plaisir l'appelle, tirer sa montre pour savoir s'il doit répondre à sa voix ? Comme le commun des mortels, assignera-t-il telle ou telle heure à la joie et au plaisir, telle ou telle heure aux tracas et aux ennuis ? Le viveur veut s'amuser toujours ; pour cela, il lui faut de l'imprévu, et l'imprévu peut-il exister quand on a parqué sa vie dans l'intervalle des heures ¹⁸³ ?

Dans les années 1840, puis ensuite rétrospectivement sous le second Empire, le scénario nocturne de la veille littéraire publique se réincarne et cherche à se distinguer du commun des « viveurs » dans l'établissement d'un nouveau type, celui de « l'écrivain bohème », héritier du « viveur-artiste » et de ce premier dandysme littéraire.

2) LE SOMMEIL DIURNE ET FRAGMENTÉ DU POÈTE NOCTAMBULE (ANNÉES 1840-1860)

Alors que le type du « viveur » s'élargit et perd progressivement son appartenance exclusive au monde artistique, on voit se distinguer dans la littérature panoramique une nouvelle identité écrivaine nocturne portée par ceux qui se réclameront dans la décennie suivante de la « bohème littéraire », à la suite d'Henry Murger¹⁸⁴. Placés au sommet de la hiérarchie des viveurs, ces derniers entendent définir un véritable « art de vivre » nocturne, et mettent en avant une pratique régulière de l'inversion complète des rythmes nycthémeraux. Il ne s'agit plus seulement de décaler les horaires de sommeil, mais de s'adonner à l'exploration totale et quotidienne de l'ensemble des heures nocturnes, tout en conservant une activité littéraire le jour. Progressivement, les noctambules affichent des pratiques de sommeil exclusivement diurnes, entrecoupées et très réduites, qui s'intègrent à leurs manières d'être écrivains. Surtout rapportées par la littérature physiologique, ses nuits publiques sont dans un premier temps davantage vécues qu'écrites. Ce n'est qu'après coup – à partir des années 1850 et jusqu'à la fin du siècle – que convoquant leur jeunesse révolue, les

183 James Rousseau, *Physiologie du viveur*, Paris, Jules Laisné, 1842, p. 24-25

184 Henry Murger, *Scènes de la vie de bohème*, Paris, M. Lévy frères, 1851.

écrivains bohèmes construisent et consolident le scénario auctorial du noctambulisme dans leurs écrits, afin d'inscrire leur sociabilité de jeunesse au sein de parcours biographiques originaux¹⁸⁵.

Lorsqu' Eugène Briffault consacre en 1840 une notice entière au type du « viveur » dans *Les français peints par eux-mêmes*, l'écrivain de la « bohème » littéraire se distingue des autres viveurs par son expérience et son savoir faire nocturne. Il est incarné par le personnage fictionnel d'Adolphe, que le lecteur est invité à suivre durant une journée :

« Les livres d'Epicure, les exemples les plus fameux depuis Sardanapale jusqu'à Louis XV, depuis Lucullus jusqu'à M. de Cussy, et depuis Alcibiade jusqu'à Lauzun, ne valent pas vingt-quatre heures de notre vie parisienne. Suis-moi ! » [...]

« Il est midi, nous pouvons aller chez Adolphe, l'heure est fort convenable, d'ailleurs, pour prendre la nature sur le fait, il faut assister à son réveil [...].

On entendit dans l'intérieur un énorme bâillement, puis une imprécation énergiquement prononcée ; enfin, après deux minutes environ, il parut que quelqu'un sautait à bas d'un lit : la porte s'ouvrit alors, et nous eûmes à peine le temps d'apercevoir un être qui fuyait dans le plus simple appareil dont parle le poète, et qui regagnait en toute hâte la couche qu'il venait de quitter.

« Que le diable t'emporte ! Dit le dormeur éveillé à Nollis, qui s'installait dans un fauteuil.

– il paraît que la nuit a été chaude, répondit Nollis en allumant un cigare qu'il avait pris sur la table de nuit.

– C'était magnifique ! Achille nous rendait le souper de mardi, et vraiment, il a bien fait les choses.

– Où avez vous soupé ? Quels étaient les convives ?

– Au café anglais ! La bande ordinaire. On nous a présenté un jeune gentilhomme périgourdin qui prétendait savoir boire le vin de Champagne. Pauvre amour ! Il n'en est pas même aux premières notions. [...]

– Jusqu'à quelle heure êtes-vous restés ?

– Jusqu'à quatre heures. Maître et garçons tombaient de sommeil¹⁸⁶.

Le personnage d'Adolphe reprend ainsi l'ensemble des caractéristiques du poète-viveur déjà établies : il ne se lève jamais avant midi – on remarque d'ailleurs qu'il dort « dans le plus simple appareil », refusant d'endosser le costume bourgeois du sommeil – apprécie les plaisirs de la table, sait boire le champagne, et il a fait le choix de la carrière littéraire dans un parcours biographique similaire à celui de beaucoup d'écrivains journalistes de la monarchie de Juillet :

Je savais qu'il était venu à Paris pour y faire son droit, et qu'après avoir pris ses licences à la Faculté, il avait suivi, sans penchant vicieux, mais avec une molle insouciance, son instinct pour le plaisir ; c'était ainsi qu'il s'était toujours trouvé loin du travail. Au delà de son éducation, sa famille n'avait rien pu faire pour lui. Il lui était arrivé ce qui arrive à tous les jeunes gens sans patrimoine, il avait formé des projets et contracté des dettes : les projets s'étaient évanouis, les dettes étaient restées ; maintenant Adolphe s'était donné aux lettres : à ces yeux, cette occupation

185 Cela leur permet notamment de se positionner comme seuls explorateurs et derniers témoins d'un Paris nocturne pré-haussmannien qui a entre-temps disparu, comme l'explique Simone Delattre : « La plupart des partisans du noctambulisme (souvent nés entre 1810 et 1825) en ont cependant rapporté les coutumes a posteriori, à un moment de leur vie où les nuits parisiennes n'étaient plus pour eux que des souvenirs. La nostalgie de ces digressions nocturnes se confond ainsi avec le regret du Paris pré-haussmannien et surtout avec celui de la jeunesse disparue ». Simone Delattre, *op.cit.*, p. 194.

186 Eugène Briffault, « Le viveur » dans *Les français peints par eux-mêmes*, tome 1, Paris, L. Curmer, 1840, p. 365 -372, p. 365-366.

était presque un loisir ; mais il n'avait jamais pu renoncer au bien-être du moment pour sauver l'avenir¹⁸⁷.

Si le personnage d'Adolphe reprend bien ici les éléments du scénario auctorial du dandysme littéraire des années 1830, il s'en distingue néanmoins par sa manière d'appréhender le monde nocturne. Ce n'est plus seulement pour échapper à la temporalité horaire bourgeoise que l'écrivain bohème des années 1840 choisi de vivre la nuit, c'est aussi parce qu'il est le seul à pouvoir percevoir et déchiffrer l'exceptionnalité de cette temporalité particulière. Moins dans une volonté d'exclusion que de singularisation par rapport au monde qui l'entoure, l'exploration nocturne permet à Adolphe de s'immerger dans les plaisirs de la vie moderne, dont il est le pur produit :

A ses yeux, le viveur était l'expression vraie d'une civilisation vraie, non pas poursuivant le beau idéal et de convention, mais cherchant la vie positive, étant la personnification vivante de ce précepte d'Adam Smith « Être, et être le mieux possible » [...]. Il se proclamait sage entre les sages, sa conduite résumait les tendances exactes du siècle [...] voilà pourquoi le viveur est le produit d'une ère de calculs et de lumières ; c'est la raison appliquée aux sensations¹⁸⁸.

L'écrivain bohème élève ainsi l'exploration des sensations de la vie nocturne au rang d'art. Davantage que son œuvre littéraire – l'écriture devenant « presque un loisir » – c'est sa sensibilité d'artiste et sa maîtrise de la vie nocturne qui lui permettent de définir sa singularité, et le place au-dessus des autres adeptes des veilles qu'il côtoie dans les nuits parisiennes¹⁸⁹ :

Adolphe s'irritait contre la race fashionable ; il ne lui pardonnait ni son luxe inutile, ni son jeu effréné, ni ses ruineuses amours ; il n'avait d'indulgence que pour les repas étincelants et qui font resplendir la nuit, pour la volupté sans joug, pour le culte du beau matériel et pour la poésie des sens. [...]

Au-dessous de ces régions supérieures du sensualisme, il évoqua le viveur artiste qui a réhabilité le cabaret de ses devanciers, il nous peignait aussi le viveur qui se mêle à la joie de tous et oublie volontiers un peu de sa dignité pour trouver des plaisirs plus vifs et moins apprêtés ; celui qui se plonge pendant quelques mois de l'année dans le tourbillon populaire, comme les grands seigneurs qui allaient danser aux Porcherons ; celui qui ne se condamne à six jours de travail que pour vivre pleinement le septième jour, le viveur des *gouettes*, qui rit, chante, boit, et descend en chancelant le *fleuve de la vie*, et au dernier degré, le *noceur*, celui que rien ne peut arracher aux chères distractions de la divine bouteille, qui a toujours tant de bonne volonté pour le travail et tant de penchant pour la paresse.

Au delà tout est hideux. Loin de Paris, le viveur mourrait de chagrin ou de consommation¹⁹⁰.

Le « viveur » bohème décrit par Eugène Briffault se distingue ainsi des *scenarii* auctoriaux établis par les poètes-viveurs des années 1830. Tandis que le dandy fashionable se perd dans le « luxe inutile » et le « jeu effréné », alors que le viveur « Jeune-France » ne fait que « réhabiliter le cabaret », le viveur « bohème » se veut lui l'expression originale d'une certaine noblesse littéraire, seule capable d'apprécier le « sensualisme » de la vie nocturne.

187 *Ibidem*, p. 368.

188 *Ibid.*, p. 371.

189 Voir José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire, ouvrage cité*, p. 524-525.

190 Eugène Briffault, « Le viveur », *ouvrage cité*, p. 370-371.

Pierre Citron identifie dans sa thèse de littérature deux générations de ces « bohèmes noctambules », une première constituée des petits groupes d'amis dans lesquels on retrouve Gérard de Nerval, Charles Baudelaire, Alphonse Esquiros, Champfleury, Charles Monselet et Alexandre Privat d'Anglemont, et la seconde réunissant Alfred Delvau, Julien Lemer et Edouard Fournier. Se connaissant tous, ces écrivains se retrouvent dans une attitude commune à l'égard du Paris nocturne. Déambulant dans la ville qu'ils explorent en piétons, ils sont « plus intégrés à la ville que la plupart des romantiques » et « c'est dans le Paris ouvert à tous qu'ils puisent la matière de leur vie, c'est lui qui passe dans leurs oeuvres »¹⁹¹. Le scénario nocturne de la bohème littéraire ne se met ainsi plus seulement en scène dans des espaces festifs semi-privés, il s'exprime aussi publiquement, l'écrivain bohème « parcourant la ville en tous sens, sans dédaigner l'exploration des quartiers misérables et des faubourgs, », dans une quête systématique de l'inconnu »¹⁹². Contrairement à la génération précédente, l'élitisme qui se définit alors n'est plus d'ordre mondain, mais relève de critères intellectuels et d'une certaine sensibilité poétique à la modernité. Pour apprécier la nuit, il faut pour le noctambule attendre que cette temporalité lui soit réservée. C'est ainsi en développant un « usage littéraire de la marche nocturne » que le noctambule entend se distinguer des autres « viveurs » au moment où les usages festifs de la nuit parisienne se multiplient progressivement et s'élargissent socialement. Comme le rappelle Simone Delattre, les noctambules s'inscrivent dans la filiation littéraire de Restif de la Bretonne, qui le premier aurait érigé le noctambulisme en « travail d'observateur et de chercheur d'anecdotes¹⁹³ », mais à la différence des marches solitaires de l'auteur des *Nuits de Paris ou le spectateur nocturne*, les noctambules parcourent la ville collectivement, en petits groupes de « chevaliers de la lune¹⁹⁴ »¹⁹⁵.

Pour que l'exploration soit complète, et surtout pour se démarquer face à l'empiétement d'une large partie de la population urbaine sur des heures nocturnes de plus en plus tardives, l'inversion des rythmes nycthémeraux est poussée à son maximum. Elle se doit de devenir un mode de vie régulier et ne doit pas être seulement réservée à la saison du carnaval comme chez le viveur « qui se plonge pendant quelques mois de l'année dans le tourbillon populaire », ou au dimanche soir des veilles ouvrières de « celui qui ne se condamne à six jours de travail que pour vivre pleinement le septième jour ». C'est ainsi un véritable mode de vie nocturne que défend le noctambule, qui demande non seulement l'inversion des rythmes nycthémeraux, mais suggère également pour une partie d'entre eux une réduction du temps de sommeil. En se levant à midi, Adolphe conserve un

191 Pierre Citron, « Les noctambules de la bohème et Nerval » dans *La Poésie de Paris dans la littérature française, de Rousseau à Baudelaire*, [1961], Paris, éditions de Minuit, 1961, p. 308-331, p. 310.

192 Simone Delattre, *ouvrage cité*, p. 192-193.

193 Julien Lemer, *Paris au gaz, ouvrage cité*, p. 69.

194 *Idem*.

195 Simone Delattre, *ouvrage cité*, p. 190.

volume horaire de 7 à 8 heures de sommeil, il regrette néanmoins que la fête n'ait duré que jusqu'à quatre heures du matin, semblant suggérer une heure de fin, et de coucher habituelle plus tardive :

– Jusqu'à quelle heure êtes-vous restés ?

– Jusqu'à quatre heures. Maître et garçons tombaient de sommeil. Tiens, mon cher Nollis, je te le dis avec une douleur véritable, malgré nous le souper s'en va (*Profond soupir.*) Tu sais tout ce que nous avons fait pour le relever, pour surpasser son ancienne splendeur et lui donner un éclat nouveau. Vains efforts ! Mon digne ami ; le souper, ce repas des viveurs, se perd, on ne le comprend plus ; le carnaval en a fait une débauche grossière : et pendant tout le reste de l'année il est oublié et méconnu. Le dîner a tué le souper¹⁹⁶.

Tout comme le personnage imaginaire d'Adolphe, l'écrivain et journaliste Gustave Claudin insiste dans les souvenirs qu'il publie en 1884 sur la singularité de la vie nocturne des « bohèmes » dont il faisait partie¹⁹⁷ :

Je n'appellerai pas noctambules ceux qui s'attardent dans les cercles pour jouer au baccarat ou au piquet et qui restent, été comme hiver, autour d'une table de jeu. Les vrais noctambules, ce sont ces amants de la nuit qui la trouvent plus belle que le jour, et qui, assis dans un bon fauteuil, mangent, fument et causent. L'hiver, ils sont renfermés, mais l'été, ils s'installent sous des tentes et regardent, comme l'a dit Corneille, cette pâle clarté qui tombe des étoiles, en même temps qu'ils écoutent, comme l'a dit Virgile, les silences amis de la lune. Ils peuvent tout à leur aise causer, se sachant à l'abri des fâcheux et des importuns. Les bruits discordants du jour ont cessé, l'heure des affaires est passée, les spectacles sont fermés, rien ne les distrait ou ne les attire, ils peuvent tout à leur aise se recueillir. Ces veilles inutiles, dont les bons bourgeois n'ont jamais pu comprendre le charme ou la poésie, valent bien les sommes qu'on pourrait faire et sont en tout cas infiniment préférables aux insomnies¹⁹⁸.

Il ne s'agit plus seulement de se coucher et de se lever tard à l'image des « Jeunes-France » ou des dandys qui ne poussaient pas systématiquement les veilles jusqu'au lendemain matin, mais bien d'explorer l'ensemble des heures nocturnes, quitte à prolonger artificiellement la soirée, comme il le rapporte à propos de son acolyte Nestor Roqueplan :

Quand par hasard on se séparait plus tôt que de coutume, Roqueplan était furieux. Il demeurait rue Taitbout et moi rue le Peletier. Alors, il procédait ainsi : il montait avec moi dans une voiture de place et le cocher avait ordre d'aller de la rue Taitbout à la rue Le Peletier, puis de la rue Le Peletier à la rue Taitbout, et cela pendant des heures¹⁹⁹.

Le noctambulisme se définit alors comme une manière d'être écrivain bohème, dont le mode de vie implique non seulement un temps de sommeil décalé mais aussi diminué. Gustave Claudin affiche ainsi une vie à la fois nocturne et diurne. Il rapproche d'ailleurs sa privation de sommeil nocturne noctambule de celle qu'il avait l'habitude de connaître aux débuts de sa carrière littéraire journalistique, évoquant un scénario proche de celui de l'écrivain veilleur et faisant de la privation de sommeil nocturne une spécificité du monde littéraire :

196 Eugène Briffault, *article cité*, p. 366.

197 Gustave Claudin (1823-1896) arrive à Paris pour faire ses études de droit, puis devient journaliste – notamment à *La Presse*, au *Moniteur universel*, au *Figaro* –, critique dramatique, romancier et spécialiste du Boulevard. Simone Delattre, *op. cit.*, p. 602.

198 Gustave Claudin, *Mes souvenirs, les boulevards de 1840-1870*, Paris, Calmann-Lévy, 1884, p. 175-176.

199 *Ibidem*, p. 173.

Je cherchais ma voie, ne sachant pas si je ferais du journalisme, des romans ou du théâtre. J'étais d'ailleurs fort dérouté et ne sachant de quelle façon employer mon temps. Ce qui me surprenait chaque soir à minuit, c'était d'en être réduit à aller me coucher si cela me faisait plaisir, n'étant plus tenu, comme je l'avais été pendant dix ans, à passer la nuit dans une rédaction de journal. J'avais perdu la faculté de pouvoir m'endormir à cette heure-là. Aussi, mon premier soin fut-il de chercher des noctambules, c'est à dire des gens faisant un peu de la nuit le jour. J'en rencontrai J'en rencontrai quatre très aimables [de noctambules], qui furent Nestor Roqueplan, Roger de Beauvoir, Murger et Lambert Thiboust, qui tous avaient horreur de leur lit. [...] J'étais donc, ainsi que je l'ai dit, pourvu de noctambules avec lesquels je vivais le soir ; pendant le jour, j'avais d'autres compagnons dont je vais parler²⁰⁰.

Un certain nombre de noctambules affichent un certain dédain pour le sommeil, ils ont « horreur de leur lit » et semblent se mettre en scène de nuit comme de jour, réduisant leur temps d'endormissement au minimum. Lorsque Théodore de Banville se place en 1890 en témoin du Paris disparu, il dépeint ainsi les noctambules de sa jeunesse comme des êtres qui ne connaissant pas la fatigue :

Il y a eu alors des Noctambules, qui regardaient et adoraient la Ville comme une maîtresse endormie, et c'était leur joie, leur volupté et leur ravissement de marcher en contemplant le Ciel parisien, et d'en jouir comme d'une chose qui leur appartenait en propre. Ils étaient seuls et se réjouissaient de la solitude ; ils n'avaient pas envie de se reposer et ne se reposaient pas ; ils emplissaient leurs prunelles de l'incommensurable azur, et marchaient toujours, ne connaissaient pas la fatigue.[...] Pierre Dupont, qui alors arrivant à Paris, avait, comme Henri Heine, une tête d'Appollon et de Christ à chevelure blonde, le jour, regardait, étudiait et écoutait la vie, la nuit, se promenait en composant ses chansons et en les criant vers le ciel²⁰¹.

Hippolyte de Villemessant rapporte lui aussi dans ses *Mémoires* les habitudes de sommeil du noctambule notoire Nestor Roqueplan – l'un des quatre compagnons nocturne de Gustave Claudin – figure du monde journalistique et théâtrale :

Ces séances de noctambulisme, fatigantes pour tout le monde, l'étaient moins pour Roqueplan que pour d'autres. Il avait réglé sa vie d'après ces promenades du soir et retrouvait, dans la journée, le temps du repos qu'il perdait la nuit, ce qui ne l'empêchait pas de dire qu'il avait manqué sa vie pour s'être couché trop tard.

Vers la fin de la journée Roqueplan rentrait régulièrement chez lui pour s'étendre dans un fauteuil qu'il appelait son *quatre six*, parce qu'il y dormait de quatre à six heures.

– C'est une chose indispensable, me disait-il, de fermer les yeux pendant un certain temps de la journée ; tous nos membres se reposent, les bras, les jambes, pourquoi ne pas accorder un instant de répit à nos yeux qui travaillent sans cesse ?

Il appelait ce sommeil, qu'il prenait régulièrement tous les jours, le *repos de la patte d'oie*.

Il dormait aussi au Cercle des chemins de fer. Tout le monde y respectait son sommeil, et si par hasard on l'avait troublé, on se faisait vite pardonner²⁰².

Travaillant le jour et déambulant la nuit, le temps de sommeil de Nestor Roqueplan est réduit à deux heures prises dans un fauteuil, et des endormissements irréguliers au sein de son cercle de sociabilité. Il affiche ainsi ses habitudes ritualisées de sommeil diurne en société – un sommeil

200 *Ibidem*, p. 171-172, p. 179.

201 Théodore de Banville, *Petites Etudes. L'âme de Paris. Nouvelles études*, Paris, Charpentier 1890, p. 290, 292.

202 Hippolyte de Villemessant, « Nestor Roqueplan » dans *Mémoires d'un journaliste. Les Hommes de mon temps*, Paris, Dentu, 1872, p. 107-218, p. 204.

réduit à quelques heures de récupération – comme faisant partie de la mise en scène noctambule. De la même manière, Maxime du Camp se souvient de Gérard de Nerval endormi en plein jour dans les ateliers où se réunissaient les artistes bohèmes :

Parfois, sur le divan de l'atelier de Théophile Gautier, j'ai vu un petit homme, à demi-chauve, pelotonné sous un plaid et dormant : c'était Gérard de Nerval, qui venait se reposer de ses pérégrinations nocturnes. Il était noctambule²⁰³.

Gérard de Nerval est en effet l'une des principale figure qui incarne le scénario auctorial du noctambulisme bohème. Dans le portrait qu'il lui consacre en 1861, Champfleury insiste à plusieurs reprises sur l'excentricité de ses habitudes de vie, et notamment sur la manière dont la nuit lui « servait de jour » :

Il y avait dans la physionomie de Gérard quelque chose de bienveillant qui faisait que la jeunesse s'attachait volontiers à lui, sans ombre de critique. Peut-être plaisait-il aux jeunes gens par le manque absolu de contrainte dans son extérieur et ses habitudes ! L'excentricité de sa vie poussait chacun à une amicale curiosité : sa vie errante, les aventures singulières qu'on racontait de lui dans Paris, l'avaient transformé de son vivant en personnage légendaire ! [...]

Il avait un logement place du Carrousel où peu de ses amis sont entrés. [...] Par l'aspect de cette chambre sous les toits, froide, humide, jamais balayée, remplie d'odeurs de bric-à-brac ; on jugeait que Gérard y séjournait rarement. Vaguant tard par les rues, il craignait de réveiller son concierge ; mais il se plaisait à entasser dans cette mansarde les folles acquisitions de la journée²⁰⁴.

C'est notamment pour ses manière de vivre la nuit et de dormir peu le jour que Gérard de Nerval devient « un personnage légendaire » de son vivant. Il se distingue ainsi autant – voire davantage – par son excentricité noctambule que par son œuvre. Ce n'est d'ailleurs que tardivement – à partir de 1852 – que ses écrits représentent et traduisent son expérience nocturne dans la mise en scène d'auteur fictionnel, dans *La bohème Galante*, *Les nuits d'octobre*, *Promenades et Souvenirs* et *Aurélia*²⁰⁵. Après sa mort tragique en 1855, ses anciens compagnons et la seconde génération de la bohème noctambule érigent dans leurs mémoires et leurs souvenirs le portrait posthume de Gérard de Nerval comme « le dernier des noctambules » et le « plus poète » de tous²⁰⁶.

En mettant en avant une scénographie auctoriale d'inversion des rythmes nycthémeraux le noctambule bohème s'inscrit ainsi dans la continuité du viveur littéraire de la décennie précédente, mais il met également en scène un temps de sommeil réduit à son strict minimum. Pour une partie des noctambules, le sommeil ne se prend alors plus dans la chambre et le lit bourgeois, il est réduit à son minimum, fragmenté en petits temps de récupérations diurnes. Tout comme leur déambulation nocturne, le sommeil des noctambules devient public et se pratique au vu et au su de tous. Dans la

203 Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, vol. 1, Paris, Hachette, 1882, p. 419-420.

204 Champfleury, « Gérard de Nerval » dans *Grandes figures d'hier et d'aujourd'hui : Balzac, Gérard de Nerval, Wagner, Courbet*, Paris, Poulet Malassis et de Broise, 1861, p. 163-213.

205 Voir Pierre Citron, *ouvrage cité*, p. 308-331. Simone Delattre, *ouvrage cité*, p. 199-202.

206 Théodore de Banville, *Petites Etudes. L'âme de Paris. Nouvelles études*, Paris, Charpentier 1890, p. 290-291.

seconde partie du siècle, ces caractéristiques de veille nocturne et de réduction du sommeil du scénario noctambule sont réinvesties et continuent d'être affichées comme une manière d'être écrivain.

3) LE NOCTAMBULISME INSOMNIAQUE DE LA JEUNESSE LITTÉRAIRE SOUS LA III^{ÈME} RÉPUBLIQUE

En 1887, le journaliste Adolphe Racot évoque les différentes générations artistiques de noctambules en faisant le portrait de son contemporain André Gill décédé deux ans auparavant :

Ce dessinateur appartenait à un groupe plus nombreux qu'on ne pense, qui a encore aujourd'hui des héritiers, et qui, il y a quinze ou vingt ans, formait presque une école ; bien qu'il n'ait jamais pris de nom, je désignerai ce groupe sous le nom des *Contemplatifs*. Composé d'hommes en majorité fort jeunes, tous intelligents, et quelques-uns capables d'aspiration littéraires et poétiques, ce groupe n'avait point surgi tout coup il avait lui-même des ancêtres : d'abord les *Bousingots*²⁰⁷ romantiques, grands contemplatifs d'*Hernani*, de Pétrus Borel, du gilet rouge de Théophile Gautier : puis la bohème artistique de la fameuse rue du Doyenné, dont le pauvre Gérard de Nerval fut le représentant le plus caractéristique ; puis enfin la bohème de Murger et de Champfleury. Tous ces contemplatifs avaient de commun ces deux sentiments : un mépris affecté de l'ordre social établi, et un vif désir de gagner de l'argent, – le premier de ces sentiments paralysant complètement le second. On se berçait donc dans le premier, en attendant les événements, et en comptant sur le hasard, ce dieu de l'insouciance païenne. On était noctambule, parce que dormir la nuit est un acte essentiellement bourgeois et ridicule ; on dormait le jour, parce qu'il était inutile de se montrer aux philistins [...]. Ces anciennes bohèmes, et la dernière, à laquelle appartient André Gill, sont comme trois marches du même escalier, – en descendant. La première, celle du romantisme, a produit quand même des écrivains et des poètes renommés : Théophile Gautier est le plus célèbre. La seconde, celle de la rue du Doyenné, a produit Gérard de Nerval. La dernière n'a guère produit qu'André Gill, et ce n'est pas assez²⁰⁸.

Adolphe Racot évoque bien ici les deux scénarii nocturnes que nous venons d'identifier : celui des poètes-viveurs de l'époque romantique (les « bousingots » Pétrus Borel et Théophile Gautier) et celui des bohèmes noctambules des années 1840 (Gérard de Nerval) et 1850 (Murger), en y ajoutant une troisième génération qui lui est contemporaine, personnifiée par André Gill²⁰⁹. Ce dessinateur semble en effet avoir adopté le scénario du noctambulisme dès les débuts de sa carrière artistique :

- D'ailleurs il est grandement temps,
André, de dire un mot de la biographie :
- Cinq pieds six pouces, fort comme un turc, vingt-sept ans,

207 Le terme *Bousingots* appartient au vocabulaire romantique. Le mot est emprunté à l'argot de la marine anglaise (bousin = 1° cabaret, mauvais lieu ; 2° tintamarre ; 3° chapeau de marin). Ayant été employé dans le refrain d'une chanson : « nous avons fait du bouzingo », lors d'un tapage nocturne mémorable du Petit Cénacle, ce terme fut appliqué par la suite aux membres de ce dernier en raison de leur agitation et de leur débraillé vestimentaire. Parallèlement, le mot se retrouve employé dans une acception politique et s'applique aux étudiants révolutionnaires qui participèrent aux émeutes de février et de juin 1832. France Canh-Gruyer, « Bousingot » dans *Encyclopédie Universalis*, en ligne.

208 Adolphe Racot, « André Gill » dans *Portraits d'hier*, Paris, Librairie illustrée, 1887, p. 191-192. D'après la préface, les portraits ont initialement été publiés dans le *Figaro*.

209 André Gill et Adolphe Racot sont nés la même année, en 1840.

Des cheveux que jamais le fer ne modifie ;

Fils de Paris, aimant en vrai Napolitain
A regarder le ciel, tout de son long dans l'herbe ;
Dessinait quelquefois ; ignorant le matin ;
Emu, mais affectant le calme froid d'un Serbe

Et n'arrivant jamais à l'heure au rendez-vous,
Quoiqu'il aime à trôner au sein d'une voiture ;
Tell est Gill, le rêveur aux paradoxes fous,
Le noctambule qui médite de la peinture!²¹⁰

En 1867 Ernest d'Hervilly dresse ainsi le portrait du jeune graveur dans un poème publié dans *La Lune*, journal satirique illustré auquel André Gill collabore régulièrement. Le caricaturiste est ici en grande partie caractérisé par son mode de vie « noctambule », dans un scénario très proche de celui du poète-viveur : il « ignore le matin », affiche une attitude oisive et paresseuse puisqu'il aime « à regarder le ciel, tout de son long dans l'herbe » comme « un vrai Napolitain », et semble ignorer les conventions horaires sociales, « n'arrivant jamais à l'heure au rendez vous ». André Gill conserve ensuite ses habitudes de vie nocturne tout au long de sa carrière, ne réduisant pas le scénario noctambule à une identification artistique de jeunesse, comme le fait remarquer Alphonse Daudet en 1881 :

Les années filèrent, nous entraînant loin du carrefour où nos vies s'étaient mêlées. La mienne après bien des cahots avait marché droit à son but sur des rails solides ; la sienne continuait à s'égailler, à hue à dia, brûlée à tous les becs de gaz, acclamée sur les tables de café dont il ne sut jamais descendre²¹¹.

En 1879, André Gill rejoint ainsi à 39 ans le cercle des *Hydropathes* dont les séances sont réputées se prolonger jusqu'au petit matin, comme le rapporte Émile Goudeau :

Je dois dire qu'à l'issue des séances, la fête littéraire, considérée jusqu'à minuit moins le quart comme diurne, devenait essentiellement nocturne jusqu'au matin. Je rentrais donc au chant des coqs — car, la rue Monsieur-le-Prince, où j'habitais un hôtel (garni, hélas ! oui), possédait un certain nombre de charbonniers et de gnaffs qui élevaient des poules, dans la rue, s'il vous plaît, et pour lesquelles des mâles, dans la poussière de l'arrière-boutique noirâtre, entonnaient de vigoureux appels, dès la proximité des aurores. Un saint Pierre de bonne volonté aurait pu entendre là, non point trois fois, mais trente fois trois fois le clairon matinal du remords. Les saint Pierre du noctambulisme, courbant le front sous cet appel, rentraient. Oh ! dormir enfin !²¹²

André Gill y côtoie les générations artistiques plus jeunes qui ont elles-aussi adopté le rythme de vie noctambule en s'inspirant des *scenarii* auctoriaux élaborés par leurs prédécesseurs. Au contact des hydropathes, Paul Bourget modifie par exemple ses habitudes d'écrivain-veilleur

210 Ernest d'Hervilly, « André Gill » dans *La Lune*, n°80, p. 2.

211 Alphonse Daudet, « Préface » dans André Gill, *Vingt années de Paris*, Paris, C. Marpon et E. Flammarion éditeurs, 1883, p. I-XII, p. V.

212 Émile Goudeau, *Dix ans de bohème, ouvrage cité*, p. 162-163.

balzacien²¹³, pour adopter un nouveau rythme nocturne davantage compatible avec celui de ses camarades :

Bientôt, pourtant, il reconnut lui-même qu'à fréquenter exclusivement Balzac, Byron, Henri Heine et Stendhal, il s'anémierait. [...] Certainement, la *Vie vivante* l'attirait aussi bien que ses émules [...]. Seulement les façons brutales de la vie des routes et grands chemins, l'atmosphère des rues, des caboulots, le goût du noctambulisme, les petites fêtes de la bohème lui répugnaient [...]. Le champ de la vie moderne est très vaste ; il y a des salons dont les lumières, le soir, répondent au scintillement des becs de gaz de l'assommoir ; et la princesse Morphine est tout aussi réelle que Coupeau. [...] Comme on sent bien que le poète adore le salon capitonné, les tentures, les lustres, le large piano à queue, les partitions éparses, le cartel armorié, les tapis épais, la cheminée où l'on s'accoude pour dire des vers. Ce n'est point par *snobisme*, mais par goût profond d'une modernité spéciale que le poète d'*Edel* devient *dandy*. [...] Dès lors, Paul Bourget nargua les feuillets blancs et les bols de café de trois heures du matin²¹⁴.

Paul Bourget se voit progressivement contraint de modifier son scénario auctorial nocturne et d'adopter à son tour l'inversion des rythmes nyctéméraux afin de s'inscrire dans une forme de sociabilité littéraire avant-gardiste de plus en plus nocturne. L'écrivain affiche alors une posture écrivaine héritée du dandysme des années 1840 qui se singularise de celle plus proche du noctambulisme bohème choisie par une grande partie de ses camarades hydropathes comme Adolphe Willette, qui intègre le club artistique et littéraire au tout début de sa carrière, à l'âge de 22 ans. Dans les *Nuits à Paris* que ce dernier publie quelques années plus tard avec l'écrivain Rodolphe Darzens, le scénario auctorial noctambule bohème est ainsi affirmé dès la préface :

Nous nous disions que la vie était courte pour réaliser nos rêves. « D'autant plus courte, affirmais-je, que les poètes et les artistes, à de rares exceptions près, meurent jeunes, sans doute à cause de cette habitude – devenue bientôt une nécessité – de ne travailler, de ne s'amuser, de ne vivre enfin que la nuit. »

Mais Willette se récria : « Les poètes et les artistes meurent aussi vieux que M. Chevreul²¹⁵, plus vieux peut-être ! puisqu'ils vivent double, la nuit et le jour ! Nous sommes tous les frères de ce Pharaon de la vieille Egypte dont je ne sais plus le nom. »

« Ni moi non plus – répondis-je, mais son histoire, je la connais : il fit venir un devin et lui demanda dans combien de temps il mourrait. Le devin consulta les astres et y lut que le roi vivrait quinze ans encore. »

– « J'en vivrai trente, dit le Pharaon. » Et il tint parole en effet. Car il but des philtres qui l'empêchèrent de dormir, et aux fêtes de chaque jour des fêtes nocturnes succédèrent dans ses palais illuminés : ainsi vécut-il doublement pendant quinze années.

Nous aussi, un philtre nous empêche de dormir, un philtre qui s'appelle la pensée ; c'est pourquoi nous passons nos nuits à travers la Grande Ville que nous avons parcourue en tous sens, chacun de notre côté. Et la reine des cités mauvaises aux autres nous est amie ; plus qu'à n'importe qui elle s'est montré à nous sous ses multiples aspects. Puis une belle nuit elle a fini par nous faire rencontrer.

De cette rencontre est née notre collaboration et ce petit livre : croquis légers, impressions rapides, parfois ironiques, ce n'est que cela ; des fantaisies dessinées ou écrites au coin d'une table, sur un bout de bans, dans les cabarets nocturnes et dans des bouges à la clarté du gaz, comme aussi dehors en pleine rue, sous les bonnes étoiles²¹⁶.

213 Voir *supra*.

214 Émile Goudeau, *Dix ans de Bohème, ouvrage cité*, p. 59-69.

215 Michel-Eugène Chevreul, chimiste, ancien directeur du Muséum national d'histoire naturelle, mort à l'âge de 102 ans en 1889, l'année d'écriture du texte de la préface et de la publication de l'ouvrage.

216 Rodolphe Darzens, Adolphe Willette (croquis), *Nuits à Paris. notes sur une ville*, Paris, Dentu, 1889.

Adolphe Willette et Rodolphe Darzens créent ici leur propre généalogie mythologique de noctambules insomniaques, et se mettent en scène à la fois comme des explorateurs nocturnes, et des viveurs diurnes, capables de vaincre le sommeil par le « philtre » de leur « pensée » exceptionnelle d'artiste et d'écrivain. Ils reprennent les habitudes d'inversion des rythmes nycthémeraux des poètes-viveur, mais également la volonté bohème de réduction du temps de sommeil, la poussant à son maximum en exprimant le désir de ne plus dormir du tout.

Dans les années 1880, le noctambulisme continue ainsi d'être mis en avant par la jeunesse artistique et littéraire qui fréquente les cabarets montmartrois comme *le Chat Noir* dans un scénario proche de celui de l'ironie romantique. Parallèlement, le décadentisme fin de siècle reprend lui aussi le scénario d'inversion des rythmes nycthémeraux, dans un registre proche du désenchantement, à l'image d'Ernest d'Orllanges dans *Les Nuits parisiennes* publiées en 1883 :

J'ai écrit ce livre pour embêter les bourgeois et les moralistes. [...] Je suis le porte-voix d'une civilisation avancée. J'ai de nombreuses défaillances. L'anémie est la maladie du siècle. Nous sommes tous un peu chlorotiques, c'est pourquoi nous vivons avec nos nerfs. [...] A Paris, plus les nuits sont noires, plus on aime les passer blanches, l'un pour le jeu, l'autre pour l'amour, l'un pour le vol, l'autre pour le viol. Les Nuits Parisiennes sont partagées entre les théâtres, les cafés et les filles. Tous nos vices sont les conséquences de ces trois passions. J'ai déambulé une partie de ma vie par ces Nuits, je suis à même de les connaître et de les chanter²¹⁷.

Les différents scénarii noctambules sont ainsi sans cesse rejoués et adaptés par les générations littéraires qui se succèdent sous la Troisième république. L'inversion des rythmes nycthémeraux et la réduction du temps de sommeil semblent alors devenir une habitude de vie propre à la jeunesse artistique et écrivaine. Perdant un peu de son originalité, sa pratique peut même faire l'objet de rubrique dans les revues littéraire, comme celle tenue par Jean de Tinan dans le *Mercur de France* entre novembre 1897 et novembre 1898 :

Je réunirai chaque mois quelques notes sur les noctambulismes. Je pense que les noctambulismes sont d'admirables procédés d'émotion. D'abord, dans les « lieux de plaisir », les sensibilités, attendries au soir par la journée d'intimités (travail ou rêverie, solitude ou mondanités, parfois amour), doivent brusquement accueillir l'éclat des lumières, le fracas ou le chatouillement des musiques, l'énerverment des rires, le trouble presque toujours sensuel des spectacles, le frôlement des femmes plus ou moins faciles, violemment parées, musquées, et qui sont là dans l'intention de plaire. – Si l'on ajoute à ces éléments décoratifs l'influence berceuse des alcools bus et des cigarettes grillées, on concevra aisément comment les sensations s'exagèrent, et quelle griserie de contrastes peut trouver dans les « lieux de plaisir » au prix de quelque lassitude, celui-là même qui vient par hasard, un soir de désœuvrement[...]. Mais, lorsque dans le noctambulisme l'habitude s'installe, bientôt les émotions, qui avaient plu d'abord par leur facilité un peu brutale, se dispersent, et deviennent infiniment complexes...l'analyse s'y attache et y découvre de nouvelles beautés chaque jour – la sensation de fatigue si pénible aux « débutants » s'atténue à mesure que les curiosités augmentent,

217 Ernest d'Orllanges, (1858-?), « Espèce de préface », *Les nuits parisiennes. Poésies naturalistes*, Châlons-sur-Marne, Imprimerie du Libéral de la Marne, 1883, p.3-4. Nouvelle édition, Paris, Hurteaux, 1884.

le noctambule *se passionne* – et aime minutieusement en lui-même une sensibilité *spéciale* et un dilettantisme excessif.[...]

Aujourd’hui, la liste des prétextes à noctambulisme est longue. Trois ou quatre *Cirques*, autant de *Bals*, une douzaine de *Cafés-Concerts*, quelques douzaines de *Boîtes à Musique*, deux *Skatings*, puis, lorsque la soirée s’achève, les restaurants de nuits et les bars (tziganes femmes et kummel²¹⁸) et au petit jour (quelquefois) le Pré Catelan et une tasse de lait frais dans la fraîcheur de l’aube, voilà ce dont j’aurai d’abord à vous parler²¹⁹.

C’est ainsi à force d’habitude que le noctambule arrive à vaincre la fatigue provoquée par un emploi du temps qui ne semble pas laisser sa place au sommeil dans l’addition des « journées d’intimités » consacrées au « travail » d’écriture, à la « rêverie » ou à la « mondanité », et des nuits noctambules. Jean de Tinan, âgé alors de 24 ans passe en effet pour un expert en noctambulisme, rythme de vie autour duquel il forge une partie de son œuvre littéraire en créant et décrivant les amours et le « petit emploi du temps » nocturne du « littérateur » fictionnel Raoul de Vallonges²²⁰.

Devant la banalisation de l’inversion complète des rythmes nyctéméraux, il s’agit à nouveau de se singulariser par son expertise de la nocturnité urbaine. Comme le note Christophe Ippolito, l’attitude noctambule de Jean de Tinan se veut ainsi « au rebours des stéréotypes de la vie parisienne tels que le lecteur averti pouvait les trouver dans *Trottoirs et lupanars* de Vimaître (1897) ou les plus anonymes *Nocturnal Pleasures of Paris* (1889) : Tinan n’est pas à la recherche de la distraction offerte par le sensationnel prévisible mais de l’imprévu des sensations »²²¹.

Davantage codifiée et répandue, la vie nocturne devient à la fin du siècle une temporalité privilégiée par les cercles de l’avant garde-littéraire et artistique. Pour cette jeunesse noctambule, le sommeil diurne n’est alors plus affiché comme critère de distinction, et semble disparaître en partie des mises en scènes écrivaines, afin de donner l’illusion d’une vie de veille ininterrompue. Ceux qui se singularisent alors, ce sont ceux qui prolongent la vie nocturne non seulement quotidiennement, mais aussi dans le temps, au-delà de leurs trente ans, quitte à abrégier leur vie ou à sombrer dans la folie à l’image de Gérard de Nerval ou d’André Gill.

218 Liqueur aromatisée au cumin.

219 Jean de Tinan, « Cirques, Cabarets, Concerts » dans *Mercure de France*, Paris, Société du Mercure de France, tome XXIV, n°95, novembre 1897, p. 616-619.

220 Jean de Tinan, *Penses-tu réussir ? Ou les Diverses amours de mon ami Raoul de Vallonges*, Paris, Société du Mercure de France, 1897. Voir plus particulièrement le chapitre VII « Petit emploi du temps. Pour « situer » encore un peu mon ami Raoul de Vallonges », p. 281-295.

221 Christophe Ippolito, « *Extérieur nuit : sentimentisme et noctambulisme dans le Paris de Jean de Tinan* » dans *Dalhousie French Studies*, vol. 69, Halifax, Dalhousie University, Hiver 2004, p. 55-62, p. 58.

CONCLUSION

Au cours du XIX^e siècle, les différents *scenarii* auctoriaux d'artistes-veilleurs permettent aux auteurs de se singulariser au sein même du champ littéraire et artistique mais également de se distinguer du reste de la société laborieuse diurne. Par la mise en avant d'un sommeil désynchronisé et/ou réduit, ils proposent en effet des modèles de cadre de vie permettant à l'auteur d'affirmer son autonomie sociale et sa liberté. La mise en place des *scenarii* auctoriaux nocturnes s'inscrit alors dans une logique de distinction révélatrice des « quatre paradoxes de l'écrivain » identifiés par Anthony Glinoyer et Vincent Laisney – paradoxes résultant des injonctions contradictoire à la sacralisation, à l'autonomisation, à l'individuation et à la communication de l'artiste au XIX^e siècle²²². Les premiers *scenarii* de veilleurs nocturnes apparaissent ainsi dans les années 1830 comme deux positionnements littéraires qui rejettent en partie l'injonction au « magistère spirituel » de la littérature : le poète-artiste inspiré par les muses nocturnes adopte la posture du désenchantement alors que les premiers noctambules prônent le repli sur l'art. S'excluant temporellement de la société diurne, l'artiste refuse dans les deux cas d'accepter un rôle social tout en marquant son opposition aux tractations et aux injonctions de production de la littérature industrielle. Retiré du monde, il se réfugie au coeur de la nuit pour se consacrer tout entier à son écriture. Il s'adresse alors au monde à travers ses œuvres, s'instituant progressivement comme guide de cet espace-temps auquel lui seul a accès. En donnant à voir les spécificité de la vie nocturne, il ré-endosse alors en partie un rôle de médiateur, tout en se repliant sur son art. En contrepoint, le scénario du romancier-veilleur offre une variante dans l'affirmation de l'originalité de l'écrivain. Moins retiré du monde diurne, l'auteur s'en distingue néanmoins par sa capacité exceptionnelle de création, se rapprochant dans ce sens des motifs développés par l'exaltation de la veille politique.

Au cours du XIX^e siècle, ces différentes propositions de mise en scène incluant une désynchronisation et/ou une réduction du temps de sommeil semblent progressivement agir comme des modèles d'organisation du temps quotidien pour l'apprenti-écrivain ou l'apprenti-artiste qui cherche à s'affirmer. L'adoption de l'un ou l'autre de ces *scenarii* n'est d'ailleurs pas définitif, et peut évoluer au fur et à mesure de la carrière d'un scénario nocturne à un autre – comme nous

²²² En travaillant sur l'évolution des formes de sociabilités artistiques et littéraires au XIX^e siècle, les deux historiens ont en effet identifié plusieurs injonctions paradoxales auxquelles sont soumis les aspirants aux carrières auctoriales devant la reconfiguration de la profession – la dépendance des hommes de lettres vis-à-vis du mécénat et du clientélisme se déplaçant progressivement vers une dépendance au marché éditorial en pleine expansion. Cette modification des critères de reconnaissance professionnelle induisent alors une série de tensions entre le « régime imaginaire de la vocation » et le « régime effectif de la profession », tensions et injonctions paradoxales auxquelles les différents *scenarii* auctoriaux tentent de répondre, en offrant des modèles d'insertion dans le champ professionnel littéraire, afin de se faire reconnaître écrivain. Anthony Glinoyer, Vincent Laisney, *L'âge des cénacles*, ouvrage cité.

l'avons vu pour Paul Bourget – ou d'un scénario nocturne à un scénario davantage diurne, une fois jeunesse passée et le succès littéraire atteint comme c'est par exemple le cas pour Émile Zola :

Je ne me lève pas de très bonne heure, nous dit Emile Zola, à sept heures du matin au plus tôt [...] Je lis jusqu'à une heure du matin environ. En un mot, je ne travaille que le matin. Je ne puis plus travailler le soir et c'est une chose pourtant bizarre car lorsque j'étais jeune, c'est surtout le soir que je travaillais et même le dimanche, profitant de ma liberté, si je désirais finir un ouvrage commencé la semaine, je faisais la nuit factice, fermant mes parisiennes et allumant une bougie ! Aujourd'hui, c'est le contraire, le soir ne me vaut rien²²³.

En affirmant, un rythme de travail et de sommeil conforme aux injonctions temporelles « bourgeoises », Emile Zola change ainsi progressivement de scénario auctorial et oppose au « noctambulisme romantique et sublime, un naturalisme rationnel et diurne »²²⁴. Il se construit alors un parcours biographique dans lequel il intègre le scénario du romancier-veilleur comme une étape de jeunesse, constitutive de son expérience d'entrée en littérature. Néanmoins, une fois la notoriété acquise, il peut aspirer à vivre de son art et mettre en avant un rythme de vie correspondant davantage à une « normalité » bourgeoise, horizon d'attente atteint grâce au succès des *Rougon-Macquart*.

En ce sens, on peut également lire l'émergence des *scenarii* de vie nocturne comme des formes temporelles de transgressions plus ou moins affirmées, qui permettraient à l'écrivain de se positionner par rapport au modèle dominant imposé par les manières de vivre bourgeoises. En suivant l'analyse développée par Jerrold Siegel sur l'identité de « bohème » en littérature²²⁵, on peut en effet voir les différents *scenarii* nocturnes comme autant de propositions de déclinaisons – plus ou moins affirmées comme transgressives – de l'organisation quotidienne « normale » bourgeoise qui concentre les haines, mais s'impose aussi comme horizon de réussite. Dans l'épigraphe qui introduit ce chapitre, on peut ainsi noter le mépris qu'exprime Julien Lemer envers les « noctivagues », ces anciens écrivains noctambules qui abandonnent l'inversion des rythmes nycthémeraux pour s'insérer dans le monde diurne²²⁶. Les modalités de la transgression évoluent et se reconfigurent au fur et à mesure des modifications de la norme elle-même. On peut ainsi interpréter l'évolution du scénario auctorial noctambule – de la veille de plus en plus tardive à la négation du sommeil lui-même, en passant par l'inversion complète et quotidienne des rythmes nycthémeraux – comme un déplacement graduel des frontières veille/sommeil qui s'effectue au fur et à mesure que la vie bourgeoise « normale » s'approprie la transgression précédente. Chaque nouvelle génération de noctambule réinvente ainsi, sans pour autant nier l'héritage du moment précédent, une forme de veille nocturne toujours plus radicale.

223 « Émile Zola intime » dans *L'Éclair*, 5 juillet 1890.

224 Martine Lavaud, *article cité*, p. 91.

225 Jerrold Siegel, *Paris Bohème, ouvrage cité*.

226 Julien Lemer, *Paris au gaz, ouvrage cité*.

Bien que reprenant la figure négative du dormeur, l'élaboration des *scenarii* auctoriaux de veille nocturne s'oppose ainsi en grande partie aux représentations de la veille politique qui se diffusent au même moment. Ce n'est pas pour travailler au bien commun tout en veillant sur le sommeil de tous que l'artiste reste éveillé, mais pour se distinguer du reste du monde. Les temporalités de l'artiste-veilleur solitaire ne sont pas imposées par les impératifs politiques, économiques ou sociaux, mais par les nécessités de la création. Le scénario noctambule s'inscrit encore davantage dans la transgression, puisque la désynchronisation temporelle en s'exprimant dans l'espace public devient elle-même artistique. L'identité de l'artiste se définit alors tout autant voire davantage par l'adoption d'un mode de vie et par l'intégration au sein de formes de sociabilités nocturnes que par la production d'une oeuvre elle-même.

La diffusion de cet imaginaire de la veille nocturne participe ainsi au processus d'identification et d'auto-célébration du champ littéraire et artistique au XIX^e siècle, mais la nuit blanche de l'artiste s'intègre également dans une célébration plus large de la capacité de veille nocturne attribuée à l'homme de « génie ». Artistes-veilleurs et veilleurs politiques célèbres se retrouvent alors glorifiés conjointement au sein de lignées de « grands hommes » insomniaques, qui subissent la privation de sommeil comme le prix à payer de leur exceptionnalité.

CHAPITRE 3 : VAINCRE LA NUIT, VAINCRE LE SOMMEIL ? LA NUIT BLANCHE COMME CRITÈRE D'EXCEPTIONNALITÉ

INTRODUCTION

Je ne vois pas pourquoi l'on se gênerait avec des détenus lorsqu'il y a tant de personnes honorables qui passent souvent des nuits blanches sans se plaindre. Ainsi le poète a l'habitude de composer ses vers de minuit à cinq heures du matin, à la clarté de sa lampe. Le savant imite le poète. L'amant fait le pied de grue la nuit, une guitare à la main, sous le balcon de sa maîtresse, exposé au vent, au froid, à la pluie, aux rhumes de cerveau. Le chat-huant ne se montre jamais pendant le jour, et cependant rien ne l'en empêche. La lune, continue M. Brunton, la lune elle-même ne fait-elle pas de la nuit le jour et du jour la nuit, et cela de temps immémorial ¹?

En 1853, dans une fable satirique publiée dans le *Charivari*, le romancier et journaliste Clément Caraguel imagine un « nouveau philanthrope » nommé M. Brunton porteur de la grande idée de reconfigurer l'organisation des prisons afin de doubler le nombre de détenus : il suffirait pour cela de faire travailler une moitié des prisonniers pendant que l'autre moitié dort et *vice versa*, en organisant une « section de jour » et une « section de nuit ». Si cette brillante idée a pu germer dans l'esprit de M. Brunton, c'est justement parce « qu'il y a tant de personnes honorables qui passent souvent des nuits blanches sans se plaindre », qui font « de la nuit le jour et du jour la nuit » – des personnes honorables au rang duquel il range les animaux nocturnes, les amoureux, les artistes, mais aussi les savants qui ont « imité les poètes ». Dans la suite de la fable, Clément Caraguel révèle d'ailleurs qu'il a lui-même trouvé son inspiration au théâtre, l'« idée d'un logement occupé à la fois par deux locataires, dont l'un en jouit le jour et l'autre la nuit » ayant « fourni déjà le sujet de deux vaudevilles burlesques joués aux Folies-Dramatiques et au Palais-Royal² ». Si l'inversion des rythmes nycthémeraux est ici utilisée à des fins ironiques par le journaliste – lui permettant de caricaturer la figure de l'entrepreneur prêt à tout pour faire des économies, mais renvoyant aussi à la surpopulation des prisons, alors sujet d'actualité³ – son évocation comme un

1 Clément Caraguel, « Un nouveau philanthrope », *Le Charivari*, 9 mars 1853.

2 *Ibidem*. Nous n'avons malheureusement pas été capables d'identifier les deux vaudevilles évoqués.

3 Il est d'ailleurs probable que le choix du nom fictif « Brunton » renvoie dans les esprits du journaliste et de ses lecteurs, aux frères Bentham, et plus particulièrement à Jérémy Bentham, philosophe réformateur du système carcéral du début du siècle. Bentham prône la construction de prisons circulaires « panoptiques », qui servira par exemple de modèle quelques années auparavant (1855-1856) pour la construction de la prison d'Autun en Saône-et-Loire. Michelle Perrot dans son *Histoire de chambres* rappelle les propos utilitaristes que Bentham tient en 1797 sur le sommeil dans son ouvrage *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres* : « Le

rythme de vie caractéristique de certaines catégories sociales et potentiellement applicable à tous ne semble pas être incongrue au lecteur du milieu du XIX^e siècle.

Il s'agira ici de se demander si les injonctions développées par les sphères politiques et artistiques – injonction à la veille nocturne d'une part, et à la réduction du sommeil d'autre part – se généralisent dans la seconde partie du XIX^e siècle, jusqu'à influencer sur l'ensemble de la « vie moderne ».

Ce chapitre se propose ainsi d'identifier et d'étudier les discours qui tendent à la généralisation des rythmes de veilles prolongés, afin de questionner l'idée selon laquelle le XIX^e siècle formulerait parallèlement à une volonté de conquête nocturne, un idéal social de conquête du sommeil – idée suggérée par l'historiographie de la nuit d'une part⁴, et les travaux sur le sommeil outre-Atlantique d'autre part⁵ – ou si au contraire, en dehors des temporalités révolutionnaires, les capacités de veilles nocturnes ne seraient attribuées et encensées que pour distinguer une minorité exceptionnelle du reste de la société.

C'est tout d'abord en étudiant les discours médicaux que ce questionnement a émergé. En effet la propension de plusieurs physiologistes à commenter les temporalités de sommeil supposées de personnalités politiques, littéraires ou savantes – historiques et contemporaines – en les prenant comme exemple ou contre-exemple pour étayer leurs analyses nous a interpellé. Cette utilisation médicale des discours politiques et artistiques nous permettait d'avoir un premier aperçu des formes de circulation et de diffusion des valeurs d'exaltation de la veille nocturne en dehors des sphères spécifiques dans lesquelles ces dernières se sont constituées.

En extrayant des écrits biographiques et autobiographiques les éléments concernant les rythmes de sommeil, puis en les compilant, les discours médicaux sur le sommeil des personnalités contemporaines contribuent en effet à généraliser des rythmes individuels de sommeil à l'ensemble des « grands hommes ». En élargissant le corpus aux articles de vulgarisation médicale dans la

sommeil est la cessation de la vie ; l'habitude de rester au lit sans dormir produit le relâchement. Elle est par conséquent nuisible à la santé corporelle ; et en tant qu'elle provient de la fainéantise, elle est pernicieuse à la santé morale ». Christian Carlier, « La construction des prisons en France au XIX^e siècle : de longues hésitations », *Musée Criminocorpus*, publié le 6 avril 2009, en ligne. Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2010, p. 97. Sur le panoptisme et son développement au XIX^e siècle, voir Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975. Michelle Perrot, « L'inspecteur Bentham » dans *Les Ombres de l'histoire : crime et châtement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2001, p. 75-108.

4 Voir par exemple Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Albin Michel, 2000, p. 16, p. 21.

5 Roger Ekirch, *La grande transformation du sommeil. Comment la révolution industrielle a bouleversé nos nuits*, Paris, Éditions Amsterdam, trad. de l'anglais par Jérôme Vidal, 2021. Matthew Wolf-Meyer, *The Slumbering Masses. Sleep, Medicine, and Modern American Life*, University of Minnesota Press, Minneapolis, Londres, 2012. Jonathan Crary, *Late Capitalism and the Ends of Sleep*, Londres, New York, Verso, 2013, traduction française, Grégoire Chamayou, *24/7 Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Paris, Zones, 2014. Alan Derickson, *Dangerously Sleepy. Overworked Americans and the Cult of Manly Wakefulness*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014.

presse et aux enquêtes journalistiques menées sur le sommeil, nous avons pu élargir l'étude de cette diffusion. Là encore ce sont donc moins les pratiques réelles ou vécues de privations de sommeil qui seront l'objet de l'analyse, que les discours qui en découlent et les jugements qui circulent sur de telles pratiques.

Notre étude cherchera donc à interroger l'utilisation des enquêtes menées sur le sommeil des grands hommes – discours principalement diffusés par la presse – comme modèles à suivre ou au contraire à ne pas suivre, et plus largement à identifier et étudier les discours invitant tout à chacun à réduire le plus possible son temps de sommeil. Nous essayerons également et autant que possible d'en évaluer la réception.

On assiste en effet au cours du XIX^e siècle, à l'émergence de discours axés sur le « sommeil des grands hommes », reconstituant *a posteriori* de véritables lignées de génies insomniaques, qui généralisent et participent à la construction d'un imaginaire de la veille nocturne laborieuse comme caractéristique des personnes illustres célébrées par la nation. Participant activement à la fabrique des lignées d'hommes illustres insomniaques, les théories physiologiques s'interrogent alors sur les particularités des corps capables de supporter de telles privations de sommeil, dans un contexte de renforcement paradigmatique du dualisme corps/âme. Les systèmes d'explications médicales qui en ressortent se distinguent alors entre les partisans de l'inscription des veilles exceptionnelles dans les corps surhumains et pathologiques des génies, et ceux pour qui les privations de sommeil des grands hommes résultent de la force morale, de l'habitude et de la discipline corporelle exemplaires qu'ils s'imposent. Néanmoins, si ces hommes illustres sont en effet réputés pour peu dormir, les incitations à suivre leur exemple sont rares ; s'il existe quelques voix suggérant que le sommeil est une mauvaise habitude qu'il faut s'entraîner à réduire voire à supprimer, elles sont minoritaires et discordantes. La majorité des sources insiste au contraire sur le caractère exceptionnel de ces rythmes de vie qui ne sont rendus possibles que par une physiologie particulière souvent à la limite du pathologique ; et ne doivent donc en aucun cas être imités.

Au tournant du XX^e siècle, la nature exceptionnelle de ces veilles célèbres est remise en cause. L'intérêt pour les lignées de veilleurs issus du passé diminue, ces dernières subissant la concurrence des sommeils illustres contemporains. C'est alors moins la valeur exemplaire des comportements ou des rythmes du sommeil qui importe, que les détails réalistes qu'ils peuvent révéler sur les manières de dormir des célébrités.

I – LA LIGNÉE DES GÉNIES INSOMNIAQUES

Au cours du XIX^e siècle, les discours de glorification de la veille politique et les discours d'exaltation de la veille artistique et littéraire, pourtant issus de contextualités et processus de légitimation aux dynamiques éloignées, se rejoignent et s'intègrent à un processus de distinction commun, celui de la célébration des vertus des « génies » et des « grands hommes ». Ce sont en partie les discours médicaux qui vont contribuer à façonner et légitimer des lignées historiques de génies insomniaques, qui seront ensuite largement diffusés par la presse en plein essor.

1) LES *EXEMPLA* MÉDICAUX : PRENDRE EXEMPLE SUR LES SOMMEILS DU PASSÉ POUR DÉTERMINER LES TEMPS DE SOMMEIL.

Les références aux personnages illustres – notamment issus de l'Antiquité – permettant de justifier les différentes théories d'explication sur le sommeil font partie intégrante des discours médicaux dès l'époque moderne. Au cours du XIX^e siècle, les études de cas clinique prennent progressivement le pas sur les illustrations littéraires dans le processus de justification scientifique, mais les physiologistes continuent d'utiliser les *exempla* historiques comme modèles à des fins de pédagogie et de vulgarisation scientifique. On constate alors une évolution dans les choix de ces *exempla*, qui vont de plus en plus valoriser les sommeils courts et les veilles prolongées, contribuant ainsi à former des lignées de grands personnages insomniaques.

Dans leurs études les médecins du tournant du XVIII^e siècle appuient déjà leurs conclusions sur les rythmes de sommeil en les illustrant d'exemples de sommeils célèbres tirés des auteurs anciens. L'article que le Dr Jean-Baptiste Monfalcon consacre au sommeil dans le *Dictionnaire des sciences médicales* édité par la maison d'édition à visée encyclopédiste Panckoucke entre 1812 et 1822 s'appuie ainsi sur plusieurs exemples antiques, dont nombre sont tirés du chapitre « Du dormir » des *Essais* de Montaigne⁶ :

Montaigne admirait beaucoup ces hommes illustres qui, occupés de grandes entreprises, et à la veille d'une révolution dans leur fortune, « se tenaient si entiers en leur assiette, qu'ils n'en accourcissaient seulement pas leur sommeil. Alexandre-le-Grand, le jour même désigné pour cette grande bataille qui devait décider entre Darius et lui du sort de la Grèce, et du plus puissant empire de l'Asie, s'endormit d'un si profond sommeil, que Parménion entrant dans sa chambre, et s'approchant de son lit, l'appela deux ou trois fois par son nom pour le réveiller. [...]L'empereur Othon imita le courage de ce Romain illustre [Caton d'Utique] : déterminé à se donner la mort, il met en ordre à ses affaires domestiques, récompense ses serviteurs, s'assure de la bonté du tranchant de son épée, et n'attendant, pour l'enfoncer dans son sein, que la nouvelle du salut de

6 Michel de Montaigne, « Du dormir » dans *Les Essais. Édition conforme au texte de l'exemplaire de Bordeaux, avec les additions de l'édition posthume*, Livre 1, Chapitre 44, [1595], texte établi par Pierre Villey et Verdun-Louis Saulnier, Paris, PUF, 1965, p. 113-114.

ses amis, il s'abandonne à un profond sommeil. Sextus Pompée, sur le point de livrer un combat, céda au besoin du sommeil, et s'y livra si bien, qu'il fallut que ses amis l'éveillent pour donner le signal de l'action⁷.

Montaigne reprend en effet dans ses *Essais* des anecdotes sur le sommeil tirées des écrits de l'Antiquité – la *Vie des hommes illustres* de Plutarque et *De la vie et des actions d'Alexandre le Grand* de Quinte-Curce. Il est intéressant de noter que chez Montaigne, tout comme dans la synthèse médicale du Dr Monfalcon, le premier *exempla* choisi permet de souligner l'exceptionnalité d'un bon sommeil : celui de grands gouvernants qui s'endorment sans problèmes malgré des contextes politiques périlleux. C'est en effet le fait de bien dormir qui révèle ici les qualités d'Alexandre-le-Grand, de Caton d'Utique ou de Pompée. Montaigne précise d'ailleurs à propos de Caton : « La connoissance que nous avons de la grandeur de courage de cet homme par le reste de sa vie, nous peut faire juger en toute seureté que cecy luy partoît d'une ame si loing eslevée au dessus de tels accidents, qu'il n'en daignoit entrer en cervelle, non plus que d'accidens ordinaires⁸ ». Cette idée est reprise par Charles-Marie Frain, ami de Laennec⁹ qui soutient sa thèse sur le sommeil en 1802 : « il n'appartient qu'aux Alexandre et aux Condé de s'abandonner tranquillement au sommeil la nuit qui précède une bataille », ce sont les seuls capables d'échapper à « une trop forte contention d'esprit », aux « chagrins, inquiétudes » et « en général toutes les vives affections de l'âme » à l'inverse par exemple des « poètes amoureux » qui « nous parlent souvent de leurs insomnies »¹⁰.

Ce n'est ainsi que dans un second temps que les exemples des veilles nocturnes des hommes célèbres sont évoqués par le docteur Monfalcon, mais pour les nuancer, et pointer des « exagérations » dans les écrits antiques :

Durée du sommeil [...] On cite plusieurs exemples d'hommes de lettres, qui ont conquis sur le sommeil une partie considérable de leur vie. [...]

Sur le besoin de sommeil : [...] Montaigne a demandé aux médecins si le sommeil était indispensable à la vie : « Les médecins adviseront, dit-il, si le dormir est si nécessaire que notre vie en dépende ; car nous trouvons bien qu'on fit mourir le roi Perseus de Macédoine, prisonnier à Rosme, lui empêchant le sommeil ; mais Pline qui allègue qui ont vescu long-temps sans dormir. » Plutarque raconte que Brutus dormait rarement : on dit que Pline l'ancien ne goûta pas un seul moment de sommeil pendant les trois dernières années de sa vie. Il y a très

7 Jean-Baptiste Monfalcon, « Sommeil », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Tome cinquante-deuxième, Paris, Panckoucke, 1821, p. 68 à 115, p. 71.

8 Michel de Montaigne, « Du dormir » dans *Les Essais. Édition conforme au texte de l'exemplaire de Bordeaux, avec les additions de l'édition posthume*, Livre 1, Chapitre 44, [1595], texte établi par Pierre Villey et Verdun-Louis Saulnier, Paris, PUF, 1965, p. 113-114.

9 Jacques Léonard, « Frain de la Villegontier, Charles Marie (1777-1804) » dans *Papiers scientifiques de Jacques Léonard (1935-1988) : boîtes contenant par ordre alphabétique 3716 fiches biographiques portant sur des médecins de l'ouest de la France au XIX^e siècle*, Bibliothèque interuniversitaire de médecine, Cote : Ms 5531 (1 à 3). Archives numérisées et consultable en ligne [URL : https://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/page?ms05531_1_3&p=1525]

10 Charles-Marie Frain, *Dissertation sur le sommeil présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 29 Frimaire an XI*, Paris, Imprimerie de Farge, an XI, 1802, p. 14-15.

vraisemblablement quelques exagérations dans ces faits ; ils ne prouvent que les effets de l'habitude déjà avoués dans cet article. La question proposée par Montaigne nous paraît résolue : le sommeil est une manière d'être et une condition indispensable de la vie des animaux. Quelques-uns d'entre eux et même certains hommes cèdent moins souvent que les autres à ce besoin ; aucun ne veille continuellement¹¹.

Le docteur Monfalcon hiérarchise ainsi les sources antiques utilisant les différents auteurs pour confirmer ou infirmer les théories sur le sommeil dominantes au début du XIX^e siècle. Il évoque les rythmes de sommeil et de travail de Pline l'Ancien – dit aussi Pline le Naturaliste – rapportés par son neveu Pline le jeune et repris dans de nombreuses biographies publiées alors :

[Pline] avait un génie ardent qui ne l'empêchait point d'apporter au travail cette application qui paraît incompatible avec l'activité. Tout le temps qu'il ne passait pas à s'instruire, était un temps qu'il regardait comme perdu. Il se mettait à l'étude, en hiver, à trois heures du matin et quelquefois à minuit, ne donnant au sommeil que le temps strictement nécessaire ; encore regrettait-il que la faiblesse humaine l'obligeât à réparer ses forces¹².

[Pline] a soin d'avertir qu'il prenait le temps de ce travail, non sur celui des affaires publiques dont il était chargé, mais sur son propre repos, et qu'il y employait seulement certaines heures perdues. Pline le Jeune, son neveu, nous apprend qu'il menait une vie simple et frugale, dormait peu et mettait tout le temps à profit [...]. Il comptait que ménager ainsi le temps, c'était prolonger sa vie, dont le sommeil abrège beaucoup la durée¹³.

Pour le docteur Monfalcon, si à l'instar de Pline, certaines personnes peuvent veiller davantage que d'autres, il ne s'agit ainsi pas de physiologies exceptionnelles qu'il faudrait remarquer, mais tout au plus d'habitudes souvent exagérées et amplifiées par les auteurs. Le signe de génie et de grandeur est ainsi plus à chercher du côté des grands hommes qui ont un bon sommeil.

Défendant une autre vision physiologique du sommeil, les étudiants Jean-Baptiste Pascal Vidal et Simon Haillecourt – qui consacrent en 1797 et 1804 leurs thèses au sommeil –, utilisent pour illustrer la nécessité de dormir une autre anecdote concernant Alexandre-le-Grand¹⁴ :

En vain la volonté ordonne, la nature réclame : tous les muscles se relâchent et perdent leur plus faible action, ils tombent dans une paralysie complète. C'est ce phénomène qui donna à Alexandre le Grand, l'idée de tenir, en se mettant au lit, une boule au-dessus d'un bassin d'airain, afin que la chute de cette boule le réveillât quand il commençait à s'endormir. Ce petit artifice pouvait réussir, on parvient quelquefois à tromper la nature ; mais on ne la trompe que pour un temps, et elle nous force elle-même, par l'impression du besoin, à la faire rentrer dans tous ses droits¹⁵.

11 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Tome cinquante-deuxième, Paris, Panckoucke, 1821, p. 68 à 115, p.71, 89 et 97.

12 Antoine Fée, *Éloge de Pline le naturaliste*, Paris, Dondey-Dupré, 1821, p. 12.

13 « Pline (Caius Plinius Secundus) dit l'Ancien » dans *Répertoire de la littérature ancienne et moderne contenant des notices biographiques sur les principaux auteurs anciens et modernes avec des jugements par nos meilleurs critiques*, Paris, Castel de Courval, 1826, p. 2-3.

14 Jean-Baptiste Pascal Vidal, *Essai sur le sommeil présenté à l'école de santé de Montpellier et soutenu le ... Vendémiaire, an 6^e. Républicain*, Montpellier, Imprimerie de F ; Seran, Gras et Coucourdan, An VI, [1797], p. 6.

15 Simon Haillecourt, *Du sommeil, dissertation présentée et soutenue à l'Ecole de médecine de Paris, le 5 Germinal an XII*, Paris, Imprimerie de Didot jeune, an XII (1804), p. 8.

Tout grand personnage qu'il soit, le conquérant doit ainsi recourir à un stratagème pour rester éveillé – stratagème qui ne peut durer qu'un court moment. Là encore, l'anecdote est tirée des auteurs anciens et sert déjà d'*exempla* à l'époque moderne, mais contrairement à Nicolas Eloy ; qui en 1755 attribue cette habitude au précepteur d'Alexandre – Aristote, qui aurait fait de même¹⁶ – les deux futurs docteurs en médecine évoquent une raison plus scientifique, issue de l'observation du monde animal :

Il ne faut pas croire que tous les muscles soient relâchés durant le sommeil ; ceux qui servent à la flexion des membres ont une plus grande force que ceux qui opèrent leur extension : aussi sont-ils dans un état de contraction très manifeste. Ceci semble jeter du doute sur ce qu'on raconte des grues, qui, pour éviter les oiseaux de proie, mettent une d'entr'elles en sentinelle, qui se tient sur un pied, et de l'autre saisit un petit caillou, afin que ce corps tombant par le relâchement de son pied, la réveille. Cette précaution me paroît trop étudiée, et peut être l'organe de l'ouïe, qui chez les animaux est toujours le dernier organe qui s'endort, est le seul qui pourvoit à leur conservation, lorsque le lieu du sommeil n'est pas propice, ou est entouré de danger ; quoi qu'il en soit, je ne nie pas le fait, et laisse croire même à ceux qui le voudront, que c'est à l'imitation de ces oiseaux, qu'Alexandre tenoit dans sa main une boule au dessus d'un bassin d'airain, lorsqu'il craignoit de se livrer au sommeil¹⁷.

Cette analogie entre les habitudes des échassiers – Vidal parle de cigognes – et les techniques de contrôle du sommeil utilisées par les grands hommes de l'Antiquité semble ainsi être répandue. Elle est présentée ici comme un lieu commun, voir une croyance populaire ancestrale, mais qui reposerait sur une compréhension médicale erronée, qui doit être remise en cause par les études physiologiques modernes.

Au tournant du XIX^e siècle, et malgré la diffusion de discours exaltant la veille politique, c'est ainsi la capacité à faire preuve d'un sommeil serein qui semble prévaloir pour définir l'exceptionnalité de personnages historiques. Un bon sommeil physiologique témoignant tout autant de la force physique que de la grandeur et de la tranquillité d'âme du personnage, selon un schéma d'explication médical issu de l'Antiquité¹⁸. Si l'on peut trouver des témoignages de veilles prolongées, ceux-ci sont dus à des exagération ou à la mise en place de techniques de réveil qui ne durent qu'un temps, le corps finissant par être rattrapé par les contraintes physiologiques. Cette conception philosophique et médicale classique de distinction par le sommeil – un bon sommeil permettant de déterminer la grandeur d'âme et la force morale du grand homme – perdure tout au long du XIX^e siècle, mais elle est petit à petit concurrencée par l'émergence d'un schème distinctif nouveau, qui repose non plus sur la mise en valeur du sommeil, mais sur celle de la veille.

16 Nicolas François Joseph Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, tome premier, imprimerie J.-F. Bassompierre, 1755, p. 91.

17 Jean-Baptiste Pascal Vidal, *Essai sur le sommeil présenté à l'école de santé de Montpellier et soutenu le ... Vendémiaire, an 6^e Républicain*, Montpellier, Imprimerie de F. Seran, Gras et Coucourdan, An VI, [1797], p. 6.

18 Renvoyer à Guillaume Garnier, et aux chapitres médicaux.

Progressivement et parallèlement, on voit en effet apparaître une nouvelle utilisation des modèles de sommeils célèbres, cette fois-ci davantage influencée par les idéaux de veille politique qui se développent durant la période révolutionnaire¹⁹. En 1808, Victor-Arsène Choquet, qui consacre lui aussi sa dissertation de thèse à l'étude du sommeil ou « hypnologie » met ainsi en doute les sommeils apaisés des conquérants militaires, les opposant à un exemple plus contemporain, celui de l'Empereur Napoléon, dont les veilles nocturnes font l'objet de nombreux discours à la même époque:

Malgré la véracité que j'admets dans un auteur qui nous rapporte que le grand Alexandre et Condé s'abandonnaient tranquillement au sommeil la veille d'une grande bataille qu'ils devaient diriger en personne, je crois difficilement à ces faits. Ils dénoteraient plutôt l'insouciance et l'apathie, que l'énergie, compagne ordinaire des rares talents, qu'on accorde généralement à ces capitaines. N'a-t-on pas vu le héros d'Austerlitz et d'Iéna, que le sang-froid et l'habitude de vaincre doivent rassurer d'avance sur le succès d'une entreprise, s'abstenir pourtant de s'y livrer en pareilles circonstances, ainsi que l'ont démontré en Moravie ces torches de paille destinées d'abord à l'éclairer dans la ronde qu'il fit au camp, la veille du 2 décembre, à jamais mémorable, et qui, en se prolongeant, formèrent une illumination qui annonça au redoutable Russe notre double fête du lendemain²⁰.

Le parcours professionnel de Victor Choquet – qui fait son expérience médicale comme chirurgien militaire dans les armées de l'Empire avant de compléter sa formation théorique en soutenant sa thèse à l'École de Médecine de Paris – pourrait expliquer son assimilation plus importante des discours de la veille politique, mais cette évolution des discours se remarque de plus en plus au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle²¹. Au milieu du siècle, Michel Lévy relativise lui aussi l'exaltation du sommeil des généraux célèbres : « Si Alexandre, Pompée, Napoléon, ont dormi pendant la nuit qui précédait une bataille décisive, cela tenait peut-être moins à la quiétude de leur âme qu'aux travaux préparatoires de telle journées²² ». Sous la III^e République, les capacités d'endormissement d'Alexandre et du prince de Condé peuvent même être utilisées comme des contre-exemples :

19 Voir *supra*, Chapitre 1.

20 Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou Du sommeil considéré dans l'état de Santé et de Maladie. Dissertation présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris*, le 17 novembre 1808, Paris, imprimerie de Didot Jeune, 1808, p. 19.

21 Même s'il est important de noter dans le même temps une diminution progressive des citations antiques et modernes dans les thèses médicales au profit de l'illustration des théories par l'observation clinique, diminution due aux enjeux de professionnalisation et de scientification de la médecine au XVIII^e et dans le premier XIX^e siècle. Pour une réflexion sur les influences et intertextualités littéraires dans l'écriture médicale, voir notamment Alexandre Wenger, « Médecine, Littérature, Histoire » dans *Dix-huitième siècle*, n°46, Société française d'Étude du XVIII^e siècle, 2014 /1, p. 323-336. Joël Coste, « La médecine pratique et ses genres littéraires en France à l'époque moderne », texte de présentation de la collection « La médecine pratique à l'époque moderne » de la Bibliothèque numérique Medica, accessible en ligne, mars 2008. [URL : <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/presentations/medecine-pratique.php>]. Juan Rigoli, *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2001. Jacques Revel Jean-Claude Passeron, *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005.

22 Michel Lévy, « De la veille et du sommeil » dans *Traité d'hygiène publique et privée* [1844-1845], Paris, J.-B. Baillière et fils, 1850, volume 2, p. 490.

Tout le monde sait du reste, par expérience, que les préoccupations, les soucis des affaires et de l'ambition, les chagrins de toutes sortes sont, en dehors des cas de maladie, les causes les plus puissantes d'insomnie, et que le calme de l'esprit et du coeur, le contentement de soi, le témoignage d'une bonne conscience sont le meilleur des oreillers et donnent ce qu'on appelle le sommeil du juste. Cependant les historiens nous racontent que les fléaux de l'humanité, les tueurs d'hommes, Alexandre, Napoléon et bien d'autres dormaient tranquillement la veille des grandes tueries. Bossuet ne dit-il pas, dans l'oraison funèbre du prince de Condé, « que le matin de Rocroi, il fallut réveiller de son sommeil cet autre Alexandre ». Ne lisez-vous pas souvent – trop souvent hélas ! – dans les feuilles publiques, à propos des exécutions capitales, ce lugubre fait divers : « Il était cinq heures du matin, lorsque le directeur de la prison entra dans la cellule du condamné, qui dormait profondément... »²³.

Pour le docteur Émile Decaisne, le fait de pouvoir trouver un sommeil paisible lors d'une veille de bataille décisive est plutôt révélateur de la tyrannie d'un général plutôt que synonyme de sa grandeur politique et militaire.

L'utilisation d'*exempla* historiques pour illustrer les études sur le sommeil se modifie ainsi progressivement afin d'exalter de plus en plus les veilles nocturnes. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les exemples de sommeils célèbres choisis par la littérature médicale sont en effet de moins en moins utilisés pour mettre en valeur un bon sommeil, ils le sont plutôt pour valoriser les temps de sommeil réduits, comme le fait François Veilhan étudiant en médecine à Montpellier qui soutient sa thèse sur le sommeil en 1840 :

Quelques savants se sont [...] contentés de quatre heures de sommeil pendant tout le temps de cette existence qu'ils avaient consacrée à des études sérieuses. [...] Une grande méditation, une réflexion longtemps soutenue nous séparent de ce qui nous environne ; nos yeux sont alors fermés à la lumière, l'ouïe est insensible à ses excitants, nous sommes tout entiers absorbés par cette concentration de l'esprit sur l'objet de nos recherches ; une partie du cerveau veille, mais elle agit seule : la profonde méditation d'Archimède n'est troublée ni par les chants des vainqueurs, ni par les lamentations des vaincus désespérés²⁴.

Les *exempla* antiques utilisés pour illustrer le propos évoluent alors, ce n'est ainsi plus le paisible sommeil d'Alexandre qui est évoqué, mais les nuits laborieuses et intellectuelles d'Archimède. Les savants qui consacrent leur nuit au travail scientifique intègrent en effet progressivement les rangs des personnages historiques-veilleurs, au côté des personnalités politiques et militaires. En 1866, dans la leçon clinique qu'il donne à l'Hôtel Dieu sur l'insomnie, le docteur Guéneau de Mussy utilise ainsi pour marquer ses étudiants l'exemple des courtes nuits du célèbre médecin Hermann Boerhaave, considéré comme l'un des pères de la physiologie moderne :

C'est ainsi que certains individus, dominés par une idée, peuvent supporter parfois pendant longtemps l'absence de sommeil. Boerhaave, poursuivi par le désir de résoudre un problème

23 Émile Decaisne, « Le Sommeil », *La France*, 14 octobre 1879.

24 François Veilhan, *Du sommeil envisagé sous le point de vue physiologique*, thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier le 21 août 1840, pour obtenir le grade de docteur en médecine, Montpellier, Jean Martel imprimeur de la Faculté de médecine, 1840, p. 15.

scientifique, passa six semaines presque sans dormir. [...]Le général Pichegru, engagé dans des opérations importantes, resta une année sans dormir plus d'une heure par nuit²⁵.

On remarque que Guéneau de Mussy pioche également ses exemples dans un passé plus proche, celui de l'Europe intellectuelle des Lumières et des conquêtes révolutionnaires. Utilisées à des fins d'exemplification dans les discours médicaux, les veilles savantes et scientifiques intègrent ainsi la liste des hommes illustres qui dorment peu.

Utilisé par les physiologistes et les hygiénistes pour illustrer leurs études et leurs conseils sur le sommeil, les discours médicaux distinguent ainsi a posteriori les capacités de veille de certains personnages historiques. Progressivement, ils cherchent également à expliquer médicalement ces temps de sommeil réduits. Les capacités de veilles prolongées seraient alors révélatrices de physiologies particulières, comme l'explique le docteur dijonnais Auguste Langlois en 1877 à propos de Napoléon : « On raconte que Napoléon I^{er}, qui n'avait en moyenne que quarante-cinq pulsations à la minute, possédait la faculté de s'endormir quand bon lui semblait²⁶ ».

À la fin du XIX^e siècle, les veilles prolongées des hommes illustres sont surtout interprétées comme le signe d'une activité cérébrale soutenue. C'est ainsi l'explication avancée par la docteure russe Marie de Manacéïne :

Je me permettrai encore de rappeler que les sujets dont la personnalité est bien marquée et la conscience développée à un haut degré, ont relativement très peu besoin de sommeil, justement parce qu'une conscience pareille est capable de produire un travail considérable. Ainsi, par exemple, on sait que Humboldt, Mirabeau, Schiller, Frédéric le Grand et Napoléon I^{er} dormaient très peu. [...]

Kant lui-même, dont la vie intellectuelle consciente était très puissante, dormait très peu. De même, Humboldt, Goethe, Frédéric le Grand, Schiller, Chatterton ; Mirabeau se contentait de deux à trois heures de sommeil, Napoléon I^{er}, de quatre à six heures par jour²⁷.

Les temps de sommeil écourtés des grands hommes s'opposent ainsi aux sommeils prolongés qu'ont « les enfants, les sauvages et les gens peu instruits, peu développés, qui dorment beaucoup » et qui « tombent dans le sommeil dès qu'ils restent sans occupations », car « leur monde psychique est si pauvre qu'il leur est presque impossible de trouver leur propres pensées et représentations matière à les intéresser²⁸».

25 Noël Guéneau de Mussy (D^r), « Sur l'insomnie. Leçon clinique faite à l'Hotel-Dieu », rédigée par le Docteur Ch. Fernet, dans *L'Union Médicale*, Paris, Typographie Felix Malteste, 14 juillet 1866, p. 83-89, p. 88-89.

26 Auguste Langlois, *Contribution à l'étude du sommeil naturel et artificiel*, Dijon, Imprimerie Eugène Jobard, 1877, p. 61.

27 Marie de Manacéïne. *Le Sommeil, tiers de notre vie, pathologie, physiologie, hygiène, psychologie*, [1892], traduit du russe avec l'autorisation de l'auteur par Ernest Jaubert, Paris, G. Masson éditeur, 1896, p.80 et p. 191.

28 *Ibidem*, p. 189.

La biographie de Marie de Manacéïne a été reconstituée par quelques chercheurs et chercheuses en neurosciences intéressés par l'histoire de la profession – dont elle est considérée comme l'une des pionnières – mais reste encore méconnue pour l'historiographie française²⁹. Nous proposons ici de nous attarder quelques instants sur son parcours, puisque son ouvrage sur le sommeil, publié en français en 1896, devient au tournant du XX^e siècle, une référence incontournable sur le sujet.

Maria Korkunovna naît en 1842³⁰ et grandit à Saint-Pétersbourg dans une famille déjà familière du milieu universitaire puisque son père, le professeur Mikhail Andreevich Korkunov est un archéologue réputé, membre de l'Académie des Sciences de Saint-Petersbourg. Les étapes de sa formation sont encore mal connues, mais Vladimir Kovalzon a réussi à retracer son parcours à grands traits. Maria Korkunovna est dans les années 1860, l'une des rares femmes russes à suivre une formation médicale universitaire. Il semblerait qu'elle soit reçue comme auditrice pour suivre les cours consacrés à la médecine des femmes, ce qui lui permet d'obtenir un diplôme spécial de « femme-médecin ». Elle semble réussir par la suite à obtenir le grade de docteur en médecine, à une date qui reste inconnue. Durant ses études, elle se marie avec un camarade étudiant dénommé Poniatovsky. Ils fréquentent ensemble les cercles révolutionnaires du mouvement socialiste *Narodniki*, mais Poniatovsky finit par être arrêté par la police tsariste, et meurt durant son exil politique³¹. En 1865, elle se marie donc à nouveau avec Vyachslav Avksentieievich Manassein, jeune docteur en médecine, et fondateur du journal médical *Vrach*. Ce dernier est rapidement nommé professeur de physiologie de l'école de médecine militaire (*Medical Military Academy*) de Saint-Petersbourg. Au début des années 1870, Maria Manasseina publie son premier ouvrage sur l'éducation des enfants durant la première année de la vie, conformément au rôle qui lui a été assigné en temps que femme-médecin³².

L'année suivante, elle poursuit d'une manière moins traditionnelle, sa formation scientifique en se rendant à l'Institut Polytechnique de Vienne, dans le laboratoire réputé du botaniste et chercheur en anatomie et physiologie végétale Julius von Wiesner. Elle mène notamment des

29 John Lagnado, « Was the first biochemist a woman ? », *The Biochemist*, 1992, volume 14, Issue 5, p. 21-22. Vladimir M. Kovalzon, « Maria Manasseina – a forgotten founder of sleep science », *Journal of Sleep Research*, vol. 3, issue 2, juin 1994, p.128. Vladimir M. Kovalzon, « Some Notes on the Biographie of Maria Manasseina », *Journal of the History of the Neurosciences*, 2009, vol 18, issue 3, p. 312-319.

30 D'après la notice « Manaseina, Mar'ja Michajlovna » des *Russian and Soviet Union Biographical Archive*. Vladimir Kovalzon, son principal biographe, donne quant à lui dans ses travaux la date de 1842. Base de donnée en ligne *World Biographical Information System Online*.

31 Elle est ainsi catégorisée dans sa notice aux archives biographiques russes à la fois dans la catégorie « Rebels, révolutionnaires et anarchistes » et dans la catégorie « médecin ». *Ibidem*.

32 Marina Bentivoglio, Gigliola Grassi-Zucconi, *Marina Bentivoglio, Gigliola Grassi-Zucconi*, « *The History of Sleep Advances – The Pioneering Experimental Studies on Sleep Deprivation* », *Sleep*, American Sleep Disorders Association and Sleep Research Society, Oxford University Press, 1997, vol. 20, Issue 7, juillet 1997, p. 570-576.

recherches sur la fermentation alcoolique³³, dont elle publie les résultats en 1872³⁴. De retour à Saint-Petersbourg, délaissant la biochimie pour la médecine, Marie de Manacéïne intègre le laboratoire du professeur Tarkhanoff³⁵, ami de son mari et ancien élève du physiologiste Ivan Sechenov³⁶. Sous le règne du tsar Alexandre III (1881-1894) elle a l'honneur d'obtenir une pension impériale permanente pour ses travaux littéraires et scientifiques.

Elle publie en effet dans les années 1870-1880 plusieurs compte-rendus et traductions d'ouvrages physiologiques qui démontrent sa maîtrise du français, de l'allemand et de l'anglais³⁷. Entre le 20 février et le 11 novembre 1885, elle donne également plusieurs conférences sur le surmenage mental au musée pédagogique de Saint-Petersbourg, dont elle tire un ouvrage publié en russe en 1886, traduit en français en 1890 et publié par l'éditeur de l'Académie de médecine, George Masson³⁸. Marie de Manacéïne – nom qu'elle semble alors prendre pour ses publications scientifiques à l'étranger³⁹ – y est présentée comme « membre honoraire de la société médicale de la Sibérie Orientale, membre effectif du comité d'instruction et d'éducation du musée pédagogique de Saint-Petersbourg, etc. »⁴⁰. Ce premier ouvrage publié en français est préfacé par le professeur de

33 Les recherches de Marie de Manacéïne semblent ainsi être les premières à démontrer la possibilité d'une fermentation alcoolique non-cellulaire, provoquée par des « ferments » qui peuvent être isolés des cellules de levure. Elle conclut donc qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de la levure vivante pour obtenir la fermentation alcoolique. Ses résultats permettent notamment de trancher entre les deux théories qui s'affrontent sur le sujet à l'époque, réfutant la théorie « physiologique » de la fermentation de Louis Pasteur et confirmant l'hypothèse « chimique » de Claude Bernard, Julius Liebig et Marcelle Berthelot. Ses travaux, s'ils lui permettent d'être remarquée notamment par le chimiste Justus von Liebig, semblent toutefois avoir eu peu de répercussion sur le débat en cours sur le sujet. À la fin des années 1890, Marie de Manacéïne revendiquera la primauté de sa découverte face à Eduard Buchner, qui publiera en 1897 des recherches sur le sujet, arrivant à une conclusion proche. Marie de Manacéïne proteste en publiant plusieurs lettres dans des journaux allemands, mais sans résultats. Eduard Buchner répond en discréditant les conditions de son expérimentation. C'est en partie grâce à ce travail, qu'Eduard Buchner obtiendra en 1907 le prix Nobel de chimie.

Vladimir M. Kovalzon, *articles cités* et Athel Cornish-Bowden, *New Beer in an Old Bottle. Eduard Buchner and the Growth of Biochemical Knowledge*, Université de Valence, 1997, p. 56 et 83.

34 Marie Manasseïn « Beiträge zur Kenntniß der Hefe und zur Lehre von der alkoholischen Gährung » (« Contributions à la connaissance de la levure et à la théorie de la fermentation alcoolique »), dans Julius Wiesner, *Mikroskopische Untersuchungen. Ausgeführt im Laboratorium für Mikroskopie und technische Waarenkunde am k. k. polytechnischen Institute in Wien*, Stuttgart, Julius Maier, 1872, p. 116-128.

35 Ivan Romanovich Tarkhanoff ou Tarkhanov ou Tarchanoff (1846-1908).

36 À la fin des années 1870, elle quitte son mari pour Ivan Tarkhanoff – lui aussi déjà marié – mais refuse de divorcer.

37 Selon la liste de ses publications disponibles dans le catalogue de la bibliothèque nationale de Russie (*Каталог Российской национальной библиотеки*), disponible en ligne.

38 Maria Manaseina, *О ненормальности мозговой жизни современного культурного человека : (Публ. лекции, чит. в аудитории Пед. музея воен.-учеб. Заведений)*, [*Le surmenage mental dans la civilisation moderne. Conférence donnée à l'auditorium du Musée pédagogique*], Saint-Petersbourg, L. F. Panteleev, 1886. Marie de Manacéïne, *Le surmenage mental dans la civilisation moderne, Effets, causes, remèdes*, traduction du russe par Ernest Jaubert, Paris, Masson, 1890.

39 Selon Marina Bentivoglio et Gigliola Grassi-Zucconi, c'était alors une pratique courante de franciser son patronyme dans les publications internationales. On peut également trouver le nom de Marie de Manacéïne sous les orthographes suivantes : Manaseina, ou von Manassein. Marina Bentivoglio, Gigliola Grassi-Zucconi, « The History of Sleep Advances – The Pioneering Experimental Studies on Sleep Deprivation », *article cité*.

physiologie de la faculté de médecine de Paris, Charles Richet, et reçoit un accueil plutôt favorable⁴¹ – même si certains journalistes pensent qu’il a été écrit par un homme⁴².

Au moment où Marie de Manacéïne intègre le laboratoire d’Ivan Tarkhanoff, celui-ci oriente une partie de ses travaux sur des questionnements de psycho-physiologie du sommeil naturel, puis sur le sommeil hypnotique⁴³. Ce sujet semble également intéresser la jeune chercheuse, puisqu’elle publie en 1889 un ouvrage de vulgarisation scientifique qu’elle consacre au sommeil. Marie de Manacéïne y présente une synthèse des travaux européens de physiologie, psychologie et pathologie sur la question, tout en développant sa propre théorie psycho-physiologique du sommeil, qu’elle définit comme le repos de la conscience. Selon elle, plus la conscience et l’intelligence sont développées, moins l’homme a besoin de sommeil.

L’ouvrage de Manacéïne est bien accueilli en Russie, et connaît rapidement une seconde édition en 1892. En 1896, la traduction française paraît chez Masson sous le titre *Le sommeil, tiers de notre vie*⁴⁴. L’ouvrage est également traduit en anglais l’année suivante – langue dans laquelle il est régulièrement réédité entre 1897 et 1914 – mais aussi en allemand, en italien et en suédois. Il connaît un succès européen.

En France, il est bien reçu par la presse, où il est présenté comme un écrit convenant à la fois à un public scientifique et au grand public :

« Qu’est ce que le sommeil et sous quels rapports un homme qui dort se distingue-t-il d’un homme éveillé ? » Telle est la question vitale que ce livre pose et résout. Cette question, quelques savants l’ont abordée, effleurée, pour mieux dire, sans aucune vue d’ensemble. Il restait à compléter ces éléments épars et fragmentaires, à les coordonner en un tout harmonieux et définitif.

40 Elle défend dans son ouvrage, une théorie évolutionniste et héréditaire proche de celle qu’elle défendra sur le sommeil quelques années plus tard (voir pages suivantes). Marie de Manacéïne, *Le Surmenage mental dans la civilisation moderne*, ouvrage cité.

41 Lire par exemple la critique donnée par le *Journal des débats politiques et littéraires* : « Son livre est très nourri de faits et de documens ; l’auteur possède une érudition profonde et les notes bibliographiques, dont elle a enrichi presque chaque page de son livre, prouvent bien qu’elle a étudié la question sous toutes ses formes. Les effets, les causes, les remèdes !! [...] Il y a beaucoup de science et d’originalité dans cet ouvrage qui sera certainement très lu en France ». « Bibliographie scientifique », *Journal des débats politiques et littéraires*, 17 avril 1890.

42 « Il faut croire que le surmenage a sévit ailleurs que chez nous, car voici un volume intitulé : le *Surmenage mental dans la civilisation moderne*, par un Russe, M. Marie de Manacéïne ». A. Vernier, « Feuilleton du Temps – Causerie Scientifique », *Le Temps*, 8 avril 1980.

43 En 1876, il publie plusieurs articles sur l’observation physiologique du sommeil normal chez l’homme et les animaux, se demandant notamment s’il existe un sommeil de la moelle épinière, et s’interrogeant sur l’activité du cerveau durant le sommeil. En 1881, Tarkhanoff publie un premier ouvrage sur l’autosuggestion, puis en 1886 un second intitulé *Hypnotisme, Suggestion et lecture des pensées*, traduit en français en 1891. Merab G. Tsagareli, « Ivan Tarchanoff (Tarkhnishvili) and Maria Manasseina : Two Pioneers of Sleep Research », *Biomedical Series*, Georgian National Academy of Sciences, Tbilisi, 2018, vol. 44, n°3-4, juillet 2018, p. 281-289. Ivan Romanovitch Tarkhanov (Tarchanoff), *Hypnotisme, suggestion et lecture des pensées*, Paris, Masson, 1891.

44 Marie de Manacéïne, *Le Sommeil, tiers de notre vie. Pathologie, physiologie, hygiène, psychologie*, traduit du russe par Ernest Jaubert, Paris, Masson, 1896.

C'est le mérite de Mme de Manacéine d'avoir étudié ce vaste sujet sous toutes ses faces. La Pathologie, la Physiologie, l'Hygiène et la Psychologie du sommeil sont traitées avec une ampleur, une conscience, une clarté, une autorité indiscutables, dans cet ouvrage original et documenté, aussi utile aux hommes de science qu'intéressant le grand public⁴⁵.

La lecture du *Sommeil, tiers de notre vie* est ainsi conseillée dans « La petite bibliographie médicale » du *Figaro* – le journal est l'un des rares à lui accorder le titre de *doctoresse* –, ou encore par la « revue des familles » *La Vie Contemporaine*⁴⁶. Le psychologue Alfred Binet lui consacre également un compte rendu dans *L'Année Psychologique*, dans lequel il salue le travail de vulgarisation de Marie de Manacéine – même s'il n'adhère pas à la théorie du sommeil défendue par l'auteure – :

Ce livre est un bon ouvrage de vulgarisation, méthodique et clair, très intéressant à lire ; il est écrit par une femme qui a fait quelques expériences personnelles sur le sommeil des animaux⁴⁷. On peut le comparer aux livres de Mosso sur la *Fatigue* et sur la *Peur*, il s'adresse au même public⁴⁸.

Si les thèses de Manacéine n'arrivent pas à convaincre le psychologue, elles n'en connaissent pas moins la postérité, et trouvent nombre de défenseurs.

Une vingtaine d'années plus tard, le distingué neuro-pathologiste florentin spécialiste du sommeil, le professeur Albert Salmon reprend ainsi les idées de Marie de Manacéine sur les veilles des grands hommes, dans un discours très proche de celui de la physiologiste russe :

Tandis que le sommeil augmente en raison directe de l'activité végétative de l'organisme, il diminue quand la vie psychique prédomine. L'on remarque que le sommeil est ordinairement très limité chez les personnes exerçant leur intelligence d'une façon très active. Nous en avons un exemple très évident en Humboldt, qui dormait seulement deux ou quatre heures et qui, travaillant toujours, a vécu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Cicéron était très sobre dans ses repas et dans ses sommeils. Napoléon, Kant, Goethe, Voltaire, Chatterton et Schiller dormaient très peu⁴⁹.

Poursuivant le développement de cette explication, certains théoriciens vont interpréter la capacité des grands hommes à ne pas dormir comme révélatrice de l'évolution cérébrale distinctive des sociétés civilisées. C'est par exemple la thèse soutenue par le médecin manceau Gaston Poix, comme il l'explique le 16 décembre 1896 dans une conférence de vulgarisation médicale qu'il donne dans sa ville sur « le sommeil et son hygiène » :

45 « Bibliographie – *Le Sommeil, tiers de notre vie* (Pathologie, physiologie, psychologie) par Mme Marie de Manacéine », *Le Siècle*, 26 avril 1896.

46 « La Petite bibliographie médicale », *Le Figaro*, 6 mars 1896. « La quinzaine littéraire », *La Vie contemporaine. Revue des familles*, 1^{er} avril 1896, p. 408.

47 Alfred Binet fait référence aux recherches que Marie de Manacéine mène à Saint-Pétersbourg dans le laboratoire de Tarkhanoff, et qu'elle a présenté en 1894 au congrès de médecine internationale de Rome. Voir *infra*, I- 3) c) ii) de ce chapitre.

48 Alfred Binet, « Analyses – Sommeil. Rêves. Cas anormaux. Marie de Manacéine. *Le Sommeil, tiers de notre vie* », *L'Année psychologique*, 1896, vol. 3, p. 635-636.

49 Albert Salmon (Pr.), *La fonction du sommeil. Physiologie, psychologie, pathologie*, Paris, Vigot frères, 1910, p. 48.

Comment se fait-il que certaines personnes dorment beaucoup et d'autres peu ? Y-a-t-il donc une loi qui préside à cette inégale distribution du sommeil ? Eh bien oui, on peut dire en effet que plus l'activité cérébrale est développée, moins le sommeil est nécessaire, et il ne faut pas confondre ici activité cérébrale avec intelligence ou même travail cérébral [...]. Faisons à ce propos une excursion rapide dans la série animale en commençant par les êtres où l'activité cérébrale est minima, pour arriver aux sujets où elle atteint son intensité la plus grande. C'est un fait connu que les animaux dorment longtemps, même ceux qui occupent dans l'échelle un rang élevé ; vous n'avez, pour vous en convaincre, qu'à compter le nombre d'heures que dort votre chien ou votre chat. Certains peuples sauvages comme les Papouas et les Boschimans s'endorment aussitôt qu'ils se trouvent inoccupés et que rien ne fixe plus leur attention ; ils s'endorment dans la situation où ils se trouvent, assis, accroupis, appuyés contre un arbre ; ils dorment ainsi douze ou quinze heures sur vingt-quatre. On a constaté aussi que chez les idiots, les crétins, les malades atteints de myxœdème, la ration du sommeil était très considérable ; chez le paysan, elle commence déjà à diminuer : chez les habitants des villes, elle est plus faible encore ; et enfin, si nous examinons la durée du sommeil chez les gens dont l'activité cérébrale s'est développée au maximum, elle est encore plus restreinte, et c'est ainsi que Goethe, Humboldt, Mirabeau, Schiller, Frédéric le Grand se contentaient de deux ou trois heures de sommeil, Napoléon et Kant dormaient de quatre à cinq heures par jour⁵⁰.

Il semble ici réinterpréter à son compte les théories évoquées plus haut de Marie de Manacéine, dont l'ouvrage – paru un an auparavant – fournit à la fois les *exempla* de grands hommes, et les observations sur les sauvages :

D'autre part, nous voyons que parmi les adultes, dans notre monde civilisé, ce sont les sujets le moins développés, le moins cultivés, qui ont le plus besoin de sommeil. En allant plus loin, nous constatons que notre théorie est pareillement corroborée par les observations faites sur les sauvages. Dugald Stewart⁵¹ le dit nettement : les sauvages, ainsi que certains animaux inférieurs, s'endorment aussitôt qu'ils se trouvent inoccupés et que rien dans le monde extérieur ne fixe plus leur attention. Miclucho-Maclay⁵² m'a raconté, personnellement, que les Papouas dorment beaucoup et que le sommeil les prend dès qu'ils n'ont rien à faire, et ce dans les positions les plus étranges, non seulement quand ils sont assis, mais même en restant debout. Ici, nous devons aussi noter que les crétins, d'après les observations de Brierre de Boismont⁵³, dorment excessivement, et personne, je crois, ne peut nier que la conscience des crétins soit développée d'une façon extrêmement faible et tout à fait insignifiante⁵⁴.

Marie de Manacéine développe en effet dans ses travaux l'idée que les particularités des sommeils et des rêves des grands hommes, ainsi que leur génie relèvent d'une constitution organique exceptionnelle résultant de l'évolution humaine :

Il est non moins évident que, plus le développement personnel de l'homme est élevé, plus élevé doit être aussi le développement de la société ou du peuple auxquels il appartient, et partant plus riche et variée doit être la somme des traces et des aptitudes accumulées dans ses appareils névro-cérébraux ainsi que dans tous les organes de son corps en général. Les grands penseurs comme Pascal, Kant, Newton, Jon Stuart Mill, Darwin, les poètes comme Goethe, Shakespeare, Racine, Lamartine, Pouchkine, Leopardi, les musiciens comme Bach, Beethoven, Wagner, Berlioz, Grieg, Glinka ou Tchaïkowsky n'ont pu apparaître qu'à un certain degré de développement de toute la nation ou, en d'autres termes, quand la richesse du capital héréditaire, passant d'une génération à

50 Gaston Poix, *Du sommeil et de son hygiène (étude physiologique)*, conférence faite au Mans, le 16 décembre 1896, Le Mans, impr. De E. Monneyer, 1897, p. 8-9.

51 Dugald Stewart (1753-1828), philosophe écossais.

52 Nikolaï Nikolaïevitch Mikloukho-Maklaï (1846-1888), ethnologue, anthropologie et biologiste ukraino-russe. Il mène notamment des études ethnologiques en Australie.

53 Alexandre Brierre de Boismont (1797-1881), médecin aliéniste.

54 Marie de Manacéine, *Le sommeil. Tiers de notre vie, ouvrage cité*, p. 57.

l'autre, a abouti à un certain degré de développement. Il ne faut pas oublier que chaque individu à part représente en quelque sorte la somme des qualités de ses parents et de ses ancêtres⁵⁵.

Pensé par certains médecins dans une perspective évolutionniste, le sommeil réduit des hommes illustres est ici naturalisé et perçu comme la conséquence de l'évolution du développement de l'activité cérébrale chez l'espèce humaine poussée à son maximum. Le temps de sommeil devient alors un indicateur dans la hiérarchisation des races et des individus, permettant de déterminer le degré d'évolution et de civilisation.

On remarque également qu'en conséquence, les exemples antiques de vieillards s'effacent progressivement pour laisser la place aux grandes figures du XIX^e siècle, et ceux qui les ont inspiré, les penseurs et scientifiques des Lumières, véritables pères de la civilisation moderne : le précurseur de la médecine moderne Hermann Boerhaave (1668-1738), le philosophe Emmanuel Kant (1724-1804) qui nomme et donne sa définition au « siècle des Lumières », le comte de Mirabeau (1749-1791) grand orateur révolutionnaire, les hommes de lettres allemands Johann Wolfgang von Goethe (1749-1832) et Friedrich von Schiller (1759-1805) et enfin le naturaliste Alexandre de Humboldt (1769-1859).

Ces discours médicaux qui contribuent à construire des lignées de vieillards célèbres sont véhiculés dans la presse par les chroniques de vulgarisation médicales qui se multiplient à la fin du XIX^e siècle. Tout d'abord publié en brochure par un éditeur mançais sous le titre « Du Sommeil et de son hygiène (étude physiologique)⁵⁶ », le texte de la conférence donnée par le docteur Gaston Poix est ainsi repris dans son intégralité, d'abord dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, puis en septembre 1897 par la rubrique « Sciences » du bimensuel parisien *La Revue des revues*⁵⁷. L'article fait alors l'objet de compte rendus dans plusieurs quotidiens, les journalistes synthétisant l'analyse pour proposer en quelques colonnes des conseils sur « l'art de dormir », sans toujours citer leur source d'information. La liste des hommes célèbres-vieillards y est quasi-systématiquement conservée pour illustrer le propos et appuyer l'argumentaire civilisationnel :

Certains sauvages s'endorment dès qu'ils sont inoccupés et dans quelque posture qu'ils se trouvent. Dans les nations civilisées, ceux dont l'intelligence est faible ont besoin de beaucoup de sommeil. La durée du sommeil est au contraire très restreinte chez les hommes dont l'activité

55 *Ibidem*, p. 277.

56 Gaston Poix, *Du sommeil et de son hygiène (étude physiologique)*, conférence faite au Mans, le 16 décembre 1896, Le Mans, impr. De E. Monneyer, 1897.

57 Gaston Poix, « Du sommeil et de son hygiène », *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, Le Mans, année 1897-1898, 2^eme fascicule, 1897, p. 125-139. Gaston Poix, « Étude physiologique du sommeil et de son hygiène » dans *La Revue des revues*, volume XXII, Paris, 1^{er} septembre 1897, p. 423-432.

cérébrale est très grande. Humboldt, Mirabeau, Schiller se contentaient de deux à trois heures. Kant, Balzac dormaient quatre heures. *Le Petit Journal*, 11 septembre 1897⁵⁸.

Certains peuples sauvages, comme les Papouas ou les Boschimans, s'endorment aussitôt qu'ils se trouvent inoccupés, assis, accroupis, appuyés contre un arbre ; ils dorment ainsi douze ou quinze heures sur vingt-quatre. Goethe, Humboldt, Mirabeau, Schiller, Frédéric le Grand se contentaient de deux à trois heures de sommeil ; Napoléon et Kant dormaient de quatre à cinq heures par jour. *Le Matin*, 16 septembre 1897⁵⁹.

La presse joue également un rôle important dans la diffusion des représentations des veilles illustres en vulgarisant les *exempla* médicaux, mais aussi en consacrant plusieurs chroniques journalistiques au « sommeil des grands hommes ». Les chroniques « médico-historiques » du docteur Augustin Cabanès et celles de « psychologie retrospective » du docteur Edgar Bérillon alimentent tout particulièrement au tournant du XX^e siècle cet imaginaire, en affichant comme but d'éclairer le passé à la lumière des nouvelles sciences médicales.

Fils d'un pharmacien de province, Augustin Cabanès commence ses études médicales à Bordeaux, pour les poursuivre à Paris. En 1886, il obtient son diplôme de Pharmacien de première classe, et en 1889 il soutient sa thèse de Doctorat en médecine⁶⁰. Très vite, il collabore à plusieurs revues médicales et revues de vulgarisation scientifique (*L'intermédiaire des chercheurs et des curieux*, le *Journal de Médecine de Paris*, la *France médicale...*), mais aussi à des revues littéraires (la *Revue hebdomadaire*, la *Revue des revues*, le *Magasin pittoresque...*) et des grands quotidiens politiques (le *Figaro*, le *Gaulois*, l'*Éclair*...). En 1894 il fonde sa propre revue, qu'il dirige et dont il est le rédacteur en chef, *La Chronique médicale*, sous-titrée *Revue bi-mensuelle de médecine scientifique, littéraire et anecdotique*. Le premier numéro annonce l'ambition de créer à la fois un quotidien scientifique et littéraire :

Nous créons une Revue de médecine, dont le fond comme la forme sera littéraire autant que professionnel. Adoptant les procédés d'information, inaugurés avec tant de succès en ces dernières années par la presse quotidienne, nous réserverons une large place à l'Actualité ; les sujets qui passionneront dans le moment le monde médical seront toujours traités par la personnalité à la fois la plus compétente et la mieux qualifiée pour en disserter. Notre journal, visant avant tout à rendre service aux praticiens [...].

Le côté anecdotique et pittoresque[...] ne sera pas davantage négligé. Le médecin occupe dans la société de nos jours une situation unique. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de la diminuer, mais bien au contraire de la grandir. En mettant en relief ses aptitudes diverses, nous croyons servir notre profession et relever son prestige⁶¹.

Aux côtés des rubriques purement médicales, on retrouve ainsi une section « médecine littéraire » (dont la première chronique est consacrée par Cabanès à « Claude Bernard dramaturge »)

58 Thomas Grimm, « L'art de Dormir » dans *Le Petit Journal*, 11 septembre 1897.

59 « L'art de dormir. Étude sur le sommeil et sur son hygiène », *Le Matin*, 16 septembre 1897.

60 Augustin Cabanès, *De l'emploi des préparations d'hydrastis canadensis en médecine*, Thèse de médecine, Paris, volume 4, n°238, Paris, Ollier Henry, 1889.

61 « Notre programme », *La Chronique médicale*, n°1, 15 décembre 1894.

et une revue de presse littéraire⁶². En 1895, s'ajoutent une rubrique d'« Actualités médicales rétrospectives » (inaugurée par « le cent-deuxième anniversaire de la mort de Charlotte Corday »), et une autre de « Variétés médico-historiques »⁶³. Ces deux rubriques introduisent ainsi dans la revue les problématiques et méthodes « médico-historiques » explorées par Augustin Cabanès dans plusieurs monographies et recueils qu'il publie à partir de 1891 : *Marat inconnu, l'homme privé, le médecin, le savant* (1891) ; *Archéologie de la grippe* (1892) ; *Le Cabinet secret de l'histoire entr'ouvert par un médecin* (1895-1898). Augustin Cabanès abandonne alors l'exercice de la médecine pour se consacrer à son activité journalistique et éditoriale prolifique. En 1891, il publie une monographie intitulée *Balzac ignoré*, dans laquelle il reprend et rassemble une grande partie des différentes anecdotes sur les temporalités de veille et de sommeil de l'auteur que nous avons évoqué dans le précédent chapitre – les comparant à celles de Walter Scott, qui lui aussi toujours à court d'argent, travaillait « vingt heures par jour, s'interrompant à peine pour prendre ses repas et goûter quelque sommeil⁶⁴ ». Quelques années plus tard, en 1901, il propose une nouvelle traduction française de la correspondance du chirurgien qui avait transporté Napoléon à Sainte-Hélène. En appendice, il consacre à nouveau dans son commentaire, une partie entière au « Sommeil de Napoléon »⁶⁵.

En complément de l'attention particulière qu'il porte déjà aux temporalités du sommeil dans ses ouvrages monographiques, Augustin Cabanès publie en 1908 un article intitulé « Comment dorment-les cérébraux ? » dans *La Chronique médicale*. Introduisant son étude par une référence à ses travaux sur le sommeil de Napoléon « qui aurait dit, lui : je dors quand je veux », il invite le lecteur à une « rapide incursion dans le domaine historique et littéraire » pour étudier le sommeil de grands personnages historiques :

Richelieu se couchait à onze heures du soir, et, après avoir dormi trois heures, il se levait pour écrire, dicter ou travailler ; puis il se recouchait ordinairement de six à huit heures. [...]
 Leibnitz travaillant parfois pendant trois jours et trois nuits, sans prendre aucun repos [...]
 Boerhaave a conté qu'après s'être fortement appliqué, pendant quelque temps, à méditer du matin au soir sur une chose importante, il éprouva une insomnie qui ne dura pas moins de six semaines. [...]
 Bossuet prit l'habitude d'interrompre son sommeil et de se relever pendant la nuit. Pour en avoir la facilité, il faisait toujours placer, à portée de lui, une lampe allumée pendant toute la nuit [...].
 Mme du Châtelet passait presque toutes les nuits sans exception à travailler. Elle se levait à 9

62 *Ibidem*, p. 16 et 29.

63 *La Chronique médicale*, n°14, 15 juillet 1895, p.1

64 Augustin Cabanès, « L'hygiène de Balzac » dans *Balzac ignoré*, [1891], Paris, A. Charles éditeur, 1899, p. 35-42, p. 36.

65 Augustin Cabanès, « Le Sommeil de Napoléon » dans *Napoléon jugé par un Anglais. Lettres de Sainte-Hélène, correspondance de W. Warden, chirurgien de S.M. à bord du « Northumberland », qui a transporté Napoléon Bonaparte à Sainte Hélène*, « Documents justificatifs des Lettres de Sainte-Hélène. Correspondance du Dr Warden », Paris, H. Vivien, 1901, p. 167- 173. Augustin Cabanès introduira également un chapitre intitulé « Comment dormait Napoléon » dans *L'intimité de l'Empereur* publié en 1924. Augustin Cabanès, *Dans l'intimité de l'Empereur*, Paris, Albin Michel, 1924, p. 87-102.

ou 10 heures du matin, parfois même à 6 heures, quand elle s'était couchée à 4, ce qu'elle appelait « se coucher au chant du coq ».

Si nous arrivons à des temps plus modernes, nous constaterons que Byron ne pouvait dormir de la nuit après une soirée surtout agréable, ce qui contribua à le dégouter du monde.

Girodet ne peignait que la nuit : « souvent il se couchait à 3 heures du matin et à 7 il n'avait pas fermé l'oeil : sa main se reposait, son imagination allumée peignait encore.

Le naturaliste Lacépède ne dormait que quatre heures environ, d'abord de 9 heures à 11 heures du soir, puis de 3 à 5 heures du matin.

Littré se couchait le plus souvent à 3 heures du matin, pour se lever à 8⁶⁶.

On peut noter ici une des seules occurrences féminines présente dans les lignées de génie insomniaque. En 1912, il reprend son texte pour le *Petit Parisien*, étoffant ses descriptions, et allongeant la liste de veilleurs exceptionnels :

Quant à Balzac, nous avons dit ailleurs sa manière de travailler : après un dîner frugal, il se mettait au lit à six ou sept heures du soir, se faisait réveiller à minuit, prenait du café noir très fort, et se remettait à sa table de travail jusqu'à midi.

Michelet prenait aussi du café comme excitant cérébral : dès qu'il se levait à six heures, il en avalait une tasse.

Les hommes d'État, les penseurs, les savants ont eu l'habitude du lever matinal.

Sully, le ministre d'Henry IV, se levait régulièrement à quatre heures : lord Brougham, le plus laborieux des Anglais, quittait sa couche à la même heure.

Fontenelle, qui mourut presque centenaire, se levait à cinq heures, Linné à trois heures, Thiers était toujours à cinq heures au travail.

Lamartine s'était imposé la loi de ne lire, ni écrire quoi que ce fût après six heures du soir ; il se disposait au repos par le charme d'une conversation facile et réservait toute l'activité de son esprit pour le réveil, qui avait lieu constamment à quatre heures⁶⁷.

Ce sont bien ici les temporalités du sommeil qui intéressent l'investigation de Cabanès : d'abord la courte durée du sommeil nocturne. Menant une enquête spécifique sur le sommeil, il contribue à enrichir de nouveaux exemples les lignées de veilleurs exceptionnels déjà identifiées par ses prédécesseurs – lignées formées par des « hommes d'états, des savants et des penseurs, précurseurs ou symbolique des temps « modernes ». Dans cette liste accumulative, c'est Honoré Balzac qui se révèle être le plus gros dormeur, avec en moyenne six heures de sommeil, suivi du duc de Richelieu et d'Émile Littré qui auraient dormi environ cinq heures par nuit.

Le lecteur d'aujourd'hui ne peut également s'empêcher de remarquer la mention des sommeils biphasiques du duc de Richelieu (1585-1642), de Bossuet (1627-1704) et de Lacépède (1756-1825), qui pourraient venir en partie confirmer l'hypothèse de l'historien Roger Ekirch plusieurs fois discutée dans ce travail⁶⁸. Mais que les temporalités de sommeil supposées de ces hommes du XVI^e et XVII^e siècle puissent être révélatrices de normes de sommeil alors partagées par toutes et tous, ou au contraire qu'elles soient déjà à ces époques exceptionnelles, ce qui nous

66 Augustin Cabanès, « Comment dorment les cérébraux » dans *La Chronique médicale historique, littéraire et anecdotique*, 1^{er} décembre 1908, Paris, Quinzième année, 1908, p. 771-773.

67 Augustin Cabanès, « Comment dorment les cérébraux » dans *Le Petit Parisien*, 17 août 1912, Une, colonnes 1 et 2.

68 Voir *infra* et *supra*.

intéresse ici c'est plutôt la manière dont elles étaient interprétées au tournant du XX^e siècle et l'usage qu'en fait Augustin Cabanès. De son enquête sur les sommeils cérébraux de l'histoire, ce dernier conclut ainsi que les temporalités écourtées de sommeil font partie des caractéristiques physiologiques des « cérébraux » :

Le rude labeur de l'ouvrier apitoie avec juste raison les âmes sensibles : mais songe-t-on à plaindre celui qui use sa cervelle ? Si le travail des muscles a ses martyrs, celui du cerveau n'a-t-il pas également les siens ? Mais, alors que les excès du travail manuel se réparent par le sommeil, ceux du travail intellectuel provoquent l'insomnie ; et c'est pourquoi les cérébraux dorment, en général, si mal⁶⁹.

Les lignées insomniaques ne sont plus ici seulement utilisées en guise d'exemple illustratifs, elles permettent de déduire une caractéristique physiologique particulière.

Augustin Cabanès ajoute également à cette lignée des hommes célèbres insomniaques, ceux qui ont « l'habitude du lever matinal ». Ces derniers se distinguent non plus par des temporalités écourtées de sommeil permises par une constitution corporelle hors-norme, mais plutôt par une « discipline » horaire, acquise par la force de l'habitude – discipline horaire que Cabanès louait déjà dans son article de 1908 :

On pourrait multiplier les exemples, mais à quelle conclusion aboutirait-on ? A celle-ci, peut-être que ceux qui ont une méthode de travail peuvent parfois obtenir une certaine régularité dans le sommeil, comme dans les autres fonctions, mais que c'est déjà un signe de bon équilibre organique de pouvoir précisément s'astreindre à cette discipline⁷⁰.

À la recherche dans les sources de détails intimes sur les figures historiques qu'il étudie, Augustin Cabanès contribue ainsi au début du XX^e siècle à diffuser les discours de la veille politique et artistique qui se forment au XIX^e siècle, mais il les valide également de sa double-expertise médicale et historienne⁷¹.

L'enquête de Cabanès est recensée et diffusée par la presse périodique, qui dans un fort système d'inter-référencement rapporte les articles les plus marquants du moment par l'intermédiaire de rubriques intitulées « Échos » ou « Échos de partout ». Le jour même où *Le Petit*

69 Augustin Cabanès, « Comment dorment les cérébraux », *article cité*, 1912.

70 Augustin Cabanès, « Comment dorment les cérébraux », *article cité*, 1908.

71 Les travaux du docteur et écrivain Jean-François Hutin ont contribué à sortir Augustin Cabanès de l'oubli. Dans ses ouvrages, Jean-François Hutin s'intéresse à la méthode médico-historique développée par ce dernier, étudiant notamment la manière dont à la fois les historiens et les médecins producteurs d'histoire de la médecine ont rejeté les productions de Cabanès comme étant trop anecdotiques. L'étude des travaux d'Augustin Cabanès pose également à notre sens à la fois des questionnements historiens, épistémologiques et historiographiques, notamment sur les enjeux de légitimation scientifique et de vulgarisation de l'histoire et de l'histoire de la médecine au tournant du XX^e siècle. Une telle étude reste à mener. Jean-François Hutin, « Augustin Cabanès (1862-1928). Les raisons d'un rendez-vous raté avec la postérité » dans *Histoire des sciences médicales*, Tome XLVI, n°2, 2012, p. 163-174. Jean-François Hutin, *Augustin Cabanès (1862-1928). Clinicien de l'histoire ou vulgaire anecdotier?*, Paris, Éditions Glyphe, 2021.

Parisien publie « Le sommeil des cérébraux », l'hebdomadaire *L'Étendard* l'intègre ainsi à ses *Échos*, en sous-titrant « le sommeil » :

D'un travail du docteur Cabanès sur « le sommeil des cérébraux » curieux et documenté comme sont tous les écrits de ce savant spécialiste, nous détachons des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt sur le repos et le labeur de quelques personnalités illustres.

L'extrait cité reprend ensuite les paragraphes sur les sommeils de Richelieu, Bossuet, Girodet, Lacépède, Michelet, Sully, Fontenelle et Lamartine. Dans les jours et les mois qui suivent, le même entrefilet est reproduit à l'identique sous des sous-titres divers – « Le sommeil », « Labeur et repos », « Le repos de quelques personnalités », « Aux Intellectuels ! » – dans *La République française*, *Le Petit Sou*, *Le Petit Caporal*, *Le Petit Bleu de Paris*, *Le Soleil*, *L'Indépendant Rémois*, *le Courrier de Saône et Loire* et *La Gazette d'Annonay*⁷².

Le travail de Cabanès sur les sommeils historiques devient alors progressivement un texte de référence, cité à plusieurs reprises dans les articles de presse de vulgarisation sur le sommeil, mais aussi dans les thèses de médecine et les traités d'hygiène médicale sur le sujet, soit pour utiliser seulement les exemples historiques, soit pour reprendre sa théorie sur le sommeil des cérébraux, comme le fait par exemple le docteur Nicolas Delpierre en 1913 dans son ouvrage *Le sommeil et son hygiène* :

Chez les hommes dont l'activité cérébrale est grande, qui peuvent fournir un travail cérébral très considérable, la durée du sommeil est plus courte ; ils paraissent avoir besoin de moins de repos. [...] On a toujours cru que les hommes célèbres, les génies, les personnages distingués pouvaient se passer de sommeil beaucoup plus facilement que le vulgaire. Napoléon, paraît-il, dormait quand il voulait. « C'est une faculté qu'il tenait de sa mère, dit le Docteur Cabanès. Il n'en abusait pas : il formait généralement de cinq à six heures, souvent beaucoup moins [...] »⁷³.

Les pages qui suivent reproduisent ensuite la totalité des exemples historiques mis au jour par Cabanès. La formulation que le docteur Delpierre utilise présente ici le motif des veilles célèbres comme faisant partie d'un socle de représentations collectives : « On a toujours cru que les hommes célèbres, les génies, les personnages distingués pouvaient se passer de sommeil beaucoup plus facilement que le vulgaire ».

La théorie physiologique qu'Augustin Cabanès déduit de ses exemples ne convainc cependant pas tout le monde. En 1908, elle est par exemple remise en cause dans la recension du *Mercur de France* :

72 « Le sommeil » dans *L'Étendard*, 17 août 1912, dans *La République française*, 19 août 1912, dans *Le Petit Sou*, 19 août 1912, dans *Le Petit caporal*, 19 août 1912, dans *Le Petit Bleu de Paris*, 20 août 1912. « Labeur et repos » dans *Le Soleil*, 22 août. « Le repos de quelques personnalités » dans *L'Indépendant Rémois*, 23 août 1912. « Le sommeil des cérébraux » dans *Le Courrier de Saône et Loire*, 5 septembre. « Aux intellectuels », *La Gazette d'Annonay*, 5 octobre 1912.

73 Nicolas Delpierre (Dr), *Le sommeil et son hygiène, l'insomnie et son traitement*, Bruxelles, Lamartin, 1913, p. 313-317.

Est-il vrai que les « cérébraux » : écrivains, savants, hommes à travail intellectuel, dorment plus mal, moins, ou plus singulièrement que les autres? Je ne le crois pas, et je ne crois pas non plus que la distinction « cérébraux » ait la moindre valeur scientifique. Le comptable exécute un travail cérébral, tout comme le philosophe ou le romancier, et un travail de nature à lui causer souvent de vives préoccupations. L'épicier qui fait sa caisse fournir un travail cérébral, tout comme le poète qui cherche ses rimes. La noblesse d'un travail n'en change point la nature physique, et tout travail « de tête » est un travail physique aussi bien que cérébral. Il y a des hommes de lettre qui dorment peu ou mal ; il y en a qui dorment fort bien, mieux même que le commun des hommes. D'où cette autre conclusion que le travail cérébral n'a sans doute que fort peu d'influence sur la qualité ou la quantité du sommeil⁷⁴. [...]

Tout en réfutant la théorie physiologique de Cabanès, le journaliste salue en revanche la recherche sur les sommeils historiques :

Il n'en est pas moins intéressant de savoir comment dormait les grands hommes « de tête ». On verra par la citation suivante, tirée de la toujours pittoresque *Chronique médicale*, que plusieurs d'entre eux avaient su discipliner le sommeil.

Le *Mercure de France* cite donc dans les pages suivantes une large partie de l'enquête, reprenant les paragraphes sur le sommeil de Richelieu, Leibnitz, Boerhaave, Bossuet, Girodet, Lacépède et Littré. Si les conclusions médicales de Cabanès ne font ainsi pas toujours l'unanimité, son travail de compilation historique sur la réalité des veilles des grands hommes ne sont, quant à elles, pas remises en cause.

Au même moment où Augustin Cabanès est publié dans le *Petit Parisien*, une autre revue s'intéresse également au « sommeil des grands hommes », la *Revue de Psychothérapie* du renommé Dr Edgard Bérillon⁷⁵. En août 1912, ce dernier consacre en effet sa rubrique de « Psychologie

74 R. de Bury, *Le Mercure de France*, 16 décembre 1908.

75 Just Edgar Eugène Bérillon (1859-1848) est reçu docteur en médecine en 1884 avec une thèse intitulée *De l'indépendance fonctionnelle des deux hémisphères cérébraux*. La même année, il est chargé par le ministère de l'Intérieur d'une mission officielle dans les départements envahis par le choléra. Il est ensuite nommé médecin inspecteur des asiles d'aliénés de la Seine. À partir de 1888, il est chargé des cours de psychologie médicale et psychiatrie de l'École pratique de la Faculté de médecine de Paris, et devient également quelques années plus tard professeur à l'École de psychologie de Paris. Il contribue notamment par ses travaux au renouveau du savoir médical sur l'hypnose. En 1886, il fonde ainsi la *Revue de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique*, qui prend successivement les titres de *Revue de l'hypnotisme et de la psychologie physiologique* (1888-1909) et *Revue de psychothérapie et de psychologie appliquée* (1909-1915) – revue à laquelle collaborent entre autres Jean-Martin Charcot, Hippolyte Bernheim et Alexandre Lacassagne. Plusieurs fois récompensé par ses pairs, il reçoit le grade de chevalier de la légion d'honneur le 18 juin 1906 comme « docteur en médecine et publiciste scientifique ». C'est donc un médecin dont la qualité du travail scientifique et l'aptitude de vulgarisation sont publiquement reconnues et validées lorsqu'il publie son article sur le « sommeil des Grands Hommes » en 1912. Le Docteur Bérillon est aujourd'hui passé à la postérité en partie pour les théories racialistes qu'il développe sur l'ennemi allemand durant la Première Guerre mondiale. Dossier de Just Edgar Eugène Bérillon, Fond de la légion d'honneur, Archives Nationales, numérisé dans la base de données « Léonore » cote 19800035/453/60558, accessible en ligne [URL : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/28695>]. « BÉRILLON (Docteur Edgar) » dans Henry Carnoy, *Dictionnaire biographique et international des médecins et chirurgiens*, Paris, Imprimerie de l'armorial français, 1903, p. 32. Carmen Rousseau, « Edgar Bérillon » dans Hervé Guillemain (dir.), *DicoPolHIS*, Le Mans Université, 2020, accessible en ligne [URL : <http://dicopolhis.univ-lemans.fr/fr/dictionnaire/b/edgar-berillon.html>]. Sébastien Chavigner, « Les théories racistes du Dr Bérillon, savant devenu fou » dans *Retronews. Le site de presse de la BnF*, en ligne, 30/11/2017, modifié le 20/10/2020.

rétrospective » au sujet, se centrant sur les deux exemples très souvent utilisés par ses confrères : celui de Pline l’Ancien et de Napoléon – c’est ici Bérillon qui souligne en utilisant les italiques :

Chez les grands hommes la question du sommeil est essentiellement liée à la méthode de travail. Pour mener à bien une œuvre de quelque haleine, il est indispensable que l’activité cérébrale alterne avec des heures de repos complet. L’aptitude à reprendre le travail interrompu par la nécessité du repos, dépend essentiellement de la qualité et de la régularité de ce repos.

On a dit de beaucoup d’hommes supérieurs qu’ils pouvaient dormir à leur gré et que leur sommeil était sous la dépendance de leur volonté, Napoléon était de ceux-là. On lui a fait un grand mérite d’avoir pu dormir d’un sommeil paisible dans la nuit qui précéda la bataille d’Austerlitz.

Napoléon reconnaissait chez lui l’aptitude à entrer dans le sommeil dès qu’il en constatait la nécessité. Il trouvait cela tout naturel mais ne s’en glorifiait pas. [...]

Pline l’Ancien était également doué d’une extrême puissance de volonté en ce qui concernait l’utilisation du sommeil. Voici ce qu’en dit son neveu Pline le Jeune, dans une de ses lettres à Macer, en parlant de son oncle :

« Il avait un esprit infatigable, un goût prodigieux pour l’étude, *une force à veiller extraordinaire*. A partir des fêtes de Vulcain, il commençait à travailler le soir, non pour porter bonheur à son ouvrage, mais par amour de l’étude : c’était alors aussitôt qu’il faisait nuit close, mais en hiver, c’était dès la septième heure dès la huitième au plus tard, parfois dès la sixième. *Il avait le sommeil à sa discrétion au point de s’y livrer et de le quitter au milieu même de ses études*. Avant le jour, il se rendait chez l’empereur Vespasien, qui lui aussi mettait ses nuits à profit, puis allait aux devoirs de sa charge ».

Il serait certainement intéressant à plus d’un titre, de connaître comment les hommes de valeur agissaient à l’égard de leur sommeil. On pourrait en tirer d’utiles observations. Dans tous les cas nous ouvrons ce chapitre avec l’espoir que nos lecteurs voudront bien y collaborer⁷⁶.

Interprétant les veilles historiques au prisme de la psychologie physiologique, le docteur Bérillon – qui participe également à travers cette revue aux études sur le sommeil hypnotique comme nous aurons l’occasion d’en reparler⁷⁷ – insiste davantage sur la force de volonté et l’aptitude au labeur des personnalités historiques, qualités potentiellement imitables par tout un chacun.

L’article de Bérillon est lui aussi repris et largement cité dans plusieurs journaux, comme par exemple le 31 août dans *Le Bourguignon*, ou presque un an plus tard dans *La Gazette médicale de Paris*⁷⁸. Celui-ci étant rédigé comme un appel à contribution, le numéro du 6 décembre de la *Revue de psychothérapie* publie la réponse d’un confrère, qui tient à ajouter des précisions sur le sommeil de Pline l’Ancien, tirant des sources antiques un nouvel exemple afin d’appuyer la capacité à maîtriser son sommeil déjà pointée par Bérillon :

Mon cher directeur, dans le numéro de novembre, vous mentionnez l’extrême puissance de Pline l’Ancien en ce qui concerne l’utilisation du sommeil. Le passage suivant, extrait de la lettre à Tacite dans laquelle Pline le jeune raconte la mort de son oncle, complètent les renseignements sur

76 Edgar Bérillon (Dr), « Le Sommeil des Grands Hommes » dans *Revue de psychothérapie et de psychologie appliquée. Ancienne revue de l’hypnotisme.*, 3ème série, 27ème année, n°2, août 1912, p. 60-61.

77 Voir *supra*. Chapitre 7.

78 « Le Sommeil des Grands Hommes » dans *Le Bourguignon*, 31 août 1912. « Le Sommeil des Grands Hommes » dans la *Gazette médicale de Paris, journal de médecine et des sciences accessoires*, 21 mai 1913, p. III.

l'aptitude remarquable que Pline l'ancien avait de dormir d'un sommeil tranquille, même dans les circonstances les plus périlleuses [...] ⁷⁹.

En guise de conclusion sur la question, la revue publiée dans le même numéro le chapitre déjà évoqué *Du Dormir* extrait des *Essais* de Montaigne.

Ces rubriques « médico-historiques », reprises par de nombreux quotidiens font ainsi l'inventaire des manières de dormir individuelles dispersées dans les différentes monographies biographiques, et en les regroupant contribuent à construire et généraliser à l'ensemble des personnalités historiques des rythmes de sommeil maîtrisés et écourtés. La constitution de ces lignées de grands hommes insomniaques permet alors de généraliser et d'encenser les veilles laborieuses et créatrices à l'ensemble des génies, laissant de côté les veilles nocturnes travailleuses non intellectuelles d'une part, et les veilles festives et oisives des noctambules d'autre part. Deux discours explicatifs s'affrontent alors, le premier interprétant les veilles des grands hommes comme révélatrices d'un fonctionnement physiologique particulier aux « cérébraux » et relevant de l'exceptionnel, alors que le second insiste sur une force de volonté et d'habitude à valeur d'exemple, permettant de maîtriser les temporalités quotidiennes jusqu'à en dompter son sommeil.

L'utilisation des veilles célèbres dans les discours médicaux et les études médico-historiques accorde ainsi une valeur scientifique et exemplaire aux mises en scènes des veilles politiques et artistiques des personnages célèbres du XIX^e siècle, en train de devenir des figures historiques. Ces derniers s'intègrent à des lignées de veilleurs politique, artistiques mais aussi scientifiques, distinguées rétrospectivement chez les grands hommes des périodes précédentes.

Ces rétrospectives de sommeils historiques qui s'élaborent au cours du second XIX^e siècle sont à replacer dans le contexte de l'essor des ouvrages de pathographies médicales. S'intégrant à ces discours, elles consacrent la maîtrise du sommeil et les capacités de veilles nocturnes prolongées comme un des attributs physiologiques du grand homme et de l'homme de génie, dont la définition fait l'objet de débats tout au long de notre période. En retour, les théories de la « généologie⁸⁰ »

79 « Le Sommeil des Grands Hommes - Le Sommeil de Pline l'Ancien » dans *Revue de psychothérapie et de psychologie appliquée. Ancienne revue de l'hypnotisme.*, 3^{ème} série, 27^{ème} année, n^o6, décembre 1912, p. 185-188.

80 Nous empruntons le terme à Darrin McMahon qui définit la « généologie » comme la croyance dans la possibilité d'une identification scientifique du génie et les différentes tentatives pour y parvenir, notamment à partir de la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle. Darrin M. McMahon, *Fureur divine. Une histoire du génie* [2013], trad. française par Christophe Jaquet, Paris, Arthème Fayard, 2016, p. 211-257.

influencent les débats médicaux sur les sommeils des cerveaux, nourrissant les théories physiologiques du sommeil et de ses pathologies.

2) LA CAPACITÉ DE VEILLE EXCEPTIONNELLE : PHYSIOLOGIE SURHUMAINE DU GÉNIE ?

Au cours du XIX^e siècle, les discours d'exaltation de la veille politique et les discours sur la veille artistique et littéraire, pourtant issus de contextualités et mécanismes de légitimation aux dynamiques éloignées, se rejoignent et s'intègrent à un processus de distinction commun, celui de la célébration des vertus des « génies » et des « grands hommes ».

Figures issues de l'antiquité, le génie et le grand homme connaissent toutes deux un processus de redéfinition et de nouvelle mise en valeur au cours du XVIII^e siècle. La recomposition de ces deux catégories dans l'Europe des Lumières traduit l'émergence de nouveaux processus de distinction, concurrentiels des hiérarchies sociales d'Ancien Régime. Selon Mona Ozouf, la « figure du grand homme rejette d'abord celle du roi » parce qu'« à la différence du roi, le grand homme n'est jamais un héritier. Il est à lui-même sa propre origine », et se positionne « contre les privilèges de la naissance »⁸¹. Jean-Claude Bonnet replace ainsi la naissance du grand homme dans une « nouvelle époque de la gloire⁸² » :

On n'accepte plus désormais que la valeur dépende du bon plaisir du monarque ou de la présence d'un monde séparé. Elle doit s'afficher comme une vertu évidente et contagieuse qui soit susceptible d'être acquise par tous, au moyen d'une nouvelle exemplarité et d'une nouvelle pédagogie héroïque. Le moment est venu d'universaliser la gloire en la dissociant d'un honneur exclusif qui se présente comme la passion et la vanité d'une seule classe sociale⁸³.

La notion de génie moderne semble en effet influencée par « l'avènement radical de la croyance dans l'égalité des êtres humains », dans le sens où elle propose en contrepoint de nouvelles formes de hiérarchisation, comme l'explique l'historien des idées Darrin McMahon :

Largement proclamée depuis la fin du XVII^e siècle sur les deux rives de l'Atlantique, l'idée que « tous les hommes sont créés égaux », comme l'a écrit Thomas Jefferson dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, pouvait passer, à la fin du XVIII^e siècle pour une évidence. [...] Et pourtant, l'affirmation de l'égalité a été, dès le début, fortement critiquée et contestée, et plusieurs catégories d'êtres humains ont été présentées comme faisant exception à la règle. [...] Jefferson lui-même parlait d'une « aristocratie naturelle » formée d'individus supérieurement doués de talent, d'intelligence et de créativité, et qui pouvait remplacer l'ancienne aristocratie de sang et de naissance ; beaucoup d'intellectuels européens, au XIX^e siècle, ont d'ailleurs conçu l'artiste sur ce modèle, comme un être doté par la nature de qualités spéciales, donnant droit à des privilèges eux-mêmes spéciaux. Cette idée a souvent été liée à l'affirmation de

81 Mona Ozouf, « Le Panthéon. L'école normale des morts », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire* [1984], Paris, Gallimard, 1997, tome 1, p. 157.

82 Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998, p. 29. Antoine Lilti, Chapitre 4

83 *Ibidem*, p. 32.

l'infériorité naturelle d'autrui, tout cela participant du « langage souterrain de l'inégalité » qui a accompagné la brillante proclamation de l'égalité de tous. Les débats modernes sur le génie, très souvent menés dans cet idiome, ont largement servi à justifier de nouvelles formes de hiérarchie, tout en témoignant d'une contestation profonde des doctrines de l'égalité universelle⁸⁴.

On assiste ainsi progressivement à un processus d'individuation du génie et du grand homme qui s'accélère à partir du XVIII^e siècle, puis durant la période révolutionnaire. Si, « le « génie » et le « grand homme » ne sont alors pas, à strictement parler, synonymes, la présence du génie dans le Panthéon des grands hommes va tout de même de soi⁸⁵ ».

Les discours et les débats autour de la constitution du Panthéon révolutionnaire ainsi que la célébration du génie de la nation et sa personnification dans les acteurs révolutionnaires permettent aux discours de la veille politique de s'intégrer à la glorification de l'exceptionnalité révolutionnaire. Puis, au cours du XIX^e siècle, la célébration des grands hommes de la nation issus de la Révolution d'une part, et l'affirmation du génie artistique des romantiques d'autre part continuent à faciliter l'intégration de la veille nocturne comme une des caractéristiques permettant de distinguer les hommes illustres. Peu à peu, la capacité de veille nocturne prolongée devient ainsi un critère de reconnaissance, qui s'élargit à toute la typologie de l'exceptionnalité, ne se réduisant plus aux milieux politiques ou artistiques. L'incarnation de ces êtres exceptionnels se fait en effet, sous la forme nouvelle de ce que Darrin McMahon nomme celle du « héros culturel », regroupant des hommes de lettres, des savants, des hommes de commerce et des hommes d'État. De la même manière, la figure du grand homme se prête à de multiples incarnations. Mona Ozouf note par exemple que dans les premiers jours de la révolution, parmi les six types d'humains retenus dans le journal de Marat comme susceptibles de composer l'assemblée des grands hommes, on compte le guerrier, qui expose sa vie pour la nation, le philosophe, qui l'éclaire, le législateur, qui lui donne de bonnes lois, le magistrat qui les fait exécuter avec intégrité, l'orateur qui épouse avec zèle la défense des opprimés, et le négociant généreux qui ramène l'abondance dans les temps de disette⁸⁶.

À l'image de ce que nous avons pu observer pour les veilleurs politiques et artistiques, les détails sur les rythmes de sommeil et les mises en scènes des nuits savantes se diffusent par la littérature biographique. En 1870, dans ses *Vies des savants illustres du XVIII^e siècle*, Louis Figuier – chimiste, médecin et auteur prolifique d'ouvrages de vulgarisation scientifique – insiste ainsi sur les rythmes de sommeil particulièrement courts de Gottfried Leibniz et Georges Buffon :

Le philosophe était âgé de soixante-dix ans, quatre mois et onze jours. [...]M. Leibniz était d'une forte complexion [...] il faisait un grand souper, sur lequel il se couchait à une heure ou deux heures après minuit. Souvent il ne dormait qu'assis sur une chaise, et ne s'en réveillait pas moins frais à sept heures ou huit heures du matin. Il étudiait de suite. [...]

84 Darrin M. McMahon, *Fureur divine. Une histoire du génie*, ouvrage cité, p. 23-24.

85 Darrin M. McMahon, *Fureur divine. Une histoire du génie*, ouvrage cité, p. 157.

86 Mona Ozouf, « Le Panthéon. L'école normale des morts », *article cité*, p. 158

Buffon se levait, en été, à cinq heures du matin. Il avait eu beaucoup de peine à prendre cette habitude, car dans sa première jeunesse il aimait passionnément le sommeil. Pour vaincre une paresse qui lui coûtait la meilleure partie de son temps, il imagina un moyen assez curieux. Il promit à son valet de chambre, qui le servit pendant soixante-cinq ans, un écu pour toutes les fois où il réussirait à le faire lever avant six heures du matin, lui recommandant de ne se laisser intimider ni par ses menaces ni par ses injures. Joseph remplit sa mission en conscience, et employa souvent la force pour tirer son maître en bas du lit. Un jour, n'en pouvant venir à bout, il lui jeta une cuvette d'eau sur la poitrine et s'enfuit. Buffon fut contraint de se lever pour changer de linge. Aussi répétait-il fréquemment : « Je dois à Joseph trois ou quatre volumes de l'*Histoire naturelle*. »⁸⁷.

En contrepoint, Louis Figuier déplore un D'Alembert pusillanime, qui refuse de sacrifier son sommeil à son œuvre :

Nous avons eu l'occasion d'indiquer trois des éléments, qui constituent le fond de cette âme noble et pure : l'amour de la liberté, le désintéressement, la bienfaisance. Ajoutons maintenant une circonspection extraordinaire, nous dirions volontiers une appréhension pusillanime de tout ce qui pouvait menacer son repos [...]. Permis à lui de préférer les douceurs de son repos olympien à tous les honneurs de la lutte et du martyre, et de tenir prudemment fermée devant le peuple une main toute pleine de vérités. Mais ce tempérament si peu héroïque, était-il bien ce qui convenait à la philosophie d'un siècle aussi troublé que celui où vivait d'Alembert, et qui fut, surtout dans sa dernière moitié, l'époque d'une rénovation radicale de toutes les idées philosophiques, politiques et sociales⁸⁸ ?

On retrouve ici une forte circulation des motifs utilisés pour exalter les veilles politiques et les artistes-veilleurs autour de la thématique commune de la veille laborieuse : le sommeil est sacrifié à la science de la même manière qu'il peut l'être aux muses ou au bien-être de la nation. À l'inverse, le paresseux qui refuse de sacrifier son sommeil – à l'image de D'Alembert – n'a pas la stature pour devenir un « héros ».

Les concepts de génie et de grand homme qui se forgent, s'auto-alimentent et s'élargissent tout au long du XIX^e siècle intègrent donc dans leur définition l'idéal de veille nocturne politique et artistique que nous avons étudié, aboutissant à la formation progressive de lignées rétrospectives de génies insomniaques.

Si ces deux processus de distinction sont contemporains, ils divergent cependant en ce qui concerne l'origine de l'exceptionnalité des personnages. Comme l'explique Mona Ozouf, le grand homme doit sa reconnaissance sociale à son mérite et à son talent, c'est le travail et la persévérance qui lui permettent d'acquérir les compétences qui lui valent d'être distingué : « Le grand homme ne doit rien au surnaturel, alors que le héros réussit une action qui tient du miracle. Le héros est l'homme salvateur, alors que le grand homme est celui du temps cumulatif, où s'empilent les résultats d'une longue patience et d'une énergie quotidienne ». À l'inverse, on naît avec l'étoffe du

87 Louis Figuier, *Vies des savants illustres du XVIII^e siècle avec l'appréciation sommaire de leurs travaux*, Paris, Librairie internationale, 1870, p. 78, p. 380.

88 *Ibidem*, p. 104-105.

héros ou du génie, on ne le devient pas. Ces derniers sont « pétris, comme le roi, d'extraordinaire⁸⁹ ». L'essence du génie-héros est naturelle et non culturelle. Les débats idéologiques qui tentent de définir les catégories du grand homme, du héros et du génie se forment ainsi autour des notions duales d'inné/acquis, de don/mérite, et d'exceptionnalité/égalité, qui vont influencer en retour les discours sur les capacités de veilles exceptionnelles. Même si les débats autour des deux types de catégories sont plus nuancés comme l'a illustré l'historiographie consacrée au sujet, nous retiendrons dans la suite de ce chapitre les définitions telles qu'elles se sont cristallisées dans les débats d'idées au cours du siècle : le génie relevant d'une nature innée, ne pouvant pas s'acquérir, qui se distingue du grand homme, qui lui acquiert son talent à force de travail et de persévérance.

Il convient de noter ici que cette différenciation n'est cependant pas opérante pour l'ensemble des sources du XIX^e siècle, et notamment chez les chroniqueurs de presse, qui utilisent alternativement les deux termes pour marquer l'exceptionnalité, sans forcément opérer de distinction inné/acquis entre les deux notions (chacun attribuant sa propre opinion indistinctement aux deux catégories : soit l'exceptionnalité est le résultat du talent du génie ou du grand homme, soit elle est naturelle).

Les nuits blanches des génies relèvent ainsi du surnaturel, révélant une forme de sacralité qui s'inscrit dans la lignée des privations de sommeil rapportées dans les hagiographies chrétiennes. À partir de la seconde moitié du siècle, les recherches sur les génies appuient également l'idée que la capacité de veille nocturne n'est pas liée à la force de l'habitude, mais témoigne d'une physiologie particulière, à la limite du pathologique.

A) L'INSOMNIE DES GÉNIES, HÉRITIÈRE DES HAGIOGRAPHIES CHRÉTIENNES

Les mises en scène des veilles prolongées permettent de renforcer la sacralisation des hommes illustres, en leur attribuant une résistance au sommeil qui dans la littérature chrétienne était jusque-là réservée à la sainteté, comme le rappelle Guillaume Garnier :

On retrouve des références [à l'insomnie] principalement dans l'hagiographie chrétienne qui évoque des femmes et des hommes ayant vécu des semaines, voire des mois sans dormir. Les allusions à cet état d'insomnie mystique se sont multipliées dès le XIII^e siècle (essor de la mystique féminine dans l'Occident latin). D'après plusieurs sources, Sainte Catherine de Sienne ne dormait qu'une demi-heure par jour comme Saint-Pierre d'Alcantara (d'après les déclarations de Sainte-Thérèse d'Avila) ; une heure de sommeil hebdomadaire aurait suffi à Catherine de Ricci ; quant à Lydwine de Schiedman, elle se serait contentée d'un total de trois heures de sommeil en trente ans⁹⁰.

89 *Ibidem*, p. 158.

90 Guillaume Garnier, *L'Oubli des peines*, , p. 173-174.

Alice Bretagne explique ainsi qu'au moment du développement des mortifications corporelles aux XVI^e et XVII^e siècles, les exploits ascétiques de privation de sommeil se multiplient, devenant l'un des attributs du véritable pénitent comme un moyen de s'approcher de la sainteté. C'est en effet par leur résistance au sommeil que les saints démontrent la force avec laquelle ils sont capables de maîtriser à la fois leur corps et leur conscience⁹¹.

Les « vies des Saints » rééditées ou publiées au XIX^e siècle continuent d'ailleurs de relayer la mise en avant des privations de sommeil, dans un registre proche de celui utilisé pour exalter les nuits blanches des génies. En 1860, la réédition de la *Vie des saints* de François Giry intègre par exemple une entrée « dormir » à sa table des matières. Cette dernière renvoie aux notices de Saint Siméon Stylite qui « ne dort point du tout », à Sainte Lidwine qui « ne dort pas en l'espace de 30 ans plus qu'on ne le fait en 3 jours », à Saint Arsène qui « disait qu'un religieux ne doit pas dormir plus d'une heure », à Saint Leu de Troyes, qui « ne dort que de deux nuits l'une » et enfin à Saint Pierre d'Alcantra qui ne « dort qu'assis, et une heure et demie »⁹².

Si l'on ne trouve pas de référencement direct aux veilles des saints chrétiens dans les descriptions biographiques des hommes de génies insomniaques, la similarité des descriptions contribue à renforcer l'analyse portée entre autres par Darrin McMahon sur le transfert d'anciennes formes de religiosité vers le génie moderne et laïc⁹³. Dans la lignée des travaux initiés notamment par Paul Bénichou pour les poètes romantiques⁹⁴, l'historien explique qu'« en prenant sa forme moderne, le génie s'est doté de pouvoirs qui étaient auparavant réservés exclusivement aux dieux ou à Dieu et à ces êtres glorifiés : les prodiges et les prophètes, les anges et les *genii*, les saints et les grandes âmes⁹⁵».

Il est d'ailleurs intéressant de rappeler ici que l'expression même de « nuit blanche » trouve au XIX^e siècle une généalogie sacrée puisqu'elle réfère pour certains étymologistes à la nuit de prières précédant l'adoubement du chevalier chrétien⁹⁶. Renvoyant à un imaginaire antique et

91 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 110-112

92 [Paul Guérin (dir.)], « Table alphabétique des matières de dogme, de morale, etc., répandues dans le présent ouvrage » dans François Giry, *Vie des saints, d'après Lipoman, Surlus, Ribadeneira et autres auteurs, édition revue et augmentée de la vie des saints et bienheureux nouveaux et des personnes de notre temps mortes en odeur de sainteté, avec une table alphabétique des matières de dogme, de morale, etc., répandues dans l'ouvrage, par des prêtres de l'immaculée conception de Saint-Dizier (Haute-Marne)*, Paris, Victor Palmé, 1860, p. 12.

93 Pour Darrin Mc Mahon, l'apparition de la notion de génie moderne au XVIII^e siècle s'inscrit dans le double contexte d'un « retrait de Dieu » par l'élimination des puissances médiatrices du ciel, et de l'apparition de l'idéal d'égalité universelle, « car si la première évolution a ouvert un espace dans lequel le génie pouvait naître et déployer ses ailes, la seconde lui a fourni un cadre dialectique et même un contrepoint fécond ». Darrin Mc Mahon, *Fureur divine, ouvrage cité*, p. 13-24 ; p. 117-118.

94 Paul Bénichou, *Romantismes français, ouvrage cité*.

95 Darrin Mc Mahon, *Fureur divine, ouvrage cité*, p. 22.

96 Sur l'étymologie de « nuit blanche », voir *supra*.

médiéval, cette filiation puise dans un référentiel concurrentiel de celui de la sainteté ascétique, celui de l'héroïsme chevaleresque et laïc⁹⁷.

L'expérience de la nuit blanche renforce également le génie dans son rôle de médiateur privilégié entre les hommes et le divin. Les insomnies créatrices et l'investissement de la temporalité nocturne par une partie des scénarii auctoriaux du XIX^e siècle participent en effet tout particulièrement à la promotion du sacerdoce artistique. Les scénographies heureuses ou malheureuses de l'artiste-veilleur visité par les muses, du poète maudit ou du noctambule désenchanté consolident le positionnement surnaturel de ces nouveaux génies, en proie à l'inspiration mais aussi aux démons nocturnes, prophètes choisis qui peuvent être déçus, mais qui sont seuls capables de percevoir et lire les mystères de la nuit⁹⁸.

Opérant la jonction entre les nuits blanches politiques et artistiques, les veilles nocturnes des génies s'instaurent alors comme une temporalité privilégiée de la création, de l'expression du génie scientifique qui ne souffre pas d'être interrompu dans la résolution des mystères de l'univers, ou encore du génie politique protecteur du sommeil de la nation. L'insomnie participe ainsi à la sacralisation des hommes illustres, les positionnant comme les seuls explorateurs légitimes des temporalités nocturnes, passeurs entre les mondes du jour et de la nuit.

B) UN MARQUEUR NATUREL D'EXCEPTIONNALITÉ

La capacité à supporter les veilles nocturnes devient un des indicateurs corporels de l'incarnation en chair et en os du génie moderne, de son expression physiologique, à l'intérieur même des corps. Contrôler son sommeil, ou le réduire au minimum est en effet interprété comme un marqueur qui permet de distinguer la singularité du génie et de le différencier de l'homme ordinaire.

Darrin Mc Mahon explique ainsi que dès le XVIII^e siècle, la question de la supériorité du corps du génie est posée, notamment à propos d'Isaac Newton :

« Mange-t-il, boit-il, dort-il comme les autres hommes » s'interroge un mathématicien français. « Je ne pourrais croire sans cela qu'il [Newton] est un génie ou une intelligence céleste entièrement dégagée de la matière». [...]

Et s'il se peut que cette anecdote souvent rapportée soit apocryphe – comme les récits mythiques de la vie des saints –, elle n'en est pas moins significative. Ce genre d'histoire a participé autant que rendu compte de la « canonisation » du personnage. Aussi convenait-il que son corps, à sa mort en 1727, fût inhumé à l'abbaye de Westminster, lieu du dernier repos des saints de l'ancien

97 Sur les mises en concurrence de la morale chrétienne rigoureuse et la morale chrétienne héroïque aux XVII^e-XVIII^e siècles, voir Paul Bénichou, *Morales du grand siècle*, François-Xavier Cuche, « De la canonisation du néo-stoïcien à la démolition chrétienne du héros au XVII^e siècle en France », dans Gérard Freyburger, Laurent Pernot (dir.), *Du héros païen au saint chrétien. Actes du colloque de Strasbourg, 1^{er}-2 décembre 1995*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1997, p. 203-214. Jean-Marie Apostolidès, *Héroïsme et victimisation. Une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils, 2003.

98 Voir *supra*.

temps ; et que sa statue, dans le vestibule de Trinity College à Cambridge portât l'inscription *Qui genus humanum ingenio superavit* : « Dont le génie a surpassé le genre humain »[...]. Touché par la divinité, Newton était un génie placé parmi les hommes pour saisir et révéler la vérité : un saint laïc⁹⁹.

Le « mathématicien français » évoqué dans l'anecdote est le marquis de l'Hôpital, qui en découvrant par l'intermédiaire de son confrère écossais John Arbuthnot les *Principia* se serait extasié ainsi devant les talents de son auteur¹⁰⁰. Pur esprit, capable de s'abstraire des besoins corporels, Newton semble pour ses contemporains être « une intelligence céleste entièrement dégagé de la matière ».

Le biographe sur lequel s'appuie Darrin McMahon ne date pas les premières mentions de l'épisode, mais celui-ci est connu est circule au XIX^e siècle. Joseph Bertrand la rapporte par exemple en 1865 dans son ouvrage sur les fondateurs de l'astronomie moderne :

Le marquis de l'Hôpital demandait un jour à un Anglais qui connaissait Newton, si l'auteur du livre des *Principes*, soumis aux besoins de l'humanité, dormait, mangeait et buvait comme les autres hommes¹⁰¹.

La réaction du marquis de l'hôpital traduit bien l'idée que le corps d'un génie comme Newton relève d'une physiologie exceptionnelle, il ne peut être soumis aux mêmes besoins que le commun des mortels. Cette idée est également présente dès 1821 dans la notice écrite par l'astronome et mathématicien Jean-Baptiste Biot pour la *Biographie Universelle* :

Pendant deux ans que Newton employa pour préparer et développer l'immortel ouvrage des *Principes de la Philosophie naturelle*, où tant de découvertes admirables sont exposées, il n'exista que pour calculer et penser ; et, si la vie d'un être soumis aux besoins de l'humanité peut offrir quelque idée de l'existence pure d'une intelligence céleste, on peut dire que la sienne présenta cette image. Souvent, perdu dans la méditation de ces grands objets, il agissait sans songer qu'il agit, et sans que sa pensée semblât conserver aucun lien avec son corps. On rapporte que, plus d'une fois, commençant à se lever, il s'asseyait tout à coup sur son lit, arrêté par quelque pensée, et demeurait ainsi à moitié nu pendant des heures entières, suivant toujours l'idée qui l'occupait. Il aurait même oublié de prendre de la nourriture, si on ne l'en eût fait souvenir ; et même quand ce besoin se faisait sentir, il n'eût pas été impossible de lui persuader qu'il était satisfait¹⁰².

Si le rapport au sommeil n'est ici mentionné qu'anecdotiquement pour relater la supériorité du scientifique considéré comme l'incarnation du génie du XVIII^e siècle, l'idée que l'homme de génie

99 Darrin Mc Mahon, *ouvrage cité*, p. 147.

100 Il est intéressant de noter que Darrin Mc Mahon renvoie en note de cette citation à une biographie récente, dont le titre – *Newton, Never at Rest* – et les anecdotes retenues dans l'ouvrage – principalement tirées des documents réunis par Keynes – continuent à véhiculer les représentations d'un Isaac Newton qui ne se repose jamais : Westfall Richard, *Newton, Never at Rest : a biography of Isaac Newton*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983. Traduction française Marie-Anne Lescourret, *Newton. 1643-1727*, Paris, Flammarion, 1994.

101 Joseph Bertrand, « Newton » dans *Les fondateurs de l'astronomie moderne*, Paris, Hetzel, 1865, p. 356.

102 Jean-Baptiste Biot, « Newton, Isaac » dans *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, [1821], 1843, p. 383. Ce texte plusieurs fois réédité semble être considéré au XIX^e siècle comme référence sur la vie d'Isaac Newton. Louis Figuier le cite par exemple dans ses *Vies des savants illustres du XVIII^e siècle*, *ouvrage cité*, p. 44-45 : « Le biographe français de Newton, qui a laissé bien peu à faire à ses successeurs, est J.-B. Biot ».

peut réduire voire s'absoudre de certains besoins corporels est déjà présente. C'est en effet surtout, à partir de la Révolution, avec l'affirmation de la veille politique, puis au XIX^e siècle avec l'affirmation de la veille artistique que la réduction et le contrôle du temps de sommeil vont devenir l'un des attributs du corps des génies.

Bien davantage qu'Isaac Newton, c'est ainsi la figure de Napoléon Bonaparte, élevé rapidement au rang de génie, qui devient une des références pour démontrer que le sommeil est moins nécessaire à l'être exceptionnel qu'au commun des mortels.

Nous avons vu dans le premier chapitre que très rapidement, Napoléon s'appuie sur les codes de la veille politique pour s'affirmer comme une figure révolutionnaire de premier plan, puis comme un Empereur légitime. L'image d'un Napoléon qui dort peu et qui est capable de maîtriser son sommeil, déjà diffusée de son vivant, est renforcée tout au long du XIX^e siècle, par la publication des témoignages de ses anciens collaborateurs, mais aussi par les nombreux travaux qui se penchent sur l'intimité de Bonaparte. L'affirmation de son appartenance au rang des génies suit une trajectoire similaire.

Napoléon se place en effet comme un personnage charnière dans les dynamiques d'exceptionnalisation issues de la période révolutionnaire. Il s'affirme à la fois comme génie dans le sens qu'il prend au XVIII^e siècle, comme héros et comme grand homme¹⁰³. Il participe activement à la formation de cette image. Dans les productions théâtrales et les fêtes incessantes organisées pour célébrer les victoires militaires et les congés nationaux, il est systématiquement qualifié de « génie », titre qui revient également à propos du consul puis de l'empereur dans la plupart des cérémonies. Darrin Mc Mahon explique qu'il était jusque-là inhabituel que le culte du génie se forme autour d'un personnage encore vivant,

Au XVIII^e siècle, le génie était surtout associé à des savants, des artistes, des hommes de lettres, pour la plupart défunts. Les contemporains de Napoléon ont parfois qualifié Richelieu, Frédéric le Grand, Georges Washington ou William Pitt d'hommes d'État de génie – et même de génie tout court – mais aucun dirigeant européen moderne (et assurément aucun monarque français) – n'avait jamais justifié son règne par un appel explicite au génie comme tel¹⁰⁴.

C'est selon l'historien le contexte particulier de la Révolution française, en liant le culte du génie à la fonction politique et au changement révolutionnaire, qui rend possible « le règne du génie en chair et en os, un règne basé largement sur la force du caractère, du verbe et de l'action¹⁰⁵ ».

103 Jacques-Olivier Boudon, « Grand homme ou demi-dieu ? La mise en place d'une religion napoléonienne », *Romantisme, Revue du XIX^e siècle*, n°100, 1998, p. 131-141, p. 139. Darrin Mc Mahon, *op. cit.*, p. 173-177.

104 Darrin Mc Mahon, *ouvrage cité*, p. 172.

105 *Ibidem*, p. 170.

C'est dans cette fusion avec la sphère politique que les caractéristiques de veille nocturne s'incorporent progressivement à la définition même du génie, exaltant un Napoléon animé d'une « force vitale » exceptionnelle qui « lui permettait de passer de son étude et de sa chambre, au palais et à la salle d'apparat, et le précipitait, de champ de bataille en champ de bataille, au coeur du maelstrom de la vie¹⁰⁶ ». Jacques-Olivier Boudon et Darrin MacMahon ont également rappelé que si le futur empereur a joué un rôle dans la construction des représentations qui lui étaient associées, celles-ci se développaient dans un contexte permettant de susciter une large adhésion, référant à un système de valeurs communes qui a permis de porter le personnage napoléonien comme à la fois un être surhumain, et un modèle d'exemplarité¹⁰⁷. Ainsi, alors même qu'il participait à forger son image de génie hyperactif insomniaque, cette image issue des valeurs révolutionnaire a réciproquement façonné le personnage public napoléonien.

Après la chute du régime, la diffusion et la construction de cette figure du génie capable de maîtriser son sommeil continue de se développer et se diffuse à l'échelle européenne, notamment dans l'exaltation du génie romantique dont Napoléon devient l'archétype¹⁰⁸. Pour Goethe par exemple, le contrôle que l'empereur français pouvait exercer sur ses besoins corporels était la manifestation même de l'influence que le génie peut exercer sur la physiologie :

Le corps a du moins la plus grande influence [sur le génie]. [...] Quand on a dit de Napoléon que c'était un homme de granit, le mot était juste, surtout de son corps. Que n'a-t-il pas exigé et pu exiger de lui ! Depuis les sables brûlants des déserts de Syrie jusqu'aux plaines de neige de Moscou, quelle infinité de marches, de batailles, de bivouacs nocturnes, n'apercevons-nous pas ! Que de fatigues, que de privations corporelles n'a-t-il pas dû endurer ? Peu de sommeil, peu de nourriture, et, de plus, toujours une activité d'esprit extrême ! [...] Quand on pèse tout ce que celui-là a fait et enduré, il semble qu'à quarante ans il devait être usé jusqu'au dernier atome, mais, pas du tout ; à cet âge on le voyait s'avancer encore, toujours héros parfait¹⁰⁹.

Goethe souligne ici la présence corporelle du génie, qui traduit l'importance de la force vitale chez les individus qui en sont doté, nécessitant très peu de sommeil¹¹⁰.

Alors même que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la position de « demi-dieu » de Napoléon s'affaiblit, celle du héros-génie surnaturel se renforce¹¹¹. Elle s'exprime notamment à travers la multiplication des publications consacrées au « Napoléon intime », qui dédient des passages spécifiques à la maîtrise du sommeil de l'Empereur :

106 *Ibidem*, p. 177.

107 Jacques-Olivier Boudon, « Grand homme ou demi-dieu ? La mise en place d'une religion napoléonienne, *Romantisme, Revue du XIXe siècle*, n°100, 1998, p. 131-141. Darrin Mc Mahon, *op. cit.*, p. 171.

108 Natalie Petiteau, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 2004, p. 75 et suivantes.

109 Johann Wolfgang von Goethe, « Mardi, 11 mars 1828 », dans *Conversations de Goethe pendant les dernières années de sa vie. 1822-1832, recueillies par Eckermann*, [1836], traduction française, Paris, Charpentier, 1863, vol. 2, p. 5-6.

110 Sur l'essai de définition du génie chez Goethe et les romantiques allemands, voir Mac Mahon, p. 205 – 208.

111 Jacques-Olivier Boudon, « Grand homme ou demi-dieu ?.. », *article cité*.

Il était très rare, presque sans exemple, qu'il dormit une nuit d'affilée, que son somme excédât trois heures. Eveillé même en sursaut et contre son gré, il se reprenait tel que dans la veille. « La présence d'esprit après minuit est telle chez moi, disait-il, que si, par des circonstances instantanées, je suis réveillé, je me lève, sans qu'on puisse deviner à l'état de mes yeux si je viens de dormir, et mes dictées ont autant de fraîcheur que dans un moment donné de la journée. » [...] Napoléon a été l'homme de son temps et sans doute de tous les temps, qui a le moins donné au corps et le plus à l'esprit. Cela n'explique point la grandeur de son œuvre, mais cela permet d'en comprendre l'immensité¹¹².

Le sommeil de Napoléon prend donc logiquement une place de choix dans les lignées de génies insomniaques que nous avons évoquées plus haut. C'est, rappelons-le, le point de départ de la réflexion d'Augustin Cabanès dans son exploration des sommeils illustres. Si Napoléon est l'un des rares exemples à qui l'on accorde la faculté de pouvoir complètement contrôler son sommeil – son esprit à la limite du surnaturel prenant le pas sur son corps – la capacité à réduire le temps de sommeil est comme nous l'avons vu concédée – parfois rétrospectivement – à l'ensemble de la lignée. C'est donc par leur supériorité morale – et l'action de cette supériorité sur les corps – que les génies peuvent supporter les veilles nocturnes prolongées. Ils sont en cela des exceptions de la nature, et ne peuvent être imités, comme ne cessent de le souligner les médecins, hygiénistes et chroniques de vulgarisation dans la presse :

Humbolt, Mirabeau, Schiller se contentaient de deux à trois heures. Kant, Balzac dormaient quatre heures. Mais encore une fois, ce sont là des exceptions. [...] Pour une personne adulte, la durée du sommeil doit être de sept heures ; mais il vaut mieux qu'elle dorme une heure ou deux de plus qu'une heure ou deux de moins¹¹³.

« L'art de dormir », *Le Petit Journal*, 11 septembre 1897

Certains organismes peuvent impunément ne pas ou très peu dormir pendant un assez long temps. Napoléon I^{er}, après des journées à cheval, sommeillait deux heures sur une chaise et recommençait le lendemain grâce à d'énormes doses de café. Endurance qu'il devait à une circulation très lente, son pouls n'ayant guère que quarante pulsations par minute, au lieu de soixante-dix. Mais ce sont là des exceptions. On ne saurait, sans danger, maltraiter son organisme, dont le repos est un des plus impérieux besoins. Il importe donc de sérieusement surveiller et le sommeil et son hygiène. Le temps passé à dormir n'est pas du temps perdu¹¹⁴.

Xavier Pelletier, « Le sommeil », *La Presse*, 16 avril 1901

La capacité à peu dormir la nuit, relevant d'une énergie hors du commun, est ainsi considérée par une partie des discours comme l'une des expressions corporelles de la singularité des génies, d'où sont particulièrement exclues les femmes.

L'incarnation du génie à la fois dans des catégories d'exceptionnalisation – politique, savante, et dans une moindre mesure artistique – souvent fermées aux femmes peut en partie expliquer cette absence féminine. L'incarnation du génie dans une physiologie corporelle exceptionnelle contribue

112 Frédéric Masson, *Napoléon chez lui : la journée de l'empereur aux Tuileries*, Paris, Dentu, 1894, p. 228-231 ;

113 Thomas Grimm, « L'art de dormir », *Le Petit Journal*, 11 septembre 1897.

114 Xavier Pelletier, « Le sommeil », *La Presse*, 16 avril 1901.

à justifier cette exclusion. Les travaux de Christine Battersby mettent ainsi en évidence la manière dont la catégorie du génie se forme – non sans quelques résistances – aux XVIII^e et XIX^e siècle en rejetant les corps féminins : le génie est un homme, doté d'un surplus d'énergie – virile – qui lui permet de transcender le biologique et exprimer sa créativité¹¹⁵.

Si le début du XIX^e siècle semble en effet laisser une ouverture aux femmes auteures et artistes, les portes du génie leur restent fermées. On compte cependant de rares exceptions, parmi lesquelles George Sand, qui comme nous l'avons vu, s'affirme par une scénographie auctoriale nocturne. Mais si cette dernière peut faire preuve d'un certain talent lui permettant de rivaliser avec les œuvres des génies, c'est car elle est dotée de qualités masculines, sûrement jusque dans sa constitution corporelle. Les frères Goncourt en sont persuadés, comme ils l'affirment en août 1857 : « Le génie est mâle. L'autopsie de Mme de Staël et de Mme Sand auraient été curieuses : elles doivent avoir une construction un peu hermaphrodite ». Edmond réaffirme cette idée le 8 décembre 1893 : « si on avait fait l'autopsie des femmes ayant un talent original, comme Mme Sand, Mme Viardot, etc., on trouverait chez elles des parties génitales se rapprochant de l'homme, des clitoris un peu parents de nos verges »¹¹⁶. Le génie ne peut que trouver son incarnation dans un corps masculin. Considérées de plus en plus comme fragiles et inférieures autant de corps que d'esprit, les femmes sont écartées des discours de glorification des génies, et donc des lignées de génies insomniaques.

Suivant l'idée qu'il existe des manifestations physiologiques et psychologiques du génie, plusieurs naturalistes et médecins essayent alors de définir scientifiquement des caractéristiques mesurables permettant d'identifier et répertorier en termes médicaux, statistiques et psychologiques, les attributs de l'exceptionnalité humaine. Ces recherches vont à leur tour influencer les explications médicales des capacités de veilles exceptionnelles.

3) GÉNILOGIE ET VEILLE NOCTURNE : DE LA VEILLE EXCEPTIONNELLE À LA DANGÉROSITÉ PATHOLOGIQUE

Les essais de définitions scientifiques du génie parcourent l'ensemble du XIX^e siècle, dans un essai de compréhension des individus qui constituent un écart positif ou négatif à la norme. Retraces et contextualisés par l'historiographie, ces débats cherchent à déterminer les prédispositions

115 Christine Battersby, *Gender and Genius. Towards a Feminist Aesthetics*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p. 6-7 .

116 Edmond et Jules de Goncourt, *Journal*. Cité par Silvia Lorusso, « La misogynie littéraire. Le cas Sand », *Revue italienne d'études françaises. Littérature, langue, culture* [En ligne], Seminario di filologia francese, n°7, 2017, p. 2-3. [URL : <http://journals.openedition.org/rief/1473>].

physiologiques et psychologiques qui permettent l'apparition de surhommes, et de leurs pendants négatifs, les sous-hommes¹¹⁷. Ces réflexions s'incorporent souvent au sein de la « triade » décrite par Michael Hagner : génie, criminalité et maladie mentale¹¹⁸. Au tournant du XIX^e siècle, la craniologie, suivie entre autre par la phrénologie essaie d'expliquer le génie comme un fait naturel, et s'efforce de lui trouver des causes physiologiques. Au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle, les études anatomiques, médicales et anthropologiques se multiplient, et contribuent à poser le génie comme relevant de l'ordre de l'expérimentable, la science moderne permettant de rendre intelligible l'exceptionnel humain. Ces recherches inscrivent aussi progressivement la compréhension du génie dans la dialectique du normal et du pathologique, comme l'expliquent Ugo Batini et Marine Riguet :

Cette « matérialisation » du génie, au sens propre comme au sens figuré, peut se percevoir comme un des traits distinctifs de l'inflexion majeure que la notion subit au XIX^e siècle. La vision positive, voire positiviste, que ce siècle construit peu à peu à partir de grandes effusions romantiques qui glorifient un être d'exception, ramène en quelque sorte la notion du ciel vers la terre. Le génie inspiré devenu individu singulier apparaît dans le champ quantitatif de la science comme un original, une déviance par rapport à la norme, pouvant être considéré biologiquement comme un monstre. Cette incorporation progressive dans la tête, le cerveau, puis l'organisme tout entier sous forme de pathologie, va finir par dissoudre la notion en lui substituant au début du XX^e siècle, une faculté plus large et partagée par tous (malgré des proportions différentes qui sont loin d'être anodines) : l'intelligence¹¹⁹.

Le XIX^e siècle apparaît ainsi comme un moment d'essai de définition scientifique constante de l'exceptionnalité du génie, cherchant son expression dans les corps. Au tournant du XX^e siècle, cette exceptionnalité se recentre sur le cérébral et l'intelligence – faculté qui va progressivement concentrer l'ensemble des recherches tout en perpétuant une hiérarchisation des corps et des esprits.

Les veilles prolongées ou l'insomnie des génies, progressivement identifiées comme l'une des caractéristiques physiologiques de l'exceptionnalité trouvent au XIX^e siècle leur place dans ces différents schémas d'explication, qui influencent à leur tour les discours sur les sommeils des hommes illustres.

117 Pour un bilan historiographique récent, voir l'ouvrage collectif *Le Génie au XIX^e siècle. Anatomie d'un monstre*, dirigé par Ugo Batini et Marine Riguet, et notamment la précieuse bibliographie générale qu'il contient. Ugo Batini, Marine Riguet, *Le Génie au XIX^e siècle. Anatomie d'un monstre*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

118 Michael Hagner, *Des cerveaux de génie : une histoire de la recherche sur les cerveaux d'élite*, Paris, Maison des sciences et de l'homme, 2008.

119 Ugo Batini, Marine Riguet, « Introduction. Un positivisme du génie ? » dans *Le Génie au XIX^e siècle. Anatomie d'un monstre*, ouvrage cité, p. 7-21.

A) RÉVEILLÉ-PARISE : LES VEILLES PROLONGÉES DES GÉNIES: CAUSE DU TEMPÉRAMENT NERVEUX, AGGRAVÉES PAR L'HYGIÈNE

L'un des premiers médecins à poser la question de pathologies spécifiques aux génies est le docteur et chirurgien reconnu – membre de l'Académie de médecine depuis 1830 – Joseph-Henri Réveillé-Parise (1782-1852). Il publie en 1834 une étude intitulée *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit, ou Recherches sur le physique et le moral, les habitudes, les maladies et le régime des gens de lettres, artistes, savans, hommes d'état, jurisconsultes, administrateurs, etc.* Si le titre ne réfère pas directement aux génies, il englobe dans les hommes « liés aux travaux de l'esprit » l'ensemble des professions dans lesquelles se distinguent ces derniers, sans réduire son étude aux seuls « gens de lettres » comme c'était souvent le cas au XVIII^e siècle¹²⁰. À l'intérieur de l'ouvrage, la volonté d'identifier une constitution physiologique spécifique au génie – ainsi que les pathologies particulières et les traitements qui lui sont associés – est d'ailleurs clairement indiquée : « il y a des préceptes dont la généralité s'applique aux affections pathologiques d'une certaine classe d'hommes, et c'est précisément ce dont il s'agit ici. Oui, il y a un art de traiter les maladies d'un homme de génie, d'adoucir ses souffrances ; mais cet art s'apprend comme tous les autres¹²¹ ».

Réveillé-Parise regrette par ailleurs la difficulté de réaliser une telle étude, car les détails intimes relevant de l'hygiène corporelle de ces derniers sont encore rares au début du XIX^e siècle :

Cet ouvrage ayant pour base la connaissance du tempérament des hommes célèbres et les détails de leur vie privée, on ne saurait croire combien ces mêmes détails m'ont coûté de recherches. La plupart des historiens et des biographes abondent quand il est question des ouvrages, des principes, des systèmes, des actions d'éclat, du costume officiel, mais ils se taisent quand il s'agit de ce qu'on appelle le négligé de la vie domestique, précisément ce qui révèle l'homme, en écartant le masque ou le personnage. *Guetter* les grands hommes aux petites choses, comme dit Montaigne, est pourtant le seul moyen de les bien connaître. Il n'y a peut-être que les lettres particulières écrites dans l'intimité, qui puissent donner la clé de certains caractères¹²².

À partir de ses recherches, Réveillé-Parise conclut que les hommes de génie ont essentiellement un tempérament à prédominance nerveuse :

Une organisation délicate, mobile, singulièrement impressionnable, où le sentiment de la vie est presque toujours exalté, où les sympathies sont rapides, actives et multipliées ; un système cérébral maintenu dans un état permanent d'éréthisme par des stimulations extra-normales et profondément perturbatrices des appareils de la vie ; enfin une sorte *d'intempérie nerveuse*, et,

120 Anne C. Vila, Ronan Y. Chalmin, « Malade de son génie... » : Raconter les pathologies des gens de lettres, de Tissot à Balzac » dans *Dix-huitième siècle*, 2015/1, n° 47, Paris, Société Française d'Études du Dix-Huitième Siècle, p. 55-71.

121 Joseph-Henri Réveillé-Parise, *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit, ou Recherches sur le physique et le moral, les habitudes, les maladies et le régime des gens de lettres, artistes, savans, hommes d'état, jurisconsultes, administrateurs, etc.*, [1834], Paris, Dentu, 1839, t. 2, p. 79.

122 *Ibidem*, p. 175-176.

comme je l'ai remarqué, une diathèse d'irritabilité dont le résultat est d'agiter, d'ébranler à chaque instant l'économie, d'en troubler les fonctions, d'en consumer vite et radicalement les forces¹²³.

À la suite des travaux de Franz Joseph Gall, il fait de la concentration de l'énergie vitale dans le cerveau l'une des caractéristiques commune à tous les hommes de génie, ancrant l'idée que le génie s'inscrit dans les corps. Mais au lieu de chercher les traces du génie dans la forme du crâne, Réveillé-Parise soutient la thèse que c'est la physiologie toute entière de l'individu génial qui est spécifique¹²⁴. Les personnes qui naissent avec des aptitudes exceptionnelles sont ainsi contraintes de vivre dans un état de perpétuelle agitation cérébrale, dans lequel l'activité du cerveau et de l'appareil nerveux est hypertrophiée et prime sur les autres fonctions vitales, notamment celles du système musculaire¹²⁵. Cette « inégale distribution des forces vitales et sensibles » explique la suprématie de l'intelligence, et l'apparition d'une forme de dissociation entre l'esprit et le corps :

Mais malgré les hautes facultés dont Newton fut doué, à quelles études immenses ne s'est-il pas abandonné ! Dans quel abîme de méditations n'a-t-il pas plongé son esprit pour y trouver la vérité ! Quelle tension cérébrale ! Quelle continuité d'exaltation nerveuse ! Il y avait des instants, au rapport de ses biographes, [...] où sa pensée était tellement élevée et perdue dans l'abstraction, qu'on l'aurait dit séparée de son corps¹²⁶.

123 *Ibid.*, p. 4.

124 Le médecin viennois Franz-Joseph Gall (1758-1828) développe au début des années 1800 des théories qui constituent les prémices de la phrénologie. Pour lui, la diversité des intelligences individuelles a pour cause unique la différence des organes chez les individus. Alors que beaucoup continuent d'attribuer l'intelligence à la confluence des humeurs corporelles, Gall l'associe au cérébral. Le génie peut ainsi être localisé, décrit et mesuré avec précision, grâce à l'étude du crâne. Ses théories – qui rencontrent rapidement de fortes oppositions – sont diffusées par une tournée que le savant entreprend à travers toute l'Europe ainsi que par de nombreuses brochures et textes édités dans les années 1800-1830. Il arrive en 1807 à Paris, où ses conférences obtiennent un certain succès. Réveillé-Parise se positionne par rapport au système de Le Gall : « D'après Gall, ces manifestations procèdent uniquement du cerveau ; mais selon le plus grand nombre des physiologistes, tout en faisant une large part à l'action cérébrale, l'instinct et les passions se lient principalement à l'ensemble du système nerveux ganglionnaire, aux excitations viscérales. Cette dernière opinion s'accordant mieux avec les faits, paraît la plus probable et la mieux fondée. Gall a très bien exposé l'influence générale du cerveau sur le moral, il a présenté sur cet important appareil, les vues les plus lumineuses ; mais quand il veut assigner les limites de chaque sens en particulier, circonscrire nos facultés, parquer nos affections, [...], il se perd dans un labyrinthe de conjectures que les faits abandonnent, que l'expérience dément. [...] Ce médecin célèbre n'a pas voulu voir que nos connaissances anatomiques et physiologiques sur le cerveau n'étaient point assez avancées pour établir avec certitude des rapports constants de l'organe à la fonction. ». *Ibid.*, tome 1, p. 261-262. Sur Franz-Joseph Gall et l'étude des crânes, voir notamment Marc Renneville, *Le langage des crânes. Histoire de la phrénologie* [2000], Paris, La Découverte, 2020.

125 C'est pourquoi il est rare, selon Réveillé-Parise, que les hommes de génie aient une bonne constitution physique : « S'il est chez eux des organes dans un état perpétuel d'activité, il en est d'autres condamnés à une sorte d'inertie presque complète. L'action précipitée, insolite de l'innervation, présente donc encore un caractère d'irrégularité qui s'oppose à l'équilibre, au juste balancement des actes vitaux. La portion de puissance nerveuse qui appartient à la digestion, à la nutrition, à la circulation, à la réparation des forces, se reporte en grande partie à l'intelligence, à la méditation et par conséquent au cerveau. Certains organes ont le superflu, tandis que d'autres manquent du nécessaire, si l'on peut ainsi s'exprimer. Les rapports organiques cessent alors d'avoir lieu, selon l'ordre, l'ensemble et l'accord indispensable pour le maintien de la santé ». Joseph-Henri Réveillé-Parise, *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit, ouvrage cité*, t. 2, p. 6.

126 *Ibid.*, p. 176.

Le tempérament nerveux favorise alors par l'accumulation d'énergie, des temps de travail prolongés, amenant les hommes de génies à multiplier les veilles nocturnes et à écourter leur sommeil :

Leibnitz passait quelquefois trois jours et trois nuits consécutives, assis dans le même fauteuil, à résoudre un problème qui l'intéressait, coutume excellente, comme l'observe Fontenelle, pour avancer un travail, mais très malsaine¹²⁷.

En effet, pour Réveillé-Parise, cette tendance doit à tout prix être évitée, sous peine de modifier profondément « la puissance dynamico-vitale » de l'organisme :

D'une part, les veilles privent le corps de repos, surexcitent l'action cérébrale, augmentent l'énorme dépense du principe nerveux qui se fait dans le travail de la pensée, maintiennent une congestion sanguine dans la tête ; de l'autre, elles empêchent la réparation des pertes faites, ou du moins s'opposent à ce que cette réparation soit complète. L'excitabilité du cerveau est tellement prononcée dans ce cas, que bien souvent le penseur fatigué, accablé, laisse là son travail pour se livrer au sommeil. Mais celui-ci fuit sa paupière ; l'excitement ne s'arrête pas et le calme ne vient point. Cette tension cérébrale tant désirée pour produire et combiner des idées, continue malgré les efforts qu'on fait pour la diminuer. Ce n'est qu'à la longue, qu'un sommeil inquiet, troublé, répare imparfaitement des forces destinées à être consommées de nouveau. Les nuits passées abrègent les jours, dit Bacon ; cette vérité est aussi démontrée qu'une proposition de géométrie. Que la nature nous fait payer cher le mépris de ses lois et de ses leçons¹²⁸!

Le travail nocturne et les veilles prolongées sont des « atteintes énervantes » qui aggravent le déséquilibre du tempérament nerveux, causant un « défaut de réparation des forces » et une « permanence de l'excitation cérébrale ».

Suivant une conception ancienne qui considère les temps de veille et de sommeil comme des « agents modificateurs de l'économie » et relevant de l'hygiène¹²⁹, Réveillé-Parise insiste à plusieurs reprises sur la nécessité pour les hommes de génie de limiter voire de supprimer le travail tardif et les veilles prolongées, sous peine de rendre les insomnies permanentes et diminuer à la longue leur espérance de vie :

Une fois que de longues habitudes ont été contractées, que le cerveau a été stimulé, échauffé par ces impressions réitérées et sans mesure, que l'économie est montée sur ce ton, on perd ses droits à un sommeil calme, franc, réparateur, en un mot, aux délices du *vrai dormir*. Autrement dit, il faut renoncer aux bienfaits du plus puissant moyen de ralentissement, de restauration et de conservation de la vie¹³⁰.

L'un des exemples plusieurs fois cité pour appuyer ses théories est celui du peintre Anne-Louis Girodet :

Girodet n'aimait pas à travailler pendant le jour. Saisi au milieu de la nuit d'une espèce de fièvre inspiratrice, il se levait, faisait allumer des lustres suspendus dans son atelier, plaçait sur sa tête un énorme chapeau couvert de bougies, et dans ce singulier costume, il peignait des heures entières.

127 *Ibid.*, p. 12.

128 *Ibidem*, p. 9 ; p. 13-14.

129 Voir *supra*, chapitre 4.

130 Joseph-Henri Réveillé-Parise, *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit, ouvrage cité*, p. 264.

Aussi n'y eut-il jamais, comme je l'ai dit, de constitution plus débile, plus chétive, de santé plus délabrée que celle de Girodet. Sur la fin de sa vie assez courte, son génie ne semblait lié qu'à un cadavre. Les cruelles insomnies qui tourmentent les penseurs, usent en effet l'existence avec une inconcevable rapidité¹³¹.

L'aggravation du tempérament nerveux des génies par des veilles prolongées peut par ailleurs favoriser l'apparition de maladies mentales auxquelles les travailleurs intellectuels sont tout particulièrement prédisposés :

L'abord fréquent du sang dans un organe, est-il graduel et pourtant permanent, il s'y fait alors un grand afflux d'éléments nutritifs, cet organe se fortifie, accroît son volume et l'énergie de son action. Mais si cette augmentation d'action et de nutrition est au-delà d'une juste proportion, si l'organe en même temps, est toujours tenu dans une activité extrême, dans une sorte d'*érection pathologique*, il suit nécessairement de ce mouvement fluxionnaire et congestif, ou des inflammations aiguës à disgrégation moléculaire, soudainement désorganisatrices des tissus, ou des inflammations chroniques qui les détruisent d'une manière lente mais irrémédiable. Les ramollissemens du cerveau, etc., les maux de têtes violens, l'insomnie, l'apoplexie, l'aliénation mentale, etc., ces cruelles ennemies des penseurs profonds, n'ont pas d'autre origine [...]. La balance de la circulation doit donc être maintenue de manière que chaque organe ne reçoive, s'il est possible, que la quantité de sang nécessaire à sa nutrition et à ses fonctions¹³².

Pour Réveillé-Parise, le génie ne fait ainsi que prédisposer à certaines formes de pathologies nerveuses, dont les veilles prolongées favorisent l'apparition par l'accumulation d'énergie dans le cerveau. Un régime hygiénique adapté – comprenant un temps de sommeil important et régulier – peut donc y remédier, comme l'illustrent plusieurs exemples d'hommes de génie, qui malgré une constitution faible, ont réussi à mener une vie longue et prolifique:

Fontenelle, tint pendant cinquante ans, le double sceptre des sciences et des lettres [...]. Sa vie de chaque journée était réglée d'avance, et il s'écartait rarement du plan tracé depuis longtemps. Les heures de ses repas, de son travail, de son sommeil, de ses récréations, de ses lectures, étaient arrêtées avec soin et précision. [...] Loin de macérer son corps pour augmenter l'énergie de son esprit, folle et dangereuse prétention, ce philosophe ménageait les forces du premier pour augmenter celles du second. [...]

On sait tout le soin que Kant apportait à sa santé. Qui ne connaît sa vie régulière, son régime exact, ses précautions minutieuses, ses règles d'hygiène, pour éviter de tomber malade ? Un de ses biographes a écrit que la grande horloge de la cathédrale n'accomplissait pas sa tâche avec plus de régularité qu'Emmanuel Kant. Toujours levé à cinq heures et couché à dix, il prenait constamment de l'exercice dans la journée, ayant soin même de respirer par le nez, afin d'échauffer l'air qui pénétrait dans ses poumons. [...] Chaque soir en se couchant, il s'enveloppait méthodiquement de sa couverture, et il se demandait : *Y a-t-il un homme qui se porte mieux que moi ?* Ne frappons pas de ridicule ces minutieuses précautions : avec elles, Kant a vécu près d'un siècle, sains de corps et d'esprit : il est devenu le père de la philosophie moderne en Allemagne, ses travaux sont immenses, sa gloire et son nom impérissables.

Comparez maintenant la vie, la santé, la longue carrière de ces grands hommes avec celles de beaucoup d'autres qui n'ont pas su ou voulu ménager leurs forces, diriger, exalter ou modérer à propos le feu du génie qui était en eux. Pascal, Molière, Mirabeau, Byron, etc., furent malheureusement dans ce cas¹³³.

131 *Ibid.*, p. 13.

132 *Ibid.*, p. 214-215.

133 *Ibidem*, p. 178-180 ; p. 191-192.

On peut remarquer ici qu'Emmanuel Kant dort environ sept heures par nuits, contrairement aux discours sur les lignées de génies où il est dit qu'à l'instar de Balzac, « il dormait très peu »¹³⁴. L'exactitude des renseignements est là encore quelque chose qui semble invérifiable si ce n'est secondaire, l'importance étant que l'*exempla* puisse appuyer la théorie énoncée.

En 1834, Réveillé-Parise n'est pas le premier à déterminer qu'une mauvaise hygiène du sommeil peut provoquer des maladies et des névroses, tout particulièrement chez les travailleurs intellectuels. Il s'inscrit en effet dans la lignée des travaux de médicalisation des gens de lettres qui prolifèrent à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. En 1817 par exemple, Modeste Lefevre affirme dans sa *Dissertation sur le sommeil* que « Les veilles excessives, outre l'épuisement des forces et le dérangement dans les fonctions, déterminent les névroses les plus singulières » en remarquant déjà que « c'est dans les biographies des gens de lettres et des anachorètes que l'on trouve de nombreuses histoires de ces affections »¹³⁵. Mais ces ouvrages ne considèrent les prédispositions pathologiques qu'en fonction de la profession et du mode de vie – dépendant donc en grande partie de facteurs externes à la machine corporelle. Leurs préceptes s'adressent aux « gens de lettres » ou « savants » dans leur globalité, leur présupposant une constitution physiologique normale. Samuel-Auguste Tissot – médecin lausannois dont l'ouvrage *De la santé des gens de lettres* publié en 1768 rencontre un large succès et fait référence en la matière – note néanmoins que certains savants « sont nés avec « l'heureuse constitution » nécessaire pour soutenir le travail intellectuel assidu sans en subir les conséquences »¹³⁶. En ajout à l'édition de 1775, il évoque notamment Voltaire comme une de ces singularités « l'exemple d'un homme illustre qui faisait déjà de très jolis vers à l'âge de 6 ans, et qui à l'âge de quatre-vingts ans écrit avec autant de feu et plus de gaieté qu'à celui de trente, est un exemple peut-être unique »¹³⁷. Si une nosologie – et l'hygiène particulière qui en découle – est ainsi nécessaire pour les savants et gens de lettres, une autre l'est, selon Réveillé Parise pour les hommes de génie, puisque le génie en lui-même transforme les corps. Influencé en cela par les processus d'exceptionnalisation et de modification de perception du génie qui s'opère à la fin du XVIII^e siècle, il incorpore à sa réflexion des théories plus récentes – comme celle de Gall – qui tendent à faire de l'incarnation du génie un fait naturel, relevant autant de la physiologie que de l'hygiène, du moral que du physique, et de l'âme que du corps.

134 Voir *supra*.

135 Modeste Lefevre, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 31 mai 1817, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1817, thèse n° 86, p. 13.

136 Samuel-Auguste Tissot, *De la santé des gens de lettres*, cité dans Anne C. Vila, Ronan Y. Chalmin, « Malade de son génie... » : Raconter les pathologies des gens de lettres, de Tissot à Balzac », *article cité*, p. 61

137 *Ibidem*.

Destiné à un public élargi – notamment par la littérisation du discours médical qu’opère Réveillé-Parise – l’ouvrage semble connaître un certain succès¹³⁸. Il est récompensé en 1836 par le prix Montyon de l’Académie des sciences, traduit et réédité plusieurs fois – déjà quatre éditions en 1843. Les théories et les exemples qu’il développe sont également reprises par la suite dans une multitude de travaux consacrés au sommeil. En 1866, dans la *Leçon de clinique sur l’insomnie* qu’il prononce à l’hôpital de l’Hôtel-Dieu de Paris, le Dr Noël Guéneau de Mussy suit par exemple un raisonnement similaire :

Beaucoup d’affections de l’encéphale ont pour antécédents les veilles ou l’insomnie. Le brillant génie de Newton finit par s’éteindre dans le douloureux crépuscule de la démence, provoquée sans doute par les veilles nombreuses qui nous ont valu ses grandes découvertes. Lorry, depuis bien des années, ne dormait que trois heures quand il fut atteint d’hémorragie cérébrale. L’amiral Fitzroy, tourmenté par une insomnie dont il avait vainement demandé la guérison à l’opium, tomba dans la mélancolie et se suicida¹³⁹.

Les thèses de Réveillé-Parise influencent et rejoignent ainsi les discours sur l’exceptionnalité des veilles illustres qui parcourent l’ensemble du siècle, tout en les nuancant, puisqu’il apporte le revers de la maladie aux constitutions physiologiques particulières hors-normes des génies. Les théories de Réveillé-Parise inspirent alors des travaux de pathologisation des génies, qui vont se développer à sa suite.

En 1881, l’ouvrage de Réveillé-Parise connaît une édition posthume « entièrement refondue et mise au courant des progrès de la science », par le docteur Édouard Carrière¹⁴⁰.

Les modifications apportées par Édouard Carrière portent notamment sur le passage concernant Blaise Pascal, dont les mentions étaient jusque-là disséminées dans l’ouvrage. Réorganisant les chapitres de la partie « physiologie », Carrière intègre un quatrième chapitre centré sur l’étude du célèbre mathématicien, intitulé « le tempérament nerveux excessif ». Il y réaffirme les théories à la fois pathologique et hygiéniste de Réveillé-Parise, en réaction notamment à deux ouvrages qui ont entre-temps nourris les théories scientifiques sur l’origine du génie : *L’amulette de*

138 L’écriture de Réveillé-Parise dans l’ensemble de son œuvre semble en effet avoir pour but d’être lisible et compréhensible par un public cultivé élargi. Réveillé-Parise s’est d’ailleurs fait notamment connaître par la publication de chroniques dans la *Gazette de santé*, avec notamment la parution en feuilleton d’une « Galerie médicale » constituée de portraits de grands médecins. Dinah Ribard, « Pathologies intellectuelles et littérisation de la médecine : une voie pour l’histoire du travail intellectuel », dans Andrea Carlino, Alexandre Wenger, *Littérature et médecine : approches et perspectives, XVI^e-XIX^e siècle*, Genève, Droz, 2007, p. 112-134, p. 123-124.

139 Noël Guéneau de Mussy (D^r), « Sur l’insomnie. Leçon clinique faite a l’Hotel-Dieu », *article cité*, p. 88.

140 Édouard Carrière (1808-1883), Soutient sa thèse de médecine à Montpellier en août 1832 (*Considérations sur le tempérament nerveux et sur les causes qui peuvent le faire acquérir*), il collabore régulièrement à l’*Union médicale* et à la *Gazette médicale*. Outre deux rééditions d’ouvrages de Réveillé-Parise à la fin de sa carrière, il est surtout reconnu pour ses ouvrages de climatologie médicale. Il ne semble pas que Carrière ait eu un lien particulier avec Réveillé-Parise, mais les ouvrages de ce dernier ont sans doutes fait partie de son éducation médicale.

Pascal de Louis-Françisque Lélut et *De la psychologie morbide* de Jacques-Joseph Moreau de Tours.

Pour ces deux auteurs, c'est en effet le génie en lui-même qui devient un état morbide à part entière, dans laquelle les veilles prolongées ne sont plus un facteur provoquant ou aggravant la pathologie, mais forme l'un de ses symptômes.

B) MOREAU DE TOURS : LES VEILLES NOCTURNES, SYMPTÔME D'UNE NÉVROPATHIE HÉRÉDITAIRE

Francisque Lélut, puis à sa suite Jacques-Joseph Moreau de Tours vont à leur tour chercher les spécificités psychologiques et physiologiques qui caractérisent les corps des génies. Pour ces médecins-philosophes aliénistes, l'état corporel du génie est – comme l'avaient déjà suggéré les auteurs antiques – à rapprocher de celui de la folie, le génie ne relevant non pas d'une physiologie particulière et exceptionnelle, mais bien d'un état pathologique et morbide.

En 1859, Jacques-Joseph Moreau de Tours publie *La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire, ou De l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel*. Fort de son expérience avec les aliénés, mais aussi de ses fréquentations avec les milieux de la bohème romantique noctambule – notamment Théophile Gautier, avec qui il fonde le « Club des Haschischins », fréquenté par Victor Hugo, Gérard de Nerval ou encore Charles Baudelaire – il propose une théorie d'explication du génie, basée sur une centaine d'études biographiques. Il y affirme à la suite de Lélut que la névropathie est la condition principale de l'éclosion du génie. La compréhension du génie est donc à rapprocher de celle de la folie puisqu'il relève d'un état analogue, voire consiste en un état intermédiaire, transitoire vers l'aliénation :

Il est si vrai que les choses se passent exactement de la même manière dans les cas de névroses simples et de névroses intellectuelles, que l'on voit souvent l'explosion du délire mettre fin, tout à coup, à tous les accidents, soit physiques, soit moraux, qui jusque-là avaient plus ou moins tourmenté le malade : névralgies, agitations nerveuses, malaises indéfinissables, craintes vagues, anxiétés précordiales, insomnies, etc., etc., tout cesse comme par enchantement, le jour où la folie éclate.

Il est donc évident que, dans les deux cas, *au moral* comme au physique, la maladie naît de l'exagération de l'état physiologique, exagération qu'il n'est pas au pouvoir de l'individu d'empêcher, parce qu'elle dépend des conditions particulières de son système nerveux¹⁴¹.

Les veilles nocturnes, les insomnies relèvent alors des symptômes communs à la névropathie et au génie :

En étudiant le délire par son côté somatique, nous avons constaté certains phénomènes qu'on ne saurait s'expliquer autrement que par une accumulation, une concentration de fluide nerveux, ou pour employer un langage moins figuré, une exubérance de l'action nerveuse.

141 Jacques-Joseph Moreau de Tours, *La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire, ou De l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel*, Paris, Masson, 1859, p. 132.

Il est dans la nature même des choses que la sensibilité générale, le dynamisme intellectuel proprement dit, présente des phénomènes corrélatifs de ceux que nous venons de rappeler, c'est-à-dire, d'activité exagérée, de surexcitation. Pas un aliéné, en effet, chez lequel, au début du mal, cet état de surexcitation ne se révèle par une foule d'indices, parmi lesquels l'*insomnie* tient le premier rang. Les malades emploient souvent pour le caractériser, les mots d'*effervescence*, d'*ébullition*, de *tourbillonnements d'idées*¹⁴².

Pour Moreau de Tours, la capacité de veilles prolongées des génies est donc provoquée par un état pathologique, proche de certaines manies. L'insomnie présente alors une preuve physiologique de l'accumulation de névrosité dans le cerveau, qui provoque une « sorte d'éréthisme ou d'orgasme nerveux », favorable à la création :

Si nous étudions par exemple, la manière de travailler de la plupart des hommes de génie, nous remarquons des habitudes le plus souvent étranges, bizarres, en dehors des habitudes du commun des hommes, des habitudes dans lesquelles on retrouve l'empreinte originelle et comme les vestiges d'un état morbide primitif (*vestigia raris*)

Encore ici, le bon sens populaire, le jugement droit et sain des masses a mis le doigt sur la plaie, il a dit : « Ces gens-là sont remplis de *manies*, ils ne font rien comme les autres ! ».

Commençons par constater que contrairement à ce que l'on observe chez les hommes d'intelligence moyenne, le travail chez les hommes supérieurs, est tout spontané, et, en quelque sorte, aussi peu volontaire que possible. Il est le résultat de l'entraînement, d'un besoin instinctif, d'une sorte d'appétit de l'intellect, qui se fait sentir, on ne sait pourquoi, tel jour, dans telle circonstance, plutôt que tel autre jour, dans telle autre circonstance¹⁴³.

Moreau de Tours inclut les mises en scènes de la vie nocturne aux « bizarreries » des génies, interprétées comme symptôme de cet éréthisme nerveux :

Nous parlions, tout à l'heure, des bizarreries, de l'excentricité dont était généralement empreinte la manière de travailler des hommes supérieurs. Comment expliquer ces excentricités si l'on ne tient compte d'une prédisposition morbide que tant d'autres indices, d'ailleurs, ne permettent pas de révoquer en doute ? [...]

Girodet n'aimait pas à travailler pendant le jour. Saisi au milieu de la nuit d'une espèce de fièvre inspiratrice, il se levait, faisait allumer des lustres suspendus dans son atelier, plaçait sur sa tête un énorme chapeau couvert de bougies, et dans ce singulier costume, il peignait des heures entières. L'historien Mézerai avait des habitudes semblables, il ne travaillait jamais qu'à la chandelle, en plein jour, au milieu de l'été ; il ne manquait jamais de reconduire jusqu'à la porte de la rue, le flambeau à la main, ceux qui venaient le visiter. [...]

Rien, selon nous, ne démontre mieux que les faits qu'on vient de lire, l'étroite dépendance dans laquelle se trouve l'esprit vis-à-vis de l'organisation. Ils prouvent une fois de plus, que les conditions les plus favorables aux travaux intellectuels sont précisément celles qui sont le plus propres à enlever à l'âme sa spontanéité et son initiative¹⁴⁴.

S'appuyant sur les théories de la dégénérescence – développées notamment par le psychiatre franco-autrichien Bénédicte Auguste Morel qui publie son *Traité sur les dégénérescences physiques, intellectuelles et morales* en 1857 – Moreau apporte également un nouvel argument pour affirmer que le génie trouve sa cause dans la constitution organique. Si la volonté, la passion et le travail acharné peuvent produire du talent, seul un ensemble de conditions pathologiques rares, résultat

142 *Ibidem*, p. 46.

143 *Ibidem*, p. 493-494.

144 *Ibidem*, p. 497-499.

d'un long processus d'incubation et de décadence héréditaire engendrent pour Moreau le véritable génie¹⁴⁵.

À la suite de cette publication, on trouve dans plusieurs ouvrages la corrélation des veilles nocturnes des êtres exceptionnelles comme symptômes de la névropathie particulière au génie. Si le docteur Édouard Toulouse, qui mène en 1896 une étude approfondie sur Émile Zola n'adhère pas à l'ensemble des thèses de Moreau, il le rejoint sur l'idée que le tempérament névropathique est une des conditions favorables au génie – mais pas la seule¹⁴⁶. Dans son observation directe et attentive qu'il effectue sur Émile Zola, il s'intéresse lors de l'examen physique à son temps de sommeil :

Le sommeil qui est une fonction générale du système nerveux, est bon. M. Zola dort à peine 7 heures, de 1 heure du matin à 8 heures. Cela ne paraît point suffisant. Il est à noter qu'il se lève fatigué, las, avec des crampes dans tout le corps et une sensation de courbature, comme en ont beaucoup de névropathes¹⁴⁷.

Le docteur Toulouse rejoint bien ici l'idée que le sommeil écourté – même si celui-ci dure près de sept heures – est l'un des symptômes de la névropathie. Il relève avec la même attention d'anciennes habitudes de création nocturne du célèbre écrivain, mais cette fois-ci en les interprétant comme relevant de contraintes extérieures à sa constitution organique :

C'est le matin que M. Zola se livre au travail de création, laissant la journée aux travaux préparatoires et à la correction des épreuves. Il se trouve bien aujourd'hui de cet arrangement : mais quand il était employé, il ne travaillait que le soir, n'ayant pas d'autre liberté. Chez lui cette habitude était alors si forte qu'il lui fallait, le dimanche après-midi, fermer les fenêtres et allumer des bougies pour se donner l'illusion de la nuit. Toutefois M. Zola pense que le matin lui est plus favorable : cela va mieux à son tempérament qui le pousse à attaquer la tâche journalière au saut du lit¹⁴⁸.

Les explications héréditaires de Moreau influencent également les études sur les sommeils célèbres. En 1901, lorsqu'Augustin Cabanès publie pour la première fois son étude sur le sommeil de Napoléon, il s'intéresse aux prédispositions héréditaires de ce dernier :

C'était un privilège donné par la nature à Napoléon de pouvoir dormir et se réveiller à volonté. Sans transition, il passait du sommeil le plus profond au réveil le plus lucide. C'est une faculté qu'il tenait de sa mère, Letizia. Il n'en abusait pas. Il dormait d'ordinaire cinq à six heures, mais souvent beaucoup moins. Lui, arrivait-il de se coucher vers minuit, après trois heures d'un repos qui n'avait point été un instant troublé, il se réveillait par un brusque sursaut, sonnait son fidèle

145 Serge Nicolas, « La psychologie des grands hommes. Émile Zola étudié par le Dr Toulouse au moyen de l'instrumentation de laboratoire », dans Ugo Batini et Marine Riguet (dir.), *Le Génie au XIX^e siècle. Anatomie d'un monstre, ouvrage cité*, p. 83-119, p. 87-88. Darrin Mc Mahon, *ouvrage cité*, p. 227-230.

146 *Ibidem*, p. 93-94. Jacqueline Carroy, « “Mon cerveau est, comme dans un crâne de verre” : Émile Zola sujet d'Édouard Toulouse » dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle, n°20/21, p. 4.

147 Édouard Toulouse, *Émile Zola. Enquête médico-psychologiques sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1896, t. I, p. 157.

148 *Ibidem*, p. 176-177.

Constant, endossait à la diable une robe de chambre et pénétrait dans son cabinet. Il était trois heures du matin : c'était l'heure qui lui semblait la plus favorable pour lire les rapports des ministres ou parcourir l'état de situation de ses armées¹⁴⁹.

On retrouve bien chez Cabanès l'idée que la capacité de contrôle du sommeil qu'on observait chez Napoléon relevait de sa constitution physiologique – « un privilège donné par la nature » – et héréditaire, « qu'il tenait de sa mère ».

Tout en nourrissant les études sur les sommeils exceptionnels, les théories de Moreau de Tours continuent à influencer et à nourrir les débats sur la définition médicale et scientifique du génie. Elles inspirent notamment le médecin aliéniste italien Cesare Lombroso, qui développe quelques années plus tard, en 1864, sa propre théorie¹⁵⁰.

C) À LA SUITE DE LOMBROSO, LES TROUBLES DU SOMMEIL DES GÉNIES, SYMPTÔMES ÉPILEPTIQUES OU NARCOLEPTIQUES

Lombroso reprend les propositions de Moreau de Tours sur l'hérédité. Le génie est selon lui le résultat d'une dégénérescence morale et physique due à des pathologies héréditaires, que l'on trouve à la fois chez le criminel, la prostituée – autres objets d'étude chers à Lombroso – et chez le « dégénéré supérieur »¹⁵¹. Pour lui, l'homme génial résulte ainsi d'un état pathologique particulier de folie épileptique.

Selon l'aliéniste italien, les épisodes de création des génies relèvent d'une forme rare d'épilepsie psychique, qui peut également se doubler de la forme motrice plus habituelle de la maladie comitiale. Il prend pour preuve plusieurs hommes de génie, dont les biographies montrent selon lui des formes d'épilepsie à la fois convulsives et cérébrales : Jules César, Molière, Flaubert ou encore Napoléon. La capacité de travail exceptionnelle des hommes de génie – de laquelle découlent les veilles nocturnes – traduirait ainsi l'inspiration créée par les crises d'épilepsie psychique. C'est cet état qui expliquerait selon lui l'alternance des éruptions d'intelligence « à la fois gigantesque et anormale » de Napoléon – moments dans lesquels son énergie nerveuse extraordinaire lui permettait de travailler des jours durant, « dormant à peine 4 ou 6 heures » – avec des états d'« obtusité », qui le rendait « inférieur au dernier des hommes médiocres »¹⁵².

149 Augustin Cabanès, « Le Sommeil de Napoléon » dans *Napoléon jugé par un Anglais. Lettres de Sainte-Hélène, correspondance de W. Warden, chirurgien de S.M. à bord du « Northumberland », qui a transporté Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène*, « Documents justificatifs des Lettres de Sainte-Hélène. Correspondance du Dr Warden », Paris, H. Vivien, 1901, p.167- 173, p.167.

150 *Genio e follia : prelezione ai corsi di antropologia e clinica presso la R. università di Pavia*, Milan, Giuseppe Chiusi, 1864. Republié en 1872, sous le titre *L'uomo di genio* (Milan, Gaetano Brigola), et traduit en français d'après la sixième édition en 1889 (Paris, Alcan).

151 Frédéric Gros, *Création et Folie. Une histoire du jugement psychiatrique*, Paris, Puf, 1997, p. 112-138.

152 « Son intelligence était gigantesque, mais en même temps anormale dans son ampleur. Marbot, témoin fidèle (Mémoires, t. III), atteste qu'il avait des énergies nerveuses extraordinaires, qu'il résistait à des travaux qui lui auraient paru invraisemblables ; il faisait 10 ou 12 heures à cheval, se couchant et ne dormant que 4 ou 6

Cependant, pour Lombroso, le génie n'est pas sujet à l'épuisement intellectuel, ni à la neurasthénie. Il s'oppose en cela aux interprétations de certains de ses confrères – comme Édouard Toulouse – pour qui la névropathie des génies est plus à chercher du côté de cette maladie nerveuse nouvelle « et devenue très à la mode¹⁵³ » :

Les génies sont précisément des machines pensantes élevées à une puissance supérieure. En effet, beaucoup de génies ont des cerveaux énormes – Cuvier, Byron, Schiller, par exemple – et qui travaillent avec une étrange facilité. [...]

Ces organismes produisent en une heure plus que les autres en un mois, et même en une année. Et toutes leurs manifestations : hyperesthésie, rapidité de perception, pénétration extraordinaire de l'esprit, sont des manifestations d'excès de puissance et non d'épuisement. [...]

L'épilepsie et le naturel névrotique et fou qui est si fréquent chez les hommes de génie, bien loin d'être causés par l'épuisement, font partie de l'inspiration, du contenu de l'oeuvre la plus géniale : c'est ainsi que souvent en les étudiant, on ne sait pas si la folie domine le génie ou le génie la folie¹⁵⁴.

Si certains grands hommes souffrent par ailleurs d'insomnies subies – entendues comme une incapacité à s'endormir alors qu'ils en ressentent le besoin, ce qui n'est pas le cas durant l'inspiration épileptique – cela serait davantage à rapprocher de l'hypersensibilité et des accès de nervosité provoqué par la maladie :

Qui, sans les récentes notices biographiques et autobiographiques de Darwin publiées par son fils aurait jamais pu s'imaginer que Darwin, ce modèle des pères et des citoyens, si sage dans ses passions, et même si peu vaniteux, eut été un névropathique : « Pendant 40 années, nous dit son fils, il n'eut jamais 24 heures de santé, comme les autres hommes ». [...] Comme les névropathes,

heures environ, se réveillant pour des signatures, pour se rendormir aussitôt : et cela à la veille d'une bataille qui l'aurait tenu en selle toute la journée. À Paris, après une journée de travail intense, il pouvait se lever au milieu de la nuit, dicter à de nombreuses secrétaires qui se relayaient comme des sentinelles, et avec une précision telle qu'il n'avait pas besoin de retoucher ; il passait de la conversation avec des ministres à une audience avec des hommes de lettres, avec des artistes. La quantité de faits, écrit Taine, que son esprit emmagasine, la quantité d'idées qu'il élabore et produit, semble dépasser les capacités humaines ; et toujours avec un sens pratique, une actualité qui contraste avec l'éducation latine, qui émergeait dans des abstractions, dans des théories éloignées de la réalité des choses. Je pense, dit-il, plus vite que tous les autres hommes. (Jung, Mémoires). [...] Il était grand, oui ; mais dans sa grandeur couvait la monstruosité. [...] Mais, comme les épileptiques, il a des moments d'abrutissement [de stupidité] remarquable, qui le rendent inférieur au dernier des candidats moyens, et qui lui font commettre des erreurs immenses, comme lorsqu'il a décidé contre l'avis de tous et contre la connaissance la plus vulgaire des choses, la campagne de Russie. [...] Et ces dernières années, la véritable imbécillité n'a pas manqué, comme lorsqu'à Varsovie, Vilna et Moscou, vous n'avez cessé de répéter que vous n'imiteriez pas Charles XII ». Cesare Lombroso, « La epilessia di Napoleone », *Rivista d'Italia*, Rome, Dante Alighieri, 15 mars 1898, anno 1, vol. 1, p. 465-485, p. 473-477. Traduction Sofia Dagna pour la présente thèse. Cet article est également publié en allemand, version d'après laquelle Augustin Cabanès résume l'étude de Lombroso dans son travail sur Napoléon épileptique. Cesare Lombroso, « Die epilepsie Napoleons I », *Deutsche Revue über das gesammte nationale Leben des Gegenwart*, Stuttgart et Leipzig, Deutche Verlags-Anstalt, janvier 1898, p. 60-73. Augustin Cabanès, « Napoléon était-il épileptique ? » dans *Les indiscretions de l'histoire*, Paris, Albin Michel éditeur, 1903-1908, troisième série, p. 224-265.

153 Jacqueline Carroy, « Mon cerveau est, comme dans un crâne de verre », *article cité*. Sur la neurasthénie, voir notamment Rabinbach, et Vigarello.

154 Cesare Lombroso, « De l'épuisement dans le génie », *La Nouvelle Revue*, volume 76, mai-juin 1892, p. 473-482, p. 473-474.

il ne pouvait supporter ni le chaud ni le froid ; une demi-heure de conversation au-delà de la durée habituelle suffisait à lui donner l'insomnie et à empêcher son travail du jour suivant¹⁵⁵.

L'apparition de l'insomnie et de la sensation d'épuisement peuvent alors, dans certains cas, marquer un nouveau symptôme révélant que l'homme de génie évolue vers un autre état pathologique d'aliénation, la manie :

Lenau, un des plus grands lyriques des temps modernes, terminait, il n'y a pas longtemps, à l'asile des aliénés de Döbling, une vie qui, dès l'enfance, nous offre un singulier mélange de génie et de folie. [...] En 1831, Kerner remarquait en lui des accès étranges de tristesse et de mélancolie. Il était étonné de le voir parfois passer des nuits entières dans les jardins à jouer de son instrument favori. [...] Dès lors, le sommeil, son ancien ami, le seul médecin de ses maux, cesse de le visiter. A chaque nuit, ce grand malade est environné d'images terribles. [...] La misanthropie que nous avons déjà constatée chez Haller, Cardan, Swift, Rousseau, apparaît en 1840 chez Lénau, avec tout l'appareil de la manie¹⁵⁶.

La théorie de dégénérescence de Lombroso qui rapproche génie, folie et état épileptique est beaucoup discutée dans les milieux médicaux français et européens, trouvant ses défenseurs et ses opposants¹⁵⁷. Elle influence également plusieurs médecins qui s'intéressent aux pathologies du sommeil, qui vont faire le rapprochement entre les thèses épileptiques de Lombroso, et la narcolepsie – pathologie décrite et identifiée au début des années 1880 et que beaucoup rapprochent de l'état comitial¹⁵⁸. Marie de Manacéine trouve dans cette affection une explication permettant de justifier un épisode de sommeil napoléonien inhabituellement prolongé :

Parfois, la narcolepsie se développe après une émotion violente [...]. Ainsi, par exemple, la littérature médicale cite des cas de narcolepsie développée sous l'influence du chagrin occasionné par la mort d'un être aimé ou par la perte d'un héritage. A ce point de vue, un intérêt tout spécial s'attache au cas de Napoléon Ier après la bataille d'Aspern. Chacun sait que la bataille d'Aspern était la première bataille perdue par le grand Empereur après dix-sept batailles victorieuses ; et cette perte l'avait tellement abattu qu'il ressentit une somnolence incoercible (*sic*) et qu'il dormit trente-six heures sans s'éveiller, si bien que les personnes de sa suite éprouvaient déjà une vive inquiétude pour sa vie. On sait aussi que Napoléon I^{er} dormait en général très peu, pas plus de quatre à cinq heures, et qu'il se distinguait par une conscience fortement développée, et par là il est aisé de comprendre à quel degré la perte d'une bataille devait ébranler toute son âme, pour que sa forte conscience fût complètement abattue et qu'il tombât dans un sommeil de trente-six heures¹⁵⁹.

Selon Marie de Manacéine, Napoléon, soumis par sa haute intelligence à une sensibilité accrue, est ainsi davantage prédisposé nerveusement à subir une attaque de narcolepsie :

155 Cesare Lombroso, *L'Homme de génie* [1872], traduction française, Paris, Alcan, 1889, p. 487-488.

156 *Ibidem*, p. 113.

157 Pour un résumé des oppositions à la théorie épileptique de Lombroso, voir Nicolas Serge, « La psychologie des grands hommes », *article cité*, p. 89-90. Parmi les médecins qui s'intéressent au sommeil ou aux génies insomniaques, voir par exemple les articles d'Augustin Cabanès et du Dr Gélineau sur les épileptiques célèbres. Dr Jean-Baptiste Gélineau, « Les épileptiques célèbres », *La Chronique médicale*, n°18, septembre 1900, p. 545-557. Augustin Cabanès, « Napoléon Ier était-il épileptique ? » dans *Les Indiscrétions de l'Histoire*, Paris, Albin Michel, [1903-1908], t. 3, p. 224-265.

158 Voir *infra*.

159 Marie de Manacéine, *Le sommeil, tiers de notre vie*, ouvrage cité, p.113.

Pour comprendre toute l'importance des sensations qui nous arrivent par l'intermédiaire de nos organes des sens pour le développement de notre conscience et en général de notre système nerveux central, il suffit de rappeler, par exemple, que les recherches de Lombroso ont établi que la sensibilité en général est d'autant plus fine et plus développée, que le sujet donné se montre plus intelligent¹⁶⁰.

Les théories héréditaires de Lombroso cherchent également à justifier scientifiquement la rareté des femmes dans les lignées de génie¹⁶¹. En 1893, il développe cette théorie dans *La femme criminelle et la prostituée*, avant d'ajouter un chapitre dédié au « génie chez la femme » dans les nouvelles éditions de *L'Homme de génie*.

Selon Lombroso, l'épilepsie chez la femme ne se manifeste ainsi pas dans sa forme psychique – celle qui permet la création –, mais seulement dans sa forme motrice, s'accompagnant la plupart du temps d'une forme d'hystérie-épileptique:

Les femmes ont les sens plus obtus et le cerveau moins actif. L'excitation épileptoïde de l'écorce cérébrale, que nous considérons comme la condition essentielle du travail du génie, ne se transforme pas chez la femme en grandes excitations physiques, mais seulement en phénomènes moteurs et en convulsions hystéro-épileptiques. De cette façon, les femmes donnent également et moins de criminels et moins de génies¹⁶².

Les femmes ont en effet, selon Lombroso, une « sensibilité » nerveuse moindre, l'énergie vitale du corps féminin ne se concentrant pas dans le cerveau mais dans l'appareil reproductif :

C'est dans l'acte de la maternité qu'il faut chercher la raison de la moindre sensibilité de la femme. Car son organisme, ayant besoin de dépenser tant de force vitale pour la perpétuation de l'espèce, n'en a plus assez pour pouvoir atteindre le degré de développement musculaire et nerveux auquel l'homme doit sa supériorité organique et psychique¹⁶³.

Pour ces raisons, la dégénérescence héréditaire peut causer chez la femme de l'hystérie épileptique, mais non l'épilepsie psychique nécessaire à la création. Les rares exceptions – si l'on peut qualifier ces femmes exceptionnelles de génie, puisque Lombroso soutient que leur génialité n'est en rien comparable à celle de leurs homologues masculins – doivent la créativité de leurs travaux à des anomalies organiques qui leur donnent certains attributs de la virilité masculine. Lombroso évoque ainsi les rares cas féminins pour lesquelles les veilles exceptionnelles sont exaltées : George Sand – dont la virilité semble irréfutable et sert à plusieurs reprises d'exemple –, et Mme du Châtelet, qui ne montre pas de génie créateur, mais seulement du talent à diffuser les idées créées par les génies masculins :

160 *Ibidem*, p. 99.

161 Christine Battersby, *Gender and Genius. Towards a Feminist Aesthetics*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p. 117-119.

162 Cesare Lombroso, *L'Homme de génie*, 2^{de} édition française, Paris, Georges Carré, 1896, p. 223.

163 *Ibidem*, p. 223-224.

Le maximum de l'intelligence féminine, à part les cas sporadiques de vrai génie, semble consister en une faculté assimilatrice tellement puissante des idées d'autrui, qu'elle l'emporte sur le misonéisme : les femmes tiennent une meilleure place comme propagatrice des idées nouvelles que comme créatrices. Les œuvres de Newton furent traduites et divulguées en France par la marquise du Châtelet¹⁶⁴.

Pour les partisans des théories de pathologisation, ce sont ainsi les corps qui produisent le génie. Même si pour une partie d'entre eux, l'éclosion du génie est multifactorielle – dépendant par exemple aussi du milieu ou de l'éducation – l'exceptionnalité est innée. C'est une anomalie produite par l'hérédité et l'évolution de la race, résultat d'une dégénérescence ou « progénérescence¹⁶⁵ », qui seule permet l'idéation créatrice et cause parmi plein d'autres, les symptômes de veilles prolongées.

Si les veilles prolongées et les insomnies sont ainsi reléguées au rang de symptômes secondaires de la pathologie géniale, il faut noter ici que la perte de conscience de la crise créatrice – comparée voire assimilée à la folie – interroge une partie de ces médecins sur la proximité de cette perte de conscience avec celle qui s'opère dans l'état de sommeil. Comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail, une partie de ceux qui mènent des recherches sur la physiologie et la psychologie du génie dans la dernière partie du XIX^e siècle – notamment Francisque Lélut, Jacques-Joseph Moreau de Tours et Nicolas Vaschide – s'intéressent également au cours de leurs carrières aux phénomènes psychologiques mais aussi bien souvent physiologiques du sommeil et des rêves¹⁶⁶.

Les travaux scientifiques et médicaux contribuent ainsi progressivement à donner une légitimité rationnelle à la nature exceptionnelle du génie. Tout au long du XIX^e siècle, l'exaltation des performances physiologiques des génies – notamment par la mise en avant de leurs veilles prolongées – participe ainsi tout autant au processus d'exceptionnalisation que la glorification de leur œuvre. Au fur et à mesure que l'on avance dans la période, le rôle du corps s'affirme, celui-ci devenant progressivement le producteur du génie.

Au début du XIX^e siècle, le génie prend en effet le pas sur le corps, réduisant voire annihilant les besoins physiologiques comme le sommeil. Héritier de l'anthropologie chrétienne qui fait de la

164 Cesare Lombroso et Guglielmo Ferrero, *La femme criminelle et la prostituée* [1893], traduction française, Paris, Alcan, 1896, p. 173.

165 « Je ne sais s'il est permis de se servir du mot de dégénéré qu'emploie M. Lombroso ; car cela me paraît un quasi-sacrilège. Au lieu de dire dégénéré, je dirais un *progénéré* (*sit venia verbo*). Dégénérescence ou progrès, l'homme de génie n'en est pas moins une étrangeté, une anomalie qui ne doit pas durer ». Charles Richet, « Préface » de *L'Homme de génie*. Cesare Lombroso, *L'Homme de génie*, 1889, ouvrage cité, p. VIII.

166 Voir *supra*, et Jacqueline Carroy, *Nuits savantes*, ouvrage cité.

sainteté une pure âme, le génie est rempli d'une énergie vitale et nerveuse hors du commun qui lui permet de s'abstraire en partie des besoins corporels comme le sommeil. Les veilles prolongées traduisent alors cette prise du génie sur les corps. À partir des années 1830, l'hypothèse que le génie influe sur la physiologie, transforme les corps, et les prédispose à des pathologies spécifiques se répand peu à peu. Le génie favorise l'excitation nerveuse, provoquant des insomnies fréquentes. Sans une hygiène stricte, l'accumulation des veilles prolongées facilite l'apparition de maladies nerveuses chez un grand nombre d'hommes illustres. À la fin de la période, ce sont progressivement les corps – produits de l'hérédité et de l'évolution de la race – qui vont être considérés par certains comme les producteurs du génie. Le génie devient inné, et les veilles prolongées causées par la crise créatrice constituent l'un des nombreux symptômes de la pathologie géniale, pathologie résultante de la dégénérescence – ou progénérescence – des corps.

Les lignées de génies insomniaques semblent ainsi être naturellement – voire surnaturellement –, puis biologiquement prédisposées à la pratique des nuits blanches. Les génies sont les seuls à pouvoir supporter les veilles prolongées – certitude qui s'émousse au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle –, et ils ne peuvent et ne doivent en aucun cas être imités.

Cependant, dès le XVIII^e siècle et tout au long du XIX^e siècle, des voix discordantes font concurrence à ces théories de la naturalisation de l'exceptionnalité. Elles défendent l'idée que le développement du génie relève tout autant voire exclusivement de la force du travail et de la volonté du grand homme, que de prédispositions particulières.

II- LA CAPACITÉ DE VEILLE EXCEPTIONNELLE : FORCE DE VOLONTÉ DES GRANDS HOMMES ?

Les discours reposant sur l'affirmation d'une supériorité naturelle des génies s'opposent au XVIII^e siècle puis tout au long de notre période aux défenseurs de théories qui voient dans la glorification des vies des grands hommes davantage un exemple à suivre qu'une exception surnaturelle physiologique ou pathologique. Si le grand homme est distingué par la société, c'est parce qu'il dispose d'une persévérance morale, d'une force d'action ou d'une force psychique exemplaires, imitables et accessibles à tous.

La force de travail et les rythmes de vie des grands hommes relèvent alors du mérite, de la discipline de soi et de la force de l'habitude. Elle est l'image de l'action de la volonté sur le corps, et trouve une justification philosophique et hygiénique, puis psycho-physiologique.

Interprétées comme relevant tout autant du moral que du physique, les veilles prolongées laborieuses de l'homme politique, du savant ou de l'artiste intègrent ainsi à partir de la Révolution

française le modèle vertueux qui distingue et exemplarise le grand homme, alors que les *scenarii* auctoriaux festifs et oisifs des noctambules sont au contraire condamnés moralement, dessinant les contours de la bonne et de la mauvaise privation de sommeil nocturne.

Reposant sur cette idée que le modèle vertueux de la privation de sommeil laborieuse peut être copié et appliqué à l'hygiène de chaque homme adulte sans altérer sa physiologie, quelques discours vont alors interroger la nécessité même de dormir. En contrepoint des théories physiologiques du sommeil dominantes, la thèse de Ludovic-Adrien Girondeau soutenue à la faculté de médecine de Paris en 1868 imagine un corps délivré du besoin physiologique du sommeil. Les veilles prolongées des grands hommes alimentent et permettent ainsi de justifier quelques discours minoritaires, qui prônent la réduction voire quelques fois la suppression du temps de sommeil pour l'ensemble de la société.

Cependant, ces derniers restent sporadiques, la possibilité de supprimer le sommeil étant rapidement réfutée médicalement, puis dénigrée et moquée à la fin du siècle comme l'excès d'une nation excessive et imbue d'elle-même, qui seule peut se croire capable d'échapper au besoin physiologique du sommeil : les Etats-Unis d'Amérique.

1) RÉDUIRE SON SOMMEIL À L'EXEMPLE DES GRANDS HOMMES LABORIEUX

Alors qu'une partie des schémas explicatifs – notamment médicaux – cherche les raisons des veilles exceptionnelles des génies dans les corps, d'autres théories privilégient la force de la volonté, de l'âme comme élément déterminant de l'exceptionnalité et de la réduction du temps sommeil. Véhiculant davantage les représentations universalistes et exemplaristes de la veille politique et citoyenne, les interprétations des veilles prolongées comme dépendantes de la force morale et volontaire des grands hommes trouvent aussi leurs défenseurs, et leurs théoriciens au sein des sciences médicales.

A) RAVIR AU SOMMEIL UNE PART DE LA VIE GRÂCE À DE BONNES HABITUDES

Suivant un schéma d'explication hygiénique plus ancien, l'importance de « l'habitude » dans la durée du sommeil continue tout d'abord à être soulignée dans nombre de travaux, et ce tout au long du XIX^e siècle¹⁶⁷. La partie « Durée du sommeil » du dictionnaire de référence Panckoucke évoque par exemple en 1821 la force de l'habitude dans le sommeil des grands hommes :

L'influence de l'habitude sur la durée naturelle du sommeil est fort remarquable ; certains hommes ne lui donnent que deux ou trois heures, et cependant leur santé n'est point altérée par la

167 À ce sujet, voir Guillaume Garnier, *L'Oubli des peines, ouvrage cité, et infra*, chapitre 4.

longueur des veilles. On cite plusieurs exemples d'hommes de lettres, qui ont conquis sur le sommeil une partie considérable de leur vie¹⁶⁸.

L'émergence des figures de veilleurs nocturnes s'accompagnent ici de la valorisation de la discipline capable de commander le corps, reculer et réduire la prise de sommeil. Cette vision est très proche de celle de Réveillé-Parise évoquée plus haut, mais sans la prédisposition pathologique du génie. Le grand homme peut alors être donné comme exemple du rythme de vie idéal ou à atteindre. Les hommes illustres ont réussi à le devenir en partie en adoptant un rythme de sommeil réduit, qui leur a permis de consacrer une plus grande partie de la journée au travail et à la réalisation d'œuvres utiles pour l'humanité.

L'argument qu'une durée de sommeil réduite et contrôlée permet de conquérir du temps de vie est ainsi de plus en plus exprimé. En 1840, le jeune docteur François Veilhan affirme lui aussi dans sa thèse soutenue à la faculté de Montpellier qu'un temps de sommeil réduit permet de « ravir au repos une portion considérable de la vie¹⁶⁹ ». À la même période, Michel Lévy s'adonne dans son traité d'hygiène au calcul mathématique des heures totales gagnées à l'échelle d'une vie, si chaque personne diminuait de deux heures par nuit son temps de sommeil :

Il y a des personnes, surtout parmi les professions savantes, qui s'appliquent à réduire leur sommeil à la plus stricte mesure qu'exige leur santé. Lacépède ne dormait qu'environ quatre heures : d'abord de neuf à onze heures du soir, puis de trois à cinq du matin ; mais après cette agitation des centres nerveux, peut-on attendre un sommeil calme ? Il est préférable, pour l'intégrité de la vue comme pour la santé générale, de travailler trois heures le soir et trois heures le matin, que six heures de suite pendant la nuit. On a calculé qu'en se levant deux heures plus tôt, on se trouve au bout de quarante ans avoir vécu vingt mille deux cents heures de plus, = 3 ans 121 jours 16 heures, = 8 heures de plus par jour pour dix ans¹⁷⁰.

C'est ainsi dans la constance laborieuse de l'habitude et de la discipline de réduction du temps de sommeil que les travaux des grands hommes s'élaborent. Cette idée traverse le siècle, puisqu'en 1897, lorsqu'un médecin de Birmingham affirme que pour vivre le plus longtemps possible il faut dormir 8 heures par nuit, plusieurs de ces confrères lui opposent immédiatement comme argument d'autorité les nuits écourtées de plusieurs grands hommes :

Quelques-uns des plus grands travailleurs de nos jours n'ont jamais consacré huit heures au sommeil. Ainsi le Dr James Legge, professeur de chinois à l'université d'Oxford, qui mourut à 82 ans, se levait à 3 heures du matin et ne dormait jamais plus de cinq heures. Brunel, le fameux ingénieur, pendant une grande partie de sa vie, travaillait vingt heures par jour ; après avoir travaillé une grande partie de la nuit il dormait pendant deux ou trois heures dans son fauteuil et quand il s'éveillait tout prêt à se mettre à l'ouvrage. Sir George A. Elliott, qui devint lord Heathfield, commandait en chef le grand siège de Gibraltar qui ne dura pas moins de 4 ans ; jamais pendant ce temps, il ne dormit plus de quatre heures par jour. Il vécut jusqu'à 84 ans. Dans un numéro du *Cosmopolis*, le professeur Max Müller rapporte une conversation qu'il eut avec Alexandre de Humboldt au sujet du sommeil ; Humboldt dit que, étant âgé, il avait besoin

168 Jean-Baptiste Monfalcon, « Sommeil », *article cité*, p. 89.

169 François Veilhan, *Du sommeil envisagé sous le point de vue physiologique*, *op. cit.*, p.16.

170 Michel Lévy, *ouvrage cité*, p.495

de dormir au moins quatre heures mais que, dans sa jeunesse, deux heures lui suffisaient, et selon ce savant, ce serait une erreur grave quoique très répandue de croire que l'homme a besoin de huit heures de sommeil. Littré se levait à 8 heures ; pendant qu'on faisait sa chambre, qui lui servait de cabinet de travail, il allait à l'étage inférieur avec quelques travaux en main, ayant appris du chancelier d'Aguesseau la valeur des minutes inoccupées, c'est pendant ce temps qu'il composa la préface de son dictionnaire. A 9 heures, il se mettait au travail jusqu'à l'heure du déjeuner ; à 1 heure il résumait ses travaux et envoyait ses épreuves pour le *Journal des Savants* auquel il collaborait régulièrement depuis 1885. De 3 à 6, il travaillait à son dictionnaire, à 6 heures, il dînait et à 7 heures se remettait au travail, quoi qu'on dise qu'il est mauvais de travailler après les repas. Il restait à l'ouvrage jusqu'à minuit ; puis sa femme et sa fille s'étant retirées, il se remettait à la besogne jusqu'à 3 heures du matin, mais bien souvent il prolongeait ses études en été jusqu'au soleil levant. Littré a vécu jusqu'à 80 ans¹⁷¹.

On remarque ici la circulation européenne des lignées exemplaires de grands hommes veilleurs, mais aussi l'effet cumulatif des exemples, dans le but de montrer – dans un contexte de débat sur la journée de huit heures – que « la longévité n'est pas incompatible avec la courte durée du sommeil ¹⁷² ». Le même article est ensuite repris dans la presse médicale nationale et locale¹⁷³.

La formulation et la diffusion de cette injonction à dormir moins pour pouvoir gagner et accumuler du temps sur l'ensemble de l'existence présuppose que seule les temps de vie éveillée comptent, le sommeil n'étant qu'une perte de temps.

La primeur de la conception semble être attribuée à l'époque à Emmanuel Kant, c'est en tout cas ce qu'affirme Marie de Manacéine dans *Le Sommeil, tiers de notre vie* :

Chaque homme aime la vie, chaque homme veut vivre le plus longtemps possible, et cependant chacun consacre le tiers et même parfois la moitié de son existence au sommeil. « Pourquoi tâcher de prolonger notre vie, si l'on en emploie une grande partie au sommeil ? », demandait déjà Em. Kant, qui préconisait les heures matinales et l'amointrissement des heures consacrées au sommeil¹⁷⁴.

Gaston Poix reprend lui aussi l'exemple du philosophe des lumières, « Il ne faut donc pas trop dormir, et Kant, qui dormait environ quatre heures par nuit avait raison de reprocher à ses élèves leur paresse, et il leur disait : « Je ne m'explique pas votre conduite, comment se fait-il en effet que vous cherchiez à prolonger votre vie, puisque vous en passez presque la moitié à dormir » ? »¹⁷⁵.

La préconisation hygiéniste de prendre la bonne habitude de réduire son sommeil afin de gagner du temps de vie devient, à la fin du siècle un objet d'enseignement scolaire. Le *Journal de l'enseignement* suggère ainsi aux enseignants du cours moyen, de donner à l'étude un texte du Dr

171 L'article est d'abord publié en anglais dans le *British Medical Journal*, puis il est rapidement traduit en français et publié par la *Revue d'Hygiène*. « Work and Sleep », *British Medical Journal*, Londres, 4 décembre 1897, 1897, vol. 2, p. 1663-1664. « Work and Sleep (Travail et Sommeil) », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 1898, n° 20, Paris, Masson, p. 266.

172 *Ibidem*. A propos des débats sur le sommeil à propos de la journée de 8 heures, voir *infra*. p.

173 Voir par exemple : « Travail et Sommeil », *Journal de médecine et de chirurgie pratiques à l'usage des médecins praticiens*, tome soixante-neuvième, quatrième série, Paris, 1898, p.367-368. « Travail et Sommeil », *Nouveau Montpellier médical*, 9 juillet 1898, p. 30-31.

174 Marie de Manacéine, *Le sommeil, tiers de notre vie, ouvrage cité*, p. 2.

175 Gaston Poix, « Du sommeil et de son hygiène », *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, article cité*, p. 136.

Le Roy intitulé « De l'habitude de se lever matin », texte tiré des annales du Certificat d'études primaires¹⁷⁶ :

Celui qui, par un usage constant, se sera fait une habitude de se lever matin dans sa jeunesse, n'aura garde de *dissiper la meilleure partie de sa vie* à dormir lorsqu'il sera dans l'âge mûr¹⁷⁷.

Si le contrôle du sommeil est un apprentissage et repose sur la prise d'habitude, il dépend donc du moral et du psychique. Il ne suffit pas alors d'en réduire seulement la durée, il faut également choisir une manière de le faire qui soit moralement acceptée. L'exaltation de la veille laborieuse est en effet rattachée à la diffusion de valeurs morales et sociales, qui vont dissocier les veilles vertueuses des grands hommes travailleurs, à l'oisiveté des veilles paresseuses et décadentes des noctambules.

B) LA CONDAMNATION DES NUITS BLANCHES AMORALES

Alain Cabantous, Guillaume Garnier et Sasha Handley ont détaillé dans leurs études sur la nuit et le sommeil à l'époque moderne, la manière dont les préceptes de l'hygiène d'abord, puis l'encadrement religieux du sommeil ensuite, avaient nourri la condamnation morale de la vie nocturne, et du sommeil diurne, préconisant un sommeil exclusivement nocturne¹⁷⁸.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'investissement nocturne de l'espace public à des fins festives n'était ainsi réservé qu'à des célébrations ponctuelles, qui relevaient de l'extra-ordinaire pour les populations¹⁷⁹. L'organisation de loisirs et de fêtes nocturnes étaient alors un privilège réservé quasi-exclusivement à la royauté et à la noblesse, et restaient confinées dans un espace privé (ou semi-privé), à l'exemple des « nuits blanches » de Sceaux imaginées par la Duchesse du Maine en 1714-1715¹⁸⁰ :

Le sujet du divertissement fut le Sommeil chassé du Château, et retiré dans cet azile, poursuivi par le Lutin de Seaux. Il parut d'abord couché sur un lit de pavots dans un des cabinets du Pavillon, dormant au bruit d'une douce musique. Le Lutin de Seaux qui le cherche, arrive avec un cortège bruyant, & le surprend dans cet état : il le réveille par une musique vive, accompagnée de paroles et de danses propres au sujet ; et par l'éclat d'un jour brillant, formé par une illumination qui tout d'un coup se découvre, & fait voir la beauté du lieu, orné de mille feston de fleurs. Le Sommeil vainc par des forces si puissantes, fuit, & fait en partant des menaces effrayantes¹⁸¹.

176Le journal précise que ce texte est tiré des annales du Certificat d'études primaires, et a été donné comme sujet aux filles du canton de Souilly.

177Dr Le Roy, « De l'habitude de se lever matin », *Journal de l'enseignement*, rubrique « Devoirs scolaires – Langue française – Cours moyen », 24 juillet 1886, p. 469.

178Alain Cabantous, *Histoire de la nuit*, Chapitre III. Guillaume Garnier, p. 220. Sasha Handley, p. 151-163.

179Voir Alain Cabantous, *Histoire de la nuit : XVII-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

180Ibidem, p. 270-273.

181*Suite des divertissements de Sceaux contenant des chansons, des cantates et autres pièces de poésies, avec la description des nuits qui s'y sont données, et les comédies qui s'y sont jouées*, Paris, E. Ganeau, 1725, p 140-141, description de la « cinquième nuit ».

Le tournant révolutionnaire permet alors l'investissement et la réappropriation de l'espace festif nocturne¹⁸². Néanmoins, l'association de la noblesse à une classe oisive et paresseuse¹⁸³ va nourrir un imaginaire négatif de la figure du « viveur » qui commence à apparaître dans l'espace public. Celui qui décide de s'adonner ostensiblement, publiquement et surtout régulièrement aux loisirs nocturnes se présente ainsi comme l'antithèse du veilleur politique, qui consacre dans une discipline laborieuse ses jours et ses nuits à la nation, temps où seulement quelques heures – nocturnes et non diurnes – sont données au sommeil. Le viveur quant à lui travaille la mise en scène de son oisiveté, en s'adonnant sans réserve à la grasse matinée¹⁸⁴.

Simone Delattre nous décrit ainsi comment dès le début du XIX^e siècle, certains clivages sociaux s'incarnent dans une forme d'affrontement entre « diurnes » et « nocturnes ». Cet antagonisme incarne pour l'historienne « le reproche populaire et bourgeois adressé à la vie de plaisirs où se complaît une minorité de Parisiens » que constitue la bohème noctambule – bohème noctambule qui comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, le leur rendent bien¹⁸⁵. L'opposition entre le monde nocturne oisif et le monde diurne travailleur est notamment façonnée et retranscrite dans la littérature panoramique :

Le marteau du forgeron et du maréchal ferrant trouble quelquefois le sommeil du matin, pour les paresseux qui sont encore au lit. [...] Il faudrait que le bruit de la cité fût enchaîné de toute part, pour protéger leur oisive mollesse, et que, le calme du silence environnant leur paisible alcôve, tous ces voluptueux puissent presser la plume oiseuse jusqu'à la douzième heure, lorsque le soleil est en haut de sa carrière¹⁸⁶.

Les médecins contribuent également à répandre et justifier ces condamnations morales, en cherchant à démontrer que celles et ceux qui ne travaillent pas le jour et dorment la nuit vont à l'encontre de l'ordre naturel des choses:

C'est ainsi que le riche indolent, après avoir passé la plus grande partie de la nuit à table ou au jeu, court s'enfermer dans le lieu le plus écarté de son palais, où il est à la vérité à l'abri du bruit et des autres excitans extérieurs ; mais c'est en vain qu'il ferme persiennes, fenêtres et rideaux ; le soleil ne tardera pas à s'élever sur l'horizon ; et bientôt les rayons lumineux traversant et les fentes mal jointes de ses croisées, et les tissus peu serrés qui les ornent, viendront, malgré toutes ces précautions, exciter son œil et le forcer à la veille, comme pour le punir de préférer la lumière artificielle de la nuit à la lumière franche et salutaire du jour.

Avant que la civilisation eût changé les goûts des hommes, et avant que par son influence l'homme fût libre de se livrer à ses penchans naturels, il s'adonnait au sommeil dès que le soleil avait quitté l'horizon, et il se réveillait aux premiers rayons du jour¹⁸⁷.

182 Guillaume Mazeau, « Le ciel nocturne, écran de la Révolution. La pyrotechnie sous la Révolution française (1788-1810) », dans Philippe Bourdin (dir.), *Les nuits de la Révolution française*, op. cit., p. 251-268.

183 André Rauch, *Paresse. Histoire d'un péché capital*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 117-123.

184 Voir *supra*.

185 Simone Delattre, *Les douze heures noires, ouvrage cité*, p. 191. Sur le traitement de la bourgeoisie et du monde diurne par la littérature noctambule, voir *supra*, chapitre 2.

186 Louis Sébastien Mercier, *Tableaux de Paris*, tome IV, Amsterdam, 1782, p.156.

187 Samuel Heller, *Essai sur le sommeil*, Thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 24 avril 1818, Paris, Didot jeune, 1818, Sur les causes du sommeil, p. 14. Pour plus de développement sur le sujet,

Cette conception – que l’on trouve déjà dans le *Corpus Hippocraticum*¹⁸⁸, et qui comme l’a expliqué André Rauch s’affirme de plus en plus au XVIII^e siècle¹⁸⁹ – semble toujours d’actualité deux siècles plus tard, puisque dans les années 1910, l’écrivain et journaliste Fernand Mazade lit et utilise la thèse de Samuel Heller pour préparer et documenter l’un des articles qu’il consacre au sommeil¹⁹⁰. Mazade annote au crayon à papier son exemplaire de la thèse, soulignant notamment le passage pré-cité. Il en retient, dans ses impressions de lecture, le lien entre morale et sommeil, renvoyant le travail d’Heller à celui d’un médecin de ses amis, Henri Lemesle : « Lemesle donne une bonne tenue morale/ hygiène mentale. Notre génération manque plus de résistance morale que de robustesse physique¹⁹¹ ».

Ces discours hygiénistes de condamnation morale de l’oisiveté perdurent ainsi tout au long du XIX^e siècle, et avec l’extension des temps de loisirs et de vie nocturne, se cristallisent plus particulièrement autour de celles et ceux qui pratiquent la nuit blanche, et font « de la nuit le jour », les noctambules :

L’on peut dire d’une manière générale que l’heure naturelle du sommeil est la nuit. Lorsque les ténèbres règnent sur la terre, lorsque tout bruit a cessé, lorsque les sens ne sont plus éveillés par leurs excitants naturels, l’organisme est disposé favorablement à se livrer à un sommeil qui doit réparer les fatigues et les pertes de la journée. Ce n’est jamais sans inconvénient, sans danger, que l’on transgresse cette loi naturelle ; vous pourrez vous en convaincre en observant avec attention ces hommes et ces femmes du monde, qui font de la nuit le jour, et réciproquement, en consacrant les heures du repos au théâtre, au bal, au jeu, etc... et les heures du travail au sommeil¹⁹².

Les discours médicaux, hygiénistes et moraux qui mettent en avant l’importance de l’habitude et de la volonté dans le sommeil distinguent ainsi deux catégories de veilleurs. D’une part, ceux qui à l’image des grands hommes, adoptent les bonnes pratiques et les bonnes temporalités de sommeil – même réduit – et de veille, et d’autre part, les veilleurs dont les pratiques de sommeil diurne traduisent une vie oisive et dissolue, cause des tourments de l’âme et du corps. En 1879, le docteur Émile Decaisne fait ainsi dans la chronique médicale qu’il tient dans *La France* le rapprochement entre la dégradation de l’état de santé d’artistes ou d’écrivains bien connus et leurs pratiques de vie nocturne qui vont à l’encontre de la nature :

L’on ne dort bien que pendant la nuit, lors même qu’on réunit pendant le jour les mêmes conditions d’isolement, de tranquillité, d’absence de lumière. L’attribution de la nuit au sommeil n’est donc pas artificielle. C’est pour avoir bravé cette loi de la nature qu’un grand nombre

voir *infra*, chapitre 4 et 6.

188 Simon Byl, « Sommeil et insomnie dans le *Corpus Hippocraticum* », *Revue belge de philologie et d’histoire*, tome 76, 1998, p. 31-36, p. 35.

189 André Rauch, *ouvrage cité*, p. 108-121. Il est d’ailleurs

190 Fernand Mazade, « L’art de dormir », *Les documents du Progrès*, juin 1911. Voir *infra*.

191 Fonds Mazade, BNF, département des archives et manuscrits, NAF 28518 (14), « Documentation pour *L’art de dormir* », Exemplaire annoté par Mazade de la thèse de Samuel Heller *Essai sur le sommeil*.

192 Louis Fleury, *Cours d’hygiène fait à la faculté de Médecine de Paris*, Paris, P. Asselin, tome 3, « Des facultés morales et affectives – Quarante-cinquième leçon – « Du sommeil et des rêves » », p. 273-274

d'hommes se livrant aux travaux de l'esprit, voient de bonne heure s'user chez eux les ressorts de l'existence [...] Girodet ne peignait que la nuit ; il se couchait à trois heures du matin et à sept il n'avait pas fermé l'oeil ; sa main se reposait, son imagination allumée peignait encore. Byron ne pouvait dormir la nuit après une soirée, surtout agréable, ce qui contribuait à le dégoûter du monde¹⁹³.

Decaisne choisi ici l'archétype de l'écrivain romantique noctambule – Lord Byron – pour illustrer les conséquences physiques mais surtout morales, du noctambulisme.

En 1907, une expérience de psycho-physiologie menée par Nicolas Vaschide dans le but de démontrer que le sommeil nocturne est plus profond que le sommeil diurne va permettre d'appuyer les discours de condamnation du noctambulisme. Le journal *La Croix*, après avoir résumé l'expérience, en tire par exemple la conclusion suivante :« il faut savoir passer la nuit dans son lit et ses journées au travail, et les noctambules sont des fous qui ruinent leur santé : la sagesse des nations l'a dit depuis longtemps ; il est bon que la science vienne, de temps à autre, appuyer de son autorité les préceptes de la vieille hygiène¹⁹⁴ ».

Les discours médicaux et hygiéniste contribuent ainsi à justifier la condamnation morale de certaines veilles prolongées artistiques, dessinant en contrepoint les bonnes et mauvaises habitudes de veille nocturne : le temps de sommeil, même s'il est réduit, doit se faire la nuit. La prise de sommeil diurne est contraire à la nature et ne peut être celle des grands hommes laborieux, elle est au contraire révélatrice d'une vie d'excès, qui dégrade le physique comme le moral.

Les noctambules et les oisifs, même s'ils ne dorment que très peu, sont alors rangés dans le rang des paresseux, qui laissent leur corps commander leur esprit.

2) CONTRÔLER LE SOMMEIL PAR LA FORCE DE LA VOLONTÉ

A) AVOIR LA VOLONTÉ DE SE RÉVEILLER TÔT

On assiste dans les premières décennies du XIX^e siècle à une remise en question progressive de la nature indomptable du sommeil. Plusieurs théories médicales cherchent en effet à redonner à l'intérieur même des schèmes d'explication physiologique un rôle déterminant à la pensée et à la force de la volonté :

L'empire de l'habitude exerce une influence notable sur la durée du sommeil, comme le prouve d'une manière convaincante la vie d'un grand nombre d'hommes de cabinet, dont le travail intellectuel avait ravi au repos une portion considérable de leur vie, sans que leurs fonctions eussent éprouvé le moindre effet perturbateur. Quelques savants se sont même contentés de quatre

193 Émile Decaisne, « Le Sommeil », *La France*, 14 octobre 1879.

194 « Causerie Scientifique – Sommeil diurne et sommeil nocturne – Communication à l'académie des sciences de M. Vaschide », *La Croix*, 17 janvier 1907. Pour plus d'informations sur les travaux de Nicolas Vaschide sur le sommeil, voir *infra*.

heures de sommeil pendant tout le temps de cette existence qu'ils avaient consacrée à des études sérieuses. La cause de cette brièveté pourrait peut-être se trouver dans l'inaction plus ou moins complète des organes qui résulte de l'exercice énergique de la plupart des facultés intellectuelles. Une grande méditation, une réflexion longtemps soutenue nous séparent de ce qui nous environne ; nos yeux sont alors fermés à la lumière, l'ouïe est insensible à ses excitants, nous sommes tout entiers absorbés par cette concentration de l'esprit sur l'objet de nos recherches ; une partie du cerveau veille, mais elle agit seule : la profonde méditation d'Archimède n'est troublée ni par les chants des vainqueurs, ni par les lamentations des vaincus désespérés.

Il est aussi hors de doute que la volonté exerce une grande influence sur la durée du sommeil ; car une expérience journalière prouve que l'on se réveille à l'heure que l'on avait fixée avant de s'endormir. Cet effet là est sans doute sous la dépendance de l'éveil d'une ou de plusieurs facultés¹⁹⁵.

Dans sa thèse, soutenue en 1840 à la faculté de Montpellier, le jeune docteur François Veilhan propose ainsi à la fois une explication hygiénique du sommeil – reposant sur l'habitude –, une explication physiologique – permettant d'expliquer comment les grands hommes arrivent à garder une parfaite santé alors qu'ils dorment peu – et psychologique ou plutôt philosophique selon le terme utilisé à l'époque – en concédant un rôle à la volonté dans les veilles prolongées.

Comme l'explique l'historienne des rêves Jacqueline Carroy, c'est en effet la question de la « volonté » qui « tient la vedette » au sein des problématiques philosophiques qui interrogent le sommeil et les rêves dans le premier XIX^e siècle¹⁹⁶.

Parmi d'autres, ses travaux ainsi que ceux de Gérard Seignan sur l'histoire du concept d'effort volontaire rappellent l'importance de l'étude de George Cabanis sur les *Rapports du physique et du moral de l'homme* dans la formation du concept de volonté¹⁹⁷. Dans son ouvrage paru en 1805, Cabanis initie en effet « un véritable bouleversement épistémologique » en posant comme élément de compréhension central « l'influence du système cérébral sur les autres organes », soutenant que « les centres nerveux sont les organes effecteurs d'un principe immatériel », celui de la volonté. Pour Cabanis c'est ainsi « l'action du système nerveux comme organe de la pensée et de la volonté » qui est « capable d'exciter [ou] de suspendre toutes les fonctions »¹⁹⁸.

Reliée à la célébration des grands hommes « qui ont le lever matinal¹⁹⁹», l'idée que la volonté joue un rôle dans le réveil est ainsi de plus en plus formulée, notamment en marge des travaux des philosophes qui se posent la question du rôle de l'âme et de la pensée durant le sommeil et les rêves.

195 François Veilhan, *Du Sommeil envisagé sous le point de vue physiologique*, ouvrage cité, p. 15-16.

196 « Au centre des interrogations sur le sommeil et les rêves, ce n'est pas tant un inconscient, ou un proto-inconscient, qui tiennent la vedette, que la volonté dans sa relation à un involontaire protéiforme, [...] ». Jacqueline Carroy, ouvrage cité, p. 21.

197 Pierre-Jean-Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, Baillière, 1805.

198 Gérard Seignan, « Quand la psychologie détaille les forces du psychisme : Épistémologie et histoire du concept d'« effort volontaire » du début du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle », *Revue d'histoire des sciences*, Paris, Armand Colin, tome 67, 2014, p. 93-114, p. 96.

199 Pour reprendre l'expression d'Augustin Cabanès, voir *supra* [p. 15 de ce chapitre]

Cette question est d'ailleurs l'objet du concours de la section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques en 1851²⁰⁰. Le lauréat du concours, Albert Lemoine, affirme dans son manuscrit publié en 1855 que chez l'homme laborieux, si l'âme doit concéder au corps l'endormissement, elle triomphe à nouveau sur celui-ci en se réveillant :

Voyons comment ont lieu l'assoupissement et le réveil. De deux façons très différentes qui trahissent également la puissance des organes sur la pensée et l'impossibilité pour l'esprit de connaître un sommeil qui lui soit propre. L'homme laborieux s'endort malgré lui sur son ouvrage ; le paresseux voudrait s'endormir ; à son grand déplaisir, il n'y réussit pas [...]. Le premier, au point du jour, dès qu'une impression venue du dehors excite un peu plus vivement quelqu'un de ses sens, se jette hors de son lit et contraint tous ses organes à se réveiller tout à fait. L'autre, le soleil déjà haut dans le ciel, entr'ouvre avec peine ses yeux fatigués de dormir, et, se complaisant dans son oisiveté, laisse la torpeur quitter peu à peu tous ses membres, sans rien faire pour hâter sa fin, faisant tout pour le retenir : il ne s'éveille pas, il est réveillé par contrainte. Là, c'est le corps qui l'emporte sur l'âme dans ce sommeil involontaire ; elle ne veut pas que le corps sommeille, mais elle est vaincue par lui ; elle en triomphe à son tour en le réveillant. Ici, c'est l'âme qui, pour ne pas prendre la peine de se gouverner elle-même et de commander au corps, cherche par tous les moyens indirects qui sont en son pouvoir à provoquer le sommeil des organes pour en ressentir la paresseuse influence. [...] Si le corps ainsi choyé consent en quelque sorte à s'endormir, [l'âme] jouit alors du repos qu'elle s'est procuré à tant de frais, c'est-à-dire qu'elle est parvenue à suspendre un instant sa raison et sa liberté. Elle use des mêmes artifices pour en jouir le plus longtemps possible ; lasse d'elle-même, elle se fait l'esclave de son corps²⁰¹.

Pour Lemoine, l'endormissement nécessaire à l'homme, marque ainsi le moment où « le corps l'emporte sur l'âme », alors que cette dernière « ne veut pas que le corps sommeille, mais elle est vaincue par lui ». Le réveil marque en retour le contrôle de l'âme sur le corps. Le rôle de la volonté dans le choix des rythmes de vie et des occupations permet alors de distinguer deux catégories de personnes : les travailleurs laborieux – au rang desquels on peut trouver les grands hommes – capables de garder par leur discipline le contrôle sur leurs corps, et les noctambules, les oisifs et les paresseux, qui laissent leurs corps les gouverner.

Au tournant du XX^e siècle, plusieurs théoriciens se rattachant au courant de la psychologie physiologique en pleine émergence – courant auquel se rattache aussi les docteurs Augustin Cabanès et Edgar Bérillon – s'interrogent à leur tour sur le rôle de la volonté dans le sommeil et les rythmes de vie des grands hommes. S'opposant aux explications strictement physiologiques et pathologiques, plusieurs médecins se proposent de comprendre les mécanismes de la veille et du sommeil en réintroduisant une approche psychologique. S'ils s'inspirent des travaux sur le sommeil et les rêves des philosophes du début du siècle²⁰², il ne s'agit alors pas de rechercher seulement une compréhension psychologique, mais plutôt de réfléchir à l'enracinement biologique des phénomènes de l'esprit, en proposant des théories volitionnelles de la fonction du sommeil, qui

200 Pour une étude complète sur le concours, voir Jacqueline Carroy, *Nuits Savantes, ouvrage cité*, p. 58-78.

201 Albert Lemoine, *Du sommeil au point de vue physiologique et psychologique*, Paris, Baillière, 1855, p. 123-124.

202 Voir à ce sujet Jacqueline Carroy, *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, Paris, éditions de l'EHESS, 2012.

permettent d'expliquer beaucoup plus logiquement à leurs yeux les capacités de veilles prolongées des grands hommes.

Les premières expériences qui essaient de prouver le rôle de la volonté dans le réveil sont menées en psychologie expérimentale à la fin des années 1890.

Dans la seconde partie du XIX^e siècle, la psychologie se détache en effet progressivement de la philosophie, dans une dynamique de distinction qui tend à la rapprocher des sciences médicales d'une part, et des sciences sociales en cours de constitution disciplinaire d'autre part. Ce processus d'autonomisation est commun à plusieurs pays européens, et voit l'émergence d'écoles nationales, qui dialoguent, débattent, se positionnent et se construisent en grande partie les unes par rapport aux autres, définissant progressivement les champs de compétence de la psychologie comme nouveau champ disciplinaire et comme profession naissante²⁰³.

Plusieurs médecins, physiologistes et philosophes s'attèlent ainsi dans le dernier tiers du XIX^e siècle, à doter le savoir psychologique d'une base expérimentale, par la mise en place d'espaces de recherches et de laboratoires d'expérimentation, comme le laboratoire de l'université de Leipzig fondé par Wilhem Wundt en 1879. Les résultats de ces recherches se diffusent et circulent également par le biais de revues scientifiques, comme *La Revue Philosophique* de Théodule Ribot, *L'Année psychologique* d'Alfred Binet, mais aussi la *Revue de l'Hypnotisme* d'Edgar Bérillon et se confrontent lors des congrès de Psychologie qui se multiplient au tournant du XX^e siècle. À la fin des années 1890, une partie des étudiants intéressés par la psychologie circulent et se forment ainsi au sein des différents laboratoires européens. À Paris, ils se rencontrent notamment à la Sorbonne dans le Laboratoire de psychologie physiologique fondé en 1889 et dirigé à partir de 1894 par Alfred Binet. À partir des années 1900, le laboratoire créé à l'asile de Villejuif par Édouard Toulouse s'affirmera également comme un des nouveaux lieux de la psychologie expérimentale²⁰⁴.

Dans les années 1890, alors qu'il vient d'arriver au laboratoire de la Sorbonne après avoir visité celui de Leipzig, le jeune étudiant roumain Nicolas Vaschide entreprend ainsi de mener une

203 Dans une dynamique de professionnalisation proche de celle nous semble-t-il définie par la sociologie d'Andrew Abbott. Andrew Abbott, *The system of professions : an essay on division of expert labor*, Chicago, University of Chicago press, 1988. Voir également Christelle Rabier, « Le système des professions, entre sociologie et histoire : retour sur une recherche », dans Didier Demazière et Morgan Jouvenet (dir.), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, vol.2, Paris, éditions de l'EHESS, 2016.

204 Pour plus de précisions sur la naissance et le développement de la psychologie expérimentale, voir notamment Jacqueline Carroy, Annick Ohayon, Régine Plas, *Histoire de la psychologie en France. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2006. Serge Nicolas et Ludovic Ferrand, *Histoire de la psychologie scientifique*, Bruxelles, De Boeck, 2008. Jacqueline Carroy, Henning Schmidgen, « Psychologies expérimentales. Leipzig-Paris-Würzburg (1890-1910) », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2006, n°24, p. 171-204 ;

étude sur « l'attention pendant le sommeil », afin de répondre notamment à la question « S'éveille-t-on à volonté ? ». Ses premiers résultats sont publiés en 1898²⁰⁵. Nicolas Vaschide indique dans son article que ses expériences ont été initiées pour vérifier l'exactitude d'un lieu commun, d'une assertion qu'il avait plusieurs fois entendu répétée en grandissant :

Dans ma famille, dans mon milieu et dans mon pays, j'avais souvent entendu parler, comme d'une question courante et bien tranchée, qu'il existe des personnes qui, *en pensant* à l'heure du réveil, le matin presque sans faute arrivaient toujours juste ; mais il fallait le vouloir²⁰⁶.

L'observation lui avait également permis de constater des comportements correspondants à cette affirmation :

À la campagne, ce fait est courant ; assez souvent, j'ai vu qu'à n'importe quelle heure et presque pendant n'importe quelle saison, on pouvait se réveiller. Une majorité assez grande de domestiques que nous avons eus, nous servaient de réveille-matin à la campagne, où l'absence d'un tel objet n'est pas rare et qui, ma foi, est assez bien remplacé toujours pour le même prix. On pouvait penser tout de suite à l'habitude, qui, une fois prise, se perpétuait ; mais il ne me semble pas qu'on pourrait taxer d'habitude le fait qu'un individu qui, pendant tout le cours de l'année, s'éveille à 6 ou 7 heures du matin peut se réveiller avec cette même exactitude à 2 ou 4 heures du matin²⁰⁷ !

Ici, il ne s'agit plus de prendre exemple sur les grands hommes, puisque la volonté de se réveiller à heure fixe peut appartenir à tout homme laborieux. Nicolas Vaschide conduit alors sa recherche en deux temps : il réalise tout d'abord une enquête auprès de trente-trois sujets, 10 femmes et 23 hommes de 20 à 76 ans, issus de différentes catégories sociales²⁰⁸, leur demandant de répondre à une série de questions, dont la première était la question suivante : « Seriez-vous capable

205 L'article paraît initialement en langue italienne dans la *Rivista di Freniatria*. Avant d'arriver en France en 1895, Nicolas Vaschide avait d'abord visité le laboratoire de Wundt à Leipzig, puis séjourné quelques mois en Italie où il fit la rencontre de Giulio Cesare Ferrari, rédacteur en chef de la revue. Ferrari séjourne ensuite quelques mois à Paris, en visite au laboratoire de Binet que Vaschide vient d'intégrer. Un résumé des conclusions de cette étude paraît également en juillet 1898 dans *L'intermédiaire des biologistes* dirigée par Alfred Binet et dont Vaschide est le secrétaire de rédaction. La traduction complète en français de cet article constitue le chapitre III de l'ouvrage posthume de Nicolas Vaschide intitulé *Le sommeil et les rêves* publié en 1911 (Nicolas Vaschide meurt très jeune d'une pneumonie, en 1907, à l'âge de 33 ans).

Nicolas Vaschide, « Influenza dell'attenzione durante il sonno », *Rivista sperimentale di Freniatria e medicina legale delle alienazioni mentali*, vol XXIV, 1898, p. 20-43. Nicolas Vaschide, « L'évaluation du temps pendant le sommeil et le réveil à volonté », *L'intermédiaire des biologistes*, Paris, Schleicher frères, 1898, n° 18, 20 juillet 1898, p. 419-420. Nicolas Vaschide, « L'attention pendant le sommeil » dans *Le sommeil et les rêves*, Paris, Flammarion, « Bibliothèque de Philosophie scientifique », 1911, p. 46-76. Sur le parcours biographique de Vaschide, voir Michel Huteau, « Un météore de la psychologie française : Nicolae Vaschide (1874-1907) », *Bulletin de psychologie*, 2008, n° 494, p. 173-199 et Jacqueline Carroy, *Nuits Savantes, ouvrage cité*, p. 300-301. Sur les rapports entre Cesare Ferrari et le laboratoire de la Sorbonne, voir Paola Zocchi, « Giulio Cesare Ferrari et Alfred Binet. Le rapport élève-maître dans les documents du fonds Ferrari », *Bulletin de psychologie*, tome 67, n° 534, novembre-décembre 1994, p. 487-497.

206 Nicolas Vaschide, « L'attention pendant le sommeil » dans *Le sommeil et les rêves*, ouvrage cité, p. 49.

207 *Ibidem*, p. 50.

208 Qu'il divise entre « sujets ayant une culture élevée, une culture moyenne, une culture élémentaire et aucune culture », *Ibid.*

de vous réveiller à n'importe quelle heure de la nuit, après avoir pensé la veille, à cette heure²⁰⁹ ? »²¹⁰. Nicolas Vaschide note rapidement que « naturellement », les réponses données à la première question « ont toujours été affirmatives »²¹¹. La deuxième partie de la recherche repose sur une expérimentation menée sur lui-même – sur une période d'environ quatre années – et sur 15 autres personnes. La première conclusion de son étude est la suivante « l'influence de l'attention et de l'évaluation du temps pendant le sommeil est un fait incontestable, de même que le réveil à volonté²¹² ».

Vaschide n'est pas le seul à se poser cette question, puisqu'il note qu'au moment où il publie ses expériences, il vient d'apprendre que le professeur de psychiatrie russe Wladimir von Tschisch – ancien élève de Wundt – a mené une réflexion similaire²¹³. Vaschide n'a eu connaissance de ses travaux qu'une fois ses expériences effectuées, par la recension de Victor Henri publiée dans *L'Année Psychologique* en 1896 qui rapporte l'expérience de Tschisch en ces termes²¹⁴:

L'auteur rapporte les résultats des expériences très intéressantes qu'il a poursuivies pendant 4 années. On a souvent fait l'observation que quelques personnes ont la faculté de se réveiller à une heure voulue, mais on n'a pas fait d'étude suivie sur cette question. L'auteur, en se couchant, se proposait de se réveiller à une certaine heure de la nuit ; en se réveillant, il regardait sa montre et

209 Les autres questions étant : Pourriez-vous donner des détails sur votre état psychologique au moment du réveil et avant de vous coucher ? Remarquerez-vous des différences avec les autres jours ? Quels sont les écarts du réveil, d'après vos souvenirs ? Voulez-vous faire quelquefois des observations exactes et avoir l'obligeance de noter immédiatement l'heure ? Est-ce que vous dormez bien pendant ces nuits ? Remarquez vous une différence entre le sommeil de ces nuits et celui des autres ? Pendant le sommeil de la journée, vous avez peut-être remarqué quelquefois des observations du même genre ? Pourriez-vous nous indiquer les heures du coucher et du réveil ? Auriez-vous des remarques à nous faire au sujet du réveil et du coucher ? Votre sommeil était-il pareil pendant les jours où vous dormiez à loisir ? Avez-vous remarqué des différences au point de vue des différentes heures de la nuit ? Remarquez-vous des différences, au point de vue des saisons ? », *Ibid.*, p. 51.

210 L'utilisation de l'enquête par la psychologie expérimentale se développe à partir de la fin des années 1880, notamment à la suite du premier Congrès international de psychologie qui se tient à Paris en 1889, où est discuté un questionnaire proposé par la Société de recherches psychique londonienne. La méthodologie de l'enquête est ensuite utilisée et publiée par Théodule Ribot en 1891 dans *la Revue Philosophique*. Jacqueline Carroy, « Premières enquêtes psychologiques françaises. L'introspection, l'individu et le nombre », *Mil Neuf Cent, Revue d'Histoire intellectuelle*, n°22, « Enquête sur l'enquête », 2004, p. 59-75. Sur le développement des enquêtes médicales au XIX^e, voir également le récent numéro d'*Histoire, médecine et santé* consacré au sujet. Léa Delmaire, Pierre Nobi et Paul-Arthur Tortosa (dir.), « Enquêtes médicales (XIX^e-XXI^e siècle) », *Histoire, médecine et santé. Revue d'histoire sociale et culturelle de la médecine, de la santé et du corps*, n°19, été 2021.

211 *Ibid.*, p. 52.

212 Nicolas Vaschide, « L'évaluation du temps pendant le sommeil et le réveil à volonté », *L'intermédiaire des biologistes*, article cité.

213 Wladimir von Tschisch [ou Tschisch ou Chizh ou Cziz], (1855-1922), est le premier étudiant russe à se rendre en 1884, dans le laboratoire de Wundt à Leipzig. De 1885 à 1891, il est médecin-chef de l'hôpital Saint Panteleimon de Saint-Petersbourg, avant d'être nommé à la succession d'Emil Kraepelin – lui aussi élève de Wundt – à la chaire de psychiatrie à l'université de Dorpat en 1891, lors de la campagne de russification de l'Estonie. Voir Jüri Allik, « History of experimental psychology from an Estonian perspective », *Psychological Research*, Berlin, Heidelberg, Springer, novembre 2007, n°71, p. 618-625. « Tschisch, Wladimir Ph. Von », *Deutsches Biographisches Archiv*, Base de donnée en ligne *World Biographical Information System Online*.

214 Nicolas Vaschide, « Influenza dell'attenzione durante il sonno », article cité, p. 21.

notait l'heure. Les expériences ont été faites à des intervalles de temps assez espacés pour ne pas trop influencer sur l'habitude ; de plus, elles étaient faites les jours où l'auteur n'était pas fatigué et se portait bien. 134 déterminations ont été faites en 3 ans. L'auteur ne conserve que 100 observations ; les autres contiennent des causes d'erreur provenant de ce que l'auteur se réveillait souvent, ou dormait mal, etc.

En général, il dormait aussi bien les nuits des expériences que les autres nuits ; il ne remarquait aucune différence relativement aux rêves et à l'état de repos du lendemain ; en somme, les nuits des expériences ne différaient pas de celles sans expérience.

L'erreur dépassait rarement 15 minutes, elle est, en moyenne, égale à 13 minutes ; une fois elle a été de 32 minutes et une autre fois de 4 minutes. Toujours l'auteur se réveillait un peu *avant* l'heure fixée, jamais après. C'est un fait intéressant, qu'il serait bon de déterminer chez d'autres personnes. [...] Ces résultats indiquent que l'attention travaille pendant le sommeil ; d'autres faits connus semblent le confirmer²¹⁵.

Victor Henri conclue ainsi que l'étude soulève des questions très intéressantes, qui « sont d'une grande importance non seulement pour la théorie du sommeil, mais aussi pour l'étude de différentes fonctions psychiques, telles que l'attention et les actions volontaires ». En décembre 1897, le biologiste genevois Émile Yung formule également une interrogation similaire, qu'il fait paraître dans *L'intermédiaire du biologiste*, une toute nouvelle revue dirigée par Alfred Binet, montée en collaboration avec Victor Henri, et dont Nicolas Vaschide est le secrétaire de rédaction :

Certaines personnes possèdent à un degré extraordinaire la faculté d'apprécier le temps qui s'écoule pendant leur sommeil et de s'éveiller presque exactement à l'heure qu'elles se sont fixée la veille en s'endormant.

D'autres personnes, beaucoup plus nombreuses, peuvent aussi se réveiller à une autre heure que celle à laquelle elles se sont accoutumées, mais elles le font, tantôt avec une avance, tantôt avec un retard relativement considérable.

Enfin, il semble exister une troisième catégorie de personnes qui ne possèdent à aucun degré cette faculté et qui, quelle que soit la force de l'auto-suggestion qu'elles se font de s'éveiller à telle ou telle heure, en deçà ou au delà de l'heure habituelle de leur réveil, n'y réussissent jamais.

D'autres part, il est des individus qui, de jour et tout en vaguant à leurs affaires, savent toujours à très peu de chose près, l'heure qu'il est, tandis que d'autres laissent le temps passer « sans s'en apercevoir ».

Ayant entrepris sur moi-même, puis sur vingt autres sujets des observations systématiques sur cette aptitude à évaluer inconsciemment le temps qui s'écoule, je voudrais savoir :

1° Si quelque travail du même genre a déjà été publié ?

2° Si un ou plusieurs psychologues voudraient se joindre à moi pour poursuivre une enquête relativement à cette question, sur un aussi grand nombre de sujets que possible²¹⁶.

Émile Yung reçoit deux réponses, celle de Nicolas Vaschide, qui présente les conclusions de son étude, et celle du physiologiste Eugène Gley, qui lui propose de répondre en citant son propre cas :

Dans toutes les circonstances de ma vie, – et il m'est arrivé fréquemment de me servir de cette faculté – j'ai pu jusqu'à présent m'éveiller à l'heure que je m'étais fixée au moment de m'endormir. Je me réveille toujours au moins une demi-heure, souvent plus, avant l'heure fixée. Il

215 Victor Henri, « Tschisch. Étude expérimentale sur l'attention pendant le sommeil », *L'Année psychologique*, 1896, vol. 3, p. 493-494. Victor Henri a également effectué un séjour à Leipzig dans le laboratoire de Wundt (entre octobre 1894 et mars 1896). Sur Victor Henri, voir Serge Nicolas, « Qui était Victor Henri (1872-1940) », *L'Année psychologique*, 1994, vol. 94, n°3, p. 385-402.

216 Émile Yung, « Question 95 », *L'intermédiaire des biologistes*, Paris, Schleicher frères, 1898, n° 4, 25 décembre 1897, p. 74-75.

en est ainsi, quelle qu'ait été la durée du sommeil (de 4 ou 5 à 8 heures). Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs d'adolescent, il me semble que j'ai toujours eu cette faculté ; Il importe cependant, je crois, de remarquer que celle-ci n'a jamais été mise en jeu dans un but purement expérimental, mais seulement dans un but pratique, par nécessité, pourrait-on dire ; je me donnais l'ordre de me réveiller à une heure déterminée, parce que j'y avait intérêt²¹⁷.

Les expériences des psychologues permettent donc d'appuyer le fait que tout un chacun peut, par la volonté et l'habitude, contrôler l'heure de son réveil, et donc son temps de sommeil. Si le rôle de la volonté dans l'heure du réveil semble ainsi être une idée commune prouvée par l'expérience à la fin du XIX^e siècle, d'autres psychologues vont quant à eux essayer de prouver que l'acte volitionnel est également présent dans l'endormissement, et qu'il est donc possible, pour chaque personne, de pouvoir contrôler son sommeil.

B) CONTRÔLER SON ENDORMISSEMENT

Dans les années 1904-1905, le psychologue genevois Édouard Claparède – surtout connu de l'historiographie pour ses travaux de psychologie de l'éducation – propose une théorie volitionnelle du sommeil qui marque les recherches ultérieures sur le sujet, puisqu'elle sera citée et souvent discutée dans une grande majorité des travaux postérieurs consacrés au sommeil.

Édouard Claparède s'initie à la psychologie auprès de son cousin germain Théodore Flournoy, lui aussi passé par le laboratoire de Wundt et figure de la psychologie physiologique et expérimentale à l'université de Genève. Durant sa formation, il rencontre les grands noms des différentes écoles psychologiques – dont William James et Alfred Binet –, et passe un semestre de médecine à Leipzig, sans pouvoir néanmoins suivre les cours dans le laboratoire de Wundt. Il soutient sa thèse en 1897, devient privat-docent de l'université de Genève et rejoint le laboratoire de Flournoy en 1899. En 1900, Édouard Toulouse le charge de rédiger un des volumes de la « Bibliothèque internationale de Psychologie expérimentale normale et pathologique », qu'il édite chez Doin²¹⁸. Rapidement, Flournoy se désintéresse des travaux du laboratoire et laisse le champ libre à Claparède, qui en prend la direction en 1904. La même année, Claparède commence à exposer sa « théorie biologique » ou théorie fonctionnelle du sommeil, d'abord succinctement lors de plusieurs communications – à la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, à la Société médicale de Genève et au Congrès de psychologie expérimentale de Giessen – puis plus longuement dans les *Archives de Psychologie* – revue qu'il a créé en 1901 avec Flournoy – sous le

217 Eugène Gley, « Appréciation du temps pendant le sommeil », *L'intermédiaire des biologistes*, Paris, Schleicher frères, 1898, n° 10, 20 mars 1898, p. 228-229.

218 Édouard Claparède, *L'Association des idées*, Paris, O. Doin, 1903. Éléments biographiques d'après Édouard Claparède, « Autobiographie » dans *Édouard Claparède*, Neuchâtel, édition des Archives de psychologie, Librairie Delachaux et Niestlé, [1941], p. 3-39. L'autobiographie est rédigée par Claparède en 1929, pour la parution en langue anglaise de Carl Murchison (dir.), *A History of Psychology in Autobiography*, Clark University Press, Worcester Massachusetts, 1930, vol. I, p. 63-97.

titre « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil »²¹⁹. En 1907, il reprend les principales conclusions de son étude dans un article intitulé « La fonction du sommeil » publié par la *Rivista di scienza*. Quatre ans plus tard, il publie également dans l'*Année Psychologique* d'Alfred Binet « La question du sommeil », un article dans lequel il se positionne face aux travaux sur le sommeil parus depuis, et fait face aux différentes critiques que son étude a reçu, avant de réaffirmer sa théorie²²⁰.

Bien que formé dans le giron de la psychologie expérimentale, un des reproches qui est alors adressé à Claparède – notamment par Nicolas Vaschide et Henri Piéron – est l'absence de données mesurées, de « faits » dans sa théorie²²¹. En 1928 et 1929, il publiera donc à nouveau plusieurs mises à jour articles, en y intégrant les résultats de nombreuses expériences de psycho-physiologie effectuées depuis lors (et pour partie inspirées de ses écrits sur le sommeil)²²².

La théorie fonctionnelle du sommeil que développe Claparède tout au long de sa carrière évolue peu, et fournit une explication des variations des temps de sommeil chez les individus. Elle éclaire les veilles prolongées des grands hommes puisqu'elle permet d'expliquer comment l'acte de volonté, l'intérêt pour un travail passionné peut reculer de manière significative l'heure de l'endormissement et réduire la durée du sommeil sans répercussion physiologique sur le corps humain. Dès 1904, Claparède résume sa thèse principale en ces termes :

219 Édouard Claparède, « Théorie biologique du sommeil. Compte rendu des séances de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève. Séance du 4 février 1904 », *Archives des sciences physiques et naturelles*, Genève, 1904, t. 17, p. 338-341. Édouard Claparède, *Communication à la Société médicale de Genève*, séance du 5 octobre 1904. Édouard Claparède, « Théorie biologique du sommeil – Congrès allemand de psychologie expérimentale (Giessen, 18-21 avril 1904) », *Archives de psychologie*, Genève, 1904, tome III, p. 315-325. Édouard Claparède, « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil », *Archives de Psychologie*, Genève, 1905, tome IV, p. 246-349.

220 Édouard Claparède, « La fonction du sommeil », *Rivista di Scienza. Organo internazionale di sintesi scientifica*, Bologne, Londres, Leipzig, Paris, Félix Alcan, 1907, vol. 2, p. 143-160. Édouard Claparède, « La question du sommeil », *L'année psychologique*, Paris, Masson et Cie, 1911, p. 419-459.

221 Nicolas Vaschide, « Les théories du rêve et du sommeil – La théorie biologique du sommeil de M. Claparède », *Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale*, Paris, Octave Doin, 1907, n°4, avril 1907, p. 133-147. Nicolas Vaschide, « Théorie biologique de Claparède » dans *Le Sommeil et les rêves, ouvrage cité*, p. 8-24. Henri Piéron, « Théorie biologique de l'instinct du sommeil » dans *le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson et Cie, 1913, p. 406-408.

222 Édouard Claparède, « Théorie biologique du Sommeil et de l'Hystérie. Opinions et Critiques », *Archives de Psychologie*, Genève, 1928, n°82, septembre 1928, p. 114-174. Édouard Claparède, « Le sommeil et la veille », *Journal de psychologie normale et pathologique*, Paris, Alcan, 1929, p. 434-493. Édouard Claparède, « Le sommeil. Réaction de défense », *Le Minotaure. Revue artistique et littéraire*, Paris, Albert Skira, n°3-4, p.22-24. Claparède réaffirme également sa théorie du sommeil dans son *Autobiographie* écrite en 1929, où il affirme « Aujourd'hui, après un quart de siècle, je constate que la plupart des travaux publiés récemment sur le sommeil adoptent la conception biologique ou apportent des documents en sa faveur. Cette étude sur le sommeil est resté mon travail préféré, parce que sans doute j'ai le sentiment qu'elle est la seule qui soit vraiment originale ». Édouard Claparède, « Autobiographie », *ouvrage cité*, p. 20.

Le sommeil n'est pas la conséquence d'un simple arrêt de fonctionnement, il est une fonction positive, un instinct qui a pour but cet arrêt de fonctionnement : ce n'est pas parce que nous sommes intoxiqués, ou épuisés, que nous dormons, mais nous dormons pour ne pas l'être²²³.

Se plaçant notamment dans la lignée des travaux de Georges Cabanis, il conçoit le sommeil comme un état actif et non passif :

Avant de développer cette manière de voir, il convient de rappeler qu'elle n'est pas absolument nouvelle. Cabanis considérait le sommeil comme un état actif, une fonction spéciale du cerveau : « Le sommeil n'est point une fonction purement passive ; des causes d'excitation se concentrent pour le produire dans le sein du cerveau ; et il en est de cet organe comme de tout autre destiné à remplir diverses fonctions : il se repose de la veille par le sommeil, et du sommeil par la veille ; mais il n'est jamais dans cet état inerte, imaginé par des hommes qui portent dans l'étude de la vie les idées d'un mécanisme grossier »²²⁴.

S'appuyant sur cette hypothèse, Claparède propose alors de considérer le sommeil comme une fonction relevant de l'instinct de préservation²²⁵, mais un instinct qui se déclenche bien avant le moment où il est strictement nécessaire pour la survie, ce qui expliquerait les écarts importants de temps de sommeil entre différents individus :

Le fait que l'on puisse s'endormir sans être fatigué, et veiller longtemps après l'heure habituelle du sommeil sans qu'il s'ensuive aucun trouble physiologique montre que, dans les circonstances normales, le besoin de sommeil se fait sentir *bien avant le moment de l'épuisement réel*. [...] Cette connaissance que nous avons, subjectivement, des impulsions de notre instinct, nous permet de modifier plus ou moins le cours de cet instinct par la volonté, de le favoriser par des actes dans lesquels intervient l'intelligence, bref, de l'adapter, dans une certaine mesure, aux circonstances du dehors²²⁶.

L'acte volitionnel peut donc reculer le moment du sommeil, comme le font quantité de grands hommes, mais pas le supprimer totalement :

Le sommeil n'est pas un instinct, m'a-t-on déclaré, car il n'est pas absolument semblable chez tous les représentants de l'espèce humaine ; il offre toutes les variétés possibles : les uns dorment beaucoup, les autres peu ; les uns se couchent de bonne heure, et les autres aiment à veiller, ou même ne vivent que la nuit. – Des constatations de ce genre sont, quoi qu'il y paraisse, beaucoup plus favorables à ma thèse qu'à celle que je combats.[...]. L'instinct est, au contraire, extrêmement plastique chez les animaux supérieurs, surtout chez l'homme, dans les limites compatibles avec la fin à laquelle cet instinct est approprié. La volonté – qui, en fin de compte, se ramène, elle aussi à l'intérêt – l'habitude, la coutume ou les intérêts divers, peuvent faire subir aux manifestations de l'instinct diverses modifications ; l'expression de l'instinct peut aussi varier suivant le type individuel²²⁷.

223 Édouard Claparède, « Théorie biologique du sommeil ; Compte rendu des séances de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève », *article cité*, p. 341.

224 Édouard Claparède, « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil », *article cité*, p. 273.

225 « Instinct » auquel il donne la définition suivante : « Non, le concept d'instinct [...] embrasse toute cette série d'activité échelonnées entre les réflexes d'une part et les actions volontaires de l'autre, en se reliant sans transition brusque avec celles-ci somme avec ceux-là. Tous les biologistes sont d'accord, je crois, pour définir l'acte instinctif « un acte adapté, accompli, sans avoir été appris, d'une façon uniforme, par tous les individus d'une même espèce, sans connaissance du but auquel il tend, ni de la relation qu'il y a entre ce but et les moyens mis en œuvre pour l'atteindre ». Édouard Claparède, « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil », *article cité*, p. 279.

226 *Ibidem*, p. 274 et 281.

227 *Ibid.*, p. 290-291.

Claparède se réfère notamment aux travaux sur l'hystérie de son contemporain, Pierre Janet, professeur de psychologie au Collège de France, qui en 1892, suggère déjà le rôle de la volonté dans le sommeil, alors qu'il mène une réflexion sur l'aboulie du sommeil chez les sujets hystériques :

J'insisterai seulement sur l'une de ces impuissances qui m'a vivement intéressé, et qui me paraît plus nettement que les autres devoir être rattachée à l'aboulie. Je veux parler de l'*aboulie du sommeil*.

Cette expression semble bizarre, car les psychologues ne sont pas habitués à considérer le sommeil comme une action et à le rattacher d'une manière quelconque à la volonté. Si l'on veut y réfléchir, on remarquera cependant que la volonté joue un grand rôle dans ce phénomène. Certaines personnes qui jouissent d'un grand pouvoir de volonté sur elles-mêmes s'endorment quand elles veulent à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. On connaît bien la phrase célèbre de Napoléon : « Quand je veux interrompre une affaire, je ferme son tiroir et j'ouvre celui d'une autre. Elles ne s'en mêlent point l'une avec l'autre et jamais ne me gênent ni ne me fatiguent. Si je veux dormir, je ferme tous les tiroirs et me voilà en sommeil²²⁸. » [...] cela montre que le sommeil dépend de nos idées comme une espèce d'action. Ces remarques nous préparent à comprendre un fait que je remarque si souvent : les abouliques ne savent pas vouloir dormir et ils ne savent pas davantage vouloir se réveiller²²⁹.

Pierre Janet concède déjà ici un rôle à la volonté, celui d'impulser les fonctionnements physiologiques. Elle permet selon lui à toutes et tous de contrôler le sommeil de la même manière que le faisait Napoléon, à l'exception de celles et ceux atteints de certaines pathologies, comme l'hystérie. Ce n'est plus la capacité de réduire son sommeil qui devient alors symptôme, mais l'incapacité de le faire.

La théorie de Claparède permet ainsi d'expliquer les veilles prolongées des grands hommes par le fait qu'ils ont souvent d'autres priorités que celle de dormir, ils ne s'adonnent donc au sommeil que quand celui-ci est strictement nécessaire, et non par ennui ou par désintérêt. Ils sont dans ce sens aussi normaux qu'un médecin qui ne dort pas pour soigner un patient :

Pourquoi en effet, est-ce tantôt l'individu qui succombe au sommeil, tantôt le sommeil qui est vaincu par l'individu, et reculé à un moment plus propice ? Tout simplement parce que c'est tantôt le sommeil, tantôt un autre instinct qui est prépondérant au moment considéré. Il y a une sorte de balancement, à chaque moment de la vie, entre les diverses tendances, et c'est la tendance la plus utile ou la moins nuisible qui l'emporte. [...]

Ainsi, l'instinct du sommeil peut, à un moment donné, être l'instinct prépondérant, et l'instant suivant, céder le pas à un autre, si les circonstances extérieures l'exigent. [...] Chez le médecin, qui est appelé au moment où il se couche, l'instinct altruiste (ou tout au moins un intérêt égoïste, comme celui de gagner de l'argent ou de ménager sa réputation), refoulera le sommeil et le tiendra en échec jusqu'à ce que ce dernier, les circonstances ayant de nouveau changé, soit redevenu le plus fort²³⁰.

L'acte de sommeil est ainsi régi pour Claparède par « la loi de l'intérêt momentané ». La volonté joue bien un rôle dans la régulation du sommeil et dans l'endormissement, puisque pour

228 Pierre Janet indique en note l'origine de la citation « d'après Taine, *Régime moderne*, 1891, I, 25 ».

229 Pierre Janet, *État mental des hystériques. Les stigmates mentaux*, Paris, Rueff et Cie, [1892], p. 127-128.

230 *Ibid*, p. 284-285.

Claparède, elle « a pour fonction de résoudre des problèmes de fin ; elle intervient lorsque l'action est momentanément suspendue par le conflit de deux groupes de tendances, et elle réajuste l'action en donnant la suprématie aux tendances supérieures²³¹ ».

Comme le rappelle le psychologue expérimental Henri Piéron une dizaine d'année plus tard, l'idée que le sommeil survient lorsque l'être humain n'est plus soumis à des *stimuli* extérieurs suffisants s'inscrit dans la tradition philosophique et psychologique :

L'idée d'envisager le défaut d'attention comme cause du sommeil, déjà émise par Leibniz²³², vaguement énoncée par Liébault [Liébeault] est assez chère aux philosophes, et Bergson a déclaré très nettement que sommeil équivalait à désintéresser : « Dormir, a-t-il dit, c'est se désintéresser. On dort dans l'exacte mesure où l'on se désintéresse. Nous ne dormons pas pour ce qui continue à nous intéresser »²³³.

Comme nous l'avons déjà évoqué en parlant de l'influence de Georges Cabanis, les philosophes essaient en effet depuis la fin du XVIII^e siècle de démontrer que l'âme et la pensée continuent à être actives durant le sommeil, notamment en se focalisant sur l'étude des rêves²³⁴. Mais à l'inverse de Claparède, Henri Bergson interprète le sommeil comme un moment d'abdication de la volonté :

Veiller, c'est vivre de la vie psychologique normale, c'est lutter, c'est vouloir. Quant au rêve, as-tu réellement besoin que je te l'explique ? C'est l'état où tu te retrouves naturellement dès que tu t'abandonnes, dès que tu n'as plus la force de te concentrer sur un point unique, dès que tu cesses de *vouloir*. Ce qui aurait bien plutôt besoin d'être expliqué, c'est le mécanisme merveilleux par lequel, à tout moment, ta volonté obtient instantanément et presque inconsciemment la concentration de tout ce que tu portes en toi sur un seul et même point, le point qui t'intéresse. Mais expliquer cela est la tâche de la psychologie normale, de la psychologie de la veille, car *veiller* et *vouloir* sont une seule et même chose²³⁵.

De la même manière, si Auguste-Ambroise Liébeault, admet bien dans son premier ouvrage publié en 1866 « un consentement au sommeil », celui-ci continue de considérer le sommeil comme un « état passif », la volonté étant soumise complètement aux contraintes physiologiques²³⁶. Les

231 « La définition de la volonté », Communication au *Congrès international de Philosophie de Naples*, 1924, cité dans Édouard Claparède, « Autobiographie », *ouvrage cité*, p. 21.

232 Henri Piéron précise en note : « Nous avons toujours, dit Leibniz, des objets qui frappent nos yeux ou nos oreilles, et par conséquent l'âme est touchée aussi, sans que nous y prenions garde, parce que notre attention est bandée à d'autres objets, jusqu'à ce que l'objet devienne assez fort pour l'attirer à soi en redoublant son action ou par quelque autre raison ; c'était comme un sommeil particulier à l'égard de cet objet-là, et le sommeil devient général lorsque notre attention cesse à l'égard de tous les objets ensemble. C'est aussi un moyen de s'endormir quand on partage l'attention pour la faiblir », tiré de Gottfried Wilhelm Leibniz, « Nouveaux essais » dans *Oeuvres philosophiques de Leibniz par Paul Janet*, Paris, Librairie philosophique de Ladrance, 1866, tome premier, p. 82-83.

233 Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson, 1913, p. 382-383.

234 Jacqueline Carroy, *Nuits Savantes*, *ouvrage cité*.

235 Henri Bergson « Le Rêve. Leçon donnée à l'Institut Psychologique International », *La Revue Scientifique*, Paris, 38^e année, 30 juin 1901, p. 712.

236 « Les physiologistes qui se sont occupés du sommeil ordinaire, ont déjà observé que cet état ne peut se manifester sans un consentement préalable de l'esprit. Il est aussi acquis à la science que, lorsqu'on veut s'abandonner au repos, [...] on s'isole de ce qui amène la distraction des sens et de ce qui alimente activement les facultés intellectuelles ; l'on ne songe qu'à une chose, reposer, l'on ne se berce que d'une idée, dormir.

théories et méthodes de Liébeault connaissent un succès tardif, une vingtaine d'année plus tard, lorsque le psychologue Bernheim les met en lumière²³⁷. En 1889, Liébeault publie fort de cette publicité nouvelle *Le sommeil provoqué et les états analogues*, dans lequel il précise cette conception du sommeil comme un acte intellectuel, puisque résultant du désintéret :

On rencontre beaucoup d'individus qui s'endorment du sommeil ordinaire, quand ils veulent et n'importe à quel moment de la journée, sans qu'ils y soient même portés par un besoin [...]. Ce sont bien là des preuves que le phénomène principal du sommeil, en voie de formation, est caractérisé par l'arrêt de l'attention sur l'idée du repos, et que le besoin de dormir n'en est qu'un accessoire précurseur. Ce qui prouve encore indirectement que le sommeil ordinaire est de même que [le sommeil hypnotique] l'effet de l'arrêt de l'attention sur l'idée de reposer, c'est-à-dire, d'un acte intellectuel, c'est que, malgré le besoin, on peut s'empêcher à volonté de dormir en portant son esprit sur des motifs de distraction.[...] Si le sommeil n'était pas l'effet d'un arrêt de l'attention sur l'idée de dormir ; s'in n'était pas le résultat d'une action psychique ; mais s'il était la conséquence d'une action physiologique quelconque, il pourrait toujours prendre naissance, lorsque la pensée serait occupée activement, ce que l'on ne remarque jamais²³⁸.

Contrairement à ce que suggère Henri Piéron, Édouard Claparède n'oublie d'ailleurs pas de citer Liébeault comme un des partisans – avec Wundt – des « théories de l'inhibition », puisqu'il considère le sommeil comme « une dérivation de l'attention²³⁹ ».

Édouard Claparède se positionne ainsi rapidement comme l'un des premiers à proposer dans le champ médical que la psychologie s'efforce d'intégrer, une théorie du sommeil à la fois psychologique et physiologique, redonnant une place à la volonté dans le processus. Nicolas Vaschide, qui critique pourtant sévèrement la thèse biologique du sommeil, admet tout de même qu'elle a le mérite « d'avoir ébranlé les conceptions classiques qui croient tout expliquer avec des mots [comme] « auto-intoxication », « engourdissement cérébral » ; « anémie cérébrale », etc. ²⁴⁰ ». Comme le fera remarquer en 1940 Jean Piaget dans sa nécrologie de Claparède, la théorie

[...] Outre ces causes essentiellement psychiques du sommeil, il en est qui leur sont antérieures et qui leur viennent en aide. Les unes se révèlent sous forme de besoins ; c'est d'abord un léger degré de faiblesse ou de fatigue, dans lequel les sens sont émoussés, et, par conséquent, peu susceptibles de distractions. C'est ensuite le travail digestif qui exerce une révulsion puissante de l'attention vers l'estomac et les intestins, aux dépens de l'attention de celle qui se porte aux sensations et au remuement des idées, fonctions qui, devenant moins actives, prédisposent par cela même à un laisser-aller à la pensée naturelle se reposer. Les autres causes sont de véritables procédés pour déterminer le sommeil. Ainsi, une lecture ou une conversation ennuyeuse, le bercement, un bruit monotone, la récitation de formules dont la tête est ressassée, toutes choses qui ont pour résultat, en imposant à l'esprit un aliment sans attrait de conduire l'attention à s'immobiliser sur l'idée plus habituelle et plus agréable de dormir. Les bains tièdes, qui ont la propriété de calmer le sens le plus étendu et le plus impressionnable, le tact, peuvent être rangés dans cette seconde catégorie ; ce sont des isolants de la sensibilité, ils éloignent les distractions ». Auguste-Ambroise Liébeault, *Du sommeil et des états analogues, considérés surtout au point de vue de l'action du moral sur le physique*, Paris, Masson, 1866, p. 15-17.

237 C'est notamment autour des méthodes et travaux de Liébeault que s'agrègent les psychologues de « l'école de Nancy ». André Cuvelier, *Hypnose et suggestion, de Liébeault à Coué*, Presses Universitaires de Nancy, 1987, p. 13-32. Alexandre Klein, « Nouveau regard sur l'École hypnologique de Nancy à partir d'archives inédites », *Le Pays Lorrain*, 2010, p. 337-348.

238 Ambroise-Auguste Liébeault, *le sommeil provoqué et les états analogues*, Paris, Doin, 1889, p. 13-14.

239 Édouard Claparède, « Théorie biologique du sommeil », *Archives de psychologie*, 1905, *article cité*, p.252.

240 Nicolas Vaschide, « Les théories du rêve et du sommeil – La théorie biologique du sommeil de M. Claparède », *article cité*, p. 146.

biologique du sommeil propose en effet de réintroduire du psychologique dans un champ qui semblait jusqu'alors – à l'exception des rêves – exclusivement réservé à la physiologie :

Claparède publiait sa célèbre étude sur le sommeil, [où] par un rapprochement saisissant, il donnait un second exemple de l'insuffisance des explications non fonctionnelles, et un exemple d'autant plus intéressant qu'il portait cette fois sur une question dont la solution semblait d'avance réservée à la physiologie la plus physico-chimique et d'où les « conduites » psychologiques paraissaient entièrement exclues. On sait assez, en effet, comment le sommeil a été classiquement attribué aux toxines résultant des fatigues de la veille et dont l'accumulation conduirait à une perte de conscience. [...] Si le rêve laissait une porte ouverte aux spéculations des psychologues, le sort du sommeil lui-même paraissant définitivement réglé par les physiologistes cantonnés sur le terrain physico-chimique. Or ici, de nouveau l'examen du contexte fonctionnel conduit Claparède de la façon la plus inattendue et la plus frappante, à poser le problème causal en des termes qui, sans contredire en rien la physiologie, mais en élargissant le débat pour y englober la motricité réflexe restitue son plein rôle à l'activité totale²⁴¹.

Les travaux de Claparède sont longuement discutés dans les conférences et revues médicales – comme nous l'avons vu en évoquant les critiques de Nicolas Vaschide et d'Henri Piéron – et à partir de 1904, chaque nouvelle théorie du sommeil, physiologique comme psychologique s'efforcera de se positionner, pour ou contre la conception physio-psychologique de Claparède.

Ses idées sont également diffusées par la presse généraliste, notamment à partir du compte-rendu de ses travaux que donne Jean-Pierre Lafitte dans *La Revue du mois* en juillet 1906, où il insiste sur le caractère volitionnel du sommeil²⁴² :

Nous ne dormons pas par impossibilité de faire autrement, ce n'est pas une fatalité imposée à l'organisme, mais en quelque sorte une décision libre de cet organisme ; nous dormons parce que nous voulons, – inconsciemment ou consciemment – dormir²⁴³.

Pour ne citer qu'un exemple, l'article de Jean-Paul Lafitte est recensé et longuement cité dans *Le Figaro* du 27 octobre 1906, qui reproduit ce passage.

Si chez Claparède, l'alternance veille/sommeil dépend ainsi de la volonté et de l'habitude, tout en restant soumis à une finalité biologique – celle de la conservation de la vie et de l'espèce – une théorie proprement volitionnelle est publiée au même moment, davantage inspirée de la branche de la psychologie qui s'intéresse aux phénomènes psychiques par Michel Sage²⁴⁴.

241 Jean Piaget, « La psychologie d'Édouard Claparède » dans *Édouard Claparède*, Neuchâtel, édition des Archives de psychologie, Librairie Delacbaux et Niestlé, [1941], p. 51-71, p. 55-56 ;

242 André Beaunier, « Le Sommeil », *Le Figaro, supplément littéraire*, 27 octobre 1906, p. 3.

243 Jean-Paul Lafitte, « Pourquoi dormons-nous », *La Revue du Mois*, Paris, Librairie H. Le Soudier, tome 2, 10 juillet 1906, p. 459-475, p. 467.

244 On dispose de peu de données biographiques sur Michel Sage (1863-1931), à l'exception de ce que l'on apprend dans ses publications. Il est originaire du Puy-de-Dôme, issu d'une famille modeste « d'artisans-paysans », dont il retrace l'histoire en 1913. Il grandit selon ses dires « orphelin » et subit une éducation principalement religieuse. En 1924, il éditera à compte d'auteur une monographie sur sa commune, Saint Jacques d'Ambur. Il voyage dans des circonstances inconnues, notamment au Brésil, où il rencontre un jeune professeur italien qui lui fait découvrir les expériences de Crookes. De retour en Europe, il se fixe à Paris, où

Le champ de la psychologie en cours de définition ne se limite en effet pas aux travaux de la psychologie expérimentale, il se développe également autour des « sociétés d'études psychiques » comme la *Society for Psychological Research* créée à Londres en 1882. Cette société, composée de philosophes, psychologues, médecins et de scientifiques, mais aussi de spirites s'intéresse à l'étude des « phénomènes psychiques », c'est-à-dire à l'ensemble des phénomènes étranges relevant de l'esprit – comme l'hypnotisme par exemple – constituant le « merveilleux scientifique » étudié par l'historienne Régine Plas²⁴⁵.

Nourri des travaux de cette société anglaise dont il a traduit les ouvrages en français²⁴⁶, Michel Sage réfute ainsi dans *Le sommeil naturel et l'hypnose* qu'il publie en 1904, les théories physiologistes « de la fatigue » dans des arguments similaires à ceux employés par Édouard Claparède²⁴⁷. Michel Sage ne s'attarde cependant pas beaucoup plus sur le fonctionnement physiologique du sommeil, puisqu'il affirme que « la cause première du sommeil n'est pas dans le corps, elle est dans l'âme » :

Je vais formuler un aphorisme qui, au premier abord, va sembler à bien des gens un paradoxe énorme : *l'homme dort parce qu'il veut dormir.*

Ah, Monsieur, que ne dites-vous vrai ! S'écrieront un tas de malheureux que l'insomnie torture. Si vous saviez combien nous désirons dormir, combien nous voudrions dormir ! – Eh bien ! Oui ; vous désirez, vous voudriez dormir, mais vous ne le voulez pas, parce que vous ne savez plus

il fréquente les milieux de la théosophie, puis se familiarise avec les travaux de la Société pour les recherches psychiques auprès du libraire Lemayrie, qui éditera ensuite ses travaux. Il publie dans les années 1900 des ouvrages de psychologie métaphysique, en s'inscrivant dans le courant de la « Société anglo-américaine pour les recherches psychiques » (*Society for Psychological Research*), dont il est le premier à traduire une partie des travaux en 1902, dans un ouvrage préfacé par Camille Flammarion *Madame Piper et la Société anglo-américaine pour les recherches psychiques*. En 1903, il publie la traduction des *Discours récents sur les recherches psychiques* de William Crookes, puis l'année suivante *La Société anglo-américaine pour les recherches psychiques* d'Edward Bennet. En 1903, Michel Sage propose ses propres conceptions psychologiques dans un ouvrage traitant des différents états psychiques de l'homme intitulé *La zone-frontière entre « l'autre monde » et celui-ci*. Il développe sa théorie en 1904 dans *Le sommeil naturel et l'hypnose*, puis dans les années 1930 en publiant *l'Ascension cosmique de l'homme* (1930) et *Le Spiritisme, problème scientifique* (1931). En 1915, il publie également un livre sur la pratique du Yoga, comme un moyen pour atteindre l'état de conscience psychique entière. Michel Sage, « Spiritisme et psychisme » dans *Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée. Revue Mensuelle d'avant-garde scientifique et philosophique*, n°4, avril 1904, p. 113-126. Michel Sage, *Trois siècles de la vie d'une famille d'artisans-paysans*, Paris, Société de publications scientifiques et industrielles, 1913.

245 Régine Plas, Régine Plas, *Naissance d'une science humaine : la Psychologie. Les psychologues et le « merveilleux psychique »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

246 Il se place notamment dans la lignée des travaux Frédéric Myers.

247 Michel Sage se base notamment sur l'observation que « la fatigue n'amène pas fatalement le sommeil, mais elle le chasse généralement, si elle est excessive ». Édouard Claparède réfute les théories physiologiques avec un argument similaire : « Si l'épuisement était la cause du sommeil, le sommeil devrait marcher de pair avec l'épuisement. Mais ce n'est pas le cas. On peut dormir sans être épuisé, ni même fatigué (ainsi les employés à leur bureau; les enfants en bas âge); on peut au contraire se fatiguer beaucoup (les vieillards) ou être réellement épuisé (les neurasthéniques) et ne dormir que peu ou souffrir d'insomnie ». Michel Sage, *Le sommeil naturel et l'hypnose : leur nature, leurs phases, ce qu'ils nous disent en faveur de l'immortalité de l'âme*, Paris, Alcan, 1904, p. 38. Édouard Claparède, « La fonction du sommeil », *Rivista di Scienza*, article cité, p. 149.

vouloir ou parce que vous n'avez plus la force de vouloir. Le sommeil est dû à un branle donné par l'homme cérébral, branle qui se communique à l'homme total²⁴⁸.

Les développements qui suivent cette affirmation concernent ensuite davantage le psychisme durant le sommeil et l'hypnose. Bien moins inséré institutionnellement que Claparède ou Vaschide, Michel Sage, amateur-érudit proche des milieux spirites, s'approprie néanmoins les discours de la psychologie expérimentale pour proposer sa propre lecture volitionnelle du sommeil. Il est intéressant de noter que l'ouvrage de Michel Sage se pose en outre en contrepoint des représentations célébrant les veilles nocturne. Développant un argumentaire métaphysique, l'auteur affirme en effet que l'âme ne peut atteindre son entière capacité que durant le sommeil, où elle peut développer en libérant son esprit « magique » des capacités plus grandes, comme la télépathie par exemple. Le sommeil constitue ainsi le seul état dans lequel on peut accéder à l'ensemble des niveaux de conscience. Dans son sens, les veilles prolongées empêchent ainsi l'âme de s'ouvrir à l'ensemble de ses facultés, les grands hommes, à l'image des abouliques hystériques de Pierre Janet, ne veulent pas et ne savent pas dormir. Michel Sage revient à la fin de son ouvrage sur le rôle de la volonté dans l'endormissement et le sommeil, en proposant en *addendum* à son lecteur une « éducation de la volonté » :

Le véritable homme de volonté est l'homme accessible à toutes les impressions physiques et morales, mais sachant résister à toutes, discutant les motifs de ses actions en toute liberté, cherchant la voie du bien et suivant cette voie sans défaillance quand il l'a découverte²⁴⁹.

Il propose alors à son lecteur une marche à suivre pour apprendre à s'endormir, relevant de ce qu'il nomme « l'auto-hypnotisme ».

Le soir, donc, au lit, avant de vous endormir, recueillez-vous. Portez successivement votre attention sur toutes les parties de votre corps et, partout où vous sentirez la moindre crispation, faites-la cesser doucement par la volonté ; la première fois ces crispations reviendront peut-être aussitôt, mais, au bout d'un certain nombre d'essais quotidiens, elles ne reviendront plus.

Puis, commandez à la folle du logis de se tenir tranquille : faites le vide dans votre esprit. Si vous êtes un de ces nerveux qui ne sont plus maîtres de leur pensée, dont le cerveau bouillonne sans cesse à tort et à travers, vous aurez quelque mal pour commencer. Mais persévérez, ne vous découragez pas, vous finirez par réussir. [...] Persévérez longuement, des mois, toujours : faites de ce procédé une habitude. Vous obtiendrez ainsi, je vous l'assure, de merveilleux résultats. Vous pouvez ainsi vous refaire tout entier physiquement aussi bien que moralement, réaliser l'idéal d'homme que vous avez conçu. [...] La volonté se développe non par de violents efforts mais par une longue persévérance²⁵⁰.

Par ailleurs, si Michel Sage introduit son *addendum* comme inspiré d'un ouvrage anglais sur la volonté²⁵¹, son propos se rapproche également très fortement de la thèse soutenue six ans plus tôt par Paul-Émile Lévy dans *L'Éducation rationnelle de la volonté*, qui développe un rapport entre

248 Michel Sage, *Le sommeil naturel et l'hypnose*, ouvrage cité, p. 40.

249 *Ibidem*, p. 356

250 *Ibid*, p. 359-360 et p. 362.

251 Charles Godfrey Leland (Hans Breitmann), *Have thou a strong Will ?*, George Redway edition, Londres, 1888.

volonté, sommeil et auto-suggestion similaire, résumé en ces mots par la figure de « l'école de Nancy », le Dr Hippolyte Bernheim en préface de l'ouvrage²⁵² :

Vouloir, dit-on, c'est pouvoir. Cela n'est exact qu'à deux conditions : la première, c'est de ne vouloir que ce qui est possible ; la seconde, c'est de *savoir vouloir*. [...] Exemple tiré des choses de la médecine : une personne est tourmentée par une insomnie opiniâtre. En vain elle a la meilleure volonté de dormir ; elle ne pense qu'à cela : elle dit : je veux, je veux absolument dormir. Et plus elle veut, et moins elle peut. Alors je lui dis : « Couchez-vous en toute confiance ; ne vous tourmentez pas l'esprit ; vous sentirez un très grand calme, et le sommeil viendra spontanément ».[...] Le docteur Paul-Émile Lévy a montré, et c'est là l'originalité de cette étude, que le sujet peut lui-même diriger sa volonté, l'éduquer, en lui associant des idées suggestives qui mettent en activité la cellule psychique au service de l'acte désiré : l'idée vient du sujet : c'est de l'*auto-suggestion*²⁵³.

On trouve ainsi au tournant du xx^e siècle l'expression de thèses psychologiques discordantes, qui affirment à contre-courant de l'exaltation des veilles prolongées, l'importance du temps de sommeil dans l'accomplissement de la vie humaine.

Si l'ouvrage de Michel Sage ne connaît pas la même postérité que la théorie biologique de Claparède, et reste en comparaison assez marginale, il semble avoir en 1904 une certaine portée, puisqu'il est à la fois décrié par les physiologistes établis, et bien reçu dans les milieux spirites et psychiques – milieux qui comme le rappelle l'étude de Régine Plas trouvent alors tout à fait leur place dans les débats savants du début du xx^e siècle²⁵⁴. L'ouvrage est par exemple dénigré par la *Gazette médicale de Paris*, mais reçoit des critiques élogieuses publiées dans le quotidien national *La Presse*, dans la *Revue des études psychiques* et dans le *Progrès Spirite*²⁵⁵. Le texte est d'ailleurs publié par Félix Alcan, spécialisé dans l'édition d'ouvrages de philosophie et de psychologie.

La théorie médicale volitionnelle de l'endormissement fait également l'objet de discours de vulgarisation médicale, et est notamment portée par les travaux de l'écrivain et journaliste Fernand Mazade dans un texte publié dans plusieurs revues et édité en brochure entre 1911 et 1913²⁵⁶. Fernand Mazade s'appuie sur l'ouvrage de Paul-Émile Lévy, en citant la préface d'Hippolyte

252 La méthode d'auto-hypnose donnée par Michel Sage ou Paul-Émile Lévy n'est pas non plus sans évoquer l'auto-suggestion pratiquée dans des cercles encore très minimalistes à Troyes par le pharmacien Émile Coué, lui aussi influencé par « l'école de Nancy ». Hervé Guillemain, *La méthode Coué. Histoire d'une pratique de guérison au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2010, p. 20-22.

253 Hippolyte Bernheim, « Préface » dans Paul-Émile Lévy, *L'éducation rationnelle de la volonté. Son emploi thérapeutique*, Paris, Félix Alcan, 1898.

254 Régine Plas, *Naissance d'une science humaine : la Psychologie. Les psychologues et le « merveilleux psychique »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

255 « Le sommeil naturel et l'hypnose par M. Sage », *Gazette médicale de Paris, Paris, 1904*, série XIII, tome IV, n°29, 16 juillet 1904, p. 342. Xavier Pelletier, « La vie de l'Ombre – Le sommeil. Les rêves et les songes », *La Presse*, 30 janvier 1904 et repris par *Le Progrès spirite. Philosophie kardéciste, psychologie expérimentale*, n°4, avril 1904, p. 58-59. « M. Sage. Le sommeil naturel et l'hypnose », *Revue des études psychiques*, février 1904, p. 56-59

256 Fernand Mazade, « L'Art de dormir », *Les Documents du Progrès*, juin 1911. Voir Infra, chapitre 6.

Bernheim que nous venons d'évoquer. Son article est largement chroniqué dans la presse, qui participe à diffuser des conseils d'auto-suggestion pour contrôler l'endormissement, comme par exemple dans un article sur le sommeil publié dans *Le Parisien* en 1913 :

Pour bien dormir, il ne suffit pas de vouloir : une application, même soutenue, de la volonté, n'amène pas toujours le résultat poursuivi : il faut comme l'écrit très judicieusement M. Fernand Mazade savoir vouloir : il faut savoir faire accepter l'idée par le cerveau : remplacer la volonté nerveuse, militante, par une foi calme, persuasive ; éduquer, en un mot, notre volonté en lui associant des idées suggestives, de manière à mettre la cellule psychique au service de l'acte désiré. Il ne faut pas se dire « Je vais dormir » mais « Je m'endors » ; et, détournant notre attention de ce qui nous entoure, pour la concentrer sur l'unique pensée de repos, l'engourdissement saisira nos membres, nos sensations s'obscurciront, se voileront – et le sommeil s'emparera de nous, apaisant, réparateur, source de santé, oubli de la vie²⁵⁷.

Le contrôle du temps de sommeil, par la discipline de l'habitude puis par la force de la volonté caractérise ainsi le grand homme, mais peut être appliqué à toutes et à tous. L'affirmation de la possibilité d'allonger son temps éveillé en contrôlant par la volonté le moment d'endormissement et de réveil sans se mettre en danger physiologiquement permet dans la seconde moitié du XIX^e siècle d'appuyer l'injonction à gagner du temps d'existence, pour se consacrer à l'exemple des grands hommes, à l'accomplissement du labeur quotidien. Véhiculant les valeurs méritocratiques de la veille laborieuse, les rythmes de vie des grands hommes trouvent alors leur justification médicale dans la philosophie puis la psychologie naissante, qui réaffirme le rôle du psychique, en contrepoint des discours physiologiques et pathologiques qui ancrent le génie dans les corps.

Si le sommeil dépend ainsi de l'habitude, de la volonté et du psychique presque davantage que du physiologique, certaines hypothèses vont interroger jusqu'à la nécessité même du sommeil pour l'être humain.

3) SUPPRIMER LE SOMMEIL ?

A) LE SOMMEIL, UNE FONCTION « INUTILE » ?

La multiplication des études physiologiques et psychologiques sur le fonctionnement du sommeil voient émerger quelques études qui questionnent l'utilité même du sommeil.

En 1868, dans la thèse de physiologie qu'il consacre à la circulation cérébrale dans ses rapports avec le sommeil, le futur docteur en médecine de la faculté de Paris, Ludovic-Adrien

257 « L'art de dormir », *Le Parisien*, 10 juillet 1913.

Girondeau²⁵⁸ conclut sa leçon inaugurale par l'affirmation suivante : « En un mot, l'individu ne *veut* pas dormir, mais *consent* à dormir ».

Ludovic-Adrien Girondeau se défend pourtant de tout rapport avec la philosophie et la psychologie, « ce qui n'eût pas manqué d'attirer sur [son] travail l'épithète d'extra-médical », pour ne s'en tenir qu'à l'étude « des conditions mécanico-physiologiques » présidant à l'état de sommeil²⁵⁹. L'objet de son questionnement consiste alors à déterminer les modalités de circulation du sang dans le cerveau, afin de démontrer que, selon lui, le sommeil est dû non à une hyperémie ou à une anémie du cerveau – théories alors dominantes dans le champ médical – , mais plutôt à un ralentissement de la circulation du sang dans les capillaires de l'encéphale. La modification de la circulation du sang dépendrait alors du niveau d'impression sensorielle du cerveau :

En résumé, une impression sensorielle excite le cerveau et le pousse à l'activité. Réciproquement l'absence d'impression laisse les capillaires se contracter sans entraves et la couche de lymphe se reformer autour d'eux, il en résulte, non l'inactivité complète, – car l'influence du courant sanguin n'est pas supprimée et seulement atténuée, à cause de l'interposition du liquide, – mais un état d'activité peu appréciable, précisément en rapport avec cette circulation amoindrie dans ses effets²⁶⁰.

Si la bonne circulation du sang dans l'encéphale permet l'état de veille, et dépend de l'impression sensorielle, alors, toujours selon Girondeau, le fonctionnement du cerveau ne diffère pas de celui d'un muscle, puisqu'ils sont tous deux « soumis à la loi générale d'être entretenue par l'afflux sanguin ». Tout comme n'importe quel muscle, le cerveau peut donc être soumis à une gymnastique, qui lui permettrait de se développer et rester plus longtemps éveillé :

Mais la complexité de fonctionnement étant mise pour un instant à l'écart, tous deux, muscle et cerveau, deviennent d'autant plus aptes à fonctionner qu'ils fonctionnent davantage [...]. La gymnastique à l'usage propre du cerveau consiste dans l'exercice non exagéré, des divers organes encéphaliques, dont le fonctionnement entraîne l'activité de la circulation et une nutrition également active, favorable au développement en nombre, sinon en volume, des éléments anatomiques et surtout à l'énergie fonctionnelle de l'organe. Exercé, le cerveau acquiert la faculté de fournir facilement les incitations aux nerfs qui se distribuent aux muscles, aux glandes et viscères, en même temps qu'il devient plus apte à exécuter les opérations intellectuelles « dont il est l'instrument »²⁶¹.

Pour Girondeau, le sommeil ne résulte donc pas d'une anémie puisqu'il est dû à une absence d'impression sensorielle et nerveuse, qui ralentissent la circulation du sang dans l'ensemble des

258 Nous disposons de très peu d'informations biographiques sur Ludovic-Adrien Girondeau, dont la thèse est la seule publication connue. Il est né le 9 octobre 1842 à Moulins dans l'Allier, d'un père marchand-cirier. Son oncle maternel, Jean-Jacques Tallard, est docteur en médecine et exerce à Moulins. Ludovic-Adrien Girondeau obtient le doctorat en médecine en 1868.

Archives départementales de l'Allier, *État civil en ligne*, cote 2 Mi EC 196 47, Moulins, Naissances, 1837-1842, année 1842, « Acte de naissance n°524 ; Ludovic Adrien Girondeau ».

259 Ludovic-Adrien Girondeau, *De la circulation cérébrale intime dans ses rapports avec le sommeil*, Paris, Louis Leclerc, 1868, p. 5-6.

260 *Ibidem*, p. 31.

261 *Ibid.*, p. 29-30.

parties du cerveau. Le sommeil n'étant donc pas causé par la fatigue, il peut être progressivement supprimé, à condition d'entraîner régulièrement le cerveau à s'activer :

Le sommeil est-il le résultat de la fatigue ? Certainement non, puisque l'on sait d'ailleurs que les organes sont d'autant plus capables d'exécuter leurs fonctions qu'ils sont exercés d'une façon (non exagérée) plus soutenue ; on ne peut pas raisonnablement induire de là qu'il est absolument nécessaire qu'ils se reposent ; au contraire. [...] p.45 Je ne veux pas dire pourtant que l'on puisse impunément se passer d'emblée de sommeil ; pour penser cela il faudrait n'avoir plus la moindre notion de la puissance du presque irrésistible empire d'une habitude aussi ancienne et aussi invétérée ; s'imposer brusquement l'obligation de veiller sans cesse, c'est, surtout lorsqu'on dort habituellement beaucoup, placer le cerveau en dehors des conditions de durée de fonctionnement qui sont devenues normales pour lui ; il serait violemment troublé par ce surcroît de besogne et deviendrait malade. J'ai voulu dire seulement – que la loi d'intermittence à laquelle on a rattaché le retour périodique du sommeil n'est autre chose que l'*habitude*, ou imitation de soi-même ; – et aussi que le sommeil n'est pas à proprement parler, indispensable : la veille continue n'étant pas absolument incompatible avec l'existence, comme le serait la privation d'aliments ou d'air atmosphérique²⁶².

La volonté ne peut alors avoir qu'un rôle physiologique minime, elle permet seulement de consentir à l'endormissement, dans la mesure où « l'individu peut écarter toutes les causes d'impressions et tout travail intellectuel par le fait de la volonté, et réunir ainsi les conditions nécessaires à [l'] état [de sommeil]²⁶³ ».

L'objet d'étude choisi par Girondeau pour sa thèse de doctorat n'est alors pas un sujet original. Il s'inscrit dans la lignée des travaux de son professeur d'histologie à la faculté de médecine qui a dirigé son travail – Charles-Philippe Robin²⁶⁴. La conclusion d'inutilité du sommeil qu'il en tire est cependant moins consensuelle, et va être combattue fermement par le milieu médical, presque jusqu'à en faire oublier la théorie circulatoire qu'il défend.

S'il fait publier sa thèse chez l'éditeur médical Louis Leclerc – à l'instar de beaucoup de jeunes docteurs dans ses années là – celle-ci ne connaît dans un premier temps que peu d'échos. En 1870, la *Gazette médicale* lui consacre une courte revue bibliographique, dont la conclusion est sans appel : « L'auteur a émis une opinion sans l'appuyer sur des bases longuement discutées. Aussi le lecteur est-il loin d'être convaincu après la lecture du travail ²⁶⁵ ». Dans les années qui suivent, plusieurs professeurs de la faculté de médecine de Paris s'attachent néanmoins à réfuter le travail de leur ancien élève. En 1872, le docteur Louis Fleury introduit ainsi dans la publication du dernier tome de ses cours d'hygiène, une réfutation de la théorie de Girondeau:

262 *Ibid.*, p. 44-45.

263 *Ibid.*, p. 45.

264 Une des hypothèses principale de Girondeau s'appuie notamment sur les recherches que ce dernier a mené sur les capillaires de l'encéphale. Charles-Philippe Robin, « Recherches sur quelques particularités de la structure capillaires de l'encéphale », *Journal de physiologie*, Paris, 1859, p. 537.

265 « Revue Bibliographique – De la circulation cérébrale intime des ses rapports avec le sommeil par le docteur Girondeau », *Gazette médicale*, Paris, 1870, série 3, n° 25, p. 262.

Messieurs,

Le sommeil est l'un des *besoins* les plus généraux et les plus impérieux des êtres organisés [...] C'est que le sommeil est un moyen de *conservation* ; il découle de cette grande loi de balancement organique, qui fait qu'au mouvement doit succéder le repos ; à la fatigue le délassement ; à la déperdition, la réparation ; à la veille, le sommeil. L'absence prolongée du sommeil devient une cause de mort ; le bon sommeil est appelé un *sommeil* réparateur. A ce point de vue, nous ne saurions accepter l'opinion que M. le Dr Girondeau formule dans les termes suivants : « La loi d'intermittence à laquelle on a rattaché le retour périodique du sommeil n'est autre chose que l'habitude, ou imitation de soi-même ; le sommeil n'est pas à proprement parler indispensable, la veille continue n'étant pas absolument incompatible avec l'existence²⁶⁶ ».

Fleury réaffirme ici les théories anémique du sommeil. L'année suivante, c'est au tour du professeur d'anatomie pathologique Alfred Vulpian d'intégrer à ses leçons une critique sévère de la théorie défendue par son ancien étudiant :

M. Girondeau fait jouer un certain rôle, pour la production du sommeil, au liquide qui circule dans la gaine lymphatique des petits vaisseaux de l'encéphale (gaines de Robin). L'action du sang artériel sur la substance cérébrale serait empêchée, lorsque cette gaine est remplie de liquide, parce que le sang serait alors séparé de la substance cérébrale par une couche de ce liquide ; les fonctions cérébrales subiraient donc, dans ces conditions, une dépression plus ou moins marquée, et le sommeil serait un des effets possibles de cette dépression. Les substances hypnotiques agiraient en produisant un resserrement des petits vaisseaux, et en provoquant ainsi un afflux plus considérable de lymphes dans les gaines circumvasculaires. Le sommeil serait déterminé par le même mécanisme. Est-il besoin de dire qu'il s'agit là d'une hypothèse dépourvue de toute espèce de vraisemblance²⁶⁷ ?

Au delà de cette réaction du milieu médical parisien, qui semble avoir exclu Girondeau d'une carrière institutionnelle²⁶⁸, c'est une vingtaine d'année plus tard, la médecin russe Marie de Manacéïne qui va à nouveau mener l'offensive contre la thèse d'inutilité du sommeil. Au tournant des années 1890, la physiologiste russe est en effet la première à mener une série d'expériences en laboratoire sur la privation totale de sommeil, qui vont lui permettre de réfuter ouvertement la thèse de Girondeau :

Les expériences faites par moi sur les jeunes chiens ont démontré que l'absence complète de sommeil est plus fatale pour les animaux que l'absence absolue de nourriture. On peut parvenir à sauver de la mort des animaux qui ont subi l'inanition complète pendant 20-25 jours et même pendant un temps encore plus long, on peut les sauver même après qu'ils ont perdu plus de 50% de leur poids, tandis que dans les cas d'insomnie absolue les animaux étaient irrémédiablement perdus, même après une privation de sommeil de 120 à 96 heures. On avait beau les réchauffer, les nourrir artificiellement tout le temps et leur donner la pleine possibilité de dormir à leur aise – ils n'en mouraient pas moins. Sur dix chiens j'en ai laissé quatre sans sommeil jusqu'à la mort,

266 Louis Fleury, *Cours d'hygiène fait à la faculté de Médecine de Paris, ouvrage cité*, p. 273.

267 Alfred Vulpian, Henri Camille Carville, *Leçons sur l'appareil vaso-moteur (physiologie et pathologie) faites à la faculté de médecine de Paris par A. Vulpian, rédigées et publiées par le Dr H.C. Carville*, Paris, Baillière et Cie, tome 2, 1875, p. 149. Dans la *Notice sur les travaux scientifiques de M. A Vulpian*, il est précisé que les *Leçons sur l'appareil vaso-moteur* ont été « faites à la Faculté de Médecine de Paris en 1873 ». Paris, Martinet, 1876, p. 121.

268 Si tant est qu'il ait essayé ou voulu en avoir une – comme nous l'avons dit, les renseignements biographiques sont très minces. On peut également se demander si la réaction de certains professeurs de la faculté ne relèverait pas d'une guerre de chapelle visant le professeur Charles Robin, qui a priori a suivi Girondeau dans l'écriture de sa thèse. Nous n'avons néanmoins pas trouvé de mention de querelle, et une recherche approfondie dans les sources et archives de la Faculté de médecine nous auraient trop éloigné de notre objet.

tandis que les six autres, j'ai tâché de les sauver après une insomnie de 120-96 heures. Les quatre premiers chiens étaient morts après une privation complète de sommeil pendant 92 à 143 heures. Les chiens plus âgés supportaient plus longtemps le manque de sommeil que les chiens moins âgés, – ce qui est du reste tout naturel, car tout le monde sait que plus un organisme est jeune plus il a besoin de sommeil²⁶⁹.

Les mesures physiologiques et histologiques menées durant l'expérience puis pendant l'autopsie permettent en outre à Manacéine de constater que l'organe le plus touché par la privation de sommeil est le cerveau :

Je sais que le phénomène le plus surprenant, [chez les animaux morts de faim], est justement l'état de conservation remarquable du cerveau, qui perd le moins de son poids et qui conserve son état presque normal à un moment de l'inanition où tous les autres organes et tissus du corps ont déjà subi des changements profonds et une perte plus ou moins grande de leur poids. Chez les animaux morts d'insomnie, au contraire, on observe un état diamétralement opposé, c'est à dire que, chez eux, *le cerveau paraît être le lieu de prédilection des changements les plus profonds et les plus irréparables*²⁷⁰.

Manacéine présente ses recherches au IV^e congrès international de médecine qui se tient à Rome en 1894, puis le texte de sa communication est publié la même année en français dans les *Archives italiennes de Biologie* dirigées par Angelo Mosso²⁷¹. La conclusion est sans équivoque, et réfute nommément Girondeau :

Si incomplète que soient mes expériences sur l'insomnie absolue, elles nous fournissent cependant une preuve concluante de l'importance profonde du sommeil pour la vie organique des animaux ayant un système cérébral, et elle nous donnent aussi le droit de considérer comme un paradoxe assez mal trouvé l'opinion étrange qui regarde le sommeil comme une habitude inutile, stupide et même nuisible, ainsi que le fait Girondeau²⁷².

Dans la traduction française du *Sommeil, tiers de notre vie* qui paraît deux ans plus tard, elle inclut un résumé de cette expérience, en nommant à nouveau le docteur français²⁷³ :

Ici, nous ne voulons qu'insister quelque peu sur la question suivante : Le sommeil en général est-il nécessaire ? En considérant que non seulement différents organes et tissus de notre corps, mais aussi divers appareils de notre système nerveux central fonctionnent pendant le sommeil le plus profond, nous pourrions concevoir des doutes sur la nécessité du sommeil en général. La possibilité de ces doutes est démontrée entre autres, par ce fait que des savants se sont trouvés

269 Marie de Manacéine, « Observations expérimentales sur l'influence de l'insomnie absolue. Communication faite au Congrès international de Médecine Rome », 1894, *Archives italiennes de Biologie*, Turin, tome XXI, 1894, p. 322-325. p. 323.

270 *Ibidem*, p. 325.

271 Marie de Manacéine, « Observations expérimentales sur l'influence de l'insomnie absolue. Communication faite au Congrès international de Médecine Rome », 1894, *Archives italiennes de Biologie*, Turin, tome XXI, 1894, p. 322-325. La même année, Tarchanoff présente également une communication intitulée « Quelques observations sur le sommeil normal », *Ibid.*, p. 318-320.

272 *Ibid.*

273 Dans la seconde édition en russe du *Sommeil, Tiers de notre vie* (1892), Manacéine cite déjà la thèse de Ludovic-Adrien Girondeau. Nous n'avons pas réussi à trouver un exemplaire de l'édition de 1889, pour voir si c'était déjà le cas. Cependant notre méconnaissance de la langue russe ne peut que nous laisser supposer que la teneur du propos critique sur Girondeau est similaire à celui qu'elle tient deux ans plus tard au congrès international de médecine de Rome. Манасейна М.М., *Сон как треть жизни человека, или Физиология, патология, гигиена и психология сна*, Moscou, 1892, p. 45.

pour déclarer *le sommeil* une habitude inutile, sotte et même nuisible (Girondeau). Nous voilà donc obligés de nous demander s'il est possible pour un homme de s'en passer. À cette question nous sommes en mesure de donner une réponse [...] car précisément l'absence de sommeil est encore moins bien supportée par les animaux qu'une absence complète de nourriture²⁷⁴.

Le fait que Marie de Manacéine soit la première à mener des recherches expérimentales sur la privation de sommeil absolue d'une part – elle est ensuite citée dans un grand nombre de thèses et travaux scientifiques sur le sommeil et l'insomnie – et la grande portée de son ouvrage sur le sommeil d'autre part, va fournir une mauvaise publicité à la thèse de Girondeau, décriée autant dans des ouvrages à caractère scientifique que dans ceux à portée vulgarisatrice :

Beaucoup de savants partisans de cette théorie de la fatigue ont cherché à découvrir dans le nerf un quelquechose qui caractérisât cette fatigue : ils n'ont rien trouvé. Certains ont même assuré que le nerf ne se fatigue pas et peut fonctionner indéfiniment. Girondeau a proclamé le sommeil une habitude inutile, sotte et même nuisible. Pour prouver ses dires, cet homme aurait bien dû expérimenter sur lui-même et s'efforcer de perdre cette sotte habitude. Mais il est probable et même certain que juste au moment où il aurait commencé à la perdre, il serait mort, comme l'âne qui mourût juste au moment où il commençait à perdre l'habitude de manger. Le sommeil nous est en effet indispensable, quelle qu'en soit la raison, et la privation totale de sommeil tue plus vite que la privation de nourriture. Un jeune chien qu'on n'empêche de dormir un seul instant pendant 96 à 120 heures présente un aspect plus pitoyable que celui qui n'a rien mangé pendant dix à quinze jours²⁷⁵.

En faisant des recherches pour son ouvrage touchant à la psychologie du sommeil, Michel Sage a ainsi visiblement pris connaissance de la thèse de Girondeau par le biais des travaux de Marie de Manacéine²⁷⁶. C'est également le cas du docteur Pierre Régner, qui dans le traité sur *L'Éducation d'après les lois de la nature*, met en garde contre les folles tentatives de supprimer le temps de sommeil :

On trouvera peut-être que nous accordons une très grande importance [au sommeil des enfants]. Il est certain que nous ne partageons pas l'opinion des philosophes peu observateurs qui avaient persuadé au grand Frédéric qu'on pouvait s'en passer. Il en fit l'essai, non sans dommage, car il tomba dans un tel état d'hébétéude qu'on put croire ses facultés compromises pour le reste de ses jours. Cette expérience ne suffit pas pour convaincre Kant qui a fortement déploré cette perte de temps, et Girondeau, dans une thèse, a osé soutenir que le sommeil est une habitude inutile, sotte, et même nuisible.

Il n'y a pas à discuter. Le sommeil est un repos nécessaire, moins encore pour le corps que pour la conscience, comme l'a établi M. de Manacéine.

Si cette formule est juste, les sujets dont la conscience est peu développée doivent dormir beaucoup plus que les personnes favorisées d'un « moi » bien prononcé et bien défini. C'est pour cela, qu'avec l'âge, on en doit restreindre la durée²⁷⁷.

274 Marie de Manacéine, *Le Sommeil. Tiers de notre vie, ouvrage cité*, p. 64-65.

275 Michel Sage, *Le sommeil naturel et l'hypnose, ouvrage cité* p.38-39.

276 On peut également cité le psycho-physiologiste Henri Piéron, qui en 1913 dans met en garde sur les dangers de rechercher à tout pris l'utilité du sommeil, indiquant que « Girondeau déclarait que le sommeil n'était qu'une « stupide habitude ». Henri Piéron, *Le Problème Physiologique du sommeil, ouvrage cité*, p. 407.

277 Dr Pierre Régner, « L'éducation physique » dans Is. Polako, Dr P. Régner, P. A. Dufrenne, R. Broda [et al.], *L'éducation d'après les lois de la nature*, Paris, Schleicher frères, Publication de la Société de la morale de la nature, 1911, p. 65-66.

Pour Régnier, réduire son temps de sommeil nocturne pour l'homme adulte ne pose donc pas de problème, mais le minimum de temps de sommeil doit être conservé.

À la suite de Marie de Manacéïne, plusieurs autres études de physiologie expérimentale sont menées sur l'insomnie totale²⁷⁸. En décembre 1895, deux chercheurs du laboratoire psychologique de l'Université de l'Iowa, G. T. W Patrick et J. Allen Gilbert présentent ainsi au IV^e congrès annuel de l'Association américaine de psychologie (*American Psychological Association*) la première étude de psychologie expérimentale sur des humains, inspirée par les travaux de Manacéïne²⁷⁹. Les résultats sont publiés dans *The Psychological Review*, et font l'objet de comptes-rendus dans les revues françaises – notamment dans *La Revue Philosophique de la France et de l'Étranger* de Théodule Ribot et dans *L'Année Psychologique* d'Alfred Binet²⁸⁰.

Les deux psychologues américains mènent leur expérimentation sur trois sujets volontaires, privés totalement de sommeil durant 88 à 90 heures d'affilé, soit au total trois nuits blanches – s'appuyant sur le fait que les chiens de Manacéïne étaient morts au bout de quatre ou cinq jours²⁸¹. Durant la privation de sommeil, des mesures physiologiques et des tests psychologiques sont effectués toutes les six heures. Au bout des 88 à 90 heures, les sujets sont laissés libres de dormir à leur convenance, puis les mêmes tests sont réitérés une fois ces derniers reposés, afin d'avoir un terme de comparaison. Si l'expérience se relève douloureuse pour l'ensemble des cobayes – hallucinations visuelles dans l'un des cas, difficultés de mémorisation et temps de réactions allongés au fur et à mesure de l'avancée de l'expérience pour tous les sujets – ce qui semble étonner Alfred Binet, c'est que « le sommeil réparateur qu'on leur permit après l'expérience n'a pas duré beaucoup plus longtemps que leur sommeil normal (4 heures de plus environ) et a suffi pour restaurer

278 En 1898, deux séries d'expériences sont par exemple à nouveau menées sur des animaux dans des universités italiennes, afin d'approfondir les résultats histologiques qu'elle a observé – études menées par L. Daddi et G. Tarozzi de Pise, et C. Agostini de Pérouse. Voir Vladimir M. Kovalzon, « Some Notes on the Biographie of Maria Manasseina », *article cité*, p. 317.

279 « Proceedings of the fourth annual meeting of the *American Psychological association*, 1895. Abstracts of papers. An Experiment on the effects of the Loss of Sleep, by prof. G. T. W Patrick, University of Iowa », *The Psychological Review*, New-York, 1896, vol. III, n°2, mars 1896, p. 130 .

280 G.T.W Patrick, J. Allen Gilbert, « On the effects of loss of sleep », *The Psychological Review*, New-York, 1896, vol. III, n°5, septembre 1896, p. 469-483. Alfred Binet, « G.T.W Patrick et Allen Gilbert – On the Effects of Loss of Sleep (*Sur les effets de perte de sommeil*) », *L'année psychologique*, 1896, vol. 3, p. 684-688. J.Philippe, « Revue des périodiques étrangers – The Psychological Review (Mars à septembre 1896) – Patrick et Allen Gilbert : Effets de la privation du sommeil », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, tome 43, 1897, p. 670.

281 « The object of the following experiments was to determine some of the physiological and mental effects of enforced abstinence from sleep. In an address before the International Medical Congress at Rome in 1894, M. de Manacéïne reported some experiments upon young dogs on the effects of absolute insomnia. The animals were kept from sleeping, and died at the end of the fourth day. So far as is known to the present writers, no experiments upon human subjects have hitherto been made on enforced insomnia for psychological purposes. » G.T.W Patrick, J. Allen Gilbert, *article cité*, p. 469.

complètement leurs forces, comme le montrent les tests qui ont été pris ensuite ». D'après les mesures effectuées par Patrick et Gilbert, c'est « parce que le sommeil a été plus profond qu'à l'ordinaire ». L'insomnie prolongée a ainsi montré « une décroissance intellectuelle, mais bien moindre qu'on n'aurait pu la supposer », confirmant bien que le sommeil est aussi indispensable d'un point de vue psychologique que d'un point de vue physiologique, mais montrant aussi que chez un individu en bonne santé, la privation de sommeil peut se faire ponctuellement sans répercussions pour le corps ou l'esprit, étant donné que la profondeur du sommeil réparateur permet de compenser les pertes subies²⁸².

L'expérience est aussi rapportée dans la presse quotidienne généraliste, qui en conclut également que « si une bonne nuit fit disparaître tous [les] troubles » causés par l'insomnie, « il n'en résulte pas moins qu'il faut un tempérament bien spécial pour lutter contre le sommeil plusieurs jours de suite ». Les résultats des docteurs Patrick et Gilbert ne font ainsi que corroborer le sens commun « On s'en doutait bien un peu tout de même, avant les expériences confirmatives des médecins de l'Université de Yowa²⁸³ ».

S'il est possible de se lever tôt, et de réduire son temps de sommeil au minimum nécessaire par la force de la volonté pour mener à l'instar des grands hommes une vie laborieuse principalement diurne – même si elle peut déborder sur la nuit – il n'est donc pas question de renoncer complètement au sommeil.

Ainsi, même lorsque au milieu du XIX^e siècle les littérateurs de la vie parisienne imaginent la capitale du futur illuminée en permanence grâce aux avancées des progrès techniques qui auront permis l'abolition des ténèbres nocturnes, le sommeil perdure – contrairement à ce que le choix des citations fait par Simone Delattre pourrait laisser supposer²⁸⁴. En 1855, si Eugène de Mirecourt, – après avoir fait un « saut dans l'avenir » pour apercevoir à quoi pouvait ressembler la capitale un

282 Alfred Binet, « G.T.W Patrick et Allen Gilbert – On the Effects of Loss of Sleep (*Sur les effets de perte de sommeil*) », *article cité*, p. 685.

283 L'entrefilet rapportant la découverte est imprimé, entre autres, dans *Le Journal des débats politiques et littéraires* du 5 novembre 1896, *La Lanterne* du 8 novembre 1896 ou encore *L'Estafette* du 9 novembre 1896.

284 « Lorsque Eugène de Mirecourt accomplit en 1855 un « saut dans l'avenir », c'est-à-dire dans le Paris de 1955 vu à 2 h du matin, il le conçoit ainsi : « Une multitude de soleils électriques jettent leurs rayons à la ville du haut de cent phares immenses. Ils remplacent le soleil de Dieu. La foule des passants se heurte sur les trottoirs, et, le long de la chaussée, courent d'étranges véhicules, dont on n'a pas idée de nos jours. Paris ne dort plus. » Cinq ans plus tard, en 1857, le « Paris futur » de Théophile Gautier n'est guère différent, quoique plus audacieux : « Il n'y aura plus de nuit : sur chaque place s'élèveront des phares, des minarets d'architecture mauresque, dont le sommet portera des aigrettes de lumière électrique d'un éclat si intense que le gaz se détachera en noir sur sa flamme. [...] La seule chose à quoi l'on pourra reconnaître la nuit, c'est qu'on y verra plus clair que dans le jour. [...] Les hommes de ce temps-là dormiront très peu ; ils n'auront pas besoin d'oublier la vie dans cette mort intermittente qu'on appelle le sommeil ». Rappelons tout de même que le sommeil n'est pas du tout l'objet d'étude de Simone Delattre. Simone Delattre, *Les Douze heures noires*, ouvrage cité, p. 116.

siècle plus tard – décrit bien « une multitude de soleils électriques » remplaçant « le soleil de Dieu » et un Paris qui « ne dort plus », ce n'est pas le cas des parisiens et des parisiennes :

On ne connaît plus l'alternative de la lumière et des ombres, le problème du mouvement perpétuel est résolu. Seulement l'homme n'a pas encore trouvé le secret de se rendre immortel. Le repos étant toujours nécessaire à la faiblesse de sa nature, les employés aux divers centres d'affaires, les juges aux tribunaux, les agents de change à la Bourse, les ministres au conseil, les prêtres à l'église, les comédiens au théâtre, se relèvent successivement. Une moitié de la population se repose, tandis que l'autre moitié veille²⁸⁵.

De la même manière, Théophile Gautier imagine un *Paris* du futur où « la seule chose à quoi l'on pourra reconnaître la nuit, c'est qu'on y verra plus clair que dans le jour », le sommeil y persiste, même s'il semble réduit à son minimum :

Les hommes de ce temp-là dormiront très peu, ils n'auront pas besoin d'oublier la vie dans cette mort intermittente qu'on appelle le sommeil : leur existence sera d'abord si bien combinée qu'ils n'éprouveront jamais de fatigues, les résistances de la matière étant vaincues, et l'alimentation dégagée de tout ce qu'elle a de grossier²⁸⁶.

Si le sommeil dû aux fatigues psychologiques et physiques causées par le milieu social peut ici être supprimé, il persiste cependant toujours un minimum de sommeil physiologique.

L'idée de supprimer complètement le sommeil est ainsi à peine effleurée par des discours qui sont rapidement marginalisés. À la fin du XIX^e siècle, poursuivre l'utopie d'une insomnie absolue devient même un objet de moquerie, présenté comme une folie pratiquée outre-manche, puis outre-atlantique.

B) CONCOURS ET LIGUES D'INSOMNIE

À la fin des années 1890, on voit apparaître dans la presse nationale et locale française, la mention de mystérieux « concours d'insomnie », présentés comme l'une des dernières inventions anglaises. Cette excentricité semble ensuite rapidement traverser l'Atlantique pour incarner le mode de vie effréné des américains et américaines, qui vont jusqu'à créer dans leur démesure des « ligues contre le sommeil ». Juste avant guerre, il semble également qu'un « concours de résistance au sommeil » ait été également expérimenté à Kiev.

Fin janvier 1895 apparaît en effet dans les rubriques « échos » et « faits divers » de la presse quotidienne, la mention d'un nouveau record, qui aurait été réalisé lors d'un « concours d'insomnie » à New-Castle en Angleterre. La première mention de ce fameux concours que nous ayons pu retrouver se trouve dans *Le Petit Journal* du 21 janvier 1895 :

285 Eugène de Mirecourt, *Paris la nuit*, Havard éditeur, 1855, p. 80-81.

286 Théophile Gautier, « Paris Futur » dans *Caprices et Zigzags*, Paris, Victor Lecou, 1852.

Nous avons parfois entretenu nos lecteurs de records excentriques. En voici un qui dépasse en bizarrerie tous les précédents prédécesseurs, mais dont l'originalité ne saurait être recommandée comme exemple, tout au contraire.

Il s'agit d'un concours d'insomnie qui s'est ouvert dernièrement à Newcastle (Angleterre). Les concurrents se présentèrent au nombre de douze et l'épreuve eut lieu en public. Au bout de quatre fois vingt-quatre heures, onze des concurrents avaient renoncé à la lutte. Seul un marin nommé Wolwarde tenait bon. Il resta, par amour-propre, sept jours et sept nuits sans fermer l'oeil, et gagne la somme assez forte qui constituait l'enjeu, mais il est en proie, depuis à une excitation nerveuse et l'on craint qu'il ne devienne fou²⁸⁷.

L'entrefilet est repris les jours suivants dans plus d'une vingtaine de titres de la presse nationale et locale, puis début février par quelques revues médicales²⁸⁸. Début mai, *Le Journal* fournit un épilogue au fait divers :

Le concours d'insomnie qui avait lieu récemment à New-Castle, fournit en ce moment un épilogue qui serait comique, n'était que la vie de celui qui en est le héros est sérieusement en danger. Il paraîtrait en effet, que le pauvre marin qui a gagné les 5 000 francs de l'enjeu est si bien entraîné aujourd'hui qu'il ne peut plus retrouver le sommeil, et que les médecins désespèrent de le sauver²⁸⁹.

Une rapide recherche dans la presse et les écrits médicaux anglais de l'époque ne nous ont pas permis de retrouver l'origine de l'information, et nous laisse douter de sa véracité. Mais la réalité ou l'invention des faits ici importe peu, c'est plutôt que ceux-ci soient présentés comme tels, même s'il est fort probable que les chiffres énoncés – notamment celui d'une privation de sommeil complète de sept jours – soit déjà à la limite du plausible pour une grande partie du lectorat de l'époque, étant donné les représentations et discours médicaux sur la privation de sommeil et l'insomnie diffusés par la même presse au même moment²⁹⁰. Les quotidiens semblent se servir de l'information plutôt pour en pointer la « bizarrerie » et l'« excentricité²⁹¹ », comme un moyen d'alimenter les représentations caricaturales des voisins d'outre-manche. Mais sous couvert d'ironie et de petite moquerie envers la nation rivale, l'anecdote donne également l'occasion de mettre en garde ceux qui aurait une volonté similaire – volonté assimilée ici à la folie.

Le Journal Amusant gomme d'ailleurs l'origine géographique de ce concours réel ou imaginé²⁹². Le journaliste satiriste auteur de l'article, Jules Demoliens, imagine même une forme de

287 *Le Petit Journal*, « échos de partout », 21 janvier 1895.

288 *La France* du 22 janvier, *Le courrier de Saône et Loire*, *L'Express* et *Le Radical* du 23 janvier, *Paris* du 24 janvier, *La Patrie*, *La Presse*, *Le Progrès de la Côte d'Or*, *Le Public*, *La Lanterne*, *Le signal* et *Le Voltaire* du 26 janvier, *La Croix* du 27 janvier, *L'Avenir des Hautes Pyrénées* et *La Charente* du 29 janvier, *L'Événement*, et *La Cocarde* du 30 janvier. Puis le 19 février dans *Le Phare de la Loire* et le 13 avril dans *La Mayenne*. Pour les revues médicales, voir « Le record de l'insomnie » *La Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* du 6 février 1895. Le journal indique que l'article est tiré du dernier numéro de la *Médecine moderne*.

289 *Le Journal*, 3 mai 1895. A nouveau, l'information est reproduite dans plusieurs titres de presse, qui en profitent généralement pour reproduire en le complétant le premier entrefilet. Voir par exemple *Gil Blas* du 5 mai 1895 ou *L'Intransigeant* du 25 juin 1895.

290 Voir *supra* et *infra*.

291 « Excentricités britanniques » est ainsi le titre donné à l'entrefilet par le *Gil Blas* du 5 mai 1895.

292 Jules Demoliens, « Morphée Embêté », *Le Journal amusant*, 9 février 1895, p. 6-7.

postérité à l'événement, cette idée étrange lui paraissant ne pas dépareiller avec les pratiques des milieux littéraire et mondain :

De tous côté vont s'organiser des concours d'insomnie [...]. Voici, du reste, le programme d'une de ces petite fêtes. Les concurrents seront introduits dans une salle aux murs gris, ternes, et, par places, lamentablement barbouillés de noir. Sur le plafond, un artiste impressionniste aura préalablement peint un brouillard. Ça et là, des touffes de pavot dans des vases. De distance en distance, accrochés aux murs, des masques japonais aux mâchoires mues par un invisible mouvement d'horlogerie, bâilleront rythmiquement. [...] En outre, chacun des adversaires sera tenu de lire, sans désespérer, une dizaine de romans-feuilletons [...]. Ils ne suspendront leur lectures que pour entendre un conférencier²⁹³.

Le journaliste reprend ici les codes de la presse mondaine, où il n'est pas rare d'illustrer une mauvaise critique d'ouvrage, de pièce de théâtre ou autre spectacle, en décrivant l'ennui et l'endormissement qu'il provoquerait chez les spectateurs. On remarque aussi que la mise en scène de la pièce conçue par Demolliens pour accueillir les concurrents reflète la circulation des idées véhiculées par les théories volitionnelles du sommeil, puisqu'il s'agit de provoquer chez eux le désintérêt et l'ennui. Poussant à l'extrême les discours sur l'habitude et le rôle de la volonté des veilles prolongées, Jules Demolliens imagine également dans le prolongement de ces concours, une formation à « l'art de l'insomnie » :

L'art de l'insomnie est un art comme un autre, qui ne s'acquiert qu'à la suite d'études opiniâtres. Le monsieur qui se destine au concours devra suivre un régime sévère. Il ira à l'Odéon tous les soirs de représentation classique, accompagné d'un subalterne payé à l'heure pour le pincer abominablement toutes les fois qu'il fera mine de fermer les yeux. Il devra s'abonner à la *Revue des Deux Mondes*, et surtout ne pas faire comme la plupart des abonnés qui se contentent de la déposer bien en vue sur le guéridon. Il sera obligé de la lire. [...] Ainsi que l'explique le détenteur actuel du record de l'insomnie, on apprend à ne pas dormir comme on apprend à faire le grand écart ou à jouer du bilboquet. Cela s'enseigne. Nous pouvons donc nous attendre à recevoir, de gens qui nous offriront leurs services, des cartes ainsi libellées :

X..., professeur d'insomnie.

Quelques années plus tard c'est, toujours selon la presse, aux États-Unis qu'auraient été exportés les « concours d'insomnie » :

C'est sans doute pour réagir contre la maladie du sommeil dont on signale l'apparition un peu partout, que les membres de New-Jersey viennent d'organiser un concours d'insomnie. Il faut aller aux Etats Unis pour assister à une chose aussi extraordinaire que folle. Malgré et peut être à cause de l'originalité de ce match d'un nouveau genre, plus de cent concurrents s'étaient fait inscrire et le gagnant de ce concours, un sieur John Broocke, a pu rester trois jours et demi sans s'endormir un seul instant²⁹⁴. La chose paraîtra peut-être dure, mais avec de l'entraînement, n'arrive-t-on pas à tout ?

La Tribune de l'Aube du 26 juillet 1904 précise que d'après le règlement « élaboré par un comité de médecins », tous les moyens pour rester éveillés, comme l'usage de café, de tabac, où

²⁹³ *Ibidem*.

²⁹⁴ *La Tribune de l'Aube*, 26 juillet 1904.

encore se piquer avec des épingles, y sont tolérés. La « durée moyenne d'insomnie » de tous les concurrents aurait été calculée à « trente-deux heures, dix-sept minutes, soit un jour et huit heures ».

Donnant des chiffres plus vraisemblables que ceux de New-Castle, l'anecdote est décrite à nouveau en 1904 dans le *Lyon Médical*, puis reprise par la *Chronique médicale*. Les deux journaux médicaux décrivent semble-t-il le même concours, même si quelques détails ont été modifiés :

Concours de résistance au sommeil – Ce concours a eu lieu à New-Jersey et douze personnes y ont pris part, ayant la faculté, pendant la durée de l'épreuve, d'user du régime qu'elle considéraient le meilleur. Le premier qui renonça à la lutte, après 23 heures, est un agent de police. Le vainqueur, M. Brook, gardien dans une banque, ne succomba au sommeil qu'après 83 heures et 27 minutes²⁹⁵.

En 1913, on retrouve à nouveau des mentions d'un concours d'insomnie, cette fois-ci à Kiev. L'objectif du concours est de tenir sept jours soit 168 heures sans dormir, ce qu'aucun des concurrents n'arrive à réaliser. Aucun prix n'est donc distribué par le jury. Une moyenne de la durée de résistance maxima au sommeil est néanmoins établie à trois jours et demi²⁹⁶. De la même manière que pour les précédentes mentions, les journaux profitent du fait divers pour véhiculer des discours de mise en garde sur les veilles continues excessives, et rappeler la distinction morale entre les bonnes et les mauvaises pratiques de veilles :

Il semble donc que la résistance maxima au besoin de sommeil ne peut guère dépasser trois jours et demi, quatre vingts et quelques heures. Il va sans dire que la règle s'applique à des hommes de santé normale, car il y a des êtres d'exception tellement organisés qu'on peut presque dire qu'ils ne dorment pas. C'était le cas de Frédéric le Grand, qui, en se passant de sommeil, abrégé sa vie. On a dit la même chose de Balzac. Le besoin de dormir est plus impérieux que la soif ou la faim. [...] Si les personnes qui se livrent, pour une cause ou pour une autre, à des veilles excessives, résistent en raison de la force de leur constitution, elles ne tardent pas à être prises d'une surexcitation cérébrale sous l'influence de laquelle le sommeil devient impossible sans l'intervention thérapeutique. Ce résultat arrive surtout lorsque l'insomnie dépend de préoccupations morales ou d'une tension intellectuelle trop vive. Si la privation de sommeil est habituelle, elle ne tarde pas à modifier le caractère des sujets, qui deviennent moroses, irritables et bizarres. C'est un fait qu'il est facile d'observer sur les « noctambules »²⁹⁷.

Outre les concours de records ponctuels, les américains – et aussi les américaines – poussent plus loin l'extravagance de la privation de sommeil. Pour certains habitants et habitantes de Chicago, il n'est ainsi pas seulement question d'établir un record ponctuel d'insomnie, puisque ce sont de véritables « ligues contre le sommeil » qui s'y seraient formées :

Un grand nombre de ses habitants [de Chicago], des êtres humains, remarquez bien, et des deux sexes se sont imaginés d'user du large droit d'association accordé par la constitution américaine pour s'unir en vue de combattre...la mauvaise habitude de sommeil. Les ligueurs s'engagent à

295 *Lyon médical*, 9 février 1908. Repris dans la *Chronique Médicale* de Cabanès du 1^{er} mars 1908.

296 Voir par exemple *La Gazette de France* du 31 octobre 1913, le *Courrier de Saône et Loire* du 3 et du 15 novembre 1913, *L'Éclair* du 25 novembre 1913.

297 *La Gazette de France*, 31 octobre 1913.

inciter, déterminer et forcer même l'humanité tout entière à se satisfaire d'un sommeil quotidien maximum de quatre heures. Est-ce suffisamment saugrenu ²⁹⁸?

Ici, le phénomène se lie davantage aux représentations ambivalentes entretenues dans la presse et la littérature française envers ce nouveau pays en plein essor économique, dont les habitudes et les modes de vie s'émancipent et se différencient de plus en plus de celui des européens²⁹⁹. L'anecdote participe à renforcer la vision d'un peuple encore dans l'impétuosité de la jeunesse, caractérisé par une certaine tendance à l'excès, et qui manque encore un peu de civilisation :

Les hommes de nos jours sont agités et impies. Quelques Yankees viennent de fonder une ligue contre le sommeil que les anciens ont adoré comme un dieux, et que les sages n'ont pas cessé de vénérer. « Le sommeil, disent les ligueurs, est un temps perdu, et le temps est de l'argent. Le sommeil est plus ruineux que la fête. Amusez-vous, et restez éveillés. Le sommeil détend les nerfs, embrume les idées, engourdit tous les sens. [...] Eh ! Quoi, la mort vous presse, et vous perdre à dormir le temps qui vous est donné pour vivre. Votre corps est l'instrument fragile de votre vie, et vous le laissez rouiller dans l'inaction du sommeil. Le sommeil est mauvais. » Discours de secrétaires, de fanatiques, d'inquisiteurs et de tyrans ! Quelle fatigue de se représenter ces hommes infatigables, toujours pressés, toujours courant, toujours bourdonnant, actifs comme des hannetons ! Ils ignorent la douceur de vivre³⁰⁰.

Une autre opinion est défendue par le journaliste du *Matin*, qui salue une certaine énergie des populations du nouveau monde, et reproche à l'Europe sa mollesse vieillissante :

Que va-t-on penser en notre Europe, de l'initiative américaine ? Suivrons-nous comme en tant d'autres cas, ce que nous fîmes trop bénévolement peut-être, l'exemple venu du nord ? Je gage que nous résisterons. L'opinion latine, en particulier, sera maussade aux ligueurs de Chicago. Ils auront une « mauvaise presse », comme on dit, et ce sera grand dommage. Dira-t-on qu'elle est, singulièrement excessive l'austérité de ces ligueurs, que ce maximum de quatre heures de sommeil est tout à fait insuffisant ? Soit, Les vieux Romains s'accordaient cinq heures... Mais nous autres, ou la plupart d'entre nous, combien d'heures consacrons-nous à dormir ? Combien d'heures retranchons-nous de notre vie ? Combien d'heures refusons-nous à notre développement spirituel ou physique ? Ohé ! Les races latines ! Ce n'est pas de vous qu'il est venu, le conseil d'énergie ! Et j'imagine bien que chez vous Morphée ne manquera pas d'avocats !³⁰¹

Là encore, nous n'avons pas retrouvé de traces de telles ligues dans la presse américaine, mais la durée minimum de « quatre heures de sommeil » choisie par les soi-disant ligueurs est la même que celle prônée quelques années plus tard par un savant et entrepreneur américain, dont les discours sur la productivité et le sommeil reçoivent au tournant du siècle, à peu près le même traitement d'opinion que celui des ligues de Chicago :

Le savant Edison vient de donner, dans *Science*, une opinion assez inattendue dans sa hardiesse. Selon lui, il suffirait à l'homme de dormir quotidiennement quatre heures. Et l'on est tenté de se récrier, mais il cite, à l'appui de sa thèse, des expériences évidemment troublantes. Il a appliqué son système sur cent hommes employés à ses laboratoires de Menlo-Park à des travaux manuels

298 « Contre le Sommeil », *L'Estafette*, 30 janvier 1902.

299 Jacques Portes, *Une fascination réticente. Les Etats-Unis devant l'opinion française 1870-1914*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1990.

300 Henri Bidou, « Faut-il dormir ? », *Journal des débats politiques et littéraires*, 11 février 1902.

301 « Trop de sommeil », *Le Matin*, 4 janvier 1902.

ou intellectuels. Les débuts furent durs et, pendant quinze jours, les hommes furent très fatigués, lourds, évidemment affaiblis. Cependant, ils faisaient un quatrième repas vers midi. Ils persistent néanmoins et reviennent vite à leur état normal. Depuis deux ans, ils suivent ce régime et se portent le mieux du monde. Edison, qui s’y est lui-même adapté, en l’aggravant, puisqu’il est arrivé à ne dormir que trois heures, s’en trouve très bien, et il ajoute que la théorie représentant le sommeil comme un antidépresseur et un restaurateur est entièrement fautive. Que les amateurs essaient³⁰²!

Si l’exemple d’Edison va ainsi a priori dans le sens de la célébration des veilles des grands hommes que tout le monde peut imiter en changeant ses habitudes, le traitement de son interview et de ses recommandations du sommeil par la presse ne sort pas du registre anecdotique, voir ironique. On retrouve là-aussi l’influence des discours moraux sur la privation de sommeil. La volonté de supprimer le sommeil ou de considérer ce besoin physiologique comme accessoire permet en effet de pointer une certaine vanité caractéristique de cette nation – rivale économique de la France – qui se veut à la pointe du progrès, jusqu’à en défier la nature elle-même.

Il faut également noter ici, et garder à l’esprit pour la suite de notre propos, que sous couvert d’ironie, la représentation de ces nations qui auraient pour objectif de supprimer le sommeil, – notamment dans un but avoué ou inavoué d’augmenter leur productivité – peut alimenter d’autres formes de discours, et appuyer dans l’opinion publique certains argumentaires qu’on retrouve au même moment dans les débats sur la réduction de la journée de travail et la suppression du travail de nuit, comme le fait remarquer, toujours dans le registre de l’ironie, le quotidien *l’Action*³⁰³:

À date fixe, les gazettes à court de copie posent la question de la durée du sommeil. On interview des célébrités qui opinent pour six, sept, huit heures. Cette année, il y a du nouveau. Edison affirme que quatre heures suffisent. Il a fait appliquer son système à son personnel qui, affaibli au début de l’expérience, s’y est parfaitement accoutumé et se porte à merveille. Voilà la cure de fatigue en passe de détrôner celle du repos et la théorie des trois-huit menacée de crouler sous un nouveau système de six quatre³⁰⁴.

Les affirmations d’Edison sur la réduction du temps de sommeil – qui semblent être structurantes d’une partie des discours d’exaltation de la veille aux États-Unis³⁰⁵ – ont ainsi peu d’échos en France³⁰⁶.

302 *L’Aurore*, 10 décembre 1908. Texte repris ensuite par la presse régionale, comme par exemple *La Tribune de L’Aube* et *Le Progrès de la Somme* du 11 décembre 190.

303 Un des arguments avancés, notamment pour combattre l’interdiction du travail de nuit, est que face aux secteurs soumis à la concurrence internationale, les travailleurs des autres pays continueront, eux, à produire durant la nuit. Voir *infra*.

304 *L’Action*, 31 décembre 1908.

305 Alan Derickson, *Dangerously sleepy: Over worked Americans and the cult of manly wakefulness*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014, p. 18-51.

306 Si l’on trouve bien quelques entrefilets disséminés au fil des années, qui décrivent Edison dans un registre proche de celui employé pour l’exaltation des veilles prolongées des génies ou des grands hommes tout au long du siècle, ces derniers restent sporadiques. (Voir par exemple *le Journal des débats politiques et littéraires* du 19 avril 1898). Nous n’avons trouvé qu’une seule occurrence où Edison est intégré à une lignée de grands hommes insomniaques : « Napoléon Ier dormait à peine quelques heures, pour se relever dispos et plus entreprenant que jamais. L’illustre savant Edison se contente de trois heures et sa femme ne prend qu’une heure de plus que lui. [...] Admirez-les, mais aurons-nous jamais le courage de les imiter ». *Le Petit Troyen*,

Au début du ^{xx}^e siècle, les lignées de génies et grands hommes insomniaques, même si elles continuent à circuler et à faire partie des systèmes de représentations de la veille nocturne, semblent de plus en plus relever de l'exaltation des êtres exceptionnels du passé.

L'évolution des discours médicaux sur la pathologisation des génies et la condamnation des veilles amORALES, contrebalancent en effet progressivement les discours d'exaltation de la veille nocturne, à partir de la seconde moitié du ^{xix}^e siècle. Cette dernière est réservée à une minorité d'êtres de constitution morale et/ou physique exceptionnelle, et même pour ses grands hommes, la pratique de nuits écourtées semble rarement sans risques physiologiques. Les incitations à les imiter sont ainsi plus rares que celles qui préconisent de ne pas le faire, et se concentrent principalement sur l'encouragement à se lever plus tôt le matin, préconisant un sommeil, même s'il peut être réduit, nécessaire – et nocturne – pour toutes et tous.

Les lignées de grands hommes ou génies insomniaques semblent alors passer au second plan. Elles vont aussi être en partie concurrencées par l'intérêt porté dans les mêmes années au sommeil des célébrités politiques, littéraires et savantes encore en vie, dont la révélation des habitudes intimes va entrer en concurrence et quelque peu nuancer l'exaltation des veilles illustres des grands hommes et des génies du passé.

III- « COMMENT ILS DORMENT³⁰⁷ ? » ; « LE SOMMEIL DE NOS CONTEMPORAINS³⁰⁸ » : SOMMEIL ET CÉLÉBRITÉ

Au tournant du ^{xx}^e siècle, le sommeil des personnalités contemporaines devient lui aussi un objet de curiosité. Lorsqu'il introduit son enquête sur les sommeils historiques, Augustin Cabanès explique ainsi que l'idée lui a été suggérée par un article récent paru sur le sujet :

Notre sympathique confrère Jean Finot, le très distingué directeur de la *Revue*, qui n'en est plus à compter les idées heureuses, car il n'est journaliste plus avisé, a imaginé de faire demander à nos contemporains notoires [...] de quelle durée était leur sommeil³⁰⁹.

Le 15 octobre 1908 – soit deux semaines avant l'article publié par Cabanès dans la *Chronique médicale* – *La Revue* fait en effet paraître une enquête intitulée « Autour du sommeil » qui entreprend d'interroger les « hommes éminents » sur leur pratiques et leur perception de ce temps

24 janvier 1909.

307 *Le Cri de Paris*, 11 décembre 1898. *Le Petit Marseillais*, 25 octobre 1908. *La Tribune de l'Aube*, 27 octobre 1908

308 *L'Éclair*, 17 octobre 1908

309 Augustin Cabanès, « Comment dorment les cérébraux », *La Chronique médicale historique, littéraire et anecdotique*, 1^{er} décembre 1908, Paris, Quinzième année, 1908, p.771.

quotidien³¹⁰, mais cela fait déjà quelques temps que le sommeil des personnalités publiques semble susciter l'intérêt. Dès 1878, le journal *La Liberté* se plaint ainsi de la nouvelle mode journalistique consistant à vouloir connaître l'intimité des hauts personnages :

Les hauts personnages passionnent la curiosité. Comment dorment-ils ? Comment mangent-ils ? On s'habitue un peu à les considérer comme des êtres à part, qui ne bâillent ni ne se mouchent comme nous. Hélas ! Rappelons-nous le proverbe : « Il n'est pas de grand homme sans son valet de chambre³¹¹ ».

Progressivement, ce n'est ainsi plus la recherche des conditions physiques ou morales, des rythme d'alternance veille/sommeil idéaux dont la recette permettrait de forger l'homme exemplaire ou le génie qui semble importer, mais plutôt l'exposition des détails intimes du sommeil des célébrités politiques, intellectuelles ou mondaines³¹².

Il ne s'agit ainsi plus d'essayer d'établir une loi générale du dormir permettant d'accéder à la gloire, mais plutôt de satisfaire une curiosité, pour les habitudes personnelles et particulières de chaque homme – ou femme – célèbre. Les habitudes de dormir des femmes souveraines ou princesses des pays européens, puis plus sporadiquement de quelques femmes actrices de renommées suscitent en effet autant d'intérêt que celles de leur homologues masculins, puisqu'il n'est plus question d'exemplarité mais de mettre au jour les moindres détails de la vie domestique.

Au tournant du XX^e siècle, les grandes lignées d'hommes illustres insomniaques vont ainsi être progressivement concurrencées par les sommeils des célébrités contemporaines, dont les détails sont principalement véhiculés par la presse.

1) LE SOMMEIL DES SOUVERAINS

C'est tout d'abord « le sommeil des souverains » européens qui semble en effet susciter l'intérêt de la presse et du public. De la même manière que pour les sommeils historiques, on voit progressivement apparaître des articles regroupant leurs différentes manières de dormir.

En décembre 1898, le *Cri de Paris* est ainsi à notre connaissance l'un des premiers périodique français à proposer à ses lecteurs une chronique sur le « sommeil des maîtres de nos destinées », intitulée « Comment ils dorment ? » :

S'il ne cesse pas d'être intéressant de savoir à quoi rêve les jeunes filles, il y a curiosité au moins égale, à être fixé sur les songes qui bercent le sommeil des maîtres de nos destinées.

Guillaume II dort sur une couchette réglementaire de sous-officier. Seuls les draps de toile fine ne sont pas à l'ordonnance. Il se couche à onze heures du soir et, avec une ponctualité absolue, se lève à cinq heures du matin. Sommeil agité.

310 Fernand Mazade, « Autour du sommeil », *La Revue*, Paris, 15 octobre 1908, volume LXXVI p.385- 402. Voir dans les pages suivantes.

311 « Le cabinet de travail de l'Empereur Guillaume », *La Liberté*, 7 novembre 1878.

312 Sur les dynamiques de distinction et de différenciation de traitement médiatique entre la figure du grand homme, du génie et de l'homme célèbre, Antoine Lilti, *Figures publiques*. Intro et chapitre IV

S.M Victoria s'endort fort tard, bien qu'elle se couche relativement tôt : Dix heures du soir. Une dame d'honneur lui fait la lecture jusqu'à ce que le sommeil survienne. Par générosité, nous ne citerons pas les auteurs qu'elle se fait lire. Sommeil calme, mais court, trois heures.

La jeune Reine de Hollande, Wilhelmine, se couche vers 11 heures et se lève de bonne heure. Au saut du lit, à l'exemple de son père, elle va faire un tour au parc et visiter les écuries. Sa couche est monumentale, large et profonde. Souffle légèrement en dormant.

Le roi Léopold II se couche fort tard. Passe la moitié de la nuit à travailler et à lire. Lit bourgeois, sans autre luxe que des couettes de plume de cygne. Très frileux.

Son grand ami le Tsar dort à peine et pourtant il adore le lit. Se lève tard, à moins d'affaires urgentes. A horreur de la nuit. Sa chambre à coucher est toujours illuminée comme un salon de réception. Use de chloral pour dompter l'insomnie.

Le roi Humbert ne peut dormir que sur un lit très dur. Pas d'oreillers. Des draps de grosse toile rugueuse. Dort, tel un loir.

Abdul-Hamid – qui l'eût cru – dort tranquillement, sans cauchemar, d'un sommeil d'enfant. Aucune vision ne le trouble ; il a l'air d'avoir la conscience tranquille et sereine. Au fait, a-t-il une conscience ?

Quant à notre souverain, à nous, il dort peu et mal. Sommeil troublé, cauchemars terribles. Une particularité : fait parfois changer de draps durant la nuit³¹³.

Plusieurs choses retiennent l'attention du journaliste pour qualifier les manières de dormir royales ou impériales: le temps de sommeil et sa qualité, puis le luxe de l'environnement du sommeil – la chambre, le lit et le linge de lit. De la même manière que pour les sommeils historiques, c'est surtout la brièveté du sommeil qui est valorisée – le Tsar « dort à peine », la Reine Victoria se contente de trois heures de sommeil et Guillaume II de six heures – ou le lever matinal. Le lien entre le sommeil court et l'exercice de la fonction politique est appuyé à plusieurs reprises pour les personnages masculins : l'article insiste sur la discipline horaire du Kaiser, sur les nuits laborieuses du roi Léopold II de Belgique, et sur les affaires « urgentes » qui peuvent réveiller le Tsar de Russie. Ce dernier essaie d'ailleurs d'effacer la nuit en gardant sa chambre illuminée en permanence.

Si aucun jugement moral n'est donné sur la qualité du sommeil des monarques européens alliés diplomatiquement à la France, le journaliste pointe le sommeil « agité » du *Kaiser* Guillaume II, empereur d'Allemagne ennemi de la France depuis la défaite de 1870 –, et le sommeil de « loir » de son allié italien – sous entendant que ce dernier règne sur un peuple de *lazzaroni*. De la même manière, la mention du « sommeil d'enfant » et « sans cauchemar » du sultan Abdul Hamid – Abdülhamid II – permet de souligner la tyrannie du sultan de l'empire Ottoman dont la cruauté est dénoncée par une partie de la presse française – et notamment le *Cri de Paris*, dreyfusard et anticolonialiste – depuis le tournant autoritaire des années 1890 et le massacre des minorités catholiques arméniennes. Enfin, le paragraphe conclusif permet d'ajouter un trait satirique en donnant les caractéristiques supposées du sommeil du Président de la République française – Félix Faure – qui sûrement sujet aux regrets et au cas de conscience, dormirait « peu et mal », d'un sommeil « troublé » de « cauchemars terribles », et souffrirait d'énurésie – signe de couardise et

313 « Comment ils dorment », *Le Cri de Paris*, dimanche 11 décembre 1898.

comble du ridicule. Si la symbolique politique du cauchemar est ici reprise, elle n'est pas la seule clé de lecture, et malgré une phrase introductive qui mentionne les « songes », la qualité et la nature du sommeil comptent tout autant, voire priment sur celle des rêves afin de déterminer la moralité du souverain.

Sous prétexte de révéler les détails intimes sur les manières de dormir dans les cours européennes – détails sûrement repris d'un titre de la presse allemande comme nous le verrons plus bas –, le *Cri de Paris* utilise ainsi les références aux codes de la veille politique pour donner à l'article une tonalité satirique, et condamner indirectement la manière de gouverner du Président français. Mais à la différence des discours politiques du XIX^e siècle, l'attention est centrée sur le sommeil et ne se réduit plus à l'opposition veilleurs/dormeurs, le journaliste instaure également une hiérarchisation en fonction de la nature et de la qualité du sommeil, départageant les bons des mauvais dormeurs.

Cette première synthèse regroupant dans un même article les détails intimes sur les sommeils des souverains ne connaît cependant pas une grande reprise dans le reste de la presse parisienne, et ne semble pas avoir beaucoup d'échos. Le texte est seulement diffusé par quelques éditions provinciales, comme par exemple le *Sémaphore de Marseille* qui l'intègre le 17 décembre 1898 à sa rubrique « Revue de la presse », en supprimant le paragraphe sur le roi Humbert Ier, et en offrant une version édulcorée mais toujours ridicule du sommeil de Félix Faure : « Et notre Félix ? On raconte tout bas qu'il pousse des pois ³¹⁴ » – présupposant par cette expression que ce dernier est sujet aux ronflements³¹⁵.

Quelques mois plus tard, le quotidien *La Fronde* dirigé par Marguerite Durand consacre à son tour quelques lignes « à propos du sommeil des souverains ». La journaliste précise qu'elle a extrait ces « indiscretions » d'un journal allemand, suggérant ainsi une circulation européenne du sujet. Il est d'ailleurs probable que *La Fronde* et le *Cri de Paris* aient tirés leurs informations de la même source. Dans une tonalité politique similaire, la chroniqueuse de *La Fronde* sélectionne seulement les exemples de sommeil qui permettent de juger un mauvais gouvernement, les utilisant afin de donner sa propre version sur le sommeil du président de la République française :

L'Empereur d'Allemagne couche dans un lit très étroit, presque un lit de camp, quoique les draps soient très fins. Il se met au lit à onze heures et est terriblement agité pendant son sommeil.

Abdul Hamid dort dans de la soie, et le plus tranquillement du monde.

314 « Revue de la presse », *Le Sémaphore de Marseille*, 17 décembre 1898.

315 L'expression « pousser des pois » est en effet proche de l'argot « souffler des pois » qui signifie selon le *Dictionnaire de la langue verte* « Faire entendre avec les lèvres fermées un léger bruit en dormant comme s'il on soufflait ». Hector France et Victor Du Bled, *Dictionnaire de la langue verte : archaïsmes, néologismes, locutions étrangères, patois*, Paris, Librairie du Progrès, 1907, p. 328.

Notre président, Félix Faure, possède un magnifique lit, très moderne, avec un édredon de couleur claire et rêve d'une façon terrible ³¹⁶!

Félix Faure est là encore placé dans une lignée de mauvais dormeurs : le sommeil agité du Kaiser Guillaume II, et les rêves « terribles », sûrement cauchemardesques du président français révélant leur mauvaise conscience, alors que le sultan ottoman, véritable tyran, n'est même pas dérangé dans son sommeil par ses remords.

Si ces premières chroniques ne connaissent qu'une portée réduite – , peut-être à cause de leur orientation trop politique – le sujet ne tombe cependant pas dans l'oubli. Dans les années qui suivent, des articles reprenant les mêmes éléments se multiplient dans la presse, se concentrant davantage sur la dimension intime que sur l'aspect politique.

Un an plus tard, le 4 février 1900, c'est ainsi une revue catholique « de famille et de récréation³¹⁷ », la revue *Mame* qui pose à nouveau la question « Comment dorment les souverains ? »:

C'est le tsar qui possède les chambres à coucher les plus luxueuses. Il s'endort rarement avant le matin, et se lève tard.

Trait particulier : le tsar abhorre les ténèbres et ne saurait dormir sans que les lampes électriques de sa chambre soient toutes allumées ; il n'en est protégé que par le rideau de soie de son lit.

Le kaiser dort dans un lit de sangle très étroit, assez semblable à celui du vieux Guillaume ; mais là s'arrête la comparaison, car, contrairement à son illustre aïeul, les draps sont d'une toile extra-fine, et un édredon de soie le recouvre. Guillaume II se retire généralement vers onze heures et se lève à cinq heures. Il dort six heures d'un sommeil des plus légers.

Le roi d'Italie jouit de huit heures de sain et profond sommeil sur une paille des plus rudes, ornée de draps de toile grossière et d'un oreiller fort dur.

Léopold de Belgique va se coucher très très tard, car c'est le soir qu'il écrit. Hiver comme été il ne saurait supporter de l'air frais dans sa chambre à coucher, et il repose sur un matelas de plume si doux, que Sa Majesté s'y enfouit complètement³¹⁸.

La liste ne comprend ici que des exemples de lignées régnantes masculines européennes et chrétiennes, jugeant sûrement que les références à l'intimité des souveraines féminines n'ont pas leur place dans une revue catholique et familiale. Écrit sur un ton informatif et en apparence objectivant, l'attention de l'article est plus portée ici sur les conditions matérielles et la qualité du sommeil des gouvernants, que sur ce que ces derniers pourraient révéler de leurs qualités morales : le sommeil prolongé du roi d'Italie n'est plus de « loir » mais « sain et profond » et celui du Kaiser n'est pas « agité » mais « des plus légers ». Aucune référence n'est faite sur le sommeil du nouveau président de la République Émile Loubet – Félix Faure étant décédé le 16 février 1899, une dizaine

316 Élo de Brière, « Choses et Autres », *La Fronde*, 4 février 1899.

317 « La Revue Mame est une revue de famille et de récréation. Elle n'enseigne pas, elle délasse. C'est une publication bien vivante, se tenant au courant de toutes les actualités, de tout ce qui est susceptible d'amuser, d'intéresser ou d'instruire sans fatigue ». *La Revue Mame. Journal hebdomadaire de la famille*, n°1, 7 octobre 1894.

318 « Comment dorment les souverains », *La Revue Mame*, n°279, 4 février 1900.

de jours après l'article de *La Fronde* –, puisque la France républicaine n'est pas dirigée par une lignée souveraine et régnante. Allégé du ton satirique et politique du *Cri de Paris*, l'article proposé par la *Revue Mame* retient davantage l'attention, et bénéficie notamment le 1^{er} mars d'une reprise dans la rubrique « Échos de partout » de la *Chronique médicale* d'Augustin Cabanès – ce qui lui assure ensuite une diffusion plus importante dans la presse provinciale³¹⁹.

Mais c'est surtout quelques années plus tard, à l'automne 1908 que le sujet connaît un plus grand succès et une importante circulation. La première occurrence dont nous avons retrouvé la trace date du 26 octobre 1908, dans *La Gazette de France*, mais la rubrique « Glanes du Matin » dans laquelle est situé l'article suggère qu'il est recopié depuis un autre titre de presse dont nous n'avons pas réussi à retrouver la trace. Intitulé « Le sommeil des Rois », le texte reprend et regroupe les différents éléments des chroniques publiées en 1898 et 1900 – écartant néanmoins toute référence au gouvernement français qui ne peut prétendre au titre royal :

L'empereur Guillaume II dort sur une couchette réglementaire de sous-officier. Seuls les draps de toile fine ne sont pas à l'ordonnance. Il se couche à onze heures du soir et, avec une ponctualité absolue, se lève à cinq heures du matin. Sommeil agité.

La reine Victoria s'endormait fort tard, bien qu'elle se couchât relativement tôt : dix heures du soir. Une dame d'honneur lui faisait la lecture jusqu'à ce que le sommeil survînt. Sommeil calme, mais court, trois heures. Son illustre fils, Édouard VII, en dort six, d'un sommeil agité et fréquemment interrompu.

La jeune reine de Hollande, Wilhelmine, se couche vers onze heures et se lève de bonne heure. Au saut du lit, à l'exemple de son père, elle va faire un tour au parc et visiter les écuries. Sa couche est monumentale : haute, large et profonde.

Le roi Léopold II se couche fort tard. Passe la moitié de la nuit à travailler et lire. Lit bourgeois sans autre luxe que des couettes de plumes de cygne. Très frileux.

Notre ami le Tsar dort à peine et, pourtant, adore le lit. Se lève tard à moins d'affaires urgentes. A horreur des ténèbres. Sa chambre à coucher est toujours éclairée. Use parfois de chloral pour dompter l'insomnie.

Le roi Humbert ne peut dormir que sur un lit très dur. Pas d'oreillers. Des draps de grosse toile rugueuse. Dort comme un loir.

Le sultan Abdul Hamid – qui l'eût cru ? – dort sans cauchemar, d'un sommeil d'enfant. Il dormira moins bien maintenant qu'il sera pourvu d'un Parlement³²⁰.

La Gazette de France n'est pas la seule à juger le sujet intéressant, puisque nous avons retrouvé plus d'une quinzaine d'occurrences et variantes de cet article, attestant de sa large circulation et diffusion dans la presse nationale et locale. [voir annexe].

À quelques exceptions près – comme les *Alpes Pittoresque* où le journaliste tient à affirmer davantage son style narratif³²¹ – la plupart des journaux reprennent le texte à l'identique. On distingue quelques variantes d'intitulés (« Sommeil de Rois³²² », « Comment dorment les

319 Dans les semaines qui suivent, l'article est par exemple reproduit dans l'*Union libérale d'Indre et Loire* le 8 mars, *L'Express* le 9 mars et le *Petit Troyen* le 11 mars.

320 « Le sommeil des Rois », *La Gazette de France*, 26 octobre 1908.

321 « Le Sommeil des Rois », *Les Alpes pittoresques*, 15 mars 1909.

322 *Le Petit Provençal*, 29 octobre 1908.

souverains ³²³ ? », « Sommeil des souverains ³²⁴ »), et l'essentiel des modifications consiste à supprimer le paragraphe introductif, préciser une identité ou une titulature. Un doute persiste d'ailleurs sur l'identité du monarque italien : parle-t-on vraiment du sommeil d'Humbert I^{er}, décédé en 1900, ou plutôt de celui de son successeur Victor-Emmanuel II ? La question est pointée du doigt le 31 octobre par un journal satirique nîmois, suite à la publication de l'article dans le *Charivari* :

Nîmes-Journal, a la réputation de renseigner exactement ses lecteurs, et ils s'en aperçoivent à chaque numéro.

Ainsi, il n'aurait jamais laissé passer l'information qu'un de nos confrères a publié sur le sommeil des Rois.

Désireux de faire connaître si le roi d'Italie dort sur le ventre, ou ronfle fort ou pas du tout, s'il se met en « chien de fusil » ou au contraire s'il s'allonge, il aurait donné ces renseignements sur les nobles habitudes du Roi Victor-Emmanuel actuellement régnant et non pas celles de son père Humbert mort il y a longtemps ³²⁵!

Certains titres choisissent de rester évasifs à ce propos, alors que *La Chronique médicale* fait directement la rectification. Cette confusion permet de s'apercevoir que c'est moins la personnalité du souverain et l'exactitude de l'information qui importe que l'imaginaire rapporté à tel ou tel type de sommeil.

Tout comme en 1898, l'insistance est mise sur le temps de sommeil – qui renvoie à l'imaginaire de la veille politique – et sur la qualité du sommeil – calme ou agité – qui permet de juger de l'état de conscience du souverain, comme le souligne le paragraphe introductif :

Sait-on comment dorment les souverains, qui devraient si mal dormir, si l'on en croit Sénèque/
Auræa rumpunt tecta quietem/
Pectore pauper securæ gerit... ³²⁶.

La référence renvoie à l'acte II de la tragédie antique *Hercule sur l'Oeta* :

*Auræa rumpunt tecta quietem,
Vigilesque trahit purpura noctes.*

*O si pateant pectora ditum,
Quantos intus sublimis agit*

*Fortuna metus ! Brutia Coræ
Pulsante fretum mitior unda est.*

Pectora pauper securæ gerit.

Le repos fuit les lambris dorés, et l'inquiétude veille sur une couche somptueuse.

Oh ! Si le cœur des hommes puissans venait à s'ouvrir, que de soucis et de troubles on y verrait !

Il y a moins d'orages dans la mer du Brutium quand elle est soulevée par le Corus.

L'âme du pauvre est en repos ³²⁷

323 *Le dépêche d'Eure et Loir*, 30 octobre 1908. *La tribune de l'Aube*, 9 novembre 1908. *La chronique médicale*, 15 novembre 1908. *La Croix illustrée*, 22 novembre 1908. *Le Libéral*, 27 novembre 1908. *La médecine orientale et les archives orientales de médecine et de chirurgie*, 10 décembre 1908.

324 *Le Pêle-mêle*, 29 novembre 1908.

325 « Broutilles », *Nîmes-Journal (Furet Nimois et Nimois réunis) Satirique, Mondain, Théâtral, Tauromachique et financier*, 31 octobre 1908.

326 « Le sommeil des Rois », *La Gazette de France*, 26 octobre 1908.

327 Sénèque, « Hercule sur l'Oeta » dans *Tragédies*, traduction nouvelle par M.E. Greslou, Paris, Panckoucke, 1834, tome 3, acte II, vers 646-652, p. 165-167.

Suivant la politique menée par le monarque, les relations diplomatiques qu'il ou elle entretient avec la France et sa popularité dans l'opinion publique française, les caractéristiques de sommeil peuvent ainsi suggérer et révéler les qualités ou les défauts de l'âme. Le paragraphe conclusif consacré au sommeil du sultan tyrannique Abdul-Hamid – perturbé par l'arrivée du parlementarisme – permet par ailleurs un lien direct avec l'actualité étrangère. Il permet en effet d'évoquer le rétablissement de la constitution ottomane, imposé quelques mois plus tôt par la révolution des jeunes-turcs – révolution soutenue par une grande majorité de la presse française.

Se concentrant exclusivement sur les régimes monarchiques, l'article n'implique pas de position vis à vis de la politique intérieure française, et peut ainsi être repris par les quotidiens politiques (*Le Petit Provençal*, *L'Appel au peuple de Paris ...*), les journaux satiriques (*Le Charivari*, le *Pêle-mêle*), les revues hebdomadaires catholiques et familiales (*La Croix illustrée*) et les revues de vulgarisation médicale (*La Chronique médicale*, *La médecine orientale...*)³²⁸.

La reprise et la forte circulation des articles sur la thématique du « sommeil des rois » à l'automne 1908 peut ainsi s'expliquer par un double contexte éditorial favorable à la publication d'un tel sujet. Il permet d'une part de faire le lien avec l'actualité politique étrangère – la révolution des jeunes turcs de juillet 1908 – et il alimente d'autre part l'intérêt grandissant pour les détails sur le sommeil des grands personnages. Tout comme l'article d'Augustin Cabanès sur les sommeils historiques, il profite en effet du succès et de la curiosité suscitée par l'enquête de Fernand Mazade sur le sommeil des hommes illustres contemporains.

2) LE SOMMEIL DES HOMMES ILLUSTRES CONTEMPORAINS, UNE APPROCHE PAR L'ENQUÊTE.

Originaire d'Alès dans le Gard, Fernand Mazade fait son lycée à Marseille avant de devenir journaliste politique, proche des milieux radicaux et socialistes. Il débute au *Corsaire* et au *Radical* de Marseille, avant de prendre la direction à Nice de *L'indépendant des Alpes-Maritimes*, puis plus brièvement celle du *Progrès du Midi* de Nîmes. En 1889, il s'installe à Paris, où il continue son activité journalistique, tout en publiant quelques poésies dans de jeunes revues symbolistes. Il s'intéresse alors aux questions scientifiques et médicales, collaborant à des revues comme *Medicina* ou le *Correspondant médical*. En 1906, il devient également directeur scientifique de la revue internationaliste les *Documents du Progrès*, qui se positionnera notamment comme favorable à la

328 « Sommeil de Rois », *Le Petit Provençal*, 29 octobre 1908. « Le sommeil des Rois », *L'Appel au peuple de Paris*, 31 octobre 1908. *Le Charivari*, 31 octobre 1908. « Le sommeil des souverains », *Le Pêle-mêle*, 29 novembre 1908. « Comment dorment les souverains », *La Croix illustrée*, 22 novembre 1908. « Comment dorment les souverains », *La Chronique médicale*, 15 novembre 1908. « Comment dorment les souverains », *La médecine orientale et les archives orientales de médecine et de chirurgie*, 10 décembre 1908.

journée de 8 heures³²⁹. Il consacre à partir de 1908 plusieurs articles et deux ouvrages à la question du sommeil³³⁰. Le premier article sur le sujet est publié par *La Revue. Ancienne Revue des revues*, ce mensuel créé en 1890 par Jean Finot s'adresse aux « hommes de loisir », « aux savants et aux lettrés, aux hommes spéciaux, aux personnes occupées, qui n'ont ni le temps de tout lire, ni le moyen de tout acheter » et propose à ses lecteurs une sélection et synthèse des « meilleures études, publiées dans les Revues » françaises et étrangères, sur les « questions qui passionnent l'esprit public »³³¹. Progressivement, la *Revue* intègre également des enquêtes inédites sur des questions d'actualité, et c'est dans ce cadre qu'elle publie le 15 octobre 1908 le travail de Fernand Mazade intitulé « Autour du sommeil »³³².

Ce type d'enquête, interrogeant l'opinion de personnalités sur tout type de sujet, semble alors très fréquente dans la presse. Fernand Mazade en mènent plusieurs – sur la peur l'amour, la douleur, la déforestation, le suffrage des femmes, le rôle social du médecin, – publiées dans la *Revue*, et *Les Documents du Progrès*³³³.

L'article de Fernand Mazade se propose de répondre à la question suivante : « Qu'est ce que trop dormir ? Quelle quantité de sommeil est nécessaire à l'homme en général et, en particulier, à l'homme qui pense? ». Pour répondre à son interrogation, il entreprend de poser la question aux premiers concernés, en envoyant, selon une technique d'enquête alors courante, un questionnaire écrit à plusieurs personnalités politiques, artistiques ou scientifiques françaises : « Nous les avons priés de nous dire combien d'heures ils dormaient, s'ils se trouvaient sujets à l'insomnie ou aux rêves et s'ils pensaient qu'il existe ou pourrait exister un art de dormir³³⁴».

329 Éléments biographiques tirés des sources suivantes. Dossier de Louis Edmond Émile Fernand Mazade, Fond de la légion d'honneur, Archives Nationales, numérisé dans la base de données *Léonore*, cote 19800035/307/41396. Fonds Mazade, BNF, département des archives et manuscrits, côte NAF 28518. Etienne Bellot, « Fernand Mazade » dans *Poètes et chansonniers socialistes*, Paris, Le Roy, 1892, reproduit dans « Mazade Fernand », *Archives biographiques françaises*, base de donnée en ligne *World Biographical Information System Online*. Robert de la Vaissière, « Fernand Mazade » dans *Anthologie poétique du XXe siècle*, Paris, G. Crès et Cie, 1924, t.2, p. 66-70.

330 Voir *infra*.

331 Jean Finot (Jean Finckelhaus), « Introduction », *La Revue des Revues*, n°1, [mai] 1890, p.13.

332 Fernand Mazade, « Autour du sommeil », *La Revue*, Paris, 15 octobre 1908, volume LXXVI p.385- 402.

333 Dominique Kalifa invite ainsi à étudier l'émergence de ce qu'il nomme une véritable « culture de l'enquête » au cours du XIX^e siècle, mais il n'existe pas à notre connaissance de travaux spécifiques sur ce type d'enquêtes journalistiques qui semblent se multiplier au tournant du XIX^e siècle. Sur le sujet des enquêtes, voir notamment le numéro de *Mil Neuf Cent* « Enquête sur l'enquête » dirigé par Jacques Julliard, et le numéro de *Romantisme* « L'enquête », dirigé par Dominique Kalifa. Archives du Fonds Mazade, BNF, département des archives et manuscrits, côte NAF 28518. Dominique Kalifa, « Enquête et culture de l'enquête au XIX^e siècle », *Romantisme*, n° 148, « L'enquête », 2010, p. 3-23. Jacques Julliard (dir.), *Mil Neuf Cent, Revue d'Histoire intellectuelle*, n°22, « Enquête sur l'enquête », 2004.

334 *Ibidem*, p. 386.

Mazade reçoit au moins trente-quatre réponses – sûrement davantage –, et en reporte trente-trois dans son article, certaines en partie, d'autres en totalité³³⁵. (L'ensemble de ces témoignages est reproduit en annexe X). Toutes ces personnalités sont des hommes, âgés de 45 à 86 ans. La majorité d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle ou élective : on compte dix membres de l'Institut de France, six membres de l'Académie française, quatre membres de l'Académie des Sciences, trois de l'Académie de médecine, un de l'Académie des Beaux-Arts, quatre sénateurs, un député et plusieurs anciens ministres.

Tous ne se confient pas sur leur intimité. Le philosophe Alfred Espinas présuppose ainsi « Mon sommeil, en tant que mien, n'intéresserait personne. Permettez moi de n'en rien dire ». Frédéric Passy use d'un stratagème similaire, en se contentant de donner une maxime généralisante : « Heureux ceux qui ont un bon sommeil ; ils ont plus de chances de faire bon emploi du temps où ils sont éveillés ». Plusieurs enquêtés expriment également leur gêne devant un sujet si personnel. Alfred Loisy déclare « être un peu embarrassé » pour répondre au questionnaire, et Alexandre Ribot – dans une remarque introductive non reproduite par Mazade dans l'article – pointe l'indiscrétion des questions posées. Le conservateur du Louvre Edmond Pottier semble quant à lui à la fois surpris et un peu dédaigneux face à l'intérêt porté à son sommeil : « Puisque ce détail paraît vous intéresser »³³⁶. Eugène Melchior de Vogué fait preuve d'un mépris similaire : « Y a-t-il un art de dormir ? Renvoyé à Molière. Ce sont amusements de son répertoire ».

Le sujet semble néanmoins susciter l'intérêt des journalistes, puisque l'enquête est abondamment reprise et commentée dans la presse nationale et locale, dans des articles intitulés « le sommeil de nos contemporains », « Comment ils dorment » ou plus ironiquement « frères Jacques,

335 Les archives du fonds Mazade consultées à la BNF ne semblent malheureusement pas contenir les réponses reçues par Fernand Mazade à propos de cette enquête. L'emploi du conditionnel est choisi ici car nous n'avons consulté que les cartons relatifs aux documents des articles de presse, où nous avons trouvé les notes, les documents préparatoires et/ou les réponses reçues pour d'autres enquêtes, mais malheureusement qu'une seule réponse concernant l'article sur le sommeil, celle d'Alexandre Ribot, reproduite par Mazade mais tronquée de sa première phrase.

Nous avons tout de même retrouvé une autre réponse à l'enquête du sommeil, mais éparpillée dans un autre carton, celui des correspondances avec le Dr Lemesle, consulté et utilisé dans le chapitre 5 de ce travail. C'est la réponse du « président » Paul Magnaud, dont Mazade n'a pas retenu le témoignage. Peut-être d'autres réponses reçues sont-elles disséminées dans les cartons restants du fond, notamment dans les correspondances personnelles de Mazade, que nous avons choisi de ne pas dépouiller, puisque cette correspondance semblait peu pertinente pour l'objet de notre étude.

Fonds Mazade, BNF, département des archives et manuscrits, NAF 28518 (9), Correspondance relative aux œuvres de Mazade – Lettres et coupures de presse 2/3, pochette « Signatures illisibles », « Lettre d'A. Ribot, Saint-Ouen, 24 avril 1908 ».

NAF 28518 (14), Pochette « Correspondance maison du sommeil Dr Lemesle et Fernand Mazade », Sous pochette « 1914, 1919, 1920, 1923 », « Carte à en-tête Chambre des Députés, datée du 8 mars 1908, signée « pour le président Magnaud ».

336 Fernand Mazade, « Autour du sommeil », *article cité*. Pour la partie coupée de la réponse d'Alexandre Ribot, « Lettre d'A. Ribot, Saint-Ouen, 24 avril 1908 », BNF, Fonds Mazade, NAF 28518 (9).

dormez vous ?³³⁷ ». L'enquête de Mazade porte ainsi le sommeil des célébrités au rang des « questions d'actualité³³⁸ » en cette fin d'année 1908³³⁹.

Les réponses publiées dans la *Revue*, et les comptes-rendus qui en sont faits dans la presse nous permettent d'observer l'influence des discours d'exaltation des veilles illustres diffusés tout au long du XIX^e siècle³⁴⁰. Si ceux-ci constituent sans nul doute un système de référencement autour duquel se positionnent les témoignages, on remarque également la persistance de représentations plus anciennes, valorisant le bon sommeil issu des modèles classiques. Une partie des célébrités interrogées se positionne par ailleurs en opposition avec les discours d'exaltation des veilles illustres, n'hésitant pas à se revendiquer comme « dormeuses ».

A) LA PERSISTANCE DES MODÈLES CLASSIQUES

On remarque tout d'abord la persistance des modèles de référencements anciens, dans la lignée des exemplification antiques de distinction héroïque par le sommeil.

Le baron d'Estournelles de Constant, tout en déplorant avoir « hélas », « toujours eu besoin de sommeil », cherche tout de même à se positionner dans une des catégorie de sommeils illustres. Face aux représentations valorisées des veilleurs du XIX^e siècle, il puise alors dans sa culture classique³⁴¹, afin de leur opposer des *exempla* de bons dormeurs politiques du passé :

Je suis convaincu que si Balzac avait dormi son comptant, il aurait fait une œuvre moins délayée, plus profonde et plus durable. Le temps qu'il a cru gagner, il l'a perdu. [...] En tout cas, il faut dormir. Quand on me parle d'un homme d'État ou d'un général qui passe ses nuits, j'ai toujours peur pour lui d'une défaillance au moment décisif. On assure que Napoléon, surmené, dormait debout pendant la bataille de Waterloo. Le sommeil du grand Condé, pendant la nuit qui précéda la bataille de Rocroi, fut du temps bien employé.

Le témoignage d'Armand Gautier est un autre exemple de la persistance de cette vision du sommeil comme révélateur d'une pureté morale et psychologique : « il y a un moyen de dormir, c'est de n'avoir pas de préoccupations, d'avoir la conscience tranquille », ce que l'on ne peut prétendre avoir qu'en étant « jeune et heureux ».

337 *La Presse*, 18 novembre 1908.

338 Jean Frolo, « Les Lois du sommeil », *Le Petit Parisien*, 22 octobre 1908.

339 Les articles s'étalant principalement d'octobre 1908 à janvier 1909.

340 Sauf mention contraire, l'ensemble des citations de cette sous partie sont ainsi tirée de l'article de Fernand Mazade, « Autour du Sommeil », *article cité*.

341 Comme la grande majorité les interrogés, le Baron d'Estournelles de Constant bénéficie d'une éducation secondaire et supérieure complète. Il intègre le prestigieux lycée parisien Louis-Le-Grand en 1862, puis obtient son baccalauréat au lycée français d'Athènes, avant d'être licencié en droit et diplômé en grec moderne.

Comme nous l'avons évoqué en début de ce chapitre, les schèmes classiques de valorisation du bon sommeil comme révélateur du bon gouvernant ou du héros persistent ainsi tout au long du XIX^e siècle, même s'ils sont concurrencés par les discours d'exaltations des veilles exceptionnelles.

Les conceptions de la médecine galénique, notamment par la circulations des préceptes de l'hygiène, continuent également à rester pour une partie des enquêtés, des références en matière de sommeil. Une grande partie des célébrités qui répondent à Mazade semblent en effet juger leur temps de sommeil selon un aphorisme latin attribué à l'école de Salerne – datant donc de l'époque médiévale, comme en témoigne la réponse du Comte de Franqueville :

La sagesse antique disait :
Sex horas dormire sat est juvenique senique,
Septem do pigris, nulli concedimus octo.

L'école de Salerne prescrit ainsi six heures de sommeil pour tous, quel que soit le sexe ou l'âge (au jeune comme au vieux), seuls les paresseux s'accordant une heure supplémentaire, et personne ne devant concéder à huit heures de sommeil. Plusieurs publications et traductions de ces préceptes sont édités et réédités au cours du XIX^e siècle, et cette référence latine semble faire partie intégrante de la culture générale de l'ensemble des lettrés interrogés³⁴². Alfred Mézière, au lieu d'indiquer qu'il dort six heures par nuit écrit par exemple « Je suis de l'école de Salerne », et près d'un quart des témoignages (huit) y font référence directement ou indirectement. Les principes hygiénique de tempérance sont également énoncés par le Prince Roland Bonaparte, qui met en garde contre le trop dormir : « Il faut dormir pour vivre et non vivre pour dormir ».

Les références culturelles et communes à tous ces hommes célèbres – qui ont tous eu accès au moins à l'enseignement secondaire – sont ainsi imprégnés de références sur le sommeil empruntées aux auteurs classiques, mais les réponses qui en découlent cherchent, pour grande partie à s'en dissocier, pour se positionner vis-à-vis des discours d'exaltation de la veille des hommes illustres qui se diffusent depuis le début du XIX^e siècle³⁴³.

342 En 1881, le rédacteur de la notice « sommeil » du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* édité par Amédée Dechambre parlait déjà de « la maxime de l'École de Salerne qui servit à fixer dans nos esprits un principe de la grammaire latine, *sex horas dormire sat est juvenique senique* ». « Sommeil » dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Troisième série, tome dixième, Paris, Asselin et Masson, 1881, p. 269.

343 Dans un autre registre de scansion temporelle, Alain Corbin pointe déjà le poids du modèle de l'*otium* antique sur les pratiques de villégiature des élites du XIX^e siècle. Alain Corbin, « L'arithmétique des jours au XIX^e siècle » dans *Le temps, le désir et l'horreur. Essais sur le XIX^e siècle* [1991], Paris, Flammarion, 1998, p. 12.

B) SE POSITIONNER PARMIS LES GRANDS HOMMES ET GÉNIES INSOMNIAQUES

I- SCENARII AUCTORIAUX DE LA VEILLE

Plusieurs enquêtés décrivent des habitudes de sommeil qui ne sont pas sans rappeler celles véhiculées par les (auto-)représentations des veilles artistiques laborieuses :

Le sommeil est, pour la plupart des hommes qui travaillent, aussi utile que la nourriture. Pour ce qui est de moi, j'en ai souvent été privé. Depuis bien des années, je n'ai presque jamais dormi plus de cinq heures chaque nuit, excepté dans des crises d'estomac dérangé, ou de rhumatisme. Un long sommeil ne m'a jamais paru *réparateur*, tout au contraire.

Je ne veux pas dire que, de rester levé tard, de sortir le soir, ne soit fatiguant : la vie du « monde », je la considère comme incompatible avec un travail suivi et régulier[...].

Evidemment, je n'ai pas besoin de beaucoup de sommeil : mon esprit est plus vif, mon activité plus grande, si j'en suis privé.

Pendant des saisons de production fiévreuse et féroce, je me suis vu ne pas me reposer plus de deux heures, dans les premières heures du matin, et cela deux mois durant. Un lourd sommeil est toujours chez moi, signe de troubles dans ma santé, mauvaise digestion, rhumatisme, fièvre.

On retrouve ainsi chez le peintre Jacques-Émile Blanche un grand nombre d'éléments empruntés à la scénographie auctoriale des veilles artistiques solitaires : le retrait du monde pour pouvoir peindre, les accès créatifs nocturnes et insomniaques, ainsi qu'un sommeil réduit à cinq heures par nuits. Le peintre naturaliste Jean-François Rafaëlli évoque lui aussi un scénario proche :

Votre demande me rappelle mes jeunes années où, très fort et d'excellente santé, il ne me semble pas téméraire de vouloir tenter de me passer de sommeil, ou presque : je peignais tout le jour et, la nuit, je lisais et écrivais. Mais je ne pus garder ce beau régime et, après un an peut être de ce surmenage, je ne pus plus dormir du tout.

En réduisant ce scénario à une erreur de jeunesse, Jean-François Rafaëlli intègre ici les discours de danger de la privation de sommeil qui guettent les veilles artistiques. Son récit n'est ainsi pas sans rappeler le scénario zolien. Seule la reprise d'un mode de vie plus sain, lui aurait ainsi permis, de retrouver aujourd'hui un « excellent » sommeil – celui d'un peintre installé et reconnu.

Dix enquêtés parlent en outre de nuits blanches, d'insomnies, ou d'un sommeil inférieur à celui dont ils auraient besoin. Pour une partie d'entre eux, cette affirmation s'incorpore dans les représentations de la nuit laborieuse douloureuse mais nécessaire et plus ou moins inhérente à l'activité politique, scientifique ou créatrice. Émile Boutroux affirme ainsi qu'il souffre d'insomnie depuis « l'âge de vingt ans », le peintre Fernand Cormon a un « sommeil irrégulier » et « passe assez souvent des nuits blanches », au point qu'il en a « assez l'habitude pour n'en plus être être ennuyé dans le moment ». Le docteur Achille Kelsh confie également qu'« à son grand regret », il « dort peu » et d'« un sommeil morcelé », tout comme le mathématicien Henri Poincaré qui « aurait besoin de sept heures de sommeil effectif », mais est « malheureusement », « sujet à de fréquentes

insomnies ». Jules Clarétie, précise enfin qu'il travaille « avec le même plaisir » qu'il aie « assez ou pas assez dormi ».

L'homme de lettre et diplomate Eugène Melchior de Vogué, choisi quant à lui un scénario de distinction plus proche de celui affiché par les artistes viveurs et noctambules dans son positionnement face à la temporalité du sommeil. Il affirme ainsi dormir « selon le loisir dont [il] dispose, tantôt beaucoup, huit à neuf heures, tantôt fort peu, quatre, trois heures », en ajoutant avec détachement « ...cela n'a pas d'importance ». Dans un soucis de se démarquer du reste du monde qui reste gouverné par une chose aussi triviale qu'une discipline quotidienne et régulière de sommeil, il affirme ainsi sa liberté temporelle tout autant qu'intellectuelle, à l'image des noctambules du siècle précédent.

II- EXCEPTIONNALITÉ PHYSIOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Les discours d'exceptionnalité physiologique et psychologique des génies semblent également influencer les témoignages. Le docteur Kelsh semble par exemple partager l'idée que le contrôle du sommeil et de l'insomnie « n'appartient qu'aux tempéraments physiquement et moralement privilégiés », catégorie dans laquelle il ne s'intègre pourtant pas lui même. Le sommeil exceptionnel du grand homme reste pour lui un idéal inatteignable.

Le chirurgien Just Lucas-Championnière au contraire se sent parfaitement concerné par les particularités de sommeil qu'il attribue aux travailleurs intellectuels :

Il est possible et probable que le sommeil a quelque uniformité chez les gens qui vivent d'une façon active et normale, en travaillant manuellement et en vivant beaucoup au dehors. Mais pour ceux qui vivent cérébralement, des vies avec une alimentation compliquée, le sommeil est extraordinairement variable.

De la même manière, le peintre Jean-François Rafaëlli définit un sommeil – ou plutôt un réveil – propre à l'homme créatif, dont la description n'est pas sans rappeler l'imagerie napoléonienne :

Une particularité que j'ai observée est celle-ci : les hommes sensibles, nerveux et d'imagination, se réveillent instantanément. Ils sont tout de suite complètement éveillés, au contraire des gens peu sensibles qui se livrent aux gros travaux.

Je me rappelle le fait suivant : lorsque je fis, au régiment, mes vingt-huit jours, je couchai deux ou trois nuit à la caserne. Il y avait à la chambrée un valet de ferme, gros, gras, au sang lourd, qui avait un sommeil tout à fait extraordinaire et que rien de pouvait interrompre. Dès qu'il se mettait sur son lit, il dormait et ronflait à casser les vitres ! Alors les loustics de la compagnie s'efforçaient, – avec délicatesse, je vous laisse y penser, – à réveiller notre dormeur. On lui passait les balais sous les narines, – et quels balais ! On le coiffait vivement avec es brosses à boutons. On chantait dans ses oreilles. Et rien n'y faisait : notre homme ronflait toujours ! On allait jusqu'à le jeter au bas de son lit ; et le gas, sur le plancher, continuait avec sérénité son ronflement sonore.

Enfin on l'empoignait par les jambes, par les bras pendant qu'un farceur lui arrosait la tête d'un seau d'eau : alors, seulement, notre homme se résignait à ouvrir un œil !
J'ai souvent pensé, dans les nuits où le plus petit bruit vous ramène à la vie, – à toute la vie – au valet de ferme qui dormait avec une si magnifique inconscience.

La capacité de se réveiller instantanément et de reprendre sa réflexion immédiatement serait ainsi l'apanage de « l'homme d'imagination », de l'artiste.

III- FORCE MORALE, FORCE DE DISCIPLINE ET FORCE DE VOLONTÉ POUR CONTRÔLER SON TEMPS DE SOMMEIL

Le long témoignage de Jean-François Rafaëlli intègre également les représentations liées à la force morale et volontaire des grands hommes dans l'instauration de leur discipline de vie. Ainsi, après s'être mené au bord du surmenage par ses insomnies laborieuses et créatrices de jeunesse, ce n'est qu'en s'imposant lui-même une stricte discipline corporelle qu'il retrouve une santé compatible avec l'exercice de son talent :

M'étant convaincu que c'était l'indiscipline de ma vie qui m'avait amené à cette extrémité, je résolus de me guérir en suivant une discipline féroce, et voici ce que j'imaginai comme ordonnance : *marcher tous les jours pendant huit heures, en quatre fois, aux mêmes heures, par n'importe quel temps, et toujours par les mêmes chemins.* – Après quelques mois de ce régime, je retrouvai le sommeil que je n'ai plus perdu depuis. Je donne ce remède pour rien. Il est excellent mais demande, dans la pratique, une certaine énergie.
Le sommeil est l'oubli charmant de la vie. Les Américains ne s'accordent que quatre heures de sommeil : – quelle folie !

Il insiste ici sur la force d'énergie et de volonté que sa nouvelle discipline de sommeil demande – discipline compatible avec sa vie professionnelle de peintre institutionnellement reconnu et installé. Rafaëlli reprend alors à son compte, afin d'appuyer son propos, les poncifs sur les veilles supposées des « américains », veilles irraisonnables, comparables à ses propres folies de jeunesse.

Plusieurs autres enquêtés décrivent également le suivi d'horaires de sommeil très fixes, comme par exemple l'écrivain Henry Roujon, qui édicte la règle suivante, à laquelle il semble se tenir : « Huit heures de sommeil. Mais de onze heures du soir à sept heures du matin ». L'abbé Alfred Loisy a conservé quant à lui la discipline corporelle et religieuse qui lui a été inculquée au séminaire :

Depuis que je suis entré au grand séminaire, il y a trente-trois ans de cela, je me suis, sauf le cas de maladie ou d'indisposition grave, régulièrement couché à neuf heures du soir, et levé à cinq heures du matin, au plus tard. [...] Il faut normalement sept heures de repos.

Si l'abbé Loisy passe ainsi environ huit heures dans son lit, il faut en déduire le temps d'endormissement, de réveil, et très probablement celui de la prière³⁴⁴.

344 Sur l'encadrement du sommeil religieux, persistance de l'époque moderne, voir Guillaume Garnier, p. 339-371, et Chapitre 5.

L'ensemble de ces témoignages permet ainsi de mettre en avant une discipline du corps stricte, discipline à laquelle ils ont la force morale de se tenir et qui semble nécessaire à la réalisation d'une œuvre reconnue socialement.

Le député Pierre Baudin affirme selon un autre schéma de distinction, dormir par « une application soutenue de [sa] volonté ». Dans son témoignage, on peut ainsi identifier à la fois l'influence des théories volitionnelles du sommeil qui se développent dans la seconde partie du XIX^e siècle, mais celles-ci sont appliquées aux schèmes de distinctions de l'homme politique issus de la culture classique, chez qui le bon sommeil traduit la tranquillité de l'âme :

Je dors par une application soutenue de ma volonté. Je suis le précepte de Frédéric Nietzsche. Je me réconcilie plusieurs fois dans la journée avec moi-même, afin de retrouver chaque soir, la paix intérieure

La convocation de la philosophie nietzschéenne est ici relativement ambiguë, et vraisemblablement ironique. Le passage évoqué entre les lignes par Baudin réfère en effet aux paroles d'un sage rencontré par Zarathoustra dans le poème éponyme :

On vantait à Zarathoustra un sage qui excellait à parler du sommeil et de la vertu [...] Zarathoustra alla le trouver [...] et le sage parla ainsi : « Honorez, respectez le sommeil ! C'est le premier principe. Evitez tous ceux qui dorment mal et restent éveillés la nuit. Le voleur lui-même est pris de honte en présence du sommeil, son pas léger passe furtif dans la nuit. Mais le veilleur de nuit est sans pudeur, c'est sans pudeur qu'il porte son cor. Ce n'est pas une petite affaire que de savoir dormir ; il faut avoir veillé tout un jour pour y réussir. Dix fois par jour tu remporteras une victoire sur toi-même ; voilà qui donne une bonne fatigue, voilà l'opium de l'âme. Dix fois tu te réconcilieras avec toi-même ; car se faire violence est amer, et l'on dort mal sur sa rancœur³⁴⁵.

Mais la philosophie de ce sage est dans la suite du texte dénigrée comme passéiste, la véritable fonction du sommeil n'étant pas pour Nietzsche de dormir, mais de découvrir le monde philosophique du rêve :

Quand Zarathoustra eut entendu ce sage parler ainsi, il rit en son cœur, car une lumière s'était levée en lui. Et il se dit en son cœur : « M'est avis que ce sage est un fou, avec ses quarante pensées ; mais je crois qu'il s'entend à bien dormir. Bienheureux ceux qui habitent près de ce sage ! [...] Sa sagesse consiste à veiller afin de bien dormir. Et en vérité, si la vie n'avait point de sens et que je dusse faire choix de quelque absurdité, c'est ce genre d'absurdité que je préférerais, moi aussi « J'aperçois à présent ce qu'on cherchait avant tout jadis, lorsqu'on se mettait en quête de professeurs de vertu : on cherchait à s'assurer un bon sommeil et des vertus soporifiques. Pour tous ces illustres sages en chaire, la sagesse était un sommeil sans rêves ; ils ne connaissaient pas à la vie de sens plus relevé. Aujourd'hui encore il existe des gens qui ressemblent à ce prédicateur de vertu, et tous ne sont pas aussi honnêtes ; mais leur temps est révolu. Et ils ne resteront pas longtemps debout ; les voilà déjà couchés. Heureux sont-ils d'avoir sommeil ; car bientôt ils s'endormiront. » Ainsi parlait Zarathoustra³⁴⁶.

345 Friedrich Nietzsche, « Des chaires et de la vertu » dans *Ainsi parlait Zarathoustra* [1883], traduction révisée de Geneviève Bianquis, Paris, Flammarion, édition numérique, 2006.

346 *Ibidem*.

Le témoignage philosophique de Pierre Baudin est, peut-être du fait de cette ambiguïté, l'un de ceux qui suscite le plus de commentaire dans la presse :

M. Pierre Baudin, député, ancien ministre, ne dit pas combien de temps il dort ; mais il n'a pas le sommeil facile [...]. Que d'affaires ! Et que l'on est heureux de n'être pas nietzschéen ! *Journal des débats*³⁴⁷.

Nous nous en voudrions de ne pas signaler la réponse de M. Pierre Baudin [...]. « Volonté, Nietzsche, paix intérieure », que d'affaires ! Que d'affaires ! » *L'Écho de Paris*³⁴⁸.

M. Pierre Baudin répond qu'il dort par une application soutenue de sa volonté et qu'il se réconcilie plusieurs fois dans la journée avec lui-même afin de retrouver chaque soir la paix intérieure. Le système est philosophique et nietzschéen. *Le Petit Marseillais*³⁴⁹.

Également proches des théories volitionnelles du sommeil, Jean-François Rafaëlli, Louis Léger et Etienne Lamy conseillent quant à eux d'organiser le désintéret pour pouvoir trouver le sommeil, non sans une pointe d'ironie dans le dernier cas, fortement inspirée des écrits de ses confrères journalistes sur les concours d'insomnie :

L'homme ne peut seul se mettre en sommeil par persuasion. Mais il y parvient avec l'aide d'autrui, et l'art de lire, parmi les auteurs, les ennuyeux, est le meilleur art de dormir.

Une partie des témoignages publiés par Mazade insistent encore davantage sur l'importance du sommeil, n'hésitant pas à se présenter au public comme des « dormeurs » invétérés.

C) SE REVENDIQUER COMME DORMEUR

Si nombre d'enquêtés confient ainsi leurs insomnies, une partie d'entre eux ne les considèrent pas comme bénéfiques à leur activité, et insistent au contraire sur le résultat préjudiciable que celles-ci peuvent avoir. Le baron d'Estournelle de Constant – alors même qu'il se considère comme un dormeur – aurait ainsi besoin de huit heures de sommeil, mais en a « rarement sept » :

Le résultat de cette privation, c'est que maintenant je dors mal et que, par conséquent, je travaille moins bien. [...] En y réfléchissant, le paresseux ne cherche-t-il pas précisément dans le sommeil l'énergie qui lui manque ? Si on pouvait laisser dormir un paresseux douze heures pas jour, il arriverait peut être à bien employer les quelques heures qui lui resteraient, en dehors des repas !

De la même manière, Edmond Pottier et Alexandre Ribot notent tous deux qu'ils travaillent mal après avoir passé une nuit trop courte, ce qu'ils pensent être « le cas de beaucoup d'hommes ». Le peintre-graveur Léon Lhermitte s'insurge d'ailleurs contre l'idée reçue que la privation de sommeil puisse être bénéfique à la création :

347 « Comment ils dorment », *Journal des débats politiques et littéraires*, 18 octobre 1908.

348 *L'Écho de Paris*, 18 octobre 1908. Le même article est aussi publié par le *Journal du Cher* du 19 octobre 1908.

349 E. Thomas, « Comment ils dorment », *Le Petit Marseillais*, 25 octobre 1908, *La Tribune de l'Aube*, 27 octobre 1908.

Je n'ai jamais pensé que le sommeil pût avoir une influence sur la production et encore moins que l'insomnie fût capable de contribuer à la conception de chefs-d'oeuvres ou de monstres !
Ce que je puis vous dire, c'est que quand il m'arrive d'être privé d'une partie de mon sommeil, j'en éprouve une fatigue cérébrale qui est loin d'être favorable au travail du lendemain.
Mais si je considère comme indispensable cinq ou six heures de sommeil pour se bien porter (et il faut être bien portant pour donner toute sa mesure), je ne me suis jamais félicité d'avoir dormi très longtemps.

Tout en réfutant ce qu'il considère comme une fausse vérité, Lhermitte affirme tout de même n'avoir besoin que de 5 à 6 heures de sommeil, se situant donc dans une moyenne très basse de temps de sommeil, similaire à celle exaltée par les discours de veilles illustres. Son confrère Fernand Cormon concède lui aussi que s'il dort mal, il travaille mal le lendemain, mais il ajoute « plus mal encore si je dors trop, ce qui m'arrive rarement ».

Le peintre avoue en outre sans embarras visible – comme près d'un quart des hommes interrogés – avoir besoin d'au moins huit heures de sommeil pour pouvoir travailler et vivre correctement : « Huit heures de bon sommeil, et je suis dans mon état normal ». Henry Houssaye et Maurice Maeterlinck confient même « crânement³⁵⁰ » dépasser les huit heures de sommeil :

J'ai toujours beaucoup dormi : de huit heures et demie à neuf heures. Il est certain que je suis plus lucide et plus en train de travailler quand j'ai bien dormi.

Henry Houssaye

Je me couche à dix heures et me lève à sept heures. Dès que je n'ai pas, intégrales, mes neuf heures de sommeil, ma santé, presque insensible à tout le reste, s'en ressent. Et tout mon travail m'est, le lendemain, impossible.

Maurice Maeterlinck

Ces témoignages se détachent ainsi des discours sur les veilles célèbres, tout comme la conclusion que tire Mazade de son enquête :

La cause me semble entendue. Le sommeil est le réparateur par excellence, et la moyenne de six heures de sommeil quotidien que concède l'école de Salerne ne suffit pas, du moins pour les sujets qui, en même temps que leur corps, ont besoin de reposer leur pensée. Sur ce point les littérateurs, les philosophes, les savants, les hommes d'État et les artistes se rencontrent dans un accord à peu près unanime. Huit heures de sommeil par jour, voilà la bonne règle ; et quoique l'assoupissement prolongé puisse être une cause de fatigue, d'engourdissement de l'activité intellectuelle et morale, quoique ceux qui s'immobilisent dans les délices de la grasse matinée soient, pendant le reste de la journée, enclins à la rêvasserie et à la mollesse, mieux vaut encore trop dormir que ne pas dormir assez.

Il semble en effet que le but de l'enquête soit, en partie pour Mazade, de déconstruire les représentations véhiculées par les veilles illustres, afin de prouver l'importance du sommeil. Un journaliste de *La Lanterne* en fait d'ailleurs la remarque « M. Fernand Mazade a cru devoir

350 « Un seul des interviewés, Maurice Maeterlinck, avoue crânement qu'il a besoin de ses neuf heures intégrales de sommeil, se moquant ainsi du fameux précepte de l'école de Salerne qui n'en concédait sept qu'aux paresseux ». « Sachons Dormir », *Journal de Seine et Marne*, 6 novembre 1908.

réhabiliter le sommeil ». À la suite de Mazade, plusieurs titres de presse tirent la conclusion que les interrogés « sont de grands dormeurs ³⁵¹».

Il nous faut ici pointer le fait que si Fernand Mazade édicte la règle des huit heures comme majoritaire, ce n'est pas le temps de sommeil majoritairement ou moyennement rapporté par les témoignages qu'il retient et qu'il cite. La durée moyenne de sommeil des enquêtés se situe en effet davantage autour de sept heures de sommeil quotidien, comme on peut aisément le remarquer dans les décomptes auxquels se livrent rapidement la presse quotidienne:

La *Revue* a fait une enquête sur la durée du sommeil de quelques-uns de nos notaires contemporains. En voici le résultat brutal : Ils dorment :

Cinq heures. – Le peintre Jacques Blanche

Six heures. – Lhermitte, Alfred Mézières

Sept heures. – Jules Claretie, professeur Dieulafoy, d'Estournelles de Constant, Flourens, de Franqueville, abbé Loisy, H. Poincaré, R. Poincaré, Pottier.

Sept heures et demie. – Le Dentu

Huit heures. – Boutroux, Dagnan Bouveret, A. Gautier, Lapparent, Ribot, Roujon

Neuf heures. – Cormon, Henry Houssaye, Léger, Maurice Maeterlinck ³⁵².

Mais, tout en cherchant à établir une norme de sommeil à huit heures, notamment pour les intellectuels, Mazade n'arrive pas à se détacher complètement des modèles de veilleurs célèbres, puisqu'il préconise également aux « hommes qui pensent », l'adoption d'un rythme de vie très proche de celui véhiculé par les veilles artistiques :

Pour le savant qui poursuit la solution de quelque nouveau problème, pour le philosophe, pour le poète, le meilleur système consisterait à couper la nuit en deux, c'est-à-dire dormir après dîner jusqu'à une heure du matin, puis à se mettre au travail pendant trois heures avant de se recoucher.

Peut-être du fait de cette contradiction, ce n'est pas ce dernier conseil de Mazade que les journalistes qui font le compte rendu de l'enquête dans la presse retiennent. Ils insistent plutôt sur la diversité des habitudes de sommeil exposée, et sur la nuance de taille que cette dernière apporte aux discours sur les veilles illustres. *Le Petit Marseillais* essaie par exemple de concilier – difficilement – les théories de Marie de Manacéine avec les témoignages obtenus par Mazade :

La durée du sommeil utile varie d'une personne à une autre, en raison du degré d'activité cérébrale. C'est une loi que l'observation scientifique a révélée, mais qui comporte de nombreuses exceptions. Certains sauvages s'endorment dès qu'ils sont inoccupés et dans quelque posture qu'ils se trouvent. Ils dorment ainsi douze ou quinze heures. Dans les nations civilisées, ceux dont l'intelligence est faible ont besoin de beaucoup de sommeil. La durée du sommeil est, au contraire, très restreinte chez les hommes dont l'activité cérébrale est grande. Humboldt, Mirabeau, Schiller, se contentaient de deux à trois heures. Kant, Balzac dormaient quatre heures. Mais ce sont là des exceptions dont nous venons de parler. En fait, chacun doit dormir son compte. Il semble toujours que les gens célèbres et les personnages distingués n'ont pas le sommeil du *vulgum pecus* et c'est une erreur, si nous en jugeons par l'enquête que vient de faire une revue auprès de quelques notaires citoyens ³⁵³.

351 « Comment ils dorment », *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 28 octobre 1898.

352 « Le Sommeil de nos contemporains », *L'Éclair*, 17 octobre 1908.

Jean Frolo, dans le *Petit Parisien* du 22 octobre puise quant à lui dans les différents *scenarii* biographiques et auctoriaux des grands hommes du XIX^e siècle pour étayer et justifier le constat de diversité établi par l'enquête de Mazade :

L'oeuvre des hommes qui ont laissé un grand souvenir n'est pas en raison directe du temps plus ou moins court qu'ils ont consacré à dormir. On peut avoir accompli une tâche considérable tout en s'accordant des nuits de repos régulières et copieuses. Oui, sans doute...Napoléon ! Il dormait peu, quand il voulait et par petits sommes, qui suffisait à réparer ses forces et semblait dédaigner les nécessités matérielles. [...] Mais la plus prodigieuse production littéraire qui ait jamais été accomplie, celle de Victor Hugo ne le fut pas aux dépens du sommeil. [...] Ces deux façons différentes de dormir chez de grands travailleurs attestent qu'il n'y a pas de règles absolues³⁵⁴.

Le constat de cette diversité, chez les hommes illustres du passés comme contemporains permet à Jean Frolo de rejoindre Mazade sur l'affirmation de l'importance du sommeil :

Dans les circonstances normales, la durée du sommeil dépend plus de l'organisation de chacun que de sa volonté, si la volonté peut, jusqu'à un certain point, modifier les dispositions naturelles. Les enquêtes peuvent être amusantes, elles offrent sans doute des cas particuliers curieux, mais rien ne peut prévaloir contre la grande loi de l'obéissance à la nature. On ne gagne guère de victoires contre le sommeil puisqu'elles ne sont acquises qu'au détriment de la vie elle même³⁵⁵.

Autour de l'automne 1908 – moment où la *Revue* publie l'article de Mazade – deux autres enquêtes sur le sujet menées l'une en Suisse et l'autre en Angleterre, aboutissent à des résultats similaires, même si elles jouissent d'une couverture médiatique – française – moins importante.

La première est une enquête sur les méthodes de travail des mathématiciens, commandée par la revue *L'Enseignement mathématique* d'Henri Fehr et Charles-Ange Laisant, et menée par Théodore Flournoy et Edouard Claparède. Elle est publiée en brochure par un éditeur parisien quelques mois plus tôt, à l'été 1908³⁵⁶. La seconde partie de l'étude porte plus spécifiquement sur l'hygiène des mathématiciens, et la question 23, consacrée au sommeil y est formulée de la manière suivante : « Quelle durée normale quotidienne de sommeil vous semble nécessaire? ». Sans entrer ici dans les détails de l'enquête, il nous paraît cependant intéressant de nous attarder quelques instants sur les commentaires faits dans la presse française, notamment au sujet du sommeil des mathématiciens. À l'image des célébrités interrogées par Mazade, ceux-ci sont en effet présentés comme des « grand dormeurs » :

353 E. Thomas, « Comment ils dorment », *Le Petit Marseillais*, 25 octobre 1908. Article publié également dans *La Tribune de l'Aube* du 27 octobre 1908 ;

354 Jean Frolo, « Les lois du sommeil », *Le Petit Parisien*, 22 octobre 1908.

355 *Ibidem*

356 Henri Fehr (dir.), Théodore Flournoy, Edouard Claparède, *Enquête de l'Enseignement des mathématiques sur la méthode de travail des mathématiciens*, Paris Gauthier-Villars, Genève, Georg et Cie, 1908.

Grands marcheurs, ils sont, grands dormeurs aussi, les Allemands travaillant plutôt le soir et les Latins dans la matinée. A l'un d'eux qui se contente de six heures de sommeil, les auteurs de l'enquête ont fait cette réflexion ironique : « Quel heureux collègue !³⁵⁷ ».

Quelques mois plus tard, en décembre 1908, c'est au tour de la *Review of reviews* de publier une enquête menée sur le même modèle que celle de de Fernand Mazade³⁵⁸. Les résultats – similaires – sont résumés rapidement et laconiquement dans la *Revue* : « La moyenne est de 7 heures. Quelques-uns s'en accordent 8 et même 9 ; d'autres se contentent de 6 et le professeur Ramsay n'en exige pas plus de 4³⁵⁹ ». La *Liberté* constate elle aussi que « les réponses ont été identiques de l'un et de l'autre côté du détroit », mais donne un autre chiffre de référence, plus proche des conclusions tirées par Mazade « il faut dormir suffisamment, et dormir suffisamment, c'est donner au sommeil le tiers de sa vie, soit 8 heures sur 24 »³⁶⁰.

Tout comme la *Revue* et *The Review*, la *Liberté* affirme le côté dépassé des partisans de l'école de Salerne, traduisant la circulation et la diffusion d'un tout autre modèle, celui prôné par Marie de Manacéine dans le titre même de son ouvrage, *Sommeil, Tiers de notre vie* :

Plus discrets et moins amateurs de sommeil, sont les écrivains Anthony Hope, J.-K. Géroème, Sir Hiram Maxim, le chirurgien Trever, le romancier Hall Caine, qui se couchent à 10 heures du soir et son au travail à 4 heures du matin : ils ne dorment donc que six heures. En cela ils sont d'accord avec l'école de Salerne [...].

Aujourd'hui, la vie est plus active, et nous devons concéder non plus le quart, mais le tiers à la détente de nos nerfs³⁶¹.

Les partisans des huit heures partent ainsi à la recherche de nouveaux modèles de sommeil chez les hommes illustres du passé, transformant les génies veilleurs en génies dormeurs :

Sir Olivier Lodge a rappelé une lettre de Newton écrivant, en 1716³⁶², à un de ses amis : « Vous me demandez comment avec les études que je poursuis et les travaux que j'exécute, je réussis à être en bonne santé ? Morphée est mon dernier compagnon. Si je n'ai pas mes 8 ou 9 heures de sommeil, je ne suis bon à rien »³⁶³.

La diversité des témoignages, tout comme les conclusions qu'en tirent la presse traduisent ainsi un certain recul et une certaine mise à distance des discours de valorisation des veilles nocturnes et illustres, discours déjà relégués dans une sphère d'exceptionnalité que seuls quelques grands hommes du passé avaient pu atteindre, bien souvent au détriment de leur santé mentale ou physique.

357 *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 17 août 1908. Voir aussi *La Gazette* 26 août 1908.

358 « Do We Sleep too Much, or do We Sleep too Little ? A symposium of men who have worked hard », *The Review of reviews*, Londres, vol. 38, n°228, décembre 1908, p. 523-528.

359 « Analyse des revues étrangères – Review of Reviews (Londres), décembre », *La Revue*, 1^{er} janvier 1909, p.138.

360 D'Avaux, « Combien de temps faut-il dormir ? », *La Liberté*, 3 février 1909.

361 *Ibidem*.

362 Newton était alors âgé de 74 ans.

363 D'Avaux, « Combien de temps faut-il dormir ? », *La Liberté*, 3 février 1909.

Par ailleurs, les *exempla* de sommeil célèbres ne semblent plus autant avoir valeur de modèle, puisque ce qui est davantage recherché, c'est la vraisemblance des attitudes intimes des dormeurs célèbres – auxquelles chacun et chacune peut se comparer – et ce qu'elles peuvent révéler de la personnalité, comme le montre le traitement journalistique du sommeil des souverains. *Le Journal des débats* regrette ainsi ironiquement l'absence de détails croustillants dans l'enquête de Mazade, que le chroniqueur propose de rebaptiser « Dans leur lit » :

La *Revue* a voulu connaître la durée de sommeil que s'accordent les illustres, de quelle manière ils dorment et par quels procédés ils arrivent à dormir. Les illustres ne se sont pas fait prier ; dans l'intérêt de l'histoire et de la science, ils ont très gracieusement entrebâillé la porte de leur chambre à coucher.

A vrai dire, ils ont montré sur certains points, qui étaient importants, une réserve trop modeste ; ils ont omis d'avouer s'ils dormaient sur le dos où sur le côté, allongés ou en chien de fusil [...]. Soit que tous les grands hommes aient le sommeil silencieux, soit qu'ils jugent inutile à leur gloire de publier qu'ils ronflent, aucun d'eux n'a fait allusion à ce talent nocturne.

Derrière le ton moqueur employé par le très sérieux *Journal des débats*, on peut ainsi supposer que la revue déplore cette nouvelle curiosité journalistique pour l'intimité des célébrités³⁶⁴.

Deux ans plus tard, c'est ainsi dans une rubrique mondaine du *Figaro*, « La vie de Paris » que l'on retrouve mention des habitudes quotidiennes de sommeil de plusieurs personnalités, avec un souci du détail proche de celui véhiculé par les rubriques s'intéressant aux dormeurs souverains :

Parmi nos contemporains, M. Ribot, que des travaux incessants font considérer à juste titre comme une encyclopédie universelle, se repose de ses fatigues par un sommeil régulier et calme d'une durée qui varie entre sept et huit heures. M. Octave Mirbeau, au contraire, dort peu, six heures à peine, et difficilement. Mme Sarah Bernhardt, à force de volonté, est parvenue à discipliner son sommeil selon les exigences de sa vie nomade. Elle dort aussi bien en wagon qu'en transatlantique, dans son luxueux hôtel que parmi le fracas des vagues déchaînées sur le rocher de Belle-Ile. Mme Réjane est obligée, au contraire, de chercher longtemps le sommeil et ses nerfs ne lui permettent pas un repos suivi, ce que ne ferait jamais supposer sa superbe santé. M. Paul Leroy-Beaulieu, chez qui l'étude approfondie des sciences économiques a développé le goût de l'exactitude, dispose de son temps avec méthode. Il consacre huit heures à un sommeil calme, pendant lequel chacun de ses muscles goûte le repos le plus absolu. Mme Mathieu de Noailles a besoin de neuf heures de repos dans le silence le plus complet. M. Francis de Croisset a toujours vingt-quatre heures de sommeil à rattraper et se réfugie dans la paix des champs pour trouver le calme et l'inspiration. Enfin, M. Georges Clémenceau n'a pas le sommeil agité que l'on pourrait craindre. Il dort pendant sept heures avec l'immobilité et la quiétude d'un enfant³⁶⁵.

CONCLUSION

Au tournant du XX^e siècle, les enquêtes sur les dormeurs célèbres permettent ainsi d'observer le chevauchement des différents modèles de représentations véhiculés par les dormeurs

364 « Comment ils dorment », *Journal des débats politiques et littéraires*, 18 octobre 1908. Une large partie de cet article est ensuite citée dans *Le Petit Journal* du 25 décembre 1908.

365 Jean Robert, « La Vie de Paris : La durée du sommeil », *Le Figaro*, 2 mai 1910.

illustres. On constate la persistance des *exempla* du bon sommeil des héros, issu de la culture classique et puisé dans les récits antiques. Ceux-ci sont néanmoins mis en regard, comparés et concurrencés par les lignées de veilleurs illustres, issues des valeurs de veille politique et artistique qui s'incarnent depuis la fin du XVIII^e siècle dans la figure du génie et dans celle du grand homme.

Cherchant à comprendre et évaluer ces nouvelles privations de sommeil nocturne, deux schèmes d'explication médicale s'affrontent alors : le premier cherche à l'intérieur des corps, l'expression puis progressivement l'origine physiologique ou pathologique des capacités de veilles allongées. Le second essaie à l'inverse d'identifier les fonctionnements physiologiques à l'origine des mécanismes moraux et volitionnelles.

Malgré la large diffusion des représentations positives de veilleurs illustres, ces dernières restent néanmoins dans la grande majorité des cas intégrées aux discours de distinction et d'exceptionnalisation. Les grandes figures de veilleurs illustres restent en effet des exceptions, et des exceptions masculines. Le commun des mortels ne peut et ne doit pas essayer d'imiter ces pratiques de privation de sommeil nocturne, au risque d'en être affecté moralement et physiquement.

Les détails que les célébrités de la fin du XIX^e siècle acceptent de dévoiler au public sur leur temps de sommeil réfutent ainsi, pour une grande majorité d'entre eux, les préconisations hygiénistes pré-moderne de six heures de sommeil édictées par l'École de Salerne, pour en réclamer davantage. Un dernier modèle s'affirme alors à l'aube du XX^e siècle, celui de l'homme illustre dormeur, qui n'hésite pas à revendiquer son besoin de huit heures de sommeil nocturne. Si l'on peut y voir une nouvelle tentative de distinction, l'émergence de la figure du dormeur révèle également la prise d'importance de la question médicale et sociale du sommeil tout au long du XIX^e siècle. Une nouvelle norme de temps de sommeil idéal se forme et cherche progressivement à s'imposer à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour ses partisans, six ou sept heures de sommeil ne suffisent plus face à la vie moderne, il faut donc allonger sa durée à huit heures, et lui consacrer non plus le quart mais le tiers de la vie.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1 : DU DORMIR COMME PROCESSUS DE DISTINCTION

VEILLES DISTINCTIVE, RÉGIME D'HISTORICITÉ ET RÉGIME DE TEMPORALITÉ

L'entrée en temporalité révolutionnaire voit l'émergence des premières injonctions à la veille politique. La modification – et notamment la réduction – des temps de sommeil induite par les épisodes révolutionnaire qui jalonnent le XIX^e siècle peut ainsi être lue comme la première expérience d'une forme de « belligérance des hétérochronies¹ » qui voit se confronter les temporalités quotidiennes cycliques du sommeil à l'accélération du temps linéaire politique révolutionnaire.

Il s'agit alors pour la majorité de ceux qui sont confrontés à l'hypertrophie du temps politique, de la première expérience de bouleversement des régimes de temporalité de sommeil², souvent par l'expérience de veilles prolongées au profit de l'investissement dans la sphère publique. Ce bouleversement des régimes de temporalité de sommeil par le changement de régime d'historicité précède ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, celui qui sera progressivement induit par l'unification et la généralisation du décompte horaire des temps du quotidien ; ce qu'Alain Corbin nomme l'« arithmétique des jours³ » mais qui est aussi une arithmétique des nuits et qui participera à imposer au cours du second XIX^e siècle les normes et les disciplines somatiques du sommeil sur l'ensemble du territoire, comme nous le verrons en seconde partie de ce travail.

L'instauration progressive d'une nouvelle quotidienneté, soit à l'intérieur du temps révolutionnaire, soit au moment de la stabilisation des régimes, voit néanmoins pour une grande

1 Nous empruntons le terme à Jean-Marie Privat et à Laurent Clauzade. Laurent Clauzade, « La Mesure du temps. Présentation », *Romantisme*, n°174, décembre 2016, p. 5-9. Jean-Marie Privat, « Un dimanche, vers six heures, au soleil levant », *Ibidem*, p. 50-61.

2 Selon la distinction faite par Jérôme Baschet. L'historien propose de distinguer à l'intérieur même des régimes d'historicités, la polarité entre régime d'historicité propre – restreint alors à la manière dont chaque société se pense dans son rapport à son passé, son présent et son futur – et la notion de régime de temporalité, comme l'étude de l'échelle courte du temps déployé dans les rythmes du quotidien ou de la vie vécue. *Défaire la tyrannie du présent*, p. .

3 Alain Corbin, « L'arithmétique des jours au XIX^e siècle » dans *Le temps, le désir et l'horreur. Essais sur le XIX^e siècle* [1991], Paris, Flammarion, 1998, p. 9-22.

majorité de la population le retour à une temporalité cyclique et nyctémérale de sommeil similaire à celle précédant l'épisode insurrectionnel.

Seule une minorité se distingue alors par le fait qu'elle s'installe dans un nouveau régime de temporalité de sommeil. L'entrée dans le temps linéaire de l'histoire, relié à celui de la marche vers le progrès incite en effet toute personne qui veut participer à l'érection de la société moderne à modifier ses habitudes de sommeil afin de maximiser et étendre son temps de vie éveillée. À l'image du Panthéon des grands hommes veilleurs et des génies insomniaques, ces derniers espèrent ainsi se distinguer socialement et accéder à la reconnaissance et la gloire. Comme le fait remarquer Ann Jefferson, la figure du génie individuel – tout comme celle du grand homme – se construit en effet au cours du premier XIX^e siècle comme un élément moteur de l'accélération temporelle induite par la conscience accrue de la temporalité historique⁴.

L'idéal de veille politique, puis la construction des figures de veilleurs illustres s'inscrivent ainsi pleinement dans une dynamique de la distinction. En adoptant un nouveau régime de temporalité de sommeil induit par la volonté de s'inscrire dans l'histoire – et compatible avec l'accélération de celle-ci – les veilleurs laborieux marquent ainsi leur exceptionnalité. À l'inverse, les artistes noctambules se démarquent par le refus de toute inscription dans cette nouvelle temporalité historique.

Les génies, les grands hommes et les noctambules ne peuvent en effet incarner l'exceptionnalité que par ce qu'ils se placent et se représentent comme hors-norme. Ce hors-norme est pris en main, étudié et décortiqué par la profession médicale, qui participe en retour à alimenter et façonner les imaginaires des veilles exceptionnelles. Les représentations véhiculées par les veilleurs exceptionnels oscillent ainsi entre le positif – le surhomme –, le négatif – la condamnation morale à la paresse et l'oisiveté – et le fascinateur – le monstre pathologique.

DE LA GLOIRE À LA CÉLÉBRITÉ, DE LA VEILLE AU SOMMEIL.

La fabrique des lignées de veilleurs exemplaires s'insère ainsi dans le premier âge de la célébrité tel que le définit Antoine Lilti⁵. La description des rythmes de veille et de sommeil s'intègre en effet aux détails intimes des « vies privées » – diffusés d'abord par les écrits biographiques puis progressivement par la presse – et participe activement à la construction intime de ces personnages publics, à la fois grands hommes, génies et célébrités. Au cœur de ces discours,

4 Ann Jefferson, « Le temps du génie » dans Ugo Batini, Marine Riguet, *Le Génie au XIX^e siècle. Anatomie d'un monstre*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 153-167.

5 Antoine Lilti, *Figures publiques. L'invention de la célébrité (1750-1850)*, Paris, Fayard, 2014.

la figure de Napoléon, qui permet de fusionner les mécanismes traditionnels de la gloire et ceux, nouveaux, de la célébrité, tout en incarnant à la fois la personnalisation du génie et l'exemplarité du grand homme. Sa maîtrise du sommeil et de la veille n'égale aucune autre, il incarne le veilleur insomniaque et laborieux par excellence, le seul capable de plier son sommeil à sa volonté.

Au début du XIX^e siècle l'exemplification posthume et l'accession à la gloire des veilleurs révolutionnaires hisse ainsi au rang de modèle leurs privations de sommeil laborieuses et patriotiques. Inspirées par la gloire des veilleurs révolutionnaires et notamment par la figure de Napoléon, les différentes générations artistiques, touchées également par la modification du système de reconnaissance et de l'exercice de leur métier, vont se donner à voir à travers différents *scenarii* auctoriaux, véritables modèles de mise en scène individuelle ou collective leur permettant d'exposer les détails intimes de leurs veilles nocturnes et de leurs sommeils réduits, afin de se démarquer, répondre aux curiosités du public et aux nouvelles exigences de la célébrité⁶.

Les discours hygiénistes et médicaux d'une part, et les discours moraux d'autre part s'efforcent alors de donner des clés de lectures – notamment par la fabrique des généalogies de grands hommes et génies insomniaques – et d'organiser la distinction entre la bonne privation de sommeil, exceptionnalisante et érigée comme modèle moral, et les mauvaises veilles nocturnes, incarnées non pas par des hommes glorieux du passé, mais par une bohème artistique noctambule bien contemporaine, qui cherche à se démarquer pour accéder à la reconnaissance professionnelle et sociale.

Au fur et à mesure de l'avancée dans le siècle, certaines de ces célébrités artistiques accèdent à la notoriété posthume, et intègrent à leur tour, les rangs des grands hommes et des génies veilleurs. Les détails biographiques ayant nourris les *scenarii* auctoriaux alimentent alors les discours d'exceptionnalisation et de pathologisation de la privation de sommeil.

Les veilles nocturnes noctambules accèdent ainsi progressivement à la postérité jusqu'à en perdre, au tournant du XX^e siècle, leur caractère subversif et leur contemporanéité. Relégué comme un processus de distinction du passé, l'opposition veilleurs/dormeurs semble alors perdre de sa pertinence, et n'intéresse plus autant l'actualité, alors orchestrée par la presse imprimée. Cette dernière, cherchant plus la vraisemblance que l'exemplarité, essaie d'accéder encore davantage à l'intimité des personnalités notoires, jusque dans la chambre, voire dans le lit. Les détails sur le sommeil paraissent alors plus personnels et intimes que ceux qui pourraient être donnés sur la veille, comme le montre la grande circulation des articles alors consacrés au sommeil des

6 « Topiques de la célébrités » tels que les définit Antoine Lilti : « Je désigne par là un ensemble de discours, d'anecdotes, de récits qui, sans prendre la forme d'un savoir cohérent, témoigne d'un effort collectif pour penser un phénomène nouveau et fournit les ressources, narratives ou linguistiques, avec lesquelles les individus essaient de s'orienter dans l'étrangeté du monde social ». *Ibidem*, introduction.

souverains, et les enquêtes sur les « sommeils de nos contemporains », se demandant « comment ils dorment ».

La diversité des réponses permet de renforcer à la fois l'identification du public, mais aussi l'individuation des célébrités interrogées, dont une partie n'hésite plus à se présenter comme dormeuse.

La perte de pertinence des discours d'exaltation de la veille nocturne ne peut cependant pas s'interpréter seulement par la grille de lecture de l'exceptionnalisation, elle est à réintégrer dans un champ plus large, celui de la redéfinition et de la prise d'importance du sommeil face à la modernité.

Pour que la modification de la temporalité du sommeil – par la durée ou par l'inversion nyctémérale – permette en effet à une minorité de se distinguer au sein du processus de la modernité, le sommeil nocturne doit rester pour le reste de la population la norme morale et sociale. Le XIX^e siècle est ainsi une période de tension entre l'exaltation de la veille exceptionnelle d'un côté et les injonctions à dormir suffisamment de l'autre.

Partie 2 : Protéger le sommeil

INTRODUCTION

Je ne disserte pas sur le sommeil, comme il était de mode il y a cent ans ; depuis lors, le sujet s'est enrichi de connaissances positives dont l'exposé, fût-il sommaire, interdit à jamais ces improvisations. Je n'écris pas un Traité du sommeil, même élémentaire ; en eussé-je formé le projet que j'y renoncerais. Prendre connaissance de tous les ouvrages, ouvrages et mémoires consacrés au sommeil, colliger ça et là les nombreux textes qui s'y rapportent, dresser une bibliographie, tout cela représente un travail peut-être utile, à coup sûr écrasant.

Auguste Tournay, *L'Homme endormi*, Thèse pour le doctorat en médecine, 1909¹

Aussi bien que la respiration, que la digestion, que la circulation du sang, autant que les grandes fonctions assimilatrices, le sommeil est nécessaire à la réparation de notre économie. Il est le « recueillement universel de notre dynamisme biologique », a énoncé Liébeault. Il est, suivant l'opinion de Lasègue, « une opération d'accumulation » et, selon l'expression du professeur A. Le Dentu, « une source de santé ». On n'exagèrera jamais l'importance du sommeil pour le bon fonctionnement de notre organisme. En dormant, nous régénérons les matériaux usés pendant la veille, nous acquérons des forces neuves, nous nous redonnons du courage, de l'allégresse. On a appelé le sommeil le frère de la mort, – et il est le père de la vie.

Huit heures de sommeil par jour, voilà la bonne règle ; et quoique l'assoupissement prolongé puisse être une cause de fatigue, d'engourdissement de l'activité intellectuelle et morale, quoique ceux qui s'immobilisent dans les délices de la grasse matinée soient, pendant le reste de la journée, enclins à la rêvasserie et à la mollesse, mieux vaut encore trop dormir que ne pas dormir assez.

Fernand Mazade, *L'Art de Dormir*, 1911²

Trois ans après s'être intéressé au sommeil de ses contemporains, Fernand Mazade publie un nouveau texte sur le sommeil pour la rubrique scientifique de la revue internationaliste, *Les Documents du progrès*. Pour appuyer la nécessité biologique d'un sommeil de huit heures minimum par jour, il convoque plusieurs médecins : l'aliéniste Charles Lasègue, Auguste-Ambroise Liébeault

1 Auguste Tournay, *L'Homme endormi. Essai d'une introduction historique et critique à la sémiologie du sommeil naturel*, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le mercredi 21 juillet 1909 à 1 heure, Paris, Steinheil, 1909.

2 Fernand Mazade, « L'Art de dormir » dans *Les documents du progrès*, juin 1911.

– érigé depuis les années 1890 comme chef de file de la psychologie dite de « l'École de Nancy » –, et le chirurgien Auguste Le Dentu – l'un de ses anciens interrogés sur le sommeil des célébrités.

Deux ans auparavant, en 1909, lorsque l'étudiant Auguste Tournay décide de consacrer sa dissertation pour valider son doctorat de médecine au sujet du sommeil, il note que la bibliographie médicale produite en un siècle sur le sujet est si abondante, que tout essai de synthèse semble vouer à l'échec.

Au tournant du XX^e siècle, ces deux textes de nature complètement différente – le premier journalistique et militant, le second scientifique, relevant de l'exercice académique – pointent tous deux l'importance croissante qu'a pu prendre l'expertise médicale sur l'appréhension et la compréhension du sommeil au cours du XIX^e siècle.

À en lire Mazade, le sommeil semble en ce début de XX^e siècle plus particulièrement pris en charge et défini par les médecins des maladies mentales et nerveuses mais la citation fait aussi référence à un chirurgien, ce qui peut à première vue, davantage étonner. C'est pourtant par l'intermédiaire des chirurgiens et de l'Académie Royale de Chirurgie que la redéfinition médicale et physiologique du sommeil s'initie plus d'un siècle auparavant en France, dans les années 1770-1780.

Au tournant du XIX^e siècle le sommeil est en effet redéfini médicalement, à la lumière d'un nouveau paradigme physiologique et clinique. Jusqu'alors considéré comme relevant de l'hygiène, le sommeil intègre les fonctions physiologiques essentielles de la machine humaine, et son importance et son besoin sont réévalués à la hausse. Les dysfonctionnements du sommeil font alors l'objet d'une préoccupation accrue et sont constitués en pathologies à part entière, qui nécessitent non plus une prise en charge hygiénique et morale, mais thérapeutique. Le discours médical porte ainsi une importance accrue au sommeil au cours du XIX^e siècle, il propose une nouvelle rationalisation de son exercice et de sa durée nécessaire, tout en accentuant la prise en charge de cet état vital au fonctionnement du corps humain.

La diffusion de ces nouvelles préconisations du dormir par les traités d'hygiène et la presse, donne lieu à des réinterprétations. Elles sont adaptées et relues au prisme des exigences morales et sociales, puis réappropriées à partir de la seconde moitié du siècle par les partisans de la réduction de la journée de travail. L'article de Fernand Mazade paraît ainsi dans une revue politique qui s'engage depuis sa création, pour une législation de la journée de travail de huit heures, qui suppose l'instauration des « trois-huit » : huit heures de travail, huit heures de loisirs, huit heures de sommeil. Protéger et préserver le sommeil devient progressivement un enjeu social.

CHAPITRE 4 : UNE REDÉFINITION MÉDICALE : LE SOMMEIL AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE HUMAINE

INTRODUCTION

SOMMEIL, s. m., *somnus*, repos des organes des facultés intellectuelles et des mouvemens volontaires : il n'est pas moins difficile de donner une bonne définition du sommeil, que de la vie ; la nôtre n'est pas rigoureusement exacte.[...]

Comme le sommeil est extrêmement remarquable par ses effets et ses phénomènes, les médecins, les physiologistes et les philosophes ont cherché de tout temps à connaître sa nature, à donner une histoire exacte des changemens qui ont lieu dans l'animal pendant sa durée. Le succès était subordonné aux progrès de l'anatomie et de la physiologie, peu versés dans ces sciences, les anciens et les modernes, jusqu'à Boerhaave et Haller, n'ont eu qu'un petit nombre d'idées justes sur le sommeil.

Dictionnaire des sciences médicales, article « SOMMEIL », 1821¹

Le corps médical n'attend pas le XVIII^e siècle pour s'intéresser à l'état de sommeil et en proposer une définition. Selon l'encyclopédique *Dictionnaire des sciences médicales* édité par la maison Panckoucke à partir de 1812, c'est toutefois seulement à cette période que la médecine commence à appréhender réellement la compréhension du corps endormi. Jean-Baptiste Monfalcon, rédacteur de la notice introduit ainsi son propos en exprimant les difficultés rencontrées par les physiologistes dans leur essai de redéfinition du sommeil au tournant du XIX^e siècle.

À l'instar du jeune docteur, la médecine institutionnelle du premier XIX^e siècle inscrit en effet sa conception du sommeil dans une perspective physiologique qui se veut héritière et continuatrice des théories développées au début du XVIII^e siècle par Hermann Boerhaave et son élève Albrecht von Haller et s'inscrit en contrepoint des théories des « anciens et des modernes ». Cette nouvelle conception du sommeil s'impose progressivement en France, profitant notamment de la reconnaissance institutionnelle plus générale de la physiologie sous la Révolution.

Relevant d'une vision mécaniciste du corps humain, les grandes étapes d'élaboration et de développement de la pensée physiologique dans l'Europe de l'époque moderne ont été retracées par les historiennes et les historiens². Dans leurs travaux Alice Bretagne et Guillaume Garnier se sont

1 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Tome cinquante-deuxième, Paris, Panckoucke, 1821, p. 68-115, p.68-69.

2 Pour une synthèse, voir Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, tome 2, « De la Renaissance aux Lumières »[1996], traduction française, Paris, Seuil, 1997. Laurence Brockliss et Colin Jones (dir.), *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 411-480.

attachés à suivre et définir la place du sommeil au sein de ces systèmes d'explications généraux³. Afin de retracer l'influence de l'anatomie sur la philosophie de la Renaissance, puis la naissance des premières théories physiologiques du sommeil au XVII^e siècle, Alice Bretagne explique comment ces systèmes théoriques philosophiques s'élaborent en partie à l'écart des pensées médicales et chirurgicales de l'époque. Peu liés à la pratique, ils semblent peu influencer sur les prescriptions médicales du bien dormir. Pour ces dernières, le sommeil continue comme dans la tradition antique à relever des régimes de santé. Le traitement du corps endormi au XVIII^e siècle s'inscrit ainsi selon l'historienne dans une longue continuité des conceptions hygiénique du sommeil, qui relève de la médecine humorale et du néo-hippocratique.

En plaçant notre curseur chronologique sur le long XIX^e siècle, nous aimerions, sans renoncer à cette continuité, la nuancer en mettant en lumière la manière dont cette nouvelle physiologie modifie malgré tout la conception du sommeil en s'intégrant progressivement au sein des enseignements et des pratiques médicales de la fin du XVIII^e siècle. En effet, si comme l'explique notamment l'analyse foucauldienne, la naissance de la physiologie mécaniciste des XVII^e et XVIII^e siècles ne bouleverse pas encore la tripartition galénique de la maladie⁴, il nous semble qu'elle induit néanmoins un déplacement du sommeil au sein de cette répartition : d'une « chose non-naturelle » – relevant de l'hygiène – le sommeil devient une fonction « naturelle », dont le bon fonctionnement physiologique détermine l'état de santé du corps.

Il s'agira ainsi de comprendre dans un premier temps comment le glissement de l'hygiène vers la physiologie modifie la compréhension du dormir à la fin du XVIII^e siècle. Portée tout d'abord par les chirurgiens et les vétérinaires en recherche d'élargissement de leur champ de compétence médicale dans la perspective d'une reconnaissance professionnelle accrue, la prise en compte de ce glissement par les professions médicales se fait dans un premier temps en marge des facultés de médecine, de manière progressive et non uniforme.

Au début du XIX^e siècle, après la refonte institutionnelle révolutionnaire, et l'intégration de la nouvelle physiologie aux socles du nouvel enseignement médical basé sur l'observation clinique, la physiologie du sommeil devient un objet d'intérêt constitué, choisi comme sujet de nombreuses

3 Pour un exposé détaillé des différents systèmes et leur explication du sommeil à l'époque moderne, voir Alice Bretagne, « Le sommeil dans les systèmes médicaux », *Le corps endormi : Une histoire des représentations du sommeil dans la société française du XVI^e au XVIII^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Elisabeth Belmas, Université Paris XIII, 2012, volume 1, f.178-207. Exposé plus sommaire dans Guillaume Garnier sur les théories du XVIII^e siècle, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, PUR, 2013, p. 53-59.

4 Michel Foucault, *Naissance de la clinique* [1963], Paris, PUF, Quadrige, 2007, p. 125-151. Mirko Grmek, *La Première révolution biologique. Réflexions sur la physiologie et la médecine du XVII^e siècle*, Paris, Payot, 1990.

dissertations soutenues par les candidats des facultés de médecine dans le but d'obtenir leur doctorat. Se dessine alors une nouvelle compréhension du sommeil qui remet en cause une partie des principes hygiéniques édictés jusqu'alors, et aboutit à une redéfinition des injonctions médicales du bien dormir.

L'émergence du sommeil comme un objet physiologique à part entière au tournant du XIX^e siècle se fait également dans un contexte de questionnement et de concurrence médicale autour de la question du mesmérisme et du magnétisme animal, car celle-ci implique de plonger les patients dans un état de « sommeil provoqué », de « sommeil » ou de « somnambulisme magnétique ». Cette nouvelle thérapeutique suscite l'intérêt mondain, et son succès fait rapidement débat à la fois au sein du champ médical et dans la sphère publique. Établir des frontières claires entre l'état de veille et de sommeil, définir précisément la nature, la fonction et les marqueurs physiologiques du sommeil naturel afin de pouvoir l'identifier avec certitude, et enfin comprendre les mécanismes du somnambulisme font alors partie des enjeux qui vont permettre de statuer sur l'intégration du mesmérisme à la science médicale. La relégation du magnétisme comme charlatanisme permet ainsi d'affirmer la profession médicale instituée comme seule compétente dans la prise en charge du corps en sommeil.

I- LE SOMMEIL DANS LA PENSÉE MÉDICALE : DE L'HYGIÈNE À LA PHYSIOLOGIE (FIN XVIII^e SIÈCLE- ANNÉES 1800)

S'il ne s'agit pas dans cette première partie de refaire l'histoire de la pensée médicale en dressant un tableau de l'évolution du sommeil dans les théories physiologiques développées au XVIII^e siècle – travail déjà effectué par Alice Bretagne et Guillaume Garnier⁵ –, un rapide rappel est cependant nécessaire afin de pouvoir ensuite identifier la manière dont s'y opère le glissement de l'hygiène vers la physiologie.

Afin de retracer la diffusion de cette nouvelle conception physiologique du sommeil, nous avons dans un second temps cherché à identifier la genèse des premières physiologies du sommeil publiées durant la période révolutionnaire. Oeuvres de chirurgiens et d'un vétérinaire – les premières étant issues d'un concours sur le sommeil proposé en 1781 par l'Académie Royale de chirurgie – cette étude permet d'établir que la diffusion de la conception physiologique du sommeil se fait dès le dernier tiers du XVIII^e siècle en marge des facultés de médecine, par le biais de professions bien insérées au sein des réseaux intellectuels et académiques des Lumières, et plus proches dans leur pratique des conceptions anatomiques sur lesquelles elle repose.

5 Alice Bretagne, *ouvrage cité*. Guillaume Garnier, *ouvrage cité*.

1) SOMMEIL ET DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'EXPLICATIONS PHYSIOLOGIQUES DU CORPS HUMAIN AU XVIII^E SIÈCLE

Les systèmes d'explications iatro-mécanique et iatro-physique qui se développent au XVII^e siècle rapprochent le corps humain de la machine, cherchant à déterminer les lois mathématiques ou physiques capables d'expliquer les actes vitaux. À la recherche d'une rationalisation du vivant, ils s'inscrivent notamment dans la lignée de la pensée cartésienne, et s'appuient sur les travaux précurseurs de médecins comme Francis Glisson et William Harvey.

Ces théories sont développées ensuite, au début du XVIII^e siècle, par Hermann Boerhaave à l'université de Leyde, et diffusées en Europe par ses élèves – notamment par Albrecht Von Haller. C'est à partir des travaux de ce dernier que la physiologie se définit comme une discipline particulière, un champ organisé du savoir⁶. Ses ouvrages, et notamment les *Elémens de physiologie* publiés en 1769, reposent sur le principe qu'on ne peut comprendre l'organisation du corps vivant sans une connaissance fine de ses structures anatomiques et de son fonctionnement général.

À sa suite, se développe tout d'abord dans les universités allemandes, puis progressivement dans toute l'Europe, un enseignement et une recherche médicale qui s'attellent à exposer et à comprendre de façon systématique les processus de la vie et le fonctionnement du corps humain dans son ensemble, relevant une interprétation mécaniciste du phénomène de la vie⁷.

Partant du principe que le corps-machine est – à l'image de tout élément trouvé dans la nature – composé d'une matière solide inerte et de fluides qui la mettent en mouvement, les différentes théories mécanicistes s'attellent à définir les propriétés de ses différentes composantes, et surtout à déterminer ce qui contrôle leur mise en relation.

La matière corporelle solide est alors décrite comme un corps filamenteux, dont la plus petite unité anatomique est nommé la *fibres*. La superposition et l'agencement des fibres compose les différentes parties du corps, qui sont ensuite reliées entre elles et animées par les différents fluides corporels, dont les propriétés restent à déterminer⁸. Le sommeil et la veille s'expliquent alors par l'alternance d'activité et de repos des fibres cérébrales, le sommeil permettant au corps de récupérer

6 Frederic L. Holmes, « La physiologie et la médecine expérimentale », dans Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, tome 3, « Du romantisme à la science moderne »[1998], traduction française, Paris, Seuil, 1999, p. 61-63.

7 Alain Corbin, Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, tome 1, « De la Renaissance aux Lumières », Paris, Seuil, 2005, p. 364-391.

8 *Ibidem*. Voir aussi Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *ouvrage cité*, tome 2, p. 7-59. Laurence Brockliss et Colin Jones (dir.), *ouvrage cité*, p. 411-424.

ses forces⁹. La notice « sommeil » de *L'Encyclopédie*, rédigée par Louis de Jaucourt, un autre élève de Boerhaave, reprend cette conception :

Pour que notre corps puisse se mouvoir avec facilité, il faut qu'il y ait du suc nerveux qui puisse être envoyé dans les nerfs, & qu'il n'y ait pas d'obstacle qui l'arrête dans son cours. Si ces deux conditions viennent à manquer, on se trouve dans l'inaction. Quand nous agissons, le suc nerveux se dissipe peu-à-peu ; en sorte qu'après de longs travaux, il ne se trouve plus d'esprits en assez grande quantité pour mouvoir notre corps : mais afin que les liqueurs coulent dans nos organes avec facilité, les fibres de nos vaisseaux doivent avoir une certaine tension ; si elles n'étoient pas tendues, elles ne sauroient pousser les fluides : or par le travail les fibres perdent leur tension, parce que le suc qui les remplissoit, & qui les tendoit en les remplissant, s'évapore continuellement ; ces fibres n'étant plus tendues, tombent les unes sur les autres, & de-là, il suit que celles du cerveau qui sont les plus molles doivent plus facilement s'affaïsser. Quand la masse du cerveau sera ainsi affaïssée, le suc nerveux ne passera plus dans les nerfs comme auparavant ; en sorte qu'alors succédera la langueur qui nous obligera de nous reposer ; c'est ce qu'on peut prouver, par le sommeil qui arrive quand on lie une des carotides, ou quand on a perdu une quantité extraordinaire de sang, ou quand les suc qui remplissent les vaisseaux ont été épuisés dans les maladies¹⁰.

Pour Haller comme pour Jaucourt, le sommeil est ainsi le résultat d'un affaïssement puis d'une compression des nerfs du cerveau¹¹. Comme le rappelle l'étudiant en médecine Samuel Heller en 1818, la compression des nerfs du cerveau prônée par Haller précise et réfute déjà en partie les hypothèses galéniques sur le sommeil:

Galien jugeait [l'] état [de sommeil] comme produit par la diminution de la chaleur de notre corps. [...] Il croyait aussi que la substance du cervelet était plus dense que celle du cerveau, et que, par cette disposition, le cerveau, et non le cervelet, était comprimé lors de la présence d'une plus grande quantité de liquide. [...] Mais l'illustre *Haller* a démontré avec évidence la fausseté de ces hypothèses¹².

À partir des années 1760, alors que les systèmes d'explications iatro-mécaniques se sont peu à peu imposés et développés dans toute l'Europe, de nouveaux débats s'installent. En dissociant dans la lignée des conceptions cartésiennes, un corps obéissant aux règles des sciences physiques, et une âme pensante, ces nouvelles théories tendent à renforcer une conception dualiste de l'être humain¹³.

9 Albrecht Von Haller, *Elémens de physiologie ou Traité de la structure et des usages des différentes parties du corps humain traduit du latin de M. Haller*, Paris, Prault Fils, 1752 et *Mémoires sur la nature sensible et irritable du corps animal*, Lausanne, Darnay, 1760. Albrecht Von Haller, en cherchant à affiner la compréhension des propriétés des fibres, développe une théorie dite de « l'irritabilité ». La matière corporelle serait ainsi composée de deux catégories de fibres, aux propriétés réactives différentes : les fibres « irritables » et les fibres « sensibles ».

10 Louis de Jaucourt, « SOMMEIL », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome Quinzième [SEN-TCH], Neufchastel, Samuel Faulche et Cie, 1765, p. 331-333. [Exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, projet ENCCRE, disponible en ligne].

11 Pour un panorama plus détaillé sur les partisans de la théorie de compression du cerveau au XVIII^e siècle, voir Alice Bretagne, *ouvrage cité*, p. 187-192 et Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, PUR, p. 56-59.

12 Samuel Heller, *Essai sur le sommeil. Thèse présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris le 24 avril 1818*, Paris, Didot jeune, 1818.

13 René Descartes, *L'homme*, Paris, Angot, 1664. Cité dans Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f.179. Alain Corbin et Georges, *Histoire du corps*, tome I, p. 368.

Elles entendent ainsi comprendre et expliquer les rapports entre le physique et le moral, entre le corps et l'âme. La prépondérance de l'un ou de l'autre, durant la veille mais aussi durant le sommeil – état dans lequel les rapports semblent se modifier – fait alors partie intégrante des controverses médicales de la fin du XVIII^e siècle¹⁴.

Si l'on résume rapidement les débats d'alors, les héritiers des théories iatro-mécaniques – qui reprennent les théories de Haller – envisagent le sommeil et la veille comme l'effet de mécanismes strictement corporels, qui s'expliquent par l'alternance de périodes d'activité et de repos des nerfs et des fibres cérébrales¹⁵. S'opposant aux théories iatro-mécaniques, ceux qui seront nommés rétrospectivement au début du XIX^e siècle les vitalistes, réfutent le fait que les actions humaines soient entièrement dirigées par des opérations physico-chimiques. Les vitalistes, dont les idées sont portées en France par la faculté de médecine de Montpellier – notamment par Paul Joseph Barthez et Théophile de Bordeu –, soutiennent que la mise en marche de la machine humaine suppose et dépend de la présence d'une âme. L'âme, matérialisé en un « principe vital » parcourt ainsi l'ensemble du corps humain, contrôle l'ensemble des flux corporels¹⁶. L'état de sommeil, commandé par l'âme, correspond alors au moment où les fonctions motrices sont à l'arrêt, afin que le principe vital se regroupe dans les organes vitaux. Pour Paul-Joseph Barthez, il faut donc principalement considérer le principe du sommeil « par rapport aux affections des forces motrices et sensitives du Principe Vital¹⁷ ».

Cette appréhension du corps humain ne relève cependant pas d'une conception philosophique des relations entre le physique et le moral, puisqu'elle rejette tout autant le dualisme des théories halleriennes que celui de l'animisme prôné au même moment par les partisans du chimiste et médecin allemand Georg Ernst Stahl. Les vitalistes ne nient pas qu'il y ait des lois spécifiques qui président à l'économie animale, ils soutiennent néanmoins que les lois des sciences de la vie diffèrent de celles des sciences naturelles. Si les lois de la physique, de la mécanique et de l'hydraulique s'appliquent à l'ensemble des matières, en ce qui concerne l'économie animale, elles sont subordonnées aux lois de la vitalité, qui dépendent de l'intensité de la force vitale¹⁸.

14 Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *ouvrage cité*, tome 2, p. 7-59.

15 Alice Bretagne, « Le sommeil dans les systèmes médicaux », *Le corps endormi : Une histoire des représentations du sommeil dans la société française du XVI^e au XVIII^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Elisabeth Belmas, Université Paris XIII, 2012, volume 1, f. 178-207. Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, PUR, 2013, p. 53-59. Pour

16 Alain Corbin et Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps, ouvrage cité*, p. 376-379.

17 Paul-Joseph Barthez, *Nouveaux éléments de la science de l'homme* [1778], tome 2, Paris, Germer-Baillière, 1858, p. 12. Pour une analyse approfondie du sommeil chez Barthez, voir Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 197-199.

18 Roselyne Rey, « L'âme, le corps et le vivant » dans Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *ouvrage cité*, tome 2, p. 117-143. Laurence Brockliss et Colin Jones (dir.), *ouvrage cité*, p. 427-431.

L'évolution de la pensée scientifique au cours du XVIII^e siècle intègre ainsi le sommeil dans de nouveaux systèmes d'explication physiologiques, dans lequel il est défini comme un état de repos du corps – mécanique ou commandé par l'âme. Cette compréhension du sommeil rentre alors en concurrence avec celle de l'hygiène qui prédominait jusqu'alors.

2) DE « CHOSE NON NATURELLE » À « NATURELLE » : LE SOMMEIL, ÉLÉMENT CENTRAL DE LA PHYSIOLOGIE NAISSANTE

Par son intégration à la physiologie, le sommeil change alors de place au sein de la division tripartite du fonctionnement du corps humain établie d'après Galien, d'une chose « non-naturelle » relevant de l'hygiène, le sommeil est élevé au rang de « chose-naturelle » révélant le bon fonctionnement du corps en santé, ou au contraire l'état de maladie.

Durant l'époque moderne, la théorie et la pratique médicale tirait son savoir des auteurs antique, et le système d'explication de fonctionnement du corps humain qui en découlait avait pour socle commun les conceptions tirées des écrits d'Hippocrate et de Galien.

La diffusion de la science physiologique à la fin du XVII^e et tout au long du XVIII^e siècle ne modifie que très peu la tripartition galénique de la maladie, permettant au contraire d'en renforcer les systèmes de compréhension en leur donnant une justification qui s'inscrit dans les paradigmes scientifiques en cours de redéfinition. En effet, comme l'explique Mirko Grmek, si ce passage d'une médecine empirique à une médecine basée sur l'expérience, constitue la « première révolution biologique », de laquelle découlera la médecine clinique et l'organisation des institutions de santé post-révolutionnaires¹⁹, il ne remet pas en cause la thérapeutique issue de la médecine traditionnelle. L'état du corps en santé est ainsi déterminé selon Galien, mais aussi selon *l'Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert par plusieurs éléments :

C'est dans le livre *De oculis*, attribué à [Galien], que l'on trouve qu'il y a sept choses naturelles, six *non-naturelles* et trois contre-nature. Les premières sont les éléments, les tempéramens, les parties, les humeurs, les esprits, les facultés & les actions ; ce sont celles qui concourent à former le physique de notre être : les secondes sont l'air que nous respirons, la matière des aliments & de la boisson, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, ce que nous retenons dans notre corps et ce qui en sort, & enfin les affections de l'âme²⁰.

Ces choses non-naturelles, dont fait partie pour les auteurs antique le sommeil, désignent ainsi selon *l'Encyclopédie* « toutes celles dont on ne peut pas éviter l'usage ou les influence, et qui servent essentiellement à la conservation de la santé lorsqu'elles sont bien disposées et que l'on en

19 Mirko D. Grmek, *La Première révolution biologique, ouvrage cité*.

20 « NON-NATURELLES, CHOSES », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome Onzième, Neufchâtel, Samuel Faulche et Cie, 1765, p. 217. [exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, projet ENCCRE, disponible en ligne.

fait un bon usage²¹ ». La maîtrise de ces différentes choses non-naturelles est donc nécessaire pour maintenir l'équilibre des choses naturelles afin de maintenir l'état de santé du corps humain. Cet équilibre est différent selon le tempérament de chaque individu. La connaissance des phénomènes, naturels, non-naturels et contre-nature est ainsi nécessaire pour pratiquer l'art médical :

Ces différentes choses font la matière de la plus grande partie de la science de la Médecine : la Physiologie traite des choses naturelles ; la Pathologie, des choses contre-nature & des mauvais effets que produisent les qualités vicieuses ou l'abus des choses non-naturelles ; & les règles qui établissent leurs bonnes qualités, leur bon usage, font la principale matière de l'Hygiène²².

La physiologie naissante, éclairant le fonctionnement des « choses naturelles », renforce l'importance des préceptes de l'hygiène qui permettent de maintenir la machine humaine en bonne santé et prolonger la durée de la vie. L'essor des traités de civilités et des traités d'hygiènes, prônant au XVIII^e siècle les bonnes règles de régime de vie participe ainsi selon James Kennaway et Rina Knoeff à la normalisation du nouveau corps bourgeois, institué par les sciences médicales nouvelles, et policé par l'essor du moi-individuel²³.

Avec la survivance de cette conception médicale, le sommeil relève encore pour partie de l'hygiène, où la manière de dormir et le temps de sommeil sont déterminés en fonction de l'équilibre interne du corps sain, ou du rééquilibrage nécessaire pour guérir le corps malade. Le temps de sommeil est ainsi une variable d'ajustement, qui doit être modulé en fonction du tempérament, de l'équilibre des humeurs, ou de l'état de santé du patient :

Pour ce qui regarde les effets du sommeil & de la veille, en tant que l'usage réglé, l'excès ou le défaut en ce genre influe essentiellement sur la santé, pour la conserver ou pour lui nuire [...].

La mesure de la durée convenable du sommeil est que lorsqu'on s'éveille on se sente le corps dispos, agile, & l'esprit libre : le sommeil trop continué rend la tête pesante, cause un sentiment de malaise dans tout le corps, procure des inquiétudes par le défaut d'exercice des organes du mouvement, dont le retour devient nécessaire pour favoriser la circulation du sang, le cours des humeurs, les sécrétions & les excréments. [...]

Mais la veille ne peut être que très-nuisible lorsqu'elle est employée à entretenir le corps trop longtemps en action (sur-tout pendant la nuit, qui est le temps que la nature a destiné au repos du corps & de l'esprit), & qu'elle procure par-là une trop grande dissipation des esprits & des bonnes humeurs, soit pour le travail ou pour l'étude, ce qui jette dans l'abattement & la foiblesse : à quoi on ne peut remédier que par le repos & le sommeil²⁴.

Cependant, à la même époque, la diffusion et l'évolution des théories mécanicistes donnent comme nous l'avons vu une nouvelle place au sommeil, qui devient partie intégrante du

21 *Ibidem*.

22 *Ibidem*.

23 James Kennaway, Rina Knoeff, « The most valuable part of medicine ». The six non-naturals in the long eighteenth century » dans James Kennaway, Rina Knoeff (dir.), *Lifestyle and Medicine in the Enlightenment : The six non-naturals in the long Eighteenth century*, Londres et New-York, Routledge éditions, 2020, p. 1-16.

24 « NON-NATURELLES, CHOSES » dans l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, ouvrage cité*, p. 217.

fonctionnement corporel, et s'inscrit par conséquent comme une fonction « naturelle », physiologique et non plus hygiénique.

Cette dualité se retrouve dans l'*Encyclopédie*. Si le sommeil est bien intégré aux articles « Choses non-naturelles » et « Hygiène » – qui comportent tous deux un renvoi à l'entrée « Sommeil » – lorsqu'on se rend à l'article « Sommeil » en question, celui-ci traite seulement le sommeil comme un phénomène naturel :

SOMMEIL, s. m. (*Physiologie*) : Etat d'inaction ou de détension des organes des sens extérieurs, & des mouvements volontaires ; cet état est nécessaire à l'homme pour soutenir, réparer et remonter sa machine²⁵.

L'article « Sommeil » est ainsi ouvertement rangé dans la branche de la physiologie, et aucune mention ou renvoi à l'hygiène n'y est porté. Quand on se rend enfin à l'article « Physiologie », l'auteur inconnu qui s'appuie essentiellement sur les travaux de Boerhaave et d'Haller compte bien lui aussi le sommeil parmi les « choses naturelles » qui s'insèrent dans la compréhension de l'économie animale :

PHYSIOLOGIE, s. f. de φύσις, *nature*, & λόγος, *discours*, partie de la Médecine, qui considère ce en quoi consiste la vie, ce que c'est que la santé, & quels en sont les effets. [...] On l'appelle aussi économie animale, traité de l'usage des parties ; & ses objets se nomment communément choses naturelles ou conformes aux lois de la nature.[...]

Or toutes les actions & les fonctions du corps humain sont ou vitales, ou naturelles, ou animales. [...]. Les actions & les fonctions vitales dépendent de la bonne constitution du cerveau, du cœur, & du poumon : les naturelles, de celle de tous les organes qui concourent à la nutrition ; tels sont ceux de la mastication, de la déglutition, de la digestion, de la chyification, de la circulation, des sécrétions, &c. & enfin les animales dépendent de la bonne disposition des organes à l'action desquels l'âme paroît concourir d'une manière particulière ; tels sont ceux des sensations, de la vue, de l'odorat, de l'ouïe, du goût, du toucher, du mouvement musculaire, du sommeil, de la veille, de la faim, de la soif, &c. Voyez toutes ces choses à leur article particulier²⁶.

L'auteur reprend, en y ajoutant le sommeil, la classification galénique, qui subdivise au sein des sept choses naturelles, trois ou quatre sortes d'« esprits » ou *pneuma* – dénommé ici fonctions : les fonctions vitale, naturelle et animale, auquel on ajoute parfois la fonction de génération. Il ne faut ainsi pas confondre ici les deux systèmes de classification : le premier qui distingue les choses naturelles des choses non-naturelles, et le second interne à la physiologie, qui différencie ses différentes fonctions. Pour l'historien des sciences Renato Mazzolini, le XVIII^e siècle est ainsi un moment où les physiologistes « cherchent à imposer ordre et cohérence à des observations et à des

25 Louis de Jaucourt, « SOMMEIL », dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome Quinzième [SEN-TCH], Neufchâtel, Samuel Faulche et Cie, 1765, p. 331-333, p. 331. [Exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, projet ENCCRE, disponible en ligne].

26 « PHYSIOLOGIE », *Ibidem*, volume XII [PARL-POL], p. 537-538.

expériences récentes, en les intégrant dans les doctrines de l'Antiquité²⁷ ». Alice Bretagne rejoint cette constatation :

Les médecins et les philosophes des Lumières ne pourront en quelques décennies se détacher complètement des théories d'Aristote et de Galien. Ils habillent d'un vocabulaire nouveau les préoccupations de l'Antiquité, tout en posant les fondements des sciences et de la médecine futures. Ainsi, le *pneuma* des anciens ayant fait place à la *chaleur animale* dans la médecine de la Renaissance, devient *l'esprit* de Descartes, *l'anima* de Stahl, ou encore le *principe vital* de Barthez²⁸.

Comme le faisait déjà remarquer Michel Foucault, la nosologie et la clinique de la fin du XVIII^e siècle – auxquelles on peut rajouter la physiologie – ne se constituent ainsi pas comme des « instruments pour découvrir une vérité encore inconnue » ; mais bien comme des disciplines qui proposent « une certaine manière de disposer la vérité déjà acquise et de la présenter pour qu'elle se dévoile systématiquement²⁹ ». Au début du XIX^e siècle, c'est en toute conscience de cette filiation que l'étudiant en médecine Louis-Auguste Rebour explique son utilisation de la littérature médicale antique :

En général, je me suis persuadé que dans la lecture des anciens, ainsi que de tous les observateurs qui nous ont précédés, il fallait, dans les expressions dont ils se servent, faire attention, non aux théories auxquelles elles semblent répondre, et qui régnaient alors dans les écoles, mais aux faits mêmes qu'elles désignent, et en présence desquels se trouvaient les observateurs, quand ils employaient pour les indiquer des expressions que nous n'adoptons plus, mais par lesquelles ils étaient entendus de leurs contemporains³⁰.

La classification galénique est ainsi relue au cours du XVII^e et XVIII^e siècle par les théoriciens mécanicistes, qui l'adaptent au vocabulaire de la physiologie. Dans cette relecture actualisée le sommeil intègre les « choses naturelles », et plus précisément au sein de celles-ci, les fonctions « animales » du corps humain³¹.

27 Renato G. Mazzolini, « Les Lumières de la raison » dans Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, tome 2, p. 95.

28 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 206.

29 Michel Foucault, *Naissance de la clinique*, *ouvrage cité*, p. 59-60.

30 Louis-Auguste Rebour, *De l'influence de la veille et du sommeil sur l'homme, et particulièrement sur l'homme malade. Propositions présentées et soutenues à la Faculté de Médecine de Paris, le 10 avril 1819, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1819, p. 5.

31 Un autre exemple de cette relecture et adaptation du vocabulaire est donnée par la définition donnée par le *Dictionnaire des Sciences Médicales* Panckoucke en 1816. Bien que la classification galénique soit alors présentée comme dépassée, on voit comment elle a été adaptée à la conception physiologique : « La plus ancienne classification des fonctions est celle qui les partage en vitales, naturelles et animales ; fonctions vitales, c'est-à-dire qui sont tellement importantes, qu'elles ne peuvent être interrompues sans entraîner la perte de la vie ; fonctions naturelles, c'est-à-dire qui opèrent la conservation matérielle de l'homme, tant en élaborant l'aliment et l'appliquant aux organes à réparer, qu'en dépurant l'économie des matériaux usés ; et fonctions animales, c'est-à-dire qui effectuent tous les actes laissés à la perception et à la volonté de l'être, les facultés de sensibilité et de locomotivité par lesquelles l'animal est distingué du végétal.

Les fonctions vitales étaient les actions du coeur, du poumon et du cerveau, ou la circulation, la respiration et l'innervation. On appelle de ce dernier nom l'influence absolument nécessaire qu'exerce sur le reste du système nerveux, et par conséquent sur tout organe, le cerveau comme centre, ou au moins comme partie principale de ce système nerveux. Les fonctions naturelles étaient la digestion, l'absorption, la nutrition, dans

Comme le montre le traitement du sommeil dans l'*Encyclopédie*, le glissement du sommeil de l'hygiène vers la physiologie ne se fait pas d'une manière franche, mais progressivement, au fur et à mesure de la diffusion et de l'appropriation des théories physiologistes par les praticiens des sciences médicales.

3) UNE REDÉFINITION DU SOMMEIL À LA MARGE DES FACULTÉS DE MÉDECINE DANS LA FRANCE DE LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE.

La nouvelle conception physiologique du sommeil s'affirme ainsi progressivement à partir des années 1750, et semble être principalement développée et diffusée par les branches de la médecine alors considérées comme secondaires et périphériques. C'est en effet en dehors des cadres pré-institués de l'université que la nouvelle pensée physiologiste se diffuse au cours du XVIII^e siècle, d'une part par le biais des nouvelles académies savantes qui se multiplient dans toute l'Europe comme les lieux privilégiés de la formation et de la circulation de la pensée des Lumières, et d'autre part par le biais de professions médicales en recherche de reconnaissance professionnelle et sociale : la chirurgie et l'art vétérinaire, davantage proches dans leur pratique de l'expérience anatomique et de l'observation prônée par la physiologie moderne³².

laquelle on comprenait la calorification et les sécrétions. Enfin, les animales étaient la sensibilité, la locomotivité et la voix. La génération était rapportée aux fonctions naturelles [de reproduction] ». Chaussier et Adelos, «FONCTION» dans *Dictionnaire des Sciences médicales*, tome seizième, Paris, Panckoucke, 1816, p. 267.

32 Plusieurs historiens et historiennes se sont penchés sur l'évolution de la chirurgie au XVIII^e siècle. Leurs travaux ont montré notamment comment les chirurgiens de l'Académie Royale de Chirurgie sont vecteurs des nouvelles pensées médicales et contribuent à mettre en place les structures et les méthodes dont la médecine « moderne » post-révolutionnaire étudiée par Michel Foucault sera en partie l'héritière. En ce qui concerne le rôle de la médecine vétérinaire, l'historiographie est plus succincte. Frédéric Holmes pointe néanmoins le fait que les centres d'intérêts de la physiologie moderne sont en partie hérités des époques précédentes dans le contexte de ce que l'on appelait l'« économie animale », où on examinait ces phénomènes dans le cadre de sciences plus traditionnelles telles que l'anatomie ou la zoologie. Les travaux de Ronald Hubscher et de Delphine Berdah, menés dans une perspective d'étude des processus de professionnalisation et de médicalisation de la société française aux XVIII^e et XIX^e siècle permettent également de dessiner une trajectoire similaire à celle de la chirurgie, dans l'affirmation de l'expérimentation anatomique et clinique comme structurante.

Michel Foucault, *Naissance de la clinique, ouvrage cité*. Christelle Rabier, *Les chirurgiens de Paris et de Londres, 1740-1815. Économie, identités, savoirs*, thèse sous la direction de Pietro Corsi, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2008. Toby Gelfand, *Professionalizing Modern Medicine. Paris surgeons and medical science and institutions in the 18th century*, Westport, Greenwood Press, 1980. Laurence Brockliss et Colin Jones (dir.), « The rise of Surgery » dans *The medical world of early modern France, ouvrage cité*, p. 553-621. Frederic L. Holmes, « La physiologie et la médecine expérimentale », dans Mirko D., Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident, ouvrage cité*, tome 3, p. 60. Ronald Hubsher, *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (XVIII^e- XX^e siècle)*, Paris, Odilon Jacob, 1999. Ronald Hubscher, « L'invention d'une profession : les vétérinaires au XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°4, tome 43 « Médicalisation et professions de santé XVI^e-XX^e siècle », octobre-décembre 1996, p. 686-708. Delphine Berdah, « Entre scientification et travail de frontières : les transformations des savoirs vétérinaires en France, XVIII^e-XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et*

Les premières physiologies consacrées spécifiquement à l'étude du sommeil que nous ayons retrouvé sont en effet l'oeuvre de chirurgiens. Dans la *Dissertation sur le sommeil* qu'il prononce le 18 mars 1750 devant l'Académie des sciences de Lyon³³, le chirurgien lyonnais Barthélémy Collomb développe ainsi une physiologie du sommeil proche de celle de Boerhaave et Haller. Il retient de ce dernier la théorie de compression du cerveau :

Le sommeil doit être défini [comme] une inaction involontaire de tous les organes sujets à la volonté, tandis que le mouvement de ceux qui ne dépendent pas de la même volonté, devient bien plus sensible. Cette inaction procède de deux causes, ou de la dissipation des esprits animaux, ou de la raréfaction du sang dans les vaisseaux du cerveau. l'une et l'autre cause donnent lieu au sommeil en comprimant ou en détendant ses fibres. [...] Ces effets sont naturels, comme l'on voit, il faut les rapporter à la construction et à la seule harmonie de la machine³⁴.

Collomb essaie ensuite d'en déduire la justification d'une lecture hygiénique et morale du sommeil, en expliquant par exemple pourquoi le sommeil doit physiologiquement, être nocturne :

Le soleil en nous quittant détermine les momens du sommeil. L'instinct des animaux dociles à la nature suit cette règle, il est d'une conséquence infinie pour la santé de s'y attacher exactement. [...] Mais me dira-t-on, puisqu'il ne faut que sept heures de sommeil pour remonter la machine, que ce soit le jour ou la nuit que l'on dort, la régénération doit se faire également et doit être aussi avantageuse. Ce principe sera bientôt détruit, lorsque je ferai constater que la santé consiste dans une juste proportion et de travail et de repos, l'un et l'autre soutenu par des aliments convenables, que l'on doit prendre à certaine distance, pour que les digestions se puissent faire parfaitement. En vain objecteroit on qu'il en des pays où il y a sept mois de jour et cinq de nuit, on conviendra cependant que le sommeil doit succéder au travail, il s'agit donc pour la santé de le prendre à des heures convenables ; ne paraît-il pas avantageux que ce soit pendant la nuit, au lieu que si l'on veille, beaucoup après le souper, il se fait une dissipation qui épuise tous les sucs et le sommeil est plutôt une défaillance de la machine qu'une opération naturelle. Il faut alors dormir le jour et le sommeil n'est plus le même, puisque tout est éveillé dans la nature, et que tout respire³⁵.

Une trentaine d'années plus tard, l'Académie Royale de Chirurgie de Paris demande à son tour aux chirurgiens et aux médecins du royaume de se pencher sur la problématique du sommeil, en y consacrant en 1781, le sujet de son concours annuel. L'étude des attendus, des mémoires et des résultats de ce concours, permet d'étudier la diffusion des nouvelles théories physiologique à la fin du XVIII^e siècle.

contemporaine, n° 59-4, octobre-décembre 2012, p. 51-96.

33 Barthélémy [ou Barthélémi] Collomb (1718-1799), chirurgien lyonnais membre de l'académie des Sciences de Lyon depuis 1742. Il semble ensuite être un élément actif dans la création en 1775 du Collège royal de Chirurgie de la même ville. Il prononce le discours d'inauguration, et en devient l'un des professeurs. Voir Barthélémy Collomb, *Oeuvres médico chirurgicales contenant des Observations et Dissertations sur diverses parties de la Médecine et de la Chirurgie*, Lyon, Bnuset, An VI ou 1798.

34 Académie des sciences de Lyon, MS-229-125. Barthélémy Collomb, *Dissertation sur le sommeil par M. Colomb, du 18 mars 1750*, f. 126 et 128.

35 *Ibidem*, f. 129-130.

A) LES CONCOURS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE SUR LES CHOSES NON-NATURELLES ET LE SOMMEIL (1773, 1775 ET 1781)

Pour l'année 1773, l'Académie Royale de Chirurgie donne comme sujet de son prix annuel : « Quelle est, dans le Traitement des Maladies Chirurgicales, l'influence des Choses nommées Non-Naturelles³⁶ ». La formulation de la question incite les candidats à proposer des mémoires portant sur l'hygiène chirurgicale et donc à étudier la veille et le sommeil du point de vue traditionnel des choses « non-naturelles ». Le rapport que le jury donne à l'issue de l'examen des mémoires reçus confirme cet attendu :

Il a paru à quelques personnes, que le sujet étoit trop vaste pour être traité convenablement dans un seul mémoire. Elles ne disconviennent pas qu'une hygiène chirurgicale bien fait ne fût un travail utile, & qu'il manque à l'instruction des élèves. Mais comment espérer que l'on comprenne dans un mémoire tout ce qui regarde l'air, les alimens & la boisson ; l'exercice et le repos, le sommeil & la veille, les excréments évacués ou retenus, les passions & les affections de l'ame ?

Tels sont, à la vérité, les objets de l'hygiène, mais ce ne sont pas tous les principes de cette science & les détails qu'ils comportent, dont on demandoit l'exposition ; c'est l'application des règles générales au traitement particulier des maladies chirurgicales : sous ce point de vue, le sujet ne passe point les bornes d'un mémoire académique, & plus l'auteur qui voudra s'en occuper sera instruit, moins il trouvera de difficulté à circonscrire sa matière³⁷.

N'étant pas satisfait par les quatre mémoires reçus pour concourir, le jury décide de ne pas décerner le prix, et de remettre la question au concours pour l'année 1775 :

Parmi les mémoires qui nous ont été adressés, il y en a dont les auteurs n'ont pas du tout saisi la question : ils se sont égarés dans des spéculations métaphysiques, sur les causes premières de l'organisation, sur les loix du mouvement appliquées à l'oeconomie animale, sur le mécanisme de

36 Archives de la Bibliothèque de l'Académie Nationale de Médecine, Fonds Académie Royale de Chirurgie, ARC 6 – dossier 1 – n°17 : Programme manuscrit des prix proposés par l'A.R.C. 1746-1780 – Question pour le prix de l'académie de chirurgie de l'année 1773.

La création et le fonctionnement de l'Académie Royale de Chirurgie a été étudiée notamment par Pierre Huard et Marie-José Humbault-Huart. Les travaux de Toby Gelfand et Christelle Rabier – inspirés par les questionnements sur la médicalisation des sociétés au XIX^e siècle, et des réflexions menées au même moment en sociologie des professions – ont permis de resituer la création de l'Académie royale de Chirurgie – déjà étudiée par Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart – dans un processus plus large de professionnalisation des chirurgiens. Néanmoins, les concours et les prix donnés par l'Académie Royale de Chirurgie n'ont pas fait l'objet d'une étude systématique de la part des historiens ou des historienne, l'annexe X propose ainsi quelques jalons pour cette étude à partir de l'étude des archives sur les concours consacrés à l'hygiène chirurgicale. Voir annexe X : *Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

Pierre Huard, *L'Académie royale de chirurgie (1731-1793)*, Université de Paris, Palais de la Découverte, 1967. Marie-José Imbault-Huart, *L'école pratique de dissection de Paris de 1750 à 1822 ou l'influence du concept de médecine pratique et de médecine d'observation dans l'enseignement médico-chirurgical au XVIII^e et au début du XIX^e siècle*, Thèse sous la direction du Docteur Mirko Grmek, Université Paris 1, 1973. Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart, « Le concept d'Académie en France au XVIII^e siècle, son évolution face à la médecine et à la chirurgie », dans *Les sociétés savantes. Leur histoire, Actes du 100e congrès des sociétés savantes*, Paris, Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p. 289-296. Marie-José Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIII^e siècle », *Clio Medica*, 1981, n°15, p. 143-157.

37 « Discours prononcé à la séance publique de l'Académie royale de Chirurgie, le jeudi 22 Avril 1773 », *Mercure de France*, Novembre 1773, p.134-153, p.137-138.

l'électricité regardée comme principe qui anime & vivifie les corps, sur la formation & la distribution des matières nutritives, sur l'influence réciproque de l'ame sur le corps, & du corps sur l'ame, &c. &c.³⁸.

L'un des reproches fait aux concurrents, est donc de s'être trop attardé sur des considérations physiologiques puisqu'une partie d'entre eux s'est attaché à déterminer les principes généraux de fonctionnement du corps humain (« les loix du mouvement appliquées à l'oeconomie animale » « le principe qui anime & vivifie le corps »), au lieu de traiter de l'hygiène chirurgicale.

En 1775, dix candidats tentent leur chance, et deux mémoires reçoivent le prix. Pour les années suivantes, l'Académie annonce qu'elle décide de proposer séparément et successivement l'étude de chacune des six choses non-naturelles au concours, « persuadée qu'elle tireroit encore plus de lumières sur l'Hygiène chirurgicale³⁹ ». Les sujets donnés entre 1776 et 1783 suivent ce programme :

- en 1776 : « Comment l'air, par ses diverses qualités, peut-il influencer dans les maladies chirurgicales, et quels sont les moyens de le rendre salutaire à leur traitement ? »

- en 1777 et 1779 : « Exposer les règles diététiques, relatives aux alimens, dans la cure des maladies chirurgicales. »

- en 1778 et 1780 : « Exposer les effets du mouvement et du repos, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales. »

- en 1781 : « Exposer les effets du sommeil et de la veille, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales. »

- en 1782 : « Comment le vice des différentes excrétions peut influencer sur les maladies chirurgicales et quels sont les règles de pratique relatives à cet objet ? »

- en 1783 : « Quelle peut-être l'influence des passions de l'âme dans les maladies chirurgicales, & quels sont les moyens d'en corriger les mauvais effets ? »⁴⁰.

Le concours de 1781 est donc consacré spécifiquement au traitement du sommeil et de la veille, *a priori* toujours d'un point de vue hygiénique. Néanmoins, il semble bien qu'il soit alors difficile du point de vue du jury comme de celui d'une partie des candidats, de traiter le sommeil comme les autres choses non-naturelles, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de le replacer au préalable dans le champ de la physiologie. En effet, alors qu'en 1777 et surtout en 1778 les prix ne

38 *Ibidem*, p.135.

39 *Mémoires sur les sujets proposés pour les prix de l'académie de chirurgie*, tome V « Depuis l'année 1775 jusques et compris 1783 », Paris, Didot Le Jeune, L'an sixième, 1797, p. 5-6.

40 ARC 6 – dossier 2 : Programmes imprimés des prix proposés par l'ARC 1758-1793.

Pour une analyse des concours de l'Académie Royale de Chirurgie sur l'hygiène chirurgicale, et une remise en contexte de ces concours dans la dynamique de l'ARC d'une part, et dans les processus de professionnalisation médicale d'autre part, voir l'annexe X : *Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

sont pas pourvus car les candidats s'attardent à nouveau sur des développements relevant de la « physique » ou de la physiologie, c'est au contraire la prise en compte physiologique du sommeil qui est récompensée au concours de 1781⁴¹.

Le mémoire lauréat est le numéro deux, oeuvre du médecin et chirurgien néerlandais Pierre Camper. Élève de Boërhaave, diplômé en médecine et philosophie à l'université de Leyde, professeur d'anatomie et de chirurgie à Amsterdam, c'est un savant renommé⁴². Dans son discours de remise du prix, le secrétaire perpétuel de l'Académie, Antoine Louis, le présente ainsi en ces termes :

Personne plus que Camper n'a remporté des palmes académiques, il a été couronné à Toulouse, à Lyon, à Dijon, à Berlin, à Harlem, et notre académie a accordé en 1774 un prix à un ouvrage qu'il lui avoit adressé sur la question intéressante de l'abus des onguens et des emplâtres dans la pratique vulgaire. Ce mémoire est imprimé et tout le monde est à portée de juger de l'érudition de l'auteur et de l'intelligence avec laquelle il a su manier le sujet⁴³.

En plus d'avoir été de nombreuses fois récompensé, il est également correspondant de l'Académie des sciences de Paris depuis 1772, et membre des Sociétés de Londres et de Harlem.

Le jury salue en particulier la première partie du travail de Camper, consacrée à « l'exposition des connaissances fondamentales⁴⁴ ». Le candidat consacre en effet les deux premiers chapitres de son travail à un exposé historique des différentes théories médicales sur le sommeil naturel. Il y confronte les conceptions des auteurs antiques aux travaux des anatomistes et physiologistes des XVII^e et XVIII^e siècle dont il partage l'analyse. Il s'appuie notamment sur les travaux du naturaliste George Buffon, et surtout sur ceux de Boerhaave, de Haller et de Louis de Jaucourt – citant à plusieurs reprises l'*Encyclopédie*⁴⁵. Il est à ses yeux – et à ceux du jury académicien – nécessaire de comprendre précisément le fonctionnement naturel du sommeil avant d'en déduire une thérapeutique chirurgicale – objet de la deuxième partie de son étude. Le mémoire distingué de

41 Pour plus de détails sur les attendus des concours ne portant pas sur le sommeil, voir Annexe X, *Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

42 Pierre Camper est surtout connu en France comme anatomiste, pour ses travaux d'histoire naturelle. Nous pensons notamment aux choix qui composent les *Oeuvres de Pierre Camper, qui ont pour objet l'histoire naturelle, la physiologie et l'anatomie comparée*, Paris, Jansen, 1803. Voir annexe notices biographiques.

43 « Séance Publique du 26 avril 1781 », Archives de la Bibliothèque de l'Académie Nationale de Médecine, Fonds de l'Académie Royale de Chirurgie, ARC, [Ms 30] Académie de chirurgie, minutes des procès verbaux 1780 à 1781. MSS 27-32 : Minutes des séances de la société académique de chirurgie, ou Académie royale de chirurgie MS 30-30. 1780-1783, 247 feuillets, f. 66-91, f. 78. Pour la retranscription complète du discours, voir Annexe X, *Les Prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

44 *Ibidem*, f. 84.

45 Pour une description détaillée du mémoire de Camper, voir Annexe X, *Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

Pierre Camper intègre donc les conceptions physiologiques du sommeil, ne traitant pas ce dernier en terme de régime de vie, mais en terme de fonctionnement mécanique du corps humain.

Lors de ce concours sur le sommeil, le jury distingue également le mémoire n°9 par un accessit. C'est l'oeuvre de Clément-Joseph Tissot, maître-ès arts en chirurgie originaire d'Ornans, qui a également obtenu le titre de docteur en médecine de l'université de Reims en 1776. Menant une carrière militaire, Tissot est depuis 1779 chirurgien major à la suite du 4^e régiment des chevaux légers de Septimanie⁴⁶. En 1781, c'est au moins la troisième fois que Clément-Joseph Tissot participe aux concours sur l'hygiène donnés par l'Académie, et il a obtenu le prix de 1779 sur les règles diététiques⁴⁷.

Si pour le prix sur le sommeil, le jury préfère le mémoire de Camper à celui de Tissot, il semble bien que ce soit en partie parce que « M. Tissot a négligé la partie physiologique de la question », même s'il en donne la raison : « il la regarde comme hypothétique et de peu d'utilité pour le but que l'Académie se propose qui est d'établir des connaissances expérimentales qui perfectionnent la thérapeutique chirurgicale⁴⁸».

S'il semble croire en cela respecter les consignes données par l'Académie lors des concours de 1793 et 1795⁴⁹, Tissot consacre tout de même le premier chapitre de son mémoire aux « Effets du sommeil ». Il y esquisse en treize points une physiologie du sommeil proche de la conception hallerienne, mais sans se référer – à l'inverse de Camper – aux auteurs. La formation de Tissot, effectuée au sein de l'armée, est tout d'abord chirurgicale et pratique – rappelons que ce n'est que dans un second temps qu'il est diplômé en médecine. S'il semble avoir intégré une conception médicale qui témoigne de l'influence des nouvelles pensées physiologiques chez les chirurgiens, il se peut qu'il ne connaissent pas précisément les auteurs qui les ont développés, comme l'une de ses formulations peut le laisser supposer : « moins on dort, *dit un moderne*, plus le sommeil est doux et

46 Clément-Joseph Tissot est par ailleurs neveu par son père du médecin Samuel-Auguste Tissot, établi en Suisse et alors célèbre notamment pour son traité sur l'onanisme.

47 Il est probable qu'il ait participé au concours en 1780 de manière anonyme sur le mouvement et le repos, puisqu'il publie un ouvrage sur le sujet, et qu'en 1781, il ne se fait connaître à l'Académie qu'une fois distingué par accessit. Pour plus de précisions biographiques sur Clément-Joseph Tissot, voir Annexe *Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

48 « Séance publique du 26 avril 1781 » ARC- Ms 30- 30- Académie de chirurgie- Minutes des procès verbaux – années 1780-1783, f.85.

49 Il faut rappeler ici que Tissot – qui a participé jusqu'ici à quasiment tous les concours sur l'hygiène chirurgicale – ne fait alors que respecter les consignes précédemment données avec insistance par l'Académie, cette dernière ayant reproché lors des précédents concours à certains candidats de s'être trop étendus sur la partie physiologique. Les procès verbaux du jury indiquent également que la dernière partie du mémoire « a été trouvée faible et triviale ». « Procès Verbaux du comité pour les prix de 1781- 4^e comité, le 27 janvier 1781 », Archives de l'Académie royale de chirurgie – Bibliothèque de l'Académie Nationale de médecine, ARC6 , dossier 6, n° 9-13. Pour plus d'informations, voir *supra* et annexe *Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

fortifie⁵⁰ ». Nous pouvons émettre l'hypothèse que c'est en ce sens que le jury considère que la méthode de Tissot lacunaire dans sa partie physiologique. On peut d'ailleurs noter que lorsqu'il aborde les questions proprement chirurgicales, Tissot prend davantage appui sur les auteurs, et cite des observations d'Ambroise Paré, d'André de la Croix, et à deux reprises de Boerhaave.

Tissot aborde tout d'abord les causes du sommeil, reprenant sans les citer, les propositions des *Elemens de physiologie* :

Haller ⁵¹	DLLXX. Le sommeil est une suite naturelle de la veille et du travail ; en effet pendant la veille le mouvement presque continuel des muscles soumis à la volonté, & le satellitisme des sens ministres des passions de l'âme fournissent continuellement de nouveaux aiguillons aux nerfs, aux veines & au coeur, le sang & les esprits mêmes les plus fins se dissipent plutôt qu'ils ne se réparent. c'est là pourquoi non-seulement le corps s'affoiblie & se fatigue, mais encore les trop longues veilles causent une certaine ardeur de fièvre, l'acrimonie des humeurs & enfin l'accablement. DLXXV- Le sommeil est donc produit ou par un simple deffaut dans la quantité & la mobilité des esprits ou par la compression des nerfs, & toujours par l'affaissement des tuyaux nerveux par lesquels les esprit animaux coulent du sensorium commun dans toutes les parties du corps.
Tissot ⁵²	2- Le sommeil vient ou par le défaut d'esprits animaux, ou par la compression qui se fait sur l'origine des nerfs. Ces deux causes concourent pour l'ordinaire dans les gens en santé. Les esprits s'épuisent par les travaux du jour, et l'on voit naitre le soir cette petite fièvre dont personne n'est exempt ; la tête se surcharge ordinairement plus que les autres parties ; le sang commence à prendre un épaississement inflammatoire ; car les veilles continuelles causent des fièvres de ce caractère, et notre machine reste incapable d'un exercice qui lui deviendrait nuisible. Le corps se livre nécessairement au repos, et c'est ce repos, qui conjointement avec les alimens qu'on a pris, répare les pertes qui se sont faites par l'exercice ; et tel homme qui était le soir dans un état maladif, pour ainsi dire, s'éveille le matin dans la meilleure santé.

Tout comme chez Haller, la principale fonction du sommeil est ainsi de régénérer le suc nerveux qui s'est épuisé dans l'état de veille :

Lorsque nous dormons, la respiration est plus forte, la circulation est plus lente, mais plus marquée et plus égale que pendant la veille. Si nous sommes bien couverts, la chaleur qui est alors plus grande produit la raréfaction, et la raréfaction est suivie d'une transpiration plus abondante ; mais ce qu'il y a de bien singulier, et cet effet est constant, c'est que les autres sécrétions diminuent, parce que le sang se porte avec plus de lenteur aux émonctoires ; ainsi le mouvement des fluides étant moindre pendant le sommeil, à cause de l'inaction des muscles, ce qui soit reproduire la substance perdue par les veilles, reçoit sa dernière perfection, et les sucs nourriciers pénètrent plus intimement toutes les parties qui en ont besoin⁵³.

Lorsque le sommeil est perturbé, et prolongé au-delà du normal, c'est alors « le présage de plusieurs dérangements dans la machine », auxquels il faut remédier.

Ce n'est qu'après avoir exposé ces éléments physiologiques – certes moins longuement – que Tissot aborde un point de vue qui semble *a priori* davantage relever de l'hygiène dans deux articles,

50 Clément-Joseph Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, Paris, Koenig, 1798, p. 18. C'est moi qui souligne.

51 Albrecht Von Haller, *Elémens de physiologie ou Traité de la structure et des usages des différentes parties du corps humain traduit du latin de M. Haller, ouvrage cité*, p. 195-196.

52 Clément-Joseph Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, Paris, Koenig, 1798, p. 12.

53 Clément-Joseph Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, Paris, Koenig, 1798. Tissot, p. 5.

le premier traitant « de la durée du sommeil, et du temps qui lui est propre » et le second « des précautions nécessaires pour jouir d'un sommeil tranquille »⁵⁴. Suivant les physiologistes, il y reprend les principes d'hygiène « établis par l'expérience » des auteurs anciens, en leur appliquant une explication théorique mécaniciste:

16- L'hygiène accorde six à sept heures de sommeil aux gens, neuf à dix aux enfans et aux personnes d'une faible complexion ; elle ajoute que les vieillards doivent à peine s'assoupir quelques momens. Il est aisé de voir que ces différentes doses de sommeil sont proportionnées aux besoins de l'économie animale, d'où il résulte, pour la pratique, que le sommeil qui excède ces bornes est dangereux dans les maladies de ces différens âges, que les veilles le sont encore plus dans celles des jeunes gens et des enfant ; que vu la constitution naturelle de ceux-ci qui les rend plus disposés au sommeil, on doit employer moins souvent les narcotiques et en moindre dose pour eux que pour les vieillards, en se conformant d'ailleurs aux indications curatives⁵⁵.

D'une manière moins érudite que Camper d'après les critères de l'Académie, le travail de Tissot s'applique ainsi lui aussi à interroger l'aspect physiologique du sommeil et de la veille, avant de les examiner d'un point de vue thérapeutique. Cela se confirme dans la seconde partie de son travail consacrée à la thérapeutique, lorsqu'il traite « des causes accidentelles de la privation du sommeil, communes et étrangères à la nature et au caractère des différentes maladies » :

Après avoir fait cesser l'insomnie occasionnée par l'inflammation, la fièvre, la douleur [...], il est assez ordinaire que dans leurs second et dernier temps les malades soient privés du sommeil par différentes causes étrangères ; ils ne peuvent alors espérer de recouvrer leur santé lorsqu'un sommeil doux et paisible s'empare de leur membres languissans et qu'il commence à ranimer leur vigueur [...]. Assez souvent les malades ne sont privés du sommeil que parce qu'ils ont faim ou soif⁵⁶.

Les pages qui suivent contiennent ainsi plusieurs propositions afin de rétablir le sommeil en régulant la nutrition des malades, et si cela ne suffit pas, d'essayer de chercher du côté des passions de l'âme – deux choses « non-naturelles ». Le sommeil n'est ainsi plus chez Tissot une variable d'ajustement, mais bien un état auquel il faut appliquer les principes de l'hygiène afin de rétablir le bon fonctionnement de la machine humaine.

Le travail de Tissot n'est finalement distingué que grâce à l'avis des premiers chirurgiens du roi – Jean-Baptiste Andouillé du Tremblay (1718-1799) et Germain-Pichault de La Martinière (1697-1783) – qu'il était d'usage pour le jury de consulter avant de rendre le verdict final⁵⁷. Le 18 mars 1781, Andouillé prend ainsi la défense du « mémoire n° 9 » :

Je vous avoue que j'ai lu avec plaisir le n°9. Il est à la vérité un peu diffus, mais j'y ai trouvé de l'ordre, et des choses utiles dans la pratique et dont les jeunes gens peuvent profiter. M. de la Martinière, comme je vous l'ai dit, pense comme moi. Je conviens qu'il y a plus d'érudition dans

54 *Ibidem*, p. 16 et 24.

55 *Ibid*, p. 17-18.

56 *Ibid*, p. 102-110.

57 Voir Annexe *Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783)*.

le mémoire latin, mais la pratique se réduit à peu de choses, au moins le n°9 entre-il dans plus de détails et pose pour principe d'éloigner dans les maladies chirurgicales les causes locales et physiques qui s'opposent au sommeil telle que l'extraction des corps étrangers, les débridements des parties, etc⁵⁸.

Comme précisé, M. de la Martinière, Premier chirurgien et président de l'Académie partage cette opinion, qu'il exprime personnellement au secrétaire de l'Académie : « J'ai eu le temps de lire en courant les deux mémoires et je trouve que l'académie les a jugé un peu trop à la rigueur. Je trouve que le n°9 mérite plus d'égard ⁵⁹». Le Blond d'Oblen, son secrétaire précise ces propos :

M. de La Martinière m'envoie aussi les deux Mémoires cy joints pour le prix, qu'il me charge aussi de vous faire passer, et me mandant qu'il trouve que le comité a jugé, à ce qu'il lui semble ces deux mémoires un peu à la rigueur. Surtout le n°9 qui, à le bien méditer pouvoit être utile un peu retouché surtout aux chirurgiens des provinces qui ne sont point à portée des lumières des grands Maitres⁶⁰.

Le jury finit par se ranger à cet avis, et accorde finalement un accessit à Tissot, en reprenant les arguments avancés par les chirurgiens versaillais :

Le mémoire de M. Tissot a paru pouvoir servir à l'instruction des élèves et à les éclairer sur la pratique journalière. M. Camper, dont la doctrine est si scientifique sur le sommeil, ne dit presque rien concernant la prescription de la veille. M. Tissot a traité ce point avec [plus] d'étendue⁶¹.

Les deux mémoires distingués représentent ainsi chacun l'une des missions de l'Académie. Celui de Camper, érudit, discute les nouvelles pensées médicales afin de participer aux progrès de l'art chirurgical, alors que le mémoire de Tissot réunit les connaissances sur le sommeil et la veille utiles à l'ensemble des chirurgien du royaume. Si ses prescriptions pour une hygiène thérapeutique ne s'appuient pas – selon le jury – sur une conception physiologique précise, elles reposent néanmoins sur des observations et une pratique médicale de terrain – méthode nécessaire à la théorisation chirurgicale voulue par l'Académie royale de chirurgie, et sur laquelle s'appuie les analyses des nouveaux physiologistes.

À la lecture des mémoires primés en 1881, on pourrait ainsi en déduire, à l'instar du jury académicien, que la conception physiologique du sommeil est actée dans les milieux académiques et dans les réseaux intellectuels européens des Lumières, mais reste en grande partie l'apanage

58 « Lettre d'Andouillé sur le mémoire n°9. Versailles, le 18 mars 1781 », ARC6-D6- n°4, 1 feuillet.

59 ARC6-D6-n°2, « Lettre de M. de la Martinière à M. Louis, le 8 mars 1781 ».

60 ARC6-D6-n°3, « Lettre de Le Blond d'Oblen », 9 mars 1781.

61 ARC- Ms 30- 30, f.85.

d'une élite. Le mémoire de Camper pourrait ainsi s'adresser à un public érudit et éclairé, alors que le mémoire de Tissot, chirurgien militaire de province, constituerait un manuel plus abordable aux chirurgiens moins éduqués, qui semblent dans l'esprit des académiciens peupler une grande partie du royaume.

Si les mémoires non retenus au concours de 1881 n'ont malheureusement pas été conservés dans les archives de l'Académie Royale de Chirurgie, ces dernières contiennent néanmoins les manuscrits des quatre mémoires rejetés au concours pour la question sur les choses non-naturelles de 1773, ainsi que six des dix mémoires reçus en 1775. Si on ajoute à ces manuscrits les deux mémoires primés en 1775 – publiés par l'Académie – on dispose ainsi de douze des quatorze textes présentés au concours⁶². L'analyse des conceptions du sommeil proposées par ces candidats aux profils variés permet de nuancer encore davantage cette assertion.

B) UN PANORAMA DES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DU SOMMEIL À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE

L'analyse des définitions du sommeil présentées dans les manuscrits conservés dans les archives de l'Académie royale de Chirurgie permet en effet de mesurer la diffusion des différentes conceptions du sommeil, selon les profils des différents concurrents. On peut ainsi constater que ce ne sont pas forcément les candidats les plus insérés académiquement qui présentent dans leur travaux l'analyse la plus physiologique.

I- PROFIL DES CANDIDATS

Si la participation au concours de 1773 est faible – quatre candidats seulement envoient une proposition –, celle de l'année 1775 se situe par contre dans la moyenne haute de l'époque, avec dix mémoires reçus⁶³.

Parmi les textes proposés en 1773, deux sont rédigés en langue latine : le mémoire n°1, anonyme, et le mémoire n° 3, attribué d'après le programme manuscrit à M. Hickmann⁶⁴. On peut supposer que leur auteurs ont ainsi bénéficié d'éducation secondaire et aussi probablement suivi une formation à la faculté de médecine. Le mémoire n°3 pourrait ainsi être l'oeuvre de Robert

62 ARC6-D8, n°10 : « Mémoires 1772-1774 », Prix de 1773-1775. Nicolas Didelot et Nicolas Saucerotte, « Hygiène chirurgicale, ou Dissertation sur le sujet proposé par l'Académie de Chirurgie, pour le prix de 1775 : *Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non-naturelles ?* », dans *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome V, Paris, Didot le jeune, 1798, p. 1-126. Dominique Laflize, « Dissertation sur les Choses non-naturelles, considérées relativement à leur influence dans le traitement des maladies chirurgicales », *Ibidem*, p. 127-212.

63 Voir *Annexe*, « La participation aux concours ».

64 ARC6-D1-n°17

Hickmann, moine bénédictin médecin à l'Abbaye de Saint Hubert dans les Ardennes (1720-1787), licencié en médecine à l'université de Louvain, et membre correspondant de la Société de médecine de Nancy. Il a publié plusieurs observations médicales et savantes sur de nombreux sujets, dont certaines relevant de l'hygiène – notamment sur l'abus des aliments⁶⁵. Nous n'avons cependant pas la possibilité de confirmer cette identité.

Les deux autres mémoires, rédigés en français, ont été conservés avec l'identité de leurs auteurs décachetée. Le mémoire n°2 est l'oeuvre de Pierre Lespinasse, chirurgien à Jaure, dans le diocèse de Périgueux. C'est un ancien élève de l'Ecole pratique de chirurgie de Paris, dont il a reçu un accessit en 1769⁶⁶. Durant ses années de formation, Lespinasse a ainsi pu évoluer dans le milieu académique parisien, et a eu pour professeurs des membres du comité de l'Académie Royale de Chirurgie.

En 1775, Lespinasse semble à nouveau tenter sa chance au concours sur les choses non-naturelles. On peut en effet déduire qu'il est l'auteur du mémoire n°5 – archivé comme « Anonyme »-- par les similitudes avec le texte de 1773, mais aussi grâce à une mention dans la conclusion du travail de 1775 :

Le mémoire que j'ai l'honneur de lui présenter, n'est que le même que j'envoyai en 1773, sous la devise *tentare non nocet*, corrigé et augmenté du mieux qu'il m'a été possible, je souhaite que cette augmentation, laye rendu satisfaisant⁶⁷.

Le mémoire n°4 présenté au concours de 1773 est envoyé par Nicolas Didelot, médecin et chirurgien à Bruyères, en Lorraine⁶⁸. Nicolas Didelot a déjà envoyé plusieurs observations à l'Académie Royale de Chirurgie, puisque cette même année, il obtient le statut de correspondant et reçoit l'une des petites médailles.

À l'instar de Lespinasse, Didelot participe à nouveau en 1775. Pour augmenter ses chances de l'emporter, il s'est adjoint l'aide d'un de ses collègues, Nicolas Saucerotte, lui aussi correspondant de l'Académie et distingué par cette dernière à plusieurs reprises⁶⁹. Ce dernier est par ailleurs un proche du secrétaire perpétuel Antoine Louis.

65 Le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie* reporte par exemple la publication en 1790 de deux observations en allemand préalablement publiées dans *La Gazette salutaire*, portant l'une sur les propriétés des eaux des Ardennes, et l'autre sur l'abus des aliments liquides. Ces observations sont publiées dans *Neues archiv der practischen arzneykunst für aerzte wundaerzte und apotheker*, [« Nouvelles archives de médecine-pratique pour les médecins, les chirurgiens et les apothicaires, publiées par le docteur et professeur Meckel, de Halle], Leipsick, librairie Weygand, 1790. Voir *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, volume 88, année 1791, p. 287-288.

66 ARC6-D8-n°2

67 ARC6-D8-n°8, « Mémoire pour concourir au prix proposé par l'Académie Royale de chirurgie de Paris ; pour l'année 1775. *Homo natus ad laborem..* »

68 ARC6-D8-n°1

69 Saucerotte obtient en effet le prix d'émulation en 1766, le prix du concours de 1768 sur la théorie des lésions de la tête par contres coup, et une petite médaille en 1774.

Cette association permet au mémoire n°10 composé par les deux chirurgiens de remporter le prix. Didelot est alors présenté par le jury académicien comme « lieutenant du premier chirurgien du Roi, stipendié de la ville et de l'hôpital de Bruyères, en Lorraine, correspondant de l'Académie⁷⁰ ».

Le concours ayant été reporté, le prix de 1775 est double. L'Académie le partage entre deux mémoires, celui de Didelot et Saucerotte précité, et le mémoire n°8, œuvre de Dominique Laflize. Lui aussi originaire de Lorraine, Laflize est chirurgien en chef des hôpitaux, professeur au collège de chirurgie de Nancy et lieutenant du premier chirurgien du roi.

Le jury distingue en outre lors de ce concours de 1775 les mémoires n°4 et n°7 par des accessits. Ce sont ces deux mémoires dont les manuscrits sont manquants⁷¹. Ils sont attribués à Claude-Antoine Lombard et à Jean-Baptiste Chambon. Jean-Baptiste Chambon est alors chirurgien et correspondant de l'Académie à Brévannes-sous-Choiseul, et a déjà remporté les prix de 1767 et de 1774, tandis que Claude Antoine Lombard est chirurgien en chef des hôpitaux civils et militaires de Dole. Le jury précise qu'il accorde à Lombard le prix d'émulation pour « plusieurs Mémoires et observations intéressantes », attestant des liens de correspondance entre le candidat et l'institution.

Trois autres participants au concours de 1775 ont également pu être identifiés à partir des archives. Il s'agit de Joseph Dubrana, maître en chirurgie à Condom dans le Gers et auteur du mémoire n°1, de M. Chomet, chirurgien de l'Hôtel-Dieu et premier chirurgien du roi de Nogent-sur-Seine auteur du mémoire n°2, et enfin de M. Pirotte, maître en chirurgie à Sarrelouis qui a envoyé le mémoire n°6. Ces candidats semblent inconnus des chirurgiens de l'Académie. On ne connaît leur identité que par le papier cacheté par l'auteur joint au mémoire afin de garantir l'anonymat⁷².

Les deux derniers manuscrits conservés, les mémoires n°9 et n°3 ne contiennent malheureusement aucun indice qui permettent d'identifier leurs auteurs.

D'après les archives de l'Académie royale de Chirurgie, le total des quatorze mémoires envoyés pour concourir en 1773 et 1775 sont ainsi l'œuvre de treize candidats dont dix ont pu être identifiés⁷³. Quasiment tous de formation chirurgicale, ils exercent en province⁷⁴ et présentent des profils variés:

70 Séance publique

71 Ayant obtenus l'accessit, ils sont peut être répertoriés dans une autre partie des archives de l'ARC. Nos recherches dans ce sens, guidées par l'équipe de conservateurs de l'Académie Nationale de médecine, n'ont malheureusement pas été fructueuses.

72 ARC6-d8-n°5 à 7

73 Didelot et Lespinasse ayant participé les deux années, et Didelot et Saucerotte ayant signé à deux mains le second mémoire.

74 Le concours était interdit à tous les académiciens, quel que soit leur statut, les maîtres-chirurgiens parisiens n'étaient donc pas autorisés à concourir. Il n'était cependant pas rare que des étudiants en chirurgie, notamment des élèves de l'école pratique tentent leur chance. Contrairement au concours de 1781 sur le sommeil, on peut noter qu'aucun candidat étranger ne tente sa chance. Pour plus de précisions, voir Annexe.

Nom du candidat	Participation au prix en :	Désignation du métier	Titre	Lieu d'exercice du métier	Distinctions	Résultat du concours 1775
Chambon	1775	Chirurgien	Correspondant de l'académie	Brévannes-sous-Choiseul	ARC : Accessit en 1755 ; petite médaille en 1766 et 1774. Prix en 1770. Couronné par l'Académie de Dijon	Reçoit un accessit
Chomet	1775	Chirurgien	Chirurgien de l'hôtel Dieu de Nogent-sur-Seine Lieutenant du premier chirurgien du roi	Nogent-sur-Seine		
Didelot	1773 1775 (avec Saucerotte)	Chirurgien	Lieutenant du premier chirurgien du roi	Bruyères (Lorraine)		Prix (avec Saucerotte)
Hickmann	1773	Médecin?	Licencié en médecine à l'université de Louvain ? Membre correspondant de la société de médecine de Nancy ?	Ardennes ?		
Dubrana	1775	Chirurgien		Condom (Gers)		
Laflize	1775	Chirurgien	Lieutenant du premier chirurgien du roi Professeur et démonstrateur au Collège de chirurgie de Nancy Chirurgien en chef des hôpitaux de Nancy	Nancy		Prix Obtient la correspondance
Lespinasse	1773 1775	Chirurgien		Jaure (diocèse de Périgueux)	Accessit de l'école pratique de Chirurgie de Paris en 1769	
Lombard	1775	Chirurgien	Chirurgien-major des hôpitaux de Dôle	Dôle		Il reçoit le prix d'émulation et il est nommé correspondant de l'Académie.
Pirotte	1775	Maître en chirurgie		Sarrelouis ⁷⁵		
Saucerotte	1775 (avec Didelot)	Maître-ès-arts et en chirurgie	Correspondant de l'Académie Membre du collège de Chirurgie de Nancy	Lunéville	ARC : Prix d'émulation en 1766, Prix en 1768, Petite médaille en 1774.	Prix (avec Didelot)

La répartition géographique des lieux d'exercice des candidats correspond en grande partie à celui de la structuration des communautés chirurgicales à la fin du XVIII^e siècle étudiée par Toby Gelfand⁷⁶. L'Ile-de-France et la Champagne – où exercent Chambon et Chomet – font partie des régions comprenant le plus grand nombre de communautés chirurgicales. Ces dernières sont également importantes en Lorraine – lieu d'exercice de Didelot, Pirotte et Saucerotte –, où elles ont été constituées après l'annexion sous l'autorité du premier chirurgien du Roi et président de l'Académie, Germain-Pichault de La Martinière.

⁷⁵ Si Sarrelouis est aujourd'hui administrativement une commune allemande, elle était à l'époque rattachée depuis peu au royaume de France – depuis 1766 et le rattachement du duché de Lorraine et de Bar.

⁷⁶ Toby Gelfand, « Deux cultures, une professions : les chirurgiens français au XVIII^e siècle », RHMC, tome 27, n°3, juillet-septembre 1980, p. 468-484.

Ces candidats sont en outre bien insérés dans les réseaux chirurgicaux, et bénéficient d'une reconnaissance professionnelle au moins au niveau local. Chomet, Didelot et Laflize sont en effet lieutenants du premier chirurgien du roi, et donc choisis par leurs pairs pour être à la tête du collège chirurgical de leur ville. Ils sont notamment en charge de superviser et valider la formation des aspirants chirurgiens, et c'est sous leur autorité que ces derniers accèdent au rang de maîtres en chirurgie⁷⁷. Chambon, Laflize et Saucerotte entretiennent en outre des liens réguliers avec l'Académie, puisqu'ils sont soit déjà nommés correspondants, soit obtiennent la correspondance en 1775. Nicolas Saucerotte est également un proche du secrétaire perpétuel de l'Académie, Antoine Louis⁷⁸.

Claude-Antoine Lombard est présenté quant à lui comme un chirurgien militaire – ce qui est aussi le cas de Nicolas Saucerotte. L'armée constitue en effet une nouvelle voie d'accès au métier, offrant un enseignement basé sur la formation clinique et pratique, qui permet notamment à ces candidats d'être davantage entraînés aux attentes de l'Académie en matière de savoir chirurgical⁷⁹.

Joseph Dubrana originaire du sud-ouest et inconnu des réseaux académiques, semble davantage représenter les « praticiens de campagnes » empiriques, moins diplômés et reconnus. Son texte traduit d'ailleurs le sentiment qu'il existe un certain écart entre sa pratique et la culture académicienne :

Les circonstances me privent des secours les plus nécessaires, je ne suis point à portée de consulter les grands maîtres, qui ont enrichi l'art de guérir par leurs travaux, de puiser dans les auteurs les plus acrédités, les germes des connaissances qu'il faudrait développer, pour satisfaire les illustres plantes du célèbre jardin académique. j'espère d'ailleurs que mon âge servira d'excuse à la simplicité de ma production, et si j'ose entrer en lice, ce n'est que dans l'intention de donner quelques marques d'émulation, et de faire connaître le désir qui me presse pour travailler et m'instruire⁸⁰.

Exerçant à Jaure – situé sur la route Auch-Paris d'où provenait nombre de ces chirurgiens de campagne identifiés par Toby Gelfand – Pierre Lespinasse semble enfin s'être quant-à-lui assez distingué pour intégrer l'école Pratique de Dissection, gratuite, diplômante et n'acceptant qu'une vingtaine d'étudiants, parmi les meilleurs⁸¹. Cette formation ne lui permet pourtant pas de s'établir dans une ville assez importante pour constituer un collège de chirurgie.

77 Marie-José Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIII^e siècle », *Clio Medica*, n° 15 (3-4), 1981, p. 152.

78 Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart, « Antoine Louis », dans *Biographies médicales et scientifiques : XVIII^e siècle*, Paris, Dacosta, 1992, p.61-136

79 Voir Annexes et Christelle Rabier, *Les chirurgiens de Paris et de Londres, 1740-1815, ouvrage cité*.

80 Joseph Dubrana, « Hygiène chirurgicale ou Mémoire sur l'influence des choses nommées non-naturelles, dans le traitement des maladies chirurgicales », ARC6-D8- n°6, f.1.

81 Marie-José Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIII^e siècle », *Clio Medica*, n° 15 (3-4), 1981, p. 153.

Même si leur participation même au concours traduit déjà un certain niveau d’instruction, une recherche de reconnaissance professionnelle et peut-être une pénétration des idées des Lumières, ces dix candidats offrent toutefois une variété de profil, si ce n’est représentative, relativement large et témoignant de la diversité des statuts des chirurgiens à la fin du XVIII^e siècle.

II- UNE CONCEPTION PHYSIOLOGIQUE DU SOMMEIL DIFFUSÉE AU-DELÀ DES RÉSEAUX

ACADÉMIQUES

Contrairement à ce que pourrait laisser supposer le discours du jury pour le concours de 1781, il semble bien que la pénétration des conceptions physiologiques du sommeil ainsi que la remise en cause de son appartenance aux choses non-naturelles se fasse au-delà des réseaux de reconnaissance institués par l’Académie royale, et ce dès le début des années 1770.

Nous nous sommes ainsi intéressé aux définitions des choses-non naturelles et de l’hygiène données par les concurrents, avant d’étudier leurs définitions du sommeil.

Une partie des travaux proposés développent tout d’abord une conception traditionnelle des choses non-naturelles. Le travail de Laflize – qui remporte le prix en 1775 – énonce par exemple en introduction que, « c’est surtout dans les ouvrages d’Hippocrate et dans ceux de Celse » qu’il faut « puiser la plus grande partie des autorités » pour traiter le sujet, précepte qu’il applique dans sa définition de l’hygiène :

Ce que nous nommons nos habitudes, n’est, à proprement parler, que l’usage déterminé que fait chacune de nous des six choses qui sont l’objet de l’hygiène. c’est leur action continue, diversement modifiée, qui spécifie le tempérament de chaque individu, plus ou moins compliqué, plus ou moins marqué, et plus ou moins propre à rendre les différentes maladies auxquelles nous sommes exposés, ou plus fâcheuse, s’il concourt à en aggraver la cause, ou moins dangereuse, s’il en est le correctif. [...] La connoissance des causes propres à entretenir une maladie, donne, à celui qui la traite, les plus grandes espérances de réussite. Elle le met à portée de détourner, au profit de la machine, les ressources que la nature lui offre en elle ; car c’est la nature qui doit être le premier précepteur du médecin. [...] La médecine, en effet, ne doit être que la soustraction de ce qui surabonde, et l’addition de ce qui manque, et le mérite du médecin, dans son art peut être évalué par le degré de facilité avec lequel il opère l’un et l’autre⁸².

Les différentes « choses » de l’hygiène permettent donc pour Laflize, par leur diminution ou leur augmentation, de réguler le corps malade afin de le maintenir ou de le rétablir en bonne santé. Les définitions données par Lespinasse, Dubrana et Chomet relèvent également d’une conception humorale du corps humain :

82 Dominique Laflize, « Dissertation sur les Choses non-naturelles, considérées relativement à leur influence dans le traitement des maladies chirurgicales », *ouvrage cité*, p. 130-131.

Lespinasse 1773 ⁸³	On convient assez unanimement, que dans ces maladies, les moyens les plus propres et les mieux appliqués de la part du chirurgien ; deviennent insuffisants, s'ils ne sont secondés par la bonne disposition des humeurs du sujet ; or, qu'y a t-il de plus propre a entretenir cette bonne disposition, où a la rétablir si elle est perdue, que la sage administration des choses non naturelles, et qui puisse occasionner un dérangement plus préjudiciable soit dans les solides, soit dans les fluides, que le mauvais usage de ces mêmes choses.
[Lespinasse] 1775 ⁸⁴	On convient assez unanimement, que dans ces maladies [chirurgicales], les moyens les plus propres, et les mieux appliquée de la part du chirurgien, deviennent insuffisants, S'ils ne sont secondés par la bonne disposition du sujet, or qu'y a t'il de plus propre a entretenir cette bonne disposition, ou a la rétablir si elle est perdue, que la sage administration des choses non naturelles, et qui puisse occasionner un dérangement plus subit, et plus considérable, soit dans les solides, soit dans les fluides, que le mauvais usage de ces memes choses. Il est donc clair, que leur influence est des plus considérables, dans le traitement des maladies chirurgicales.
Dubrana 1775 ⁸⁵	Nous entendons par hygiène une partie de l'art de guérir qui traite des choses non naturelles, et des règles avec lesquelles on doit en user pour se conserver la santé. Les choses non naturelles sont ainsi nommées pour les distinguer des choses naturelles, qui font l'admirable composition de la machine humaine, et le sujet de la physiologie : Elles n'entrent donc point dans la structure du corps comme des naturelles ; mais la vie et la santé dépendent du bon usage qu'on en fait, et l'influence salutaire de leurs conditions requises, dans les maladies chirurgicales, est la clef de leur guérison.
Chomet 1775 ⁸⁶	Je répond que les choses non-naturelles sont au nombre de six, savoir, l'air, les alimens, le travail et le repos, le sommeil et les veilles, les excrétiens retenues ou évacuées, et les passions de l'âme.. Toutes ces choses sont nécessaires à la conservation de la vie, étant reçues ou appliquées méthodiquement, de même qu'elles lui sont toutes nuisibles par leur mauvaise qualité ou par leur trop grande ou trop petite quantité.

Dubrana insiste ainsi bien sur la séparation entre les choses non-naturelles, relevant de l'hygiène, et les choses naturelles, relevant de la physiologie.

On remarque néanmoins qu'un candidat comme Lespinasse inclut déjà dans sa réflexion quelques éléments de pensée mécaniciste, notamment quand il explique qu'une mauvaise utilisation de l'hygiène peut occasionner une perturbation des « fluides » ou des « solides » corporels. Lespinasse pense peut-être que parler d'humeurs est l'une des raisons pour laquelle son travail a été disqualifié en 1773, puisqu'en 1775, il enlève le terme de sa définition.

De la même manière, le mémoire anonyme n°3 de 1775 présente une définition traditionnelle de l'hygiène, à laquelle sont incorporés des éléments de compréhension issus d'une conception mécaniciste du corps humain :

L'air qui nous environne, les substances qui nous alimente, ce qui facilite le jeu de nos solides, l'accélère ou le retarde. La consistance, la fluidité, la circulation et la [dépuration] des fluides, et enfin les passions qui troubles les fonctions, tous ces objets ont été considéré relativement à l'influence qu'ils ont sur nos corps. En considérant l'homme comme environné de [?], il [le père de l'art de guérir] a observé qu'il pouvait trouver la source de sa destruction dans les moyens que la nature lui présentait pour se conserver, cela l'a engagé a considérer les effets qu'ils produisent

83 ARC6-D8, n°2, « Mémoire n°2 attribué à Lespinasse ».

84 ARC6-D8- n°8, « Mémoire rejeté anonyme n°5 »/

85 ARC6-D8-n°6, « Hygiène chirurgicale ou mémoire sur l'influence des choses non-naturels dans le traitement des maladies du ressort de la chirurgie par Joseph Dubrana, maître en chirurgie à Condom ».

86 ARC6-D8-n°5, « Mémoire n°2 attribué à Chomet ».

sur les corps, et à présenter des règles sages pour les diriger selon le désir de la nature. Ses observations sur cet objet forme le meilleur traité d'hygiène que nous ayons. Les choses que l'on nomme non naturelles ne sont ainsi nommées que par rapport au mauvais usage qu'on peut en faire, lorsqu'elles sont bien dirigées, elles sont très naturelles⁸⁷.

La définition du sommeil donnée par ces concurrents repose elle aussi sur les textes antiques. Chomet et le mémoire anonyme n°3 se contentent ainsi de rappeler la conception humorale, notant que le sommeil naturel permet de réparer « la perte des parties spiritueuses du sang⁸⁸ », avant de lister les maladies chirurgicales où le sommeil facilite la guérison.

Lespinasse et Laflize reprennent un peu plus longuement les auteurs anciens, considérant le sommeil comme une forme avancée du repos, comparable à « une mort momentanée » :

Lespinasse 1775 ⁸⁹	Le sommeil n'étant autre chose, que le repos, et la cessation de toutes les fonctions animales, tandis que les fonctions naturelles et vitales restent dans leur continuel exercice, il n'est pas douteux qu'il ne contribue beaucoup à la réparation des esprits animaux, et de la partie aqueuse, et balsamique du sang, épuisé par les longs travaux, les vives douleurs et les longues veilles, et qu'il n'influe par conséquent beaucoup à la guérison des maladies chirurgicales, en rétablissant la partie des humeurs la plus nécessaire à cet effet.
Laflize 1775 ⁹⁰	C'est pour ne pas nous écarter de l'ordre usité parmi les hygiénistes, que nous présentons cet article sous un titre séparé du précédent. La veille, en effet, peut être considérée comme le premier degré de l'exercice, et le sommeil comme le dernier degré du repos. Avicenne les distinguoit à peine. La veille, disoit-il est comme le mouvement, et le sommeil comme le repos. Le sommeil est une pleine et entière cessation de tous les fonctions et de tous les mouvemens volontaires : il est à cet égard une sorte de mort momentanée, pendant laquelle la nature distribue et dépose en leur place les particules des alimens destinés à la nutrition. C'est là l'avantage que la succession alternative du sommeil et de la veille procure dans l'état de santé, et dans celui qui est également éloigné des symptômes phlogistiques des grandes maladies chirurgicales, et de la froide inertie qui accompagne les autres.

À l'inverse, et alors même que sa définition des choses non-naturelles reste classique, Joseph Dubrana donne une interprétation bien plus physiologique du sommeil :

Le sommeil est un état dans lequel les organes des sens et ceux des mouvemens involontaires, ne peuvent recevoir l'impression des objets. La veille, au contraire, est un état dans lequel les organes des sens et ceux qui sont destinés aux mouvemens volontaires sont tellement disposés, qu'ils peuvent facilement être affectés par les objets extérieurs et exercer les mouvemens auxquels ils sont destinés. Ce dernier état dépend de la bonne disposition des solides, et de l'abondance des esprits animaux, qui tendent tous les ressorts de la machine humaine. Le premier, au contraire, à pour cause la disette de ces mêmes esprits, qui fait tomber toutes les parties dans le relâchement, car la substance médiatrice prise dans la famille des liqueurs que nous connaissons sous le nom des lymphes nerveale, de suc nerveux, est incapable de donner du ressort, d'exécuter les ordres de

87 ARC6-D8-n°10, « Mémoire n°3 rejeté. anonyme».

88 ARC6-D8-n°5, « Mémoire n°2 attribué à Chomet ».

89 La définition de 1773 est quasiment identique : « Le sommeil n'étant autre chose que le repos, et la cessation de toutes les fonctions animales, tandis que les fonctions naturelles, et vitales, restent dans leur intégrité ; et il n'est pas douteux qu'il ne contribue beaucoup à la réparation des esprits animaux, et de la partie aqueuse et balsamique du sang ; épuisée par les longs travaux, les vives douleurs ou les longues veilles ; et qu'il n'influe par conséquent beaucoup à la guérison des maladies chirurgicales, en rétablissant la partie des humeurs à cet effet ». ARC6-D8, n°2, « Mémoire n°2 attribué à Lespinasse » et ARC6-D8- n°8, « Mémoire rejeté anonyme n°5 ».

90 Dominique Laflize, *ouvrage cité*, p.130-131.

l'âme s'il n'en reçoit la propriété de son seul agent, l'esprit animal (Le célèbre Le Cat traite du mouvement musculaire art. III, paragraphe IV)⁹¹.

Dubrana appuie sa définition sur les travaux de Claude-Nicolas Le Cat (1700-1768), médecin, chirurgien et physicien – membre associé de l'Académie et récompensé plusieurs fois⁹².

Les travaux de Nicolas Didelot – aidé en 1775 par Saucerotte – intègrent également et de manière plus poussée l'influence des nouvelles pensées physiologiques. En 1773 comme en 1775, les mémoires qu'il présente nuancent ainsi la terminologie choisie par l'Académie, proposant une redéfinition des choses dites non-naturelles :

Didelot 1773 ⁹³	Les auteurs ont nommé non naturelles, les choses nécessaires à la conservation du corps humain, et qui, selon eux, n'entrent pas dans la constitution et la composition de cette machine : c'est à dire qui ne sont pas de sa nature et de son essence. Je n'entrerai pas dans de longs détails pour apprécier le mérite de cette définition qui est digne de tenir place parmi les subtilités péripatéticiennes, relativement à l'obscurité et à la contradiction qu'elles renferment ; car qu'y a-t-il de plus naturel à l'égard de l'homme que l'air, les aliments, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, les excréments retenues ou évacuées en trop grande quantité, et les passions de l'âme.
Didelot et Saucerotte 1775 ⁹⁴	<u>Choses nommées non naturelles</u> : les auteurs ont nommé non-naturelles les choses nécessaires à la conservation du corps humain, et qui selon eux n'entrent pas dans la constitution et la composition de cette machine, c'est à dire qui ne sont pas de sa nature et de son essence. « Il faut l'avouer, dit Mackenzie, rien de plus choquant que cet épithète de choses non-naturelles, donnée aux aliments, l'air, au sommeil, etc. c'est à dire aux choses les plus nécessaires pour notre subsistance. c'est un échantillon du jargon des écoles péripatéticiennes. Il doit probablement sa naissance à un passage de Galien, où ce fameux médecin divise en trois classes les choses qui se rapportent au corps humain, les unes naturelles, celles là non naturelles, et les autres contre nature ». Quoi qu'il en soit, nous admettrons la division que Galien et ceux qui l'ont suivi, ont faite des choses nommées non-naturelles, au nombre de six, savoir l'air, les aliments et la boisson, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, les excréments évacués ou retenus, les passions et affections de l'âme.

Pour le futur lauréat, la notion même de « non-naturelle » est surannée, relevant d'une conception « péripatéticienne » – c'est-à-dire de la philosophie aristotélicienne – qui a été réfutée par les auteurs modernes. Dans l'introduction de 1775, peut-être avec une référence suggérée par Saucerotte, les deux auteurs appuient leur analyse sur l'ouvrage du médecin écossais James Mackenzie⁹⁵. Le second travail de Didelot et Saucerotte s'appuie ainsi sur une bonne connaissance

91 Joseph Dubrana, « Hygiène chirurgicale ou Mémoire sur l'influence des choses nommées non-naturelles, dans le traitement des maladies chirurgicales », ARC6-D8- n°6.

92 Claude-Nicolas Le Cat, *Traité de l'existence, de la nature et des propriétés du fluide des nerfs et principalement de son action pour le mouvement musculaire*, [Prix de l'Académie de Berlin], Berlin, 1765. Sur les liens entre Le Cat et l'Académie, voir *Annexe*.

93 ARC6-D8-n°1, « Mémoire n°4 rejeté attribué à Didelot ».

94 Nicolas Didelot et Nicolas Saucerotte, « Hygiène chirurgicale, ou Dissertation sur le sujet proposé par l'Académie de Chirurgie, pour le P prix de 1775 : *Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non-naturelles ?* », *ouvrage cité*.

95 Publié en 1759, puis traduit et plusieurs fois réédité en français, son traité d'hygiène propose une histoire des six-choses non-naturelles, reprenant leur définition par les auteurs antiques, mais les confrontant dans un second temps aux théories physiologiques de Boerhaave. James Mackenzie [ou Jacques Mackenzie], *Histoire de la santé et de l'art de la conserver, ou exposition fidèle de tout ce que les médecins et les philosophes, tant*

des physiologistes, mais se contente ensuite d'une description succincte de l'état de sommeil : « Le sommeil est une cessation de nos fonctions intellectuelles et de nos mouvements volontaire, c'est un état de repos que prend la nature pour réparer les forces affoiblies par la veille, l'exercice ou la maladie ».

Sans montrer autant d'érudition, le mémoire de Pirotte interroge lui aussi la notion de « non-naturelle » :

Des élémens qui nous environnent ainsi que des substances qui se tirent des trois règnes, toute chose qui influe continuellement sur notre constitution, non seulement en santé, où nous éprouvons sensiblement, et presque à chaque instant les effets variés de ces différens êtres sur l'économie animale, mais particulièrement dans la marche rapide des maux dont nous sommes pour ainsi dire continuellement tourmentés.

En effet, le choc continuel des élémens sur nos organes contrebalancés par la répulsion des puissances internes établit généralement chez tous les êtres un travail perpétuel ; nos fibres, nos canaux sont donc continuellement dans deux états différens, c'est à dire tendus et relâchés alternativement, la durée de l'un et de l'autre de ces Etats ne peut subsister un certain temps sans porter le trouble et la confusion. Dans la famille des liqueurs, celle ci une fois effarouchées se mutineront contre les solides qui les contiennent de sorte que l'un sera détruit par l'autre et l'édifice ébranlé dans toutes ses parties tombera nécessairement en dissolution tel est notre position malheureuse. Et d'autant plus malheureuse qu'il semble que les moyens qui pourroient modérer ces cruels effets échappent aux plus scrupuleuses recherches⁹⁶.

Pirotte exprime ici d'une façon très personnelle une médecine influencée par les théories mécanicistes. Il cite très peu d'auteurs, mais parle avec ses propres mots d'économie animale, et décrit un corps humain en « travail perpétuel », composé de solides, de liqueurs et de fibres. Pour lui, même si la médecine n'est pas encore en mesure d'expliquer tous les détails sur le fonctionnement de la machine humaine, une compréhension systémique générale, même floue, aide la pratique médicale :

Ce voile ténébreux qui depuis si longtemps couvre toutes les merveilles, et les mystères de la nature n'a encore pu être déchiré malgré les recherches pénibles de plusieurs grands hommes, nous voyons des effets résultant des causes en apparence sensible de façon que l'on croirait volontiers avoir tout pénétré, tandis qu'au contraire nous ne touchons que la simple surface. A quoi me sert donc de promener mes yeux dans cet immense atmosphère qui m'environne, y passer en revue les différens méthéores qui y nage qui y sont balancés et rejettés, ainsi que les miasmes différens qui établissent différens genre d'épidémies. Il est visible et hors de doute qu'ils parcourent tous nos canaux avec nos liqueurs, qu'ils excisent dans le silence des solide des contractions contre nature ou il les réduisent par degré dans l'appauvrissement après avoir ruiné la masse générale des liqueurs⁹⁷.

anciens que modernes, ont prescrit de plus intéressant pour la conservation de la santé. Avec un choix des meilleures règles à observer dans cette vue et une idée des principes qui leur servent de fondement, La Haye, D'Aillaud, Lyon, Frères Perisse, 1761.

96 ARC6-D8, n°7, « Mémoire n°6 attribué à Pirotte », f. 1-5.

97 *Ibidem*.

Sa théorie médicale permet ainsi d'expliquer les déséquilibres que créent la maladie, et justifier la nécessité de l'hygiène :

Nos recherches doivent comme nous l'avons dit avoir pour objet les moyens qui puissent au moins contrebalancer l'action trop vive des êtres qui nous environnent, qui nous pénètrent de toute part, qui excitent des irritations plus ou moins vicieuses et relativement à la nature de leurs principes. [...] Ces moyens comme l'on voit ne peuvent se déduire que de l'histoire générale des choses non-naturelles, de leurs diverses qualités, de leurs dispositions variés et de leurs façons différentes d'agir dans le jeu de l'économie animale. Nous allons en conséquence tâcher de parcourir cette nombreuse famille, tirer [au] fur et à mesure que nous développerons la nature de chaque membre, les conséquences pratiques les plus judicieuses qu'il sera possible⁹⁸.

Les différents « tempéraments » identifiés par les anciens ne sont ainsi pour Pirotte que des combinaisons différentes de la machine humaine, dont il faut comprendre les particularités afin de pouvoir soigner les différentes configurations physiologiques:

Dans la partie intéressante de la même histoire, il ne suffit pas d'analyser tous les êtres, de découvrir leurs nature, c'est principalement leurs propriétés physiques et leurs façon différente d'agir dans l'économie animale qui doit être connue, ce sera aussi sur cette partie essentielle qu'[évoluera] toute cette dissertation⁹⁹.

Pirotte donne par la suite une définition du sommeil influencée par la pensée des vitalistes :

Le sommeil et la veille sont deux états absolument différents relativement à leurs causes et à leurs effets, le sommeil est l'effet de la dissipation des sucs alimentaires fournis par le système des nerfs ainsi que de la matière étherienne intimement unie à ce suc nerval. On sait que le feu est le principal mobile de toute action en conséquence sa privation ou sa diminution doit ralentir les effets. Le sommeil n'est qu'une diminution d'action ; la veille, au contraire est un état d'action complète opéré par la restitution des substances perdues. La durée de l'un et de l'autre est en raison des causes et des puissances qui les régissent d'une façon plus ou moins salutaire. l'action fougueuse des passions entre essentiellement dans la mauvaise disposition de ses deux états ainsi que sur le mécanisme général des fonctions comme nous l'avons dit ci devant en faisant l'histoire des différentes infirmités qui en découlent¹⁰⁰.

Pirotte, tout comme Dubrana semble ainsi trouver nécessaire de décrire le mécanisme du sommeil naturel, avant de pouvoir ensuite traiter de thérapeutique chirurgicale.

L'étude des différentes conceptions de l'hygiène et du sommeil proposées par les candidats montre ainsi les différents degrés de pénétration de la nouvelle pensée médicale chez les praticiens français, ainsi que la possibilité d'hybridation de ces concepts avec des systèmes d'explication pré-existants et plus anciens. Pour reprendre l'expression de Jacques Léonard, les différentes théories médicales s'y « présentent comme des strates qui se superposent en se succédant et dont les plus anciennes conservent une influence résiduelle¹⁰¹ ».

On remarque que les candidats qui avancent une conception davantage physiologiques ne sont pas forcément les chirurgiens les plus insérés dans le monde académique, et vice-versa. En effet,

98 *Ibid.*

99 *Ibid.*

100 *Ibid.*

101 Jacques Léonard, *La médecine, entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 9.

Pirotte comme Dubrana sont de simples maître en chirurgie de province. On n'a pas connaissances d'autres travaux de Pirotte, et le seul autre écrit connu de Joseph Dubrana publié en 1775 – sur une épizootie qui frappait sa région – l'est surtout car il a été repris par Félix Vicq d'Azyr l'année suivante¹⁰². Quant au lauréat Dominique Laflize, il produit un travail développant une perception très traditionnelle du corps humain, alors qu'il est un chirurgien nancéien reconnu, lieutenant du premier chirurgien du roi, et futur associé de l'Académie.

Bien que relevant de niveaux de conception théorique différents, ces diverses manières de comprendre le corps humain ne changent cependant pas, comme nous l'avons dit, la façon d'appréhender la guérison des corps malades. C'est en effet cette question qui est au coeur du sujet donné par l'Académie, et l'ensemble des travaux abordent les différents cas dans lesquels le sommeil doit être favorisé – si besoin par l'usage de narcotiques – ou au contraire évité. La qualité du sommeil constitue alors un symptôme de la guérison ou de l'aggravation de la maladie.

La cure des maladies chirurgicales étant l'objet principal de la question posée par l'Académie, cela explique pourquoi le jury a pu couronné en 1775 à la fois le mémoire de M. Laflize, dont la théorie médicale est basée sur les écrits des anciens, et le mémoire de Saucerotte et Didelot, davantage au fait des pensées de Boerhaave et Haller.

Quelques années plus tard, lorsque la question du concours se consacre exclusivement au sommeil, ce n'est néanmoins plus le cas. Il ne semble en effet plus possible de faire l'impasse sur les acquisition de la physiologie pour parler de ce sujet spécifique. Les deux mémoires distingués sur la question se doivent d'intégrer les nouvelles théories – qu'ils les aient développé ou non.

Les concours de l'Académie royale de chirurgie sur l'hygiène et le sommeil nous permettent ainsi de dresser un état des lieux de la diffusion des conceptions du sommeil dans la profession chirurgicale avant la Révolution française. Si cela confirme bien que les milieux chirurgicaux sont un des vecteurs de diffusion de la nouvelle physiologie en France au XVIII^e siècle, cette étude montre également qu'elle se fait au-delà du milieu parisien et du réseau académique des collèges chirurgicaux de province.

III- ÉDITION DES PREMIÈRES PHYSIOLOGIES DU SOMMEIL SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

102 « Mémoire ou observations sur la maladie épizootique, qui ravage actuellement le Condomois » dans le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, (1775-2) (p.235). Observation reprise par Vicq d'Azyr dans *Exposé des moyens curatifs & préservatifs qui peuvent être employés contre les maladies pestilentielles des bêtes à cornes*, Chez Mérigot, 1776.

Le mémoire sur le sommeil de Clément-Joseph Tissot, publié durant la période révolutionnaire, figure ainsi parmi les premiers ouvrages médicaux édités consacrés exclusivement au sommeil, et contribue à en diffuser une prise en compte physiologique et non plus hygiénique¹⁰³. La suppression de la censure permet en effet sous la Révolution française le développement d'une nouvelle édition médicale, et la publication des premières monographies consacrées au sommeil d'un point de vue physiologique¹⁰⁴.

Le travail d'Alice Bretagne établit en effet que si le premier ouvrage médical à prendre pour seul objet le sommeil semble dater de 1640 – *Les causes de la veille et du sommeil, des songes, de la vie et de la mort* de Scipion Duplex – il faut ensuite attendre ensuite la fin du XVIII^e siècle pour trouver de nouvelles monographies consacrées au sujet¹⁰⁵. Précédant l'ouvrage de Tissot, Guillaume Garnier identifie ainsi une première physiologie du sommeil publiée en langue française anonymement à la Haye en 1779 – très probablement pour échapper à la censure. L'auteur, désigné par les initiales P. F. L. M. y développe une définition du sommeil inspirée des théories vitalistes, avant de consacrer la plus grande partie de l'ouvrage à des questions philosophiques :

La sensibilité de l'homme est évidemment le résultat de son pur mécanisme. Semblable à l'horloge qui ne va qu'autant qu'elle est montée, & qui s'arrête aussitôt que son poids, ou son ressort viennent à tomber, cette faculté souffre journellement des interruptions. Disposé pour ne marcher qu'un certain tems, le jeu de ses organes s'épuise : & elle a besoin d'attendre pour se remettre en train qu'il soit renouvelé. Je n'entrerai point d'analyser & de décrire toutes les pièces qui peuvent composer le rouage d'une telle machine. J'y distinguerai seulement trois parties essentielles, que je regarde comme les trois principaux éléments de la sensibilité. La première de ces parties que j'appelle organe central, ou centre de sensibilité, est dans les corps animés, ce que le centre de gravité est dans les corps graves. C'est un point unique où convergent & se réunissent à l'intérieur dans les premiers tous les rayons sensitifs, comme sont dans les derniers toutes les lignes pesantes. La seconde est le prolongement des fibres & des nerfs dans la substance du corps, depuis le point central jusqu'à la peau, où ils viennent se terminer, comme les rayons d'un cercle se terminent à la circonférence. La troisième enfin est formée à l'extrémité de ceux-ci par de petites pointes fibreuses qui dépassent un peu la peau, & tapissent toute la surface, comme celle de la terre est tapissée d'herbes & de moissons¹⁰⁶.

103 Clément-Joseph Tissot, « Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes » dans *Oeuvres de Tissot*, tome II, Besançon, impr. De Briot, an III, 1794-1795. Clément-Joseph Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, Paris, Koenig, 1798. Pour plus de précisions sur l'entreprise éditoriale du mémoire de Tissot, voir Annexe *Les prix de l'Académie royal de chirurgie*, « La publication tardive des mémoires distingués sous la Révolution Française ».

104 « Vulgarisation et diffusion de la médecine pendant la Révolution : l'exemple de la chirurgie », *Annales historiques de la Révolution française*, n°338, Paris, Société des études robespierristes, Armand Colin, décembre 2004, p.75-94.

105 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 159-293.

106 P. F. L. M. , *Du Sommeil*, La Haye, Gosse, 1779, p. 14-16.

On retrouve là encore une hybridation entre l'interprétation des travaux anatomistes et vitalistes, et la tradition aristotélicienne, pour qui le sommeil naît de la digestion – fonction qui nécessitait que le corps se replie sur lui-même pour réparer ses forces¹⁰⁷.

La publication du mémoire de Tissot et l'ouvrage publié à la Haye ne font néanmoins pas encore de la physiologie du sommeil le coeur de leur texte, contrairement au travail du vétérinaire Philibert Chabert publié quelques années plus tard.

Intitulé *Du sommeil*, l'ouvrage de Philibert Chabert paraît une première fois en **1796**, puis réédité en 1800, la première édition étant épuisée¹⁰⁸. Lorsqu'il publie ce texte, Chabert est connu des milieux académiques et médicaux parisiens.

Né à Lyon le 6 janvier 1737, Philibert Chabert continue le métier de son père maréchal-ferrant et effectue sa formation à Paris auprès de Lafosse, avant d'être attaché à la maison du prince de Condé. Après avoir participé à plusieurs campagnes militaires, il intègre de retour dans sa ville natale l'équipe enseignante de l'école vétérinaire de Lyon, puis il est appelé à l'école vétérinaire d'Alfort où il enseigne d'abord la maréchalerie, puis les maladies et les opérations, avant d'en prendre la direction à la mort de son fondateur Claude Bourgelat en 1780.

À la suite de ce dernier, Philibert Chabert essaie d'asseoir et étendre le champ de compétence de la vétérinaire, afin notamment de la faire reconnaître comme science médicale. Les écoles vétérinaires créées au début du XVIII^e siècle mettent en effet au coeur de leur enseignement l'apprentissage des savoirs chirurgicaux, mis en pratique dans des amphithéâtres d'anatomie et au sein de l'hôpital vétérinaire d'Alfort. Le développement d'une médecine pratique basée sur l'observation fait alors la fierté des enseignants, au point même pour la chercheuse Delphine Berdah « de se sentir bien supérieurs aux médecins de l'Ancien Régime ». Selon l'historienne, Philibert Chabert « considérait clairement que les savoirs médicaux et vétérinaires devaient reposer sur des enseignements identiques, capables de se féconder mutuellement »¹⁰⁹. Chabert est d'ailleurs correspondant de l'Académie de médecine et encourage ses élèves à envoyer des mémoires pour concourir aux prix que cette dernière propose. À partir de l'expérimentation sur les animaux, les

107 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 207.

108 Lors de la seconde édition, un avis de l'éditeur précise en effet « L'auteur de cet Ouvrage l'a composé en 1793, pendant sa réclusion. La première édition est de cette époque. En peu de temps elle fut épuisée : on espère que celle-ci fera plaisir au public, cet ouvrage contenant des vues d'une utilité constante, fondée sur une saine physiologie ». Philibert Chabert, *Du Sommeil*, Conflant-Charenton, J.C. Laveaux, L'an IV de la République française, 1796. Nouvelle édition, Paris, chez Meurant jeune, imprimerie d'Egron, L'an IX de la République française, 1800.

109 Delphine Berdah, « Entre scientification et travail de frontières : les transformations des savoirs vétérinaires en France, XVIII^e-XIX^e siècle », Paris, Belin, RHMC, octobre-décembre 2012, n° 59-4, p. 51-96, p. 68-69.

vétérinaires entendent en effet contribuer à une meilleure explication du vivant et participer pleinement à l'élaboration du savoir physiologique sur le corps humain¹¹⁰.

C'est dans cette perspective que Chabert édite sa physiologie du sommeil durant la période révolutionnaire, dans un contexte où sous la houlette de Félix Vicq d'Azyr, une partie de l'élite vétérinaire cherche à réunir au sein d'une même école la médecine, la chirurgie et la vétérinaire. Philibert Chabert développe dans son ouvrage un regard sur le corps « conçu à la fois dans ses mécanismes et sa vitalité¹¹¹ » :

Les organes, de quelques nature qu'ils soient, et dont l'ensemble constitue notre frêle machine et concourt à son existence, ne sont que des agens passifs ; ils n'exercent les fonctions qui leur ont été départies, que par l'entremise des nerfs, et ces mêmes nerfs ne deviennent agens actifs que par le fluide nerveux qu'ils reçoivent du cerveau, du cervelet et de la moelle allongée, pour le transporter dans toutes les parties de la machine ; car il n'est aucun point de toute la surface, tant intérieure qu'extérieure, qui puisse jouir de la vie sans présence. Ce fluide, dont la nature et la fabrication nous sont inconnues, est l'âme de la machine animale, il est l'agent efficient de tous ses mouvemens, il exerce sur toutes ses opérations un empire absolu ; sa présence constitue la vie ; et cette vie, ou les facultés qu'elle détermine, en opère la filtration et la distribution pour l'exécution des fonctions. c'est ainsi qu'il est, tour à tour, cause et effet de sa perte et de son renouvellement ; ainsi et de la même manière que le sommeil agit pour amener l'exercice des corps, et leur exercice pour amener le sommeil¹¹².

S'il ne propose ainsi pas une nouvelle théorie du sommeil, Chabert appuie ses théories sur une anatomie comparée, appliquant une méthodologie proche de celle qui sera mise en place dans les nouvelles institutions médicales issues de la Révolution. C'est surtout, cet aspect de son travail qui sera, comme nous le verrons, repris ensuite par les étudiants en médecine qui s'intéresseront au sommeil au début du XIX^e siècle¹¹³.

110 *Ibidem*.

111 Nous empruntons cette formulation à Christelle Rabier, qui l'utilise en conclusion de sa thèse à propos des chirurgiens du XVIII^e siècle. Christelle Rabier, *Les chirurgiens de Paris et de Londres, 1740-1815. Economie, identités, savoirs*, thèse sous la direction de Pietro Corsi, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2008, 614 f. f. 478.

112 Philibert Chabert, *Du Sommeil* [1796], Paris, chez Meurant jeune, imprimerie d'Egroun, L'an IX de la République française, 1800, p. 4-5. Pour une description précise de la physiologie du sommeil développée par Chabert, voir Guillaume Garnier, « *Du sommeil* par le citoyen Chabert : une « saine physiologie » » dans Philippe Bourdin (dir.), *Les nuits de la Révolution française*, Clermont Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2013, p. 309-319.

113 Philibert Chabert connaît une moins grande postérité aux XIX^e et XX^e siècles que son prédécesseur Claude Bourgelat, où encore que certains de ces contemporains collègues-professeurs d'Alfort. D'une part, dans leur lutte pour affirmer leur champ d'expertise professionnel, les vétérinaires du XIX^e siècle s'opposent aux « empiriques », maréchaux et écuyers qui eux-aussi prétendent à pouvoir exercer la médecine animale. Philibert Chabert dans sa formation avant tout pratique tout comme dans ces fonctions au sein des écoles vétérinaires est d'abord un maréchal-ferrant, plus difficilement convocable dans leur souci d'affirmation professionnelle. D'autre part, Chabert est tout d'abord un vétérinaire et non un médecin. La réunion de l'art vétérinaire avec la médecine et la chirurgie, souhaitée par certains révolutionnaires comme Vicq d'Azyr n'est pas suivie d'effet. Si la physiologie du sommeil de Chabert est citée quelquefois par les médecins qui étudieront à sa suite la physiologie du sommeil, c'est seulement pour sa compétence dans la comparaison du sommeil humain avec l'économie animale. C'est dans ce cadre qu'il est cité dans les thèses de médecine sur le sommeil de Charles-Marie Frain (1802) et Victor Arsène Choquet (1808). Charles-Marie Frain, *Dissertation sur le sommeil présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 29 Frimaire an XI*, Paris, Imprimerie

La diffusion progressive des nouvelles conceptions physiologiques, notamment par le biais des professions chirurgicale et vétérinaire permet ainsi à la fin du XVIII^e siècle le passage du sommeil de l'hygiène vers la physiologie. Cette vision du sommeil est ensuite entérinée à partir de la Révolution française, qui consacre la discipline physiologique au sein de la refonte de l'enseignement médical.

Même si les causes systémiques du sommeil restent alors sujettes à la confrontation de plusieurs suppositions théoriques, les physiologistes s'accordent au tournant du XIX^e siècle sur une définition du sommeil qui n'évoluera guère plus jusqu'à la fin du siècle. Si cette définition s'inscrit bien dans la lignée des conceptions théoriques des XVII^e et XVIII^e siècle, l'observation clinique permet de confirmer ou au contraire de réfuter les présupposés hygiéniques des périodes précédentes, et d'édicter de nouvelles prescriptions du sommeil, dépendant de la physiologie.

II- LES PRESCRIPTIONS DU DORMIR ÉTABLIES PAR LA PHYSIOLOGIE CLINIQUE (1800-1914)

À la suite de la Révolution française, la refonte de l'enseignement médical réunissant médecine, chirurgie et pharmacie ainsi que l'institutionnalisation de l'hôpital comme lieu d'apprentissage des savoirs médicaux permettent à la « méthode anatomo-clinique » de s'imposer progressivement. En partie héritière des pensées médicales physiologistes développées au cours des périodes précédentes, cette transformation institutionnelle qui place au cœur du savoir la méthode expérimentale, systématise les observations – sur les malades, par autopsie, et par l'anatomie animale comparée –, et offre un nouveau regard sur la maladie¹¹⁴. Si c'est ainsi sur le terrain de la pathologie d'une part, et du développement de la méthode anatomo-clinique d'autre part que semble principalement se jouer au tournant du XIX^e siècle cette « révolution scientifique et biopolitique¹¹⁵ », elle permet également à la jeune discipline physiologique de se constituer comme matière médicale

de Farge, an XI, 1802, p. 53. Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou sommeil considéré dans l'état de santé et de maladie ; dissertation présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 17 novembre 1808*, Paris, Didot jeune, 1808, p. 27.

114 Michel Foucault, *La Naissance de la clinique, ouvrage cité*. Jacques Léonard, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs, ouvrage cité*. L'analyse de Michel Foucault et Jacques Léonard est nuancée et précisée par les travaux d'Othmar Keel, qui inscrit cet « avènement de la clinique » dans un contexte européen, le décrivant comme le résultat d'une lente évolution de la pensée médicale, puisant sa source dans les travaux des siècles précédents. Proposant un redécoupage chronologique s'étendant des années 1750 à 1815, son analyse montre également que le paradigme clinique se diffuse aussi en marge des nouvelles institutions, par le biais de la médecine militaire et le développement de cours privé, nuancant ainsi l'idée de rupture révolutionnaire. Othmar Keel, *L'avènement de la médecine clinique moderne en Europe, 1750-1815. Politiques, institutions et savoirs*, Georg Éditeur et Presses de l'université de Montréal, 2002.

115 Jacques Léonard, *La médecine, entre les savoirs et les pouvoirs, ouvrage cité*, p. 9.

à part entière, et de s'affiner au contact de la multiplication des observations cliniques¹¹⁶. Frédéric L. Holmes explique ainsi que le contexte post-révolutionnaire permet l'émergence d'une physiologie expérimentale « plus vivace que jamais », notamment autour d'un groupe de médecins qui cherchent dans la pratique de la chirurgie et de l'autopsie à interpréter, à partir de l'observation de la maladie et de la mort, les fonctions normales des structures du corps humain¹¹⁷. Ces médecins sont notamment agrégés autour de François-Xavier Bichat, jeune médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, qui donne une place centrale au sommeil dans la physiologie qu'il expose en 1800 dans les *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*¹¹⁸.

La nouvelle physiologie intègre alors, aux côtés de l'anatomie, les disciplines enseignées dans les facultés de médecine, et semble intégrer pleinement à son enseignement l'étude du sommeil, sujet auquel plusieurs étudiants décident de consacrer leur dissertation présentée dans le but d'obtenir leur doctorat.

Entre 1797 et 1830, nous avons ainsi dénombré 26 dissertations présentées dans les facultés de médecine de Paris, Montpellier et Strasbourg ayant pour objet le sommeil naturel, un chiffre qui doit être mis en rapport avec le nombre total de thèses soutenues : pour la faculté de médecine de Paris par exemple cela représente 19 thèses sur 6208¹¹⁹. Si on ne peut donc pas parler d'un engouement des jeunes étudiants pour le sujet, ces travaux sont néanmoins importants pour notre étude dans la mesure où leur contenu offre un aperçu de l'état de la question telle qu'elle peut être enseignée aux futurs praticiens. Les exigences de la dissertation de thèse n'attendent en effet pas du candidat qu'il propose de nouvelles conclusions, mais plutôt qu'il dresse un état de la question choisie. On a d'ailleurs pu identifier, parmi les thèses consacrées au sommeil un cas de plagiat avéré, qui n'a semble-t-il pas été repéré ou alors n'a pas posé problème aux professeurs¹²⁰. Les idées

116 Cette reconnaissance de la physiologie se fait progressivement et non sans quelques résistances. Comme le rappelle Philippe Huneman, la physiologie n'est en effet pas défendue par l'ensemble des réformateurs révolutionnaires. Félix Vicq d'Azyr ne considère par exemple pas dans son *Nouveau plan de constitution pour la médecine en France* envoyé à la Société royale de médecine en 1790, qu'elle puisse constituer une matière médicale à part entière « L'anatomie peut exister séparée de la physiologie ; mais la physiologie ne peut exister seule, elle doit être associée à l'étude du corps humain, sans laquelle elle errera toujours de système en système ». Cité dans Philippe Huneman, *Bichat : la vie et la mort*, Paris, PUF, 1998, p. 10.

117 Frédéric L. Holmes, « La physiologie et la médecine expérimentale », *article cité*, p. 60-61.

118 Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, Paris, Brosson, Gabon et Cie, an VIII [1800].

119 Voir annexe « Thèses de médecines soutenues sur le sommeil »

120 La thèse présentée le 15 juillet 1814 par J. Laurent Chevallier est en effet un plagiat [raccourcit des deux dernières parties] presque exact de la thèse présentée six ans auparavant par Sylvain Gadon sur le même sujet et dans la même faculté de médecine, et ce alors même qu'André-Marie Lallement, professeur de clinique médicale, faisait partie des deux jurys. La thèse de Chevallier a pourtant été soutenue et imprimée comme originale. Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme, présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 25 août 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808. J. Laurent Chevallier, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 15 juillet 1814*, Paris, Didot Jeune, 1814.

nouvelles peuvent à l'inverse être fortement condamnées, comme nous l'avons vu en première partie dans le cas de la thèse de Ludovic-Adrien Girondeau. Alors même que sa théorie sur l'inutilité du sommeil reposait sur les bases de son apprentissage médical physiologique, la formulation d'une hypothèse nouvelle et à contre-courant lui a ainsi porté préjudice et semble lui avoir fermé les portes de toute carrière institutionnelle¹²¹.

En examinant l'origine, la formation et la carrière des vingt-six étudiants qui accèdent au grade de docteur en médecine en soutenant leur thèse sur le sujet du sommeil naturel (tableau ci-dessous), on peut tout d'abord remarquer la diversité de leur lieu de provenance, puis pour ceux dont on a pu retracer la carrière, de leur lieu d'exercice :

Date	Nom	Université	Origine	Formation	Carrière
1792	Jean-Baptiste -Pascal Vidal	Montpellier	Périgueux (Dordogne)	Chirurgien de l'hôpital Saint Eloi. Élève de l'Ancienne Université de Médecine	Exerce à Périgueux. Est maire de cette ville sous Bonaparte. En 1829, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne. Siège au conseil de préfecture, puis nommé membre d'une commission hospitalière en 1837. Jury au concours des médecins.
1802	Charles-Marie Frain	Paris	Fougères (Ille-et-Vilaine)	Élève de l'École Pratique	
1803	M. Ferral	Paris	Natif d'Irlande		
1804	Simon Haillecourt	Paris	Metz (Moselle)	Etudiant en pharmacie à l'hôpital militaire de Metz.	Exerce à Metz. Médecin en chef des hospices civils de Metz, membre de la société des sciences médicales de la Moselle.
1804	André-Charles-Louis Villeneuve	Paris	Paris		Exerce à Paris, notamment en temps que chirurgien qui se spécialise dans l'obstétrique. Collaborateur au <i>journal de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie</i> . Rédacteur de notices dans le <i>Dictionnaire des Sciences Médicales</i> Panckoucke. Membre de l'Académie Royale de Médecine fondée en 1821. Médecin du bureau de bienfaisance du Xème arrondissement et Président de la Société médicale du Xe arrondissement.
1808	Victor-Arsène Choquet	Paris	Oise	Chirurgien Aide-Major au vingt-unième régiment d'Infanterie de ligne	En 1813, chirurgien-major à l'armée d'Espagne.
1808	Sylvain Gadon	Paris	Gueret	Ex-Chirurgien à l'armée d'Italie ; ancien Elève interne en chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Paris	
1808	Pierre Mazard	Montpellier	Limoges	Chef de clinique interne, Chef de Clinique de perfectionnement pour les maladies réputées incurables, et Membre de l'Athénée Médical	Directeur de l'Ecole de médecine, ancien maire de Limoges.
1809	Armand-Alex Goupilleau	Paris	Vendée	Membre de la Société d'Instruction médicale	
1811	Joseph Granier	Montpellier	La Bastide-Rouayrouse (Tarn)		
1811	Nicolas-Pierre-Amable Lefebvre	Paris	Routot (Eure)	Membre de la Société d'Instruction médicale	
1814	J. Laurent Chevallier	Paris	Rochefort (Charente-Inférieure)	Ancien Chirurgien de la Marine. Membre de la Société d'Instruction médicale de Paris.	
1815	J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac	Paris	Rochefoucault (Charente)	Bachelier ès-lettres. Membre de la Société d'Instruction médicale de Paris.	
1816	Jacques-Etienne-Marie Guiaud	Paris	Marseille (Bouches-du-Rhône)	Elève interne des hôpitaux et hospices civils de Paris.	Exerce à Marseille. Rédacteur de <i>l'Observateur provençal des sciences médicales</i> . Membre, puis secrétaire général et président de la Société de médecine de Marseille. Médecin en chef de l'hospice des aliénés.
1817	Modeste Lefèvre	Paris	Langronne (Manche)	Elève de l'Hôtel-Dieu de Paris	
1817	J.J.V François Maria	Montpellier	Thuir (Pyrénées-Orientales)	Membre correspondant de l'Athénée médical de Montpellier	

¹²¹ Voir *supra*.

1818	Samuel Heller	Paris	Paris	Membre de la Société d'instruction médicale ; ex-Chirurgien militaire	Praticien à Paris. Professeur de physiologie à l'École pratique. Membre de l'Académie de médecine, section d'anatomie et de physiologie.
1819	Louis-Auguste Rebour	Paris	Orgelet (Jura)	Bachelier ès-lettres. Ancien élève de l'École pratique, interne à l'hôpital de la Pitié	
1819	Julien-Elysée Reydellet	Paris	Nantua (Ain)	Ancien élève de l'École Polytechnique, Elève de l'École pratique, ancien élève des hôpitaux de Paris	Exerce à Nantua jusqu'en 1830. Puis carrière politique et administrative. Sous-Préfet de Belley (Ain), Chevalier de la légion d'honneur.
1820	M.A.E Boffinet	Paris	Sauzé-Baussais (Deux-Sèvres-		
1820	Pierre Brunet	Paris	Nantes	Ancien Maître ès-arts (de chirurgie). Chirurgien des hôpitaux militaires de l'armée de l'Ouest en 1794. Membre correspondant de la Société académique du département de la Loire-Inférieure	Exerce à Ponchâteau, Nantes puis Paris. (en 1825). Jacques Léonard note dans ses <i>Papiers scientifiques</i> qu'il y a peu de clients (à Paris). Il entre ensuite dans la marine royale, où il est envoyé comme chirurgien auxiliaire de seconde classe à Brest, puis affecté en 1832 à l'hôpital de Pontanezen à 4 kilomètres de Brest où il meurt du choléra.
1823	Jean-Baptiste Maux	Montpellier	Pézenas (Hérault)		
1824	François-Joseph Murville	Paris	Boismont (Moselle)	Bachelier ès-lettres. Chirurgien sous-Aide-Major à l'hôpital de la Garde royale	Exerce à Lille. En 1845, est chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'instruction de Lille. En 1854, médecin principal de l'hôpital militaire de Lille et Correspondant de l'académie impériale de Médecine.
1829	Ferdinand Chemeraud	Paris	Fontaine (Deux-Sèvres)		En 1822, exerce à Poitiers
1829	Adolphe-Louis Chouippe	Paris	Séze (Orne)	Ancien élève des hôpitaux civils de Paris et de l'École pratique	
1829	Maurice May	Strasbourg		Médecin chirurgien, sous-aide major à l'hôpital militaire de Besançon, ex-chirurgien surnuméraire à l'hôpital militaire de Strasbourg.	

Il est également intéressant de remarquer la prépondérance, surtout au début de la période, d'étudiants chirurgiens – dont une partie entrés dans la carrière médicale avec l'armée – confirmant à nouveau la circulation des conceptions physiologiques dans la profession.

Il est ressorti de la lecture des travaux proposés par les étudiant, que l'enseignement physiologique du sommeil, s'il s'appuie bien sur Boerhaave et Haller, repose en réalité principalement sur les théories de deux médecins qui s'illustrent dans le paysage médical parisien au tournant du XIX^e siècle : François Xavier Bichat et George Cabanis. Les références, explicites ou implicites aux travaux des deux auteurs est en effet quasi-constante. En 1802, Charles-Marie Frain conclut par exemple sa dissertation en ces termes :

Quelque courte que fût la carrière que j'avois embrassée, il m'eût été bien plus difficile de la parcourir, si je n'avois été guidé sur-tout par deux immortels physiologistes, Haller et Bichat. Heureux, si le flambeau de leur génie n'a pas perdu entre mes mains tout son éclat, et s'il a tenu mes lecteurs suffisamment excités, pour qu'ils ne puissent pas m'appliquer ces vers qu'un de mes amis composa, après avoir assisté à une leçon sur le sujet de ma Dissertation :

*Lorsque Damis voulut d'un ton scientifique
L'autre jour de Morphée expliquer les secrets ;
Sa théorie eut pour moi tant d'attraits,
Que sur-le-champ je la mis en pratique*¹²².

Une quinzaine d'année plus tard Samuel Heller cite quant-à-lui « l'opinion de l'illustre sénateur *Cabanis* » comme celle d'un « grand-maître » dont la citation fait valeur de preuve¹²³.

122 Charles-Marie Frain, *Dissertation sur le sommeil présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 29 Frimaire an XI*, Paris, Imprimerie de Farge, an XI, 1802, p. 69.

123 « Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point de doctrine. Je me bornerai à rapporter l'opinion de l'illustre sénateur *Cabanis*. », Samuel Heller, *Essai sur le sommeil. Thèse présentée et soutenue à la Faculté de*

François-Xavier Bichat ne propose pas comme nous le verrons, une révolution physiologique du sommeil mais il en offre une définition opérante, héritée des théories développées par ses prédécesseurs, actualisée par les conclusions qu'il tire de ses observations anatomiques, et exprimée dans un vocabulaire modernisé. Comme l'explique Jacques Léonard, les travaux de Bichat se situent en effet « à l'intersection de plusieurs héritages » :

Fils d'un docteur formé par le vitalisme de Montpellier, il consacre deux années, chez le fameux Marc-Antoine Petit de Lyon, à apprendre les mystères de l'anatomie. Ami et continuateur du chirurgien Desault, il refuse de séparer la topographie des membranes de leurs propriétés. Encouragé par le chimiste Chaptal, Bichat avoue ses dettes envers l'idéologie Pinel et dégage la physiologie de la métaphysique, sans entériner la moindre esquisse de mathématisation de la biologie, sans accepter de réduire les phénomènes vitaux aux mécanismes physico-chimiques. Il semble se souvenir du système fédératif de Bordeu lorsqu'il considère la vie générale du corps comme l'assemblage des fonctions vitales de chaque organe, elles-mêmes explicables par les propriétés vitales de chaque tissu : d'où les éloges que lui décernent ses contemporains de Montpellier. Cet homme-carrefour peut, par « son génie compréhensif », prolonger ses efforts de synthèse, dans le domaine de l'expérimentation pharmacologique, lorsqu'il est nommé, en 1800, à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans une clinique spéciale – dont l'idée, venue de Fourcroy, remonte à 1785 – réunissant les maladies internes et la matière médicale¹²⁴.

« Homme-carrefour¹²⁵ », François-Xavier Bichat propose une synthèse entre les théories physiologiques systémiques, et les analyses de l'anatomie clinique, comme en témoigne Pierre Flourens, qui s'étonne en 1858 de la postérité des ouvrages de Bichat, alors que ce dernier tire la plus grande partie de ses conceptions d'autres auteurs :

Bichat était original par le tour positif et précis qu'il savait donner aux doctrines et aux méthodes : pour le fond même de ces choses, il ne l'était pas. [...] Bichat a tout renouvelé et tout rajeuni ; et c'est par là qu'il a eu tant d'influence sur un siècle, lui-même aussi tout nouveau et où tout renaissait. Ajoutez qu'il avait le ton de ce siècle, qu'il en avait l'ardeur, la confiance, l'inspiration rénovatrice, qu'il n'avait puisé qu'à des sources récentes, et qui n'avaient pas encore eu le temps de passer dans l'école, Bordeu, Haller, Buffon. Joignez à tous cela enfin le génie le plus clair et l'éloquence la plus facile ; et vous concevrez toute l'autorité qu'il devait prendre sur les esprits et qu'en effet, il a prise¹²⁶.

Bichat intègre ainsi rapidement – peut-être également du fait de sa mort prématurée en 1802 – avec Boerhaave et Haller le rang des pères de la physiologie, dans la mythologie historique qui se forme alors autour de cette « révolution » médicale opérée à la fin du XVIII^e siècle.

médecine de Paris le 24 avril 1818, Paris, Didot jeune, 1818, p. 15.

124 Jacques Léonard, *La médecine, entre les savoirs et les pouvoirs*, ouvrage cité, p. 24.

125 *Ibidem*.

126 Pierre Flourens, *De la vie et de l'intelligence*, Paris, Garnier 1858, p. 13 et 128, cité par Othmar Keel, *L'avènement de la médecine clinique moderne en Europe*, ouvrage cité, p. 365 et 372. Pour plus de développement sur la généalogie de l'oeuvre de Bichat, et ses emprunts aux auteurs qui l'ont précédé, voir cet ouvrage, p. 297-392, et Philippe Huneman, « Les thèses de Bichat et leur généalogie » dans *Bichat : la vie et la mort*, ouvrage cité, p. 27-45.

Formulée par Bichat « comme étant l'expression de la loi d'intermittence des fonctions de la vie animale », la définition physiologique du sommeil n'évoluera guère jusqu'à la fin du siècle. S'il persiste encore quelques débats théoriques sur les causes du sommeil, opposant les principes systémiques de Bichat à une vision qui reste davantage organique – notamment défendue en 1802 par Cabanis dans les *Recherches sur le physique et le moral de l'homme* – la physiologie du sommeil, devenant de plus en plus localisatrice, s'attèle davantage à comprendre le fonctionnement anatomique et organique durant le sommeil que les causes générales de celui-ci.

Se référant pour beaucoup aux théories développées par Bichat et/ou Cabanis, mais aussi aux conceptions des physiologistes du XVIII^e siècle et des auteurs anciens, l'analyse du sommeil développée par les étudiants en médecine permet également de dégager les prescriptions médicales du dormir qui se diffusent au XIX^e siècle. Remettant en cause une partie des règles hygiéniques édictées aux époques précédentes, les injonctions qui en ressortent ne définissent en effet plus une hygiène par le sommeil, mais bien un ensemble de règles appliquées au sommeil afin de maintenir l'équilibre physiologique du corps sain.

1) LE SOMMEIL, EXPRESSION DE LA LOI D'INTERMITTENCE DES FONCTIONS DE LA VIE ANIMALE

A) « APPLICATION DE LA LOI D'INTERMITTENCE D'ACTION À LA THÉORIE DU SOMMEIL¹²⁷ »

La définition du sommeil proposée par Bichat découle du système de compréhension physiologique qu'il élabore, et qui repose sur une définition de la vie humaine qu'il expose en introduction de son ouvrage « La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort¹²⁸ ».

Il propose ensuite de distinguer, parmi les différentes fonctions qui composent la vie, celles qui dépendent de la « vie organique » de celles de la « vie animale »¹²⁹. Les fonctions de la vie organique s'exercent en continu de la naissance à la mort, et concernent la vie « au dedans de soi », seule vie que connaît le monde végétal. À ces fonctions organiques, les corps des animaux – et des hommes – ajoutent celles de la vie animale, qui leur permettent la « vie de relation » et leur donnent la possibilité de ressentir et d'interagir avec les éléments du monde extérieur, qui les entoure :

Examinée plus en détail, [la vie] nous offre deux modifications remarquables. L'une est commune au végétal et à l'animal, l'autre est le partage spécial de ce dernier. Jetez en effet les yeux sur deux individus de chacun de ces règnes vivans, vous verrez l'un n'exister qu'au dedans de lui, n'avoir

127 Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* [an VIII], Paris, Brosson, Gabon et Cie, troisième édition, an XIII, 1805, p.34.

128 *Ibidem*, p. 1.

129 Voir Annexe « Tableau de la physiologie – Xavier Bichat ».

avec ce qui l'environne que des rapports de nutrition, naître, croître et périr fixé au sol qui en reçoit le germe ; l'autre allie à cette vie intérieure dont il jouit au plus haut degré, une vie extérieure qui établit des relations nombreuses entre lui et les objets voisins, marie son existence à celle de tous les autres êtres, l'en éloigne ou l'en rapproche suivant ses craintes ou ses besoins, et semble ainsi, en lui appropriant tout dans la nature, rapporter tout à son existence isolée. On dirait que le végétal est l'ébauche, le canevas de l'animal, et que, pour former ce dernier, il n'a fallu que revêtir ce canevas d'un appareil d'organes extérieurs, propre à établir des relations¹³⁰.

La vie animale ainsi définit, peut ensuite se subdiviser en deux ordres de fonctions :

Dans la vie animale, le premier ordre s'établit de l'extérieur du corps vers le cerveau, et le second, de cet organe vers ceux de la locomotion et de la voix. L'impression des objets affecte successivement les sens, les nerfs et le cerveau. Les premiers reçoivent, les second transmettent, le dernier perçoit cette impression qui, étant ainsi reçue, transmise et perçue, constitue nos sensations. L'animal est presque passif dans ce premier ordre de fonctions ; il devient actif dans le second, qui résulte des actions successives du cerveau où naît la volition à la suite des sensations, des nerfs qui transmettent cette volition, des organes locomoteurs et vocaux, agens de son exécution. Les corps extérieurs agissent sur l'animal par le premier ordre de fonctions, il réagit sur eux par le second¹³¹.

Contrairement aux fonctions de la vie organique, qui s'exercent en continue, celles de la vie animale connaissent une intermittence d'action, alternant les périodes d'activité et de repos, comme le résume en 1809 Armand Gouppilleau : « Être éveillé, c'est être en rapport avec les objets extérieurs qui nous environnent ; dormir, c'est vivre pour soi-même¹³² ».

Le sommeil consiste en effet en la suspension simultanée des fonctions des deux ordres de la vie animale : « le premier ordre est suspendu, le second cesse, ou ne s'exerce que par secousses irrégulières¹³³ ». Évoluant dans une temporalité différente, le sommeil n'a ainsi qu'une influence indirecte sur la vie organique, alors qu'il interrompt tout ou partie de la vie animale :

Considérez, au contraire, chaque organe de la vie animale dans l'exercice de ses fonctions, vous y verrez constamment des alternatives d'activité et de repos, des intermittences complètes, et non des rémittences comme celles qu'on remarque dans quelques phénomènes organiques. Chaque sens fatigué par de longues sensations, devient momentanément impropre à en recevoir de nouvelles. L'oreille n'est point excitée par les sons, l'oeil se ferme à la lumière, les saveurs n'irritent plus la langue, les odeurs trouvent la pituitaire insensible, le toucher devient obtus, par la seule raison que les fonctions respectives de ces divers organes se sont exercées quelque temps. Fatigué par l'exercice continué de la perception, de l'imagination, de la mémoire ou de la méditation, le cerveau a besoin de reprendre, par une absence d'action proportionnée à la durée d'activité qui a précédé, des forces sans lesquelles il ne pourroit redevenir actif. Tout muscle qui s'est fortement contracté, ne se prête à de nouvelles contractions, qu'après être resté un certain temps dans le relâchement. De là les intermittences nécessaires de la locomotion et de la voix. Tel est donc le caractère propre à chaque organe de la vie animale, qu'il cesse d'agir par -là même qu'il s'est exercé, parce qu'alors il se fatigue, et que ses forces épuisées ont besoin de se renouveler.

130 *Ibidem*, p. 2.

131 *Ibid.*, p. 4.

132 Armand-Alex. Gouppilleau, *Essai sur le sommeil , considéré physiologiquement, présenté et soutenu à la Faculté de Médecine de paris le 26 mai 1809*, Paris, Didot jeune, p.5.

133 Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort, ouvrage cité*, p. 5.

Il faut ainsi différencier, pour Bichat, le sommeil partiel des organes sensibles et le sommeil complet et général :

L'intermittence de la vie animale est tantôt partielle, tantôt générale : elle est partielle quand un organe isolé a été long-temps en exercice, les autres restant inactifs. Alors, cet organe se relâche ; il dort tandis que tous les autres veillent. [...] Les sens étant fermés aux sensations, l'action du cerveau peut subsister encore ; la mémoire, l'imagination, la réflexion y restent souvent. La locomotion et la voix peuvent alors continuer aussi ; celles-ci étant interrompues, les sens reçoivent également les impressions externes. L'animal est maître de fatiguer isolément telle ou telle partie. Chacune doit donc pouvoir se relâcher, et par-là même réparer ses forces d'une manière isolée : c'est le sommeil partiel des organes.

Le sommeil général consiste alors en « l'ensemble des sommeils particuliers » de la vie organique, et suspend la vie en relation : « Le sommeil le plus complet est celui où toute la vie externe, les sensations, la perception, l'imagination, la mémoire, le jugement, la locomotion et la voix sont suspendus »¹³⁴.

Si Georges Cabanis n'adhère pas à l'ensemble de la théorie du sommeil développée par Bichat – défendant comme nous le verrons une vision plus organique –, il le rejoint néanmoins sur ce point :

Le sommeil suspend une grande partie des opérations de la sensibilité, notamment celles qui paroissent plus particulièrement destinées à les exciter toutes : puisque c'est d'elles que viennent les plus importantes impressions ; et que, par l'effet de ces impressions même, dont la pensée tire ses plus indispensables matériaux, elles dirigent, étendent et fortifient le plus grand nombre des fonctions sensitives, et réagissent sympathiquement sur les autres : je veux parler ici, des opérations des sens proprement dits¹³⁵.

Les professeurs de physiologie des nouvelles facultés de médecine diffusent cette conception du sommeil, que l'on retrouve dans la quasi-totalité des thèses consacrées à la physiologie du sommeil¹³⁶. Ce dernier y est défini comme « la suspension absolue de tout mouvement volontaire¹³⁷ », « l'état dans lequel les sens et les organes soumis à l'empire de la volonté cessent d'être en activité¹³⁸ », ou encore « la suspension périodique et momentanée des fonctions qui établissent nos rapports avec les objets extérieurs ¹³⁹».

134 *Ibidem*, p. 34.

135 Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme* [1802], Paris, Crapart, Caille et Ravier, An XIII, 1805, tome second, p. 124.

136 Voir Annexes, « Définition du sommeil dans les thèses de médecine consacrées au sommeil naturel au XIX^e siècle ».

137 C.M. Frain, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 29 Frimaire an XI*, Paris, Imprimerie de Farge, [an XI, 1802].

138 Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou Du sommeil, considéré dans l'état de Santé et de Maladie ; Dissertation présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 17 novembre 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808.

139 Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme ; présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 25 août 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808.

En intégrant complètement le sommeil au sein de la définition de la vie animale, la physiologie l'oppose par ailleurs strictement à la mort.

B) LE SOMMEIL N'EST PAS L'IMAGE DE LA MORT

Comme le rappelle Guillaume Garnier, « la conception antique qui considère le sommeil comme une mort provisoire reste bien vivante au XVIII^e siècle¹⁴⁰ ». La mythologie mais aussi la médecine antique, puis les principes hygiéniques du sommeil reposent en effet sur une conception qui considère le sommeil naturel par son analogie avec le « sommeil éternel » – expression attestée depuis le XVI^e siècle¹⁴¹ –, une comparaison qui semble encore opérante dans la thèse que le jeune docteur montpelliérain Jean-Baptiste Vidal consacre au sommeil en 1797 :

On dirait que l'âme dans le sommeil cherche à se replier sur elle-même, et à se concentrer dans l'intérieur, où elle trouve un abri contre ce qui l'a affectée durant la veille. Aussi l'homme ne vit-il que pour lui dans ces moments de tranquillité, et peut être considéré comme sans vie, relativement à tout ce qui est au-dehors de sa machine. [...] Le sommeil nous donne une idée du vrai néant, il nous prive de tout ; anéantit l'univers pour nous, et nous anéantit pour l'univers. [...] Mourir, c'est dormir, c'est rentrer dans l'insensibilité où nous étions avant de naître, avant d'avoir des sens, avant d'avoir la conscience de notre existence actuelle¹⁴².

Le rapprochement que fait Vidal entre les deux états rappelle ainsi certaines des définitions données par les candidats du concours de l'Académie royale de Chirurgie, et notamment celle de Dominique Laflize qui décrivait en 1775 le sommeil comme « une pleine et entière cessation de toutes les fonctions et de tous les mouvemens volontaires », qui pouvait être rapproché « à cet égard [d'] une mort momentanée¹⁴³ ».

La réfutation de cette analogie par l'intégration du sommeil à la physiologie et donc aux principes de la vie, préexiste à la systématisation de Bichat. Elle est notamment énoncée par Georges Buffon, et déjà reprise dans le mémoire de Camper, distingué par l'Académie Royale de Chirurgie la même année où Laflize remporte le prix :

Plusieurs philosophes ont regardé le sommeil comme l'image de la mort, ce qu'il ne faut voir ainsi que sous un aspect moral, parce qu'en effet, l'homme pendant le sommeil n'est propre à rien. Camper prétend que le sentiment de M. le comte de Buffon sur cet état considéré dans l'ordre physique ne diffère pas, autant qu'on pourrait le croire, de l'opinion des anciens philosophes ; car suivant lui, « c'est par le sommeil que commence notre existence, le fœtus dort presque continuellement. Le sommeil qui paraît être un état purement passif, une espèce de mort, est au contraire le premier état de l'animal vivant, et le fondement de la vie »

« Ce n'est pas un anéantissement, continue M. de Buffon, c'est une manière d'être, une façon d'exister toute aussi réelle et plus générale qu'aucune autre. Nous existons de cette façon avant d'exister autrement. Tous les êtres organisés qui n'ont point de sens, n'existent que de cette façon.

140 Guillaume Garnier, « Le Sommeil : image de la mort », Chapitre III

141 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 32.

142 Jean-Baptiste Pascal Vidal, *Essai sur le sommeil présenté à l'école de santé de Montpellier et soutenu le ... Vendémiaire, an 6e. Républicain*, Montpellier, Imprimerie de F. Seran, Gras et Coucourdan, An VI, [1797], p. 7-11.

143 Dominique Laflize, *mémoire cité*.

Aucun n'existe dans un état de mouvement continu, et l'existence de tous participe plus ou moins à cet état de repos »¹⁴⁴.

L'intégration du sommeil aux principes de la vie, énoncée par Buffon et systématisée par Bichat permet ainsi de réfuter cette conception ancienne, considérée rapidement comme la réminiscence d'une médecine dépassée, voire une fantaisie littéraire, comme l'exprime l'étudiant Victor Choquet en 1808 :

On a comparé le sommeil à la mort : aussi Homère et Hésiode ne manquent-ils pas de l'appeler le frère de la mort, dont il est, disent-ils, la plus parfaite image ; et si ce que Pausanias rapporte est vrai, les Lacédémoniens joignaient ensemble dans leurs temples l'effigie du sommeil et celle de la mort. Mais laissons-là toutes ces fictions dont on s'efforcerait en vain de tirer quelques conséquences utiles et applicables au point que nous traitons...¹⁴⁵

La physiologie, en définissant le sommeil comme l'expression de la loi d'intermittence qui régit la vie organique, le place ainsi à l'opposé de la mort. Bichat réfute cependant dans les *Recherches physiologiques* le système de justification établi par Buffon :

On a comparé à un sommeil profond, l'état où [le fœtus] se trouve ; cette comparaison est infidèle ; dans le sommeil, la vie animale n'est qu'en partie suspendue ; chez lui, elle est entièrement anéantie ou plutôt elle n'a pas commencé¹⁴⁶.

Pour Bichat, la vie animale ne commence en effet qu'à la naissance, au moment où l'être humain entre en relation avec le monde extérieur. Le fœtus ne connaissant ainsi que la vie organique, ne peut pas dormir, comme l'explique l'étudiant Guiaud en 1816 :

Les physiologistes anciens, en se livrant à la recherche de la nature intime du sommeil plutôt qu'à l'examen de ses phénomènes, ont émis à cet égard des opinions entièrement effacées par les connaissances physiologiques de nos jours, comme nous le verrons dans l'exposition des causes du sommeil. C'est d'après ces opinions erronées qu'on a regardé le fœtus renfermé dans la matrice comme un être livré au sommeil ; déterminé par la fatigue des organes sensoriaux, locomoteurs et intellectuels, comment le sommeil étendrait-il son influence sur le fœtus, puisque ces organes, chez lui, restent plongés dans un repos continu¹⁴⁷ ?

De la même manière, la théorie de Bichat rend impropre de parler de « sommeil des plantes ». Pour éviter toute confusion, le terme de « vie latente » s'impose progressivement, afin de différencier le sommeil naturel de la vie animale, de l'état qui caractérise la vie purement organique :

La plupart des êtres organisés, les plantes, les animaux, jouissent avant d'exister, d'une espèce de vie latente, cachée ; tel est l'état des végétaux dans leurs graines, du poulet dans l'oeuf, du papillon dans sa chrysalide, d'une fleur dans son calice. [...] Le fœtus des animaux ne dort pas, puisqu'il n'a pas encore veillé. Il est borné aux fonctions assimilatrices.

144 Pierre Camper, cité dans « Séance publique du 26 avril 1781 », retranscription en Annexe.

145 Victor Choquet, *ouvrage cité*, p. 15.

146 Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, *ouvrage cité*, p. 107.

147 J.E.M. Guiaud, *Essai physiologique et pathologique sur le sommeil ; thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 13 juin 1816*, Paris, Didot Jeune, 1816, p. 8.

Cette définition physiologique du sommeil, synthétisée par Bichat, continue en effet à être opérante tout au long du XIX^e siècle. C'est par exemple celle donnée en 1821 par le dictionnaire Panckoucke, que nous citons partiellement en exergue de ce chapitre :

SOMMEIL., s. m., *somnus*, repos des organes des facultés intellectuelles et des mouvemens volontaires [...]. La vie, chez tous les animaux, présente deux manières d'être : la veille, pendant laquelle toutes les fonctions s'exécutent librement et avec régularité ; le sommeil, dont le caractère spécial est l'inaction plus ou moins complète et plus ou moins durable, de celles de ces fonctions qui mettent l'animal en relation avec les objets extérieurs. [...] Les anciens philosophes comparaient le sommeil et la mort. [...] Les rapports qui existent entre le sommeil et la mort sont peu nombreux et très léger. [...] La mort est l'anéantissement complet et durable des organes à tout jamais, de toutes les fonctions des organes du corps humain, dont l'ensemble constitue la vie ; il n'y a dans le sommeil qu'une interruption d'action plus ou moins complète de celles de ces fonctions qui mettent l'animal en rapport avec les objets extérieurs¹⁴⁸.

Soixante ans plus tard, la nouvelle synthèse du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* éditée par Amédée Dechambre, ne donne pas une définition différente :

Les divers ordres de phénomènes par lesquels se manifeste l'existence des êtres organisés n'évoluent pas tous sous un type continu. [...]

Si nous analysons la nature du repos fonctionnel [...], nous lui reconnâtrons facilement deux manières d'être essentiellement distinctes : tantôt ce repos est déterminé par le retrait des excitations qui viennent périodiquement réclamer l'entrée en jeu de certains organes, à l'instant où leur concours est nécessaire, et ces organes n'en restent pas moins tout disposés à continuer au besoin leur œuvre ; tantôt au contraire, c'est l'organe lui-même qui s'épuise en quelque sorte au travail dont il a charge, et qui se montre plus ou moins incapable de le prolonger davantage sans avoir au préalable reconstitué ses pouvoirs par un intervalle de chômage. [...]

L'idée de sommeil ne s'attache qu'à cette dernière situation, et ce terme se restreint en outre à un ensemble de circonstances physiologiques plus caractérisées. [...] Le sommeil est donc cet état d'anéantissement transitoire saisissant tous les jours, pendant plusieurs heures, l'ensemble considérable des fonctions vitales qui dépendent de l'activité psychique ou lui servent de stimulant ; c'est le repos exigé par le travail de la vie de relation.

Les fonctions animales seules, comme on le voit, sont assujetties à une semblable intermittence ; c'est dire que les animaux se trouvent exclusivement soumis aux alternatives de la veille et du sommeil. L'expression *sommeil des plantes*, employée pour désigner des phénomènes particuliers que présentent à certains moments les feuilles ou les fleurs des végétaux, n'est admissible que comme indication d'une analogie toute superficielle [...]. On ne saurait prétendre et justifier le surnom de *sommeil éternel* qu'une opinion semblable fit attribuer à la mort, ou celui de « frère de la mort » par lequel Homère se plaisait à désigner le sommeil. Quelque idée que l'on se fasse du destin de l'être psychique après la destruction du corps, il n'y a de toute évidence dans le sommeil aucun exemple, aucune démonstration de son anéantissement, puisque le réveil est là pour démontrer sa permanence]¹⁴⁹.

Si on peut noter l'évolution du vocabulaire, davantage « scientifié » et influencé par la physiologie expérimentale développée par Claude Bernard, la compréhension du sommeil reste la même.

148 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, article cité, p.68-70.

149 « SOMMEIL » dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Troisième série, tome dixième, Paris, Asselin et Masson, 1881, p. 262-266.

Cette définition relativement large du sommeil, autour de laquelle l'ensemble des médecins semblent ainsi progressivement se retrouver, permet d'englober plusieurs acceptions théoriques qui continuent à s'affronter sur ses causes dans le premier tiers du XIX^e siècle. Comme l'expliquent Michel Foucault, puis Jacques Léonard, la conjoncture post-révolutionnaire est en effet « propice à une fiévreuse contrebande de concepts » et « loin d'abolir les classifications, la révolution médicale fondée sur l'analyse entraîne d'autres classements¹⁵⁰ ». À la théorie physiologique systémique de Bichat s'oppose notamment celle de Cabanis et de ceux qui à sa suite, défendent qu'il y a bien un organe siège du sommeil, le cerveau. Ces débats théoriques s'estompent ensuite progressivement, la science physiologique, de plus en plus localisatrice, s'attachant davantage à comprendre la modification des différents organes et des systèmes anatomiques de la vie organique et de la vie animale durant le sommeil, plutôt qu'à en chercher des causes générales.

C) INTERPRÉTATION LOCALISATRICE OU INTERPRÉTATION FONCTIONNELLE: UN ORGANE AUX COMMANDES DU SOMMEIL ?

Au tournant du XIX^e siècle, les observations cliniques, mais aussi le développement de l'anatomie comparée permettent de réfuter une partie des théories physiologiques du sommeil développées aux époques précédentes. Au début des années 1800, les synthèses physiologiques publiées par Xavier Bichat d'une part, et Georges Cabanis d'autre part, vont regrouper deux visions des causes du sommeil concurrentes, alors que les anciennes théories sont peu à peu abandonnées.

La séparation du fonctionnement du corps humain en deux vies bien distinctes régies par des lois physiologiques différentes, réservant le sommeil à la vie animale, permet tout d'abord de réfuter les théories qui faisaient de l'endormissement une réaction causée par le processus digestif ou d'autres processus de la vie organique.

L'idée que le sommeil résulte de la nécessité du corps humain de se recentrer sur lui-même pour réparer ses forces et assimiler les éléments de la nutrition est issue de la tradition aristotélicienne, et continue à se développer tout au long de l'époque moderne. Déjà remise en cause par quelques théoriciens mécanicistes, comme Van Helmont¹⁵¹, cette théorie hygiéniste disparaît presque totalement au début du XIX^e siècle, même si l'on constate quelques réminiscences jusque dans les années 1810. Les dernières thèses défendant cette théorie que nous ayons retrouvés, sont celles du candidat parisien Villeneuve en 1804, et du montpelliérain Joseph Granier, qui en

150 Jacques Léonard, *La médecine, entre les savoirs et les pouvoirs, ouvrage cité*, p. 34.

151 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 207.

1811 affirme dans sa dissertation sur le sommeil « considéré sous un rapport physiologico-hygiénique » qu'il est le résultat du processus digestif :

L'homme dort plus, par exemple, dans l'enfance, que dans tout autre âge de la vie ; c'est un fait physiologique que je démontrerai en parlant des causes du sommeil, que l'action augmentée de la force assimilatrice (dont le siège spécial est le système réparateur qui comprend les organes digestifs, les organes excrétoires, les glandes, les vaisseaux lymphatiques), concentre les forces toniques dans la région épigastrique, d'où résulte une légère tension du diaphragme, la diminution de la mobilité spécifique du cerveau, la langueur des facultés de l'entendement et le sommeil¹⁵².

La séparation des vies organiques et animales, en deux systèmes de lois physiologiques aux temporalités différentes et aux fonctionnements relativement indépendants, dissocie en effet complètement le processus du sommeil de celui des organes de nutrition.

La définition du sommeil donnée par Bichat permet ainsi de réfuter les théories du sommeil développées par la médecine antique et hygiénique, mais également certaines hypothèses formulées par les physiologistes et les naturalistes mécanicistes des siècles précédents, comme le récapitule en 1811 Nicolas Lefebvre dans sa thèse :

L'intermittence absolue de la vie de relation constitue ce qu'on appelle le sommeil, et le sommeil général est l'ensemble des sommeils particuliers, comme l'a très bien observé un des physiologistes les plus célèbres de nos jours, l'illustre *Bichat*. [...] Le sommeil consiste donc principalement dans la suspension d'un plus ou moins grand nombre d'actes de la vie animale, et dans quelques changemens de la vie intérieure. Cette simple définition du sommeil est sans doute préférable à toutes les théories qui ont été imaginées pendant longtemps. Quel rôle ridicule en effet n'a-t-on pas fait jouer aux esprits vitaux, à des fluides subtils qui n'ont jamais existé que dans l'imagination de quelques philosophes, qui ont voulu tout expliquer en créant à leur gré des êtres à l'existence desquels la raison se refuse de croire !¹⁵³.

Plusieurs théories de la physiologie mécaniciste – comme la théorie de l'irritabilité des fibres hallérienne – sont ainsi écartées, jugées trop abstraites et non prouvées par l'expérience, mais si la synthèse de Bichat permet dans une certaine mesure aux médecins de s'accorder sur une définition du sommeil, les débats théoriques sur ses causes ne s'effacent pas pour autant.

Sa vision physiologique systémique s'oppose en effet aux défenseurs d'une vision plus anatomique et organique, qui soutiennent qu'il existe tout de même un organe siège qui préside à la mise au sommeil du corps : le cerveau. C'est notamment la vision défendue par Georges Cabanis.

En dissociant les fonctionnements des vies animale et organique – seule cette dernière ayant pour règle de fonctionnement la dépendance des organes les uns par rapport aux autres – la théorie

152 Joseph Granier, *Du sommeil et de la veille considérés sous un rapport physiologico-hygiénique et médical, ainsi que de toutes les maladies essentiellement soporeuses, avec quelques observations pratiques. Dissertation inaugurale présentée et publiquement soutenue à la faculté de médecine de Montpellier, le ... février 1811*, Montpellier, Jean Martel aîné, 1811, p. 9.

153 Nicolas-Pierre-Amable Lefebvre, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 10 janvier 1811*, Paris, Didot Jeune, 1811.

de Bichat réfute toute possibilité de localisation du déclenchement du sommeil dans un endroit précis du corps animal : « Il y a loin sans doute de ces idées sur le sommeil, à tous ces systèmes rétrécis où sa cause, exclusivement placée dans le cerveau, le cœur, les gros vaisseaux, l'estomac, etc. présente un phénomène isolé, souvent illusoire, comme base d'une des grandes modifications de la vie¹⁵⁴. »

Bichat, en définissant le sommeil comme la suspension des fonctions du premier ordre de la vie animale – c'est-à-dire l'arrêt de la transmission des sensations de l'extérieur vers l'intérieur du corps humain, par les sens, les nerfs, jusqu'au cerveau – nie ainsi tout rôle organique – même cérébral – au déclenchement du sommeil. Celui-ci résulte de la suspension partielle ou totale des sens, système de la vie animale localisé dans différents organes, nerfs et tissus. Dans un sommeil incomplet, le cerveau peut d'ailleurs continuer à fonctionner, mais passivement :

L'intermittence de la vie animale est tantôt partielle, tantôt générale : elle est partielle quand un organe isolé a été long-temps en exercice, les autres restant inactifs. Alors, cet organe se relâche ; il dort tandis que tous les autres veillent. Voilà sans doute pourquoi chaque fonction animale n'est pas dans une dépendance immédiate des autres, comme nous l'avons observé dans la vie organique. Les sens étant fermés aux sensations, l'action du cerveau peut subsister encore ; la mémoire, l'imagination, la réflexion y restent souvent¹⁵⁵.

Ne recevant plus les sensations, il ne peut en effet réagir en retour pour produire l'acte de volition. Chez Bichat, le sommeil consiste ainsi en un état passif, qui s'oppose à l'activité de la veille.

C'est à cette conclusion que va plus particulièrement s'opposer le système physiologique proposé par Georges Cabanis, qui se positionne lui aussi au croisement de plusieurs traditions médicales, comme le rappelle là encore Jacques Léonard :

Si la médecine sociale et la médecine psycho-somatique française du XIX^e siècle doivent tellement à Georges Cabanis, c'est que, lui aussi, peut-être davantage que Bichat, semble assumer plusieurs traditions et en faire son miel. A-t-on assez répété combien il est influencé par Condillac, par les sensualistes, par les Encyclopédistes, par Condorcet dont il a épousé la belle-sœur, par le quasi-matérialisme des Idéologues ? Cependant, n'oublions pas l'ascendant néo-hippocratique sur la problématique des rapports du physique, du social et du psychique. Cabanis incarne à merveille l'héritage de la Société royale de Médecine : le souci de la géographie et de la météorologie médicales, la vogue persistante des topographies médico-hygiéniques, la prise en compte des paramètres biologiques de l'âge, du sexe, du tempérament, du régime alimentaire... On comprend dans ces conditions, les éloges que lui adressent les vitalistes¹⁵⁶.

Entre 1798 et 1802, Georges Cabanis publie douze mémoires réunis en deux tomes sous le titre *Rapports du physique et du moral de l'homme*, qui reprennent en partie les théories qu'il a déjà exposé en 1795-1796 au cours de plusieurs séances de la classe des sciences morales et politiques

154 Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, ouvrage cité, p. 35.

155 *Ibidem*, p. 33.

156 Jacques Léonard, *La médecine, entre les savoirs et les pouvoirs*, ouvrage cité, p. 28-30.

de l'Institut National¹⁵⁷. Cet ouvrage – qui connaît une dizaine de rééditions au cours du XIX^e siècle – essaie de proposer une compréhension des mécanismes physiologiques à l'origine des idées, suivant le programme des Idéologues¹⁵⁸. Reposant sur le rôle central et primaire du cerveau dans les processus de la vie animale, la théorie du sommeil proposée par Cabanis donne une place causale à cet organe dans l'initiation du processus d'endormissement.

Pour Cabanis, les idées naissent ainsi dans le cerveau et trouvent leur source dans la sensibilité organique. Contrairement à ce que soutient Bichat, la sensibilité n'est cependant pas, selon lui, le seul produit des impressions extérieures :

Les impressions n'ont pas lieu d'une manière uniforme [...]. Les unes viennent des objets extérieurs ; les autres, reçues dans les organes internes, sont le produit des diverses fonctions vitales. L'individu a presque toujours la conscience des unes ; il peut du moins s'en rendre compte : il ignore les autres ; il n'en a du moins aucun sentiment distinct : enfin, les dernières déterminent des mouvemens dont la liaison avec leurs causes échappe à ses observations. Les philosophes analystes n'ont guère considéré jusqu'ici, que les impressions qui viennent des objets extérieurs, et que l'organe de la pensée distingue, se représente et combine : ce sont elles seulement qu'ils ont désignées sous le noms de *sensations* ; les autres, restent pour eux dans le vague. Quelques-uns d'entre eux semblent avoir voulu rapporter au titre générique d'*impressions*, toutes les opérations inaperçues de la sensibilité [...]. C'est ici, je le répète, que l'on peut suivre deux routes différentes. Comme elles mènent à des résultats, en quelque sorte opposés, on ne sauroit choisir au hasard¹⁵⁹.

Comme l'explique Jacqueline Carroy, le cerveau n'est alors pas pour Cabanis un simple organe passif d'enregistrement des sensations mais un véritable « homme intérieur » qui fonctionne de façon spontanée, et dont l'activité est d'autant plus importante durant le sommeil, en raison de l'absence de sensations externes ou internes¹⁶⁰ :

Nous remarquons donc clairement trois sortes d'opérations de la sensibilité, que la différence de leurs effets nous force de ne pas confondre : la première se rapporte aux organes des sens, la seconde aux parties internes, notamment aux viscères des cavités de la poitrine et du bas ventre (et nous rangeons avec ces derniers, les organes de la génération) ; la troisième à l'organe cérébral lui-même, abstraction faite des impressions qui lui sont transmises par ses extrémités sentantes, soit internes, soit externes.[...] On peut en conclure facilement que les nerfs et le cerveau ne sont point des organes purement passifs ; que leurs fonctions supposent au contraire, une continuelle activité, qui dure autant que la vie. [...] Et de célèbres médecins ont fait voir, en outre, que le sommeil lui-même, cet état de repos où les organes des sens ne reçoivent plus d'impressions, où le système sensitif tout entier semble vouloir se dérober à celles qui ne sont pas indispensables pour le maintien de la vie ; où la pensée enfin est le plus souvent tout à fait suspendue : ces médecins, dis-je, ont fait voir que le sommeil n'est point une fonction passive, et que, pour le produire, l'organe cérébrale entre dans une véritable action¹⁶¹.

157 Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, Crapart, Caille et Ravier, 1802.

158 Sur les Idéologues, voir notamment Sergio Moravia, « La Société d'Auteuil et la Révolution », *Dix-Huitième siècle*, 1974, vol. 6, n°1, p. 181-191. Laurent Clauzade (dir.), *L'Idéologie ou la révolution de l'analyse*, Paris, Gallimard, 1998.

159 Pierre-Jean-Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, Crapart, Caille et Ravier, An XIII, 1805, seconde édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur, tome 1, p. 104-105

160 Jacqueline Carroy, *Nuits Savantes*, ouvrage cité, p. 25.

161 Pierre-Jean-Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, ouvrage cité, p. 182-183.

Le cerveau n'est donc pas – comme le conçoit Bichat – un récepteur passif qui n'engagerait que dans un second temps les actes volitionnels, puisqu'il commande aux organes de la sensibilité. Le sommeil consiste alors en l'interruption des sensations, interruption instiguée par le cerveau :

Le sommeil suspend une grande partie des opérations de la sensibilité, notamment celles qui paroissent plus particulièrement destinées à les exciter toutes : puisque c'est d'elles que viennent les plus importantes impressions ; et que, par l'effet de ces impressions même, dont la pensée tire ses plus indispensables matériaux, elles dirigent, étendent et fortifient le plus grand nombre des fonctions sensitives, et réagissent sympathiquement sur les autres : je veux parler ici, des opérations des sens proprement dits[...] Le sommeil n'est point un état purement passif : c'est une fonction particulière du cerveau, qui n'a lieu qu'autant que, dans cet organe, il s'établit une série de mouvements particuliers : et leur cessation ramène la veille ; ou les causes extérieures du réveil le produisent immédiatement¹⁶².

En outre, la mise en sommeil des organes de la vie animale, permettrait pour Cabanis un accès de vigueur de la vie organique, toujours initié par le cerveau, dans une vision davantage compensatrice :

Dans l'état sain, le sommeil ne répare pas les forces, seulement par le repos complet qu'il procure à certains organes, et par la diminution d'activité de tous ; c'est surtout en transmettant du centre cérébral à toutes les parties du système, une nouvelle provision d'excitabilité, qu'il produit ses effets salutaires¹⁶³.

Comme l'explique l'étudiant Ferral qui résume en 1803 dans sa thèse une partie des théories de Cabanis – son professeur à l'École de médecine de Paris – : « le sommeil donne de l'énergie à toutes les fonctions de la vie organique¹⁶⁴ » et « c'est ce reflux des puissances nerveuses vers leur source, ou cette concentration des principes vivans les plus actifs qui caractérise et constitue le sommeil¹⁶⁵ ». Jean-Baptiste Monfalcon, dans sa notice du *Dictionnaire des sciences médicales* juge lui aussi que cette théorie est la plus valable, considérant Cabanis comme « un historien du sommeil complet et sûr » :

On ne peut pas dire cependant avec quelques physiologistes, que [l'homme] vit moins pendant qu'il dort, qu'il est réduit alors à une existence moins compliquée, car d'une part, les organes des sens et des facultés intellectuelles, les muscles des mouvemens volontaires ne dorment point tous ; de l'autre, l'énergie d'action de plusieurs organes de la vie appelée organique ou intérieure, est manifestement augmentée, et d'autres fonctions ont éprouvé des modifications sensibles. Le sommeil, loi fondamentale, qui régit tous les animaux, est un état essentiellement actif¹⁶⁶.

Le sommeil serait ainsi déterminé, selon Cabanis, par un « afflux plus considérable du sang vers la tête », qui comprime les « fibrilles pulpeuses » afin de bloquer les nerfs transmetteurs des

162 *Ibidem*, tome 2, p. 124 et 130.

163 *Ibid*, p. 131-132.

164 Ferral résume les thèses de Cabanis, avant de leur préférer l'interprétation de Bichat. M. Ferral, *Examen des changemens que subissent les fonctions vitales par l'état de sommeil et des différentes causes qui peuvent déterminer cet état, avec des remarques sur l'engourdissement périodique de quelques espèces d'animaux, sur les rêves et le délire*, Paris, Imprimerie de Marchant, Floréal an XI, 1803, p. 5.

165 Pierre-Jean-Georges Cabanis, cité dans M. Ferral, *ibidem*, p. 6.

166 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, article cité, p. 68-69.

principes du mouvement¹⁶⁷. Cabanis rejoint ici à la suite de Boerhaave les partisans de la théorie de la compression du cerveau, question en débat chez les physiologistes du XVIII^e siècle, comme l'explique Samuel Heller en 1818¹⁶⁸ :

Galien jugeait cet état comme produit par la diminution de la chaleur de notre corps. Cette opinion était chez lui le résultat de ce qu'il avait observé, que le froid rigoureux produisait le sommeil. Il croyait aussi que la substance du cervelet était plus dense que celle du cerveau, et que, par cette disposition, le cerveau, et non le cervelet, était comprimé lors de la présence d'une plus grande quantité de liquide. *Colombus* a combattu cette opinion. *Willis* l'a ensuite réhabilitée pour appuyer sa théorie de la compression du cerveau dans le sommeil. Mais l'illustre *Haller* a démontré avec évidence la fausseté de ces hypothèses [...]. Dans des temps plus modernes, on a attribué cet état à un changement qui survient dans la circulation, et on a avancé que l'invasion du sommeil coïncidait avec la compression du cerveau produite par un plus grand afflux de sang vers la tête : de là engorgement et par suite dilatation des extrémités des vaisseaux cérébraux, d'où il résulte compression de l'origine des nerfs, et par suite assoupissement.

Pour les opposants de Cabanis, cette vision physiologique organique et compensatrice n'est ainsi qu'une relecture de conceptions anciennes, passéistes et erronées :

Les anciens, faisant jouer un grand rôle aux esprits animaux, ont pensé que l'embarras apporté dans la circulation de ces esprits, les forçait à remonter vers le cerveau, qui, se trouvant alors comme opprimé par eux, déterminait le sommeil. Cette hypothèse a été reproduite de nos jours par un écrivain dont les ouvrages justement célèbres illustrent la médecine. *Cabanis* attribue en effet le sommeil au reflux des puissances nerveuses vers le cerveau, qui est leur source commune. D'autres physiologistes n'ont vu dans cet état qu'une accumulation du sang vers l'encéphale, et par suite la compression des nerfs de la troisième paire [...], selon quelques autres, la cause déterminante du sommeil se trouve dans l'épuisement du principe d'action émané du cerveau. Les notions physiologiques modernes détruisent complètement ses idées hypothétiques¹⁶⁹.

Ces débats sur les causes du sommeil occupent les physiologistes tout au long du XIX^e siècle, qui essaient de déterminer l'état de circulation cérébrale durant le sommeil afin de pencher en faveur d'une compression, d'une anémie ou d'une hyperémie du cerveau¹⁷⁰. En 1881, l'auteur de la notice « sommeil » du dictionnaire Dechambre ne peut ainsi que se contenter d'exposer les différentes suppositions et constater que les choses n'ont guère évoluées depuis la définition donnée par son prédécesseur Nicolas-Philibert Adelon en 1827¹⁷¹ :

167 Pierre-Jean-Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme, ouvrage cité*, tome 2, p. 131-132.

168 Sur les théories de compression du cerveau à l'époque moderne, voir Michael Thorpy, « Sleep in the Seventeenth and Eighteenth Centuries » dans Sudhansu Chokroverty, Michel Billiard (ed.), *Sleep Medicine, A comprehensive Guide to its Développement, Clinical Milestones, and Advances in Treatment*, New-York, Springer, 2015, p. 69-72.

169 J.E.M. Guiaud, *Essai physiologique et pathologique sur le sommeil, ouvrage cité*, p. 13.

170 C'est par exemple en 1868 le sujet premier de la thèse déjà évoquée de Girondeau, qui sous l'impulsion des recherches physiologiques de son professeur d'histologie Charles-Philippe Robin, cherche à déterminer les modalités de circulation du sang dans le cerveau, afin de démontrer que, selon lui, le sommeil est dû non à une hyperémie ou une anémie du cerveau, mais plutôt à un ralentissement de la circulation du sang dans les capillaires de l'encéphale. Tout comme sa conclusion sur l'inutilité du sommeil, cette hypothèse ne sera pas retenue par la postérité. Ludovic-Adrien Girondeau, *De la circulation cérébrale intime dans ses rapports avec le sommeil*, Paris, Louis Leclerc, 1868. Voir aussi *supra*, chapitre 3.

171 Nicolas-Philibert Adelon, « Sommeil » dans Adelon [et alli] (dir.), *Dictionnaire de médecine*, tome dix-neuvième, Paris, Béchot jeune, 1827, p. 347-363.

Dans quel état est le cerveau pendant le sommeil ? se demandait Adelon dans l'article SOMMEIL du *Dictionnaire de médecine*. Y a-t-il simplement collapsus des fibres cérébrales ? Ou compression de ces fibres par suite d'une congestion de sang qui se fait alors sur elles ? Ou vacuité des vaisseaux du cerveau ? Anémie, congestion, collapsus, telle était donc à l'époque de cette publication la triple alternative dont les termes paraissaient seuls susceptibles d'expliquer l'entrave apportée dans le sommeil au fonctionnement cérébral qui caractérise la veille. La science, de nos jours ne s'est pas encore prononcée entre elles. J'écarte l'hypothèse du collapsus qui n'est qu'un aveu d'ignorance, car déclarer un organe inactif parce qu'il a perdu son énergie, c'est répéter la question et non la résoudre ; mais le dilemme sur la dilatation ou le resserrement des vaisseaux cérébraux divise encore les physiologistes¹⁷².

Huit ans plus tard, Marie de Manacéine penche quant-à-elle pour l'hypothèse anémique¹⁷³.

Les discussions sur les causes premières du sommeil restent ainsi vivaces tout au long de la période, mais toutes autant qu'elles soient – de l'hypothèse de Bichat à celle de Cabanis, des théories localisatrices aux théories fonctionnelles – elles concèdent un rôle important, qu'il soit passif ou actif, au cérébral. En définissant le sommeil comme l'interruption de la vie animale et des fonctions sensibles, l'ensemble de ces théories reconnaissent par ailleurs l'importance de l'habitude sur le fonctionnement physiologique du sommeil.

Pour Bichat, c'est ainsi « un des grands caractères qui distinguent les deux vies de l'animal, que l'indépendance où l'une est de l'habitude, comparée à l'influence que l'autre en reçoit¹⁷⁴ ». Tout est ainsi « modifié par l'habitude dans la vie animale ; chaque fonction, exaltée ou affoiblie par elle », ce qui permettrait d'expliquer que « suivant les diverses époques où elle s'exerce », « la vie animale prend des caractères tout différents¹⁷⁵ ». De la même manière, Cabanis consacre plusieurs mémoires du second tome à déterminer les effets de l'habitude sur la vie animale, dont une partie du huitième mémoire exclusivement au sommeil¹⁷⁶.

Il est ainsi primordial d'être attentif à l'hygiène appliquée au sommeil, puisque le bon fonctionnement de ce dernier est indispensable pour garder le corps humain en bonne santé. Les règles appliquées au dormir ne peuvent cependant être les mêmes pour tous. Découlant des principes physiologiques pré-établis, elles varient selon le rapport du corps à la sensibilité, et diffèrent donc selon les âges, et également en suivant Cabanis, selon le sexe, les tempéraments, le régime et le climat.

172 « Sommeil » dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, article cité, p. 276.

173 Marie de Manacéine, *Le Sommeil, tiers de notre vie. Pathologie, physiologie, hygiène, psychologie*, traduit du russe par Ernest Jaubert, Paris, Masson, 1896, p. 45.

174 François Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, ouvrage cité, p. 37.

175 *Ibidem*, p. 37-38.

176 Pierre-Jean-Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, ouvrage cité, tome 2, p. 123-135.

2) LES RÈGLES D'UN SOMMEIL SAIN

A) DORMIR LA NUIT, UN PRINCIPE PHYSIOLOGIQUE ?

1- INTERMITTENCE NYCTHÉMÉRALE, INTERMITTENCE PHYSIOLOGIQUE

Le sommeil nocturne est l'un des principes hygiéniques antiques qui s'affirme dans la médecine humorale. Les maximes de l'école de Salerne le rappellent à plusieurs reprises :

Réglez votre sommeil aux heures de la nuit
C'est le mieux, [...]
Ne dormez pas le jour, ou bien ne dormez guère
De ce fâcheux sommeil le cortège ordinaire,
Fièvre, langueur, migraine, assiègerait vos pas,
Et le catarrhe aussi ne vous lâcherait pas¹⁷⁷.

Alice Bretagne retrace en partie le processus de naturalisation et de médicalisation de ce précepte qui s'effectue selon elle à partir du XVI^e siècle, à la suite de Paracelse. Pour ce dernier, la santé du corps dépend de l'harmonie entre l'homme et la nature, et notamment de l'harmonisation du sommeil avec les mouvements des astres : le corps œuvre le jour et l'esprit la nuit¹⁷⁸. Deux siècles plus tard, cette conception est encore opérante dans l'esprit de Cabanis, qui indique dans une note de son ouvrage :

Il est vraisemblable que ces causes [du sommeil] dépendent elles-mêmes de lois plus générales de la nature : il est possible que la périodicité des mouvements de l'économie animale doive être uniquement rapportée à celle des mouvements de notre système planétaire, sur-tout de l'astre qui nous dispense les jours et les années, et mesure ainsi le temps par intervalles égaux¹⁷⁹.

Cette note est néanmoins la seule contenant une référence à la temporalité nycthémérale chez Cabanis, celui-ci s'intéressant davantage à expliquer la nécessité physiologique de l'intermittence journalière des actions de la sensibilité, que d'en dégager la nocturnité :

Tous les besoins renaissent, toutes les fonctions s'exécutent à des époques fixes et isochrones [...]. Ce caractère de périodicité se remarque particulièrement dans les retours et dans la durée du sommeil : le sommeil revient ordinairement chaque jour, à la même heure ; il dure le même espace de temps ; et l'on observe que plus il est régulièrement périodique, plus aussi l'assoupissement est facile, et le repos qui le suit, salutaire et restaurant. Sans entrer ici dans la recherche des causes dont dépend ce phénomène, l'on voit donc que se coucher et s'endormir tous les jours aux mêmes heures, est une circonstance qui favorise le retour du sommeil¹⁸⁰.

177 Ch. Maux Saint-Marc, *L'École de Salerne. Traduction en vers français par M. Ch. Meaux Saint marc avec le texte latin en regard*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1861, p. 23.

178 Alice Bretagne, f. 165-166.

179 Cabanis, *Rapports du physique et du moral, ouvrage cité*, tome 2, p. 458.

180 *Ibidem*.

Cabanis note ensuite, que l'endormissement est facilité par tout ce qui permet de réduire la sensibilité extérieure, mais il ne fait pas de lien entre ses facteurs facilitants et le temps nocturne, au contraire de Bichat qui insiste sur ce point

Pourquoi la lumière et les ténèbres sont-elles, dans l'ordre naturel, régulièrement coordonnées à l'activité et à l'intermittence des fonctions externes ? C'est que, pendant le jour, mille moyens d'excitation entourent l'animal, mille causes épuisent les forces de ses organes sensitifs et locomoteurs, déterminent leur lassitude, et préparent un relâchement que la nuit favorise, par l'absence de tous les genres de stimulans¹⁸¹.

Bichat montre ainsi que la nuit peut faciliter le sommeil car elle diminue les impressions du monde extérieur sur les sens, mais il insiste également sur le fait que si elle peut favoriser l'endormissement, elle n'est pas forcément nécessaire physiologiquement au sommeil

Aussi, dans nos mœurs actuelles, où cet ordre est en partie interverti, nous rassemblons autour de nous, pendant les ténèbres, divers excitants qui prolongent la veille, et font coïncider avec les premières heures de la lumière, l'intermittence de la vie animale, que nous favorisons d'ailleurs en éloignant du lieu de notre repos tout moyen propre à faire naître des sensations.

Nous pouvons, pendant un certain temps, soustraire les organes de la vie animale à la loi d'intermittence, en multipliant autour d'eux les causes d'excitation ; mais enfin ils la subissent, et rien ne peut, à une certaine époque, en suspendre l'influence. Épuisés par une veille prolongée, le soldat dort à côté du canon, l'esclave sous les verges qui le frappent, le criminel au milieu des tourmens de la question, etc. etc¹⁸².

Contrairement à ce que suppose Cabanis, il n'y aurait donc aucune corrélation avec les cycles du soleil, comme l'exprime en 1803 l'étudiant Ferral

Le retour du sommeil dépend immédiatement des lois de l'économie, et non pas des lois ou des révolutions plus générales de la nature, comme ont paru le croire quelques auteurs. La nuit le favorise, mais ne le produit pas. [en note : Plusieurs espèces d'animaux veillent pendant la nuit, et dorment le jour. Sans l'aide des moyens artificiels, l'obscurité de la nuit eût été nécessairement une vacance plus absolue pour l'homme que pour aucun autre animal, à cause de la couleur noire ou brune foncée de l'uvée et de la choroïde chez lui.] Si le sommeil tenoit à l'absence du soleil de notre horizon, les hommes des régions polaires s'engourdiroient par l'obscurité, comme le font par le froid quelques animaux de nos climats ; toute preuve de contraire seroit superflue. Mais quelque constante que soit la loi de l'économie, qui règle le retour ou la durée du sommeil, son invasion peut être accélérée ou retardée¹⁸³.

Ainsi, c'est bien par le degré de civilisation qui le sépare de l'animal, que l'homme s'affranchit progressivement du sommeil nocturne. Selon Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, qui soutient sa thèse en 1815, la désynchronisation du sommeil et de l'alternance nyctémérale permettrait ainsi de mesurer les degrés d'évolution des sociétés humaines :

Mais remarquons que le jour et la nuit sont, à cet égard, une mesure plus exacte pour les animaux que pour l'homme, ce qui est une conséquence de l'étendue des besoins, et de la facilité que

181 Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, ouvrage cité, p. 36.

182 *Ibidem*.

183 M. Ferral, *Examen des changemens que subissent les fonctions vitales par l'état de sommeil et des différentes causes qui peuvent déterminer cet état, avec des remarques sur l'engourdissement périodique de quelques espèces d'animaux, sur les rêves et le délire*, ouvrage cité, p. 2-3.

l'homme a, par la supériorité de ses moyens, de suppléer à l'absence de la lumière solaire ; aussi voit-on la même gradation dans les divers degrés de civilisation où les besoins de l'homme et la faculté de les satisfaire, allant toujours en croissant le jour et la nuit, sont des mesures d'autant plus inexactes des durées du sommeil et de la veille, que la civilisation est plus avancée¹⁸⁴.

Deux ans plus tard, Modeste Lefevre exprime lui aussi cet affranchissement du sommeil nocturne, en le liant encore davantage à l'industrialisation récente de la société française :

L'époque de l'espace nyctémère la plus favorable au sommeil, est sans doute la nuit [...] mais cette époque n'est pas de nécessité rigoureuse pour l'homme, qui, par les ressources de son industrie, peut perpétuer à volonté la lumière pour l'éclairer dans ses travaux ; il peut choisir pour son repos l'époque qui nuit le moins à l'intérêt de ses occupations ; que ce soit dans la nuit ou dans le jour qu'il se livre au sommeil, pourvu qu'il y consacre un espace d'une durée convenable à ses besoins, sa santé n'en souffre point d'atteinte dangereuse, quand il en a contracté l'habitude¹⁸⁵.

En 1820, l'étudiant Boffinet appuie d'ailleurs son argumentaire en utilisant, entre autres, l'exemple de métiers urbains nocturnes en plein développement¹⁸⁶ :

Le temps le plus favorable au sommeil, et celui pendant lequel s'y livrent la plupart des peuples et des animaux, est le temps pendant lequel l'hémisphère qu'ils habitent est privé de la lumière solaire. Tout en effet alors semble le favoriser [...]. La présence et l'absence de la lumière ne sont cependant pas étroitement liés au sommeil. Celui-ci en effet peut avoir lieu pendant le jour ou au milieu d'une lumière artificielle. Les Boulangers, à Paris, sont dans l'habitude de travailler pendant la nuit ; ils emploient une partie du jour à dormir. Dans les hôpitaux, les malades, ceux surtout qui y sont depuis long-temps, dorment bien, malgré que les salles soient constamment éclairées pendant la nuit. Les peuples des régions hyperboréennes, dont l'année n'a qu'un seul jour et une seule nuit, dorment à des époques périodiques et régulières ; l'habitude et la dose suffisante de sommeil ; s'il est permis de s'exprimer ainsi, amènent le réveil¹⁸⁷.

En 1881, la notice « Sommeil » du dictionnaire médical Dechambre continue à développer un argumentaire proche de celui théorisé par Bichat ;

Les alternatives de veille et de sommeil correspondent pour l'homme et pour la plupart des animaux aux alternatives qui leur sont réciproquement si propices du jour et de la nuit, et l'arrêt momentané des relations entre l'être moral et le monde physique coïncide de préférence avec cette dernière époque du silence et du repos universel. Mais il n'y a là pour ainsi dire que l'utilisation d'une opportunité naturelle, et le rapport qui existe de la sorte entre les révolutions terrestres et les oscillations de l'activité vitale exprime plutôt un fait qu'une loi, une rencontre de convenances, qu'une subordination de causalité. La journée de vingt-quatre heures en effet n'existe pas sur toutes les zones du globe, et au dessus du cercle polaire, les six mois de jour et les six mois de nuit cessent évidemment de répondre aux besoins de restauration des organismes animaux¹⁸⁸.

184 J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 27 décembre 1815 pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1815, p. 11.

185 Modeste Lefevre, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 31 mai 1817, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1817, p. 11-12.

186 Voir notamment Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Albin Michel, 2000, p. 205-260.

187 M.A.E. Boffinet, *Dissertation physiologique sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 juillet 1820, pour obtenir le grade de docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1820.

188 « Sommeil » dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, article cité*, p. 263-364.

On trouve néanmoins quelques voies discordantes à cette affirmation, notamment celle de Samuel Heller, qui s'inscrivant dans la lignée de Cabanis, essaie d'approfondir la note de bas de page que ce dernier fait sur la concordance du sommeil avec la nuit :

La nuit me paraît une très forte prédisposante du sommeil : de tous les organes de nos sens, l'oeil est celui qui est exposé au plus grand nombre d'excitations ; l'homme peut facilement se mettre à l'abri du bruit, des odeurs et des excitans propres des autres sens ; mais il lui est très-difficile d'empêcher les yeux d'être impressionnés par la lumière ; il a beau fermer les yeux en rapprochant les paupières, le peu d'opacité de ces voiles mobiles fait que la lumière les traverse encore, quoique imparfaitement. C'est ainsi que le riche indolent, après avoir passé la plus grande partie de la nuit à table ou au jeu, court s'enfermer dans le lieu le plus écarté de son palais, où il est à la vérité à l'abri du bruit et des autres excitans extérieurs ; mais c'est en vain qu'il ferme persiennes, fenêtres et rideaux ; le soleil ne tardera pas à s'élever sur l'horizon ; et bientôt les rayons lumineux traversant et les fentes mal jointes de ses croisées, et les tissus peu serrés qui les ornent, viendront, malgré toutes ces précautions, exciter son œil et le forcer à la veille, comme pour le punir de préférer la lumière artificielle de la nuit à la lumière franche et salutaire du jour. Avant que la civilisation eût changé les goûts des hommes, et avant que par son influence l'homme fût libre de se livrer à ses penchans naturels, il s'adonnait au sommeil dès que le soleil avait quitté l'horizon, et il se réveillait aux premiers rayons du jour¹⁸⁹.

Pour appuyer son argumentaire physiologique et moral, Heller donne alors une toute autre interprétation des rythmes de vie supposés des lapons :

L'histoire nous apprend que les peuples que nous appelons *sauvages*, parce que notre amour propre est blessé de voir que la nature, cette mère nourricière et prévoyante suffit seule à leurs besoins, ces peuples, dis-je, se couchent à l'entrée de la nuit, et se lèvent le jour.

Dans la triste Laponie, pays peu favorisé de la nature, l'on voit le chasseur léger courir après le renne et le loup pendant les longs jours de l'année : il ne dort presque point alors ; mais aussitôt que revient la saison qui condamne ce pays à des ténèbres perpétuelles, cet homme naguère toujours sur pied, et n'ayant usé du sommeil qu'autant qu'il lui en fallait pour exister, se renferme maintenant dans sa cabane, où il reste presque continuellement endormi ; et il ne reprend la veille avec ses courses favorites qu'au retour de la saison qui ramène le jour. Il n'est pas invraisemblable non plus que la nuit entre pour quelque chose dans le caractère de périodicité que l'on remarque dans le retour du sommeil ; ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point de doctrine. Je me bornerai à rapporter l'opinion de l'illustre sénateur *Cabanis*¹⁹⁰.

À l'instar de Cabanis, Samuel Heller essaie ainsi de lier les rapports du physique et du moral, dans un argumentaire proche de celui développé par les régimes hygiéniques du sommeil des époques précédentes. Il fait toutefois figure d'exception, cette partie du travail de Cabanis étant très peu référencée dans les physiologies du sommeil naturel de ce premier XIX^e siècle développées au sein des facultés de médecine. En revanche, cette vision d'un rythme naturel du sommeil humain, qui s'appuie sur un appareil moral important, comme nous avons pu déjà l'évoquer avec la condamnation des noctambules, et comme nous le verrons dans le dernier chapitre de ce travail continue à être largement diffusé par les traités d'hygiènes, puis par la presse, tout au long du XIX^e siècle.

189 Samuel Heller, *Essai sur le sommeil, ouvrage cité*, p. 14-15.

190 *Ibidem*.

II- LA QUESTION DE LA SIESTE

Dans cette interprétation physiologique du sommeil naturel, la sieste n'est pareillement que très rarement évoquée, et encore moins condamnée. La physiologie, en actant que le siège du sommeil n'est pas dans l'estomac et qu'il n'est pas causé par le processus digestif – théorie renforcée par la séparation des deux vies – rend en effet caduc une partie des explications hygiéniques condamnant la méridienne. Ni Bichat, ni Cabanis n'évoquent ainsi ce type de repos diurne.

Les quelques étudiants qui abordent la question dans leur thèse, et plus globalement les écrits médicaux et hygiéniques qui traitent du sujet au cours du XIX^e siècle le font ainsi dans les termes d'un débat qui n'a guère évolué depuis le XVIII^e siècle, discutant toujours les rapports entre la digestion et le sommeil¹⁹¹. Contrairement à d'autres principes de la médecine humorale, la condamnation de la sieste n'était d'ailleurs pas effective chez les auteurs antiques. Les médecins du XIX^e siècle considèrent au contraire qu'elle était largement pratiquée à cette époque, comme l'explique en 1816 le médecin-chirurgien Philippe Petit-Radel dans l'*Encyclopédie méthodique* dirigée par Vicq-d'Azyr :

En lisant Homère, on voit par plusieurs passages de l'*Odyssée*, que les héros de son temps étoient assez dans cet usage ; du moins, lorsqu'il s'agit de Nestor, parle-t-il souvent du sommeil que ce grand personnage avoit coutume de prendre après son premier repas du milieu de la journée. L'historien Suétone rapporte qu'Auguste ne manquoit jamais de dormir après son dîner ; il se reposoit un instant tout habillé, couvroit ses pieds et mettoit ses mains devant ses yeux. Varron avoue qu'il n'auroit pu se soustraire aux douceurs de ce sommeil. Lampridius dit que Sévère avoit la même habitude, & les Romains d'aujourd'hui, quoique vivant après plusieurs siècles & soumis à des habitudes bien différentes de ces premiers temps, suivent néanmoins encore cet usage¹⁹².

C'est, selon le *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts* publié par Hachette en 1857, en partie selon ces usages méditerranéens antiques que la « sieste ayant généralement lieu dans ces pays après le repas, qui s'y fait à midi, le mot *sieste* en est venu à signifier l'action de dormir après le repas, à quelque heure que ce soit¹⁹³ ».

Pour Jean-françois Delpit, qui rédige l'article « méridienne » du dictionnaire Panckoucke publié en 1819, la condamnation de la sieste date ainsi de l'École de Salerne, et repose sur une compréhension médicale erronée :

191 Pour un développement un peu plus important sur les interprétations médicales de la sieste à l'époque moderne, voir Guillaume Garnier, *ouvrage cité*, p. 108-112.

192 Philippe Petit-Radel, « Méridienne ou Sieste » dans Félix Vicq-d'Azyr (éd.), *Encyclopédie méthodique, médecine par une société de médecins*, tome neuvième, Paris, Agasse, 1816, p. 709-710.

193 « Sieste » dans M.N Bouillet (édition), *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, Paris, Hachette, 1857, Troisième édition revue et corrigée, deuxième partie, p. 1525 ;

On connaît le précepte de l'école de Salerne. Ce précepte circule depuis longtemps dans le monde, revêtu du prestige d'une illustre et antique origine ; il n'en est cependant ni plus sage, ni plus conforme aux lumières de la physiologie¹⁹⁴.

S'appuyant sur une vision compensatrice du sommeil, Delpit soutient que la sieste pourrait ainsi au contraire faciliter la digestion :

En vertu de ces lois, l'oeuvre de la digestion s'accomplit par le concours des mouvemens vitaux, qui, de toutes les parties du corps, affluent vers l'épigastre ; la tête est embarrassée, les muscles sont engourdis, l'esprit languit, Vénus sommeille, le corps entier est moins habile aux fonctions physiques ou morales.[...] Ainsi, quelle que soit l'heure assignée pour l'ingestion des alimens ; et le travail qui doit en opérer la digestion ; cette oeuvre importante s'accomplit par le concours de toutes les forces et de tous les mouvemens. Toute distraction de ces forces est alors nuisible ; le repos devient nécessaire dans tous les momens où l'estomac plein d'alimens est occupé à les digérer. L'école de Salerne a donc proclamé un faux précepte, lorsqu'elle a voulu assigner une manière d'être différente pendant l'exercice d'une fonction constamment exécutée d'après les mêmes lois¹⁹⁵.

Samuel Heller affirme de la même manière que « la digestion se fait très bien pendant le sommeil » car « les forces qui, dans l'état de veille étaient employées pour le cerveau, se portent alors sur l'estomac »¹⁹⁶. Il appuie et nuance cet argumentaire, en s'appuyant sur plusieurs exemples, qui s'éloignent progressivement de la question digestive, pour poser la question de la récupération des forces musculaires du mouvement:

C'est ce que l'instinct apprend aussi à presque tous les animaux de l'échelle des êtres, et il se livrent au sommeil immédiatement après avoir mangé.

Dans un voyage que je fis il y a quelques années en Normandie, j'ai vu avec plaisir les riches propriétaires de la campagne laisser reposer les moissonneurs à peu près une heure après leur repas. Ceux-ci employaient alors ce temps à dormir sur l'herbe ; et j'ai cru remarquer que, par cette coutume, le travail se faisait avec plus d'énergie, et par conséquent avec plus de profit pour le maître. Je ne prétends pourtant point par cela approuver entièrement l'usage de la méridienne, si à la mode, surtout en Espagne, ou elle est connue sous le nom de *la siesta* ; elle ne peut qu'être nuisible aux gens d'une extrême obésité, aux jeunes gens lymphatiques, à ceux qui ne s'adonnent que rarement à l'exercice, et qui abusent de toutes les commodités d'une vie aisée. Mais elle est très profitable aux estomacs délicats, à ceux qui se livrent à des exercices fatigans du corps ou de l'esprit. [...] Ce sommeil sera encore avantageux aux très jeunes enfans, qui ont besoin d'une grande assimilation, et enfin à la froide vieillesse¹⁹⁷.

Au début du XIX^e siècle, les étudiants en médecine qui abordent la question dans leur travaux sur le sommeil prennent souvent une position intermédiaire similaire, préconisant la sieste suivant le tempérament, le milieu voire l'occupation laborieuse de chacun. L'étudiant Adolphe-Louis Chouippe en 1829 délaisse ainsi complètement la question digestive pour ne réfléchir qu'en termes de récupération des forces de la machine humaine:

194 Jean-François Delpit, « Méridienne » dans *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, tome trente-deuxième, 1819, p. 492-494.

195 *Ibidem*.

196 Samuel Heller, *Essai sur le sommeil, ouvrage cité*, p. 19.

197 *Ibidem*, p. 19-20.

Sous le nom de *siesta* en Espagne, de *méridienne* en France, on prélève sur les fraîcheurs des nuits un impôt en quelque sorte légitimé par les chaleurs du jour. Doit-on regarder comme contraire au but de la nature ce repos dérobé ? Si l'on consulte ceux qui s'y sont livrés, et si l'on observe les effets qu'ils en ont ressentis, nul doute qu'il ne soit salutaire ; quand il est goûté dans un lieu convenable. L'homme baigné de sueurs et courbé de fatigues, y retrouve un esprit plus dispos, des mouvemens plus agiles ; il sent renaître en lui un nouveau courage à poursuivre ses occupations journalières. Puisque l'organisation le commande impérieusement, il ne saurait donc être dangereux quand un refroidissement trop subit n'a point assisté à son accomplissement¹⁹⁸.

Dix ans auparavant, Delpit développait déjà dans le dictionnaire Panckoucke un argumentaire similaire :

La nécessité du sommeil est toujours en raison du travail de la journée ; dès lors la méridienne ne peut être condamnée pour la classe ouvrière ou agricole. Livrés à des travaux pénibles, exerçant fortement le système musculaire, les laboureurs et les artisans peuvent s'abandonner à ce sommeil réparateur, dont l'influence fait tomber toutes les parties du corps dans une douce inertie, et amène un relâchement nécessaire¹⁹⁹.

La question de la température, et notamment de la chaleur devient également un critère qui va remplacer progressivement la question digestive dans le traitement physiologique de la sieste. Une température élevée fatiguant davantage les organes de la sensibilité, elle peut justifier un sommeil de jour, et constituer un critère plus pertinent pour déterminer le sommeil que celui de la luminosité diurne:

Il est souvent difficile d'isoler l'action de la lumière de celle du calorique ; mais cette analyse a presque toujours lieu relativement au sommeil et à la veille. La lumière qui agirait sensiblement sur l'oeil par sa température, nuirait singulièrement à la vision, et porterait cet organe à s'en garantir ; c'est pourquoi nous ne nous exposons qu'à une lumière qui n'agit pas sensiblement par sa température. Mais l'influence du calorique, relativement au sommeil, s'étend à tout le corps, par son action sur toute sa surface. Les degrés de variation de température ont aussi une action plus vive sur l'économie, ses effets peuvent être extrêmes dans les variations de l'atmosphère, tandis que celles des extrêmes de clarté et d'obscurité sont peu marquées. L'état de sommeil et de veille doit donc se trouver plus complètement dans la dépendance de l'accumulation et de la soustraction du calorique, puisque les degrés extrêmes de l'une et de l'autre sont nuisibles à l'économie²⁰⁰.

Pour l'auteur de la notice « sieste » dans le *Dictionnaire universel des sciences*, la sieste n'est ainsi « nullement nécessaire dans nos climats tempérés²⁰¹ ». Au tournant du XX^e siècle, l'auteur du même article dans le *Nouveau Larousse illustré* la concède néanmoins « au moment des grandes chaleurs²⁰² ».

La sieste n'est ainsi pas vraiment une question différente de celle du sommeil de jour pour les quelques physiologistes qui abordent le sujet, et elle peut être justifiée pour les personnes ayant

198 Adolphe-Louis Chouippe, *Dissertation sur le sommeil, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 29 avril 1829 pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot le jeune, 1829, p. 25.

199 Jean-François Delpit, « Méridienne » dans *Dictionnaire des sciences médicales*, article cité, p. 493-494.

200 J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, *Dissertation sur le sommeil, ouvrage cité*, p. 13.

201 « Sieste » dans M.N Bouillet (édition), *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, article cité.

202 « Sommeil » dans Claude Augé (dir.), *Nouveau Larousse illustré. Dictionnaire universel encyclopédique*, Paris, Larousse, [1897-1904], tome septième, p. 743.

besoin, pour des raisons qui divergent selon les cas, d'une plus grande quantité de sommeil que les autres. Elle n'est à éviter que pour certaines constitutions physiques ou certains tempéraments.

B) DÉTERMINER LA DURÉE PHYSIOLOGIQUE DU SOMMEIL

I- ALLONGER LA DURÉE MOYENNE DU SOMMEIL « DU QUART AU TIERS DU NYCTHÉMÈRE »

Outre la temporalité d'exercice du sommeil, la durée du sommeil est aussi questionnée par la définition physiologique du sommeil qui s'impose au début du XIX^e siècle.

Comme leurs prédécesseurs, les physiologistes insistent tout d'abord sur la nécessité de limiter le sommeil selon les besoins de réparation du corps humain, il ne doit ni être écourté, ni allongé au-delà du nécessaire pour la machine humaine, au risque d'entraîner l'état pathologique. Cabanis met ainsi en garde contre les conséquences physiologiques d'un sommeil trop prolongé :

Le sommeil, mettant le cerveau dans un état actif, il s'ensuit que sa répétition trop fréquente, et surtout son excessive prolongation, doivent énerver cet organe comme le fait toute autre fonction quelconque, à l'égard de celui, ou de ceux qui lui sont propres, lorsque sa durée, ou son énergie va au-delà des forces qui doivent l'exécuter. Ainsi, le trop de sommeil n'engourdit et n'opresse pas seulement le centre cérébral, comme nous l'avons observé déjà plusieurs fois : il le débilité encore d'une manière directe ; il use immédiatement et radicalement les ressorts vitaux²⁰³.

Il reprend ici une idée déjà intégrée par Boerhaave dans sa pensée physiologique, comme le rappelle Jean-Baptiste Monfalcon en 1821 :

Habituellement trop prolongé, [le sommeil] exerce, sur l'économie animale, une action débilitante ; mais aucun organe ne reçoit plus directement cette influence fâcheuse que le cerveau. Boerhaave raconte qu'un jeune médecin, qui trouvait un merveilleux plaisir à dormir d'un sommeil presque continuel. Cette habitude pernicieuse rétrécit bientôt son intelligence, et il tomba dans un état voisin de l'idiotisme. [...] Comme pendant cette manière d'être de la vie, la sensibilité animale ou de relation, les sens et les organes de l'intelligence dorment presque tous, l'habitude d'un long sommeil les énerve, les engourdit, les rend par degrés inhabiles à remplir leurs fonctions ; vraisemblablement de la même manière que le repos d'un membre, prolongé pendant plusieurs mois, ôte à ses articulations la faculté du mouvement²⁰⁴.

À sa suite et sûrement à la suite de leurs professeurs, les étudiants qui consacrent leur dissertation au sommeil naturel s'attachent eux aussi à préciser les dangers physiologiques du trop dormir. En 1824, François-Joseph Murville dépeint par exemple plus précisément les conséquences d'un cerveau trop peu stimulé par la veille :

[Le sommeil poussé trop loin] laisse le cerveau dans l'inaction, et produit à la longue son inaptitude à agir ; il devient lourd et paresseux ; les facultés intellectuelles sont obstruées. L'esprit tombe dans une espèce d'hébétéude, les perceptions ne se font plus que lentement et avec peine, la mémoire se perd, on ne peut plus se rappeler la moindre chose ; l'imagination commence d'abord

203 Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme, ouvrage cité*, tome 2, p. 142 :

204 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens, article cité*, p. 93-94.

par devenir moins active, puis elle finit par s'éteindre entièrement : la sensibilité générale s'émousse, les passions deviennent plus calmes ; elles finissent même par disparaître tout-à-fait, la contractilité musculaire s'affaiblit, les mouvements sont difficiles et ne se succèdent plus qu'avec lenteur. Voyez les grands dormeurs, le moindre exercice les fatigue : les choses les plus simples, ils ne peuvent plus les concevoir ; n'attendent pas d'eux la solution d'un problème peu difficile, ils n'en sont plus capables ; il est extrêmement rare de trouver parmi eux un homme de génie. A mesure que les fonctions de relation perdent leur activité, on voit aussi celles de la vie intérieure se ralentir et devenir languissantes ; les pertes qui se font alors sont peu abondantes, aussi remarque-t-on que les individus qui mènent ce genre de vie finissent par acquérir un embonpoint considérable et par arriver à l'obésité [...]. Cependant, il faut le dire, les grands dormeurs, en général, prolongent assez loin leur triste carrière, qui n'est à la vérité qu'une honteuse végétation²⁰⁵.

On remarque ici le poids de la condamnation morale à la paresse déjà évoqué dans la première partie de ce travail, condamnation à laquelle la physiologie donne une argumentation médicale. Écourter trop son sommeil est de la même manière, tout aussi condamnable, et tout aussi dangereux – à l'exception des physiologies exceptionnelles des génies, ou de ceux qui en ont pris l'habitude progressivement, et avec force morale.

Mais comment déterminer alors la durée nécessaire du sommeil ? Si les médecins s'accordent sur le fait que « la durée du sommeil ne peut point être déterminée d'une manière absolue, puisque le besoin de dormir ne se fait point sentir au même degré chez tous les individus²⁰⁶ », elle varie « suivant l'âge, le sexe, la constitution, les habitudes²⁰⁷ », les deux premiers critères étant primordiaux pour calculer le temps nécessaire à accorder au sommeil.

II- DURÉE DU SOMMEIL ET ÂGES DE LA VIE

La durée nécessaire du sommeil varie tout d'abord selon les âges de la vie, car le rapport à la sensibilité évolue en grandissant. Selon Bichat, c'est ainsi l'équilibre entre la réception des sens et l'action de la vie animale en retour qui change progressivement :

Le principe de la vie], inconnu dans sa nature, ne peut être apprécié que par ses phénomènes : or, le plus général de ces phénomènes est cette alternative habituelle d'action de la part des corps extérieurs, et de réaction de la part du corps vivant, alternative dont les proportions varient suivant l'âge. Il y a surabondance de la vie dans l'enfant, parce que la réaction surpasse l'action. L'adulte voit l'équilibre s'établir entre elles, et par la même, cette turgescence vitale disparaître. La réaction du principe interne diminue chez le vieillard, l'action des corps extérieurs restant la même ; alors la vie languit et s'avance insensiblement vers son terme naturel, qui arrive lorsque toute proportion cesse²⁰⁸.

205 François-Joseph Murville, *Considérations sur le sommeil, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 19 juin 1824, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot le Jeune, 1824, p. 32-34.

206 Nicolas-Pierre-Amable Lefebvre, *Dissertation sur le sommeil, ouvrage cité*, p. 29.

207 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens, article cité*, p. 88.

208 Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort, ouvrage cité*, p. 1-2.

L'étudiant Sylvain Gadon décrit avec un peu plus de précision l'impact de la sensibilité sur le corps du nouveau né, puis l'accommodation progressive de ce dernier à la vie de relation:

Quelques temps après la naissance, les enfans sont d'autant plus étonnés, que tout est nouveau pour eux ; la plus petite cause, la plus légère impression les excite vivement, parce que toutes ces impressions sont nouvelles, et que par conséquent l'habitude n'a pu en core en émousser aucune. Aussi les organes sont-ils continuellement en action ; l'enfant agite sans cesse ses petites mains ; ses yeux s'occupent tour à tour de tous les objets qui les frappent ; ses oreilles s'érigent, pour ainsi dire, pour recevoir plus de rayons sonores; il porte continuellement à sa bouche les corps que ses mains ont saisis ; enfin tous les objets qu'il rencontre sont successivement soumis au jugement de chacun de ses sens ; et dès-lors, ceux-ci, devant être d'autant plutôt fatigués qu'ils ont moins acquis l'habitude du travail auquel on les soumet, éprouvent un besoin de sommeil dont la durée se proportionne à celle de leur existence. Chez les vieillards, au contraire, les sens ne sont plus ébranlés que par de fortes impressions, et ils veillent plus longtemps, par cela même que la veille n'est plus pour eux un travail²⁰⁹.

Avec l'habitude et l'expérience, la sensibilité devient de moins en moins forte sur les organes de la vie animale, avant de s'émousser dans la vieillesse. Comme le rappelle en 1808 Samuel Heller, l'enfant dort également plus profondément que l'adulte, et que le vieillard, car la profondeur du sommeil varie relativement « au plus ou moins grand excitemment que le sujet a éprouvé²¹⁰ ». En 1815, Ferdinand Duvoisin de Soumagnac explique ainsi « qu'outre les causes extérieures capables de produire un sommeil plus ou moins profond », « l'âge est la condition qui a le plus d'influence à cet égard²¹¹ ».

En outre, l'âge n'influe pas seulement sur le sommeil en rapport avec la sensibilité, mais aussi suivant Cabanis car l'équilibre de l'homme intérieur se modifie au fur et à mesure de l'avancée dans la vie :

Puisque nos idées ne sont que le résultat de nos sensations comparées, il ne peut y avoir que des vérités relative à la manière générale de sentir de la nature humaine. [...] Non seulement la manière de sentir est différente chez les hommes à raison de leur organisation primitive et des autres circonstances de l'âge et du sexe, exclusivement dépendantes de la nature[...]. Mais la proportion des fluides et des solides n'est pas uniforme dans l'enfance et dans l'âge mûr, dans l'âge mûr et dans la vieillesse[...]. On a pas eu de peine à remarquer en outre, que, dans chaque âge, [...] les mouvemens tendent vers tel ou tel organes ; que non seulement, les organes ne se développent pas tous aux mêmes époques, mais qu'à développement d'ailleurs égal, ils deviennent successivement des centres particuliers de sensibilité, des foyers nouveaux d'action et de réaction ; et que les phénomènes qui accompagnent et caractérisent ces déplacements successifs des forces sensibles ont lieu dans un ordre qui se rapporte entièrement à celui des idées, des sentiments, des habitudes, en un mot à l'état des facultés intellectuelles et morales²¹².

209 Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme, ouvrage cité*, p. 11.

210 Samuel Heller, *Essai sur le sommeil, ouvrage cité*, p. 22.

211 J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, *Dissertation sur le sommeil, ouvrage cité*, p. 17.

212 Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme, ouvrage cité*, tome 1, p. 41-43 et p. 58.

Le sommeil évolue donc au fur et à mesure du développement de la vie animale, et de la réorganisation des rapports de celle-ci avec la vie organique, comme le détaille l'étudiant Boffinet en 1820 :

Comme tous les actes de la vie, le sommeil suit les changemens qui se font dans l'homme, dans les différens âges et manières de vivre. Tout dans l'enfance se rattachant à la nutrition, à la croissance et au développement du corps, le sommeil devrait être plus long à cet âge, afin que la veille ne dépensât une trop grande quantité de forces et que le calme et la tranquillité favorisassent ce développement. [...] Dans les premiers jours de la vie, l'enfant est presque toujours endormi ; il n'est réveillé que par la douleur et le besoin de nourriture. A cette époque, son existence est entièrement végétative. Son sommeil profond et tranquille tient à la prodigieuse activité des fonctions assimilatrices. [...] En avançant en âge, les sensations se multiplient, l'enfant devient avide des jouissances qu'elles lui procurent ; les organes des sens, continuellement excités par elles, rendent le sommeil moins profond et moins long. Dans l'adolescence, le besoin de mouvement devenant en quelque sorte nécessaire, procure un sommeil moins long mais plus profond que dans le premier âge. Après la puberté et dans l'âge viril, le sommeil ne dure guère que six ou huit heures. Chez le vieillard, le sommeil dure peu, est très léger²¹³.

S'il est impossible de donner une valeur absolue de la durée de sommeil idéale, qui serait la même pour tous et toutes, les auteurs s'accordent néanmoins sur une durée moyenne variant « du quart au tiers de l'espace nyctémère²¹⁴ », c'est-à-dire entre six et huit heures de sommeil quotidien pour l'homme adulte. Jean-Baptiste Monfalcon précise dans sa notice du Dictionnaire Panckoucke qu'« on peut laisser dormir les enfans quelques heures de plus, huit ou neuf heures ».

Les préconisations des physiologistes augmentent donc la durée moyenne du sommeil adulte, par rapport aux règles édictées par l'hygiène, et notamment par l'Ecole de Salerne :

L'axiome de l'école de Salerne, *sex horas dormire satis*²¹⁵, n'est pas vrai pour tous les tempéramens, à cette époque de la vie : car, si cette durée suffit à l'homme d'un tempérament lymphatique, il n'en serait pas ainsi de celui qui, avec un tempérament sanguin ou nerveux, aurait exercé longtemps et fortement ses facultés intellectuelles. Les hommes qui travaillent d'esprit et les hommes nerveux doivent donc dormir plus longtemps que les autres²¹⁶.

Le temps de sommeil variant aussi en fonction de l'accumulation des fatigues – sensibles et de mouvement – de la journée, il peut alors se calculer d'après l'étudiant Ferdinand Duvoisin de Soumagnac par rapport à la durée de la journée travail :

La durée originare d'une journée de travail est de douze heures. Il faut en général quatre à six heures pour en employer le produit, de manière que le terme moyen de la durée de l'homme est de sept heures. Mais il est évident que ce calcul n'a rapport qu'à l'adulte dans la vigueur de l'âge²¹⁷.

213 M.A.E. Boffinet, *Dissertation physiologique sur le sommeil*, ouvrage cité, p. 15-16

214 Modeste Lefevre, *Dissertation sur le sommeil*, ouvrage cité, p. 11.

215 « six heures de sommeil suffisent ».

216 Victor Choquet, *ouvrage cité*, p. 18. On remarque chez Choquet l'influence des travaux de la fin du XVIIIe siècle sur les régimes de vie appliqués aux gens de lettres, déjà évoquée en première partie de ce travail. Voir *Supra*, chapitre 3.

217 J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, *Dissertation sur le sommeil*, ouvrage cité, p. 11.

La règle médiévale et moderne des six heures de sommeil passe du maximum au minimum d'heures requises pour conserver un corps adulte en pleine santé, et devient même insuffisante pour certains physiologistes. En 1881, le dictionnaire Dechambre note ainsi que la « fameuse maxime » de l'École de Salerne « ne saurait indiquer dans le domaine biologique pas plus une limite effective qu'une mesure irréprochable »²¹⁸.

Les auteurs insistent également sur le fait que cette indication de durée de sommeil minimum ne vaut que pour l'homme adulte, et doit être allongée pour l'enfant, mais aussi pour la femme. La nouvelle définition physiologique du sommeil va en effet permettre de naturaliser l'idée que les corps féminins, du fait de leur rapport particulier à la sensibilité et à la vie de relation, ont besoin de davantage de sommeil que ceux de leurs homologues masculins.

C) NATURALISATION D'UN SOMMEIL FÉMININ

Pour les médecins, la durée du sommeil dépend en partie de la constitution physiologique suivant les âges, mais également selon les sexes. La nécessité que la femme ait besoin d'un sommeil plus long que celui de l'homme ne semble faire aucun doute pour les étudiants physiologistes, et n'est jamais questionnée. Les discours médicaux sur le sommeil intègrent, reproduisent et renforcent en effet le processus de « naturalisation » médicale de la femme en cours depuis au moins le XVIII^e siècle²¹⁹.

L'assertion d'un sommeil allongé pour les femmes semble ainsi pour certains étudiants un lieu commun, qui ne demande pas de justification physiologique, puisqu'il relève d'un fait moral, découlant de mauvaises « habitudes » :

1815	Duvoisin de Soumagnac	Les femmes, qui souvent partagent les dispositions de l'enfance, n'y participent pas à l'égard du sommeil. Il est beaucoup plus léger chez elles, et paraît en rapport avec leur susceptibilité morale.
1817	Lefevre	Les femmes dorment plus que les hommes ; celle des villes plus que celles de campagnes.
1839	Fouris	Les femmes dorment plus que les hommes, vraisemblablement plutôt par habitude que par tempérament.

En 1821, Jean-Baptiste Monfalcon note lui aussi dans le dictionnaire Panckoucke que « les femmes ont en général plus de propension au sommeil, et dorment plus longtemps que les hommes », sans vraiment expliquer davantage. Il suggère néanmoins que c'est peut-être une affaire de constitution physique, le sexe étant considéré par l'auteur comme un tempérament à part : « On a

218 « Sommeil » dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Troisième série, tome dixième, Paris, Asselin et Masson, 1881, p.269.

219 Yvonne Knibiehler, « Les médecins et la « nature féminine » au temps du Code civil », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1976, 31^e année, n°4, p. 824-845. Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *La femme et les médecins. Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983.

remarqué que les individus, dont le tempérament est analogue à celui des femmes, c'est-à-dire est phlegmatique et sanguin ou phlegmatique et nerveux, sont en général très portés au sommeil »²²⁰.

La justification de la nécessité d'un sommeil prolongé chez la femme, lorsqu'elle est présente, repose alors sur deux types d'argumentaires : le premier rapprochant la constitution physique et/ou morale de la femme de celle de l'enfant, insistant sur sa faiblesse et le second, s'appuyant sur l'idée notamment reprise par Cabanis que la puberté féminine rend la sensibilité nerveuse de la femme plus grande que celle de l'homme.

Pour une grande partie des auteurs, la raison pour laquelle la femme a besoin d'un sommeil prolongé relève ainsi d'une « constitution physique » particulière similaire à celle de l'enfant, et de laquelle découle pour certains « son inconstance morale » :

1808	Gadon	La femme, qui, sous le rapport de sa constitution physique et de son inconstance morale, se rapproche beaucoup de l'état de l'enfant, présente la même différence que lui.
1809	Goupilleau	Le sexe n'a pas moins d'influence sur le sommeil : la femme, à raison de sa faiblesse, y donne plus de temps que l'homme
1811	Lefebvre	La femme est à peu près soumise aux mêmes lois que l'enfant ; elle en partage la constitution, qui est la faiblesse et l'irritabilité ; ses forces ne peuvent point, comme celles de l'homme, résister à des fatigues répétées : elle doit donc dormir plus que lui.
1816	Guiaud	La femme qui, par la mobilité de son système nerveux, sa constitution, a tant de points de ressemblance avec l'enfant, se rapproche encore de lui par la durée de son sommeil, qui est ordinairement plus longue que celle de l'homme.
1817	Maria	Les femmes, dont la constitution se rapproche le plus de celle des enfants, dorment en général plus que les hommes.

Yvonne Knibiehler dans son étude pionnière a bien étudié ce processus de « naturalisation » de la femme au cours du XVIII^e siècle, qui passe notamment par le développement d'un argumentaire sur la faiblesse physique du corps féminin²²¹. On remarque que l'irritabilité des fibres développée dans les conceptions halleriennes, est utilisée pour justifier l'infériorité physique de la femme. En 1829, Adolphe Louis Chouippe détaille davantage les rapports entre la constitution physiologique de la femme et le besoin de sommeil prolongé :

Les femmes paraissent en général plus portées au sommeil que les hommes : leur complexion humide et molle serait-elle la cause qui, chez elle, en favorise la prolongation ? Ce qui confirme dans cette idée, c'est que l'enfant, dont la constitution se rapproche de la leur, et que l'homme, dont le tempérament lymphatique présente la même analogie, partagent avec elles cette propension ; tandis que ceux dont l'organisation s'en éloigne secouent avec facilité le joug que subissent les autres. Les tissus de la femme, riches en principes aqueux, au préjudice des solides,

220 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », *article cité*, p. 88.

221 Yvonne Knibiehler, « Les médecins et la « nature féminine » au temps du Code civil », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1976, 31^e année, n°4, p. 824-845. Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *La femme et les médecins. Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983.

ne sont pas doués d'une aussi grande énergie que les tissus de l'homme. Est-il donc surprenant de les voir prolonger un état qui s'accorde avec leur délicatesse naturelle ?

Si la systématisation physiologique de la vie animale chez Bichat ne différencie pas la sensibilité de l'homme de celle de la femme, ce n'est en revanche pas le cas chez Georges Cabanis, dont Chouippe s'inspire fortement²²². Le cinquième mémoire des *Rapports du physique et du moral de l'homme* est en effet entièrement consacré à « l'influence des sexes ». Il y développe une argumentation non originale, reposant sur les physiologies de Boerhaave et Haller affirmant lui aussi que « les fibres de la femmes sont plus molles » et ses « muscles moins vigoureux »²²³.

Cabanis ajoute à cette différenciation physiologique des corps un autre facteur, celui du rapport à la sensibilité, qui change selon les sexes :

Dans la femme, la pulpe cérébrale participe de la mollesse des autres parties. Le tissu cellulaire qui revêt cette pulpe, ou qui s'insinue dans ses divisions, est plus abondant ; les enveloppes qu'il forme sont plus muqueuses et plus lâches. Tous les mouvements s'y font d'une manière plus facile, et par conséquent plus prompte : ils s'y font aussi d'une manière plus vive, tant à cause de la docilité correspondante des fibres musculaires et des vaisseaux, que de la brièveté relative de toute la stature. Or, la promptitude et la vivacité d'action dans le système nerveux, sont la mesure de la sensibilité générale du sujet. [...] Ainsi, tandis que chez l'homme, la vigueur du système nerveux et celle du système musculaire s'accroissent l'une par l'autre, la femme sera plus sensible et plus mobile, parce que la contexture de tous ses organes est plus molle et plus foible, et que ces dispositions organiques primitives sont reproduites à chaque instant, par la manière dont s'exerce chez elle, la sensibilité²²⁴.

Pour ce dernier, le développement des organes de la génération à partir de l'adolescence cause un rééquilibrage de l'organisation physiologique bouleversant les rapports à la sensibilité, à l'imagination, et donc au sommeil qui diverge selon les sexes :

Les efforts de l'imagination ou de la méditation, qui consistent, les uns à recevoir et reproduire, les autres à reproduire et comparer les impressions, en l'absence des objets, ne causent pas une moindre lassitude que les plaisirs les plus énervants, ou les travaux manuels les plus pénibles. C'est là principalement ce qui rend le sommeil nécessaire, car il faut surtout interrompre les sensations : [...] Les femmes, qui reçoivent, en général, des impressions plus multipliées, ou plus diverses, et quelques hommes qui se rapprochent d'elles par leur constitution primitive, ou par leurs maladies, ne peuvent également se passer d'un long sommeil. Sa longueur nécessaire peut se mesurer, en quelque sort, sur la quantité des sensations, autant et plus que celle des mouvements.²²⁵

Puisque le besoin de sommeil découle des rapports de la vie de relation, et donc de la sensibilité, il semble alors médicalement logique que la femme dorme plus que l'homme, comme l'expliquent plus ou moins brièvement les étudiants dans leurs dissertations :

222 Sur ce sujet, voir par exemple Nicole Mosconi, « Aux sources du sexisme contemporain : Cabanis et la faiblesse des femmes », *Le Télémaque*, Caen, Presses universitaires de Caen, mai 2011, n° 39, p. 115-130.

223 Pour une analyse plus précise du contenu du cinquième mémoire, voir par exemple Nicole Mosconi, *Ibidem*.

224 George Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, ouvrage cité, tome 1, p. 339-340.

225 *Ibidem*, p. 197.

1802	Frain	La femme qui se rapproche de l'enfant par sa susceptibilité nerveuse, a besoin de dormir plus que l'homme. Mais elle doit craindre par l'excès de sommeil la surcharge de son système lymphatique, à laquelle elle est généralement très disposée.
1808	Choquet	Loin de penser, avec un jeune physiologiste, que l'inconstance morale des femmes, en les rapprochant de l'enfant, soit la raison pour laquelle elles ont plus besoin de sommeil, je suis bien persuadé que la susceptibilité nerveuse, qui lui fait partager d'une manière si éminente les qualités que j'ai reconnues dans les hommes dormeurs, est véritablement la cause qui fait que le repos des sens est un puissant besoin chez elles.
1820	Boffinet	Les femmes, surtout celles dont la sensibilité est très développée, ainsi que les hommes qui s'en rapprochent par leur caractère et leurs habitudes, ne peuvent se passer d'un long sommeil.
1823	Maux	Les enfans, les jeunes gens doivent dormir davantage que les hommes et les vieillards ; il en est de même de la femme qui se rapproche de l'enfant par sa susceptibilité nerveuse.

En 1881, le dictionnaire Dechambre reprend l'ensemble des différents arguments :

La femme, dont la constitution est plus lâche, dont l'excitabilité nerveuse est plus grande, a besoin de plus de sommeil que l'homme ; mais comme sa vie, en revanche est moins active, il ne faut pas exagérer cette concession, d'autant moins qu'elle tend plutôt à accroître les défauts qui la revendiquent^{226t}.

On remarque ici également le retour d'un certain jugement moral, pointant une certaine tendance à la paresse des femmes.

L'évolution du discours physiologique sur le sommeil des femmes donne au début du XIX^e siècle une explication scientifique à l'assertion morale selon laquelle les femmes dorment plus que les hommes. Dépendant du rapport de la vie animale à la sensibilité, le besoin de sommeil allongé n'est pas exclusif aux corps féminins mais il lui est inhérent, et ce même si on le retrouve également dans certaines constitutions masculines.

La définition physiologique du sommeil qui s'impose au début du XIX^e siècle place ainsi le sommeil au cœur du fonctionnement de la vie animale. Comprendre et découvrir les lois physiologiques du sommeil – qui divergent des lois des sciences de la nature – devient alors primordial pour maintenir le corps en bonne santé . Les prescriptions du dormir qui en découlent s'inscrivent notamment dans une dynamique de différenciation biologique des individus selon les âges et les sexes. La redéfinition médicale du sommeil donne également une explication physiologique au phénomène des rêves.

3) L'INTERPRÉTATION PHYSIOLOGIQUE DES RÊVES

La prise en charge physiologique des rêves débute dès le XVIII^e siècle dans un contexte de lutte – médicale, mais aussi philosophique et chrétienne – contre ce qui est de plus en plus considéré

226 « Sommeil » dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, article cité, p. 273.

comme les superstitions de l'oniromancie²²⁷. Cette relecture physiologique des songes se fait en partie indépendamment de la question du sommeil, et donne naissance au début du XIX^e siècle à une véritable « science des rêves » étudiée par l'historienne Jacqueline Carroy²²⁸. Le processus biologique qui produit les rêves est également interrogé en lien avec celui du sommeil, et intégré par Cabanis et Bichat dans leur théories, avant d'être repris par les étudiants qui s'intéressent au sommeil naturel.

A) LUTTER CONTRE LES SUPERSTITIONS DE L'ONIROMANCIE

L'émergence de discours savants sur les rêves au milieu du XVIII^e siècle se fait comme l'explique Marie Tavera, dans le premier objectif « de dépouiller le rêve de son étrangeté et d'invalider toute tentative d'interprétation et de divination par les songes », afin de « réinscrire le phénomène onirique dans l'ordre naturel²²⁹ ». Pour se faire, plusieurs philosophes et auteurs chrétiens, à l'image de Samuel Formey ou de l'abbé Jérôme Richard puisent alors chez les physiologistes comme Boerhaave et Haller, mais aussi dans la médecine antique afin de délégitimer l'onirocritique et plus globalement toute tentative d'interprétation divinatoire des songes en les ramenant au statut banal de « rêve naturel » nocturne²³⁰. Cet enjeu de positionnement médical face aux croyances de l'oniromancie mise au jour par l'historiographie pour la seconde moitié du XVIII^e siècle semble encore pleinement d'actualité au début du XIX^e siècle.

227 Vesna C. Petrovich, *Connaissance et Rêve(rie) dans le discours des Lumières*, New-York, Peter Lang, 1996., Marie Tavera « Le rêve naturel : physiologie de l'onirisme au XVIII^e siècle », *Gesnerus. Swiss Journal of the history of medicine and sciences*, n°57, 2000, p. 5-26. Guillaume Garnier, « *Le songe n'est que mensonge* . Le discours sur le songe au XVIII^e siècle », *Sociétés & Représentations*, Éditions de la Sorbonne, 2007, n° 23, p. 105-124. Guillaume Garnier, « Une maladie invétérée dans tous les siècles, est le désir de pénétrer l'avenir » dans Jacqueline Carroy, Juliette Lancel (dir.), *Clés des songes et sciences des rêves de l'Antiquité à Freud*, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p. 111-123.

228 Jacqueline Carroy, *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, Paris, éditions de l'EHESS, 2012.

229 Marie Tavera, « Le rêve naturel : physiologie de l'onirisme au XVIII^e siècle », *article cité*, p. 6.

230 Les historiennes Jacqueline Carroy et Juliette Lancel rappellent que jusqu'à la période d'infléchissement que constitue les XVIII^e et XIX^e siècles, coexiste, y compris, dans les discours savants, plusieurs types d'approches qui divisent les phénomènes oniriques en plusieurs catégories : les songes à valeur prophétiques, les songes à valeur divinatoire dont les clés de lectures sont données entre autre par la connaissance de l'onirocritique – l'interprétation des rêves –, et enfin les rêves naturels, vides de sens qui relèvent de la banalité nocturne. Ce n'est qu'à la fin de l'époque moderne qu'un infléchissement s'opère, et déplace « à la fois aux marges des savoirs pratiques ordinaires et de la science légitime, l'idée que nos rêves puissent être signes et causes de l'avenir. En retour, avec la psychanalyse se sont développés une nouvelle pratique et un nouveau savoir, qui redonnent sens à tous nos rêves. [...] À certains égards, on pourrait dire que l'attention s'est déportée ou reportée, au cours de l'histoire occidentale, des songes prophétiques aux songes naturels. En outre, les mots « songe » et « rêve » connaissent entre le XVII^e et le XVIII^e siècle une mutation sémantique les amenant à devenir des synonymes, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Ce sont les rêves – comme phénomène intérieurs (physiologiques et/ou psychologiques) mettant en émoi l'âme et le corps – qui suscitent l'intérêt à partir du XVIII^e siècle ». Jacqueline Carroy et Juliette Lancel, « Introduction » dans *Clés des songes et sciences des rêves de l'Antiquité à Freud*, ouvrage cité.

En intégrant l'étude physiologique des rêves à leurs dissertations, plusieurs étudiants en médecine s'inscrivent en effet à leur tour et sans détours dans une perspective de lutte contre les superstitions :

Dépourvus des connaissances physiologiques qui nous ont éclairés depuis, les anciens voyaient dans les songes les signes des choses futures ; et l'art de les expliquer fut nommé par eux l'onéirocrisie ; de *oneiros*, songe, et de *crisis*, jugement. [...] Dans les temps plus modernes, le cercle des connaissances humaines s'agrandit, mais le goût du merveilleux ne cessa pas de subsister ; les lois physiques furent mieux connues, mais la superstition l'emporta sur la saine raison, et les songes furent regardés comme des avertissemens importans, et même comme des révélations célestes. Enfin, dans tous les temps, il s'est trouvé des fourbes qui ont prétendu expliquer ces résultats tout naturels de l'activité des sens internes. Mais ce qui est bien étonnant, sans doute, c'est que, dans tous les temps aussi, il se soit trouvé des êtres assez simples pour croire à ces explications ridicules. [...] Mais c'est trop nous étendre sur des absurdités, et notre but n'est pas de rassembler ici une série de preuves susceptibles de démontrer la faiblesse de l'esprit humain. Ne nous occupons que de l'étude rationnelle des songes ; et, dans l'examen de quelques observations physiologiques, voyons jusqu'à quel point on peut chercher à trouver leur explication²³¹.

De la même manière que Sylvain Gadon en 1808, Jacques-Etienne-Marie Guiaud entend quelques années plus tard réfuter une croyance qui, si elle a existé dans beaucoup de cultures, n'a plus sa place dans la civilisation moderne :

[Les rêves] ont eu beaucoup de célébrité dans toutes les sectes religieuses. [...] Les différens peuples de la terre ont donc tour à tour attaché la plus grande importance à ces prestiges créés par le sommeil ; plus d'une fois ils firent trembler le potentat sur son trône et le courtisan en faveur mais le progrès des lumières ont fait évanouir ces vaines terreurs, et ces trompeuses illusions qu'ils inspiraient sur l'avenir ; il reste cependant encore quelques traces de cette croyance dans notre siècle, et, pour certaines personnes, les rêves sont encore des avertissemens prophétiques qui comblent leur âme de joie ou les frappent de crainte²³².

Comme l'a notamment identifié Vincent Barras, la compréhension physiologique des rêves à la fin du XVIII^e siècle se fait tout d'abord par un retour aux textes médicaux antiques²³³. Si les rêves peuvent éventuellement être révélateurs de quelque chose, c'est seulement d'une façon sémiologique, qui nécessite l'interprétation du médecin. S'appuyant sur la lecture des textes d'Hippocrate, Aristote et surtout Galien, il s'agit ainsi pour une partie des physiologistes de redonner à la question du rêve un double statut, celui « de phénomène physiopathologique et d'indice diagnostique utile pour la pratique médicale²³⁴ ».

Cette interprétation perdure dans les premières années du XIX^e siècle chez certains médecins. Les songes consistent alors en un « sommeil contre-nature », auquel l'étudiant montpelliérain Joseph Granier consacre par exemple une sous-partie de sa dissertation en 1811 :

231 Gadon, 1808, p. 17-19.

232 Guiaud, 1816, p. 28.

233 Vincent Barras, « Le rêve des médecins antiques » dans Jacqueline Carroy et Juliette Lancel (dir.), *Clés des songes et sciences des rêves de l'Antiquité à Freud, ouvrage cité*, p. 21-31.

234 *Ibidem*.

Phénomènes qu'on observe dans le sommeil contre-nature – Songes.

Dans le sommeil naturel, le cerveau entièrement insensible aux impressions des agens externes, ne conserve d'action que celle qui lui est nécessaire pour vivre ; mais si une cause quelconque vient l'exciter, il exprime plus ou moins confusément les sensations qui l'ont affecté pendant la veille : c'est ce qui constitue les songes [...]. Les songes indiquent toujours quelque lésion dans les fonctions du corps animal ; des sucs mal élaborés, par exemple, attirent dans l'épigastre une action vive et soutenue, mettent le cerveau dans un degré de tension qui lui fait garder un juste milieu entre le sommeil et la veille.[...] Outre les songes qui se rapportent à l'affection qu'on a éprouvée la veille, il en est d'autres qui sont relatifs à l'état ou se trouve le corps. Ces derniers, comme l'observe Grimaud²³⁵, doivent intéresser le médecin praticien ; car c'est d'après eux qu'il peut souvent porter le pronostic de la maladies. Les malades nomment souvent la partie affectée : Cornelius Rufus, d'après Pline, songeant qu'il perdait la vue, la perdit effectivement. Galien rapporte qu'un jeune homme, songeant qu'une de ses jambes était de pierre, devint paralytique de cette partie²³⁶.

La physiologie moderne permet pour l'étudiant d'expliquer le mécanisme des songes comme une réaction cérébrale déclenchée par les impressions reçues des organes intérieurs :

Lorsque la crise doit se faire, un nouvel appareil de forces toniques se dirige vers la partie qui doit en être le siège ; l'afflux de ces forces produit, dans cette même partie, une excitation particulière qui, pouvant s'irradier vers le cerveau, bien avant que l'évacuation se fasse, imprime dans ce viscère l'idées de cette crise ; l'action cérébrale, augmentée par cette irradiation, donne lieu à des songes qui, relatifs à la crise, doivent annoncer son approche²³⁷.

Prolongeant la lecture vitaliste, Granier développe une perception des phénomènes oniriques héritée de la fin de l'époque moderne, où c'est la « force vitale », qui produit les songes comme l'expression d'un déséquilibre physiologique ou d'un état pathologique.

Si la vision sémiologique des rêves est en effet reprise par Moreau de la Sarthe dans la notice « rêves » du dictionnaire encyclopédique des sciences médicales Panckoucke en 1820²³⁸, elle est cependant beaucoup moins certaine soixante ans plus tard, dans celui édité par Amédée Dechambre. Selon l'historien Vincent Barras, l'article « songe » semble en effet y consacrer « l'avènement du doute médical quant à la possibilité d'un usage clinique somatique du rêve²³⁹ ». Dès 1808, l'étudiant parisien Sylvain Gadon exprime ainsi ses doutes sur la valeur sémiologique des songes, selon lui toute relative, et non systématique :

235 Jean-Charles-Marguerite-Guillaume de Grimaud (1750-1789), *Cours complet ou traité de fièvres*, Montpellier, Tournel, 1791.

236 Joseph Granier, *Du sommeil et de la veille considérés sous un rapport physiologico-hygiénique et médical, ainsi que de toutes les maladies essentiellement soporeuses, avec quelques observations pratiques, ouvrage cité*, chapitre III « Phénomènes qu'on observe dans le sommeil contre-nature », p. 16-19.

237 *Ibidem*, p. 19.

238 « Les rêves doivent être regardés, comme des altérations, comme des accidents du sommeil, très fréquents à la vérité, et susceptibles d'une foule de modifications, visiblement liées, dans certaines occurrences, avec la variations de la santé ». Louis-Jacques Moreau de la Sarthe, « Rêves » dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, 1820. Cité par Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, ouvrage cité*, p. 27. Comme l'explique l'historienne, si le rêve est banal pour Moreau de la Sarthe, il « n'est pas un phénomène constant, et le meilleur sommeil, est un sommeil lourd et profond, excluant les songes ». *Ibidem*.

239 Vincent Barras, « Le rêve des médecins antiques », *article cité*.

Les rêves dans les affections pathologiques, dit un auteur moderne, ne sont-ils pas un témoignage frappant de l'influence du physique sur le moral ? Fondé sur de pareilles observations, sans doute on peut, à l'aide des songes, tirer quelque lumière sur l'état physique des individus, et prévoir jusqu'à un certain point les effets consécutifs qui peuvent résulter des causes qui les produisent. [...] Mais n'est-il pas déraisonnable d'admettre toutes les diverses humeurs des anciens, et de vouloir, avec eux, chercher la mesure de leur proportion dans les rêves ? N'est-il pas puéril, pour ne pas dire ridicule, de croire que le feu dénote l'excès de la bile jaune ; la fumée et les brouillards épais, celui de l'atrabile ; la pluie, la neige, la glace et le vent, la surabondance des phlegmes ; les rêves de la lune ; les affections des cavités splanchniques ; ceux du soleil, les maladies des parties moyennes ; ceux des étoiles, celle de la périphérie ? [...] A travers toutes ces suppositions ridicules, convenons néanmoins qu'on trouve à côté des opinions qui semblent fondées sur la saine observation, puisqu'il est vrai que l'explication donnée dérive essentiellement des rapports du physique et du moral ; rapports qui sont évidemment prouvés par tous les mouvemens de l'économie, soit qu'ils soient considérés dans l'état pathologique, soit qu'ils le soient dans celui de santé parfaite. [...] Il serait outré cependant de croire superstitieusement que les mêmes effets doivent toujours suivre les mêmes songes. [...] Il résulte que quelquefois pouvant dériver essentiellement de la réaction de quelques organes sur le cerveau, [les songes] peuvent être, aux yeux des physiologistes instruits, des signes précurseurs de quelques phénomènes vitaux²⁴⁰.

Dans tous les cas, seul le « physiologiste instruit » peut ainsi déterminer, si elle existe, l'information pathologique donnée par le rêve, phénomène qui lui, est tout à fait naturel, et ce quel que soit le mécanisme physiologique qui le détermine.

Cette évolution témoigne de l'intégration des songes aux rêves comme un processus naturel, relevant quasi-exclusivement du champ de compétence de la physiologie. Les phénomènes oniriques ne sont plus qu'alors vus comme l'expression de mécanismes de fonctionnement du corps en pleine santé, résultant des impressions de « l'homme intérieur » défini par Cabanis, et/ou d'une forme de sommeil incomplet définie par Bichat.

B) LE SOMMEIL INCOMPLET

Les théories développées par Bichat et Cabanis intègrent toutes deux la question du rêve comme un mécanisme physiologique spécifique, dans une division entre sommeil complet et incomplet déjà présente depuis le milieu du XVIII^e siècle chez des mécanicistes comme La Mettrie²⁴¹. Les rêves y sont expliqués comme l'expression d'un sommeil incomplet, faisant partie des états intermédiaires entre le sommeil partiel d'un organe et le sommeil complet de toutes les fonctions de la vie de relation, comme l'explique Bichat :

Entre ces deux extrêmes, de nombreux intermédiaires se rencontrent : tantôt les sensations, la perception, la locomotion et la voix, sont seules suspendues, l'imagination, la mémoire, le

240 Gadon, 1808 p. 20-21 et 25.

241 Julien Offray de La Mettrie [ou Offroy de La Mettrie] (1709-1751) est reçu docteur en 1733 à Reims, avant de poursuivre sa formation auprès de Boerhaave – dont il traduira les *Institutions de médecine* en français. Comme l'explique Guy Pomiers, La Mettrie, dans l'*Histoire naturelle de l'âme* paru en 1745 distingue déjà deux types de sommeil : un sommeil profond où l'âme sensitive est anéantie, et n'a pas la force de rêver, et un sommeil « imparfait » où se prolongent les activités et les préoccupations de la veille. Guy Pomiers, « Le somnambulisme. Un problème philosophique » dans *Dix-huitième siècle*, 1978, n°10 « Qu'est-ce que les Lumières », p. 299-318. p. 308-309.

jugement restant en exercice ; tantôt, à l'exercice de ces facultés qui subsistent, se joint aussi l'exercice de la locomotion et de la voix. C'est là le sommeil qu'agitent les rêves, lesquels ne sont autre chose qu'une portion de la vie animale, échappée à l'engourdissement où l'autre portion est plongée. Quelquefois même trois ou quatre sens seulement ont cessé leur communication avec les objets extérieurs : telle est cette espèce de somnambulisme où, à l'action conservée du cerveau, des muscles et du larynx, s'unit celle souvent très-distincte de l'ouïe et du tact. N'envisageons donc point le sommeil comme un état constant et invariable dans ses phénomènes. A peine dormons-nous deux fois de suite de la même manière ; une foule de causes le modifient en appliquant à une portion plus ou moins grande de la vie animale, la loi générale de l'intermittence d'action. Ses degrés divers doivent se marquer par les fonctions diverses que cette intermittence frappe²⁴².

Les rêves et le somnambulisme constituent donc des états physiologiques non-pathologiques de sommeils incomplets. Plusieurs étudiants les intègrent donc dans leur définition du sommeil naturel, à l'image par exemple de Nicolas-Pierre-Amable Lefebvre en 1811 :

L'intermittence absolue de la vie de relation constitue ce qu'on appelle le sommeil, et le sommeil général est l'ensemble des sommeils particuliers, comme l'a très-bien observé un des physiologistes les plus célèbres de nos jours, l'illustre *Bichat*. Comme plusieurs facultés peuvent être éveillées, et les autres être dans le repos, cet état constitue ce qu'on appelle le sommeil incomplet, tandis que le sommeil le plus parfait est celui où toutes les fonctions de la vie externe sont suspendues. C'est à la veille des unes et à l'absence d'action des autres que sont dus les rêves et le somnambulisme, qui ont lieu lorsqu'une partie de la vie intellectuelle est en activité, tandis que l'autre dort. Le sommeil consiste donc principalement dans la suspension d'un plus ou moins grand nombre d'actes de la vie animale, et dans quelques changemens de la vie intérieure²⁴³.

Le jeune docteur reprend ici les conceptions systématisées par Bichat, mais en y ajoutant également la « vie intérieure » définie par Cabanis. En effet, si ce dernier considère lui aussi qu'une partie des rêves peut résulter d'un sommeil incomplet, il ajoute une autre possibilité de mécanisme physiologique du phénomène onirique, celui de l'expression cérébrale de la vie intérieure :

Observons en outre, que les impressions qui peuvent être reçues [pendant le sommeil], soit par les extrémités sentantes internes et externes, soit par les fibres pulpeuses elles-mêmes, et dans le sein du système nerveux, sont capable d'éveiller sympathiquement certaines parties correspondantes du cerveau, et de rendre par là, le sommeil incomplet. En effet, telle est la véritable cause des rêves²⁴⁴.

On peut remarquer ici que la théorie de Cabanis se rapproche en partie de la conception sémiologique du songe, dans le sens où le rêve peut résulter de l'expression de la vie organique, mais en lui enlevant toute signification pathologique.

Au début des années 1810, les rêves sont ainsi selon l'étudiant Lefebvre « le résultat immédiat de l'exercice des facultés intellectuelles, ou bien dépendent des impressions internes transmises au cerveau par les changemens qui arrivent dans son organe ou dans l'organisme général²⁴⁵ », et selon

242 Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort, ouvrage cité*, p. 34-35.

243 Lefebvre, 1811, p. 11.

244 Cabanis, tome 2, p. 134.

245 Modeste Lefebvre, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 31 mai 1817, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1817,

l'étudiant Guiaud « toujours déterminés par des impressions extérieures ou intérieures, qui mettent en jeu les facultés intellectuelles²⁴⁶ ». Suivant le mécanisme corporel à l'origine du rêve, le contenu ne prend pas la même forme, et ressort plus ou moins cohérent :

Les rêves présentent beaucoup de variétés dans les sensations qu'ils déterminent ; souvent l'imagination entre seule en action sans le jugement, et produit ces visions fantastiques, ces formes bizarres des objets, incohérents assemblages des idées les plus disparates ; d'autres fois, au contraire, l'association des idées est plus exacte, et les rêves retracent alors les objets dont nous nous occupons pendant la veille ; c'est alors que leur douce illusion nous représente les traits chéris d'une épouse, d'une amante, l'image non moins chérie encore d'un père et d'une mère dont nous sommes séparés ; alors le guerrier se précipite dans les rangs ennemis, le laboureur sourit à la moisson dorée que lui promet un champ fertile, le poète commerce avec les Muses, l'extatique dévot, ravie au troisième ciel, goûte d'ineffables délices, tandis que le valeureux chevalier de la Manche, occupé d'objets plus terrestres, perce, enfonce, détruit ces innombrables armées de géants dont son bras doit purger le monde. [...] Certains besoins intérieurs, tels que ceux de la copulation, de la soif et de la faim, peuvent déterminer des rêves qui ont rapport aux excitations produites par ces besoins. C'est ainsi que des émissions voluptueuses soulagent le célibataire continencieux, et la fille adolescente dont le tempérament ne s'accorde pas toujours avec la pudeur ; c'est ainsi que l'homme tourmenté par la soif se croit environné de ruisseaux dont l'onde limpide va calmer l'ardeur qui le dévore²⁴⁷.

Le contenu des rêves est ainsi le résultat de trois processus différents, qui peuvent s'exercer parfois exclusivement, ou se combiner entre eux. Le premier est celui de la réminiscence par la mémoire, de pensées ayant eu cours durant la veille. Le second relève de l'exercice de l'imagination, et le troisième des impressions de la vie intérieure. Selon Cabanis, la combinaison des deux derniers est l'une des plus courantes, et facilite les impressions des fonctions de la génération :

J'observerai seulement que si la puissance de l'imagination est plus étendue ; si sa réaction sur certains organes, *par exemple, sur ceux de la génération*, est plus complète pendant le sommeil que durant la veille, la raison en est très simple : on peut la trouver ici sans difficulté. En effet, pendant la veille, il arrive toujours au cerveau quelques impressions externes, qui modifient plus ou moins ses opérations propres, et rectifient à certain degré, les erreurs de l'imagination : au lieu que dans le sommeil, tout se passe à l'intérieur ; les impressions internes deviennent par conséquent plus vives ou plus dominantes ; les illusions sont entières ; et les déterminations qui s'y lient ne rencontrent aucun obstacle dans des impressions contraires reçues par les sens²⁴⁸.

C'est cette dernière combinaison qui donne ainsi naissance aux rêves lascifs, comme l'explique plus précisément l'étudiant Lefebvre en 1811 :

Il est encore un autre ordre de songes remarquables, c'est celui des rêves lascifs, qui sont déterminés par des images voluptueuses, ou par l'abondance du sperme dans les vésicules séminales. Dans le premier cas, il se fait une réaction de la part du cerveau, qui retrace à notre imagination les plaisirs sensuels qui nous ont occupés pendant la veille ; dans le second l'accumulation de la liqueur prolifique irrite les organes générateurs qui réagissent au moyen des

thèse n° 86, p. 11-12, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 31 mai 1817, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1817, p. 18.

246 Guiaud, 1816, p. 27.

247 *Ibidem*, p. 28-29.

248 Cabanis, tome 1, p. 185.

nerfs sur l'encéphale, qui semble y prendre part, et se rappelle des tableaux relatifs à leurs fonctions²⁴⁹.

De la multiplicité de ces différentes combinaisons, le sommeil « est rarement deux fois le même », les variétés qu'il présente dans les rêves résultant « presque toujours de la veille de quelques fonctions de la vie relative, tandis que les autres dorment »²⁵⁰. Les sommeils complets et incomplets peuvent également se succéder, et correspondre pour certains médecins à des phases différentes du même sommeil.

C) RÊVES ET PROFONDEUR DU SOMMEIL.

Étudiant le sommeil de l'endormissement au réveil, les physiologistes déterminent petit à petit plusieurs phases de sommeil, résultant des différentes combinaisons de sommeil partiel et complet, qui permettent d'interroger les variations de la profondeur du sommeil au-delà de la problématique de l'âge.

En 1811, l'étudiant Lefebvre distingue ainsi deux phases de sommeil plus ou moins profondes, l'apparition des rêves permettant de mesurer le réveil partiel de certaines fonctions :

On peut distinguer les rêves produits par l'intellect en ceux qui appartiennent au premier et au second sommeil. Dans le premier, on rêve peu souvent, les songes sont vifs et peu distincts ; et le sommeil est rarement interrompu, à cause du besoin qu'ont les organes de se réparer. Dans le second sommeil, les rêves sont plus fréquents et plus exacts, par une raison opposée ; c'est parce que quelques-unes des facultés intellectuelles se réveillent successivement à mesure qu'on approche du terme du sommeil²⁵¹.

Les phénomènes oniriques sont ici révélateurs d'un sommeil plus léger, première étape vers le réveil. En 1827, Nicolas-Philibert Adelon explique dans son *Dictionnaire de médecine* que le sommeil complet « n'a guère lieu que dans les premières heures », avant de se changer en incomplet « par cela seul qu'il se prolonge » :

Comment cela pourrait-il ne pas être, puisque les divers organes ont effectué les uns plus tôt, les autres plus tard, leur réparation ainsi que nous l'avons dit ; puisqu'enfin ils ne sont pas tous endormis au même degré de profondeur, et qu'ils répondent, les uns plus, les autres moins aisément aux excitans externes et internes qui peuvent leur être appliqués²⁵² ?

Le sommeil incomplet, marqué par l'apparition des rêves, constitue donc une seconde phase de sommeil, moins profond, comme l'explique encore en 1881 le dictionnaire Dechambre :

249 Lefebvre, p. 21.

250 *Ibidem* p. 18.

251 Lefebvre, 1811, p. 18

252 Nicolas-Philibert Adelon, « Sommeil » dans Adelon [et *alli*] (dir.), *Dictionnaire de médecine, ouvrage cité*, p. 355. En 1839, l'étudiant montpelliérain affirmera lui aussi que « Le sommeil est profond, léger ou incomplet ; le premier n'a guère lieu que dans les premières heures et se change en incomplet par cela seul qu'il se prolonge ». Jean-Marie Fouris, *Quelques mots sur le sommeil. Thèse présentée et publiquement soutenue à la faculté de médecine de Montpellier le 26 août 1839*, Montpellier, imprimerie de X. Jullien, 1839, p. 9.

Le premier sommeil est le plus profond ; c'est plutôt lorsqu'il se prolonge, lorsqu'il approche de sa fin, que quelques-unes des facultés assoupies peuvent retrouver prématurément et momentanément leur activité et que les rêves apparaissent, comme si les diverses fonctions animales n'exigeaient pas un repos égal pour recouvrer leur aptitude à agir²⁵³.

Selon le médecin militaire Auguste Debay, qui publie en 1843 un exposé sur le sommeil et les songes « au point de vue physiologique », on peut par ailleurs compter une troisième phase de sommeil, les rêves pouvant à la fois précéder et succéder au sommeil complet²⁵⁴ :

On voit rarement les organes cérébraux s'endormir à la fois et du même sommeil ; presque toujours, au contraire, il en est qui veillent ou qui dorment plus légèrement que les autres, c'est la cause de quelques rêves faibles, vagues et de courte durée qui précèdent le **premier sommeil**. Bientôt l'affaissement gagne tout le système, et le sommeil, devenu profond, n'est plus traversé par aucun mouvement d'idées.

Après un temps plus ou moins long, lorsque la nutrition, qui ne se suspend jamais, a versé au cerveau une suffisante quantité de fluide nerveux, les organes restaurés, stimulés de nouveau, retrouvent une partie de leur action ; alors les premiers rêves commencent, obscurs, incohérents et rapides. Peu à peu l'afflux nerveux augmente, les idées se réveillent, se meuvent, et sont susceptibles d'associations plus nombreuses et mieux ordonnées ; enfin, le rêve se régularise, prend une forme déterminée. Le sommeil a renouvelé, dans l'organe des sens et de la pensée, l'excitabilité épuisée par la veille et leur a rendu l'énergie. On saisit l'on est, où l'on est ; on arrive progressivement à saisir les rapports des images, les idées se coordonnent, s'éclaircissent de plus en plus ; on touche au moment du réveil²⁵⁵.

La nature et l'intelligibilité des rêves, relevant des différentes combinaisons d'éveil physiologique des organes de la vie relative, sont ainsi révélatrices de la profondeur du sommeil, et du repos de l'organisme.

Il faut noter ici l'emploi fréquent du terme « premier sommeil » dans les discussions physiologiques sur la profondeur du sommeil, sans que l'utilisation de cette expression semble devoir faire de la part des auteurs l'objet d'une clarification pour la distinguer d'un sommeil qui se déroulerait en deux temps, avec une phase d'éveil entre les deux. De la même manière, dans l'ensemble des thèses de médecine consultées sur le sommeil naturel et physiologique – dont la première date de 1792 – on n'a pas trouvé de mention ou de description d'un sommeil biphasique tel que celui évoqué par l'historien Roger Ekirch. Sans pour autant réfuter sa théorie, qui porte surtout sur l'époque moderne, cette constatation permet néanmoins de la nuancer, et de poser à la

253 « Sommeil » dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Troisième série, tome dixième, Paris, Asselin et Masson, 1881, p. 269.

254 Gabriel-Augustin [Auguste] Debay (1802-1890), né à Clermont-Ferrand est un chirurgien militaire, notamment attaché à une mission scientifique en Grèce entre 1828 et 1833. En 1843, il publie chez Masson un ouvrage sur le sommeil, où il défend le sommeil magnétique. Celui-ci est réédité en 1844 sous le titre *Les mystères du sommeil et du magnétisme*. En 1845, l'éditeur Moquet publie une 4^{ème} édition de l'ouvrage. Auguste Debay publie ensuite, à partir des années 1845, plusieurs ouvrages de vulgarisation physiologiques et plusieurs traités d'hygiène. « Auguste Debay », *Archives biographiques françaises*, base de donnée en ligne *World Biographical Information System Online*. « Dossier de Gabriel-Augustin Debay », Fond de la légion d'honneur, Archives Nationales, numérisé dans la base de données en ligne *Léonore*, cote LH/677/37. Notice

suite de la chercheuse en littérature médiévale Gabriele Klug, la question de la signification du terme même de « premier sommeil », et de l'historicisation de son emploi²⁵⁶.

Il faut également rappeler à la suite de Jacqueline Carroy, que la vision physiologique des rêves, qui limite le phénomène onirique aux phases de sommeil léger ou « incomplet » est notamment combattue par les philosophes du rêve. Ces derniers qui voient les rêves comme le signe de la persistance de l'activité de l'âme durant le sommeil, nient en effet la possibilité d'un sommeil complet, du moins au sens où l'entendent les physiologistes. En 1846, Maurice Macario²⁵⁷ présente par exemple dans les *Annales médico-psychologiques*, un article intitulé « Des rêves considérés sous le rapport physiologique et pathologique », où il défend l'idée que ce n'est pas parce que dans certaines phases du sommeil, l'homme a l'impression de ne pas rêver, que ce n'est pas le cas :

On comprendra maintenant pourquoi les physiologistes affirment que les rêves sont nuls pendant le premier sommeil, et sont fréquents, au contraire, pendant le dernier, qui se montre aux approches du jour. Dans le premier cas, ils sont dans l'erreur ; car, comme nous l'avons dit, les rêves ne manquent pas, seulement les sens plongés dans un profond repos sont incapables de traduire d'une manière sensible les opérations de notre âme. D'après ces considérations, nous sommes donc en droit de conclure que la vie intellectuelle ne cesse pas par le fait du sommeil²⁵⁸.

Comme l'explique Jacqueline Carroy, Maurice Macario reprend sa théorie sur le sommeil et les rêves dans le mémoire qu'il envoie en 1853 à l'Académie des sciences morales et politiques pour candidater au concours de la section de philosophie, dont l'une des questions porte sur les facultés de l'âme durant le sommeil²⁵⁹. Si Macario ne remporte pas le prix, le lauréat distingué,

« Auguste Debay » dans la base documentaire en ligne de la Bibliothèque nationale de France *Data BnF*.

255 Auguste Debay, *Hypnologie. Du sommeil et des songes au point de vue physiologique, somnambulisme, magnétisme, extase, hallucination, exposé d'une théorie du fluide électro-sympathique*, Paris, Masson, 1843, p. 4-6.

256 Gabriele Klug, *Wol ûf, wir sullen slâfen gân ! Der Schlaf als Alltagserfahrung in der deutschsprachigen Dichtung des Howmittelalters*, Francfort, Peter Lang, 2007. Citée par Sasha Handley, *Sleep in early modern England*, New Haven, Londres, Yale University Press, 2016, p. 9.

257 Maurice Macario (1811-1898). Originaire du Piémont, il fait ses études médicales à Paris puis à l'asile de Maréville. Il soutient sa thèse en 1843, sur le traitement moral de la folie, mais ne réussit pas au concours pour entrer médecin aliéniste à Bicêtre. Il exerce alors les fonctions de médecin à l'établissement hydrothérapique Serin, près de Lyon. René Sémelaigne, « Macario (Maurice-Martin-Antonin) dans *Les pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1932, p. 13-17. Pour plus de développement sur la conception des rêves de Macario, notamment du point de vue psychologique, voir Jacqueline Carroy, *Nuits Savante, ouvrage cité*, p. 64-66.

258 Docteur M. Macario, « Des rêves considérés sous le rapport physiologique et pathologique », *Annales médico-psychologiques. Journal de l'Anatomie, de la Physiologie et de la Pathologie du système nerveux*, Paris, Fortin Masson et Cie, 1846, tome VII, septembre 1846, p. 170-218, p. 171.

259 Les questions portées au concours sont les suivantes : Quelles sont les facultés de l'âme qui subsistent, ou sont suspendues ou considérablement modifiées dans le sommeil ? Quelle différence essentielle y a-t-il entre rêver et penser ? Les concurrents comprendront dans leurs recherches le somnambulisme et ses différentes espèces. Dans le somnambulisme naturel, y a-t-il conscience et identité personnelle ? Le somnambulisme artificiel est-il un fait ? Si c'est un fait, l'étudier et le décrire dans ses phénomènes les moins contestables, reconnaître celles de nos facultés qui y sont engagées, et essayer de donner de cet état de l'âme une théorie selon les règles d'une saine méthode philosophique. Citées dans Jacqueline Carroy, *Nuits Savante, ouvrage cité*, p. 59.

Albert Lemoine, tient un discours similaire au sien sur la question de l'absence des rêves durant le premier sommeil :

Je ne vois pas même pourquoi l'on admettrait absolument et sans restriction, comme M. Moreau de la Sarthe et beaucoup d'autres, que le point de départ des rêves est toujours une disposition ou un mouvement organique, imperceptible quelquefois, qui en fournit le premier chaînon. Lorsque je m'assoupis, une pensée quelconque occupe mon esprit sourdement, ou plutôt une suite de sensations faibles et latentes berce doucement mon âme pendant le premier sommeil. Il se peut sans doute alors qu'une sensation plus vive, venue du dehors ou de l'intérieur, fournisse l'occasion et le point de départ d'un songe qui commence ; mais il se peut aussi que les sensations pâles et décolorées de la veille, qui se succèdent d'abord avec rapidité et confusion, prennent un cours plus lent, se distinguent les unes des autres, que des idées plus claires en naissent et deviennent bientôt assez vives pour former un rêve qui prend une forme au dehors, à la texture duquel les organes contribuent, mais qu'ils n'ont pas formé, auquel ils prêtent un concours docile, mais qu'ils n'ont pas excité les premiers. Certes, le sommeil n'est léger ou profond qu'à la condition que les organes soient légèrement ou profondément engourdis ; mais ce n'est pas toujours par le fait des organes eux-mêmes qu'il est inquiet ou tranquille. Ce qui fait la profondeur du sommeil, ce n'est pas toujours la lassitude des organes, mais la parfaite sécurité de l'esprit. [...] La légèreté du sommeil provient souvent au contraire de l'inquiétude de l'esprit plutôt que de celle des organes²⁶⁰.

On peut remarquer ici que le point de vue philosophique s'inscrit dans la continuité des représentations du « bon sommeil » antique et moderne, participant à la consolidation de représentations antérieures à celles du grand homme veilleur étudié dans la première partie de ce chapitre. Lemoine appuie ainsi son propos sur des *exempla* de veilleurs célèbres dans un registre similaire à celui employé pour souligner la tranquillité d'âme des bons souverains :

Ce que nous admirons dans le sommeil du duc d'Enghien sous sa tente, ou de Napoléon au bivouac, la nuit qui précéda la bataille de Rocroy ou celle d'Austerlitz, ce n'est pas la puissance tout animale des membres fatigués l'emportant par leur inertie sur l'activité de la pensée, c'est la tranquillité du génie qui, certain de la victoire, donne en quelque sorte congé à ses organes, et ne trouble pas par ses craintes la tranquillité de leurs repos²⁶¹.

Pour les philosophes, ni les rêves ni la profondeur du sommeil ne dépendent alors d'un processus physiologique, mais relèvent au contraire de l'âme et de la philosophie.

La compréhension physiologique du sommeil permet ainsi au début du XIX^e siècle une relecture des préceptes hygiéniques appliqués au dormir, nuancé et précisant une partie d'entre eux : le sommeil obéissant aux lois de la vie animale qui diffèrent des lois de la nature. S'il peut être favorisé par l'intermittence nyctémérale par la diminution des excitations sensorielles, la nuit n'est pas nécessaire au repos des sens de la vie de relation. En outre, la temporalité comme la durée du sommeil varient en fonction des besoins physiologiques déterminés par l'âge, le sexe et la constitution particulière de chaque individu. La gradation entre le sommeil de l'ensemble des

Pour une étude du mémoire de Macario, *Ibidem*, p. 64-66.

260 Albert Lemoine, *Du sommeil au point de vue physiologique et psychologique*, Paris, Baillière, 1855, p. 149-150.

261 *Ibidem*.

fonctions de la vie animale et le sommeil partiel des organes permet de distinguer le premier sommeil comme un sommeil complet, suivi – et pour certains précédés – d'un état de sommeil incomplet, dans lequel peuvent advenir les rêves.

L'ensemble de ces conclusions physiologiques issues de la redéfinition du sommeil naturel perdurent tout au long du XIX^e siècle, avant d'être requestionné par les expérimentations de la physiologie expérimentale et de la psycho-physiologie au tournant du XX^e siècle.

4) LE SOMMEIL PHYSIOLOGIQUE REQUESTIONNÉ PAR LA PSYCHO-PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE AU TOURNANT DU XX^E SIÈCLE

La discipline physiologique s'impose progressivement en France et en Allemagne au cours du premier XIX^e siècle et en s'autonomisant de plus en plus de l'anatomie, développe une activité expérimentale propre. Comme l'explique Frédéric L. Holmes, au cours des quatre premières décennies du siècle, l'activité physiologique « se caractérise par un effort soutenu pour affronter des problèmes déjà familiers, mais d'une portée et d'une complexité telles que les nombreuses études particulières pouvaient en approfondir la compréhension, mais non les résoudre²⁶² ». Les recherches se multiplient ainsi dans les domaines de la neurophysiologie, de l'étude de la nutrition et de la mécanique de la circulation sanguine. Marqués par des figures comme Guillaume Dupuytren et François Magendie en France, ou encore Jan Evangelista Purkynje et Ernst Heinrich Weber en Allemagne, les travaux des physiologistes s'approprient les idées et les moyens techniques proposés par les sciences physique et les développements de la chimie. À partir des années 1830, l'amélioration technique des instruments²⁶³ permet en outre l'émergence des observations microscopiques des tissus et du systèmes nerveux, qui aboutissent à la formulation en 1839 de la première théorie cellulaire, puis à la fin du siècle des théories neuronales²⁶⁴.

Les recherches de physiologie expérimentale menées sur le sommeil débutent dès les années 1860 dans les laboratoires de l'université de Leipzig. Elles sont menées par Ernst Otto Heinrich

262 Frederic L. Holmes, « La physiologie et la médecine expérimentale », dans Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, tome 3, « Du romantisme à la science moderne » [1998], traduction française, Paris, Seuil, 1999, p. 62.

263 Notamment par l'utilisation de lentilles achromatiques qui évitent certaines aberrations optiques qui limitaient jusque là l'utilisation du microscope pour l'étude des tissus animaux et végétaux. *Ibidem*.

264 La première théorie cellulaire est proposée en 1839 par le physiologiste allemand Theodor Schwann (1810-1882). La preuve que le système nerveux central était constitué de cellules très particulières est apportée à la fin du XIX^e siècle, grâce à la coloration histologique au bichromate d'argent. À la suite des travaux de Camillo Golgi (en 1886) et de Santiago Ramón y Cajal (entre 1894 et 1904) sur la structure fine du système nerveux, Wilhelm von Waldeyer élabore en 1891 la notion de neurone comme unité fonctionnelle de ce système. Voir à ce sujet les synthèses de Frederic L. Holmes, *article cité* et Georges Lantéri-Laura, « Le psychisme et le cerveau » dans D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, tome 3, *ouvrage cité*, p. 97-113.

Kohlschütter qui soutient en 1862 une dissertation de doctorat sur la question de la profondeur du sommeil d'après les expériences qu'il a menées sous la direction d'Ernst Heinrich Weber et de Gustav Théodor Fechner – deux pionniers de la psychophysique allemande²⁶⁵. Il faudra cependant attendre les années 1890 pour que des recherches similaires soient menées en France, où elles sont initiées par deux psycho-physiologistes qui ne nous sont pas inconnus : Nicolas Vaschide et Henri Piéron²⁶⁶.

Les travaux menés à leur suite essaient de déterminer et préciser par l'expérience, les principes établis par les physiologistes au tournant du XIX^e siècle. Ils portent ainsi principalement sur les questions de profondeur du sommeil, sur le processus physiologique des rêves, et enfin sur les rapports entre le cycle somnique et le cycle nyctéméral. De ces études expérimentales naissent alors de nouvelles propositions théoriques sur les fonctionnements du sommeil, qui n'arrivent cependant pas à clore la question posée au début du siècle, celle des causes premières du sommeil, ou pour le dire autrement, celle de la détermination des phénomènes psycho-physiologique à son origine.

Comme l'explique Jacqueline Carroy, les recherches de Nicolas Vaschide et Henri Piéron sont menées à l'aune d'une époque de spécialisation disciplinaire de plus en plus marquée, les psychologues laissant progressivement de côté le sommeil pour s'intéresser exclusivement aux rêves et à leurs processus non-conscients. Les deux domaines de recherche prennent alors leur autonomie : « l'un, plus psychologique, voué aux rêves et l'autre, plus physiologique, consacré au sommeil sans les rêves ». Si l'historienne poursuit ainsi l'étude de la partie onirique de « cette partition qui domine et dominera l'histoire ultérieure », nous aimerions ici esquisser les premiers jalons d'une étude historique sur les poursuites des travaux de physiologie sur le sujet, travaux qui se continueront après-guerre.

A) PRÉCISER LES PHASES DU SOMMEIL

Nicolas Vaschide présente en juillet 1899 devant l'Académie des sciences, les premiers résultats des recherches qu'il mène depuis cinq ans sur « la continuité des rêves pendant le

²⁶⁵ Ernst Heinrich Weber (1795-1878) est un médecin anatomiste et physiologiste. Professeur de l'Université de Leipzig à partir de 1818, il mène des recherches sur la circulation sanguine dans le laboratoire de physiologie créé par Jan Evangelista Purkyně à Breslau, puis sur le sens du toucher et la sensibilité générale humaine. Dans les années 1860, il élargit avec Gustav Fechner ses études sur le tact aux domaines auditifs et visuel. Gustav Theodor Fechner (1801-1887) étudie la médecine à Leipzig, et commence à assister au cours de physiologie et de mathématique donnés par Weber. Il soutient sa thèse de doctorat en 1823, et devient l'année suivante privat-docent à l'université de Leipzig, puis professeur. Il se consacre à la recherche expérimentale, collaborant notamment avec Georg Ohm. Il traduit également les traités de physique de Thénard et de Chimie de Brot. À partir de la fin des années 1840, il commence à développer une théorie du vivant reposant sur les relations entre l'âme et le corps, développant l'idée qu'il existe une loi mathématique ou physique permettant de mesurer les sensations reçues par le corps, en fonction de la mesure de l'intensité des stimuli auxquels ce dernier est soumis. En 1861, il détaille sa pensée en publiant les *Éléments de psychophysique*.

²⁶⁶ Voir *supra*, Chapitre III.

sommeil » dans le laboratoire de physiologie expérimentale de la Salpêtrière dirigé par Pierre Janet, qu'il fréquente après avoir travaillé avec Alfred Binet. Un an auparavant, il s'enquerrait avant de publier, de l'existence de travaux expérimentaux similaires aux siens par une question posée dans *l'Intermédiaire des biologistes* nouvellement créé :

Il y a une question sur laquelle on a bien longtemps discuté théoriquement, celle de savoir si on rêve pendant toute la durée du sommeil ou s'il y a des moments de sommeil complet sans rêve. Cette question pourrait être étudiée expérimentalement. Je demande si elle l'a été²⁶⁷.

Nicolas Vaschide explique ainsi le but de ses recherches : prouver par l'expérience les théories physiologiques du rêve, afin d'interroger sous ce rapport la succession des phases de sommeil complet et incomplet²⁶⁸.

La question de la profondeur du sommeil est en effet comme nous l'avons vu, liée en partie au XIX^e siècle à celle des phénomènes oniriques. Pour déterminer son protocole expérimental, Nicolas Vaschide peut en outre s'appuyer sur les recherches préexistantes menées sur la profondeur du sommeil dans les laboratoires allemands à la suite de l'expérience pionnière de Kohlschütter.

I- MESURER LA PROFONDEUR DU SOMMEIL

Au début des années 1860, Ernst Otto Heinrich Kohlschütter²⁶⁹, élève en médecine à l'université de Leipzig depuis 1856 propose à son professeur, le renommé Gustav Theodor Fechner – qui vient d'établir les principes de la psychophysique – l'idée de mesurer la profondeur du sommeil par l'intensité du bruit nécessaire pour réveiller le dormeur²⁷⁰.

267[Nicolas Vaschide], « Question 182. Continuité des rêves pendant le sommeil », *L'intermédiaire des biologistes*, n°8, 20 février 1898, p. 180.

268Une réponse apportée par le professeur Bourdon de la faculté de Rennes lui apprend qu'il existe un travail sur les « statistiques des rêves » publié dans *The American Journal of Psychology* par Mary Whiton Calkins, et qui conclut d'après l'observation de deux sujets que le nombre de rêves « va croissant depuis le commencement du sommeil jusque vers le réveil ». Vaschide fait peu de cas de l'information, se contentant d'ajouter une note de bas de page renvoyant à la référence de l'article. B. Bourdon, « Continuité des rêves pendant le sommeil », *L'intermédiaire des biologistes*, 1897, p. 233. Jacqueline Carroy fournit une étude des statistiques oniriques de Calkins dans *Nuits savantes, ouvrage cité*, p. 304-306.

269Ernst Otto Heinrich Kohlschütter (1837-1905). Né à Dresde, fils de médecin. Il commence à étudier la médecine à Leipzig. Il suit les cours de Weber et Fechner, dans le laboratoire desquels il mène les expériences sur le sommeil qui lui permettent de soutenir sa thèse en 1862. Il reste ensuite un an à Leipzig, avant d'être reçu assistant à l'université de Halle, puis de devenir professeur associé en 1875. Il exerce également dans son cabinet installé à Halle.

270Ni les travaux de Kohlschütter, ni les *Éléments de psychophysique* de Fechner – où il cite les travaux de son étudiant dans le chapitre « Veille et sommeil » – ne sont à notre connaissance traduits en français, mais ils semblent bien connus des chercheurs expérimentaux de la fin du XIX^e siècle. Marie de Manacéine parle notamment des recherches de Kohlschütter dans *Le Sommeil Tiers de notre vie*. La description de l'expérience de Kohlschütter est dans ce chapitre relatée à l'aide du résumé qu'en fait Claparède en 1929, et des recherches menées par Mathias Barner, psychologue spécialisé dans les pathologies du sommeil à l'université de Pennsylvanie, qui propose en 2009 dans une perspective à la fois historique et médicale, une relecture des résultats obtenus par Kohlschütter à la lumière des apports de la polysomnographie. Marie de Manacéine, *Le sommeil, Tiers de notre vie, ouvrage cité*, p. 32. Édouard Claparède, « Le sommeil et la veille », *Journal de*

La proposition de Kohlschütter s'appuie sur les travaux menés par ses professeurs qui cherchent à ce moment là, à déterminer des lois mathématiques permettant de calculer l'intensité de la sensation perçue par le corps par rapport à l'intensité du stimulus physique qui le provoque²⁷¹.

Pour mesurer la profondeur du sommeil, Kohlschütter met ainsi au point une procédure expérimentale permettant de mesurer la profondeur du sommeil par la résistance au réveil, en observant la réaction du dormeur en fonction de l'intensité du bruit provoqué.

L'expérience est menée durant huit nuits consécutives sur six étudiants de l'université de Leipzig, décrits comme jeunes, athlétiques et en bonne santé. Durant la période de veille, ces derniers vaquent à leurs activités habituelles – l'un des étudiants arrivant même le soir de la première expérience fatigué d'avoir trop dansé la nuit précédente. Une fois les sujets endormis, Kohlschütter, assis dans la même pièce, active à divers intervalles – 15, 30 et 60 minutes – un pendule posé sur une table à côté du lit du dormeur. Le pendule, venant frapper une ardoise, produit des sons d'une intensité croissante²⁷², jusqu'à obtenir une réaction de réveil de la part du dormeur, qui peut se traduire par « soit une modification du rythme respiratoire, soit un mouvement, soit un signe convenu d'avance²⁷³ ». Les résultats permettent à Kohlschütter d'observer que la profondeur du sommeil atteint son maximum au bout d'une heure d'endormissement, puis diminue progressivement jusqu'au réveil (figure 1).

Kohlschütter présente ses conclusions de ses expériences dans sa thèse de doctorat, soutenue en 1862 à Leipzig, puis dans un article publié l'année suivante dans une revue médicale allemande réputée, qui publie entre autre de nombreux articles de Wundt²⁷⁴.

Dans les décennies suivantes, l'expérience de Kohlschütter est répétée plusieurs fois, notamment dans les années 1880 par deux étudiants du laboratoire de physiologie de l'université de Tübingen,

psychologie normale et pathologique, 1929, p. 433-488, p. 455-456. Mathias Basner, « Arousal threshold determination in 1862 : Kohlschütter's Measurements on the Firmness of Sleep », *Sleep Medicine*, volume 11, issue 4, avril 2010, p. 417-422.

271 La loi psycho-physique de Werber-Fechner propose ainsi de mesurer la sensation à l'aide de l'excitation. Théodule Ribot présente les travaux de Fechner dans son ouvrage *La psychologie allemande contemporaine (école expérimentale)*, Paris, Germer Baillière et Cie, 1879, p. 154-196. Sur le sujet, voir Serge Nicolas, « La fondation de la psychophysique de Fechner : des présupposés métaphysiques aux écrits scientifiques de Weber », *L'Année psychologique*, 2002, n°102, p. 255-298.

272 Kohlschütter répétait six fois le son à 1 seconde d'intervalle, avant d'augmenter l'intensité sonore au niveau suivant. Mathias Basner, « Arousal threshold determination in 1862 : Kohlschütter's Measurements on the Firmness of Sleep », *article cité*, p. 418.

273 Édouard Claparède, « Le sommeil et la veille », *article cité*, p. 456.

274 Ernst Kolshütter, *Messungen der Festigkeit des schlafes, inaugural-dissertation und mit zustimmung der medicinischen facultät*, thèse pour obtenir le doctorat en médecine, université de Leipzig, soutenue le 13 mars 1862, Leipzig, Druck von G. Kreysing, 1862. Ernst Kolshütter, « Messungen der Festigkeit des Schlafes », *Zeitschrift fuer rationelle Medicin*, n°17, 1863, p. 209-253.

Mönninghoff et Piesbergen²⁷⁵, dont l'auto-expérimentation est résumée par Claparède²⁷⁶ :

En 1884, Mönninghoff et Piesbergen reprisent cette méthode pour expérimenter sur eux-mêmes. Ils faisaient tomber une balle de plomb sur une plaque de métal ; les bruits ainsi produits étaient répétés toutes les demi-minutes jusqu'au réveil du sujet. Ils ne provoquaient pas plus de deux réveils dans la même nuit²⁷⁷.

Leur expérience confirme les conclusions de Kohlschütter, comme l'explique Marie de Manacéine :

Kohlschütter, Meninhoff et Pisbergen ont ainsi mesuré la profondeur du sommeil normal et ils ont trouvé que cette profondeur du sommeil normal et ils ont trouvé que cette profondeur devient de plus en plus considérable pendant la première et la seconde heure, après quoi elle commence à s'affaiblir d'une manière prononcée ; puis elle s'accroît de nouveau, et après avoir atteint un certain niveau, elle s'y maintient plus ou moins. Chaque réveil du dormeur a pour effet d'augmenter à nouveau l'intensité du sommeil, et le même effet s'observe aussi lorsque l'affaiblissement prononcé du sommeil ne va pas jusqu'au réveil définitif. Ces expériences nous démontrent que les deux ou trois premières heures du sommeil sont les plus importantes, car c'est pendant ces heures-là que le sommeil atteint son point culminant²⁷⁸.

Dix ans plus tard, en 1891, c'est un étudiant de Kraepelin à l'université de Doprát nommé Michelson qui propose à son tour d'améliorer le protocole établi par Kohlschütter. L'étudiant suppose en effet que les résultats obtenus par ses prédécesseurs ont pu être altérés par plusieurs facteurs, notamment parce qu'ils opéraient directement dans la chambre du dormeur qui se devait donc d'être faiblement éclairée et parce que la régularité de l'activation des signaux sonores pouvait permettre au sujet de s'habituer aux stimuli. Michelson propose donc un nouveau protocole :

Michelson construisit un appareil de chute, permettant de faire tomber d'une autre chambre, grâce à un courant électrique, une série de boules de plus en plus grosses jusqu'au moment où se produisait le réveil. Le dormeur devait indiquer son réveil en pressant deux fois le bouton d'une sonnerie électrique. Il n'était fait qu'une seule expérience, ou tout au plus deux, dans une seule nuit, et jamais deux nuits de suite le même dormeur n'était réveillé à la même heure²⁷⁹.

La récolte des données est menée sur quatre médecins hommes – dont Michelson –, âgés de 23 à 29 ans, et dure sur une année entière. Les sujets ne savent pas quelle nuit ils seront soumis à l'expérience ou au contraire laissés tranquilles²⁸⁰. Les résultats obtenus confirment que « le sommeil est le plus profond au bout d'une heure après le coucher, puis sa profondeur diminue rapidement jusqu'à la deuxième heure, et puis cette diminution se produit lentement²⁸¹ ». La courbe établie par

275 O. Mönninghoff, F. Piesbergen, « Messungen über die Tiefe des Schlafes », *Zeitschrift für Biologie*, Munich et Leipzig, tome XIX, 1883, p. 114-128.

276 Sur l'auto-expérimentation, voir

277 Édouard Claparède, « Le sommeil et la veille », *article cité*, p. 456.

278 Marie de Manacéine, *Le sommeil. Tiers de notre vie*, ouvrage cité, p. 32-33.

279 Édouard Claparède, « Le sommeil et la veille », *article cité*, p. 457.

280 *Ibidem*, p. 456-458. Mathias Basner, « Arousal threshold determination in 1862 : Kohlschütter's Measurements on the Firmness of Sleep », *article cité*, p. 422.

281 Victor Henri, « E. Michelson. Untersuchungen über die Tiefe des Schlafes (Études sur la profondeur du sommeil). *Psychol. Arbeit.*, II, p. 84-118 », *L'Année psychologique*, [compte-rendu], 1897, n°4, p. 668.

Michelson précise quelque peu celle de Kohlschütter (figure 1 et 2²⁸²), en enregistrant « beaucoup d'irrégularités ²⁸³ » et en montrant que le moment du réveil « est souvent précédé d'une nouvelle légère ascension de la courbe²⁸⁴ ».

282 Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson et Cie, 1913, p. 434.

283 Victor Henri, « E. Michelson. Untersuchungen über die Tiefe des Schlafes (Études sur la profondeur du sommeil) », *article cité*.

284 Édouard Claparède, « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil », *Archives de Psychologie*, Genève, 1905, tome IV, p. 246-349, p. 268.

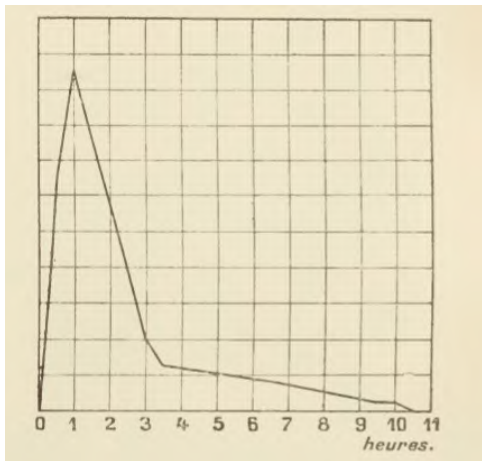


Figure 1 : Courbe de profondeur du sommeil – courbe de Kohlschütter (1863) reproduite par Henri Piéron en 1913.

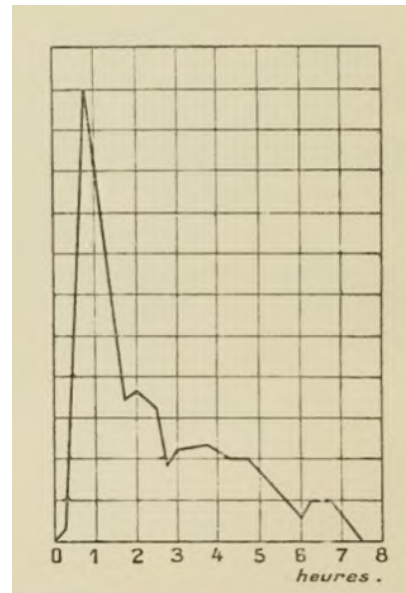


Figure 2 : Courbe de profondeur du sommeil – courbe de Michelson (1891) reproduite par Henri Piéron en 1913.

Ces expériences, qui semblent bien connues par les psycho-physiologistes français²⁸⁵, permettent d'en déduire « qu'un sommeil très court peut avoir une influence restauratrice très grande²⁸⁶ ». Claparède, qui se sert de ces conclusions pour appuyer sa théorie biologique du sommeil, explique que ces expériences permettent notamment de mieux comprendre les effets bénéfiques de la sieste pour les travailleurs manuels : « Michelson fait remarquer que les agriculteurs, en été, recouvrent leurs forces d'une façon extraordinaire après le court sommeil du milieu de la journée²⁸⁷ ».

En 1907, les courbes de Kohlschütter et Michelson sont par exemple décrites dans la thèse de médecine qu'Edmond Montagnac soutient à l'université de Toulouse sur le sommeil et l'insomnie, témoignant de la circulation de ces travaux dans les milieux médicaux, la courbe de Kohlschütter y est décrite comme « une courbe du sommeil, reproduite dans la plupart des traités de physiologie », et la référence à Michelson est tirée d'une source secondaire²⁸⁸.

Par ailleurs, les expérimentations sur la privation de sommeil menées à partir de la fin des années 1890 par Marie de Manacéine et Patrick et Gibert permettent également de déterminer, outre la nécessité du sommeil chez l'homme²⁸⁹, que la profondeur du sommeil est liée au besoin de

285 Outre les travaux déjà cités, les expériences de Kohlschütter et Michelson sont citées par exemple dans les travaux de Nicolas Vaschide, d'Henri Piéron et d'Albert Salmon. L'expérience de Michelson bénéficie d'un compte rendu de Victor Henri dans *l'Année psychologique*.

286 *Ibidem*, p. 318.

287 *Ibidem*, p. 318-319.

288 Edmond Montagnac, *Du sommeil et de l'insomnie*, Toulouse, imprimerie Lagarde et Sebille, 1907, p. 10.

289 Voir *supra*, chapitre III

récupération des fatigues imposées au corps humains, comme le résume Edouard Claparède en 1806 : « plus l'organisme a besoin de récupérer ses forces, plus le sommeil est profond²⁹⁰ ».

Si la psychologie expérimentale – essentiellement allemande – permet ainsi de préciser les phases de profondeur du sommeil, elle ne permet pas de déterminer leurs relations avec les phases de rêves. C'est cette question que va tenter de résoudre Nicolas Vaschide.

II- RÊVE ET SOMMEIL COMPLET

Vaschide s'appuie en effet sur les recherches expérimentales menées par les étudiants allemands, pour se concentrer sur la présence des rêves suivant la profondeur du sommeil. Il cherche alors à trancher entre les suppositions théoriques établies par les physiologistes d'un côté, et les philosophes de l'autre. Comme il l'explique, ces derniers se refusent à accepter l'idée d'un sommeil complet, sans rêves²⁹¹ :

Les auteurs inclinent généralement à croire que ce serait seulement l'époque prémorphéique du sommeil, de même qu'au moment du réveil, que les rêves auraient lieu. A. Maury et Dechambre, tout en faisant des restrictions, inclinent à croire à la continuité : le marquis d'Hervey, Lelut, Serguyeff en sont partisans plus catégoriques²⁹².

Les expériences dirigées par Vaschide sont menées alternativement par « 46 autres personnes » sur « 36 sujets âgés de 1 à 80 ans », et sur lui-même :

Notre méthode consistait à surveiller le sujet toute la nuit, ou au moins une partie de la nuit, et à les observer de tout près, recueillant avec soin les changements de physionomie, les gestes, les mouvements, de même que les rêves faits à haute voix et les rêves communiqués par les sujets, n'oubliant jamais de déterminer la profondeur du sommeil par des expériences préalables, notamment celles de Kolschutter, Spitta et Michelson. De temps en temps, dans certains cas, nous réveillons le sujet, en lui cachant toujours que son réveil avait été provoqué par nous, et soit laissant le sujet à lui-même, soit lui posant des questions, nous étions renseigné suffisamment sur son état d'esprit et ses rêves. Des réveils spontanés facilitaient parfois notre tâche²⁹³.

La principale conclusion à laquelle aboutit Vaschide, c'est que l'expérimentation penche du côté des philosophes « On rêve pendant tout le sommeil, et même pendant le *sommeil le plus profond* », et « les personnes qui ne rêvent pas, ou plutôt qui prétendent n'avoir jamais rêvé, sont victimes d'une illusion psychique très curieuse ». Il essaie ensuite de déterminer et typologiser à quelle sorte de rêves correspondent chacune des étapes du sommeil identifiée – l'étape prémorphéique, le sommeil profond, et le sommeil plus léger qui précède au réveil. Son étude lui

290 Édouard Claparède, « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil », *article cité*, p. 319.

291 Pour plus de précisions sur le sujet, se rapporter à l'étude de Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, ouvrage cité*.

292 Nicolas Vaschide, « Académie des sciences – Séance du 17 juillet 1899 – Recherches expérimentales sur les rêves. De la continuité des rêves pendant le sommeil », *La France médicale*, 1899, p. 473-475.

293 *Ibidem*, p. 474.

permet ainsi d'affirmer « que le problème de la continuité des rêves pendant le sommeil est en partie résolu, et qu'on doit reconnaître avec Descartes, Leibnitz et Lélut, qu'il n'y a pas de sommeil sans rêves »²⁹⁴.

Vaschide poursuit ses expérimentations les années suivantes, pour essayer de préciser et affiner les correspondances entre la profondeur du sommeil et la nature des rêves. En 1903, il présente à nouveau ses travaux devant l'Académie des Sciences, concluant qu'il y a un rapport intime « entre la qualité, la nature, en d'autres mots, la trame des rêves et la profondeur du sommeil ». Pour lui, le sommeil profond qu'il nomme « premier sommeil » et qui est le seul « reposant et réparateur » correspondrait ainsi aux rêves issus de l'inconscient²⁹⁵ alors que les autres phases, relèveraient davantage de la réminiscence de la mémoire ou de l'imagination : « plus le sommeil est léger et superficiel, plus les rêves concernent les faits immédiats, et paraissent puiser leur genèse dans la vie quotidienne et les événements qui précèdent le sommeil, ou parfois des excitations environnantes durant le sommeil »²⁹⁶. Il délaisse néanmoins toute explication physiologique du phénomène, pour se concentrer sur le côté psychologique.

Nicolas Vaschide ambitionne en effet, avec Henri Piéron²⁹⁷, le projet d'établir une onirologie encyclopédique, à laquelle ses recherches sur le sommeil et les rêves participent activement. Entre 1901 et 1905, les deux chercheurs, multiplient ainsi les articles où ils se présentent comme des spécialistes de la sémiologie onirique, et proposent également des recherches sur les rêves divinatoires au cours de l'histoire, rouvrant ainsi un siècle plus tard les débats sur les valeurs prophétiques des songes par une relecture au prisme de la science psychologique et des processus non-conscients²⁹⁸.

294 *Ibidem*, p. 475.

295 Sur la lecture de Freud par Vaschide, et pour plus de précision sur son interprétation psychologique des rêves, voir Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, ouvrage cité*, p. 300 et suivantes. À noter que si Vaschide parle d'inconscient en 1899, le mot est absent du compte-rendu de 1903 où il lui préfère le terme de « vie latente ».

296 Nicolas Vaschide, « Recherches expérimentales sur les rêves. Du rapport de la profondeur du sommeil avec la nature des rêves », *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, Paris, Bachelier, Gauthier-Villars, séance du 13 juillet 1903, tome CXXXVII, 1903, p. 150-151.

297 Henri Piéron (1881-1964) devient à partir de 1901, le préparateur de Vaschide à Villejuif – Vaschide ayant rejoint le laboratoire du docteur Toulouse un an auparavant. Il obtient l'agrégation de philosophie en 1903. En 1904, il publie avec Vaschide et Toulouse, le premier manuel français de Psychologie expérimentale. C'est dans les années suivantes qu'il s'éloigne de Vaschide et rompt progressivement avec la philosophie pour se consacrer aux recherches physiologiques. Piéron entreprend alors des études de sciences naturelles, qui aboutissent en 1913 à sa thèse intitulée *Le problème physiologique du sommeil*. À cette date, il a déjà publié 154 notes ou articles, et a réussi à obtenir en 1907 un poste de maître de conférence à l'École des Hautes Études. En 1912, il a en outre pris la direction de *L'Année Psychologique* après la mort d'Alfred Binet. La même année il a également emporté face à Pierre Janet la direction du nouveau laboratoire de psychologie expérimentale issu de la fusion des laboratoires de la Sorbonne et de Villejuif. En 1923, il obtiendra au Collège de France une chaire de psycho-physiologie des sensations. Jacqueline Carroy, « La psychologie. Science naturelle et science morale ? Lettres inédites de Théodule Ribot à Henri Piéron », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, tome 195, n°3, juillet-septembre 2005, p. 335-356.

298 Voir Jacqueline Carroy, *Nuits Savantes, ouvrage cité*, p. 300-310.

III- IMPORTANCE DU SOMMEIL MATINAL

Les expériences physiologiques sur la profondeur du sommeil se poursuivent dans les laboratoires étrangers, et permettent d'affiner les connaissances établies dans le dernier quart du XIX^e siècle.

L'allemand Wilhelm Weygandt publie à partir de 1904 une série de diverses expérimentations pour essayer de déterminer l'efficacité réparatrice des différentes phases du sommeil, notamment pour les travailleurs intellectuels. Il présente une série d'auto-expérimentations, résumées de la façon suivante par la *Revue Philosophique de la France et de l'Etranger* :

Avant le sommeil, aux environs de minuit, il faisait des additions pendant une demi-heure, ou bien [...], il apprenait par coeur, pendant le même temps, des séries de nombres de deux chiffres ; puis il répétait l'expérience pendant la nuit après un temps de sommeil variable, mais mesuré aussi exactement que possible ; enfin il répétait l'expérience le matin suivant, après le réveil définit²⁹⁹.

Les deux types d'exercices intellectuels, lui permettant de mesurer d'une part, la réparation des forces intellectuelles après les différentes phases de sommeil – notamment après le premier sommeil – mais aussi l'influence de la durée du sommeil sur la mémoire. Les expérimentations, menées sur seize nuits non-consécutives, lui permettent de nuancer l'assertion selon laquelle « un sommeil très court peut avoir une influence restauratrice très grande » :

Pour l'exécution d'un travail mental facile et très familier, une courte période de sommeil suffit à effacer la fatigue de la journée : mais, pour l'exécution d'un travail plus difficile, la fatigue ne peut être effacée que par un temps de sommeil beaucoup plus long, et même l'action réparatrice du sommeil paraît être proportionnelle à sa durée. Par conséquent, le travailleur intellectuel doit moins que tout autre abrégé son sommeil³⁰⁰.

Claparède ne peut ainsi que concéder à Weygandt « que le sommeil des dernières heures de la nuit n'est pas sans importance pour la restauration de certaines fonctions mentales, comme la mémorisation³⁰¹ », même si, selon lui, le sommeil profond reste le plus restaurateur.

En 1913, alors qu'Henri Piéron a complètement délaissée l'étude onirique pour revenir au sommeil physiologique, il note ainsi les avancées expérimentales de la dernière décennie :

Le fait le plus important, c'est qu'au cours d'une période de sommeil, la profondeur, l'intensité ne reste pas constante ; elle subit des variations qui paraissent assez régulières : elle augmente progressivement au cours des deux ou trois premières demi-heures, passe alors par un maximum, et diminue, avec des oscillations, jusqu'au réveil, pour un sommeil régulier de sept à huit heures. Certains individus présentent, une heure environ avant le réveil, un second maximum plus ou moins élevé³⁰².

299 « *Zeitschrift für psychologie und Physiologie der Sinnesorgane*, t XXXIX – W. Weigandt. Contributions expérimentales à la théorie du sommeil », *Revue Philosophique de la France et de l'Etranger*, [compte rendu], tome 66, 1908, p. 312-315.

300 *Ibidem*, p. 315.

301 Édouard Claparède, « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil », *article cité*, p. 319.

302 Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson et Cie, 1913, p. 24-25.

L'importance, du moins pour une partie des constitutions étudiées, du sommeil matinal nuance en effet l'idée que seul le sommeil profond est réellement utile à la réparation des forces physiologiques et psychiques de l'homme.

Parallèlement, l'effet des temporalités diurnes et nocturnes sur la qualité du sommeil est également interrogé par la méthode expérimentale.

B) DÉTERMINER L'EFFICACITÉ DU SOMMEIL DIURNE ET DU SOMMEIL NOCTURNE

Depuis 1900, c'est dans le laboratoire de psychologie expérimentale d'Édouard Toulouse à Villejuif – rejoint par Nicolas Vaschide à cette date, et un an plus tard par le jeune préparateur Henri Piéron – que se poursuivent les recherches expérimentales sur le sommeil. Les résultats sont présentés et discutés successivement à la fin de l'année 1906 et en janvier 1907 devant la Société de Biologie, puis devant l'Académie des Sciences.

À ce moment là, Vaschide et Piéron semblent néanmoins avoir pris leurs distances l'un envers l'autre, comme le révèle Jacqueline Carroy d'après son étude sur les correspondances d'Henri Piéron, voire être en froid, comme nous le verrons³⁰³. Quelques mois plus tard, Nicolas Vaschide quittera d'ailleurs le laboratoire de Toulouse pour devenir directeur adjoint du Laboratoire de psychologie pathologique qui vient d'être créé à l'École Pratique des Hautes Études³⁰⁴.

Par présentations et publications interposées, c'est séparément qu'ils présentent leurs conclusions à propos de l'influence des rythmes nycthémeraux sur le sommeil – Henri Piéron avec Édouard Toulouse d'une part, et Nicolas Vaschide d'autre part.

Du 24 novembre au 15 décembre 1906, c'est tout d'abord Piéron et Toulouse qui proposent leurs conclusions sur le « cycle nycthémeral de la température dans les cas d'activité nocturne et de sommeil diurne » durant les séances hebdomadaires de la Société de Biologie³⁰⁵.

Piéron et Toulouse rédigent en outre une note à l'Académie des Sciences, où ils résument l'expérimentation sous le titre « La régulation du cycle nycthémeral de la température et son inversion chez les personnes qui veillent ». Elle est présentée par Albert Dastre, et examinée lors de

303 Voir Jacqueline Carroy, *Nuits Savantes, ouvrage cité*, p. 300-310.

304 Michel Huteau, « Un météore de la psychologie française : Nicolae Vaschide (1874-1907) », *Bulletin de psychologie*, 2008, n° 494, p. 173-199.

305 Édouard Toulouse, Henri Piéron, « Du cycle nycthémeral de la température dans les cas d'activité nocturne et de sommeil diurne », Société de Biologie, Séance du 24 novembre, *Comptes rendus hebdomadaires des séances et mémoires de la Société de biologie*, Paris, Masson et Cie, Année 1906, tome second, 1906, p. 473-477. « Le cycle thermique nycthémeral chez les veilleuses dans leur service de nuit », Société de Biologie, Séance du 1^{er} décembre, *Ibidem*, p. 520-522. « Le passage du cycle nycthémeral normal de la température au cycle inversé », Société de Biologie, Séance du 8 décembre, *Ibidem*, p. 558-559. « Le mécanisme de l'inversion du cycle nycthémeral de la température », Société de Biologie, Séance du 15 décembre, *Ibidem*, p. 615-617.

la séance du 24 décembre³⁰⁶. Trois jours plus tard, le 31 décembre, l'Académie des sciences examine une note de Nicolas Vaschide sur le même sujet, intitulée « sommeil diurne et sommeil nocturne », présentée par Yves Delage³⁰⁷.

Dans le même temps, un autre débat sur l'expérimentation du sommeil se mène entre Piéron et Vaschide, à propos d'une autre note de Nicolas Vaschide examinée par l'Académie des sciences le 26 novembre, qui porte sur les troubles thermiques dans la privation de sommeil absolue³⁰⁸. Henri Piéron fait paraître une réaction critique de l'observation de Vaschide dans *Revue Scientifique* – dont le directeur de rédaction n'est autre qu'Édouard Toulouse – qui l'insère dans son numéro du 22 décembre, sous le titre « D'une prétendue fonction de régulation thermique attribuée au sommeil ». La réponse de Vaschide paraît dans le numéro du 12 janvier 1907³⁰⁹.

En mai 1907, le *Journal de physiologie et de pathologie générale* publie les conclusions d'Édouard Toulouse et d'Henri Piéron sous le titre « Le mécanisme de l'inversion chez l'homme du rythme nycthémeral de la température³¹⁰. Il ne semble pas que Vaschide ait réagi à nouveau sur le sujet avant sa mort qui survient le 13 octobre 1907 – il succombe la veille de ses trente ans d'une pneumonie. Les conclusions de son étude seront néanmoins reproduites dans l'ouvrage posthume *Le sommeil et les rêves*, publié en 1911³¹¹. Henri Piéron utilisera également ses recherches dans sa

306 Albert Dastre (1844-1917), normalien et agrégé de sciences physiques en 1867, il est docteur en sciences naturelles en 1876 et docteur en médecine en 1879. En 1887, il succède à Paul Bert à la chaire de physiologie générale de la Sorbonne.

Édouard Toulouse, Henri Piéron, « La régulation du cycle nycthémeral de la température et son inversion chez les personnes qui veillent. Note de MM. Ed. Toulouse et H. Piéron, présentée par M. Dastre », Académie des Sciences, Séance du 24 décembre 1906, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, Paris, Gauthier-Villars, tome cent-quarante-quatrième, janvier-juin 1907, p. 47-49.

307 Yves Delage (1854-1920), savant-rêveur étudié par Jacqueline Carroy, c'est un médecin, biologiste et zoologiste. Il est professeur à la faculté des sciences de Paris depuis 1886 et directeur d'un laboratoire de zoologie expérimentale depuis 1889. Il a publié plusieurs articles sur la philosophie et la psychologie des rêves. Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, ouvrage cité*, p. 285.

Nicolas Vaschide, « Sommeil diurne et sommeil nocturne. Note de M. N. Vaschide, présentée par M. Y. Delage », Académie des Sciences, Séance du 31 décembre 1906, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, Paris, Gauthier-Villars, tome cent-quarante-troisième, juillet-décembre 1906, p. 1262-1264.

308 Nicolas Vaschide, « Recherches expérimentales sur les troubles thermiques dans les cas de privation absolue de sommeil », Académie des sciences, Séance du 26 novembre 1906, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, Paris, Gauthier-Villars, tome cent-quarante-troisième, juillet-décembre 1906, p. 848-850.

309 Henri Piéron, « D'une prétendue fonction de régulation thermique attribuée au sommeil », *Revue Scientifique*, 5^e série, tome VI, numéro 25, 22 décembre 1906, p. 793-794. Nicolas Vaschide, « Au sujet de la prétendue fonction de régulation thermique attribuée au sommeil », *Revue Scientifique*, 5^e série, tome VII, numéro 2, 12 janvier 1907, p. 57-58.

310 Édouard Toulouse, Henri Piéron, « Le mécanisme de l'inversion chez l'homme du rythme nycthémeral de température », *Journal de Physiologie et de Pathologie Générale*, Paris, Masson et Cie, tome neuvième, n°3, mai 1907, p. 425-440.

311 Les textes sont probablement réunis et édités par sa veuve. Nicolas Vaschide, « L'attention pendant le sommeil » dans *Le sommeil et les rêves*, Paris, Flammarion, 1911.

thèse de sciences naturelles consacrée au problème physiologique du sommeil, soutenue en 1912, et publiée en 1913³¹².

Là encore, les expérimentations proposées par les psycho-physiologistes français peuvent s'appuyer sur des travaux antérieurs, menés dans les laboratoires européens de physiologie et de biologie expérimentale. Comme le rappellent Piéron et Toulouse, c'est ainsi « en 1875 que, pour la première fois, les physiologistes se demandèrent s'il était possible, en renversant les conditions habituelles de vie, en employant la nuit pour ses occupations et en gardant le jour pour le repos et le sommeil, de déplacer le maximum thermique de l'après-midi et de les reporter au matin³¹³ » :

Pour déterminer les facteurs de la variation périodique de la température du corps humain, un certain nombre d'expériences ont été entreprises, dont les plus importantes concernent les variations du cycle nyctéméral lorsque les conditions de vie sont inverties : Delczynski a obtenu le renversement, dans ces conditions, des maxima et des minima, réalisant 35°3 le soir et 37°8 le matin. Liebermesister, après les expériences de Krieger, renonça à expliquer des oscillations de la température humaine. Maurel, en modifiant les conditions d'existence d'un animal, conclut qu'on peut faire passer le maximum de la température du soir au matin, et attribue les variations aux repas d'abord, à l'éclairage ensuite, et enfin au mouvement. Ugolino Mosso, dans une expérience sur lui-même retenue par Richet comme concluante, déclare « que l'on ne peut pas impunément intervertir la veille », et ne réussit qu'à trouver sa courbe thermique sans obtenir son inversion³¹⁴.

Il s'agit donc bien d'essayer de mesurer le possible impact physiologique de l'inversion nyctémérale du sommeil, ou comme le formule Vaschide, de répondre à la question : « Y a-t-il des

312 Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson et Cie, 1913.

313 Édouard Toulouse, Henri Piéron, « Le mécanisme de l'inversion chez l'homme du rythme nyctéméral de température », *Journal de Physiologie et de Pathologie Générale*, article cité, p. 425.

314 Édouard Toulouse, Henri Piéron, « Du cycle nyctéméral de la température dans les cas d'activité nocturne et de sommeil diurne », Société de Biologie, Séance du 24 novembre, article cité, p. 473-474. Dans l'article de 1907, les chercheurs détaillent davantage les expériences précédentes : « Delczynski s'était adressé à des individus qui, professionnellement, sont astreints à ce renversement des conditions de vie, en particulier à des boulangers ; il constata que, chez ces sujets, le maximum thermique était bien réalisé le matin et le minimum le soir ; il trouva par exemple 37°8 le matin et 36°3 le soir. Faute de faire une étude suivie, les données fournies sur ce rythme étaient encore très incomplètes. Maurel à la même époque obtint d'un convalescent de dysenterie, au régime lacté, qu'il se prêtât à une expérience de renversement des conditions de vie. Il n'obtint pas de modifications caractéristiques dans la température pendant les deux premiers jours, et, le troisième, dut renoncer à cet essai à la suite d'un accès fébrile du sujet, trop fatigué pour continuer. Maurel s'adressa alors à des animaux ; et, dans ses expériences, longtemps poursuivies [...] sur des lapins, il établit la possibilité de réaliser une inversion du cycle nyctéméral, mettant en évidence les facteurs de l'inversion. [...] Krieger avait également admis la possibilité d'invertir le cycle thermique de l'homme, selon Liebermeister qui développa des considérations à ce sujet. Mais une expérience infructueuse d'Ugolino Mosso, concluant « que l'on ne peut pas impunément intervertir la veille », tendit à faire douter très généralement de la réalité des phénomènes signalés d'inversion. L'expérience de Mosso reproduisait à peu près l'échec antérieur de Maurel ; après avoir vécu 4 jours à l'obscurité, avec un régime sensiblement constant, veillant la nuit en s'adonnant à des lectures, des travaux intellectuels faciles, et dormant le jour, il s'arrêta après une élévation thermique proche de la fièvre, sans avoir obtenu une inversion complète. Il dormit peu (3 à 4 heures), resta très préoccupé de son expérience et se fatigua. Il avait, d'ailleurs, obtenu une élévation nette de la température le matin, atteignant le maximum, tout en gardant l'élévation thermique de l'après-midi, très voisine, comme niveau de celle de la matinée ». Édouard Toulouse, Henri Piéron, « Le mécanisme de l'inversion chez l'homme du rythme nyctéméral de température », *Journal de Physiologie et de Pathologie Générale*, article cité, p. 425-426.

différences psycho-physiologiques entre le sommeil nocturne et le sommeil diurne et, s'il y en a, quelles sont-elles, en dehors de toute question d'habitude ou d'aptitude biologique³¹⁵ ? ».

Pour se faire, Piéron et Toulouse mènent leurs recherches sur les infirmières chargées du service de surveillance de nuit de l'asile de Villejuif, public sur lequel ils avaient déjà mené des expériences avec Vaschide, afin de déterminer les inconvénients du travail nocturne en relevant leur variation de poids et de température :

Quelques veilleuses, choisies comme les plus intelligentes et les plus dignes de foi, voulurent bien s'astreindre à relever leur température à intervalles réguliers, sauf bien entendu pendant leurs périodes de sommeil, et inscrire immédiatement ces températures sur des feuilles spéciales où elles marquaient les heures de leurs repas, l'heure du coucher et du lever, le temps approximatif de sommeil et les observations éventuelles. Avec ces garanties d'exactitude, on obtenait l'avantage de se baser sur une inversion professionnelle de l'activité beaucoup plus normale par exemple que celle de U. Mosso sur lui-même ; et d'autre part, les expériences pouvaient se prolonger fort longtemps³¹⁶.

Les observations sont effectuées entre 1899 et 1905 sur 16 sujets, durant des périodes allant de 12 à 72 jours.

Vaschide n'est pas d'accord avec ce protocole, et il semble que la présentation de Piéron et Toulouse essaie de pallier aux objections qu'il leur a sûrement communiqué directement, avant de les exposer publiquement pour justifier sa propre méthode expérimentale. Cette dernière repose en partie sur l'auto-expérimentation et rejette la possibilité de recueillir des données sur les veilleuses de nuits, du fait de l'irrégularité de leurs horaires nocturnes, et donc de leur temporalité de sommeil:

J'ai constitué des expériences variées et nombreuses d'abord sur moi-même et les miens, ensuite sur quelques amis, enfin sur des sujets que leurs métiers obligeaient à veiller la nuit ou une partie de la nuit et se reposer pendant le jour. Les infirmières veilleuses, qui m'avaient servi comme sujets dans d'autres expériences, tout en alternant les heures de sommeil, ne peuvent pas servir à nous documenter d'une manière précise à ce sujet, car il est impossible de pratiquer sur de pareils sujets des expériences scientifiques et rigoureuses, même pour les données les moins délicates : la durée du sommeil. La manière dont on procède à l'examen des sujets est de toute importance, car l'appréciation des nombreux coefficients psycho-physiologiques du sommeil est une besogne des plus délicates³¹⁷.

Si Vaschide réfute la pertinence de l'observation sur les veilleuses de nuit pour déterminer l'effet de l'inversion nyctémérale, cela ne semble pas lui poser de problème pour observer chez ces dernières les variations de température durant les nuits de service – qu'il définit comme des nuits de privation de sommeil – dans une expérience qu'il a présenté deux mois plus tôt devant la même

315 Nicolas Vaschide, « Sommeil diurne et sommeil nocturne. Note de M. N. Vaschide, présentée par M. Y. Delage », Académie des Sciences, Séance du 31 décembre 1906, *article cité*, p. 1262.

316 Édouard Toulouse, Henri Piéron, « Du cycle nyctéméral de la température dans les cas d'activité nocturne et de sommeil diurne », Société de Biologie, Séance du 24 novembre, *article cité*, p. 474.

317 Nicolas Vaschide, « Sommeil diurne et sommeil nocturne. Note de M. N. Vaschide, présentée par M. Y. Delage », Académie des Sciences, Séance du 31 décembre 1906, *article cité*, p. 1262.

Académie. Il y décrit alors un protocole très proche de celui de Piéron et Toulouse, ses résultats reposant sur des observations menées « sur des infirmières-veilleuses, adultes, valides de 23 à 30 ans (16 sujets) », durant des recherches « poursuivies pendant plusieurs années de 1899 à 1904³¹⁸ ». Il s'agit donc très probablement des mêmes infirmières, si ce n'est des mêmes observations, ce que nous n'avons pas pu déterminer. La seule différence notable entre les deux protocoles à la lecture des compte-rendus, est que Vaschide affirme avoir pris les mesures de température lui-même à la fin de chaque nuit de garde ou de sommeil, et avoir vérifié personnellement la véracité de l'absence de sommeil³¹⁹, alors que Toulouse et Piéron après s'être assurés que « la méthode de prise de température » était maîtrisée par les infirmières, leur demandaient de remplir chaque jour une fiche précise de relevé créée par leurs soins³²⁰.

Nicolas Vaschide s'érige dans la suite de son compte-rendu comme le spécialiste des méthodes expérimentales appliquées au sommeil, rappelant implicitement l'antériorité de ses recherches sur le sujet afin de décrédibiliser l'étude concurrente de ses anciens collaborateurs :

Depuis plus de neuf ans que j'étudie expérimentalement le sommeil, je possède en tout 457 déterminations précises sur 41 sujets des deux sexes de tout âge, que j'ai pu d'ailleurs contrôler toutes les fois que l'occasion se présentait incidemment. Une vingtaine de sujets appartenaient à des catégories de travailleurs obligés de veiller la nuit, dont le sommeil diurne était facilement

318 Nicolas Vaschide, « Recherches expérimentales sur les troubles thermiques dans les cas de privation absolue de sommeil », Académie des sciences, Séance du 26 novembre 1906, *article cité*, p. 848-850.

319 Rejoignant une observation faite par Jacqueline Carroy sur les rythmes de sommeil de « *noctambule scientifique* » de Vaschide. *Nuits Savantes, ouvrage cité*, p. 302.

320 En décembre 1906, Piéron reproche à son tour le manque de rigueur du protocole exposé par Vaschide, ainsi que sa constitution des résultats : « il a constaté, chez différents sujets, dans des conditions qui restent, telles qu'il les expose, extrêmement vagues et difficilement critiquables, que la privation de sommeil vraie s'accompagne d'une diminution de la température de l'aisselle le matin, après l'insomnie, par comparaison avec des températures prises après sommeil. Mais on ne dit, ni les heures de prise de température, ni les durées du sommeil ; et les moyennes concernent des groupes de sujets dont on ne sait rien de précis, pas même pourquoi ils sont ainsi groupés. On ne sait rien de la température extérieure, de la manière dont les sujets étaient vêtus, et par conséquent de leur déperdition thermique. » Vaschide répond âprement : « Ces critiques sont très naïves, car il m'était impossible d'entrer dans l'exposition des détails des conditions expérimentales et énumérer toutes ces données d'une vingtaine de sujets [outre les infirmières, il ajoutent à son habitude son auto-observation, et celle de quelques proches] examinés pendant soixante-sept nuits, dans une note à l'Académie des sciences [...]. Je n'avais pourtant pas songé, je l'avoue, à la toilette de mes sujets, et quand je publierai mes recherches complètes, j'exprimerai mes regrets de n'avoir pas noté la manière dont elles étaient habillées. Ce sont des questions importantes au point de vue de la déperdition thermique ! Je fais *mea culpa!* ». Dans la fin de sa réponse, il semble confirmer une certaine animosité personnelle – pressentie par Jacqueline Carroy – entre lui et Piéron « Je laisse de côté les plaisanteries faciles de M. Piéron, elles n'ont aucune valeur, et je vous prie, Monsieur le Directeur, de lui dire que la vérité scientifique n'est pas l'apanage d'un homme, ou même de certains esprits quoique bien nés. Elle est formulée par nous souvent, pour ne pas dire toujours, d'une manière grossière et incomplète, avec tout un cortège d'erreurs, et les affirmations, comme les accusations de véracité ou de fausseté sont toujours naïves et elles forcent le sourire [...] surtout quand la mauvaise fois des hommes obnubile et dénature nos quelques pauvres données expérimentales ! Je suis confus, monsieur de Directeur, d'occuper vos colonnes avec des questions personnelles si inutiles ». Henri Piéron, « D'une prétendue fonction de régulation thermique attribuée au sommeil », *Revue Scientifique, article cité*. Nicolas Vaschide, « Au sujet de la prétendue fonction de régulation thermique attribuée au sommeil », *Revue Scientifique, article cité*.

contrôlable et sur lesquels il m'était possible de faire toutes les expériences désirées et sans prévenir le sujet³²¹.

Vaschide semble ici utiliser pour ses conclusions, à la fois les recherches qu'il a mené sur la continuité des rêves durant le sommeil, et de nouvelles observations effectuées auprès de 20 travailleurs de nuit aux horaires réguliers. Il semble qu'il ait en outre soumis l'ensemble des sujets aux expériences de Kohlschütter et de Michelson :

J'ai étudié en dehors de la durée du sommeil la mesure de la profondeur ; j'ai examiné la sensibilité tactile et auditive, l'état des réflexes, la vitesse du pouls, la pression sanguine, les vaso-moteurs, l'état qualitatif du sommeil, la nature des rêves sans oublier de noter l'influence de conditions biologiques et sociales qui doivent toujours être examinées sérieusement, et le rôle de l'habitude³²².

Alors que l'étude de Toulouse et Piéron ne porte que sur un seul indicateur, et cherche « à déterminer si l'oscillation périodique de la température humaine est due à l'influence de la périodicité parallèle de l'activité ou si elle répond à un rythme profond du système nerveux régulateur », Vaschide ambitionne ainsi une étude plus complète des conséquences psychophysiologique de l'inversion des rythmes nycthémeraux.

Sans grande surprise au vu des échanges houleux par publications interposées entre les protagonistes, les conclusions des deux recherches s'opposent l'une à l'autre.

Toulouse et Piéron penchent pour une possibilité de l'inversion des rythmes nycthémeraux, considérant que l'intermittence veille/sommeil est fonction de la période d'activité du corps et non des cycles cosmiques, même si par habitude sociale, elle y correspond en partie :

- 1° Par le renversement des conditions de vie (avec activité nocturne et repos diurne), il est possible d'obtenir l'inversion complète du rythme nycthémeraux de la température chez l'homme ;
- 2° Cette inversion, acquise dans les cas de renversement professionnel et habituel des conditions de vie, ne s'acquiert pas immédiatement par un renversement subit des conditions de vie, mais seulement au bout d'un temps assez long, et par une série de modification progressives.
- 3° [...] La réinversion n'est pas non plus immédiate, mais s'effectue de la même façon [...].
- 4° Les facteurs essentiels [...] des oscillations du rythme, sont l'activité physique et l'activité mentale, qui régissent le taux des dénivellations et la forme de la courbe périodique chez l'homme ; le rythme de ces activités ayant été lui-même déterminé en partie par le cycle cosmique³²³.

À l'inverse, Vaschide affirme que « le sommeil diurne est moins réparateur et moins reposant », et ce « quelle que soit sa durée et l'habitude du sujet ». Il s'oppose directement aux résultats de thermogénèse obtenus par Piéron et Toulouse :

321 Nicolas Vaschide, « Sommeil diurne et sommeil nocturne. Note de M. N. Vaschide, présentée par M. Y. Delage », Académie des Sciences, Séance du 31 décembre 1906, *article cité*, p. 1262.

322 *Ibidem*, p. 1263.

323 Édouard Toulouse, Henri Piéron, « Le mécanisme de l'inversion chez l'homme du rythme nycthémeraux de température », *Journal de Physiologie et de Pathologie Générale*, *article cité*, p. 432.

2° Toutes les fonctions de l'organisme, comme le battement du coeur, la pression sanguine, les mouvements respiratoires, la production de la chaleur, l'excitabilité réflexe, etc., diminuées ou ralenties automatiquement et presque d'une manière réflexe pendant le vrai sommeil, le sommeil nocturne, subissent des perturbations notoires pendant le sommeil diurne, en tant que rythme et constance. Ces fonctions sont généralement moins diminuées et elles n'arrivent que difficilement et d'une manière exceptionnelle à une régularisation réflexe³²⁴.

Il concède néanmoins que « l'habitude augmente relativement la durée du sommeil diurne », même si cela « demande des semaines et même des mois de sommeil diurne ».

Vaschide affine également à l'aide de ces nouvelles observations sur les travailleurs nocturnes – auprès desquels il semble continuer d'exercer les protocoles de Kohlschütter et Michelson – ses conclusions sur la profondeur du sommeil en fonction de la temporalité nycthémerale durant laquelle il s'exerce :

3° Le sommeil diurne n'atteint que très rarement, et dans des cas d'épuisement ou de fatigue mentale ou physique extrême, la profondeur du sommeil nocturne. [...] On réagit plus rapidement dans le sommeil diurne. La profondeur maxima du sommeil diurne arrive dans un espace de temps relativement plus long que pendant le sommeil nocturne. La courbe du sommeil diurne présente des oscillations de phases de sommeil et de réveil, et, pendant les premiers temps de la mutation du sommeil, les sujets avouent subir le sommeil par des rythmes d'assoupissement plutôt que du vrai sommeil. [...]

5° Le sommeil diurne a des rêves plus logiques, la trame onirique est plus saisissable et la mémoire des rêves plus riche. [...] Qualitativement, le sommeil diurne diffère essentiellement du sommeil nocturne, et tous les sujets se plaignent longuement d'une sensation de fatigue qui ne les quitte pas³²⁵.

Dans la thèse qu'il soutient cinq ans plus tard, Henri Piéron reprend une à une les différentes fonctions physiologiques – les seules qui l'intéressent – qui selon Vaschide s'effectueraient moins bien durant le sommeil de jour, afin de démontrer l'indépendance du fonctionnement du sommeil et du corps humain de l'alternance nycthémerale nocturne, s'appuyant au besoin sur les expérimentations d'autres confrères, comme par exemples celles du médecin turinois Carlo Colombo³²⁶:

Pour les courbes de fréquence cardiaque, le minimum se rencontre toujours plus tard, dans le deuxième tiers de la période du sommeil, et, en dehors même du sommeil, vers trois ou quatre heures du matin. Mais en ce qui concerne l'indépendance relative du rythme nycthémerale vis-à-vis du sommeil, les observations de Colombo montrent que, pour la pression, comme pour le pouls, comme – nous y reviendrons – pour la respiration et la température, l'allure générale de la courbe horaire est la même chez un sujet qui dort la nuit que chez un sujet qui veille³²⁷.

Le développement des recherches expérimentales psycho-physiologiques – les deux branches tendant progressivement à se séparer – s'attèlent ainsi au tournant du XX^e siècle, à vérifier, sans

324 Nicolas Vaschide, « Sommeil diurne et sommeil nocturne. Note de M. N. Vaschide, présentée par M. Y. Delage », Académie des Sciences, Séance du 31 décembre 1906, *article cité*, p. 1264.

325 *Ibidem*.

326 Carlo Colombo (1869-1918) fait ses études de médecine à l'université de Turin. Il devient notamment assistant dans le laboratoire de physiologie d'Angelo Mosso, au moment où ce dernier mène ses expérimentations sur la pression sanguine, sujet auquel Colombo consacre sa thèse.

327 Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil, ouvrage cité*, p. 57.

toujours arriver à s'accorder, les règles du sommeil sain déterminées par les physiologistes un siècle auparavant. La multiplication des mesures physiologiques et des expériences faites durant le sommeil – animal ou humain –, ainsi que leur précision progressive au fur et à mesure de la création de nouveaux instruments de mesure et du développement de la microscopie – marquée à la fin du siècle par l'identification de l'unité neuronale –, ne permet cependant pas de confirmer ou d'infirmer les théories pré-existences sur les causes premières et la nature du sommeil. Les théories physiologiques du sommeil se multiplient au contraire, intégrant de nouvelles formes de compréhension du corps humain.

C) DÉVELOPPEMENT DES THÉORIES BIOLOGIQUES ET HISTOLOGIQUES DU SOMMEIL

L'évolution des recherches expérimentales physiologiques ne permet pas de départager les différentes théories du sommeil formulées au début du XIX^e siècle, ni de préciser la nature et les causes premières du sommeil.

En 1912, Henri Piéron ne propose ainsi pas dans sa thèse de sciences naturelles consacrée à l'étude physiologique du sommeil une définition différente de celle établie un siècle plus tôt :

Le sommeil normal consiste en une suspension des fonctions sensorimotrices, entraînant la disparition plus ou moins complète de l'activité spontanée, de l'élaboration des réactions et une diminution variable, mais pouvant être très considérable, de l'excitabilité sensorielle en tant qu'elle provoque des réactions (réflexes tendineux et cutanés, mouvements de défense). Il s'accompagne de modifications physiologiques, relevant du repos physique et mental qu'il entraîne, mais qui ne lui sont pas, en général, nécessairement liées, et dont quelques-unes sont mêmes inconstantes³²⁸.

Piéron conclut son travail par la constatation suivante :

Qu'on ne regarde donc pas comme résolu le problème complexe du sommeil, de son origine, de sa nature et de ses causes. Nous avons eu occasion de signaler déjà des lacunes dans nos connaissances sur les concomitants physiologiques du sommeil normal de l'homme et des mammifères supérieurs. Et d'avoir établi l'existence de l'action hypnotoxique développée par la veille prolongée, n'implique pas que le mécanisme du sommeil quotidien ait été par là élucidé ; d'autre part, faire appel à la notion d'inhibition, c'est poser un problème destiné à susciter de nouvelles recherches, ce n'est pas apporter une solution : *Une théorie n'est pas la solution d'un problème, c'est au contraire l'énoncé d'un problème à résoudre*. Enfin, nos connaissances de physiologie comparée du sommeil sont presque nulles³²⁹.

Trois ans auparavant, l'étudiant en médecine Auguste Tournay proposait quant à lui de ne plus se poser les questions vaines du *pourquoi* et du *comment* du sommeil, pour plutôt consacrer son propos à répondre à une interrogation que la science médicale est selon lui davantage en mesure de déterminer « A quoi reconnaître qu'un homme dort ? » :

328 *Ibidem*, p. 445.

329 *Ibid.*, p. 448.

Les connaissances sur le sommeil remontent à l'antiquité ; mais la constatation des faits importants, leur discussion surtout, est de date récente. Les théories basées longtemps sur des suppositions, n'ont que tardivement engendré la véritable étude. Souvent aussi, le fait à demi constaté, l'auteur court à sa théorie et, au lieu de rapporter, par exemple, que dans le sommeil existe une anémie cérébrale, il se hâte de dire : le sommeil survient parce que le cerveau reçoit moins de sang ; alors qu'il ne démontre manifestement de ces deux états concomitants lequel est la cause, et lequel la conséquence³³⁰.

Au lieu de résoudre la question des causes du sommeil, les recherches menées par la physiologie expérimentale semblent au contraire multiplier les hypothèses.

Il ne s'agira pas ici de faire l'exposé fastidieux des théories successives – dont aucune ne se détache clairement –, mais plutôt d'identifier, à l'aide des rares travaux de thèses qui choisissent à nouveau de s'intéresser à la question physiologique du sommeil au tournant du XX^e siècle, les principaux systèmes de compréhension qui ressortent, et qui ne consistent pour la plupart d'entre-eux, que dans une relecture des théories formulées un siècle auparavant³³¹.

Le tableau ci-après présente la division des différentes théories du sommeil proposées par quatre thèses soutenues sur le sommeil physiologique entre 1896 et 1912 – trois en médecine et celle de Piéron en sciences naturelles –, ainsi que celle proposée par Claparède et Vaschide. La théorie présentée en gras indique l'orientation privilégiée par l'auteur³³².

330 Auguste Tournay, *L'Homme endormi. Essai d'une introduction historique et critique à la séméiologie du sommeil naturel. Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le mercredi 21 juillet 1909*, Paris, G. Steinheil éditeur, 1909, p. 12.

331 Nous avons donc ici laissé de côté les expérimentations de physiologie et de psychologie expérimentale sur la privation de sommeil et les veilles prolongées, qui se poursuivent après Manacéine notamment en sciences naturelles sur des sujets animaux, dans le but de déterminer par l'expérience – sans succès – ce qui déclenche le sommeil impératif. Jacqueline Carroy propose dans son ouvrage par exemple les expériences menées par Henri Piéron et René Legendre sur le sujet. *Nuits savantes, ouvrage cité*, p. 306-310.

332 Charles Pupin, *Le Neurone et les hypothèses histologiques sur son mode de fonctionnement. Théorie histologique du sommeil*, Thèse soutenue en 1895 et publiée en 1896, Paris, G. Steinheil, 1896. Maurice Nicard, *Le sommeil normal au point de vue physiologique, biologique et médico-légal. Thèse présentée à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon et soutenue publiquement le 21 décembre 1904*, Lyon, imprimerie Waltener et Cie, 1904. Édouard Claparède, « Esquisse d'une théorie biologique du sommeil », *Archives de Psychologie*, Genève, 1905, tome IV, p. 246-349. Auguste Tournay, *L'Homme endormi. Essai d'une introduction historique et critique à la séméiologie du sommeil naturel. Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le mercredi 21 juillet 1909*, Paris, G. Steinheil éditeur, 1909. Nicolas Vaschide, « Historique de la question – les théories » dans *Le sommeil et les rêves*, Paris, Flammarion, 1911. Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson et Cie, 1913.

Pupin (1896)			Nicard (1904)		Claparède (1905)		Tournay (1909)	Vaschide [1911]	Piéron (1912)					
Théorie neuronale (histologique)			Théorie biologique		Théorie biologique		Théorie biologique	Approche psychophysiological	Théorie toxique (hypnotoxine)					
Théories circulatoires du sommeil	Modification quantitative de la circulation cérébrale	Hyperhémie du cerveau	Théories localisantes et Théories Circulatoires cérébrale	Hyperhémie	Hypothèses de mécanisme	Théories circulatoires	Théories circulatoires	Théories circulatoires	Théories partielles	Théories de mécanisme	Théories vaso-motrices	Anémie cérébrale		
		Anémie cérébrale		Anémie		Théories neuro-dynamiques		Théories neuro-dynamiques			Théories vaso-motrices	Congestion cérébrale		
	Modification qualitative de la circulation cérébrale	Théories chimiques		Théories chimiques		Théories autonomes	Théories bio-chimiques	Théories toxiques			Théories biochimiques et toxiques	Théories toxiques	Théories nerveuses	Interruption des voies sensibles
		Théories toxiques					Théories toxiques							Théories toxiques
Théorie du sommeil comme phénomène nerveux – <i>Modification dynamique ou physiologique de la substance nerveuse</i>										Théories causales				
Théorie histologique du sommeil			Théories histologiques (théorie nutritive)			Théories histologiques (nutritive)			Théories Complètes	Théories humorales : les sécrétions internes				
								Théories physiques:hydratation et déshydratation						
								Théories physico-chimiques : altération du chimisme cellulaire						
			Théorie psychophysiological (Manacéine)			Théorie psychophysiological (Manacéine)				Théories toxiques	Acide lactique et cholestérine			
			Théorie biologique	Théorie biologique	Théorie biologique	Théorie biologique	Théorie biologique	Leucomaïnes						
								Urotoxines						
						Théorie de l'épuisement		Neurotoxine						
								Déchets ponogènes	Théories fonctionnelles : la notion d'épuisement					

On retrouve, comme au début du siècle, les théories circulatoires du sommeil – avec entre autres les hypothèses d'anémie, d'hyperhémie et congestion du cerveau – ainsi que la division entre théories localisantes ou « partielles », et systèmes de compréhension « complets », fonctionnels, histologiques ou biologiques.

À ces propositions pré-existantes se sont rajoutées celles découlant des différentes hypothèses et découvertes propres au développement de la physiologie expérimentales dans la seconde moitié du XIX^e siècle : les théories chimiques et toxiques, ; puis grâce à l'évolution des observations microscopiques : les théories histologiques et neuronales.

La définition des unités cellulaires inspire tout d'abord une explication nutritive du sommeil comme un phénomène relevant du repos des cellules nerveuses :

Pendant le repos ou sommeil, il y a renouvellement de matériaux qui fourniront à l'élément actif la force nécessaire à l'exercice de sa fonction. Pendant la période d'activité, la cellule consomme ces matériaux, et accumule des produits de déchet dont l'excès va gêner l'activité cellulaire. [...] La cellule cérébrale n'échappe pas à ces deux lois et plus que tout autre elle a besoin de ce repos périodique appelé le sommeil. [...] Son moment de travail, c'est l'état de veille où elle consomme et se charge de déchets. Le sommeil correspondrait à une assimilation plus active et à une désassimilation presque nulle³³³.

Ces théories nutritives se formulent dans la continuité des théories toxiques du sommeil, et de ce que Piéron nomme les « théories fonctionnelles de l'épuisement ». Elles reposent toutes trois sur un principe similaire, qui n'est pas sans rappeler les conceptions mécanicistes :

Errera [1887] compare l'organisme à une machine à feu qui s'arrête, soit lorsqu'elle est encombrée par les cendres, soit lorsque le combustible lui fait défaut ; mais il croit, que c'est l'accumulation des déchets qui entraîne une suspension de fonctionnement. Pour un certain nombre d'auteurs, c'est le second facteur qui est essentiel : les réserves s'épuisant, il faut un certain temps de repos pour qu'elles puissent se reconstituer. Ce temps de repos, pour le système nerveux, c'est le sommeil³³⁴.

L'identification du neurone et la description de la communication des cellules nerveuses entre-elles donne également naissance à une théorie histologique du sommeil formulée par Raphaël Lépine³³⁵. Ce dernier émet « l'idée que le sommeil naturel pourrait bien être causé par le retrait des prolongements des cellules du sensorium³³⁶ », théorie développée l'année suivante par Mathias Duval³³⁷ :

Chez l'homme qui dort, les ramifications cérébrales du neurone sensitif central sont rétractées [...]. Les excitations faibles portées sur les nerfs sensibles provoquent chez l'homme endormi des réactions réflexes, mais ne passent pas dans les cellules de l'écorce cérébrale ; des excitations plus fortes amènent l'allongement des ramifications cérébrales du neurone sensitif, par suite le passage jusque dans les cellules de l'écorce, et par suite le réveil, dont les phases successives traduisent bien ces rétablissements d'une série de passages précédemment interrompus par rétraction et éloignement des ramifications pseudopodiques³³⁸.

Comme le fait remarquer Charles Pupin, étudiant de Duval, cette théorie, reposant sur une compréhension du sommeil comme l'arrêt de la transmission des stimuli sensoriaux entre les neurones « n'est pas neuve » puisqu'elle ne « fait qu'appliquer aux cellules nerveuses ce qui est admis aujourd'hui pour tous les éléments cellulaires de l'organisme ». Elle donne également une

333 Maurice Nicard, *Le sommeil normal au point de vue physiologique, biologique et médico-légal, ouvrage cité*, p. 29-30.

334 Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil, ouvrage cité*, p. 399-400.

335 Raphaël Lépine (1840-1919) lyonnais d'origine, Lépine est un élève de Jean-Martin Charcot à la Salpêtrière, avant de parfaire sa formation médicale à Berlin et Leipzig. A partir de 1877 il est professeur de médecine clinique à la Faculté de médecine de Lyon et exerce à l'hôpital de l'Hôtel Dieu.

336 Raphaël Lépine *Revue de Médecine*, 1894 cité par Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil, ouvrage cité*, p. 376.

337 Mathias-Marie Duval (1844-1907) devient directeur du laboratoire d'anthropologie de l'Ecole des Hautes Etudes en 1873. En 1885, il remplace Charles Philippe Robin comme professeur d'histologie à la faculté de médecine de Paris.

338 Mathias Duval, communication présentée devant la *Société de biologie* le 2 février 1895, citée par Charles Pupin, *ouvrage cité*, p. 7.

assise expérimentale à la théorie de Bichat, puisqu'elle permet de conclure « qu'il n'y a pas un sommeil, un réveil ; il y a autant de sommeils et de réveils qu'il y a d'éléments nerveux capables d'activité, et auxquels par suite le repos est nécessaire³³⁹ ». Pupin s'inscrit ainsi dans la lignée directe du physiologiste du début du siècle, dont il cite longuement « l'oeuvre géniale », considérant son opinion comme « la plus conforme aux doctrines actuelles de la physiologie³⁴⁰ ». La théorie histologique propose ainsi une différenciation entre neurones sensitifs et neurones moteurs, qui correspond à la division des fonctions de la vie animale faites par Bichat entre fonctions sensitives et fonctions de locomotion (annexe X³⁴¹).

La compréhension histologique permet en outre d'expliquer les différentes phases de profondeur du sommeil tout en la combinant avec l'idée de continuité des rêves affirmée par les recherches de psychologie expérimentale :

XV- Il n'y a pas un sommeil ; il y a autant de sommeils partiels qu'il y a d'espèces de neurones.
XVI- Mais le sommeil d'ensemble, le sommeil bien établi consiste probablement dans l'immobilité ou la rétraction établie au niveau des zones d'articulation entre les neurones sensitifs périphériques et les neurones sensitifs centraux. XVII- Le sommeil, c'est à dire l'état d'isolement, par rétraction des prolongements, des autres neurones, est partiel et contingent dans les centres cérébraux, témoin les rêves³⁴².

Les recherches menées dans les laboratoires de psychologie expérimentale permettent par ailleurs d'établir les théories biologiques et psycho-physiologiques du sommeil, constituées dans les travaux déjà évoqués d'Édouard Claparède et de Marie de Manacéine³⁴³.

Les théories physiologiques du sommeil sont ainsi relues et reformulées à la lumière des recherches expérimentales, sans toutefois remettre totalement en cause ni renouveler les questionnements et les systèmes de compréhension établis au début du XIX^e siècle. La question de la nature et des causes du sommeil reste entière, aucune des hypothèses physiologiques et psychologiques constituées ne permettant d'y répondre dans le premier quart du XX^e siècle.

La définition médicale du sommeil est donc confortée par les évolutions de la physiologie et la psychologie expérimentale. Les règles du sommeil sain en ressortent renforcées, à l'exception de la possibilité physiologique du sommeil diurne, à nouveau sujette à débats, dans un contexte social de législation sur le travail de nuit qui n'est pas anodin, comme nous le verrons dans le dernier chapitre de ce travail.

339 Charles Pupin, *ouvrage cité*, p. 109.

340 *Ibidem*, p. 82.

341 Voir Annexe « Tableau de la physiologie – Xavier Bichat » et « Le cerveau dans la théorie histologique du sommeil – Charles Pupin ».

342 Charles Pupin, *ouvrage cité*, p. 114.

343 Voir *Supra*, Chapitre III.

Déjà au tournant du XIX^e siècle, l'émergence du sommeil comme objet d'étude physiologique – et psychologique – à part entière s'inscrit au sein d'un débat public qui déborde largement des cadres institutionnels médicaux pour se constituer en véritable phénomène de société : celui des pratiques thérapeutiques et mondaines du mesmérisme et de « sommeil « provoqué » ou sommeil « magnétique ».

III- PROVOQUER LE SOMMEIL ET LE SOMNAMBULISME : THÉORIES PHYSIOLOGIQUES ET PRATIQUES MÉDICALES CONTROVERSÉES DU MAGNÉTISME ANIMAL (ANNÉES 1770-1840)

L'apparition et la diffusion des théories de Franz-Anton Mesmer est bien documentée, notamment car elle fait l'objet, dès ses débuts, d'une vaste littérature médicale, journalistique et mondaine, où sont relatés – pour les promouvoir ou les condamner – les découvertes et les démêlés du docteur Mesmer avec ses confrères. Dès le début du XIX^e siècle le « magnétisme animal » aussi appelé « mesmérisme » connaît ainsi ses historiens, qui retracent méticuleusement la généalogie des débats et construisent progressivement la mythologie d'une révolution thérapeutique injustement condamnée, ou au contraire celle d'une victoire des sciences médicales sur le charlatanisme³⁴⁴.

Depuis les recherches pionnières de Robert Darnton à la fin des années 1960, le mesmérisme a été l'objet d'une riche historiographie encore en pleine évolution³⁴⁵. Dépassant largement le champ des sciences médicales, notamment par son inscription au cœur du débat public, la naissance et le développement de la pratique du mesmérisme, puis du magnétisme animal relèvent en effet d'une multitude d'enjeux sociaux, culturels et politiques. Objet de véritables débats dans l'espace public, Olivier Faure rappelle que dans les dernières années de l'Ancien Régime, le mesmérisme occupe ainsi « plus de place que n'importe quel autre sujet, et qu'il [est] l'objet d'au moins 200 brochures publiées³⁴⁶ ».

344 Bruno Belhoste et Nicole Edelman, *Mesmer et mesmérisme. Le magnétisme animal en contexte, ouvrage cité*, p. 7-8.

345 Comme en témoigne les perspectives de recherches ouvertes par les numéros des *Annales historiques de la Révolution française*, et d'*Histoire, médecine et santé* parus respectivement en 2018 et 2019 consacrés tout ou en partie au sujet. La tenue d'un colloque international à l'université de Fribourg les 20 et 21 octobre 2022 consacré aux reconfigurations et circulations du magnétisme animal entre 1776 et 1848 témoigne également de cette dynamique de recherche autour du sujet. David Armando et Bruno Belhoste (dir.), « Le mesmérisme et la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, n°391, 2018. Hervé Guillemain et Olivier Faure (dir.), « Pour en finir avec les médecines parallèles. Une histoire croisée des médecines alternatives et de la médecine académique (XIX^e-XX^e siècles), *Histoire, médecine et santé. Revue d'histoire sociale et culturelle de la médecine, de la santé et du corps*, n°14, [Hiver 2018], 2019. *Le magnétisme animal en mouvement. Reconfigurations et circulations, 1776-1848*, Colloque international organisé par David Armando, Bruno Belhoste, Jean-Luc Chappéy, Claire Gantet, Markus Meumann, et Olaf Simons, Université de Fribourg, 20 et 21 octobre 2022.

346 Olivier Faure, « Le surgissement de médecines « révolutionnaires » en France (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) : magnétisme, phrénologie, acupuncture et homéopathie », *Histoire, médecine et santé*, n°14, hiver 2018, 2019,

Dans *Le mesmérisme et la Révolution* publié en 1868, Robert Darnton donne une lecture du mesmérisme replacée au sein des dynamiques prérévolutionnaire³⁴⁷. On assiste dans les décennies qui suivent à la multiplication de travaux qui revisitent de manière critique l'histoire du mesmérisme et de l'hypnotisme, notamment en croisant histoire de la psychologie, de la médecine, des sciences, de l'occultisme et de la littérature³⁴⁸. À la suite des recherches d'Henri Ellenberger, historiens et historiennes s'intéressent alors à l'apparition du mesmérisme dans son contexte médical et scientifique³⁴⁹. Une partie des travaux récents se concentre davantage sur le processus de délégitimation du magnétisme par le corps médical, relégué par deux fois au rang de charlatanisme. La condamnation du magnétisme – propre à la France – est en effet l'objet de nombreux débats au sein des institutions savantes et scientifiques de la fin du XVIII^e puis du premier XIX^e siècle, et s'explique davantage par un processus de professionnalisation et de légitimation des différents champs scientifiques que d'une négation unanime de la réalité des phénomènes magnétiques et de leurs vertus curatives par les médecins et les philosophes³⁵⁰.

Si comme l'a montré l'historiographie, la délégitimation de ces théories et pratiques médicales dénoncées comme dissidentes passe par une dimension philosophique et morale – dans la mesure où elle pose la question de conscience, du rôle de l'âme et rejoint la question des rêves³⁵¹ – elle comprend également un volet physiologique. La prise de position des autorités médicales sur la question du magnétisme animal amène en effet les médecins à devoir identifier et surtout réfuter chez les patients magnétiques la réalité de l'état physiologique « naturel » de sommeil et de somnambulisme.

p. 29-45, p. 31.

347 Robert Darnton, *La fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, [1968], traduction française, Paris, Perrin, 1983.

348 Pour un bilan historiographique récent, voir notamment la bibliographie proposée par l'ouvrage dirigé par Bruno Belhoste et Nicole Edelman, *Mesmer et mesmérisme. Le magnétisme animal en contexte*, Montreuil, Omniscience, 2015, p.247-252. Parmi d'autres, on peut notamment citer dans notre perspective d'étude : Jacqueline Carroy, *Hypnose, suggestion et psychologie. L'invention de sujets*, Paris, PUF, 1991. Nicole Edelman, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires : somnambules et médecins en France, 1785-1914*, Paris, Albin Michel, 1995.

349 Henri Ellenberger, *A la découverte de l'inconscient, Histoire de la psychiatrie dynamique*, [1970] traduction française, Villeurbanne, SIMEP, 1973.

350 Voir notamment Jean-Luc Chappey, « Le magnétisme sous l'Empire, un héritage du mesmérisme ? » dans Bruno Belhoste et Nicole Edelman, *Mesmer et mesmérisme. Le magnétisme animal en contexte*, Montreuil, Omniscience, 2015, p. 81-100 ; Nicole Edelman, « Un savoir occulté ou pourquoi le magnétisme animal ne fut-il pas pensé « comme une branche très curieuse de psychologie et d'histoire naturelle » ? », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, « Savoirs occultés : du magnétisme à l'hypnose », n°38, 2009/1, p. 115-132 ; Jacqueline Carroy, « Un concours sur le sommeil, les rêves et le somnambulisme (1851-1854) dans Bruno Belhoste et Nicole Edelman, *Mesmer et mesmérisme, ouvrage cité*, p. 225-246.

351 Voir par exemple, outre les travaux déjà cités, Guy Pomiers, « Le somnambulisme. Un problème philosophique » dans *Dix-huitième siècle*, 1978, n°10 « Qu'est-ce que les Lumières », p. 299-318.

L'analyse des justifications physiologiques développées par les adeptes du magnétisme animal permet ainsi d'éclairer certaines des dynamiques qui renforcent l'effort de redéfinition médicale du sommeil au tournant du XIX^e siècle, et de remettre notamment en perspective l'intégration du somnambulisme et des rêves au sein des processus physiologiques naturels du corps en pleine santé, et non plus dans ceux de la nosologie et de la pathologie³⁵².

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Franz-Anton Mesmer développe une pratique thérapeutique appuyée sur une théorie physiologique proche sur plusieurs aspects de celle développée au même moment par les vitalistes. Exerçant à Vienne puis à Paris, il rencontre un certain succès auprès de la patientèle, mais ne parvient pas à s'insérer dans le champ scientifique et médical institué, qui finit par le condamner, une première fois, lui et ses élèves pour charlatanisme.

Dans les années 1780, le marquis de Puységur – ancien patient puis élève de Mesmer – développe inspiré par ces théories, une nouvelle pratique thérapeutique qui nécessite de plonger le patient dans un état de « somnambulisme » ou de « sommeil magnétique ». Dans les années 1810, les partisans et praticiens – médecins et non-médecins – du magnétisme animal cherchent à nouveau une reconnaissance auprès des autorités médicales, notamment en développant des théories physiologiques du magnétisme animal, reposant en partie sur l'assimilation de leurs pratiques thérapeutiques de provocation d'un « sommeil magnétique » aux états somniques naturels ou pathologiques du sommeil et du somnambulisme.

La relégation du magnétisme animal au rang du charlatanisme par la toute nouvelle Académie royale de médecine passe ainsi, entre les années 1820 et 1840, en partie par la réfutation de la réalité du sommeil et du somnambulisme magnétique, niant toute possibilité de comparaison avec le sommeil et le somnambulisme naturels. La question du magnétisme animal et sa relégation au rang de charlatanisme permet alors à la profession médicale instituée de s'affirmer comme seule autorité compétente capable de comprendre et de définir et prendre charge les phénomènes physiologiques et pathologiques du sommeil.

352 Nous ne rejoignons pas ici le positionnement de Guillaume Garnier, qui dans son étude du sommeil entre 1700 et 1850, évacue l'étude du somnambulisme et du sommeil magnétique : « Dans le but de comprendre [le somnambulisme] comme un trouble du sommeil, deux pistes qui s'en approchent vont être écartées. La première qui ne sera pas évoquée tient à l'esprit prophétique qu'on lui prêtait, puisqu'il s'agit d'un état proche de la divination et des rêves. Le deuxième trait qu'il est souhaitable de ne pas aborder, est plus connu et prête à des débats très vifs, puisqu'il s'agit du somnambulisme magnétique ». Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil (1700-1850)*, Rennes, PUR, 2013, p. 201.

1) DU MESMÉRISME AU SOMMEIL PROVOQUÉ

L'histoire factuelle du mesmérisme est aujourd'hui bien connue et retracée par l'historiographie³⁵³. En 1766, Franz-Anton Mesmer soutient sa thèse de doctorat en médecine à l'université de Vienne. Intitulée *Dissertatio physico-medica de planetarum influxu (Dissertation physico-médicale sur l'influence des planètes)*, elle traite de l'influence des planètes sur les maladies humaines. Mesmer y élabore une théorie générale de la santé et de la maladie, fondée sur l'existence d'un fluide présent dans l'ensemble de l'univers, qui pénétrerait les corps vivants, à l'intérieur desquels il circulerait :

J'avançais, que les sphères célestes exercent aussi une action directe sur toutes les parties constitutives des corps animés, particulièrement sur le *système nerveux*, moyennant un fluide qui pénètre tout : je déterminais cette action par l'INTENTION et la RÉMISSION des propriétés de la matière et des corps organisés, telles que sont la gravité, la cohésion, l'irritabilité, l'électricité... J'appuyais cette théorie de différens exemples de révolutions périodiques. Je nommais la propriété du corps animal, qui le rend susceptible de l'action des corps célestes et de la terre, MAGNÉTISME ANIMAL³⁵⁴.

La théorie systémique proposée par Mesmer repose sur un parallélisme entre les lois de la nature et les lois physiologiques proche des conceptions développées deux siècles auparavant par Paracelse, mises au goût du jour en prenant en compte les découvertes scientifiques plus récentes, et notamment celle de l'électricité – loin d'être absente des réflexions médicales de l'époque³⁵⁵ –, mais aussi la physiologie hallerienne et son concept d'irritabilité.

Pour Mesmer, le lien entre le fluide universel et le corps humain présente des propriétés magnétiques analogues à celles d'un aimant. Il nomme donc « magnétisme animal » – en opposition au magnétisme minéral – à la fois la propriété des corps vivants à être parcourus par ce fluide universel, et la capacité pour certains – les magnétiseurs. – d'agir sur ce fluide en le régulant, afin de soigner les corps malades. Utilisant tout d'abord des aimants afin d'agir sur le fluide à l'intérieur du corps humain, Mesmer suppose ensuite que le fluide peut se transmettre directement du thérapeute au malade, par l'apposition des mains, en effectuant des « passes » – sorte d'allers et venues – le long du corps, et en s'arrêtant autour de « pôles » névralgiques afin de débloquent la circulation du fluide – quelquefois aidé d'une baguette magnétisée.

353 Nous nous appuyons ici principalement pour le résumé factuel sur la synthèse proposée par Nicole Edelman et Bruno Belhoste, *Mesmer et mesmérisme. Le magnétisme animal en contexte, ouvrage cité*.

354 Franz-Anton Mesmer, *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal*, Genève et Paris, 1779, p. 6, cité dans docteur Julien Joseph Virey, « Magnétisme », *Dictionnaire des sciences médicales*, volume XXIX, Paris, Panckoucke, 1818, p. 471-566, p. 467.

355 Le volume V de l'*Encyclopédie* comprend ainsi une entrée « électricité médicinale » attribuée au médecin et professeur de médecine à l'université de Valence, Arnulphe d'Aumont. « ÉLECTRICITÉ MÉDICINALE » dans *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome Cinquième [DO-ESY], Paris, chez Briasson, David, Le Breton, Durand, 1755, p. 477-478. [Exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, projet ENCCRE, disponible en ligne].

Devant l'ampleur de son succès – notamment auprès de l'aristocratie – Mesmer invente un baquet en limaille de fer pour traiter plusieurs malades en même temps – le baquet accumulant le fluide et le redistribuant par des tiges en fer que les malades attrapent tout en baignant dans l'eau. Reliés par une corde, les patients forment alors une chaîne humaine dans laquelle le fluide circule tandis que Mesmer procède à l'apposition des mains tour à tour sur les patients. Une fois la crise convulsive salvatrice déclenchée, le ou la malade est apporté dans une salle capitonnée pour pouvoir se reposer.

Mesmer met d'abord en pratique sa théorie à Vienne, mais, à la suite d'un scandale provoqué par la famille d'une jeune patiente, il est accusé de charlatanisme et expulsé de la Faculté de médecine de Vienne. Il se rend alors à Paris, où il arrive en 1778 et continue à exercer, en cherchant à obtenir validation de sa théorie par les plus hautes autorités scientifiques – ignorant du fonctionnement de la médecine parisienne et des conflits qui l'anime. Précédé par sa réputation viennoise – en positif ou en négatif – Mesmer se constitue petit à petit une clientèle. Si une partie de la communauté médicale refuse d'examiner ou d'accréditer les théories de Mesmer, ce n'est pas le cas de tous ses interlocuteurs. Certains médecins se laissent convaincre par sa pratique médicale, notamment Charles-Nicolas Deslon, Docteur régent de la Faculté de médecine de Paris³⁵⁶ et médecin ordinaire du comte d'Artois, frère du roi. Avec l'aide de ce dernier, qui lui ouvre une clientèle appartenant à la plus haute société et publie en sa défense ses *Observations sur le magnétisme animal*, Mesmer connaît un succès grandissant à partir de 1780 – malgré (où grâce à) un premier refus de la Faculté de médecine d'examiner ses théories. Le cas de Mesmer n'a rien d'exceptionnel : d'autres médecins venus de l'étranger attirent une riche clientèle, déçue par les médecins parisiens.

Échouant à attirer l'attention et à obtenir l'approbation des institutions médicales parisiennes, Mesmer se résout à enseigner le secret du magnétisme animal à un petit nombre de souscripteurs de la Société de l'harmonie mutuelle, qu'il fonde en 1783. Les disciples payent leur formation, et s'engagent à ne pas en divulguer le contenu, sous peine d'amende³⁵⁷. Parmi les premiers initiés, le marquis Chastenot de Puysegur, ancien patient venu se faire soigner pour de l'asthme en 1780.

356 Les docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris sont les détenteurs du plus haut grade octroyé par cette institution et sont seuls autorisés à exercer leur art dans la capitale à l'époque moderne.

357 Pour une étude précise et critique du parcours de Mesmer à Paris, et de l'inscription des débats dans un contexte de concurrence et de légitimation des instances médicales, voir Bruno Belhoste, « Mesmer et la diffusion du magnétisme animal à Paris (1778-1803) » et Ulrike Krampl « L'événement Mesmer ou la doctrine altérée », dans Bruno Belhoste et Nicole Edelman (dir.), *Mesmer et mesmérisme. Le magnétisme animal en contexte*, ouvrage cité, p.21-61 et 63-80.

C'est alors du pouvoir royal – alerté par de nombreuses plaintes accusant Mesmer de charlatanisme – que vient l'injonction d'examiner les doctrines du magnétisme animal. Deux commissions sont nommées en 1784 : la première compte des physiciens et des médecins délégués respectivement par l'Académie des sciences et par la Faculté de médecine, et finit par se doubler – scientifiques et docteurs préférant travailler séparément ; la seconde émane de la Société royale de médecine créée six ans auparavant sur un modèle académique, et représente ainsi une institution théoriquement bien plus ouverte à la circulation des nouvelles idées médicales et physiologiques que l'université parisienne.

Nous aimerions nous pencher ici un peu davantage sur les arguments physiologiques déployés dans ce contexte par les défenseurs du mesmérisme. L'exposé des doctrines de Mesmer devant les commissions ainsi que les publications qui se multiplient afin d'alimenter les débats permettent de rendre publiques les conceptions physiologiques sur lesquelles s'appuie la pratique thérapeutique du magnétisme animal. En 1784, le docteur Caillet de Vaumorel³⁵⁸ fait ainsi paraître sous la forme très hippocratique « d'aphorismes présentés à ses élèves » par le docteur Mesmer, l'exposé de théories médicales attribuées au médecin viennois. L'ouvrage connaît au moins deux rééditions en 1785³⁵⁹.

Reprenant les éléments déjà présentés par Mesmer en 1766 sur le fluide magnétique, les aphorismes proposent une conception médicale du corps dans l'état de santé et de maladie mécaniciste très traditionnelle, et très basique. Le corps humain, comme tout autre élément de la

358 Louis Caillet de Vaumorel [répertorié dans les *Archives Biographiques françaises* à Louis Caillet de Vaumores] est un médecin né à Versailles le 13 février 1743. On a retrouvé peu de renseignement biographique sur lui, à l'exception de ses publications et d'une lettre qu'il envoie à la Société royale de médecine en 1781, a priori depuis Strasbourg. Outre la publication des aphorismes de Mesmer (publiées de manière anonymisée, mais où il se présente comme « Médecin de la Maison de Monsieur » ils traduits plusieurs ouvrages médicaux de l'anglais, dont les *Cours de matière médicale* de Cullen, signé de son nom et accompagné du même titre « Médecin de la Maison de Monsieur, frère du Roi ». Il est également contributeur de la série « Médecine » de l'*Encyclopédie méthodique* édité par Panckoucke, et plusieurs notices dans le tome neuvième publié en 1816. D'après Alain Larcan, il entre à la loge maçonnique de l'Harmonie en même temps que Cabanis.

« Caillet de Vaumorel », *Archives de la Société Royale de Médecine*, SRM 199A, dossier 4, pièce 3 « Lettre de Caillet de Vaumorel de Strasbourg, 5 mai 1781 : Cagliostro et son traitement du marquis de Cambis atteint d'une tumeur carcinomateuse de la région lombaire et iliaque gauche ». Notice « Caillet de Vaumores », *Archives Biographiques françaises*. Alain Larcan, « Une réforme des études médicales proposée par Cabanis dans l'esprit des Lumières », *Mémoires de l'Académie Stanislas*, tome XX, communication présentée le 14 octobre 2005 à l'Académie Stanislas, p. 73-92.

359 La notice des *Archives biographiques françaises* indique qu'il y a eu une première impression à Compiègne, au format in-16, puis deux impressions au format in-8 à Paris en 1785. [Louis Caillet de Vaumorel], *Aphorismes de M. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses élèves et dans lesquels on trouve ses principes, sa théorie et les moyens de magnétiser ; le tout dormant un corps de Doctrine développé en 344 paragraphes, pour facilité l'application des Commentaires, au Magnétisme animal ; ouvrage mis au jour par M.C. de V., médecin de la Maison de Monsieur*, Paris, chez Quinquet, 1785.

nature, est composé d'éléments solides et d'éléments liquides, mis en mouvement par le fluide universel, qui ne diffère de la force animale des vitalistes que dans la mesure où il est l'expression d'un principe naturel reliant tout l'univers, et non l'expression de l'âme.

135. L'homme à raison de sa conservation est considéré en état de sommeil, en état de veille, en état de santé, en état de maladie ; de même que pour toute la nature, dans l'homme il n'y a que deux principes, la matière & le mouvement. 136. La masse de la matière qui le constitue, peut-être augmentée ou diminuée. 137. La diminution doit être réparée, la matière perdue est donc réparée de la masse générale moyennant les alimens. 138. La quantité du mouvement est réparée de la somme du mouvement général par le sommeil. 139. Comme l'homme fait deux sortes de dépenses, il a de même deux forces de réfection, par les alimens & le sommeil.

Le développement sur le sommeil n'a lui non plus rien d'original :

140. Dans l'état de sommeil, l'homme agit en machine dont les principes du mouvement sont internes. 141. L'état de sommeil de l'homme est, quand l'exercice et les fonctions d'une partie considérable de son être sont suspendues pour un temps, durant lequel la quantité de mouvement perdue pendant la veille est réparée par les propriétés des courans universels dans lesquels il est placé. [...] 143. L'homme reçoit et rassemble une certaine quantité de mouvement, comme dans un réservoir, le surplus du mouvement ou la plénitude du réservoir détermine la veille. 144. L'homme commence son existence dans l'état de sommeil, dans cet état, la portion du mouvement qu'il reçoit est proportionné à la masse, est employée pour la formation et le développement des rudimens de ses organes. 145. Si-tôt que la formation est achevée, il se réveille, fait des efforts sur sa mère, assez puissans pour le faire mettre au jour³⁶⁰.

Dans une vision qui s'appuie sur la tripartition galénique, la maladie est principalement causée pour Mesmer par la mauvaise répartition dans le corps du fluide universel – « l'aberration de l'harmonie » – que le thérapeute doit arriver à rééquilibrer. L'intervention magnétique déclenche une crise, accompagnée d'agitation spectaculaire, suivie d'un retour à la santé :

Une maladie ne peut pas être guérie sans crise ; la crise est un effort de la nature contre la maladie, tendant, par une augmentation de mouvement, de ton et d'intention, d'action du fluide magnétique, à dissiper les obstacles qui se rencontrent dans la circulation, à dissoudre et évacuer les molécules qui les formaient et à rétablir l'harmonie et l'équilibre dans toutes les parties du corps. [...] Quand la nature est insuffisante à l'établissement des crises, on l'aide par le magnétisme qui, étant mis en action par les moyens indiqués, opère conjointement avec elle la révolution désirée. Elle est salutaire lorsqu'après l'avoir éprouvée, le malade ressent un bien, et un soulagement sensibles, et principalement quand elle est suivie d'évacuation avantageuse³⁶¹.

La conception de l'économie animale développée par Mesmer et ses disciples relève ainsi d'une relecture des principes de la médecine moderne à la lumière de la physiologie hallerienne fort semblable à celle qui se développe au même moment chez les vitalistes et les iatro-physiciens. Elle n'en diffère que par la pratique thérapeutique qu'elle entend proposer.

Si comme l'explique Nicole Edelman, en cette fin du XVIII^e siècle, « l'idée de fluide n'a rien d'extraordinaire » et les doctrines du mesmérisme apparaissent donc « parfaitement intelligibles et

360 [Louis Caultet de Vaumorel], *Aphorismes de M. Mesmer dictés à l'assemblée des élèves et dans lesquels on trouve ses principes, sa théorie, et les moyens de magnétiser*, ouvrage cité, p. 48-49.

361 *Ibidem*, p.166-167 et 168-169.

crédibles » du point de vue de la physique et de l'astronomie³⁶², elles le sont ainsi tout autant du point de vue médical – au moins pour les membres de la Société royale de chirurgie.

Les conclusions des différentes commissions aboutissent néanmoins toutes à la condamnation du magnétisme animal, qui décrètent que l'existence du fluide ne peut être prouvée et que ses prétendus effets curatifs ne sont que le fruit de l'imagination des patients³⁶³. Dans un rapport secret rédigé par Jean-Sylvain Bailly pour l'Académie des sciences, le magnétisme est en plus d'être dénoncé comme théorie physique, pointé du doigt comme portant atteinte aux mœurs³⁶⁴. Bailly dénonce notamment la promiscuité et la mixité des cures collectives dans les baquets, ainsi que l'exposition des patientes durant les crises magnétiques – les crises nécessitant souvent de dégrafer les corsets des femmes tombées en pâmoison.

Comme l'a montré l'historiographie, cette condamnation du mesmérisme s'inscrit aussi dans des enjeux de rivalités au sein des autorités scientifiques parisiennes, dans un contexte croissant de concurrence et de redéfinition professionnelle des champs de compétences médicales – entre la faculté et la Société royale de médecine, mais aussi rappelons-le avec l'Académie royale de Chirurgie³⁶⁵. La condamnation porte ainsi en grande partie sur les pratiques non-institutionnelles et non-académiques de Mesmer : initiation – secrète – aux non-médecins, expression dans la presse non-médicale et mise en spectacle des soins.

À la suite de cette condamnation, l'élite médicale parisienne perd le contrôle du magnétisme animal. Celui-ci se diffuse en province et à l'étranger où il connaît des développements nouveaux. À Paris, des médecins non enregistrés par la Faculté ainsi que des chirurgiens magnétisent, tout comme de simples particuliers. Ne suivant plus forcément les préceptes de Mesmer, pratiques et théories du magnétisme animal se diversifient et se séparent en différents courants. Autour du marquis de Puységur, la provocation du « somnambulisme magnétique » remplace les baquets, et

362 Nicole Edelman, « Un savoir occulté ou pourquoi le magnétisme animal ne fut-il pas pensé « comme une branche très curieuse de psychologie et d'histoire naturelle », *article cité*, p. 117.

363 A l'exception de Laurent de Jussieu, qui se désolidarise et publie son propre rapport, où sans adhérer complètement au magnétisme animal. Avouant qu'il n'y a aucune preuve de l'existence et des effets du fluide, il reconnaît la possible action d'une « chaleur animal » lors des séances qu'il a observé. Antoine-Laurent de Jussieu, *Rapport de l'un des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal*, Paris, 1784. Cité dans Alice Bretagne, *ouvrage cité*, p.286. Jean-Sylvain Bailly, *Rapport des commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal*, Paris, Moutard, 1784, et *Rapport des commissaires de la Société royale de médecine nommés par le roi pour faire l'examen du magnétisme animal*, Paris, Impr. Royale, 1784, cités dans Nicole Edelman, « Un savoir occulté... », *article cité*, p.118.

364 Jean-Sylvain Bailly, *Rapport secret présenté au ministre et signé par la commission précédente*, Paris, Moutard, 1784. Cité par Alice Bretagne, *ouvrage cité*, p.286.

365 Sur les motifs des condamnations de 1784, voir plus particulièrement, Bruno Belhoste, « Mesmer et la diffusion du magnétisme animal à Paris », *article cité*, p. 48-57 et Nicole Edelman, « Un savoir occulté... », *article cité*, p. 118-120

devient après 1784 la grande attraction des salons mesméristes, comme par exemple celui de la duchesse de Bourbon.

Si le somnambulisme magnétique avait déjà été relevé dans quelques-unes des observations de Mesmer, c'est en effet son disciple qui va ériger la mise en sommeil et le somnambulisme artificiels comme pratique thérapeutique – la thérapie par sommeil provoqué n'étant pas concernée par l'opprobre institutionnelle. Sa pratique va obliger à nouveau les autorités savantes à se positionner dans les premières décennies du XIX^e siècle. Études et débats médicaux reprennent alors, portant sur les relations entre l'âme et le corps durant les épisodes magnétiques mais aussi sur la réalité physiologique des états somniques provoqués par les magnétiseurs.

2) LE SOMMEIL ET LE SOMNAMBULISME MAGNÉTIQUE : UN ÉTAT PHYSIOLOGIQUE NATUREL *PROVOQUÉ* PAR LE MAGNÉTISEUR ?

Le marquis Amand-Marie-Jacques de Chastenet de Puységur n'est pas médecin de profession, mais, nous l'avons dit, l'un des patients du docteur Mesmer. Convaincu, il devient un fervent défenseur du mesmérisme, ainsi que l'un des premiers initiés aux secrets du magnétisme. Ce militaire, issu d'une grande famille aristocratique se construit une réputation par ses propres travaux sur le magnétisme animal, qu'il expérimente sur les domestiques de sa propriété de Buzancy. En 1784, il publie peu après la double condamnation de Mesmer ses expériences thérapeutiques dans deux ouvrages, *Détail des cures opérés à Buzancy, près de Soissons par le magnétisme animal* et *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*³⁶⁶.

Abandonnant le baquet, il se démarque de la pratique de Mesmer en proposant sa propre thérapeutique, qui lui permet notamment d'éviter les effets spectaculaires des crises magnétiques fortement critiqués par les rapports de condamnation :

Aussi, tous les effets et tout le résultat étaient plus doux et plus satisfaisants que dans aucuns traitemens précédens : aucune convulsions ; ou s'il arrivait qu'à la première sensation quelques malades éprouvassent quelque tremblement, il suffisait d'un très léger attouchement de ma part pour les en délivrer pour toujours³⁶⁷.

Dans ces premiers ouvrages parus en 1784, Puységur propose un autre déroulé de la séance magnétique, durant laquelle l'étape suivant les passes magnétiques n'est plus caractérisée par un état convulsif mais par une forme proche de l'endormissement qu'il nomme successivement « crise magnétique », « somnambulisme », « sommeil magnétique » et « sommeil ambuliste » :

366 Amand Marc Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, *Détail des cures opérés a Buzancy, près de Soissons par le magnétisme animal*, Soissons, 1784 et *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, s.l., 1784.

367 Amand Marc Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, ouvrage cité, p. 16.

Après avoir donc reconnu mon incapacité absolue à expliquer les travaux paisibles de la nature dans l'opération du magnétisme animal, j'ai donc dû me borner à être simple observateur des phénomènes que j'ai produit. Lorsque pour la première fois, j'ai magnétisé un malade, je l'ai vu entre mes mains dans un état qui m'était inconnu jusqu'alors. [...] Mais enfin, je continuai à magnétiser le même homme plusieurs jours de suite, et chaque fois j'obtins le même effet : non content de cet essai, j'essayai ma puissance sur quantité d'autres individus, et en moins de quinze jours j'en trouvai plus d'une vingtaine qui, comme s'ils s'étaient donné le mot, devinrent dans le même état extraordinaire de mon premier malade. Dans l'embarras d'un terme applicable à cet état inconnu pour moi, je l'appelai dans le temps *somnambulisme* magnétique, et alors je me crus fondé à pouvoir assurer à qui voulait l'entendre, qu'il était possible de rendre les malades somnambules magnétiques³⁶⁸.

Ce « premier malade », dont il relatera maintes et maintes fois le cas, c'est son valet de ferme, Victor Race, qu'il parvint à guérir d'une fluxion de poitrine. Dans cette observation, l'état de « *somnambulisme* » est décrit par Puységur en 1784 comme un sommeil durant lequel le malade manifeste une activité cérébrale intense :

Après l'avoir fait lever, je le magnétisai. Quelle fut ma surprise de voir, au bout d'un demi-quart d'heure, cet homme s'endormir, paisiblement dans mes bras, sans convulsions ni douleurs ! Je poussai la crise, ce qui lui occasionna des vertiges : il parlait, s'occupait tout haut de ses affaires³⁶⁹.

La première étape de la mise en « *somnambulisme magnétique* » est donc d'« endormir » le patient :

Je n'entends pas par *crise* un état *convulsif* ni désordonné, j'entends au contraire un état de *sommeil physique* dont la vue seule peut donner une idée : je redoute autant que personne l'état de *convulsions*, et crois que le véritable but d'un magnétiseur doit être de les faire cesser quand elles existent³⁷⁰.

L'état de sommeil – qui semble dans le récit relever d'un sommeil naturel – est produit par le magnétisme, et c'est dans un second temps, une fois la crise « poussée », qu'apparaissent des symptômes qui permettent d'assimiler les actions du magnétisé au *somnambulisme*. Dans une autre observation, Puységur marque cette distinction entre les deux états magnétiques :

Je me permettais souvent, lorsqu'[M. de Pont-le-Roy] était en *crise*, de lui faire des questions sur le magnétisme et sur l'état de *somnambulisme* : ses réponses étaient aussi claires qu'intéressantes, et faites pour répandre les plus grandes lumières sur cet état singulier.

Un jour entr'autres que je prononçais devant lui le mot de *somnambulisme* : Pourquoi me demanda-t-il, désignez-vous ainsi l'état où je suis ? Le mot de *somnambulisme* porte avec lui l'idée de sommeil, et certainement je ne dors pas...³⁷¹

C'est le malade lui-même qui dans le récit semble faire la distinction, dans une rhétorique visant à prouver la clairvoyance de l'état magnétique³⁷².

Outre la description de sa proposition thérapeutique, Puységur – qui n'est pas médecin – se réapproprie également l'enseignement théorique mesmérrien, et réinterprète les conceptions

368 *Ibidem*, p. 432-433.

369 *Ibid.* p.22.

370 *Ibidem*, p.53.

371 Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, ouvrage cité, p. 461.

372 Sur les relations entre le *somnambulisme magnétique* et voyance et spiritisme, voir Nicole Edelman, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires en France 1785-1914*, ouvrage cité.

physiologiques de son professeur. On y retrouve l'affirmation de l'existence du fluide universel, et les conceptions mécanicistes :

D'après cet aperçu, l'homme, ainsi que tout ce qui existe, se trouve aussi saturé à sa manière du fluide universel, et peut être considéré comme une *machine électrique animale*, la plus parfaite qui existe, puisque sa pensée, qui règle toutes ses actions, peut le conduire jusqu'à l'infini³⁷³.

Il considère également le fluide comme « une essence incorporelle et intelligente » qui circule dans le corps humain, et « dont le sens somnambulique est l'éclatante, quoique bien faible, manifestation »³⁷⁴. Le sommeil – naturel ou somnambulique – est pour lui, seul capable de refaire circuler harmonieusement cette essence, qu'il apparente aux esprits animaux. Il se réfère notamment aux écrits du docteur Antoine Maubec³⁷⁵, qui « avait regardé le cerveau comme étant le réservoir commun des esprits animaux ». Le sommeil permettant de remplir à nouveau ce réservoir :

Si la vie de l'homme dérive de la libre et harmonique circulation de ses esprits animaux, et si, par quelques causes que ce soit, lorsque cette circulation s'arrête ou s'embarrasse, c'est le sommeil seul qui peut la rétablir ou la restaurer, n'en devons-nous pas conclure que ce qui peut procurer artificiellement le sommeil le plus ressemblant au sommeil naturel, doit être le moyen le plus efficace à employer à la guérison et au soulagement de toutes les maladies, de quelques genres et de quelques espèces qu'elles soient ?³⁷⁶

Le sommeil magnétique, « semblable, par ses effets au sommeil naturel » est donc le meilleur des remèdes aux maladies car il « réactive les esprits animaux dans le cerveau et rend à ce dernier, dont il rétablit les ressorts, toute l'énergie nécessaire à l'exercice de ces fonctions »³⁷⁷. On note bien à nouveau éclectisme des conceptions médicales mobilisées par Puységur. S'il parle d'un état *similaire* aux états somniques naturels, il ne prétend néanmoins pas dans un premier temps explicitement provoquer directement ces états physiologiques.

Comme l'ont expliqué notamment Guy Pomiers puis Nicole Edelman, la « découverte » du somnambulisme magnétique en 1784-1785 se fait dans un contexte où son homologue naturel fait l'objet d'une certaine curiosité scientifique et littéraires depuis le début du XVIII^e siècle. Plusieurs cas sont relatés et circulent au sein des milieux savants, le somnambulisme interrogeant tout comme le rêve les philosophes sur les questions de présence de la volonté et de l'âme durant le sommeil, mais aussi sur les problématiques de voyance et de divination³⁷⁸. Il bénéficie également d'une attention toute particulière de la part des physiologistes, qui l'intègrent en même temps que le rêve

373 Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, [1784], nouvelle édition, Paris, Dentu, 1820, p. 6.

374 Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Appel aux savans, observateurs du dix-neuvième siècle de la décision portée par leurs prédécesseurs contre le magnétisme animal, et fin du traitement du jeune Hébert*, Paris, J.G. Dentu, 1813, p. (xxviiij).

375 Docteur Antoine Maubec, de la Faculté de médecine de Montpellier, auteur notamment en 1709 des *Principes phisiques de la raison et des passions des hommes*, Paris, B. Girin, 1709.

376 *Ibidem*, p. (xxiv)

377 *Ibidem*, p. (xxv)

au rang des phénomènes naturels du sommeil incomplet. Le phénomène est ainsi l'un des états de sommeil bénéficiant de sa propre entrée – et même d'une double entrée « Noctambulisme » et « Somnambulisme » – dans l'*Encyclopédie* :

On a donné le nom générique de somnambulisme, à une espèce de maladie, d'affection, ou incommodité singulière, qui consiste en ce que les personnes qui en sont atteintes, plongées dans un profond sommeil, se promènent, parlent, écrivent, & font différentes actions, comme si elles étoient bien éveillées, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude³⁷⁹.

Par la grande diffusion de l'ouvrage, les exploits d'une somnambule bordelaise qui y sont relatés traversent la Manche, transportant les questionnements et les débats sur le somnambulisme naturel, puis magnétique, dans la sphère publique anglaise. La traduction de l'article de l'*Encyclopédie* est ainsi incorporé dans l'*Encyclopædia Britannica* en 1790³⁸⁰.

Commandant du régiment d'artillerie de Strasbourg, Puységur fonde dans cette ville le 25 août 1785, la « Société harmonique des amis réunis », et par ce biais, s'impose à la suite de Mesmer comme un des animateurs les plus actifs du magnétisme animal³⁸¹. Les observations et récits de cas de somnambulismes magnétiques s'accumulent, la thérapeutique de Puységur faisant l'objet d'expérimentations menées par des médecins mais aussi des amateurs, à Lyon, puis à Paris³⁸².

Cette même année, l'avocat parisien Jean-François Fournel précise ainsi la définition du somnambulisme magnétique dans son *Essai sur les probabilités du somnambulisme magnétique* :

De toutes les nouveautés que la pratique du *Magnétisme animal* offre à la curiosité publique, la plus intéressante est, sans contredit, le *Somnambulisme magnétique*.

On désigne, par ces termes, un état mitoyen entre le *sommeil* & la *veille*, qui participe de tous les deux, & produit aussi un grand nombre de phénomènes qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre.

Le malade réduit en *Somnambulisme* n'entend rien de ce qui se passe à côté de lui : immobile au milieu des plus grands mouvements, il semble séparé de la nature entière, pour ne conserver de communication qu'avec celui qui l'a mis dans cet état³⁸³.

Fournel – qui lui non plus n'est pas médecin – ne reprend ni la théorie du fluide universel, ni la conception physiologique mesmérisme du corps humain. Il insiste d'ailleurs sur l'incapacité médicale à comprendre les phénomènes du sommeil :

378 Voir Guy Pomiers, « Le somnambulisme. Un problème philosophique », *Dix-huitième siècle*, n°10, « Qu'est-ce que les Lumières », 1978, p.299-318 et Nicole Edelman, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires en France*, ouvrage cité.

379 Jean-Jacques Menuret de Chambaud, « SOMNAMBULE & SOMNAMBULISME », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome Quinzième, Neufchâtel, Samuel Faulche et Cie, 1765, p. 340. Article attribué au docteur Jean-Jacques Menuret de Chambaud par l'Édition Numérique Collaborative et Critique de l'*Encyclopédie* (ENCCRE).

380 Sasha Handley, « Sleepwalking, Subjectivity and the Nervous Body in Eighteenth-Century Britain », *Journal for Eighteenth-Century Studies*, vol. 35, n°3, 2012, p.305-323, p.305-306.

381 Jean-Luc Chappey, « Le magnétisme sous l'Empire, un héritage du mesmérisme ? », *article cité*, p.83.

382 Nicole Edelman, *Voyantes, guérisseuses...*, ouvrage cité, p.15-39.

383 Jean-François Fournel, *Essai sur les probabilités du somnambulisme magnétique, pour servir à l'histoire du magnétisme animal*, Amsterdam, 1785, p. 1-2.

Il n'y a jusqu'à présent aucun Médecin, ni Physicien, ni Philosophe qui ait pu expliquer quelle est la cause du sommeil, ni comment il se produit.

Tout ce qu'on a dit à ce sujet n'offre que des conjectures, ouvrage de l'imagination ; une chose seulement est certaine, c'est que le *sommeil* survient toutes les fois que le corps se trouve dans une disposition quelconque, propre à le produire, et qu'on parvient à mettre le corps dans cette disposition par le secours de l'art. Tel est l'effet notoire des plantes narcotiques³⁸⁴.

Si la thérapeutique par les narcotiques peut induire le sommeil naturel, celle proposée par magnétisme le peut alors tout autant. Fournel développe ensuite les différents facteurs qui peuvent recourir, d'après lui, à l'endormissement, afin d'en souligner la diversité, et d'« écarter l'in vraisemblance du sommeil qui résulte de l'attouchement *magnétique* » :

C'est même une des singularités propres au sommeil, qu'il est opéré par des causes variées à l'infini, & qui sont tout à fait opposés entre elles ; par exemple, si la grande *chaleur* fait naître le sommeil, il est également produit par le *froid extrême*. On a vu des soldats tomber endormis sur la neige, & périr de froid dans cet état d'assoupissement. Si des frottemens légers & doux appellent le *sommeil*, des douleurs atroces le produisent aussi ; ce qui est prouvé par l'exemple de plusieurs malheureux qui, appliqués à la question, s'endormoient au milieu de ce supplice. On en cite d'autres qui, étendus sur la roue, ont cédé au sommeil. *Gemelli Carreri*³⁸⁵ dit, qu'étant à la Chine, il fit route avec un Tartare qui, toutes les nuits, étoit obligé, pour s'endormir, de se faire frapper quelque temps avec des baguettes, sur le ventre, comme sur un tambour.

La faim & l'excès de nourriture, la fatigue & le repos, les boissons rafraîchissantes & les boissons échauffantes produisent également le sommeil [...] ; on ne finiroit pas si on vouloit rassembler les diverses causes qui conduisent l'homme à cet état, soit que ces causes engendrent autant de combinaisons différentes, également capables de produire le sommeil, soit que, malgré leur différence apparente, elles arrivent au même résultat³⁸⁶.

Il est ici intéressant de comparer les arguments proposés par Fournel, avec les contenus des thèses consacrées par les étudiants à la physiologie du sommeil quelques années plus tard. Une partie des textes s'attache en effet à expliciter les différentes formes d'endormissements mobilisées par Fournel, pour les intégrer ou au contraire les éloigner du sommeil physiologique.

Reprenant la théorie vitaliste de Barthez, l'étudiant montpelliérain Jean-Baptiste Vidal essaie dès 1797 de justifier physiologiquement l'observation rapportée par le voyageur italien Gemelli-Carreri :

Outre le pouvoir de l'habitude, d'après laquelle se remplacent alternativement le sommeil et la veille, notre auteur admet deux ordres de causes accidentelles qui peuvent donner lieu au sommeil. [...] Au second ordre de causes, appartiennent celles qui détruisent l'équilibre existant entre la sensibilité du cerveau et celles des autres organes, ou qui agissent en faisant une métastase des forces cérébrales sur les parties où est le siège de l'irritation. [...] Des faits curieux, viennent à l'appui de cette théorie. Gemelli Careri parle d'un Tartare, qui étoit obligé pour pouvoir s'endormir, de se faire frapper quelque temps avec des baguettes sur le ventre comme un tambour. M. Fouquet nous a rapporté dans ses leçons de séméiotique, qu'un Gouverneur français dans les Indes orientales parvint pareillement à se procurer le sommeil dont il étoit privé depuis 8 mois, en se faisant battre tous les soirs la plante des pieds³⁸⁷.

384 *Ibidem*, p. 25-26.

385 Giovanni Francesco Gemelli Careri (1651-1725), voyageur italien, qui publie ses récits de voyages, et notamment son *Voyage autour du monde*, traduit en français en 1719.

386 Jean-François Fournel, *ouvrage cité*, p. 27-28

De la même manière, les différentes causes listées par Fournel trouvent peu à peu leur définition physiologique. Comme nous l'avons évoqué plus tôt, la chaleur, épuisant les sens et le corps relève bien d'une cause secondaire pouvant provoquer le sommeil naturel³⁸⁸. Mais si à l'inverse, le froid extrême semble également amener l'endormissement, « ce sommeil n'est que le commencement de la mort qui saisit sa proie sous une apparence trompeuse³⁸⁹ ». Pour l'étudiant Ferral en 1803, on ne peut ainsi pas parler de sommeil naturel, et l'exemple des soldats n'est pas pertinent, comme l'explique cinq ans plus tard Victor Choquet, dans un long développement décrivant les processus physiologiques à l'œuvre :

La léthargie qui me reste à examiner est essentielle ; elle dépend de la soustraction du calorique nécessaire à l'entretien de la vie ; elle est par conséquent produite par le froid excessif. Le premier effet de la soustraction du calorique nécessaire à l'entretien de la vie, soustraction désignée par le mot *froid*, est d'occasionner un resserrement à la poitrine, une céphalalgie vive, un tremblement convulsif de tout le corps [...], dans cet état la respiration devient plus fréquente, moins complète, le pouls petit ; il marque bientôt des intermittences ; l'homme éprouve une propension extrême au sommeil, il est accablé de lassitude, [...] il fait des efforts pour ranimer la circulation presque éteinte : mais bientôt, si ce sommeil perfide, en lui faisant entrevoir l'espoir de son délassement, il le fait tomber, il est mort [...]. Malheur au soldat s'il s'abandonne à cette paresse lorsqu'il est en faction ! Qu'il marche au contraire constamment, et, en évitant ce sommeil trompeur, il parviendra à échapper à une mort certaine. C'est aussi par ce fléau que des bandes de trainards périssent dans les climats froids ; et, comme étant les plus mauvais soldats, ils sont en même temps les plus vicieux ; l'ivresse vient souvent compliquer cet état, et vouer à une mort honteuse ces malheureux, qu'on ne peut s'empêcher de plaindre malgré leurs coupables égarements³⁹⁰.

L'endormissement sous les douleurs et la torture trouve lui-aussi son explication dans la nécessité physiologique du sommeil, comme l'explique par exemple Modeste Lefèvre en 1817 :

Les douleurs physiques les plus pénibles, que l'on peut placer sans contredit au rang des excitans les plus énergiques, ne peuvent éloigner le sommeil que pour un temps limité, et même d'autant moins long, qu'elles sont plus pénibles : sous la persévérance de leur action, il arrive un moment où la sensibilité expire, le sommeil naît. C'est ainsi que l'on a vu autrefois des malheureux soumis aux tortures de la question devenir insensibles aux tourmens les plus atroces, et s'endormir sur le lit de douleurs pour se réveiller à de nouvelles souffrances³⁹¹.

Pour appuyer son propos, et justifier la possibilité d'une mise en sommeil naturel par le magnétiseur, Fournel développe ensuite une théorie sensitive du sommeil.

387 Jean-Baptiste Pascal Vidal, *Essai sur le sommeil présenté à l'école de santé de Montpellier et soutenu le ... Vendémiaire, an 6e. Républicain*, Montpellier, Imprimerie de F. Seran, Gras et Coucourdan, An VI, [1797], p. 14-15.

388 Voir *supra*, II-2.

389 M. Ferral, *Examen des changemens que subissent les fonctions vitales par l'état de sommeil et des différentes causes qui peuvent déterminer cet état, avec des remarques sur l'engourdissement périodique de quelques espèces d'animaux, sur les rêves et le délire*, Paris, Imprimerie de Marchant, Floréal an XI, 1803, p. 27.

390 Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou Du sommeil, considéré dans l'état de Santé et de Maladie ; Dissertation présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 17 novembre 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808., p. 31-32.

391 Modeste Lefèvre, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 31 mai 1817, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1817, thèse n° 86, p. 6.

L'efficacité du *toucher* pour la production du sommeil, semble d'ailleurs une conséquence nécessaire d'une loi générale de la nature, qui a voulu que les cinq *sens* servissent d'introduction au sommeil [...]. En effet, si nous jetons un coup d'oeil sur l'*ouïe*, l'*odorat*, la *vue*, & le goût, nous y verrons autant de conducteurs du sommeil. Personne ne niera que l'*oreille* ne soit une voie très efficace au sommeil : le bruit d'un moulin, le murmure d'un ruisseau, le jaillissement des eaux [...], une musique lente & triste, organisent le corps plus ou moins promptement d'une manière propre au sommeil. [...] Enfin la *vue* n'est pas moins puissante pour la production du sommeil. Une lumière trop éclatante, en obligeant les paupières à se fermer, amène insensiblement le sommeil. [...] C'est donc bien véritablement la *vue* qui sert alors de *véhicule* au sommeil. D'où il résulte qu'il est bien établi que le sommeil entre par quatre de nos *sens*, or cette observation nous conduit presque nécessairement à croire que le *toucher* est doué de la même vertu, parce que l'uniformité que l'on remarque dans la nature, ne permet pas de supposer qu'elle ait fait une exception particulière pour ce sens³⁹².

Pour Fournel, le toucher est d'ailleurs le sens le plus important duquel les quatre autres sens dépendent :

La *vue*, l'*ouïe*, le *goût*, l'*odorat*, ne produisent des sensations chez nous, que par le moyen du *contact* ; la *lumière*, le *son*, les *saveurs*, les *odeurs* n'agissent sur nous qu'en ébranlant les houppes nerveuses de nos organes, & elles ne parviennent à cet ébranlement, qu'après les avoir *touchées* : cette vérité est incontestable. Le *toucher* proprement dit ne diffère donc des autres *sens* que par son extension ; les autres *sens* n'occupent qu'un endroit très circonscrit, & ne sont susceptibles que d'une impression *locale* ; mais le *toucher* doit jouir supérieurement de la propriété d'ouvrir une voie au sommeil ; car étant le *chef sens*, pour ainsi dire, le *sens principal*, dont les autres ne sont qu'une dérivation³⁹³.

Rien d'étonnant alors au fait que les passes magnétiques puissent provoquer le sommeil naturel.

L'intertextualité des exemples utilisés dans les discours sur les sommeils magnétiques, ainsi que la proximité de l'explication sensitive développée par Fournel avec la redéfinition physiologique du sommeil naturel en cours constitue l'un des premiers indices du rôle que les débats sur le mesmérisme ont pu jouer dans la prise en main du sommeil naturel par les sciences médicales au tournant du XIX^e siècle. Elle permet également d'éclairer les circulations des interprétations de plus en plus physiologique du phénomène, chez un public cultivé plus élargi et non circonscrit au milieu scientifique – Fournel est, rappelons-le, avocat. Le magnétisme animal porte ainsi au sein de l'espace public des questionnements sur le sommeil naturel, d'un point de vue philosophique, mais aussi d'un point de vue physiologique.

L'offensive magnétique de Fournel se poursuit également sur le terrain physio-pathologique, autour de la question du somnambulisme :

Mais que seroit-ce donc si l'on venoit à découvrir que le *Somnambulisme magnétique*, au lieu d'offrir aux Savans un phénomène *inconcevable, incompatible avec les notions admises en physique et en*

392 Jean-François Fournel, *ouvrage cité*, p. 28-30.

393 Jean-François Fournel, *ouvrage cité*, p. 31.

physiologie, est au contraire une conséquence de ces mêmes principes reçus, un accessoire des notions communes, avec lesquelles il se mélange et se concilie d'une manière toute naturelle³⁹⁴ ?

Fournel essaie dans son ouvrage de jouer sur les deux interprétations médicale du somnambulisme naturel qui circulent alors, l'explication physiologique mécaniciste qui se développe en même temps que les essais de rationalisation des songes divinatoires, et celle des nosologistes qui à la suite de Boissier de Sauvage, classent le somnambulisme au rang des pathologies, tout en interrogeant le rôle de l'âme et soulignant le rôle des aptitudes intellectuelles de certains cas observés – interprétation reprise par Menuret dans l'*Encyclopédie*³⁹⁵. C'est tout d'abord cette conception qu'il évoque – en faisant un rapide parallèle entre la thérapeutique magnétique et les toutes récentes pratiques d'inoculation :

Le *Somnambulisme* est mis par les Physiologistes au nombre des maladies ; il est donc, par cette qualité, dans la classe des révolutions que l'art peut introduire ; il n'y a, pour cet effet, qu'un pas de plus à faire dans la carrière de l'inoculation des maladies : mais cette extension, loin de contrarier les principes de la Physiologie, ne fait que les confirmer. Cependant, on s'attend bien que les Médecins chercheront à combattre cette parité, en établissant des différences et des distinctions ; peut-être même iront-ils jusqu'à vouloir retirer le *Somnambulisme* de la classe des maladies, en désavouant sur ce point leurs *Nosologistes*³⁹⁶.

Fournel interprète bien ici l'explication physiologique du somnambulisme et des songes, par leur intégration aux phénomènes du sommeil naturel, comme une manœuvre de la part des médecins institués pour décrédibiliser la thérapeutique magnétique.

Il poursuit néanmoins son étude en comparant les états de somnambulisme magnétique et de somnambulisme naturel dans le but de montrer que l'un ne diffère pas de l'autre, et pioche ses exemples dans l'une ou l'autre des théories médicales somnambuliques. Il cite notamment les articles de l'*Encyclopédie*, mais aussi des observations de la Faculté de médecine, ainsi que des textes Boerhaave.

Fournel reprend ainsi la distinction entre sommeil complet et sommeil incomplet, pour démontrer que pour lui, le somnambulisme est inhérent tout comme le rêve, à cet état :

Dans le sommeil le plus profond & le plus heureux, la personne endormie conserve une portion de *veille* plus ou moins active, à l'aide de laquelle elle exécute divers mouvemens : ne sait-on pas que dans le sommeil le corps s'agite, se combine pour choisir une position avantageuse [...] toutes choses qui appartient incontestablement à l'état de veille, & qui constituent par conséquent une espèce de *Somnambulisme*. Car il faut entendre sous ce nom l'*exercice des mouvemens quelconques opérés pendant le sommeil*. Le commun des hommes pousse plus loin le *Somnambulisme*, puisqu'il y a une infinité de personnes qui parlent en dormant [...]. Lorsque le *Somnambulisme* acquiert quelques nuances de plus, il produit des choses étonnantes. [...] Mais observez bien que le *Somnambulisme* porté à ce dernier degré, n'est point un état nouveau, ni contraire à la nature du *sommeil* ; c'est simplement une modification *renforcée* d'un état *naturel* à l'homme, & adhérent au sommeil³⁹⁷.

394 *Ibidem*, p. 23.

395 Voir à ce sujet, l'article de Vincent Pomiers, et infra, supra.

396 Jean-François Fournel, *ouvrage cité*, p. 24-25.

397 *Ibidem*, p. 34.

Le magnétiseur ne fait que développer l'état de somnambulisme déjà présent dans chaque dormeur. L'ouvrage de Fournel permet ainsi de préciser l'argumentaire scientifique du magnétisme, notamment par la dissociation claire de deux étapes successives dans le processus de guérison : la mise en sommeil, qui permet ensuite de contrôler la provocation d'un état somnambulique, qui fonctionnant comme un révélateur du corps malade, permet de rétablir l'équilibre de santé.

À sa suite, une partie des débats vont alors se mener sur le terrain de l'assimilation ou au contraire de la différenciation physiologique et pathologique entre les phénomènes somniques naturels et leurs homonymes magnétiques.

Durant la période révolutionnaire, les débats sur le magnétisme animal se tassent en France. Si Puységur semble accueillir favorablement les événements de 1789, il choisit de se mettre en retrait. En 1792, il démissionne de ses fonctions dans l'armée, et, surveillé par les autorités car frère d'émigré, il se contente de publier quelques petites œuvres littéraires entre 1793 et 1799³⁹⁸.

Pendant ce temps, c'est en Angleterre – où la réception du magnétisme animal s'amplifie – que de nouveaux rapprochements entre état de somnambulisme naturel et somnambulisme provoqué sont effectués, positionnant clairement le magnétisme animal dans le champ de la physiologie³⁹⁹. En 1792, John Bell – initié au magnétisme animal lors d'un voyage à Paris et traducteur anglais de Fournel en 1788⁴⁰⁰ – ne différencie le somnambulisme provoqué du somnambulisme naturel que par leur manière de survenir. Pour lui comme pour Fournel, les magnétiseurs ne font qu'accélérer une qualité naturelle du corps, qualité pré-existante⁴⁰¹.

On retrouve ces analogies lors du renouveau du magnétisme qui culmine sous la Restauration. Entre 1807 et 1815, le marquis de Puységur reprend en effet l'offensive pour la reconnaissance médicale du magnétisme animal. Il multiplie les publications pour promouvoir ses thèses et prie les savants parisiens d'assister aux séances de magnétisme qu'il organise⁴⁰². Dès 1807, il publie un ouvrage destiné aux physiciens de l'Institut national des sciences et des arts, ainsi qu'un compte

398 Jean-Luc Chappey, *article cité*.

399 *Ibidem*. L'étude récente de Sasha Handley relativise ainsi la vision historiographique d'une mise à l'écart du magnétisme animal et surtout du somnambulisme magnétique – perçus comme français donc dangereux. Voir Alison Winter, *Mesmerized. Powers of Mind in Victorian Britain*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998. Cité par Nicole Edelman, « Un savoir occulté ou pourquoi le magnétisme.. », *article cité*, p.120.

400 Cité par Sasha Handley, *ouvrage cité*. Jean-François Fournel, *An Essay on Somnambulism, or Sleep-waking. Produced by Animal Electricity and Magnetism*, Dublin, 1789.

401 Cité par Sasha Handley, *ouvrage cité*. John Bell, *The general and the particular principles of Animal Electricity and Magnetism*, London, 1792, p. 65-72.

402 Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Du magnétisme animal, considéré dans ses rapports avec diverses branches de la physique générale*, Paris, Desenne, 1807, et *Procès-verbal du traitement par l'action magnétique d'une femme malade par suite de la rupture d'un vaisseau de la poitrine*, s.l., 1807.

rendu d'observation. En 1809, les *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal* font l'objet d'une seconde édition, complétée et mise à jour⁴⁰³. En 1811, il publie un recueil explicitement destiné à la communauté médicale : *Recherches, expériences et observations physiologiques sur l'homme dans l'état de somnambulisme naturel et dans le somnambulisme par l'acte magnétique*⁴⁰⁴. L'ouvrage s'ouvre par une lettre datée du 4 juillet 1811, adressée « A messieurs les médecins de la faculté de Paris ». Elle les invite explicitement à se positionner sur la thérapie par le magnétisme animal qu'il propose, puisqu'elle n'est pas celle qu'ils ont condamné à l'époque de Mesmer :

C'est à vous, Messieurs, que ce travail est réservé. Pénétré de l'importance de votre profession, admirateur des savants physiologistes et médecins vos prédécesseurs, et convaincu que l'art de guérir les hommes ne doit être confié qu'à ceux d'entre eux qui, se vouant uniquement à ce charitable ministère, peuvent donner à l'État et à leur souverain qui les protège, leur mérite et leur moralité reconnus, pour garants de leur capacité à le bien remplir ; vous verrez encore que mon opinion bien prononcée est que la médecine magnétique ne peut s'effectuer avec succès, qu'autant que vous serez les seuls en possession de l'exercer.⁴⁰⁵

Il affine et affirme dans ces écrits sa définition des états de sommeil et de somnambulisme magnétique, reprenant à la suite de John Bell et de Jean-François Fournel, l'analogie avec les états physiologiques naturels :

Il est donc incontestablement prouvé par un tel fait que les deux somnambulismes sont le même mode d'existence, et que le magnétisme de l'homme n'est qu'un moyen de provoquer un phénomène naturel, dont on n'avait pas observé jusqu'aujourd'hui les manifestations et les développemens⁴⁰⁶.

Cette campagne de publications dans le but d'obtenir une reconnaissance institutionnelle s'accompagne de démonstration de somnambulisme magnétique dans les lieux de sociabilité mondaine de l'Empire. S'appuyant tout comme Mesmer sur des réseaux en partie franc-maçons, Puységur, aidé par Joseph Deleuze – naturaliste et bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle⁴⁰⁷ – s'appuie sur un public plus large d'élites politiques et sociales afin de contourner l'hostilité des milieux institutionnels. Pour gagner la cause de l'opinion publique, les partisans du magnétisme animal ont recours à la presse. L'engagement aux côtés de Puységur d'un des principaux rédacteurs du *Journal de l'Empire*, François-Benoît Hoffmann, joue un rôle important dans la publicité donné au magnétisme animal⁴⁰⁸.

403 *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, [1784], nouvelle édition, Paris, Cello, 1809.

404 *Recherches physiologiques sur l'homme dans l'état de somnambulisme naturel et dans le somnambulisme provoqué par l'acte magnétique*, Paris, Dentu, 1811.

405 *Ibidem*.

406 *Ibidem*, p. 91.

407 Qui publie pour appuyer Puységur en 1813 une *Histoire critique du magnétisme animal*. Joseph Philippe François Deleuze, *Histoire critique du magnétisme animal*, Paris, Mame, 1813.

408 Voir Jean-Luc Chappey, « Le magnétisme sous l'Empire... », *article cité*, p.84.

En 1813, les institutions médicales n'ayant toujours pas examiné ses théories, Puységur publie un *Appel aux savans, observateurs du dix-neuvième siècle de la décision portée par leurs prédécesseurs contre le magnétisme animal*⁴⁰⁹. Contrairement à 1811, le ton est davantage accusateur envers ceux qui n'ont pas daigné répondre à ses précédentes publications. Il remet alors en cause la légitimité des institutions scientifiques auxquelles il s'adresse. Il se présente sous les traits d'un médecin – dont il n'a pas la formation – et affirme que la « vérité » scientifique ne repose pas sur le jugement d'un groupe restreint de spécialistes, mais sur le jugement de l'opinion. Puységur et Deleuze opposent à la vérité des savants « déduite ou présumée des vérités déjà connues », la leur, basée sur le recours à l'observation et reconnue du public⁴¹⁰. Dans le contexte d'une reconfiguration de l'élite scientifique légitime sous l'Empire, la défense du magnétisme se pose ainsi comme une offensive contre l'autorité des nouvelles institutions, assimilées aux académies royales déchues, qui elles aussi avaient rejetées le magnétisme :

On dirait qu'après avoir renversé l'édifice des conceptions occultes de vos prédécesseurs, vous voudrez de même, afin de jouir en paix de vos privilèges académiques, qu'il fût assigné des limites aux perceptions de l'entendement humain, et mis des entraves à l'esprit d'observation⁴¹¹.

Se développant dans toute l'Europe au début du XIX^e siècle, les pratiques et les théories des magnétiseurs remettent ainsi en question les discours médicaux sur le sommeil et le somnambulisme naturel, et vont obliger par leur succès les physiologistes, puis les philosophes à se positionner sur le sommeil magnétique.

Autour de la France, depuis 1815, la Russie, la Prusse et le Danemark ont ainsi admis la réalité des phénomènes magnétiques et certaines chaires de médecine y sont confiées à des médecins pratiquant le magnétisme. En France, de nombreux médecins ont publié en faveur des théories de Puységur, et certains expérimentent les effets du somnambulisme artificiel dans des grands hôpitaux parisiens⁴¹². Mais, finalement examinée par l'Académie de médecine, puis par l'Académie des sciences morales et politiques, ces positionnements aboutissent une nouvelle fois à la condamnation du magnétisme animal, et par là-même, à la négation de l'existence des états de sommeil et de somnambulisme magnétique.

409 Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Appel aux savans, observateurs du dix-neuvième siècle de la décision portée par leurs prédécesseurs contre le magnétisme animal, et fin du traitement du jeune Hébert*, Paris, J.G. Dentu, 1813.

410 Voir Jean Luc Chappey, *article cité*.

411 Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Les vérités cheminent, tôt ou tard elles arrivent*, Paris, Dentu, 1814 Cité par Jean-Luc Chappey, *article cité*, p.87.

412 Nicole Edelman, « Un savoir occulté.. », *article cité*, p.122.

3) L'ÉVICTION DU SOMMEIL MAGNÉTIQUE DU CHAMP MÉDICAL

Le monde savant met du temps à réagir aux injonctions des partisans du magnétisme animal, peut-être du fait que les opinions soient partagées en son sein, le magnétisme comprenant par exemple parmi ses rangs plusieurs médecins de la Faculté. Si l'institution médicale tarde à prendre position dans le débat public, on retrouve néanmoins une condamnation franche du magnétisme dans plusieurs thèses consacrées au sommeil physiologique soutenues au début du XIX^e siècle.

Arsène Choquet consacre ainsi dès 1808 la troisième partie de sa dissertation à la question du somnambulisme et de ses rapports avec le Mesmérisme. Le somnambulisme peut se présenter sous une forme naturelle en « des déterminations paisibles dirigées par l'exaltation de l'imagination jointe au jugement », ou dans sa forme pathologique de maladie nerveuse présentant des « déterminations vicieuses qui ne sont nullement réfléchies », et qui se rapproche alors d'une « véritable folie éphémère et périodique ».

Si le somnambulisme naturel demande ainsi une expertise physio-pathologique, ce n'est pas le cas de son homonyme magnétique, qui relève tout simplement du charlatanisme et de la crédulité du public – principalement féminin :

Une grande vérité, au physique comme au moral, et qui donne le plus grand éclaircissement sur le mesmérisme, c'est qu'une personne forte a toujours de l'empire sur une plus faible ; aussi a-t-on vu *Mesmer*, ce charlatan qui avait rêvé qu'il savait la médecine, et qui se disait de la faculté de Vienne, s'offrir à ses malades avec un appareil imposant, ne leur parler qu'avec emphase et toujours d'un ton dogmatique : c'était là le moyen de réussir, et il fit la plus grande sensation à Paris. Dès lors nos petites maîtresses, dont le genre nerveux n'est déjà que trop excitable, ne quittèrent plus les baquets magnétiques, et par un empire qu'il est si facile de prendre sur leur imagination exaltée, on leur donna des maladies nouvelles, comme si elles n'en avaient pas habituellement assez⁴¹³ !

Victor Choquet ne reprend ici que les condamnations déjà établies sur Mesmer, mais il les étend également au somnambulisme de Puységur, sans faire de différenciation claire entre les deux. Pour lui, la crise magnétique, le sommeil et le somnambulisme provoqués relèvent de la même prestidigitation :

[Les crises convulsives] ne sont pas les seuls effets qu'une imagination dérégulée et un état particulier dans la sensibilité aient pu produire. On les a vus amener un assoupissement singulier pendant lequel les malades répondaient aux questions du magnétiseur : au lieu de donner des convulsions, on a multiplié ces dormeurs ; d'où est venue cette nouvelle secte appelée le *somnambulisme*, dont les sujets ont été nommés *somnambules*, et leur état *sommeil magnétique*. [...] Mais il n'est pas besoin d'un grand appareil magnétique, d'une salle richement décorée, où à un profond silence succédait une musique douce et tendre [...] pour déterminer des effets mêmes plus rares et plus surprenants de l'imagination⁴¹⁴.

413 Victor-Arsène Choquet, *ouvrage cité*, p. 46.

414 *Ibidem*, p. 47-48.

La présence de ce discours dans la thèse de l'étudiant laisse à penser que la condamnation du somnambulisme magnétique était une opinion acceptable, voire courante dans les cours et les rangs des élèves médecins, avant même toute intervention des autorités médicales dans le débat public.

Une vague de réactions hostiles de la part des médecins institués – d'abord à titre individuel – débute quelques années plus tard, à partir de 1812, par publications interposées. Celles-ci reprochent en premier lieu à Puységur ses modalités de production de la science, ses théories ne pouvant être démontrées par des lois. Déjà condamné en 1784, le magnétisme ne mérite donc pas de nouvel examen par les académies. Aux débuts de la Restauration, les débats retombent quelques temps, les partisans et les détracteurs restant sur leur positions, et les académies refusant toujours de prendre position. En 1816, l'étudiant Guiaud ne prend ainsi pas la peine de discuter le somnambulisme magnétique, et le relègue directement au rang d'une croyance religieuse :

Dévoilerai-je ici les étonnans miracles du somnambulisme magnétique ? Un Hébreu fut jadis frappé de mort pour avoir eu la témérité de toucher l'arche d'Israël. Les livres, mystérieux dépositaires de prodiges magnétiques, sont des objets sacrés pour les vrais croyans ; et j'aurai à redouter la foudre de ces coryphées, si, dans ma coupable incrédulité, j'osais y porter une main profane⁴¹⁵.

Ce n'est qu'en 1825, que l'Académie royale de médecine accepte, sur la requête d'un de ses membres, le docteur Pierre Foissac, de réexaminer le magnétisme animal. Son rapport, *Mémoire sur le magnétisme animal*, présenté à l'Académie en octobre 1825, affirme – à l'instar de Fournel quarante ans auparavant – que le magnétisme devrait être considéré comme une branche importante de la physiologie et de la thérapeutique, qui interroge notamment l'état de sommeil :

Quel phénomène extraordinaire pour les physiologistes qu'une personne soumise à l'action du magnétisme animal, qui, perdant par degrés le sentiment de l'existence, s'endort d'un sommeil profond, et reste plongée dans un néant absolu !⁴¹⁶

Entre 1818 et 1821, l'offensive médicale s'intensifie par le biais des condamnations affirmées dans les articles « Magnétisme », « Somnambulisme » et « Sommeil » du dictionnaire Panckoucke. Jean-Baptiste Monfalcon ne s'étend que très rapidement sur le sujet :

Du sommeil magnétique. Le sommeil est l'un des effets les plus remarquables du magnétisme animal ; il n'est alors, ordinairement, qu'une somnolence profonde, troublée par des mouvements convulsifs. Ses phénomènes diffèrent de ceux qui sont propres au sommeil naturel, ses effets ne sont pas les mêmes. [...] Nous ne devons pas décrire les phénomènes du sommeil magnétique, son existence nous paraît démontrée, c'est-à-dire que nous croyons à un assoupissement, à un sommeil appelé par l'influence de l'imagination de celui qui va l'éprouver ; nous croyons qu'une femme vaporeuse, qu'un individu dont le système nerveux a une grande susceptibilité, ou dont l'esprit est fort prévenu, peut s'endormir plus ou moins complètement pendant les manœuvres

415 Jacques Marie Etienne Guiaud, *Essai physiologique et pathologique sur le sommeil*, thèse de médecine, Paris, Didot Jeune, 1816.

416 Pierre de Foissac, *Mémoire sur le magnétisme animal, adressé à MM. Les membres de l'Académie des sciences et de l'Académie royale de médecine*, Paris, Didot, août 1825, p. 5.

d'un magnétiseur en qui il a une grande confiance. [...] M. Virey a fait, dans ce Dictionnaire, avec autant de force que d'impartialité, l'histoire des progrès et de la décadence du magnétisme animal, l'une des grandes absurdités qui ont déshonoré l'esprit humain⁴¹⁷.

On remarque ici la naturalisation des patients crédules : ce sont les femmes et les tempéraments les plus sensibles, qui par leur imagination accrue, peuvent céder plus facilement à ce semblant d'endormissement non réclamé par le corps. Jean-Baptiste Monfalcon développe ici un argumentaire un peu différent, puisqu'il nie totalement le sommeil physiologique dans le sommeil magnétique, il s'agit tout au plus d'une somnolence, et l'on ne peut donc ni parler de sommeil, ni parler de thérapeutique.

À partir de 1813, une autre branche du mesmérisme se développe également autour de l'abbé Faria et de son cabinet de magnétisme parisien⁴¹⁸. En 1819, ce théologien d'origine portugaise formé par Mesmer publie les leçons publiques qu'il donne depuis 1815 sur sa propre théorie magnétique, dans un ouvrage intitulé *De la cause du sommeil lucide*. Il y rejette en partie les compréhensions fluidiques de Mesmer, en essayant d'actualiser le magnétisme suivant l'évolution de la compréhension médicale⁴¹⁹. Faria se démarque également de l'argumentaire physiologique de Fournel, repris par Puységur, puisque pour lui, ni le sommeil ni le somnambulisme provoqués par le magnétiseur ne sont des états naturels. Il renomme le « somnambulisme magnétique » en choisissant un terme qu'il juge plus adapté au phénomène, celui de « sommeil lucide » qui se rapproche ici davantage des interprétations divinatoires des songes et du somnambulisme combattues depuis la fin du XVIII^e siècle par les physiologistes. Comme l'explique Nicole Edelman, Faria affirme en effet que le sommeil magnétique dépend du sujet et non du magnétiseur, que les somnambules « auraient le pouvoir de dormir s'ils le voulaient », ce que l'expérience des voyantes a bien démontré⁴²⁰. Pour Faria, le sommeil lucide est lié à des causes naturelles, « mais plus souvent intellectuelles que sensibles », il est donc question de philosophie et non de physiologie. À sa suite, se développe le courant animiste du magnétisme, qui s'oppose aux fluidistes menés par les partisans de Puységur⁴²¹.

L'offensive médicale qui se mène contre le magnétisme à partir du milieu des années 1820 va alors développer plusieurs argumentaires parallèles, afin de réfuter à la fois l'assimilation des états

417 Jean-Baptiste Monfalcon, « SOMMEIL », *article cité*, p. 108.

418 L'abbé Faria accèdera notamment à la postérité notamment grâce à la publication trente ans plus tard du Comte de Monte-Cristo, où il est l'un des protagonistes du roman d'Alexandre Dumas.

419 Abbé Faria, *De la cause du sommeil lucide ou Étude de la Nature de l'Homme* [Paris, Mme Horiac, 1819], Paris, Jouve, 1906.

420 Nicole Edelman, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires en France, ouvrage cité*, p. 172. Sur la lutte physiologique contre l'interprétation divinatoires des songes, voir *supra*, II.

421 Pour plus de détail sur la théorie de Faria et sur ses successeurs, voir Nicole Edelman, *ibidem*, p. 172-173.

magnétiques à des phénomènes ordinaires et physiologiques, et la possibilité d'un extraordinaire dans la faculté de voyance attribuée au sommeil lucide – ce deuxième argumentaire nécessitant à l'inverse du premier, de ramener au rang de l'ordinaire physiologique et naturel le phénomène magnétique.

Les académiciens finissent en effet par s'accorder sur un nouvel examen du magnétisme animal, et l'Académie royale de médecine nomme en février 1826, une commission essentiellement composée de médecins hospitaliers : les docteurs Bourdois de la Mothe, Double, Itard, Guéneau de Mussy, Guersant, Fouquier, Laennec remplacé par Husson, Leroux, Magendie, Marc et Thillaye⁴²². Le rapport de la commission est rendu en juin 1831. Très descriptif, il liste les phénomènes physiologiques qui adviennent durant la séance de magnétisme. Les observations ont été effectuées dans plusieurs hôpitaux et chez des magnétiseurs parisiens.

La but affiché de la commission est en effet de vérifier afin de les valider ou les infirmer, la réalité des états corporels décrits comme constitutifs de la thérapeutique magnétique, et d'en déterminer l'efficacité. Les médecins s'attèlent donc dans un premier temps à constater la réalité physiologique du sommeil naturel, qu'ils constatent sur un grand nombre de patient :

Nous avons constammens vu le sommeil ordinaire qui est le repos des organes des sens, des facultés intellectuelles et des mouvemens volontaires, précéder et terminer l'état de somnambulisme⁴²³.

Cet état de sommeil est constaté par des prises de pouls, comme par exemple celle prise sur le docteur Roux, magnétisé par Foissac en 1827 :

Notre collègue, Mr Roux, qui se plaignait d'une affection chronique de l'estomac, a été magnétisé six fois par M. Foissac, les 17, 29 septembre, 1er, 3, 5 et 7 octobre 1827, il éprouva d'abord une diminution sensible dans le nombre des inspirations et des battemens du pouls ensuite un peu de chaleur à l'estomac, une grande fraîcheur au visage, la sensation d'une vaporisation d'éther même quand on n'exécutait point de passes devant lui, et enfin une disposition marquée au sommeil⁴²⁴.

La commission finit par considérer les symptômes répétés d'endormissement comme le résultat de la magnétisation. Elle semble ainsi reconnaître le sommeil naturel comme un effet physiologique provoqué par le magnétisme :

M^{lle} Lemaître, âgée de 25 ans était affectée depuis trois ans d'une amaurose quand elle entre à l'hôtel Dieu. Elle a été magnétisée les 7, 13, 14, 15, 16, 22 juillet 1826. Nous ne répétons pas ici les différents phénomènes qui ont marqué le commencement de l'action magnétique, et que nous avons détaillé dans la section précédente, tels que le clignotement, l'abaissement des paupières, le frottement des yeux comme pour se débarrasser d'une sensation incommode, l'inclination brusque de la tête et la déglutition de la salive. Ce sont comme nous vous l'avons dit, des signes que nous avons observés

422 *Rapport sur les expériences magnétiques, faites par la commission de l'Académie royale de médecine, lu dans les séances des 21 et 28 juin 1831*, 81 pages manuscrites, Bibliothèque Nationale de France.

423 *Ibidem*, p. 74.

424 *Ibidem*, p. 13

constamment et sur lesquels nous ne reviendrons plus. Nous dirons seulement que nous avons observé un commencement de somnolence à la fin de la 3^e séance, que cette somnolence a été en croissant jusqu'à la 11^e⁴²⁵.

La commission constate ainsi dans ses conclusions que « le sommeil provoqué avec plus ou moins de promptitude et établi à un degré plus ou moins profond, est un effet réel, mais non constant ⁴²⁶ ». Le rapport reconnaît néanmoins que, dans quelques cas, le sommeil n'advient pas, et nuance sa conclusion en arguant que les « effets observés sont souvent produits par l'ennui, la monotonie ou l'imagination » :

La commission a eu plusieurs occasions de remarquer que la monotonie des gestes, que le silence religieux observé dans les expériences, que l'ennui occasionné par une position constamment la même, ont produit le sommeil chez plusieurs individus, qui cependant n'étaient pas soumis à l'influence magnétique, mais qui se retrouvaient dans les mêmes circonstances physiques et morales dans lesquelles précédemment on les avait endormis ; dans ces cas il nous a été impossible de ne pas reconnaître la puissance de l'imagination, puissance en vertu de laquelle ces individus croyant être magnétisés, éprouvaient les mêmes effets que s'ils l'avaient été⁴²⁷.

Le sommeil ordinaire est donc physiologiquement avéré lors des séances de magnétisme, mais la commission ne peut déterminer si il est l'effet du magnétisme lui même où s'il est seulement dû à un conditionnement au sommeil, qui incite le patient à s'endormir.

Une fois cette incertitude constatée, la commission s'attache à évaluer si le magnétisé endormi était « plus qu'endormi », c'est à dire « s'il était arrivé à l'état de somnambulisme »⁴²⁸. Le rapport insiste tout d'abord sur l'inexactitude du terme, qui ne doit pas être rapporté au somnambulisme pathologique – lecture du somnambulisme qui tend de plus en plus à prévaloir comme nous le verrons dans le prochain chapitre:

[La somnolence] que nous venons de rapporter, nous a paru être le passage de l'état de veille à celui que l'on appelle le sommeil magnétique, ou somnambulisme, mots que la commission a trouvés impropres, pouvant donner de fausses idées, mais que dans l'impossibilité de les changer, elle a été forcée d'adopter⁴²⁹.

Le « somnambulisme magnétique » est donc – s'il existe – un phénomène physiologique qui diffère à la fois du sommeil et du somnambulisme naturel. Les recherches de la commission cherchent donc à observer les propriétés physiologiques de cet état propre :

Quand l'individu, soumis à l'action du magnétisme, est en somnambulisme, les magnétiseurs nous assurent qu'il n'entend ordinairement que les personnes que l'on a mises en rapport avec lui, soit celle qui le magnétise, soit celles que le magnétiseur aurait mises en communication avec lui par le moyen de la jonction des mains ou d'un contact immédiat quelconque, selon eux, les organes extérieurs de ses sens sont tous ou presque assoupis, et cependant, il éprouve des sensations, ils ajoutent que l'on dirait qu'il se réveille en lui un sens intérieur, une sorte d'instinct qui l'éclaire, tantôt sur sa conservation, tantôt sur celle des personnes avec lesquelles il est en rapport ; pendant

425 *Ibid.*, p. 16

426 *Ibid.*, p. 72.

427 *Ibid.*, p. 15.

428 *Ibid.*, p. 30.

429 *Ibid.*, p. 22.

tout le tems que dure ce singulier état il est, disent-ils, soumis à l'influence de celui qui le magnétise, et paraît lui obéir avec une docilité sans réserve, sans même que sa volonté fortement prononcée à l'intérieur, soit manifestée ni par un geste, ni par une parole⁴³⁰.

Les conclusions de la commission sur la réalité du somnambulisme sont nuancées, et encouragent à poursuivre les recherches sur le magnétisme animal au sein du milieu médical, autant du point de vue physiologique que philosophique :

29° Considéré comme agens de phénomènes physiologiques ou comme moyen thérapeutique, le magnétisme devrait trouver sa place dans le cadre des connaissances médicales, et par conséquent les médecins seuls devraient en faire ou surveiller l'emploi ainsi que cela se pratique dans les pays du Nord.

30° La commission n'a pu vérifier, parce qu'elle n'en a pas eu l'occasion d'autres facultés que les magnétiseurs avaient annoncé exister chez les somnambules . Mais elle communique des faits assez importants dans son rapport pour qu'elle pense que l'académie devrait encourager les recherches sur le Magnétisme, comme une branche très curieuse de la psychologie et d'histoire naturelle⁴³¹.

La démarche de la commission, dans le but de vérifier les descriptions des magnétiseurs, cherche ainsi à déterminer la réalité de la provocation du sommeil naturel par le magnétiseur, puis celle d'un somnambulisme poussé jusque dans l'extraordinaire, avant d'en vérifier l'effet thérapeutique. Ces conclusions, nuancées – surtout sur ce dernier point – ne permettent ni de clarifier la position de l'Académie – qui enterre le rapport –, ni de clore le débat.

Deux ans plus tard, la divulgation des conclusions de la commission par une publication de l'académicien Frédéric Dubois d'Amiens les réfutant point par point, déclenche une nouvelle polémique⁴³². Pour Dubois d'Amiens, l'ensemble des somnolences et des état de sommeil constatés n'a rien à voir avec l'activité du magnétiseur, et ne peut donc mener à aucune guérison. Il commente ainsi l'observation de M^{elle} Lemaître, qui dans le rapport de l'Académie, entérine les symptômes du sommeil provoqué :

Il y a eu d'autres effets que ni les commissaires ni moi n'attribuons exclusivement aux doigts de M. Foissac ; ces effets ont été quelque peu fugaces ; mais M. le rapporteur a eu tort de les appeler insignifiants, puisque c'est en eux qu'il a découvert les premiers élémens de l'action magnétique. On a donc eu à observer et à consigner au procès-verbal, que Thérèse poussait de fréquens et de longs soupirs, que ces soupirs étaient quelquefois entrecoupés. Outre les soupirs, on a observé la *déglutition* assez fréquente de la salive ; or, ces soupirs entrecoupés, ce clignotement des paupières et cette déglutition de la salive, à quoi les attribuer ? Il y a tant de choses dans les soupirs d'une femme, qu'il n'est pas étonnant que les commissaires y aient trouvé les premiers élémens de l'action magnétique.[...] Au dire des commissaires, c'est un *acte* qui précède constamment le sommeil magnétique, d'où ils ont conclu que c'est encoee un des premiers élémens de l'action de cet agent mystérieux⁴³³.

430 *Ibid.* p. 22.

431 *Ibidem*, p. 76.

432 Frédéric Dubois, *Examen historique et raisonné des expériences prétendues magnétiques faites par la commission de l'Académie royale de médecine : pour servir à l'histoire de la philosophie médicale au XIX^e siècle*, Paris, Deville-Cavelin, 1833.

433 *Ibidem*, p.27-28

Appuyant son dénigrement, il remet en cause les compétences physiologistes de ces collègues, les tournant en ridicule :

Je me résume, et sérieusement, si je le puis ; cette observation, et celle que je me suis dispensé de rapporter, à cause de sa similitude parfaite, ne sont qu'un tissu de niaiseries et de désappointemens ; et pour l'honneur académique, je ne me serais pas tant apesanti sur elles, si les commissaires, revêtant de grands mots des faits insignifiants, ne s'étaient exprimés comme ils l'ont fait, c'est à dire, s'ils n'avaient déclaré positivement que leur intention était de *fixer l'attention de l'Académie sur la série des phénomènes physiologiques qui se sont développés dans ces deux circonstances.*

Ainsi la commission croit avoir été aussi loin que possible, en n'attribuant pas à la vertu magnétique la guérison des douleurs lombaires ; elle croit avoir montré beaucoup de sévérité en rejetant cette supposition ; mais pour les soupirs longs et entrecoupés, pour les clignotemens des paupières et la salive avalée coup sur coup, elle appelle cela une série de phénomènes physiologiques sur lesquels il convient de fixer l'attention d'une compagnie savante toute entière ! Elle présente ces phénomènes comme les premiers élémens de l'action magnétique, et elle ose dire qu'on verra bientôt ces élémens se prononcer davantage ! Que répondre à cela, si ce n'est que nous sommes bien curieux de voir les soupirs se prononcer davantage, de voir la déglutition se prononcer davantage, et enfin de voir toute la série se prononcer davantage⁴³⁴ ?

Pour Dubois, il n'existe ni sommeil, ni somnambulisme magnétique. Les endormissements constatés par la commission relèvent de sommeils « fort vulgaires », dont la répétition est liée à l'habitude et à l'imagination :

Le sommeil de cet homme était un sommeil fort vulgaire ; lorsqu'on cherchait à en tirer un profit magnétique, c'est-à-dire soutirer des réponses extraordinaires, prophétiques, etc., notre homme se réveillait tout bonnement ; privé d'ailleurs d'éducation, il n'aurait guère trouvé dans son cerveau de quoi s'occuper pendant quinze séances de repos et de silence. Qu'arrive-t-il donc ? Notre homme à la quatrième séance, familiarisé avec les gestes magnétiques qui avaient pu d'abord lui paraître étranges, finit fort naturellement par s'endormir, sauf le respect dû aux assistans ; il finit par faire ce que tous les hommes de peine, ce que tous les ouvriers finissent par faire lorsqu'ils trouvent un instant de repos ; c'était donc une sorte de petite *sieste* que ce brave homme se donnait tous les jours⁴³⁵.

Dubois nie ici totalement l'action thérapeutique du magnétisme et du sommeil provoqué. Il utilise ainsi l'assimilation au sommeil naturel faite par les magnétiseurs, pour retourner leur argumentaire contre eux : puisque le sommeil est naturel, il ne peut rien avoir de thérapeutique. Quant à la réalité d'un somnambulisme magnétique particulier, elle est elle aussi inexistante.

À la suite de cette publication, où il reproche également à la commission de n'avoir pas respecté les normes de l'expérimentation scientifique et médicale, qui exige une stricte répétition des expériences, Frédéric Dubois est chargé en 1837 de la création d'une nouvelle commission d'examen, qui respecterait les normes de l'expérience médicale nouvellement définies. La même année, le docteur Claude Burdin ouvre un concours où il déclare accorder un prix de trois mille francs « à la personne qui aura la faculté de lire sans le secours des yeux et de la lumière⁴³⁶ ». Les

434 *Ibidem*, p. 27-28.

435 *Ibidem*, p. 33-34.

436 Claude Burdin et Frédéric Dubois, *Histoire académique du magnétisme animal. Accompagnée de notes et de remarques critiques*, Paris, Baillière, 1841, p.575. Cité dans Jacqueline Carroy, *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 60.

différents compétiteurs essuient tous des échecs, et le prix n'est jamais accordé. Ce résultat appuie la commission Dubois, qui conclut sans surprises à l'inexistence du magnétisme animal la même année.

Il nourrit un nouveau débat académique qui oppose les résultats des deux commissions, et qui aboutit en octobre 1840 à l'éviction définitive de la théorie de Puységur par la Faculté de médecine. L'Académie royale de médecine annonce qu'elle refusera à partir de ce moment là de traiter du magnétisme animal – s'avouant incompétente à prouver l'existence du phénomène, et allant jusqu'à le comparer à la quadrature du cercle⁴³⁷. Là encore, il s'agit moins pour l'Académie de médecine de dénoncer des théories qui avaient en partie déjà été condamnées, que de défendre une organisation des savoirs et des positions de pouvoir que pourraient menacer des prétentions illégitimes à la recherche de la vérité.

Si, comme l'ont démontré les nombreuses études historiennes, le magnétisme animal s'intègre bien dans un questionnement sur les rapports du physique et du moral, interrogeant les positionnement philosophique, il a également obligé dans le même temps les physiologistes – avant même les psychologues – à se positionner sur le sommeil et le somnambulisme magnétique. Sans prétendre renouveler l'historiographie sur le mesmérisme, cette approche par le sommeil naturel permet néanmoins d'en éclairer les enjeux pour la toute nouvelle discipline physiologique.

Entre les années 1770 et les années 1840, la redéfinition du sommeil naturel se fait ainsi dans le contexte d'un requestionnement sur les états somniques qui irrigue le débat public, interrogeant notamment les frontières entre la veille et le sommeil. Les interprétations physiologiques données par les magnétiseurs pour justifier leur thérapeutique, ainsi que l'exigence des pouvoirs successifs d'obtenir des institutions médicales un positionnement clair sur le magnétisme, amènent les

437 Après l'Académie royale de médecine, c'est au tour de l'Académie des sciences morales et politiques de se prononcer sur la réalité du somnambulisme magnétique en 1851. La section de Philosophie lance alors un concours sur le sommeil « envisagé au point de vue psychologique » dans le but d'étudier le phénomène. Dans l'étude qu'elle a menée dans les archives du concours, Jacqueline Carroy explique que l'Académie entend ainsi trouver une explication psychologique – seule qui la concerne – au magnétisme. Les notes retranscrivant les discussions internes permettent à l'historienne d'explicitier les intentions du jury : il s'agit de ne pas encourager les convaincus du magnétisme animal, tout en valorisant l'approche psychologique au détriment des mémoires jugés trop physiologistes. C'est le sens du classement des sept mémoires participant au concours, qui promeut comme lauréat Albert Lemoine, protégé de Victor Cousin et conforme aux orientations spiritualistes de la philosophie académique. La lecture des mémoires, et du rapport du jury – ainsi que les réactions des candidats non primés – permet de voir que, du point de vue philosophique également, le magnétisme animal interroge sur la définition du sommeil naturel en regard du sommeil artificiel. Jacqueline Carroy montre ainsi que le concours permet de discréditer le somnambulisme magnétique en l'assimilant aux rêves ordinaires, lui niant par ce rapprochement toute efficacité thérapeutique. Nicole Edelman, « Un savoir occulté... », *article cité*. Voir au sujet du concours de 1851, l'étude de Jacqueline Carroy, « *Un concours sur le sommeil, les rêves et le somnambulisme (1851-1854)* », *article cité*, et *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, *ouvrage cité*, p. 58-78.

physiologistes à préciser leurs observations de l'état de sommeil et de somnambulisme, ainsi que la définition qu'ils en donnent. En retour, les interprétations magnétiques interrogent et influent en partie les objets de questionnement physiologiques.

La cure par magnétisme animal dans sa première version – celle de Mesmer puis Puységur – s'éteint vers les années 1860. La naissance d'une religion associée termine en effet de la disqualifier en tant que pratique médicale, mais les questionnements sur les propriétés et les vertus thérapeutique du sommeil provoqué réapparaissent dans les décennies suivantes autour de la problématique de l'hypnose, comme nous le verrons dans le prochain chapitre⁴³⁸.

CONCLUSION

La prise en main médicale du sommeil comme un objet d'étude physiologique à part entière relève ainsi à la fin du XVIII^e siècle d'enjeux de légitimation professionnelle et d'appropriation par les chirurgiens et les vétérinaires, d'un champ de compétence jusque-là réservé à la médecine interne prescriptrice de l'hygiène. Dans le même temps, elle s'insère au sein d'une lutte rationaliste et philosophique contre les sommeils divinatoires et prophétiques.

La Révolution française vient bouleverser institutionnellement le système de reconnaissance médicale et scientifique, et voit la victoire des chirurgiens qui deviennent l'égal des médecins, et jouent un rôle important dans la diffusion des nouvelles idées physiologiques. On compte ainsi grand nombre d'élèves chirurgiens au sein des étudiants des nouvelles facultés de médecine qui s'intéressent à la redéfinition physiologique du sommeil. L'influence des pensées médicales développées au siècle précédent et le développement de l'observation clinique et anatomique nourrissent en effet la formulation de nouveaux systèmes de compréhension du corps humain, dans laquelle le sommeil prend une place centrale. La nouvelle définition médicale du sommeil comme l'expression de la loi d'intermittence d'action des organes de la vie sensitive s'impose alors progressivement, tout en suscitant le développement de plusieurs théories concurrentes sur la nature et les causes des phénomènes somniques.

Dans un contexte où la discipline physiologique cherche encore à s'imposer au sein d'un système d'enseignement dans lequel elle manque de prestige et d'autonomie – étant encore bien souvent assimilée à l'anatomie – elle est amenée à se positionner au sein du débat public qui prend de l'ampleur sur la question du magnétisme animal, et des états de sommeil et de somnambulisme provoqués. Ce courant thérapeutique issu du mesmérisme, pratiqué en partie par des non-médecins amène en effet sur le devant de la scène la problématique scientifique du sommeil, interrogeant ses

438 Voir Jean-Luc Chappey et Nicole Edelman, *articles cités*, et *infra*, chapitre IV.

définitions et ses frontières. Loin de reposer sur un paradigme scientifique et médical affirmé, la relégation du sommeil magnétique au rang de charlatanisme relève principalement d'enjeux professionnels et sociaux. Les physiologistes échouent en effet à s'accorder sur la réalité du sommeil provoqué, et même sur la reconnaissance de la manifestation ou non d'un état de sommeil naturel par le magnétisme. Enjeu de légitimation à l'intérieur même de la profession médicale, la redéfinition physiologique du sommeil et le positionnement au sein des débats publics sur l'onirisme et le magnétisme permettent néanmoins au corps médical de s'affirmer comme seul producteur légitime d'un discours scientifique d'autorité sur le corps en sommeil, dès le tournant du XIX^e siècle.

Si les physiologistes ne réussissent donc à déterminer ni les causes premières, ni la nature, ni même l'observation clinique permettant d'identifier avec certitude l'état de sommeil – et ce même un siècle plus tard malgré le développement des recherches expérimentales – ils s'accordent néanmoins sur l'importance du sommeil dans le fonctionnement de la machine humaine. Affaire non plus d'hygiène mais de physiologie, le sommeil met en jeu la réparation physique et morale du corps humain. Les règles du dormir découlant de la physiologie clinique insistent alors sur la nécessité du sommeil, et en allongent la durée moyenne recommandée de six à huit heures pour l'homme adulte en bonne santé. Les tempéraments de constitution plus nerveuse, et les corps naturellement faibles des femmes et des enfants ont quant-à-eux besoin de dormir encore davantage.

La prise en charge médicale des troubles du sommeil s'avère alors nécessaire et primordiale, afin de préserver la santé physiologique des corps, mais également la santé du corps social.

CHAPITRE 5 : SOIGNER ET PRÉSERVER LE SOMMEIL

INTRODUCTION

Les nombreux problèmes qui ont été soulevés à l'occasion de la physiologie du sommeil ne sont point encore près d'être résolus. Il semble même, à en juger par la lenteur des progrès réalisés en la matière, malgré le nombre imposant des travaux, des expériences, des théories qui se succèdent, que la physiologie expérimentale soit décidément impuissante à trancher en dernier ressort et à elle seule une question dont la solution est certainement fort complexe. [...] Aussi bien y va-t-il d'un intérêt réel d'étudier attentivement les modifications pathologiques du sommeil qui se peuvent rencontrer, tant dans leurs caractères subjectifs ou objectifs que dans leurs conditions productrices.

A la vérité, il s'agit là d'une étude presque nouvelle et encore à entreprendre. Lorsqu'on ouvre les ouvrages qui traitent du sommeil, on y voit en général, soigneusement énumérées, à côté des faits d'observation positive et souvent délicate, les théories plus ou moins métaphysiques relatives à cet état ; on y trouve exposées et discutées avec méthode les explications physiologiques qui s'y rapportent, mais on y cherche vainement une étude régulière, une description clinique de la pathologie du sommeil, c'est à dire des conditions organiques variées qui sont de nature à troubler de différentes façons en l'exagérant ou en l'atténuant par exemple, le besoin intermittent de repos cérébral. Sans doute on étudie avec attention le sommeil artificiel, celui qu'on détermine au moyen des anesthésiques et des narcotiques ; depuis quelques années même, le sommeil provoqué (hypnotique) occupe une place plus ou moins large à côté du précédent. Mais du sommeil pathologique, c'est à dire des modifications morbides du sommeil spontané, il n'est rien dit ou à peu près rien.

Gilbert Ballet, *Contribution à l'étude du sommeil pathologique, quelques cas de narcolepsie*, 1882¹

En 1882, Gilbert Ballet, chef de clinique des maladies du système nerveux de la Salpêtrière – dans le service du docteur Charcot² – publie dans la *Revue de médecine*, une « contribution à l'étude du sommeil pathologique » basée sur l'observation de « quelques cas de narcolepsie ».

Cela fait alors à peine deux ans que la « narcolepsie » a fait son apparition dans le vocabulaire médical, sur une suggestion du docteur Jean-Baptiste Gélineau, qui propose d'identifier sous ce vocable une « nouvelle » maladie du sommeil, non pas parce que celle-ci constituerait un fait pathologique venant d'apparaître, mais plutôt car elle correspond à un angle mort de la science

1 Gilbert Ballet, « Contribution à l'étude du sommeil pathologique ; quelques cas de narcolepsie », dans *Revue de médecine*, Paris, Germer-Baillière et cie, 1882, p. 945-957, p. 945-946.

2 Gilbert Louis Siméon Ballet (1853-1916), externe puis interne des hôpitaux de Paris, il est reçu docteur en 1881 en soutenant une thèse intitulée *Recherches anatomiques et cliniques sur le faisceau sensitif et les troubles de la sensibilité dans les lésions du cerveau*. Il est nommé en 1882 chef de clinique des maladies du système nerveux, dans le service du docteur Charcot, à la Salpêtrière.

médicale. Il invite alors ses confrères à s'intéresser de plus près à la nosologie de cette nouvelle « névrose », jusque-là mal diagnostiquée, et confondue sans distinction avec les symptômes d'une myriade de maladies³.

Comme le suggère Gilbert Ballet, les dysfonctionnements somniques sont au début du XIX^e siècle, principalement traités par les physiologistes dans leur redéfinition du sommeil sain. Le glissement de l'hygiène à la physiologie change en effet le statut nosologique des troubles du sommeil. Progressivement, les troubles du sommeil ne sont plus seulement vus comme des symptômes révélateurs d'un déséquilibre corporel plus important, où comme cause de la maladie liée à une mauvaise hygiène, mais comme le résultat en eux-mêmes d'un dysfonctionnement physiologique, et donc comme des pathologies fonctionnelles à part entière. Le somnambulisme, puis l'insomnie et enfin les accès de sommeil deviennent alors des pathologies « essentielles⁴ », dont il faut déterminer la sémiologie et la thérapeutique, et nécessitent une prise en charge par la médecine clinique.

Par ailleurs le non-respect volontaire des règles du bien dormir, soit par l'excès soit par la privation de sommeil, ne peut qu'engendrer la pathologie, et prédisposer à des dysfonctionnements plus graves, pouvant aller jusqu'à la folie ou la mort.

Ce n'est ainsi que dans un second temps que les ouvrages de pathologie s'intéressent au sommeil, et que des études spécialisées lui sont consacrées. Questionné tout autant que le sommeil par l'attention sociale portée au développement du magnétisme animal, le somnambulisme est le premier à attirer l'attention des nosologistes. Parallèlement au processus de pathologisation des veilles exceptionnelles, l'insomnie concentre ensuite une partie des travaux des pathologistes, à partir des années 1860.

Au même moment, la réapparition de l'hypnose médicale, développée en France principalement dans les milieux hospitaliers de l'aliénisme et des maladies nerveuses renouvelle l'intérêt nouveau pour les formes de sommeil provoqué, considérées par les uns – regroupés derrière l'École de la Salpêtrière – comme un moyen de contrôler l'observation clinique de la pathologie hystérique, et par d'autres – le groupe de Nancy – comme une méthode thérapeutique.

3 Gélinau, *De la narcolepsie*.

4 Une maladie « essentielle » est entendue par les médecins du XIX^e siècle comme une pathologie à part entière, qui ne constitue pas le symptôme d'une autre affection.

Ce nouveau « cycle de l'hypnose⁵ » donne lieu à une relecture des troubles du sommeil au prisme des maladies nerveuses, desquelles ils redeviennent progressivement symptômes.

La fascination médiatique que suscitent alors les attaques de sommeil hystérique, cristallisées autour de la figure de la « dormeuse » diffuse les représentations d'un sommeil morbide monstrueux. Non plus le reflet d'une perversion morale ou d'une mauvaise hygiène, le dysfonctionnement du sommeil devient symptôme de la maladie sociale, symbole de la dégénérescence de la race.

Les injonctions physiologiques au suffisamment et bien dormir, sont alors renforcées par la mise en avant médiatique et littéraire des conséquences pathologiques induites par leur non-respect. Diffusées depuis le début du siècle par l'hygiène, les règles médicales du sommeil intègrent au tournant du siècle les chroniques journalistiques, qui s'efforcent de trouver les moyens de préserver le sommeil des conséquences de l'urbanisation et de l'industrialisation, et de définir « l'art de dormir ».

I- DÉFINIR ET PRENDRE EN CHARGE LES DYSFONCTIONNEMENTS DU SOMMEIL

La redéfinition physiologique du sommeil décrite dans le chapitre précédent influe et modifie la perception médicale de ses troubles et de ses pathologies. La différenciation du sommeil et de la mort qu'elle entraîne remet tout d'abord en cause la lecture pathologique des « affections soporeuses », jusqu'alors considérées comme les seules pathologies du sommeil, alors que l'identification du sommeil comme résultant de la loi d'intermittence des fonctions de la vie animale porte un nouveau regard sur les dysfonctionnements somniques. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, ces derniers ne sont progressivement plus regardés comme symptômes de mauvaise vie, ou annonciateurs d'autres maladies, mais comme des affections propres. Le processus de pathologisation des troubles du sommeil s'inscrit alors dans un contexte plus large d'inquiétude sociale et médicale portée sur les conséquences de la vie citadine.

5 Hervé Guillemain met ainsi en lumière l'histoire cyclique de la thérapeutique hypnotique aux XIX^e et XX^e siècle, dont il identifie trois phases. La première est celle du magnétisme animal (1780-1820), la seconde celle de l'hypnose médicale qui s'efface avec le développement de la psychanalyse (1860-1900), et une troisième initiée à partir des années 1870, réinsérant les problématiques hypnotiques dans les thérapeutiques, et aujourd'hui réintégré au rang des médecines dites alternatives. Hervé Guillemain, *La méthode Coué, ouvrage cité*, p. 92-100.

1) LE SOMMEIL CONTRE-NATURE (FIN XVIII^e SIÈCLE-ANNÉES 1850)

Si les travaux sur le sommeil se consacrent principalement au tournant du XIX^e siècle, à la physiologie du sommeil, ils abordent également les sommeils pathologiques comme des « sommeils contre-nature », reprenant les conceptions galéniques de la maladie développées aux siècles précédents⁶. Les dérèglements du sommeils sont alors considérés soit comme la cause, soit comme le symptôme de la maladie.

A) LE DÉRÈGLEMENT DU SOMMEIL, CAUSE DE LA MALADIE

Tout comme leurs prédécesseurs, les médecins du début du XIX^e siècle insistent, comme nous l'avons déjà évoqué, sur les conséquences pathologiques du trop veiller ou du trop dormir.

Dans une relecture physiologique de l'hygiène humorale, les mauvaises habitudes de sommeil détraquent ainsi le bon fonctionnement de la machine corporelle et constituent une cause prédisposante à l'état pathologique. Victor Arsène Choquet décrit par exemple en 1808 les maladies qui peuvent dériver d'un défaut de sommeil:

Nos organes, trop longtemps soumis à l'action des objets extérieurs, acquièrent une susceptibilité plus grande ; la sensibilité, poussée par des irritations continues à l'état maladif, détermine la fatigue ; des indigestions, la maigreur, des fièvres, comme l'angioténique, la méningo-gastrique, l'adéno-méningée ; des affections nerveuses. Ainsi, la fièvre ataxique, quelquefois compliquée par l'adynamique, souvent aussi l'exaltation de l'imagination après avoir créé mille fantômes, produit des accidens nerveux d'où naissent, par suite, un sommeil agité par des rêves, le *somnambulisme*, la *manie*⁷.

De la même manière, Sylvain Gadon détermine les affections qui peuvent être favorisées par le trop dormir :

Qui peut encore plus que l'habitude du sommeil en augmenter le besoin ? Son excès produit la stagnation des fluides, et leur épaissement ; il produit aussi les engorgemens lymphatiques, les maladies des glandes, l'asthénie musculaire, les affections scorbutiques, la diminution d'activité du cerveau, altère et paralyse par conséquent les facultés intellectuelles, amène l'idiotisme. Et qui pourrait maintenant refuser d'admettre avec tous ces inconvénients, l'apathie toujours croissante des organes sensoriaux ?

Quand on a exercé quelque temps au grand Hôtel-Dieu de Paris, et qu'on a vu les malades et les maladies d'un œil observateur, on ne peut s'empêcher de croire que les affections scorbutiques, si communes dans cet hôpital, sont en partie dues à l'abus que font du sommeil les malheureux que la misère, la débauche et la fainéantise forcent de recourir à cette triste ressource. Plusieurs individus n'ayant d'autre maladie que la paresse, apportent avec eux un appétit que l'ordinaire des malades est loin de satisfaire ; ils s'endorment dans l'espoir de tromper leur estomac ; bientôt ces deux causes coïncident pour produire un épuisement que la débauche ou la misère a commencé ;

6 Alice Bretagne, *Le corps endormi : Une histoire des représentations du sommeil dans la société française du XVI^e au XVIII^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Elisabeth Belmas, Université Paris XIII, 2012, volume 1, f. 208-255.

7 Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou sommeil considéré dans l'état de santé et de maladie ; dissertation présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 17 novembre 1808*, Paris, Didot jeune, 1808, p. 11.

et c'est ainsi que, dans l'établissement où les vrais malades vont chercher des remèdes et la guérison, ces malheureux ne trouvent qu'une source nouvelle de calamités⁸.

L'intégration du sommeil à la physiologie change ici la gravité des maladies que son mauvais usage peut induire. Les dysfonctionnements du sommeil ne sont plus seulement une cause prédisposante mais constituent une cause directe, provoquant indubitablement l'état pathologique. C'est ce qu'explique l'étudiant Boffinet en 1820 :

L'abus du sommeil engourdit le système nerveux ; il peut même aller jusqu'à hébéter entièrement les fonctions du cerveau, et produire une espèce d'aliénation mentale. Les personnes qui dorment beaucoup sont indolentes, apathiques, ennemies du mouvement ; ce n'est qu'avec peine qu'elles surmontent leur goût pour la solitude et le repos pour prendre un peu d'exercice. L'excès de sommeil a presque éteint leur imagination ; elles sont d'une conception difficile, se fatiguent d'une attention un peu soutenue. Entraînés par leur penchant, la vie de pareils individus devient bientôt entièrement végétative ; leurs uniques jouissances sont de dormir, boire et manger et se tenir dans le repos le plus absolu. Leurs sensations s'émoussent, deviennent de plus en plus confuses, et leur état finit par ne plus différer de celui de l'idiot et de l'imbécile. *Forney* rapporte qu'un médecin connu de *Boerhaave* après avoir passé une grande partie de sa vie à dormir avait perdu progressivement la raison, et qu'il finit par mourir dans un hôpital des fous (*Cabanis, Recherche sur le physique et le moral, 1^{er} mémoire*)⁹.

Un demi-siècle plus tard, l'aliéniste réputé Émile Renaudin¹⁰ propose une lecture similaire du sommeil pathologique dans les *Annales médico-psychologiques*, alors qu'il s'intéresse à « l'influence pathogénique de l'insomnie » :

En général, quand une cause morale a été le point de départ de l'aliénation mentale, il est rare que l'insomnie n'ait pas joué un rôle important dans la pathogénie de l'affection qui, préparée par l'élément psychique, ne s'est définitivement organisée que quand l'élément psychique, ne s'est définitivement organisée que quand l'élément somatique a été de la partie par suite de la perturbation fonctionnelle résultant de l'insomnie¹¹.

8 Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme, présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 25 août 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808, p. 12-13.

9 M.A.E. Boffinet, *Dissertation physiologique sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 juillet 1820, pour obtenir le grade de docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1820, p. 20.

10 Louis François Émile Renaudin (1808-1865), fait ses études médicales à Strasbourg, où il est diplômé docteur en 1832. Il s'intéresse alors aux maladies mentales. En 1849, il devient directeur de l'asile de Méréville, près de Nancy, puis remplit les fonctions de chef des asiles d'Auxerre et de Dijon. Renaudin est un contributeur régulier des *Annales médico-psychologiques*, dans lesquelles il publie de nombreux articles sur la pathologie et la direction administrative des aliénés. Les *Annales médico-psychologiques* sont fondées en 1843, et portent un sous-titre révélateur des ambitions de la publication « Journal de l'anatomie, de la physiologie, et de la pathologie du système nerveux, destiné particulièrement à recueillir tous les documents relatifs à la science des rapports du physique et du moral, à la pathologie mentale, à la médecine légale des aliénés, et à la clinique des névroses » qui devient ensuite « Journal de l'aliénation mentale et de la médecine légale des aliénés ». Initiant la création de la Société médico-psychologique en 1852, les *Annales* assurent en outre à partir de ce moment-là la publication des travaux de l'Association.
« Renaudin (L-F-Émile) » dans Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, troisième série, tome troisième, Paris, Masson, Asselin, 1876, p. 383. Serge Nicolas, « Les *Annales médico-psychologiques*. Abrégé d'histoire sur la fondation de la première revue française de psychiatrie », article en ligne sur la bibliothèque numérique d'Histoire de la Santé *Medica*, Bibliothèques d'Université Paris Cité.

11 Dr Louis François Émile Renaudin, « Observations sur l'influence pathogénique de l'insomnie », *Annales médico-psychologiques*, Paris, Masson, troisième série, tome troisième, 1857, p. 384-397.

Tout comme l'abus de sommeil, l'insomnie est ainsi présentée comme pouvant être à l'origine du déclenchement de certaines formes de folie ou de maladies nerveuses.

Si les conséquences pathologiques de l'allongement ou de la privation excessive de sommeil sont physiologiques, leur cause première est néanmoins à aller chercher du côté du moral ou de l'hygiène appliquée au sommeil. Considéré comme relevant d'un dérèglement volontaire de l'état de santé, le sommeil déviant est donc souvent évacué de la catégorie des sommeils pathologiques, pour être intégré aux règles physiologiques du sommeil sain. En 1833, l'étudiant strasbourgeois Louis Lambert explique ainsi son exclusion du chapitre « Du sommeil considéré sous le rapport pathologique » :

Dans la partie physiologique de ce travail nous avons vu que le temps nécessaire à la réparation des forces est ordinairement de six à huit heures, mais que l'habitude exerce une grande influence sur cet acte de la vie : nous avons rapporté des exemples d'un sommeil longtemps prolongé, et d'autres, au contraire, où il manquait pendant un temps plus ou moins long. Ce ne sont pas, en vérité, ces cas qui constituent le sommeil morbide ; on doit entendre par ces mots les modifications que les maladies font éprouver au sommeil physiologique, tant sous le rapport de sa durée, que sous celui des phénomènes concomitans¹².

La physiologie distingue ainsi progressivement les sommeils déviants de cause volontaire, provoqués par la fainéantise, une mauvaise vie ou une mauvaise hygiène, des sommeils morbifiques de cause involontaire, seuls pertinents pour les pathologistes.

B) LES SOMMEILS MORBIFIQUES : LE SOMMEIL-SYMPÔME

La conception du sommeil pathologique n'évolue guère dans la première moitié du XIX^e siècle. Davantage concentrés sur la partie physiologique, plusieurs travaux d'étudiants n'abordent même pas la question (Maria, Lefebvre). D'autres à l'instar de Charles-Marie Frain en 1802, l'évoquent rapidement, se contentant de rappeler les différentes formes de sommeil « morbifiques », dans une division qui diffère peu de celle développée aux siècles précédents :

Dans les maladies, le trouble des fonctions, les désordres organiques, les irritations diverses et les douleurs qui les accompagnent, doivent nécessairement influencer sur la durée et les phénomènes du sommeil. Il en résulte des insomnies plus ou moins opiniâtres, diverses espèces d'affections soporeuses plus ou moins profondes, un sommeil agité, plaintif, quelquefois avec grincement de dents ou autres symptômes ataxiques, un état de somnolence alternant avec un état de délire, des rêves effrayants, lugubres, gais, voluptueux, des réveils en sursaut, accompagnés de palpitations, ou d'une gêne extrême de la respiration, et des angoisses inexprimables, quelquefois d'un sentiment de détente subite qui semble se faire dans la tête¹³.

12 Louis Lambert, *Essai sur le sommeil ; dissertation présentée et soutenue publiquement à la faculté de médecine de Strasbourg, le mercredi 28 août 1833*, Strasbourg, F.G. Levraut, 1833, p. 15-16.

13 Charles-Marie Frain, *Dissertation sur le sommeil présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 29 Frimaire an XI*, Paris, Imprimerie de Farge, an XI, 1802, p. 68.

Dans une perception galénique des maladies, les dysfonctionnements du sommeil sont considérés comme des symptômes d'autres maladies, qu'ils se mélangent avec une multitude d'autres signes morbides ou qu'ils en constituent le symptôme principal – on parle alors d'affection soporeuse.

Les dysfonctionnements du sommeil dans l'état maladif, quand ils ne relèvent pas de causes volontaires, sont ainsi des symptômes à examiner avec attention par les pathologistes :

Le sommeil ne se manifeste pas toujours suivant le rythme ordinaire de nos fonctions ; les troubles apportés dans leur exercice par les différentes maladies étendent leur influence sur lui, et l'exposent ainsi à une foule d'altérations. Ces altérations présentent à l'observateur des signes précieux pour le diagnostic d'un grand nombre de maladies, et les crises qui peuvent les accompagner ; on conçoit combien leur connaissance est importante¹⁴.

Selon Jacques-Etienne-Marie Guiaud, l'insomnie peut ainsi être un symptôme annonciateur d'un début de maladie aiguë, du commencement de l'aliénation mentale, ou d'une maladie chronique comme la phtisie ou le cancer. La qualité du sommeil peut alors avoir pour le médecin une valeur sémiologique :

La manière dont le sommeil s'exerce, soit à l'invasion, soit pendant le cours des maladies, a été prise en considération par les médecins, comme pouvant fournir des signes importants propres à établir le diagnostic et le pronostic. Un sommeil calme, long, profond, périodique, se rapprochant ainsi du sommeil parfait, est d'une bonne augure dans les maladies aiguës [...]. Celui qui survient après l'hystérie, l'épilepsie, le délire, est salutaire quand il est long et tranquille ; celui au contraire, qui est inquiet, troublé par des grincemens de dents, entrecoupé de réveils en sursaut, est le prélude des convulsions [...]. Chez les maniaques, le retour du sommeil est d'un présage favorable pour le rétablissement de la raison ; mais s'il se prolonge pendant longtemps avec persistance de délire il peut être regardé comme une marque presque certaine de l'incurabilité, ou du moins d'une durée très longue de la maladie¹⁵.

Narcisse Lussaud, qui consacre en 1824 sa thèse à l'insomnie, remarque néanmoins que la liste des affections concernées par le défaut de sommeil comme symptôme est plutôt importante :

Une foule de maladies, et j'oserai dire toutes les maladies, peuvent causer l'agrypnie. Mon dessein n'est point de parcourir toutes la nosographie tant médicale que chirurgicale ; ce serait un cadre trop vaste à remplir, et ni le temps ni mes forces ne me permettent de l'entreprendre. Suivant la division adoptée des maladies en *externes* et en *internes*, je me contenterai d'indiquer les principales, celles qui donnent lieu le plus souvent à l'agrypnie¹⁶.

Ferdinand Duvoisin de Soumagnac indique ainsi que conformément aux principes de la science nosologique qui se développe à la fin du XVIII^e siècle¹⁷, l'étude des dysfonctionnements du

14 Jacques Marie Etienne Guiaud, *Essai physiologique et pathologique sur le sommeil*, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 13 juin 1816, Paris, Imprimeur de la faculté de médecine, 1816, p.33.

15 *Ibidem*, p. 35.

16 Narcisse Lussaud, *De l'agrypnie considérée comme cause et comme effet des maladies, thèse présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris le 28 décembre 1824*, Paris, Didot le jeune, p. 18.

17 Sur le sujet, voir Michel Foucault, *Naissance de la clinique* [1963], Paris, PUF, Quadrige, 2007. Sur la lecture nosologique des dysfonctionnements du sommeil, voir Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 226-236.

sommeil ne peut permettre de comprendre la pathologie que si elle est combinée à celle de l'ensemble des autres symptômes ;

Rechercher l'influence des maladies sur le sommeil et la veille, c'est prendre pour cause ce qui n'est qu'un effet analogue. Il en serait de même si réciproquement on voulait déterminer l'effet du sommeil et de la veille sur les maladies. On doit donc se borner à examiner les rapports qu'ils peuvent avoir avec les autres symptômes. Mais avant tout, il importe de déterminer la part que le sommeil peut avoir à la maladie, c'est-à-dire jusqu'à quel point il se rapproche ou s'éloigne de son type naturel. En général, on peut dire que plus il y ressemble, moins il y a de danger¹⁸.

Tout comme les rêves ou les cauchemars¹⁹, l'altération de la qualité ou de la quantité de sommeil peut ainsi être révélatrice de l'état pathologique.

Lorsque le dysfonctionnement du sommeil est l'un des symptômes principaux de la maladie, on parle alors d'affection soporeuse ou comateuse. Boissier de Sauvages explique qu'« on donne ces noms aux maladies dont [le] principal symptôme est la feriation de tous les sens quelquefois même de l'imagination²⁰ ». Les signes de la maladie semblent bien ici coïncider avec la définition du sommeil.

On retrouve ces maladies dans les classifications nosologiques de la fin du XVIII^e siècle – notamment chez Boissier de Sauvages, Cullen Pinel et Linné – mais Alice Bretagne rappelle qu'elles sont identifiées depuis Hippocrate et Galien sous le nom d'*Aphonioe*, le terme « soporeux » datant lui du Moyen-Âge – tiré du latin *sopor* qui signifie sommeil²¹.

L'historienne met également en avant le lien ténu qui existe entre la conception de ces sommeils pathologiques et la mort, chacune des affections identifiées représentant les différents degrés d'altération qui séparent l'état physiologique de son aggravation fatale. C'est cette compréhension qu'explicite par exemple le montpelliérain Vidal en 1797 :

Les affections dans lesquelles il y a un sommeil contre nature : souvent accompagné de la fièvre ou de la lésion du sentiment et du mouvement, prennent le nom d'affections soporeuses. Ces maladies comprennent plusieurs espèces, qui ne diffèrent les unes des autres que par leur degré ; ainsi le *coma somnolentum*, le *coma vigil*, la léthargie et le *carus* sont des diminutifs de l'apoplexie, qu'on regarde à juste titre comme l'*ultimum* du sommeil contre nature²².

18 J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 27 décembre 1815 pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1815, p. 13.

19 Voit *supra*, chapitre 4, II, 3, « L'interprétation physiologique des rêves ».

20 François Boissier de Sauvages, *Nosologie méthodique dans laquelle les maladies sont rangées par classes suivant le systèmes de Sydenham et des botanistes*, Paris, Chez Herissant le fils, 1771, p. 322. Cité par Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 215.

21 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 226-236.

22 Jean-Baptiste Pascal Vidal, *Essai sur le sommeil présenté à l'école de santé de Montpellier et soutenu le ... Vendémiaire, an 6e. Républicain*, Montpellier, Imprimerie de F. Seran, Gras et Coucourdan, An VI, [1797], p. 39.

Au tournant du XIX^e siècle, la redéfinition physiologique du sommeil d'une part, et le développement des méthodes de l'anatomo-clinique d'autre part permettent toutefois d'affiner la description et la compréhension des « affections soporeuses » comprises depuis l'Antiquité comme des formes de sommeil pathologique. Ces dernières s'autonomisent peu à peu comme des maladies à part entière, dont le fonctionnement morbide n'a plus rien à voir avec les dérèglements physiologiques du sommeil, et sont davantage intégrées comme l'a mis en lumière l'historienne Anne Carol, dans une lecture du processus de la mort. Elles peuvent ainsi être confondues avec des états de mort apparente²³.

La théorie physiologique de la compression du cerveau permet dans un premier temps d'expliquer la ressemblance entre le sommeil physiologique et la léthargie ou l'apoplexie. En 1803, l'étudiant Ferral montre les similitudes entre les deux états :

Quand à la ressemblance qui existe entre le sommeil et l'apoplexie, il faut dire que ce dernier terme est très équivoque, puisqu'on l'applique à des symptômes de maladies qui dépendent de causes fort différentes ; mais dans la véritable apoplexie, produite par la compression du cerveau, il me paroît que les symptômes constituent l'état de sommeil, et que c'est un moyen par lequel la nature tend à remédier à la suppression de la sécrétion nerveuse, de la même manière qu'elle remédie à son épuisement passager.

La réfutation de la théorie de compression du cerveau et l'émergence des explications circulatoires – de l'anémie ou de l'hyperémie du cerveau – et fonctionnelles dissocient néanmoins progressivement les mécanismes physiologiques du sommeil des affections soporeuses. Ces dernières n'ont plus que l'apparence du sommeil, et ne découlent pas d'un dérèglement à l'extrême de ce processus physiologique, mais de lésions corporelles qui provoquent un assoupissement morbide.

En 1821, dans la notice qu'il rédige pour le *Dictionnaire des Sciences médicales*, Jean-Baptiste Monfalcon prend lui aussi soin de dissocier la léthargie et l'apoplexie de l'état de sommeil

Il y a, entre l'état d'un homme frappé d'*apoplexie* et le sommeil naturel, des différences essentielles que nous devons signaler. Elles consistent spécialement dans le désordre extrême de la circulation cérébrale, et l'affection profonde du cerveau et en général des fonctions des nerfs. [...] On ne peut donner le nom de sommeil, quelque épithète que l'on joigne à ce mot, à l'ensemble des phénomènes qui constituent une attaque d'apoplexie. Le *sommeil léthargique* a été décrit ailleurs. [...] L'assoupissement, l'insensibilité, qui sont des symptômes de *certaines asphyxies*, n'ont aucun rapport avec [le sommeil], et ne sont pas eux-mêmes les phénomènes les plus remarquables de ces maladies. L'étude du sommeil *pathologique* ne comprend pas celle des différens états maladifs dont il vient d'être question²⁴.

Trois ans auparavant, Samuel Heller excluait déjà de son champ d'étude de thèse les affections soporeuses, le sommeil ne pouvant selon-lui constituer un symptôme de maladie :

23 Anne Carol, *Les médecins et la mort*, Paris, Aubier, 2004, p. 135-139.

24 Jean-Baptiste Monfalcon, «SOMMEIL», dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Tome cinquante-deuxième, Paris, Panckoucke, 1821, p. 68-115, p. 106.

Je m'abstiendrai de parler ici des névroses cérébrales caractérisées par un état d'assoupissement, de coma, ou autre forme des affections soporeuses produites par une cause quelconque ; car ces états dénotent évidemment une lésion du cerveau, et ne peuvent nullement être comparés au sommeil naturel et réparateur, pas plus que la *boulimie* peut être comparée à la faim naturelle : l'une est une maladie qui agit au détriment de l'individu, l'autre fait partie d'une fonction établie pour sa conservation²⁵.

À partir des années 1830, les travaux de physiologie du sommeil présentés par les étudiants de médecine ne mentionnent plus les affections soporeuses au rang des pathologies du sommeil. La léthargie et la catalepsie sont devenues des pathologies à part entière, qui ne sont plus liées au sommeil, et qui résultent de lésions anatomiques particulières, comme l'expose l'étudiant viennois George Pfindler en 1833 dans sa thèse consacrée à la léthargie :

La léthargie fut longtemps et est peut-être encore considérée par les médecins comme un symptôme de maladie ; mais en Allemagne on commence à se convaincre que cette affection est aussi idiopathique, se basant sur les symptômes particuliers à cette maladie et sur les lésions anatomiques. Si ces lésions n'ont pas été toujours aperçues, ce n'est pas par faute de non-existence, mais par difficulté de les trouver²⁶.

Influencés à la fois par la distinction faite par Bichat entre la mort et le sommeil, ainsi que le développement de la pensée anatomo-clinique, l'étude des dysfonctionnements « involontaires » du sommeil physiologique doit ainsi être dissociée des symptômes trompeurs de la catalepsie et de la léthargie, pour ensuite pouvoir constituer des indications sémiologiques dans le diagnostic ou le pronostic d'une maladie.

Si les affections soporeuses ne constituent ainsi plus des sommeils pathologiques, les dysfonctionnements physiologiques du sommeil sont à leur tour interrogés comme pouvant être, en l'absence d'autres symptômes, des maladies à part entière. Le somnambulisme, l'insomnie puis la narcolepsie sont alors progressivement décrits et définis comme des altérations morbides du sommeil sain, intégrant à partir du second tiers du XIX^e siècle la nosologie des sommeils pathologiques.

2) L'ESSENTIALISATION DES TROUBLES DU SOMMEIL (ANNÉES 1800-1910)

Les dysfonctionnements du sommeil jusqu'alors considérés comme le résultat d'une mauvaise vie ou comme symptôme d'autres maladies, commencent à être lus au début du XIX^e siècle comme

25 Samuel Heller, *Essai sur le sommeil. Thèse présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris le 24 avril 1818*, Paris, Didot jeune, 1818, p. 29.

26 Georg-Friedrich Pfindler, *Quelques observations pour servir à l'histoire de la léthargie (Schlafsucht des allemands), thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 30 août 1833*, Paris, Didot le jeune, 1833, p. 5. Sur le traitement anatomo-pathologique de la catalepsie, on peut regarder par exemple le traité du médecin aliéniste Claude-Etienne Bourdin, *Traité de la catalepsie : contenant des recherches historiques et pratiques sur les symptômes, le diagnostic, l'anatomie pathologique, les causes, le traitement et la nature de cette maladie*, Paris, Rouvier, 1841.

des pathologies à part entière, qu'il faut étudier, nommer et pouvoir traiter. Cette pathologisation progressive des troubles du sommeil montre comment le discours médical décrit, crée et pense de nouvelles défaillances du corps, à partir de la redéfinition physiologique du sommeil d'une part, et le développement de la médecine clinique d'autre part.

L'identification de ces différents troubles « essentiels » du sommeil par le corps médical s'insère tout d'abord dans le contexte de l'attention sociale accrue portée au tournant du XIX^e siècle au somnambulisme. À partir de la seconde moitié du siècle, la nosologie des pathologies du sommeil s'élargit, avec l'essentialisation de l'insomnie et l'identification de la narcolepsie. Progressivement, les sommeils pathologiques sont alors interprétés par le corps médical comme des maladies à part entière, conséquences sur les corps des mutations de la vie moderne, l'accusation morale de fainéantise laissant progressivement place à une inquiétude sociale face aux conséquences de la vie urbaine et industrielle.

A) LE SOMNAMBULISME

Comme nous l'avons déjà brièvement évoqué, le somnambulisme prend une place croissante sur le devant de la scène médicale à partir du XVIII^e siècle. Alors que les observations de cas somnambuliques se multiplient, son explication physiologique rejoint celle des rêves. Le somnambulisme y est interprété comme l'une des multiples formes de sommeil partiel, dans laquelle les fonctions de locomotions continuent de fonctionner²⁷.

Au début du XIX^e siècle, l'apparition du magnétisme et des formes de somnambulismes provoquées, rapidement investies de propriétés divinatoires permettent de transférer la médiumnité du songe prophétique à la visionnaire somnambulique, tout en transportant le sommeil et le somnambulisme au cœur des débats médiatiques et médicaux²⁸. Si l'offensive médicale visant à sa démystification se joue comme nous avons pu le voir, sur le plan physiologique, elle comporte également un volet nosologique, visant à définir le somnambulisme extraordinaire comme un phénomène pathologique tout à fait ordinaire. Le somnambulisme est ainsi l'un des premiers dysfonctionnement du sommeil à être considéré au tournant du XIX^e siècle comme une maladie non plus symptomatique mais essentielle, à part entière.

D'après Alice Bretagne la maladie somnambulique, déjà identifiée depuis l'Antiquité, trouve sa place à partir du XVI^e siècle dans les systèmes de classement des maladies. S'il est parfois rangé

27 Voir *supra*, chapitre 4.

28 Nicole Edelman, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires : somnambules et médecins en France, 1785-1914*, Paris, Albin Michel, 1995.

au rang des affections soporeuses par les anatomistes – comme par exemple chez Le Camus en 1769 –, le somnambulisme semble être la plupart du temps compté au rang « d'accident » du sommeil, où de celui de symptôme d'affection soporeuse²⁹.

Les appellations données par les médecins antiques de somnambule et de noctambule semblent toutefois de plus en plus impropres aux médecins qui se penchent sur la définition du phénomène. Louyer-Villermay propose ainsi dans le dictionnaire Panckoucke, de leur préférer le terme de *somno-vigil*, plus proche de la compréhension physiologique du phénomène :

Ces deux dernières dénominations me paraissent préférables et donner une idée plus exacte et plus générale de la maladie ; mais je leur préférerais encore celle de *somno vigil*, la veille unie au sommeil. Elle serait aussi caractéristique de cette maladie que l'expression *coma vigil*, est bien appropriée à cette sorte de léthargie, d'assoupissement où le malade est endormi, a les yeux fermés et veille cependant, puisqu'il entend et puisqu'il verrait même, sans l'abaissement des paupières. On consacrerait le terme de *vigil-somnians* à ces profondes méditations, où l'homme, quoique éveillé, est étranger à tout ce qui se passe autour de lui ; il est comme on dit vulgairement, mais très exactement, absorbé [...]. L'expression de somnambulisme, de *somnambulatio* ne représente qu'un acte isolé de la maladie, et n'en offre point l'image : celle de *noctambulatio* est encore plus défectueuse, car, marcher, se promener pendant la nuit n'est point un état maladif³⁰.

Le terme de noctambulisme est ainsi progressivement délaissé pour désigner l'activité de déambulation nocturne de la jeunesse romantique – bien plus proche de son étymologie première que de la pathologie du sommeil qu'elle désignait jusqu'alors³¹. Malgré son inexactitude étymologique, le terme « somnambulisme », plus communément utilisé et progressivement consacré par l'imaginaire, perdure et s'impose néanmoins dans les discours médicaux du tournant du XIX^e siècle, comme l'explique en 1813 l'étudiant Louis-Denis Guiollot:

De ces nombreuses dénominations qui ne sont pas toutes également susceptibles d'être justifiées, celle que nous choisirons comme à la fois la plus simple et exprimant avec assez d'exactitude l'idée que nous nous faisons de cet état, sera le mot *somnambulisme*. Peut-être cependant les expressions de *somnus vigilans* ou de *vigilia somnians* serait-elles encore plus caractéristiques, puisqu'elle indiquent un état pendant lequel les malade dormans peuvent se livrer à tous les actes qu'on exerce pendant la veille, tandis que le mot *somnambulisme* ne spécifie qu'un de ces actes, la progression ; mais ce dernier, bien plus conforme au génie de notre langue, plus simple, et d'ailleurs consacré par l'usage, semble pour cela mériter la préférence³².

Au début du XIX^e siècle, six thèses d'étudiants en médecine sont soutenues sur le somnambulisme. Toutes parisiennes, elles sont tout d'abord l'œuvre de l'étudiant Vernhes, reçu docteur en 1805 avec une dissertation intitulée *Du somnambulisme*, de Sylvain Gadon qui consacre en 1808 la seconde partie de ses recherches sur le sommeil à la question, et enfin de Louis-Denis

29 Alice Bretagne, *ouvrage cité*, f. 244.

30 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME » dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Tome cinquante-deuxième, Paris, Panckoucke, 1821, p. 116-128, p.116-117.

31 Voir *Supra*, Chapitre 2, II.

32 Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, présentées et soutenues à la Faculté de Médecine de Paris, le 28 mai 1813*, Paris, Didot Jeune, 1813, p. 5.

Guiollot qui en 1813 propose ses *Recherches médicales sur le somnambulisme*³³. Le sujet semble à nouveau intéresser dans les années 1830, période durant laquelle Hippolyte Laurent, Hyacinthe-Edouard Lebrument et Jérémie Munshier-Lariboutie y consacrent leurs thèses. L'intérêt des étudiants correspond ainsi principalement aux périodes d'émergence du magnétisme animal dans le débat public. Outre ces travaux spécifiques, de nombreuses thèses sur le sommeil physiologique s'attardent également sur le sujet.

Deux perceptions du somnambulisme se dégagent de la lecture de ces écrits : la première davantage physiologique, qui interprète comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, le somnambulisme comme une forme de sommeil incomplet, et la seconde, nosologique puis anatomo-pathologique, qui range le somnambulisme au rang des maladies, s'appuyant notamment sur les ouvrages de François-Boissier de Sauvages et de Philippe Pinel, qui semblent faire référence en la matière.

Boissier de Sauvages dans une lecture stahlienne du phénomène, classe au milieu du XVIII^e siècle le somnambulisme dans la catégorie des folies hallucinatoires : « cette maladie consiste dans une hallucination qui persuade à ceux qui dorment qu'ils sont éveillés, de manière qu'ils agissent comme s'ils l'étoient effectivement, ce qui les expose à une infinité de danger³⁴ ». Il appuie sa définition pathologique sur celle du sommeil naturel :

Le sommeil naturel est un état dans lequel les organes des sens & ceux des mouvements volontaires, ne peuvent recevoir l'impression des objets, ni exercer leurs fonctions. L'imagination

33 M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme, présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 20 Pluviose an XIII*, Paris, Didot Jeune, An XIII, 1805. Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme, présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 25 août 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808. Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme, présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 25 août 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808. Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, présentées et soutenues à la Faculté de Médecine de Paris, le 28 mai 1813*, Paris, Didot Jeune, 1813. Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 16 mai 1834*, Paris, Didot le Jeune, 1834. Hyacinthe-Edouard Lebrument, *Quelques observations de somnambulisme naturel et de somnambulisme artificiel, thèse soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 9 avril 1835*, Paris, Didot le Jeune, 1835. Jérémie Munshier-Lariboutie, *Dissertation sur le somnambulisme, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 16 mars 1839*, Paris, Didot le Jeune, 1839.

34 François Boissier [de La Croix] de Sauvages (1706-1767), reçu docteur de l'université de Montpellier en 1726, et devient à la suite d'Eugène Marcot professeur à la Faculté de Montpellier, où il s'intéresse d'abord aux théories iatro-mécanistes, avant de se tourner davantage vers l'animisme de Stahl. A partir de 1740, il est chargé de la démonstration des plantes du Jardin Royal de Montpellier. En 1752, il obtient à la mort de Chicoyneau un brevet de professeur de Botanique. Il entreprend très tôt dans sa carrière une classification des maladies selon les symptômes, comme on venait de le faire pour les plantes, et publie à partir de 1731 plusieurs ouvrages dans ce sens, aboutissant en 1763 à la publication d'une *Nosologie Méthodique* qui paraît à Amsterdam et à Genève en 5 volumes. Cet ouvrage écrit en latin, connaît rapidement sa traduction française en 1770 et est plusieurs fois réédité à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle. François Boissier de Sauvages, *Nosologie méthodique dans laquelle les maladies sont rangées par classes suivant le système de Sydenham et des botanistes*, [Paris, Hérisant le fils, 1770-1771], Lyon, Chez Jean-Marie Bruyset, 1772, tome septième, p. 183-184.

seule agit dans les songes ; toutes les sensations sont confuses, & tous les mouvemens, à l'exception des vitaux, sont suspendus de même que dans le sommeil. La veille enfin nous met en état d'agir librement, & de faire tel usage qui nous plaît de nos sens & de notre imagination. On voit par là ce que c'est que le *somnambulisme* ; c'est proprement un songe qui suspend toute sensation, mais dans lequel l'imagination conserve toute sa force, ce qui fait que nous agissons de même que si nous étions éveillés³⁵.

La lecture de Sauvages ne diffère pourtant pas tellement de celle de ses prédécesseurs, puisqu'en distinguant ensuite deux types de somnambulisme, il reste dans des lectures causales ou symptomatiques. Il différencie ainsi le « somnambulisme ordinaire », dysfonctionnement plus ou moins appuyé du sommeil naturel dont les causes relèvent principalement d'une mauvaise hygiène, du « somnambulisme cataleptique », variation particulière de l'affection soporeuse. Le somnambulisme ordinaire peut toutefois connaître une forme « héréditaire, de naissance » et constituer donc dans ce cas seulement, une pathologie particulière sur laquelle le nosologiste ne s'attarde pas davantage³⁶.

Le somnambulisme apparaît également en 1802 dans la seconde édition de la *Nosographie philosophique* de Philippe Pinel, qui propose une classification des maladies non plus symptomatique mais suivant la méthode clinique, d'après les lésions des organes qui les provoquent³⁷. Dans certains cas, comme celui des névroses au rang desquelles il classe le somnambulisme, Pinel reconnaît néanmoins que la classification ne peut se faire qu'en fonction des symptômes comportementaux causés par la pathologie, dans l'impossibilité où se trouve le pathologiste d'identifier des lésions cérébrales spécifique par l'étude *post-mortem*. Pinel rapproche alors le somnambulisme de la « manie », au rang des maladies qui découlent d'une « lésion non fébrile, partielle ou totale, continue ou intermittente des fonctions intellectuelles ou affectives »³⁸. Dans sa description rapide de la pathologie somnambulique, Pinel cite plusieurs observations, avant d'en distinguer lui aussi deux formes distinctes :

35 François Boissier de Sauvages, *Nosologie méthodique dans laquelle les maladies sont rangées par classes suivant le systèmes de Sydenham et des botanistes*, Lyon, Chez Jean-Marie Bruyset, 1772, tome septième, p. 183-184.

36 *Ibidem*, p. 187.

37 Philippe Pinel (1745-1826), étudie la médecine à Toulouse où il obtient son doctorat en 1773. Il part pour Montpellier, puis Paris, où il prend notamment la direction de *La Gazette de Santé*. Il embrasse les idéaux révolutionnaires, et participe au service d'ordre lors de l'exécution de Louis XVI, mais n'accepte pas la Terreur. En 1793, il devient médecin en chef de l'hospice de Bicêtre, où il se fait discret de peur d'être arrêté. Après la réaction thermidorienne, il est nommé en 1794 professeur de physique médicale et d'hygiène de la toute nouvelle École de santé de Paris, puis succède l'année suivante à Doublet dans la chaire de pathologie interne, chaire qu'il conserve jusqu'à la dissolution de l'École de médecine en 1822. En 1798, il publie une *Nosographie philosophique ou Méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, où il propose une classification non plus fondée sur les symptômes, mais sur les organes lésés, notamment influencé par les travaux de William Cullen. L'ouvrage connaît au moins six éditions successives entre 1798 et 1818. D'après Jacques Postel, « PINEL PHILIPPE (1745-1826) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne].

38 Philippe Pinel, *Nosographie Philosophique, ou La méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, Paris, J.A. Brosson, seconde édition très-augmentée et dans laquelle sont insérés les Caractères spécifiques des Maladies, tome troisième, p. 76.

Somnambulisme. ESPÈCE PREMIÈRE. DCLXXII. Adolescente, tempérament nerveux ou sanguin, imagination vive, sensibilité morale extrême, quelquefois une disposition inconnue et qu'on ne peut rapporter à aucune cause. Mouvement du corps excité spontanément ou provoqué pendant le sommeil, regards plus animé, agilité plus marquée ou même un nouveau degré de dextérité dans ses fonctions habituelles, répétition des actions ordinaires faites durant la veille, ou bien efforts nouveaux suivant les objets singuliers dont l'imagination est frappée. [...]
Genre XLVIII. Somnambulisme. DCLXXIII. Sorte d'excitation durant le sommeil, différente de l'état de veille, aptitude à répéter les actions dont on a contracté l'habitude³⁹.

Pinel détache ici complètement le somnambulisme des affections soporeuses, pour le constituer en une pathologie particulière, qui peut être causale ou idiopathique. L'intégration de ce trouble du sommeil dans le cadre nosologique des manies – qui peuvent se manifester de manière ponctuelle ou intermittente – permettent au pathologiste d'envisager la possibilité de guérison. Non plus sommeil incomplet mais maladie mentale, le somnambulisme est ainsi inséré par Pinel dans une perspective de soin. Si elle arrive à déterminer la sémiologie de la maladie, la médecine devrait donc pouvoir proposer une thérapeutique au somnambulisme.

À la suite de Pinel, le somnambulisme s'impose ainsi comme une pathologie nerveuse. En 1808, Victor Arsène Choquet le désigne comme « une véritable folie, sans ou avec délire » que l'on peut rapporter aux « névroses des fonctions de l'encéphale », et Sylvain Gadon le classe au rang des « troubles nerveux ». En 1821, l'article « somnambulisme » du *Dictionnaire des Sciences médicales* Panckoucke est ainsi confié à Jean-Baptiste de Louyer-Villermay, spécialiste de l'hystérie et des maladies nerveuses⁴⁰ :

Les songes, le somnambulisme, le *vigil-somnians* et le *somno-vigil* sont des infractions aux lois physiologiques, et constituent des cas pathologiques. [...] En résumé, nous considérons le somno-vigil ou somnambulisme comme une névrose, un état morbide du cerveau, une exaltation passagère mais plus ou moins prononcée de l'activité intérieure de cette organe⁴¹.

Dans la troisième édition de sa *Nosographie Philosophique* qui paraît en 1807, Pinel développe et rédige davantage la description des deux genres de somnambulisme précédemment identifiés :

Symptômes. On remarque durant le sommeil une sorte d'excitation différente de l'état de veille, avec aptitude à répéter les actions dont on a contracté l'habitude. Le somnambulisme consiste quelquefois dans des déterminations vicieuses, paisibles, dirigées sur des objets qui n'ont aucun rapport avec le sujet du rêve : dans ce cas les somnambules exécutent, les yeux fermés, leurs actions nocturnes ; ils montent sur la croisée, sur les toits, et se dirigent vers d'autres objets qui ne sont point ceux dont la raison s'occupe. – D'autres fois les déterminations sont dirigées sur les objets mêmes qui occupent l'entendement : on observe alors une grande excitation marquée par la vivacité, la précision des mouvements, l'adresse avec laquelle le somnambule exécute ses actions.

39 *Ibidem*, p. 76-77.

40 Jean-Baptiste Louyer-Villermay (1886-1838), naît à Rennes, où il devient chirurgien de l'hôpital militaire. Après la Révolution, il se rend à Paris et obtient son doctorat en 1802 en soutenant une thèse de laquelle il tire en 1816 un *Traité des maladies nerveuses ou vapeurs et particulièrement de l'hystérie et de l'hypocondrie*. D'après la notice « Villermay » dans Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, G. Masson, P. Asselin, série 5, tome 3, 1889, p. 474.

41 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME », *article cité*, p. 118 et p. 122.

[...] Enfin, il est des cas où les déterminations sont violentes, et ont pour principe une passion plus ou moins forte occasionnée par le rappel d'idées plus ou moins disparates, désagréables, que l'imagination associe et lie fortement⁴².

Selon les différentes fonctions de la vie de relation mobilisées, le somnambule n'aura donc pas le même type de comportement, et pourra répéter des gestes familiers, ou au contraire montrer des aptitudes qu'il ne semble pas posséder à l'état de veille. La description symptomatique des formes de somnambulisme que propose Pinel est tirée, comme il l'indique en note de bas de page, de la thèse que l'étudiant Vernhes soutient en 1805⁴³.

Philippe Pinel est en effet professeur de pathologie interne à l'École de Médecine de Paris, poste qu'il occupe depuis 1795, et même s'il n'apparaît pas dans les jurys des thèses sur le somnambulisme soutenues par Vernhes, Gadon et Guiollot, ces derniers ont suivi ses cours⁴⁴.

Les travaux de ces étudiants reprennent la conception pathologique du somnambulisme exposée par Pinel, tout en la précisant nosologiquement et étiologiquement. En 1821, Louyer-Villermay s'appuie et cite ainsi dans la notice « somnambulisme » du *Dictionnaire Encyclopédique* à la fois Pinel, « et les dissertations de MM. Vernhes, Gadon et Guiollot de Chevaunes, médecins de l'école de Paris, dont les recherches se font lire avec beaucoup d'intérêt⁴⁵ ».

I- LES PRÉDISPOSITIONS ORGANIQUES AU SOMNAMBULISME

Pinel et Vernhes, d'après les observations de somnambulisme qu'ils récoltent chez les auteurs anciens et contemporains, déterminent plusieurs facteurs prédisposant à la pathologie somnambulique : l'âge – adolescent –, les tempéraments – nerveux ou sanguin –, et les prédispositions de l'âme – imagination vive, sensibilité morale extrême. À leur suite, les étudiants médecins essaient d'expliquer et préciser les prédispositions définies par les deux auteurs, tout en y ajoutant pour certains, une réflexion sur la prédisposition de sexe.

Louis Guiollot propose ainsi en 1813 une définition du somnambulisme permettant de comprendre d'un point de vue pathologique les altérations causées par la maladie sur le sommeil naturel, et son incidence plus particulière selon l'âge :

42 Philippe Pinel, *Nosographie Philosophique, ou La méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, Paris, J. A. Brosson, troisième édition, revue, corrigée, augmentée, tome troisième, 1807, p. 138-139.

43 *Ibidem*, p. 139.

44 Pinel préside par ailleurs le jury de deux thèses sur le sommeil, celle de Nicolas-Pierre-Amable Lefebvre en 1811 et de Modeste Lefèvre en 1817. Il fait aussi partie des examinateurs de la soutenance de Pierre Brunet en 1820. La thèse de Vernhes est présidée par le professeur de pathologie médicale Joseph François Bourdier de La Moulière, qui est aussi examinateur de la thèse de Guiollot. Voir Annexe, « Thèses de médecine sur le sommeil (1797-1914)

45 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME », *article cité*, p. 127.

La plupart des nosologistes, en rangeant le somnambulisme parmi les névroses, ont assez fait voir qu'ils pensaient que c'était une maladie nerveuse. Tout, en effet, indique en elle une atteinte profonde portée à la sensibilité ; tout révèle une lésion grave, une perversion de cette propriété. L'analogie que le somnambulisme présente avec la catalepsie confirme encore cette opinion. Enfin les circonstances qui, comme la jeunesse, une constitution nerveuse, des passions vives, en exagérant la sensibilité, prédisposent à cette affection ou même la déterminent, indique d'une manière évidente que cette propriété jouer un grand rôle dans le somnambulisme. D'après tout cela, si nous osions hasarder aussi quelque opinion sur la nature de cette affection, nous pourrions dire que le somnambulisme est une maladie nerveuse, et par conséquent inexplicable dans son essence, qui consiste dans une intervention de la sensibilité, laquelle, en abandonnant plus ou moins complètement nos sens extérieurs paraît se transporter et se concentrer sur le sens intérieur, et le fait jouir d'une activité insolite et désordonnée. La solution de l'accès à lieu par le retour de la sensibilité à son équilibre naturel et sa répartition uniforme dans les organes qui en jouissent⁴⁶.

Suivant la lecture anatomo-pathologique, Guiollot suppose que la lésion somnambulique altère le mécanisme du sommeil naturel, et plus particulièrement les mécanismes d'interruption de la sensibilité qu'il suppose. Le somnambulisme est donc bien une pathologie du sommeil, et évolue tout comme ce dernier en fonction des âges de la vie, suivant le changement de sensibilité du corps vieillissant :

La jeunesse paraît être une des circonstances qui disposent le plus au somnambulisme ; presque tous les sujets des histoires de somnambules, consignées dans les auteurs, sont des individus dans la jeunesse, ou du moins encore dans la virilité. Cette circonstance de l'âge paraît être tellement en rapport avec la cause intime de cette maladie, que les années, en imprimant à la longue une modification particulière à la sensibilité, nous dérobent à son invasion ou amènent la cessation de ses accès ; aussi ne trouve-t-on pas de vieillards atteints de cette affection. Les livres de médecine sont pleins d'observations d'individus qui, sujets au somnambulisme pendant leur jeunesse, en ont été guéris par les seuls progrès de l'âge⁴⁷.

De la même manière, certains tempéraments sont donc logiquement davantage exposés à la pathologie, comme l'expose Louyer-Villermay : « Si les prédominances organiques contribuent à son développement, on doit placer en première ligne celles désignées ordinairement sous le nom de tempérament nerveux, mélancolique, bilieux ou sanguin⁴⁸ ».

En suivant ce raisonnement, l'absence apparente de prédisposition féminine au somnambulisme interroge plusieurs étudiants, dont Vernhes :

On a dit que les femmes y étaient moins sujettes que les hommes, si je m'en rapportais à mes seules observations, je pourrais établir la proposition contraire : mais comme ces assertions générales induisent souvent en erreur, je me contente de regarder la chose comme indéfinie, jusqu'à ce que de nouvelles observations viennent confirmer mes doutes à ce sujet⁴⁹.

Parmi les observations récoltées dans les écrits des médecins antiques et modernes, auxquelles sont ajoutées celles effectuées notamment par Boissier de Sauvages, le somnambulisme masculin

46 Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, ouvrage cité*. Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, ouvrage cité*, p. 13-14.

47 *Ibidem*, p. 32.

48 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME », *article cité*, p.121.

49 M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme, ouvrage cité*, p. 28.

semble en effet dominer la littérature médicale du premier XIX^e siècle. Louyer-Villermay émet une hypothèse sociale pour expliquer cette disparité. Selon lui, les femmes ne sont pas moins prédisposées au somnambulisme, mais la maladie serait cachée par pudeur, et contenue grâce à la surveillance des jeunes filles :

Il est sans doute fort singulier que, de tous les exemples de somnambulisme, dont nous avons fait mention jusqu'ici, un seul appartienne au sexe féminin ; cependant nous connaissons trois observations de somno-vigil sur des jeunes filles, sans compter l'anecdote qui s'est embellie sous la plume ingénieuse des auteurs du joli vaudeville de la *somnambule*. Quel que soit l'empire accordé à la timidité, à la pudeur, il faut sans doute admettre la plus grande surveillance des parens comme une sorte de barrière opposée à la fréquence de cette névrose parmi les jeunes personnes⁵⁰.

Louyer-Villermay essaie de comprendre la dichotomie entre l'observation médicale de la pathologie – principalement masculine –, et la présence voire même la sur-représentation du somnambulisme féminin dans la sphère publique. Nicole Edelman explique en effet qu'au même moment, le développement du magnétisme spectaculaire repose principalement sur « la » somnambule, car « elles sont majoritairement femmes⁵¹ ». Par ailleurs, l'importance du somnambulisme sur la scène médiatique du premier XIX^e siècle inspire également comme nous le verrons les auteurs de comédies de mœurs, à l'image du succès et de la postérité obtenus par la pièce *La Somnambule* que cite Louyer-Villermay dans sa notice médicale⁵².

En 1834, Hippolyte Laurent constate que la question de la sous-représentation médicale des femmes somnambules n'est toujours pas résolue, tout en exprimant lui aussi son scepticisme sur la réalité du phénomène:

Tout ce qu'on sait de bien certain relativement aux causes prédisposantes, c'est que cet état est particulier à la jeunesse, qu'il est moins fréquent dans l'âge adulte, et extrêmement rare dans la vieillesse, qu'il semble quelquefois être héréditaire, et affecte moins souvent le sexe féminin que le nôtre.

Cependant l'extrême sensibilité des femmes et la vivacité de leur imagination porteraient à croire qu'elles doivent y être sujettes que les hommes.

Quant aux causes déterminantes, ce sont presque toujours de fortes contentions d'esprit, des veilles, des méditations, des exercices fatigans et journaliers, toutes ces causes agissant avec beaucoup d'énergie sur les personnes douées d'un tempérament nerveux et sanguin, sur celles qui ont une imagination vive, une sensibilité morale extrême. Quelquefois aussi il y a une prédisposition inconnue, et qu'on ne peut rapporter à aucune cause⁵³.

Outre les prédispositions organiques au somnambulisme, Laurent identifie également – reprenant ici Boissier de Sauvages – des « causes déterminantes » au somnambulisme relevant de mauvaises habitudes de vie. Il reconnaît néanmoins que ni les tempéraments, ni la faiblesse morale ne permettent à eux seuls de circonscrire l'ensemble de la pathologie somnambulique.

50 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME », *article cité*, p. 121.

51 Nicole Edelman, *Voyantes, Guérisseuses et visionnaires en France, ouvrage cité*, p. 8.

52 Voir *infra*, « – Les succès des Somnambules sur les planches ».

53 Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, ouvrage cité*, p. 11.

II- LES CAUSALITÉS DU SOMNAMBULISME : DÉTERMINANTES OU IDIOPATHIQUES, VICIEUSES OU PAISIBLES, PASSIONNELLES OU LÉSIONNELLES.

Les lectures nosologiques pèchent ainsi devant la multiplicité causale du somnambulisme, qui va donner lieu à plusieurs essais de divisions de la maladie.

En 1805, Vernhes – imité ensuite par Pinel – distingue comme nous l’avons vu différentes classes de somnambulisme en fonction des actions que les patients effectuent durant la crise somnambulique. Pour lui, les causes de la maladie sont similaires à celles des dysfonctionnements volontaires du sommeil : elles sont avant tout morales et imputables à des mauvaises habitudes de vie :

L’usage des boissons fermentées, généreuses, alcooliques et d’autres liqueurs qui portent au cerveau, a quelquefois déterminé des accès de cette maladie : mais les causes qui influent d’avantage, et d’une manière plus évidente sur ces phénomènes, ce sont les méditations profondes, les fortes contentions d’esprit, les veilles prolongées outre mesure, des affections morales vives éprouvées dans la journée. Enfin, il est des somnambules chez lesquels on ne pourrait reconnaître aucune de ces causes⁵⁴.

Intégrée nosologiquement au rang des maladies mentales, la sémiologie du somnambulisme intègre donc au même titre que l’aliénation mentale, au rang de ses causes prédisposantes, la modification violente des « passions de l’âme » – une des choses non-naturelles de l’hygiène –, et l’excès des veilles prolongées⁵⁵.

En 1808, Victor-Arsène Choquet propose une nouvelle distinction, basée également sur les « déterminations » soit « paisibles », soit « vicieuses » qui peuvent causer la maladie :

[Le somnambulisme] consiste dans des déterminations paisibles dirigées par l’exaltation de l’imagination jointe au jugement, ou dans des déterminations vicieuses qui ne sont nullement réfléchies, et alors le somnambulisme est une véritable folie sans ou avec délire.

Les auteurs ont autant reconnu d’espèces de somnambulisme que les somnambules ont exécuté d’actions différentes ; mais je crois qu’on peut rapporter cette névrose des fonctions de l’encéphale à deux genres bien distincts : dans le premier, le malade exécute toutes les actions auxquelles il est accoutumé pendant la veille ; ainsi, il tient des discours suivis, répond aux questions qu’on lui fait, divulgue ses secrets, marche, compose, écrit et souvent l’exaltation de son imagination lui fait retrouver un surcroît de facultés [...].

Dans le second genre, il y a dérangement total des facultés intellectuelles[...]. On s’étonnera peu du succès avec lequel ces derniers exécutent ordinairement ces actions périlleuses, si on considère qu’ils y voient parfaitement, malgré qu’on en ait dit, et qu’ils ne jouissent ni de la réflexion, ni du jugement, qui en les rendant peureux, les exposeraient beaucoup en pareilles circonstances : il y aurait en effet de grands dangers à rappeler à eux-mêmes les somnambules ainsi en action⁵⁶.

54 M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme*, ouvrage cité, p. 28-29.

55 Laurence Guignard, *Juger la Folie*, Paris, PUF, 2010, p. 179-181.

56 Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou sommeil considéré dans l’état de santé et de maladie*, ouvrage cité, p. 41-42.

Le premier genre, peut être provoqué de manière volontaire comme les dysfonctionnements du sommeil. La même année, Sylvain Gadon utilise ainsi le « trouble nerveux » somnambulique pour appuyer les conséquences physiologique d'une mauvaise vie :

Nous ne terminerions pas si nous voulions rapporter ici la foule d'observations que l'on cite sur le trouble nerveux dont il s'agit ; mais sans multiplier les citations sur des faits dont le nombre est très utile pour prouver l'existence et la nature de l'affection, répétons ici ce que nous avons déjà dit dans le courant de cette dissertation, que le sommeil est une preuve très positive des rapports du moral et du physique, mais que les songes et le somnambulisme prouvent encore, et sans réplique, non-seulement ces rapports, mais aussi que nos actions, pendant la veille peuvent être indépendantes de notre volonté, ou plutôt que celle-ci nait toujours de la réaction, nous osons dire machinale de nos organes⁵⁷.

Le second genre reste quant à lui d'origine inconnu. Les causalités hygiéniques tendent néanmoins à perdre de leur importance également dans la compréhension des maladies du sommeil, et à disparaître progressivement. Cinq ans plus tard, Louis Guiollot propose ainsi une division davantage pathologique qu'hygiéniste du phénomène :

Voici la division qui nous a parue la plus simple et la plus complète : nous partageons tous les somnambules en deux classes : dans la première, sont rangés ceux chez lesquels une disposition spéciale de l'économie, une idiosyncrasie particulière suffit seule pour donner lieu aux accès, lorsque d'ailleurs, quelques circonstances de saisons, de régime, etc. coïncident avec elle.

La seconde classe renferme les somnambules chez lesquels la disposition organique au somnambulisme existant à un bien moindre degré, ou se trouvant instantanément développée pour quelque cause, a besoin néanmoins, pour donner naissance à un accès, de se trouver secondée par une affection vive de l'âme qui occupe fortement l'imagination du malade.[...]

Dans les premiers, la maladie ne peut guère disparaître que par une modification profonde imprimée à tout le système sensitif ; dans les autres, au contraire, la cessation de la passion amène presque toujours la solution de la maladie⁵⁸.

Pour les deux classes de somnambules, il rejette alors toute causalité « déterminante » :

Il ne paraît pas du reste que ce soit dans le tempérament, c'est-à-dire dans la prédominance d'un système d'organe dans l'économie que réside la source intime de cette maladie. Lorsqu'elle se trouve liée secrètement à la constitution comme dans les somnambules de la première classe, elle paraît plutôt dépendre d'une disposition organique inconnue, d'une idiosyncrasie spéciale qu'il est impossible de signaler et de reconnaître. Ce qui porterait encore à croire que la cause de cette affection tient à certaines qualités innées et latentes de notre organisation, c'est qu'elle se transmet quelquefois par la génération, et devient comme un héritage de famille. [...] Comme une disposition organique secrète est, pour les somnambules de la première classe, la source de leur affection, de même les passions vives de l'âme, se trouvant réunies avec certaines conditions de l'économie, suffisent pour déterminer une invasion plus ou moins brusque de cette maladie, et produire notre seconde sorte de somnambulisme⁵⁹.

Selon Guiollot, ni les régimes de vie, ni les tempéraments ne peuvent constituer les causes premières du somnambulisme, qui sont plutôt à aller chercher du côté des transmissions héréditaires, et d'une lésion particulière de l'organisme. Une dizaine d'années plus tard, Hippolyte

57 Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou sommeil considéré dans l'état de santé et de maladie*, ouvrage cité, p. 33.

58 Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme*, ouvrage cité, p. 14-15.

59 *Ibidem*, p. 32-33.

Laurent fait lui aussi transparaître une compréhension davantage anatomo-pathologique de la maladie, tout en reconnaissant que dans le cas du somnambulisme, l'analyse post-mortem ne peut permettre d'en révéler les origines:

Est-il besoin de dire ici que l'anatomie pathologique ne nous a rien appris sur l'espèce de lésion qui constitue cette maladie ? On n'a pas eu occasion de se livrer à cette étude, la science ne possédant aucun exemple de terminaison funeste par le seul fait de cette maladie : le petit nombre de ceux qui succombent périssent à la suite d'accidents survenus pendant le cours des accès, accidents qui doivent déterminer dans le cerveau de graves lésions qu'on ne peut considérer comme étant la cause du somnambulisme. Il en est, au reste, de cette affection comme de plusieurs autres du système nerveux, sur lesquelles les recherches d'anatomie pathologique ne nous ont pas beaucoup éclairés, et tout porte à croire que si, dans la maladie qui nous occupe, des cas d'autopsie se fussent présentés, on n'eût rien pu trouver qui rendît compte d'un état pathologique aussi extraordinaire⁶⁰.

Comme pour une grande partie des maladies nerveuses et cérébrales, la connaissance des causes du somnambulisme ne peut alors qu'être déductive:

Ainsi, l'on voit par ce qui précède que le cerveau est le seul organe qui agit primitivement dans le somnambulisme ; et, au milieu de toutes les idées plus ou moins fausses, plus ou moins fantasques, émises sur la nature de cette maladie, on peut voir qu'en général tous les auteurs s'accordent à en placer le siège primitif dans le cerveau, chacun d'eux expliquant à sa manière les lésions ou les modifications que cet organe peut avoir subies. [...] Pour nous, le somnambulisme est une névrose du système nerveux, qui doit nécessairement consister dans une modification des parties du cerveau qui président à l'imagination, à la mémoire et aux mouvements⁶¹.

Les traitements proposés par les pathologistes découlent des causalités retenues pour les différentes formes de somnambulisme. L'évolution des compréhensions causales amènent dans un premier temps les médecins à nuancer les propositions curatives établies durant les siècles précédents, s'opposant notamment à la préconisation jusqu'alors établie de réveiller le malade – souvent brutalement – durant la crise. Selon Vernhes, « tout le monde sait » qu'on peut faire cesser l'accès « en réveillant le somnambule par des impressions fortes », et notamment par « la flagellation, l'aspersion d'eau froide, les fortes commotions » et « tout ce qui peut, en produisant une forte impression déterminer le réveil subit ». Si cette méthode peut peut-être convenir à certaines formes de somnambulisme, elle est fortement contraindiquée pour celles « qui doivent leur maladie à des veilles prolongées, à des méditations profondes, à des affections morales très-vives ou à d'autres causes connues qui donnent immédiatement plus d'énergie aux fonctions cérébrales⁶² ». Guiollot développe davantage sur les conséquences d'un réveil brusque, notamment pour ce second type de somnambulisme :

60 Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, ouvrage cité*, p. 20.

61 *Ibidem*, p. 8-9.

62 M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme, ouvrage cité*, p. 33.

D'abord, on ne doit jamais se servir [de ce moyen] que dans les cas où le malade n'est exposé, par sa situation, à aucun danger, car la surprise et l'effroi l'y feraient infailliblement succomber ; en outre, il est des individus chez lesquels la honte et la terreur qu'accompagnent ces réveils subits déterminent des convulsions et d'autres accidents nerveux. Mais c'est surtout pour les somnambules de la seconde série, dont l'affection dépend du développement d'une passion vive, qu'il faut bien se garder de l'employer ; leur sensibilité, déjà exaltée, ne ferait que s'exaspérer par cette manœuvre perturbatrice. Il faut se borner à faire cesser leurs accès sans produire un réveil brusque, leur guérison radicale de dépendant que de la cessation du sentiment trop vif qui les occupe⁶³.

De la même manière, Hippolyte Laurent met en garde sur ce moyen qui « n'est peut-être pas sans danger » et pourrait causer « des convulsions, l'épilepsie [...] ainsi que la suppression des menstrues chez une femme qui se trouverait à cette époque »⁶⁴.

Le premier genre de somnambulisme, relevant de prédispositions morales déterminantes « volontaires », puis d'une exacerbation de la sensibilité, et enfin selon Guiollot de l'exaltation des passions de l'âme, demande en effet un traitement reposant principalement sur les dispositions de l'hygiène :

Quand au traitement actif de cette maladie singulière, on peut dire que l'art se trouve dans une triste impuissance de moyen curatifs à lui opposer. La médecine rationnelle peut seule fournir les indications les plus utiles à remplir. Ces indications ont d'abord leur sources dans les principaux objets de l'hygiène. D'abord, le changement de climat pourrait-être un moyen de guérison, si le somnambulisme était dû à une excessive sensibilité, liée à la chaleur de la contrée que le malade habiterait. [...] Les fortes contentions d'esprit, les veilles prolongées doivent être évitées par les malades avec le plus grand soin ; l'augmentation et la dépravation de la sensibilité qu'elles entraînent avec elles, contribuent à rapprocher et à prolonger leurs accès [...]. Les moyens propres à calmer les impressions trop vives de l'âme sont le principal instrument de guérison à employer pour les somnambules de la seconde série. S'emparer de leur confiance, ramener le courage et la sérénité dans leur coeur abattu ou ulcéré ; tel est le principal objet du médecin. Quand on s'aperçoit que leur affection dépend de certaines occupations, telles que la musique, la poésie, la composition, etc., auxquelles ils se livrent avec fureur, et qui sont pour eux de véritables passions, il faut les en détourner par des distractions agréables leur inspirer du goût pour de nouvelles études, les faire voyager, etc⁶⁵.

Les médecins reconnaissent pour la plupart que c'est le seul traitement que peut offrir l'art, et ce malgré les déductions causales permises par la pensée anatomo-pathologique. En 1834, Hippolyte Laurent doit convenir, tout comme Boissier de Sauvages un demi-siècle auparavant, qu'« après avoir indiqué les causes de cette maladie, et de leur connaissance avoir déduit les moyens propres à la prévenir », si la maladie « est héréditaire, sa guérison est difficile⁶⁶ ».

Les étudiants-médecins évoquent également, et de manière contrastée, la possibilité d'un traitement par l'électricité, en référant à une observation menée par les docteurs Pigatti et Reghellini, et reportée au milieu du XVIII^e siècle dans le *Journal Encyclopédique*⁶⁷. Elle concernerait selon Guiollot le somnambule *Negretti* – qu'il identifie comme un des valets du mathématicien,

63 Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme*, ouvrage cité, p. 40-41.

64 Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel*, ouvrage cité, p. 22.

65 Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme*, ouvrage cité, p. 36-37.

66 Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel*, ouvrage cité, p. 21.

philosophe et astronome Pierre Gassendi⁶⁸. Afin d'interrompre le mal, son maître « qui s'occupait de physique » aurait tenté avec succès un traitement consistant « à le soumettre à l'action de l'électricité »⁶⁹. Si ce traitement est pris en compte avec un certain enthousiasme par les étudiants Guiollot et Laurent, qui évoquent un moyen « employé encore très rarement⁷⁰ », il est accueilli avec scepticisme par Louyer-Villermay qui n'y voit qu'un procédé « proposé dans la nouveauté » comme « une panacée universelle⁷¹ ».

Nous n'avons ainsi retrouvé aucune mention d'utilisation de l'électricité dans les observations de somnambulisme naturel rapportées dans la littérature médicale du premier XIX^e siècle, la thérapeutique proposée reposant toujours soit sur le réveil du somnambule durant la crise, soit sur les moyens de l'hygiène.

En 1828 par exemple, les docteurs Forget et Laurand⁷² rapportent dans les *Archives générales de médecine* un cas de somnambulisme dans lequel ils usent de manière combinée des deux traitements. L'observation concerne « M^{elle} El..., âgée de 18 ans, de constitution délicate, « avec prédominance des systèmes lymphatiques et nerveux » :

D'après l'avis du Dr Laurand, on ne la laissa pas effectuer ses tentatives de se lever, et on eut soin de la réveiller doucement en lui passant les barbes d'une plume sur les lèvres. On recommanda d'avoir pour elle les plus grands égards, de lui prodiguer toutes les consolations possibles, de lui procurer des distractions, de flatter ses désirs, d'entretenir ses espérances. Enfin, on tacha de dissiper les impressions morales, tandis qu'on entretenait la liberté du ventre au moyen de tisanes laxatives, qu'on favorisait les digestions en ne donnant que des aliments légers. On supprima le repas du soir ; quelques bains tièdes et des quarts de lavement, avec la décoction de racine de valériane, complétèrent le traitement, et le somnambulisme cessa quinze ou vingt jours après celui où l'on s'en aperçut. Depuis quatre mois, Melle El. Jouit d'un sommeil tranquille⁷³.

67 [Anonyme], « Suite des singularités concernant les Somnambules », *Journal Encyclopédique*, Bouillon, Imprimerie du journal, juillet 1762, tome V, deuxième partie, p. 18-34. L'article rédigé de manière anonyme rapporte les observations de Pigatti et Reghellini, parle de Negretti, mais ne mentionne pas de traitement par électricité.

68 C'est ce qu'affirme Albert Lemoine dans *Du sommeil et du somnambulisme au point de vue psychologique*. Le *Journal Encyclopédique* mentionne néanmoins que Jean-Baptiste Negretti est « domestique du Marquis Louis Sale ». Il semble ici que plusieurs observations de somnambulisme aient été mélangées, une rapportée par Gassendi dans ses *Physicæ*, sect. III, L. VIII, c. 6, concernant son valet, et celle de Negretti rapporté dans le *Journal Encyclopédique*. Albert Lemoine, *Du sommeil au point de vue physiologique et psychologique*, Paris, Baillièrre, 1855, p. 266. « Suite des singularités concernant les Somnambules », *Journal encyclopédique*, juillet 1762, p. 80-91. p. 22.

69 Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, ouvrage cité*, p. 22-23.

70 Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, ouvrage cité*, Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, ouvrage cité*, p. 38.

71 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME », *article cité*, Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME », *article cité*, p. 127.

72 Charles-Polydore Forget (1800-1861) est chirurgien de la marine au port de Rochefort. En 1828, il soutient sa thèse de médecine à Paris, puis devient professeur de clinique interne à l'école de Strasbourg. Antoine Laurand (?- 1827) est lui aussi Rochefort, chirurgien militaire à Rochefort de 1821 à 1827. « Forget (Charles Polydore) dans Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, série 4, tome 4, Paris, Masson, 1879. D'après « Antoine Laurand », *Papiers scientifiques de Jacques Léonard*, Bibliothèque numérique *Medica*, Université Paris Cité, en ligne.

Considérant que la pathologie n'est pas en elle-même dangereuse⁷⁴, le médecin peut également se voir réduit à limiter les dangers de la crise en isolant le ou la somnambule, et ce, en attendant que le vieillissement ne rétablisse l'équilibre sensitif et voit la cessation des épisodes, comme le suggère Louyer-Villermay :

Il importe que ces malades soient surveillés, surtout dans le commencement de la nuit ; qu'il y ait de la lumière dans leur chambre, et qu'on les réveille, mais doucement, dès le début de leur accès. Si l'on ne peut placer personne près d'eux, on ferme à clef les fenêtres et les portes de leur chambre après en avoir retiré les armes et tout autre objet susceptible d'occasionner les accidens. [...] Ne savons-nous pas d'ailleurs que cette névrose s'affaiblit presque toujours avec l'âge, et guérit spontanément au bout d'un temps plus ou moins long⁷⁵.

Si la thérapeutique du somnambulisme reste lacunaire, la distinction pathologique et causale de deux principales formes de somnambulisme, permet également – et surtout – d'explicitier l'extraordinaire quelquefois attribué à ces maladies, en lui donnant une cause rationnelle, médicale et pathologique.

III- DÉFAIRE LE MERVEILLEUX DU PATHOLOGIQUE

La relecture pathologique du somnambulisme au prisme de l'anatomo-clinique permet de rationaliser l'extraordinaire associé au somnambulisme, celui des temps antiques et modernes, mais aussi celui mis en avant par les encyclopédistes des Lumières.

Louyer-Villermay explique ainsi que la compréhension du phénomène permet tout d'abord de renverser les croyances établies à l'époque moderne :

Horstius nous apprend que, de son temps, on appelait les somnambules des mal-baptisés ; on supposait que l'omission de quelques paroles sacramentales dans la cérémonie du baptême, déterminait leur maladie. Il s'élève avec force contre une telle absurdité, et paie au même moment tribut aux siècles d'ignorance, puisqu'il suppose aux somnambules un esprit prophétique et l'appui des anges. On les a désignés, à une autre époque, sous le nom de lunatiques ; et c'est pour le coup qu'ils étaient mal baptisés, car il est peu rationnel de croire que l'influence de la lune puisse occasionner un pareil désordre. De ce que les accès se manifestaient la nuit, on a conclu trop légèrement qu'ils étaient produite ou modifiés par cet astre⁷⁶.

73 Dr Forget et Laurand, « Somnambulisme naturel », *Archives générales de médecine*, sixième année, tome XVIII, Paris, Béchét jeune, septembre 1828, p. 89-91, p. 91.

74 Vernhes ne range ainsi pas le somnambulisme au rang des maladies graves : « Le somnambulisme, sans être en lui même une maladie grave, puisqu'il ne produit pas d'altération bien sensible sur la santé, mérite cependant qu'on ne néglige aucun des moyens propres à le guérir, à cause des dangers auxquels il expose, pendant les accès, ceux qui en sont atteints ». Laurent rappelle lui aussi que le somnambulisme « n'a de suites mortelles et dangereuses que par les accidens auxquels il expose ceux qui y sont sujets ». M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme, ouvrage cité*, p. 35 et Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, ouvrage cité*, p. 20. Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, ouvrage cité*, p. 20.

75 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME », *article cité*, p. 126-127.

76 *Ibidem*, p. 122.

Alors même qu'il avait pour but de démontrer par la science le mal-fondé d'une superstition, le médecin de l'Université de Helmstedt Jacob Horstius (1537-1600) la remplaçait par une nouvelle. En 1805, Vernhes explique en effet que l'observation ne permet « par aucun fait concluant à admettre que les phases lunaires aient quelque influence sur la production de cette maladie », et que « la précaution de garantir les somnambules des rayons de la lune est au moins inutile⁷⁷ ». Ces croyances sont néanmoins réfutées rapidement, et en 1829, Adolphe-Louis Chouippe estime que « de semblables absurdités sont portées depuis longtemps à leur juste valeur⁷⁸ ».

La définition pathologique du somnambulisme semble également se faire en réponse à l'extraordinaire du phénomène mis sur le devant de la scène savante par les observations qui se multiplient au cours du XVIII^e siècle, et entériné par l'article que leur consacre *l'Encyclopédie*⁷⁹. *Le Journal de l'encyclopédie* fait tout d'abord paraître en juillet 1762 un article anonyme sur les « singularités étonnantes concernant les Somnambules » regroupant diverses observations du phénomène qui selon les auteurs, ne sauraient être complètement expliquées par la philosophie des songes ou la physiologie des rêves :

Tout ce qui concerne la liaison de l'ame avec le corps en général, & les effets de l'imagination en particulier, est curieux & interessant. Mais il n'y a presque rien dans toutes ces matières qui fournisse des phénomènes aussi singuliers & aussi variés que l'état des Somnambules. Il tient sans contredit à celui des Songeurs. Quelque degrés de vivacité transforment un songe ordinaire dans l'état où sont ceux qui parlent, & agissent sans être éveillés. Nous ne recherchons pas ici ce qui peut déterminer le corps & l'ame à de semblables situations : leur explication est aisée sous un certain point de vûe ; mais sous une autre elle ne sera jamais suffisante, ou complete, parce que certaines circonstances particulières des faits qu'on rapporte sur ce sujet, ne sauroient être assujetties aux solutions ordinaires. Il semble donc que ce soit ici un de ces cas très-fréquens en Physique, où il ne s'agit encore que de rassembler des observations, sans penser à bâtir des hypothèses. Nous allons suivre cette route ; mais nous avouons que, malgré les garants des faits qui vont être rapportés, il y en a qui nous paroissent impossibles & incroyables. On ne sauroit cependant s'empêcher de les faire connoître, puisqu'ils se trouvent consignés par des Auteurs graves dans des ouvrages où ils n'ont pas eu dessein de mettre des fictions⁸⁰.

Trois ans plus tard, le tome XV de *l'Encyclopédie* paraît, et propose l'article « Somnambule, & Somnambulisme » rédigé par Menuret de Chambaud, qui conforte une lecture extraordinaire du phénomène encore impossible à expliciter du point de vue de la médecine⁸¹ :

77 M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme, ouvrage cité*, p. 36.

78 Adolphe-Louis Chouippe, *Dissertation sur le sommeil, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 29 avril 1829 pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot le jeune, 1829, p. 18.

79 Voir à ce sujet, notamment Sasha Handley, « Sleepwalking, Subjectivity and the Nervous Body in Eighteenth-Century Britain », *Journal for Eighteenth-Century Studies*, vol. 35, n°3, 2012, p. 305-323 ; p. 305-306. Guy Pomiers, « Le somnambulisme. Un problème philosophique » dans *Dix-huitième siècle*, 1978, n°10 « Qu'est-ce que les Lumières », p. 299-318.

80 [Anonyme], « Singularités étonnantes concernans les somnambules », *Journal Encyclopédique*, Bouillon, Imprimerie du journal, juillet 1762, tome V, première partie, p. 80-91.

81 Jean-Joseph Menuret de Chambaud (1739-1815), effectue ses études de médecine à l'université de Montpellier, où il est reçu docteur en 1757 en soutenant une thèse sur la question de la génération. Il poursuit sa formation à la Maison de la Miséricorde de Montpellier, puis dans les hôpitaux parisiens, à l'Hôtel Dieu et à l'hôpital de la Charité. Il rédige environ quatre-vingt-dix articles médicaux, rejoignant la liste des auteurs de

Les variétés [du somnambulisme] naissent de la diversité d'actions, & sont en conséquence aussi multipliées que les actions dont les hommes sont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire ; elles n'ont d'autres bornes que celles du possible, & encore ce qui paroît impossible à l'homme éveillé, ne l'est point quelquefois pour le *somnambule* ; son imagination échauffée dirige seule & facilite ses mouvemens. [...]

Quoiqu'il soit très-facile de reconnoître le *somnambulisme* par les faits incontestables que nous avons détaillées, il n'est pas aisé d'en découvrir la cause & le mécanisme ; l'étymologie de cette maladie est un écueil funeste à tous ces faiseurs d'hypothèses, à tous ces demi-savans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne sauroient imaginer que la nature ait des mystères impénétrables à leur sagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal assurée, ne peut s'étendre jusqu'aux bornes très voisines de leur horizon⁸².

Menuret, en reconnaissant une part d'inexplicable au phénomène participe, tout en s'en défendant, à en entretenir la part de merveilleux – argument qui sera utilisé comme nous l'avons vu quelques années plus tard par les partisans du magnétisme.

Les études pathologiques du début du XIX^e siècle entendent expliquer cet « impossible » et ce « surprenant », afin de démystifier la maladie. Sylvain Gadon conclut ainsi son travail sur le somnambulisme en affirmant que l'étude médicale « nous explique d'une manière bien simple et bien judicieuse le phénomène du somnambulisme, et détruit tout le merveilleux à l'aide duquel on a voulu, pendant si longtemps, trouver la cause de cette disposition particulière à quelques individus⁸³ ». De la même manière, la lecture physio-pathologique de la maladie permet « facilement l'explication naturelle de tous les phénomènes extraordinaires auxquels se livrent les somnambules⁸⁴ ». En offrant une explication médicale et rationnelle aux deux formes observées du somnambulisme celle dans laquelle le somnambule répète des actes quotidiens, mais aussi celle dans laquelle il accomplit des actions qu'il ne saurait reproduire à l'état de veille, les travaux pathologiques se proposent ainsi de démystifier ces observations médicales surprenantes et qui semblent singulières.

Ces propositions de rationalisation pathologique du somnambulisme s'insèrent également et à leur tour dans les débats provoqués par l'affirmation progressive du magnétisme animal⁸⁵. Dans la cinquième édition de sa *Nosographie Philosophique*, publiée en 1813, Pinel introduit ainsi un passage prudent sur le phénomène en plein essor, le condamnant à demi-mots et l'amalgamant avec le mesmérisme :

l'ouvrage à partir du tome VIII. D'après Lucien Derainne, « Jean-Joseph Menuret de Chambaud », notice biographique de l'Édition Numérique Collaborative et Critique de l'*Encyclopédie* (1751-1772) (ENCCRE), disponible en ligne.

82 Jean-Joseph Menuret de Chambaud, « SOMNAMBULE, & SOMNAMBULISME », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome Quinzième, Neufchâtel, Samuel Faulche et Cie, 1765, p. 340-342. Édition Numérique Collaborative et Critique de l'*Encyclopédie* (ENCCRE) accessible en ligne.

83 Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme, ouvrage cité*, 1808, p. 18.

84 Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, ouvrage cité*, p. 30.

85 Voir *Supra*, chapitre 4, III.

Il convient de joindre ici quelques réflexions sur le somnambulisme provoqué par le magnétisme, et sur lequel M. Chastenet de Puységur a insisté particulièrement [...]. Mais je dois faire remarquer que dans un ouvrage tel que ma Nosographie, destiné surtout à imprimer une direction sévère aux études médicales, et à décrire simplement l'histoire particulière de chaque maladie, d'après ses caractères extérieurs et manifestés par des impressions faites sur les sens, je dois être d'une réserve extrême, et m'en tenir seulement aux résultats des faits le plus universellement admis. Quoique je sois donc toujours porté à applaudir au zèle et à la sagacité que M. Puységur met dans ses recherches sur le somnambulisme, soit naturel, soit magnétique, il me permettra de suspendre encore mon jugement, surtout sur certaines circonstances qui accompagnent le somnambulisme magnétique, et qui portent un caractère de merveilleux très propre à inspirer de la défiance. [...] Loin qu'on doive chercher à éviter le choc des opinions, on doit le regarder comme le moyen le plus sûr de conduire à la vérité et de faire disparaître l'erreur : si donc on veut connaître des observations et des expériences faites avec impartialité, dans l'intention de s'assurer de la réalité et des véritables caractères du magnétisme, on doit d'abord consulter les rapports qui parurent dans le temps où M. Deslon magnétisoit en France. Les commissaires nommés alors vérifièrent que les manœuvres du magnétisme animal produisent des effets réels qui dépendent, non d'un principe particulier, mais des attouchemens, de l'imagination et de l'imitation⁸⁶.

Tout comme pour le sommeil, la définition du somnambulisme naturel ne permet pourtant pas de réfuter avec certitude le somnambulisme magnétique. En 1834-1835 en plein coeur des débats qui secouent la faculté de Médecine sur la question, l'étudiant Hippolyte Laurent peut reléguer le magnétisme animal « à une affaire de mode », et son camarade Hyacinthe-Edouard Lebrument soutenir une thèse consacrée au somnambulisme naturel et artificiel, se positionnant en faveur de ce dernier⁸⁷. L'attention accrue portée au sommeil et au somnambulisme modifie également la lecture hygiénique et morale de l'insomnie, portant l'intérêt des pathologistes sur ce trouble du sommeil.

B) L'INSOMNIE

Gaspard Aebischer a en partie retracé dans sa thèse d'histoire de la médecine les principales étapes de l'essentialisation de la pathologie insomniaque dans les discours médicaux du second XIX^e siècle, comme résultant notamment des recherches de la physiologie et de la pathologie expérimentale menées à partir des années 1850, puis de sa prise en charge par les spécialistes des maladies mentales et nerveuses⁸⁸. Nous aimerions ici mettre en lumière la manière dont la pathologisation de l'insomnie identifiée par Gaspard Aebischer se fait dès le premier XIX^e siècle, dans la continuité des physiologies du sommeil. La définition pathologique de la privation de sommeil intègre également, tout en les infléchissant en retour, les discours de pathologisation des

86 Philippe Pinel, *Nosographie Philosophique, ou La méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, Paris, J.A. Brosson, cinquième édition revue, corrigée et augmentée, tome troisième, 1813, p. 146-147. Passage reproduit à l'identique dans la sixième et dernière édition de 1818.

87 Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, ouvrage cité*, p. 18. Hyacinthe-Edouard Lebrument, *Quelques observations de somnambulisme naturel et de somnambulisme artificiel, ouvrage cité*.

88 Gaspard Aebischer, *De la veille à l'insomnie : une histoire des nuits sans sommeil au 19^e siècle*, Thèse de doctorat d'histoire de la médecine sous la supervision du Dr. Philip Rieder et du Prof. Arnaud Perrier, Université de Genève, 2018.

veilleurs nocturnes – extraordinaires et ordinaires – dans la compréhension et l'expression de ses causalités.

I- UNE PATHOLOGISATION PHYSIOLOGIQUE DU SOMMEIL

La pathologisation de l'insomnie au cours du XIX^e siècle et son étiologie découlent en effet directement de la redéfinition physiologique du sommeil. En passant de l'hygiène à la physiologie, la privation de sommeil ne devient plus seulement un révélateur symptomatique d'un dysfonctionnement plus grave du corps humain créé par un déséquilibre ou une pathologie tierce, mais l'expression première du dysfonctionnement d'une fonction essentielle de la vie animale.

En 1805, alors qu'il essaie de définir le somnambulisme comme une pathologie particulière du sommeil, l'étudiant Vernhes s'appuie ainsi directement sur la définition de l'insomnie :

C'est ce qu'on nomme le sommeil général, qui est, comme le dit *Bichat*, « l'ensemble des sommeils particuliers. »

Quelques faits ne suffisent point pour détruire une loi aussi constante que l'intermittence d'action dont nous parlons ; il est bon cependant d'en faire mention ; et parmi les insomnies prolongées dont on parle, il n'en est point de plus remarquable que celle dont l'histoire est insérée dans *Montuus* [...]. Il y est question d'une femme qui a demeuré 35 ans sans dormir, et sans que sa santé en parût altérée. Il est difficile de croire à un pareil fait, sans admettre que l'intermittence a eu lieu d'une manière successive pour toutes les fonctions de la vie animale [...]. Il y a donc quelquefois des insomnies générales ; et ici le mot *insomnie* ne doit s'appliquer qu'à cette continuité d'action des organes, pendant le temps même ordinairement marqué par leur sommeil. Eh bien ! Il y a aussi des insomnies partielles⁸⁹.

Afin d'expliquer la nature pathologique et non physiologique du somnambulisme, Vernhes s'appuie ainsi sur Bichat pour le définir non pas comme un *sommeil* partiel – physiologique – mais une *insomnie* partielle – pathologique⁹⁰. Vernhes décrit bien en effet dans sa thèse une forme d'insomnie malade « générale », qui ne peut se comprendre que comme un dysfonctionnement du sommeil.

De la même manière, lorsque l'étudiant Narcisse Lussaud choisit de consacrer en 1824 sa thèse de doctorat à l'agrypnie – autre nom médical de l'insomnie⁹¹ – il en donne là encore une lecture pathologique déduite des travaux physiologiques :

L'agrypnie est un état dans lequel il y a activité des sensations internes et externes, état qui se prolonge seulement d'une manière immodérée, ou bien qui persiste d'une manière continue. Elle est *volontaire* ou *involontaire*. Dans le premier cas, elle dépend d'une activité extraordinaire des organes sensoriaux et d'une augmentation proportionnée des mouvemens vitaux ; dans le second cas, elle dépend d'une excitation immédiate ou médiata du cerveau par une cause morbide⁹².

89 M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme, ouvrage cité*, p. 7- 8.

90 C'est nous qui soulignons.

91 Voir *Supra*, Partie 1, Introduction.

92 La thèse de Lussaud est d'ailleurs présidée par Anthelme Richerand – professeur de pathologie externe, qui s'est également illustré par la publication en 1801 de *Nouveaux éléments de physiologie*. Narcisse Lussaud, *De l'agrypnie considérée comme cause et comme effet des maladies, thèse présentée et soutenue à la Faculté*

À première vue, Lussaud propose ici une lecture classique de l'insomnie « considérée comme cause ou effet des maladies », distinguant la privation de sommeil « *volontaire* » susceptible de déclencher des maladies plus ou moins graves, de l'agrypnie « *involontaire* » constituant un symptôme pouvant éclairer la sémiologie pathologique. À partir de la lecture physiologique sur laquelle il appuie son argument étiologique, Lussaud effectue néanmoins un décalage intéressant, lui permettant de préciser sa conception de l'insomnie comme une pathologie à part-entière.

La veille et le sommeil naturel ne relèvent alors plus de l'hygiène, mais du bon fonctionnement de la vie animale. Leur altération n'est plus envisagée comme susceptible de provoquer la pathologie, mais comme l'état pathologique lui-même : « L'agrypnie proprement dite » est ainsi définie par Lussaud comme un « état de veille non naturel⁹³ ».

Comme toutes les maladies, elle peut alors être causée par une mauvaise hygiène, un déséquilibre des « choses non-naturelles » dont le sommeil ne fait plus partie⁹⁴ :

Les causes qui déterminent l'agrypnie sont ou *morales* ou *physiques*. Les premières sont les passions et certaines affections de l'âme. [...] Les causes physiques sont les suivantes : l'ingestion dans l'estomac de substances indigestes, le café et les spiritueux pris en petite quantité, l'accumulation d'électricité, l'été, l'air chaud et sec, une lumière vive, la faim, la soif, le repos parfait, les fatigues excessives, le défaut de certaines impressions accoutumées, un régime trop échauffant, l'âge, certains insectes, certaines souffrances de l'âme occasionnées par le souvenir de quelques scènes effrayantes⁹⁵.

On retrouve donc bien les choses « non-naturelles » de l'hygiène : la qualité de l'air, les aliments et les boissons, le mouvement et le repos, les passions de l'âme. Ces dernières qui déterminent les causes morales de la pathologie insomniacque font l'objet d'un développement plus important, au rang desquels on retrouve les privations de sommeil des veilleurs exceptionnels :

Les principales passions et affections de l'âme qui peuvent causer l'agrypnie sont les suivantes : Le chagrin [...] L'orgueil, l'envie, l'émulation – Ainsi Thémistocle fut privé du sommeil par les triomphes de Miltiade. La colère, l'ardeur pour l'étude, produisent de semblables effets. Pour ce qui est de cette dernière, on sait qu'elle peut être portée jusqu'à priver de toute espèce de sommeil. On sait ; par exemple, qu'Aristote, lorsqu'il composait pendant la nuit, tenait dans sa main une boule d'airain. S'il venait à s'endormir, cette boule tombait dans un bassin de même métal, et le réveillait. L'amour est aussi une cause puissante d'agrypnie [...] L'inquiétude, l'agitation de l'esprit⁹⁶.

Rappelons comme nous l'avons déjà évoqué, qu'au même moment, les passions de l'âme intègrent également la sémiologie des maladies mentales.

de médecine de Paris le 28 décembre 1824, p. 5-6. Anthelme Richerand, Nouveaux éléments de Physiologie, Paris, Crapart, Caille et Ravier, 1801.

93 *Ibidem*, p. 8.

94 Voir *Supra*, Chapitre 4, I.

95 Narcisse Lussaud, *De l'agrypnie considérés comme cause et comme effet des maladies, ouvrage cité*, p. 9-10.

96 *Ibidem*, p. 9.

La pathologie insomniacque découle bien ici du transfert du sommeil de l'hygiène à la physiologie, ou pour le dire autrement, une mauvaise hygiène de vie est cause du dysfonctionnement physiologique du sommeil, qui provoque la pathologie insomniacque – à l'image des veilles prolongées des travailleurs intellectuels et des génies-veilleurs.

Cinquante ans après Lussaud, l'étudiant parisien Alphonse Mècre qui consacre lui aussi sa thèse inaugurale à l'insomnie ne donne pas une causalité différente :

L'insomnie essentielle ou isolée nous montre bien jusqu'à quel point ce phénomène peut être fatigant ou même pernicieux. On peut l'observer chez un homme d'ailleurs sain, à la suite d'un écart de régime ou d'une infraction quelconque aux règles de l'hygiène, et sont bien rares les personnes qui ne l'ont éprouvé. Le premier effet de l'insomnie est un sentiment de mauvaise humeur et de fatigue, une espèce de pesanteur de tête voisine de la céphalalgie. L'homme se sent amoindri dans ses facultés mentales, parce qu'elles sont obnubilées, dans ses sens, parce qu'ils sont obtus⁹⁷.

La thérapeutique de l'insomnie pathologique « volontaire » découle alors chez Lussaud et ses successeurs du rétablissement d'une bonne hygiène *appliquée au sommeil*, et non plus d'une hygiène *par le sommeil* ⁹⁸ :

Deux moyens se présentent pour le traitement de l'agrypnie : 1° combattre sa cause, 2° l'attaquer elle-même par des remèdes prétendus spécifiques. Le premier moyen est sans contredit le plus rationnel, le plus efficace, le plus salutaire ; je dis plus, le seul qui puisse être employé sans faire naître la crainte de quelque danger. L'agrypnie reconnaît-elle pour cause les passions ou les affections de l'âme, on doit recourir aux moyens moraux. La médecine morale ou l'art de diriger favorablement les dispositions morales de l'homme en les opposant les unes aux autres, est d'une utilité incontestable. [...] Le traitement de l'agrypnie occasionnée par des causes physiques doit varier suivant ces diverses causes. C'est ainsi qu'on devra se mettre à l'abri d'une vive lumière ; qu'on devra modérer la chaleur extérieure par des ventilations, des arrosements fréquents dans les appartemens où l'on voudra se livrer au sommeil. [...] Un régime échauffant est-il la cause de l'agrypnie, il faut le suspendre au plus vite, et substituer aux boissons excitantes dont on fait usage des boissons qui modèrent l'action du coeur, qui ralentissent le cours du sang. Les malades se trouvent bien d'avaler le soir en se couchant un grand verre d'eau, de limonade, d'orgeat ou de petit lait, etc. ces mêmes moyens peuvent convenir quand l'insomnie est le résultat de veilles immodérées et volontaires. Enfin, si ces moyens sont inefficaces, que la cause soit morale ou qu'elle soit physique, on peut recourir aux doux hypnotiques⁹⁹.

Après avoir défini l'étiologie de cette forme pathologique de l'agrypnie, Lussaud en décrit enfin les différentes formes, dont il faut pouvoir définir les symptômes :

1° L'agrypnie peut être continue, très opiniâtre, de manière à ne laisser aucun ou presque repos au corps [...] De semblables agrypnies ont les effets les plus funestes. Le corps et l'esprit sont affaiblis, les fonctions naturelles deviennent languissantes, les viscères s'affectent ; il survient des nausées, des vomissemens ; les fonctions de l'estomac et des intestins sont lésées ; l'appétit est diminué, dépravé ; la séparation des humeurs du sang et du chyle est troublée, les fièvres paraissent, la nutrition elle-même est enrayée, le corps est épuisé par des mouvemens vitaux trop actifs, les solides deviennent roides et privés de leur souplesse accoutumée ; les excréments, et

97 Alphonse Mècre, *De L'insomnie, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 13 juillet 1874*, Paris, Imprimeur de la faculté de médecine, 1874, p. 24.

98 C'est nous qui soulignons.

99 Narcisse Lussaud, *De l'agrypnie considérés comme cause et comme effet des maladies, ouvrage cité*, p. 14-17.

surtout la transpiration étant continuellement augmentées, le corps perd une trop grande quantité d'humeurs et est exténué [...]

2° L'agrypnie peut-être moins opiniâtre que dans le cas précédent. Il peut y avoir un peu de sommeil, mais pas assez pour rétablir les forces ; c'est ce qui arrive à ceux qui ne dorment que deux ou trois heures, c'est ce qui a lieu chez les vieillards. Elle est dans ce cas, bien moins dangereuse que dans le cas précédent ; mais si elle se prolonge, pendant longtemps, elle peut donner lieu aux mêmes résultats.

3° Enfin l'agrypnie peut être périodique, comme Willis dit l'avoir observée chez un hypochondriaque¹⁰⁰. Celle-ci est d'autant moins dangereuse qu'elle a lieu à des intervalles plus éloignés.

4° Une dernière distinction à faire est celle de l'agrypnie volontaire et l'agrypnie involontaire¹⁰¹.

L'insomnie primaire connaît comme d'autres pathologies, différents degrés de développement et de gravité. Dans cette classification, seule l'agrypnie « involontaire » est symptomatique.

Dès le début du siècle, la redéfinition physiologique du sommeil et de ses dysfonctionnements repose ainsi sur la division entre deux formes d'insomnie, l'une primaire causée par un dérèglement de l'hygiène et l'autre symptomatique.

À partir du milieu des années 1860, la définition de l'insomnie se précise, suivant, l'évolution des théories du sommeil et des recherches de la physiologie expérimentale. Elle est réappropriée tour à tour par les différents systèmes classificatoires et interprétatifs – circulatoires, cérébraux, histologiques, neurologiques, psycho-physiologiques et enfin biologiques.

En 1866, le docteur Noël Guéneau de Mussy médecin réputé de l'Hôtel-Dieu de Paris, consacre l'une de ses leçons de clinique libre – toujours très fréquentées – au sujet de l'insomnie. Il s'appuie en grande partie pour son étude, sur les travaux du « docteur Hammond (de New-York) » auquel il « fait de très larges emprunts », et qu'il présente succinctement :

C'est pendant la guerre des géants dont l'Amérique vient de nous donner le triste, mais imposant spectacle, que ce médecin distingué, déjà connu par divers travaux de physiologie et par un *Traité des maladies vénériennes*, a rassemblé les documents de son ouvrage. Chirurgien en chef de l'armée fédérale, ayant sous ces ordres plusieurs milliers de médecins, chirurgiens et infirmiers ; au milieu de ses nombreuses occupations et des soucis de sa haute position, le docteur Hammond sut trouver encore, grâce à une incroyable activité, le loisir d'instituer les expériences et de recueillir les observations qui servent de base à son remarquable travail¹⁰².

William Hammond vient en effet de publier quelques mois plus tôt un ouvrage intitulé *On Wakefulness* – littéralement « Sur l'état de veille » – où il expose une série d'expérimentations effectuées sur des chiens trépanés, afin d'étudier les modifications de la circulation sanguine

100 Au sens que revêt alors le terme : malade dont l'indisposition vient du vice des hypocondres – parties latérales de la région supérieure du bas-ventre. D'après les notices « Hyponcondriaque » et « Hypocondre » du *Dictionnaire de l'Académie française*, 5ème édition, 1798, disponible en ligne sur le site du *Dictionnaire de l'Académie française*.

101 Narcisse Lussaud, *De l'agrypnie considérés comme cause et comme effet des maladies*, ouvrage cité, p. 13-14.

102 Charles Fernet (Dr), Noël Guéneau de Mussy (Dr), « Leçon clinique sur l'insomnie faite à l'Hôtel-Dieu par M. le docteur Guéneau de Mussy », *L'Union Médicale*, Juillet 1866, p. 84.

cérébrale durant le sommeil. Ses résultats lui permettent de rejoindre les partisans des théories circulatoires, l'endormissement résultant selon lui de l'anémie de sang dans le cerveau. En conséquence, l'insomnie est l'effet du mécanisme opposé, c'est à dire de l'hyperhémie cérébrale, causée par un usage immodéré des fonctions de la vie de relation¹⁰³.

Guéneau de Mussy, divise et distingue dans sa leçon une interprétation de l'insomnie qui ne diffère pourtant guère de celle proposée par l'étudiant Lussaud quelques années auparavant :

Symptôme fréquent dans les maladies aiguës et chroniques, dans celles surtout qui sont accompagnées de douleurs vives ou de désordres graves de l'organisme l'insomnie est quelquefois un trouble fonctionnel isolé ; assez souvent aussi elle est le prélude de maladies des centres nerveux. [...] L'agrypnie a différents degrés : le sommeil entrecoupé, très léger, à réveil facile ; le sommeil court, le sommeil conscient ; le sommeil troublé par des cauchemars ou des rêves fatigants ne sont que des degrés différents de l'agrypnie ; enfin celle-ci peut être portée jusqu'à l'insomnie complète¹⁰⁴.

L'insomnie est ici aussi, soit primaire, causée par une « lésion fonctionnelle », soit symptôme des maladies nerveuses. Guéneau de Mussy émet par ailleurs de sérieux doutes sur la théorie hyperhémique proposée par Hammond :

J'admets, tout en appelant sur ce sujet de nouvelles expériences, que le sang, pendant le sommeil, arrive au cerveau en moindre abondance. Mais est-ce là la cause du sommeil, la modification initiale de cet acte physiologique? ou n'est-ce qu'un phénomène connexe relevant, comme le sommeil lui-même, d'une modalité plus profonde du système nerveux¹⁰⁵?

Le contenu de la leçon donnée en 1866 à l'Hôtel-Dieu est retranscrit peu après par l'un des auditeurs, le tout jeune docteur Charles Fernet, et publié dans *L'Union médicale*. Une dizaine d'années plus tard, Guéneau de Mussy intègre également cette leçon au premier tome de sa *Clinique médicale*¹⁰⁶.

S'appuyant sur les travaux de Hammond popularisés par Guéneau de Mussy, les recherches sur l'insomnie se multiplient dans le dernier tiers du XIX^e siècle, s'attachant alors à préciser l'étiologie physiologique et psycho-physiologique de la maladie, dans une relecture actualisée des causes hygiéniques mises au jour au début du siècle.

À la fin des années 1860, les étudiants Auguste Fouquet et Achille Pierrot construisent ainsi leur dissertation de thèse sur l'étude à la fois physiologique et clinique de l'insomnie. S'appuyant et

103 Gaspard Aebischer, *ouvrage cité*, f. 38.

104 Noël Guéneau de Mussy, *Sur l'insomnie. Leçon clinique faite à l'Hotel-Dieu, article cité*, p. 33-34 et p. 88.

105 *Ibidem*, p. 136.

106 Charles Fernet (Dr), Noël Guéneau de Mussy (Dr), « Leçon clinique sur l'insomnie faite à l'Hôtel-Dieu par M. le docteur Guéneau de Mussy », *L'Union Médicale*, Juillet 1866, p. 83-89 et p. 131-137. Noël Guéneau de Mussy, *Sur l'insomnie. Leçon clinique faite à l'Hotel-Dieu, article cité*, « De l'insomnie » dans *Clinique médicale*, p. 63-77.

adhérant à la théorie circulatoire proposée par Hammond, ils proposent chacun un essai de classification étiologique de l'insomnie essentielle :

<p>Auguste Fouquet <i>De l'insomnie, de ses causes et de son traitement</i> Faculté de médecine de Montpellier (1867¹⁰⁷)</p>	<p>Achille Pierrot <i>De l'insomnie</i> Faculté de médecine de Strasbourg (1869¹⁰⁸)</p>
<p>1° L'anémie 2° L'altération du sang par un principe septique 3° La suractivité circulatoire</p>	<p>A- Causes agissant par l'intermédiaire des nerfs : 1° Causes d'origine périphérique externe ; 2° Causes d'origine périphérique interne ; 3° causes d'origine cérébrale B- Causes agissant par l'intermédiaire du sang : 1° causes qui modifient la qualité du sang 2° causes qui modifient la circulation</p>

On remarque bien ici l'influence des théories physiologiques du sommeil, l'insomnie essentielle repose soit sur l'altération de la mise en sommeil – par interruption du mécanisme d'endormissement des fonctions de la vie animale – soit directement sur le mécanisme circulatoire cérébrale à l'origine selon les auteurs, du sommeil. Les partisans de cette dernière théorie sont renforcés au début des années 1870 par les résultats d'expérimentations menées par Claude Bernard, qui répétant les expériences d'Hammond, arrive aux mêmes constatations.

Sept ans plus tard, les théories circulatoires issues de la physiologie expérimentale sont relues à la lumière de l'histologie¹⁰⁹. L'étudiant parisien Edward Pepper reprend ainsi la division en deux classes déjà présente chez Pierrot, pour la relire au prisme de la découverte neuronale :

Toutes les causes d'insomnie de la première classe conduisent à l'éréthisme de la cellule nerveuse incompatible avec le sommeil. Toutes les causes d'insomnie de la seconde classe entraînent la modification de l'agent qui produit la stimulation de la cellule nerveuse ; d'où le changement dans la modalité des éléments nerveux¹¹⁰.

107 Auguste Fouquet, *De l'insomnie, de ses causes et de son traitement*, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 18 décembre 1867, Montpellier, 1867.

108 Achille Pierrot, *De l'insomnie, thèse présentée à la faculté de médecine de Strasbourg*, Strasbourg, impr. Christophe, 1869.

109 Voir *supra*, chapitre 4.

110 Edward Pepper, *Note pour servir à l'étude clinique de l'insomnie dans les maladies nerveuses et mentales*, Thèse soutenue en 1877 à la Faculté de médecine de Paris, puis publiée sous le titre *Contribution à l'étude de l'insomnie*, Paris, imprimeur de la Faculté de médecine, 1877, p. 35. De la même manière, Jacob Agresse s'appuie en 1901 sur les théories histologiques de Mathias Duval pour proposer une lecture neuronale de l'insomnie : « 1° Les opinions quoique multiples sur la nature même du sommeil, peuvent néanmoins se réduire à ceci ; repos plus ou moins complet du système nerveux central. 2° Ce repos résulte de l'absence ou de la difficile communication du système nerveux central avec la périphérie et cette interruption est produite elle-même par la rétraction des terminaisons cylindroaxiales des neurones. 3° Ce repos se produit chaque fois que les cellules nerveuses, sont saturées d'éléments avec lesquels ils reconstitueront leurs tissus qui ne peuvent vivre qu'en ayant une composition constante et définie. 4° L'insomnie se produira chaque fois que le système nerveux central ne pourra rentrer au repos. C'est-à-dire chaque fois qu'il sera obligé de mettre un temps double ou triple de celui qu'il met d'ordinaire pour prendre sa nourriture. 5° Pour remédier à l'insomnie il faut ou bien mettre l'individu en état d'équilibre nutritif, ou bien calmer les excitations externes ou internes ». Jacob Agresse, *Sommeil et Insomnie, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le jeudi 18 juillet 1901*, Paris, Imprimerie artistique Révellat, 1901, p. 29.

Edward Pepper, détaille plus précisément les deux classes étiologiques, pour y inclure « en s'appuyant toujours sur la physiologie », une relecture des causes hygiéniques définies par ses prédécesseurs – causes physiques et morales, volontaires et involontaires :

Ière Classe : <i>Causes d'insomnie agissant d'abord sur le système nerveux</i>	Causes agissant sur les nerfs sensitifs (douleur)	
	Causes agissant sur les nerfs sensoriels	Sensations vraies objectives (physiologique)
		Sensations fausses subjectives (état pathologique)
Causes agissant dans les centres nerveux mêmes (Idéation, affection morales, passions, nervosisme, folie)		
Ile Classe : <i>Causes d'insomnie agissant sur le système nerveux par atteinte portée à la circulation et ayant trait :</i>	A la qualité du sang (altérations diverses du sang, intoxications)	
	A la qualité présente dans le cerveau	Congestion absolue active
		Congestion active relative et locale
	A l'activité de la circulation;	Fièvres
Modifications dans le mouvement circulatoire sans élévation de la température (affections cardiaques organiques)		

Les causes hygiéniques sont ainsi relues au prisme des fonctionnements psychophysiologiques dont elles découlent : les passions de l'âme sont ramenées aux altérations nerveuses qu'elles provoquent, alors que la nutrition et la qualité de l'air causent l'altération de la qualité du sang.

Le traitement préconisé pour l'insomnie volontaire n'est de la même manière, pas modifié : il reste et repose en grande partie sur l'hygiène, afin d'agir directement sur les causes et non sur les effets de la maladie. Les médications narcotiques ne sont à utiliser qu'en dernier recours, et plutôt préconisées dans les cas d'insomnie symptomatiques¹¹¹.

Cette relecture physiologique de l'étiologie hygiénique de l'insomnie s'accompagne toutefois d'un décalage du regard sur ces causes « volontaires » de la maladie.

II- DU SOMMEIL DÉVIANT À L'INSOMNIE PATHOLOGIQUE (ANNÉES 1850-1910)

Ni Hammond ni Guéneau de Mussy ne sont ainsi les premiers à proposer une lecture physiologique de l'insomnie essentielle, déjà présente et répandue au début du XIX^e siècle. Les deux auteurs proposent néanmoins un regard un peu modifié sur l'étiologie de la maladie :

La civilisation, en exagérant l'activité humaine, entraîne à des habitudes contraires aux lois de notre nature, et détruit le rapport harmonique qui doit exister entre les actes et les capacités fonctionnelles des organes.

Les centres nerveux surtout sont soumis à des causes très-nombreuses de trouble et de fatigue qui rendent les névroses extrêmement communes. Le cerveau est sans cesse surexcité, on lui impose une continuité de travail qui dépasse ses forces, et on ne lui accorde pas la dose de repos qui lui

¹¹¹ Pour plus de développement sur le sujet, voir Gaspard Aebischer, *ouvrage cité*, f. 44-45.

est nécessaire, on ne la lui donne pas non plus à des heures régulières, aux heures que la nature a destinées au repos et qui sont les plus favorables à la réparation du tissu nerveux.

L'insomnie, ou mieux l'agrypnie est la conséquence fréquente de ces infractions aux lois naturelles comme la dyspepsie résulte souvent des écarts de régime. Elle peut constituer un phénomène morbide isolé et dominant ; elle est souvent, comme nous l'avons vu, le prélude et même la cause d'affections cérébrales très graves dont elle favorise le développement en troublant la nutrition de la masse encéphalique¹¹².

Si les causes de l'insomnie essentielle sont toujours ici dues à l'hygiène de vie, elles ne relèvent plus d'une responsabilité individuelle, mais des mutations économiques et sociales, provoquées par l'industrialisation et la vie nocturne .

La privation de sommeil se pathologise en effet au-delà des études génologiques, et inclut toutes les formes de sommeils déviants dans une forme primaire de l'insomnie. Le regard sur la maladie contribue et s'intègre alors à l'expression médicale d'une inquiétude accrue face aux fatigues industrielles et civilisationnelles¹¹³ :

L'insomnie laisse à sa suite une fatigue et comme un alourdissement du corps et de l'esprit, de la pesanteur de tête, parfois de l'agitation et de l'irritabilité de caractère. La mémoire est obscurcie, la conception ralentie ; les sens sont engourdis et comme obnubilés ; quelquefois la parole est embarrassée, la langue pâteuse, la bouche mauvaise ; et, bien que le besoin de réparation puisse provoquer une faim intempestive, l'activité digestive est généralement affaiblie ; la peau plus sensible à l'action du froid. D'une manière générale, l'organisme lutte moins efficacement contre les agents extérieurs¹¹⁴.

L'insomnie, même passagère est ainsi décrite par Guéneau de Mussy comme toujours préjudiciable pour le corps et l'esprit, et nécessite donc une prise en charge par le corps médical. Alors qu'au début du siècle, l'insomnie ne rentrait dans le champ d'expertise médicale que si elle était persistante et répétée – car elle était alors considérée comme obligatoirement symptomatique¹¹⁵, son essentialisation pathologique renforce dans le même temps la nécessité de sa prise en charge par les médecins. Elle devient un sujet d'étude particulier traitée par les thèses de médecines, et à propos de laquelle les ouvrages et articles médicaux se multiplient¹¹⁶.

Les préceptes hygiéniques intègrent alors la dangerosité de l'insomnie, insistant de plus en plus sur la nécessité du bien dormir. Les ouvrages et les articles de vulgarisation médicale

112 Noël Guéneau de Mussy, *Sur l'insomnie. Leçon clinique faite à l'Hotel-Dieu, article cité*, p. 87-88.

113 Alain Corbin, « La fatigue, le repos et la conquête du temps » dans Alain Corbin (dir), *L'avènement des loisirs*, Paris, Flammarion, 1995, p. 275-301. Anson Rabinbach, *Le moteur humain. L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité* [1992], traduction française, Paris, La Fabrique, 2004. Marco Saraceno, *De la mesure du corps à la politique des corps : une histoire des sciences du travail (1880-1920)*, thèse de doctorat en sociologie et histoire des sciences sous la direction de François Vatin et Claudio Pogliano, Université Paris Ouest-Nanterre, Università di Pisa, 2013 [publication sous le titre *Pourquoi les hommes se fatiguent-ils Une histoire des sciences du travail (1890-1920)*, Toulouse, Octarès, 2018].

114 Noël Guéneau de Mussy, *Sur l'insomnie. Leçon clinique faite à l'Hotel-Dieu, article cité*, p.88.

115 « L'insomnie rebelle est toujours symptomatique ; lorsqu'elle est passagère, elle ne demande aucun soin » affirme ainsi en 1818 le docteur Jean-Baptiste Monfalcon dans le *Dictionnaire des sciences médicales* Panckoucke. Jean-Baptiste Monfalcon, « Insomnie », dans *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Tome vingt-cinquième, Paris, Panckoucke, 1818, p. 35-36.

116 Voir Annexe « Liste des thèses ». Sur la multiplication des publications, voir Gaspard Aebischer, *ouvrage cité*.

recommandent l'adaptation des habitudes horaires et alimentaires de la maisonnée pour pallier aux insomnies ordinaires se multiplient :

Ces maladies dues au mépris des préceptes de l'hygiène doivent chercher leur guérison que dans les résipiscences et pas ailleurs, en vertu de l'adage « sublâta causâ... » Ainsi donc, pauvres agrypniques, nous allons chercher ensemble en quoi et comment vous avez violé les commandements de la déesse Hygie, ce qui vous a valu l'amère privation du sommeil¹¹⁷.

Dans ce feuillet médical où il met en garde contre les dangers de la privation de sommeil, le docteur Barbier¹¹⁸ dresse la liste des habitudes à ne pas négliger pour éviter les crises d'insomnie : une chambre à coucher aérée et silencieuse, un rythme régulier de sommeil, un dîner léger, etc.

Cette prise en charge médicale et hygiéniste de l'insomnie participe au processus de médicalisation des anciennes condamnations morales étudié par Gérard Seignan. En transformant le paresseux en malade, « les médecins moralistes du XIX^e siècle placent l'hygiène morale sous la coupe de la physiologie et l'émancipent partiellement d'une forme de moralisation qui jusque-là tirait son sens de la philosophie », la transformant en maladie sociale¹¹⁹.

Il faut toutefois nuancer cette emprise médicale sur l'insomnie. Comme nous l'avons vu en première partie de ce travail, bien que remise en cause, la glorification de la privation de sommeil créatrice et exceptionnelle est présente dans les discours sur l'ensemble de la période, véhiculant une image positive de la veille nocturne. Par ailleurs, même si le recours à la consultation médicale pour des troubles du sommeil ordinaires semble être commune – Guéneau de Mussy parle « d'un des troubles fonctionnels » que les médecins ont « le plus souvent à combattre » et dont ils entendent « un grand nombre de malades se plaindre avec vivacité¹²⁰ » –, d'anciennes formes d'automédication persistent¹²¹. Les compositions de remèdes contre l'insomnie se transmettent de mère en fille, ou se retrouvent dans les livres de recettes consacrés aux préparations domestiques. Dans le *Recueil de recettes, formules et conseils pour la bonne tenue du ménage* publié en 1892, on recommande contre l'insomnie « l'eau sucrée avec une cuillerée à café d'eau de laurier cerise ». Le recueil préconise aussi de « boire, étant au lit, un grand verre de vin chaud ou de punch » afin de pouvoir dormir « comme un brave »¹²².

117 C. Barbier (Dr), « De l'insomnie », *Le Courrier médical*, 14 avril 1877, p. 113.

118 Nous n'avons pu retrouver beaucoup de renseignements biographiques sur le docteur Barbier. *Le Courrier médical* précise qu'il exerce à « Saint-Symphorien-de-Lay », une commune rurale près de Roanne.

119 Gérard Seignan, « L'hygiène sociale au XIX^e siècle, une physiologie morale », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 40, 2010, p. 118.

120 Noël Guéneau de Mussy, *Sur l'insomnie. Leçon clinique faite à l'Hotel-Dieu*, article cité, p. 83.

121 Sur les formes d'automédication des insomnies à l'époque moderne, voir notamment Sasha Handley, *Sleep in early modern England*, New Haven, Yale University Press, 2016, p. 61-68.

122 E. Heilmann, *Un Ménage bourgeois : recueil de recettes, formules et conseils pour la bonne tenue du ménage*, Paris, Fischbacher, 1892, p. 300.

On trouve également de plus en plus de préparations contre les insomnies en vente libre dans les pharmacies. Les médecins s'en plaignent, comme par exemple à propos de l'utilisation non réglementée d'une préparation somnifère « le sirop de Follet » :

Il y a quelque temps tous les journaux de France (et peut-être aussi tous les étrangers écrits en français) ont reproduit un article-réclame qui a rendu le chloral populaire (trop ! trop!!). Cet article présentait sous une forme si attrayante les bienfaits du sommeil provoqué par le précieux médicament, que c'était à donner envie d'éprouver une névralgie, une perte d'argent ou un chagrin d'amour pour les braver avec le remède. Depuis lors, le Sirop de Follet se trouve dans toutes les maisons (de mon pays du moins) pour contre-carrer nos ordonnances, et si nous avons l'indiscrétion d'y mettre la main, la garde nous dit invariablement : c'est... une âme charitable qui l'a envoyé au malade pour le faire dormir. Je ne désespère pas de voir bientôt l'éternel flacon dans la poche de toutes les nourrices désireuses de se donner du bon temps¹²³.

Le sirop de Follet est comme l'explique le docteur Barbier, un sirop d'hydrate de chloral. L'hydrate de chloral est une molécule synthétique découverte en 1832 – par le chimiste allemand Justus von Liebig à Giessen, et par le pharmacien François Soubeiran à Paris –, obtenue par une opération chimique qui peut également dériver en chloroforme¹²⁴. Ses effets hypnotiques sont observés en 1869, et dans les années 1870, les observations de traitement au chloral se multiplient dans la presse médicale, notamment pour les insomnies persistantes¹²⁵. Le *Sirop de Follet*, à base d'hydrate de chloral est une spécialité pharmaceutique¹²⁶ qui apparaît dans les officines françaises autour de l'année 1873 – année où est lancée la première campagne publicitaire¹²⁷. S'appuyant sur la littérature médicale abondante suscitée depuis le début des années 1870 sur les effets du chloral, la réclame vente l'efficacité du sirop qui « en raison de ses propriétés éminemment sédatives » peut être « employé avec succès dans les cas d'insomnie [...] et en général dans tous les cas où une douleur aiguë entraîne la privation de sommeil¹²⁸ ». La réticence de Barbier face à cette médication qui se fait en dehors de la sphère médicale illustre bien la méfiance des médecins face aux spécialités pharmaceutiques et à l'essor de la commercialisation du médicament, qui échappe en cette fin de XIX^e siècle de plus en plus à leur contrôle¹²⁹. Plusieurs médecins essaient ainsi de faire

123 C. Barbier (Dr), « De l'insomnie », *Le Courrier médical*, 14 avril 1877, p. 113.

124 « Le centenaire du chloroforme », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, n°76, 1931, p. 278. Voir aussi, Michel Caire « Le chloral et ses dérivés » dans *Soigner les fous. Histoire des traitements médicaux en psychiatrie*, Paris, Nouveau monde éditions, 2019, [édition électronique].

125 Gaspard Aebischer, *ouvrage cité*, p. 44.

126 Les « spécialités pharmaceutiques » sont des produits préparés à l'avance et en quantité suffisante pour être vendus dans différentes officines. Nicolas Sueur, « Les spécialités pharmaceutiques au XIX^e siècle », *Le Mouvement Social*, n°248, 2014, p. 27-46.

127 Voir Annexe « Publicité pour le *Sirop de Follet* ».

128 « Sirop de chloral de Follet – pharmacien à Paris », *Le Tintamarre*, 4 janvier 1874. Voir Annexe « Publicité pour le *Sirop de Follet* ».

129 À ce sujet, voir notamment Olivier Faure, « Officines, pharmaciens et médicaments en France au XIX^e siècle », Séances de la Société d'histoire moderne, 10 et 11 juin 1989, *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne – Supplément à la Revue d'histoire moderne et Contemporaine*, n°4, 1989, p. 31-39. Olivier Faure, « Le médicament en France au XIX^e siècle », *Bulletin d'Histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, vol. 1, 2014, p. 119-130. Nicolas Sueur, *article cité*.

retirer du commerce le *Sirop de Follet*. En 1879, une commission de l'Académie nationale de médecine est en effet nommée suite à la demande du procureur de la République de Reims, devant statuer « au sujet d'un sirop dit *Sirop de chloral de Follet* », afin de répondre aux questions suivantes¹³⁰ :

PREMIÈRE QUESTION. – Le sirop de chloral de Follet est-il considéré comme une préparation vénéneuse, soumise aux prescriptions de l'ordonnance du 29 octobre 1846, en ce qui concerne la vente de ce médicament ?

DEUXIÈME QUESTION. – Un flacon de ce sirop administré en quelques heures peut-il causer la mort ? [...]

TROISIÈME QUESTION. – Le Sirop de Follet doit-il être considéré comme un remède secret dont la vente est légalement interdite par l'article 36 de la loi du 21 germinal an XI¹³¹.

QUATRIÈME QUESTION. – Si ce sirop est un remède dangereux, un pharmacien peut-il le délivrer sans ordonnance de médecin¹³² ?

CINQUIÈME QUESTION. – Si ce remède a été soumis à l'Académie de médecine, approuvé par elle et inséré au *Bulletin* de cette compagnie savante, peut-il être vendu librement¹³³ ?

Les questions légales posées à l'Académie semblent bien avoir pour but de faire retirer de la vente le fameux sirop :

Il résulte des fait observés :

1° Qu'un flacon de sirop de chloral contenant environ 9 grammes de chloral peut donner lieu à des accidents graves et même mortels, en supposant qu'il soit administré en quelques heures ;

2° Que le sirop de chloral ne doit pas être soumis aux prescriptions de l'ordonnance du 29 octobre 1846, sur les substances vénéneuses.

[3°] La formule du sirop de chloral de Follet n'étant ni inscrite au Codex ni autorisée par le gouvernement, cette préparation doit être considérée comme un remède secret au point de vue légal. La vente libre doit donc en être interdite, conformément à la loi de germinal et à l'arrêt de la cour de cassation.

130 La commission est composée de MM. Bussy, Chatin et Poggiale, suite à une lettre de M. le procureur de la République de Reims, datée du 28 février 1879. « Séance du 11 mars 1879 – Rapports. Réponse à une demande de M. le procureur de la République de Reims, au sujet d'un sirop dit *Sirop de chloral de Follet* », *Bulletin de l'Académie de médecine*, Quarante-troisième année, 2ème série, tome VIII, Paris, Masson, p. 233-238.

131 « L'article 36 de la loi de germinal an XI porte « que tout débit au poids médicinal, toute distribution de drogues ou préparations médicamenteuses sur des théâtres ou étalages, dans les places publiques, foires et marchés, toute annonce et affiche imprimée qui indiquerait des remèdes secrets, sous quelque dénomination qu'ils soient présentés, sont sévèrement prohibés. Les individus qui se rendraient coupables de ce délit seront poursuivis par mesure de police correctionnelle ». Suivant la haute jurisprudence de la cour de cassation, on doit entendre par un remède secret toute préparation qui n'est point inscrite au Codex ou qui n'a pas été composée par un pharmacien sur l'ordonnance d'un médecin pour un cas particulier, ou enfin qui n'a pas été spécialement autorisée par le gouvernement ». *Ibidem*, p. 236.

132 La réponse fait référence aux lois mobilisées derrière cette question : « L'article 32 de la loi de germinal a décidé que « les pharmaciens ne peuvent délivrer des préparations officinales que d'après la prescription qui en est faite par des docteurs en médecine ou en chirurgie ou par des officiers de santé, et sur leur signature ». La cour de cassation a également admis qu'un pharmacien ne peut vendre un médicament que sous cette condition, quelle que soit son action sur l'économie ». *Ibidem*, p. 237.

133 « Suivant l'article premier du décret du 3 mai 1850 relatif à la vente des remèdes nouveaux, « les remèdes qui auront été reconnus nouveaux et utiles par l'Académie de médecine, et dont les formules, approuvées par le ministre de l'agriculture et du commerce, conformément à l'avis de cette compagnie savante, auront été publiées dans son Bulletin, avec l'assentiment des inventeurs ou possesseurs, cesseront d'être considérés comme remèdes secrets. Ils pourront être, en conséquence, vendus librement par les pharmaciens, en attendant que la recette en soit insérée dans une nouvelle édition du Codex ». *Ibidem*.

[4°] Le sirop de chloral de Follet ne doit donc pas être délivré par un pharmacien sans ordonnance de médecin.

[5°] La formule du sirop de chloral de Follet n'a pas été approuvée par l'Académie de médecine ; mais en supposant qu'elle eût reçu cette approbation et qu'elle fût insérée dans notre *Bulletin*, ce médicament ne pourrait être vendu librement par les pharmaciens sans une prescription médicale¹³⁴.

Comme l'a mis en lumière Olivier Faure, l'appareil législatif mis en place afin de limiter le marché de la pharmacie et du médicament est toutefois relativement inefficace, et ni le rapport de l'Académie de médecine, ni la démarche du procureur de Reims ne semblent avoir d'effet. En 1889-1890, une nouvelle vague publicitaire est lancée vantant les mérites du sirop de Follet, remède qui répond à la devise « sommeil calme et apaisement de la douleur », en vente « dans toutes les pharmacies¹³⁵ ». À partir de 1890, la formule du Sirop de Chloral est introduite dans le célèbre « Formulaire de Bouchardat¹³⁶ » pour les prescriptions sur l'insomnie, ce qui engendre une nouvelle campagne de publicité. Il semble qu'à la fin de l'année 1890, l'Académie de médecine ait fini par approuver la spécialité, mais la prescription médicale ne paraît toujours pas nécessaire¹³⁷.

L'étude approfondie de l'évolution de la prescription et de l'utilisation des remèdes narcotiques par le corps médical dans les cas d'insomnie dépasse le cadre de ce travail mais il reste à faire, tout comme celle des remèdes proposés de manière concurrentielle par le développement du commerce pharmaceutique, et publicisés par la presse – à l'image des recherches effectuées par Nicolas Pitsos sur la neurasthénie¹³⁸. L'exemple du sirop de Follet illustre néanmoins la présence des remèdes contre l'insomnie dans les spécialités pharmaceutiques, qui participent à l'essor du marché du médicament à la fin du siècle.

La définition de l'insomnie reste ainsi tout au long du XIX^e siècle intimement liée à la physiologie du sommeil, jusque dans sa prise en considération par les pathologistes comme maladie

134 *Ibid.*, p. 234-237.

135 *Le Monde illustré*, 2 mars 1889, p. 11. Voir Annexe « Publicité pour le *Sirop de Follet* »

136 Apollinaire Bouchardat (1806-1886), pharmacien en chef de l'Hôtel Dieu de Paris, publie en 1840 un *Nouveau formulaire magistral*, qui a pour but de regrouper « les recettes qu'un médecin peut employer, celles qui sont habituellement présentées dans les pharmacies ». Le formulaire connaît de multiples rééditions tout au long du siècle. En 1877, le docteur Barbier mentionne d'ailleurs le formulaire Bouchardat, pour pointer son inefficacité contre l'insomnie, avant de prescrire un traitement hygiénique. Bruno Bonnemain, « Apollinaire Bouchardat (1806-1886) et son *Formulaire magistral* », *Revue d'Histoire de la pharmacie*, n° 353, 2007, p. 79-97. C. Barbier (Dr), « De l'insomnie », *article cité*.

137 Fin 1890, le Sirop de Follet apparaît dans la presse au rang des médicaments approuvés par l'Académie de Médecine. *Le Petit Journal, Supplément du dimanche*, 29 novembre 1890. Voir Annexe « Publicité pour le *Sirop de Follet* ».

138 Nicolas Pitsos, « Le moteur humain en panne s'affiche : le corps épuisé au tournant du XIX^e siècle » dans Laurence Guignard, Pascal Raggi, Étienne Thévenin (dir.), *Corps et Machines à l'âge industriel*, Rennes, PUR, 2011, p. 289-300.

« essentielle », comme le constate encore en 1907, l'étudiant toulousain Edmond Montagnac dans sa thèse inaugurale :

Malgré son importance, l'insomnie ne saurait faire l'objet d'une description exacte et bien limitée. Elle constitue encore un chapitre fort obscur de pathologie générale ; elle entre dans la symptomatologie ou les prodromes d'une foule d'états morbides ; mais elle ne se prête à aucune étude d'ensemble définitive. La raison en est que les physiologistes ne sont point encore sortis du domaine des hypothèses pour expliquer le sommeil, et que les pathologistes ne peuvent tirer des lois de troubles disparates d'une fonction encore inexplicée¹³⁹.

L'insomnie n'est pas le seul trouble du sommeil pris en main par les pathologistes au cours du second XIX^e siècle. Les études menées au même moment par les médecins coloniaux sur une pathologie du sommeil spécifique au continent africain – la « maladie du sommeil » – suscite des analogies avec un état de sommeil morbide dont les observations semblent se multiplier, et qui sera nommé en 1880 « narcolepsie ».

C) LA NARCOLEPSIE

Lorsqu'en 1880, le docteur Jean-Baptiste Gélinau propose « de donner le nom de *narcolepsie* à une névrose rare ou du moins peu connue jusqu'à ce jour », il dit en avoir retrouvé les premières observations médicales publiées en 1862. La narcolepsie – du grec *narkosis* (sommolence) et *lambanein* (prendre, saisir) – est caractérisée par Gélinau comme une maladie provoquant des accès irrésistibles de sommeil qui apparaissent soudainement et à intervalles irréguliers.

Le terme est accepté rapidement par la communauté scientifique, et les observations de narcolepsie abondent au point qu'un an plus tard, Gélinau peut présenter un mémoire réunissant l'étude de quatorze cas. Dix ans plus tard, le terme narcolepsie est intégré au supplément du *Grand dictionnaire universelle du XIX^e siècle* Larousse, définit comme « des accès de sommeil subit et de courte durée, se reproduisant à des intervalles parfois rapprochés¹⁴⁰ ».

Entre 1888 et 1901, quatre thèses de médecine sont en outre consacrées à la pathologie nouvellement identifiée, et en 1910, le *Vingtième Congrès des médecins aliénistes et neurologistes francophones* tient une session sur « La maladie du Sommeil et les Narcolepsies¹⁴¹ ». C'est en effet sous la forme d'une « maladie du sommeil » européenne que sont discutées au milieu du XIX^e siècle,

139 Edmond Montagnac, *Du sommeil et de l'insomnie*, Thèse de médecine soutenue à la Faculté de Toulouse en 1907, Toulouse, imprimerie Lagarde et Sebille, 1907.

140 « NARCOLEPSIE » dans Pierre Larousse (dir.), *Grand dictionnaire universelle du XIX^e siècle*, Paris tome dix-septième, deuxième supplément, [1890], p. 1627.

141 Voir Annexe, « Liste des thèses ». Jean Lhermitte, « La Maladie du sommeil et les narcolepsies – Rapport », *Vingtième congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française*, Bruxelles- Liège 1-7 août 1910, Bruxelles, Imprimerie médicale et scientifique, 1910. Le mois précédent, Jean Lhermitte publie une large partie de ce rapport dans la *Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale* d'Édouard Toulouse. Jean Lhermitte, « Les Narcolepsies », *Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale*, juillet 1910, n°7, 6^e série, 14^e année, tome XIV, p. 265-284.

les premières observations identifiées *a posteriori* dans la généalogie historique effectuée par ses travaux médicaux, comme relevant de la narcolepsie.

I- UNE MALADIE DU SOMMEIL EUROPÉENNE?

Le 30 juillet 1862, le docteur parisien Balthazar Caffé, rédacteur du *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, publie dans sa rubrique « Pathologie et thérapeutique » une de ses propres observations sous le titre « Maladie du sommeil »¹⁴² :

La somnolence, ou le besoin incessant de dormir, n'était pas connu en France avant M. le docteur Ad. Nicolas, chirurgien de la marine, qui ne l'a observée que sur des nègres. Cette maladie véritable avait cependant déjà été décrite par des médecins portugais. Le symptôme essentiel de cette affection se traduit exclusivement par les manifestations physiologiques du sommeil qui dépasse considérablement la durée normale. Pendant près d'un an, j'ai soumis à mon observation un des employés du Grand-Cercle, 16, boulevard Montmartre, qui a été atteint de cette maladie au plus haut degré et qui a dû, à cause de cette affection, renoncer à son service¹⁴³. Cet homme, nommé Morand, né dans le canton de Vaud, âgé de 40 ans, grand et fort, marié avait toujours vécu avec sobriété à tous égards, mais confortablement ; jamais il n'avait éprouvé d'autres indispositions que ce besoin incessant et irrésistible de dormir, et c'est contre cette maladie, qui n'est pas connue chez les Européens, qu'il me demanda des conseils. Le premier signe extérieur s'observait aux paupières, qui sont constamment demi-fermées ; le besoin de dormir le surprenant en toutes positions, debout ou assis ; il y cédait plus ou moins promptement, suivant les circonstances excitantes qui l'entouraient ; il ne se réveillait que pour s'endormir peu de temps après ; la sensation de la faim fait à peine céder ce besoin ; rien n'est changé dans la santé et l'embonpoint¹⁴⁴.

Le docteur Caffé préconise un traitement hygiénique à son patient, et l'envoie « aux eaux thermo-minérales de Brides-les-Bains (Savoie) », ce qui semble calmer la somnolence pour un temps. À l'époque de la consultation, Caffé pense que Morand est atteint de « congestion séreuse et passive des méninges et du cerveau », mais il revoit dans son article le diagnostic, à la lumière des descriptions dont il a récemment pris connaissance sur la maladie du sommeil africaine – qu'il pense retrouver chez son malade.

C'est en effet au début des années 1860 que l'identification de la « maladie du sommeil » – aussi nommée « hypnosie » ou « somnose » – se précise, au moment où les observations se

142 Paul-Louis-Balthazar Caffé (1803-1876), est reçu interne des hôpitaux de Paris en 1828, puis, après avoir servi comme aide major, obtient le diplôme de docteur en 1833, année où il fonde le *Journal des connaissances médicales pratiques*. Il devient chef de clinique à l'Hôtel Dieu, puis s'établit comme praticien à Paris, se « partageant entre sa clientèle et son excellent journal ». D'après la notice « CAFFÉ (Paul-Louis-Balthazar) » dans Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson, série 1, tome 25, 1880, p. 283-384.

143 Le « Cercle littéraire » qui devient ensuite « Grand Cercle » est fondé en 1819 dans le but de « former une réunion d'hommes de bonne compagnie ayant la faculté de lire les journaux, brochures et livres nouveaux, de diner ensemble et de jouer les seuls jeux de commerce (billard, tric-trac, échecs...). D'après la notice « Grand cercle (Paris ; 18.-1884) » du Catalogue général de la BnF, accessible en ligne.

144 Paul-Louis-Balthazar Caffé, « Maladie du sommeil », *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, n°21, 30 juillet 1862, Paris, Brière, p. 323.

multiplient, comme le rappelle le docteur Jean Lhermitte, lorsqu'il présente en 1910 un bref historique de l'identification de la pathologie devant le congrès français des médecins aliénistes :

Observée pour la première fois par Wirterbettom en 1803 en Sénégambie et sur le littoral du golfe de Guinée, la maladie du sommeil s'est enrichie durant ces dernières années de documents de première importance [...] de telle sorte que la maladie du sommeil, ignorée il y a quelques années de bien des médecins, se trouve être aujourd'hui une des affections dont l'étiologie, la symptomatologie, l'anatomie pathologique sont le mieux et le plus complètement déterminées. [...] C'est à un missionnaire anglais, Clarke, que nous devons la première description de l'hypnosie (1840), auquel il donna le nom de « Sleeping-drosy » ; un peu plus tard, Bacon et Daniell la signalent. En 1860, Dangaix en mentionne plusieurs cas en Afrique, dans cette contrée qui s'étend depuis le Gabon jusqu'au Benguela. Nicolas, Chassaniol, Gaigneron, Griffon en étudient les symptômes et, en 1868, Santelli en rapporte un cas intéressant. Mais le travail de beaucoup le plus complet est dû à Guérin, en 1869, qui en l'espace de douze ans a eu l'occasion d'en observer 148 cas. [...] Il faut arriver en 1901 pour voir Dutton découvrir le trypanosome pathogène. Retrouvé en 1908 par Castellani dans le liquide céphalo-rachidien de sujets atteints d'hypnosie, ce trypanosome fut identifié par M. Bruce, qui confirma le rapport étiologique entre le [trypanosome] et la maladie du sommeil. Depuis lors, ces faits ont été confirmés par un grand nombre d'auteurs et peuvent être considérés comme acquis définitivement. Enfin, depuis la découverte du parasite pathogène, MM. Brumpt, Bruce, Nabarro et Greig ont montré par des expériences précises que l'infection de l'organisme se faisait dans la plupart des cas par l'intermédiaire d'une mouche : *glossina palpalis*, dont la piqûre inocule le germe infectieux¹⁴⁵.

Le 20 août 1862, Caffé insère dans son *Journal* une réponse qu'il a reçu à propos du cas de « maladie du sommeil » qu'il a exposé. Le docteur Armand Semelaigne y apporte des précisions sur le patient, qu'il a reçu lui-même quelques temps plus tard à la maison de santé de Neuilly – ancienne Folie Sainte-James – destinée au traitement des maladies mentales¹⁴⁶ :

M..., âgé aujourd'hui de quarante-sept ans, employé autrefois dans un cercle, est grand, fort, bien constitué, d'un tempérament lymphatico-nerveux. Enclin à la tristesse, il a toujours été sans énergie. Il est atteint depuis longtemps, mais depuis quatre ans surtout, d'une somnolence presque continuelle. Il dort partout, couché, assis, debout, en marchant. Plus d'une fois, on l'aurait rencontré allant dans la rue les yeux fermés. Réprimandé un jour dans son service à cause de sa négligence (il venait de s'assoupir), il s'emporta et proféra des menaces. La connaissance l'avait quitté. Il était devenu irritable.

M... avait souvent des vertiges et des défaillances, comme dit sa famille. Quelquefois il tombait. Il se relevait aussitôt, et continuait sa route s'il était dehors. Dans les renseignements, on attribue ses chutes à des congestions du cerveau.

Au mois de janvier de cette année, nombre de mois après l'observation faite par vous, M... fait une visite à un de ses amis, aliéné et séquestré dans un asile départemental. Cette visite l'impressionna fortement, et il revient à Paris l'esprit en proie à des préoccupations visibles. A peu

145 En bibliographie, Lhermitte indique qu'il tire ses informations des publications faites par le *Sleeping Sickness Bureau*, sous le titre de *Bibliography of Trypanosomiasis*, et qui contiennent « toutes les indications depuis 1810 jusqu'en 1910. Jean Lhermitte, « La Maladie du sommeil et les narcolepsies – Rapport », *ouvrage cité*, p. 21-22.

146 Armand-Aimé-Dieudonné Semelaigne (1820-1898), originaire de l'Eure et d'extraction modeste, Armand Semelaigne devient externe des Hôpitaux de Paris, où il effectue sa formation à Bicêtre, où il rencontre notamment l'aliéniste Louis Delasiauve. Il est reçu docteur en 1851. Présenté par Delasiauve à Casimir Pinel – neveu de Philippe Pinel – il devient son adjoint à la maison de santé de Neuilly fondée par ce dernier, puis peu après son gendre. Dès la fondation par Delasiauve du *Journal de médecine mentale*, il en devient un collaborateur actif. D'après la notice « SEMELAIGNE (Armand-Aimé-Dieudonné) » dans René Semelaigne, *Les pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel*, Paris, Baillière et fils, vol. 2, 1932, p. 74-80.

près à la même époque, on constate que sa mémoire s'est affaiblie. Un peu plus tard, il se plaint que des visions l'obsèdent et l'effraient. La nuit, des fantômes lui apparaissent. Parfois, sa langue était épaisse. D'un autre côté, sa conduite, auparavant régulière, avait cessé de l'être depuis quelques temps. Enfin, le 4 mai dernier, un accès de délire furieux éclate, M... voit des ennemis, on veut le tuer, l'empoisonner. Agitation très grande, cris ; refus des aliments. Confié le 8 à mes soins, dans la maison de santé de Saint-James, je le trouve dans sa chambre, gesticulant et tenant à distance plusieurs domestiques. Il n'avait pas reposé une seconde. Je le fais habiller et conduire au bain¹⁴⁷.

L'apparition des nouveaux symptômes permet à Semelaigne de poser un tout autre diagnostic sur les maux du patient :

Maintenant, mon cher confrère, il s'agit de déterminer à quelle maladie nous avons eu affaire. Lorsque vous avez vu M..., ou certains faits n'existaient pas, ou ils avaient passé totalement inaperçus, je veux parler des défaillances. Or, en examinant avec soin tous les symptômes, en les coordonnant, les groupant, il me semble qu'il est possible d'arriver à constituer une unité morbide : l'épilepsie. Un symptôme à prédominé, a masqué les autres si vous voulez : mais leur réunion n'en est pas moins significative¹⁴⁸.

Une fois la maladie développée et les autres symptômes qui la constituent apparus, le diagnostic semble donc sans appel, et Semelaigne conseille donc en guise de conclusion « de laisser aux nègres, temporairement au moins, la maladie du sommeil, les blancs en ayant bien assez d'autres sans celle-là¹⁴⁹ ».

Collaborateur du *Journal de médecine mentale* – crée en janvier 1861 par son ancien professeur, l'aliéniste François Delasiauve – Armand Semelaigne y fait également paraître ses remarques, précédées d'un résumé de l'article de Caffé¹⁵⁰.

Quelques mois après les échanges sur le cas Morand, le docteur Marotte présente à son tour devant la *Société médicale du IX^e arrondissement de Paris*, une communication sur un « sommeil invincible », qu'il rapproche lui aussi de la « maladie du sommeil »,:

M. Marotte raconte qu'il a été consulté dernièrement par un homme de 50 ans, ancien notaire, qui était affecté d'une somnolence invincible : il s'endormait involontairement après le repas, en parlant, en conduisant une voiture. Ce malade avait déjà été saigné plusieurs fois et soumis sans succès à l'action de l'opium à faible dose. M. Marotte dit que, croyant avoir affaire à des phénomènes symptomatiques d'une congestion cérébrale, il fit appliquer un séton à la nuque¹⁵¹. Il rappelle qu'un médecin de la marine a publié récemment des observations de sommeil invincible

147 Armand Semelaigne, « Remarques nouvelles et notes relatives à la maladie du sommeil. Correspondance à M. le docteur Caffé », *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, n°23, 20 août 1862, Paris, Brière, p. 357-358.

148 *Ibidem*.

149 *Ibid*.

150 « Maladie du sommeil », *Journal de médecine mentale*, Paris, Victor Masson et fils, tome 2, 1862, p. 232-236. C'est par cette mention qu'une vingtaine d'année plus tard Jean-Baptiste Gélineau identifie un premier cas de la névrose qu'il a observé chez l'un de ses propres patients, et qu'il nomme narcolepsie – rejetant par la même le diagnostic épileptique de Semelaigne. Voir *infra*, pages suivantes.

151 Un séton est un drain constitué d'une mèche en coton ou d'un faisceau de crins que l'on insère sous la peau, de façon à ce que les deux extrémités en sortent par deux orifices différents, afin d'évacuer les sécrétions sanglantes ou purulentes d'une plaie profonde. D'après la notice « Séton » du CNRTL, disponible en ligne.

recueillies sur les individus de la race blanche et surtout sur les nègres de la côte d’Afrique ; chez ces malades, la propension au sommeil s’accroît de jour, il survient de l’amaigrissement, un état cachectique, et le malade meurt : cette affection a toujours résisté aux moyens thérapeutiques employés jusqu’à ce jour¹⁵² ?

Le cas exposé par Marotte provoque plusieurs réactions de la part de l’auditoire. Le Docteur Labbé prend la parole pour exposer un cas de somnolence aux symptômes similaires, qu’il a diagnostiqué comme relevant de l’hystérie. Dans sa réponse, Marotte exclut cette hypothèse, tout en précisant les éléments qui lui ont permis de rapporter son observation à la maladie du sommeil, ce qui provoque une discussion :

Après avoir remarqué que son malade avait abusé des plaisirs de la table, et des plaisirs vénériens, il se demande si les travaux pénibles auxquels sont soumis les nègres n’expliqueraient pas cette tendance invincible au sommeil qui a été constatée chez eux.

M. Coizeau (Benjamin) soutient que les nègres ne travaillent pas autant qu’on le croit généralement. Ils sont, dit-il soumis à une hygiène particulière : d’abord, on ne cultive en aucune façon leur intelligence qui est annihilée. Le nègre voit peu de femmes, il ne boit que de l’eau, souvent, il est pris d’un sommeil invincible. Les nègres deviennent bientôt insensibles aux coups de fouets, ils en reçoivent jusqu’à 300 sans dire mot, et après on applique sur les plaies qui en résultent un mélange de jus de citron, de vin et de poivre, et le pansement ne leur fait éprouver aucune douleur. Quant à leur nourriture, elle se compose presque exclusivement de poissons salés¹⁵³.

On remarque ici – au-delà des a priori racistes sur lesquels la compréhension repose – qu’en cherchant à expliquer le symptôme de la somnolence et du sommeil excessif, Marotte se rapporte à des causes hygiéniques, dans une analyse très proche de celle proposée par les médecins pour l’insomnie et le somnambulisme. Le dysfonctionnement physiologique du sommeil observé peut ainsi relever, soit d’un déséquilibre causé par de mauvaises habitudes de vie – excès de nourriture ou de sexe –, soit par un travail excessif débilitant les corps.

La réponse de Coizeau, en essayant de préciser la compréhension de la maladie du sommeil se rapporte lui aussi à des considérations hygiéniques. Il suppose également une absence de sensibilité chez les « nègres », et insiste sur leur « intelligence annihilée », les rapportant à une forme de débilité sensitive qui caractérise dans les physiologies du sommeil, les paresseux et les oisifs prolongeant à outrance leur temps de sommeil.

Comme le cas présenté par Caffé, l’observation de Marotte sera rangée une vingtaine d’année plus tard au rang des premières observations de la narcolepsie.

Si la narcolepsie est à la fin du siècle présentée comme l’un des symptômes de la « maladie du sommeil », elle est aussi et surtout identifiée comme une pathologie du sommeil particulière, qu’il importe de nommer et de comprendre.

152 Marotte (Dr), « Société médicale du IX^e arrondissement de Paris – Du sommeil invincible », *L’Union Médicale*, p. 315-317.

153 *Ibidem*.

II- NOMMER ET DÉCRIRE LA NARCOLEPSIE

Jean-Baptiste-Édouard Gélinau est originaire de Blaye, en Gironde. Il effectue sa formation médicale comme chirurgien interne des hôpitaux de la marine, où il est reçu chirurgien de troisième classe en 1850. Il est reçu docteur à la Faculté de médecine Montpellier en 1858, présentant une thèse issue des observations qu'il a pu effectuer durant son service dans les colonies, sur Mayotte¹⁵⁴. En 1860, il démissionne de la marine, et s'installe comme médecin à Ruelle (en Charente), puis à Aigre-Feuille-d'Aunis, près de Rochefort¹⁵⁵. Au tournant des années 1880, il s'installe à Paris, et suit notamment les leçons de clinique qu'Eugène Bouchut donne à l'hôpital des enfants malades¹⁵⁶. D'après Pierre Passouant – médecin montpelliérain spécialiste des maladies nerveuses et amateur d'histoire de la médecine, qui s'est intéressé à Gélinau¹⁵⁷ –, ce dernier avait alors un cabinet de consultation et hospitalisait ses malades en clinique privée¹⁵⁸. Au même moment, Gélinau s'attèle à publier ses observations médicales. Il édite ainsi deux ouvrages chez l'éditeur médical Octave Doin, le premier sur les névroses spasmodiques en 1879 et le second sur l'agoraphobie en 1880¹⁵⁹. La même année, il propose à *La Gazette médicale* – qui avait déjà accepté un de ses articles de clinique navale en 1862 et qui publie également les leçons de Bouchut dont la retranscription est en partie faite par Gélinau – son étude de cas sur une nouvelle névrose :

Je propose de donner le nom de narcolepsie à une névrose rare ou du moins peu connue jusqu'à ce jour, caractérisée par un besoin de dormir impérieux, subit et de courte durée, se reproduisant à des intervalles plus ou moins rapprochés. Ce nom rappellera la double analogie de la narcolepsie avec la somnolence et la catalepsie. Nous avons cru d'abord que l'observation que j'ai recueillie et qu'on lira plus loin était la seule connue, mais nous venons de lire dans le *Journal de médecine mentale* [...], 1862, que le docteur Caffé a publié, dans son *Journal des connaissances médicales*

154 Édouard-Jean-Baptiste Gélinau (1828-1906), *Aperçu médical sur l'île de Mayotte*, thèse de médecine de la Faculté de Montpellier, soutenue le 14 août 1858, Thèses de médecine, Montpellier tome 4, n°70, 1858. Le parcours de Gélinau dans la marine est retracé dans son dossier de la légion d'honneur. « Dossier de Jean Baptiste Gélinau », Fond de la légion d'honneur, Archives Nationales, numérisé dans la base de données en ligne *Léonore*, cote LH/1106/59. disponible en ligne sur la base *Léonore*.

155 Pierre Passouant, « Le Docteur Gélinau (1828-1906) », *Histoire des sciences médicales. Organe officiel de la société française d'Histoire de la médecine*, Asnières, éditions Louis Armand, tome XV, n°2, « Société française d'Histoire de la médecine – Séance du 23 mai 1981 », 1981, p. 137-143.

156 Eugène Bouchut, « Hôpital des enfants malades – De la paralysie infantile (leçon recueillie par le Docteur Gélinau) », *Gazette des hôpitaux civils et militaires*, n°106, jeudi 12 septembre 1877.

157 Pierre Passouant (1913-1983) crée en 1947 un laboratoire d'électroencéphalographie à la clinique Saint-Charles de Montpellier, où il réalise les premiers enregistrements polygraphiques du sommeil en 1961. En 1974 il est à l'origine de la création d'un laboratoire de neurophysiologie expérimentale à la faculté de médecine de la même ville. L'année suivante, en 1975, il est alors chef du département de physiopathologie des maladies nerveuses et d'explorations fonctionnelles du système nerveux à l'hôpital Gui-de-Chauliac, il organise un « Symposium international sur la narcolepsie » à la grande Motte. D'après Michel Billiard, « Histoire de la médecine du sommeil en France », *Médecine du sommeil*, n°15, 2018, p. 130-150.

158 Pierre Passouant, « Le Docteur Gélinau (1828-1906) », *article cité*, p. 140.

159 Jean-Baptiste Gélinau, *Des névroses spasmodiques : de leur origine, de leurs rapports et de leur traitement*, Paris, Doin, 1879. Jean-Baptiste Gélinau, *De la kénophobie ou peur des espaces : agoraphobie des Allemands*, Paris, Doin, 1880.

pratiques (20 août 1862), un premier cas de cette névrose du sommeil que nous rapportons ici avec plaisir comme preuve indiscutable de son existence¹⁶⁰.

Gélineau propose ainsi à son tour, un diagnostic sur le cas Morand, refusant les conclusions d'épilepsie établies par Sémelaigne :

Et d'abord, peut-on voir là de l'épilepsie ? Je ne le pense pas ; sans doute, comme dans cette dernière le malade s'affaisse et tombe sans pouvoir s'en empêcher ; mais il ne jette point ce cri initial, rauque, expression d'une terreur profonde ; il ne pâlit ni ne rougit successivement ; il n'a ni convulsions toniques, ni mouvements cloniques ; il sent qu'on le pince, il a toujours conscience de ce qui se passe autour de lui ; on peut, en le secouant, l'arracher au sommeil, il n'est point hébété quand il en sort, et il recouvre immédiatement ses facultés intellectuelles, sa sensibilité et sa motilité. Bien plus, loin de l'accabler, ce repos lui semble nécessaire et paraît lui donner des forces. Enfin, il se souvient parfaitement. D'ailleurs, le bromure de potassium, cette pierre de touche des accidents épileptiformes et de l'épilepsie, n'a point agi favorablement sur lui. Du reste, quel est l'épileptique qui, après cent, deux-cents vertiges et chutes par jour, conserverait encore intactes, au bout de deux ans, son intelligence et sa mémoire ?

Le docteur Sémelaigne a voulu rattacher cependant la maladie du sujet qu'il a observé à l'épilepsie.[...] Nous reproduisons dans toute leur étendue les opinions de notre confrère, mais elles ne nous convainquent nullement. Comment ! Voilà un homme qui a depuis plus de quatre ans des chutes et des vertiges constants, et il n'a jamais eu une attaque complète, typique, d'épilepsie ? Il tombe et son sommeil cesse immédiatement après l'attaque ; il tombe et jamais l'ictus ne le projette raide, de manière à lui occasionner ces blessures si communes chez les épileptiques ? Il tombe et il reprend immédiatement ses esprits, son intelligence ? Ah ! C'est que sa chute est semblable à celle d'un ivrogne ou d'un enfant endormi. C'est un affaissement que le sommeil occasionne et précède, tandis que dans l'attaque comitiale le sommeil suit la chute. Ajoutons enfin que M. Sémelaigne ne mentionne pas ce qui, pour nous, constitue le criterium de l'épilepsie dans ses manifestations les plus légères comme les plus grandes, la perte de mémoire, du souvenir de ce qui vient de se passer. Un sujet qui, après un vertige, une absence, une chute, se souvient et a conscience de ce qui se passe ou de ce qui s'est passé, n'est pas un épileptique¹⁶¹.

Gélineau examine ensuite le rapprochement fait par Caffé avec la maladie du sommeil africaine, pour l'éliminer avec autant de certitude que le diagnostic épileptique:

Quant à la maladie du sommeil (*sleeping drowsy* des Anglais), somnose du docteur Nicolas, hypnose du docteur Dangaix, la confusion n'est pas possible. D'abord cette maladie ne s'observe que chez les nègres des pays équatoriaux, et on n'en a pas observé d'exemples dans nos latitudes tempérées ; cependant, comme ce n'est pas là une raison suffisante pour repousser toute analogie, nous rappellerons l'insistance avec laquelle M. Nicolas vient tout récemment (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, n° du 10 mai 1880) de faire ressortir l'évolution progressive et fatale de la somnose, entre la somnolence du début et la mort. La somnose, dit-il, débute par une somnolence ne différant en rien de la somnolence normale, et ses progrès sont marqués par les nuances qui séparent du sommeil profond et de plus en plus prolongé jusqu'à ce que finalement le malade ne s'éveille plus. J'ajouterai que, connaissant les travaux de mon ami le docteur Nicolas, je l'ai invité à examiner avec moi ce malade, et que, bon juge en la matière, il a répudié aussitôt toute idée d'analogie entre ces deux affections¹⁶².

Le docteur Gélineau s'appuie en effet sur la comparaison du cas Morand, avec ses propres observations faites l'année précédente sur « Le sieur G..., trente-huit ans, revendeur de barriques,

160 Jean-Baptiste Gélineau, « De la narcolepsie », *La gazette des hôpitaux civils et militaires*, n°79, jeudi 8 juillet 1880, p. 627-628 et n°80, samedi 10 juillet 1880, p. 635-637, vol. LIII, 1880, p. 627-628.

161 *Ibidem*, n°80, p. 628.

162 *Ibidem*, p. 636.

d'un tempérament nervoso-sanguin », qui souffre depuis deux ans d'accès subis de sommeil, « dont il a eu jusqu'à deux cents par jours » :

Je me rappellerai toujours la manière dont il est entré dans ma clinique. Il était conduit et soutenu par son fils le tenant par le bras ; à peine a-t-il franchi la porte de mon cabinet et dirigé ses yeux vers moi que, tout saisi, son regard se voile, ses paupières s'abaissent, il titube, trébuche et tombe endormi sur une chaise ; son fils lui parle et le secoue fortement, après quoi il commence à me parler¹⁶³.

Devant ce cas, dont il n'arrive pas à déterminer ni le diagnostic, ni le traitement, un des réflexes de Gélinau est donc, après avoir de lui-même écarté plusieurs possibilités – une mauvaise hygiène, l'épilepsie, l'agoraphobie, le vertige accompagné de syncope – puis avoir consulté le spécialiste de la « maladie du sommeil », le docteur Nicolas, de « rattacher cette affection aux divers degrés du sommeil morbide un peu oubliés aujourd'hui, mais que les anciens distinguaient soigneusement jadis, le *cataphora*, le *sopor*, le *stupor*, le *coma*, le *carus* et la léthargie¹⁶⁴ ». Là encore, les symptômes ne correspondent pas :

La forme, la durée, l'insensibilité idiote qui caractérisent les trois derniers rendent tout d'abord la comparaison impossible. Peut-être pourrait-on la rapprocher du *cataphora*, [...], on croirait en effet à une certaine analogie entre ces deux genres de sommeil ; mais, dans le *cataphora*, le sommeil, facile à interrompre comme chez G..., recommence aussitôt qu'on cesse de parler au malade ; il est continu, a une certaine durée, et n'offre pas de longs intervalles où le sujet pense, agit, travaille ; enfin le *cataphora* ne se prolongerait pas pendant des années sans se terminer par la mort ou la guérison.

Quant au *sopor* ou somnolence, état intermédiaire au *cataphora* et au *coma*, la différence est encore plus sensible. Le malade, couché sur le dos, dort encore plus profondément, ne peut être réveillé qu'avec peine et présente des symptômes cérébraux nettement dessinés, céphalalgie, vertiges, perte de mémoire, akinésie ; or notre malade n'a rien qui indique un état maladif cérébral, il ne se plaint pas, se souvient bien, se réveille aisément et a en définitive plus d'heures de réveil que d'heures de sommeil¹⁶⁵.

Ce n'est ainsi qu'après l'élimination méticuleuse d'une forme symptomatique que Girondeau propose de considérer les accès de sommeil de son patient, comme une forme de sommeil morbide particulière, qu'il importe d'identifier et de comprendre :

Nous nous croyons donc autorisés à faire de la narcolepsie une névrose particulière, peu connue jusqu'à présent, et sur laquelle il était bon d'appeler l'attention des observateurs.

Rappelons-nous ce qui est arrivé pour l'agoraphobie, confondue si longtemps avec le vertige et qui, aussitôt qu'elle a été signalée un jour, a été, le lendemain reconnue par beaucoup de praticiens dans tous les pays du monde. Peut-être en sera-t-il de même pour la narcolepsie, que nous regardons comme une névrose particulière caractérisée par ce double critérium, somnolence et chute ou astasie. Le langage vulgaire ne l'a-t-il pas du reste, en quelque sorte, consacrée avant nous en disant d'un homme épuisé par les veilles et le travail : « Il tombe de sommeil »¹⁶⁶ ?

163 *Ibidem*, n°79, p. 627-628.

164 *Ibid.*, n°80, p. 635.

165 *Ibid.*, p. 635-636.

166 *Ibid.*, p. 636.

Girondeau se tourne alors vers la physiologie du sommeil pour essayer de comprendre l'étiologie de l'affection, il se base sur une des nombreuses théories du sommeil alors en concurrence¹⁶⁷, celle de l'asphyxie du cerveau :

Quelques mots d'explication sur la cause, le rôle et la nécessité du sommeil physiologique, nous aideront à expliquer la pathogénie de cette névrose.

Que le fonctionnement cérébral soit assuré par une matière substantielle, fluide ou concrète, fournie par la substance grise ou par un mouvement moléculaire des fibres et des ganglions du cerveau, du moment qu'il y a travail, exercice, il en résulte de l'usure, de l'épuisement, une perte, et par conséquent une nécessité absolue de réparation.

Que l'activité cérébrale soit en raison directe de la quantité d'oxygène absorbée par le cerveau comme par les autres tissus, et que cette quantité soit plus grande pendant l'état de veille parce que le sang y arrive plus rapidement, plus cette oxydation sera active, plus il y aura usure de la substance cérébrale, élimination de matériaux, particulièrement de phosphates, fatigue épuisante, et par conséquent nécessité d'une période de repos et de calme, pendant laquelle le cerveau dépensera moins, recevra des éléments de réparation pour les emmagasiner, nécessité aussi des haltes fréquentes pendant lesquelles l'oxydation et la résorption seront moins actives. Or, cette période de repos, cette halte nécessaire, cette réparation indispensable, qui pourra, mieux que le sommeil, les assurer, les procurer¹⁶⁸ ?

Ce n'est qu'après ce détour par la physiologie, qu'il propose une interprétation pathogénique de la narcolepsie :

D'après notre pensée, G... est soumis aux lois de deux sommeils de genre différent. Ainsi, comme chacun de nous, il ressent après la fatigue de la journée, aux premières heures de la nuit et par les effets de l'assuétude nerveuse, le besoin de repos, et son sommeil est alors le sommeil physiologique naturel, ordinaire. Mais dans la journée il en est autrement : plusieurs fois par heure, il est forcé d'obéir à un besoin maladif, impérieux et subit des narcoses.

Sans doute que, par une idiosyncrasie spéciale, la quantité d'oxygène accumulée dans les centres nerveux y existe en trop petite quantité, ou bien qu'elle s'épuise trop vite sous l'influence d'émotions trop fréquentes ou trop vives. L'usure cérébrale chez G... est peut-être plus considérable que chez un autre, les capillaires artériels plus rares, d'un calibre trop étroit. Peut-être existe-t-il encore chez lui une élimination trop rapide des produits régressifs, et en particulier des phosphates.

Quoi qu'il en soit, dans cet état de pauvreté relative, la moindre dépense de force, l'influence électrique, un orage, une émotion, soutirent, épuisent à chaque instant son énergie, sa vitalité ; il est à chaque fois neuroparalysé ou, pour mieux dire, neurolysé, d'où cette nécessité de dormir si fréquente, le sommeil étant le plus grand et le plus puissant réparateur de l'organisme affaibli. C'est là du reste, également l'opinion de M. Delasiauve, qui, dès le début de son journal, écrit : « Qu'exposé à de rapides déperditions le système nerveux à besoin de se retremper dans l'immobilité et le repos¹⁶⁹ ».

Gélineau a en effet remarqué que lorsque son patient « a une émotion profonde, pénible ou joyeuse, le besoin de dormir est encore plus impérieux et soudain ». Il en conclut donc que la narcolepsie est une névrose nouvelle et particulière, dont il attribue la cause à un dysfonctionnement de la zone cérébrale à laquelle les médecins attribuent alors « le centre d'association des mouvements émotionnels », « la protubérance annulaire » :

167 Voir *supra*, chapitre 4, II, 4.

168 Jean-Baptiste Gélineau, « De la narcolepsie », *article cité*, n°80, p. 636.

169 *Ibidem*, p. 636-637.

« La protubérance annulaire, dit M. Vulpian¹⁷⁰, doit être considérée comme le centre d'association des mouvements émotionnels ; que la cause excitante émane du cerveau ou de l'extérieur (et il en donne plusieurs exemples), dans les grandes expressions émotionnelles, dans les rêves, dans les pleurs, la protubérance joue le rôle le plus important. Sous l'influence de la joie, de la gaieté, de la tristesse, du chagrin (c'est bien là notre cas), de la terreur, un certain nombre ou la plupart des éléments actifs de la protubérance s'affectent, et, par une excitation connexe des fibres selon l'intensité de leur affection. » Quel argument puissant à l'appui de notre cause ! Chez notre sujet il existe une suractivité incontestable de la protubérance qui entre en spasme, en exagération de fonction à la moindre occasion, et réagit sur les autres centres nerveux. Il en résulte, d'une part, une paralysie passagère de l'axe cérébro-spinal, une suspension de la nervosité, d'où astasie et chute, et, de l'autre, une anémie momentanée, cérébrale, qui, à son tour, détermine le sommeil, et ces deux résultats qui constituent la narcolepsie sont immédiats parce que, chez G..., il y a en quelque sorte sidération de la protubérance annulaire et étonnement cérébrale¹⁷¹.

Gélineau arrivant à ces conclusions après avoir essayé plusieurs traitement – notamment les remèdes connus contre l'épilepsie – finit par se résoudre « à faire de la médecine des symptômes, c'est-à-dire à combattre directement la somnolence », avant de constater son impuissance à aider son patient :

Me décidant ensuite à faire de la médecine des symptômes, c'est-à-dire à combattre directement la somnolence, je lui posai à la nuque un séton que j'entretins et j'ordonnai des granules de caféine et de valériane de caféine ; il y eut un peu de mieux, mais, désireux d'obtenir des résultats plus accentués, j'eus peut-être le tort d'abandonner cette médication pour entrer dans un autre ordre d'idées.

J'eus recours à l'arséniate de strychnine à doses progressives, et ne m'arrêtai que lorsque mon malade ressentit des secousses dans les membres. J'espérais, avec cet agent puissant, remonter le ton général de l'économie, combattre cet affaissement, cet épuisement neurolytique de tous les instants. Je fis, en même temps, prendre des phosphates, une nourriture très-tonique, des douches tièdes révulsives sur la colonne vertébrale ; j'eus même recours aux injections hypodermiques de curare, bref, je fis de mon mieux pour traiter énergiquement mon malade. Néanmoins, je dois l'avouer en toute humilité, c'est à peine si, avec ces derniers moyens, j'obtins quelques heures de répit et de travail soutenu sans sommeil le matin et le soir, si bien que, reconnaissant des deux côtés que le succès n'était pas en raison de nos efforts communs, nous nous sommes perdus de vue, laissant au temps et à la nature le soin de guérir ou d'améliorer cette pénible névrose¹⁷².

L'article de Gélineau suscite l'intérêt de ses confrères, et il est reporté dans des revues médicales étrangères à l'instar du renommé *Medical Record* new-yorkais qui produit en octobre 1880, un résumé de l'article dans sa rubrique consacrée aux « progrès de la science médicale », reprenant le vocable proposé par Gélineau sous la forme anglicisée « narcolepsy »¹⁷³.

170 Alfred Vulpian (1826-1887), est reçu docteur de la Faculté de médecine de Paris en 1853 en soutenant une thèse intitulée : *Etudes sur l'origine des nerfs crâniens*, puis reçu à l'agrégation en 1860. Il est alors rattaché au Muséum d'Histoire naturelle, comme suppléant de Flourens à la chaire d'anatomie et histoire naturelle de l'homme, et nommé médecin à la Salpêtrière. Il publie notamment en 1866, les *Leçons sur la physiologie générale et comparée du système nerveux* faites au Muséum. C'est de cet ouvrage que Gélineau tire les citations qu'il propose ici. En 1867, il devient professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine, puis en 1872, il passe à la chaire de pathologie comparée et expérimentale.

171 Jean-Baptiste Gélineau, « De la narcolepsie », *article cité*, n°80, p. 637.

172 *Ibidem*.

173 « Narcolepsy », *Medical Record*, 2 octobre 1880, rubrique « Progress of Medical Science », New-York, vol. XVIII, n°14, 2 octobre 1880, p. 376-377.

À peine dix jours après la parution de l'article, la *Gazette des Hôpitaux* insère dans son numéro du 20 juillet, deux observations de la maladie proposées par le docteur Georges Camuset – oculiste renommé et médecin mondain¹⁷⁴ – sous le titre « À propos de la narcolepsie ». Camuset explique en effet que « l'intéressant travail » de Gélineau lui a remis en mémoire un patient qu'il avait reçu en consultation cinq ans plus tôt pour un problème ophtalmique :

M. C..., grand propriétaire aux environs d'Amiens, était affecté depuis plusieurs années d'un larmolement de l'œil gauche, symptomatique d'une dacryocystite qui a pris à un moment donné la forme aiguë et s'est terminée par la production d'une fistule lacrymale. Je n'insiste pas sur le traitement que je lui fis subir [...]. Mais ce qui rendit ce traitement véritablement singulier, c'est qu'au moment d'introduire la sonde, sous l'empire de l'émotion chirurgicale, le malade balbutiait, fermait les yeux, sa voix s'éteignait, devenait plus lente, et, bref, il tombait dans un état de somnolence qui durait de dix minutes à une demi-heure et se terminait par un retour complet à l'état de veille, sans aucun espèce d'abattement. [...] M.C... était un homme de quarante-cinq ans environ, grand et robuste. Il connaissait son état, qui durait depuis nombre d'années, et que l'on rapportait à une forme de *petit mal*¹⁷⁵. La moindre émotion provoquait cette sorte d'attaque, qui ne s'accompagnait jamais de perte de connaissance, si bien qu'il avait dû renoncer à la vie active pour résider à la campagne. Quand il vint me revoir, quelques mois après sa guérison, j'allais sortir, et son émotion en me retrouvant inopinément à ma porte l'obligea à s'asseoir sur la banquette de l'antichambre où il se livra à un sommeil lucide de trois quarts d'heure¹⁷⁶.

Tout comme Morand, le malade de Camuset avait ainsi dû renoncer à travailler à cause de la maladie, et son cas présente « une très grande analogie » avec celui de Gélineau, notamment dans le lien fait entre les accès de sommeil et les fortes émotions. Camuset explique ensuite, qu'il a reçu le « matin même », un nouveau cas, qui semble relever lui aussi, de cette affection:

Une femme de trente-cinq ans, très bien portante d'ailleurs, vient me consulter pour des pesanteurs intolérables des paupières, qui la prennent à tout propos, avec une sensation de picotement, si bien qu'elle ferme les yeux et s'endort. Elle s'endort ainsi à table, en causant, en tenant ses livres (elle est épicière) ; elle me dit qu'elle est très inquiète de ce qui lui arriverait si elle était obligée de rester seule dans sa boutique. Son sommeil dure dix minutes, après lesquelles elle revient à un état normal, et les attaques d'hypnose se renouvellent fréquemment dans la journée¹⁷⁷.

174 François-Amédée-Georges Camuset (1840-1885), originaire de Lons-le-Saunier, il est reçu à 20 ans à l'École des mines, mais change d'orientation pour faire médecine, notamment sous l'influence de Charles Robin – professeur d'histologie à la Faculté depuis 1862 – dont il fait la connaissance. Il est reçu docteur en 1868, soutenant une thèse sur la *Thérapeutique des altérations fonctionnelles de la vue*. Il installe son cabinet à Paris, et devient un praticien oculiste reconnu. « Dès lors, Camuset mène de front une vie de praticien et de mondain. En 1871, il publie une note sur *Une opération de pupille artificielle compliquée de l'extraction du cristallin*, et, en 1878, un *Traité d'ophtalmologie*. Il trouve le temps de voyager, visite la Hollande, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre avec Gustave Doré dont il était l'ami ». D'après Émile Fourquet, *Les hommes célèbres et les personnalités marquantes de Franche-Comté du IV^e siècle à nos jours*, 1929. Notice « Camuset François-Amédée-Georges », Archives biographiques françaises, disponible en ligne sur la base *WBIS*.

175 Le « petit mal » désigne ici l'absence épileptique.

176 Georges Camuset, « À propos de la narcolepsie », *La gazette des hôpitaux civils et militaires*, mardi 20 juillet 1880, n° 83, 53^e année, p. 659-660. Georges Camuset, « À propos de la narcolepsie », *La gazette des hôpitaux civils et militaires*, mardi 20 juillet 1880, n° 83, 53^e année, p. 659-660.

177 *Ibidem*.

Camuset annonce s'être « empressé d'adresser cette femme à M. Gélineau, persuadé que les sujets *narcoleptiques* vont sortir de terre, maintenant qu'ils sont signalés et baptisés¹⁷⁸ ».

Il ne croit pas si bien dire, puisque moins d'un an plus tard, Gélineau a reçu de multiples observations de la part de ses confrères français comme étrangers qui lui permettent de publier un mémoire intitulé *De la Narcolepsie*. Il indique par exemple avoir reçu une observation de la part d'un médecin londonien, le docteur Phipson, qui lui indique la faire publier en même temps qu'il lui communique, dans *The Journal of Medicine and dosimetric therapeutics*¹⁷⁹. Gélineau peut ainsi s'appuyer sur l'étude de douze nouveaux cas – dont les deux du docteur Camuset – pour confirmer et préciser ses précédentes conclusions.

L'élargissement permis par ces nouvelles observations permet à Gélineau de distinguer deux formes de la pathologie : une narcolepsie « idiopathique ou essentielle », qui « ne se rattache à aucune cause appréciable », et une narcolepsie symptomatique pouvant révéler une affection du cœur, un diabète ou encore l'hystérie – toutes ces affections ayant en commun de provoquer « le spasme des vaso-moteurs » et de provoquer une « narcolepsie *secondaire* ». Il remarque que dans cette seconde catégorie, une mauvaise hygiène peut être prédisposante à l'apparition des accès de sommeil :

Ajoutons, pour compléter l'étude des causes chez M.V..., que l'habitude d'un coït quotidien et de ses promenades nocturnes dans sa chambre, pendant une heure, doivent augmenter chez lui l'intensité des sommeils diurnes auxquels on l'arrache si difficilement. [...] La même cause, l'abus des plaisirs de Vénus, si excusable chez un sectateur de Mahomet¹⁸⁰, comme le dit le docteur Burquet, et même chez d'autres, est encore avec une lésion probable des vaso-moteurs consécutive à une fièvre pétéchiale, la cause probable de la Narcolepsie chez le général Hussein¹⁸¹.

Gélineau remarque toutefois que dans la narcolepsie essentielle, l'hygiène ne joue pas forcément un rôle prépondérant : « dans l'observation de M. Caffé, le sujet est sobre, a des habitudes régulières, n'est soumis à aucun travail fatiguant, sujet à aucune autre maladie ». Il insiste par ailleurs sur la grande sensibilité des patients observés :

Chez tous, cependant, il existait un affaiblissement du système nerveux moteur et une certaine dépression nerveuse, puisque nous voyons la moindre émotion donner naissance à l'accès.

178 *Ibid.*

179 « D'autre part la lecture de la *Gazette des Hôpitaux* avait rappelé à un éminent médecin anglais, le docteur Phipson (Putney London S.W.) un cas analogue, dont il a eu l'obligeance de m'envoyer la description suivante après l'avoir mentionnée rapidement dans *The Journal of Medicine and dosimetric therapeutics* (Octobre 1880). Jean-Baptiste Gélineau, *De la narcolepsie*, Jean-Tessier, imprimerie de Surgères, 1881, p. 13.

180 L'observation est reportée par le docteur Burquet, « médecin du prince Sidi-Moham-Med, à Tunis », et concerne le « général Hussein », « homme de quarante-neuf ans, fort, robuste, trapu, haut en couleur, d'un tempérament nervoso-sanguin », et de confession musulmane. Dans son observation Burquet indique en effet que le général « est d'un tempérament très sobre, il ne boit pas et ne fume que très peu. Ce fils du soleil n'a abusé que d'une chose et bien pardonnable aux sectateurs de Mahomet...ai-je besoin d'ajouter...la femme ! ». Jean-Baptiste Gélineau, *De la narcolepsie, ouvrage cité*, p. 18.

181 *Ibidem*, p. 20.

L'aspect d'un étranger, d'un beau jeu, l'idée d'entrer au théâtre, la pensée de faire un bon marché rendent G...narcoleptique ; l'introduction de la sonde dans le canal nasal, l'entrée, dans la boutique, d'un acheteur suffisaient pour faire tomber de sommeil les malades du docteur Camuset ; une pensée triste, la vue d'un accident fait tomber ces sujets en Narcolepsie. Chez le général Hussein, le bruit, la foule, la musique, déterminent l'accès sans lésion apparente. Chez tous ceux là et chez d'autres dont nous allons parler, il existe, nous pouvons le dire par anticipation une émotivité anormale, une activité nerveuse cérébrale extraordinaire[...] cet épuisement, cette usure si prompte de l'activité nerveuse cérébrale dépendent sans doute d'une idiosyncrasie particulière qui provoque la narcose¹⁸².

Comme dans l'ensemble des troubles du sommeil observés au même moment, et conformément à la définition physiologique de cet état, le rapport à la sensibilité des malades est modifié, ce qui se répercute par un dysfonctionnement du sommeil.

À partir de ce moment là, les observations de narcolepsie se multiplient dans la littérature médicale, attestant l'intégration de cette affection au rang des sommeils morbides. La narcolepsie n'est pas présentée comme une maladie « nouvelle », mais plutôt comme un trouble du sommeil qui n'avait pas encore été identifié. Catherine Lesly, qui consacre en 1896 son travail de thèse à la question essaie ainsi de regrouper les mauvais diagnostics qui peuvent avoir été posés sur la pathologie avant son identification :

La plupart des auteurs avant Gélinau rangeaient sous les mêmes dénominations des cas souvent tout à fait dissemblables et inversement publiaient sous des titres différents les cas complètement analogues, ce qui rendait les recherches bibliographiques et l'étude de la question laborieuses et difficiles. On considérait cette affection comme une curiosité médicale, une névrose extraordinaire, une maladie, un symptôme bizarre et d'une grande rareté. On se bornait la plupart du temps à signaler simplement ces faits sans tenter leur interprétation. Le sommeil hypnotique provoqué en ce moment-là attirait tellement l'attention des observateurs, que les modifications pathologiques du sommeil spontané furent délaissés¹⁸³.

Les médecins qui se penchent sur la question partent donc également à la recherche d'observations cliniques publiées au cours du XIX^e siècle afin d'augmenter les cas sur lesquels définir la pathologie, et en retracer ainsi une généalogie médicale du symptôme ou de la maladie narcoleptique :

[L'observation de Gélinau] ne constitue pas un cas tout à fait sans précédents. Citons les observations de Thümen et de Fricker publiées en Allemagne (1841) ; celle de Macnamara en Irlande (1862) : de Caffé en France, où l'auteur donne un exemple curieux de « maladie du sommeil » [...] (1862). Marotte décrit une affection du même genre (1862). Labbé signale les crises de sommeil chez une jeune fille chlorotique (1862) ; Depaul chez une femme en travail d'accouchement, survenant à chaque contraction utérine (1872). Ward Cousins a vu un jeune fermier pris subitement, sans cause appréciable, de sommeil ; le réveil était spontané, mais les accès très prolongés dans ce cas, le reprenaient ensuite (1863). Marduel rapporte un cas se rapprochant du précédent (1872). Citons encore le cas de Gairdner où il s'agit d'une jeune fille de 15 ans présentant des accès de sommeil alternant avec des mouvements choréiformes (1875-

182 *Ibidem*, p. 19.

183 Catherine Lesly, *De la Narcolepsie, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le vendredi 10 juillet 1896*, Paris, G. Steinheil, éditeur, 1896, p. 10.

1878) ; celui d'Armaingaud se rattachant à l'état hystérique (1876), celui de Weiss concernant un épileptique (1876) ; ceux de Westphal (1877), de Fischer (1878), de Siemens (1879), etc.¹⁸⁴.

La multiplication des cas reportés permet ainsi d'identifier plusieurs degrés de la maladie narcoleptique. Marcel Dufossé, propose dans sa thèse soutenue en 1888, de grouper les observations éparses de narcolepsie afin « d'apporter quelque lumière sur la nature de cette affection ». Il donne dans sa thèse une description plus précise des différentes formes narcoleptiques:

La narcolepsie, du docteur Gélinau, s'observe dans les circonstances les plus diverses. Elle est caractérisée par une exagération pathologique du besoin de dormir, une invincible tendance au sommeil se reproduisant, non plus seulement chaque soir, à l'heure du repos, mais plusieurs fois par jour, à tout propos, et principalement après les repas. [...] Mais il ne faudrait pas croire que les accès de sommeil se présentent toujours avec la même intensité ; la narcolepsie est loin d'être toujours aussi accentuée et nous voyons des malades qui, au lieu d'avoir un sommeil absolu, un sommeil de plomb, n'ont au contraire que des crises de somnolence, dont on peut facilement les tirer momentanément. Et naturellement, nous trouvons entre ces crises de somnolence et le sommeil profond tous les degrés intermédiaires. Il va de soi, que dans ces manifestations moins accusées, tous les symptômes que nous rencontrons dans la narcolepsie profonde sont fortement atténués, qu'au réveil le malade éprouve moins de fatigue et que ses idées lui reviennent plus rapidement¹⁸⁵.

Si à l'instar du somnambulisme – et contrairement à l'insomnie –, la narcolepsie essentielle n'est pas d'une extrême gravité morbide, elle peut provoquer des accidents. Gélinau rapporte ainsi le cas d'un de ses anciens confrères, médecin dans la marine :

Était-il le soir à la promenade le long de la rivière où passe le chemin de halage, le sommeil le surprenait en marchant, il titubait aussitôt et serait tombé dans l'eau sans pouvoir s'en rendre compte et s'arrêter si on ne l'avait pas tenu sous le bras et dirigé ses pas vers le prochain banc où il s'affaissait et dormait. Aurai-je été, dit-il, au milieu du feu, des ennemis m'auraient-ils menacé dans ce moment-là, je n'aurais pas pu m'empêcher de dormir ! La conscience du danger qu'il y avait pour lui à se promener en cet endroit lui avait fait prendre en aversion cette promenade, et seul il se serait bien gardé de se diriger jamais de ce côté¹⁸⁶.

Plusieurs des observations qu'il rapporte traduisent également un important retentissement sur la vie quotidienne des patients : Morand s'est fait renvoyer, tout comme le premier patient du docteur Camuset « qui avait dû renoncer à la vie active », et sa seconde patiente, commerçante, a peur de tomber endormie dans son magasin¹⁸⁷. Le docteur Bouland de Paris communique également à Gélinau, le cas d'un jeune homme, qui lui avait été envoyé par son employeur, car il n'était plus en capacité d'effectuer son travail :

Un garçon de 16 à 17 ans, ouvrier cordonnier, grand, bien constitué se présenta à moi et me raconta que depuis deux ou trois mois il s'endormait pendant la journée, soit assis, soit debout, soit même en marchant. Lorsqu'il va faire des livraisons à domicile, il tombe sur le seuil de la porte où on le trouve couché, si on tarde à lui ouvrir. [...] Dans le courant de la journée, au milieu d'une rue, il s'endormait en marchant et *heurtait les passants qui le prenaient pour un ivrogne*.

184 *Ibidem*, p. 9-10.

185 Marcel Dufossé, *Étude sur la narcolepsie, ouvrage cité*, p. 26, p. 31-32.

186 Jean-Baptiste Gélinau, *De la narcolepsie, ouvrage cité*, p. 14-15.

187 Georges Camuset, « À propos de la narcolepsie », *article cité*, p. 659-660.

Souvent il a été conduit au poste par des sergents de ville. Incapable de se livrer à aucun travail il me fut adressé par son patron¹⁸⁸.

En 1894, l'étudiant Gustave Samain insiste ainsi à plusieurs reprises sur le handicap social important que peut constituer la maladie narcoleptique :

A la vérité, il faut s'entendre sur ce que l'on doit considérer comme narcolepsie, et sans vouloir empiéter sur la suite de cette étude, nous dirons qu'il ne suffit pas pour être narcoleptique de succomber plus souvent et plus facilement qu'un autre au sommeil. [...] Lorsqu'en dehors de toute excitation, de toute cause occasionnelle, on voit comme nous l'avons vu des jeunes gens, à l'âge où s'exercent et se manifestent le plus et l'activité de l'esprit et l'activité du corps, succomber invinciblement au sommeil, malgré leurs efforts répétés, malgré l'amour-propre aiguillonné par les plaisanteries des personnes étrangères aux choses médicales, on peut dire que c'est là une véritable maladie et que c'est faire oeuvre-pie que d'en débarrasser les malheureux qui en sont atteints. On nous dira que l'affection est peu pénible en elle-même, que le sommeil est l'oubli de tous les maux. Oui, si l'on pouvait en vivre, et ce n'est malheureusement pas le cas d'appliquer ici le vieux proverbe « Qui dort dîne ».

Sans vouloir exagérer la portée et les conséquences de cette affection, nous dirons que en dehors des mille inconvénients et des mille dangers auxquels l'expose son état de somnolence presque continuelle, dans certains cas, le narcoleptique est un être qui ne peut se suffire à lui-même, et si sa situation de fortune ne le met pas à l'abri du besoin il est à charge aux autres. Mais au-dessus de tout cela, il faut placer l'effet moral désastreux que provoque cette affection chez les jeunes gens ; l'ennui, la tristesse devenant vite de l'hypocondrie et du dégoût de la vie¹⁸⁹.

La narcolepsie peut ainsi, selon Samain, devenir une maladie prédisposante à des affections nerveuses plus graves, comme la neurasthénie. Pour traiter la pathologie narcoleptique, il est donc important d'en déterminer l'étiologie.

Les causes de la maladie essentielle, restent cependant – tout comme celles de l'insomnie – dépendantes de la compréhension physiologique du sommeil, et donne donc lieu à plusieurs types d'interprétations étiologiques – circulatoires, toxiques, histologiques ou encore psychophysiologiques. Il ne fait ainsi aucun doute pour l'ensemble des observateurs, que la narcolepsie résulte bien d'un dysfonctionnement du sommeil naturel, comme l'explique en 1910 Jean Lhermitte¹⁹⁰ :

La narcolepsie emprunte au sommeil normal, physiologique, la plupart de ses caractères. Comme le sommeil naturel, l'attaque hypnoleptique est précédée par une sensation spéciale : l'appétit du sommeil : mais tandis que chez l'individu normal ce besoin de sommeil peut être réfréné, dans la narcolepsie le sujet y succombe fatalement, quelle que soit la résistance qu'il oppose à ce besoin. [...] Du sommeil naturel, la narcolepsie possède les modifications circulatoires, respiratoire et sécrétoire [...]. De telle sorte que la narcolepsie nous apparaît comme étant essentiellement une exagération, une amplification parfois excessive du sommeil normal, une hypersomnie

188 Jean-Baptiste Gélinau, *De la narcolepsie, ouvrage cité*, p. 15-16.

189 Gustave Samain, *Contribution à l'étude de la Narcolepsie. Ses rapports avec l'Hystérie et l'Épilepsie, Présentée et soutenue le mercredi 25 juillet 1894*, Paris, Ollier Henry, 1894, p. 8-9.

190 Jean Lhermitte (1877-1959), il soutient sa thèse en 1907 sur les paraplégies des vieillards. En 1910, encore jeune docteur, il est chef de laboratoire de la Clinique des Maladies nerveuses de la Salpêtrière, dirigé par Pierre Marie – ancien élève de Charcot. C'est en cette qualité qu'il présente le rapport sur les narcolepsie au vingtième congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, qui se tient à Liège du 1^{er} au 7 août 1907. Le mois précédent, il a fait paraître dans la *Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale* de larges extraits de ce rapport.

paroxystique. Etudier la nature de la narcolepsie revient donc à étudier la nature du sommeil physiologique¹⁹¹.

Mais avant même de chercher à en retrouver l'origine, les médecins débattent à partir des années 1880 sur la nature de ces accès de sommeil : pour une partie du corps médical, la narcolepsie n'est ainsi pas une maladie essentielle, une névrose à part entière, mais seulement un symptôme, à seule valeur sémiologique.

III- MALADIE, SYMPTÔME OU SYNDROME ?

La publication de Gélinau met ainsi sur le devant de la scène le trouble du sommeil narcoleptique, et les observations médicales du phénomène pathologique se multiplient. La distinction que propose Gélinau entre narcolepsie essentielle et narcolepsie secondaire fait apparaître un débat médical sur la nature de l'affection. Si certains médecins rejoignent Gélinau dans la possibilité d'une névrose narcoleptique idiopathique, d'autres défendent une lecture totalement symptomatique du phénomène.

En 1882, Gilbert Ballet, chef de clinique des maladies du système nerveux de la Salpêtrière – dans le service du docteur Charcot¹⁹² – publie dans la *Revue de médecine*, une « contribution à l'étude du sommeil pathologique » basée sur l'observation de « quelques cas de narcolepsie ».

Il n'est que juste de rappeler dès l'abord qu'un assez grand nombre d'observations du même ordre ont été déjà réunies par M. Gélinau, qui en a fait l'objet d'un récent et très intéressant mémoire. Pour désigner le trouble dont il s'agit, l'auteur propose le mot NARCOLEPSIE [...]. Mais avant d'entrer dans l'exposé des faits, précisons en quelques mots ce qu'on doit entendre, ce que nous entendons par NARCOLEPSIE. C'est un *symptôme* (nous insistons sur ce mot symptôme, on verra pourquoi par la suite), qui consiste dans un irrésistible besoin de dormir, survenant d'habitude subitement, se reproduisant à des intervalles quelquefois très rapprochés, et assez impérieux d'ordinaire pour que le malade succombe au sommeil presque fatalement, dès que ce besoin se fait sentir¹⁹³.

Ballet refuse ainsi l'existence d'une narcolepsie essentielle ou idiopathique. Pour lui, l'inscription de la narcolepsie au rang des névroses peut en outre être trompeuse, voire dangereuse, puisqu'elle empêche le médecin de rechercher la véritable cause des accès de sommeil :

Eh bien, il n'y a pas lieu, selon nous, d'enrichir outre mesure le groupe déjà trop complexe des névroses, et il nous semble préférable, lorsqu'on est en présence d'une manifestation clinique

191 Jean Lhermitte, « Les Narcolepsies », *Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale*, juillet 1910, n°7, 6^e série, 14^e année, tome XIV, p. 265-284, p. 278.

192 Gilbert Louis Siméon Ballet (1853-1916), externe puis interne des hôpitaux de Paris, il est reçu docteur en 1881 en soutenant une thèse intitulée *Recherches anatomiques et cliniques sur le faisceau sensitif et les troubles de la sensibilité dans les lésions du cerveau*. Il est nommé en 1882 chef de clinique des maladies du système nerveux, dans le service du docteur Charcot, à la Salpêtrière.

193 Gilbert Ballet, « Contribution à l'étude du sommeil pathologique ; quelques cas de narcolepsie », dans *Revue de médecine*, Paris, Germer-Baillièrre et cie, 1882, p. 945-957, p. 946.

simple, revêtant toujours les mêmes caractères au degré près comme la tendance plus ou moins marquée au sommeil, de l'envisager comme un *symptôme*.

Ce n'est pas là, qu'on le remarque, simplement une discussion de mot. Derrière ce débat en apparence sans portée se dissimule, qu'on ne l'oublie pas, une question de nosologie, c'est-à-dire de classification médicale, bien plus une importante question clinique.

Affirmer, en face de la narcolepsie, qu'on a affaire à une névrose, c'est qu'on le veuille ou non, prêter la main à cette tendance fâcheuse à la quiétude qui fait qu'on se contente volontiers d'une étiquette, sans chercher ce que cette étiquette abrite. Et tel qui se tiendra pour satisfait dans son diagnostic lorsqu'il aura reconnu la narcolepsie, si on lui présente la chose comme une entité clinique définie, se hâtera de chercher au delà de la manifestation morbide, s'il est une fois pour toutes bien entendu qu'il s'agit là d'un symptôme, d'une manifestation clinique banale comme les palpitations, ou la contracture, relevant de causes multiples et susceptible par conséquent d'indications thérapeutiques variées¹⁹⁴.

Ballet invite ainsi les médecins à rechercher la véritable maladie, qui se cache derrière le symptôme narcoleptique – même si au moment où il écrit, il reconnaît que certains cas ne trouvent pas encore de pathologie sous-jacente¹⁹⁵. Selon lui, ce dernier résulte principalement de quatre types de maladies :

En *résumé* et pour conclure :

Dans un certain nombre d'états morbides, entraînant soit des troubles circulatoires (affections cardiaques), soit un ralentissement du mouvement nutritif (diabète, obésité), soit une perturbation des fonctions nerveuses (hystérie), on peut observer à titre de phénomène clinique plus ou moins important, dominant parfois la scène, une tendance souvent invincible au sommeil, qui se reproduit à intervalles inégaux, tantôt spontanément, tantôt sous l'influence de causes extérieures adjuvantes (émotions, etc).

Il s'agit là d'un symptôme important, susceptible, dans quelques cas, de révéler une affection jusque-là méconnue (diabète), symptôme qui a été assez bien désigné sous le nom de narcolepsie¹⁹⁶.

Gélineau ne s'insère dans ce débat que de manière indirecte. Il se contente de publier l'année suivante dans la *Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux*, un nouveau cas de narcolepsie essentielle intitulé « Nervosisme et Narcolepsie », où il conclut simplement « telle est cette observation, qui démontrera une fois de plus l'existence de cette névrose particulière¹⁹⁷ ». Dans les années suivantes, de nouveaux travaux viennent élargir la liste des maladies dans lesquelles on trouve le symptôme narcoleptique, et conforter en partie l'argumentation de Ballet¹⁹⁸

194 *Ibid.*, p. 956-957.

195 « Dans un certain nombre de cas, hâtons-nous de le dire, il a été constaté sans qu'on ait pu trouver son explication ni dans l'état des viscères, ni dans celui de la nutrition, ni dans un trouble général de l'innervation ; nos deux premières observations, nous l'avons vu, rentrent dans ce premier groupe, sorte de *caput mortuum*, appelé certainement un jour à être démembré, quand une analyse minutieuse du trouble dont il s'agit aura permis d'en mieux déterminer les conditions génératrices variées. » *Ibid.*, p. 952-953.

196 *Ibidem*, p. 957.

197 Jean-Baptiste-Édouard Gélineau, « Nervosisme et Narcolepsie », *La Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux*, n°34, dimanche 20 août 1883, année 1883, p. 408-409.

198 La thèse de Marcel Dufossé soutenue en 1888 par exemple, reprend l'argumentation de Ballet. Ce dernier fait d'ailleurs partie de son jury de thèse. Marcel Dufossé, *Étude sur la narcolepsie, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le samedi 11 février 1888*, Paris, Henri Jouve, 1888.

En 1893, Charles Feré¹⁹⁹, propose ainsi dans *La semaine médicale*, une étude synthétique dans laquelle il regroupe sous le titre « Le sommeil paroxystique », l'ensemble des affections pouvant présenter des symptômes narcoleptiques :

Cependant, dans des circonstances pathologiques assez variées, mais où il existe des troubles de la circulation et de la nutrition : maladie du cœur ou du foie, troubles digestifs, diabète, goutte, gravelle, obésité, hystérie, épilepsie, neurasthénie, ce besoin se montre d'une façon brutale, tellement que le sujet se trouve abattu d'un coup. Ce sommeil pathologique mérite bien souvent le nom de narcolepsie que lui donne M. Gélineau. Non seulement le malade peut tomber brusquement comme foudroyé par une attaque d'épilepsie, mais il reste plongé dans une stupeur profonde dont aucune excitation ne peut le tirer ; aussi bien dans sa période d'état qu'à son début, la narcolepsie peut constituer un sommeil épileptoïde. [...] La narcolepsie n'est ni une névrose, ni une maladie ; M. Ballet a réagi avec raison contre cette opinion de M. Gélineau, qu'il existerait une narcolepsie essentielle. La narcolepsie comme nous l'avons déjà dit, peut se rencontrer dans un grand nombre de conditions où la nutrition est altérée soit en raison d'un trouble de la circulation, soit en raison d'une altération du sang, ou encore dans des conditions de dépression consécutives à des excès fonctionnels quelconques. On la voit aussi se produire en conjonction avec des symptômes qu'on attribue à des suspensions de l'activité cérébrale²⁰⁰.

L'année suivante, l'étudiant Gustave Samain soutient à nouveau et à son tour, dans une thèse qui sera ensuite souvent citée, plusieurs cas où « la narcolepsie non seulement domine l'affection, mais elle est toute la maladie²⁰¹ ».

Deux ans plus tard, en 1896, l'étudiante Catherine Lesly note elle aussi que bien que l'opinion de Ballet soit « la plus accréditée actuellement », la question de l'autonomie « n'est pas définitivement tranchée » :

Ce symptôme, ce syndrome ou cette névrose est encore mal classé. Les auteurs ne sont pas encore fixés sur la pathogénie ni sur son siège et ne font à cet égard que des hypothèses. Sur la signification même de ce terme, on n'est pas toujours d'accord²⁰².

Catherine Lesly se réfère à des travaux russes et états-uniens sur le sujet pour appuyer l'hypothèse d'une narcolepsie primitive²⁰³. Elle propose ensuite une interprétation « héréditaire »

199 Charles Feré (1852-1907), interne à la Salpêtrière dans le service du docteur Charcot, et soutient sa thèse en neuropathologie en 1882 (sur les troubles fonctionnels de la vision par lésions cérébrales), puis trouve une place comme médecin de l'hospice de Bicêtre. Il publie dans les années 1880 plusieurs traités sur psychopathologie névrotique et épileptique, où il développe notamment des théories héréditaires et basées sur la dégénérescence. Proche d'Alfred Binet, il publie également à la fin des années 1880 un ouvrage en collaboration avec ce dernier sur le magnétisme animale.

200 Charles Feré, « Le sommeil paroxystique », *La semaine médicale*, 1893, p. 464-465.

201 Gustave Samain, *Contribution à l'étude de la Narcolepsie. Ses rapports avec l'Hystérie et l'Épilepsie*, ouvrage cité, p. 60.

202 Catherine Lesly, *De la Narcolepsie, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le vendredi 10 juillet 1896*, Paris, G. Steinheil, éditeur, 1896, p. 10-15.

203 « Loschiloff (1895) a observé des cas où les accès de sommeil indomptable ne pouvaient être attribués à aucun cas appréciable et constituaient en eux seuls tout la maladie. Il publie deux observations de ce genre, recueillies dans la clinique de M. Darkchévitch et les qualifie de narcolepsie essentielle. Dana (1884) dans son étude sur le sommeil pathologique admet l'existence de la somnolence morbide spéciale indépendante de tout autre affection de l'organisme et pouvant se manifester sous des formes diverses et entre autres sous celle décrite par Gélineau ». Catherine Lesly, *ouvrage cité*, p. 14-15. Les travaux auxquels Lesly réfère sont les

de la maladie essentielle : « nous voyons que parmi les prédispositions héréditaires, l'épilepsie et l'hystérie tiennent une place prépondérante ; l'hérédité directe similaire n'est mentionnée que dans un seul cas²⁰⁴ ».

À l'inverse des *progénérescences* des génies insomniaques²⁰⁵, le dysfonctionnement du sommeil narcoleptique – contraire de l'insomnie – peut également résulter pour certains auteurs d'une dégénérescence héréditaire, favorisée par les pathologies nerveuses. En 1896, le psychiatre russe Rybakoff propose une théorie dans ce sens. Ni pathologie essentielle, ni symptôme, la narcolepsie serait selon lui – à l'instar de l'hystérie – un syndrome de la dégénérescence héréditaire, qui se présenterait sous une forme neuro-psychique, et provoquerait le dysfonctionnement du sommeil²⁰⁶.

Quinze ans plus tard, c'est ainsi dans le but de trancher la question « devant de telles contradictions » que le congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France examine le rapport de Jean Lhermitte sur le sujet.

Ce dernier définit la narcolepsie comme « une manifestation morbide qui, commune aux états pathologiques les plus variés, a pour élément fondamental un besoin, impérieux, irrésistible de dormir auquel le sujet succombe, quelle que soit sa volonté de n'y point céder », qui est « au propre, exactement l'inverse de l'insomnie²⁰⁷ ». Il tranche après une étude minutieuses des différents cas présentés par la littérature médicale, en faveur d'une narcolepsie-syndrome :

La narcolepsie est donc un syndrome commun à des affections les plus diverses, organiques ou « fonctionnelles » et sa constatation ne suffit pas à préjuger la nature de la maladie qui en a déterminé l'apparition. [...] La narcolepsie nous apparaît donc comme un syndrome, manifestation d'états pathologiques variés dans leur substratum organique, leur nature, leur cause, leur évolution : constater chez un sujet des accès de narcolepsie, c'est simplement relever un symptôme et ce n'est pas sur les caractères mêmes du sommeil qu'il faudra se baser, mais sur les symptômes qui en seront l'accompagnement²⁰⁸.

suyvants : Loschiloff, « Des causes de la narcolepsie » (en russe), *Wratsch*, 1895, p. 673. Charles Loomis Dana, « On morbid Drowsiness and somnolence. A contribution to the pathology of sleep », *The journal of nervous and mental diseases*, avril 1884, vol. 11, issue 2, p. 153-176. Charles Loomis Dana (1852-1935) est présenté dans l'article comme professeur des maladies mentales et nerveuses à New-York [*professor of nervous and mental diseases in the post-graduate medical school*].

204 Catherine Lesly, *ouvrage cité*, p. 30.

205 Voir *supra*, chapitre 3.

206 Dans une communication à la société de neurologie et de psychiatrie de Moscou, et une publication dans les Archives russes de psychiatrie – reportées respectivement dans la *Revue neurologique* et la *Revue de médecine*. « Société de neurologie et de psychiatrie de Moscou – Séance du 15 mars 1896 – De la narcolepsie par M. Rybakoff », *Revue neurologique*, Paris, Masson, 1896, p. 563-564. « De la Narcolepsie, par Ribakoff, *Archives russes de psychiatrie* », *Revue de médecine*, Paris, Félix Alcan, vol. 17, 1897, p. 552-553.

207 Jean Lhermitte, « La Maladie du sommeil et les narcolepsies – Rapport », *ouvrage cité* Jean Lhermitte, « *La Maladie du sommeil et les narcolepsies – Rapport* », *ouvrage cité*, p. 6.

208 *Ibidem*, p. 53-54.

S'il reconnaît la narcolepsie comme un syndrome, il réfute toutefois la théorie de la dégénérescence proposée par Ribakoff, pour ré-inclure à l'instar de Catherine Lesly, l'étiologie et la prédisposition épileptique et hystérique²⁰⁹.

C'est ainsi la narcolepsie-symptôme ou syndrome qui s'impose progressivement au début du XX^e siècle, comme un dysfonctionnement physiologique du sommeil révélateur d'une pathologie plus importante. La prise en charge médicale et la thérapeutique relèvent alors des spécialistes des maladies nerveuses – de l'hystérie et de l'épilepsie – lorsqu'aucune autre étiologie ne peut-être détectée. Dans les années 1930, la narcolepsie apparaîtra ainsi dans la littérature médicale, sous les termes « syndrome de Gélineau » ou « syndrome narcoleptique »²¹⁰.

Principalement imputés à une mauvaise hygiène au début du siècle, la pathologisation des troubles du sommeil, par les recherches sémiologiques et étiologiques qu'elle entraîne, modifie progressivement le regard médical sur leur causalité, et les représentations qui leur sont associées.

3) REPRÉSENTATIONS DES PATHOLOGIES DU SOMMEIL DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE.

À l'instar de Louyer-Villermay, qui en 1821 cite une œuvre dramatique aux côtés des observations médicales de somnambulisme qu'il rapporte, Jean-Baptiste Gélineau se réfère dans l'introduction de son mémoire à un personnage de roman-feuilleton, qu'il identifie comme narcoleptique :

C'est à peine si j'ose dire ici, dans une étude sérieuse, que c'est dans une oeuvre littéraire d'un de nos romanciers les plus féconds, Paul Féval, intitulée *Une Pêcheresse*, que j'ai trouvé l'exemple d'un homme envahi et soudainement terrassé par un sommeil invincible et intermittent²¹¹.

En cette fin de siècle, où la médecine cherche à s'établir comme une science d'autorité, ce n'est pas sans une certaine retenue que Gélineau cite cette référence – contrairement au début du

209 « Mais de la même manière que nous n'admettons pas l'opinion de Gélineau, nous ne saurions souscrire à l'idée défendue par M. Ribakoff [...]. Certes, cet auteur ne prend pas la narcolepsie comme une maladie au sens étroit de ce terme et il la considère comme un syndrome, mais ce syndrome, qui aurait à sa base la « dégénérescence » de l'individu, serait toujours identique à lui-même et devrait être distingué des syndromes qui lui ressemblent, à savoir les narcolepsies de l'épilepsie et de l'hystérie ». *Ibidem*, p. 53.

210 Voir par exemple Eugène Wenderowic, « Syndrome narcoleptique de Gélineau », *L'Encéphale*, juillet août 1931, p. 474. Pierre Passouant note ainsi qu'après quelques travaux étrangers en faveur de la narcolepsie essentielle (Reidlich en Allemagne en 1815, et Adie en Angleterre en 1926), « il faudra attendre les travaux de la Mayo Clinique et les recherches actuelles sur le sommeil pour redonner à la narcolepsie l'autonomie que lui avait attribuée Gélineau ». Pierre Passouant, « La narcolepsie au temps de Gélineau », *Histoire des sciences médicales. Organe officiel de la société française d'Histoire de la médecine*, Asnières, éditions Louis Armand, tome XV, n°2, « Société française d'Histoire de la médecine – Séance du 23 mai 1981 », 1981, p. 129-136, p. 134.

211 Jean-Baptiste Edouard Gélineau, *De la narcolepsie*, Surgères, Impr. De Surgères, 1881, p.4

siècle où les références littéraires sont pratiques courantes. Ces citations dans des ouvrages médicaux montrent néanmoins comment les pathologies du sommeil font l'objet d'un discours multi-médiatique, qui aux côtés des *scenarii* artistiques de la veille nocturne, permet de faire circuler l'imaginaire de sommeils hors-normes.

Nous aimerions esquisser ici quelques pistes de recherches à propos de l'influence des discours médicaux sur l'évolution des représentations littéraires des pathologies du sommeil au XIX^e siècle. Sans entreprendre ici une étude complète des représentations littéraires et artistiques des pathologies du sommeil au XIX^e siècle – étude qui dépasserait le cadre que nous nous sommes fixés pour ce travail – nous aimerions en esquisser les contours à travers l'étude de ces œuvres auxquelles se rapportent les médecins. Nous y avons ajouté les rares titres littéraires, qui se réfèrent directement par leur titre – puis dans leur contenu – à une forme de sommeil pathologique.

A) LES SUCCÈS DES SOMNAMBULES SUR LES PLANCHES

Le 6 décembre 1819, le théâtre du Vaudeville à Paris présente sa nouvelle pièce intitulée *La Somnambule*, composée par Eugène Scribe et Germain Delavigne²¹². Le succès de la pièce est immense, et fait des émules, l'intrigue étant reprise dans de nombreuses comédies de mœurs. En 1827, Eugène Scribe met à nouveau en scène une somnambule, cette fois-ci pour un ballet chorégraphié par Jean-Pierre Aumer joué à l'Opéra de Paris le 19 septembre 1827 sous le titre *La Somnambule ou l'Arrivée d'un nouveau Seigneur*²¹³. C'est un véritable triomphe et le ballet compte cent-vingt représentations entre 1827 et 1859. Il inspire entre autres, le librettiste du compositeur italien Vincenzo Bellini – Felice Romani – qui reprendra à son compte le récit de Scribe pour l'argument de l'Opéra *La Sonnambula*, créé à Milan en 1831, puis représenté au Théâtre-Italien à partir du 24 octobre de la même année²¹⁴. La pathologie somnambulique se prête alors à la mise en scène de situations cocasses, qui permettent de multiplier ou dénouer les quiproquos vaudevillesques, ou d'alimenter l'intrigue de la comédie dramatique.

La somnambule de Scribe n'est toutefois pas la première comédie qui porte ce trouble du sommeil à l'affiche. Déjà un siècle auparavant, les Comédiens français proposent à leurs spectateurs une comédie intitulée *Le Somnambule*, qui connaît un franc succès²¹⁵. À un siècle d'écart,

212 Eugène Scribe, Germain Delavigne, *La Somnambule, comédie-vaudeville en 2 actes*, Paris, Mme Huet, 1819.

213 Eugène Scribe, Aumer, *La somnambule ou l'arrivée d'un nouveau seigneur, ballet-pantomime en 3 actes*, Paris, Barba, 1827.

214 Jean-Claude Yon, « L'arrivée d'un nouveau seigneur ou *La Somnambule* avant Bellini » Jean-Claude Yon, « L'arrivée d'un nouveau seigneur ou *La Somnambule* avant Bellini » dans *L'Avant-Scène Opéra*, « La Somnambule – Bellini », Paris, Éditions Premières Loges, n° 178, p. 56-61.

215 [Antoine de Fériel de Pont-de-Veyle], *Le Somnambule, comédie représentée pour la première fois par les Comédiens Français, le 19 janvier 1739*, Paris, Prault fils, 1739.

l'évolution des lectures de la pathologie somnambulique proposée par les deux pièces témoigne en effet d'une certaine banalisation et dédramatisation sociale du somnambulisme naturel, qui reflètent et influent dans le même temps les lectures médicales du phénomène au début du XIX^e siècle.

Le 19 janvier 1739, la Comédie française joue pour la première fois *Le Somnambule*, comédie en un acte attribuée à Antoine de Fériel de Pont-de-Veyle²¹⁶. Le texte de la pièce connaît de nombreuses éditions en fascicules tout au long du XVIII^e siècle, attestant de sa reprise et d'un certain succès. Une rapide recherche sur la base de données de la presse en ligne *Retronews* indique que la pièce est jouée en 1780, 1782, et chaque année entre 1784 et 1789. Les représentations du *Somnambule* reprennent ensuite sous la Révolution, dès novembre 1789. En décembre 1819, alors que le Théâtre du Vaudeville propose pour la première fois *La Somnambule* de Scribe, son homonyme masculin est de nouveau présent à l'affiche et joue déjà depuis quelques mois.

La comédie imaginée par Fériel de Pont-de-Veyle met très classiquement en scène un trio amoureux, dont l'un des protagonistes, Dorante, est sujet à la pathologie somnambulique.

Alors que Valère, neveu du Baron est secrètement amoureux de Rosalie, fille de la Comtesse, celle-ci est promise à Dorante, un banquier bordelais dont elle ne connaît que le portrait. L'intrigue s'ouvre à la veille du mariage, peu de temps avant l'arrivée du futur mari, précédé par son domestique. Ce dernier se nomme Frontin, et se trouve être apparenté au jardinier et confident de Valère, prénommé Thibaut. Durant la scène de retrouvailles, Frontin révèle à Thibaut qu'il est épuisé, car il est obligé de travailler la nuit, à cause de la terrible affection de son maître :

FRONTIN : Mon maître me pardonnera-t-il de dire une chose, dont le secret est d'une importance ?

[...]

THIBAUT : Je te promets, ma foi, de n'en sonner mot.

FRONTIN : Vous me promettez... Là, de bonne foi...

THIBAUT : Que de raison ! Veux tu parler ?

FRONTIN : Eh bien ! Je vous dirai qu'il est somnambule.

THIBAUT : Comment dis-tu ça ?

FRONTIN : Somnambule.

THIBAUT : Son... son... nanbule ! Que Diable est ça ? Est-ce une charge, un emploi ?

FRONTIN : Bon ! Une Charge ! Voyez-vous, mon oncle ? Il y aurait de quoi rompre son mariage, si cela venait à se découvrir. [...]

THIBAUT : Son – Sonanule. Je n'avons jamais entendu parler de ça.

FRONTIN : C'est un défaut naturel, une façon de maladie...

THIBAUT : Ah ! Il est malade !

FRONTIN : Non, point du tout ; il se porte à merveille.

THIBAUT : Je n'entends plus.

FRONTIN : Il se lève la nuit ; il marche, il parle.

THIBAUT : Ah ! Je vois ce que c'est ; il ne saurait dormir.

FRONTIN : Point du tout. Il dort trop bien, au contraire.

THIBAUT : Oh ! Parguenne, accommode-toi donc. S'il dort, il n'est point éveillé.

216 Antoine de Fériel de Pont-de-Veyle (1697-1774), auteur dramatique.

FRONTIN : Écoutez moi, si vous voulez. Je vous dis qu'il marche, qu'il parle, qu'il a même les yeux ouverts, et que cependant il dort toujours.

THIBAUT : Oui, ça se peut, si le Diable s'en mêle. Si j'en faisons autant, je nous casserions le cou. Acoute, mon neveu, ça n'est morgué pas bien de se moquer de son oncle.

FRONTIN : Je me donne au Diable, mon oncle, je ne me moque point.

THIBAUT : Comment ! Morgué ! Tu veux me persuader que ton Maître dort tout de bout. À d'autres !

FRONTIN : J'y ai été pris, moi qui vous parle. Il m'a plus d'une fois, tout en dormant, donné des commissions que je faisais de bonne foi, dont il me remerciait le lendemain à coups de bâton.

THIBAUT : Vas, ton Maître est un fou, et toi aussi. Paix chut, voici notre vieux Maître²¹⁷.

Le somnambulisme est présenté comme une pathologie qu'il faut cacher, et qui est prise en charge dans l'intimité, ici par la relation maître-domestique, supposée être de confiance. Si l'affection de Dorante venait à être découverte par la belle-famille, elle pourrait semble-t-il faire annuler le mariage du fait de sa gravité supposée.

Le somnambulisme est ainsi présenté comme une maladie mystérieuse, inconnue du jardinier, qui ne comprend pas la nature du mal. Devant sa méconnaissance du phénomène, on voit que Thibaut renvoie directement au Diable et aux mauvais esprits. Il exprime dans une scène suivante sa peur d'une possible contagion du mal :

THIBAUT, *seul*.

[...] Tout ce que j'avons vû du depuis un moment, me partrouble. Non, morgué, m'est avis que je rêve moi-même. Ne suis-je pas itou son, son...Janbule ? Que sait-on ? Je parlions ; je marchions ; j'avions les yeux ouverts; enfin, c'est tout un. Que diable ! S'il m'avait donné son mal ; ça se gagne peut-être. St'homme-là a le sommeil bian vigoureux, il en faut convenir. Sans Frontin, sans le petit doigt, j'etions autant d'étranglé. Queu train tout ça a mis dans ma tête ! Je ne savons où j'en sommes²¹⁸.

Deux scènes de somnambulisme sont ensuite insérées dans l'intrigue, toutes deux étant causées par une défaillance de Frontin, valet peu consciencieux qui ne pense qu'à quitter son maître. Seuls les deux domestiques sont témoins du premier épisode. Celui-ci permet à Thibaut – et peut-être au spectateur – de mieux comprendre la nature de l'affection :

*Dorante paroît en robe de chambre, avec une botte, une pantoufle, une perruque mal mise, un ceinturon, un fouet de Poste à la main, enfin, dans le désordre ; mais cependant ni messéant ni trop ridicule*²¹⁹.

THIBAUT : Attends, attends donc. Est-ce-là ? Oh ! Oh ! M'est avis qu'il rêve en effet, ton Maître.

FRONTIN : Eh ! Oui. Parbleu, l'occasion est trop belle pour vous convaincre. Regardez seulement. Eh bien ?

DORANTE : Allons donc... Allons donc... Un autre cheval... Te dépêcheras-tu ?

FRONTIN : Entendez-vous ? Il croit être encore sur la route.

THIBAUT : Il dort. Je commence à le croire. Son allure, son oeil, tout ça me semble partroublé.

DORANTE : Il est tard... La nuit... Au Château... Rosalie...

THIBAUT : Morgué, j'ai peur. Ca tiant de l'esprit, du revenant, m'est avis.

FRONTIN : Ce qu'il y a de singulier, mon oncle, c'est que, tout en dormant, il dit quelquefois des chofes très raisonnables, très justes.

DORANTE : Frontin !... Coquin !... Tu boiras ce soir...Ivrogne !...Paresseux !...

217 [Antoine de Fériel de Pont-de-Veyle], *Le Somnambule*, ouvrage cité, p. 11-13.

218 *Ibidem*, p. 40.

219 *Ibid.*, p. 33.

THIBAUT : Tu as raison ; je crois qu'il dit la vérité.

FRONTIN : Justement. Il parle du dernier maître de poste. Ce maraud-là nous fit attendre.

DORANTE : (*Il donne des coups de fouet en l'air et attrape Thibaut*)

Ah ! Les mauvais chevaux ! Ohé, ohé, ohé ²²⁰!

Dorante apparaît sur scène en désordre afin de montrer qu'il est endormi. En « rêvant », il semble revivre des moments de sa journée, puis s'adonner à des activités habituelles et quotidiennes. La scène donne à l'auteur l'occasion d'utiliser plusieurs ressorts comiques, qui reposent sur le décalage entre le rêve somnambulique et la réalité éveillée des deux domestiques – ces derniers profitent par exemple de la situation pour soutirer de l'argent à Dorante en se faisant passer pour son caissier. Le somnambule, s'apercevant en rêve qu'on le vole, s'avère alors être un potentiel danger pour autrui, puisqu'il manque d'étrangler Thibaut dans la suite de la scène. Seule l'intervention de Frontin, qui réveille Dorante – en lui tirant le petit doigt – empêche le drame.

Les deux scènes finales révèlent le somnambulisme de Dorante non plus seulement aux domestiques, mais à l'ensemble des protagonistes. Lorsque Dorante paraît « en robe de chambre, et tenant son chapeau à la main », Valère vient d'être surpris par la comtesse en train de dévoiler son amour à Rosalie. Personne ne comprend dans un premier temps que Dorante est endormi, et tous craignent qu'ayant entendu la compromission de Rosalie, il décide l'annulation du mariage. Pendant ce temps, Dorante lui, se croit au bal et complimente les « déguisements » des dames, ce qui au vue de la situation, relève d'une grande inconvenance. La comtesse, vexée, rompt le mariage et offre en guise de vengeance Rosalie à Valère, au plus grand bonheur des concernés. Thibaut et Frontin, arrivant sur ces entre faits, révèlent alors à la fois le sommeil et le somnambulisme de Dorante, qui n'avait été découvert jusque-là par aucun des protagonistes :

FRONTIN (*dans le fond à Thibaut*) : Il s'est échappé : je ne l'ai plus trouvé dans son lit. Où diable peut-il être ?

THIBAUT : Tian, morgué, le vela là-bas en conversation avec la compagnie [...]

(*à la compagnie*) N'a-t-il étranglé personne ?

LA COMTESSE : Comment ?

LE BARON : Quel est ce galimathias ?

THIBAUT : Je vous dis que son Maître est un fou, qui dort comme s'il étoit éveillé.

LE BARON : Coquin, rêve-tu ?

THIBAUT : Non, morgué ; c'est lui qui rêve : & pour vous faire voir que je ne mentons pas, je connoissons son petit doigt, & j'allons l'éveiller. [...]

(*Thibaut serre le petit doigt de Dorante.*)

DORANTE : Aye ! Où suis-je ? Ah ! Monsieur le Baron, c'est vous ! Tirez-moi de peine, je vous conjure, n'ai-je rien dit ?...n'ai-je rien fait ?...

LE BARON : Pouvez-vous le demander ? Que vous importe, puisque votre mariage est rompu ?

DORANTE : Il est rompu ? Ciel, Je ne puis comprendre...

FRONTIN : Pour moi, je comprends fort bien, Monsieur. Nous sommes découverts, & vous aurez fait quelqu'extravagance. J'ose vous assûrer, Madame, que mon Maître est l'homme du monde le plus sage, quand il veille ; & ce n'est pas sa faute, s'il a le sommeil un peu brutal.

220 *Ibid.*, p. 33-34.

LA COMTESSE : Quoi ! L'on me voudra faire passer pour rêve la façon indigne dont vous nous avez traitées ma fille & moi ! Oh bien, Monsieur, apprenez à rêver plus poliment²²¹.

Rosalie avoue alors à Dorante n'accepter le mariage « que par obéissance », ce qui semble réciproque :

DORANTE : Cet aveu ne me permet pas d'insister ; & je ne dois plus que rire d'une aventure qui nous empêche tous trois d'être malheureux.

THIBAUT : Vous avez raison. Morguenne, le bonheur vous vient en dormant²²².

Le somnambulisme sert ici la résolution de l'intrigue, permettant de prévenir le mariage malheureux. La pathologie semble encore peu connue des protagonistes, que ce soit du jardinier, qui dans son ignorance se raccroche à une interprétation diabolique, ou de la noblesse qui reste incrédule face au phénomène. S'il effraie ainsi le domestique superstitieux, le somnambulisme est au final assimilé à un simple rêve – certes impoli – par le Baron et la Comtesse.

Le somnambulisme est principalement utilisé comme un outil servant l'intrigue par son étrangeté et la potentialité narrative qu'il procure, avant d'être rapidement éludé pour concentrer l'argumentation finale sur la résolution amoureuse. Si la maladie est présentée comme potentiellement dangereuse pour autrui, la conclusion de la pièce n'aboutit ainsi pas à une condamnation morale – le domestique étranglé ayant d'ailleurs effectivement essayé de voler Dorante en profitant de son état. L'acte final rapporte le somnambulisme au phénomène du sommeil naturel : « le bonheur vous vient en dormant ».

Cette maxime semble un siècle plus tard inspirer le jeune auteur dramatique Eugène Scribe, qui la constitue comme refrain final de son vaudeville *La Somnambule* :

*Air du vaudeville de Gusman d'Alfarache*²²³[...]

BAPTISTE

Abonnés de l'Opéra-Comique,
Abonnés du sublime Opéra,
Abonnés du Club Académique,
Abonnés de l'Opéra-Buffera,
Abonnés des Petites-Affiches,
Abonnés aux romans d'à présent,
Ah ! combien vous devez être riches,
Si vraiment le bien vient en dormant !

FRÉDÉRIC

Dans ses goûts, madame est un peu vive,
Et monsieur est un grave érudit.

221 *Ibid.*, p. 51-52.

222 *Ibid.*, p. 53.

223 Vaudeville basé sur le roman picaresque éponyme écrit par Eugène Scribe et Henri Dupin et représentée au théâtre du Vaudeville en 1816. Henri Dupin, Eugène Scribe, *Gusman d'Alfarache, comédie-vaudeville en 2 actes*, Paris, Mlle Huet-Masson, [1816].

Pour un bal, crac ! madame s'esquive,
Et monsieur va dormir dans son lit.
Madame revient fraîche et gentille,
Et monsieur voit en se réveillant.
Augmenter ses amis, sa famille,
Ah ! vraiment, le bien vient en dormant !

CÉCILE, *au public*
Mon sommeil a fait mon mariage ;
J'ai déjà le droit de le bénir ;
Qu'il m'obtienne encor votre suffrage,
Et qu'ici je sois seule à dormir !
Sans crainte de blesser mon oreille,
Ah ! messieurs, applaudissez souvent ;
Et si quelque bravo me réveille,
Je dirai : le bien vient en dormant ²²⁴!

À nouveau dans cette scène finale, la pathologie qui donne son nom à la comédie n'est évoquée que par son affiliation au sommeil. L'intrigue de la pièce est résumée par Frédéric, l'amant déçu. C'est en effet de l'inconstance et de la jalousie de la principale protagoniste, la jeune Cécile Dormeuil, que découle à la fois le trio amoureux vaudevillesque, et la pathologie somnambulique qui vient nourrir l'intrigue.

La jeune fille au nom de famille annonciateur, est promise à Frédéric, auquel elle n'a cédé sa main que dans un accès de colère et de jalousie envers un certain Gustave de Mauléon. On apprend au cours du premier acte, que Cécile était en effet toute prête d'être fiancée à Gustave – dont elle est amoureuse – quand au cours d'un bal, celui-ci accorde plusieurs danses à mademoiselle de Fierville. De dépit, Cécile le rejette et accepte les avances d'un prétendant apparu au cours de ce fameux bal, Frédéric, capitaine de cavalerie. La pièce s'ouvre donc la veille des noces de Cécile et Frédéric, au moment où Cécile annonce à son père – riche négociant auvergnat dont elle est l'enfant unique – qu'elle désire rompre son engagement, en raison des sentiments de haine qu'elle nourrit à l'encontre de son ancien amant. Le père Dormeuil refuse, encourage sa fille à se faire une raison, et profite de la conversation pour l'enjoindre à se reposer, puisqu'il semble que depuis quelques nuits, elle ait eu un sommeil agité :

En attendant, promets-moi de prendre un peu plus sur toi-même. Depuis quelque temps, je te trouve changée... Un jour de noce on a besoin d'être jolie... et tu n'as pas dormi cette nuit. Mon appartement était près du tien, et je t'ai entendue parler tout haut ; je t'ai entendue marcher : cela ne t'est jamais arrivé ; et ce n'est que depuis quelque temps. Allons, Cécile, un peu de courage, un peu de fermeté²²⁵.

Il s'avère à la scène suivante que Frédéric et Gustave sont des amis intimes, et tombant par hasard l'un sur l'autre, le futur époux invite l'ancien amant malheureux de Cécile à la noce du

224 Eugène Scribe, Germain Delavigne, « La Somnambule », [1819] dans *Théâtre complet d'Eugène Scribe*, Paris, Aimé André éditeur, tome 1, 183, p. 321-379, p. 379.

225 *Ibidem*, p. 333-334.

lendemain, et lui offre en conséquence l'hébergement pour la nuit. On donne à Gustave une chambre située dans un pavillon quelque peu à l'écart de la maison, qui – on l'apprend par le domestique de Gustave prénommé Baptiste – est le sujet de toutes les conversations au village, car on y aurait aperçu récemment un revenant :

BAPTISTE, *appelant Gustave* : Monsieur, monsieur, trois heures du matin !

GUSTAVE : Parbleu ! je le sais bien, puisque tu as eu soin de m'avertir à tous les quarts d'heure.

BAPTISTE : Est-ce que monsieur ne se couche pas ?

GUSTAVE : Non ; mais nos lits sont dans la chambre à côté. Va dormir si cela te convient, et laisse-moi. [...]

BAPTISTE : Oh ! monsieur, cela me paraît prouvé ; car on l'a mis dans le journal du département, et avant huit jours ceux de Paris le répéteront : j'espère qu'alors vous ne pourrez plus en douter.

GUSTAVE : Eh bien ! voyons, où en veux-tu venir ?

BAPTISTE : Eh bien ! monsieur, ils disent donc que chaque nuit le fantôme vient se reposer dans ce pavillon jusqu'au point du jour ; mais qu'aux premiers rayons du soleil, crac, il a l'air de s'abîmer dans la muraille : et hier, Thomas, le jardinier, l'a vu comme je vous vois, sinon qu'il a fermé les yeux, ce qui l'a empêché de distinguer²²⁶.

L'origine des rumeurs ne tarde pas à se faire connaître aux spectateurs de la pièce, puisqu'à la scène suivante apparaît Cécile en pleine crise de somnambulisme :

(Gustave se penche sur son fauteuil pour découvrir d'où vient le bruit. Derrière lui, à droite, un des panneaux du pavillon près du fauteuil s'ouvre tout à coup, et l'on voit paraître Cécile en robe blanche très simple ; elle a les bras nus, et sur le cou un très petit fichu élégamment brodé ; elle tient un flambeau à la main et s'avance lentement. Le panneau se referme de lui-même. Arrivée à la table près de laquelle dort Baptiste, elle y pose son flambeau.)

GUSTAVE : Qu'ai-je vu ?... Cécile !...

CÉCILE : J'ai cru qu'ils me poursuivaient ; qu'ils voulaient encore me faire signer... Non, je ne veux plus, surtout s'il est là.

GUSTAVE : Qui peut causer, pendant son sommeil, l'agitation effrayante où je la vois ?

CÉCILE, *d'un air suppliant* : Mon père !... oui, vous avez raison... Cécile est bien malheureuse ! ... C'est fini... je suis mariée !... *(Portant la main à sa tête comme pour sentir sa parure.)* Oui, c'est moi qui suis la mariée, car les voilà tous qui viennent me complimenter. *(D'un air aimable et gracieux, et comme leur répondant.)* Merci, merci, mes amis ; oui, des vœux pour mon bonheur ! ... Ils ne me regardent plus... Si j'osais pleurer !

Gustave reconnaît tout de suite le somnambulisme de Cécile. Durant la suite de la scène, cette dernière avoue son amour pour le jeune homme, expliquant les circonstances du bal et la contraction de son engagement envers Frédéric par jalousie. Gustave, comprenant qu'il a été rejeté par dépit et non par coquetterie, rejoue avec la somnambule, la scène de bal, mais dans une version à la fin plus heureuse rêvée par Cécile. À la fin de la danse, les deux amants se sont réconciliés – l'une en rêve et l'autre éveillé –, et la jeune fille tombe dans un fauteuil où elle reste endormie, manquant de peu de se faire surprendre. Elle laisse néanmoins derrière elle son fichu, retrouvé par Frédéric qui comprend alors les sentiments liant des deux jeunes gens. Au petit matin, Gustave apprend à Cécile la scène de somnambulisme, et s'apprête à quitter les lieux lorsque Frédéric

226 *Ibid.*, p. 356-357.

apparaît, et consent à la surprise de tous à l'union des deux amants, dans un chœur final composée autour de la maxime déjà bien connue du public : « le bien vient en dormant ».

Encore davantage que dans la pièce de Dupont-de-Veyle, le somnambulisme est chez Scribe complètement assimilé au rêve et au sommeil – dont il respecte d'ailleurs les phases, puisque la crise de Cécile semble précéder un moment de sommeil profond. Les actions de la jeune fille endormie sont cohérentes, et relèvent de réminiscences des préoccupations immédiates qu'elle connaît à l'état de veille. Constamment ramené au « rêve » de la jeune femme, le somnambulisme perd ici une grande part de sa dimension pathologique, les termes « somnambule » ou « somnambulisme » étant d'ailleurs complètement absents des dialogues du vaudeville.

Il faut toutefois noter le déclencheur de l'accès somnambulique chez la jeune femme, bien plus conforme aux causalités déterminées par les pathologistes qu'aux lectures physiologiques du sommeil-partiel. C'est en effet une forte passion morale – la jalousie, la colère et la violence de se sentir rejetée par Gustave – qui semble déterminer la maladie, puisque comme l'expliquent le père Dormeuil et le valet Baptiste, ce n'est que depuis peu de temps que Cécile marche dans sa chambre, et que la revenante s'est présentée dans le pavillon.

On remarque par ailleurs que lorsque Scribe introduit le rôle du superstitieux Baptiste, ce n'est que pour le tourner en ridicule. Cette réaction contraste avec le calme de Gustave, qui constate sans peur l'état somnambulique de Cécile. S'il profite de la situation pour écouter les révélations de la jeune fille tout en se prêtant à son jeu, il n'est ni effrayé, ni surpris, et cela ne l'empêche en rien d'envisager le mariage. Le transport du somnambulisme d'un personnage masculin à un personnage féminin facilite sûrement ce dernier point. Si les médecins ne font qu'émettre l'hypothèse de la prédisposition des femmes au somnambulisme naturel, Scribe en constitue un exemple fictionnel – d'ailleurs utilisé comme tel par Louyer-Villermay. Par sa sensibilité féminine, Cécile est présentée comme naturellement prédisposée à la maladie, qui se déclenche par un accès d'une passion de l'âme caractéristique de son sexe : la jalousie. L'auteur ne semble d'ailleurs pas ressentir le besoin d'explicitier la maladie, témoignant de la familiarisation croissante du public avec le phénomène.

Devant le succès de la pièce, de nombreuses éditions du texte sont proposées en fascicules, et plusieurs gravures circulent chez les libraires, représentant notamment la scène somnambulique :



Sur la première image, on peut ainsi voir Cécile, dans sa chemise blanche aux côtés de son flambeau, les yeux ouverts mais perdus dans le vide. En plein somnambulisme, elle « rêve » du malheureux mariage qui l’attend le lendemain, comme le précise la légende tirée de la pièce : « ...C’est fini...oui !...oui...c’est moi qui suis la mariée »²²⁷. La seconde gravure représente la jeune fille à la fin de l’accès somnambulique, paisiblement endormie sur le fauteuil, un sourire sur les lèvres laissant percevoir l’issue heureuse de son songe²²⁸. À ses côtés, Gustave, tout en tirant le paravent, intime l’ordre de se taire à son domestique effrayé – il croit avoir affaire à un fantôme – afin qu’il ne réveille pas la jeune fille et ne révèle sa présence à Frédéric sur le point d’entrer. On voit bien sur l’image que contrairement à son valet, Gustave n’est nullement effrayé, et a reconnu presque immédiatement l’état de Cécile. Illustrant une édition des *Oeuvres* d’Eugène Scribe publiée en 1855, la troisième image reprend cette scène du fauteuil, en supprimant Gustave du tableau afin de laisser toute sa place à la peur de Baptiste. Le contraste entre l’attitude de terreur du valet ignorant et l’innocence apparente de la jeune fille endormie sert ici le ressort comique, mais permet également d’insister sur le ridicule des superstitions associées aux phénomènes somnambuliques²²⁹.

Alors que le succès du vaudeville bat encore son plein, Eugène Scribe réutilise le motif du somnambulisme pour composer son premier ballet-pantomime, présenté à l’Opéra de Paris à l’automne 1827. Nous insisterons moins ici sur le contenu narratif de la pièce, mieux connu grâce à

227 *La Somnambule, costume de Louise Perrin (Cécile)*, estampe légendée, eau forte en couleurs, 23x14,5cm, Paris, Martinet Imprimeur, [1819]. Collections de la BnF, département des Arts du Spectacle et Musée de l’Opéra. Reproduction disponible en ligne [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6400353t/f1>].

228 *La Somnambule, comédie d’Eugène Scribe*, 1819. Collections de la BnF, département des Arts du Spectacle, cote IFN-8436363, Eugène Scribe, documents iconographiques, recueil factice, image 33. Reproduction disponible en ligne [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84363639/f33.item>].

229 Eugène Scribe, *Oeuvres illustrées*, Paris, Vialat et Cie, vol. 5, 1855, p. 281.

la postérité de l'Opéra de Bellini qui en reprend l'intrigue, pour nous concentrer principalement sur les scènes de somnambulisme²³⁰.

La pièce présente à nouveau un mariage, et une somnambule féminine, qui se prénomme cette fois-ci Thérèse. Jeune orpheline habitant la campagne camarguaise, cette dernière est sur le point de contracter une union heureuse avec Edmond, riche et jeune fermier. La veille de la noce, l'arrivée dans l'auberge au village de M. de Saint-Rambert – le jeune châtelain local –, crée un quiproquo lorsque Thérèse, en plein somnambulisme, s'introduit dans sa chambre. En plein rêve, elle revit une partie de colin- maillard qui a eu lieu plus tôt dans la soirée, avant d'imaginer sa noce prochaine, pour enfin s'endormir sur un fauteuil. Au petit matin, elle est découverte dans cette position par Edmond. Ce dernier, refusant de croire « que l'on marche, que l'on parle endormie », et ce malgré les assurances de Saint-Rambert, rompt son engagement et décide par vengeance de se marier tout de même – avec une prétendante bien moins vertueuse. Thérèse qui, terrassée par le chagrin s'est assoupie, apparaît alors en pleine crise somnambulique aux yeux de tout le village venu assisté à la noce :

Tout le monde se retourne, et on aperçoit avec effroi Thérèse qui vient de sortir par une des mansardes du moulin ; elle marche tout en dormant sur l'extrémité du toit...Au bord de la rivière, au-dessous du moulin, la roue du moulin tourne vivement et menace de la broyer si elle fait un faux pas... Edmond effrayé veut voler vers elle. Saint-Rambert lui met la main sur la bouche pour retenir le cri d'effroi qui va lui échapper...Il lui donne à entendre que si on l'éveille, elle est perdue, qu'il n'y a point de se recours à lui donner, qu'il faut la laisser faire... Tout le monde reste glacé de terreur, et suit avec effroi les mouvements de Thérèse. L'orchestre a cessé de jouer ; on n'entend qu'un roulement sourd de timbales. Thérèse continue lentement sa marche. Arrivée au milieu du toit, elle s'arrête...se retourne vers le spectateur...On croit qu'elle va changer de direction et poser le pied sur la roue du moulin...Pendant ce moment de danger, Saint-Rambert et tous les villageois se prosternent et adressent au ciel leur prière. [...] A l'extrémité du toit, il y a un mur ruiné et dont les inégalités forment presque un escalier...C'est par là que Thérèse descend. Elle se trouve au milieu du théâtre...²³¹

Le ballet repose en partie sur des ressorts similaires à ceux utilisés par Scribe dans le vaudeville homonyme, on y retrouve la jeune fille somnambule en chemise blanche, la scène du fauteuil, l'incrédulité paysanne d'Edmond et des villageois opposés à la connaissance de Saint-Rambert qui identifie immédiatement l'état de la jeune femme. On a moins d'indications sur les causes de l'apparition de la maladie chez Thérèse, mais le fait semble nouveau, puisque ni elle ni sa mère adoptive ne semblent comprendre comment elle a pu se retrouver dans la chambre de Saint-Rambert.

Il faut toutefois relever l'introduction par Scribe d'actes somnambuliques plus spectaculaires – et plus scénographiques pour la scène de l'Opéra. La scène du moulin sert ainsi la composition à la fois visuelle et narrative du ballet, et permet de précipiter le dénouement heureux. Le côté

230 Jean-Claude Yon, « L'arrivée d'un nouveau seigneur ou *La Somnambule* avant Bellini », *article cité*.

231 Eugène Scribe, Aumer, *La somnambule ou l'arrivée d'un nouveau seigneur*, *ouvrage cité*, p. 21-22.

périlleux du somnambulisme de Thérèse n'a cependant rien de merveilleux puisqu'il est rationalisé par la connaissance de Saint-Rambert. Ce dernier indique la marche à suivre, empêche le cri d'Edmond qui aurait pu causer un réveil brutal et un accident malheureux, attend que Thérèse ne soit plus en danger pour la réveiller et lui annoncer que la noce dont elle a tant rêvé n'attend qu'elle.

Le succès des *Somnambules* de Scribe permet de véhiculer une appréhension rationalisée du phénomène, tout en dénonçant en creux, les superstitions et croyances qui lui sont associées. Les comédies de Scribe portent ainsi les représentations du somnambulisme naturel sur le devant de la scène, et en donnent une interprétation rationalisée qui tourne directement ou indirectement toutes les formes de croyances merveilleuses qui pourraient lui être associées au ridicule, les reléguant au rang de superstitions ignorantes et arriérées. Les personnages de Scribe reflètent et contribuent par ailleurs à renforcer l'ancrage féminin de la maladie, en l'associant fortement à la sensibilité « naturelle » des corps.

La pathologie somnambulique et la rationalisation médicale dont elle fait l'objet n'est pas la seule à bénéficier d'une forte représentativité médiatique et littéraire. Comme nous avons pu le voir dans la première partie de ce travail, l'insomnie – volontaire ou subie – est largement évoquée et décrite dans la littérature du premier XIX^e siècle, et suscite en retour des interprétations médicales et hygiéniques qui permettent d'appuyer les condamnations morales d'oisiveté et de fainéantise. L'attention accrue portée au sommeil et au somnambulisme modifie progressivement la lecture hygiénique et morale de l'insomnie, portant l'intérêt des pathologistes sur ce trouble du sommeil.

Si la somnambule magnétique occupe ainsi le devant de la scène médiatique du début du XIX^e siècle, les manifestations de son homonyme naturel y sont également présentes, comme l'illustre le succès du vaudeville *La Somnambule*, évoqué nous semble-t-il à dessein par Louyer-Villermay, dans la mesure où la pièce présente une vision en partie démystifiée de la pathologie.

B) ATTAQUES DE SOMMEIL ET INSOMNIES DANS LA *PÉCHERESSE* DE PAUL FÉVAL

Publiée pour la première fois dans la revue *La Semaine* en 1848-1849²³², la *Pécheresse* du célèbre feuilletoniste Paul Féval est ensuite réunie en brochure en 1854, et connaît au moins cinq rééditions dans la seconde moitié du siècle²³³. En 1867, à l'occasion d'une parution chez Dentu, le journal *La Patrie* résume l'intrigue en quelques lignes :

C'est l'histoire du forçat Claude Rembrès, le bandit bon enfant et bon bourgeois, qui s'est fait passer pour mort, lors de son évasion du bagne, et qui revient vivre dans la maison du mari de sa femme, comme un rat dans un fromage. Cette situation originale fournit au célèbre romancier les effets les plus dramatiques et les plus comiques²³⁴.

L'arc narratif du feuilleton repose en effet sur la perturbation d'un mariage « d'amour » par le malfrat Claude Rembrès aussi connu sous le nom de « M. Chose ». L'arrivée à Paris de ce forçat évadé, faussaire, meurtrier et maître-chanteur trouble le bonheur d'Armand et Robertine, baron et baronne d'Osser.

Après s'être évadé du bagne en se faisant passer pour mort, Rembrès fait chanter tour à tour l'un et l'autre époux, possédant à l'encontre de chacun d'entre eux, un secret qui pourrait les perdre l'un envers l'autre²³⁵, et aux yeux du monde. Les deux victimes souffrent de nombreuses insomnies. Robertine passe ainsi une nuit blanche, dans la tourmente, après avoir reçu une lettre de menace :

Pendant les douze heures d'une longue nuit d'hiver, elle était restée assise sur son séant et tenant en main le *testament* du faussaire. Quiconque eût pu épier madame la baronne d'Osser durant cette nuit, où son intelligence opposant à la fatigue d'un corps débile une volonté de bronze, travailla sans trêve ni relâche, aurait suivi pas à pas la vaillante lutte d'un coeur noble contre les atteintes du désespoir²³⁶.

Son mari ne dort pas vraiment mieux :

Il était environ midi. Le baron, après avoir vainement poursuivi le sommeil toute la matinée, s'était assoupi depuis quelques instants. Mais il avait la fièvre dans son sommeil, et quelque rêve pénible mettait des gouttes de sueur à sa joue enflammée. A peine avait-il perdu connaissance depuis une demi-heure qu'on aurait pu le voir s'agiter convulsivement sur sa couche en murmurant des plaintes confuses.

– C'est un mensonge...un mensonge ! dit-il enfin de cette voix brève et coupée des gens qui parlent dans leur sommeil ; cet homme est un faussaire ! Le billet est faux ! faux !

Ce dernier mot se confondit dans un cri d'épouvante. Éveillé par le son de sa propre voix, le baron s'était dressé en sursaut sur son séant. La rougeur de la fièvre était tombée pour faire place à une

232 Respectivement entre le 27 mars et le 20 août 1848 et entre le 24 décembre 1848 et le 8 juillet 1849. La publication du feuilleton semble néanmoins avoir un peu été effacée pour la critique parisienne par les événements révolutionnaires de 1848. Il ne faut néanmoins pas négliger le succès de Féval et de ses feuilletons, qui touchent un large public, d'abord bourgeois, puis qui s'élargit au cours du second XIX^e siècle. Voir Sébastien Hallade, « Aux frontières de la littérature et de la politique : les feuilletonistes Alexandre Dumas, Paul Féval et Eugène Sue sous la deuxième République, des écrivains transgressifs ? », *Sociétés et Représentations*, 2015, n°39, p. 13-32, p. 20.

233 Le roman paraît alternativement sous le titre *Une Pécheresse*, ou *La Pécheresse*.

234 « La Pécheresse, par Paul Féval », *La Patrie*, 20 avril 1867.

235 Chacun ignorant le secret de l'autre.

236 Paul Féval, *La pécheresse*, Paris, Dentu, 1867, p. 160.

livide pâleur. Ses yeux égarés, interrogèrent le vide de sa chambre avec un inexprimable effroi. [...] Il voulut mettre encore sa tête sur l'oreiller, mais il se releva vivement, comme si le contact de la taie eût brûlé sa joue. – Non ! Pensa-t-il, ce rêve reviendrait ! Il demeura longtemps, les yeux ouverts et fixes, accablé sous le poids de ses réflexions. Le souvenir de son long martyre de la veille, lui revenait avec une précision navrante²³⁷.

L'insomnie causée par les tourments de l'âme, ou les remords de celui ou celle qui n'a pas la conscience tranquille constitue comme nous avons pu le voir en première partie de ce travail un poncif littéraire fréquent et ancien, mais elle est chez Féval, marquée en plus par ses conséquences sur les corps.

De cause morale, les insomnies décrites ici n'en sont en effet pas moins malades, et ce dès la première nuit de privation de sommeil. Illustrant les rapports du moral sur le physique, elles permettent en outre à Féval de renforcer la description de caractère de ces deux personnages principaux. Le baron, décrit comme un opportuniste de l'Empire – Féval est monarchiste catholique –, « jaloux par nature », « d'un esprit banal et d'un coeur bourgeois », n'a pas la volonté de vaincre ses peurs et d'affronter ses sentiments et sa culpabilité. Il se laisse envahir par les cauchemars, la fièvre et l'insomnie. À l'inverse, si Robertine est bien soumise « à la fatigue du corps débile », elle lui oppose son intelligence et « la vaillante lutte d'un coeur noble contre les atteintes du désespoir », qui lui permettent dès le lendemain matin, d'œuvrer à déjouer les menaces auxquelles elle est confrontée :

– J'ai vu ce matin M. Vernier.
– Ce matin !
– Je n'avais pas sommeil, Armand.. et je ne me suis point couchée.
Le baron la regarda, et, dans ce regard, il y avait une sorte de superstitieuse admiration.
– Cette nuit, à la fin du bal, dit-il, je vous ai vue prête à défaillir de fatigue. Hier, la fièvre vous accablait. Y-a-t-il donc en vous quelque chose de plus fort que l'épuisement et la maladie ?
– Il y a la tendresse dévouée, profonde, sans bornes, que je vous porte, Armand, répondit Robertine avec un sourire d'ange²³⁸.

Si l'insomnie est très classiquement chez Féval causée par les tourments de l'âme, elle n'en a ainsi pas moins des conséquences physiques et physiologiques importantes.

Les victimes tourmentées ne sont cependant pas les seules à souffrir de dysfonctionnements du sommeil. Leur bourreau, Claude Rembrès est lui aussi sujet à d'importantes insomnies , auxquelles s'ajoutent de violents « accès foudroyants de léthargie ».

Le lecteur découvre cette mystérieuse affection lors d'une scène de chantage sur le baron :

Armand le regarda en face. La figure de M. Chose avait un aspect las et somnolent qui contrastait avec l'énergie de ces paroles. Mais ce contraste même donnait à deviner que l'esprit du provincial n'offrait point de prise.
– A quel prix estimez-vous cette lettre ? Demanda-t-il

237 *Ibidem*, p. 240-241.

238 *Ibidem*, p. 252.

– Cher monsieur, répliqua le provincial d’une voix épaisse et changée ; je ne vous ai point dit que je voulais vous la vendre.

– Quoi ! S’écria le baron, vous prétendez me garder toujours à votre merci ! Mettre votre genou sur ma poitrine et ne jamais le retirer !

– Précisément, prononça le provincial avec effort.

Armand releva les yeux sur lui. Les paupières de M. Chose se baissaient à demi et battaient lentement.

– Prenez garde ! Murmura le baron dont le cerveau était en feu.

– A quoi ? Balbutia M. Chose, vous serez pour moi la poule aux œufs d’or, voilà tout.

– Prenez garde ! Répéta le baron d’une voix creuse

– Bah ! fit le provincial dont le sourire devint fixe. Je vous tiens, cher monsieur, et je ne vous lâcherai pas !

Ce disant, il ferma les yeux, et un bâillement longtemps comprimé, ouvrit démesurément sa mâchoire.

Cette suprême tranquillité en un semblable moment, poussa la colère d’Armand au-delà de toutes bornes. Il bondit, soulevé par un mouvement de rage furieuse, et saisit le provincial à la gorge. M. Chose tomba tout de son long sur la banquette, raide, inerte comme un cadavre. Armand recula épouvanté²³⁹.

La scène, se déroule dans un café où Rembrès – « Monsieur Chose », « l’Habit-Bleu », « le provincial » – est présenté comme un habitué. Le personnel comme les autres clients ne s’étonnent donc pas de son endormissement subit :

Après la fuite précipitée de M. le baron d’Osser, le provincial demeura étendu sur la banquette, immobile et comme mort. Au bout de quelques minutes, un garçon qui vient à l’apercevoir s’approcha de lui, sans manifester aucune surprise, et le releva de façon à l’adosser commodément au lambris. Le profit et la gloire d’un café, ce sont ses habitués. [...] M. Chose était du reste, un habitué peu exigeant, mais fort singulier. Une fois ou deux par semaine on le voyait arriver tout à coup, chancelant comme un homme ivre et prêt à tomber de sommeil. C’est à peine si les garçons avaient le temps de le guider jusqu’à son coin, où il s’affaissait aussitôt dans un complet engourdissement. Cet engourdissement ou, si l’on veut, ce sommeil profond, tenace, insensible à tout bruit, durait une heure et demie au moins, deux heures au plus...C’était réglé.

Quelques minutes avant son réveil, qui s’annonçait par des soubresauts nerveux et des tiraillements, on mettait devant lui une bavarose au café²⁴⁰. En s’éveillant, il avalait sa bavarose, payait et sortait. Jamais on ne l’avait vu parler à personne. On l’appelait l’Habit bleu, parce qu’il faut bien un nom pour désigner chacun. Les joueurs de tric-trac et de dominos amenaient parfois leurs amis pour le regarder dormir²⁴¹.

Une heure trente après son endormissement, Rembrès – curieuse bête de foire, que les habitués invitent à venir observer – se réveille donc de son accès de sommeil comme à son habitude :

À sept heures et demie, un garçon remarqua chez l’Habit bleu des symptômes de réveil prochain. Il courut sur-le-champ à l’office et apporta la bavarose au café. Quelques minutes après, M. Chose bâilla lentement et se frotta les yeux. Son somme était achevé. Il se servit un verre de bavarose. Tandis qu’il buvait à petites gorgées, ses yeux avaient ce regard vague et fixe des gens qui viennent de s’éveiller et qu’alourdit encore l’arrière-faix du sommeil. Mais, avant qu’il eût achevé son verre, ses sourcils se froncèrent et ses lèvres eurent un léger tressaillement. Il venait de reprendre possession de ses pensées, et la scène récente se représentait vivement à son esprit²⁴².

239 *Ibid.*, p. 107-110.

240 On appelle ainsi une liqueur chaude, composée de thé et de sirop de capillaire, souvent additionnée de lait et parfois de café.

241 Paul Féval, *La Pêcheresse, ouvrage cité*, p. 111-113.

242 *Ibid.*, p. 115.

Après avoir décrit avec précision le déroulé des crises d'endormissement, en mettant en lumière le caractère irrésistible, Féval explique un peu plus loin dans l'intrigue, l'origine de l'« infirmité », au moment où il fait rédiger à Rembrès un « testament » destiné à prévenir toute manœuvre contre lui de la part de ses victimes – en exposant leurs secrets s'il lui arrivait malheur. Il y raconte une enfance dans une famille pauvre et besogneuse, et une adolescence travailleuse. À force d'efforts et de labeur, il réussit à s'établir à Calais comme « banquier-homme de loi, faisant à la fois, sans caractère légal, fonctions d'escompteur de dépositaire et de garde-notes » :

C'était dans les premières années de l'Empire ; l'excès du travail avait exercé sur mon cerveau une action funeste, et mon médecin, pour réduire une affection nerveuse qui compliquait ma maladie, me fit prendre, en graduant les doses, des quantités considérables de laudanum. Ma vie fut sauvée. Mais un an après, je fus pris d'un mal bizarre, dont nos climats offrent rarement des exemples, et qui est fort commun, dit-on, en Orient et en Chine, et dans tous les pays où l'on fait abus de l'opium. J'eus des insomnies opiniâtres. Des semaines entières se passèrent sans que je pusse fermer l'oeil, – puis, tout à coup, au milieu de mon travail, je tombai un jour, mortellement engourdi. Quelques mois après, la même chose m'arriva pendant mon dîner. Une autre fois ce fut dans la rue. Nul signe précurseur n'annonçait alors ces accès foudroyants de léthargie. Cela me prenait comme une attaque Il me semblait qu'un ressort se détendait brusquement dans mon cerveau. Mes muscles se lâchaient, mes paupières s'affaissaient, alourdies, et je tombais comme une masse inerte, en quelque lieu que je me trouvasse²⁴³.

La description des accès de sommeil, tout comme celle de l'endormissement dans la première scène sont ici très précises, et il nous semble très probable que Féval ait connu ou rencontré une personne souffrant des mêmes symptômes – rappelons que la narcolepsie n'est pas encore nommée et identifiée comme une affection à part entière au moment où il écrit le roman. Le mal dont souffre Rembrès est tour à tour qualifié « d'infirmité », « d'accès foudroyant de léthargie », de « léthargie », ou encore « d'accès de sommeil nerveux ».

Si le romancier suggère ailleurs dans le texte que Rembrès est un « coquin », pour qui « la probité n'était point chose de nature », puisqu'il a le « coeur faussé » par « la passion de s'enrichir », il semble bien que dans cette partie du récit – pour laquelle précise ensuite Féval « le testament disait vrai » – le déclencheur vers la criminalité soit en partie provoqué par les dysfonctionnements du sommeil pathologique, conséquences d'une maladie nerveuse – ou du traitement opiacé qu'elle a nécessité – ; maladie nerveuse elle-même causée par l'excès de travail.

Les crises d'endormissement semblent ainsi être les seuls moment de sommeil dont dispose Rembrès, les insomnies n'ayant pas cessées, et occasionnant un état mental que Féval décrit comme proche du délire :

Depuis ce temps, les accès se sont considérablement rapprochés ; mais j'ai appris à reconnaître leur imminence ; et je le sens venir quelques minutes à l'avance. Depuis ce temps encore, mes insomnies n'ont jamais pris fin.

243 *Ibid.*, p. 133-134.

Je dépense en ces accès de sommeil toute ma faculté de dormir. La nuit, je veille, debout ou étendu tout habillé sur mon lit. Mes yeux ne se ferment jamais que par accident, pour ainsi dire, et lorsque la léthargie revient dompter et engourdir mes membres[...].

Chacun, s'il est criminel, cherche des excuses pour ses crimes ou ses fautes. J'attribue, moi, mes malheurs à ces fatales insomnies, qui éloignèrent tout repos de mon chevet. Durant ces longues heures de veille, mon cerveau en fièvre travaillait incessamment et malgré moi. Toutes mes idées d'ambition et de fortune revenaient m'assaillir avec une violence inconnue.

Je bâtissais des plans gigantesques, je remuais des millions, et quand la fièvre faisait trêve, je me retrouvais comme devant le petit banquier de province, courant après une médiocre aisance, et voyant un millier d'écus de rentes au bout d'une longue vie de labeurs²⁴⁴.

Si Claude Rembrès est présenté comme prédisposé de nature à finir criminel, il semble que ce soit l'excès de labeur, la maladie nerveuse et ensuite les dysfonctionnements du sommeil qui aient encouragé, voire qui soit à l'origine de sa déchéance morale et sociale. Entré au bague comme faussaire, il s'en échappe plus dépravé qu'il n'y était rentré, et assassine ses complices sans sourciller.

Alors même qu'il décrit un trouble du sommeil rare et non encore identifié comme tel, Féval lui applique les lectures médicales associées aux pathologies insomniaques. Aux côtés des lectures morales traditionnelles de la privation de sommeil, l'étiologie nerveuse et sociale de leurs conséquences est incorporée au récit – les dangers de la privation de sommeil touchant davantage les personnes faibles moralement et faibles de volonté comme le baron d'Osser.

Influençant et influencé par les discours médicaux, les représentations littéraires des troubles du sommeil et des sommeils hors-normes se modifient ainsi progressivement. La condamnation morale s'atténue pour laisser transparaître une inquiétude sociale face aux conséquences de la vie citadine. Quelques années après Féval, les frères Goncourt – qui s'intéressent de près aux écrits des physiologistes et à l'hygiène de l'artiste comme l'a démontré Françoise Grauby²⁴⁵ – dépeignent eux aussi dans *Manette Salomon*, les corps des mondaines épuisés et marqués par les privations de sommeil:

[Le peintre Coriolis] avait voulu fixer là, dans ce cadre d'un pays de la mode, la physionomie de la Parisienne, le type féminin du temps actuel, essayé d'y rassembler les figures évaporées, frêles, légères, presque immatérielles de la vie factice, ces petites créatures mondaines, pâles de nuits blanches, surmenées, surexcitées, à demi mortes des fatigues d'un hiver enragée à vivre avec un rien de sang dans les veines et de ces pouls de grande dame qui ne battent plus que par complaisance²⁴⁶.

Celui ou celle qui accumule les nuits blanches est de plus en plus décrit comme un malade, victime de la vie moderne, marqué par les stigmates physiologiques de l'épuisement et de la fatigue

244 *Ibid.*, p. 134-136.

245 Françoise Grauby, *Le corps de l'artiste : discours médicale et représentations littéraires de l'artiste au XIX^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2001.

246 Edmond et Jules Goncourt, *Manette Salomon*, Paris, Lacroix, Verboeckhoven, [1867], 1868, p. 173-174

nerveuse²⁴⁷. Parallèlement, les représentations des veilles nocturnes de l'artiste sont relues au prisme du désenchantement et du décadentisme fin de siècle, alors que l'émergence des *scenarii* diurnes lui font concurrence.

Au tournant du XIX^e siècle, le conte littéraire de la *Belle au Bois dormant* est réinvesti au théâtre comme dans la littérature, marqué par l'évolution de ces imaginaires.

Dans l'étude qu'elle consacre aux « belles rendormies » dans les féeries de la fin du siècle, Sophie Lucet identifie ainsi « le motif d'une Belle inapte au monde moderne, qui choisit de se rendormir en tournant le dos à une réalité décevante », devenu le « cliché d'une fin-de-siècle qu'effraient les mutations de la vie moderne²⁴⁸ ». En 1902, Lucien Métivet adapte par exemple le conte dans une féerie chantée en 19 tableaux lumineux, jouée au théâtre des Mathurins. Réveillée par un prince en bicyclette qui l'invite à quitter « le pays mensonger du rêve » pour découvrir la « ville moderne », la Belle effrayée préfère retourner dormir dans son palais merveilleux : « je retourne en ma forêt magique, votre siècle moderne est trop nouveau pour moi²⁴⁹ ».

Au cours du XIX^e siècle, la redéfinition physiologique du sommeil entraîne ainsi la prise en considération des dysfonctionnements du sommeil comme des pathologies à part entière. Ne relevant plus de l'hygiène, mais de la pathologie clinique, le somnambulisme, l'insomnie puis la narcolepsie nécessitent une prise en charge médicale, au risque de prédisposer à des maladies plus graves.

La condamnation morale des sommeils déviants laisse alors de plus en plus place à l'inquiétude sociale des conséquences de la modernité, comme l'illustre entre autres, le réinvestissement du conte *La Belle au bois dormant* comme « l'expression vulgarisée d'une mélancolie belle-époque²⁵⁰ ». La relecture de ce conte de fée au prisme de la vie moderne est également investie par la littérature romanesque. Françoise Grauby explique ainsi que La Belle s'y

247 On retrouve cette évolution des représentations dans la condamnation des rythmes de vie ouvrier. Alain Corbin a montré que le reproche d'oisiveté fait aux classes laborieuses se fait moins important à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la dénonciation de la paresse s'estompant pour condamner les effets de l'épuisement. Voir Alain Corbin, « La fatigue, le repos et la conquête du temps » dans *L'avènement des loisirs, ouvrage cité*, p. 275-301.

248 Sophie Lucet, « Les Belles rendormies. Féeries fin-de-siècle », *Féeries*, n°12, 2015, p. 131-152, p. 138.

249 Lucien Métivet, *La Belle au Bois-Dormant, féerie chantée en 19 tableaux lumineux*, poème et images de L. Métivet, musique de J. Vieu, Paris, Enoch et Cie, Flammarion, 1902. Citée par Sophie Lucet, *article cité*, p. 138. La chercheuse montre également le réinvestissement de la « belle endormie » par le courant symboliste au tournant du siècle. Les travaux de Virginie Leroux et Marina Seretti permettent par ailleurs de faire remonter à la Renaissance l'émergence de la figure picturale et littéraire de la Belle endormie. Virginie Leroux, « L'érotisme de la belle endormie », *Seizième Siècle*, n°7, 2011, p. 15-35. Marina Seretti, *Endormis : le sommeil profond et ses métaphores dans l'art de la Renaissance*, Paris, Presses du réel, 2021.

250 Sophie Lucet, *article cité*, p. 138.

confond en partie avec les dormeuses hystériques et « cataleptiques²⁵¹ ». À la fin du XIX^e siècle, le développement de la clinique des maladies du système nerveux de Charcot à la Salpêtrière précise et met en lumière les contours du sommeil hystérique et de ses troubles, sommeils exceptionnels et « monstrueux » dont la mise en scène médicale va faire l'objet d'une diffusion médiatique importante.

II- LA RELECTURE DES PATHOLOGIES DU SOMMEIL AU PRISME DE LA MALADIE NERVEUSE (ANNÉES 1870-1910)

À partir des années 1870, les pathologies du sommeil font progressivement l'objet d'une attention particulière de la part des spécialistes des maladies nerveuses, et sont progressivement associées à l'étude et à la définition de la maladie hystérique.

L'hystérie est une maladie qui traverse le XIX^e siècle, expliquée tout d'abord par un dysfonctionnement sexuel, puis nerveux, et enfin par des causes psychiques, le mal apparaît tout d'abord comme spécifique au sexe féminin. Le discours sur l'hystérique est ainsi un instrument de la différenciation entre les sexes, et participe au processus général de naturalisation et d'infériorisation des femmes qui se renouvelle après la Révolution française²⁵².

Au milieu du XIX^e siècle, à la suite de Briquet, les médecins identifient progressivement l'hystérie comme une névrose de l'encéphale et non plus comme un dysfonctionnement de l'appareil génital, mais la maladie reste toujours liée aux qualités mêmes qui font la femme : celle-ci succombe à l'hystérie parce qu'elle est dotée d'une fine sensibilité, parce qu'elle est accessible aux émotions et aux sentiments. La femme est sujette à ce mal spécifique à cause des qualités même qui font d'elle une bonne mère et une bonne épouse²⁵³.

À partir des années 1870, la définition de la maladie hystérique se précise, notamment sous l'impulsion des travaux de « l'École de la Salpêtrière » et de Jean-Martin Charcot. Ce dernier défend une étiologie nerveuse de l'hystérie, qui s'insère dans un contexte de lutte pour la définition des champs de compétences entre les spécialistes des maladies nerveuses et ceux des maladies mentales – les aliénistes²⁵⁴.

251 Françoise Grauby, *ouvrage cité*, p. 214-222.

252 Étienne Trillat, *Histoire de l'hystérie*, Paris, Seghers, 1986. Yannick Ripa, *La ronde des folles*, Paris, Aubier, 1986. Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique du début du XIX^e siècle à la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2003. Nicole Edelman, « Que fait le genre à la maladie », *Transtext(e)s Transcultures*, n°11 « Le genre de la maladie : pratiques, discours, textes et représentations », 2016.

253 Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique, ouvrage cité*. Alain Corbin, « Cris et chuchotements » dans Philippe Ariès, Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, tome 4 « De la Révolution à la Grande Guerre », [1987], 1999, p. 527-529.

254 Nicole Edelman, « Maladies nerveuses et maladies mentales à l'épreuve de l'hystérie : le "moment Charcot" » dans Claire Barillé, Francis Démier (dir.), *Médecins et malades dans les hôpitaux parisiens au XIX^e siècle*,

Ces travaux sur l'hystérie permettent alors le retour sur la scène médicale du sommeil et du somnambulisme hypnotique – scientifié par l'anglais James Braid, et débarrassé des croyances superstitieuses du magnétisme animal. Non plus révélateur sémiologique ou prophétique, le sommeil provoqué permet selon les médecins spécialistes des maladies nerveuses de réaliser une étude clinique de la maladie hystérique. Les anciennes et nouvelles pathologies du sommeil – c'est à dire les affections soporeuses, le somnambulisme, la narcolepsie et dans une moindre mesure l'insomnie –, interrogées et essentialisées au cours du XIX^e siècle, sont alors réintégrées au rang de symptôme ou syndrome des maladies nerveuses.

Si la précision de l'étiologie hystérique proposée par Charcot permet par ailleurs l'identification d'une hystérie masculine, les femmes restent l'objet principal de la mise en récit et de la mise en image du sommeil hystérique et pathologique, notamment par la médiatisation de la figure de la « dormeuse ».

1) LE SOMMEIL PATHOLOGIQUE : FORME ANOMALE DE L'ATTAQUE HYSTÉRIQUE

A) L'INTÉGRATION DES AFFECTIONS SOPOREUSES ET DU SOMNAMBULISME AUX ATTAQUES HYSTÉRIQUES

Au début du XIX^e siècle, les recherches médicales portées sur le magnétisme animal permettent d'intégrer en partie le somnambulisme magnétique et son homologue naturel au rang des états prédisposants puis symptomatiques de l'hystérie. Dans le même temps, et alors qu'elles sont progressivement écartées des pathologies du sommeil, les maladies du sommeil vont faire l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des spécialistes des maladies nerveuses.

Nicole Edelman explique comment au tournant des années 1820, les recherches menées à la Salpêtrière par Étienne Georget et Louis Rostan sur le somnambulisme magnétique permettent à ces derniers d'opérer un rapprochement entre l'hystérie et la propension à devenir somnambule²⁵⁵. Dans sa *Physiologie du système nerveux*, Georget remarque ainsi que les femmes qui sont le plus facilement magnétisables sont celles qui sont sujettes à l'affection hystérique. L'historienne note

Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2007, p. 201-212.

255 Étienne Georget (1795-1828) et Louis Rostan (1791-1866). Étienne Georget, dans ses études sur l'aliénisme va formuler et être l'un des farouches partisans d'une conception de l'hystérie comme une maladie nerveuse trouvant son siège dans le cerveau, et rompre ainsi avec la thèse utérine jusque là majoritairement admise. Louis Rostan est un « généraliste » qui enseigne à la fin de sa carrière hospitalière, la clinique interne. Tous deux mènent et observent à la Salpêtrière des recherches et des observations sur le somnambulisme magnétique. D'après Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique*, ouvrage cité, p. 22-28.

que ce travail est le premier à rapprocher hystérie et somnambulisme « sous le signe de la pathologie²⁵⁶ ».

Progressivement, les affections soporeuses rejoignent le somnambulisme pour constituer non plus une prédisposition mais une forme « d'attaque hystérique » particulière. En 1859, dans son *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie*, Pierre Briquet²⁵⁷ propose ainsi d'incorporer aux « attaques hystériques », les « attaques de somnambulisme », de « catalepsie » ainsi que les « attaques de sommeil, de coma ou de léthargie », ses dernières constituant « des degrés de la même modification pathologique ».

Il note néanmoins que « les attaques hystériques avec sommeil sont peu communes, et ont très peu fixé l'attention » :

Sur le nombre d'hystériques que j'ai été à même d'observer, je n'ai rencontré que trois cas d'hystérie avec des attaques consistant en un véritable sommeil. [...] Dans tous ces cas, les malades s'endormaient très rapidement ; en une demi-minute, elles étaient profondément endormies. Chez l'une d'elles, l'arrivée du sommeil était si prompte, qu'un jour, à la visite, pendant qu'on était à son lit sur lequel elle se tenait assise à son séant, écoutant ce qu'on lui disait, tout d'un coup, le sommeil la prit ; à l'instant même elle tomba sur le dos déjà endormie, et quelques secondes après elle ronflait de toutes ses forces. Ces femmes avaient un véritable sommeil, leur face n'offrait rien de particulier, leur respiration était normale, le pouls était à 60, la peau était fraîche, et les membres étaient flasques²⁵⁸.

Dans une lecture relativement proche des affections soporeuses de la médecine néo-galénique, les « attaques de sommeil » consistent pour Briquet un sommeil naturel et profond – les hystériques peuvent même parfois ronfler –, qui peut connaître plusieurs degrés : l'attaque de sommeil, le coma et la léthargie. De la même manière, il s'attarde peu sur la définition physiologique ou pathologique du somnambulisme, et se contente, à la suite de Georget et Rostan, de noter que « les femmes hystériques sont de toutes, les plus sujettes à cette perversion nerveuse », puisqu' « elles passent rarement les nuits dans un état de calme parfait »²⁵⁹.

256 *Ibidem*, p. 28.

257 Pierre Briquet (1796-1881), qui peut également apparaître dans certaines sources comme Paul Briquet (dans les *Archives biographiques françaises*, il connaît ainsi une entrée à Paul et une entrée à Pierre). Son dossier de légion d'honneur, avec copie de l'acte de naissance spécifie toutefois Pierre Briquet. Il est originaire de Châlons-sur-Marne, et fait ses études de médecine à Paris. En 1824, il est reçu docteur avec une thèse consacrée à la *Phlegmasie ou dilatation des veines*, puis agrégé en 1827. Médecin de l'hôpital Cochin (1831) puis de la Charité (1846), c'est un « médecin hospitalier généraliste ». Briquet publie en 1859 un *Traité clinique et thérapeutique*, dans lequel il participe à placer l'hystérie comme une maladie nerveuse, trouvant son siège dans l'encéphale. Nicole Edelman note que son traité « est une étape important puisqu'il affirme haut et fort pour la première fois qu'aucun lien n'existe, de quelque nature que ce soit, entre l'appareil génital des femmes et l'hystérie ». Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérie, ouvrage cité*, p. 56-61. « Dossier de Pierre Briquet », Fond de la légion d'honneur, Archives Nationales, numérisé dans la base de données en ligne *Léonore*, cote LH/367/76.

258 Pierre Briquet, *Traité de Clinique et thérapeutique de l'hystérie*, Paris, Baillières et fils, 1859, p. 414-415.

259 *Ibidem*, p. 412-414.

Selon Nicole Edelman, si le traité de Briquet ne semble pas connaître de notoriété particulière au moment de sa parution, il acquiert en revanche dans les années 1870 une « grande renommée » construite après coup essentiellement par Jean-Martin Charcot, qui se positionnera dans sa lignée, tout en le critiquant²⁶⁰. Briquet est ainsi cité dans plusieurs thèses de la fin du siècle comme l'un des précurseurs de l'étude du sommeil hystérique²⁶¹. L'étudiante Olga Conta qui propose en 1897 une *Contribution à l'étude du sommeil hystérique* reconnaît ainsi en Briquet « un maître en l'étude de l'hystérie », dont le traité « marque un progrès évident sur les travaux antérieurs », même s'il « semble ne voir dans ce curieux phénomène, qu'un sommeil véritable »²⁶².

La même année que Briquet, l'aliéniste Moreau-de-Tours intègre lui aussi les dysfonctionnements du sommeil au rang de la sémiologie de la folie. Dans son étude de la névropathie du génie, il place comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, l'insomnie au rang des symptômes fréquents de « la psychologie morbide » du délire et de la manie²⁶³ :

Pas un aliéné, en effet, chez lequel, au début du mal, cet état de surexcitation ne se révèle par une foule d'indices, parmi lesquels l'insomnie tient le premier rang. Les malades emploient souvent pour le caractériser, les mots d'effervescence, d'ébullition, de tourbillonnements d'idées « Je ne souffre pas, me disait, il y a peu de jours encore, un jeune et intéressant malade, je n'ai mal ni à la tête, ni ailleurs ; mais malgré moi, quoi que je fasse pour faire taire mes pensées, je réfléchis, mon esprit court après les idées les plus diverses, souvent incohérentes, sans raisons d'être, venant je ne sais d'où ; je pense à toutes choses et à rien. Vous pensez peut-être que cela me fatigue ? Pas le moins du monde ; et cependant voilà bien un mois que je n'ai pas une heure de vrai sommeil, chaque nuit... » [...] L'état mental que nous venons de décrire occupe une place à part en nosologie psychiatrique. On l'appelle excitation maniaque. La raison est fortement ébranlée, mais non pas éteinte. C'est un état de transition. Un pas de plus, et l'individu tombe dans une manie franche, avec exaltation extrême de toutes les puissances vitales, intellectuelles et affectives ; il perd la conscience de lui-même, il est véritablement aliéné²⁶⁴.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement l'insomnie qui fait partie, chez Moreau de Tours, de la pathogénie de la folie, mais la folie qui peut constituer en elle-même un dysfonctionnement psychologique du sommeil :

Dans certains cas de délire aigu ou fébrile, l'existence de l'individu semble se partager entre la veille et le sommeil, entre la réalité et les illusions qu'enfante le rêve. En effet, il suffit de quelques impressions transmises par les sens pour rappeler le fébricitant à la vie réelle qu'il abandonne bientôt, si l'impression n'est pas durable, pour retomber sous l'empire exclusif des

260 Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique*, ouvrage cité, p. 56-61.

261 Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier*, thèse pour le doctorat en médecine le 3 août 1875, Paris, A. Parent, 1875. Louis Boutges, *De la forme comateuse de l'hystérie*, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 20 avril 1875, Paris, A. Parent, 1875. Charles Hyvernaud, *Quelques recherches sur les attaques de sommeil hystériques*, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le jeudi 9 juin 1892, Paris, Henri Jouve, 1892. Olga Conta, *Contribution à l'étude du sommeil hystérique*, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 29 mai 1897, Paris, Ollier Henry, 1897.

262 Olga Conta, *Contribution à l'étude du sommeil hystérique*, ouvrage cité, p. 13.

263 Voir *Supra*, chapitre 3.

264 Moreau de Tours, *La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire ou de l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel*, Paris, Victor Masson, 1859, p. 46.

sensations internes. [...] On vient de voir, par les réflexions qui précèdent, qu'en consultant les fait intermédiaires, et en écartant ce qui réellement est étranger au délire, aux faits de psychologie pure, on trouvait, en dernière analyse, pour condition pathogénique essentielle des idées délirantes, l'état de sommeil.[...] Ce que j'ai dit, c'est que la folie est un état mixte résultant de la fusion de l'état de sommeil avec l'état de veille, de l'immixtion – qu'on me comprenne bien – de phénomènes ou de faits psychiques appartenant au sommeil dans l'état de veille.

Dans les conceptions mentales de l'aliéné, ce qu'il y a d'*actif* ou appartenant à l'état de veille, ce sont les conséquences psychologiques qu'entraîne l'idée fixe, les déductions que le malade tire logiquement de cette idée, les sentiments, les passions qu'elle soulève ; mais l'idée fixe, la pensée morbide qui résume en elle tout le délire, parce qu'elle est le point de départ de toutes les aberrations, cette pensée appartient tout entière à l'état passif du sommeil, elle a pris naissance dans des conditions psycho-organiques analogues²⁶⁵.

Les dysfonctionnement psychologique d'une part, et physiologique d'autre part intègrent ainsi la pathogénie des maladies mentales et des névropathies à partir du milieu du XIX^e siècle.

En 1875, la place des pathologies du sommeil se précise dans deux thèses effectuées sous la présidence de Charles Lasègue²⁶⁶ à la faculté de Paris, qui seront par la suite citées aux côtés de Briquet parmi les précurseurs de l'étude des sommeils hystériques²⁶⁷.

La première, soutenue par Louis Boutges, propose une étude de « la forme comateuse de l'hystérie », et la seconde qui s'intéresse au « sommeil hystérique en particulier », est l'œuvre de Fernand Espanet – neveu d'Albert Lemoine²⁶⁸ –, et compte parmi ses examinateurs un professeur agrégé qui s'intéresse à l'hystérie depuis quelques années dans son service de la Salpêtrière : Jean-Martin Charcot²⁶⁹.

265 *Ibidem*, p. 145-147.

266 Au milieu des années 1860, l'aliéniste Charles Lasègue (1816-1883) – qui s'intéresse de plus en plus à l'hystérie depuis qu'il a pris en charge le dépôt municipal des aliénés de la préfecture de police de Paris en 1850 –, partisan de l'hystérie-maladie nerveuse de l'encéphale, publie deux mémoires plus particulièrement consacrés à la manifestation d'anciennes affections soporeuses dans l'hystérie. En 1864 et 1865, il fait paraître dans les *Archives générales de médecine* – dont il est rédacteur en chef depuis 1854 – deux études originales qui étudient plus spécifiquement la catalepsie – ancienne affection soporeuse – chez les hystériques. Il n'y fait pas de rapprochement ou de remarque avec le sommeil naturel, mais ces observations seront ensuite réutilisées, par les auteurs qui s'intéressent au sommeil hystérique, et en premier lieu par Boutges et Espanet. Lasègue, comme nous le verrons et comme le fera également Charcot soumet cependant ces cataleptiques à un procédé hypnotique. Charles Lasègue, « De l'anesthésie et de l'ataxie hystérique », *Archives générales de médecine*, Paris, Asselin, série 6, n°3, avril 1864, p. 385-402. Charles Lasègue, « Des catalepsies partielles et passagères », *Archives générales de médecine*, Paris, Asselin, série 6, n°6, octobre 1865, p. 385-402. Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique*, ouvrage cité, p. 49.

267 « Cette période se termine par une intéressante thèse de Bourges [*sic*], élève de Lasègue. Charles Lasègue, « Des catalepsies partielles et passagères », *Archives générales de médecine*, intitulée : *De l'hystérie comateuse* (1875) et par la thèse d'Espanet sur *l'hystéricisme et l'hystérie et sur le sommeil hystérique en particulier* (1875) ». Olga Conta, ouvrage cité, p. 23.

268 Voir *Supra*, chapitre 3, II, 2, a) et chapitre 4, II, 3, c).

269 Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier*, thèse pour le doctorat en médecine le 3 août 1875, Paris, A. Parent, 1875. Louis Boutges, *De la forme comateuse de l'hystérie, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 20 avril 1875*, Paris, A. Parent, 1875. La thèse d'Espanet est en outre publiée la même année. Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier*, Paris, Adrien Delahaye, 1875. La pagination utilisée par la suite provient de cette publication, qui a depuis été numérisée et mise à disposition sur la plateforme la bibliothèque numérique de la

Les deux étudiants définissent le sommeil hystérique comme « une physionomie anormale²⁷⁰ » de l'attaque hystérique :

Elle peut se présenter sous des aspects bien différents, mais elle revêt si fréquemment la forme de convulsions que certains auteurs en ont fait l'unique manifestation de la maladie. Cette opinion est exagérée, et sans vouloir diminuer l'importance des phénomènes convulsifs, il est juste d'en admettre d'autres, sauf à les grouper comme autant de variétés autour de ce trouble de la motilité. Parmi ces derniers se trouve le coma²⁷¹.

La pathologie hystérique reste alors une maladie protéiforme, encore mal définie²⁷² :

Définir l'hystérie serait imprudent de ma part : maladie essentiellement confuse et désordonnée, elle échappe à un type uniforme. Les troubles psychiques se lient si intimement aux désordres du corps qu'il est difficile, pour ne point dire impossible de débrouiller le chaos pathologique et d'arriver à la source réelle. Je dirai simplement que l'hystérie est une névrose essentiellement caractérisée par des symptômes très-divers, mais qui ont ceci de commun que, tout compliqués et prolongés qu'ils paraissent, ils peuvent disparaître instantanément, et ne plus laisser aucune trace de leur lésion apparente²⁷³.

Dans la lignée de Briquet, Boutges définit le coma comme une affection soporeuse consistant en un « sommeil profond », sans s'attarder sur des considérations physiologiques ou pathologiques :

Le coma est donc caractérisé par un sommeil profond, dans lequel l'intelligence, la sensibilité et le mouvement sont plus ou moins diminués. Il y a une sorte de résolution générale des membres, sans paralysie, et de temps à autre quelques mouvements spontanés, quelques contractions des membres après l'irritation de la peau, et enfin quelques mots inintelligibles après de pressantes sollicitations. [...] En résumé, pour qu'il y ait coma, il faut plusieurs des conditions suivantes :

1° Sommeil d'intensité variable ;

2° Facultés intellectuelles altérées ou anéanties ;

3° Sensibilité cutanée ou des sens spéciaux plus ou moins éteinte

4° Résolution complète des membres par suite de l'abolition de la mobilité volontaire, quelquefois convulsions ou contractures²⁷⁴.

Le coma est réduit au rang de symptôme, l'important étant en effet de le reconnaître comme sémiologique de la maladie hystérique.

Fernand Espanet propose de son côté une étude plus large des « sommeils hystériques ». Il s'attarde plus longuement sur l'étiologie de la maladie. Bien que considérée comme une névrose de l'encéphale, l'hystérie reste selon Espanet, une maladie exclusivement et naturellement féminine. D'après l'étudiant et dans la lignée de Briquet et Lasègue, la prédisposition hystérique naît de la transformation du rapport à la vie de relation qui s'effectue au moment de la puberté. Il propose ainsi une explication proche de celle qui permet de distinguer le besoin de sommeil selon les âges et les sexes²⁷⁵ :

BNF Gallica.

270 Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier, ouvrage cité*, p. 28.

271 Louis Boutges, *De la forme comateuse de l'hystérie, ouvrage cité*, p. 6.

272 Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérie, ouvrage cité*.

273 Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier, ouvrage cité*, p. 7.

274 Louis Boutges, *op. cit.*, p. 11.

275 Voir *supra*, chapitre 4.

C'est un travail physiologique, ou mieux, une transformation de l'enfant qui devient femme. Cette transformation imprime au sujet son caractère spécial et définitif : elle lui confère ses vrais attributs. Jusqu'à cette époque, l'énergie fonctionnelle des organes était endormie. Mais lorsque ces mêmes organes passent de la vie végétative à la vie animale, en même temps se réveille l'influence pathogénique de la névrose, qui trouve un terrain approprié. Le caractère se dessine, il devient impressionnable : moins forte moralement, comme elle l'est déjà physiquement, la femme n'a pas à sa disposition le degré de réaction voulu pour dominer ses impressions. Fatiguée avant la lutte, le mal n'a pas de difficultés pour l'atteindre, et il suffit du moindre choc pour le faire surgir²⁷⁶.

Tout comme pour les pathologies du sommeil, c'est donc sa sensibilité qui prédispose la femme à la maladie hystérique. De la même manière, Espanet rajoute au rang des causes prédisposantes, la vie urbaine, l'oisiveté ou au contraire, l'excès de labeur :

Il m'est impossible de ne pas faire le parallèle de la jeune fille de la ville et celle de la campagne : le raffinement de la civilisation fait naître pour la première mille causes incessantes qui émoussent son système nerveux, au moment même où il fallait pour prévenir cet exubérant nervosisme, que le travail corporel prévalût sur celui de la *folle du logis*. Confinée, désœuvrée souvent, ne se livrant jamais à aucun exercice profitable ou raisonnable, n'ayant, dès un certain âge, dans la classe aisée, du moins, aucune tâche réglée, l'étiologie moral amène l'étiologie physique. [...] Et si, prenant nos exemples dans la classe ouvrière des villes, nous considérons le travail des filles d'ateliers, nous voyons que c'est justement à l'âge où la transformation organique va s'opérer chez elles, qu'on les fait travailler, en leur demandant souvent plus de travail qu'elles ne peuvent en donner, enfermées dans des salles qui ont souvent pour moindre inconvénient de contenir trop de personnes²⁷⁷.

Espanet trouve à la fois une explication physiologique, et des causalités hygiéniques – le milieu, le travail –, pour englober l'ensemble de la population concernée par les observations hystériques qui composent alors la bibliographie médicale : la clientèle aisée et bourgeoise de cabinet ou de consultation hospitalière, et les populations ouvrières indigentes accueillies dans les services hospitaliers, comme l'« Hospice de la vieillesse-femmes » de la Salpêtrière²⁷⁸.

Dans cette lecture, la sémiologie de l'hystérie se rapproche aussi grandement de celles des pathologies du sommeil en cours de définition au même moment. Espanet intègre ainsi l'ensemble des pathologies du sommeil à son étude des attaques hystériques, en l'appuyant sur une définition physiologique – et psychologique – du sommeil naturel :

Le sommeil physiologique est caractérisé par la suspension des fonctions de relations. Cette définition n'est pas vraie dans toute l'acception de sa formule. Car que de fois le sommeil est marqué d'actes qui ont lieu pendant la veille [...]. Cette suspension des fonctions de relation existe bien dans la plupart des cas et pour la majeure partie des fonctions : mais il n'est pas rare qu'une de ces fonctions se réveille un instant pour entrer en jeu, puis se suspende de nouveau. Ne serait-on pas plus vrai en disant que le sommeil est caractérisé par la soustraction des fonctions de relation à l'influence de la volonté. La conscience du *moi* est abolie, et si le cerveau semble

276 Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier, ouvrage cité* Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier, ouvrage cité*, p. 11.

277 *Ibidem*, p. 13.

278 Nicole Edelman, « Maladies nerveuses et maladies mentales à l'épreuve de l'hystérie : le "moment Charcot" », *Les Métamorphoses de l'hystérique, ouvrage cité*, p. 60-61.

manifestent sa veille par des rêves incohérents, ce n'est pas la volonté du *moi* qui les fait naître et les dirige ; ils s'imposent d'eux-mêmes, et personne ne peut dire en s'endormant, je vais rêver telle ou telle chose. Ces détails du sommeil ordinaire, tout le monde les a remarqués, et on ne les confond point avec le sommeil comateux de l'apoplexie ou délirant de la méningite. Mais en dehors de ces cas où l'état pathologique est affirmé [...], on voit le sommeil chez certaines personnes prendre un caractère particulier. L'aspect extérieur de ces personnes ne fait rien soupçonner. Mais elles ont été plongées dans cet état après une crise convulsive, sous l'empire d'une émotion²⁷⁹.

Ce ne sont donc pas seulement les affections soporeuses, mais l'ensemble des troubles du sommeil qui doivent intégrer la pathogénie hystérique :

Si, à la rigueur, on peut trouver chez beaucoup de personnes cette aptitude particulière d'un sommeil qui n'est plus normal, il n'y a pas comme les femmes en général et les hystériques confirmées en particulier pour présenter à un haut degré ces phénomènes extra-ordinaires, phénomènes qui ont excité de tout temps l'attention et l'étude des médecins aussi bien que des philosophes. [...] J'ai eu soin d'englober sous le nom de *sommeil hystérique*, toutes ces diverses anomalies du sommeil naturel : ce sommeil ne sort pas de la définition que j'ai adoptée, et sous quelque forme qu'il se présente, il part toujours de la même névrose²⁸⁰.

Bien que prenant des formes différentes, à l'instar de la pathologie dont elles sont symptomatiques, c'est bien l'ensemble des pathologies du sommeil – ancienne et nouvelles – qu'il faut prendre en compte, et qui peuvent constituer une forme particulière de l'attaque hystérique :

L'attaque hystérique convulsive peut, comme nous l'avons dit, ne pas suivre sa marche ordinaire ; elle sera suivie immédiatement des complications particulières que nous allons étudier, ou en revêtira d'emblée les formes. De quelque façon que débute l'anomalie de l'attaque secondaire ou primitive, ce sera toujours par de la catalepsie, de l'extase, du somnambulisme, du coma ou de la léthargie qu'elle se manifestera. [...] L'hystérique, dans son sommeil anormal peut présenter successivement ou à la fois, dans une même attaque, quelques-uns de ces phénomènes²⁸¹.

La première observation qu'il utilise, et qui lui a été directement communiquée par Charles Lasègue, lui permet de mettre en avant la succession de plusieurs troubles du sommeil dans l'attaque hystérique :

Mademoiselle X... 18 ans. A l'âge de 16 ans, elle est vivement impressionnée par la nourrice qui l'avait élevée, laquelle est prise d'un accès de manie aiguë dans la nuit. L'enfant terrifiée reste pendant deux ans sous l'influence d'une frayeur persévérante : elle croit toujours voir sa nourrice en délire au chevet de son lit, s'endort difficilement, et est prise pendant la journée d'accès de terreur, toujours portant sur la même vision. La plasticité de l'idéation est à son comble chez elle.

A la fin de 1874, cette jeune fille qui habitait un pays colonial, est appelée en toute hâte avec sa mère à Paris, à cause de la maladie d'un de ses oncles. Le voyage, accompli aussi rapidement que possible, est plein d'inquiétudes. A leur arrivée à Paris, elles descendent à la maison de leur parent, se précipitent dans sa chambre, et le trouvent venant d'expirer dans son lit. — La jeune fille est prise d'une attaque d'hystérie violente et prolongée.

A partir de ce jour, l'insomnie est remplacée par des accès brusques et subits de *sommeil*. En parlant, en mangeant, en faisant de la musique, elle tombe tout à coup dans un sommeil profond dont il est difficile de la sortir, et qui se prolonge, soit pendant un court espace de temps, soit pendant plus de dix et douze heures. Pendant ce sommeil, les yeux sont convulsés, renversés en arrière. La sensibilité intacte pendant la veille se trouve annulée. Le soir, l'enfant s'endort aussi

279 Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier, ouvrage cité*, p. 39.

280 *Ibidem*, p. 40.

281 *Ibid.*, p. 41-42.

brusquement; mais le sommeil prend un caractère d'agitation tout particulier.[...] Au point de vue des mouvements, elle se lève en dormant, se promène, va jouer du piano; mais elle exécute maladroitement ses mouvements [...] En outre, dans la nuit, livrée à elle-même, sans excitation extatique, elle est presque constamment poursuivie par l'image de la mort; alors elle se précipite vers la fenêtre et se jetterait en bas, si on ne l'arrêtait²⁸².

Espanet ne relève pas l'insomnie initiale au rang des affections du sommeil hystériques, mais interprète bien les différents états pathologiques somniques qui suivent comme faisant partie intégrante du déroulé de la maladie nerveuse qu'il décrit :

Puis éclate la maladie hystérique, deux ans après, à la vue du cadavre de son parent : première crise de grande hystérie. A cette attaque succèdent, pendant le jour, des accès brusques du sommeil léthargique, sorte de catalepsie sans raideur musculaire [...], le soir, en s'endormant, le somnambulisme se montre²⁸³.

Tout aussi protéiforme que l'attaque hystérique elle-même, les pathologies du sommeil peuvent ainsi présenter des formes anormales et symptomatiques de l'hystérie féminine.

Si, dans la conception des élèves de Lasègue, les pathologies du sommeil sont ainsi intégrées au déroulé de l'attaque hystérique, elle restent décrites comme l'altération du sommeil naturel, plus profond, prolongé, modifié par le somnambulisme, etc. Dans cette conception, le somnambulisme, la catalepsie, la léthargie et le coma se divisent étiologiquement en deux formes, la première symptomatique de l'hystérie, la seconde essentielle et idiopathique, évoquée dans la première partie de ce chapitre – à l'image de la léthargie étudiée par Pfendler²⁸⁴.

Une dizaine d'années plus tard, l'existence de formes essentielles de sommeil pathologiques non assimilables à l'hystérie est toutefois remise en cause par les médecins de l'École de la Salpêtrière, formée autour de Jean-Martin Charcot.

B) « LE MOMENT CHARCOT » : L'ASSIMILATION DES SOMMEILS PATHOLOGIQUES À L'HYSTÉRIE

Jean-Martin Charcot (1825-1893) est un médecin hospitalier, dont toute la carrière se déroule à la Salpêtrière, où il devient chef de service à l'*Hospice de la vieillesse-femme* en 1862. Il prend rapidement la tête du département hospitalier aux côtés de Vulpian, dirigeant l'Infirmierie générale et le département des « vieilles indigentes », où il peut étudier des centaines de femmes et leurs maladies chroniques, nerveuses, musculaires, osseuses et sensorielles. Autour de son service et des jeunes étudiants en médecine-internes des hôpitaux qu'il y accueille, auxquels il faut ajouter les auditeurs de ses cours publics de clinique, se forme progressivement ce que l'on nomme alors

282 *Ibid.*, p. 29-30.

283 *Ibidem*, p. 49.

284 Georg-Friedrich Pfendler, *Quelques observations pour servir à l'histoire de la léthargie (Schlafsucht des allemands)*, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 30 août 1833, Paris, Didot le jeune, 1833. Voir *supra*, I, 1.

l'École de la Salpêtrière. Ses cours et ses publications lui permettent d'acquérir rapidement une renommée nationale et internationale, qui permet à l'hôpital de la Salpêtrière de devenir dans les dernières décennies du XIX^e siècle un des grands centres de soins des maladies nerveuses²⁸⁵. Charcot commence à s'intéresser et donner ces premiers cours sur l'hystérie en 1870, lorsqu'il accueille dans son service une partie des aliénées, des hystériques et des épileptiques (environ 150) transférées d'un autre bâtiment qui devenait insalubre. Bien qu'identifiée depuis Briquet comme « névrose de l'encéphale », l'étude anatomo-clinique de l'hystérie ne permet pas à Charcot d'identifier de lésion du cerveau ou du système nerveux, contrairement à d'autres maladies dont il a pu retracer la nosologie. L'historienne Nicole Edelman explique comment Charcot cherche alors à définir la physio-pathologie de l'hystérie par la théorie et le raisonnement :

Dans le fil des travaux de ses prédécesseurs, de Pierre Briquet en particulier, partisan radical de la thèse neuro-cérébrale, il interpréta donc l'hystérie comme une maladie neurologique. Il démontra que tous les symptômes hystériques étaient liés à une lésion du système nerveux, lésion dynamique, c'est-à-dire qui n'altérait l'organe mais sa fonction. L'hystérie était une névrose *sine materia*, du moins dont la matière restait encore à déceler. [...] Sous le désordre apparent de l'hystérie, [...] Charcot mis au jour un ordre qui aurait été jusqu'alors caché des crises dont il démontra la régularité. Quatre phases se succédaient lors d'une attaque hystérique, 1/ épileptoïde, 2/ clownisme 3/attitudes passionnelles 4/délire. Ces attaques duraient de quelques minutes à un quart d'heure et plus ; elles se suivaient en séries par dizaines jusqu'à une centaine : l'une des périodes pouvant l'emporter sur les autres. Enfin il pouvait y avoir immixtion d'éléments étrangers à la structure fondamentale de l'attaque tels : le somnambulisme, la léthargie ou la catalepsie²⁸⁶.

Jean-Martin Charcot semble ne s'être intéressé que tardivement lui-même aux sommeils pathologiques hystériques dans ses travaux. Les réflexions qu'il en tire découlent principalement des expériences de sommeil et somnambulisme hypnotiques menées par ses collaborateurs à la Salpêtrière.

I- LE SOMMEIL HYPNOTIQUE, TERRAIN CLINIQUE DES PATHOLOGIES DU SOMMEIL

Les pratiques de sommeil et de somnambulisme provoqué marquent en effet leur retour dans le champ médical français à partir des années 1860 sous le nom d'hypnotisme. L'hypnose telle qu'elle est définie dans les travaux du médecin écossais James Braid offre une approche scientifiée du magnétisme animal, délestée du spectaculaire et des interprétations fluidistes.

Tout comme l'avaient fait au début du siècle Étienne Georget et Louis Rostan avec le somnambulisme magnétique, des aliénistes comme Lasègue et des spécialistes des maladies

285 Nicole Edelman, « Maladies nerveuses et maladies mentales à l'épreuve de l'hystérie : le "moment Charcot" », *article cité*, p. 201-202. Marcel Gauchet, Gladys Swain *Le vrai Charcot : les chemins imprévus de l'inconscient*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

286 *Ibidem*, p. 202-203.

nerveuses de l'École de la Salpêtrière utilisent alors l'hypnose pour mieux comprendre la maladie hystérique.

En 1865, dans son étude sur les catalepsies hystériques, Charles Lasègue exprime ainsi la nécessité « de substituer l'expérimentation clinique aux hasards aventureux de l'expérience », et décrit la manière dont il amène une « léthargie presque artificielle, provoquée par l'observateur » :

Lorsque chez une hystérique [...], on applique la main sur les yeux, ou qu'on ferme les paupières par n'importe quel procédé, la malade éprouve une sensation d'engourdissement toute particulière. Elle répond aux questions, elle exécute, quand elle n'est pas ataxique, les mouvements qu'on lui prescrit, mais avec une paresse croissante. Peu à peu, la respiration se fait avec plus d'efforts, les parois de la poitrine se soulèvent davantage, les globes oculaires sont convulsés en haut, la malade cesse de répondre et elle s'endort d'un sommeil profond, identique au sommeil naturel, avec cette différence qu'elle reste plus insensible aux bruits du dehors : on a beau l'appeler à haute voix, frapper vivement et près de son oreille sur un objet sonore, elle continue à dormir avec une placidité qui exclut toute possibilité de simulation. L'indifférence, la torpeur sont ainsi portées graduellement aux proportions extrêmes de la catalepsie spontanée ; la vie de relation s'est complètement suspendue. Seulement, cette léthargie presque artificielle, provoquée par l'observateur, a suivi chez la malade une progression graduelle qui permet d'en observer toutes les phases²⁸⁷.

Il s'agit pour Lasègue de provoquer la pathologie du sommeil à laquelle la malade de type « hystéro-cataleptique » est prédisposée, afin d'en contrôler le déroulé et d'en observer les effets sur le corps. Confirmant sa définition des affections soporeuses, les hystériques chez lesquelles lui et ses étudiants provoquent l'état cataleptiques sont endormies « d'un sommeil profond, identique au sommeil naturel », mais altéré dans sa forme pathologique.

Vingt-ans plus tard, Henri Barth, qui rédige sa thèse d'agrégation sur les sommeils « non naturels » en se référant à l'École de la Salpêtrière exprime à son tour la valeur expérimentale de l'hypnotisme dans l'étude des sommeils pathologiques :

Grâce à la puissante impulsion de M. Charcot, la pratique du sommeil nerveux provoqué, jadis abandonné aux magnétiseurs et aux charlatans, est aujourd'hui entrée dans le domaine médical ; elle a permis de faire en quelque sorte l'étude expérimentale du sommeil pathologique, d'en distinguer nettement les diverses formes et d'attribuer à chacune d'elle un caractère propre. [...] Il y a donc grand intérêt à envisager parallèlement les formes spontanées et les formes provoquées du sommeil morbide, et à chercher dans les faits relativement simples fournis par l'expérimentation, la solution des problèmes plus compliqués posés par l'observation clinique. C'est le but que nous allons tâcher de poursuivre : dans la première partie de ce travail, nous étudierons les *maladies du sommeil* ; dans la seconde, nous exposerons les phénomènes de l'*hypnotisme* ou sommeil provoqué. Nous espérons démontrer qu'entre celui-ci et celle-là il y a identité de nature comme il y a similitude de symptômes, et que les uns et les autres ressortissent à une seule et même cause : l'état névropathique²⁸⁸.

De la même manière, dans sa thèse sur la narcolepsie, Marcel Dufossé – élève de Gilbert Ballet, chef de clinique dans le service de Charcot – consacre une partie au sommeil hypnotique :

287 Charles Lasègue, « Des catalepsies partielles et passagères », *Archives générales de médecine*, article cité, p. 393-394.

288 Henri Barth, *Du sommeil non naturel, ses diverses formes*, Paris, Asselin et Houzeau, 1886, p. 13-14.

L'attention publique ayant été, dans ces derniers temps, vivement attirée sur les phénomènes de l'hypnotisme, nous avons pensé, qu'il serait utile dans ce travail, après avoir parlé du sommeil normal, de dire quelques mots du sommeil provoqué ; c'est en effet une liaison indispensable, pour passer de l'étude du sommeil physiologique à celle de la narcolepsie, qui fait l'objet de notre thèse. [...] on a affaire, dans l'état d'hypnotisme à une névropathie spéciale [...]. L'état d'hypnotisme est caractérisé par trois grandes phases à caractères absolument tranchés et qui se suivent dans l'ordre suivant : léthargie, catalepsie et somnambulisme lucide²⁸⁹.

L'hypnose bénéficie ainsi du prestige de l'École de la Salpêtrière par la promotion que cette dernière en fait, tout en portant l'attention des spécialistes des maladies nerveuses qui la fréquente sur les sommeils pathologiques.

Si le sommeil provoqué constitue en effet pour ses médecins « une expérimentation d'hystérie dont il redouble et confirme la symptomatologie », il permet en retour de pouvoir étudier et définir cliniquement les pathologies du sommeil, puis de les assimiler entièrement à leur compréhension de la maladie, rejetant toute étiologie essentielle de ces troubles.

II- LE SOMMEIL HYSTÉRIQUE DE L'ÉCOLE DE LA SALPÊTRIÈRE

Charcot n'aborde que très rapidement le sommeil hystérique spontané, lui consacrant deux leçons sur « l'attaque hystérique » données le 2 décembre 1887 et le 13 novembre 1888²⁹⁰.

Ce sont surtout ses collaborateurs et les jeunes médecins où les étudiants internes des hôpitaux qui sont passés par son service de la Salpêtrière qui s'intéressent et publient des études sur le sommeil hystérique non-hypnotique. C'est sur leur travaux que les leçons de 1887-1888 s'appuient principalement.

Les médecins de l'École de la Salpêtrière s'attachent tout d'abord à définir les particularités du sommeil naturel hystérique, « afin de compléter les descriptions plus ou moins incomplètes qui en ont été données²⁹¹ » avant de s'attarder plus longuement sur les attaques de sommeils comme forme anormale de l'hystérie.

En 1879, Désirée-Magloire Bourneville et Paul Régnaud, tous deux médecins du service de Charcot publient ainsi une étude sur le « sommeil ordinaire des hystériques » :

289 Marcel Dufossé, *Étude sur la narcolepsie, ouvrage cité*, p. 17.

290 Toutes deux sont retranscrites par les élèves du service, la première par Pierre Marie, publiée dans le *Bulletin médical*, et la seconde issue des notes d'Emmery Blin et Henri Colin, éditée par le *Progrès médical*. Jean-Martin Charcot, « Clinique des maladies nerveuses – L'attaque de sommeil hystérique – leçon recueillie par Pierre Marie et revue par le professeur », *Le Bulletin médical*, deuxième année, 1888, p. 179-182. Jean-Martin Charcot, « Polyclinique du Mardi 13 Novembre 1888 – Quatrième leçon – Attaque de sommeil hystérique » dans *Leçons du mardi à la Salpêtrière. Polyclinique 1888-1889. Notes de cours de MM. Blin, Charcot, Henri Colin, élèves du service*, Paris, Progrès Médical, p. 63-71.

291 Désirée-Magloire Bourneville et Paul Régnaud, *Iconographie photographique de la Salpêtrière (Service de M. Charcot)*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1879-1880, p. 88.

Lorsqu'on interroge les parents des hystériques sur le sommeil de ces malades durant leur enfance ou leur jeunesse et avant l'apparition des attaques, ils vous racontent souvent que le sommeil était troublé par des rêves, surtout par des rêves pénibles. Mais, la maladie une fois constituée, les troubles légers jusqu'alors, deviennent beaucoup plus graves. Les interrogatoires auxquels nous avons soumis les malades et la surveillance que nous avons fait exercer sur elles, nous permettent de tracer un tableau sommaire des caractères du sommeil des hystériques²⁹².

Bourneville et Régnard relèvent ainsi que les hystériques ont des sommeils agités, et souffrent souvent d'insomnies. Les médecins remarquent que les insomnies sont d'ailleurs caractéristiques d'autres états maladifs du système nerveux, et notamment chez les « mystiques » et les « idiots »²⁹³. L'étude se termine par la comparaison entre les sommeils épileptiques et les sommeils hystériques, concluant que les troubles du sommeil chez les épileptiques sont « peu sérieux, nullement comparables à ceux observés chez les hystériques²⁹⁴ ». L'étude du sommeil hystérique et de ses troubles n'évolue guère par la suite. Vingt ans plus tard, l'étudiant Gaston Kelle évoque ainsi « une parole de M. le professeur Gilles de la Tourette », qui affirme que « les épileptiques dorment lourdement [et] les hystériques ont le sommeil très léger²⁹⁵ ».

Bourneville et Régnard présentent également, dans la seconde partie de leur étude, un cas d'attaque de « sommeil hystérique ». Le service de la Salpêtrière possède en effet depuis 1862 une « malade considérée comme un des plus beaux exemples de *dormeuse*²⁹⁶ » spontanée. « Eudoxie H. » entre à l'âge de vingt-sept ans dans le service de la Salpêtrière, elle est alors célibataire et sans profession. « C'est une hystérique de la grande espèce », qui offre « une longue et fort intéressante histoire », longuement exposée par Bourneville en 1879, et résumée par Charcot dix ans plus tard :

Eudoxie H... est née d'une mère épileptique (?) et d'un père alcoolique, [elle] a commencé à avoir des attaques vulgaires de grande hystérie à l'âge de 18 ans ; vers cette époque, à l'âge de 20 ans, elle a été atteinte de paraplégie hystérique complète absolue qui jamais n'a guéri, [...] aussi la malheureuse est-elle depuis trente-trois ans absolument confinée au lit, n'ayant jamais quitté la division autrefois dirigée par M. Delasiauve, plus tard par Legrand de [Saulle] et, en ce moment par mon excellent collègue Jules Voisin à l'obligeance duquel je dois de pouvoir vous la montrer aujourd'hui²⁹⁷ [...]. C'est dans cet hospice même, en 1875 [...], que les attaques hystéro-épileptiques jusque-là classiques, ont subi en quelque sorte une transformation et se sont changées, – j'insiste sur les termes que j'emploie, – ce sont changées, dis-je, en attaques de sommeil. La première fois que la malade a « dormi », son attaque de sommeil a duré quarante jours, et depuis cette époque-là, elle n'a pas cessé de dormir chaque année une ou deux fois, pendant des périodes de un ou deux, quelque fois trois mois²⁹⁸.

292 *Ibidem*, p. 87-88.

293 *Ibid.*, p. 97.

294 *Ibid.*, p. 100.

295 Gaston Kelle, *Du sommeil et ses accidents en général et en particulier chez les épileptiques et chez les hystériques, thèse pour le doctorat en médecine, proposée et soutenue le mercredi 14 mars 1900*, Paris, Jouve & Boyer, 1900, p. 5.

296 Charles Hyvernaud, *Quelques recherches sur les attaques de sommeil hystériques, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le jeudi 9 juin 1892*, Paris, Henri Jouve, 1892, p. 7-8.

297 Louis Delasiauve (1804-1893), Henri Legrand de Saulle (1830-1886), Jules-Aristide Voisin (1844-1920) directeurs successifs du service des épileptiques et des maladies mentales à la Salpêtrière.

298 Jean-Martin Charcot, « Polyclinique du Mardi 13 Novembre 1888 – Quatrième leçon – Attaque de sommeil hystérique », *article cité*, p. 64.

Les médecins insistent sur le caractère héréditaire de la maladie, l'hérédité étant comptée au rang des causes de la maladie par les spécialistes de la maladie nerveuse. La mère d'Eudoxie est donc probablement hystérique – d'où l'insertion du point d'interrogation dans le texte – et son père alcoolique. Les conclusions étiologiques et symptomatologiques de Bourneville et Regnard ne diffèrent ainsi pas de celles exposées par Briquet, dont ils se contentent de reprendre en citation le traité²⁹⁹. Le cas d'Eudoxie offre néanmoins à la littérature médicale une illustration soumise à une observation rigoureuse et vérifiée des attaques de sommeil, ces dernières étant plutôt rares.

En 1881, l'ancien étudiant de Charcot, Paul Richer s'intéresse quant à lui plus particulièrement aux « attaques de sommeils » hystériques dans ses *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie* – sujet dont il avait déjà tiré sa thèse soutenue deux ans auparavant³⁰⁰. Charcot préface élogieusement l'ouvrage, et loue notamment l'emploi de la méthode expérimentale hypnotique employée, « destinée à porter la lumière dans une foule de questions non seulement de l'ordre pathologique, mais encore physiologiques et psychologiques autrement presque inaccessibles³⁰¹ ». L'année suivante, Charcot offrira d'ailleurs à Richer la direction du laboratoire de la clinique des maladies du système nerveux qu'il vient de créer. Nourris par sa pratique hypnotique, trois chapitres de l'ouvrage de Richer sont plus particulièrement consacrés à l'immixtion des « somniations » léthargiques, cataleptiques et somnambuliques dans l'attaque hystérique. Richer tend au fur et à mesure de ses observations, à intégrer complètement ces affections soporeuses à la pathologie hystérique, et à nier l'existence de leur forme essentielle.

Alors qu'en 1881, il explique qu'on ne peut résoudre « d'une façon péremptoire³⁰² » la question de l'existence d'une catalepsie essentielle aux côtés de sa forme hystérique, lors de la réédition de l'ouvrage quatre ans plus tard, son discours s'affirme :

L'hystérie et la catalepsie sont-elles deux névroses distinctes ? [...] Aujourd'hui que l'hystérie est mieux connue, [...] il est établi que l'existence de la grande névrose chez le sexe fort est beaucoup plus fréquente qu'on ne l'admettait autrefois, et la plupart des exemples de catalepsie soi-disant essentielle, que les auteurs nous ont laissé n'étaient très vraisemblablement que des manifestations hystériques dont la véritable nature était méconnue³⁰³.

299 Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière (Service de M. Charcot)*, ouvrage cité, p. 140.

300 Paul Richer (1849-1933), originaire de Chartres, il fait ses études de médecine à la Faculté de Paris et devient successivement interne des hôpitaux en 1874, docteur en médecine en 1879, et chef du laboratoire de la clinique des maladies du système nerveux à sa création en 1882. Il soutient sa thèse en 1879 sur l'*étude descriptive de la grande attaque hystérique ou hystéro-épileptique et de ses principales variétés*. En 1881, il publie une étude étendue sur ce sujet. Paul Richer, *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1881.

301 Jean-Martin Charcot, « Préface » dans Paul Richer, *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie*, ouvrage cité, p. IX.

302 Paul Richer, ouvrage cité, p. 455.

Richer s'appuie ainsi sur l'identification faite et opérée par Charcot, de l'existence de formes hystériques masculines pour étayer son argumentaire³⁰⁴.

Une partie des recherches menées au laboratoire de la Salpêtrière à partir de sa création en 1882 se mène ainsi sur les sommeils pathologiques spontanés ou hypnotiques. En 1886, lorsque le médecin Henri Barth³⁰⁵ entreprend de rédiger sa thèse d'agrégation sur le sujet, il se tourne donc directement vers ses collègues de la Salpêtrière pour obtenir de l'aide :

Nous prendrons comme sujet capital de cette étude le *sommeil pathologique* envisagé successivement dans ses formes spontanées et dans ses formes expérimentales ; nous tâcherons de coordonner les notions qui existent dans la science sur cette matière neuve et intéressante s'il en fut, et de mettre en lumière les résultats considérables acquis depuis quelques années, principalement grâce aux travaux de l'École de la Salpêtrière. En abordant la question par ce côté, nous ne nous dissimulons pas les difficultés qui nous attendent ; nous allons rencontrer à chaque pas des faits obscurs, mal étudiés et mal compris, des observations défigurées par le charlatanisme ou faussées par le préjugé, des théories psychologiques ou soi-disant telles, que le médecin habitué aux idées concrètes n'aborde jamais sans une méfiance instinctive. [...] Avant d'entrer en matière, nous tenons à exprimer notre respectueuse reconnaissance à M. le professeur Charcot, dont les conseils et les encouragements nous ont dirigé et soutenu dans notre travail [...], nous remercierons également MM. les Drs Féré, médecin-adjoint de la Salpêtrière et P. Richer, qui ont mis à notre disposition leur expérience consommée des pratiques de l'hypnotisme³⁰⁶.

Barth commence par identifier et définir les différentes « maladies du sommeil » qui doivent constituer son étude :

Sous le nom de maladies du sommeil nous décrivons la série des états morbides qui se manifestent sous la forme d'altérations, de déviations du sommeil physiologique et qui se montrent, la plupart du temps au moins, dans le cours de celui-ci. Il va sans dire que nous ne faisons pas entrer dans cette définition l'insomnie, qui pourrait aussi être considérée comme une maladie du sommeil, mais qui est en dehors de notre sujet.

Les maladies du sommeil, telles que nous les comprenons, peuvent se diviser en trois classes :

1° Celles où l'activité cérébrale, anormalement surexcitée pendant le sommeil, réagit sur les fonctions de relation et les réveille en partie ; c'est le somnambulisme avec toutes ses variétés.

2° Celles où la torpeur cérébrale portée à son comble paralyse non seulement les fonctions animales, mais encore à un certain degré les fonctions organiques ; c'est la léthargie ou sommeil léthargique.

3° Celles où l'activité nerveuse est anormalement localisée en certains centres, notamment dans ceux de la motilité, les autres étant frappés de stupeur complète ; c'est la catalepsie³⁰⁷.

Barth reprend la même classification que celle établie par Richet, tout en poussant plus loin ses conclusions, les généralisant comme communes à l'ensemble des sommeils pathologiques :

303 Paul Richer, *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie, deuxième édition, revue et considérablement amendée*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1885, p. 276.

304 Sur la définition de l'hystérie masculine par l'École de la Salpêtrière, voir Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérie, ouvrage cité*, p. 147-178.

305 Henri Barth (1853-1945), né à Paris, il fait ses études secondaires à Louis-le-Grand, avant d'être reçu interne des hôpitaux en 1875, et docteur en médecine en 1880. À partir de 1882, il est médecin au bureau central des hôpitaux.

306 Henri Barth, *Du sommeil non naturel, ses diverses formes, thèse présentée au concours pour l'agrégation (section de pathologie interne et de médecine légale)*, Paris, Asselin et Houzeau, 1886, p. 3-4.

307 *Ibidem*, p. 14.

Dans l'étude approfondie que nous avons fait de chaque sommeil pathologique envisagé isolément, qu'avons-nous trouvé constamment à la base de l'étiologie ? L'hystérie toujours, ou pour mieux dire l'état névropathique. De ce double rapprochement étiologique et symptomatologique, ne sommes-nous pas en droit de conclure que tous les sommeils non naturels sont proches parents, qu'ils peuvent se succéder ou se transformer l'un dans l'autre chez le même sujet, enfin qu'ils appartiennent en réalité à un même état morbide, à cette maladie protéiforme qui prend dans la pathologie moderne une place chaque jour plus grande, qui, pour mieux dire, est en train de constituer une pathologie nouvelle à côté de l'ancienne : maladie *sine materiâ* que, dans l'ignorance où nous sommes de sa véritable nature, nous sommes réduits à appeler l'état *nerveux* ?

Cette unité d'origine et de nature des diverses formes du sommeil pathologique, qui s'impose à nous comme très vraisemblable de par l'observation clinique, nous allons la voir encore démontrée par l'expérimentation³⁰⁸.

Pour Barth, les sommeils pathologiques dépendent ainsi tous de la même étiologie, d'une maladie nerveuse résultant d'un trouble fonctionnel du cerveau que les médecins d'alors regroupent sous le vocable d'hystérie :

En effet tous ces phénomènes [...], on peut les reproduire presque à volonté chez les sujets [...] par une série de procédés extrêmement simples dont l'action unique est de troubler momentanément l'équilibre du système nerveux chez le sujet en expérience, et de favoriser cette dissociation des fonctions cérébrales, condition première de tous les sommeils morbides³⁰⁹.

En 1887 et 1888, dans ses leçons sur le sommeil hystérique, Jean-Martin Charcot ne fait que reprendre les conclusions de ses collaborateurs, renvoyant à plusieurs reprises au travail de Régnaud et Bourneville :

Ce genre de sommeil est connu depuis longtemps, mais le sujet, n'avait jamais été traité qu'un peu sommairement. La première description sérieuse qui en ait été faite est celle de l'*Iconographie photographique de la Salpêtrière*, publiée sous ma direction en 1878 par MM. Bourneville et Régnaud. Je vous engage à la lire, vous y trouverez des renseignements très intéressants, et notamment des recherches sur la température, des observations sur les malades très soigneusement faites ; en un mot c'est un travail très « moderne »³¹⁰.

Il présente à son auditoire plusieurs « dormeuses » hystériques – certaines présentant un sommeil pathologique spontané et d'autres sont hypnotisées – dont il se sert pour illustrer chaque forme de sommeil maladif – léthargie, catalepsie, somnambulisme – comme une déclinaison de l'attaque hystérique³¹¹. L'attaque de sommeil n'est donc pas, à l'image de la crise hystérique ordinaire, particulièrement dangereuse, et la thérapeutique se résume à attendre que la crise soit passée :

Vous avez vu cette dormeuse, vous comprenez maintenant que l'attaque d'hystérie, quoique assez rare. Comment vous comporter en pareille circonstance ? [...] Il faut attendre. Il n'y a pas de danger à cela, même si la nourriture que vous lui donnez est en apparence insuffisante, car, nous l'avons dit, les hystériques qui dorment sont jusqu'à un certain point semblables aux animaux

308 *Ibid.*, p. 77.

309 *Ibid.*

310 Jean-Martin Charcot, « Clinique des maladies nerveuses – L'attaque de sommeil hystérique », *article cité*, p. 179.

311 *Ibidem*, p. 179.

hibernants. C'est contraire aux lois de la nature, me direz-vous ; mais les lois de la nature comportent des exceptions qui confirment la règle : ainsi, les marmottes dorment pendant trois mois de l'année ; pendant ces trois mois, elles ne mangent pas et leur température descend jusqu'à 10 degrés. [...] Cliniciens, nous marchons vers la physiologie, mais ce n'est pas la physiologie qui seule, nous pousse et je vous déclare qu'à accepter des solutions physiologiques prématurées, dans les problèmes de la clinique, on risque fort de se tromper grossièrement³¹².

L'observation pathologique clinique permet ainsi mieux que la physiologie, d'expliquer certains phénomènes de la vie animale, comme l'hibernation, proche physiologiquement de l'attaque hystérique pathologique, même si elle est exclue des phénomènes somniques par les physiologistes. Charcot insiste également sur l'existence de cas – certes rares – d'attaques de sommeil hystériques masculines, appuyant sa conception de l'hystérie-maladie nerveuse :

Vous savez que les journaux anglais ont été remplis de l'histoire du nommé Chesn, un ancien militaire, qui au sortir de mon service est allé en Angleterre je ne sais pour quelles affaires. Un jour, il est tombé dans Soho-Square, il s'est mis à dormir et son sommeil a duré huit jours, ce qui lui était arrivé souvent dans mon service [...]. Quelques médecins anglais qui prétendent qu'on ne voit pas beaucoup d'hystériques chez eux, bien qu'il y en ait un bon nombre – et la preuve c'est que moi, j'en vois souvent – ces médecins, dis-je, ont surtout cherché si ce n'était pas un simulateur ; ils se sont donné beaucoup de mal pour rien. Le cas du dormeur de Londres aurait beaucoup moins ému nos confrères s'ils avaient lu le travail de MM. Bourneville et Regard. Il ne s'agissait en somme, que d'une variante de l'attaque de sommeil³¹³.

Charcot défend et démontre l'idée que l'hystérie peut toucher autant les hommes que les femmes, même si certaines manifestations pathologiques comme les attaques de sommeil, sont plus fréquentes chez l'un des deux sexes ; le sexe et la constitution nerveuse qu'il induit est une condition prédisposante mais pas excluante³¹⁴.

Progressivement, au fur à mesure des études de l'École de la Salpêtrière, l'ensemble des sommeils pathologiques rejoignent la catalepsie et la léthargie au rang des prodromes ou symptômes de la maladie hystériques. N'étant que les formes anormales de l'attaque hystérique, elles en partagent l'étiologie : « l'impressionnabilité » nerveuse, l'hérédité, l'alcoolisme ou la perversion des instincts³¹⁵.

L'examen des débats sur la nature de la narcolepsie, qui ont lieu au même moment est ainsi à replacer dans ce contexte, et offre un exemple parlant de cette appropriation des pathologies du sommeil par les spécialistes des maladies nerveuses, assimilation qui perdure après la période Charcot.

III- LA RÉAPPROPRIATION DE LA NARCOLEPSIE COMME SYNDROME DE LA MALADIE NERVEUSE

312 *Ibidem*, p. 181.

313 *Ibidem*, p. 179.

314 Nicole Edelman, *Les Métamorphoses de l'hystérique*, ouvrage cité, p. 147-178.

315 *Ibidem*, p. 54-74 .

Le débat sur la narcolepsie, qui aboutit à la relégation de la pathologie au rang de syndrome est en effet menée principalement par les chefs de clinique successifs des maladies du système nerveux de l'École de la Salpêtrière.

Il faut tout d'abord rappeler que Gélinau identifie lui-même une distinction entre narcolepsie hystérique et narcolepsie essentielle. Il reprend d'ailleurs dans son argumentaire le terme de « somniation » utilisé par Richer dans son traité la même année :

S'il nous était permis, après la rapide étude que nous venons de faire de la Narcolepsie chez les hystériques, d'en tirer quelques conclusions, nous dirions qu'il nous semblerait naturel de reconnaître chez ce genre de malades dont l'histoire offre tous les jours des horizons nouveaux, deux sortes de somniations pour nous servir du mot heureux trouvé par M. Charcot : la somniation naturelle et la somniation provoquée qui comprendraient à leur tour les divisions ou degrés suivants :

Somniation hystérique	Naturelle	1. État narcoleptique		
		2. État léthargique		
		3. État cataleptiforme		
		4. État comateux		
		5. État somnambulique		
	Provoquée par des agents diverses	1. Hypnotisme simple		
		2. Léthargie	compliquée	simple
				de mort apparente
				de contractures
				de catalepsie

phénomènes somatiques qui se produiraient avec une intensité variable d'après l'état de surexcitabilité neuro-musculaire plus ou moins développée chez les hystériques et particulières à chacune. Mais il appartient à des autorités plus puissantes d'adopter ou de combattre cet essai de classification ; nous allons sans approfondir cette étude intéressante de la Somniation hystérique, continuer nos recherches sur la Narcolepsie secondaire³¹⁶.

Gélinau propose ainsi de rajouter l'état narcoleptique à la classification des attaques hystériques naturelles établies par l'École de la Salpêtrière – réduite ici à Charcot –, mais distingue tout de même une forme essentielle de la névrose qu'il étudie. C'est contre cette dernière proposition que se lèvent comme nous l'avons vu plusieurs médecins, dans une offensive initiée par Ballet en 1882.

Lorsqu'en 1882, Gilbert Ballet publie dans la *Revue de médecine* un article critique du mémoire de Gélinau, il est encore tout jeune docteur et vient de rejoindre Richer comme chef de clinique à la Salpêtrière. Ses arguments contre la narcolepsie essentielle s'inscrivent pleinement dans la lignée des recherches qui y sont menées sur les sommeils pathologiques hystériques. Ballet refuse ainsi d'envisager la pathologie du sommeil décrite par Gélinau autrement que dans le champ

³¹⁶Jean-Baptiste-Édouard Gélinau, *De la narcolepsie, ouvrage cité*, p. 36. Le tableau est inséré de cette manière dans le texte, comme en faisant partie, au milieu de la phrase.

des maladies nerveuses, dont lui et ses collègues sont les plus éminents – voire les seuls – spécialistes :

Nous avons réuni ici intentionnellement des faits un peu disparates, pour montrer que le *symptôme* narcolepsie peut se rencontrer, à peu près avec les mêmes caractères, dans des situations variées. Il consiste toujours, comme nous l'avons dit au début, dans une impérieuse et ordinairement invincible tendance au sommeil, qui se manifeste souvent spontanément, mais dont l'apparition peut aussi être provoquée par des influences extérieures diverses[...]. La narcolepsie névrose ! Mais voilà une singulière névrose, qui serait tour à tour symptomatique du diabète, d'une affection cardiaque ou même d'une autre névrose de l'hystérie. Non ! La narcolepsie puisque narcolepsie il y a, n'est pas une affection définie, encore moins une maladie ; c'est, nous le répétons, un symptôme, qui a, nous le voulons bien, ses caractères propres, sa physionomie spéciale ; et si l'on veut y apporter un remède, ce n'est pas dans la notion de névrose qu'on doit chercher la source des indications du traitement, c'est dans celle des conditions productives du phénomène³¹⁷.

Le ton employé est pour le moins condescendant, voir infantilisant à l'égard du travail de Gélinau. Ballet écrit d'ailleurs son article comme si Gélinau n'avait fait aucune mention d'une forme de narcolepsie hystérique dans son mémoire.

On peut émettre ici l'hypothèse d'une volonté d'affirmer la médecine hospitalière des maladies nerveuses comme la seule compétente à traiter et comprendre les pathologies du sommeil, et à qualifier nosologiquement les névroses.

Gilbert Ballet (1853-1916) – tout comme Charles Féré (1852-1907), Gilles de la Tourette (1857-1904) puis Jean Lhermitte (1877-1959) qui défendront et imposeront la narcolepsie-symptôme après lui – appartiennent en effet tous à la nouvelle génération médicale, formée quasi-exclusivement dans les hôpitaux parisiens, et spécialisés ou en cours de spécialisation à la Salpêtrière dans les maladies nerveuses. Jean-Baptiste-Édouard Gélinau (1828-1906) est quant-à-lui un médecin de province, venu s'installer à Paris pour finir une carrière marquée par l'éclectisme : chirurgien militaire dans la marine, puis médecin de campagne, il s'installe à Paris où grâce à son article sur les narcolepsies, il est bientôt présenté comme « un spécialiste des maladies nerveuses³¹⁸ ». Or, il ne semble pas du tout inséré dans les milieux hospitaliers et universitaires – même si comme on l'a vu, il suit à son arrivée à Paris quelques cours libres de clinique.

Gélinau semble d'ailleurs rechercher des formes de reconnaissance plus traditionnelle et généraliste auprès de l'Académie de médecine par exemple, en participant à de nombreuses reprises aux prix proposés par cette dernière³¹⁹. Faisant montre d'une curiosité multiple – il s'essaie à compte d'auteur à l'écriture historique et dramatique³²⁰ –, ses travaux médicaux tout comme son parcours ne relèvent pas d'une volonté de spécialisation, mais semblent plutôt chercher à participer

317 *Ibidem*, p. 950-951.

318 Pierre Passouant, « Le Docteur Gélinau (1828-1906) », *article cité*, p. 141.

319 Jean-Baptiste Édouard Gélinau participe ainsi au prix Civrieux de 1861 sur la question de l'angine de poitrine, et propose des mémoires principalement sur l'épilepsie au prix Portal de 1885, au prix Barbier de 1896, au prix Meynot de 1899 pour lequel il reçoit une médaille de 200 francs, et au prix Clarens de 1899. Archives de l'Académie nationale de médecine – Prix de l'Académie.

à l'accumulation des savoirs académiques en rendant compte de sa propre expérience. Au tournant des années 1900, il publie également plusieurs ouvrages de vulgarisation et d'hygiène, qui lui valent de se faire remarquer par Augustin Cabanès, et lui ouvrent la collaboration à la *Chronique médicale*³²¹. Il est également le fondateur d'une société d'entraide pour les médecins âgés et les veuves de médecins, œuvre pour laquelle il reçoit en 1900 la légion d'honneur³²².

Le débat qui s'ouvre en 1880 sur l'existence d'une narcolepsie essentielle met ainsi en opposition deux générations, mais aussi deux types de pratiques médicales différentes – une pratique de cabinet et de clinique privée, et une pratique hospitalière, qui tend de plus en plus à chercher le monopole de la production des nouvelles connaissances médicales.

Certaines observations sur lesquelles repose l'étude de Gélineau remettent par ailleurs en cause nommément l'efficacité de la Salpêtrière, puisque son premier patient n'est venu le consulter qu'après l'échec du traitement prescrit par les médecins de l'hôpital :

Membre d'une société de secours mutuels, sa carte porte le diagnostic, *morbus sacer* [épilepsie]. Il a été soigné chez lui et à la Salpêtrière. Quand il y allait, il s'endormait plusieurs fois, d'abord à la porte de l'hôpital, puis à celle de la salle, et enfin une troisième fois devant le médecin qu'il venait consulter. On lui a conseillé le bromure de potassium, des injections sous-cutanées, l'hydrothérapie, l'électricité, enfin on lui a fait des cautérisations à la nuque, mais on n'a pas obtenu, dit-il, d'amélioration³²³.

Gélineau semble ainsi empiéter sur les platebandes des maladies nerveuses dont la Salpêtrière se revendique comme la grande spécialiste.

Alors que Gélineau se diversifie, et ne semble plus publier, après 1903 d'article sur la narcolepsie – il prend sa retraite et se retire dans sa ville natale, où il s'adonne à la viticulture³²⁴ – la pathologie narcoleptique est comme nous l'avons vu, réinvestie et réappropriée par la médecine des maladies nerveuses, qui s'empresse de la réduire au rang de syndrome des pathologies dont ils sont les éminents spécialistes.

L'étude des narcolepsies, tout comme celle des autres pathologies du sommeil se poursuit ensuite dans les milieux hospitaliers, et si certaines observations – comme par exemple celle proposée en 1891 par l'interne de Charcot, Émile Parmentier – précisent et distinguent une « pseudo-narcolepsie » épileptique ou hystérique, l'étude de ces accès de sommeil reste

320 Il publie à compte d'auteur une *Histoire de Blaye pendant les dernières années de l'empire*, et une comédie en un acte intitulée *Après le Bal*. En 1885, on peut trouver ces ouvrages – ainsi que les tirages médicaux – « chez l'auteur », au 15 rue d'Aumale, dans le IX^e arrondissement. Pour la liste des ouvrages publiés par Gélineau, voir Pierre Passouant, « Le Docteur Gélineau (1828-1906) », *article cité*, p. 143.

321 Augustin Cabanès, « Une distinction méritée – Le Dr Gélineau », *La Chronique médicale*, Paris, n°7, 1900, p. 110.

322 « Dossier de Jean Baptiste Gélineau », Fond de la légion d'honneur, Archives Nationales, numérisé dans la base de données en ligne *Léonore*, cote LH/1106/59.

323 Jean-Baptiste Gélineau, « De la narcolepsie », *ouvrage cité*, p. 627-628.

324 Pierre Passouant, « Le Docteur Gélineau (1828-1906) », *article cité*, p. 141.

subordonnée et rattachée à la névropathie nerveuse³²⁵. Le rapport proposé en 1910 par Jean Lhermitte sur la narcolepsie au congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France illustre cette réappropriation, et la victoire de la narcolepsie-syndrome :

Il y aurait donc un groupe de narcolepsie idiopathiques ou essentielles indépendantes d'un état pathologique défini. Cependant, on peut remarquer que la plupart des observations qui se rapportent à ce groupe datent d'une époque relativement éloignée où l'examen systématique des grandes fonctions organiques était rarement pratiqué ; aussi croyons-nous que ce groupe ne tardera pas à être démembré et que l'étude approfondie du syndrome « narcolepsie » permettra de rattacher à leur véritable cause les faits auxquels nous venons de faire allusion. Déjà les observations de ce genre se font de plus en plus rares et nous sommes fermement assurés que ce groupe, qui fut au temps de Gélinau le plus vaste, est destiné à disparaître à tout jamais³²⁶.

Jean Lhermitte, est à cette époque le chef de laboratoire de la Clinique des Maladies nerveuses de la Salpêtrière, dirigé par Pierre Marie – ancien élève de Charcot. Il ne manque ainsi pas de tourner au ridicule les éventuels partisans d'une narcolepsie essentielle, conception qui relève selon lui d'une lecture dépassée et passéiste :

La narcolepsie est-elle une affection autonome ? Nous nous croyons autorisé, dit Gélinau, à faire de la narcolepsie une névrose particulière, peu connue jusqu'à présent, caractérisée par ce double criterium, somnolence et chute ou astasie.

Personne aujourd'hui, croyons-nous, n'oserait soutenir semblable opinion. Outre que le terme de névrose, comme celui de psychose, tend de plus en plus à être éliminé de la langue médicale, puisqu'il ne sert qu'à masquer notre ignorance sur la nature de certaines affections, la narcolepsie n'apparaît nullement comme une manifestation « névrosique », mais comme un phénomène lié à des perturbations fonctionnelles ou organiques des centres cérébraux-spinaux³²⁷.

L'appropriation de la maladie narcoleptique par les spécialistes des maladies nerveuses aboutit ainsi à sa relégation au rang de symptôme ou de syndrome. Son étiologie et sa pathogénie ne sont plus alors à chercher du côté de la physiologie et la pathologie du sommeil, mais de la maladie dont elle est l'expression. Le somnambulisme et l'insomnie en revanche, s'ils peuvent être symptômes de la maladie hystérique ou d'une autre forme de maladie nerveuse ou mentale – comme l'épilepsie ou la neurasthénie –, n'en conservent pas moins tout au long du siècle une identité pathologique propre, dépendante de la physiologie du sommeil dont ils sont l'expression morbide, comme nous avons pu le voir en première partie de ce chapitre.

Au tournant des années 1890 – marquées par la mort de Charcot en 1893 –, la définition médicale de l'hystérie se brouille à nouveau, et connaît progressivement un tournant

325 Émile Parmentier, « De la forme narcoleptique de l'attaque de sommeil hystérique (pseudo-narcolepsie hystérique) », *Archives générales de médecine*, 1891, p. 528-685. Voir aussi sur la différenciation de la narcolepsie et des pseudo-narcolepsies, Gustave Samain, *Contribution à l'étude de la Narcolepsie*. Gustave Samain, *Contribution à l'étude de la Narcolepsie. Ses rapports avec l'Hystérie et l'Épilepsie, Présentée et soutenue le mercredi 25 juillet 1894*, Paris, Ollier Henry, 1894. Louis Furet, *De la narcolepsie, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le jeudi 18 avril 1901*, Paris, Jules Rousset, 1901.

326 Jean Lhermitte, « La Maladie du sommeil et les narcolepsies – Rapport », *ouvrage cité*, p. 14.

327 *Ibidem*, p.53.

psychologique : d'une maladie mentale liée à un désordre du système nerveux, elle devient progressivement une maladie psychique, liée à un traumatisme émotionnel³²⁸. Les anciennes affections soporeuses, exclusivement prises en charge au tournant du XIX^e siècle par les pathologistes des maladies nerveuses restent liées à l'histoire de cette maladie, constituant les différentes formes du sommeil hystérique. La léthargie, la catalepsie, et certaines formes narcoleptiques et somnambuliques continuent ainsi à exprimer un symptôme, une forme d'expression anormale de la maladie hystérique, réinterprétée par la psychologie physiologique de l'hystérie.

C) LES DORMEUSES DE PAUL FAREZ (ANNÉES 1900-1910)

L'affirmation de la psycho-physiologie dans le dernier tiers du XIX^e siècle, toujours appuyée par l'expérimentation hypnotique, influence fortement les spécialistes des maladies nerveuses et mentales. Régine Plas explique ainsi comment, notamment à travers l'évolution des travaux de Paul Richer et de Pierre Janet, le somnambulisme spontané ou provoqué est progressivement considéré comme l'expression d'une forme d'« automatisme psychologique », relevant d'un fonctionnement pathologique du subconscient – pâle imitation de la conscience, caractérisé par l'abolition de la volonté et ne tendant qu'à la répétition –, fréquemment présent chez les hystériques, et relevant de ce fait du ressort de la pathologie mentale³²⁹.

Si l'intérêt pour le sommeil hypnotique se poursuit et nourrit les recherches psychopathologiques sur les maladies mentales, l'attention portée aux pathologies semble s'amoinrir. Peu de thèses et de travaux sont consacrées au sujet après 1900, à l'exception notable des recherches du docteur Paul Farez (1868-1940).

Paul Farez poursuit à la fois des études médicales et des études philosophiques à la Sorbonne. Il est diplômé docteur en 1898 et devient professeur à l'École de Psychologie, puis à la Faculté de Médecine, où il donne un cours libre de psycho-pathologie. Collaborateur de la *Revue de l'hypnotisme et de la psychologie physiologique* d'Edgar Bérillon, il en devient rédacteur en chef en 1910, alors qu'elle prend pour titre la *Revue de psychothérapie*. Il publie une série d'études sur la psychologie alimentaire, et s'intéresse plus particulièrement aux pathologies du sommeil, comme le rappelle le journal humoristique *Le Rictus* qui lui consacre un portrait en 1912 :

Ce n'est pas tout de bien digérer, il faut encore dormir selon la bonne méthode et, pour la créer, le Dr Farez s'est livré à toute une série d'observations sur le sommeil, principalement sur le sommeil

328Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique, ouvrage cité*, en particulier, p. 263. Sur les rapports de Charcot à la psychologie, voir Jacqueline Carroy, Annick Ohayon, Régine Plas, *Histoire de la psychologie en France. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2006, p. 63-67. Marcel Gauchet, *Le vrai Charcot, ouvrage cité*.

329Régine Plas, *Naissance d'une science humaine : la Psychologie. Les psychologies et le « merveilleux psychique »*, Rennes, PUR, 2000, p. 118-145, p. 140.

pathologique ; [...]. Depuis douze ans, il s'occupe de ces sujets à son cours de Psychopathologie de l'École de psychologie et il a passé des nuits sans dormir, pour observer le sommeil des autres³³⁰.

En janvier 1904, Farez consacre ainsi sa leçon d'ouverture à l'École de psychologie aux sommeils pathologiques³³¹. Il y traite successivement de la maladie du sommeil africaine, de la narcolepsie, des sommeils épileptiques et hystériques, avant de terminer sur la question de la conscience dans l'attaque de sommeil hystérique. Il aborde enfin la possible confusion entre sommeil léthargique et la mort, là encore selon une approche peu novatrice, se faisant alarmiste pour vanter la compétence médicale³³².

Sa description de la narcolepsie ne présente pas de vues nouvelles. Il décrit les symptômes du mal narcoleptique, énumère les maladies dans lesquelles on peut les retrouver, et rejette l'hypothèse d'une narcolepsie essentielle. Il s'attarde un peu plus longuement sur les sommeils dans les maladies nerveuses, et plus particulièrement sur les attaques de sommeil hystérique, « variante ou équivalent » de la crise, qui survient d'ordinaire « à la suite d'un traumatisme physique ou psychique ». Dans la lignée des travaux psycho-physiologiques sur le sommeil hypnotique, Paul Farez interprète la maladie hystérique comme une « ouvrière de dissociation » psychique, dissociation qu'on peut plus particulièrement observer dans le sommeil léthargique :

Certains centres dynamiques sont inhibés, d'autres exaltés. Il se peut que l'anesthésie ne frappe pas tous les sens et que l'audition, par exemple, subsiste. C'était, semble-t-il, le cas de la malade que Keser a pu faire uriner par suggestion. Mais supposons une dormeuse anesthésique totale. Lorsqu'il citait Eudoxie, Charcot disait : « Nous pouvons parler de son cas devant elle ; elle ne nous entend pas ; en effet elle n'exécute aucune des suggestions qui lui sont faites ; elle est fermée au monde extérieur. » L'est-elle complètement, ainsi qu'on le croit et l'enseigne³³³ ?

Farez défend en effet l'idée que chez les dormeuses léthargiques, « la pleine conscience est suspendue », mais « la subconscience » persiste pleinement, ce qui la rend sensible « aux influences extérieures, comme aussi aux suggestions plus ou moins maladroites de sa famille ou des visiteurs ».

Il faut resituer son action dans le contexte des débats sur l'hypnose : alors que pour Charcot et les tenants de l'École de la Salpêtrière, l'hypnose n'est qu'un instrument d'expérimentation clinique, Farez se situe davantage dans le sillon de l'« École » rivale de Nancy, qui retrouve dans l'hypnose la valeur thérapeutique du magnétisme animale, par une suggestion psychothérapeutique verbale³³⁴.

330 « Biographie du Docteur Paul Farez », *Le Rictus, Journal humoristique mensuel*, 8^e année, n°8, août 1912.

331 Paul Farez, « Les sommeils pathologiques », leçon donnée lors de l'ouverture annuel des cours de l'École de psychologie le 12 janvier 1904, *Revue de l'Hypnotisme expérimental et thérapeutique*, 18^e année, n°8, février 1904, p. 229-243.

332 Sur le sujet, voir Anne Carol, *Les médecins et la mort*, Paris, Aubier, 2004, p. 143-161.

333 Paul Farez, « Les sommeils pathologiques », leçon donnée lors de l'ouverture annuel des cours de l'École de psychologie le 12 janvier 1904, *article cité*, p. 237.

S'il ne peut essayer la suggestion sur la dormeuse qu'il évoque en 1904³³⁵ – car celle-ci est morte entre-temps de la tuberculose, il a l'occasion de mettre en pratique sa théorie, en 1910, sur « la dormeuse d'Alençon ».

Le 21 juillet 1910, Paul Farez se rend en effet à l'hospice d'Alençon pour examiner « Joséphine, âgée de 32 ans, domestique », qui présente une attaque de sommeil depuis 40 jours. C'est selon son examen, un cas manifeste de sommeil hystérique, « semblable, dans ses grandes lignes, au type constitué par Charcot ». Il observe également, tout comme 1904, « qu'elle réagit, dans une certaine mesure aux impressions extérieures » :

Quand on la pique ou la pince, elle ne paraît pas le sentir ; toutefois, ses trémulations palpébrales³³⁶ augmentent d'amplitude et de fréquence. Elle a tâché d'éloigner sa tête du flacon d'ammoniaque qu'on lui présentait. Quand on plie fortement la jambe sur la cuisse, on sent à la fin de la flexion, une légère résistance, qu'il est, d'ailleurs très facile de vaincre³³⁷.

Malgré cette légère sensibilité, Joséphine ne peut toutefois répondre à la suggestion psychologique directe :

Ces sortes de sommeils hystériques, les dormeuses, n'obéissent pas aux suggestions, si même elles les entendent. Ici, comme tous les cas difficiles, justiciables de la psychothérapie, l'essentiel, l'indispensable est de rendre le malade accessible aux directions thérapeutiques ; il faut modifier profondément le terrain, le rendre impressionnable et libérer, réveiller, développer la suggestionnabilité. Or, cela s'obtient par un biais, par un artifice détourné. [...] C'est, d'après ces idées, que je me suis proposé de réaliser le programme suivant :

- 1° Transformer le sommeil pathologique en sommeil *narcotique* ;
- 2° Transformer le sommeil narcotique en sommeil hypnotique ;
- 3° À la faveur de ce dernier, imposer des suggestions thérapeutiques³³⁸.

Le programme de Farez se révèle être un succès, puisque Joséphine finit par se réveiller, aidée des suggestions positives du médecin :

Je n'ai pas à insister sur les détails de la technique qui fut longue et délicate, étant donné que le sujet respirait très superficiellement et, pour ainsi dire, au minimum. Bientôt, cependant, les mouvements respiratoires deviennent amples, profonds, réguliers, sonores ; je sens qu'elle va être à ma merci. Au moment propice, profitant de l'hyponarcose, que je prolonge, autant qu'il est nécessaire, je la suggestionne dans un état équivalent au sommeil hypnotique. Et mes suggestions se font persuasives ou impératives, appropriées aux circonstances.

Joséphine fait, tout d'abord, entendre un cri plaintif, continu, une sorte de ah ! Ah ! prolongé. Il semble qu'elle souffre. [...] Petit à petit, ma suggestion la rassure ; ses plaintes cessent ; j'obtiens qu'elle reste assise sur son lit, sans soutien, tenant elle-même, avec ses deux mains, la cuvette dans laquelle elle crache ses glaires. [...] Sous l'influence de mes suggestions, elle s'éveille de

334 Jacqueline Carroy, Annick Ohayon, Régine Plas, *Histoire de la psychologie en France. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2006, p. 63-73. Hervé Guillemain, *La méthode Coué. Histoire d'une pratique de guérison au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2010, p. 94-95.

335 Il s'agit de « la dormeuse de Thenelles ». Voir *infra*, II, 2, b).

336 Mouvement des paupières.

337 Paul Farez, « La dormeuse d'Alençon ; son réveil par la narcose éthyl-méthylque », Communication faite au 20^e congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et de langue française, Bruxelles-Liège, 1-7 août 1910, *Revue de psychothérapie et de psychologie appliquée*, vingt-cinquième année, 1910-1911, p. 34-41, p. 36.

338 *Ibidem*, p. 38.

plus en plus : elle les entend ; elle manifeste sa joie, surtout quand je lui explique qu'elle va guérir, qu'elle sortira de l'hospice, qu'elle pourra, de nouveau, se placer, gagner sa vie, avoir de bons gages, etc. Elle rit, sa figure s'épanouit. [...] On pourra dire que j'ai, chez Joséphine, réalisé cette sorte de paradoxe : « Pour réveiller, endormir davantage ». mais ce n'est là qu'une apparence ; la narcose a eu, précisément, pour effet de provoquer la détente, l'hypotaxie³³⁹, la passivité grâce auxquelles les suggestions thérapeutiques deviennent efficaces³⁴⁰.

Il ne semble pas que Paul Farez puisse retenter son expérience sur d'autres sommeils hystériques, il répertorie et étudie néanmoins chaque cas dont il peut retrouver la trace, afin de préciser sa conception étiologique et thérapeutique de la maladie.

À peine un mois après s'être rendu à Alençon, la presse rapporte le sommeil d'un dormeur exceptionnel, qui attire l'attention de Farez :

« Le nommé X..., venu à Chambéry, le dimanche 31 juillet, pour prendre son service de chauffeur au chemin de fer, a été trouvé, le lendemain, lundi 1er août, nu, debout, devant sa fenêtre ouverte, et dormant d'un sommeil si profond que personne n'a pu l'en tirer ; il a fini par se réveiller au bout de soixante-douze heures, pendant lesquelles il n'a pris aucune alimentation³⁴¹ ».

Farez insiste tout d'abord sur le côté pathologique, rare mais ordinaire, de ce type de sommeil, devant lesquels les néophytes peuvent être surpris et déconcertés, mais pas les médecins. Le fait que le patient soit un homme n'est pas non plus étonnant, puisque depuis Charcot, l'existence d'une hystérie masculine est identifiée³⁴². Après ces remarques préliminaires, Farez s'empresse de commenter et d'interpréter ce fait divers :

Quelle est la nature de ce sommeil ?

Il est incontestablement, une manifestation de la grande névrose ; on doit le considérer comme l'équivalent ou le substitut d'une crise

Quelles cause a, dans la circonstance « déclenché » cette crise de sommeil ? Sa détermination comporte, en outre d'un certain intérêt scientifique, une application pratique très importante : en effet, on saura mieux prémunir cet homme contre des rechutes, si l'on peut dépister par où il est particulièrement vulnérable³⁴³.

Les causes de l'hystérie sont ici bien mentales et psychologiques, et c'est dans l'histoire du patient qu'il faut les rechercher :

X. a 26 ans ; il est célibataire et fils unique. Né d'un père et d'une mère robustes, de santé excellente et encore vivants, il est lui-même très vigoureusement musclé. [...] Il n'a jamais eu de maladie vénérienne ni de douleurs rhumatismales. Il est très sobre et n'use ni de tabac ni d'alcool. Son père dit qu'il est doux et soumis. En outre, timide et émotif, il parle peu³⁴⁴.

339 L'état d'hypotaxie est défini par Durand de Gros comme « un état de neutralité psychique et induisant l'esprit dans une sorte de contemplation où la conscience du sujet n'offre aucune résistance et est parfaitement passive. C'est une période d'initiation provoquant un état de réceptivité ». Anne Barjansky, « Henry Lemesle, un psychiatre dans le Lochois », *Histoire des sciences médicales*, tome XLVII, n°3, 1913, p. 347-354, p. 352 ; 340 *Ibid*, p. 39-41.

341 Paul Farez, « La dormeuse d'Alençon ; son réveil par la narcose éthyl-méthylrique », François Carret, « Le dormeur de Chambéry », *Revue de psychothérapie et de psychologie appliquée*, vingt-cinquième année, 1910-1911, p. 106-109, p. 106.

342 Voir Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique*, p. 147-178 et *supra*.

343 Paul Farez, François Carret, « Le dormeur de Chambéry », *article cité*, p. 108-109.

344 *Ibidem*, p. 109.

Ni l'hérédité, ni l'hygiène ne sont ainsi plus considérées par les psycho-pathologiste dans l'étiologie de la maladie, qui n'est que d'origine psychique :

A Paris, où il était précédemment, il a eu des difficultés avec ses collègues ; ceux-ci, à tort ou à raison, lui reprochaient d'être obligés de faire tout son travail. Ne se plaisant plus à Paris, il a demandé son transfert pour une autre région. Son administration l'envoie à Chambéry. Il y arrive préoccupé. Dans la matinée du dimanche 31 juillet, on l'a vu soucieux, hésitant sur le choix d'un logement, faisant un signe de croix au milieu de la rue (peut-être pour demander au Ciel de l'aider dans ses difficultés). Soucis, ennuis, appréhension tel est le fond de l'état mental à la faveur duquel paraît s'être installé le sommeil pathologique de X... « Ruminant mentale chez un émotif », pourrait-on diagnostiquer. Par conséquent, le traitement prophylactique devra être essentiellement une œuvre de psychothérapie³⁴⁵.

Une fois la cause identifiée, le thérapeute peut ainsi, par la suggestion consciente ou hypnotique, traiter le patient par psychothérapie.

Les articles de Paul Farez, s'ils lui permettent de préciser sa théorie psychologique et la thérapeutique suggestive qu'il préconise, expriment également une volonté d'affirmer la compétence médicale et psychothérapeutique dans le traitement de ces cas de « dormeuses » qui peuplent régulièrement les rubriques de faits divers. Si le dormeur de Chambéry fait ainsi le signe de croix, ce n'est pas pour repousser les démons, mais pour rassurer son inquiétude. De la même manière, il insiste comme nous l'avons vu, sur la normalité pour le pathologiste des attaques de sommeil par ailleurs qualifiées « d'extraordinaires » par les journalistes. En 1906, alors qu'il étudie le cas « de la dormeuse de San Remo », là encore rencontrée dans la presse, il insiste déjà sur l'explication rationnelle du phénomène :

Des voisins, ignorants et crédules, n'ont pas manqué de voir dans ces crises de sommeil un phénomène surnaturel ; le bruit à même couru que le Diable était en elle. [...] Toutefois, si l'on veut bien se rappeler les points saillants de cette observation, ainsi que les phénomènes qui préparent, précèdent, accompagnent et suivent ces sommeils, on conclura que, de toute évidence, ce cas répond au type classique de l'attaque de sommeil hystérique³⁴⁶.

De la même manière, les dormeuses dorment d'un sommeil pathologique, explicable soit physiologiquement soit psychiquement, qui n'a rien à voir avec la mort, comme il l'explique à ses auditeurs en 1904 :

D'ordinaire, on fait de ces cas des récits fantaisistes ; on insiste sur l'état cadavérique, squelettique de ces malades ; on les appelle des mortes-vivantes. Je ne dis pas que cela n'a pas eu lieu dans des temps très lointains ; mais il faudrait, aujourd'hui, une précipitation bien grande, un examen bien superficiel, une ignorance bien coupable pour confondre cet état avec la mort réelle et permettre une inhumation prématurée³⁴⁷.

Il énumère ensuite, point par point, les signes de la vie chez la dormeuse hystérique, perceptibles à l'auscultation médicale :

345 *Ibid.*

346 Paul Farez, « La dormeuse de San-Remo », Société d'hypnologie et de psychologie, Séance du 21 novembre 1905, *Revue de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique*, 20^e année, n°11, mai 1906, p. 339-342, p. 342.

347 Paul Farez, « Les sommeils pathologiques », *article cité*, p. 236.

En dépit d'une alimentation souvent très rudimentaire, ces dormeuses présentent les symptômes d'une vie assez intense. Sans doute elles restent immobiles, étendues sur le dos :

Si la dormeuse se nourrit peu et à peu d'excrétions, il y a là aussi une raison physiologique, qu'il reprend en partie de Charcot :

A vrai dire, ces hystériques, au cours de leur sommeil prolongé, peuvent, sans grand dommage, s'alimenter très peu. En effet, les dépenses sont réduites au minimum, l'excrétion de l'urée est insignifiante, la dénutrition très faible. Brûlant peu, elles peuvent vivre longtemps sur leurs acquis. [...] La marmotte et les animaux hibernants ne restent-ils pas des mois entiers sans absorber aucune nourriture ?³⁴⁸

Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce phénomène pour le médecin, qui peut expliquer par son art l'ensemble des symptômes du sommeil hystérique, et même le prévenir voire le guérir, s'il en découvre les raisons psychologiques.

L'étude des sommeils hystériques par la pathologie psychologique se focalise ainsi plus particulièrement sur les « dormeuses » léthargiques, dont la figure et les représentations dépassent depuis les années 1880 largement la sphère médicale, et participe à la diffusion médiatique de formes de sommeils pathologiques « monstrueux » – conséquences des excès de la vie moderne.

2) SCÉNOGRAPHIE DU CORPS EN SOMMEIL

En 1904, le psycho-pathologiste Paul Farez, note la curiosité du public pour les « dormeuses » hystériques :

Ces dormeuses, (ce sont, en effet, le plus souvent des femmes), provoquent la curiosité des foules, des gens du monde, des littérateurs, des dramaturges. Il existe à Paris un amateur qui collectionne les pièces de théâtre sur les sommeils hystériques ; il en a réuni le chiffre respectable de 274. D'ordinaire, on fait de ces cas des récits fantaisistes³⁴⁹.

Une quinzaine d'années auparavant, Charcot faisait déjà une constatation similaire, et c'est d'ailleurs cette présence médiatique qui semble avoir motivé son cours sur les sommeils hystériques, dont il ne s'occupait pas particulièrement jusque-là, puisque pris en charge par ces collaborateurs :

Ces attaques de sommeil attirent l'attention du public ; et ma foi, il me prend envie de dire que le public est bien naïf après tant de renseignements sur la matière. Il n'y a presque pas de jour où on ne publie une histoire de *dormeur* ou de *dormeuse* ; comme si cela était un phénomène extraordinaire. Pour mon compte, je suis un peu blasé là-dessus. Il est vrai que c'est un phénomène que les profanes ne voient pas très souvent, mais enfin, je ne comprends pas cette espèce d'admiration enfantine devant les personnes qui, comme celle-ci, dorment cinquante-cinq heures, ou qui, comme d'autres, dorment deux mois ou quatre mois. Il semble que cela soit quelque chose en dehors des lois de la nature. Le fait est que c'est devenu légendaire³⁵⁰.

348 *Ibidem*, p. 237.

349 Paul Farez, « Les sommeils pathologiques », *article cité*, p. 236.

350 Jean-Martin Charcot, « Polyclinique du Mardi 13 Novembre 1888 – Quatrième leçon – Attaque de sommeil hystérique », *article cité*.

L'étude des sommeils hystériques spontanés comme hypnotiques, généralisée et popularisée par l'École de la Salpêtrière, contribue et participe en effet à la mise en image et à la diffusion médiatique de sommeils pathologiques dans la sphère publique.

Nous nous intéresserons plus particulièrement ici à cette mise en récit et en image des sommeil hystériques par les médecins de l'École de la Salpêtrière, puis par les psychophysiologistes qui prennent en charge la maladie à leur suite. Il s'agira également d'interroger la manière dont ces discours médicaux s'insèrent dans une diffusion plus large des représentations de l'hystérie au XIX^e siècle.

Les travaux de Georges Didi-Huberman sur *l'Invention de l'hystérie* ont contribué à mettre en lumière la scénographie spectaculaire des hystériques opérée dans les « leçons du mardi » de Jean-Martin Charcot d'une part, et dans la publication périodique des clichés du laboratoire photographique de la Salpêtrière dans *l'Iconographie Photographique*, d'autre part³⁵¹.

Les recherches menées par Rae Beth Gordon ont en outre permis d'identifier l'importance des figures hystériques dans la diffusion et la création de l'imaginaire du corps pathologique dans les théâtres, les cafés-concert puis le cinéma naissant, au cours du dernier tiers XIX^e siècle, et de pointer à nouveau le rôle premier joué par la Salpêtrière dans cette évolution du regard. Son travail sur le geste somnambulique et l'hypnotisme révèle par ailleurs l'intégration des reconsidérations psychologiques des années 1890 dans ces imaginaires, aboutissant à « un moment culturel en France où l'imprégnation de la culture générale par le savoir psychiatrique fut exceptionnelle³⁵² ». Gordon explique ainsi comment le spectacle inclut et se réapproprie la relecture de l'hystérie et du sommeil hypnotique par la psychologie de l'inconscient, et se passionne pour les phénomènes d'automatismes psychologiques identifiés par cette dernière, et les questionnements qui émergent sur les personnalités multiples.

Sans prétendre ici à une étude exhaustive de l'imaginaire des sommeils hystériques, ni même de celui des dormeuses dans la sphère publique, nous aimerions poser néanmoins les premiers jalons pour une telle recherche, en nous concentrant sur la diffusion du motif de la dormeuse dans la presse, source d'inspiration et « mine d'or à exploiter » pour les artistes, dans la création de ce que

351 Georges Didi-Huberman, *L'Invention de l'hystérie. Charcot et l'iconographie photographique de la Salpêtrière* [1982], Paris, Éditions Macula, sixième édition, 2014.

352 Rae Beth Gordon, *De Charcot à Charlot. Mises en scène du corps pathologique*, Rennes, PUR, 2013, p. 14. Rae Beth Gordon, « La gestuelle des dégénérés : mécanique corporelle du double et psycho-physiologie du spectateur » dans Laurence Guignard, Pascal Raggi et Étienne Thévenin (dir.), *Corps et Machines à l'âge industriel*, Rennes, PUR, 2011, p. 203-216.

Rae Beth Gordon identifie comme « une nouvelle esthétique faisant de la pathologie nerveuse, un synonyme de modernité³⁵³ ».

Moins remarquée par cette historiographie que le somnambulisme hypnotique et spontané³⁵⁴, la dormeuse léthargique ou cataleptique, n'en est pas moins un motif récurrent, spectaculaire non pas par sa gestuelle mais au contraire par son absence de mouvement. Présentée parfois au grand dam des médecins comme une véritable « morte-vivante³⁵⁵ », la « dormeuse » rejoint ainsi les représentations de la « belle-endormie », rappelant les anciens rapprochements entre le sommeil et la mort, et participe à l'émergence d'une iconographie particulière du sommeil des femmes, exposées dans leur fragilité, privées de toute volonté, et dépendantes des médecins.

A) LES DORMEUSES PHOTOGRAPHIÉES

Pour les médecins, l'institution hospitalière devient comme nous l'avons vu un lieu de savoir, d'apprentissage et d'enseignement. L'hôpital soigne et reçoit principalement dans ses services les populations les plus pauvres. On a ainsi pu voir comment Charcot appuie son étude des maladies nerveuses et initie plus particulièrement ses travaux sur l'hystérie, par l'expérimentation sur les femmes accueillies dans l'Hospice de la vieille femme de la Salpêtrière qu'il dirige. Charcot présente ainsi son service comme un véritable « musée pathologique vivant³⁵⁶ », dont les cas cliniques permettent à la fois l'avancée des connaissances médicale et l'apprentissage des étudiants. Contrairement à « la ville », les malades sont en effet exposées en permanence au regard médical. Elles sont en outre présentées à un public élargi lors des cours de cliniques libres que propose chaque mardi le professeur Charcot, fréquenté par des étudiants, des confrères soucieux de se tenir au courant des avancées de l'art, mais aussi par toutes sortes de curieux. En contrepartie des soins gratuits que les indigentes reçoivent à la Salpêtrière, elles consentent ainsi tacitement selon George Didi-Huberman à donner à voir leur maladie. D'après le philosophe, c'est ainsi sous l'influence de l'École de la Salpêtrière que l'hystérie « se transforme en spectacle contemporain », exposée aux regards de tous à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hôpital, par le biais de deux médiations : « les leçons du mardi » du docteur Charcot, et les images de l'*Iconographie Photographique de la Salpêtrière*³⁵⁷. Hors de l'enceinte de l'hôpital, les représentations des femmes malades sont en effet

353 Rae Beth Gordon, *De Charcot à Charlot. Mises en scène du corps pathologique, ouvrage cité*, p. 13-14.

354 Sur la mise en image du sommeil et du Somnambulisme hypnotique, voir Georges Didi-Huberman, *L'Invention de l'hystérie, ouvrage cité*.

355 Paul Farez, « Les sommeils pathologiques », leçon donnée lors de l'ouverture annuel des cours de l'École de psychologie le 12 janvier 1904, *Revue de l'Hypnotisme expérimental et thérapeutique*, 18^e année, n°8, février 1904, p. 229-243, p. 236.

356 Cité dans Georges Didi-Huberman, *ouvrage cité*, p. 35.

357 Georges Didi-Huberman, *ouvrage cité*.

rendues accessibles et diffusées par la photographie, les schémas, les dessins et les observations abondantes publiés par les médecins dans la presse spécialisée, puis reprises et vulgarisées dans la presse généraliste et populaire³⁵⁸. Parmi ces représentations multi-médiatiques de l'hystérie, l'« attaque de sommeil hystérique » occupe une place particulière.

La photographie est introduite à la Salpêtrière sur l'initiative de Désiré-Magloire Bourneville (1840-1909), interne des hôpitaux successivement dans le service des aliénées et épileptiques de Delasiauve, puis dans le service de Charcot. En 1870, alors que Charcot récupère une partie des hystériques non-aliénées, il propose à Bourneville, tout jeune docteur, de se joindre à lui dans la prise en charge de ces patientes qu'il avait connues pendant son internat. C'est sur ces malades qu'il entreprend ses essais de photographie médicale :

Bien des fois, dans le cours de nos études, nous avons regretté de ne pas avoir à notre disposition les moyens de perpétuer par le dessin le souvenir des cas intéressants à des titres divers, que nous avions l'occasion d'observer. Ce regret devint de plus en plus vif à mesure que nous vîmes, par l'exemple de M. Charcot, combien étaient considérables les bénéfices qu'on pouvait retirer de semblables représentations³⁵⁹.

Les premières expériences sont d'abord un échec, les photographes arrivent trop tard, après les crises. L'arrivée en 1875 de l'interne Pierre Régnaud, « qui connaît la photographie » résout le problème : sur place, il peut saisir par l'objectif la malade en pleine crise³⁶⁰. Depuis les années 1850, le procédé négatif sur verre au collodion permet en effet de réduire le temps de pose photographique et la prise de vue à moins d'une seconde, rendant possible la captation du mouvement³⁶¹.

L'idée d'utiliser la photographie comme support de la médecine n'est ainsi pas nouvelle. Dès 1846 aux États-Unis, les chirurgiens se font photographier en salle d'opération. En 1863, Henri Legrand du Saulle – qui rejoindra en 1879 la Salpêtrière –, encore jeune médecin émet déjà l'idée de réaliser des séries photographiques systématiques des malades. Il préconise néanmoins que les images soient brûlées en cas de guérison, en présence de la famille, pour que les patients ne se trouvent pas exposés publiquement³⁶².

Bourneville et Régnaud entreprennent dès 1875 la photographie sérielle des patientes de la Salpêtrière, puis sous l'influence de Charcot, sont à l'origine de leur publication. En 1877 paraît

358 Rae Beth Gordon, *De Charcot à Charlot. Mises en scène du corps pathologique*, ouvrage cité, p. 18-22.

359 Désiré-Magloire Bourneville, « Préface » dans Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnaud, *Iconographie photographique de la Salpêtrière, service de M. Charcot*, Paris, Adrien Delahaye et Cie, 1877, p. III.

360 *Ibidem*, p. III-IV.

361 Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique*, ouvrage cité, p. 160.

362 Robert Pujade, Monique Sicard, Daniel Wallach, *À corps et à raison, photographies médicales 1840-1920*, Turin, Marval, Ministère de la culture, 1995.

ainsi le premier volume de l'*Iconographie Photographique de la Salpêtrière*, ouvrage où les images sont offertes et soumises au jugement « du lecteur » :

Tout d'abord, nous avions M. Régnard et moi, composé un *Album* de cent photographies et peut-être nous serions-nous borné là, si notre excellent maître, M. Charcot, qui suivait nos travaux cliniques et nos essais photographiques avec sa bienveillance habituelle, ne nous avait encouragé à publier les observations recueillies par nous dans ses salles, en les illustrant des photographies prises par M. Régnard. Nous avons suivi ce conseil : c'est maintenant aux lecteurs à décider si l'œuvre, qui nous est devenue commune avec M. Régnard, est utile et mérite d'être poursuivie³⁶³.

La photographie médicale des hystériques remplit alors plusieurs fonctions. Elle intègre tout d'abord le régime d'administration de la preuve médicale, au même titre que l'illustration et l'écrit. Les images prouvent la réalité de la narration et certifient l'existence du malade observé. En ce sens la photographie apporte un degré supplémentaire dans la volonté d'objectivation du regard clinique. Alors qu'un schéma n'offre qu'une représentation simplifiée et subjective, la photographie enregistre et reproduit le corps endormi tel qu'il apparaît au regard de tous. L'image-enregistrement vise à écarter les « obstacles de la science », en éliminant toute forme de médiation subjective – celle du patient et celle du médecin – pour donner à voir directement le corps de la patiente et ses stigmates. La photographie permet également de « faire série », afin de mieux définir la maladie. Elle donne la possibilité figurative de généraliser l'observation singulière³⁶⁴.

Outil de compréhension et de diagnostic, la photographie est également outil d'enseignement et de transmission. La diffusion des images encouragée par Charcot poursuit le même but que ses leçons publiques de clinique : elle permet à la fois la transmission et la discussion des cas de sommeil hystérique. L'initiative photographique portée par la Salpêtrière permet ainsi, par sa diffusion, la construction d'un alphabet visible du corps hystérique, nourrissant ce que l'historienne Monique Sicard nomme une « flambée du regard » autour de l'hystérie³⁶⁵.

Par leur diffusion, les séries photographiques de la Salpêtrière donnent à voir les corps pathologiques féminins dans leur intimité, mis en scène par le photographe et le médecin.

Les planches proposées dans le premier tome montrent ainsi des femmes en chemise de nuit, la tête dénudée, à l'intérieur des lits. Répondant à la volonté de présenter l'ensemble des étapes de la crise hystérique, y compris le repos final, l'*Iconographie photographique* propose de nombreuses images de femmes endormies ou qui semblent plongées dans un profond sommeil. La première

363 Désiré-Magloire Bourneville, « Préface » dans Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière, service de M. Charcot*, Paris, Adrien Delahaye et Cie, 1877, p. IV.

364 Georges Didi-Huberman, *ouvrage cité*, p. 51-87.

365 Monique Sicard, « La femme hystérique, émergence d'une représentation », *Communication et langages*, n°127, 2001, p. 35-49.

observation concerne « Th. L... », une jeune fleuriste de 18 ans rentrée dans le service de Charcot le 12 août 1872. Elle est illustrée de quatre planches, que nous reproduisons ici avec leurs légendes³⁶⁶ :

366 Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière, service de M. Charcot*, Paris, Adrien Delahaye et Cie, 1877, planches I-IV.



Planche I.
Hystérie : *Physionomie normale*



Planche II.
Attaque d'hystérie : 1ère phase



Planche III.
Attaque d'hystérie : 2^e phase



Planche IV.
Attaque d'hystérie 3^e phase

On remarque bien ici la différence des représentations du corps féminin entre la première photographies et les suivantes. La première planche présente un portrait de Thérèse habillée, dans sa « physionomie normale », et reprend les codes et la composition d'un portrait ordinaire. Les planches suivantes, exposent l'attaque d'hystérie et modifient le cadrage, celui-ci se resserre sur le visage, seul élément corporel laissé visible par les draps du lit.

Cette première patiente exposée au regard du spectateur présente une attitude qui ne relève pas du spectaculaire. La crise d'hystérie fait entrer l'observateur dans l'intimité de la patiente. Thérèse est présentée en cheveux et en vêtements de nuit, dans son lit, les plans resserrés effacent l'hôpital pour laisser imaginer le cadre de la chambre. Alors que certaines photographies du recueil exposent davantage la violence de la crise hystérique³⁶⁷, la mise en scène et les attitudes corporelles invitent ici le lecteur-spectateur néophyte à penser qu'il regarde différentes phases d'un sommeil ordinaire, quelque peu agité : les paupières sont fermées, l'expression du visage est calme. Seules les légendes et le texte ramènent alors la réalité de la maladie hystérique :

Première période. a) La tête se soulève, se dirige sur l'épaule gauche ; les cheveux sont rejetés en arrière (Pl. II) ; la face, devenue très rouge, regarde à droite ; si on ouvre les paupières, on constate que les globes oculaires sont dirigés en haut et à droite, qu'ils sont animés de convulsions rapides et que les pupilles sont davantage dilatées. Le cou est gonflé, tendu. [...]

b) Th. Pousse un cri plus ou moins prolongé : Oué ! Oué ! et jette brusquement la tête sur la ligne médiane (Pl. III)

c) après un court repos surviennent les *mouvements de balancement* [...]

d) La tête se place sur l'épaule droite, la face est tournée vers la gauche (Pl. IV). De petits mouvements tétaniques envahissent tout le corps et surtout les membres inférieurs³⁶⁸.

Le calme apparent de l'image est ici rectifié par la médiation du langage, qui réintroduit le mouvement et la parole et s'intercale entre les différentes prises de vue. Les planches suivantes du

367 Sur ce sujet, voir Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique*, op. cit., p. 162-167 et Monique Sicard, « La femme hystérique, émergence d'une représentation », article cité.

368 Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnaud, *Iconographie photographique de la Salpêtrière, service de M. Charcot*, Paris, Adrien Delahaye et Cie, 1877.

recueil montrent davantage le mouvement de la crise hystérique, figurant les membres tétanisés et les convulsions, exposant « une manière violente et spectaculaire de faire voir l’hystérique » qui s’insère comme l’explique Nicole Edelman dans une volonté militante de combat contre l’Église et l’ordre moral³⁶⁹.

Les photographies de Thérèse n’en sont pas moins choquantes pour le spectateur de la fin du XIX^e siècle. L’impudeur de la prise de vue dévoile aux regards un corps dans sa plus franche intimité, qui semble endormi et sans défense. À l’image du sommeil, la crise hystérique supprime l’intelligence et la volonté, et expose la patiente dans toute sa vulnérabilité. Une telle exposition du corps donné à voir dans tout son abandon et son indécence, n’est pensable que parce qu’elle est effectuée dans le cadre médical, et protégée par la médiation du médecin et les murs de l’hôpital³⁷⁰.

Si dans le premier tome de l’*Iconographie photographique*, la crise hystérique de Thérèse ne fait que prendre l’apparence du sommeil, le troisième tome donne à voir la véritable « attaque de sommeil » hystérique en exposant aux lecteurs-spectateurs le cas d’Eudoxie.

Admise à son arrivée dans le service des aliénés, épileptiques et hystériques du professeur Delasiauve, Eudoxie a été suivie par Bourneville durant son internat, puis depuis son retour à la Salpêtrière en 1870. Bourneville a donc pu observer l’apparition de la première attaque de sommeil chez la patiente en 1875, puis des suivantes. La publication de ses résultats en 1879, est accompagnée de deux planches photographique, présentant Eudoxie au lecteur³⁷¹ :



Contrairement au portrait de Thérèse en 1877, le cliché représentant Eudoxie dans son « état naturel » n’est plus composé comme un portrait de ville. Sûrement du fait de sa paraplégie, elle est

369 Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l’hystérique*, op. cit., p. 167.

370 Monique Sicard, « La femme hystérique, émergence d’une représentation », *article cité*.

371 Désiré-Magloire Bourneville, Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnaud, *Iconographie photographique de la Salpêtrière (Service de M. Charcot)*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1879-1880, p. 88. et Paul Régnaud, *Iconographie photographique de la Salpêtrière (Service de M. Charcot)*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1879-1880, planche XI et XII.

déjà dans son lit, où elle est présentée non habillée – mais coiffée. Le jeu de regard avec le photographe – et le spectateur – sous-entend le consentement de la patiente pour la prise de vue, et illustre l’affirmation de Bourneville selon laquelle, en dehors de ses attaques hystériques, Eudoxie conserve toute son intelligence. À l’inverse, dans la seconde planche, elle est endormie, et là encore abandonnée au regard.

Si comme l’a mis en lumière Nicole Edelman, la scénographie des crises hystériques spectaculaires évolue entre les années 1870 et 1890 – évolution notamment marquée par le départ de Bourneville pour Bicêtre et l’arrivée d’Albert Londe à la tête du laboratoire photographique de la Salpêtrière – les représentations des sommeils hystériques en revanche ne se modifient guère. Entre l’exposition de Thérèse en 1877, d’Eudoxie en 1879 et la photographie d’une patiente de Gilles de la Tourette par Albert Londe publiée en 1889 dans *la Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, ni la composition, ni la mise en scène de l’image ne semblent s’être modifiées (fig. 10 et 11)³⁷² :



Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12

La malade de La Tourette en crise de sommeil est présentée en cheveux, dans son lit, dans un cadrage et une composition de l’image très proche de ceux proposés par Régnaud vingt ans auparavant. On note toutefois que la camisole de force a remplacé le linge de nuit.

En 1893, dans le traité de photographie qu’il publie, Albert Londe explique d’ailleurs que la photographie des sommeils hystériques est l’une des forme de la crise les plus facile à photographier :

Pour terminer cette revue rapide de la grande attaque d’hystérie [...] nous avons cru intéressant de donner une planche représentant une de ces périodes qui sont caractérisées par l’immobilité absolue du malade. Il s’agit dans l’espèce, d’une attaque de sommeil hystérique, qui peut avoir une durée fort longue. Les difficultés photographiques dans cette hypothèses sont presque nulles et l’on peut obtenir avec facilité des épreuves de grand format absolument irréprochables³⁷³.

372 Gilles de la Tourette, « Considérations sur la courbe des excréctions dans l’attaque de sommeil hystérique » dans *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, Paris, Lecrosnier et Babè, 1889, p. 290-304. Albert Londe, photographie, « Attaque de sommeil hystérique », Planche XLIV et XLV, *ibidem*.

373 Albert Londe, *Photographie médicale. Application aux sciences médicales et physiologiques*, Paris, Gauthier-Villars, 1893, p. 102-104.

La planche illustrative est un tirage de la photographie de la patiente de Gilles de la Tourette (fig. 12³⁷⁴). En 1910, la dormeuse d'Alençon photographiée par Paul Farez n'est pas présentée au regard différemment (fig. 13³⁷⁵).



Fig. 13

Bourneville et Régnaud imposent ainsi le modèle de la photographie de l'attaque hystérique de sommeil, dont la composition et la scénographie sera reprise ensuite par les différents médecins observateurs de dormeuses, faisant série.

Il s'agit bien ici exclusivement des dormeuses, car malgré l'existence et l'observation concrète de dormeurs masculins – certes plus rares –, leur documentation photographique fait défaut, et ce alors même qu'en 1888, Charcot explique avoir pu observer dans son service, les attaques de sommeil du « dormeur de Londres ». Nicole Edelman – elle aussi interpellée par la disproportion entre les photographies féminines et masculines dans les productions de l'iconographie photographique de la Salpêtrière – explique en effet que « l'homme ne peut être représenté dans une quelconque soumission ou dépendance », même malade, il est donc impensable de l'offrir aux regards dans l'état de vulnérabilité et d'inconscience du sommeil³⁷⁶.

La composition et la diffusion des images de dormeuses, fixée par Bourneville, dépasse le cadre strict de la publication médicale. En 1890, alors que la décoration de la salle de garde de l'hôpital de la Charité est « livrée » – selon l'expression d'Augustin Cabanès³⁷⁷ – aux internes qui souhaitent faire montre de leurs talents artistiques, l'un d'entre eux, Isaac d'Hatis, choisit de représenter une « dormeuse » (fig. 14)³⁷⁸. Le panneau reçoit un double intitulé : « *L'Opium* » ou « *le sommeil léthargique* ». Que son sommeil soit narcotique ou hystérique, on retrouve en premier plan la composition des photographies que nous venons d'étudier. Offerte au regard des futurs médecins, la malade est exposée dans toute sa vulnérabilité, dans une forme érotisée du sommeil léthargique.

374 *Ibid.*, planche VIII.

375 Paul Farez, « La dormeuse d'Alençon ; son réveil par la narcose éthyl-méthylque », *article cité*.

376 Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique*, *op. cit.*, p. 167-168.

377 Augustin Cabanès, *La Salle de garde : histoire anecdotique des salles de garde des hôpitaux de Paris*, Paris, Montagu, 1918, p. 63.

378 Image tirée de Raymond Durand-Fardel, *L'Internat en Médecine et en Chirurgie des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris. Centenaire de l'Internat 1802-1902*, Paris, Steinheil, [1903], p. 111.

Fig. 14



Ce dernier reste néanmoins cloisonné au sein des murs de l'hôpital, dans un espace réservé aux praticiens.

L'imaginaire de la « Belle au bois dormant » remis au goût du jour en cette fin de siècle, est également présent dans l'esprit des médecins. Charcot évoque le conte dans son cours en 1887 :

Le jeune seigneur qui s'est mis à la recherche de *la Belle au bois dormant* du conte de fées, n'était certainement pas fort instruit en médecine, sans quoi il n'aurait pas couru avec autant d'ardeur à la recherche de la princesse, qui était évidemment une hystérique. Car, c'est une grosse affaire qu'une hystérique en ménage ! Les hystériques, Messieurs, ne dorment pas toujours³⁷⁹.

À nouveau, en 1888, alors qu'il présente Eudoxie à son auditoire, il fait à nouveau le parallèle entre l'attaque de sommeil et « l'histoire de la *Belle au bois dormant*, qui, en somme, n'est que l'histoire embellie par l'art, d'une hystérique recherchée par un prince jeune et quelque peu écervelé³⁸⁰ ». Si Charcot ironise ainsi sur le conte alors en vogue, les jeunes internes semblent quant à eux davantage rapprocher les imaginaires hystériques des « Belles endormies » fin de siècle. On pourrait également interroger dans ce sens le récit de Paul Farez :

Aussi, après avoir examiné Joséphine, je n'eus plus que cette obsession : parvenir à la réveiller. J'avais, d'ailleurs, en allant à Alençon, mon projet bien arrêté. [...] Mes prévisions se sont pleinement confirmées. J'ai eu la bonne fortune de réveiller Joséphine. [...] Elle accepte, de bon cœur, le café que je lui donne par cuillerées ; bientôt elle se sent remontée, tonifiée. On lui explique que je suis venu de Paris pour la guérir et qu'elle doit m'être reconnaissante ; elle me sourit gracieusement, me serre spontanément la main et me dit : « Merci, Monsieur³⁸¹ ».

Il est tentant ici de risquer un parallèle interprétatif entre le conte et cette mise en scène du médecin-prince charmant obsédé par la Belle, la ramenant à la vie par la rationalité de sa science psychologique.

379 Jean-Martin Charcot, « Clinique des maladies nerveuses – L'attaque de sommeil hystérique – leçon recueillie par Pierre Marie et revue par le professeur », *Le Bulletin médical*, deuxième année, 1888, p. 179-182, p. 179.

380 *Ibidem*.

381 Paul Farez, « La dormeuse d'Alençon ; son réveil par la narcose éthyl-méthylrique », *article cité*, p. 38-41.

Si en 1910, Farez ne mentionne pas dans son écriture scientifique un tel conte, la presse généraliste fait quant-à-elle le parallèle entre les dormeuses hystériques et la *Belle* depuis des années. Dès les années 1880, les colonnes de faits divers sont en effet friandes de ces sommeils spectaculaires, ce dont Charcot et Farez ne manquent pas de se plaindre comme nous avons pu le voir.

B) DES BELLES AU BOIS DORMANT CONTEMPORAINES

La patiente endormie n'est pas seulement visible par le media photographique, et la presse médicale. Les récits, puis les images des dormeuses sont en effet relayées à partir des années 1880 dans la presse générale, et deviennent de plus en plus fréquentes dans les rubriques de faits divers, alimentant régulièrement la chronique.

I- LA « DORMEUSE DE LA SALPÊTRIÈRE »

À partir de 1882, les crises de sommeil d'Eudoxie sont ainsi régulièrement relatées dans la presse, dans des entrefilets intitulés « l'hystérique de la Salpêtrière » ou « la dormeuse de la Salpêtrière », titre par exemple choisi par *Le Petit Journal* le 13 octobre :

Dans la nuit du 22 au 23 septembre dernier, une fille Eudoxie H..., âgée de quarante-sept ans, c'est endormie, et jusqu'à ce moment elle ne s'est point réveillée encore. Elle est couchée sur le dos, fait entendre souvent de petits gémissements plaintifs, rit volontiers pendant la nuit, appelle son père, ou est prise de légères attaques consistant en un certain nombre de salutations, puis retombe sur l'oreiller, ayant de l'écume au lèvres. M. Legrand du Saulle, médecin du service, a déjà noté plusieurs crises de sommeil chez cette malade, en 1879 et en 1880, et la durée de ces crises avait oscillé entre neuf et quinze jours. Cette fois, il y a déjà dix-neuf jours qu'elle est catalptisée. [...] M. Legrand du Saulle croit à un réveil plus ou moins prochain, et il a été jusqu'à présent d'avis de ne point mettre en œuvre de médications énergiques. [...] Le sommeil devra donc cesser à peu près de lui-même³⁸².

On retrouve cet article très factuel – la description est très similaire à celle de Bourneville parue trois ans auparavant pour l'*Iconographie photographique* – dans de nombreux titres de la presse régionale et nationale³⁸³. Quatre ans plus tard, une nouvelle crise est relatée par les journaux. *Le Petit Journal* ne manque pas de rappeler à son lecteur qu'il a déjà rencontré Eudoxie :

Eudoxie Héluin, l'hystérique de la Salpêtrière, dont nous avons déjà eu occasion de parler, il y a quelques années, vient d'entrer pour la deuxième fois dans sa période de sommeil. Il y a déjà quinze jours qu'elle est plongée dans cet état cataleptique³⁸⁴.

382 « La dormeuse de la Salpêtrière », *Le Petit Journal*, 13 octobre 1882.

383 On le retrouve le 13 octobre 1882 dans *Le Clairon*, *Le Gaulois*, *Le Soir*, *Le Soleil*, *La France*, *Le Français*, le 14 octobre dans *Le Voltaire*, *La Petite Gironde*, *La République française*, *Le Patriote français*, *Le Temps*, *La Gazette nationale*, *Le Bien Public*, le 15 octobre dans *Le Petit Moniteur universel*, *Le Constitutionnel*, *La Vérité*, *Le Rappel*, *Le Réveil*, *Le Bien Public* et le 16 octobre dans *L'Univers*.

384 « La dormeuse de la Salpêtrière », *Le Petit Journal*, 11 août 1886, p. 2.

Le spectaculaire de la maladie hystérique est cette fois-ci davantage exploité et mis en scène:

Eudoxie Hélouin est entrée à la Salpêtrière au mois de février 1862 hystérique, atteinte d'hémiplégie du côté gauche. Ne pouvant marcher depuis son arrivée à l'hospice, elle est donc au lit depuis vingt-quatre ans ! [...] Elle est énorme ; elle a pesé, il y a quelques années, jusqu'à 280 livres [...]. On ne sait et on ne peut prévoir combien de temps durera ce sommeil, jusqu'à ce jour, la durée de cet état a toujours été comprise entre huit et cinquante-trois jours. C'est généralement vers le mois de janvier de chaque année, quand cela n'arrive qu'une fois, et vers le mois de juillet, quand cela arrive deux fois, qu'Eudoxie s'endort. Quelques heures avant d'entrer dans son sommeil, elle est prise d'une sorte de délire, pousse des cris, prononce des paroles incohérentes au milieu desquelles reviennent souvent des noms d'insectes et d'animaux. Cette période d'excitation ne dure que quelques heures et fait subitement place à un sommeil profond. Quelques heures également avant la fin de son sommeil, la malade est prise d'un fou rire qui ne cesse qu'au réveil complet. Elle est alors dans un état d'hébétement absolu ; elle demande où elle est, ce qu'elle a fait, d'où elle vient, et ne se souvient de quoi que ce soit. En temps ordinaire, Eudoxie se tient très proprement ; ses dents ses ongles sont soignés, mais pendant son sommeil elle est complètement gâteuse. Inutile de dire qu'elle est, de la part de tous, l'objet de soins incessants. Elle n'a aucune culture intellectuelle ; c'est un cerveau *minimus*³⁸⁵.

Alors que Bourneville insistait au contraire sur le fait qu'en dehors des crises de sommeil, « l'intelligence » d'Eudoxie n'avait pas changé, et avait conservé toutes ses facultés intellectuelles, le journaliste rapproche ici l'hystérique de la démence ou de l'idiotie. Eudoxie est déshumanisée, presque réduite à son animalité, et ce même « en temps ordinaire », proche d'un phénomène de foire. Son cas singulier est encore renforcé par la fin de l'article, qui place Eudoxie au rang des « bizarreries » médicales, monstruosité fascinant la médecine moderne, sujette à de multiples expériences :

Eudoxie a attiré l'attention de tous les grands spécialistes des maladies nerveuses. Elle se trouvait, en dernier lieu, dans le service du regretté M. Legrand du Saulle, service aujourd'hui confié à la haute compétence de M. le docteur Jules Voisin, qui continue sur elle une série d'expériences appelées à jeter un peu de lumière sur la nuit profonde qui enveloppe encore les phénomènes bizarres produits par cette maladie si commune aujourd'hui, si variée et si insondable, qui a nom hystérie³⁸⁶ !

Le même jour, *La Liberté* évoque le sommeil d'Eudoxie comme « un fait des plus curieux et des plus rares », qui fait de la Salpêtrière « le rendez-vous de toutes les sommités médicales »³⁸⁷. Le 15 août, *La Lanterne* « donne des nouvelles » de « l'infortunée qu'on appelle *la dormeuse de la Salpêtrière* », et qui « dort depuis treize jours » :

Comme chez la plupart des cataleptiques, la sensibilité est absolument détruite : on enfonce impunément sans provoquer la moindre sensation, le moindre mouvement, la plus petite manifestation de la souffrance, des aiguilles sous la peau [...]. A l'aide de la sonde, on nourrit la dormeuse de la Salpêtrière d'aliments liquides ou presque liquides, tels que laitage et œufs. [...]. De l'avis des docteurs et du personnel de l'hôpital le cas de catalepsie est l'un des plus curieux qu'on ait eu jusqu'ici à étudier à la Salpêtrière³⁸⁸.

385 *Idem*.

386 *Idem*.

387 « À la Salpêtrière », *La Liberté*, 11 août 1886, p. 3.

388 « La Salpêtrière », *La Lanterne*, 1886.

Le 21 août, les mêmes titres relatent le réveil de la dormeuse, après dix-huit jours de sommeil, soit « beaucoup plus tôt qu'à l'issue de la dernière crise³⁸⁹ ». Le 23 août, le journaliste de *L'Événement*, Guillaume Livet résume le cas d'Eudoxie dans une chronique qu'il intitule « La Belle au bois dormant » :

Le bois dont il s'agit est un bois de lit et la belle est cette Eudoxie Héloüin dont les journaux se sont occupés ces derniers temps. Depuis dix-huit jours, les reporters haletants attendaient son réveil ; elle s'était endormie, un soir, tranquille dans son lit, à la Salpêtrière, puis le lendemain, n'était pas sortie de son sommeil. Hier enfin, elle a commencé à s'agiter, levant les bras au ciel, remuant les jambes, avec des mouvements convulsifs ; parfois elle tremblait et son visage avait des expressions de terreur. Tout à coup, elle s'est mise à rire, d'un rire long, qui semblait interminable et qui dura dix minutes, – un siècle. Et ce rire profond, nerveux, avec les secousses du corps, avait quelque chose de triste de navrant, dont tous étaient touchés. Enfin, les yeux s'ouvrirent, de grands yeux fixes, sans expression, regardant au-delà, les lèvres remuèrent, ces mots sortirent de la bouche de l'hystérique :

– Bonjour, maman ; ça va bien, maman ? Je t'aime bien, maman !...

Puis, de nouveau les globes des yeux se contournant, le rire reprit ; le regard encre se fixa dans quelque lointain du rêve...

Mais les idées n'étaient pas revenues : à l'heure actuelle, le cerveau n'a pas encore recouvré ses fonctions ; avons-nous une âme ? L'âme de notre hystérique dort, si le corps veille ; la pensée est toujours paralysée ; la brute existe, le *moi* est absent³⁹⁰.

Loin de la figure de la voyante hypnotique, le sommeil hystérique d'Eudoxie est ainsi vide de toute conscience, proche de l'automatisme psychologique théorisé au même-moment par Pierre Janet – Livet a suivi une formation médicale³⁹¹. La narration journalistique est ainsi appuyée du récit de la suggestion à laquelle l'a semble-t-il soumise Jules Voisin le lendemain de son réveil, rapporté ici par *La Lanterne* :

Nous nous serions contentés de noter le fait, si les circonstances qui ont accompagné le retour à la vie ou plutôt à la notion des choses n'avaient présenté un intérêt tout particulier. [...] Le docteur Jules Voisin qui – nous l'avons dit – a, depuis la mort de M. Legrand du Saille, Eudoxie Héloüin dans son service, a pu, à la visite du lendemain matin obtenir un peu plus de la malade. C'est ainsi qu'elle a reconnu et appelé par leurs noms les personnes qui lui donnaient des soins avant sa léthargie. Mais les phénomènes les plus curieux ont été ceux qui appartiennent plus particulièrement au domaine de la suggestion. Eudoxie prend un verre vide ; on lui dit, on lui fait croire, on lui « suggestionne » que ce verre est plein de champagne. Elle le porte avec une extrême avidité à ses lèvres et le boit... jusqu'au fond, en renversant la tête. Trois fois on renouvelle l'expérience et trois fois *elle boit le champagne imaginaire*. Puis, elle se met à rire et à prononcer des paroles extravagantes. *Elle est grise*. Elle se montre pleine d'effusion pour sa famille, elle prodigue les « bonjour » et les caresses à « sa maman » et à sa « soeur ». On lui présente un morceau d'aloës en lui déclarant que c'est du sucre. Elle le mange avec gloutonnerie, il est vrai qu'elle fait la grimace, mais elle redemande de ce sucre et du doigt elle ramasse soigneusement les miettes qui sont tombées sur elle³⁹².

C'est cette suggestion qui concentre les récits du réveil de cette *Belle au bois dormant* contemporaine, « brute » et sans âme, complètement soumise à la volonté de son hypnotiseur, en

389 *La Lanterne*, 21 août 1886.

390 Guillaume Livet, « La Belle au bois dormant », *L'Événement*, 23 août 1886, p. 1-2.

391 *Naissance d'une science humaine : la Psychologie. Les psychologies et le « merveilleux psychique »*, ouvrage cité, p. 131-145.

392 *La Lanterne*, 21 août 1886.

l'absence de volonté propre. Le spectaculaire se transfère alors dans l'acte semi-éveillé, rejoignant les phénomènes de l'hystérie classique.

Les années suivantes, Eudoxie réapparaît de temps en temps dans la presse quotidienne – notamment en 1888, lorsqu'elle est présentée dans la leçon du mardi par Charcot –, mais ses sommeils périodiques qui n'ont duré qu'au plus une cinquantaine de jours, sont quelque peu éclipsés par une nouvelle dormeuse, Marguerite Boyenval [ou Bouyenval suivant les sources], qui au moment où elle commence à attirer l'attention journalistique en avril 1884, dort déjà depuis onze mois. Baptisée par la presse la « dormeuse de Thenelles », cette dernière ne se réveillera qu'en 1903, pour quelques jours, avant de mourir, marquant pour la presse « la fin d'un sommeil de vingt ans³⁹³ ».

II- UN SOMMEIL DE VINGT ANS

Entre 1884 et 1914, la base de données de presse en ligne *Retronews* compte près de trois-cent occurrences pour « la dormeuse de Thenelles³⁹⁴ ». Suivant les titres, la précision géographique de l'origine de Marguerite est plus ou moins précise, elle est désignée comme « la dormeuse de Thenelles », « la dormeuse d'Origny-Sainte-Benoite » – certains précisent « (Aisne) » –, ou encore « la dormeuse de Saint-Quentin ».

– *Belle au bois dormant des campagnes*

À partir de 1884, les journalistes visitent régulièrement la dormeuse, rapportant ensuite leurs récits de voyage. Le 21 avril 1884, *Le National* rapporte ainsi l'histoire de « cette dormeuse extraordinaire », communiquée par « un ami du Nord », qui s'est rendu sur place :

Me trouvant récemment à Saint-Quentin, j'eus l'idée d'aller voir la cataleptique de Thenelles dont il a été question dans tous les journaux de Paris. Je pris donc le chemin de fer de Saint-Quentin à Guise, qui, après avoir franchi un contrefort assez élevé, serpente agréablement à travers la vallée de l'Oise. Je descendis à la station d'Origny-Sainte-Benoite, gros bourg dont Thenelles n'est éloigné que d'une vingtaine de minutes. J'arrivai dans le village par une rue qui débouche devant l'église et descend en pente très raide jusqu'à la rivière. C'est près du pont que se trouve la chaumière où dort depuis onze mois la pauvre Marguerite³⁹⁵.

Le voyage jusqu'à Thenelles relève ainsi déjà de l'aventure, pour le journaliste citadin pourtant originaire du Nord, et encore plus pour son confrère parisien :

393 « La fin d'un sommeil de vingt ans », *Le Temps, La Fronde, La Libre Parole, Le Progrès de la Somme*, 29 mai 1903.

394 326 occurrences pour l'expression « dormeuse de Thenelles » contre 36 pour « dormeuse de la Salpêtrière » et 84 pour « Eudoxie+Salpêtrière » (sur la période 1882-1914).

395 *Le National*, 21 avril 1884.

La semaine dernière on nous apprit que dans le voisinage de Paris, à quatre heures de voyage par le chemin de fer, il nous serait possible de voir une [jeune femme qui] dort depuis trois ans et huit mois. On raconta, en nous signalant ce fait, des légendes dont l'audace et les mystères ne nous ont pas permis d'hésiter. C'est pourquoi la *Lanterne* a envoyé un de ses collaborateurs auprès de la dormeuse de Thenelles et c'est le récit de ce voyage qu'on va lire.

On part de Paris, Gare du Nord, pour Saint Quentin. Après une heure dépensée comme on peut dans cette sous-préfecture de l'Aisne, on s'embarque dans un wagon du train de Guise et, après une autre heure d'un voyage sans intérêt, on s'arrête à la station d'Origny-Sainte-Benoite. Là, on est presque arrivé : pas tout à fait cependant, car il reste à faire le plus désagréable du chemin. D'Origny on va à Thenelles en suivant une route qui doit être assez belle, dorée par le soleil d'été ou séchée par le froid sec des rigoureux jours d'hiver, mais quand le brouillard ou la pluie a détrempe la chaussée, on chemine dans la boue, et c'est après des prodiges d'équilibre qu'on arrive à peu près intact. Le trajet n'est pas long, du reste, une demi-heure tout au plus³⁹⁶.

Trois ans plus tard, en février 1887, *La Lanterne* consacre ainsi à son tour un véritable reportage sur « la fausse morte », placé en Une, sur trois colonnes – la dernière continuant sur la deuxième page.

Les récits nourrissent les imaginaires urbains de la campagne « éloignée », sujette aux superstitions et aux croyances mystérieuses, comme l'illustre le portrait des habitants rencontrés par le collaborateur de *La Lanterne* sur la route :

Dans toute la région, il n'est pas besoin de questionner beaucoup : les détails et les renseignements sont offerts en abondance et quelquefois, avec une prolixité désespérante.

– Vous allez ben-sûr voir la dormeuse monsieur ?

– Précisément. Et vous seriez bien aimable de me faire connaître quelques faits la concernant.

– Ah ! Y n'manqu'point ! Dit l'interlocuteur.

Et alors commencent d'interminables histoires fort intéressantes, ma foi, mais généralement créées de toutes pièces par de fécondes imaginations campagnardes. Invariablement, quand nous demandions :

– L'avez-vous vue, la dormeuse ?

– Oh ! Non, monsieur, point encore, nous répondait-on³⁹⁷.

La dormeuse nourrit ainsi les esprits fantasques de la campagne, qui se pressent de former des légendes, et nécessite donc le regard du journaliste-reporter instruit pour démêler le vrai du faux.

Après le périple du voyage, le décor se resserre et se précise, sur le village et la maison Boyenval :

Donc, nous approchons de Thenelles. A l'extrémité de la route qui longe la « fabrique » – une importante raffinerie – apparaît une rude montée ; au sommet, le chemin tourne brusquement à gauche et, de là, on aperçoit le bas du village composé de petites maisonnettes à un étage, d'apparence modeste. Nous descendons maintenant. Voici l'église et le cimetière, tout à côté, ainsi que dans tous les villages. Rien de curieux ni d'émouvant à signaler par là.

– Voici la maison, dit un habitant du pays qui nous a accompagné. Voyez, là, à gauche, cette maisonnette rouge.

En effet, nous apercevons, à l'endroit indiqué, serrée, comme étouffée entre deux immeubles cossus, une mesure dont la façade a été récemment « peinte en briques » comme on dit à cet endroit. Le toit de chaume, très aigu, s'abaisse jusqu'à trois mètres du sol. La paille noircie est en partie cachée par une épaisse couche de mousse de vert brillant³⁹⁸.

396 « La Fausse Morte – Une jeune file qui dort depuis trois ans et huit mois », *La Lanterne*, 3 février 1887.

397 *Idem*.

398 *Idem*.

Le décor de Thenelles oscille ainsi entre deux types de représentation, la première, illustrant comme nous l'avons vu dans *Le National*, une chaumière de campagne préindustrielle, presque « naturelle » et idyllique. La seconde met davantage en avant la campagne industrialisée, pointant la présence de « la fabrique », la sucrerie de betterave d'Origny-Sainte-Benoite – à vingt minutes donc de Thenelles³⁹⁹ –, et les toits de chaumes « noircis ». La différence de décor n'est pas anodine, puisqu'elle conditionne deux versions légèrement différentes du récit des événements ayant provoqués l'émotion et le sommeil hystérique de Marguerite. La première, est diffusée dès 1884, entre autres par *Le National*, dont la version est reprise et résumée dans *Le Courrier du Soir* :

Marguerite X... qui est une blonde assez jolie, fut séduite par un garçon du village. Devenue enceinte, elle accoucha debout d'un enfant qui se tua en tombant à terre. C'est là, du moins, ce qu'on dit à Thenelles. Ce que l'on dit encore, c'est que Marguerite et sa mère tardèrent à aller faire à la mairie la déclaration de la naissance et de la mort de l'enfant. On accuse si facilement les filles-mères, qu'elles avaient hésité. Cette hésitation leur fut fatale. Des bruits d'infanticide circulèrent, et la justice du chef-lieu, prévenue, fit une descente dans le village, avec son appareil ordinaire. Lors de l'entrée des magistrats et des gendarmes dans la chaumière, l'épouvante de Marguerite fut telle qu'elle tomba inerte, les dents serrées, le corps raidi. C'est depuis lors que la malheureuse ne s'est point réveillée⁴⁰⁰.

Les causalités décrites ici relèvent de l'imaginaire hystérique de cette fin de siècle, pointant la fragilité d'une jeune fille coquette – séduite – et impressionnable nerveusement. Si le sommeil est ainsi de cause morale et psychologique, le récit n'appuie pas sur la condamnation morale de la jeune fille, pointant à l'inverse sa faiblesse, et la responsabilité à la fois de son séducteur, et de la communauté villageoise.

Si dans les deux versions, l'émotion est ainsi causée à la fois par le traumatisme de la mort de l'enfant, et les rumeurs dues aux racontars de la sociabilité campagnarde et villageoise qui suivent, le décor industriel appuie la responsabilité de la société moderne, et des cadres de travail qu'elle instaure :

Avant d'aller plus loin, il est utile de dire ce qu'est la famille Boyenval et de raconter succinctement les faits qui ont amené la catastrophe dont le sommeil incessant de Marguerite Boyenval est la conséquence. Presque tout le monde à Thenelles travaille à la sucrerie ou cultive la terre. Le plus souvent, on cultive la terre. Le plus souvent on cumule ces deux professions. Les époux Boyenval n'étaient pas fort heureux il y a quelques années ; le père travaillait à l'usine ainsi que le fils, et les journées n'étaient pas très fructueuses ; les trois filles avaient appris à coudre et allaient en journée à Origny ou chez les fermiers aisés. A la suite de circonstances quelconques, le père se retira de la communauté ; la mère resta seule avec ses filles dont une entra dans un couvent et se fit religieuse. Marguerite et Angéline demeurèrent à la maison maternelle et continuèrent leur voyage quotidien de Thenelles à Origny, faisant des journées dont elles rapportaient fidèlement le produit chez elles. On ne surveille pas aisément les jeunes filles, quand les nécessités de l'existence les tiennent loin des yeux de la mère. Et puis, dans les campagnes, la liberté est grande : quand on ne touche pas à la terre, les mains sont plus blanches, les femmes

399 Ni la consultation des cartes historiques de l'IGN, ni une recherche dans la presse ne nous ont permis de confirmer la présence d'une sucrerie à Thenelles même. Une grande sucrerie centrale existe cependant à Origny-Sainte-Benoite.

400 « La Fausse Morte – Une jeune file qui dort depuis trois ans et huit mois », *La Lanterne*, 3 février 1887.

plus élégantes : on porte de jolies robes, de coquettes coiffures, et les galants sont nombreux. Voilà pour quoi, un beau matin, Angelina et Marguerite durent avouer qu'elles étaient enceintes⁴⁰¹.

Marguerite cumule ici à la fois les caractéristiques de la jeune fille de la campagne, plus « libre », et celles de la grisette parisienne, ouvrière couturière et coquette.

Dans les années 1890, alors que Marguerite dort depuis plus de dix ans, on trouve l'émergence d'un troisième récit. En 1896, il n'est ainsi plus question pour le journaliste de l'anticlérical *Gil Blas*, de coquetterie et d'amoralité, mais de viol et d'hérédité hystérique – Marguerite sous sa forme léthargique, et sa sœur sous sa forme mystique :

La mère Bouyenal, alors en confidence me raconta comment « c'était arrivé, il y a treize ans ». Et tout à coup dans cette chaumière misérable, où j'apercevais des oripeaux sales pendus dans tous les coins, et de vieilles gravures représentant la Vierge et tous les saints collés sur les murs humides, ce récit évoqua un drame de la vie paysanne si sombre, qu'il faudrait la plume de Dostoïevski pour en peindre toute l'horreur. La mère Bouyenal, mariée à un maçon qui l'avait quittée, habitait cette maison depuis son mariage. Elle avait un ami qui semblait dévoué, un gros propriétaire du pays, qui donnait tous les dimanches des sous à ses trois gamines, et semblait les aimer beaucoup. Puis elles grandirent. L'aînée, dès qu'elle eut l'âge, prise d'une sorte d'hystérie mystique, se fit religieuse.

« Les deux autres, me dit la vieille paysanne, étaient bien gentilles, de frais minois et des tailles bien prises. En même temps elles étaient ben honnêtes, allez ! Jamais on ne les a vues causer à un homme ! Comment ça s'est-il fait, je l'ai jamais su, ni l'une, ni l'autre n'a voulu le dire, mais ce gueux ! Ce gredin ! Le même soir, les a prises toutes les deux. Et comme je m'étonnais – Oui monsieur, toutes les deux, repris la vieille avec un accent de colère contenue, si bien que toutes les deux accouchèrent le même jour⁴⁰².

Fille-mère accusée d'infanticide, tour à tour illustration « de la misère paysanne » ou de « l'ouvrière coquette » victime de la modernité, la dormeuse de Thenelles nourrit et fascine d'autant plus les imaginaires qu'elle n'est pas présentée dans le cadre hospitalier. Contrairement à Eudoxie – qui a pourtant elle aussi à son actif d'avoir été séduite par un amant « mort en prison où il avait été mis pour une affaire de contrebande » et d'avoir fait une fausse couche⁴⁰³ – les journaux insistent ainsi sur son histoire personnelle, et notamment sur les conditions du choc qui l'ont plongé dans ce sommeil dont elle ne se réveille pas.

– La chambre de la dormeuse

L'entrée dans la chambre de la dormeuse donne lieu à des descriptions plus précises du sommeil. Elles sont l'occasion d'accéder davantage à l'intimité de la jeune fille, tout comme les photographies hospitalières :

401 *Ibidem*.

402 « La Belle au bois dormant », *Gil Blas*, 22 octobre 1896.

403 Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnaud, *Iconographie photographique de la Salpêtrière (Service de M. Charcot)*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1879-1880, p. 119.

La maison où habite la cataleptique, nommée Marguerite X..., est une chaumière d'aspect misérable. Dans la pièce principale se retrouvent deux lits placés l'un à côté de l'autre, la dormeuse est étendue sur l'un, l'autre sert à sa mère. Sur une petite table, on voit des flacons pharmaceutiques et un clyso-pompe, au moyen duquel on nourrit de bouillon Marguerite X... « *en dessous* » selon l'expression de sa mère, car il est impossible de lui faire avaler des aliments. La pauvre fille a les yeux fermés ; si l'on relève les paupières, on n'aperçoit que le blanc de l'œil fortement jaunit ; la respiration s'entend aisément, les lèvres sont roses, la figure bouffie, les bras ainsi que tout le reste du corps, sont d'une maigreur effrayante. [...] Elle a été piquée, brûlée, électrisée. Rien n'a pu la tirer de son sommeil. On a essayé dans les premiers temps de lui introduire de la nourriture par la bouche ; on a réussi qu'à lui casser une dent⁴⁰⁴.

Les récits insistent ainsi, dans une narration plus ou moins détaillée, sur l'insensibilité du sommeil, et les conditions dont sont assurées la subsistance. On retrouve alors les mêmes schémas narratifs de la dormeuse léthargique que pour Eudoxie.

Marguerite, encore plus peut-être que cette dernière, est présentée à la fois comme un mystère médical et une attraction spectaculaire. Le cas de la « dormeuse de Thénelles » reporté par la presse suscite en effet la curiosité des spécialistes des maladies nerveuses et des sommeils hystériques, elle reçoit tour à tour la visite de Jules Voisin, Edgar Bérillon, Gilles de la Tourette et Paul Farez. En 1887, Edgar Bérillon s'insurge d'ailleurs dans *Le Glaneur*, un journal axonais, contre l'absence de prise en charge hospitalière de la malade :

La nature hystérique de l'affection, révélée par la *diathèse de contracture*, peut laisser espérer que son état s'améliore un jour, soit spontanément, soit sous l'influence d'un traitement qui ne peut être cherché et appliqué que dans un hôpital. L'état d'incapacité, d'inertie mentale de cette malade, les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles elle se trouve, nécessitent son transport immédiat dans un asile spécial où elle sera soignée et observée. Il appartient aux pouvoirs publics, aussi bien dans un but d'humanité que dans un but de moralité générale, de mettre un terme aux propos qui circulent dans le pays, en prenant l'initiative de ce transfert dans un asile⁴⁰⁵.

Cette injonction à la prise en charge médicale suscite une vive réaction de la part du *Journal de la ville de Saint-Quentin* :

Où en sommes-nous et que la barbarie révèle notre état social, qu'un médecin puisse demander aux « pouvoirs publics » d'ordonner le transfert d'un malade dans un asile public, en raison « des mauvaises conditions hygiéniques » dans lesquelles il se trouve ! Certes, ce transfert peut être désiré dans l'intérêt du sujet et dans celui de la science, qui rencontre là un des cas les plus rares qu'il ait été donné d'observer. Mais, sans le consentement de la famille, solliciter « des pouvoirs publics » une séquestration inutile – car elle n'est pas dangereuse la dormeuse – c'est un oubli et une méconnaissance des droits des parents, auquel nous ne voulons pas seulement nous arrêter. Les pouvoirs publics nous ont enlevé déjà bien des libertés. Qu'ils laissent au moins celle de mourir dans leur lit aux malades dont l'affection n'est pas contagieuse, fût-ce au prix d'une atteinte à la « moralité générale » dont le gouvernement, heureusement, n'a pas la garde⁴⁰⁶.

404 « La dormeuse de Thenelles », *L'Événement*, 22 avril 1994, p. 3.

405 *Le Glaneur, journal de Saint-Quentin et du département de l'Aisne*, 5 avril 1997, article reproduit dans Edgar Bérillon, « La Léthargique de Thenelles », *Revue de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique*, année 1887, p. 289-296.

406 *Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement*, 6 avril 1887, p. 3.

S'il semble, d'après ce qu'en rapporte la presse, qu'à la suite de la demande de Bérillon « le ministre » ait demandé à deux médecins « dont M. Legué de Paris » d'examiner la dormeuse, transportée pour l'occasion à l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin⁴⁰⁷, cette dernière est ensuite rendue à sa mère et réintégrée au domicile familial, où les visites des médecins, des journalistes et des curieux peuvent se poursuivre.

La dormeuse de Thénelles n'est en effet pas protégée par les murs de l'hôpital, et semble constituer, et ce dès 1884, une forme d'attraction, si ce n'est entretenue, du moins tolérée par sa mère :

La pauvre fille a été l'objet de nombreuses visites, dont quelques-une venues de très loin. Je me suis rencontré dans la chaumière avec des brodeurs de nationalité suisse arrivant de Saint-Quentin, et qui se sont payé cette visite comme une partie de plaisir. Tous les visiteurs laissent quelques sous, et même de la monnaie blanche. La mère procède elle-même à l'exhibition de sa fille. [...] La mère prend les bras, les lève, et ils se maintiennent en l'air, jusqu'à ce qu'elle les abaisse⁴⁰⁸.

En 1903, *Le Journal*, rapporte certaines spéculations sur les profits qu'aurait pu faire la famille, profitant de la situation. Le quotidien affirme avoir « rencontré à Paris, un frère de Marguerite Boyenval », qui répond aux insinuations à peine voilées, abondantes dans la presse, sur l'utilisation de la dormeuse comme gagne-pain pour sa famille :

Les méchantes langues du village disent que la « dormeuse » est pour nous une source de profits. Le fait est que si nous avions voulu faire payer tous les visiteurs, français ou étrangers, qui ont demandé à la voir, nous serions riches maintenant. Il en est accouru des quatre coins du monde, mais jamais l'idée de tirer profit du malheur d'un des nôtres ne nous est venue. Les nombreuses conférences (dont quelques-une payantes) faites par les docteurs avec projections lumineuses, ne nous ont jamais rien rapporté. Il nous est même arrivé à ma mère et à moi, de nous voir refuser une entrée de faveur sollicitée pour assister à la conférence, faite au commencement de l'année dernière par le docteur Gilles de la Tourette à l'Odéon. Certains industriels forains ont reproduit, en cire, les traits de Marguerite, et maintenant la *Dormeuse de Thénelles* est annoncée à la porte avec d'autres phénomènes. Ceci se fait sans qu'on nous en ait demandé l'autorisation, et, partant, sans qu'on nous ait jamais offert la moindre rétribution. Pour notre sœur comme pour nous, le proverbe, qui veut que la fortune vienne en dormant, se trouve en défaut⁴⁰⁹.

L'article révèle l'ampleur de la présence spectaculaire de la figure de la « dormeuse » de Thénelles, qui prend peu à peu une dimensions multi-médiatique. L'article renvoie d'ailleurs dans le texte à une autre figure de dormeuse célèbre, fictive cette fois-ci, celle de la *Somnambule Cécile* de Scribe, et son refrain final qui affirme que « la fortune vient en dormant⁴¹⁰ ». L'article est

407 Voir notamment *Journal de la Ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement*, et *Le Glaneur* du 5 au 13 avril 1887. *Le Gil Blas* du 5 avril 1887 et *L'indépendant rémois* du 10 avril 1887.

408 *Le National*, 21 avril 1884.

409 « Morte et vivante », *Le Journal*, 8 février 1903.

410 Voir *Supra*, I, 3) a).

accompagné d'un croquis de Marguerite, qui n'est pas sans rappeler, avec son bonnet de nuit, le costume de Cécile (fig. 17).

La conférence de Gilles de la Tourette également évoquée par *Le Journal*, réfère en effet à un cycle de présentations organisé par le théâtre de l'Odéon, pour introduire le « drame pathologique⁴¹¹ » en deux actes d'André de Lorde, comme l'explique *La Caricature* le 2 mars 1901⁴¹² :

A l'Odéon, un excellent petit drame de M. André de Lorde, qui a affirmé ses qualités d'homme de théâtre dans *La Dormeuse*, deux actes inspirés par le cas pathologique de la dormeuse de Thenelles, qui dort depuis dix-huit ans. La pièce fut précédée le premier jour d'une savante conférence du Dr Gilles de la Tourette qui donna la formule chimique du sommeil. La seconde fois, M. Leo Claretie a rappelé les contes de fées, comme la Belle au Bois dormant, ou le roman de Perceforêt, ou il y a déjà des dormeuses de Thénelle, mais présentées avec grâce et poésie⁴¹³.

Aux conférences lumineuses, aux pièces de théâtres, et aux statues de cire, s'ajoutent également l'iconographie. La presse continue en effet de relater régulièrement l'histoire de la dormeuse, et présente à partir du milieu des années 1890, des photographies et illustrations de Marguerite :



Fig. 15 *La Dormeuse de Thenelles*
Le Monde illustré, 14 février 1896



Fig. 16. Extraordinaire cas de léthargie – la
dormeuse de Thenelles
Le Progrès illustré, 11 juin 1899



Fig. 17. Marguerite Boyenval
Le Journal, 8 février 1903

Le modèle iconographique des dormeuses hystériques mis en scène par Bourneville et Régnard, imprimé et diffusé par la presse médicale, déborde ainsi dans les années 1890 du récit scientifique, pour être repris par la presse généraliste illustrée. La seule différence notable est qu'ici, Marguerite n'est pas en cheveux, mais la tête recouverte d'un bonnet de nuit. Le dessinateur du

411 « Entre cour et jardin », *Le Journal amusant*, 16 février 1901.

412 André de Lorde, *La Dormeuse*, Paris, Odéon, 9 février 1901, Paris, Librairie théâtrale, 1901.

413 *La Caricature*, 2 mars 1901.

Progrès illustré élargit également le champ de la prise de vue, donnant davantage à voir la chambre de la jeune fille. Sortie du cadre de l'hôpital et de la littérature médicale, la dormeuse de Thénelles donne encore davantage qu'Eudoxie à voir son intimité, exposée aux vues et au su de tous.

Accompagnant les récits, les photographies et leur légendes témoignent de la double-lecture des sommeils léthargiques, référant à un double imaginaire : celui des belles-aux-bois dormant rêveuses plongées dans un sommeil paisible, et celui de la « morte et vivante » (fig. 17). À l'image des écrits antiques, les textes rapprochent le sommeil et la mort, comme on peut le remarquer à la lecture de l'article accompagnant la photographie proposée par *Le Monde illustré* (fig. 15) :

Depuis la Belle au Bois dormant, on n'avait pas entendu parler d'un cas aussi étrange que celui de Marguerite Boyenval. A la suite d'une crise nerveuse qui la fit tomber sur le seuil même de la maisonnette où elle habitait avec sa mère, la pauvre s'endormit, aussitôt mise au lit, et ne s'est plus réveillée. Il s'est écoulé treize ans et cinq mois, depuis cette aventure, et tel est le dépérissement de la léthargique, que l'on suppose qu'elle passera ainsi de vie à trépas, sans jamais avoir repris connaissance.

Ceux qui ont été visiter la dormeuse insistent encore davantage sur l'impression troublante d'avoir à la fois affaire à la vie et à la mort, impression exprimée par exemple par Édouard Ducret en 1896 dans *Gil Blas* :

Cette étrange Belle au bois dormant, dont toute la science s'occupa il y a quelque cinq ans. [Il y a treize ans que [Marguerite] Bouyvenal dort et depuis treize ans elle vit artificiellement. [...]] Jamais je n'oublierai l'impression saisissante que j'éprouvai la première fois que j'entrai dans la petite chaumière, et que je vis étendue, les yeux clos, sur ce lit, qu'elle n'a point quitté depuis treize ans, cette ombre de femme, dont le visage a pris la pâleur céroïde des cadavres. La mère Bouyvenal [...] me prenant pour un médecin, souleva le drap et me fit voir ce squelette. Plus rien qu'un peu de chair parcheminée recouvrant des os, tous en saillie. Le ventre forme un creux, et les jambes sont aussi minces que des fuseaux. Tout d'abord, j'eus la sensation que je touchais une sorte de momie, quand je posai ma main sur le front de la dormeuse. J'éprouvai malgré moi une sorte de frisson au contact de cette chair glacée. Alors la mère prit la petite main sèche, décharnée, et dans laquelle les os faisaient comme des boursoufflures, et la mit dans la mienne. Le bras était souple et je le levai. Mais il resta contracté dans la position où je le laissai. Il aurait fallu casser les os pour l'abaisser. En même temps, sous l'influence de cette tension nerveuse, la chaleur se mit à courir tout à coup sous cette peau tout à l'heure d'une froideur de marbre, et je sentis le pouls battre sous mes doigts⁴¹⁴.

Ces deux représentations qui s'entremêlent autour des dormeuses interrogent, tout comme le fait la médecine au même moment, la question de la conscience de ce sommeil léthargique :

Il est vrai qu'après tout, elle dirait peut-être en s'éveillant : « Rendormez-moi ! Bien vite ! J'aime mieux le rêve que la vraie vie ! » Car les médecins, à peu près unanimes à penser qu'elle n'a aucune perception de ce qui se passe autour d'elle, ne le sont point du tout sur le point de savoir si des rêves accompagnent son sommeil. Si elle rêve pourtant, continue-t-elle l'horrible cauchemar qui la [terrassa] il y a treize ans, alors qu'elle vit entrer les gendarmes ? Je vois encore ce visage de cire, et ces yeux vides, ces yeux blancs, sans prunelles, au moment où la mère soulevait les paupières. Est-il possible qu'il reste une pensée dans ce cadavre vivant⁴¹⁵ ?

414 Ganteaire [pseudonyme d'Édouard Ducret], « La Belle au bois dormant », *Gil Blas*, 22 octobre 1896, p. 2.
415 *Idem*.

Belle-au-Bois dormant désenchantée, hystérique dont les nerfs sont usés par l'amoralité et la modernité, la dormeuse suspendue entre la vie et la mort, est présentée dans la presse comme un conte moral contemporain, illustrant à la fois la fragilité féminine, et les défaillances sociales du monde contemporain.

Si le cas de la dormeuse de Thénelle reste exceptionnel par l'ampleur de la couverture médiatique dont il fait l'objet, et semble ainsi concentrer une grande partie de l'imaginaire des « dormeuses » léthargiques entre les années 1890 et 1910, il faut ici préciser qu'il est accompagné et alimenté de la présence ponctuelle de multiples de dormeuses, et de quelques dormeurs, tout au long de la période.

En 1903, *La Patrie* partage ainsi l'histoire d'une dormeuse belge, « la dormeuse de Geystingen », sous-titrant « Une émule de la dormeuse de Thenelles⁴¹⁶ ». Quelques années auparavant, *Le Petit Parisien*, proposait déjà en Une, un recensement de ces multiples dormeurs hystériques, au moment où la presse anglaise, puis française, multiplie les articles sur le *Dormeur de Londres*, ancien patient du service de Charcot :

Aujourd'hui, la vogue est aux « dormeurs ». Les médecins, au sujet de ce français du nom de Chauffat qui a été frappé de léthargie à Londres, et est resté plus de quinze jours sans s'éveiller, s'occupent des cas de sommeil prolongé. Nos lecteurs doivent se rappeler que, pour ma part, j'ai déjà eu occasion de leur parler de ces léthargies extraordinaires : puisque l'actualité l'exige, je vais revenir sur le sujet⁴¹⁷.

Après avoir évoqué Eudoxie et la dormeuse de Thénelles, le journal entreprend de recenser dans les titres de presse les multiples cas similaires, convoqués pour traiter le sujet:

Dans sa chronique scientifique du *Journal des Débats*, M. Henri de Parville cite des cas de léthargie « M. le docteur Legrand de Saulle eut, en 1868, un malade qui s'endormit pendant la visite et qui mourut en dormant plus d'une année après. En 1869, un malade de Charenton, soigné par m. le docteur Foville, resta pendant dix mois dans une immobilité absolue. [...] en 1873, à l'Hôpital de la Charité, un charpentier dort pendant six mois ».

La *Revue de l'Hypnotisme* nous apprend que de tels faits ne datent pas d'hier. En 1707, l'Académie des Sciences fut saisie du cas du « dormeur de Hollande » dont le sommeil dura six mois ; à Louvain, il y avait une femme qui, tous les jours, était prise, du matin jusqu'au soir, d'une léthargie complète : on l'appela « La Marmotte des Flandres ». En 1709, Dionis, premier chirurgien de « Madame la Dauphine », publia un rapport sur une demoiselle Elisabeth Devigne, âgée de vingt-cinq ans, qui « fut attaquée le 26 mai 1709, d'une maladie extraordinaire qu'on regarda comme une catalepsie⁴¹⁸ ».

A l'instar des veilleurs exceptionnels, les « dormeurs » hystériques pathologiques connaissent ainsi leur généalogies historiques.

416 « La dormeuse de Geystingen », *La Patrie*, 20 juin 1903.

417 « Dormeurs », *Le Petit Parisien*, 19 avril 1887.

418 *Idem*.

La multiplicité des cas évoqués à cette occasion – et plus largement la saisie de nombreux sommeils, masculins comme féminins, de milieux sociaux divers, par les colonnes de faits divers dans les premières décennies du XX^e siècle – permettent de légèrement nuancer le prisme de lecture du cas de la dormeuse de Thenelles axé sur les origines sociales et/ou campagnarde d’une part, et sur la vulnérabilité féminine d’autre part.

Néanmoins, et tout comme dans la littérature médicale, le type de la dormeuse n’en reste pas moins majoritairement féminin, et le seul qui soit représenté iconographiquement en situation de vulnérabilité. De la même manière, si l’on rencontre des dormeuses issues de milieux sociaux plus favorisés, à l’image de la dormeuse de Villacienzo en Espagne, évoquée dans les journaux en 1907 et étudiée par Paul Farez, ou de la dormeuse fictionnelle d’André de Lorde, bourgeoise-commerçante, les dormeuses sont en général, d’origine plus modestes – ne serait-ce que parce que, comme le fait remarquer Farez, dans « une bourgeoisie relativement aisée », « on ne songe pas à rendre célèbre une telle singularité ; on écarte tous les visiteurs, même les médecins »⁴¹⁹.

Les dormeuses sont ainsi à la fois victimes de leurs fragilité – nerveuse puis psychologique – de sexe, et de leur fragilité sociale, qui les prédisposent toutes deux à l’hystérie, et donc aux attaques de sommeil, ainsi qu’à l’exposition médiatique.

Figures médiatiques représentées comme les victimes privilégiées de la décadence de la société, les dormeuses personnifient ainsi l’hystérique dans sa fragilité féminine, pour rejoindre en cette fin du XIX^e siècle les interprétations fantasmatiques et angoissées de la différenciation psychologique et sociale des sexes identifiées par l’historienne Geneviève Fraisse⁴²⁰.

La vulnérabilité des dormeuses léthargiques, et plus largement les questionnements sur l’état de conscience et de volonté que posent dans leur ensemble les pathologies du sommeil ouvrent en outre chez les médecins du sommeil des réflexions de médecine légale.

3) PATHOLOGIES DU SOMMEIL, RESPONSABILITÉ ET MÉDECINE LÉGALE

À la lecture des sources médicales consacrées aux pathologies du sommeil, on voit se dessiner des préoccupations juridiques, d’abord de droit privé, puis de plus en plus concernant la justice pénale.

419 Paul Farez, « Un sommeil de trente ans (?) », *article cité*. André de Lorde, *La Dormeuse*, *ouvrage cité*.

420 Geneviève Fraisse : « De la destination au destin : Histoire philosophique de la différence des sexes », *L’Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, tome IV « Le XIX^e siècle », 2002, p. 90.

Comme nous avons pu le voir, le sommeil considéré du point de vue physiologique comme pathologique, pose tout au long du XIX^e siècle, la question de l'articulation entre le physique et le moral, s'axant autour de la place donnée à la volonté : dans l'endormissement ou dans le fait de rester éveillé par exemple, ou dans les interprétations sémiologiques entre causes volontaires et involontaires des pathologies du sommeil. Si les questions de responsabilité légale nourrissent abondamment les débats sur le sommeil et le somnambulisme provoqué – que nous n'évoquerons pas ici –, elles débordent et aboutissent sur des considérations sur les sommeils pathologiques naturels.

Entre le début du XIX^e siècle et les années 1890, le passage du sommeil de l'hygiène à la physiologie d'une part, et la lecture clinique pathologique d'autre part laissent ainsi de moins en moins de place à la volonté dans le processus biologique du sommeil. La pathologisation des troubles du sommeil, suivie de leur intégration aux maladies nerveuses puis mentales semblent trancher la question de la responsabilité juridique des endormis léthargiques, somnambules ou narcoleptiques, du moins du point de vue médical. La compétence de l'expert en médecine légale relève alors du diagnostic face à d'éventuels cas de simulation.

Ces réflexions de médecine légale sont à replacer dans le cadre plus général de la formation doctrinale « de la psychologie juridique », et de la lente affirmation de l'expertise médicale en matière de responsabilité pénale au cours de la période, dont l'histoire a été retracée par les travaux de Laurence Guignard⁴²¹.

Le traitement médical mais aussi médiatique des sommeils pathologiques effleure dès le début du XIX^e siècle des problématiques d'invalidation juridique dans le domaine de la justice privée.

En 1821, Louyer-Villermay évoque par exemple le somnambulisme comme une cause valable pour rompre des fiançailles, au point où l'on reporte des cas simulés dans ce but précis :

Le diagnostic du somnambulisme est facile à établir, malgré ses rapports avec certains rêves et le cauchemar dont il n'est en quelque sorte qu'un degré plus prononcé ou l'apogée ; mais il faut cependant le bien observer avant d'attester son existence ; car il est telle circonstance où il pourrait être simulé ou supposé. On conçoit en effet qu'un jeune homme, appelé au service militaire, feigne, pour s'y soustraire, cette affection, ou qu'un individu, pour empêcher un mariage qui le contrarie, accuse son rival d'être passible de cet accident. Une jeune personne pourrait encore avoir recours à un pareil stratagème pour éloigner un homme qui ne lui conviendrait pas, ou se rendre coupable d'un pareil mensonge pour faire rompre un engagement nuisible à ses intérêts ou à ses affections, etc⁴²².

La possibilité d'annulation du mariage en raison de la pathologie est d'ailleurs évoquée dès le début du XVIII^e siècle dans la comédie *Le Somnambule* de Dupont-de-Veyle. On se rappelle en effet

421 Laurence Guignard, *Juger la Folie, ouvrage cité*.

422 Jean-Baptiste Louyer-Villermay, « SOMNAMBULISME » *article cité*, p. 125-126.

que Dorante exprime son inquiétude de l'invalidation des noces, et propose de payer grassement le jardinier pour qu'il garde le silence sur son somnambulisme⁴²³.

Si la question du somnambulisme, et plus largement du sommeil ne paraît pas particulièrement constituer un objet de préoccupation juridique au début du XIX^e siècle, elle semble toutefois l'être devenue un siècle plus tard, notamment sous l'impulsion des problématiques posées par le sommeil magnétique ou hypnotique.

La question semble apparaître dans la seconde moitié du XIX^e siècle d'abord à propos des sommeils pathologiques, avant de s'étendre plus largement à la question de la responsabilité dans le sommeil. En 1881, le dictionnaire Dechambre réserve une entrée particulière au sommeil considéré du point de vue de la médecine légale, dont la rédaction est confiée au docteur et professeur strasbourgeois Gabriel Tourdes (1810-1900), et l'article « somnambulisme » de Ball et Chambard contient son propre développement sur la question, portant notamment sur la responsabilité du somnambule pour des actes commis durant les crises, et les possibilités de simulation de la maladie. En 1904, deux étudiants en médecine, Leconte sous la direction de Brouardel à Paris, et Nicard sous la direction de Lacassagne à Lyon, consacrent tout ou partie de leur thèse aux questions médico-légales posées par le sommeil.

Gabriel Tourdes, professeur de médecine légale de la faculté de Strasbourg puis de Nancy, distingue de multiples cadres d'application de sa spécialité au sommeil :

Le sommeil et ses maladies ont des applications médico-légales, importantes et diverses : accidents, suicide, meurtre, homicide par imprudence, attentats aux mœurs, vol, incendie, consentement surpris pendant le sommeil, aveux, dénonciation de crimes, mort apparente, dispense du service militaire, empêchement au mariage, exercice illégal de la médecine, escroquerie, pouvoir imaginaire⁴²⁴.

Il regroupe, comme le feront à sa suite les étudiants, les questionnements « sous deux points de vue : état passif, actes subis, état actifs, actes accomplis pendant le sommeil ».

La question principale juridique qui préoccupe les médecins à propos des actes subis durant le sommeil naturel est celle « de l'attentat à la pudeur » : « Une femme peut-elle être violée à son insu pendant le sommeil?⁴²⁵ ». Il s'agira alors pour le médecin, de déterminer, pour chaque cas particulier, s'il y a bien sommeil profond, en s'appuyant pour cela sur les connaissances du sommeil physiologique. L'étudiant Nicard – reprenant en partie Tourdes – détaille en 1904 la marche à suivre pour l'enquêteur médical :

423 [Antoine de Fériel de Pont-de-Veyle], *Le Somnambule, ouvrage cité*. Voir *Supra*, I, 3, a).

424 Gabriel Tourdes, « SOMMEIL – MÉDECINE LÉGALE », dans A. Dechambre (dir), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Troisième série, tome dixième, Paris, Asselin et Masson, 1881, p. 291.

425 Maurice Nicard, *Le sommeil normal au point de vue physiologique, biologique et médico-légal. Thèse présentée à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon et soutenue publiquement le 21 décembre 1904*, Lyon, imprimerie Waltener et Cie, 1904, p. 51-52.

Nous examinerons le moment du sommeil où aura été accompli l'acte ; l'intensité du sommeil, que l'on mesure par le degré de bruit nécessaire pour réveiller un dormeur, augmente pendant la première heure, puis décroît rapidement, puis lentement jusqu'au réveil. C'est par conséquent pendant le premier sommeil que l'attentat sera le plus vraisemblable. Il faudra faire entrer en ligne de compte les circonstances qui en favorisent l'intensité, les veilles qui ont précédé le sommeil, les travaux physiques auxquels a pu se livrer la femme et déterminer chez elle, plus ou moins d'épuisement [...]. Nous tiendrons compte des antécédents de la femme, de sa conduite pendant et après l'attentat, de sa résistance dès qu'elle aura eu conscience du fait, de ses cris, de ses appels. Ici nous devons donner la parole à M. le professeur Lacassagne qui dit « Dans une expertise d'attentat aux mœurs, le médecin doit examiner la victime et le coupable. Chez l'une et l'autre il faut rechercher les traces matérielles de l'attentat et « l'état cérébral au moment de l'acte ». [...] Nous ferons de la moralité de la femme un des plus précieux indices, et un des éléments de conviction⁴²⁶.

Si la profondeur du premier sommeil, « qui annihile entièrement la vie morale et intellectuelle » et « enchaîne la volonté, rompt toute attache de l'esprit non-seulement avec le monde extérieur, mais aussi avec le monde des sensations », peut ainsi rendre potentiellement possible l'absence de consentement de la femme, et donc attester le viol, il faudra également prendre en compte la moralité de la victime, et également son expérience sexuelle, comme le souligne l'étudiant Leconte :

Une femme ayant l'habitude des rapports sexuels, peut fort bien dans le premier sommeil et au début de l'acte tout au moins ne rien sentir. Le fait suivant en est un exemple : Une hôtelière fatiguée par une journée de rude travail, se couche et s'endort, un garçon d'écurie profite de son sommeil pour abuser d'elle. Elle se réveille et s'aperçoit que c'est un autre que son mari et appelle à son secours. Des personnes accourues se saisissent du garçon d'écurie et le livrent à la justice, il est condamné à dix ans de réclusion, ce qui est en Allemagne le maximum de la peine. Le *Journal médical* d'Edimbourg rapporte cet autre fait qui se passa en 1862. Une femme s'étant endormie, un homme s'approche et se livre sur elle à l'acte sexuel. D'abord, elle ne sent rien, puis percevant vaguement ce qui se passe, demanda dans l'obscurité : « Est-ce toi mon mari ? », et ne s'aperçoit qu'à la fin de l'acte, complètement éveillée, qu'il s'agit d'un étranger. Elle porte l'affaire devant les tribunaux, mais l'homme n'est pas inquiété ; le fait d'avoir demandé « Est-ce toi mon mari ? » est regardé par le juge comme la manifestation d'un acte suffisant.

Les médecins sont toutefois unanimes, il ne peut y avoir d'acte subit durant le sommeil s'il s'agit d'une défloration ou d'une personne non mariée, comme l'explique Tourdes :

Une distinction doit être faite entre la jeune fille qui est vierge, et la femme qui est habituée à des rapports sexuels et dont les organes ont été modifiés par des accouchements. Nous concluons à cet égard avec M. Tardieu⁴²⁷, que le sommeil naturel, quelque profond qu'il soit, ne peut certainement pas permettre la défloration qui exige toujours un certain degré de violence et qui détermine la douleur, mais que s'il s'agit d'un acte consommé sur une femme endormie, déjà habituée au commerce sexuel, il n'est pas impossible que l'acte se soit passé à son insu⁴²⁸.

Leconte résume ainsi, le contenu de l'enquête médicale, qui doit à la fois s'établir sur des observations physiologiques – la profondeur du sommeil selon la constitution biologique de la

426 *Ibidem*, p. 55.

427 Auguste-Ambroise Tardieu (1818-1879), célèbre professeur de médecine légale à la faculté de Paris, qui publie notamment en 1857 une *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, Baillière, 1857.

428 Gabriel Tourdes, « SOMMEIL – MÉDECINE LÉGALE », *article cité*, p. 293.

victime et son habitude des relations sexuelles –, et des observations psychologiques – sa moralité, ses facultés intellectuelles :

La plupart du temps, il sera difficile d'établir la lumière sur des faits de ce genre et il faudra s'aider d'une foule de considérations à côté, tenir compte de la dureté habituelle du sommeil de la plaignante, de son état de fatigue, de la faiblesse de ses facultés intellectuelles, de sa moralité, et rechercher des signes d'hystérie.

Les questions de viol se posent également dans les cas d'attaques de sommeil hystérique, évoquées par Gilles de la Tourette en 1886, et rapportées par l'étudiante Olga Conta en 1898, qui conclut « que le viol peut être perpétré pendant la léthargie hystérique, le plus souvent, à ce qu'il semble, sans que la malade en ait conscience⁴²⁹ ».

Si la léthargie ne pose ainsi que peu de problématique juridique de responsabilité, l'identification de la narcolepsie à partir de 1881 permet de poser les questions des sommeils invincibles.

Gélineau esquisse ainsi, à la fin de son mémoire, une réflexion médico-légale à partir du cas de son ancien confrère, médecin dans la marine :

Il me reste en terminant, à présenter quelques réflexions sur cette maladie considérée au point de vue médico-légal et c'est mon confrère Narcoleptique qui me les a suggérées. Il s'est bien souvent fait cette objection : « Que serais-je devenu si au lieu d'être un pacifique médecin n'ayant pas de devoir à remplir à heure fixe, j'avais été un officier chargé d'un commandement aux avant-postes, la veille d'une bataille ou une simple sentinelle placée en face de l'ennemi ? L'idée de la responsabilité qui pesait sur moi, le cours des pensées anxieuses qui m'auraient sans doute assailli en cette circonstance, la seule préoccupation de me tenir éveillé auraient probablement suffi pour rendre mon besoin de dormir plus fréquent et plus irrésistible. – Je me serais endormi et on m'eût inévitablement condamné à mort dans un conseil de guerre. – Et cependant, je n'aurais pas été coupable en réalité, car la maladie seule m'aurait fait m'affaïsser » !

Il n'est pas impossible que quelques militaires aient été condamnés ainsi, sans qu'on ait reconnu leur état maladif et peut-être à l'avenir devra-t-on en tenir quelque compte dans les Conseils de guerre⁴³⁰ !

Tourdes, sans parler de narcolepsie mais de « sommeil invincible » dû à un épuisement extrême, évoque ce cas de médecine légale, notamment d'un point de vue de justice militaire :

Le code de justice militaire du 9 juin 1857, article 212, punit de deux à cinq ans de travaux publics le factionnaire ou la vedette qui s'endort en présence de l'ennemi ou de rebelles armés ; la peine est de six mois à un an de prison pour le sommeil sur un territoire en état de guerre ou de siège, et de deux à six mois dans tous les autres cas. Un sommeil invincible peut ici servir d'excuse ; aucune de nos fonctions sensoriales, intellectuelles, motrices, ne peut être en activité d'une manière continue. La nature le suspend par un effet irrésistible d'intervalle à intervalle : il y a là une question de mesure dans la durée de la veille imposée, et dont on tiendrait compte. Des fatigues excessives, la chaleur et surtout le froid, peuvent triompher de tous les efforts de la volonté et transformer le sommeil en un assoupissement pathologique qui deviendrait un motif d'excuse. On recherchera en même temps si les antécédents n'expliquent pas cet état qui peut être sujet à se reproduire. Cette tendance invincible au sommeil a été pour des magistrats une cause de

429 Olga Conta, *Contribution à l'étude du sommeil hystérique, thèse pour le doctoraat en médecine présentée et soutenue le samedi 29 mai 1897*, Paris, Ollier-Henry, 1897, p. 96.

430 Jean-Baptiste Gélineau, « De la narcolepsie », *ouvrage cité*, 1881, p. 62-63.

retraite. Il y a un moment où toutes résistances au sommeil deviennent impossibles ; la victime même s'endort au milieu des tortures⁴³¹.

En 1894, l'étudiant Gustave Samain pousse davantage la réflexion juridique sur les cas de narcolepsie :

Le côté médico-légal de l'affection a été effleuré par Gélineau. [...] Sans aller si loin, on peut dire que les affaires de chaque jour peuvent amener la discussion de ce point, si un narcoleptique avéré est responsable ou irresponsable de ce qu'il provoque, indemnisable ou non indemnisable du mal qu'il subit. Cette idée nous était venue à l'esprit, lorsque nous publions notre observation II. Nous disions alors : On voit d'ici les conséquences d'une affection de cette nature si cette jeune fille au lieu de travailler comme bobineuse était employée dans nos grands établissements industriels comme le sont beaucoup de femmes et où la plus grande attention et des précautions de tout instants sont nécessaires pour éviter de graves accidents. C'est presque un certificat d'incapacité au travail.

Si G... qui était narcoleptique au régiment n'a pas été sérieusement ennuyé, c'est que l'affection l'a pris alors qu'il était brigadier d'infirmerie, et dans une situation plus ou moins indépendante. Et si on l'avait surpris sommeillant étant en sentinelle, il est évident que le conseil de guerre eut trouvé peu justifiable, cette excuse que s'il dormait c'est qu'il en avait l'habitude, et qu'il ne pouvait faire autrement.

Les mêmes questions se posent pour la responsabilité en matière d'accidents. Le couvreur dont Dufossé rapporte l'observation avait des accès de sommeil jusque sur les toits où il était perché. Si ce fait étant bien connu il avait succombé à une chute mortelle, est-ce qu'il se serait trouvé un tribunal pour indemniser sa veuve ? Ou bien aurait-on condamné le patron pour avoir fait exécuter à son ouvrier un travail incompatible avec son état de santé, état qu'il pouvait ignorer ou qu'on pouvait lui cacher. De même pour la jeune fille de notre observation II, qui se serait fait prendre dans un engrenage. On voit donc toutes les considérations que peut faire naître la discussion médico-légale des conséquences de cette affection⁴³².

La compréhension des pathologies du sommeil, et notamment leur intégration au rang des maladies nerveuses puis psychologiques ne posent pas vraiment du point de vue médical, de questionnement sur la responsabilité de la victime ou de l'accusé : si le sommeil naturel profond, ou la pathologie narcoleptique comme somnambulisme est avérée, la personne ne peut être jugée pour ses actes involontaires. Tourdes précise bien que dans le somnambulisme « la volonté, l'intelligence, les perceptions sont suspendues », « les actes souscrits pendant ces éclipses de raison » n'ont donc « pas plus de valeur que s'ils avaient été contractés sous l'influence de la folie »⁴³³. Le somnambulisme avéré tombe donc sous l'effet de l'article 64 du Code pénal qui affirme « qu'il n'y a ni crime ni délit lorsque l'accusé était en état de démence au moment de l'action », intégrant les différents degrés d'altération de la volonté définis et précisés juridiquement tout au long du XIX^e siècle⁴³⁴. Si le somnambulisme naturel ne relève ainsi pas du droit pénal, il peut tout de même engager une forme de responsabilité civile :

Une idée de criminalité ne peut donc être attribuée aux actes des somnambules, mais la responsabilité civile peut être engagée, s'il est bien démontré que le somnambule connaissait son

431 Gabriel Tourdes, « SOMMEIL – MÉDECINE LÉGALE », *article cité*, p. 299.

432 Gustave Samain, *Contribution à l'étude de la Narcolepsie*, *ouvrage cité*, p. 85-86.

433 Gabriel Tourdes, « SOMMEIL – MÉDECINE LÉGALE », *article cité*, p. 302 ; p. 306.

434 Laurence Guignard, *Juger la folie*, *ouvrage cité*, p. 36.

infirmité et son caractère dangereux, et s'il n'a pas pris les précautions nécessaires pour préserver les autres de ses effets [...] ; on peut admettre que dans un cas de ce genre il y a une imprudence suffisante pour donner lieu à l'application de l'article 1382 du code civil, qui oblige à réparer le dommage que l'on a causé⁴³⁵.

La connaissance physiologique et la compétence de diagnostic du médecin permet alors de démêler les simulateurs et simulatrices des états de sommeils naturels ou pathologiques, par une enquête médicale psycho-physiologique minutieuse.

Les compréhensions physiologique du sommeil naturel et l'identification des pathologies du sommeil servent ainsi d'appui aux médecins pour s'affirmer compétent dans les problématiques juridiques certes, mais surtout seuls capables d'identifier et déterminer – si ce n'est réguler et guérir – les états de sommeil et leurs altérations.

La redéfinition physiologique du sommeil, puis le processus de pathologisation de ses troubles renforce ainsi sa prise en charge médicale. Peu à peu, la condamnation morale des veilles ou des sommeils prolongés laisse place à l'inquiétude sociale des conséquences de la modernité, faisant des sommeils hors-normes et déviants des symptômes de la maladie sociale et civilisationnelle, qui s'incarne dans les dormeuses léthargiques, Belles-au-bois dormant mortes-vivantes désenchantées. L'hygiène appliquée au sommeil apparaît alors comme l'un des rares moyens prophylactique pour échapper aux fatigues et aux pathologies du sommeil contemporaines.

III- DÉFINIR « L'ART DE DORMIR »

Si ses dysfonctionnements sont les révélateurs de la maladie moderne, la restauration du sommeil peut pour certains médecins trouver une valeur thérapeutique, et guérir les pathologies nerveuses et psychiques. Les injonctions médicales au bien dormir, vulgarisées par l'hygiène et diffusées par la presse, dessinent alors les contours d'un « art de dormir », qui vante les mérites d'un sommeil suffisant – surtout pour les femmes et les enfants – et nocturne. Protéger son sommeil devient alors un attribut de savoir-vivre, révélateur de l'être civilisé.

1) « DORMIR C'EST GUÉRIR⁴³⁶ »

À la fin de l'année 1902, le docteur Henry Lemesle inaugure à Loches (Indre-et-Loire), un établissement privé de soins psychiatriques de long séjour, « L'Institut Liébeault », où il entend

435 Gabriel Tourdes, « SOMMEIL – MÉDECINE LÉGALE », *article cité*, p. 306.

436 Henry Lemesle en 1904, attribue cette expression à Ambroise-Auguste Liébeault, mais nous n'avons pas réussi à retrouver la référence exacte. Henry Lemesle, « Le sommeil qui guérit », *Gazette médicale du centre*, 1^{er} juin 1904. Henry Lemesle, « Le sommeil, agent curatif », *Revue de l'hypnotisme*, 19^e année, n°2, août 1904, p. 33-37.

pratiquer un traitement psychothérapique en employant, entre autres moyens, la « cure de sommeil ».

La biographie d'Henry Lemesle a été retracée dans l'ouvrage de la docteure en médecine Anne Barjansky publié en 2009⁴³⁷. Né à Loches, fils de pharmacien, Henry Lemesle commence ses études de médecine à Angers, où il est reçu interne des hôpitaux. Parallèlement, il suit des études de droit, matière dont il est licencié en 1894. L'année suivante, il se rend à Paris pour poursuivre sa médecine, et devient externe des hôpitaux à la Salpêtrière, dans le service de l'aliéniste Auguste Voisin – cousin germain de Jules Voisin. En 1896, il soutient une thèse de médecine légale sous la présidence de Bouardel, sur *Les irresponsables devant la loi*, dans laquelle il défend dans l'ère du temps, l'expertise psychiatrique juridique⁴³⁸. Adhérant à la pensée de la psycho-physiologie, il devient dès 1895 un membre actif de la Société d'Hypnologie, et collabore régulièrement à la *Revue de l'Hypnotisme*. En 1897, Lemesle devient chef de clinique du docteur Bérillon, qui lui confie dans les années suivantes, une chaire de professeur à l'école de psychologie. Autour de 1900, semble-t-il en raison du décès de son père, il revient s'installer à Loches, où il fonde en 1902, l'institut Liébeault⁴³⁹.

L'établissement propose de guérir les maladies nerveuses par des « cures de sommeil », comme l'explique en 1909 le docteur Félix Régnauld qui vante la méthode de Lemesle⁴⁴⁰:

À notre époque de surmenage et d'excitations artificielles, nombreuses sont les personnes qui n'arrivent plus à dormir. Ce sont des migraineux, des hystériques, des neurasthéniques, des obsédés, des hypocondriaques... des névropathes de toutes espèces.

Selon Lemesle le retour du sommeil constitue en effet la première étape du traitement psychothérapique des maladies nerveuses :

Une nouvelle conception de la thérapeutique des maladies nerveuses et psychiques semble devoir s'imposer définitivement au praticien, tant par la théorie dont elle se réclame, que par les résultats dont elle s'enrichit chaque jour : nous voulons parler de la *Cure de Sommeil*. Il serait superflu d'insister sur la diminution ou l'absence de sommeil dans la période qui précède la plupart des névropathies et psychopathies, et dans la période d'état de ces affections ; c'est là un fait d'observation journalière, tout comme le bien-être qu'accusent les malades en cause, quand ils ont enfin retrouvé une nuit de sommeil⁴⁴¹.

437 Anne Barjansky, *Henry Lemesle. Un psychiatre dans le Lochois*, Chemillé-sur-Indrois, Hugues de Chivré, 2008. Anne Barjansky, « Henry Lemesle, un psychiatre dans le Lochois », *Histoire des sciences médicales*, tome XLVII, n°3, 2013, p. 347-354.

438 Voir sur le sujet, Laurence Guignard, *Juger la folie, ouvrage cité*.

439 Anne Barjansky, « Henry Lemesle, un psychiatre dans le Lochois », *Histoire des sciences médicales*, article cité.

440 Félix-Louis Régnauld, (1863-1938 ?), ancien interne des hôpitaux de Paris, rédacteur en chef du *Correspondant médical*.

441 Henry Lemesle, « Le Sommeil, agent curatif », *Revue de l'hypnotisme*, août_1904, p. 33.

Puisque l'insomnie prédispose et aggrave la maladie nerveuse, le sommeil est ainsi la première étape dans son traitement. Une carte de l'établissement datant de 1910 (voir Annexe) détaille les affections prises en charge par l'Institut Liébeault : alcoolisme, chorée, troubles de l'émotivité, hypocondrie, hystérie, idées fixes, impulsions, insomnies, migraines, morphinomanie, neurasthénie, névralgies, obsessions, peurs morbides, psychonévroses, tics, tremblements et maladies de la volonté.

Il s'agit bien de traiter les « névropathes », victimes nerveuses « du surmenage et des excitations artificielles » comme l'explique Régnauld. Pour cela, Lemesle à recours aux méthodes de l'hypnose, pour provoquer chez ses patients, le sommeil :

En vain, le médecin s'épuise à essayer les médicaments hypnogènes [...] ils ne procurent au malade qu'un sommeil lourd et passager, et, après quelques jours, le corps s'habitue au médicament ; inutilement, on force les doses : elles n'agissent plus...Mais elles sont nocives et intoxiquent l'organisme : de sorte que le mal est empiré.

Le sommeil peut être obtenu par des moyens plus simples : il suffit d'agir sur le cerveau par des agents physiques. On endort le malade par une excitation monotone, continue, prolongée des sens de la vue (fixation d'un objet brillant) ou de l'ouïe (battements d'une pendule). Cette excitation arrête l'activité du cerveau, produit par une inhibition des centre nerveux, suivant l'expression des physiologistes. Ces moyens ont été employé depuis longtemps par les hypnotiseurs : ils endorment ainsi leurs malades, puis les suggestionnaient. Ils regardaient cette dernière opération comme la plus importante ; on ne la pratique plus guère aujourd'hui que dans des cas très rares. Mais on sait que pour guérir un cerveau énérvé, fatigué, il suffit qu'il se repose pendant un temps suffisant⁴⁴².

Lemesle précise ainsi dans l'ensemble des annonces publicitaires pour l'Institut, que « les malades atteints d'aliénation mentale ne sont pas admis », la cure de sommeil et le traitement psychothérapique étant pensés pour les maladies nerveuses.

Le nom choisi par Lemesle pour son établissement annonce clairement son attachement à l'École psychologique dite « de Nancy » et à son inspirateur Ambroise-Auguste Liébeault que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer en première partie de ce travail⁴⁴³. Lemesle, à l'instar de son ami Paul Farez, s'inscrit ainsi dans un courant de la psychologie qui reconnaît dans l'hypnose non seulement un terrain d'expérimentation clinique, mais également une possibilité thérapeutique, par la suggestion du magnétiseur. La référence à Liébeault permet au médecin de se placer à la fois dans

442 Félix Régnauld, « Dormir, c'est guérir », *Les documents du progrès*, décembre 1909.

443 À la fois la dénomination d'« École », et le rôle actif qu'aurait pu y jouer Liébeault doivent être nuancés.

L'« École » de Nancy est surtout nommée ainsi par son opposition à l'École de la Salpêtrière, pour désigner un « groupe » de médecins – termes préféré par Jacqueline Carroy – en désaccord avec Charcot sur l'utilisation médicale de l'hypnose. L'École de Nancy est une création « mythique », construite surtout *a posteriori* par Émile Bernheim. Jacqueline Carroy, *Hypnose, Suggestion et psychologie*, Paris, PUF, 1991. Alexandre Klein, « Nouveau regard sur l'École hypnologique de Nancy à partir d'archives inédites », *Le Pays Lorrain*, 2010, p. 337-348.

la lignée « mythique » du groupe de Nancy, mais surtout de référer à son réseau parisien et son insertion dans la Société de l'hypnotisme et l'École de psychologie.

Lemesle, dans ses nombreux écrits, précise et construit sa filiation avec Liébeault. Si dans les premiers temps, il insiste ainsi sur les valeurs thérapeutiques de l'hypnose, la suggestion passe rapidement au second plan, pour mettre l'accent sur le sommeil.

C'est en effet le sommeil en lui-même – et non l'état de suggestion que ce dernier permet – qui est placé au cœur de la thérapeutique psychologique de Lemesle, et en constitue l'élément clé. L'évolution des appellations utilisées par Lemesle pour promouvoir l'institut entre 1902 et les années 1910 en témoigne.

Dès l'inauguration de son établissement, Lemesle s'attèle en effet à en faire la promotion par la publication de brochures, de communications et d'insertions publicitaires, en utilisant notamment son réseau parisien et ses ramifications. En août 1904, la *Revue de l'hypnotisme* publie par exemple à la fois dans les premières pages, un papier de Lemesle intitulé « Le sommeil, agent curatif » qui expose sa thérapeutique par la « *Cure de Sommeil* », et une publicité pour « L'Hypnœm Liébeault » en dernière page (voir Annexe⁴⁴⁴)⁴⁴⁵. Dans l'article, Lemesle rend hommage à « son maître »:

Il y a quelques semaines, la mort venait prendre le maître Liébeault. Le grand savant, à son heure dernière, put du moins contempler le progrès de son œuvre et mesurer l'importance de la moisson de demain, de cette moisson qu'il avait semée quand, avec la foi d'un apôtre, il jetait au monde savant la maxime lapidaire « *Dormir, c'est guérir*⁴⁴⁶ ».

Il résume les bases thérapeutiques de sa cure de sommeil, s'appuyant à la fois sur la physiologie et la pathologie

Il serait superflu d'insister sur la diminution ou l'absence de sommeil dans la période qui précède la plupart des névropathies et psychopathies, et dans la période d'état de ces affections ; c'est là un fait d'observation journalière, tout comme le bien-être qu'accusent les malades en cause, quand ils ont enfin retrouvé une nuit de sommeil. [...] Constatons, en passant, que la *théorie histologique* du sommeil normal, telle qu'elle résulte des travaux [...] de Ramon y Cajal, et la théorie du sommeil provoqué, se complètent et se confirment merveilleusement l'une et l'autre . [...] Bérillon a, depuis de longues années, constaté et enregistré, dans de nombreux graphiques, l'action régulatrice du sommeil provoqué sur les mouvements respiratoires et cardiaques, ce qui constitue une démonstration frappante de la valeur thérapeutique du sommeil provoqué et prolongé indépendamment de toute suggestion⁴⁴⁷.

444 Voir Annexe « L'institut Liébeault de Loches ».

445 Henry Lemesle, « Le sommeil, agent curatif », *Revue de l'hypnotisme*, 19^e année, n°2, août 1904, p. 33-37. Le même texte est publié en juin dans *La Gazette médicale du centre* sous le titre « Le sommeil qui guérit ». De manière générale, Lemesle double la publication nationale de ses textes, et de ceux de Mazade sur le sommeil, d'une parution dans ce journal. Il facilite également pour Mazade l'insertion de plusieurs poésies et textes littéraires dans ce dernier. La « maxime » qu'il attribue à Liébeault n'est pas dans le texte « fondateur » *Le sommeil provoqué et les états analogues*. Henry Lemesle, « Le sommeil, agent curatif », article cité.

446 *Ibidem*, 1904, p. 37.

447 *Idem*. p. 33 ; p. 36.

Pour Lemesle, l'intérêt thérapeutique de l'hypnose n'est ainsi pas dans la suggestion, mais dans le sommeil profond et réparateur dans lequel elle permet de plonger le patient :

Le sommeil provoqué, comme le sommeil naturel, est une fonction de réparation, une détente, un repos, un temps de suspension de l'activité et, suivant l'expression de Lasègue, une opération d'accumulation. L'hypnose calme l'hyperactivité morbide des centres nerveux en isolant le cerveau des causes d'excitation inutiles ou nuisibles ; elle est caractérisée par l'impossibilité absolue, qu'ont les sujets bien endormis, de pouvoir évoquer, par un effort volontaire, les idées qu'ils ont dans l'esprit. Sédatif nerveux par excellence, le sommeil provoqué rend aussi plus facile la psychothérapie⁴⁴⁸.

Comme il le précise, Lemesle n'invente pas la « cure de sommeil », le modèle de cet établissement de santé ayant été à la fois théorisé et pratiqué dans les années 1890 par le psychiatre de Stockholm Otto Wetterstrand :

Otto Wetterstrand, de Stockholm, a tout particulièrement insisté sur la valeur de la cure de sommeil et il est, après Liébeault, le véritable protagoniste du traitement par le sommeil prolongé. Pour Wetterstrand : « On a donné dans beaucoup de cas trop d'importance à la suggestion et pas assez au sommeil. Le traitement par le sommeil profond et prolongé répond à des indications précises. Dans les formes nerveuses caractérisées surtout par des troubles psychiques, le sommeil profond est extrêmement bienfaisant et plus sa durée pourra être prolongée d'une façon ininterrompue pendant des jours, même pendant des semaines, plus le malade bénéficiera de son efficacité »⁴⁴⁹.

Rappelons ici le rôle des congrès internationaux dans la diffusion et la confrontation des différentes pensées de physiologie et psychologie expérimentale au tournant du XX^e siècle. On peut ainsi supposer le rôle important joué par le Congrès international de l'Hypnotisme de 1900, qui se déroule en parallèle de l'Exposition universelle de Paris, et pour lequel Lemesle est secrétaire, sous l'autorité de Bérillon et Farez, alors que Wetterstrand fait partie du comité de patronage pour la Suède⁴⁵⁰. La thérapeutique de Wetterstrand est ainsi bien connue des psychologues français parisiens, puisque selon Michel Caire, Pierre Janet qualifie l'établissement du médecin suédois de « palais de la Belle au bois dormant »⁴⁵¹.

C'est donc sur ce modèle que Lemesle fonde son institut en 1902. Si dans les premières années, il insiste beaucoup sur la thérapeutique par la mise en sommeil hypnotique – déjà débarrassée de la suggestion mentale –, c'est de plus en plus le sommeil naturel qui va être recherché pour restaurer la santé physique et mentale des patients. En ce début de siècle, l'hypnose thérapeutique par suggestion est en effet, comme le rappelle Hervé Guillemain, déjà en amorce de déclin⁴⁵². Quelques années plus tard, suivant la proposition de l'écrivain-journaliste Fernand

448 *Ibid.*, p. 35.

449 *Ibidem*, p. 37.

450 Edgar Bérillon, Paul Farez (ed.), *Deuxième congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique tenu à Paris du 12 au 18 août 1902*, Paris, Vigot Frères, 1902.

451 Michel Caire, « La cure de sommeil » dans *Soigner les fous, ouvrage cité*.

452 Hervé Guillemain, *La méthode Coué, ouvrage cité*, p. 110-115.

Mazade, Lemesle adopte une nouvelle appellation promotionnelle pour son établissement : l'*hypnæum* devient le « somnarium » de Loches.

En 1909, Fernand Mazade publie en effet dans *les Documents du Progrès*, un article dans lequel il fait la promotion de la cure de sommeil, et où il propose de remplacer le terme initialement choisi par Lemesle :

On a écrit *hypnéum* et *hypnæum*. Ni l'un ni l'autre de ces deux mots nouvellement nés ne me paraît présenter une conformation assez régulière pour vivre. *Hypnoion*, voir *hypnæon*, me sembleraient moins barbares. Mais somnarium me plaît mieux, et je propose somnarium⁴⁵³.

Au-delà de l'exactitude étymologique dont s'occupe Mazade, le passage du grec au latin permet ainsi de s'éloigner de l'imaginaire de l'hypnose pour entrer dans celui du sommeil. En 1911, alors que « le sommeil qui guérit » est réédité en brochure, le journaliste remarque que sa proposition a fait des émules, et que « ce vocable d'apparence latine a été adopté unanimement⁴⁵⁴ ». Lemesle semble en effet tenir à cette nouvelle appellation, comme il l'exprime dans une lettre envoyée à Mazade, avec lequel il s'est depuis lié d'amitié :

La Revue de l'Hypnotisme a publié, par surprise, des notes que j'avais envoyées me réservant de les revoir sur la Lumière bleue : c'est incomplet et mal écrit, j'en suis un peu furieux contre mon ami Farez, qui d'ailleurs et de son chef a fait emploi de « hypnéum » alors que selon F. Mazade in *Sommeil qui Guérit* p. 24 note : « on dirait que ce vocable d'apparence...⁴⁵⁵! »

Lemesle dans cette dernière phrase renvoie à l'édition en brochure du *Sommeil qui guérit*, où Mazade entérine l'emploi du terme somnarium.

Retrouvant en Lemesle un défenseur de l'importance du sommeil, Mazade va à partir de ce moment là, se lier d'amitié avec lui, pour organiser de concert, la promotion de l'« art de dormir⁴⁵⁶ ».

Les articles et encarts publicitaires emploient ainsi à partir de 1910, le terme de somnarium⁴⁵⁷, alors que les références à l'hypnose perdent de plus en plus d'importance dans les écrits de Lemesle. En 1911 et 1912, il publie ainsi deux brochures : *Les conditions du sommeil*, et *Cure de sommeil et psychothérapie*, où il explique les moyens qu'il propose pour induire le sommeil chez ses patients, en s'appuyant sur la définition physiologique du sommeil. Puisque l'état de veille résulte des « excitations arrivées à notre sensorium par les différents organes de perception », pour ensuite être « synthétisées, puis réfléchies, extériorisées en activité et en démonstrations vitales », il

453 Fernand Mazade, « Le Sommeil qui guérit », *Les documents du progrès*, novembre 1909.

454 Fernand Mazade, *Le sommeil qui guérit*, Paris, Maloine, 1911.

455 Lettre non datée d'Henry Lemesle à Fernand Mazade, « Le « Mercredi », Mon cher ami, vous avez eu l'amabilité de m'envoyer un numéro de Décembre de la Société Nouvelle... », BnF, département des archives et manuscrit, Fonds Fernand Mazade, NAF 28518 (14), Correspondance maison du sommeil Dr Lemesle et Fernand Mazade 1909-1910, 1911-1914, 1919-20-23 – pochette 1910.

456 Fernand Mazade, « L'Art de dormir », *Les Documents du Progrès*, juin 1911.

457 Voir Annexe « L'institut Liébeault de Loches ».

faut donc réduire le plus possible ses excitations – « lumière, chaleur, mouvement » pour procurer le sommeil⁴⁵⁸. Lemesle cherche alors les moyens de diminuer ces excitations, comme l'explique Mazade :

Pour produire le sommeil, Henry Lemesle emploie un ensemble de moyens qui, tous se réclament de la théorie de l'inhibition nerveuse [...] et qui résultent de la mise en œuvre de dispositifs procurant aux principaux organes des sens, aux principales portes d'entrées de notre organisme nerveux (ouïe, vue, odorat, tact), des sensations homogènes, uniformes, continues (miroirs rotatifs, appareils à massage vibratoire, casque à pierre brillante, métronome et appareils en dérivant). Chez certains malades, l'application d'un bandeau spécial permet, – en fermant la vue et l'ouïe aux sensations banales, qui sont normalement excitantes, – de réaliser la favorable hypotaxie, mère du sommeil⁴⁵⁹.

Lemesle invente ainsi divers instruments pour provoquer le sommeil, dont le « bandeau hypnogène⁴⁶⁰ » (fig. 18⁴⁶¹) mentionné par Mazade, et une « machine à endormir » (fig. 19⁴⁶²), qu'il fait breveter en 1900. Cette machine transmet aux oreilles du malade un bourdonnement monotone et continu, alors que des ailettes brillantes tournent à vitesse constante pour fixer le regard⁴⁶³ :

Fig. 18

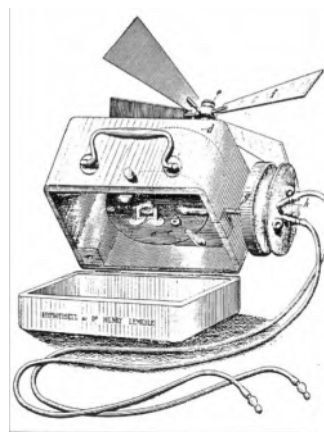
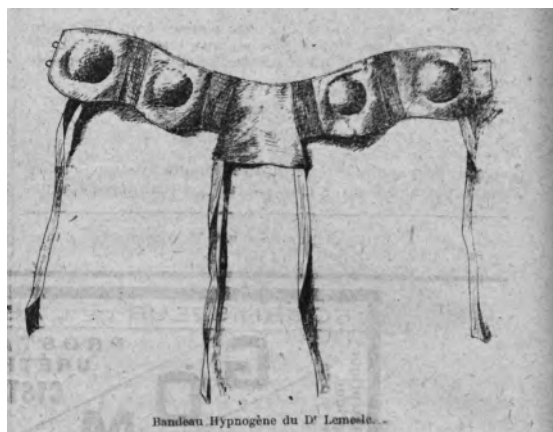


Fig. 19

Lemesle utilise également l'osmothérapie – thérapie par les odeurs – et la lumniothérapie. Il pense à ce dernier effet, à un parcours à l'intérieur du somnarium : l'entrée et les couloirs de l'institut sont recouverts de vitraux vert pour faire la transition avec la lumière du dehors, et commencer à apaiser les sens, puis les chambres et les salles de soin sont équipées de vitraux bleus, lumière la plus apaisante selon Lemesle⁴⁶⁴. Chaque chambre de l'institut est ainsi aménagée et réfléchie pour provoquer le sommeil, comme il l'explique en 1910 dans une lettre qu'il envoie à

458 Henry Lemesle, *Les Conditions du sommeil*, Tours, imprimerie Tourangelle, 1912. Henry Lemesle, *Cure de sommeil et psychothérapie*, Paris, Maloine, « Bibliothèque de Psychologie Physiologique », 1912.

459 Fernand Mazade, « Le Sommeil qui guérit », *Les Documents du progrès*, article cité, p. 401.

460 Henry Lemesle, « Le bandeau hypnogène », *Gazette médicale du centre*, 1^{er} juillet 1908, p. 104-105.

461 *Idem*.

462 « La machine à endormir », image tirée de Anne Barjansky, « Henry Lemesle, un psychiatre dans le Lochois », article cité.

463 *Idem*.

464 *Ibidem*, p. 163. Henry Lemesle, « De la lumière bleue en thérapeutique », Société de psychothérapie d'hypnologie et de psychologie, séance du mardi 10 octobre 1910, *Revue de psychothérapie et de psychologie appliquée*, 25^e année, 1910-1911, p. 162-165.

Fernand Mazade – lettre accompagnée de clichés malheureusement de trop mauvaise qualité pour être reproduits ici :

Je ne vous envoie qu'une mauvaise épreuve mais le cliché est très bon et de meilleurs épreuves seront tirées ; vous y verrez tout l'ensemble de l'arsenal hypnogène : sur la table de nuit : le casque à pierre brillante et l'appareil à massage vibratoire. – au-dessus de la tête de lit une boîte carrée accrochée au mur, contient un mouvement d'horlogerie producteur du bruit aux 3 qualités que vous connaissez, un dispositif simple un bouton de pression permet de faire fonctionner l'appareil ou [de l']arrêter. L'appareil marche pendant une dizaine d'heures. – au dessus la classique boule de verre fixée à une potence et facilement déplaçable dans le sens de hauteur et de latéralité. – sur la petite colonne à droite du lit l'appareil hypnotiseur. – au mur le bandeau hypnogène – au dessus de la porte une maxime très belle [*Le sommeil est la force de la vie*. F. Mazade] – Entre l'armoire et la porte une pendule spéciale : pas d'aiguilles pas de cordeau, un seul poids celui qui actionne le balancier, cette horloge ainsi [émasculée?] remplace le métronome au bruit peu endormeur et qui ne marche que peu de temps. – je vous signale le mobilier laqué blanc, papier de tenture blanc et bleu, [...] Autre cliché qui ne me plaît que très peu le fond est mauvais et ne met pas en valeur les appareils, l'appareil à parfum est à peine vu, c'est un récipient en verre continu[é] par un tube qui aboutit à une cupule de nickel chauffée par une petite veilleuse, un robinet rodé à l'émeri et placé entre le récipient et le tube permet de régler la vitesse de chute du liquide à vaporiser⁴⁶⁵.

C'est également dans le but d'éloigner toute excitation, que le somnarium est situé à la campagne, comme l'explique en 1909 le docteur Félix Régnauld :

Après avoir réussi à faire dormir le malade, le médecin s'applique à le faire dormir le plus longtemps possible. Il ne pourra y réussir dans les villes ; les bruits y sont trop intenses, trop variés ; ils ne cessent même pas durant la nuit ; et ils rappellent sans cesse au malheureux névrosé son travail, ses occupations, ses obligations mondaines. Actuellement on crée de véritables instituts hynothérapiques à la campagne. Le docteur Lemesle, de Loches, a, le premier, réalisé ce desideratum. Il a choisi, pour créer son institut, la Touraine, pays au climat doux et égal à l'atmosphère légère⁴⁶⁶.

Si tout est mis en œuvre pour réduire les excitations sensibles et provoquer le sommeil, il ne faut aussi prendre en compte les perturbateurs psychiques, cause de l'insomnie. Lemesle apporte à Mazade des précisions sur les moyens employés à cette fin :

Si vous augmentez un peu le « Sommeil qui guérit », ne pensez vous pas qu'il serait opportun de sommairement indiquer que parmi les précautions prises pour réaliser les conditions d'isolement et par suite de séparation du milieu ordinaire, les malades trouvent au somnarium les moyens suivant de perdre contact avec leur personnalité morbide, de dépouiller l'homme d'hier : isolement compris dans un sens tellement strict que tout malade vit dans la maison comme s'il y était seul et qu'il quitte son nom pour prendre celui de la chambre qu'il occupe, ce qui réalise encore un moyen de discrétion toujours très favorablement apprécié. Les noms usités sont ceux des maîtres de la psychothérapie : Liébault, Durand De Gros , Charcot, Dumontpallier, Bérillon, Luys, Wetterstrand, Jules Voisin, Auguste Voisin.... (pourraient être placés par ordre alphabétique).

– Les malades dans ce même ordre d'idées ne sont reçus qu'avec des vêtements qu'ils n'ont jamais revêtus (cette mesure – pas celle des vêtements – a une très grande importance que j'ai constatée souvent et dès maintenant je la mettrai inflexiblement en application, je suis très convaincu que l'habit fait un peu le moine...

465 Fonds Mazade, NAF 28518 (14) correspondance maison du sommeil, 1910, Lettre non datée « Mon cher ami, Merci de vos gravures qui vont enrichir ma collection »

466 Félix Régnauld, « Le sommeil qui guérit », *article cité*, p. 1128.

Les récepteurs téléphoniques spéciaux placés dans chaque chambre permettent aux malades, même de leurs lits, de goûter profiter d'auditions musicales pour leur agrément et même dans une certaine mesure pour la cure. [...] Il y aurait encore à parler des [?] qui dès la porte d'entrée de la maison invitent au silence, *maximus imperatus*, depuis tapis ou paillassons étouffent les bruits de pas dans les vestibules desservis...et je ne vois plus rien⁴⁶⁷.

Ce sont bien les conditions sociales et de milieux, qui déterminent la maladie nerveuse, c'est pourquoi le malade doit être isolé de tous les éléments de sa vie urbaine, « pour perdre contact avec sa personnalité morbide », cause de la pathologie nerveuse. Lemesle insiste ainsi dans sa brochure *Cure de sommeil et psychothérapie* sur la nécessité de l'action psychologique, associée aux privations sensorielles, pour obtenir le sommeil :

Une condition *subjective* qu'il faut toujours obtenir est la position que doit observer le candidat au sommeil : la situation de choix sera la situation horizontale : mieux que toute autre, elle facilite la détente, la résolution, l'abandon, la vigilance, n'est-ce pas déjà installer le sommeil. Le sommeil musculaire constitue une première étape vers le sommeil d'ensemble. Ce sommeil musculaire est à notre portée, à nos ordres, nous pouvons le déterminer à volonté : ce que nous ferons pour lui, il nous le rendra, en un plus profond sommeil, au centuple. Et puisque nous avons prononcé le mot de candidat au sommeil, insistons sur ce point qu'il faut exiger de ce candidat une attitude correcte ; nous ne devons pas tolérer le désordre des objets de literie ; le sommeil doit être attendu sinon avec respect, du moins avec décence : le désordre du lit, c'est ordinairement le fait d'un homme tourmenté de préoccupations, donc fermé aux influences présentes de sommeil : Hypnos ne le visitera pas. Que notre candidat, d'abord, ordonne strictement tous les objets dans l'appartement consacré au sommeil ; ce lui sera une discipline efficace et, s'il y peut appliquer sa pensée, une garantie que, prise par une occupation saine et sans labeur, elle ne travaillera pas contre le sommeil. Et puis, après tout, à ce sommeil que les anciens, avec un sens très clairvoyant, dotèrent de prêtres et de rites, pourquoi ne conserverions-nous pas le plus sagement concerté de ces rites d'autrefois⁴⁶⁸?

On retrouve ici l'idée du vouloir dormir, développée et interrogée au même moment par la psychologie expérimentale et les théories volitionnelles de Claparède. S'il s'éloigne de la suggestion par le thérapeute de l'hypnose du groupe de Nancy, il conserve ainsi dans les méthodes de sa cure de sommeil, des incitations à l'auto-suggestion. Lemesle mêle ainsi dans ses méthodes de conditionnement au sommeil, des procédés jouant à la fois sur la physiologie – en privant l'organisme d'excitants – et sur la psychologie.

Lemesle inscrit par ailleurs ses méthodes thérapeutiques dans une généalogie plus ancienne, celle « des rites d'autrefois », qu'il va rechercher dans les textes antiques :

On voit que le sommeil était un moyen de traitement généralement employé dans une foule de maladies. Aspasia raconte à Périclès les péripéties d'un voyage qu'elle fit pour trouver la guérison d'un mal qui la torturait et comment elle fut guérie pendant le *sommeil sacré*, qui était le sommeil hypnotique ou provoqué. [...] Diodore de Sicile mentionne que des malades retrouvèrent la santé, après avoir dormi dans le temple d'Isis. Galien parle d'un temple de Vulcain, près de Memphis où l'on allait s'endormir ou se faire endormir pour guérir⁴⁶⁹.

467 Fonds Mazade, NAF 28518 (14) correspondance maison du sommeil, 1910, Lettre du 21 novembre 1909.

468 Henry Lemesle, « Cure de sommeil et psychothérapie », *article cité*, p. 11-12.

469 *Ibidem*, p. 34-35.

Lemesle va donc puiser dans les écrits antiques pour retrouver les traces de l'hygiène par le sommeil, relues au prisme de la physiologie et de la pathologie clinique. De la thérapeutique hygiénique par le sommeil à la cure de sommeil où l'hygiène est appliquée au sommeil, la boucle est bouclée.

Les pathologies du sommeil, essentialisées puis redevenues symptomatiques des maladies nerveuses, nécessitent à la fois un traitement physiologique et psychothérapeutique – du physique et du moral –, qui demande avant tout un retour au sommeil naturel. Le docteur Lemesle rétablit les conditions d'un sommeil adapté chez ses patients, victimes des fatigues psychologiques et physiques de la vie moderne, les rééduquant en quelque sorte à l'hygiène du coucher, et à « l'art de dormir ».

2) « DORMIR !⁴⁷⁰ »

A) LA DIFFUSION DES PRESCRIPTIONS PHYSIOLOGIQUES DU DORMIR PAR L'HYGIÈNE

Écrits principalement par des médecins, les manuels et traités d'hygiène qui se multiplient dès le début du XIX^e siècle relaient les règles d'un sommeil sain, les adaptant progressivement pour les rendre conformes aux nouvelles compréhensions des physiologistes.

En 1828 par exemple le *Traité d'hygiène privé* publié dans la collection de *L'Encyclopédie portative*, confié aux docteurs Auguste-Pierre Meirieu – docteur de l'université de Montpellier en 1800 – et Léon Simon, comporte comme sous-titre « exposition des moyens propres à maintenir les fonctions de nutrition, de relation et de génération » et comporte un chapitre consacré au sommeil ou « repos des organes de relation » :

Pour jouir de tous les avantages que procure le sommeil, il faut qu'il soit limité dans de certaines bornes. Trop court, il ne répare pas assez, trop long, il appesantit et dispose à l'hébéture. Un homme adulte doit dormir six heures au moins et huit heures au plus ; les personnes faibles, les femmes, les enfans dont la sensibilité est plus exquise, doivent dormir de sept à neuf heures. Ce n'est jamais sans inconvénient que dans la vue de doubler l'existence, on consacre au travail des heures dérobées au sommeil ; la santé s'altère bientôt, le cerveau fatigué s'épuise, on sent une lassitude générale, les opérations de l'âme sont difficiles, les perceptions confuses, enfin l'hypocondrie, l'hystérie et l'épilepsie, la mélancolie, les inflammations cérébrales et une foule d'autres affections (car il n'en est pas qui ne puissent être le résultat de veilles trop prolongées) forcent de mettre à ce genre de vie. Le précepte général à suivre est que le sommeil est suffisant lorsqu'au réveil on se sent remis des fatigues de la veille⁴⁷¹.

⁴⁷⁰ *Le Petit marseillais*, 20 janvier 1887.

⁴⁷¹ Guillaume Alexandre Meirieu (Dr), Léon Simon(Dr), *Précis d'hygiène privée ou Exposition des moyens propres à maintenir les fonctions de nutrition, de relation et de génération, dans le meilleur état de santé possible ; précédée d'une Introduction historique, et suivi d'une biographie, d'une bibliographie et d'un vocabulaire*, Paris, bureau de l'encyclopédie portative, 1828, p. 55.

Dix ans plus tard, en 1837, le docteur Edouard Monneret – docteur en médecine de la faculté de Paris depuis 1833 – accompagne lui aussi ses *Règles pour la conservation de la santé* d'une explication physiologique issue de la définition formalisée par Bichat. Tout comme les physiologistes, il insiste sur l'importance d'une durée de sommeil allongée et adaptée :

Les organes qui composent le corps humain n'ont pas tous la même activité pendant la durée de son existence. Les uns, que l'on retrouve également chez les animaux et les plantes, ne se reposent pas un seul instant, les autres cessent de fonctionner à certains intervalles. [...] [Certains] organes, [certaines] fonctions peuvent rester oisifs durant un temps fort long, sans que l'existence soit menacée ; bien plus, pour que celle-ci se soutienne, il faut qu'ils se reposent. [...] On donne le nom de sommeil à la suspension momentanée de l'action du cerveau et des muscles. [...] Il est impossible de limiter la durée du sommeil. Si un homme a dépensé toutes ses forces musculaires dans un exercice fatigant, il aura besoin de dormir huit à dix heures ; il en sera de même si le cerveau, cette source de fluide nerveux, est épuisé. Chez l'enfant, jusque dans la septième année, le sommeil est un besoin. Les femmes, en raison de la forte excitation du système nerveux pendant la veille, doivent se livrer plus longtemps au sommeil⁴⁷².

À l'inverse des considérations physiologiques, le sommeil diurne n'est toutefois pas envisagé par les hygiénistes. Il est toujours et sans exception condamné, dans des discours souvent appuyés par des réflexions morales :

L'époque du jour marqué par la nature pour le sommeil, est la nuit, car le silence et l'obscurité invitent à dormir. Ce n'est jamais impunément pour la santé que l'on intervertit cet ordre [...]. Après une nuit passée en société, le sommeil est toujours incomplet, et si l'on parvient à interdire l'entrée de sa chambre au bruit et au jour, on ne peut pas laisser à la porte les passions de toute sorte qui vous tyrannisent durant le sommeil. Ne soyons donc plus étonnés si les maladies sont les compagnes inséparables de l'aisance, si la plupart des femmes à la mode sont tourmentées par les affections nerveuses qui empoisonnent une existence réservée par la nature à un meilleur sort. Ainsi, une personne jalouse de sa santé, doit se coucher de bonne heure et se lever matin : le sentiment de bien-être, la tranquillité d'esprit, le paieront avec usure de quelques plaisirs frivoles qu'elle aura perdues⁴⁷³.

Tout comme Meirieu et Simon en 1828, le docteur Pétron – diplômé à Paris en 1839 – insiste quinze ans plus tard, sur l'importance du sommeil nocturne :

Dans l'ordre de la nature, la nuit est destinée au repos et au sommeil, et ceux qui, pour satisfaire aux exigences du grand monde, ou ceux qui sont forcés par leur position précaire de faire du jour la nuit et de la nuit le jour, ne s'écartent pas longtemps et impunément des lois de la vie, *car les veilles de nuit usent rapidement les forces et provoquent des lésions organiques qui abrègent souvent de plus de moitié la durée de l'existence*⁴⁷⁴.

À cette exception notoire, les traités d'hygiène ne font ainsi que reporter les règles du bien dormir édictées par les physiologistes. Un des traités les plus réédités de la seconde moitié du XIX^e

472 Edouard Monneret (1910-1868), *Traité d'hygiène, ou règles pour la conservation de la santé*, Paris, Delloye, 1837, p. 134-136.

473 Guillaume Alexandre Meirieu (Dr), Léon Simon (Dr), *Précis d'hygiène privée, ouvrage cité*, p. 55.

474 Pétron, *L'Ami des hommes ou exposé simple des moyens de conserver la santé et de prolonger autant que possible la durée de la vie. Traité d'hygiène et de médecine appliqué à tous les âges et mis à la portée de toutes les conditions sociales*, Paris, Plon frères, 1853, p. 171.

siècle, celui d'Alfred Becquerel – paru en 1851, et qui connaît sa septième édition en 1883 – comprend ainsi plusieurs paragraphes, dont nous reproduisons le plan

Causes du sommeil et influences qui le modifient : 1° Age 2° Sexe 3° Constitution. Tempérament
4° Idiosyncrasie 5° Habitudes 6° Professions 7° Climats 8° Alimentation 9° Exercice 10° Travaux intellectuels 11° Fonctions génitales 12° Maladies
Caractère du sommeil : 1° Durée du sommeil 2° Effets du sommeil [sur l'organisme]
Variétés du sommeil : 1° Sommeil complet 2° Sommeil incomplet 3° Sommeil avec rêves :
Somnambulisme, Somnolence⁴⁷⁵.

On retrouve bien dans ce plan, l'ensemble des questions examinées par la physiologie du sommeil. On note également la présence d'une section « professions » et « travaux intellectuels », dont les paragraphes intègrent l'évolution des discours sur les veilles prolongés et l'inversion des rythmes nycthémeraux, de la condamnation morale vers l'inquiétude sociale :

Il y a des professions qui, par la privation de sommeil qu'elles entraînent, ont de sérieux inconvénients. Tels sont les veilleurs de nuits, dans certains pays, les veilleurs de nos hôpitaux, les hommes préposés à la sûreté publique, les gardes-malades ; tous éprouvent bien souvent de mauvais effets du changement des heures que l'on consacre habituellement au sommeil. Un sommeil d'une durée convenable est loin de procurer le même repos, selon qu'il est pris dans le jour ou dans la nuit. Dans le premier cas, son influence heureuse est beaucoup moindre, et on doit attribuer ce résultat à la lumière et au bruit qui sont des stimulans, dont l'action se fait toujours sentir. Dans certains métiers les mêmes inconvénients existent : les boulangers travaillent la nuit, les vidangeurs en font autant, et beaucoup d'entre eux ne peuvent s'accoutumer à ce changement de régime. [...] Le travail de l'esprit ne rend pas le sommeil moins nécessaire que l'exercice corporel ; cependant le sommeil ne peut pas toujours s'accomplir dans ces conditions⁴⁷⁶.

Les professions concernées par l'inversion « involontaire » des rythmes nycthémeraux sont en grande partie celles créées ou devenues nocturne par l'urbanisation croissante – à l'instar des vidangeurs, et des boulangers⁴⁷⁷ – où de l'évolution sociale et institutionnelle de la profession médicale, soulignée ici par le docteur Becquerel. Par la consécration de la méthode clinique et expérimentale, puis la création des statuts d'internes et externes des hôpitaux, les médecins sont en effet les premiers concernés par la perturbation ponctuelle ou irrégulière des rythmes de sommeil.

475 Alfred Becquerel, « Du sommeil » dans *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique* [1851], cinquième édition, Paris, Asselin, 1873, p. 833-840.

476 *Ibidem*, p. 763.

477 Simone Delattre a ainsi retracé la lente structuration des métiers de la vidange urbaine au XIX^e siècle. Si de manière structurelle, la boulangerie est une corporation qui travaille la nuit déjà à l'époque moderne, au début du XIX^e siècle, la boulangerie est principalement une activité urbaine. Dans les campagnes, on pétrit et cuit le pain au logis ou on se contentait de pétrir la pâte que l'on porte ensuite chez le « fournier ». C'est au cours du XIX^e siècle que l'achat du pain fabriqué au fournil se développe avec la croissance urbaine et l'économie monétaire. Le monde de la boulangerie s'étend alors avec l'urbanisation, l'évolution des pratiques de consommation et l'assouplissement des règles administratives. À Paris, leur nombre était limité à 600 jusqu'en 1863, puis augmente avec la libéralisation du Second Empire : 1334 en 1869 et plus de 2000 vers 1910. Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Albin Michel, 2000. Steven Kaplan, *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, traduction française, 1996. Pour un aperçu des métiers nocturnes au XIX^e siècle, voir Corinne Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur, enquête sur le temps de travail en Europe occidentale XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Dispute, 2020, p. 129-161.

Le travail de nuit et sa réglementation fait comme nous le verrons, l'objet à partir du milieu du XIX^e siècle d'une attention sociale accrue, alimentée par les discours médicaux⁴⁷⁸.

À partir du dernier tiers du XIX^e siècle, les recommandations sur le bien dormir, toujours présentes dans les traités physiologiques et médicaux, sont de plus en plus relayées dans la presse généraliste, à la fois à l'intérieur des rubriques médicales qui se multiplient, mais aussi dans les éditos et chroniques journalistiques.

Des rubriques médicales sont en effet de plus en plus intégrées aux quotidiens et revues généralistes, soit au sein des chroniques et feuilletons scientifiques, soit de manière autonome⁴⁷⁹. Intitulées « Causerie médicale », « Causeries du docteur », « le carnet du docteur », « La santé publique » ou encore « Propos du docteur », elles sont rédigées par des médecins, et permettent à la fois de rendre compte de manière vulgarisée de l'actualité des publications médicales, et de prodiguer les conseils hygiéniques.

Les sujets sur le sommeil y sont récurrents, et ne font souvent que répéter les physiologistes et les hygiénistes. Ils sont également l'occasion de commenter les nouvelles publications médicales consacrées au sujet. On peut citer parmi d'autres, comme générateurs de chroniques, la parution en 1897 du *Sommeil et de son hygiène* par le médecin manceaux Gaston Poix⁴⁸⁰ – rencontré dans notre troisième chapitre – ou les études de Nicolas Vaschide sur le sommeil diurne, chroniquées en 1807 par exemple par *La Croix*⁴⁸¹.

Intitulées « Le sommeil⁴⁸² », « Qu'est-ce que le sommeil⁴⁸³ » ou encore « Le temps de sommeil⁴⁸⁴ », toutes insistent sur l'importance du sommeil et le temps qu'on doit lui consacrer. Afin d'éviter la redondance, nous ne citerons que quelques exemples parmi une multitude, consacrés à ce dernier point. On a choisi ici une « causerie du docteur » publiée en Une du *Matin* le 18 mai 1906, qui nous a paru intéressante puisqu'elle propose au tournant du XX^e siècle, une interprétation évolutive des durées de sommeil préconisées depuis l'Ecole médiévale de Salerne :

Les préceptes de l'Ecole de Salerne [...] fixent à sept heures la durée moyenne du sommeil nécessaire à l'homme. L'Ecole de Salerne estimait qu'un sommeil plus prolongé est nuisible et recommandait de ne pas dormir plus de neuf heures. Ceci peut se défendre à l'aide d'arguments théoriques qui représentent le sommeil comme une intoxication, notre machine s'encrassant de

478 Voir *infra*, b).

479 Dominique Kalifa, Philippe Régner, Marie-Ève Thérenty (dir), *La Civilisation du journal*, Paris, Nouveau monde, 2011 « Vulgarisation scientifique et naissance de la culture générale ».

480 Voir par exemple *La Revue des revues* du 1^{er} septembre 1897 ou *Le Matin* du 16 septembre 1897.

481 *La Croix*, 17 janvier 1907.

482 Par exemple, *La France*, 14 octobre 1879, *Gil Blas*, 24 mars 1885, *Le Siècle*, 10 et 17 janvier 1887, *L'Observateur français*, 10 mai 1887, *La Presse*, 16 avril 1901.

483 *La Petite Gironde*, 30 décembre 1913.

484 *Le Matin*, 1906.

produits toxiques en même temps qu'elle se repose. Mais si une machine se rouille en ne fonctionnant pas assez, elle s'use encore plus vite en fonctionnant trop et trop longtemps.

Le dicton populaire de nos pères était plus généreux que l'École de Salerne : *Lever à six, coucher à dix. Fait vivre l'homme dix fois dix.*

Cela fait huit heures de sommeil. Mais le dicton remonte à un temps où l'on dinait à dix heures, et où l'on soupa à six. Et puis nos pères étaient des gens heureux, qui ne connaissaient ni le gaz, ni l'électricité, ni les music-halls, ni le bridge, ni bien d'autres choses encore dont nous avons orné notre existence. Il se couchaient quand il faisait nuit et ils se levaient quand il faisait jour. Nous avons changé tout cela. Nous sortons à peine de table à l'heure où ils se mettaient au lit et beaucoup se couchent à l'heure où ils se levaient. Nous brûlons, comme on dit, la chandelle par les deux bouts, ce qui fait que parfois elle s'éteint au milieu. Bref, nous vivons si vite que nous n'avons même pas le temps de dormir. Et les hygiénistes se demandent, non sans raison, si les lois salernitaires, faites pour des temps plus calmes, s'adaptent encore à une époque où il n'y a plus de différence entre le jour et la nuit, et si l'exubérante prolifération de neurasthéniques, de fatigués, de dégénérés et même d'aliénés qui caractérise les débuts du vingtième siècle ne tient pas tout simplement à une insuffisance de sommeil⁴⁸⁵.

Alors que la durée du sommeil doit être de huit heures, elle n'est pas respectée par la société contemporaine, et cause donc des pathologies nerveuses et mentales. La nécessité physiologique du sommeil, afin de conserver la santé mentale et physique est ainsi de plus en plus affirmée dans la presse. À la fois reflétant et nourrissant les inquiétudes des médecins, ce qu'il ressort toutefois de ces chroniques hygiéniques, c'est la certitude que le problème du sommeil est un problème contemporain et urbain, comme l'exprime par exemple une chronique du *Bourguignon* en 1913 :

On a en effet remarqué que les hommes se livrant à des tâches intellectuelles ont besoin de dormir plus longuement que les paysans, s'adonnant aux travaux de la terre, et cela parce qu'ils dorment moins bien. La qualité n'importe pas moins ici que la quantité. La perpétuelle excitation des villes et les mille bruits de la rue sont, d'autre part, les ennemis du sommeil. On ne dort jamais mieux qu'à la campagne, la fenêtre ouverte, sur la paix des champs. L'homme des villes se couche d'ailleurs trop tard et son sommeil est moins reposant que celui de l'ouvrier manuel qui, sa journée faite, le corps fatigué, mais l'esprit libre s'endort sans se faire bercer comme on dit, et se réveille dispos à l'aurore⁴⁸⁶.

Au tournant du XX^e siècle, de nouveaux intitulés apparaissent, traduisant ces préoccupations : « L'art de dormir⁴⁸⁷ », « Pour bien dormir⁴⁸⁸ », « Dormir !!!⁴⁸⁹ », « Comment on doit dormir⁴⁹⁰ ».

À l'image de la « cure de sommeil » du docteur Lemesle, ces chroniques journalistiques sur le sommeil intègrent des conseils afin de favoriser l'endormissement et le sommeil, moyen vital de conservation de la santé physique et mentale. « L'art de dormir » ainsi défini consiste donc en « l'art de trouver le sommeil ». C'est dans ce sens qu'en 1908, les célébrités interrogées par Fernand

485 « Causeries du docteur – Le temps de sommeil », *Le Matin*, 18 mai 1906.

486 Robert Delys [pseudonyme?], « L'École du sommeil », *Le Bourguignon*, 29 mars 1913.

487 Thomas Grimm, « L'Art de dormir », *Le Petit Journal*, 11 septembre 1897. « L'Art de dormir », *Le Matin*, 16 septembre 1897. Francis Marre, « L'art de dormir », *L'Eclair*, 1^{er} février 1912, *la Tribune de l'Aube*, 6 février puis à nouveau 9 avril 1912.

488 Ernest Morin (Dr), « Causerie médicale – Pour bien dormir », *L'Union libérale*, 9 juin 1906, *Le Petit Courrier*, 16 août 1906.

489 *Le Petit marseillais*, 20 janvier 1887.

490 « Conseils du docteur – Comment on doit dormir », *Le progrès de la Somme*, 26 janvier 1907

Mazade pour *La Revue* entendent par exemple ce terme. Une des parties du questionnaire demande en effet s'il existe « un art de dormir⁴⁹¹ ».

Les quelques témoignages qui y répondent l'entendent alors comme l'art de s'endormir. Émile Boutroux conseille ainsi « surtout pas de narcotiques ! » et Jules Clarétie constate « L'art de dormir ? Je ne le connais pas. Je connais malheureusement l'art de s'empêcher de dormir : songer, en se mettant au lit, des affaires du lendemain. Oh ! Alors, nuit blanche ! ». Etienne Lamy répond avec plus d'ironie :

« S'il y a un art de dormir », je réponds : oui et non. – Non parce que l'homme ne peut seul se mettre en sommeil par persuasion. Mais il y parvient avec l'aide d'autrui, et l'art de lire, parmi les auteurs, les ennuyeux, est le meilleur art de dormir⁴⁹².

Louis Léger et Auguste Le Dentu procurent quant à eux quelques conseils pratiques. Le premier d'ordre psychologique : « oublier, dès que l'on est au lit, les préoccupations de la journée ; orienter sa pensée vers des souvenirs agréables de lecture, de théâtre, de voyages », et le second d'ordre hygiénique :

L'art de dormir, c'est l'art de préparer le sommeil par une bonne hygiène, – activité physique et intellectuelle bien réglée, sobriété surtout au dîner, veilles peu prolongées, chambre à coucher à une température modérée (quinze à seize degrés [centigrades] au plus), travail évité ou restreint quand on peut⁴⁹³.

À l'image des témoignages recueillies par Mazade, les préconisations alors données par la presse sont nombreuses et variées, et se contredisent souvent d'une chronique à l'autre. Le 10 juillet 1913, *Le Parisien* ironise ainsi sur la multiplicité des consignes de l'hygiène du coucher :

Y a-t-il un art de dormir ? C'est peut être beaucoup dire, en tout cas, chacun a son petit moyen à vous proposer, infaillible naturellement. Tel vous conseillera de ne pas trop vous remplir l'estomac le soir, d'autres de faire une promenade de courte durée, tel autre de boire un verre d'eau ou de manger un fruit : une pomme de préférence, au moment de vous coucher. Si l'insomnie provient d'une agitation nerveuse, placez sous votre chevet, indique un docteur polonais, un bâton de cire d'Espagne *rouge*, une calotte de même couleur, un « fez » remplira un office analogue. Le *tub*, la douche sont-ils préférables ? Ils sont, du moins, plus rationnels. Il y a aussi à tenir compte et de l'orientation du lit et de la position du dormeur. Voulez vous bien dormir ? Prenez la position nord-sud, c'est-à-dire les pieds tournés vers la Croix du sud et la tête vers la Grande Ourse. On doit cette observation à un physicien, M. Warcollier, qui prétend que notre système nerveux est impressionné par le courant tellurique, au même titre que les lignes télégraphiques. Un savant viennois, le baron de Reichembach, avait déjà constaté que, pour passer une nuit de calme repos, il fallait orienter son lit de manière à ce que la tête soit au nord et les pieds au midi : de cette façon, on se trouve exactement dans le méridien magnétique⁴⁹⁴.

491 Voir *Supra*, Chapitre 3, III, 2) et Annexe : Fernand Mazade, « Autour du sommeil », *La Revue*, 1908.

492 Fernand Mazade, « Autour du sommeil », *La Revue*, 1908.

493 *Idem*.

494 « L'Art de dormir », *Le Parisien*, 10 juillet 1913.

Si l'ensemble des discours s'accordent sur la nécessité de dormir, l'importance du sommeil et sur sa durée, le moyen universel de trouver le sommeil n'est pas déterminé, et relève de la spéculation.

La diffusion des prescriptions physiologiques du sommeil marque ainsi la prégnance de plus en plus forte des injonctions médicales et hygiéniques dans la sphère publique à partir du second XIX^e siècle, mais elle doit également être resituée dans les débats autour de la limitation de la journée de huit heures et de l'interdiction du travail de nuit pour l'ensemble des travailleurs.

B) TRAVAILLER EN PRÉSERVANT LE SOMMEIL

Au début du XIX^e siècle, les physiologistes allongent la durée de sommeil optimale de six à huit heures pour l'homme adulte, et encore davantage pour les enfants et les femmes. Cette affirmation de l'importance vitale du sommeil est progressivement diffusée par les hygiénistes, qui continuent par ailleurs à préconiser la nécessité d'un sommeil nocturne. S'il est difficile de mesurer les conséquences de l'industrialisation sur le temps effectif de sommeil⁴⁹⁵, la prise en compte des prescriptions médicales se reflète progressivement dans les débats sur la législation du temps de travail, aboutissant à l'instauration en 1919, de la journée de huit heures et de l'interdiction du travail de nuit pour plusieurs catégories de travailleurs : les enfants, les jeunes filles et les boulangers.

I- LA LÉGISLATION DU TRAVAIL DE NUIT (1841-1919)

La lente législation du travail de nuit a été retracée par l'historiographie, qui a mis en lumière la manière dont cette dernière repose à la fois sur des considérations économiques, morales, et sociales⁴⁹⁶. Au cours du XIX^e siècle, le travail de nuit est seulement limité par la loi pour les populations considérées comme les plus fragiles : les femmes et les enfants, pour qui l'inversion du

⁴⁹⁵ Les observateurs sociaux et les historiens ont tendance à estimer l'augmentation la plus importante du temps de travail dans la première partie du XIX^e siècle. La fabrique et l'usine ne sont néanmoins pas les lieux où l'organisation du travail impose les journées de travail les plus longues, plutôt observées dans les organisations proto-industrielles, devant augmenter la production pour rivaliser avec la concurrence de la machine. On pourrait spéculer en se basant sur cette constatation, que dans ces mêmes secteurs, l'allongement important de la durée de travail aurait pu avoir pour conséquence la réduction du temps de sommeil, mais rien dans nos sources ne nous permet de l'affirmer. Voir Corinne Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur, enquête sur le temps de travail en Europe occidentale XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Dispute, 2020.

⁴⁹⁶ Patrick Fridenson et Bénédicte Reynaud (dir), *La France et le Temps de travail : 1814-2004*, Paris, O. Jacob, 2004. Corinne Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur, enquête sur le temps de travail en Europe occidentale XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Dispute, 2020, p. 129-161.

rythme nyctéméral peut se révéler la plus dangereuse, en raison de leur faiblesse à la fois physique et morale.⁴⁹⁷.

Corine Maitte explique ainsi que les débats et la législation du travail de nuit au XIX^e siècle se concentrent sur les individus jugés « faibles » : les enfants, les jeunes filles et les femmes. Si le XIX^e siècle n'invente pas la pratique du travail de nuit ni sa réglementation, l'industrialisation et l'urbanisation entraîne sa visibilisation⁴⁹⁸. Il intègre la grande industrie, où il devient un temps de travail réglementé auquel on attache un salaire. Ce n'est en revanche qu'au cours du XIX^e siècle que le travail de nuit devient progressivement un facteur dangereux, voire pathogène pour certaines catégories de population, celles pour lesquelles, comme l'ont expliqué les physiologistes, le sommeil nocturne est essentiel physiquement et moralement.

Suivant les inquiétudes médicales sur le sommeil, la législation sur le travail de nuit ne concerne au XIX^e siècle que les populations vulnérables, sur qui un sommeil raccourci et des rythmes nyctéméraux inversés peuvent avoir des conséquences à la fois physiques et morales : les enfants et les jeunes filles⁴⁹⁹. Alors qu'au tournant du XX^e siècle, les travaux de la physiologie et de la psychologie expérimentale remettent en question l'inconséquence « de faire de la nuit le jour et du jour la nuit », et pointent les dangers du travail nocturne, l'abolition du travail de nuit n'est que peu présente dans les revendications ouvrières, à l'exception notoire d'une profession en particulier : la boulangerie, qui obtiendra l'interdiction du travail nocturne en 1919.

Alors que le travail de nuit est de plus en plus présent dans la proto-industrie et la fabrique, les observateurs sociaux, moralistes et hygiénistes, qui s'inquiètent des conséquences de l'industrialisation sur les corps, mettent en avant le travail de nuit comme un danger pour l'équilibre social. Dans les années 1830, l'*Académie des sciences morales et politiques* développe ainsi des recherches sur l'aggravation du paupérisme. En 1835, elle commande un rapport à Louis-René Villermé sur la condition ouvrière, publié en 1840 sous le titre *Tableau physique et moral des*

497 Corine Maitte, « La nuit laborieuse, quelques pistes sur le travail de nuit à l'époque moderne », dans Isabelle Brian (dir.), *Le lieu et le moment. Mélanges en l'honneur d'Alain Cabantous*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

498 Aucune loi ne restreint la durée quotidienne du travail en France avant le décret publié par le gouvernement provisoire du 2 mars 1848 qui fixe cette durée de 10 heures à Paris et à 11h en province. Le temps de travail et, par conséquent, l'étendue de la liberté nocturne sont ainsi régis par l'habitude plus que par la loi. La place relativement modeste des revendications axées sur ces questions dans les conflits du travail du premier XIX^e siècle montre que les accommodements se font selon d'autres règles. À la fin du XVIII^e siècle, le travail nocturne est toléré par l'administration urbaine pour certaines activités auxquelles la rue nocturne est indispensable, mais on le considère dans le monde des travailleurs qualifiés comme un abus patronal, une corvée plus ou moins infamante, à l'exception de la boulangerie où il est inhérent aux techniques de la panification et du savoir faire ouvrier. Corine Maitte, « La nuit laborieuse, quelques pistes sur le travail de nuit à l'époque moderne », *article cité*.

499 Corinne Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur*, ouvrage cité.

ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie. L'ouvrage insiste sur les dangers du travail nocturne pour l'ouvrier, et plus particulièrement pour les enfants, que la société doit protéger. S'appuyant sur les discours médicaux, la législation progressive du travail de nuit concerne alors, et seulement, les populations jugées les plus vulnérables, à la fois physiquement et surtout moralement, face à l'inversion des rythmes nyctéméraux : les enfants et les jeunes filles⁵⁰⁰.

L'attention nouvelle accordée sous Louis-Philippe, aux facteurs de démoralisation des classes laborieuses est en effet à l'origine de la loi du 22 mars 1841 « relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines et ateliers », et concerne les fabriques regroupant plus de vingt ouvriers. Le temps de travail des enfants de 8 à 12 ans est limité à huit heures par jour, celui des enfants de 12 à 16 ans à douze heures, et surtout, l'article 3 interdit le travail de nuit aux enfants de moins de 13 ans⁵⁰¹. Mais cette loi n'est guère appliquée et le travail de nuit reste souvent toléré entre 13 et 16 ans. La loi prévoit une dérogation pour les enfants qui travaillent dans les usines à feu continu. Deux heures de travail nocturne doivent alors compter pour 3 heures de travail diurne. Sous Napoléon III, il apparaît toutefois aux responsables que la protection globale des travailleurs français n'est pas à la hauteur de ce qu'elle est en Angleterre. Cette réflexion est poursuivie au-delà de 1870, et mène à la loi du 19 mai 1874 « sur le travail des enfants et des filles mineures dans l'industrie », qui doit s'appliquer aussi aux simples ateliers, et renforce les dispositions de 1841. Elle interdit le travail de nuit aux enfants de moins de 16 ans dans la plupart des établissements, et celui des moins de 12 ans dans les usines à feu continu. Les jeunes filles de moins de 21 ans sont, elles aussi, exclues du labeur nocturne, mais seulement dans les usines et manufactures. En aucun cas cette fois – même dans les usines à feu continu – des enfants de moins de 12 ans ne peuvent travailler la nuit⁵⁰².

Au cours du XIX^e siècle, la question de la législation du travail de nuit pour les adultes ne se pose que très peu. Comme nous l'avons vu, l'inversion des rythmes nyctéméraux, si elle interroge la morale, ne pose pas de problème dans la compréhension physiologique de la machine humaine avant le dernier tiers du XIX^e siècle. Si les inquiétudes médicales augmentent alors à ce sujet, l'existence globale du travail de nuit n'est pas remise en cause, considérée comme un mal nécessaire pour les professions qui y sont contraintes, au nom des exigences de la nouvelle société, de la compétitivité et de la liberté d'entreprise. Une seule profession déroge à cette constatation : la

500 *Ibidem*, p. 136.

501 Le texte précise l'étendue horaire du travail de nuit : il est défini comme celui qui a lieu entre 9 heures du soir et 5 heures du matin.

502 Patrick Fridenson et Bénédicte Reynaud (dir), *La France et le Temps de travail : 1814-2004*, ouvrage cité.

boulangerie, pour qui le travail de nuit est interdit en 1919, à l'issue de longs débats qui parcourent l'ensemble du siècle.

L'interdiction du travail de nuit pour les boulangers s'inscrit dans des problématiques spécifiques au métier et à ses évolutions au XIX^e siècle. Les travaux de François Jarrige ont en effet montré que la question du travail de nuit est fortement liée à la mécanisation du pétrissage, et aux résistances ouvrières qu'elle peut entraîner. Le concours des médecins et des hygiénistes est alors sollicité pour vaincre les résistances ouvrières à la mécanisation, interprétées comme des entraves au progrès. S'appuyant sur des arguments similaires à ceux développés pour les enfants et les jeunes filles, l'argumentation développée est avant tout morale : souvent jeunes et célibataires, leur travail de nuit les rend disponibles pendant la journée pour fréquenter les cabarets et les lieux publics. Cette tendance à l'agitation des garçons boulangers est interprétée comme la conséquence des conditions singulières de leur métier, auxquelles seule la mécanisation et l'abolition du travail de nuit semble pouvoir mettre un terme⁵⁰³.

Ce n'est que dans un second temps, à partir des années 1860, que des associations d'ouvriers-boulangers portent la revendication de l'abolition du travail de nuit, et se rallient aux arguments hygiénistes pour réclamer le droit de vivre le jour « comme tout le monde ». Le 20 avril 1871, la Commune abolit le travail de nuit des ouvriers boulangers à leur demande ; la mesure attire l'attention sur la pénibilité du travail nocturne et sur les inconvénients qu'il y a pour ces ouvriers, dont beaucoup habitent désormais les quartiers périphériques, à circuler dans les rues de Paris à des heures où elles sont désertes. Elle s'appuie également sur une lecture sociale : les ouvriers boulangers travaillant la nuit s'usent la santé pour que les bourgeois puissent avoir du pain frais au lever. Cette mesure n'est pas réellement mise en place sous la Commune. L'année suivante, en 1872, 2600 ouvriers boulangers parisiens signent une pétition réclamant le droit de ne travailler que le jour, et donc de réintégrer les rythmes majoritaires : « la nuit calme donne au corps de nouvelles forces pour le travail du lendemain », alors que la trépidation urbaine rend impossible tout véritable repos diurne⁵⁰⁴. On retrouve ici l'utilisation des discours physiologiques sur le sommeil intégrés aux revendications ouvrières.

Au tournant du XX^e siècle, alors que la révolution pastorienne triomphe, les campagnes hygiénistes en faveur du pain pétri à la mécanique portent peu à peu leurs fruits dans les grandes villes. L'opinion s'émeut de plus en plus du manque d'hygiène des fournils. Des médecins vont jusqu'à prétendre que les ouvriers boulangers tuberculeux pourraient contaminer le pain. Le fournil

503 François Jarrige, « Le travail de la routine : autour d'une controverse sociotechnique dans la boulangerie française du XIX^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2010/3, 65^e année, p. 645-677.

504 Marie-Emanuelle Chessel, « Justin Godart et le travail de nuit des boulangers », dans *Consommateurs engagés à la Belle Époque, La ligue sociale des acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

devient l'un des lieux de cristallisation des angoisses du temps, c'est par là que les maladies contagieuses se propageraient au corps social. Le pain, aliment sacré et vital, se transforme soudain en objet nocif. Seule la mécanique semble pouvoir enrayer les dangers de contagion par la tuberculose. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, la force du mouvement hygiéniste et la modification de la conjoncture économique poussent l'État à privilégier la protection de la santé publique sur le respect de la concurrence. C'est ainsi davantage sur ces arguments que sur la préservation de la santé des travailleurs de nuit que l'interdiction du travail de nuit des boulangers est adoptée en 1919⁵⁰⁵.

C'est davantage la durée du sommeil, que sa temporalité nocturne qui concentre en effet l'attention sociale dans le dernier quart du XIX^e siècle, à travers les débats posés sur la journée de huit heures.

II- LA REVENDICATION DES « TROIS-HUIT » (1864-1919)

À partir du dernier tiers du XIX^e siècle, les recommandations sur le bien dormir, toujours présentes dans les traités physiologiques et médicaux, sont de plus en plus relayées dans la presse généraliste, à la fois à l'intérieur des rubriques médicales qui se multiplient, mais aussi dans les édités et chroniques journalistiques.

Les chroniques médicales participent comme nous avons pu le voir, à la diffusion des conclusions physiologiques d'un besoin de sommeil de minimum huit heures. Quelques titres font d'ailleurs directement le parallèle entre le besoin de sommeil et la durée de la journée de travail, à l'image du chroniqueur de *l'Indépendant Rémois* en 1898 :

Combien de temps doit-on dormir ? Tant qu'on a sommeil, répondent les disciples d'Epicure ; le moins possibles disent les patrons et les chefs d'institutions pour la jeunesse ; juste ce qu'il faut pour se bien porter proclament les hygiénistes. Ces derniers doivent avoir raison, mais il est malaisé de les mettre d'accord, car la question est plus complexe qu'elle ne le paraît. Pouvoir travailler n'est pas tout. Il faut faire feu qui dure ; la plupart du temps on se demande simplement : pour se lever frais et dispos, combien faut-il dormir ? Un anglais, sir James Sawyer a envisagé un autre côté du problème : pour vivre longtemps, combien doit-on dormir chaque jour ? Il conclut en insistant sur l'importance de la durée du sommeil comme une des bases de la longévité ; il accorde le tiers de 24 heures, c'est donc une recrue pour la journée des trois huit, ce desideratum des syndicats ouvriers⁵⁰⁶.

Dés 1864, la journée de huit heures est en effet placée au rang des revendications de l'Association Internationale des Travailleurs :

505 *Idem*.

506 *L'Indépendant Rémois*, 5 avril 1898.

Nous considérons la réduction des heures de travail comme la condition préliminaire sans laquelle toutes les tentatives ultérieures d'amélioration et d'émancipation avorteront. Il faut rétablir l'énergie et la santé des classes laborieuses qui forment le véritable corps de la nation. Il n'est pas moins nécessaire de leur fournir la possibilité du développement intellectuel, des relations sociales et de l'activité politique et sociale.

Nous proposons *huit heures de travail* comme limite *légale* du jour de travail. Cette limite étant généralement demandée par les ouvriers des États-Unis d'Amérique, le vote du Congrès en fera l'étendard commun de toutes les réclamations des classes ouvrières de l'univers⁵⁰⁷.

Dés ce premier congrès, la question de la réduction des heures de travail s'appuie ainsi sur des questions de santé ouvrière. Au congrès de Genève de septembre 1866, la délégation française insiste sur le caractère « anti-physiologique » d'une journée de travail trop longue :

[Séance du 7 septembre 1866]

Article III du programme : Réduction des heures de travail

Le citoyen Dupont (Londres) lit le rapport du conseil central :

1. Le congrès considère la diminution des heures de travail comme un des premiers pas vers l'émancipation du travailleur.

2. Il propose que la journée de travail soit limitée à huit heures.

3. Que le travail de nuit ne doit être permis que dans des cas exceptionnels et prévus par la loi et seulement pour les hommes.

La délégation française fait la proposition suivante :

L'homme n'est libre qu'à la condition de développer toutes ses facultés, en conséquence toute prolongation du travail qui le rendrait incapable de développer et de jouir de toutes ses aptitudes doit être condamnée comme anti-physiologique et antisociale⁵⁰⁸.

Progressivement, les préconisations médicales sur le temps de sommeil sont ainsi intégrées à la revendication de la journée de huit heures. On note que si l'AIT pose la question du travail de nuit, et de sa limitation, elle ne le met pas au rang de ses revendications principales. Ce dernier n'est cependant envisagé que pour les hommes, intégrant donc la faiblesse « naturelle » des femmes et des enfants.

L'argumentaire ouvrier prend notamment forme autour de la conceptualisation des « trois huit » évoquée par le journaliste de l'*Indépendant rémois*, qui s'appuie sur un découpage horaire idéal de la journée : huit heures de travail, huit heures de loisirs et huit heures de repos⁵⁰⁹. En 1891, la Une que consacre le journal satirique républicain le *Grelot* illustre par exemple cette revendication, figurant sur le drapeau ouvrier du 1^{er} mai – que Clémenceau essaie de récupérer après la catastrophe de Fourmies – un triangle équilatéral, qui représente la répartition harmonieuse de la

507 « Rapport du conseil central sur les différentes questions mises à l'étude par la conférence de 1864 » dans Jacques Freymond (dir.), *La première Internationale, recueil de documents*, Publications de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, n°39, Genève, Droz, 1962, p. 31.

508 « Congrès de Genève – Compte rendu des débats – Séance du 7 septembre 1866 », *Ibidem*, p. 47.

509 Michelle Perrot suggère que c'est en raison de la fascinante symétrie des termes, « huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures de loisirs », évoquant « la vision d'une société toute d'équilibre où la nécessité du labeur se trouve réconciliée avec l'aspiration au bonheur individuel et général », que ce mot d'ordre fut adopté. Citée par Aurélie Carrier, « Le Grand Soir aura-t-il lieu ? Histoire d'un événement annoncé : le 1^{er} mai 1906 à Paris », Mémoire de Master 2 sous la direction de Sylvain Venayre, Centre de Recherche en Histoire du XIX^e siècle, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne, 2010, f. 88.

journée du travailleur : « 8h de Turbin, 8h de Ballade, 8 heures de Pieu⁵¹⁰ » (fig. 20). De la même manière, en 1906, Jules Grandjouan (1875-1968) propose en Une de *l'Assiette au beurre*, une allégorie des trois huit pour appeler à la mobilisation du 1^{er} mai 1906 (fig. 21)⁵¹¹.



Fig. 20



Fig. 21

L'image, mêlant la tradition antique des trois Parques, qui dans la mythologie déroulent le fil de la vie, représente les trois temps de la journée de l'ouvrier. La première figure le travail, la pioche à la main, elle porte « une coiffe inspirée de celle des “caffues”, ces ouvrières du Nord qui triaient le charbon ». Son visage, les yeux levés au ciel exprime sa détermination. La jeune fille du milieu, cheveux au vent, le regard droit et heureux, « est marquée par la jeunesse et l'insouciance propre au loisir ». Celle de droite, qui « a la peau brune des femmes du peuple », les cheveux ramassés, les yeux baissés et le visage incliné, représente l'allégorie du sommeil⁵¹².

Le rôle des articles publiés sur « l'art de dormir » ou le « sommeil » semble ainsi bien compris par les défenseurs de la journée de 8 heures comme pouvant servir à leur cause.

Les nombreuses publications que publie le journaliste Fernand Mazade sur le sommeil entre les années 1908 et 1912, concluant tous à la nécessité d'un sommeil de huit heures – même lorsque les témoignages qu'il a reçu affirment des temps de sommeil plus courts⁵¹³ – sont ainsi publiés dans les *Documents du Progrès*, revue internationaliste partisane de la journée de huit heures, et reportant toute initiative légale en ce sens durant la période⁵¹⁴. En 1911, lorsqu'il publie dans cette

510 Pépin, « Le 4^e état se lève », *le Grelot*, 17 mai 1891.

511 *L'Assiette au Beurre*, n°265, 28 avril 1906.

512 Michel Dixmier, Annie Duprat (dir.), *Quand le crayon attaque. Images satiriques et opinion publique en France, 1814-1918*, Paris, Autrement, 2007, p. 157-158. Cité par Aurélie Carrier, « Le Grand Soir aura-t-il lieu ? Histoire d'un événement annoncé : le 1^{er} mai 1906 à Paris », *ouvrage cité*, f. 88.

513 Voir *Supra*, chapitre 3.

514 Voir par exemple Ehrenrooth (Dr), « Institution de l'ajournée de huit heures pour les boulanges finlandais », *Les Documents du progrès*, Paris, Félix Alcan, mai 1909.

revue un article intitulé « L'Art de dormir » qui affirme à nouveau « huit heures de sommeil par jour, voilà la bonne règle », puis à nouveau en 1913 au moment où le texte est édité en brochure, il reçoit des lettres de remerciement de plusieurs personnalités socialistes, qui lui disent s'empressez de faire la promotion du texte dans leurs journaux. Henri Dagan annonce ainsi la parution dans *La Démocratie sociale*, et Léon et Maurice Bonneff⁵¹⁵ de *L'Humanité* écrivent à Mazade pour le remercier du texte⁵¹⁶.

Les préconisations – de durée et de temporalité – du bien dormir établies par la physiologie du sommeil sont donc appropriées et incluses aux revendications ouvrières et politiques – socialistes et libertaires –, illustrant l'intégration d'une durée de sommeil idéale de huit heures, correspondant au « tiers de notre vie ».

Le mauvais sommeil est ainsi interprété comme la conséquence et le symptôme de la décadence du monde moderne. Le savoir-dormir, qui permet le retour du bon sommeil devient alors distinctif de savoir vivre et de la bonne civilisation.

3) CIVILISER LE SOMMEIL

L'importance du sommeil et du bien dormir s'affirme ainsi tout au long du XIX^e siècle. Les espaces du sommeil se modifient progressivement pour favoriser un sommeil sain, protégé au cœur de l'espace intime. Ce processus a déjà été mis en valeur par l'historiographie qui s'est intéressée à l'évolution de l'espace de sommeil au cours de la période⁵¹⁷.

Le XIX^e siècle poursuit le processus de désentassement des corps initié sous l'Ancien Régime dans les espaces collectifs. Le lit individuel devient progressivement la norme – processus accéléré par l'épidémie de choléra de 1832. Cette préoccupation investit également la maison privée. Le modèle de l'habitation bourgeoise qui s'instaure au XIX^e siècle reconfigure la répartition des chambres en intégrant les nouvelles perceptions de la famille, et un besoin d'intimité accru. La chambre devient un espace privé, cloisonné, consacré au repos et à l'intime, où l'on recherche le silence. La chambre individuelle de l'enfant est alors l'objet de toutes les sollicitudes alors qu'au sein du couple, les nouvelles conceptions du mariage invitent à quitter les chambres séparées pour

515 Léon (1882-1914) et Maurice (1884-1914) Bonneff, écrivains et journalistes socialistes à *La Guerre Sociale* et *L'Humanité*, enquêteurs sociaux. Ils sont proches de Gustave Lefrançais et Lucien Descaves. Ils publient en 1900 *Les métiers qui tuent*, puis en 1908 *La Vie tragique des travailleurs*. « BONNEFF Léon et Maurice », *Dictionnaire Biographique Le Maitron. Mouvement ouvrier, mouvement social*, en ligne.

516 « Lettre de L. et M. Bonneff de *L'Humanité*, 23 juin 1913, Fonds Mazade, NAF 28518 (14), «Correspondance pour l'Art de Dormir ».

517 Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009. Claude Bauhain, « Masculin et féminin, les habitations bourgeoises au XIX^e siècle », *Annales de la recherche urbaine*, n° 41, 1989, p. 15-26.

réunir mari et femme au sein de la chambre conjugale. Intégrant ces nouvelles normes, les médecins bataillent durant tout le siècle contre le lit collectif et la promiscuité – notamment dans les milieux ouvriers⁵¹⁸.

Cette reconfiguration des espaces, accompagnée de l'importance accrue portée au sommeil n'est pas sans poser de nouveaux problèmes, au premier rang duquel on trouve les gênes olfactives ou auditives causées par les bruits corporels du conjoint ou de la conjointe.

En 1901, le journaliste Xavier Pelletier insiste ainsi dans *La Presse*, sur les avantages de dormir « seul » :

Quant aux façons de dormir, il est évident qu'on ne saurait fixer des règles invariables. Chacun à ses habitudes. Si elles sont mauvaises, il est aisé de les réformer. Autant que possible, il est bon de dormir *seul*. Sans aller jusqu'à dire que la vie commune est un échange de mauvaises humeurs pendant le jour et de mauvaises odeurs pendant la nuit, il est certain qu'à tous les points de vue le sommeil solitaire est plus reposant. Et, sans insister, on comprendra très facilement comment concilier les exigences de l'hygiène et celles du sentiment⁵¹⁹.

Dix ans plus tard, c'est au tour de l'écrivain Pierre Mille de consacrer sa chronique en *Une du Petit Marseillais* au ronflement. Il introduit son propos en comparant la mécanique industrielle et la mécanique corporelle par l'insupportabilité des sonorités qu'elles produisent :

Mon horreur la plus particulière est pour les tramways mâles : je veux dire, ceux qui cornent. Ils ressemblent à quelqu'un qui ronfle, et jamais je n'ai pu supporter qu'on me ronflât aux oreilles. Ça me rend malade, ça m'exaspère ! Je n'ai jamais compris que la loi n'ait pas inscrit le ronflement dans les cas de divorce, au nombre des injures graves ou des sévices, je vous donne à choisir⁵²⁰.

Tout comme l'on peut distinguer les « tramways femelles » qui « sonnent », et les tramways mâles « qui cornent », les ronfleurs ont eux aussi leur typologie de nuisances sonores, qui pourrait faire l'objet « d'un traité sur la ronflomanie » :

Un très gros traité, car les ronfleurs mettent, dans l'exercice de leur infirmité, une fantaisie, un art, une variété qui m'intéressent volontairement et dont j'enrage cependant. Il y en a qui jouent du cor de chasse : ce sont les barytons de la confrérie. D'autres dont on jurerait qu'ils ont une flûte quelque part : ce sont les ténors. D'autres font de si drôle de petites modulations que, au moment même où on les envoie au diable, on a envie de rire : mais je n'aime pas rire toute la nuit ; c'est mauvais pour la santé, et je ne vais pas au lit pour ça. D'autres enfin sont lugubres : ils ont l'air de râler, d'agoniser, de rendre l'âme⁵²¹.

Né en 1864, Pierre Mille évoque cette gêne nocturne comme un désagrément bien connu, qui pose un véritable problème social. Problème auquel il est confronté dès qu'il ne dort pas chez lui, où il vit seul, « dans une chambre dont les portes et les fenêtres sont capitonnées » pour ne rien entendre. La lutte contre les ronflements intègre donc au début du XX^e siècle, au même titre que les

518 *Ibidem*.

519 Xavier Pelletier, *La Presse*, 16 avril 1901.

520 Mille P., *Le Petit Marseillais*, 20 avril 1911.

521 *Ibid*.

bruits de la ville moderne⁵²², la lutte contre des sonorités qu'on ne saurait plus tolérer, et qui dans certains cas devraient être affaire de justice privée.

Devant l'importance accrue accordée au sommeil, et la reconfiguration des chambres à coucher pour le favoriser, il semble ainsi que l'intolérance aux bruits nocturnes et corporels se renforce au cours du XIX^e siècle. Or, cette intolérance semble relativement récente et apparaître au milieu du XIX^e siècle. À partir de l'exemple du changement de perception du ronflement, nous aimerions en suivant une perspective éliassienne mettre en lumière dans cette dernière partie la manière dont les injonctions sociales au bien dormir modifient et induisent une discipline accrue du corps en sommeil⁵²³.

A) DU BON AU MAUVAIS SOMMEIL

À l'époque moderne et au début du XIX^e siècle, le ronflement est un bruit qui semble familier. Il indique simplement que celui ou celle qui le produit est endormi et n'est pas près de se réveiller. Le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835 en donne la définition suivante :

RONFLER: Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. » *Cet homme-là ne fait que ronfler toute la nuit. Il y a des chiens qui ronflent comme des hommes*⁵²⁴.

Bruyant certes, le ronflement n'est toutefois que rarement évoqué dans les sources comme un problème majeur pour l'intimité des couples ou des familles. C'est un bruit qu'on remarque, mais il est familier, et permet même de qualifier d'autres sonorités similaires :

On dit qu'*Un cheval ronfle* Quand la peur, la vivacité, la colère, etc. lui font faire un certain bruit des narines.
On dit familièrement que *Les violons* ou *d'autres instruments de musique ronflent*, pour dire, qu'ils jouent et font grand bruit⁵²⁵.

Le ronflement n'est pas systématique, mais peu dérangeant. Dans la continuation de la médecine des siècles précédents, il ne fait pas l'objet d'un traitement particulier chez les adeptes de la nouvelle pensée médicale de la fin du XVIII^e siècle qui s'intéressent à la physiologie du sommeil. Boissier de Sauvages définit par exemple le ronflement comme « une respiration sonore », qui caractérise « la plupart de ceux qui dorment »⁵²⁶. En 1827, l'*Encyclopédie méthodique* dirigée par l'Idéologue Félix Vicq-d'Azyr réaffirme que « le ronflement est un phénomène qui ne s'éloigne en

522 Christophe Granger, « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième siècle*, 2014/3, n° 124, p. 85-100.

523 Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs [Über den Prozess der Zivilisation]*, Bâle, 1939], traduction française Pierre Kamnitzer, [Paris, Calmann Lévy, 1973], édition poche, Paris, Pocket, Calmann-Lévy, 2012.

524 « Ronfler » dans *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Paul Dupont et Cie, 1836, t. 2, p. 518.

525 *Ibid.*

526 François Boissier de Sauvages, *Nosologie méthodique, ouvrage cité*, t. 4, p. 355.

rien de l'ordre physiologique⁵²⁷ ». C'est une manifestation banale et courante et non un dysfonctionnement du corps. Pour de nombreux médecins, il est même révélateur de la bonne santé du patient :

Aussi remarque-t-on que le ronflement a lieu le plus souvent chez les individus robustes, et dont les puissances respiratoires exercent leur action avec énergie. [...] Il ne sert en rien au diagnostic ni au pronostic des maladies, état dans lequel on l'observe peu, et où il serait plutôt d'un bon augure en indiquant le retour d'un sommeil profond⁵²⁸.

Les représentations qui sont associées au ronflement sont alors celles qu'on rattache à l'état de sommeil. Celui qui ronfle nuit dort d'un bon et profond sommeil, alors que celui qui ronfle le jour est un paresseux. Une estampe de 1811 (fig. 22⁵²⁹) intitulé *Oraison à Saint Lâche* dénonce par exemple le ronflement diurne comme une caractéristique des lâches :

Patron des Paresseux, des Endormis et des Fainéants &c. &c. O ! Bienheureux St Lache qui possédez le Royaume de la Paresse des Endormies et des Faineants, faites par votre nonchalante intercession que nous puissions bien boire, bien ronfler, bien dormir sans travailler. C'est tout ce que nous demandons. Ainsi-soit-il⁵³⁰.

Selon le lieu et la temporalité où on le pratique, le ronflement peut ainsi être signe de vertu – désignant le repos du travailleur – ou au contraire, de fainéantise. Comme le note Guillaume Garnier, à la fin du XVIII^e siècle, il intéresse peu, et les mentions de ce bruit intime restent rares, tant dans les sources médicales qu'en littérature⁵³¹.

C'est seulement à partir de la seconde partie du XIX^e siècle qu'on commence à percevoir dans les sources un intérêt grandissant pour cette sonorité corporelle. C'est tout d'abord dans la presse et la littérature populaire que cette dernière prend de l'importance, en apparaissant notamment dans les intitulés. En 1869, Gourdon chante par exemple l'air *Le ronflement de Milady* au théâtre des Variétés. Dans les paroles composées par Rodolphe De Lacroix, le ronflement est évoqué comme un bruit agréable, constituant une « douce sérénade »⁵³² :

Joli bijou de la nature
Mon petit compagnon chéri
Non rien n'est plus beau je vous jure
Qu'un ronflement de milady !
[La partition précise : léger ronflement]

Je suis amateur de miousique
Et je disais toujours gaiement
Qu'au plaisir le pliou magnifique

527 Félix Vicq-d'Azyr (éd.), *Encyclopédie méthodique. Médecine*, Paris, 1787-1830, vol. PHY-SEL, 1827, p. 603.

528 « RONFLEMENT », *Dictionnaire des sciences médicales*, vol. 49, Paris, Panckoucke, 1820, p. 77-78.

529 P.-A. Basset, *Oraison à St Lâche, patron des Paresseux, des Endormis et des fainéants*, estampe, Paris, Basset, 1811. [URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52507712q>], consulté le 10 octobre 2019].

530 *Idem*.

531 Guillaume Garnier, *L'oubli des peines, ouvrage cité*.

532 Rodolphe De Lacroix (paroles), Henri Cellot (musique), *Le ronflement de Milady, bouffonnerie britannique*, interprétée par M. E. Gourdon du Théâtre des Variétés, Paris, L. Bathlot, 1869.

Moà je préfère un instrioument
 Milady qui sait mon toquade
 Pour cette chose d'agrément
 Il me donne la sérénade
 Chaque noui, dans un ronflement⁵³³

Cette « bouffonnerie britannique » – l'accent est marqué dans les paroles – a visiblement pour but de faire sourire le public, tout comme l'image qui accompagne l'édition de la partition. Œuvre du dessinateur et lithographe Léon Cuisinier (fig. 23⁵³⁴), cette dernière montre un couple de bourgeois dans le lit conjugal, le mari amoureux contemplant avec ravissement son épouse ronfleuse, qui dort la bouche ouverte.

Fig. 22



Fig. 23

L' aspect bruyant ne semble pas ici déranger mais il prête à la moquerie, permettant souvent de tourner au ridicule le personnage endormi.

Ce ressort qui prête à sourire est également utilisé dans les comédies et les vaudevilles pour signifier que le personnage est endormi d'un sommeil lourd, qui permet généralement au protagoniste de s'esquiver sans éveiller les soupçons de son conjoint ronfleur. C'est le cas par exemple dans le vaudeville *Un mari qui ronfle* produit au théâtre des Variétés de Paris en 1854. La pièce s'ouvre sur la chambre à coucher des époux, où Emma s'impatiente : « Deux heures du matin !... J'ai cru que mon mari ne s'endormirait pas ! Mais Dieu merci ! Le voilà qui ronfle, et je puis sortir tranquille ». Les ronflements du conjoint – indiqués plusieurs fois dans les didascalies – permettent alors à l'épouse adultère de s'assurer qu'elle peut s'éclipser pour la nuit, ce qu'elle confirme dans la chansonnette qui clôt la première scène :

Malgré sa méfiance,
 Son sommeil est profond,
 Et, sans danger, je pense,
 Je quitte la maison.
 S'il allait, par hasard,
 S'éveiller !...mais non, car

533 *Idem.*

534 *Idem*

Il ronfle..il en a pour
Jusques au petit jour⁵³⁵ !

Ce schéma n'est pas nouveau, et on le retrouve déjà évoqué aux siècles précédents dans certaines comédies. Chez Molière, Clitandre et Angélique attendent par exemple que Georges Dandin « ronfle » afin de pouvoir s'entretenir lors d'une rencontre nocturne : « Mon mari ronfle comme il faut, et j'ai pris ce temps pour vous entretenir ici⁵³⁶ ». Le ronflement n'y est toutefois qu'anecdotique, évoqué rapidement dans les dialogues, et non traduit auditivement sur scène. Au XIX^e siècle, ce ressort comique devient de plus en plus fréquent. C'est le sujet de plusieurs chansonnettes populaires aux titres évocateurs : *Fallait pas qu'il ronfle*, *Pendant qu'il ronfle*, ou encore *Un mari qui ronfle*⁵³⁷. La trame narrative y est à chaque fois similaire, le lourd sommeil identifié par le ronflement qu'il produit, permet au conjoint ou à la conjointe de pouvoir s'éclipser en vue de se livrer à l'adultère.

Au cours du XIX^e siècle, les personnages endormis commencent par ailleurs à figurer sur le plateau, et le bruit du ronflement intègre le jeu de l'acteur. Son importance grandit, il prend place sur scène et devient quelquefois le sujet principal de l'intrigue.

En 1866, le Palais Royal présente ainsi *La consigne est de ronfler*. La pièce est un véritable succès, et connaît des reprises jusqu'à la fin du siècle à Paris et en province. Le vaudeville met en scène un capitaine d'infanterie, « Tavernier », qui brûle de rejoindre l'un de ces premiers amours au bal de l'Opéra. Il craint cependant que son absence soit surprise par sa femme – qui bien qu'elle fasse chambre séparée, vient souvent se présenter à sa porte pour s'assurer de son sommeil. Afin de ne pas se faire surprendre, il a alors l'idée d'ordonner à l'un de ses fusiliers, Landremol, de se coucher dans son lit, avec pour consigne expresse de ronfler. L'imitation du ronflement y constitue un ressort comique pendant plusieurs scènes, donnant la réplique aux différents personnages :

Irma, d'une voix douce.
Mon ami, dors-tu ?
Landremol
Brr! rrr !
Irma, à elle même
Il dort ! (Elle pose le bougeoir sur la table) Pauvre Edmond ⁵³⁸!

La tolérance face au ronflement semble toutefois diminuer au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle, et de ressort comique qui prête à sourire, il se change progressivement en un bruit capable de déclencher des réactions bien plus violentes.

535 Arthur de Beauplan, Paul Siraudin, *Un Mari qui ronfle*, Clermont, A. Daix, 1854, p. 2.

536 Molière, *George Dandin* [1668] dans *Oeuvres de Molière*, Paris, Martial Ardant frères, 1840, p. 164.

537 Ludovic Benza, Félix-Auguste Duvert, *Fallait pas qu'il ronfle*, Paris, Feuchot. Lefay, [1875]. *Pendant qu'il ronfle*, Paris, Bathlot. Bomier G, 1882. *Un Mari qui ronfle*, Paris, Meuriot, 1895.

538 Lambert-Thiboust, Eugène Grangé, *La consigne est de ronfler*, Paris, Michel Lévy, 1866. Le livret connaît de nombreuses rééditions tout au long du XIX^e siècle.

En 1895, alors que les déboires de Tavernier et Landremol sont toujours à l'affiche de plusieurs théâtre, le compositeur Armand Bourgeois intitule son vaudeville *La consigne n'est pas de ronfler*. L'intrigue témoigne du progressif changement de perception de ce bruit corporel. Elle met en scène « Célibaton », bourgeois de trente-cinq ans, qui refuse de se marier de peur de « tomber sur une femme qui ronfle »⁵³⁹ :

Le ronflement est une infirmité, mais cette infirmité à ceci de particulier qu'elle n'est fâcheuse et désagréable que pour le prochain. Le ronfleur est gênant, mais il n'est pas gêné, si ce n'est par un autre ronfleur dont la musique domine la sienne, et par conséquent le réveille⁵⁴⁰.

Le ronflement ne prête plus ici à sourire, il est présenté comme un véritable désagrément sonore qui pose problème dans l'intimité, n'appartenant plus au ressort comique, il devient initiateur de l'intrigue. La chanson populaire et l'imagerie qui l'accompagne enregistre également ce changement de perception. En 1882, la chansonnette comique *Une femme qui ronfle* n'évoque plus une douce sérénade, mais bien un véritable « défaut » :

Y a des femmes qui ne dorment jamais, n'est-ce pas ? Eh bien ! La mienne, c'est le contraire !.. Encore, si elle avait le sommeil silencieux...mais vous avez peut-être entendu jouer de l'orgue dans les églises ?...Eh bien ! Quand les gros tuyaux fonctionnent, ça peut vous donner une idée e la respiration de ma femme quand elle dort⁵⁴¹ !

Les remèdes pour pallier à ce désagrément sont alors activement recherchés. Dans la presse, ils font régulièrement l'objet de réclame, de brèves ou constituent un sujet privilégié du courrier des lecteurs. Ainsi, en février 1870, plusieurs quotidiens (*La France, Le Gaulois, La Gazette de France, Le Siècle...*) rapportent avec enthousiasme l'invention d'un instrument « délicat qui, placé sur le nez, étouffe complètement tout bruit incongru s'échappant des narines », baptisé « l'ami du ronfleur »⁵⁴². Lorsque *La Lanterne* lance une nouvelle rubrique destinée à répondre aux questions posées par les lecteurs, le ronflement est l'un des premiers sujets abordé :

Est-il possible de guérir le ronflement ? J'ai consulté plusieurs personnes de sciences et elles tombent des nues !
Le ronflement est-il une maladie, est-il une infirmité, y-a-t-il enfin un remède capable de le guérir ?
Un savant m'a répondu que non, mais que la volonté pourrait en être un.
J'adresse aux médecins cette question, en les assurant qu'ils rendraient un véritable service à plusieurs ménages et à tous les dortoirs⁵⁴³ !

Les réponses sont nombreuses et diverses : boucher le nez du dormeur, le changer de position, siffler, etc. Si aucun médecin ne répond directement au quotidien, le ronflement devient bien un

539 Armand Bourgeois, Octave Rigot (paroles), *La consigne n'est pas de ronfler*, vaudeville en 1 acte, Paris, Bibliothèque des modernes, 1895.

540 « Ne ronflez pas », *La petite Gironde*, 22 octobre 1902.

541 Charles Pourny, Louis Péricaud, Lucien Delormel, *Une femme qui ronfle !*, chansonnette comique, Paris, Feuchot, 1882.

542 *Le Gaulois*, 28 février 1870.

543 *La Lanterne*, 10 novembre 1889.

objet de préoccupation médicale. Il bénéficie quasi-systématiquement de sa propre entrée dans les dictionnaires de médecine, et la description du phénomène y est précisée. Contrairement au début du siècle, des moyens pour faire disparaître cet inconvénient – si besoin par un appareillage – sont également exposés. Pour le D^r Couetoux, le ronflement devient même un symptôme dont il faut se préoccuper :

En fait, le ronflement tient à une respiration défectueuse. S'il se rencontre très fréquemment comme la bave nocturne, chez des personnes « qui se portent parfaitement bien d'ailleurs », il en est pas moins le symptôme d'une respiration vicieuse⁵⁴⁴.

Désigné comme une infirmité corporelle, le ronflement devient alors pour les médecins non plus signe d'un corps en bonne santé, mais celui d'un corps relevant d'une mauvaise hygiène. Suivant l'analyse d'Olivier Faure sur l'étude de l'économie médicale au XIX^e siècle, il nous semble ici intéressant d'émettre l'hypothèse que cet intérêt médical nouveau se constitue comme la réponse à une demande sociale croissante : celle de remédier à ce bruit corporel devenu gênant et indésirable⁵⁴⁵.

B) CONTRÔLER LE RONFLEMENT, SIGNE DE DISTINCTION SOCIALE

Le fait de ne pas ronfler devient devant ce changement de perception un signe de distinction sociale, puis de politesse. Si les consignes sur le ronflement dans les manuels de civilité destinés à la bourgeoisie sont rares – le contrôle du corps en sommeil étant de plus en plus intériorisé – on les trouve néanmoins dans les contes destinés aux enfants comme un élément important de l'éducation⁵⁴⁶:

Apprends une fois pour toutes qu'un garçon bien élevé ne ronfle point, ne fait point claquer sa langue en mangeant, ne marmotte point en priant Dieu, ne joue point du trombone en se mouchant, et se garde de bâiller à gorge déployée, comme un marsouin échoué sur le sable. Tout cela n'appartient qu'aux gens égoïstes, sauvages et mal élevés. Si tu ne peux t'en abstenir, je ne vois pour toi autre parti à prendre que de chercher une caverne au font des bois pour y vivre avec les loups, les renards et les sangliers⁵⁴⁷.

544 D^r Couetoux, « De la bave infantile et du ronflement », *Le Poitou médical*, 1^{er} mars 1895, p. 59.

545 « Aux médecins qui proposent de préférence une hygiène de vie draconienne pour empêcher la maladie et retarder la mort, les malades demandent plutôt le soulagement rapide de maux précis déjà manifestés. Soumis à une concurrence qu'ils ont voulue et dont les malades savent fort bien jouer, les médecins cèdent le plus souvent à leurs clients. ». Olivier Faure, « La médicalisation vue par les historiens », dans Pierre Aïach., Delanoë Daniel (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Economica, 1998, p. 64.

546 Pour Norbert Elias, le sommeil est alors relégué au rang de tabou : « A mesure que les adultes considèrent comme « naturel » leur sentiment de pudeur et de gêne, que la répression « civilisée » de la vie pulsionnelle leur semble une chose « allant de soi », ils comprennent de moins en moins, quand ils ont accédé à un certain niveau de civilisation, pourquoi les enfants sont dépourvus, à l'état « naturel », de ce sentiment de gêne, et de pudeur. » dans Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs, ouvrage cité*, p. 238.

547 Louis de Tesson, « Le ronfleur » dans *Le Petit avare, suivi de divers autres contes*, Tours, Mame et fils, 1869, p. 74.

Ne pas ronfler fait partie des règles de politesse, qui distinguent l'homme de l'animal. Dormir en silence semble bien devenir une procédure de distinction, participant à l'autocontrôle des corps opéré par les élites du XIX^e siècle, qui s'efforcent de se « désodoriser » tout comme elles essaient de se désodoriser, afin de se distancier du peuple, amateur de tintamarre et de brouhaha⁵⁴⁸. La disqualification du ronflement intègre ainsi un mouvement plus large de volonté d'insonorisation de l'ensemble du langage corporel, qui impose le contrôle des attitudes et des gestes (parler à voix basse, manger discrètement...), jusqu'à chercher à imposer le silence à toute manifestation de bruit corporel. Dans la chanson *Voulez vous bien ne plus ronfler*, c'est ainsi l'organe responsable du ronflement qui est pointé du doigt :

Puisqu'il faut des révélations
 J'vous l'dis vot'nez est trop mignon
 Les gens dis'ent, voyant vot'figure !
 C'qu'il en a un blair dans la hure
 C'est une terrible infirmité
 Vous êt's la risé' du quartier
 Et j'vous l'assur'mon viel Horace
 La musique de votr'nez m'agace
 Car la nuit lorsque vous ronflez
 Vous soufflez comme un vieil enflé⁵⁴⁹.

L'appendice nasale est décrié pour les sons inconvenants qu'il produit (ronflement, mais aussi mouchage, reniflement...). De la même manière, la chansonnette *Une femme qui ronfle* met en avant dans son refrain, le nez de la ronfleuse : « Ah ! Quel piton ! Cré nom d'un nom ! Possèd'ma Virginie ! Si vous l'voyez, c'est pas un nez, C'est un puit d'harmonie⁵⁵⁰ ! ». Lorsqu'il illustre la chansonnette, Emile Butscha choisi ainsi de représenter en gros plan le profil d'une femme avec un nez exagérément imposant, dormant la bouche ouverte. En exagérant les parties du corps qui produisent les sonorités indésirables, il visibilise et rend audible le fonctionnement de la respiration durant le sommeil (fig. 24)⁵⁵¹. Le mari n'apparaît plus comme bienveillant, mais horrifié par le ronflement de sa femme. Les paroles de la chanson exprime la gêne sociale qu'il ressent face aux ronflements de son épouse :

Tenez l'autre soir, je l'emmène au théâtre. On jouait une comédie terre-à-terre...vous savez, une de ces comédies qu'on pourrait jouer dans la chambre d'un malade. Tout à coup, la pièce est troublée par un bruit épouvantable. Et mon voisin me dit : monsieur, on ne fait pas de ces choses là en société ! – Mais, monsieur, lui répons-je, ce n'est pas moi, c'est ma femme qui ronfle !... Comment, s'écrit-il, c'est... de... son... nez que ça sort tout ça ?... (Refrain)⁵⁵²

548 Alain Corbin, *Histoire du Silence*, Paris, Albin Michel, 2016.

549 Henri Piccolini, *Voulez vous bien ne plus ronfler !*, Paris, Costel, 1904.

550 Charles Pourny, Louis Péricaud, Lucien Delormel, *Une femme qui ronfle, ouvrage cité*.

551 *Idem*.

552 *Idem*.

Fig. 24



Cette disqualification du ronflement rejoint les interdits de roter et de péter qui se diffusent au cours du siècle – comme le montre l’apparition de la « maladie verte », qui désigne les troubles provoqués chez les femmes par la crainte de péter en public⁵⁵³. C’est bien la manifestation sonore de la mécanique corporelle qui devient alors inconvenante. L’injonction au « silence des organes » et l’incitation à refouler les bruits corporels s’intègrent ainsi au processus plus large de « civilisation des moeurs » identifié par Norbert Elias⁵⁵⁴.

Ne pas ronfler semble ainsi intégrer les disciplines de silence imposées par le code de politesse ou, d’une manière générale, par la civilité. Toute rupture de ces codes crée une perturbation qui peut être comique, comme nous l’avons vu dans de nombreux vaudevilles à partir de la seconde moitié du siècle, mais aussi provoquer l’embarras. Dans *La consigne est de ronfler*, le ronflement constitue le ressort comique principal de la pièce mais l’officier à qui on demande de ronfler exprime sa gêne devant l’ordre qui lui est donné. Il lui semble inconvenant d’imiter ce bruit intime, et ce n’est que sous la menace de sanction qu’il accepte de le faire :

TAVERNIER
Sais-tu ronfler ?
LANDREMOL
Si je ronfle ?
TAVERNIER
Oui
LANDREMOL
Ah ! Je sais pas...y a Berluron, par exemple ! ... (riant.) C’est comme une grosse mouche ! (Il imite Berluron) Brrr ! Brrrr ! ...
TAVERNIER
Eh bien, essaie, toi ! ...
LANDREMOL
Oh, devant mon supérieur !..
TAVERNIER

553 Thierry Gasnier, *Le silence des organes*, mémoire de fin d’études sous la direction de M. Roncayolo, EHESS, 1982, cité par Alain Corbin, *Histoire du silence*, ouvrage cité.

554 Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, ouvrage cité.

Ronfle, ou je te flanque à la salle de police⁵⁵⁵.

Participant au contrôle social des corps, les comportements silencieux distinguent alors le rang social. Ceux qui n'en sont pas gênés d'émettre ou d'entendre ce bruit sont relégués comme « non-civilisés ». Ce sont les enfants mal élevés, mais aussi les provinciaux ou les étrangers qui ne connaissent pas les bonnes manières, et ceux qui socialement dorment encore collectivement : les plus pauvres. Les ronfleurs et les ronfleuses sont ainsi bien souvent des domestiques – qui se retrouvent au contact des populations plus favorisées par leurs fonctions.

En reportant un fait divers mettant en cause une domestique londonienne pour ses ronflements, un journaliste du *Soleil* ne cache pas un certain mépris de classe :

(Parlé) Le jugement est dur, il faut en convenir. Je sais bien que rien n'est plus désagréable que d'entendre ronfler. En certains cas, dormir est une opinion, mais ronfler est toujours une inconvenance. Le vrai coupable en tout ceci est le porc, car c'est lui, cet animal nauséabond, dont la respiration se rapproche le plus du ronflement [...] Jamais je n'ai mieux compris pourquoi le « Sans domicile » de la *Chanson des gueux* de Richepin préférerait coucher sous les ponts que dans les hôtels, et pourquoi il adressait ses imprécations aux ronfleurs⁵⁵⁶.

Les ronfleurs sont des « animaux », comparaison aussi utilisée dans *Une femme qui ronfle* :

(Parlé) Je n'avais pénétré dans la chambre nuptiale que lorsque les demoiselles d'honneur m'avaient dit : C'est le moment !...Un silence profond régnait dans l'enceinte, je m'approche tout amoureux, et tout-à-coup, j'entends comme le grognement d'un de ces animaux avec lesquels on fait des saucisses. Je recule instinctivement, et je me dit : – C'est une farce qu'on m'a fait ; on m'a changé ma femme !... J'appelle doucement : – Virginie ! ... les grognements redoublent avec une fureur...on se serait cru au Conservatoire le jour du concours des trombones ! C'était ma femme qui transformait ainsi ma couche nuptiale en basse-cour ! Et c'est de son nez que ça sortait tout ça⁵⁵⁷ !

La ronfleuse est ainsi comparée au cochon de la basse cour. Ramenée au statut d'animal, elle perd toute sa féminité, mais aussi son humanité, au point où le mari songe à demander le divorce :

Je n'ai pas épousé d'force.
Ça c'est vrai ! Mais je prétends,
Qu'ça doit être un cas d'divorce
Vu tous ces inconvénients !
Et j'propose au jug'modèle
Qui se charg'ra d'nous juger,
D'passer un jour auprès d'elle-même
Afin d'pouvoir s'éclairer⁵⁵⁸.

555 Lambert-Thiboust, Eugène Grangé, *La consigne est de ronfler, op.cit.*

556 *Le Soleil*, 13 avril 1898. Le journaliste fait ici référence au poème « Sans domicile » : « J'couch' quéqu'fois sur un banc d'gare ; /Mais le ch'min d'fer à côté/ Fout tout l'temps du tintamarre./ Les ronfleurs, ça m'fait tarter. » dans Jean Richepin, *La chanson des gueux*, Paris, Maurice Dreyfous, 1881, p. 167.

557 Charles Pourny, Louis Péricaud, Lucien Delormel, *Une femme qui ronfle, ouvrage cité.*

558 *Idem.*

Le ronflement est ainsi, au même rang que le somnambulisme par exemple, ramené à une infirmité pathologique. Fanny Dechanet-Platz note elle aussi la présence de cette déshumanisation du ronflement dans la littérature, citant notamment le poème *Insomnie* de Victor Hugo :

Je ronflais comme un bœuf ; laissez-moi
Je veux toute la nuit dormir comme un veau lâche
voyons, ménage un peu ton pauvre compagnon
Je suis las, je suis mort, laisse moi dormir ![...]
Est ce que je dors, moi ? Dit l'idée implacable.
Penseur, subis ta loi, forçat, tire ton câble⁵⁵⁹.

Pour l'écrivain insomniaque, le ronflement bovin du travailleur manuel est jalousement envié, et renvoie « à un état premier » de nature, « à la vie pure, sans ambition, sans contrainte »⁵⁶⁰. Reflétant les inquiétudes sociales qui lient pathologie du sommeil et modernité, se dessine alors l'image d'un sommeil profond fantasmé, celui du paysan, qui peut jouir d'un sommeil « naturel », qui n'est ni altéré par le travail intellectuel, ni par les fatigues de la ville et de l'industrie.

Trente ans après Victor Hugo, Tristan Corbières enregistre néanmoins la progressive pathologisation du ronflement. Il est le reflet d'un sommeil trop profond, celui de la vie animale, dans laquelle la pensée et le subconscient ne se réveillent pas, par défaut d'intelligence :

Vous qui ronflez au coin d'une épouse endormie
RUMINANT ! Et gluants sont tes cils, pâteuse est ta lurette
Ruminant ![...]
Tu n'as pas L'INSOMNIE éveillé
Tu n'as pas LE SOMMEIL, ô sac ensommeillé⁵⁶¹ !

Pendant de l'insomnie, le ronflement révèle un sommeil trop profond et l'absence de conscience – qui constitue on peut le rappeler ici le premier degré du sommeil hystérique. Dormir sans ronfler devient la caractéristique du bon sommeil, à la fois suffisant, intelligent et civilisé,

Le *sommeil* est surtout le repos des organes de la sensation et de la pensée. Il serait curieux d'examiner le côté historique du *sommeil*. Aux époques de grande activité intellectuelle, cette activité même fatigue le corps, et il faut à ce dernier une quantité de *sommeil* prodigieuse. Il en fallait beaucoup aux Grecs et aux Romains civilisés. Au moyen âge, où l'activité de l'esprit avait été proscrite comme hostile aux croyances, on dormait peu. La civilisation intellectuelle est revenue, et huit heures de *sommeil* suffisent à peine à la plupart des habitants des villes, surtout à ceux dont le travail est plus intellectuel que physique. Le paysan dort moins parce qu'il vit peu par la pensée et par l'activité du cerveau⁵⁶².

559 Victor Hugo, « *Insomnie* » dans *Les Contemplations*, Paris, J. Hetzel, 1856, Livre Troisième, p. 277-280.

560 Fanny Déchanet-Platz, « L'insomnie créatrice chez Musset, Hugo et Corbière » dans *Dix-neuf, journal of the Society of Dix-neuviémistes*, volume 16, n°3, novembre 2012, p. 271-282, p.272-273.

561 Tristan Corbière, « *Litanie du Sommeil* », dans *Les Amours Jaunes*, Paris, Glady Frères, 1873, p. 165-173.

562 « SOMMEIL » dans Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, tome 14, 1875, p. 861.

Non civilisé, le ronflement empêche en outre les autres de dormir, au premier rang desquels on trouve les conjoints, exposés par cette nuisance sonore à l'insomnie, et aux conséquences pathologiques que cela suppose.

C) UN MARI OU UNE FEMME QUI RONFLE, FLÉAU À COMBATTRE

Ces incitations au silence des corps révèlent également de nouvelles formes de « désirs de silence » en réaction aux changements du paysage sonore urbain au milieu du XIX^e siècle⁵⁶³. L'intolérance grandissante face au ronflement – et le processus d'auto-contrôle des sons corporels qu'elle entend susciter – peut ainsi être considérée comme révélatrice de la modification des seuils de tolérance au bruit au sein même de l'espace d'habitation, construit comme un refuge face aux vacarmes de la ville moderne.

La montée d'une sensibilité aux sonorités extérieures – celle de la rue comme celles des espaces collectifs – va de pair avec un désir d'intimité accru, et amène à la reconfiguration des intérieurs bourgeois, transformant les usages de l'espace consacré au sommeil. Progressivement, la distinction public/privé commande les dispositifs architecturaux, et la chambre à coucher devient le cœur de l'intime, séparée de l'espace de réception par de multiples césures spatiales. Il n'est plus alors convenable de recevoir dans sa chambre, comme l'autorisait l'étiquette aristocratique des siècles précédents⁵⁶⁴. La distribution des appartements tend ainsi à réduire les proximités sonores inconvenantes. Les espace bruyant – comme la cuisine – sont rejetés en arrière, sur la cour, alors que le couloir – qui remplace les pièces en enfilade - permet d'éviter la proximité entre les chambres ; les chambres des enfants et les chambres des domestiques ne sont plus accolées à la chambre, simple ou double, des conjoints⁵⁶⁵. Ce désir de dormir seul s'exprime également au-delà des élites. Renforcé par les préoccupations hygiénistes et morales qui fustigent la chambre commune comme vecteur de contagion, le lit et si possible la chambre individuelle s'imposent progressivement comme norme jusque dans les classes populaires, notamment à Paris⁵⁶⁶. La chambre se construit ainsi comme un espace à soi, où chacun peut s'isoler des sonorités extérieures et familiales.

Le ronflement ne devient alors dérangeant que pour celles et ceux qui sont exposés à la promiscuité du corps en sommeil devenue de plus en plus rare, à une exception près : celle de la vie conjugale :

563 Murray R. Schafer, *Le paysage sonore* [1976], traduction française, Paris, Lattès, 1979. Alain Corbin, *Histoire du silence*, ouvrage cité.

564 Claude Bauhain, « Masculin et féminin, les habitations bourgeoises au XIX^e siècle », *article cité*.

565 Manuel Charpy, *Le théâtre des objets. Espaces privés, culture matérielle et identité bourgeoise. Paris 1830-1914*, thèse dirigée par Pinol J.-L., Université François-Rabelais de Tours, 2010.

566 Michelle Perrot, *Histoires de chambres*, ouvrage cité.

Quand le ronfleur est dans son lit,
Ronflant chez lui, sur sa paillasse
Son épouse seule en pàtit
Et presque toujours en trépasse.
La pauvre ne fermant pas l'oeil
Pendant les trois quarts de l'année,
Naturellement, au cercueil,
Par l'insomnie est condamnée⁵⁶⁷.

Le journaliste du *Tintamarre*, ayant enregistré les dangers pathologiques de l'insomnie, insiste ici sur la présence d'un véritable danger du ronflement pour le conjoint où la conjointe.

Les couples sont ainsi les premiers destinataires des remèdes contre le ronflement. L'appareillage « *L'ami du ronfleur* » serait ainsi « d'une utilité inappréciable » pour « toutes les femmes en proie à un mari bruyant ». Il leur apportera « le bonheur et le repos, au nombre des nécessités de la vie maritale »⁵⁶⁸. En 1897, celui commercialisé par le « *Sanitary Investment Company* » aurait été inventé par « un fermier dont la femme a obtenu le divorce parce qu'il ronflait trop fort ! »⁵⁶⁹. C'est également aux « lectrices qui seraient parvenues à faire taire un mari au sommeil turbulent » que *Le Figaro* lance un appel pour répondre au « problème des ronfleurs » en 1876. Assailli par les réponses, le journal précise le 26 octobre qu'il effectuera un classement des différents remèdes, et donnera les réponses les plus saisissantes dans les numéros suivants⁵⁷⁰. Une lectrice y propose avec pragmatisme « de ne coucher ensemble que dans le cas où ni l'un ni l'autre n'ont envie de dormir⁵⁷¹ ». Invitant à faire chambres à part, cette dernière suggestion se positionne à contre-courant de l'évolution des modes de vie bourgeois au XIX^e siècle, qui consacre « l'âge d'or de la chambre conjugale » comme l'espace d'épanouissement du mariage d'amour⁵⁷². Les différents manuels de savoir-vivre intiment ainsi l'ordre aux époux de se retrouver chaque soir dans un seul et même lit, trône et sanctuaire d'une conjugalité réussie⁵⁷³. Renforçant l'intimité du couple, cette évolution des mœurs expose néanmoins à une promiscuité qui n'était jusqu'alors qu'exceptionnelle ou réservée aux classes sociales moins aisées. Les époux ont donc bien plus de chances qu'auparavant d'être perturbés auditivement dans leur sommeil par les bruits corporels, et en premier lieu par le ronflement. Cependant, la possibilité de choisir entre chambres séparées ou

567 « Le Ronfleur », *Le Tintamarre*, 6 mars 1887.

568 Voir par exemple, *La France*, 25 février 1870. *La Gazette de France*, 27 février 1870. *Le Gaulois*, 28 février 1870. *Le Siècle*, 8 mars 1870.

569 Voir par exemple *Le Gaulois*, 14 septembre 1897. *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 15 septembre 1897, *L'Univers*, 15 septembre 1897.

570 « Les échos de Paris », *Le Figaro*, 24, 26, 30 et 31 octobre 1876. 2 et 6 novembre 1876.

571 *Ibid.*, 31 octobre 1876.

572 Odile Nouvel-Kammerer, « La création de la chambre conjugale » dans *Rêves d'alcôves*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1995, p.104-127. Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, ouvrage cité.

573 Laure Adler, *Secrets d'alcôve*, Paris, Hachette, 1983.

chambre conjugale n'est pas donnée à tout le monde, et l'incommodité sonore peut alors conduire à la séparation :

La femme se plaignait de ne pouvoir dormir par suite du ronflement nocturne de son époux...L'exiguïté de l'appartement conjugal ne permettant pas de « faire chambre à part », la malheureuse femme, épuisée par une perpétuelle insomnie, avait consulté d'abord un médecin, puis un avocat. Le médecin lui avait déclaré que le ronflement est un mal incurable : comme la tuberculose ! L'avocat lui avait révélé que le ronflement n'est point une cause de divorce. L'humeur de la pauvre créature ne tarda pas à s'aigrir ; le ménage, troublé la nuit par des réveils incessants, et le jour par des querelles ininterrompues, devint une succursale de l'enfer, jusqu'au jour où la femme, à bout de force et de patience, alla chercher chez sa mère le sommeil dont elle avait un formidable arriéré⁵⁷⁴.

L'anecdote amène l'auteur à se demander – à l'instar du mari de la *Femme qui ronfle* ou encore de Pierre Mille quelques années plus tard – « est-ce que le ronflement incurable ne devrait pas être considéré comme une cause majeure de divorce ? ». Le dérangement sonore est quelquefois tel que de nombreux époux semblent envisager cette solution en dernier recours. Mais si le journaliste qui rapporte le fait divers en vient à se poser la question du divorce, c'est que le mari, « furieux de voir que sa conjointe ne voulait pas réintégrer le domicile conjugal, s'est livré sur elle à des actes de violence⁵⁷⁵ ».

D) « LE DANGER DE RONFLER »: QUAND LE RONFLEMENT AMÈNE DEVANT LA LOI

Le ronflement peut en effet à la fin du siècle avoir de fâcheuses conséquences. Il peut tout d'abord donner lieu à des comportements violents. Dans *La consigne n'est pas de ronfler*, si Célibaton sait qu'il ne pourra souffrir de partager sa couche conjugale avec une ronfleuse, c'est que dans chaque situation où il a été confronté à ce bruit nocturne, cela l'a plongé dans un « état de nervosisme » avancé :

Une autre fois, dans un hôtel, une cloison, comparable à une peau de tambour pour intercepter le son, me séparait seule d'un voisin de chambre.[...] Il ronflait encore plus fort. Là dessus je donne une poussée formidable à la porte qui cède et c'est une vraie volée que je donne au commis-voyageur. Cela me conduisit à la correctionnelle et me fit verser une forte amende, sans compter les pots cassés⁵⁷⁶.

Ce comportement violent l'amène plusieurs fois devant la police et la justice. Au delà de la vie conjugale, la promiscuité des corps en sommeil devient comme nous l'avons vu exceptionnelle, et ne se produit que dans certaines situations : celles des lieux de sommeil collectifs expérimentés durant l'éducation (au pensionnat ou à l'armée), où lors des voyages. La *Petite Gironde* rapporte ainsi en 1898 qu'un dénommé M. Miller a manifesté l'intention de « présenter à la législature du

574 *Le Progrès de la Côte d'or*, 17 octobre 1890.

575 *Ibidem*.

576 Armand Bourgeois, Octave Rigot (paroles), *La consigne n'est pas de ronfler*, ouvrage cité, p. 8.

Kansas un projet de loi ayant pour objet d'empêcher les gens de ronfler en chemin de fer⁵⁷⁷ ». La promiscuité corporelle entre les voyageurs – même si les compagnies essaient de la réduire – est alors l'objet de nombreuses imprécations, et les manuels de civilité comme la presse ne cessent d'appeler à la régulation des comportements corporels, et notamment au refoulement de toute manifestation organique⁵⁷⁸. Cependant ce contrôle se révèle difficile dans l'abandon du sommeil, et le ronflement sonorise alors un état du corps qui n'est convenable que s'il est invisibilisé au sein d'un espace privé et intime. Pour les voyageurs arrivés à destination, ce sont les hôtels aux cloisons trop fines – mode d'hébergement se développant avec l'essor du tourisme – qui récoltent le plus de griefs. Ce problème ne semble pas être assez pris en compte, comme le regrette le journaliste qui chronique le *Salon de l'Automobile, du cycle et des sports* en 1905 :

Par exemple, à propos de sommeil, je demanderai au T.C.F [Touring Club de France] et à l'A.C.F. [Automobile Club de France] d'ouvrir une autre campagne énergique. Il est tout simplement honteux de voir encore de nos jours le calme du voyageur, arrivant fatigué par la route ou par les affaires, à la merci constante des cloisons d'hôtel formées d'un simple demi-parpaing ou dixième de parpaing. [...] Et pour une fois que le pauvre voyageur a raison de s'amuser de certaines aventures du voisin ou de la voisine, il maudit vingt autres fois la promiscuité troublante du ronfleur, du cracheur ou autre musicien nocturne⁵⁷⁹.

On trouve ainsi plusieurs faits divers où des voisins exaspérés ont recours à la violence contre des ronfleurs dont les sons nocturnes traversent les cloisons des hôtels ou des appartements. En 1880, c'est ainsi un « cuisinier irascible », François Raget, qui provoque une rixe avec son voisin à cause de ces ronflements quotidiens et incessants :

Au lieu de réveiller à son tour le ronfleur par un coup de poing donné dans la cloison comme il avait l'habitude de le faire, le cuisinier se leva et allant à la porte de la chambre de Houbillard, l'apostropha rudement. [...] Une querelle éclata alors, suivie bientôt d'une rixe qui mit sens dessus dessous tous les habitants de l'hôtel. [...] Au cours de la lutte, Houbillard tomba tout à coup, perdant le sang à profusion. Il venait d'être frappé par son adversaire d'un violent coup d'une paire de longs ciseaux en pleine poitrine⁵⁸⁰.

La victime est portée à l'hôpital dans un état très grave, et Raget est immédiatement remis entre les mains de la police. *L'Intransigeant* titre le fait divers « Pas ronfler, ou la mort »⁵⁸¹. Si l'issue n'est pas toujours fatale, l'exaspération causée par le ronflement amène plusieurs fois à ce genre de comportement. L'intolérance au bruit est évoquée comme une circonstance atténuante pour l'auteur des violences. En 1885, *La Lanterne* rapporte ainsi qu'outre-Atlantique, un jury a acquitté un homme « par le motif que les ronflements persistants de son compagnon de lit constituaient une

577 *La Petite Gironde*, 1^{er} janvier 1898.

578 Anne Carol, « Culture somatique et voyages en train » dans Christophe Granger (dir.), *Histoire par corps*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012, p. 77-108.

579 *La Petite Gironde*, 2 janvier 1905.

580 *La Petite Gironde*, 26 septembre 1880.

581 *L'Intransigeant*, 21 septembre 1880.

provocation de nature à justifier de pareilles représailles »⁵⁸². A la fin du siècle, le ronfleur ou la ronfleuse peuvent également devenir directement l'objet des plaintes. La police peut ainsi être appelée à cause du bruit émis par un ronfleur. En 1898, le procès d'une domestique londonienne amène les journalistes à se demander si « les ronflements d'une jeune personne peuvent devenir une cause d'inconfort et, par suite, d'insalubrité pour les voisins⁵⁸³ ? ». La jeune fille, dénommée Jane Ship, dérangeait l'ensemble des clients de l'hôtel dans lequel elle louait une chambre :

L'hôtelier, voyant sa maison menacée d'une désertion générale, voulut renvoyer sur-le-champ Jane Ship ; la jeune femme ayant payé huit jours d'avance, elle entendait ne pas être dépossédée avant l'expiration de sa location. Les policemen furent mandés, ils opinèrent qu'un ronflement fort ou même exagéré ne constituait pas un tapage nocturne. Jane Ship fut invitée à rester dans l'hôtel⁵⁸⁴.

L'hôtelier décide alors de mener l'affaire devant le tribunal, afin « d'obtenir une sorte de référé pour pouvoir la mettre à la porte ». Il obtient gain de cause, et la jeune fille est condamnée à quitter les lieux une fois ses acomptes restitués.

Devenu intolérable, c'est lorsque le ronflement est générateur de conflit au-delà de la sphère intime et privée qu'il devient l'objet d'une attention publique. Les disputes provoquées par les ronflements devenus insupportable au sein des couples, où chez des voisins dont les habitations ne sont pas assez insonorisées, débordent dans l'espace public et deviennent alors l'affaire de tous. Le sommeil ne doit ainsi s'effectuer qu'au sein de la sphère familiale et intime, et lorsque les circonstances ne le permettent pas – durant les voyages par exemple – le ronflement, révélant le bruit de fonctions corporelles non-contrôlées, est décrié pour son inconvenance.

La disqualification du ronflement révèle ainsi la modification des seuils de tolérance aux bruits corporels au cours du XIX^e siècle. Moqué, déprécié, il est considéré comme un problème pathologique, une infirmité. Ne pas être gêné par ce bruit du corps en sommeil devient alors le comble de l'incivilité. Les tentatives pour l'éliminer par tous les remèdes possibles participent ainsi des processus d'auto-contrôle des gestes et des sons corporels qui construisent l'espace intime comme un espace du silence au XIX^e siècle. À la suite d'Alain Corbin, on pourrait ainsi intégrer la lutte contre le ronflement à l'émergence d'une revendication d'un « droit au sommeil » fortement liée à celle d'un « droit au silence » – manifestée entre autre par la lutte contre la sonnerie matinale des cloches d'église⁵⁸⁵. Le ronflement peut alors devenir justiciable d'une attention publique lorsque ces manifestations sonores débordent de la sphère privée. Révélateurs du polissage

582 *La Lanterne*, 19 novembre 1885.

583 « La Ronfleuse », *La Lanterne*, 2 avril 1898.

584 « Ronfleurs et ronflements », *Le Soleil*, 13 avril 1898.

585 Alain Corbin, *Les cloches de la terre*, Paris, Albin Michel, 1994.

des mœurs, les essais de judiciarisation des problèmes liés au ronflement rejoignent ceux qui incitent, à partir des années 1840, les instances publiques à réprimer plus scrupuleusement les cris, le tapage nocturne et les troubles de voisinage.

Si comme le rappelle Simone Delattre, l'intolérance au bruit nocturne de la rue diffère selon les catégories de la population – les parisiens les moins fortunés étant moins importunés par l'agitation sonore que les élites⁵⁸⁶ – il semble bien qu'à l'intérieur de la sphère privée conjugale, l'intolérance au ronflement se généralise davantage. Avant d'être transportée dans l'espace public au siècle suivant⁵⁸⁷, la lutte contre le bruit nocturne semble ainsi s'esquisser dans l'espace intime au XIX^e siècle, participant à la fabrique sociale des corps.

CONCLUSION

Le glissement du sommeil de l'hygiène à la physiologie entraîne ainsi une pathologisation des troubles du sommeil, non plus regardés seulement comme prodrome ou symptôme d'autres maladies, mais comme des pathologies à part entière, dont il faut déterminer la sémiologie et la thérapeutique. D'abord portée sur le somnambulisme, l'attention de la médecine clinique s'élargit ensuite à l'ensemble des dysfonctionnements somniques : privation, excès ou accès de sommeil. La narcolepsie est ainsi identifiée dans le dernier quart du XIX^e siècle comme une nouvelle maladie du sommeil, témoignant de l'attention médicale portée à ces troubles.

La pathologisation des dysfonctionnements du sommeil d'une part, puis leur intégration progressive au rang des symptômes de la maladie mentale et/ou nerveuse d'autre part, change progressivement le regard sur la condamnation morale jusque-là portée sur les sommeils morbides. Non plus forcément regardés comme le résultat d'une mauvaise hygiène mais comme symptômes de la modernité et de ses conséquences délétères sur la fonction biologique, les troubles somniques se personnifient à la fin du siècle dans la figure médiatique de la dormeuse, Belle-au-bois dormant hystérique, au sommeil monstrueux digne d'un phénomène de foire. Soigner et préserver le sommeil est alors nécessaire pour protéger la civilisation, qui doit apprendre l'art de s'endormir, et définir les règles du savoir-dormir.

586 Simone Delattre, *Les douze heures noires*, ouvrage cité, p. 132-136.

587 Christophe Granger, « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit, *article cité*.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2 : UNE MÉDICALISATION DU SOMMEIL

La prise en charge du sommeil par les sciences médicales se renforce tout au long du XIX^e siècle. Redéfini comme l'expression de la loi d'intermittence des fonctions de la vie animale, le sommeil glisse de l'hygiène vers la physiologie pour devenir un élément indispensable au fonctionnement de la machine humaine, et donc de la vie. Les médecins revalorisent la place du sommeil et formulent des règles du dormir relues au prisme de cette nouvelle compréhension : la durée moyenne de sommeil nécessaire est allongée – de six à huit heures pour l'homme adulte, et encore davantage pour les enfants et les femmes, de constitutions plus sensibles et plus faibles. Ces nouvelles règles du temps de sommeil se diffusent, notamment par le biais de l'hygiène, tout au long du XIX^e siècle, et sont appropriées et intégrées par une partie du corps social. L'idée que le sommeil correspond au tiers d'une vie s'impose progressivement. La loi « sur la journée de huit heures » est adoptée le 23 avril 1919. Répondant à une revendication sociale portée par les ouvriers depuis le milieu du XIX^e, elle entérine dans la législation l'allongement de la prescription physiologique d'un temps de sommeil idéal du « quart au tiers du nyctémère ».

La même année, est également votée une loi interdisant le travail de nuit aux ouvriers-boulangers, qui rejoignent législativement les enfants et les jeunes filles au rang des travailleurs diurnes. Les débats sur la réglementation du temps de travail au XIX^e siècle se concentrent ainsi davantage sur la durée de la journée de travail – et le temps quotidien laissé au sommeil qui en découle – que sur l'inversion des rythmes nyctéméraux occasionnée par le travail nocturne. Cette dernière question ne se pose que tardivement et à la marge, pour les populations considérées de constitution physique et morale plus faible. Ce n'est pareillement que dans les années 1900 que la dangerosité du travail nocturne est interrogée par les travaux de la psychologie expérimentale, qui n'aboutissent pas à des conclusions tranchées sur le sujet. Jusqu'au tournant du XX^e siècle, la condamnation du sommeil diurne ne repose que sur des bases morales, et non physiologiques.

La redéfinition médicale du sommeil entraîne également un nouveau regard sur ses troubles. Pris en charge par la pathologie clinique, le somnambulisme, l'insomnie et la narcolepsie ne sont plus seulement conçus comme symptômes d'une autre maladie, mais constituées comme

pathologies particulières, dites « essentielles ». Elles entrent alors dans le champ du soin et de la thérapeutique, la pathologie clinique s'efforçant de les décrire, d'en déterminer les causes, le traitement, et la prophylaxie, qui viennent renforcer les règles du bien dormir. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, à la fois interprétées comme cause et conséquence de la vie moderne, les pathologies du sommeil sont réappropriées par les spécialistes des maladies nerveuses et mentales.

Si la redéfinition médicale du sommeil et de ses troubles s'inscrit donc au sein d'un nouveau paradigme médical favorisé par l'instauration institutionnelle de la médecine clinique, elle répond également à une demande sociale suscitée par l'apparition des phénomènes du magnétisme animal au début du XIX^e siècle.

L'apparition des états de sommeil et de somnambulisme magnétiques interrogent en effet, les frontières veille/sommeil et naturel/pathologique jusqu'alors établies, puisqu'elle présuppose l'existence d'états somniques intermédiaires, qui constitueraient des moyens d'accès privilégiés à la conscience et au corps, capables de révéler la pathologie et d'influencer par l'intervention extérieure du thérapeute, la guérison.

Les théories philosophiques et physiologiques du sommeil développées par les partisans du magnétisme animal – dont certains médecins –, divisent le corps médical, qui ne parvient ni à trouver un positionnement unanime sur cette pratique thérapeutique, ni à identifier si les états somniques provoqués sont de véritables sommeils naturels ou seulement des états analogues. Les définitions physiologique et pathologique que les médecins sont en mesure de proposer décrivent le fonctionnement ou le dysfonctionnement corporel qu'ils induisent, mais échouent à en déterminer la nature et les causes, et ce, tout au long du siècle.

C'est également à partir des années 1860, avec le renouveau de l'hypnotisme, et les formes de sommeil provoqué qu'il induit qui pointe l'attention sur les pathologies du sommeil naturel. Si le sommeil hypnotique ne peut être induit que chez des personnes prédisposées par la pathologie nerveuse – l'hystérie –, les troubles somniques sont donc réintégrés comme syndromes de sa manifestation. Cette fois-ci réapparus à l'intérieur du champ médical, les états d'hypnose hystérique connaissent une médiatisation, et participent à la fabrique des imaginaires sociaux, construisant un imaginaire du sommeil hystérique et somnambulique. Les deux « cycles de l'hypnose » constituent ainsi des périodes d'élans, qui favorisent les recherches médicales sur le sommeil et ses pathologies.

La prise en charge de certains phénomènes du sommeil, comme le ronflement, ne découlent pas de la compréhension médicale, mais répondent à une demande sociale face à la diminution des seuils de tolérance aux bruits d'une part, et l'intégration dans les mentalités de la nécessité vitale de préserver et protéger son sommeil d'autre part.

Par ailleurs, si les autorités médicales affirment de plus en plus la nécessité de la prise en charge pathologique du sommeil, on a pu voir qu'elles se heurtent à des formes de résistances, surtout dans les cas de pathologies spectaculaires, comme le laisse supposer les conjonctures de Louyer-Villermay en 1821 sur la possibilité de cas de somnambulisme pouvant être gardés secrets par pudeur. De la même manière, en 1907 Paul Farez évoque dans l'étude qu'il donne d'un cas de sommeil léthargique – celui de la « ressuscitée de Nuremberg » –, la volonté de certaines familles aisées de garder de tels phénomènes au sein de la sphère familiale :

L'hypothèse de la simulation, on le conçoit, a été soulevée. On a vu, en effet, telle hystérique, dans le but de se rendre intéressante, refuser, pendant très longtemps, toute espèce de nourriture, quitte à s'alimenter en cachette. On a vu également telle famille profiter d'un cas analogue pour exciter la curiosité publique et en vivre. Mais, dans la circonstance, il s'agit d'une bourgeoise relativement aisée ; personne ne tire aucun bénéfice de son cas ; on ne songe pas à rendre célèbre une telle singularité ; on écarte tous les visiteurs, même les médecins ; ce dernier fait explique que l'enquête médicale ait été très difficile et demeure forcément incomplète¹.

Même si, comme le suggère à demi-mots Farez dans le même passage, on ne peut parler en revanche de respect de la vie privée et de refus de l'intrusion médicale dans le cas de la dormeuse de Thénelles, on peut en revanche compter le refus de la famille de la mise en institution au rang des formes de résistance à cette médicalisation.

Ce processus de médicalisation est également limité par l'incapacité médicale à déterminer les causes et la nature du sommeil, et donc à déterminer la sémiologie et la thérapeutique de ses pathologies, se contentant bien souvent de proposer comme seul traitement des solutions hygiéniques. Le recours à des spécialités pharmaceutiques, proposant avec le développement des molécules chimiques de multiples solutions narcotiques – à l'image du sirop de chloral – semblent ainsi être fréquemment utilisés dans les traitements de l'insomnie, comme le laissent supposer les insinuations réitérées des médecins essayant de proscrire son utilisation, ou de la restreindre sur avis médical. L'influence de la médecine instituée sur la prise en charge du sommeil se heurte ainsi à sa relative impuissance à guérir les sommeils pathologiques qu'elle a identifiés – à l'image de la narcolepsie –, ou que la société lui demande de traiter – comme le ronflement.

1 Paul Farez, « Un sommeil de trente ans (?) », Société d'hypnologie et de psychologie, séance du mardi 21 mai 1907, *Revue de l'hypnotisme*, 22^e année, n°3, septembre 1907, p. 77-80, p. 79.

Conclusion

À Paris, le 23 juin 1913,

Cher Monsieur,

C'est un tour de force et une coquetterie : vous qui nous teniez éveillé des nuits entières en nous disant vos vers frais et charmants, vous enseignez maintenant l'Art de dormir ! C'est un art bien aimable quand vous l'enseignez et quand on vous a lu on éprouve mieux la joie de se sentir entre des draps bien frais, dans un lit ni trop dur ni trop haut ! Mais faites attention, les amoureux vous maudiront car vous prononcez sur la couche solitaire un éloge si convaincant que personne, maintenant, ne voudra dormir...à deux. Et tout de même, tout de même...

Lettre de Léon et Maurice Bonneff à Fernand Mazade¹

Le 23 juin 1913, les frères Bonneff, écrivains socialistes et journalistes de *L'Humanité*, transmettent à leur confrère Fernand Mazade, leurs compliments à propos de la reparation de son article « L'art de dormir » dans la revue *La vie intellectuelle*². La lettre commence par pointer avec humour « le tour de force » effectué par le poète écrivain, qui dans sa sociabilité littéraire déploie le scénario auctorial de la veille nocturne distinctive, et dans son engagement internationaliste, prône à travers de nombreux écrits, l'importance d'un sommeil quotidien de minimum huit heures, et la nécessité du bien dormir.

L'analyse des discours tenus sur le sommeil entre les années 1770 et 1910 révèle en effet une dichotomie entre d'un côté les injonctions à la veille citoyenne, politique, artistique, laborieuse, comme un idéal à atteindre pour accéder à la reconnaissance sociale, et de l'autre, la formulation progressive des prescriptions médicales et sociales au bien dormir, les secondes prenant progressivement le pas sur les premières à partir du second XIX^e siècle, sans que ces dernières ne s'effacent complètement.

À la fin du XVIII^e siècle, l'avènement d'une nouvelle société imaginée et mise en place par les révolutionnaires invite chacun et chacune à dépasser les contraintes biologiques en exerçant sa vigilance citoyenne, mais aussi en prenant la liberté de travailler ou vivre la nuit. La conquête de l'espace public nocturne initiée aux siècles précédents, se généralise progressivement dans les villes à l'ensemble des classes sociales.

1 « Lettre de Maurice et Léon Bonneff à Fernand Mazade, datée du 23 juin 1913 », BnF, département des archives et manuscrit, Fonds Fernand Mazade, NAF 28518 (14), pochette « Lettres reçues pour l'art de dormir et articles sur le sommeil avant 14 ».

2 Fernand Mazade, « L'Art de Dormir », *La Vie intellectuelle*, 15 mai et 15 juin 1913.

L'extension progressive de l'entrée dans un régime d'historicité moderne influe sur les régimes de temporalités quotidiens du sommeil. Pour certains, la pérennisation d'une durée de veille étendue au détriment du temps de sommeil se généralise au-delà du temps révolutionnaire, et s'inscrit dans une dynamique distinctive de l'élite laborieuse politique, artistique ou savante. Le passage du temps cyclique au temps linéaire pose ainsi la question de l'accomplissement à l'échelle d'une vie humaine, et par ricochet, de l'organisation de la temporalité quotidienne. S'engage alors un conflit entre la nécessité de dormir, et la liberté de veiller, entre les risques pathologiques des veilles prolongées et l'accomplissement qu'elles peuvent permettre.

De nouveaux questionnements liés au temps de sommeil émergent alors, qui pourraient se résumer par l'interrogation suivante : combien de temps doit-on dormir, pour être en bonne santé, tout en pouvant « vivre » au maximum. Il s'agit en effet de calculer le temps de vie active qui pourrait être gagné sur la temporalité passive du sommeil, repos de la conscience et de la volonté nécessaire à la vie, mais qui peut être limité au strict nécessaire par la force de la volonté et la discipline des corps.

La réponse à cette question est en partie apportée par la science médicale en pleine reconfiguration institutionnelle et paradigmatique. À la fois influencée par les idéaux révolutionnaires, et pressée par les interrogations de la sphère publique de se positionner sur les phénomènes du magnétisme animal, la physiologie nouvellement instituée se penche sur la question de la définition du sommeil, de sa nature et de sa nécessité, alors que la médecine clinique s'attache à en définir la pathologie.

La redéfinition physiologique place le sommeil au coeur du fonctionnement de la machine humaine, et en renforce l'importance. Elle allonge le temps de sommeil moyen nécessaire pour l'homme adulte, « du quart au tiers du nycthémère », tout en insistant sur le danger à la fois pour le physique et le moral de déroger à la règle. Elle renforce et favorise dans le même temps les discours de naturalisation du sexe féminin, en préconisant une durée allongée de sommeil pour les femmes, de constitution sensitive plus fragile, similaire à celle de l'enfance.

Toutefois, cette médecine physiologique du premier XIX^e siècle – influencée et façonnant tout à la fois les imaginaires de la veille – laisse une place à la distinction de certaines constitutions masculines, seules capables de résister physiologiquement et/ou moralement à la privation de sommeil nocturne. Oscillant entre exaltation de la veille et pathologisation des troubles du sommeil, elle participe alors à tracer et définir la limite entre les statuts singuliers du génie et du grand homme veilleurs, et la mise en place d'injonctions collectives au sommeil nocturne, condamnant moralement celles et ceux qui y dérogent.

Au cours du premier XIX^e siècle, les reconfigurations politiques, économiques et sociales renforcent ainsi le déplacement des frontières diurne/nocturne, induisant des questionnements sur le repoussement de la temporalité de la veille sur celle du sommeil, au niveau individuel et collectif. Les discours hygiénistes et médicaux d'une part, et les discours moraux d'autre part tracent alors une limite entre les physiologies particulières des veilleurs exceptionnels et les injonctions collectives au sommeil, entre la norme et le hors-norme qu'ils autorisent, condamnent ou pathologisent.

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'évolution du discours médical change les termes du dialogue veille/sommeil au détriment de la veille.

Le développement de la physiologie expérimentale, et la prise en charge des dysfonctionnements du sommeil par la clinique des maladies mentales et nerveuses d'une part, le processus de pathologisation des génies d'autre part, contribuent à accentuer la dangerosité de toutes les formes de dérèglement du sommeil, volontaires comme involontaires, exceptionnelles comme ordinaires. Non plus regardés comme la victoire de la volonté et de l'esprit sur les corps, l'insomnie et plus largement l'ensemble des dysfonctionnements somniques deviennent des symptômes de la modernité, de l'épuisement des esprits et des corps et de la dégénérescence. La prise en charge médicale se révèle alors nécessaire.

Au même moment, le renouveau de l'hypnose réactualise la question de la part de la volonté et de la conscience dans le sommeil et les rêves, concluant tout comme au début du siècle, à son absence – la pathologie somnambulique et hystérique ne révélant tout au mieux, que la présence d'un subconscient automatique. La désresponsabilisation légale des somnambuliques et des narcoleptiques qui en découle renvoie les maladies du sommeil aux côtés de la démence, comme relevant de l'article 64 du code pénal.

Au tournant du XX^e siècle, la discipline psychologique naissante insiste à nouveau sur les conséquences psycho-physiologiques du mauvais sommeil. Elle précise la définition des phases du sommeil et la nécessité des rêves pour l'équilibre psychique, tout en posant la question des conséquences psycho-physiologiques de l'inversion des rythmes nyctéméraux. Les règles d'un sommeil nécessaire, prolongé et nocturne en ressortent renforcées. L'étude du sommeil s'inscrit à ce moment-là dans la thématique des altérations de la conscience, qui forme une des grande question médicale du siècle³.

L'entrée dans l'intimité du sommeil ne peut alors se faire que par sa déshumanisation. Le sommeil spectaculaire devient un sommeil monstrueux, aussi bien celui du génie insomniaque se

3 Laurence Guignard, *Juger la Folie*, Paris, PUF, 2010.

tenant toujours aux limites de la folie névropathique, que celui de la dormeuse hystérique, abandonnée sans conscience aux regards de tous.

Renforcé dans son importance, le sommeil, à la fois moment d'abandon et de préservation de la conscience se doit d'être préservé et protégé de la civilisation, au coeur de l'intime, de la vie privée et du silence. Il se trouve alors confronté aux reconfigurations de la famille bourgeoise et de l'avènement du mariage d'amour. Si pour préserver le sommeil et trouver l'art de s'endormir, il vaut ainsi mieux selon les hygiénistes dormir seul, afin de ne pas être dérangé par les bruits, les odeurs et les miasmes du conjoint, la chambre conjugale s'impose « tout de même... ». C'est alors aux médecins de répondre à la demande sociale de réduction du ronflement, afin de trouver les moyens de sa « guérison ».

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, les *scenarii* auctoriaux veilleurs se muséifient au fur et à mesure du passage à la postérité des artistes qui l'affichaient comme processus de distinction, ou se désenchantent, relus au prisme du décadentisme et de la dégénérescence sociale. Outre l'affirmation de *scenarii* auctoriaux diurnes, la psychologie et la psychanalyse naissantes influent également les manières d'être artiste dans les premières années du XX^e siècle. L'intérêt pour les phénomènes magnétiques, spirites et oniriques, aboutiront ainsi après guerre à l'affirmation de l'écriture automatique comme processus de création artistique par les surréalistes⁴. Progressivement réappropriée par les syndicats ouvriers dans leur revendication, la norme du sommeil minimum de huit heures s'impose dans la législation.

Seul l'idéal de la veille politique reste entretenu par les imaginaires révolutionnaires de la mémoire communarde, mais aussi et surtout par son institutionnalisation. Les séances de nuits des assemblées représentatives restent en effet monnaie courante tout au long du XX^e siècle, et font encore actuellement partie intégrante de la fonction parlementaire malgré plusieurs tentatives de réformes⁵.

Si tout au long du XIX^e siècle, l'exaltation de la veille persiste et continue à nourrir les imaginaires, elle est de plus en plus concurrencée par la revalorisation progressive du dormir, et l'imposition d'une norme de sommeil allongée, nécessaire à la survie individuelle et collective.

4 Christophe Boulanger (dir.), *Hypnos. Images et inconscients en Europe (1900-1949)*, Exposition au musée de l'Hospice Comtesse, Lille, 14 mars-12 juillet 2009, [Villeneuve-d'Ascq], Musée d'art moderne Lille Métropole, 2009.

5 François Dubasque, « En finir avec les nuits blanches au Palais-Bourbon : entre volonté d'améliorer le débat législatif et pratique parlementaire, l'impossible réforme ? » dans Anne-Claude Ambroise Rendu, Guillaume Garnier (dir.), *La Nuit Blanche. Une histoire de l'Antiquité à nos jours*, Presses Universitaires de Vincennes, à paraître.

On peut ainsi observer au terme de cette étude, un basculement progressif des discours entre le premier et le second XIX^e siècle. De la croyance optimiste, influencée par la pensée des Lumières et l'enthousiasme révolutionnaire, en la capacité humaine à repousser le temps de sommeil par la force de l'habitude et de la volonté, on passe progressivement à l'inquiétude pessimiste des conséquences morales puis physiologiques de la conquête laborieuse et festive de la nuit sur le sommeil. Cette inquiétude est renforcée et justifiée par l'évolution de la science médicale, qui si elle se détache de l'alternance naturelle nyctémérale pour expliquer la nécessité du sommeil, éclaire en le plaçant au coeur du fonctionnement physiologique, sur les conséquences du mal dormir, et sa traduction pathologique dans les esprits et les corps, pensée au prisme de la dégénérescence.

On passe donc au cours du XIX^e siècle progressivement d'une norme de sommeil basée sur une temporalité cyclique et naturelle de l'alternance jour/nuit, à un temps mesuré, normé médicalement et socialement. Malgré des pratiques qui empiètent de plus en plus sur ce temps, la nuit doit rester principalement consacrée au repos. L'étude des représentations du sommeil permet ainsi de modérer la vision d'un XIX^e siècle qui condamnerait ce dernier comme un signe de la faiblesse humaine, une perte de temps au nom d'impératifs économiques.

La confrontation de ces différents imaginaires du sommeil permet de nuancer l'impact des processus d'industrialisation et d'urbanisation, présentés par une partie de l'historiographie des *sleep studies*, comme le début de « l'assaut capitaliste sur le sommeil⁶ », qui aurait modifié la temporalité « naturelle » de son exercice. Dans une lecture généalogique pour ne pas dire anachronique, le sommeil « naturel », commun à toutes les sociétés pré-industrielles aurait selon cette lecture basée sur les compréhensions médicales actuelles, été bouleversé par la généralisation de l'éclairage au gaz puis à l'électricité, contribuant ainsi à l'apparition de l'insomnie comme une nouvelle pathologie, produite par la société industrielle⁷. Envisager le sommeil par le biais de la multiplicité des discours tenus sur le dormir au XIX^e siècle permet ainsi de ne pas réduire la lecture au prisme de l'exaltation de la veille, de la modification des modes d'organisation du travail ou de la généralisation de l'éclairage artificiel.

Si l'instauration du régime d'historicité moderne bouleverse les régimes de temporalité du sommeil, et voit l'émergence de discours d'exaltation de la veille nocturne, cette dernière relève d'un régime de distinction et d'exceptionnalité, qui s'amenuise et se pathologise au fur et à mesure de l'avancée dans le siècle. Le sommeil nocturne, allongé dans sa durée nécessaire, reste la norme physiologique, médicale et morale. De la même manière que le XIX^e siècle n'invente ni ne généralise

6 Jonathan Crary, *24/7, Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Paris, La Découverte, Zones, 2014.

7 Roger Ekirch, *La grande transformation du sommeil. Comment la révolution industrielle a bouleversé nos nuits*, Paris, Éditions Amsterdam, 2021.

le travail de nuit, mais le rend visible au sein de l'usine, le légifère et le porte au rang des inquiétudes sociale⁸, la revalorisation médicale du sommeil en renforce l'importance, et change le regard sur ses pathologies, non en les créant, mais en accentuant leur prise en charge médicale et sociale, devant l'inquiétude de leurs conséquences sur les corps et les esprits.

Davantage que l'imposition capitaliste d'un temps de sommeil unifié et normé, le XIX^e siècle marque ainsi le moment de la prise de conscience de l'impact social sur le temps biologique, ou pour le dire autrement de la dissociation des rythmes du temps cyclique naturel et du temps linéaire social défini par Henri Lefebvre, pas seulement par la modification des rythmes du labeur identifiée par l'historiographie marxiste, mais bien devant l'ampleur des bouleversements sociaux, économiques, culturelles et politiques induits aussi par le changement de régime d'historicité d'une part, et l'évolution de la pensée médicale d'autre part. Le XIX^e siècle définit le besoin de sommeil non plus comme un impondérable calqué sur les rythmes cycliques répondant aux lois de la nature, mais dépendant des rythmes propres au corps, relevant de la physiologie individuelle, que les sciences médicales sont chargées de comprendre et déterminer, puis réappropriés et revendiqués par une partie du corps social contre les impératifs économiques, comme un impératif de santé civilisationnel, avant d'être entériné par la législation de la journée de huit heures. En ce sens, le tournant du XX^e peut ainsi être lu comme un moment de revendication et de conquête d'un temps de sommeil suffisant pour toutes et tous, dans la formulation sociale d'un « droit au sommeil ». S'appuyant sur les discours médicaux, elle aboutit paradoxalement à une nouvelle naturalisation du besoin de dormir.

Malgré la prise en charge croissante du sommeil et de ses troubles par la science médicale, les recherches constantes menées au XIX^e siècle ne parviennent toutefois pas à préciser sa nature et ses causes du sommeil. Au tournant du XX^e siècle, la science moderne constate qu'elle a échoué, tout comme ses prédécesseuses, à répondre à la question du « Pourquoi dort-on », comme l'exprime Fernand Mazade dans son *Art de dormir* :

Si l'Esculape éclairé d'il y un siècle ne connaissait pas encore l'art de dormir, il connaissait du moins la plupart des rudiments de cet art. Depuis qu'il y a des hommes sur notre planète sphérique, ils ont tellement tourné qu'il serait extraordinaire qu'il ne fussent pas passés presque partout. Mais, si nous avons vu les choses qu'il y a à voir, il en est que nous n'avons pas bien vues, il en est que nous n'avons pas regardées. On a eu raison d'avancer que les progrès de la science (de la science d'observation et d'expérimentation surtout) accusent une marche « tournante » ; mais il est juste d'ajouter que, chaque fois que nous accomplissons un « tour » nouveau, nous observons mieux. Les thérapeutes se sont mus éternellement dans le même cycle : usage des drogues, intervention chirurgicale, utilisation des influences naturelles, moyens psychiques ; mais à chaque nouveau circuit, ils ont plus attentivement, considéré, plus exactement

8 Corinne Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur, enquête sur le temps de travail en Europe occidentale XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Dispute, 2020, p. 129-161.

étudié les agents de guérison et de vie, et ils ont su les employer avec plus de discernement, de précision, d'à propos⁹.

L'adoption de la norme du sommeil « tiers de notre vie » par l'instauration de la journée de huit heures d'une part, et la réappropriation du sommeil et de ses pathologies par la psychologie et la neurologie d'autre part, marque pour un temps le ralentissement des interrogations sémiologiques sur la nature du sommeil et de ses dysfonctionnements, et la fin d'un « cycle » médical de recherche sur le sommeil.

Durant et après la guerre, les travaux sont plus sporadiques. Entre 1917 et 1925, quelques médecins s'intéressent à l'apparition d'une forme d'« encéphalite épidémique » aussi appelée « encéphalite léthargique » ou « maladie du sommeil européen », qui provoque des accès de somnolence, avant de causer soit la mort, soit la rémission, soit des séquelles neurologiques importantes¹⁰. Le développement de l'industrie chimique et pharmaceutique durant l'entre-deux-guerres permet par ailleurs, de pallier à partir du milieu des années 1930 aux déficiences thérapeutiques pour traiter la somnolence et les accès de sommeil narcoleptiques, mais aussi les formes de fatigues psychiques, avec la synthétisation puis la large commercialisation des amphétamines.

À partir des années 1940, on pourrait ainsi identifier et étudier l'émergence et la construction d'un nouveau cycle d'attention sociale au sommeil dans son rapport à la veille. Pascal Nouvel, dans son *Histoire des amphétamines* montre comment l'usage de ces stimulants se généralise contre les fatigues physiques et nerveuses entre les années 1940 et 1960, « utilisés dans tous les corps de métiers à chaque fois qu'un travail physique ou intellectuel important doit être accompli¹¹ ». L'industrie chimique permet à nouveau l'apparition de discours, notamment dans les milieux artistiques, interrogeant la nécessité du sommeil, à l'image d'Andy Warhol, qui réalise en 1963 le film *Sleep* dans le but d'enregistrer un phénomène qu'il estime en voie de disparition : « Je me disais que le sommeil était en train de devenir obsolète et qu'il me fallait, pendant qu'il en était encore temps, filmer une personne en train de dormir¹² ».

La découverte du sommeil paradoxal en 1953, et le développement des techniques d'enregistrement électroencéphalographique voit l'émergence d'une « psychophysiologie moderne du sommeil », et à nouveau, la multiplication des recherches expérimentales sur le sommeil et ses

9 Fernand Mazade, « L'Art de dormir », *Les Documents du Progrès*, Paris, Félix Alcan, juin 1911, p. 401-413, p. 408.

10 Jonas Althoff, « Encéphalite » dans Hervé Guillemain (dir.), *DicoPolHiS* [en ligne], Le Mans Université, 2021.

11 Pascal Nouvel, *Histoire des amphétamines*, Paris, PUF, 2009, p. 126.

12 *Idem*.

pathologies¹³. Tandis qu'au milieu des années 1960, les condamnations de la toxicomanie amphétaminiques amènent progressivement à son interdiction en dehors d'un strict usage médical réservé à certaines maladies, dont la narcolepsie, les premiers « centres de sommeil » apparaissent au début des années 1970, pour diagnostiquer, étudier à l'aube des nouvelles compréhensions médicales, la nature et la sémiologie du rêve, du sommeil et de ses dysfonctionnements. La création de ces centres aboutit à la délimitation progressive d'une « médecine du sommeil » spécialisée dans la prise en charge des troubles somniques, redevenus pathologies essentielles¹⁴.

13 Michel Billiard, « Histoire de la médecine du sommeil en France », *Médecine du sommeil*, n°15, 2018, p. 130-150.

14 *Idem*.

LE DERNIER SOMMEIL : HOMMAGE À DOMINIQUE KALIFA

Lorsque j’imaginai alors l’achèvement de cette thèse, il y avait une chose qui semblait sûre, c’est que Dominique Kalifa serait là, continuant à me rassurer sur le fait qu’il était convaincu de ma capacité à l’achèvement de ce travail dans lequel il me guidait depuis des années, qu’il me lirait, puis lors de la soutenance, me soutiendrait, et serait l’interlocuteur d’une belle discussion, me reprochant sûrement la petite part faite à l’histoire matérielle, réclamant « plus de bonnets de nuits, d’aiguïères et de pots de chambres ». J’étais loin de me douter qu’il nous aurait quitté pour se glisser de lui-même dans son dernier sommeil, et qu’à la place, il faudrait faire face à son silence, et à son absence...

« Dernier sommeil », expression devenue presque désuète devant la physiologisation et la rationalisation du dormir au XIX^e siècle, expression réservée aux poètes..ce qui n’aurait pas été pour lui déplaire ... un dernier sommeil bien loin des insomnies qui le tourmentaient parfois comme il m’en faisait part – encore un point commun avec les poètes romantiques.

Merci, cher M. Kalifa, de m’avoir accompagnée durant toutes ces années.

Je vous envoie une bise, à laquelle, selon votre propre tradition, j’aurai eu le droit le jour de ma soutenance, une fois docteur, remplaçant la poignée de main réservée à vos étudiant-es, et consacrant ainsi mon passage au statut de collègue.

Sources et Bibliographie

Sources

I- ARCHIVES

ARCHIVES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE – ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Concours de 1773 : Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non-naturelles ?

ARC 6 – dossier 1 – n°17 : Programme manuscrit des prix proposés par l'ARC 1746-1780 – Question pour le prix de l'académie de chirurgie de l'année 1773

ARC 6 – dossier 2 – n°10 à 12 : Programmes imprimés des prix proposés par l'ARC 1758-1793 – Prix proposé par l'académie de chirurgie pour l'année 1773

ARC6- dossier n°3 – n°62 à 64 : Comité pour l'examen des mémoires 1758-1780
Prix de 1773

ARC 6 – dossier 8 : Prix 1773-1775 mémoires rejetés
n°1 à 4 : Prix de 1773

n°1 : « Dissertation sur le sujet proposé par l'Académie Royale de Chirurgie pour le prix de 1773. Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non naturelles ? », Reçu le 31 Xbre 1772. Mémoire n°4. Rejeté. Par **Didelot**, maître en chirurgie, agrégé du Collège royal de chirurgie de Nancy. 28 feuillets. 188x229.

n°2 : « Mémoire pour être présenté au concours du prix proposé par l'Accadémie royalle de chirurgie de paris pour l'année 1773. Tentare non nocet. Sujet proposé : Quelle est l'influence des choses non naturelles, dans le traitement des maladies chirurgicales ». Reçu le 23 Xbre 1772. Mémoire n°2. Rejeté. Par **Lespinasse**, élève de l'Ecole pratique de Paris de l'année 1769. Actuellement chirurgien à Jaure, diocèse de Périgueux. 10 feuillets. 160x202.

n°3 : En latin. « Morborum omnium unus est modus. Locus autem differentiam facit. Hyo. Lib. De flatibus. Per cadem per que vivimus et morimur ». Reçu le 4^e Xbre 1772. Mémoire n°1. Rejeté. Anonyme. 20 feuillets. 209x295. *La responsio est divisée en 136 paragraphes.*

n°4 : En latin. « Patior ut potiar ad questionem in conventu publico illustrissima Academia Regia Chirurorum Parisiis expositam : Quomodo com influxu sic dicrarum rerum non naturalium, in Tractatione morborum ad chirurgiam pertinentium est comparatum ? ». Mémoire n°3. Rejeté. Anonyme. 5 feuillets. 220X350.

Concours de 1775 : Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non-naturelles ?

ARC 6 – dossier 1 – n°18 : Programme manuscrit des prix proposés par l'ARC 1746-1780 – Question pour le prix de l'académie de chirurgie de l'année 1775

ARC 6 – dossier 2 – n°15 et 16 : Programmes imprimés des prix proposés par l'ARC 1758-1793 - Prix proposé par l'académie de chirurgie pour l'année 1775

ARC 6 – dossier 4 – Procès verbaux et prix

A- 1770-1775

n°13 à 36 : comités pour les prix 1774-1775

n°28 à 35 : comités pour le prix de 1775

n°36 : tableau des mémoires et observations en concurrence pour les différents prix à adjuger à la séance publique de l'année 1775

ARC6 – dossier 8 - 10 mémoires 1772 – 1774

n°1 à 10 : prix 1773-1775 mémoires rejetés

n°5 à 10 : Prix de 1775

n°5 : « Réponse aux questions proposés par Messieurs de l'Academie Royale de Chirurgie. L'on se demande quels sont les effets que peuvent produire les choses non naturelles dans les maladies chirurgicales ? ». Ce 19 de 9bre 1774. Mémoire n°2. Rejeté. Par Chomet. Chirurgien de l'hotel Dieu et lieutenant du premier chirurgien du Roy de Nogent sur Seine. 14 feuillets. 197 x 295

n°6 : « Hygiène chirurgicale ou mémoire sur l'influence des choses non-naturelles, dans le traitement des maladies du ressort de la chirurgie ». Reçu 8 9bre 1774. Mémoire n°1. Rejeté. Par Joseph Dubrana, maître en chirurgie à Condom. 35 feuillets. 175 x 222

n°7 : « L'Académie demande quel est dans le traitement des maladies chirurgicales l'influence des choses non-naturelles ». Reçu le 26 Xbre 1774. Mémoire n°6. Rejetté unanimement. Par Pirotte maître en chirurgie a Sarrelouis. 36 feuillets. 178 x 216.

n°8 : « Mémoire pour concourir, au prix proposé par l'Académie Royale de chirurgie de Paris ; pour l'année 1775. Homo natus ad laborem. Sujet proposé. Qu'elle est l'influence des choses non naturelles, dans le traitement des maladies chirurgicales ». Reçu le 20 Xbre 1774. Mémoire n°5. Rejeté. Anonyme. 12 feuillets. 192 x 246

n°9 : Mémoire pour concourir au prix de l'année 1775. Reçu le 30 Xbre 1774. Mémoire n°9. Rejeté. Anonyme. 18 feuillets 198x245

n°10 : « Mémoire pour le prix sur les choses non naturelles. Reçu le 30 9bre 1774. Mémoire n°3. Rejetté. Anonyme. 22 feuillets. 173 x 224.

Concours de 1776 :Comment l'air, par ses diverses qualités, peut-il influencer dans les maladies chirurgicales, et quels sont les moyens de le rendre salulaire à leur traitement

ARC 6 – dossier 1 – pas de programme manuscrit

ARC 6 – dossier 2 – n°17- 18 : Programmes imprimés des prix proposés par l'ARC 1758-1793 – Prix proposé par l'académie de chirurgie pour l'année 1776

ARC6- dossier n°3 – n°65 à 68 : Comité pour l'examen des mémoires 1758-1780
Prix de 1776

ARC6-D6- n°20-27

Pièce n°27 : sur l'influence de l'air. A l'air mal rangé. (dans le dossier de 1782)

Concours de 1777 : Exposer les règles diététiques, relatives aux alimens, dans la cure des maladies chirurgicales

ARC 6 – dossier 1 – pas de programme manuscrit

ARC 6 – dossier 2 – n°19 et 20 : Programmes imprimés des prix proposés par l'ARC 1758-1793 – Prix proposé par l'académie de chirurgie pour l'année 1777

ARC6- dossier n°3 – n°69 à 73: Comité pour l'examen des mémoires 1758-1780
Prix de 1777

Archives départementales de l'Allier, *État civil en ligne*, cote 2 Mi EC 196 47, Moulins, Naissances, 1837-1842, année 1842, « Acte de naissance n°524 ; Ludovic Adrien Girondeau ».

Fonds Mazade, BNF, département des archives et manuscrits, NAF 28518 (14), « Documentation pour *L'art de dormir* », Exemplaire annoté par Mazade de la thèse de Samuel Heller *Essai sur le sommeil*.

Concours de 1778 : Exposer les Effets du mouvement et du repos, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales.

ARC 6 – dossier 1 – n°19 : Programme manuscrit des prix proposés par l'ARC 1746-1780 – Question pour le prix de l'académie de chirurgie de l'année 1778

ARC 6 – dossier 2 – n°21 : Programmes imprimés des prix proposés par l'ARC 1758-1793 - Prix proposé par l'académie de chirurgie pour l'année 1775

ARC6- dossier n°3 – n°64et 75: Comité pour l'examen des mémoires 1758-1780
Prix de 1778

Concours de 1780 : Exposer les Effets du mouvement et du repos, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales.

ARC 6 – dossier 1 – n°20 : Programme manuscrit des prix proposés par l'ARC 1746-1780 – Question pour le prix de l'académie de chirurgie de l'année 1778

ARC 6 – dossier 2 – n°22 : Programmes imprimés des prix proposés par l'ARC 1758-1793 - Prix proposé par l'académie de chirurgie pour l'année 1775

ARC 6 – dossier 4 – Procès verbaux et prix

B- 1780-1793 (manque 1781)

ARC6 - d4 - B - n°37 : Comité pour l'examen des prix 1780

MSS-18-26 : Procès verbaux de l'académie royale de chirurgie **MS 25 – 25** : 1779-1785. 265 feuillets. [Journal des Séances de l'académie de chirurgie pendant l'année 1780 avec deux tables alphabétiques, l'une des auteurs, l'autre des matières.

Feuille n°48 : jeudi 6 avril 1780. *pris en notes*

Feuille 54-55 : Séance publique du jeudi 6 avril 1780]

MSS 27-32 : Minutes des séances de la société académique de chirurgie , ou Académie royale de chirurgie **MS 30-30**. 1780-1783. 247 feuillets.

Concours de 1781 : Exposer les Effets du mouvement et du repos, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales.

ARC6 – dossier 6 n°1-13 : Comité pour le prix 1781 – Sur les effets du sommeil et de la veille

n°1 : Programme imprimé. Prix proposé par l'académie royale de chirurgie pour l'année 1781. 2 feuillets. 198 x 221

N°1 bis : Programme manuscrit : 'Prix de l'Académie de chirurgie. Année 1781 », 1 feuille, 212 x 170

n°2-8 : Correspondance

n°2 : Lettre à Monsieur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie. A Versailles, le 8 mars 1781. [Lettre de Monsieur de la Martinière]

n°3 : Lettre de Le Blond d'Oblen, « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer ci jointe une lettre que M. De La Martinière vient de m'adresser avec celle pour M. Séguier auquel vous voudrez bien la faire remettre avec le mémoire qui l'accompagne [...] ». 9 Mars 1781. 1 feuille 168 x 216

n°4 : Lettre d'Andouillé, sur le mémoire n°9, « Je vous remercie, Monsieur, de la complaisance que vous avez eue de m'envoyer les deux mémoires que je vous ai demandé... », Versailles, le 18 mars 1781, 1 feuille, 166 x 215

n°5-6-7 : Lettres d'Andouillé qui propose ces « Réflexions sur le sujet du prix pour l'année 1782 ». 4 feuillets 176 x 232

n°9-13 : Procès Verbaux du comité pour les prix de 1781

MSS-18-26 : Procès verbaux de l'académie royale de chirurgie **MS 25 – 25** : 1779-1785. 265 feuillets.

MSS 27-32 : Minutes des séances de la société académique de chirurgie , ou Académie royale de chirurgie **MS 30-30**. 1780-1783. 247 feuillets.

Concours de 1782 : Comment le vice des différentes excréctions peut influencer sur les maladies chirurgicales et quels sont les règles de pratique relatives à cet objet.

ARC6-d-n°13 (verso) : Comité pour le prix de 1782

ARC6-d6-n°14 à 19 : Prix 1782

n°14 : Programme manuscrit

ARC6 – dossier 6 n°5-8 : Correspondance [classifiée dans le concours de 1781 – mais en réalité concerne le concours de 1782 – à la suite de l’annonce du sujet.

N°5 : Lettre d’Andouillé, à l’Académie. Probablement adressée à Louis [en tant que secrétaire perpétuel, membre du comité des prix. → il donne des nouvelles de La Martinière, malade, que Louis a visité quelques temps auparavant [PV comité 26 janvier]

N°6 : Réflexions sur le sujet du prix pour l’année 1782 par Andouillé, jointes à la lettre.

N°7 : **Réponse de l’Académie à Andouillé** (probablement le brouillon)

N°8 : **Compte rendu de la réponse à Andouillé**

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE

Caullet de Vaumorel », *Archives de la Société Royale de Médecine*, SRM 199A, dossier 4, pièce 3 « Lettre de Caullet de Vaumorel de Strasbourg, 5 mai 1781 : Cagliostro et son traitement du marquis de Cambis atteint d’une tumeur carcinomateuse de la région lombaire et iliaque gauche ».

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Rapport sur les expériences magnétiques, faites par la commission de l’Académie royale de médecine, lu dans les séances des 21 et 28 juin 1831, 81 pages manuscrites, Bibliothèque nationale de France.

Fonds Mazade, BNF, département des archives et manuscrits, côte NAF 28518.

NAF 28518 (14) – Correspondance avec le docteur Lemesle – L’Art de dormir, le sommeil qui guérit

I- Pochette 1 « L’art de dormir », manuscrit et épreuves

II- Pochette 2 « Correspondances » Dr Lemesle à Fernand Mazade

III- Pochette 3) « Documentation »

1) Documentation pour l’art de dormir ?

Brochures et articles de Lemesle

Thèse annotée de Heller (1818)

Notes de lectures de Dubois de Berne, « De l’influence de l’esprit sur le corps »

Coupures de presse

-traductions des textes de Mazade ds *Les documents du Progrès* « le sommeil qui guérit » (et *La gazette médicale du centre*)

2) Lettres reçues pour l'art de dormir et articles sur le sommeil avant 14

Le sommeil qui guérit

– Jean Clary, 18 septembre 1910.

– Emile Cottinet, sans date, sur le sommeil qui guérit.

L'art de dormir

– Lettre d'Auguste Dupouy, le 3 (ou 9) juillet 1911

- Lettre de Pierre Tournier, 22 juin 1913

-Lettres d' Henri Dagan, 24 juin et 1^{er} juillet 1913

– Lettre du 24 juin 1913

– Lettre du 1er juillet 1913

- Lettre de L. et M. Bonneff de *L'Humanité*, 23 juin 1913

- Maloine, Lettre du 29 mai 1914_ qui demande un nouveau dépôt de « L'Art de dormir »

3) Autres parutions de l'Art de dormir

– André Chancerel, « Science et Poésie », Dante, n°3, mars 1934, p.114-115

– Exemplaire de la revue « Bref » du 18 octobre 1934 ou une lettre de Fernand Mazade paraît sur « La guérison des nerveux par la poésie »

Pochette 4) Correspondance maison du sommeil Dr Lemesle et Fernand Mazade 1909-1910 ; 1911-1914 ; 1919-20-23

« Sous-pochette « Correspondance du Dr Henry Lemesle avec F.M. sur la « Maison du Sommeil » 1909

« Sous-pochette » 1910

Sous pochette « 1911 »

« Sous-pochette » 1914 ; 1919;1920;1923

NAF 28518 (9) Correspondance relative aux œuvres de Mazade - lettres et coupures de presse 2/3

Réponses à l'enquête sur le sommeil – Alexandre Ribot

NAF 28518 (38) Articles divers

Enquête sur la peur (1909-1910)

Enquête sur le rôle social du médecin (1908)

Enquête sur le suffrage des femmes

ACADÉMIE DES SCIENCES DE LYON

Barthélémy Col[l]omb, *Dissertation sur le sommeil par M. Colomb, du 18 mars 1750*, f. 126 et 128. [Académie des sciences de Lyon, MS-229-125.]

II- SOURCES IMPRIMÉES

DICTIONNAIRES – OUVRAGES GÉNÉRAUX

Dictionnaire de l'Académie française, 5ème édition, 1798, disponible en ligne sur le site du *Dictionnaire de l'Académie française*.

Dictionnaire de l'Académie française, Paris, Firmin Didot frères, 1835.

Nouveau dictionnaire universel de la langue française par Prosper Poitevin, 1869.

Dictionnaire encyclopédique illustré, Paris, Armand Colin, 1900.

Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours : précédé d'un traite de la formation de la langue, Paris, Delagrave, 1895.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Neufchastel, Samuel Faulche et Cie, 1765. [Exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, projet ENCCRE, disponible en ligne].

M.N Bouillet (édition), *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, Paris, Hachette, 1857.

Hatzfeld, Adolphe, Darmesteter, Arsene, Thomas, Antoine, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours : précédé d'un traite de la formation de la langue*, Paris, Delagrave, 1895.

Hector France et Victor Du Bled, *Dictionnaire de la langue verte : archaïsmes, néologismes, locutions étrangères, patois*, Paris, Librairie du Progrès, 1907.

Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873.

Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique..*, tome premier, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866.

Grand dictionnaire universelle du XIX^e siècle, Paris tome dix-septième, deuxième supplément, [1890]

Pierre Larousse, Claude Augé, *Nouveau Larousse illustré, dictionnaire universel encyclopédique*, tome 1, Paris, Larousse 1898

Claude Augé (dir.), *Nouveau Larousse illustré. Dictionnaire universel encyclopédique*, Paris, Larousse, [1897-1904].

Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, tome 14, 1875.

P.M. Quitard, *Dictionnaire des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française*, Paris, P.Bertrand, 1842.

Jacques Delors, *Contribution à la recherche sur les indicateurs sociaux*, séminaire E.N.A., avril 1968, Commissariat général au plan.

Friedrich Nietzsche, « Des chaires et de la vertu » dans *Ainsi parlait Zarathoustra* [1883], traduction révisée de Geneviève Bianquis, Paris, Flammarion, édition numérique, 2006.

LITTÉRATURE PERSONNELLE - MÉMOIRES

Correspondance trouvée le 2 Floréal an 5 à Offembourg dans les fourgons du général Klinglin, Général-Major de l'armée autrichienne, et chargé de la correspondance secrète de cette armée, Tome Premier, Paris, Imprimerie de la République, Pluviôse an VI, 1798, p. 462.

Henri Achille Berthet, *Histoire de Napoléon avec des détails sur sa captivité, son testament et sa mort à Sainte Hélène, suivie de la translation de ses cendres à Paris, en 1840*, Paris, B.Renault éditeur, 1844.

Marie du Deffand, « Lettre CXIX. Mercredi 30 octobre 1771 », dans *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*, Paris, Treuttel et Würtz, 1812, t. 1, p. 361.

Voltaire, « Lettre à Madame La Marquise de Mimeure » datée de 1716, *Oeuvres complètes de Voltaire, Correspondance 1 (Années 1711-1735)*, Paris, Garnier Frères, 1889, p. 35-36.

Témoignages révolutionnaires

Thomas Albert, Jean Jaurès (dir.), *Histoire socialiste (1780-1900)*. Tome X Le Second Empire (1852-1870), Paris, J. Rouff, 1901.

Jacques Freymond (dir.), *La première Internationale, recueil de documents*, Publications de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, n°39, Genève, Droz, 1962.

Révolution française

Antoine Vincent Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, Paris, Dufey, tome 1, 1833.

Alphonse Aulard « La querelle de la *Marseillaise* et du *Réveil du Peuple* » dans *Études et leçons sur la Révolution française*, Troisième série, Paris, Félix Alcan, 1902.

Jean-Sylvain Bailly, *Mémoires de Bailly* [1804], Paris, Baudoin frères, 1821-1822.

Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, tome 3, Paris, Pagnere, Furne et Cie, 1864.

Marin Boutillier de Saint-André, *Mémoires d'un père à ses enfants. Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795 par M. Boutillier de Saint-André*, Paris, Plon, 1896.

Jean Gillequin, *La Chanson française du xv^e au xx^e siècle*, Paris, La Renaissance du livre, 1910

Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, livre vingt-cinquième, Livourne, Meune, Cans et Cie, 1847.

Louis-Marie de La Réveillère-Lépeaux, *Mémoires de Larevéillère-Lépeaux, membre du directoire exécutif de la République française et de l'institut national publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur et suivis de pièces justificatives et correspondances inédites*, Paris, Plon, 1895.

Rosalie Jullien, Édouard Lockroy, *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution 1791-1793*, Paris, Calmann Lévy frères, 1881.

Jacques-Athanase de Lombard-Taradeau, « Lettres (1789-91), le Var historique et géographique, ed. L ; Honoré

Jérôme Mavidal, *Archives parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, première série, de 1787 à 1799*. Tome 8, du 5 mai au 15 septembre 1789, Paris, P. Dupont, 1875.

Jean Baptiste Poncet-Delpech, *La première année de la Révolution vue par un témoin*, Paris, PUF, 1961.

Jean Rossignol, Victor Barrucand (éd.), *La vie véritable du citoyen Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille et général des armées de la République dans la guerre de Vendée (1759-1802), publiés sur les écritures originales*, Paris, Plon, 1896.

Antoine de Rivarol, *De la vie politique, de la fuite et de la capture de M. Lafayette. Morceau tiré de l'histoire de la révolution. par M. le C. de Rivarol*, 1792.

Comte de Saint-Priest, *Mémoires*, tome I, p. 229, cité par Jean-Christian Petitfils, *Louis XVI*, Paris, Perrin, [2005], édition revue et actualisée, 2015.

J.-M. Souriguere, Pierre Gaveaux, *Le Réveil du Peuple contre les terroristes*, Paris, frères Gaveaux, [1795].

Paul-Charles Thiebault, Fernand Calmettes (éd.), *Mémoires du général Bon Thiebault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiebault d'après le manuscrit original, par Fernand Calmettes*, Paris, Plon, 1893.

Adolphe Thiers, *Histoire de la Révolution française*, tome 1, Bruxelles, Ad. Wahlen et cie.

1830

Chansons nationales, badines et joyeuses, Troyes, Baudot imprimeur libraire [entre 1830 et 1848].

Événemens de Paris des 26, 27, 28 et 29 juillet 1830 par plusieurs témoins oculaire., Paris, Audot libraire, 1830.

La lyre nationale ou 1789, 1815, 1830, Paris, chez l'éditeur, 33 rue Dauphine, 1831.

Etienne Arago, Duvert et Varin, *La Parisienne, chant national. Se vend au profit des blessés et des familles des citoyens morts en combattant pour la liberté les 27, 28 et 29 juillet*, Paris, Théâtre du Vaudeville, 1830.

Comtesse de Boigne, « Une semaine de juillet » [1837] dans *Récits d'une tante. Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond*, Paris, Plon, tome III, 1903.

Alexandre Dumas, *Mes Mémoires*, Paris, Calmann Lévy, volume 6, 1868.

P. Duplaisset, *Le réveil du peuple, ou la Révolution de 1830, poème en trois journées*, Paris, Garnier, 1830.

[Etienne-Léon de Lamothe-Langon], *Une semaine de l'histoire de Paris, dédié aux parisiens par M. Le Baron de L*** L****, Paris, Mame et Delaunay, 1830.

Jules Maurel (paroles) Pierre Gaveaux (musique), *Le Réveil du peuple en 1830, sur l'air du Réveil du peuple de 1794*, Paris, Petit, [1830].

Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations jusqu'à la chute de Charles X, en 1830 ; précédée d'un Précis historique sur les Bourbons et le parti royaliste, depuis la mort de Louis XVI*, Paris, Perrotin, tome 7, 1854.

1848

Charles Beslay, *1830-1848-1870, Mes souvenirs par Charles Beslay, Ancien député, ancien représentant du peuple, doyen d'âge de la Commune de paris en 1871 et Délégué à la Banque de France*, Paris, Sandoz et Fischbacher éditeurs, octobre 1873.

Maxime Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, Paris, Hachette et Cie, 1876.

Louis Garnier-Pagès, *Histoire de la révolution de 1848, tome III, Gouvernement provisoire*, Pagnerre, Paris, 1866.

Adolphe Guénée, *23 et 24 février, ou le Réveil du peuple, tableau patriotique en 1 acte mêlé de chant, fait entre deux barricades par MM. Guénée, Jouhaud et Marc-Leprevost*, Paris, Marchand, 1848.

Daniel Stern, [pseudonyme de Marie d'Agoult], *Histoire de la Révolution de 1848* [1850], Paris, deuxième édition revue par l'auteur, Charpentier, tome 1, 1862.

Commune

Jean Allemane, *Mémoires d'un communard des barricades au bagne*, Paris, Librairie socialiste, 1906.

Jules Andrieu, *Notes pour servir à l'histoire de la Commune de Paris en 1871*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1971.

Arthur Arnould, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, tome 2, Bruxelles, H. Kistemarckers, 1878.

Arthur Bary, « Lettres écrites pendant la Commune de Paris. 1871 », *La Revue hebdomadaire*, n°38, Paris, Plon, 20 août 1904.

Eugène Bersier, *Recueil de souvenirs de la vie d'Eugène Bersier*, Paris, Fischbacher, 1912.

Geneviève Breton, *Journal 1867-1871*, Paris, Ramsay, 1985.

Victorine Brocher, *Victorine B... Souvenirs d'une morte vivante*, [1909], nouvelle édition, Paris, François Maspero, 1976, p.168 et p.185-187.

Henri Dabot, *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du Quartier latin du 14 mai 1869 au 2 décembre 1871*, mardi 10 avril, Péronne, E. Quentin, 1895.

Victor Desplat, *Lettres d'un homme à la femme qu'il aime pendant le siège de Paris et la Commune*, Paris, Editions Jean-Claude Lattès, 1980.

Louis Gallet, *Guerre et Commune, impressions d'un hospitalier 1870-1871*, [1897], nouvelle édition Paris, Calmann-Lévy, 1898.

Émile Maury, Alain Dalotel (éd.), *Mes souvenirs sur les événements des années 1870-1871*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1999.

Louise Michel, *La Commune*, [1898], nouvelle édition, Paris, La Découverte, 2015.

Alix Payen, *C'est la nuit surtout que le combat devient furieux. Une ambulancière de la Commune (1871)*, écrits rassemblés et présentés par Michèle Audin, Montreuil, Libertalia, 2020, p.47-48.

Jules Vallès, *Jacques Vintgras, L'Insurgé 1871*, Paris, [1882-1883], nouvelle édition Paris, Charpentier, 1886.

Maxime Vuillaume, *Mes cahiers rouges: souvenirs de la Commune*, [1909], nouvelle édition, Paris, la Découverte, 2011.

PRESSE RÉVOLUTIONNAIRE

Révolution française

Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe

Bulletin des lois

L'Ami du Peuple

L'ami du peuple, ou le Publiciste parisien

Le Courrier des 83 départements

Le Lendemain, ou l'esprit des feuilles de la veille

Le Mercure universel

Le Patriote français, journal libre impartial et national, par une société de citoyens et dirigé par J.P. Brissot de Warville

Le Thermomètre du jour

Les actes des apôtres

Je suis le véritable père Duchesne, foutre !

Journal de la cour et de la ville

Journal politique national

Journal universel, ou Révolution des royaumes

1848

L'Oeil du peuple

La sentinelle

La Sentinelle de la Sambre

La sentinelle du peuple

La sentinelle, Garde à vous !!!

La sentinelle républicaine de l'Aube, liberté, égalité, fraternité

La sentinelle de la nation

La sentinelle républicaine, journal de la Seine inférieure

La Vigie narbonnaise, sentinelle avancée des intérêts démocratiques

Le coq

Le Réveil des Landes, Liberté, égalité, fraternité

Le réveil du peuple (Paris)

Le Réveil du peuple (Lyon)

Le Réveil du Peuple, journal des intérêts populaires, fondé par une société d'ouvriers

Le réveil du peuple, journal des vrais principes républicains

Le Vigilant, journal de l'arrondissement de Gex

Le Vigilant, journal des idées démocratiques

Sentinelle de l'Ain, écho de la Suisse et de la frontière

Commune

Le Cri du Peuple

Le courrier de Versailles

Le réveil du peuple

LITTÉRATURE

Littérature biographique

Suite des divertissements de Sceaux contenant des chansons, des cantates et autres pièces de poésies, avec la description des nuits qui s'y sont données, et les comédies qui s'y sont jouées, Paris, E. Ganeau, 1725.

Henri Achille Berthet, *Histoire de Napoléon avec des détails sur sa captivité, son testament et sa mort à Sainte Hélène, suivie de la translation de ses cendres à Paris, en 1840*, Paris, B.Renault éditeur, 1844.

Joseph Bertrand, « Newton » dans *Les fondateurs de l'astronomie moderne*, Paris, Hetzel, 1865.

Jean-Baptiste Biot, « Newton, Isaac » dans *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, [1821], 1843.

Augustin Cabanès, « Napoléon était-il épileptique ? » dans *Les indiscretions de l'histoire*, Paris, Albin Michel éditeur, 1903-1908, troisième série, p. 224-265.

Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, tome 2, [1883], Paris, Hachette, 1906.

Louis Figuier, *Vies des savants illustres du XVIII^e siècle avec l'appréciation sommaire de leurs travaux*, Paris, Librairie internationale, 1870.

Johann Wolfgang von Goethe, « Mardi, 11 mars 1828 », dans *Conversations de Goethe pendant les dernières années de sa vie. 1822-1832, recueillies par Eckermann*, [1836], traduction française, Paris, Charpentier, 1863, vol. 2, p. 5-6.

Léon Gozlan, *Balzac en Pantoufles*, Paris, Michel Lévy Frères, collection Hetzel, 1856.

Émile Goudeau, *Dix ans de Bohème*, Paris, Librairie illustrée, 1888.

Abel Hugo, *L'Histoire de l'empereur Napoléon*, Paris, Magasin Universel, 1836.

Henri Lardanchet, « Les derniers romantiques » dans *Les enfants perdus du romantisme*, Paris, Perrin et Cie, 1905, p. 275-279.

Gottfried Wilhem Leibniz, « Nouveaux essais » dans *Oeuvres philosophiques de Leibniz par Paul Janet*, Paris, Librairie philosophique de Ladrange, 1866, tome premier, p. 82-83.

Julien Lemer, *Balzac, sa vie, son œuvre*, Paris, L. Sauvaire éditeur, 1892.

Frédéric Masson, *Napoléon chez lui : la journée de l'empereur aux Tuileries*, Paris, Dentu, 1894.

Eugène de Mirecourt, *Alfred de Vigny*, Paris, G. Havard, collection « Les contemporains », 1856.

Eugène de Mirecourt, *Balzac*, Paris, J.-P. Roret et Cie éditeurs, coll. Les contemporains, 1854.

Eugène de Mirecourt, *Paris la nuit*, Havard éditeur, 1855.

Charles Monselet, *La lorgnette littéraire. Dictionnaire des grands et des petits auteurs de mon temps*, Paris, Poulet-Malassis et De Brosse, 1857.

Paul de Musset, *Biographie de Alfred de Musset*, Paris, Lemerre, 1877

Michel Sage, *Trois siècles de la vie d'une famille d'artisans-paysans*, Paris, Société de publications scientifiques et industrielles, 1913.

Laure Surville (née de Balzac), *Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance*, Paris, Librairie Nouvelle, Jaccottet, Bourdilliat et Cie éditeurs, 1858.

Hippolyte de Villemessant, « Nestor Roqueplan » dans *Mémoires d'un journaliste. Les Hommes de mon temps*, Paris, Dentu, 1872.

Edmond Werdet, *Souvenirs de la vie littéraire*, Paris, E. Dentu, 1879.

Littérature panoramique, littérature de mœurs, littérature sur Paris

Théodore de Banville, *Petites Etudes. L'âme de Paris. Nouvelles études*, Paris, Charpentier 1890.

Émile de la Bedollière, « Le poète » dans *Les français peints par eux-mêmes*, tome 2, Paris, L. Curmer, 1841, p. 81-96.

Eugène Briffault, *Les français peints par eux-mêmes*, tome 1, Paris, L. Curmer, 1840.

Jean-Anthelme Brillat Savarin, *Physiologie du goût ou Méditations de gastronomie transcendante. Suivie d'un traité sur les excitans moderne par M. de Balzac*, Paris, Charpentier, 1839.

Rodolphe Darzens, Adolphe Willette (croquis), *Nuits à Paris. notes sur une ville*, Paris, Dentu, 1889.

Théophile Gautier, « Paris Futur » dans *Caprices et Zigzags*, Paris, Victor Lecou, 1852.

André Gill, *Vingt années de Paris*, Paris, C. Marpon et E. Flammarion éditeurs, 1883.

E. Heilmann, *Un Ménage bourgeois : recueil de recettes, formules et conseils pour la bonne tenue du ménage*, Paris, Fischbacher, 1892.

Julien Lemer, *Paris au gaz*, Paris-Leipzig, Jung-Trettel, 1861.

Louis Sébastien Mercier, *Tableaux de Paris*, tome IV, Amsterdam, 1782.

Henry Murger, *Scènes de la vie de bohème*, Paris, M. Lévy frères, 1851.

Henry de Pène, « Le sommeil de Paris » dans *Paris-Guide par les principaux écrivains et artistes de la France – Deuxième partie : La vie*, Paris, Librairie internationale, 1867

Félix Pyat, « Les artistes » dans *Nouveau tableau de Paris au XIX^e siècle*, tome 4 « Paris moderne », Paris, Librairie Charles-Béchet, 1834.

James Rousseau, *Physiologie du viveur*, Paris, Jules Laisné, 1842.

Stivius [Edmon Texier], *Physiologie du poète*, Paris Jules Laisné, 1842,

Roman

Alexandre Dumas, *Œuvres complètes*, Paris, Michel Lévy Frères, vol. 5, 1860.

Paul Féval, *La pécheresse*, Paris, Dentu, 1867.

Théophile Gautier, *Les Jeunes-France, romans goguenards*, [1833], Paris, Charpentier, 1880.

Edmond et Jules Goncourt, *Manette Salomon*, Paris, Lacroix, Verboeckhoven, [1867], 1868.

Charles Lassailly, *Les roueries de Trialph, notre contemporain avant son suicide*, Paris, Sylvestre, libraire-éditeur, 1833.

Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu, À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, Paris, Nouvelle Revue Française, 1918

Louis de Tesson, « Le ronfleur » dans *Le Petit avare, suivi de divers autres contes*, Tours, Mame et fils, 1869

Jean de Tinan, *Penses-tu réussir ? Ou les Diverses amours de mon ami Raoul de Vallonges*, Paris, Société du Mercure de France, 1897.

Poésie, contes, nouvelles

Jacques Arago, Amédée Kermel, *Insomnies*, Paris, Guillaumin, Landois, 1833, p. III.

Théodore de Banville, *Oeuvres de Théodore de Banville*, Paris, Lemerre, 1889.

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1857.

Paul Bourget, *Edel* dans *Poésies. 1876-1882*, Paris, Lemerre, 1887

Lord Byron, *Lara, a tale*, Londres, J. Murray, 1814.

Francesco Colonna, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile*, traduit de l'italien par Robert de Lenoncourt, Paris, Jean Martin, 1546, livre Premier, f. 1.

Tristan Corbière, *Les Amours Jaunes*, Paris, Glady Frères, 1873. Vanier, 1891 ; Paris, Messein, 1902 ; Paris, Messein, 1912.

Marceline Desbordes-Valmore, « Insomnie » dans *Elégies, Marie et romances*, Paris, François Louis, 1819.

Maxime Du Camp, *Les chants modernes*, Paris, Michel Levy frères, 1855.

Jean-Etienne Despréaux « La nuit blanche », *Les Diners du vaudeville*, n°1, Huet, Paris, Vendémiaire an V, [1796].

A.L.J Gerdret, *Mes insomnies, suivies de poésies diverses*, Paris, Didot, 1856.

Louis-Antoine Gras, *Les insomnies*, Paris, Lévy, 1856.

Henri de Gresset, *Hymne à la liberté*, Lons-le-Saunier, Courbet, 1830.

Henri de Gresset, *La Jurassienne*, Lons-le-Saunier, 1830. *Relation du banquet offert à MM. Tamisier et Goy, élèves de l'Ecole polytechnique, par la garde nationale de Lons-le-Saunier*, Lons-le-Saunier, Gauthier, 1830.

Henri de Gresset, *Epître à M. de Chateaubriand*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1832.

Henri de Gresset, *Les Ruines. Epître à M. de Lamartine*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1834.

Henri de Gresset, *Trois pièces nouvelles : Une destinée. Chant de mort. Chant d'amour*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1834.

Henri Gresset, *Insomnies poétiques*, Lons-le-Saunier, Courbet fils, 1835.

Victor Hugo, *Les Contemplations*, Paris, J. Hetzel, 1856,

Louis de Maricourt (Comte de), *Heures d'insomnie*, Paris, Goujon et Milon, 1841,

Maurice Molens, *Insomnie*, Chambéry, Imp. Ménard et Cie, 1862.

Maurice Montégut, « Nuit Blanche » dans *La Bohème sentimentale*, Paris, Glady frères, 1875, p. 111-114.

Alfred de Musset, *Oeuvres Complètes, Poésies, tome 2, 1833-1853*, [1886], Nouvelle édition, Paris, Lemère, 1876, p.276-281.

Charles Nodier, *Trilby, ou le Lutin d'Argail. Nouvelle écossaise*, Paris, chez Ladvocat, 1822.

Félix Nogaret, *Etincelle d'un feu qui s'éteint. L'oeuf frais ou « Erato gallina puerpera »*, Paris, Leclerc, 1830.

[François-Félix Nogaret], *Guerre à Morphée ou le triomphe de l'insomnie, nouveau souffle de vie du vieux conteur Aristénète*, Paris, Leclerc, 1829, p. 11-20.

Ernest d'Orllanges, (1858-?), *Les nuits parisiennes. Poésies naturalistes*, Châlons-sur-Marne, Imprimerie du Libéral de la Marne, 1883, Nouvelle édition, Paris, Hurteaux, 1884.

Henri Piccolini, *Voulez vous bien ne plus ronfler !*, Paris, Costel, 1904.

Jean Richepin, *La chanson des gueux*, Paris, Maurice Dreyfous, 1881

Louis de Ronchaud, *Les Heures*, Paris, Amyot, 1844.

Adolphe Vard, « Une voix des nuits » dans *Heures noires et nuits blanches*, Paris, Brunhoff éditeur, 1886.

Paul Verlaine, *Les Poètes Maudits. Tristan Corbière, Arthur Rimbaud, Stéphane Mallarmé*, Paris, Vanier, 1884.

Théâtre

Arthur de Beauplan, Paul Siraudin, *Un Mari qui ronfle*, Clermont, A. Daix, 1854

Ludovic Benza, Félix-Auguste Duvert, *Fallait pas qu'il ronfle*, Paris, Feuchot. Lefay, [1875]

Ludovic Benza, Félix-Auguste Duvert, *Pendant qu'il ronfle*, Paris, Bathlot. Bomier G, 1882.

Armand Bourgeois, Octave Rigot (paroles), *La consigne n'est ps de ronfler*, vaudeville en 1 acte, Paris, Bibliothèque des modernes, 1895.

Henri Dupin, Eugène Scribe, *Gusman d'Alfarache, comédie-vaudeville en 2 actes*, Paris, Mlle Huet-Masson, [1816].

[Antoine de Fériel de Pont-de-Veyle], *Le Somnambule, comédie représentée pour la première fois par les Comédiens François, le 19 janvier 1739*, Paris, Prault fils, 1739.

Rodolphe De Lacroix (paroles), Henri Cellot (musique), *Le ronflement de Milady, bouffonnerie britannique*, interprétée par M. E. Gourdon du Théâtre des Variétés, Paris, L. Bathlot, 1869.

André de Lorde, *La Dormeuse*, Paris, Odéon, 9 février 1901, Paris, Librairie théâtrale, 1901.

Molière, *Oeuvres de Molière*, Paris, Martial Ardant frères, 1840

Charles Pourny, Louis Péricaud, Lucien Delormel, *Une femme qui ronfle !*, chansonnette comique, Paris, Feuchot, 1882.

Eugène Scribe, *Oeuvres illustrées*, Paris, Vialat et Cie, vol. 5, 1855.

Eugène Scribe, Aumer, *La somnambule ou l'arrivée d'un nouveau seigneur, ballet-pantomime en 3 actes*, Paris, Barba, 1827.

Eugène Scribe, Germain Delavigne, *La Somnambule, comédie-vaudeville en 2 actes*, Paris, Mme Huet, 1819.

Lambert-Thiboust, Eugène Grangé, *La consigne est de ronfler*, Paris, Michel Lévy, 1866.

SOURCES MÉDICALES

Ouvrages généraux

Adelon [et alli] (dir.), *Dictionnaire de médecine*, Paris, Béchot jeune, 1827.

Félix Vicq-d'Azyr (éd.), *Encyclopédie méthodique, médecine par une société de médecins*, tome neuvième, Paris, Agasse, 1816.

A. Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Troisième série, tome dixième, Paris, Asselin et Masson, 1881.

Boissier de Sauvages, *Nosologia Metodica*, [1763], traduite en français par le Dr Gouvion sous le titre *Nosologie méthodique* [1770], Lyon, Bruyset, 1773.

Dictionnaire biographique et international des médecins et chirurgiens, Paris, Imprimerie de l'armorial français, 1903.

Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens, Tome cinquante-deuxième, Paris, Panckoucke, 1821.

Nicolas François Joseph Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, tome premier, imprimerie J.-F. Bassompierre, 1755.

J.F. Lavoisier, *Dictionnaire portatif de médecine, d'anatomie, de chirurgie, de pharmacie, de chymie, d'histoire naturelle, de botanique et de physique*, Paris, Barrois, 1793.

Monographies médicales :

Paul-Joseph Barthez, *Nouveaux éléments de la science de l'homme* [1778], tome 2, Paris, Germer-Baillière, 1858.

Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, Paris, Brosson, Gabon et Cie, an VIII [1800].

Xavier Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* [an VIII], Paris, Brosson, Gabon et Cie, troisième édition, an XIII, 1805.

Hippolyte Bernheim, « Préface » dans Paul-Émile Lévy, *L'éducation rationnelle de la volonté. Son emploi thérapeutique*, Paris, Félix Alcan, 1898.

Pierre Briquet, *Traité de Clinique et thérapeutique de l'hystérie*, Paris, Baillières et fils, 1859.

Augustin Cabanès, *La Salle de garde : histoire anecdotique des salles de garde des hôpitaux de Paris*, Paris, Montagu, 1918.

Pierre-Jean-Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, Baillière, 1805.

Pierre Camper, *Œuvres de Pierre Camper, qui ont pour objet l'histoire naturelle, la physiologie et l'anatomie comparée*, Paris, Jansen, 1803.

Édouard Claparède, *L'Association des idées*, Paris, O. Doin, 1903.

Barthélémy Collomb, *Oeuvres médico chirurgicales contenant des Observations et Dissertations sur diverses parties de la Médecine et de la Chirurgie*, Lyon, Bernuset, An VI ou 1798.

Louis Fleury, *Cours d'hygiène fait à la faculté de Médecine de Paris*, Paris, P. Asselin.

Édouard-Jean-Baptiste Gélineau, *Aperçu médical sur l'Ile de Mayotte*, thèse de médecine de la Faculté de Montpellier, soutenue le 14 août 1858, Thèses de médecine, Montpellier tome 4, n°70, 1858.

Jean-Baptiste Gélineau, *De la kénophobie ou peur des espaces : agoraphobie des Allemands*, Paris, Doin, 1880.

Jean-Baptiste Gélineau, *Des névroses spasmodiques : de leur origine, de leurs rapports et de leur traitement*, Paris, Doin, 1879.

Jean-Charles-Marguerite-Guillaume de Grimaud (1750-1789), *Cours complet ou traité de fièvres*, Montpellier, Tournel, 1791.

Albrecht Von Haller, *Elémens de physiologie ou Traité de la structure et des usages des différentes parties du corps humain traduit du latin de M. Haller*, Paris, Prault Fils, 1752.

Albrecht Von Haller, *Mémoires sur la nature sensible et irritable du corps animal*, Lausanne, Darnay, 1760.

Henri Fehr (dir.), Théodore Flournoy, Edouard Claparède, *Enquête de l'Enseignement des mathématiques sur la méthode de travail des mathématiciens*, Paris Gauthier-Villars, Genève, Georg et Cie, 1908.

Pierre Janet, *État mental des hystériques. Les stigmates mentaux*, Paris, Rueff et Cie, [1892].

Claude-Nicolas Le Cat, *Traité de l'existence, de la nature et des propriétés du fluide des nerfs et principalement de son action pour le mouvement musculaire*, [Prix de l'Académie de Berlin], Berlin, 1765.

Cesare Lombroso, *L'Homme de génie* [1872], traduction française, Paris, Alcan, 1889.

Cesare Lombroso et Guglielmo Ferrero, *La femme criminelle et la prostituée* [1893], traduction française, Paris, Alcan, 1896.

James Mackenzie [ou Jacques Mackenzie], *Histoire de la santé et de l'art de la conserver, ou exposition fidèle de tout ce que les médecins et les philosophes, tant anciens que modernes, ont prescrit de plus intéressant pour la conservation de la santé. Avec un choix des meilleures règles à*

observer dans cette vue et une idée des principes qui leur servent de fondement, La Haye, D'Aillaud, Lyon, Frères Perisse, 1761.

Maria Manaseina, *О ненормальности мозговой жизни современного культурного человека : (Публ. лекции, чит. в аудитории Пед. музея воен.-учеб. Заведений)*, [*Le surmenage mental dans la civilisation moderne. Conférence donnée à l'auditorium du Musée pédagogique*], Saint-Petersbourg, L. F Panteleev, 1886. Marie de Manacéine, *Le surmenage mental dans la civilisation moderne, Effets, causes, remèdes*, traduction du russe par Ernest Jaubert, Paris, Masson, 1890.

Antoine Maubec, de la Faculté de médecine de Montpellier, *Principes phisiques de la raison et des passions des hommes*, Paris, B. Girin, 1709.

Mémoires sur les sujets proposés pour les prix de l'académie de chirurgie, tome V « Depuis l'année 1775 jusques et compris 1783 », Paris, Didot Le Jeune, L'an sixième, 1797.

Guillaume Alexandre Meirieu (Dr), Léon Simon(Dr), *Précis d'hygiène privée ou Exposition des moyens propres à maintenir les fonctions de nutrition, de relation et de génération, dans le meilleur état de santé possible ; précédée d'une Introduction historique, et suivi d'une biographie, d'une bibliographie et d'un vocabulaire*, Paris, bureau de l'encyclopédie portative, 1828.

Edouard Monneret (1910-1868), *Traité d'hygiène, ou règles pour la conservation de la santé*, Paris, Delloye, 1837.

Pétron, *L'Ami des hommes ou exposé simple des moyens de conserver la santé et de prolonger autant que possible la durée de la vie. Traité d'hygiène et de médecine appliqué à tous les âges et mis à la portée de toutes les conditions sociales*, Paris, Plon frères, 1853.

Philippe Pinel, *Nosographie Philosophique, ou La méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, Paris, J.A. Brosson, seconde édition très-augmentée et dans laquelle sont insérés les Caractères spécifiques des Maladies, tome troisième, 1807.

Joseph-Henri Réveillé-Parise, *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit, ou Recherches sur le physique et le moral, les habitudes, les maladies et le régime des gens de lettres, artistes, savans, hommes d'état, jurisconcultes, administrateurs, etc.*, [1834], Paris, Dentu, 1839.

Anthelme Richerand, *Nouveaux élémens de Physiologie*, Paris, Crapart, Caille et Ravier, 1801.

François Boissier de Sauvages, *Nosologie méthodique dans laquelle les maladies sont rangées par classes suivant le systémes de Sydenham et des botanistes*, [Paris, Hérissant le fils, 1770-1771], Lyon, Chez Jean-Marie Bruyset, 1772.

Théodule Ribot, *La psychologie allemande contemporaine (école expérimentale)*, Paris, Germer Baillière et Cie, 1879.

René Semelaigne, *Les pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel*, Paris, Baillière et fils, vol. 2, 1932.

Édouard Toulouse, *Émile Zola. Enquête médico-psychologiques sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1896.

Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs & préservatifs qui peuvent être employés contre les maladies pestilentiennes des bêtes à cornes*, Chez Mérigot, 1776.

Alfred Vulpian, Henri Camille Carville, *Leçons sur l'appareil vaso-moteur (physiologie et pathologie) faites à la faculté de médecine de Paris par A. Vulpian, rédigées et publiées par le Dr H.C. Carville*, Paris, Baillière et Cie, tome 2, 1875.

Magnétisme

John Bell, *The general and the particular principles of Animal Electricity and Magnetism*, London, 1792.

Claude Burdin et Frédéric Dubois, *Histoire académique du magnétisme animal. Accompagnée de notes et de remarques critiques*, Paris, Baillière, 1841.

Joseph Philippe François Deleuze, *Histoire critique du magnétisme animal*, Paris, Mame, 1813.

Frédéric Dubois, *Examen historique et raisonné des expériences prétendues magnétiques faites par la commission de l'Académie royale de médecine : pour servir à l'histoire de la philosophie médicale au XIX^e siècle*, Paris, Deville-Cavelin, 1833.

Pierre de Foissac, *Mémoire sur le magnétisme animal, adressé à MM. Les membres de l'Académie des sciences et de l'Académie royale de médecine*, Paris, Didot, août 1825.

Jean-François Fournel, *Essai sur les probabilités du somnambulisme magnétique, pour servir à l'histoire du magnétisme animal*, Amsterdam, 1785.

Jean-François Fournel, *An Essay on Somnambulism, or Sleep-waking. Produced by Animal Electricity and Magnetism*, Dublin, 1789.

Antoine-Laurent de Jussieu, *Rapport de l'un des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal*, Paris, 1784.

Franz-Anton Mesmer, *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal*, Genève et Paris, 1779.

Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Appel aux savans, observateurs du dix-neuvième siècle de la décision portée par leurs prédécesseurs contre le magnétisme animal, et fin du traitement du jeune Hébert*, Paris, J.G. Dentu, 1813.

Amand Marc Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, *Détail des cures opérés a Buzancy, près de Soissons par le magnétisme animal*, Soissons, 1784 .

Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Du magnétisme animal, considéré dans ses rapports avec diverses branches de la physique générale*, Paris, Desenne, 1807.

Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Les vérités cheminent, tôt ou tard elles arrivent*, Paris, Dentu, 1814.

Amand Marc Jacques de Chastenet de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, s.l., 1784.

Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, [1784], nouvelle édition, Paris, Cello, 1809.

Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, [1784], nouvelle édition, Paris, Dentu, 1820.

Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Procès-verbal du traitement par l'action magnétique d'une femme malade par suite de la rupture d'un vaisseau de la poitrine*, s.l., 1807.

Amand Marc Jacques Chastenet de Puységur, *Recherches physiologiques sur l'homme dans l'état de somnambulisme naturel et dans le somnambulisme provoqué par l'acte magnétique*, Paris, Dentu, 1811.

Dr Pierre Régner, « L'éducation physique » dans Is. Polako, Dr P. Régner, P. A. Dufrenne, R. Broda [et al.], *L'éducation d'après les lois de la nature*, Paris, Schleicher frères, Publication de la Société de la morale de la nature, 1911, p. 65-66.

[Louis Caullet de Vaumorel], *Aphorismes de M. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses élèves et dans lesquels on trouve ses principes, sa théorie et les moyens de magnétiser ; le tout dormant un corps de Doctrine développé en 344 paragraphes, pour facilité l'application des Commentaires, au Magnétisme animal ; ouvrage mis au jour par M.C. de V., médecin de la Maison de Monsieur*, Paris, chez Quinquet, 1785.

Monographies sur le sommeil et ses pathologies

Jacob Agresse, *Sommeil et Insomnie, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le jeudi 18 juillet 1901*, Paris, Imprimerie artistique Révellat, 1901.

Henri Barth, *Du sommeil non naturel, ses diverses formes*, Paris, Asselin et Houzeau, 1886.

Edgar Bérillon, Paul Farez (ed.), *Deuxième congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique tenu à Paris du 12 au 18 août 1902*, Paris, Vigot Frères, 1902.

Alfred Becquerel, « Du sommeil » dans *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique* [1851], cinquième édition, Paris, Asselin, 1873, p. 833-840.

Henri Bergson « Le Rêve. Leçon donnée à l'Institut Psychologique International », *La Revue Scientifique*, Paris, 38^e année, 30 juin 1901.

M.A.E. Boffinet, *Dissertation physiologique sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 juillet 1820, pour obtenir le grade de docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1820.

Claude-Etienne Bourdin, *Traité de la catalepsie : contenant des recherches historiques et pratiques sur les symptômes, le diagnostic, l'anatomie pathologique, les causes, le traitement et la nature de cette maladie*, Paris, Rouvier, 1841.

Louis Boutges, *De la forme comateuse de l'hystérie, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 20 avril 1875*, Paris, A. Parent, 1875.

Augustin Cabanès, « L'hygiène de Balzac » dans *Balzac ignoré*, [1891], Paris, A. Charles éditeur, 1899, p. 35-42.

Augustin Cabanès, *Dans l'intimité de l'Empereur*, Paris, Albin Michel, 1924, p. 87-102.

Augustin Cabanès, *De l'emploi des préparations d'hydrastis canadensis en médecine*, Thèse de médecine, Paris, volume 4, n°238, Paris, Ollier Henry, 1889.

Augustin Cabanès, « Le Sommeil de Napoléon » dans *Napoléon jugé par un Anglais. Lettres de Sainte-Hélène, correspondance de W. Warden, chirurgien de S.M. à bord du « Northumberland », qui a transporté Napoléon Bonaparte à Sainte Hélène*, « Documents justificatifs des Lettres de Sainte-Hélène. Correspondance du Dr Warden », Paris, H. Vivien, 1901, p. 167- 173.

Philibert Chabert, *Du Sommeil*, Conflant-Charenton, J.C. Laveaux, L'an IV de la République française, 1796. Nouvelle édition, Paris, chez Meurant jeune, imprimerie d'Egron, L'an IX de la République française, 1800.

J. Laurent Chevallier, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 15 juillet 1814*, Paris, Didot Jeune, 1814.

Victor-Arsène Choquet, *Hypnologie ou sommeil considéré dans l'état de santé et de maladie ; dissertation présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 17 novembre 1808*, Paris, Didot jeune, 1808.

Adolphe-Louis Chouippe, *Dissertation sur le sommeil, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 29 avril 1829 pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot le jeune, 1829.

Olga Conta, *Contribution à l'étude du sommeil hystérique, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 29 mai 1897*, Paris, Ollier Henry, 1897.

Auguste Debay, *Hypnologie. Du sommeil et des songes au point de vue physiologique, somnambulisme, magnétisme, extase, hallucination, exposé d'une théorie du fluide électro-sympathique*, Paris, Masson, 1843.

Nicolas Delpierre (Dr), *Le sommeil et son hygiène, l'insomnie et son traitement*, Bruxelles, Lamertin, 1913.

Marcel Dufosse, *Étude sur la narcolepsie*, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le samedi 11 février 1888, Paris, Henri Jouve, 1888.

Fernand Espanet, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier*, thèse pour le doctorat en médecine le 3 août 1875, Paris, A. Parent, 1875.

Abbé Faria, *De la cause du sommeil lucide ou Étude de la Nature de l'Homme* [Paris, Mme Horiac, 1819], Paris, Jouve, 1906.

J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, *Dissertation sur le sommeil*, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 27 décembre 1815 pour obtenir le grade de Docteur en médecine, Paris, Didot Jeune.

Antoine Fée, *Éloge de Pline le naturaliste*, Paris, Dondey-Dupré, 1821.

M. Ferral, *Examen des changemens que subissent les fonctions vitales par l'état de sommeil et des différentes causes qui peuvent déterminer cet état, avec des remarques sur l'engourdissement périodique de quelques espèces d'animaux, sur les rêves et le délire*, Paris, Imprimerie de Marchant, Floréal an XI, 1803.

Auguste Fouquet, *De l'insomnie, de ses causes et de son traitement, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 18 décembre 1867*, Montpellier, 1867.

Jean-Marie Fouris, *Quelques mots sur le sommeil. Thèse présentée et publiquement soutenue à la faculté de médecine de Montpellier le 26 août 1839*, Montpellier, imprimerie de X. Jullien, 1839.

Charles-Marie Frain, *Dissertation sur le sommeil présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 29 Frimaire an XI*, Paris, Imprimerie de Farge, an XI, 1802.

Louis Furet, *De la narcolepsie, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le jeudi 18 avril 1901*, Paris, Jules Rousset, 1901.

Sylvain Gadon, *Dissertation sur le Sommeil, les Songes et le Somnambulisme, présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 25 août 1808*, Paris, Didot Jeune, 1808.

Jean-Baptiste Gélinau, *De la narcolepsie*, Jean-Tessier, imprimerie de Surgères, 1881.

Ludovic-Adrien Girondeau, *De la circulation cérébrale intime dans ses rapports avec le sommeil*, Paris, Louis Leclerc, 1868.

Armand-Alex. Goupilleau, *Essai sur le sommeil, considéré physiologiquement, présenté et soutenu à la Faculté de Médecine de Paris le 26 mai 1809*, Paris, Didot jeune.

J.E.M. Guiaud, *Essai physiologique et pathologique sur le sommeil; thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 13 juin 1816*, Paris, Didot Jeune, 1816.

Louis-Denis Guiollot, *Recherches médicales sur le Somnambulisme, présentées et soutenues à la Faculté de Médecine de Paris, le 28 mai 1813*, Paris, Didot Jeune, 1813.

Joseph Granier, *Du sommeil et de la veille considérés sous un rapport physiologico-hygiénique et médical, ainsi que de toutes les maladies essentiellement soporeuses, avec quelques observations pratiques. Dissertation inaugurale présentée et publiquement soutenue à la faculté de médecine de Montpellier, le ... février 1811*, Montpellier, Jean Martel aîné, 1811.

Simon Haillecourt, *Du sommeil, dissertation présentée et soutenue à l'Ecole de médecine de Paris, le 5 Germinal an XII*, Paris, Imprimerie de Didot jeune, an XII (1804).

Samuel Heller, *Essai sur le sommeil*, Thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 24 avril 1818, Paris, Didot jeune, 1818.

Charles Hyvernaud, *Quelques recherches sur les attaques de sommeil hystériques, thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le jeudi 9 juin 1892*, Paris, Henri Jouve, 1892.

Gaston Kelle, *Du sommeil et ses accidents en général et en particulier chez les épileptiques et chez les hystériques, thèse pour le doctorat en médecine, proposée et soutenue le mercredi 14 mars 1900*, Paris, Jouve & Boyer, 1900.

Ernst Kolshütter, *Messungen der Festigkeit des schlafes, inaugural-dissertation und mit zustimmung der medicinischen facultät*, thèse pour obtenir le doctorat en médecine, université de Leipzig, soutenue le 13 mars 1862, Leipzig, Druck von G. Kreysing, 1862.

Louis Lambert, *Essai sur le sommeil; dissertation présentée et soutenue publiquement à la faculté de médecine de Strasbourg, le mercredi 28 août 1833*, Strasbourg, F.G. Levrault, 1833.

Auguste Langlois, *Contribution à l'étude du sommeil naturel et artificiel*, Dijon, Imprimerie Eugène Jobard, 1877.

Hippolyte Laurent, *Du Somnambulisme Naturel, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 16 mai 1834*, Paris, Didot le Jeune, 1834.

Hyacinthe-Edouard Lebrument, *Quelques observations de somnambulisme naturel et de somnambulisme artificiel*, thèse soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 9 avril 1835, Paris, Didot le Jeune, 1835.

Modeste Lefevre, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 31 mai 1817, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1817.

Nicolas-Pierre-Amable Lefebvre, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 10 janvier 1811*, Paris, Didot Jeune, 1811.

Henry Lemesle, *Cure de sommeil et psychothérapie*, Paris, Maloine, « Bibliothèque de Psychologie Physiologique », 1912.

Henry Lemesle, *Les Conditions du sommeil*, Tours, imprimerie Tourangelle, 1912.

Albert Lemoine, *Du sommeil au point de vue physiologique et psychologique*, Paris, Baillière, 1855.

Catherine Lesly, *De la Narcolepsie, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le vendredi 10 juillet 1896*, Paris, G. Steinheil, éditeur, 1896.

Michel Lévy, « De la veille et du sommeil » dans *Traité d'hygiène publique et privée* [1844-1845], Paris, J.-B. Baillière et fils, 1850.

Jean Lhermitte, « La Maladie du sommeil et les narcolepsies – Rapport », *Vingtième congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, Bruxelles- Liège 1-7 août 1910*, Bruxelles, Imprimerie médicale et scientifique, 1910.

Auguste-Ambroise Liébeault, *Du sommeil et des états analogues, considérés surtout au point de vue de l'action du moral sur le physique*, Paris, Masson, 1866.

Ambroise-Auguste Liébeault, *Le sommeil provoqué et les états analogues*, Paris, Doin, 1889.

Loschiloff, « Des causes de la narcolepsie » (en russe), *Wratsch*, 1895.

Narcisse Lussaud, *De l'agrypnie considérée comme cause et comme effet des maladies, thèse présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris le 28 décembre 1824*, Paris, Didot le jeune.

Marie de Manaceine, *Le Sommeil, tiers de notre vie, pathologie, physiologie, hygiène, psychologie*, traduit du russe par Ernest Jaubert, Paris, G. Masson, 1896.

Манасейна М.М., *Сон как треть жизни человека, или Физиология, патология, гигиена и психология сна*, Moscou, 1892.

Edmond Montagnac, *Du sommeil et de l'insomnie*, Toulouse, imprimerie Lagarde et Sebille, 1907.

Michel de Montaigne, « Du dormir » dans *Les Essais. Édition conforme au texte de l'exemplaire de Bordeaux, avec les additions de l'édition posthume*, Livre 1, Chapitre 44, [1595], texte établi par Pierre Villey et Verdun-Louis Saulnier, Paris, PUF, 1965.

Ch. Maux Saint-Marc, *L'École de Salerne. Traduction en vers français par M. Ch. Meaux Saint marc avec le texte latin en regard*, Paris, J.-B. Baillièrre et fils, 1861.

Fernand Mazade, *Le sommeil qui guérit*, Paris, Maloine, 1911.

Fernand Mazade, « L'art de dormir », *Les documents du Progrès*, juin 1911.

Alphonse Mecre, *De L'insomnie, Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le 13 juillet 1874*, Paris, Imprimeur de la faculté de médecine, 1874.

Edmond Montagnac, *Du sommeil et de l'insomnie*, Thèse de médecine soutenue à la Faculté de Toulouse en 1907, Toulouse, imprimerie Lagarde et Sebille, 1907.

Jérémie Munshier-Lariboutie, *Dissertation sur le somnambulisme, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 16 mars 1839*, Paris, Didot le Jeune, 1839.

François-Joseph Murville, *Considérations sur le sommeil, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 19 juin 1824, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot le Jeune, 1824.

Maurice Nicard, *Le sommeil normal au point de vue physiologique, biologique et médico-légal. Thèse présentée à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon et soutenue publiquement le 21 décembre 1904*, Lyon, imprimerie Waltener et Cie, 1904.

Edward Pepper, *Note pour servir à l'étude clinique de l'insomnie dans les maladies nerveuses et mentales*, Thèse soutenue en 1877 à la Faculté de médecine de Paris, puis publiée sous le titre *Contribution à l'étude de l'insomnie*, Paris, imprimeur de la Faculté de médecine, 1877.

Georg-Friedrich Pfendler, *Quelques observations pour servir à l'histoire de la léthargie (Schlafsucht des allemands), thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 30 août 1833*, Paris, Didot le jeune, 1833.

P. F. L. M. , *Du Sommeil*, La Haye, Gosse, 1779.

Gaston Poix, *Du sommeil et de son hygiène (étude physiologique)*, conférence faite au Mans, le 16 décembre 1896, Le Mans, impr. De E. Monneyer, 1897.

Henri Piéron, *Le problème physiologique du sommeil*, Paris, Masson, 1913.

Achille Pierrot, *De l'insomnie, thèse présentée à la faculté de médecine de Strasbourg*, Strasbourg, impr. Christophe, 1869.

Charles Pupin, *Le Neurone et les hypothèses histologiques sur son mode de fonctionnement. Théorie histologique du sommeil*, Thèse soutenue en 1895 et publiée en 1896, Paris, G. Steinheil, 1896.

Michel Sage, *Le sommeil naturel et l'hypnose : leur nature, leurs phases, ce qu'ils nous disent en faveur de l'immortalité de l'âme*, Paris, Alcan, 1904.

Albert Salmon (Pr.), *La fonction du sommeil. Physiologie, psychologie, pathologie*, Paris, Vigot frères, 1910.

Gustave Samain, *Contribution à l'étude de la Narcolepsie. Ses rapports avec l'Hystérie et l'Épilepsie, Présentée et soutenue le mercredi 25 juillet 1894*, Paris, Ollier Henry, 1894.

Louis-Auguste Rebour, *De l'influence de la veille et du sommeil sur l'homme, et particulièrement sur l'homme malade. Propositions présentées et soutenues à la Faculté de Médecine de Paris, le 10 avril 1819, pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1819.

Paul Richer, *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1881.

J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac, *Dissertation sur le sommeil, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris le 27 décembre 1815 pour obtenir le grade de Docteur en médecine*, Paris, Didot Jeune, 1815.

Ivan Romanovitch Tarkhanov (Tarchanoff), *Hypnotisme, suggestion et lecture des pensées*, Paris, Masson, 1891.

Gilles de la Tourette, « Considérations sur la courbe des excréctions dans l'attaque de sommeil hystérique » dans *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, Paris, Lecrosnier et Babé, 1889.

Moreau de Tours, *La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire ou de l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel*, Paris, Victor Masson, 1859.

Auguste Tournay, *L'Homme endormi. Essai d'une introduction historique et critique à la séméiologie du sommeil naturel. Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue le mercredi 21 juillet 1909*, Paris, G. Steinheil éditeur, 1909.

Clément-Joseph Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, Paris, Koenig, 1798.

Clément-Joseph Tissot, « Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes » dans *Oeuvres de Tissot*, tome II, Besançon, impr. De Briot, an III, 1794-1795.

Nicolas Vaschide, *Le sommeil et les rêves*, Paris, Flammarion, « Bibliothèque de Philosophie scientifique », 1911.

François Veilhan, *Du sommeil envisagé sous le point de vue physiologique*, thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier le 21 août 1840, pour obtenir le grade de docteur en médecine, Montpellier, Jean Martel imprimeur de la Faculté de médecine, 1840.

M.-D.-G. Vernhes, *Dissertation sur le somnambulisme, présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 20 Pluviose an XIII*, Paris, Didot Jeune, An XIII, 1805.

Jean-Baptiste Pascal Vidal, *Essai sur le sommeil présenté à l'école de santé de Montpellier et soutenu le ... Vendémiaire, an 6^e. Républicain*, Montpellier, Imprimerie de F ; Seran, Gras et Coucourdan, An VI, [1797].

PRESSE

Périodiques scientifiques et médicaux :

Annales médico-psychologiques. Journal de l'Anatomie, de la Physiologie et de la Pathologie du système nerveux

Archives générales de médecine

Archives italiennes de Biologie

Archives de Psychologie

Bulletin de l'Académie de médecine

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe

British Medical Journal

Clinique médicale

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences

Comptes rendus hebdomadaires des séances et mémoires de la Société de biologie

Deutsche Revue über das gesammte nationale Leben des Gegenwart

Gazette des hôpitaux civils et militaires

Gazette médicale

Gazette médicale du centre

Histoire des sciences médicales

Journal de médecine, chirurgie, pharmacie

Journal de médecine et de chirurgie pratiques à l'usage des médecins praticiens

Journal de médecine mentale

Journal de physiologie

Journal de Physiologie et de Pathologie Générale

Journal de psychologie normale et pathologique

Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques

L'Année psychologique

L'Union Médicale

La Chronique médicale

La Chronique médicale historique, littéraire et anecdotique

La France médicale

La Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie

La Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux

La Gazette médicale de Paris, journal de médecine et des sciences accessoires

La médecine orientale et les archives orientales de médecine et de chirurgie

La semaine médicale

Le Bulletin médical

Le Courrier médical

Le Poitou médical

Le Progrès médical

Le Progrès spirite. Philosophie kardéciste, psychologie expérimentale

Lyon médical

Medical Record

Neues archiv der practischen arzneykunst für aerzte wundaerzte und apotheker

Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée. Revue Mensuelle d'avant-garde scientifique et philosophique

Nouveau Montpellier médical

Revue d'Histoire de la Pharmacie

Revue d'hygiène et de police sanitaire

Revue de l'hypnotisme

Revue de l'Hypnotisme expérimental et thérapeutique

Revue de Médecine

Revue de psychiatrie et de psychologie expérimentale

Revue de psychothérapie et de psychologie appliquée. Ancienne revue de l'hypnotisme

Revue des études psychiques

Revue neurologique

Revue Philosophique de la France et de l'Étranger

Revue Scientifique

Rivista di Scienza. Organo internazionale di sintesi scientifica

Rivista sperimentale di Freniatria e medicina legale delle alienazioni mentali

The Journal of Medicine and dosimetric therapeutics

The journal of nervous and mental diseases

The Psychological Review

Zeitschrift für Biologie

Zeitschrift fuer rationelle Medicin

Presse généraliste :

Gil Blas

Journal de l'enseignement

Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement

Journal de Seine et Marne

Journal des débats politiques et littéraires

Journal des gens du monde

Journal des Goncourt : mémoires de la vie littéraire

Journal du commerce

Journal Encyclopédique

L'Action

L'Ami de la religion et du Roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire

L'Appel au peuple de Paris

L'Assiette au Beurre

L'Athenaeum français. Journal universel de la littérature, de la science et des Beaux-Arts

L'Aurore

L'Avant-Scène Opéra

L'Avenir des Hautes Pyrénées

L'Écho de Paris

L'Éclair

L'Eclipse

L'Encéphale

L'Estafette

L'Étendard

L'Événement

L'Express

L'Indépendant Rémois

L'intermédiaire des biologistes

L'Intransigeant
L'Observateur français
L'Union libérale
L'Union libérale d'Indre et Loire
L'Univers
La Caricature
La Charente
Le Charivari
La Cocarde
La Croix
La Croix illustrée
La dépêche d'Eure et Loir
La France
La Fronde
La Gazette d'Annonay
La Gazette de France
La Gazette nationale
La Gazette salulaire
La Gironde
La Lanterne
La Liberté
La Libre Parole
La Lune
La Mayenne
La Nouvelle Revue
La Petite Gironde
La Patrie
La Presse
La République française
La Revue
La Revue des deux mondes
La Revue des revues
La Revue du Mois
La Revue Mame. Journal hebdomadaire de la famille

La Revue politique et littéraire
La Tribune de l'Aube
La Vérité
La Vie intellectuelle
La voix de la vérité
Le Bien Public
Le Bourguignon
Le Charivari
Le Clairon
Le Constitutionnel
Le Courrier de Saône et Loire
Le Cri de Paris
Le Figaro
Le Figaro, supplément littéraire
Le Français
Le Gaulois
Le Glaneur, journal de Saint-Quentin et du département de l'Aisne
le Grelot
Le Journal amusant
Le Journal des débats politiques et littéraires
le Journal du Cher
Le Libéral
Le Matin
Le Mercure de France
Le Minotaure. Revue artistique et littéraire
Le Monde illustré
Le Mousquetaire
Le National
Le Parisien
Le Patriote français
Le Pêle-mêle
Le Petit Bleu de Paris
Le Petit caporal
Le Petit Courrier

Le Petit Journal
Le Petit Journal, Supplément du dimanche
Le Petit Marseillais
Le Petit Moniteur universel
Le Petit Parisien
Le Petit Provençal
Le Petit Sou
Le Petit Troyen
Le Phare de la Loire
Le Progrès de la Côte d'Or
Le Progrès de la Somme
Le Public
Le Radical
Le Rappel
Le Réveil
Le Réveil, journal de la démocratie des deux mondes
Le Rictus, Journal humoristique mensuel
Le Sémaphore de Marseille
Le Siècle
Le signal
Le Soir
Le Soleil
Le Temps
Le Tintamarre
Le Voltaire
Les Alpes pittoresques
Les Causeries du lundi
Les Documents du Progrès
Nimes-Journal (Furet Nimois et Nimois réunis) Satirique, Mondain, Théâtral, Tauromachique
et financier
Revue des livres nouveaux
Rivista d'Italia
The Review of reviews

ICONOGRAPHIE

Anonyme, *La terrible nuit du 5 au 6 octobre 1789*, eau forte, 12,5x8,5cm, collection Carl de Vinck, Bibliothèque Nationale de France. Reproduction numérisée accessible en ligne : [URL: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8410845p>].

Départ du Général parisien pour la fameuse nuit du 5 au 6 octobre, BNF, disponible sur Gallica, [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84108322>]

Anonyme, *Eteint!!!* lithographie, éditeur Aubert, Paris, 1848, 24,3x18cm. L'exemplaire de la collection de Vinck, conservée à la BNF, est accessible en ligne. [URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53006468v>].

Anonyme, *La terrible nuit du 5 au 6 octobre 1789*, eau forte, 12,5x8,5cm, collection Carl de Vinck, Bibliothèque nationale de France. Reproduction numérisée accessible en ligne : [URL: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8410845p>]

[Anonyme], *Le réveil du Tiers-Etat, c'est-à-dire de la nation ou Principes d'ordre social*, [s.l.], 1789.

Assiette au coq « Je veille pour la Nation », faïence, polychromie, assiette à bord ondulé, décor en camaïeu plein, diamètre 22cm, production ateliers d'Ancy-le-Franc, numéro d'inventaire C504 et C506, Musée Carnavalet. Reproduction numérisée et accessible en ligne

P.-A. Basset, *Oraison à St Lâche, patron des Paresseux, des Endormis et des fainéants*, estampe, Paris, Basset, 1811. [URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52507712q>], consulté le 10 octobre 2019].

Louis-Candide Boulanger, *Portrait d'Honoré de Balzac*, 1836, Huile sur toile, 60x50cm, Réunion des Musées Nationaux, dépôt au Musée des beaux-arts de Tours.

Alexandre Casati, « Parodie du tableau de la Clytemnestre », Planche n°353, Lithographie, chez Aubert, 27x35,5. Paru dans *La Caricature politique, morale, littéraire et scénique*, n°168, Paris, 23 janvier 1834, p. 5. Exemplaire conservé à la Maison de Balzac numérisé et accessible en ligne. [URL : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/maison-de-balzac/oeuvres/parodie-du-tableau-de-la-clytemnestre>].

« Clytemnestre » dans Jean Duschesne, Musée de peinture et de sculpture ou recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe. Dessiné et gravé à l'eau forte par Réveil, volume X, Paris, Audot, 1831.

André Gill, *Le Réveil du lion*, lithographie en couleur parue dans *l'Eclipse*, n°138, Paris, 11 septembre 1870, p.2.

Pierre-Narcisse Guérin, *Clytemnestre hésite avant de frapper Agamemnon endormi. Égisthe, son complice, la pousse*, huile sur toile, 3.42x3.25m, 1817, Musée du Louvre, département des peintures. Reproduction accessible en ligne.

La Somnambule, costume de Louise Perrin (Cécile), estampe légendée, eau forte en couleurs, 23x14,5cm, Paris, Martinet Imprimeur, [1819]. Collections de la BnF, département des Arts du Spectacle et Musée de l'Opéra. Reproduction disponible en ligne.

La Somnambule, comédie d'Eugène Scribe, 1819. Collections de la BnF, département des Arts du Spectacle, cote IFN-8436363, Eugène Scribe, documents iconographiques, recueil factice, image 33. Reproduction disponible en ligne.

Le réveil du 25 février, lithographie, 23,1x18,4, éditeur Lordereau, Paris, 1848. Cette lithographie est aussi éditée en version colorisée.

Le sommeil du Juste, lithographie, éditeur Dopter, Paris, 1848, 26x24cm. L'exemplaire de la collection de Vinck, conservée à la BNF, est numérisé et accessible en ligne.

Pierre Langlumé, *Le lever et le coucher*, 1830, lithographie, 40,8x28,5cm. Les exemplaires du musée Carnavalet et de la BNF (version colorisée) sont numérisés et accessibles en ligne.

Le Sans tort : le chagrin monte en croupe et galoppe avec lui, estampe, Paris, Webert, 1791, eau forte, monochrome bistre, médaillon de 7,5 cm de diamètre. La BnF possède quatre exemplaires de cette estampe issus des collections de Vinck et Hénin. La reproduction de la collection Hénin précise qu'elle est tirée du *Journal de la cour et de la ville*, octobre 1791.

Bauchart, *La Caricature politique en France pendant le siège de Paris et la Commune*, Paris, librairie Labitte, 1890.

Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière*, service de M. Charcot, Paris, Adrien Delahaye et Cie, 1877.

Désiré-Magloire Bourneville et Paul Régnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière (Service de M. Charcot)*, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1879-1880.

Honoré Daumier, *Le Cauchemar, La Caricature*, n°69, planche n°139, 23 février 1832. Lithographie, imprimeur Victor Delaporte, éditeur Aubert, 27.3x35.6 cm.

Honoré Daumier, « Physionomie de l'Assemblée, Séance de nuit », lithographie monochrome, 36.5x25.6cm, publiée dans *Le Charivari*, 23 février 1850, p.3. DR 1969.

Honoré Daumier, *Le ventre législatif, Aspects des bancs ministériels de la chambre improstituée de 1834*, lithographie, 1834, épreuve sur blanc provenant du dépôt légal, de la Bibliothèque Nationale de France, 28x43,1 cm.

Marie-Cécile Goldsmid, 1850, *Le sommeil du Peuple*, Paris, A la Propagande, 1 rue des Bons-Enfants, 1850. Bibliothèque Nationale de France. Recueil de Vinck. [URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530192134>]

La Conquête de l'égalité, ou les trames déjouées, allégorie de la journée du 10 août 1792, dédié aux républicains français, eau forte, 23x28,5, collection De Vinck, BNF, département des estampes et photographie, cote RESERVE QB-370 (29)-FT 4.

Albert Londe, *Photographie médicale. Application aux sciences médicales et physiologiques*, Paris, Gauthier-Villars, 1893, p. 102-104.

Georges Pilotell, *Eveillez-vous !..Hommes qui dormez !*, lithographie monochrome, 79,5x60cm, parue dans *La Caricature*, n°1, 20 novembre 1869. Reproduction numérisée du musée Carnavalet.

Georges Pilotell, « Que le peuple veille !!! », *Croquis Révolutionnaires*, n°1, [1871], éditeur Saillant, imprimeur Barousse, lithographie coloriée, 40.2x31.1 cm. L'exemplaire du musée Carnavalet a été reproduit en version numérique, disponible en ligne.

Raymond Durand-Fardel, *L'Internat en Médecine et en Chirurgie des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris. Centenaire de l'Internat 1802-1902*, Paris, Steinheil, [1903].

Réveil du Tiers Etat : ma feinte, il étoit tems que je me réveillisse, car l'opression de mes fers me donnions le cochemar un peu trop fort, estampe, [Paris], [1789], eau forte, coloriée, 20,5x24,5, BNF, collection Michel Hénin. Exemplaire de la collection Michel Hénin numérisé et accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8410766h>]. Exemplaire de la collection De Vinck numérisé accessible en ligne [URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6942905r>].

Le Réveil du Tiers état, Paris, imprimerie du Journal du peuple, 1792, eau forte, monochrome bistre, 14,5x9,5cm, Paris, BNF. Exemplaire numérisé et accessible en ligne [URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6942904b>]

Denis-Auguste-Marie, Raphet, *L'éclipse de 1832*, *La Caricature*, n°30, planche n°60, 26 mai 1831. Lithographie, imprimeur Victor Delaporte, éditeur Aubert, 26.7x35.9 cm. Reproductions du Musée Carnavalet et de la BNF numérisés et accessibles en ligne.

Félix Regamey, *A quand le Réveil !...*, lithographie monochrome, parue dans *La Caricature*, n°2, 28 novembre 1869. Reproduction personnelle, exemplaire de la BNF, Musée de l'Opéra, cote : FOL-PI-355.

Rigobert, *Veille des élections*, lithographie monochrome, Paris, Capron éditeur, 1848, 30x25,8cm.

Antoine Talamona, *Époque du 10 août 1792 : Le Génie des français réveille la France assoupie sur les ruines de la Bastille, et lui montre le roi qui sous l'emblème d'un serpent, est prêt à s'élaner sur elle*, estampe, Paris, vers 1792, 9x8cm.

Une scène renouvelée des grecs. « Ils n'ont pu la séduire, il veulent... !!! », lithographie anonyme, Paris, chez Aubert, s.d. [entre 1848 et 1850], version monochrome ou coloriée, 23.6x20.02. Les exemplaires de la BNF (collection De Vinck, lithographie coloriée) et du Musée Carnavalet (lithographie monochrome) ont été numérisés et accessible en ligne.

Bibliographie

OUTILS ET DICTIONNAIRES

Guide des sources de la Commune de Paris et du mouvement communaliste. 1864-1880, Paris, La documentation française, 2007

En ligne

Archives biographiques françaises, base de donnée *World Biographical Information System Online*.

The ARTFL Project, *Dictionnaires d'autrefois. La Loi de la Révolution française (1789-1799)*, Université de Chicago. *Les Journaux de Marat*.

Bibliothèque numérique *Medica*, Université Paris Cité, en ligne, base biographique.

CNRTL : *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*.

DicoPolHis, Dictionnaire Politique d'Histoire de la Santé, Université Le Mans.

Dictionnaire de l'Académie française, toutes éditions, en ligne.

Dictionnaire Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social.

Dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social [en ligne : URL : <https://maitron.fr/>].

ENCCRE, *Edition Numérique Collaborative et Critique de l'Encyclopédie de Diderot, de D'Alembert et de Jaucourt (1751-1772)*.

Encyclopædia Universalis [en ligne].

French Revolution Digital Archive, Stanford Libraries, BnF.

Base Léonore, Archives Nationales, Dossiers de la légion d'honneur numérisés.

ÉPISTÉMOLOGIE

Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs* [Über den Prozess der Zivilisation, Bâle, 1939], traduction française Pierre Kamnitzer, [Paris, Calmann Lévy, 1973], édition poche, Paris, Pocket, Calmann-Lévy, 2012.

Michel Foucault, « Leçon du 14 mars 1973 », *La société punitive. Cours au Collège de France. 1972-1973*, Paris, Seuil, Gallimard, 2013, p. 191-205.

Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

Marcel Mauss, « Les techniques du corps », *Société de Psychologie, Séance du 17 mai 1934, Journal de psychologie normale et pathologique*, Paris, Félix Alcan, XXXII^e année, mars-avril 1935, p. 271- 293.

Jacques Rancière, *La nuit des prolétaires*, [1981] Paris, Fayard, Pluriel, 2012.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS

David Armando et Bruno Belhoste (dir.), « Le mesmérisme et la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, n°391, 2018.

Michel Autrand, « Le roman d'Alexandre Dumas à l'épreuve de la Révolution », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1990, 90^e Année, p. 679-691.

Régis Bertrand, Maryline Crivello & Jean-Marie Guillon, *Les historiens et l'avenir : Comment les hommes du passé imaginaient leur futur*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2014.

Michel Biard, *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne (1790-1794)*, Paris, Tallandier, 2009.

Philippe Bourdin (dir.), *La Révolution 1789-1871. Écriture d'une histoire immédiate*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2008.

Philippe Bourdin (dir.), *La Fayette entre deux mondes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009.

Philippe Bourdin (dir.), *Les nuits de la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2013.

Robert Brécy, « La chanson révolutionnaire (1789-199) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1981, p. 229-303.

Haïm Burstin. *L'invention du sans-culotte : regards sur le Paris révolutionnaire*, Paris, O. Jacob, 2005.

Haïm Burstin, *Révolutionnaires*, Paris, Vendémiaire, 2013.

Aurélie Carrier, *Le Grand Soir. Voyage dans l'imaginaire révolutionnaire et libertaire de la Belle Epoque*, Paris, Libertalia, 2017.

Jean Luc Chappey, « La Révolution française dans l'ère du soupçon. L'enjeu des mémoires révolutionnaires » dans *Cahiers d'Histoire. Revue d'Histoire critique*, 1996, p.63-76.

Jean-Luc Chappey, Bernard Gainot, Guillaume Mazeau, Frédéric Régent et Pierre Serna, *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, IHRF, 2012

Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Seuil, 1990.

Laurent Clauzade (dir.), *L'Idéologie ou la révolution de l'analyse*, Paris, Gallimard, 1998.

Robert Darnton, *La fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, [1968], traduction française, Paris, Perrin, 1983.

Quentin Deluermoz, *Commune(s), 1870-1871. Une traversée des mondes au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2020.

François Dubasque, « En finir avec les nuits blanches au Palais-Bourbon : entre volonté d'améliorer le débat législatif et pratique parlementaire, l'impossible réforme ? » dans Anne-Claude Ambroise Rendu, Guillaume Garnier (dir.), *La Nuit Blanche. Une histoire de l'Antiquité à nos jours*, Presses Universitaires de Vincennes, à paraître.

Roger Dupuy, *La garde nationale 1789-1872*, Paris, Gallimard, 2010.

Annie Duprat, « Ah ! Le maudit animal ! », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°377 « L'animal en révolution », juillet-septembre 2014, p. 37- 57.

Annie Duprat ed.), *Les affaires d'États sont mes affaires de coeur. Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810*, Paris, Belin, 2016.

Maurizio Gribaudi, Michèle Riot-Sarcey, 1848, *La révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008.

Anna Karla, « Temporalité du témoignage sur la Révolution française », *Romantisme*, n°174, 2016/4, p.62-71.

Thomas Fazan, 1871. *L'Ennemi à la Une. Le "versillais", origines et usages d'un type*, Master 2 d'Histoire, Dominique Kalifa (dir.), Université Paris 1, 2013.

Éric Fournier, *Paris en ruines: du Paris haussmannien au Paris communard*, Paris, Imago, 2007.

Éric Fournier, *La Commune n'est pas morte. Les usages politiques du passé de 1871 à nos jours*, Paris, Libertalia, 2013.

Éric Fournier, « La Commune de 1871 : un sphinx face à ses images », dans *Sociétés et Représentations*, n°46, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, p. 245-257.

Fabio Freddi, « La presse parisienne et la nuit du 4 août », *Annales historiques de la Révolution française*, n°259, 1985, p. 46-59.

Emmanuel Fureix (dir.), *L'Œil blessé. Politiques de l'iconoclasme après la Révolution française*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019

Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française », dans *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°20, en ligne, mis en ligne le 23 août 2013.

Dominique Godineau, « La douloureuse épopée des femmes soldats de la Révolution », dans *Retronews*, [en ligne], le 6 mars 2020.

Maria Goupil-Travert. *Braves combattantes, humbles héroïnes. Trajectoires et mémoire des engagées volontaires de la Révolution et de l'Empire*, Rennes, PUR, « Mnémosyme », 2021.

Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier (dir.), *Des notions-concepts en révolution autour de la liberté politique à la fin du 18e siècle. Journées d'études du 23 novembre 2002*, Paris, Société des études robespierristes, 2003.

Jean Joana dans « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIX^e siècle », dans *Politix*, n°35, 1996, p. 23-42, p. 35.

Claude Labrosse, Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1989.

Martine Lapied, « Le témoignage sous la Révolution française, une possibilité d'expression politique pour les femmes? », dans *Dix-huitième siècle*, 2007/1, n°39, p. 245-254.

Jean-Clément Martin, *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008.

Jean-Clément Martin, « Femmes et guerre civile, l'exemple de la Vendée, 1793-1796 », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°5, 1997.

Virginie Martin, « La Révolution française ou "l'ère du soupçon". Diplomatie et dénonciation », dans *Hypothèses*, Paris, Publications de la Sorbonne, n°12, 2009, p. 131-140.

Laura Mason, *Singing the French Revolution. Popular Culture and Politics (1787-1799)*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1996.

Guillaume Mazeau, Pascal Dupuy, Charlotte Guichard, Richard Taws, Pascal Griener « Cultures visuelles et révolutions : enjeux et nouvelles problématiques » dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°372, avril-juin 2013, p.143-160.

Guillaume Mazeau, Pascal Bastien « Faire peuple. Le témoignage de deux révolutionnaires ordinaires : S.-P. Hardy et A. Dusquesnoy, mai-octobre 1789 » dans *Études françaises*, « Frontières du témoignage aux XVII^e et XVIII^e siècles », vol. 54, numéro 3, 2018, p.83-106.

Guillaume Mazeau, « La Révolution, les fêtes et leurs images. Spectacles publics et représentations politiques (Paris, 1789-1799) » dans *Images Re-vues. Histoire, anthropologie et théorie de l'art*, Hors-série n°6, 2018.

Sergio Moravia, « *La Société d'Auteuil et la Révolution* », *Dix-Huitième siècle*, 1974, vol. 6, n°1, p. 181-191.

Natalie Petiteau, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Indes savantes, 2012.

Philippe Réginer, Raimund Rütten, Ruth Jung et Gerhard Schneider (dir), *La caricature entre République et censure*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.

Rolf Reichardt et Louise Cohen, « Light against Darkness : The visual representations of a central enlightenment concept » dans *Représentations*, n°61, hiver 1998, p.95-148.

Rolf Reichardt (dir), *Lexikon der Revolutions – Ikonographie in der europäischen Druckgraphik*, Münster, Rhema, 2017.

Rolf Reichardt et Hubertus Kohle, *Visualizing the Révolution. Politics and Pictorial Arts in Late Eighteenth-century France*, Londres, Reaktion Books, 2008.

Jacques Rougerie, *Paris libre 1871* [1971], Paris, Seuil, nouvelle édition 2004.

Jacques Rougerie, « Notes pour servir à l'histoire du 18 mars » dans *Mélanges d'histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Paris, Éditions ouvrières, 1976.

Jacques Rougerie, *La commune de 1871*, Paris, PUF, Que-sais-je, 2014.

Jacques Rougerie, *Procès des communards*, Paris, Gallimard, 1964

Jean Starobinski, *1789. Les emblèmes de la raison*, Paris, Flammarion, 1973.

Danièle Steenhuis, « Quelques jalons dans l'étude du thème du « Grand Soir » jusqu'en 1900 » dans *Le Mouvement social*, n°75, avril-juin 1971, p. 63-76.

Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple, Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1996.

Edith Thomas, *Les pétroleuses*, Paris, Gallimard, [1963], 2021.

Robert Tombs, *Paris, bivouac des révolutions. La Commune de 1871*, [1999], traduction française de José Chatroussat, Paris, Libertalia, 2014.

Maurice Tournier, *Propos d'étymologie sociale. Tome 1 : Des mots sur la grève*, Lyon, ENS éditions, 2002.

Jean Tulard, *Napoléon ou le Mythe du Sauveur*, Paris, Fayard 1977.

Michelle Vovelle (dir.), *Les images de la Révolution française*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

HISTOIRE DES TEMPS QUOTIDIENS ET DES TEMPORALITÉS

Philippe Ariès, Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, tome 4 « De la Révolution à la Grande Guerre », [1987], 1999.

Jérôme Baschet, *Défaire tyrannie du présent*, La Découverte, Paris, 2018.

Claude Bauhain, « Masculin et féminin, les habitations bourgeoises au XIX^e siècle », *Annales de la recherche urbaine*, n° 41, 1989, p. 15-26.

Claude Bauhain, *La maison bourgeoise au XIX^e siècle. Architectures et pratiques sociales*, Rapport de recherche, Centre de recherche sur l'habitat, Ministère de l'urbanisme et du logement, Paris, Institut de l'Habitat, 1986.

Christophe Charle, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2011.

Manuel Charpy, *Le théâtre des objets. Espaces privés, culture matérielle et identité bourgeoise. Paris 1830-1914*, thèse dirigée par Pinol J.-L., Université François-Rabelais de Tours, 2010.

Laurent Clauzade, « La Mesure du temps. Présentation », *Romantisme*, n°174, décembre 2016, p. 5-9.

Joseph Confavreux, « Stéphane Audoin-Rouzeau, « Nous traversons l'expérience la plus tragique depuis la Seconde Guerre mondiale », *Médiapart*, entretien publié le dimanche 7 février 2021.

Alain Corbin (dir), *L'avènement des loisirs*, Paris, Flammarion, 1995.

Alain Corbin, *Le temps, le désir et l'horreur. Essais sur le XIX^e siècle* [1991], Paris, Flammarion, 1998.

François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

Reinhart Koselleck, *Le Futur Passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, 1979, traduit de l'allemand par J. Hook et M.C, Paris, EHESS, 1990.

Henri Lefebvre, *Éléments de rythmanalyse et autres essais sur les temporalités*, Paris, Eteroropia France, Rhizome, 2019.

Henri Lefebvre, *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard, 1968.

Jean-Marie Privat, « Un dimanche, vers six heures, au soleil levant », *Romantisme*, n°174, p. 50-61.

Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2013.

Julien Schuh, « Le temps du journal. Construction médiatique de l'expérience temporelle au XIX^e siècle » dans *Romantisme*, numéro 174, 2016/4, p.72-82.

Guy Thuillier, *L'imaginaire quotidien au XIX^e siècle*, Paris Economica, 1987.

Guy Thuillier, *Pour une histoire du quotidien au XIX^e siècle en Nivernais*, Paris, École des Hautes Études en Sciences sociales, 1977.

HISTOIRE DU TEMPS DE TRAVAIL – TRAVAIL DE NUIT – HISTOIRE DE LA FATIGUE

Andrew Abbott, *The system of professions : an essay on division of expert labor*, Chicago, University of Chicago press, 1988.

Thierry Arnal, Corine Maitte, Thierry Pillon, Didier Terrier (dir.), *Le corps au travail. Performance, discipline, fatigue*, Palerme, New Digital Press, 2021.

Marie-Emanuelle Chessel, « Justin Godart et le travail de nuit des boulangers », dans *Consommateurs engagés à la Belle Epoque, La ligue sociale des acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

Didier Demazière et Morgan Jouvenet (dir.), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, vol.2, Paris, éditions de l'EHESS, 2016.

Patrick Fridenson et Bénédicte Reynaud (dir.), *La France et le Temps de travail : 1814-2004*, Paris, O. Jacob, 2004.

Laurence Guignard, Pascal Raggi, Étienne Thévenin (dir.), *Corps et Machines à l'âge industriel*, Rennes, PUR, 2011.

François Jarrige, « Le travail de la routine : autour d'une controverse sociotechnique dans la boulangerie française du XIX^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2010/3, 65^e année, p. 645-677.

Steven Kaplan, *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, traduction française, 1996.

Marc Loriol, « Mauvaise fatigue » et contrôle de soi : une approche sociohistorique », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, n°4, 2002.

Corinne Maitte et Didier Terrier, *Les rythmes du labeur, enquête sur le temps de travail en Europe occidentale XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, La Dispute, 2020.

Anson Rabinbach, *Le moteur humain. L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité* [1992], traduction française, Paris, La Fabrique, 2004.

Anna Katharina Schaffner, *Exhaustion, a history*, New York, Columbia University Press, 2016.

Marco Saraceno, *De la mesure du corps à la politique des corps : une histoire des sciences du travail (1880-1920)*, thèse de doctorat en sociologie et histoire des sciences sous la direction de François Vatin et Claudio Pogliano, Université Paris Ouest-Nanterre, Università di Pisa, 2013 [publication sous le titre *Pourquoi les hommes se fatiguent-ils Une histoire des sciences du travail (1890-1920)*, Toulouse, Octarès, 2018].

George Vigarello, *Histoire de la fatigue du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, L'Univers historique, 2020.

Philippe Zawieja, *Dictionnaire de la fatigue*, Paris, Droz, 2016.

HISTOIRE DE LA NUIT- HISTOIRE MATÉRIELLE DE LA CHAMBRE

Anaïs Albert, *Consommation de masse et consommation de classe. Une histoire sociale et culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1920)*, thèse d'Histoire sous la direction de Christophe Charle et Anne-Marie Sohn, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, Centre d'histoire du XIX^e siècle, 28 novembre 2014.

Anaïs Albert, *La vie à crédit. La consommation des classes populaires à Paris (années 1880-1920)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

Laure Adler, *Secrets d'alcôve*, Paris, Hachette, 1983.

Corinne Bayle, « Pourquoi la nuit ? », Communication présentée le 30 mars 2013 au séminaire de la Société des Etudes Romantiques et dix-neuviémistes (SERD) « L'atelier du XIX^e siècle : La nuit dans la littérature européenne au XIX^e siècle », Centre Jacques Seebacher Université Paris-Diderot. Le texte de la communication est disponible en ligne.

Dominique Bertrand (dir.), *Penser la nuit (XV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2003.

Philippe Bourdin (dir.), *Les nuits de la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2013.

Alain Cabantous, *Histoire de la nuit : XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

Alain Cabantous (dir.), *Les Ombres de Clio. Les nuits historiques existent-elles ? (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, CNRS éditions, 2018.

Elsa Courant, *Poésie et cosmologie dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Nouvelle mythologie de la nuit à l'ère du positivisme*, thèse de doctorat en littérature française sous la direction d'Isabelle Pantin et d'Hugues Marchal, Université Paris Sciences et Lettres et Université de Bâle, soutenue le 11 juin 2018.

Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000.

Pascal Dibie, *Ethnologie de la chambre à coucher*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1987.

Roger Ekirch, *At Day's Close. Night in times past*, Norton & Company, 2006.

Vladimir Jankélévitch, *Le Nocturne. Fauré, Chopin et la nuit, Satie et le matin*, Paris, Albin Michel, 1957.

Jean-Marie Gallais, *Peindre la nuit*, catalogue d'exposition, Metz, Centre Pompidou-Metz, 2018. Guillaume Garnier et Anne-Claude Ambroise Rendu, *La Nuit Blanche. Une histoire de l'Antiquité à nos jours*, Presses Universitaires de Vincennes, à paraître.

Rêves d'alcôves : la chambre à coucher au cours des siècles, exposition, Paris, Musée des Arts décoratifs, Paris, RMN, 1995.

Nathalie Koble, « *Et la lune lousoit moult clere : les insomnies érotiques et guerrières des jeunes héros arthuriens* » dans *Perspective médiévales*, Actes du colloque « Sommeils, songes et insomnies » tenu à l'université de Rennes II les 28 et 29 septembre 2006, n°32, 2008, p. 217-243.

Martine Lavaud, « Nuits d'encre : le travail et la mesure » dans *Romantisme*, 2016/4, n°174, Paris, Armand Colin, p. 83-95.

Alain Montandon (dir), *Dictionnaire littéraire de la nuit*, Paris, Honoré Champion, 2013.

Alain Montandon, *Les Yeux de la nuit. Essai sur le romantisme allemand*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2010.

Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009.

Serge Paquier, Jean-Pierre Williot, *L'industrie du gaz en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Bruxelles, Euroclio, 2005.

Annick Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988.

Mario Praz, *La Chair, la mort et le diable dans la littérature du XIX^e siècle. Le romantisme noir*, [1930], traduction française d'après la 2^e édition italienne par Constance Thompson Pasquali, Paris, Denoël, 1977.

Jean Verdon, *La nuit au Moyen-Âge*, Paris, Hachette, 1995.

Wolfgang Schivelbusch, *Disenchanted night. The Industrialization of light in the Nineteenth century*, Berkeley, University of California Press, 1988.

HISTOIRE DES SCIENCES MÉDICALES – HISTOIRE SOCIALE DE LA SANTÉ

Pierre Aïach., Delanoë Daniel (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Economica, 1998.

Claire Barillé, Francis Démier (dir.), *Médecins et malades dans les hôpitaux parisiens au XIX^e siècle*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2007.

Bruno Belhoste et Nicole Edelman, *Mesmer et mesmérisme. Le magnétisme animal en contexte*, Montreuil, Omniscience, 2015.

Delphine Berdah, « Entre scientification et travail de frontières : les transformations des savoirs vétérinaires en France, XVIII^e-XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 59-4, octobre-décembre 2012.

Bruno Bonnemain, « Appolinaire Bouchardat (1806-1886) et son *Formulaire magistral* », *Revue d'Histoire de la pharmacie*, n° 353, 2007, p. 79-97.

Biographies médicales et scientifiques : XVIII^e siècle, Paris, Dacosta, 1992.

Laurence Brockliss et Colin Jones (dir.), *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 411-480.

Michel Caire « Le chloral et ses dérivés » dans *Soigner les fous. Histoire des traitements médicaux en psychiatrie*, Paris, Nouveau monde éditions, 2019, [édition électronique].

Anne Carol, *Les médecins et la mort*, Paris, Aubier, 2004.

Sébastien Chavigner, « Les théories racistes du Dr Bérillon, savant devenu fou » dans *Retronews. Le site de presse de la BnF*, en ligne, 30/11/2017, modifié le 20/10/2020.

Athel Cornish-Bawden, *New Beer in an Old Bottle. Eduard Buchner and the Growth of Biochemical Knowledge*, Université de Valence, 1997.

Léa Delmaire, Pierre Nobi et Paul-Arthur Tortosa (dir.), « Enquêtes médicales (XIX^e-XXI^e siècle) », *Histoire, médecine et santé. Revue d'histoire sociale et culturelle de la médecine, de la santé et du corps*, n°19, été 2021.

Nicole Edelman, *Les métamorphoses de l'hystérique du début du XIX^e siècle à la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2003.

Nicole Edelman, « Un savoir occulté ou pourquoi le magnétisme animal ne fut-il pas pensé « comme une branche très curieuse de psychologie et d'histoire naturelle » ? », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, « Savoirs occultés : du magnétisme à l'hypnose », n°38, 2009/1, p. 115-132 .

Nicole Edelman, « Que fait le genre à la maladie », *Transtext(e)s Transcultures*, n°11 « Le genre de la maladie : pratiques, discours, textes et représentations », 2016.

Nicole Edelman, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires : somnambules et médecins en France, 1785-1914*, Paris, Albin Michel, 1995.

Olivier Faure, « Le médicament en France au XIX^e siècle, *Bulletin d'Histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, vol. 1, 2014, p. 119-130.

Olivier Faure, « Officines, pharmaciens et médicaments en France au XIX^e siècle », Séances de la Société d'histoire moderne, 10 et 11 juin 1989, *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne – Supplément à la Revue d'histoire moderne et Contemporaine*, n°4, 1989, p. 31-39.

Olivier Faure, « Le surgissement de médecines « révolutionnaires » en France (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) : magnétisme, phrénologie, acupuncture et homéopathie », *Histoire, médecine et santé*, n°14, hiver 2018, 2019, p. 29-45.

Michel Foucault, *Naissance de la clinique* [1963], Paris, PUF, Quadrige, 2007.

Toby Gelfand, *Professionalizing Modern Medicine. Paris surgeons and medical science and institutions in the 18th century*, Westport, Greenwood Press, 1980.

Toby Gelfand, « Deux cultures, une professions : les chirurgiens français au XVIII^e siècle », *RHMC*, tome 27, n°3, juillet-septembre 1980, p. 468-484.

Rae Beth Gordon, *De Charcot à Charlot. Mises en scène du corps pathologique*, Rennes, PUR, 2013.

Françoise Grauby, *Le corps de l'artiste : discours médicale et représentations littéraires de l'artiste au XIX^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2001.

Mirko D. Grmek, Bernardino Fantini (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, Paris, Seuil, 1995-1999.

Mirko Grmek, *La Première révolution biologique. Réflexions sur la physiologie et la médecine du XVII^e siècle*, Paris, Payot, 1990.

Hervé Guillemain et Olivier Faure (dir.), « Pour en finir avec les médecines parallèles. Une histoire croisée des médecines alternatives et de la médecine académique (XIX^e-XX^e siècles), *Histoire, médecine et santé. Revue d'histoire sociale et culturelle de la médecine, de la santé et du corps*, n°14, [Hiver 2018], 2019.

Pierre Huard, *L'Académie royale de chirurgie (1731-1793)*, Université de Paris, Palais de la Découverte, 1967.

Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart, « Le concept d'Académie en France au XVIII^e siècle, son évolution face à la médecine et à la chirurgie », dans *Les sociétés savantes. Leur histoire, Actes du 100^e congrès des sociétés savantes*, Paris, Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p. 289-296.

Ronald Hubsher, *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (XVIII^e- XX^e siècle)*, Paris, Odilon Jacob, 1999.

Ronald Hubscher, « L'invention d'une profession : les vétérinaires au XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°4, tome 43 « Médicalisation et professions de santé XVI^e-XX^e siècle », octobre-décembre 1996.

Philippe Huneman, *Bichat : la vie et la mort*, Paris, PUF, 1998.

Jean-François Hutin, *Augustin Cabanès (1862-1928). Clinicien de l'histoire ou vulgaire anecdotier?*, Paris, Éditions Glyphe, 2021.

Jean-François Hutin, « Augustin Cabanès (1862-1928). Les raisons d'un rendez-vous raté avec la postérité » dans *Histoire des sciences médicales*, Tome XLVI, n°2, 2012, p. 163-174.

Marie-José Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIII^e siècle », *Clio Medica*, 1981, n°15, p. 143-157.

Marie-José Imbault-Huart, *L'école pratique de dissection de Paris de 1750 à 1822 ou l'influence du concept de médecine pratique et de médecine d'observation dans l'enseignement médico-chirurgical au XVIII^e et au début du XIX^e siècle*, Thèse sous la direction du Docteur Mirko Grmek, Université Paris 1, 1973.

Othmar Keel, *L'avènement de la médecine clinique moderne en Europe, 1750-1815. Politiques, institutions et savoirs*, Georg Éditeur et Presses de l'université de Montréal, 2002.

James Kennaway, Rina Knoeff (dir.), *Lifestyle and Medicine in the Enlightenment : The six non-naturals in the long Eighteenth century*, Londres et New-York, Routledge éditions, 2020.

Yvonne Knibiehler, « Les médecins et la « nature féminine » au temps du Code civil », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1976, 31^e année, n°4, p. 824-845.

Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *La femme et les médecins. Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983.

Jacques Léonard, *La médecine, entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981.

Nicole Mosconi, « Aux sources du sexisme contemporain : Cabanis et la faiblesse des femmes », *Le Télémaque*, Caen, Presses universitaires de Caen, mai 2011, n° 39, p. 115-130.

Pascal Nouvel, *Histoire des amphétamines*, Paris, PUF, 2009.

Pierre Passouant, « La narcolepsie au temps de Gélinau », *Histoire des sciences médicales. Organe officiel de la société française d'Histoire de la médecine*, Asnières, éditions Louis Armand, tome XV, n°2, « Société française d'Histoire de la médecine – Séance du 23 mai 1981 », 1981, p. 129-136, p. 134.

Robert Pujade, Monique Sicard, Daniel Wallach, *À corps et à raison, photographies médicales 1840-1920*, Turin, Marval, Ministère de la culture, 1995.

Pierre Passouant, « Le Docteur Gélinau (1828-1906) », *Histoire des sciences médicales. Organe officiel de la société française d'Histoire de la médecine*, Asnières, éditions Louis Armand,

tome XV, n°2, « Société française d'Histoire de la médecine – Séance du 23 mai 1981 », 1981, p. 137-143.

Christelle Rabier, *Les chirurgiens de Paris et de Londres, 1740-1815. Economie, identités, savoirs*, thèse sous la direction de Pietro Corsi, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2008.

Christelle Rabier, « Vulgarisation et diffusion de la médecine pendant la Révolution : l'exemple de la chirurgie », *Annales historiques de la Révolution française*, n°338, Paris, Société des études robespierristes, Armand Colin, décembre 2004, p.75-94.

Marc Renneville, *Le langage des crânes. Histoire de la phrénologie* [2000], Paris, La Découverte, 2020.

Yannick Ripa, *La ronde des folles*, Paris, Aubier, 1986.

Gérard Seignan, « Du manque de ressort au manque d'énergie : la « fatigue nerveuse » ou l'itinéraire d'un concept du XVIII^e au XIX^e siècle », *bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, 2009/2, volume 16, p. 141-163.

Gérard Seignan, « La physiologie de la pensée du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle : de la dissipation des "esprits" aux mutations caloriques », *Bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, 2013/1, volume 20, p. 79-101.

Gérard Seignan, Psychologie de "l'effort volontaire" : les déclinaisons de l'énergie psychique entre le XIX^e siècle et le XX^e siècle », *Bulletin de psychologie*, mai 2013, n°527, p. 407-416.

Gérard Seignan, « Médecines et réfections corporelles. Les soins de la fatigue au XVIII^e siècle », *Histoire des sciences médicales*, tome XLV, n°2, 2011.

Gérard Seignan, « L'hygiène sociale au XIX^e siècle, une physiologie morale », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 40, 2010.

Monique Sicard, « La femme hystérique, émergence d'une représentation », *Communication et langages*, n°127, 2001, p. 35-49.

Nicolas Sueur, « Les spécialités pharmaceutiques au XIX^e siècle », *Le Mouvement Social*, n°248, 2014, p. 27-46.

Étienne Trillat, *Histoire de l'hystérie*, Paris, Seghers, 1986.

Alison Winter, *Mesmerized. Powers of Mind in Victorian Britain*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998.

HISTOIRE DU SOMMEIL – SOMMEIL ET SCIENCES SOCIALES

Gaspard Aebischer, *De la veille à l'insomnie : une histoire des nuits sans sommeil au 19^e siècle*, Thèse de doctorat d'histoire de la médecine sous la supervision du Dr. Philip Rieder et du Prof. Arnaud Perrier, Université de Genève, 2018.

Mathias Basner, « Arousal threshold determination in 1862 : Kohlschütter's Measurements on the Firmness of Sleep », *Sleep Medicine*, volume 11, issue 4, avril 2010, p. 417-422.

Alice Bretagne, *Le corps endormi : Une histoire des représentations du sommeil dans la société française du XVI^e au XVIII^e siècle*, thèse d'histoire dirigée par Elisabeth Belmas, Université Paris XIII, 2012.

Michel Billiard, « Histoire de la médecine du sommeil en France », *Médecine du sommeil*, n°15, 2018, p. 130-150.

Simon Byl, « Sommeil et insomnie dans le *Corpus Hippocraticum* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 76, 1998, p. 31-36.

Sudhansu Chokroverty, Michel Billiard (ed.), *Sleep Medicine, A comprehensive Guide to its Développement, Clinical Milestones, and Advances in Treatment*, New-York, Springer, 2015.

Jonathan Crary, *Late Capitalism and the Ends of Sleep*, Londres, New York, Verso, 2013.

Jonathan Crary, *24/7, Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Paris, La Découverte, Zones, 2014.

Veronique Dalmasso (dir.), *Façons d'endormis : le sommeil entre inspiration et création*, acte de la journée d'étude du 10 mai 2012, Centre de recherche en arts-Images et formes, Université de Picardie-Jules Verne, Paris, éditions Le Manuscrit, 2012.

Véronique Dalmasso, Stéphanie Smalbeen (dir.), *Façons d'endormis 2. Le sommeil dans l'art contemporain*, Paris, éditions Le Manuscrit, 2012.

Fanny Déchanet-Platz, « L'insomnie créatrice chez Musset, Hugo et Corbière » dans *Dix-neuf, journal of the Society of Dix-neuviémistes*, volume 16, n°3, novembre 2012, p. 271-282.

Fanny Dechanet-Platz, *L'écrivain, le sommeil et les rêves, 1800-1945*, Paris, Gallimard NRF, 2008.

Alan Derickson, *Dangerously sleepy : Over worked Americans and the cult of manly wakefulness*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014.

Roger Ekirch, *La grande transformation du sommeil. Comment la révolution industrielle a bouleversé nos nuits*, Paris, Éditions Amsterdam, 2021.

Roger Ekirch, « Sleep We Have Lost : Pre-industrial Slumber in the British Isles », *The American Historical Review*, Vol. 106, n°2, Avril 2001, p. 343-386,

Roger Ekirch, « The Modernization of Western Sleep : Or, Does Insomnia have a History ? », *Past & Present*, volume 226, Issue 1, Février 2015, p. 149-192.

Guillaume Garnier, *L'oubli des peines. Une histoire du sommeil 1700-1850*, Rennes, PUR, p. 173-174.

Guillaume Garnier et Anne-Claude Ambroise Rendu (dir.), *La Nuit Blanche. Une histoire de l'Antiquité à nos jours*, Presses Universitaires de Vincennes, à paraître.

Sasha Handley, « Sleepwalking, Subjectivity and the Nervous Body in Eighteenth-Century Britain », *Journal for Eighteenth-Century Studies*, vol. 35, n°3, 2012, p.305-323.

Sasha Handley, *Sleep in early modern England*, New Haven, Londres, Yale University Press, 2016.

Kenton Kroker, *The sleep of others and the Transformations of Sleep Research*, Toronto, University of Toronto Press, 2007.

Vladimir M. Kovalzon, « Maria Manasseina – a forgotten founder of sleep science », *Journal of Sleep Research*, vol. 3, issue 2, juin 1994, p.128. Vladimir M. Kovalzon, « Some Notes on the Biographie of Maria Manasseina », *Journal of the History of the Neurosciences*, 2009, vol 18, issue 3, p. 312-319.

Virginie Leroux, Nicoletta Palmieri, Christine Pigné (dir.), *Le sommeil : approches philosophiques et médicales de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 2015.

Virginie Leroux, « L'érotisme de la belle endormie », *Seizième Siècle*, n°7, 2011, p. 15-35

Sophie Lucet, « Les Belles rendormies. Féeries fin-de-siècle », *Féeries*, n°12, 2015, p. 131-152.

Dominique Mabin, *Le sommeil de Marcel Proust*, « Horaires du sommeil », Paris, PUF, 1992.

Pierre Pachet, *La force de dormir*, Paris, Gallimard, 1988.

Guy Pomiers, « Le somnambulisme. Un problème philosophique » dans *Dix-huitième siècle*, 1978, n°10 « Qu'est-ce que les Lumières », p. 299-318.

Anna Katharina Schaffner, *Exhaustion, a history*, New York, Columbia University Press, 2016.

Benjamin Reiss, « Sleep's Hidden Histories », *Los Angeles Review of Books*, 15 février 2014, article en ligne [<https://lareviewofbooks.org/article/sleeps-hidden-histories/>].

Benjamin Reiss, *Wild Nights. How taming sleep created our restless world*, New York, Basic Books, 2017.

Marina Seretti, *Endormis : le sommeil profond et ses métaphores dans l'art de la Renaissance*, Paris, Presses du réel, 2021.

Eluned Summers-Bremner, *Insomnia. A cultural History*, Londres, Reaktion Books, 2008.

Merab G. Tsagareli, « Ivan Tarchanoff (Tarkhnishvili) and Maria Manasseina : Two Pioneers of Sleep Research », *Biomedical Series*, Georgian National Academy of Sciences, Tbilisi, 2018, vol. 44, n°3-4, juillet 2018, p. 281-289.

Simon J. Williams, *Sleep and Society. Sociological Ventures into the (Un)known*, Londres, New York, Routledge, 2005.

Simon J. Williams, *The politics of Sleep : Governin (Un)consciousness in the Late Modern Age*, Londres, Palgrave Macmillan, 2011.

Matthew Wolf-Meyer, *The Slumbering Masses. Sleep, Medicine, and Modern American Life*, University of Minnesota Press, Minneapolis, Londres, 2012.

HISTOIRE DE LA PSYCHOLOGIE, HISTOIRE DE L'INCONSCIENT, HISTOIRE DES RÊVES

Jüri Allik, « History of experimental psychology from an Estonian perspective », *Psychological Research*, Berlin, Heidelberg, Springer, novembre 2007, n°71, p. 618-625.

Anne Barjansky, *Henry Lemesle. Un psychiatre dans le Lochois*, Chemillé-sur-Indrois, Hugues de Chivré, 2008.

Anne Barjansky, « Henry Lemesle, un psychiatre dans le Lochois », *Histoire des sciences médicales*, tome XLVII, n°3, 2013, p. 347-354.

Christophe Boulanger (dir.), *Hypnos. Images et inconscients en Europe (1900-1949)*, Exposition au musée de l'Hospice Comtesse, Lille, 14 mars-12 juillet 2009, [Villeneuve-d'Ascq], Musée d'art moderne Lille Métropole, 2009.

Peter Burke, « L'histoire sociale des rêves », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 28^e année, n°2 « Histoire et psychanalyse », 1973, p. 329-342.

Peter Burke, « Une histoire sociale des rêves revisitée », *Sensibilités. Histoire, critique et sciences sociales*, 2018/1, n°4, « La Société des rêves », dossier coordonné par Hervé Mazurel, p. 44-57.

Jacqueline Carroy, *Hypnose, suggestion et psychologie. L'invention de sujets*, Paris, PUF, 1991.

Jacqueline Carroy, *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, Paris, éditions de l'EHESS, 2012.

Jacqueline Carroy, « Premières enquêtes psychologiques françaises. L'introspection, l'individu et le nombre », *Mil Neuf Cent, Revue d'Histoire intellectuelle*, n°22, « Enquête sur l'enquête », 2004, p. 59-75.

Jacqueline Carroy, « La psychologie. Science naturelle et science morale ? Lettres inédites de Théodule Ribot à Henri Piéron », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, tome 195, n°3, juillet-septembre 2005, p. 335-356.

Jacqueline Carroy, Henning Schmidgen, « Psychologies expérimentales. Leipzig-Paris-Würzburg (1890-1910) », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2006, n°24, p. 171-204.

Jacqueline Carroy, Annick Ohayon, Régine Plas, *Histoire de la psychologie en France. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2006.

Jacqueline Carroy, « “Mon cerveau est, comme dans un crâne de verre” : Émile Zola sujet d'Édouard Toulouse » dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle, n°20/21.

Jacqueline Carroy, Juliette Lancel (dir.), *Clés des songes et sciences des rêves de l'Antiquité à Freud*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

André Cuvelier, *Hypnose et suggestion, de Liébeault à Coué*, Presses Universitaires de Nancy, 1987.

Georges Didi-Huberman, *L'Invention de l'hystérie. Charcot et l'iconographie photographique de la Salpêtrière* [1982], Paris, Éditions Macula, sixième édition, 2014.

Henri Ellenberger, *A la découverte de l'inconscient, Histoire de la psychiatrie dynamique*, [1970] traduction française, Villeurbanne, SIMEP, 1973.

Guillaume Garnier, « *Le songe n'est que mensonge* . Le discours sur le songe au XVIII^e siècle », *Sociétés & Représentations*, Éditions de la Sorbonne, 2007, n° 23, p. 105-124.

Hervé Guillemain, *La méthode Coué. Histoire d'une pratique de guérison au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2010.

Michel Huteau, « Un météore de la psychologie française : Nicolae Vaschide (1874-1907) », *Bulletin de psychologie*, 2008, n° 494, p. 173-199.

Alexandre Klein, « Nouveau regard sur l'École hypnologique de Nancy à partir d'archives inédites », *Le Pays Lorrain*, 2010, p. 337-348.

Reinhart Koselleck, « Terror und Traum », *Vergangene Zukunft* [1979], traduction française, « Terreur et rêve », *Le Débat*, 1983/3, n°25, p. 185-192.

Carl Murchison (dir.), *A History of Psychology in Autobiography*, Clark University Press, Worcester Massachusetts, 1930, vol. I, p. 63-97.

Serge Nicolas, « Qui était Victor Henri (1872-1940), *L'Année psychologique*, 1994, vol. 94, n°3, p. 385-402.

Serge Nicolas, « La fondation de la psychophysique de Fechner : des présupposés métaphysiques aux écrits scientifiques de Weber », *L'Année psychologique*, 2002, n°102, p. 255-298.

Serge Nicolas et Ludovic Ferrand, *Histoire de la psychologie scientifique*, Bruxelles, De Boeck, 2008.

Hervé Mazurel, *L'inconscient ou l'oubli de l'histoire. Profondeurs, métamorphoses et révolutions de la vie affective*, Paris, La Découverte, 2021.

Sophie Pauliac, « Le Cauchemar », *Cahiers Daumiers*, n°1, p. 50-53. Article accessible en ligne sur le site de l'EIRIS (Equipe Interdisciplinaire de Recherche sur l'Image Satirique). URL : [https://eiris.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=630:le-cauchemar-de-daumier-1832&catid=76&Itemid=131].

Régine Plas, *Naissance d'une science humaine : la Psychologie. Les psychologues et le « merveilleux psychique »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

Jean-Pierre Peter, « Sommeil, rêve, anesthésie, somnambulisme : le problème de la conscience dans les représentations de l'homme en sommeil », *RHMC*, Société d'histoire moderne et contemporaine, 1996, n°43-4, p. 578-592.

Vesna C. Petrovich, *Connaissances et Rêve(rie) dans le discours des Lumières*, New-York, Peter Lang, 1996.

Yannick Ripa, *Histoire du rêve. Regards sur l'imaginaire des Français au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, Pluriel, 1989.

Jean-Claude Schmitt, « Rêver au XII^e siècle » dans Gregory Tullio (ed.), *I Sogni nel Medioevo*, séminaire international tenu à Rome du 2 au 4 octobre 1983, Rome, Edizione dell'Ateneo, 1985.

Gérard Seignan, « Quand la psychologie détaille les forces du psychisme : Épistémologie et histoire du concept d'« effort volontaire » du début du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle », *Revue d'histoire des sciences*, Paris, Armand Colin, tome 67, 2014, p. 93-114.

René Sémelaigne, « Macario (Maurice-Martin-Antonin) dans *Les pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1932, p. 13-17.

Marie Tavera « Le rêve naturel : physiologie de l'onirisme au XVIII^e siècle », *Gesnerus. Swiss Journal of the history of medicine and sciences*, n°57, 2000, p. 5-26.

Paola Zocchi, « Giulio Cesare Ferrari et Alfred Binet. Le rapport élève-maître dans les documents du fonds Ferrari », *Bulletin de psychologie*, tome 67, n° 534, novembre-décembre 1994, p. 487-497.

HISTOIRE LITTÉRAIRE, HISTOIRE SOCIALE DE LA LITTÉRATURE

Paul Bénichou, *Le sacre de l'écrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, Corti, 1973.

François Blanchetière, Sophie Join-Lambert (dir.), *Monumental Balzac. Petite histoire des monuments au grand écrivain*, catalogue d'exposition, Musée des beaux-arts de Tours, In Fine éditions d'art, 2019.

Pascal Brissette, « Poète malheureux, poète maudit, malédiction littéraire. Hypothèses de recherche sur les origines d'un mythe » dans *CONTEXTES. Revue de sociologie de la littérature*, Varia, mis en ligne le 12 mai 2008 [URL : <http://journals.openedition.org/contextes/1392>].

Andrea Carlino, Alexandre Wenger, *Littérature et médecine : approches et perspectives, XVI^e-XIX^e siècle*, Genève, Droz, 2007.

Christophe Charle, *La crise littéraire à l'époque du naturalisme. Essai d'histoire sociale des groupes et genres littéraires*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1979.

Pierre Citron, « Les noctambules de la bohème et Nerval » dans *La Poésie de Paris dans la littérature française, de Rousseau à Baudelaire*, [1961], Paris, éditions de Minuit, 1961.

Joël Coste, « La médecine pratique et ses genres littéraires en France à l'époque moderne », texte de présentation de la collection « La médecine pratique à l'époque moderne » de la Bibliothèque numérique Medica, accessible en ligne, mars 2008. [URL : <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/presentations/medecine-pratique.php>].

José-Luis Diaz, *L'écrivain imaginaire. Scénographies auctoriales à l'époque romantique*, Paris, Honoré Champion, 2007. Ruth Amossy, Dominique Maingueneau, « Autour des scénographies auctoriales : entretien avec José-Luis Diaz, auteur de *L'écrivain imaginaire* (2007) », dans *Argumentation et Analyse du Discours*, revue électronique, n°3, 2009, mis en ligne le 15 octobre 2009, consulté le 2 mai 2019, [URL : <https://journals.openedition.org/aad/678>].

José-Luis Diaz, « Préfaces 1830 : entre aversion, principe de plaisir et happening » dans José-Luis Diaz (coord.), *Revue des Sciences Humaines*, n°295 « Préfaces et manifestes du XIX^e siècle », Presses Universitaires du Septentrion, juillet-septembre 2009.

José-Luis Diaz « L'artiste romantique en perspective » dans *Romantisme, revue du XIX^e siècle. Littératures – Arts – Sciences – Histoire*, n° 54 « Être artiste », Paris, Sedes, 1986, p. 5-23.

Anthony Glinoyer, Vincent Laisney, *L'âge des cénacles : confraternités littéraires et artistiques au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2013.

Jean M. Goulemot et Daniel Oster, *Gens de lettres, écrivains et bohèmes*, Paris, Minerve, 1992.

Sébastien Hallade, « Aux frontières de la littérature et de la politique : les feuilletonistes Alexandre Dumas, Paul Féval et Eugène Sue sous la deuxième République, des écrivains transgressifs ? », *Sociétés et Représentations*, 2015, n°39, p. 13-32.

Nathalie Heinich, *L'élite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*. Paris, Gallimard, 2005.

Vincent Laisney, *L'Arsenal romantique. Le salon de Charles Nodier (1824-1834)*, Paris, Honoré Champion, 2002.

Mélanie Leroy-Terquem, « L'envers du canon littéraire : le cas des petits romantiques français », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2014/1, n° 114, Paris, PUF, p. 123-130.

Christophe Ippolito, « Extérieur nuit : sentimentisme et noctambulisme dans le Paris de Jean de Tinan » dans *Dalhousie French Studies*, vol. 69, Halifax, Dalhousie University, Hiver 2004, p. 55-62.

Anne Martin-Fugier, *La vie d'artiste au XIX^e siècle*, Paris, Louis Audibert, 2007.

Anne Martin-Fugier, *Les romantiques. Figures de l'artiste, 1820-1848*, Paris, Hachette, 1998.

Dinah Ribard : « De l'écriture à l'événement. Acteurs et histoire de la poésie ouvrière autour de 1840 » dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°32, 2006/1, p. 79-91.

Juan Rigoli, *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2001.

Guy Rosa, « Déclaration [liminaire au numéro de *Romantisme* consacré à « L'amour »] », dans *Romantisme, revue du XIX^e siècle. Littératures – Arts – Sciences – Histoire*, n° 62, Paris, Sedes, 1998.

Jerrold Seigel, *Paris bohème. Culture et politique aux marges de la vie bourgeoise, 1830-1930*, traduit de l'anglais par Odette Guitard, Paris, Gallimard, 1991.

Alexandre Wenger, « Médecine, Littérature, Histoire » dans *Dix-huitième siècle*, n°46, Société française d'Étude du XVIII^e siècle, 2014 /1, p. 323-336.

HISTOIRE DES IMAGINAIRES, HISTOIRES DES REPRÉSENTATIONS, HISTOIRE DES SENSIBILITÉS

Jean-Marie Apostolidès, *Héroïsme et victimisation. Une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils, 2003.

Alain Corbin, *Les cloches de la terre*, Paris, Albin Michel, 1994.

Alain Corbin, *Histoire du Silence*, Paris, Albin Michel, 2016.

Alain Corbin (dir.), *Histoire des émotions*, tome 2, « Des lumières à la fin du XIX^e siècle », Paris, Seuil, 2016.

Alain Corbin (dir.), *Histoire du corps. 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, [2005], 2011.

Alain Corbin, Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, tome 1, « De la Renaissance aux Lumières », Paris, Seuil, 2005.

Christophe Granger (dir.), *Histoire par corps*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012.

Dominique Kalifa, *Les Bas-Fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013.

André Rauch, *Paresse. Histoire d'un péché capital*, Paris, Armand Colin, 2013.

Murray R. Schafer, *Le paysage sonore* [1976], traduction française, Paris, Lattès, 1979.

HISTOIRE SOCIALE ET CULTURELLE

F. Brayard (dir.), *Des contextes en histoires*, Actes du Forum du CRH 2011, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques, 2013,

Pascal Brissette, « Un verre de trop. Consommation alcoolique de Chatterton à Verlaine » dans CONTEXTES, Revue de sociologie de la littérature, n°6, septembre 2009, En ligne [URL : <https://journals.openedition.org/contextes/4461>].

Christian Carlier, « La construction des prisons en France au XIX^e siècle : de longues hésitations », *Musée Criminocorpus*, publié le 6 avril 2009, en ligne.

Elisabeth Caude, *La République et ses symboles : Un territoire de signes*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013.

Laurence Guignard, *Juger la Folie*, Paris, PUF, 2010.

Frédéric Gros, *Création et Folie. Une histoire du jugement psychiatrique*, Paris, PUF, 1997.

Jacques Julliard (dir.), *Mil Neuf Cent, Revue d'Histoire intellectuelle*, n°22, « Enquête sur l'enquête », 2004.

Dominique Kalifa, « Enquête et culture de l'enquête au XIX^e siècle », *Romantisme*, n° 148, « L'enquête », 2010, p. 3-23.

Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Ève Thérenty (dir.), *La Civilisation du journal*, Paris, Nouveau monde, 2011 « Vulgarisation scientifique et naissance de la culture générale ».

Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire* [1984], Paris, Gallimard, 1997.

Michel Pastoureau, *Les Emblèmes de la France*, Paris, Bonneton, 1998.

Jacques Portes, *Une fascination réticente. Les Etats-Unis devant l'opinion française 1870-1914*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1990.

Bernard Richard, *Les Emblèmes de la République*, Paris, CNRS éditions, 2012.

Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps. 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, [2005], 2011.

Histoire des génies, des grands hommes

Ugo Batini, Marine Riguet, *Le Génie au XIX^e siècle. Anatomie d'un monstre*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

Christine Battersby, *Gender and Genius. Towards a Feminist Aesthetics*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press.

Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998.

Jacques-Olivier Boudon, « Grand homme ou demi-dieu ? La mise en place d'une religion napoléonienne », *Romantisme, Revue du XIX^e siècle*, n°100, 1998, p. 131-141.

Anne C. Vila, Ronan Y. Chalmin, « Malade de son génie... » : Raconter les pathologies des gens de lettres, de Tissot à Balzac » dans *Dix-huitième siècle*, 2015/1, n° 47, Paris, Société Française d'Études du Dix-Huitième Siècle, p. 55-71.

François-Xavier Cuche, « De la canonisation du néo-stoïcien à la démolition chrétienne du héros au XVII^e siècle en France », dans Gérard Freyburger, Laurent Pernot (dir.), *Du héros païen au saint chrétien. Actes du colloque de Strasbourg, 1^{er}-2 décembre 1995*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1997, p. 203-214.

Michael Hagner, *Des cerveaux de génie : une histoire de la recherche sur les cerveaux d'élite*, Paris, Maison des sciences et de l'homme, 2008.

Antoine Lilti, *Figures publiques. L'invention de la célébrité (1750-1850)*, Paris, Fayard, 2014.

Darrin M. McMahon, *Fureur divine. Une histoire du génie* [2013], trad. française par Christophe Jaquet, Paris, Arthème Fayard, 2016.

Natalie Petiteau, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 2004.

Westfall Richard, *Newton, Never at Rest : a biography of Isaac Newton*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983. Traduction française Marie-Anne Lescourret, *Newton. 1643-1727*, Paris, Flammarion, 1994.

Histoire des femmes

Coline Cardi (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2015.

John Lagnado, « Was the first biochemist a woman ? », *The Biochemist*, 1992, volume 14, Issue 5, p. 21-22.

Silvia Lorusso, « La misogynie littéraire. Le cas Sand », *Revue italienne d'études françaises. Littérature, langue, culture* [En ligne], Seminario di filologia francese, n°7, 2017, p. 2-3. [URL : <http://journals.openedition.org/rief/1473>].

Michelle Perrot, Geneviève Fraisse (dir.), *L'Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, tome IV « Le XIX^e siècle », 2002.

Michelle Zancarini-Fournel, *Histoire des femmes en France XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2005.

Annexes

ANNEXE 1 : CIRCULATION DE L'ARTICLE « LE SOMMEIL DES ROIS » DANS LA PRESSE NATIONALE ET LOCALE EN 1908-1909

Les recherches ont été effectuées à partir des journaux numérisés par la BnF, à l'aide des outils de recherches mis à disposition sur les sites Gallica et Retronews, en entrant les expressions suivantes : « Comment dorment* », « sommeil des rois », « sommeil de roi », « sommeil »+ « souverain », « sommeil »+« rois ».

Première occurrence trouvée dans la *Gazette de France*, 26 octobre 1908 :

Sait-on comment dorment les souverains, qui devraient si mal dormir, si l'on en croit Sénèque

Auréa rumpunt tecta quietem :

Pectore pauper securus gerit...

L'empereur Guillaume II dort sur une couchette réglementaire de sous-officier. Seuls les draps de toile fine ne sont pas à l'ordonnance. Il se couche à onze heures du soir et, avec une ponctualité absolue, se lève à cinq heures du matin. Sommeil agité.

La reine Victoria s'endormait fort tard, bien qu'elle se couchât relativement tôt : dix heures du soir. Une dame d'honneur lui faisait la lecture jusqu'à ce que le sommeil survînt. Sommeil calme, mais court, trois heures. Son illustre fils, Édouard VII, en dort six, d'un sommeil agité et fréquemment interrompu.

La jeune reine de Hollande, Wilhelmine, se couche vers onze heures et se lève de bonheur. Au saut du lit, à l'exemple de son père, elle va faire un tour au parc et visiter les écuries. Sa couche est monumentale : haute, large et profonde.

Le roi Léopold II se couche fort tard. Passe la moitié de la nuit à travailler et lire. Lit bourgeois sans autre luxe que des couettes de plumes de cygne. Très frileux.

Notre ami le Tsar dort à peine et, pourtant, adore le lit. Se lève tard à moins d'affaires urgentes. A horreur des ténèbres. Sa chambre à coucher est toujours éclairée. Use parfois de chloral pour dompter l'insomnie.

Le roi Humbert ne peut dormir que sur un lit très dur. Pas d'oreillers. Des draps de grosse toile rugueuse. Dort comme un loir.

Le sultan Abdul Hamid – qui l'eût cru ? – dort sans cauchemar, d'un sommeil d'enfant. Il dormira moins bien maintenant qu'il sera pourvu d'un Parlement.

Tableau des circulations et variantes du texte :

Date	Titre de presse	Titre article	Variante	Renvoi [mention du titre de presse d'où est tiré l'article reporté]
29 octobre 1908	<i>Le Petit Provençal</i>	Sommeil de Rois	- Variante de l'introduction : « Tenez-vous à être fixés sur les songes qui bercent le sommeil de ceux qui dirigent les peuples ? Voici des renseignements à ce sujet. » - Coupe le passage sur Édouard VII - Rajout à la fin du paragraphe sur la reine Wilhelmine : « Souffle légèrement en dormant » - « Notre grand ami le tsar dort à peine ». « Sa chambre à coucher est presque toujours illuminée comme un salon de réception ». - Le sultan Abdul-Hamid – qui l'eût cru ? – dort sans cauchemar, d'un sommeil d'enfant. Aucune vision ne le trouble ; il a l'air d'avoir la conscience tranquille et sereine. Au fait a-t-il une conscience ?	
30 octobre 1908	<i>La dépêche d'Eure et Loir</i>	Comment dorment les Souverains ?		
31 octobre 1908	<i>L'Appel au peuple de Paris</i>	Le sommeil des Rois		

31 octobre 1908	<i>Le Charivari</i>	Chronique		
4 novembre 1908	<i>Le Grand écho du Nord et du Pas-de-Calais</i>	Échos de partout		
9 novembre 1908	<i>La Tribune de l'Aube</i>	Comment dorment les souverains	- pas d'introduction	
15 novembre 1908	<i>La Chronique médicale</i>	Comment dorment les souverains	- pas d'introduction - après « Notre ami le Tsar » est précisé « (Nicolas II) » - « Le roi Humbert » est remplacé par « Le roi Victor-Emmanuel II ».	<i>Le Charivari</i> , 31 octobre 1908.
22 novembre 1908	<i>La Croix illustrée</i>	Comment dorment les souverains		
27 novembre 1908	<i>Le Libéral (Oran)</i>	Comment dorment les souverains	- pas d'introduction	
29 novembre 1908	<i>Le Pêle-mêle</i>	Le sommeil des souverains	- introduction : « Veut-on être fixé sur les songes qui bercent le sommeil de ceux qui dirigent les peuples ? Voici à cet égard des renseignements exacts et récents : » - il est précisé « L'empereur d'Allemagne Guillaume II » - « La reine VictoriaUne de ses dames d'honneur était chargée de lui faire la lecture à haute voix jusqu'à ce que le sommeil vînt surprendre la souveraine. Par générosité, nous ne citerons pas les auteurs qui avaient pour elle une vertu soporifique. D'ailleurs, ils étaient presque tous anglais. La reine Victoria avait un sommeil calme, mais d'une durée très courte : trois heures. » - le passage dur Édouard VII est supprimé - Pour Wilhelmine de Hollande, il est précisé « son père, Guillaume III de Nassau » et reformulation de la dernière phrase du paragraphe : « Une particularité : le lit de la jeune souveraine est monumental, haut, large et profond. » - Le roi des Belges, Léopold II ». dernière phrase modifiée : « Un détail à retenir, le roi des Belges est excessivement frileux. - paragraphe sur le Tsar reporté à la fin de l'article. « Enfin, le Tsar Nicolas II adore le lit... » - « Le roi d'Italie, par contre », ne peut dormir que sur un lit très dur... - Le sultan Habd-ul-Hamid, dont les nuits passent généralement pour être hantées de spectres d'assassins et de conspirateurs, dort, au contraire, sans le moindre cauchemar, et pour tout dire, d'un véritable sommeil d'enfant.	
10 décembre 1908	<i>La médecine orientale et les archives orientales de médecine et de chirurgie</i>	Comment dorment les souverains	- pas d'introduction - « Le roi Humbert » est remplacé par « Le roi Victor-Emmanuel II » - Dernière phrase coupée. Fin du texte : <i>Le sultan Abdul-Hamid dort sans cauchemar, d'un sommeil d'enfant.</i>	<i>Le Charivari</i> , 31 octobre 1908. [Surement repris de <i>La Chronique médicale</i> car la correction sur le roi d'Italie persiste]
15 mars 1909	<i>Les Alpes pittoresques</i>	Le Sommeil des Rois.	- introduction : Comment dorment les grands de la terre, empereurs et rois ? Bien que l'univers soit moins intéressé que par le passé, puisque leur pouvoir est moindre et leurs ambitions atténuées, à ce que ces messieurs passent des nuits tranquilles, propices aux pacifiques pensées, il n'est pas indifférent, tout de même, de savoir à quoi s'en tenir sur ce point d'importance. On ne sera pas étonné d'apprendre que le célèbre Guillaume II a le sommeil agité. Pourtant, il a des habitudes fort ponctuelles, se couchant à onze heures, se levant de grand matin, à cinq heures. Le tsar Nicolas dort peu. Encore faut-il qu'il use fréquemment du chloral, et que sa chambre à coucher soit toujours éclairée. L'empereur de toutes les Russies aime cependant faire la grasse matinée. Léopold II se couche fort tard et passe la moitié de la nuit à lire. Son lit est très bourgeois et contraste par sa simplicité avec la couche monumentale, fort haute et très profonde, de la jeune reine Wilhelmine de Hollande, qui se signale par sa vaillance matinale. Le sultan Abdul-Hamid comptait jusqu'ici parmi les souverains, dont le sommeil était le plus paisible et le plus durable. Il est vrai qu'il n'avait pas encore de Parlement. Les inévitables incidents parlementaires lui permettront-ils, dans l'avenir, la même quiétude ?	

ANNEXE 2 : FERNAND MAZADE, « AUTOUR DU SOMMEIL », *LA REVUE*, 1908

Cette annexe reproduit les trente-trois témoignages cités par Fernand Mazade dans son enquête sur le sommeil parue en 1908, et largement commentée et reproduite par la presse française¹.

Les témoignages sont présentés dans l'ordre où ils ont été agencés par Fernand Mazade, c'est-à-dire par ordre alphabétique. Entre crochets, on a précisé les identités et occupations quand cela nous semblait nécessaire, ainsi que l'âge du correspondant en 1908]. Dans le cas du témoignage d'Alexandre Ribot, on a également rajouté, entre crochets et soulignés, les éléments de la réponse qui ont été tronqués par Fernand Mazade pour la publication – la réponse d'Alexandre Ribot étant l'une des rares conservées dans le fonds Mazade conservé à la Bibliothèque Nationale de France².

À la suite de ces témoignages publiés, nous avons également reproduit la seconde réponse retrouvée dans ces archives, celle du « président » Paul Magnaud, qui n'a pas été choisie par Mazade pour sa publication³.

Je dors par une application soutenue de ma volonté. Je suis le précepte de Frédéric Nietzsche. Je me réconcilie plusieurs fois dans la journée avec moi-même afin de retrouver chaque soir la paix intérieure.

Pierre Baudin, *Député* [de l'Ain], *ancien ministre* [des travaux publics (1899-1902)], [45 ans].

Le sommeil est, pour la plupart des hommes qui travaillent, aussi utile que la nourriture. Pour ce qui est de moi, j'en ai souvent été privé. Depuis bien des années, je n'ai presque jamais dormi plus de cinq heures chaque nuit, excepté dans des crises d'estomac dérangé, ou de rhumatisme. Un long sommeil ne m'a jamais paru *réparateur*, tout au contraire.

Je ne veux pas dire que, de rester levé tard, de sortir le soir, ne soit fatiguant : la vie du « monde », je la considère comme incompatible avec un travail suivi et régulier ; mais il me suffit de passer sept ou huit heures étendu – même éveillé – pour être en bon état, le lendemain.

Dans la journée entre mes deux séances, dix minutes passées sur un canapé, perdant conscience à peu près complètement, et un autre repos avant de dîner, me sont utiles et très agréables.

En voyage ou bien à la campagne, si je ne suis pas préoccupé par ce que je fais, comme peintre, je puis dormir, la nuit : mais je ne m'aperçois pas que ma santé s'en trouve sensiblement modifiée.

Evidemment, je n'ai pas besoin de beaucoup de sommeil : mon esprit est plus vif, mon activité plus grande, si j'en suis privé.

Pendant des saisons de production fiévreuse et féroce, je me suis vu ne pas me reposer plus de deux heures, dans les premières heures du matin, et cela deux mois durant. Un lourd sommeil est toujours chez moi, signe de troubles dans ma santé, mauvaise digestion, rhumatisme, fièvre.

[Jacques-Émile] Blanche, *artiste peintre*, [47 ans].

1 Fernand Mazade, « Autour du sommeil », *La Revue*, Paris, 15 octobre 1908, volume LXXVI p.385- 402.

2 Fonds Mazade, BNF, département des archives et manuscrits, NAF 28518 (9), Correspondance relative aux œuvres de Mazade – Lettres et coupures de presse 2/3, pochette « Signatures illisibles », « Lettre d'A. Ribot, Saint-Ouen, 24 avril 1908 ».

3 *Ibidem*, NAF 28518 (14), Pochette « Correspondance maison du sommeil Dr Lemesle et Fernand Mazade », Sous pochette « 1914, 1919, 1920, 1923 », « Carte à en-tête Chambre des Députés, datée du 8 mars 1908, signée « pour le président Magnaud ».

Il m'est bien difficile de répondre à vos questions psychologiques, physiologiques et pathologiques.

Quand je suis fatigué, tout travail intellectuel me devient très pénible : donc nécessité de dormir pour me reposer. Il faut dormir pour vivre, et non vivre pour dormir.

Prince Roland Bonaparte *de l'Académie des sciences*, [géographe et botaniste, 50 ans].

J'ai besoins de huit heures de sommeil en moyenne ; mais la qualité importe plus que la durée.

L'insomnie, dont j'ai constamment souffert depuis l'âge de vingt ans, a été le fléau de ma vie. –

Rêves peu nombreux, et en général insignifiants.

A propos de l'art de dormir, le résumé de mes innombrables expériences est ce vers (avec enjambement) de Wordsworth :

This tiresom night ! O Sleep, thou art to me A fly.

Surtout, pas de narcotiques !

Émile Boutroux, *de l'Institut*, [philosophe, 63 ans].

J'ai besoin de beaucoup de sommeil. Je suis en quelque sorte infatigable pourvu que je dorme. Sept heures au moins. Je travaille d'ailleurs avec le même plaisir, que j'aie assez ou pas assez dormi.

L'art de dormir ? Je ne le connais pas. Je connais malheureusement l'art de s'empêcher de dormir : songer, en se mettant au lit, des affaires du lendemain. Oh ! Alors, nuit blanche !

Jules Claretie, [administrateur] *de l'Académie française*, [journaliste et romancier, 68 ans].

L'artiste est un homme parfois un peu plus nerveux que les autres, et l'insomnie produit sur lui son effet ordinaire ; elle fatigue, énerve et anémie. Mais souvent elle surexcite le cerveau.

Je suis dormeur, il me faut de huit à neuf heures de sommeil. Malheureusement, peu de chose m'empêche de dormir ; j'ai le sommeil irrégulier et je passe assez souvent des nuits blanches. j'en ai même assez l'habitude pour n'en être plus ennuyé dans le moment.

Le cerveau travaille très bien dans le calme, dans le noir ; pas de bruits, pas de lumières. j'ai trouvé plusieurs tableaux ainsi, et assez nettement formulés pour avoir pu les exécuter tels qu'ils avaient été conçus tout d'abord.

Si je dors mal, je travaille mal le lendemain ; plus mal encore si je dors trop, ce qui m'arrive rarement. Huit heures de bon sommeil, et je suis dans mon état normal.

[Fernand-Anne Piestre dit] Cormon, *de l'Institut*, [peintre, 63 ans].

Je reconnais humblement avoir besoin de sommeil (de huit heures de sommeil environ), et beaucoup mieux travailler quand j'ai bien dormi, et ne pouvoir supporter, sans que mon travail s'en ressent, des veilles ou des insomnies prolongées.

[Pascal] Dagnan-Bouveret *de l'Institut*, [peintre, 56 ans].

Il en est du sommeil comme de l'alimentation.

Toutes conditions égales d'ailleurs, certaines personnes ont besoins de s'alimenter fortement, tandis que d'autres peuvent se contenter d'une alimentation légère ; de même peu de sommeil suffit aux uns, beaucoup de sommeil est nécessaire aux autres.

Règles générale, l'insuffisance de sommeil, l'insomnie, entraîne la fatigue et diminue l'aptitude aux travaux intellectuels. Par contre, un bon sommeil, un sommeil « réparateur », est une des conditions les plus favorables au travail.

Vous me demandez quelle est ma ration de sommeil ? Sept heures en moyenne.

Professeur [Marcel] Dieulafoy *de l'Institut*, [archéologue, 64 ans].

Mon sommeil, en tant que mien, n'intéresserait personne. Permettez moi de n'en rien dire. Mais sur le sommeil en général, la psychologie n'est pas très riche, et il ne sera peut-être pas absolument sans quelque profit pour les lecteurs de La Revue que je vous indique en passant des propositions générales, ébauches de lois, dont la critique est à faire par les moyens appropriés. Je les crois vraies pour mon compte.

Quand, pendant un moment vous avez été dans l'attitude du dormeur et que vous êtes resté dans le vague assez longtemps pour vous demander si vous avez dormi, il y a un moyen qui peut vous aider à répondre : demandez vous si vous avez rêvé. Si vous trouvez flottant dans votre

conscience des représentations assez incohérentes pour être avec sûreté déclarées rêves, c'est que vous avez dormi. Qui rêve dort, et – au moins au début – qui dort rêve. Les hallucinations hypnagogiques dont on a tant parlé ne sont que les premières manifestations du sommeil : se sont des rêves simples.

On s'est demandé si les rêves empruntent leurs éléments aux expériences de la veille récente. Voici une réponse qui peut être méritera d'être noté, venant de quelqu'un qui a longtemps enseigné la psychologie et s'est occupé avec insistance dans ses cours, des problèmes de l'inconscient. Des milliers de fois peut-être, j'ai examiné mes rêves à ce point de vue, et il m'est arrivé très rarement de ne pouvoir retrouver, dans l'expérience récente, les éléments avec lesquels mes rêves étaient composés. Il me semble donc probable que les rares observations négatives résultent d'oublis ou que dans ces cas, le rêve emprunte son contenu à des sensations actuelles, intra-sensorielles, dont M. Bergson fait état avec raison pour l'explication de certains rêves. Je crois que les deux éléments se mêlent toujours en proportions différentes. Dans mon expérience, les rêves mémoratifs sont beaucoup plus nombreux, je dois dire : infiniment plus nombreux. Il est faux, à mon avis, que les objets de préoccupations actuelles ne figurent pas dans les rêves.

Maintenant, la tonalité du rêve – son caractère agréable ou désagréable – est aussi sous la dépendance des état subjectifs de l'organisme. Les médecins savent que certaines affections de l'estomac sont en connexion avec les cauchemars. Mais les images avec lesquelles se forme la scène angoissante sont empruntées à l'expérience récente.

[Alfred] Espinas de *l'Institut*, [philosophie, 64 ans].

Je réponds, hélas, sans la moindre hésitation à votre question : j'ai toujours eu besoin de sommeil : mon activité est intense et féconde exactement en proportion de mon repos. Je ne me repose jamais assez, et dans tous les cas, jamais trop. J'aurai besoin de huit heures de sommeil : j'en ai rarement sept. Le résultat de cette privation, c'est que maintenant je dors mal et que, par conséquent, je travaille moins bien.

J'ai acquis, non pas la conviction seulement, mais la certitude que le sommeil et le repos sont à la fois réparateurs et préparateurs. Quand j'ai bien dormi, mon activité est décuplé en qualité et en quantité ; je ne connais plus d'obstacles.

Je suis convaincu que si Balzac avait dormi son comptant, il aurait fait une œuvre moins délayée, plus profonde et plus durable. Le temps qu'il a cru gagner, il l'a perdu.

Je parle bien entendu, du sommeil de l'homme d'action et de travail. Et pourtant, en y réfléchissant, le paresseux ne cherche-t-il pas précisément dans le sommeil l'énergie qui lui manque ? Si on pouvait laisser dormir un paresseux douze heures pas jour, il arriverait peut être à bien employer les quelques heures qui lui resteraient, en dehors des repas !

En tout cas, il faut dormir. Quand on me parle d'un homme d'État ou d'un général qui passe ses nuits, j'ai toujours peur pour lui d'une défaillance au moment décisif. On assure que Napoléon, surmené, dormait debout pendant la bataille de Waterloo. Le sommeil du grand Condé, pendant la nuit qui précéda la bataille de Rocroi, fut du temps bien employé.

Baron d'Estournelles de Constant, *Sénateur* [de la Sarthe], *ministre plénipotentiaire*, [56 ans].

La durée normale du sommeil est de sept heures.

Les insomnies prolongées sont un indice de malaise.

Mon sommeil ne dépassant pour ainsi dire jamais sept heures, je ne saurais vous dire si je travaillerais mieux après avoir dormi davantage.

[Émile] Flourens, *ancien ministre des affaires étrangères*, [67 ans].

La sagesse antique disait :

Sex horas dormire sat est juvenique senique,

Septem do pigris, nulli concedimus octo.

J'ai toujours eu besoin du nombre d'heures accordé au paresseux, et il m'arrive très rarement d'augmenter ou de diminuer cette durée. Si une circonstance quelconque m'oblige à me lever plus tôt, j'éprouve le besoin de rattraper le temps perdu en faisant une sieste pendant la journée.

Le sommeil me paraît nécessaire, peut être même plus indispensable que la nourriture. Je puis travailler à jeun ou après un très léger repas ; je ne puis rien faire si je n'ai pas dormi suffisamment.

[Charles Franquet] Comte de Franqueville, de *l'Institut*, [ancien membre du Conseil d'État, 68 ans].

Sept heure et demie, quelquefois huit heures de sommeil, me sont nécessaires. Si elles me manquent, je les rattrape dans le jour et m'endors volontiers une demi-heure sur mon travail. Mais ce taux est très variable : Cornu, le regretté physicien, dormait huit heures au moins, et je connais un ou deux savants que je pourrais nommer, qui ont assez de quatre heures.

Le sommeil est donc, comme la nourriture, variable avec l'individu, et, pour une même personne, si elle n'a pas son compte aux deux principaux repas, elle prend entre eux un supplément.

Je ne sais donc pas ce que c'est que d'avoir beaucoup dormi. Je ne travaille bien que quand j'ai dormi mon compte. Je ne dors pas quand je veux et n'en ai pas le temps.

Il y a un moyen de dormir, c'est de n'avoir pas de préoccupations, d'avoir la conscience tranquille, d'être jeune et heureux. Mais tout cela n'est pas permis à tout le monde.

Armand Gautier, de l'*Académie des sciences*, [chimiste, 71 ans].

J'ai toujours beaucoup dormi : de huit heures et demie à neuf heures, – sauf les insomnies que je m'obstine à ne combattre que par la résignation.

Il est certain que je suis plus lucide et plus en train de travailler quand j'ai bien dormi.

On dit que la nuit porte conseil. C'est parce qu'il est supposé que l'on dort et qu'on ne pense pas.

Henry Houssaye, de l'*Académie française*, [historien, critique littéraire et artistique, 60 ans].

Je vous confie, en deux mots, qu'à mon grand regret, je dors peu, d'un sommeil morcelé, et que l'art de triompher de l'insomnie consisterait, selon ma pénible expérience, à préserver le corps de la douleur physique, l'âme de tout déchirement intime, et le cerveau des problèmes troublants qui le poursuivent jusque sur l'oreiller. Cet art est une rareté ; il n'appartient qu'aux tempéraments physiquement et moralement privilégiés.

[Achille] Kelsch, de l'*Académie de médecine*, [67 ans].

Je me contente de sept heures de sommeil, et d'un sommeil qui rêve à l'ordinaire.

A votre question : « S'il y a un art de dormir », je réponds : oui et non. – Non parce que l'homme ne peut seul se mettre en sommeil par persuasion. Mais il y parvient avec l'aide d'autrui, et l'art de lire, parmi les auteurs, les ennuyeux, est le meilleur art de dormir.

Étienne Lamy de l'*Académie française*, [avocat et journaliste, 63 ans]

Les questions théoriques que vous me posez, sont de celles auxquelles je ne saurais pas répondre, car elles exigeraient des comparaisons et des études que je n'ai pas été en mesure de faire.

Tout ce que je peux dire, c'est que, en ce qui me concerne, une forte dose de sommeil, au minimum de huit heures par jour, est nécessaire à ma santé, et que, probablement, je ferais de mauvaise besogne si je devais tomber sous le coup de la condamnation classique « *nulli concedimus octo* ».

[Albert] de Lapparent, de l'*Académie des sciences*, [géologue, 69 ans].

Tout homme a besoin d'une certaine quantité de sommeil quotidien pour être en parfait équilibre de santé. Cette quantité est variable suivant les dispositions individuelles et suivant le genre d'existence que l'on mène.

En ce qui concerne les dispositions individuelles, on est dormeur ou on ne l'est pas. Être dormeur, c'est avoir besoin de sept à huit heures de sommeil ; ne pas être dormeur, c'est se contenter de quatre à cinq heures. Entre ces deux extrêmes, il y a une moyenne qui doit être de six ou sept heures.

Pour les dormeurs et les non dormeurs, la quantité de sommeil nécessaire augmente ou diminue naturellement en proportion directe de la dépense de forces faite pendant la journée précédente.

J'arrive maintenant à mon cas personnel.

La quantité de sommeil nécessaire à ma santé est actuellement comme elle l'a toujours été, de sept heures et demie en moyenne.

Je ne travaille jamais mieux que quand mon sommeil a eu cette durée, qu'il a été continu ou qu'il n'a subi qu'une courte interruption. Rester en deçà ou aller au-delà me fatigue presque autant ; mais il y a moins d'inconvénient pour moi à aller au-delà, quand ce n'est pas la conséquence d'un travail intellectuel exagéré la veille au soir.

La question du sommeil est d'une grande importance. Le sommeil insuffisant agit d'une façon très fâcheuse sur le système nerveux particulièrement.

L'art de dormir, c'est l'art de préparer le sommeil par une bonne hygiène, – activité physique et intellectuelle bien réglée, sobriété surtout au dîner, veilles peu prolongées, chambre à coucher à une température modérée (quinze à seize degrés centigrades [sic] au plus), travail évité ou restreint quand on peut. – Mais combien d'hommes sont empêchés, par la nature de leurs occupations, d'être du matin !

En résumé, un bon sommeil est une source de santé et, en même temps, l'expression d'un équilibre stable, physique, intellectuel et moral.

[Auguste] Le Dentu, de l'*Académie de médecine*, [chirurgien, 67 ans]..

J'estime qu'un intellectuel doit s'efforcer d'obtenir un minimum de huit heures de sommeil. Si l'on tient compte du temps nécessaire pour s'endormir et se réveiller, neuf heures au lit sont nécessaires.

Le meilleur moyen d'éviter l'insomnie et les rêves, est de fatiguer beaucoup sa bête. Marcher autant que possible, se livre à des exercices physiques, jardiner, etc. – Je pratique cette hygiène et rêve fort peu.

Il y a, je crois, un art de dormir : oublier, dès que l'on est au lit, les préoccupations de la journée ; orienter sa pensée vers des souvenirs agréables de lecture, de théâtre, de voyages, etc. – On évite ainsi les cauchemars.

Louis Léger de l'*Institut*, [professeur de langue et civilisation slave à l'Université, 65 ans].

Je n'ai jamais pensé que le sommeil pût avoir une influence sur la production et encore moins que l'insomnie fût capable de contribuer à la conception de chefs-d'oeuvres ou de monstres !

Ce que je puis vous dire, c'est que quand il m'arrive d'être privé d'une partie de mon sommeil, j'en éprouve une fatigue cérébrale qui est loin d'être favorable au travail du lendemain.

Mais si je considère comme indispensable cinq ou six heures de sommeil pour se bien porter (et il faut être bien portant pour donner toute sa mesure, je ne me suis jamais félicité d'avoir dormi très longtemps..

D'ailleurs, il n'y a rien d'absolu.

J'ai pour ami un confrère d'infiniment de talent qui a essentiellement besoin d'un petit « somme » après le repas de midi.

Or, j'ai une fois voulu essayer du même régime, lequel m'a rendu mal en train tout le reste de la journée.

Léon Lhermitte, de l'*Institut*, [peintre et graveur, 64 ans].

Votre questionnaire m'a réjoui. Cela ne m'empêche pas d'être un peu embarrassé pour y répondre. Qu'arriverait-il si j'avais trop dormi ? Je ne saurais vous le dire. Depuis que je suis entré au grand séminaire, il y a trente-trois ans de cela, je me suis, sauf le cas de maladie ou d'indisposition grave, régulièrement couché à neuf heures du soir, et levé à cinq heures du matin, au plus tard. Je n'ai jamais pu, sans inconvénient pour mon travail et pour ma santé, prolonger ma veillée d'une heure ou même d'une demi-heure ; mais j'ai pu avancer d'une heure mon lever, quoique non pas d'une façon absolument constante.

Il me faut normalement sept heures de repos : et quand, pour une raison ou pour une autre, mon sommeil est incomplet, mon travail s'en ressent : il est moins facile et moins sûr : le meilleur a toujours été celui que j'ai fait le matin, depuis mon lever jusqu'à onze heures ou midi.

Alfred Loisy [abbé et théologien catholique, 51 ans]

Il est possible et probable que le sommeil a quelque uniformité chez les gens qui vivent d'une façon active et normale, en travaillant manuellement et en vivant beaucoup au dehors. Mais pour ceux qui vivent cérébralement, des vies avec une alimentation compliquée, le sommeil est extraordinairement variable. Ajouter à cela que sa forme et ses nécessités varient beaucoup avec l'âge.

Quand j'étais jeune, au temps de ma plus grande activité, je dormais très peu, mais très bien et en quelque sorte à volonté. Aujourd'hui, si je tentais de faire quelque chose sans avoir dormi, je ne serais plus bon à rien.

Au temps de ma jeunesse, quand j'avais dormi cinq ou six heures, j'étais absolument en possession de moi-même, tandis que des contemporains à moi ne pouvaient rien faire s'ils n'avaient passé huit heures au lit.

Un des hommes les plus actifs que j'aie connus entre trente et cinquante ans, ne suffisait à sa besogne qu'en se couchant à neuf heures. Depuis la cinquantaine, il a cessé de dormir autant et, au contraire de beaucoup d'autres, il a pris moins de repos en vieillissant. – En un mot, je crois que vous trouverez toutes les variétés individuelles entre l'état normal et l'état pathologique.

En effet, la privation de sommeil, ou l'excitation cérébrale à l'heure du sommeil, finit toujours plus ou moins par mener à un état pathologique complexe du reste. Parce qu'il ne résulte pas seulement de cette privation de sommeil.

Ce n'est donc pas une question simple que vous posez. On n'a pas résolu cette question du sommeil aussi complètement que celle de l'alimentation. Elle mérite pourtant d'être étudiée. Mais jusqu'ici les conclusions restent plus ou moins individuelles malgré le vieux proverbe : la nuit est faite pour dormir.

[Just] Lucas-Championnière, de l'*Académie de médecine*, [chirurgien, 65 ans].

Je me couche à dix heures et me lève à sept heures. Dès que je n'ai pas, intégrales, mes neuf heures de sommeil, ma santé, presque insensible à tout le reste, s'en ressent.

Et tout mon travail m'est, le lendemain, impossible.

Maurice Maeterlinck, [poète et dramaturge, 46 ans].

Je suis de l'école de Salerne.

Septem do pigris, nulli concedimus octo

Sex horas dormire sat est.

Un sommeil suffisant m'est absolument nécessaire pour travailler.

Il est plus facile pour moi de me passer de manger que de me passer de dormir.

Alfred Mézières, de l'*Académie française*, [écrivain et journaliste, 82 ans].

Heureux ceux qui ont un bon sommeil ; ils ont plus de chances de faire bon emploi du temps où ils sont éveillés.

Frédéric Passy, de l'*Institut*, [économiste et homme politique, 86 ans].

J'aurais besoin de sept heures de sommeil effectif ; malheureusement, je suis sujet à de fréquentes insomnies.

Je ne conçois pas qu'on puisse dormir sans rêver.

S'il y a un art de dormir, je ne le possède pas.

Henri Poincaré, de l'*Académie des sciences*, [mathématicien, physicien et philosophe des sciences, 54 ans].

À la vérité, je suis de ces paresseux auxquels le poète latin accorde la septième heure ; mais autant que possible, je ne dépasse pas cette mesure classique.

J'emploie ces sept heures de mon mieux, dans un monde très différent du nôtre.

Raymond Poincaré, *sénateur, ancien ministre* [des Beaux-Arts, 48 ans].

Puisque ce détail paraît vous intéresser, je vous dirai que jusqu'à la quarantaine environ, j'ai eu besoin de huit heures de sommeil en moyenne, et qu'ensuite je me suis contenté d'une moyenne de six à sept heures.

Quand j'ai bien dormi, je travaille mieux, et quand j'ai eu des insomnies, je travaille mal. Mais je ne peux pas dire autre chose, et je crois que c'est le cas de beaucoup d'hommes.

[Edmond] Pottier, *membre de l'Institut*, [conservateur et professeur au Louvre, 53 ans].

La philosophie s'est demandé si le sommeil n'est pas notre état le plus parfait, et si notre état de veille n'est pas un état transitoire.

Votre demande me rappelle mes jeunes années où, très fort et d'excellente santé, il ne me semble pas téméraire de vouloir tenter de me passer de sommeil, ou presque : je peignais tout le jour et, la nuit, je lisais et écrivais. Mais je ne pus garder ce beau régime et, après un an peut être de ce surmenage, je ne pus plus dormir du tout.

Pour me rendre le sommeil, on m'ordonna des narcotiques, et des bains de trois heures tous les soirs, avant de me coucher, avec, mêlé à l'eau tiède, un kilo de tilleul, des bains de fleurs, quoi ! – Mais rien ne me fis, et j'allais dans les rues, titubant comme un homme ivre et m'accrochant aux boutiques... – Les médecins ne pouvant me rendre le sommeil, c'était la mort prochaine. C'est alors que j'eus une idée qui me sauva. – M'étant convaincu que c'était l'indiscipline de ma vie qui m'avait amené à cette extrémité, je résolus de me guérir en suivant une discipline féroce, et voici ce que j'imaginai comme ordonnance : *marcher tous les jours pendant huit heures, en quatre fois, aux mêmes heures, par n'importe quel temps, et toujours par les mêmes chemins.* – Après quelques mois de ce régime, je retrouvai le sommeil que je n'ai plus perdu depuis. Je donne ce remède pour rien. Il est excellent mais demande, dans la pratique, une certaine énergie.

Le sommeil est l'oubli charmant de la vie. Les Américains ne s'accordent que quatre heures de sommeil : – quelle folie !

Je me prépare au sommeil en rejetant toute lecture et toute conversation un certain temps avant de me coucher, et je marche pendant ce temps, lentement.

Une particularité que j'ai observée est celle-ci : les hommes sensibles, nerveux et d'imagination, se réveillent instantanément. Ils sont tout de suite complètement éveillés, au contraire des gens peu sensibles qui se livrent aux gros travaux.

Je me rappelle le fait suivant : lorsque je fis, au régiment, mes vingt-huit jours, je couchai deux ou trois nuit à la caserne. Il y avait à la chambrée un valet de ferme, gros, gras, au sang lourd, qui avait un sommeil tout à fait extraordinaire et que rien ne pouvait interrompre. Dès qu'il se mettait sur son lit, il dormait et ronflait à casser les vitres ! Alors les loustics de la compagnie s'efforçaient, – avec délicatesse, je vous laisse y penser, – à réveiller notre dormeur. On lui passait les balais sous les narines, – et quels balais ! On le coiffait vivement avec es brosses à boutons. On chantait dans ses oreilles. Et rien n'y faisait : notre homme ronflait toujours ! On allait jusqu'à le jeter au bas de son lit ; et le gas, sur le plancher, continuait avec sérénité son ronflement sonore. Enfin on l'empoignait par les jambes, par les bras pendant qu'un farceur lui arrosait la tête d'un seau d'eau : alors, seulement, notre homme se résignait à ouvrir un œil !

J'ai souvent pensé, dans les nuits où le plus petit bruit vous ramène à la vie, – à toute la vie – au valet de ferme qui dormait avec une si magnifique inconscience.

[Jean-François] Raffaëlli, *artiste peintre*, [58 ans].

[Monsieur.

Quoique vos questions soient un peu indiscrètes,] Je ne me refuse pas à vous confier ce grand secret que j'a toujours eu besoin de huit heures de sommeil, que je ne puis pas, sans fatigue, supporter des insomnies et que je ne travaille jamais mieux qu'après avoir bien dormi.

Je crois ressembler par là à beaucoup d'honnêtes gens de notre temps.

[Alexandre] Ribot, de l'*Académie française*, [magistrat et homme politique, 66 ans].

Huit heures de sommeil. Mais de onze heures du soir à sept heures du matin. Voilà la bonne règle. Cela ne suffit pas pour faire de belles œuvres, malheureusement.

Henry Roujon, *Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts*, [écrivain, 55 ans].

J'attache une grande importance à la question qui vous intéresse, puisque, comme vous le verrez plus loin, la direction de ma vie me fut impérieusement suggérée pendant mon sommeil.

J'avais dix-sept ans. Un vieux brave homme, professeur de dessin au lycée de Reims, me donnait des leçons. M. Rêve, qu'on nommait le père Rêve, avec une irrespectueuse affection, adorait et pratiquait tous les arts. Son constant état d'enthousiasme faisait oublier la médiocrité de ses moyens d'exécution. Le but magnifique vers lequel il orientait ses élèves apparaissait seul.

M. Rêve vivait heureux dans sa maisonnette encombrée de tableaux, de meubles, de bibelots, précieuses reliques du passé dont la mode n'existait pas encore. Il parageait ses heures entre la peinture et la sculpture, dans son atelier au fond d'un petit jardin ombragé d'une treille, sous laquelle l'été, il soufflait dans sa flûte d'où sortaient, sans liaison entre elles, des notes trop grêles. Il conseillait beaucoup de joindre au dessin l'étude du modelage, et m'envoya un jour plusieurs pains de terre glaise. Mis dans une terrine, je les plaçai soigneusement dans ma chambre. La nuit suivante, je rêvai que je deviendrais sculpteur. Au réveil, la profonde impression produite par ce songe sur mon esprit fixa immédiatement ma destinée.

J'annonçai à mes parents mon beau projet que personne ne prit au sérieux. On cessa seulement d'en rire lorsque, moins d'un an après, je partis pour Paris où j'entrai au célèbre atelier du maître Jouffroy.

Depuis cette époque, dans les jours de joie ou de découragement, j'ai toujours béni la mémoire du modeste peintre de province qui sut, par son ardente foi d'artiste, élever mon âme aux ambitions des labeurs poignants.

René de Saint-Marceaux. de *l'Institut*, [sculpteur, 63 ans].

Quelle quantité de sommeil m'est nécessaire ? Je ne me le suis jamais demandé. Je m'occupe peu de ma santé. Je dors selon le loisir dont je dispose, tantôt beaucoup, huit à neuf heures, tantôt fort peu, quatre, trois heures... Cela n'a pas d'importance.

Dire si, pendant le sommeil, des idées, des images se présentent fréquemment à mon esprit ? Nos écrits entretiennent le public des rêves que nous faisons tout éveillés ; c'est déjà d'une jolie impertinence. Lui demander en outre son attention pour les rêves qui nous viennent durant le sommeil serait le comble de l'outrecuidance.

Y a-t-il un art de dormir ? Renvoyé à Molière. Ce sont amusements de son répertoire.

[Eugène] Melchior de Vogué, de *l'Académie française*, [homme de lettre et diplomate, 60 ans].

Réponse de l'ancien « président » du tribunal civil de Château-Thierry, député de la Seine, Paul Magnaud, 60 ans, non incluse par Mazade dans son article :

Chambre des députés, 8 mars 1908

Monsieur,

Le président Magnaud me charge de l'honneur de répondre à votre lettre et me dicte les renseignements suivant :

« Je crois qu'un sommeil moyen est absolument nécessaire au bon fonctionnement de la machine humaine.

Pour ma part, je ne pourrais, sans de graves inconvénients, en être privé.

Il m'est très difficile de travailler très avant dans la nuit. En revanche, [ce m'est] une joie physique et morale considérable d'être sur pied dès l'aube.

Les moments qui suivent le réveil, dans ces conditions, sont pour moi les plus favorable à tout travail intellectuel. »

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués

Pour le Président Magnaud [signature illisible].

ANNEXE 3 : LES PRIX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE SUR LE SOMMEIL ET L'HYGIÈNE CHIRURGICALE (1773-1783)

L'Académie des Sciences, créée en 1668 n'accueillait les médecins et les chirurgiens qu'en qualité de scientifiques (botanistes, anatomistes, chimistes, physiciens...), et non de praticiens. Plusieurs projets d'académies médicales sont développés au début du XVIII^e siècle, notamment par les premier médecin du roi Claude Dodart puis Pierre Chirac, mais aucun n'aboutit. C'est en prenant modèle sur ces projets que l'Académie de chirurgie se forme, sous l'égide des premiers chirurgiens du roi Georges Mareschal et François de La Peyronie. En 1723 est créée l'Académie chirurgique de Paris. Elle se dote de statuts en 1731 et prend alors le nom de Société académique de chirurgie de Paris⁴. La première séance ordinaire a lieu le 18 décembre, et la première séance publique le 11 juin 1732⁵. Elle obtient en 1748 le statut d'Académie Royale de Chirurgie (ARC) par lettres patentes, et de nouveaux statuts sont établies en 1751⁶.

Si le contexte de la création, de la structuration et de la vie de l'Académie et de la publication des *Mémoires* a aujourd'hui été étudié⁷, il n'existe pas à notre connaissance, de travaux empiriques consacrés aux concours proposés par l'Académie royale de chirurgie tout au long du XVIII^e siècle⁸.

Pour permettre de mieux situer l'étude des concours donnés par l'Académie Royale de Chirurgie sur les questions d'hygiène chirurgicale et sur le sommeil étudiés dans le chapitre 4, nous proposons dans cette annexe les jalons pour une étude des concours donnés par cette Académie, au prisme d'une étude détaillée des archives disponibles pour les concours pour les années 1773-1781.

Outre les sources imprimées – comprenant les mémoires primés publiés dans les recueils des prix ainsi que les séances publiques de l'Académie – on a pu accéder aux archives des concours sur l'hygiène chirurgicale conservées à la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine [fond

4 Pierre Huard, *L'Académie royale de chirurgie (1731-1793)*, Université de Paris, Palais de la Découverte, 1967, p. 8.

5 Phuoc-Tho Tran, *Contribution à l'histoire de l'Académie royale de chirurgie à l'occasion du 250^e anniversaire de sa fondation*, Thèse de médecine, Université René Descartes, 1982, f.5.

6 Pierre Huard, *L'Académie royale de chirurgie (1731-1793)*, *opus cité*, p. 6-8.

7 Outre les travaux pré-cités, voir aussi Marie-José Imbault-Huart, *L'école pratique de dissection de Paris de 1750 à 1822 ou l'influence du concept de médecine pratique et de médecine d'observation dans l'enseignement médico-chirurgical au XVIII^e et au début du XIX^e siècle*, thèse, Université Paris 1, 1973. Marie-José Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIII^e siècle, *Clio Medica*, 15 (3-4), 1981, p. 143-157. Toby Gelfand, *Professionalizing Modern Medicine. Paris surgeons and medical science and institutions in the 18th century*, Westport, Greenwood Press, 1980, p. 63-67.

8 Faute peut-être d'un inventaire détaillé des 61 cartons concernant les travaux de l'Académie Royale de chirurgie, conservés à la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine. La thèse de Salem Yaqubi en donne toutefois un premier aperçu, mais le fond a été re-coté depuis, et son travail d'indexation se centrant sur des problématique de savoirs chirurgicaux, ne répertorie pas les archives en lien avec les prix. Salem Yaqubi, *Contribution à l'histoire de l'Académie royale de Chirurgie*, thèse de médecine, Université de Rennes 1, 1967. La réorganisation du fond et son inventaire détaillé est en train d'être effectuer par les archivistes de l'Académie nationale de médecine.

ARC-6] (à l'exception de l'année 1779, dont on a retrouvé aucune archive). Les documents conservés regroupent les programmes manuscrits et imprimés des concours. Ces derniers contiennent l'intitulé du sujet proposé, ainsi que les auteurs auxquels les prix sont attribués. Pour certaines années (1775, 1776, 1778 et 1780), ils indiquent également les noms des différents concurrents. Les programmes imprimés des concours servaient quant à eux à annoncer dans la presse et dans les institutions scientifiques le sujet et les consignes des concours. On dispose également des procès verbaux des séances tenues par le jury du concours (à l'exception de l'année 1773). Si ces derniers restent succincts, ils nous permettent de savoir qui composait ces jurys et qui était présent aux séances, ainsi que le nombre de mémoires rejetés ou retenus au concours. L'Académie a également conservé les mémoires refusés pour les années 1773, 1775, ainsi qu'un des mémoires de 1776. Enfin, pour les concours de 1781 et 1782, on dispose de quelques correspondances à propos des prix.

Afin de mieux comprendre les enjeux de ces prix – et plus particulièrement de ceux consacrés au sommeil – il nous semble important tout d'abord de rappeler les principaux jalons historiques sur l'Académie royale de chirurgie et de replacer son étude en regard de l'évolution et de la diffusion de la pensée médicale d'une part, et des enjeux de positionnement professionnels de la chirurgie d'autre part⁹.

Dans un second temps, à partir des sources imprimées produites par l'Académie sur les concours, nous explorerons quelques pistes afin d'essayer de comprendre comment et dans quel but les sujets sont déterminés par les académiciens, et également quel peut être l'intérêt pour les candidats de participer et de remporter les prix. Pour cela, nous proposerons une étude plus approfondie sur les jurys et les participants au concours sur l'hygiène chirurgicale, en montrant notamment comment le choix de ces questions relevant de la médecine interne, permet à la chirurgie de se positionner et de s'affirmer dans le champ médical.

I- LA CRÉATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE, AU COEUR DES ENJEUX DE REDÉFINITION DU CHAMP DE COMPÉTENCE DES CHIRURGIENS AU XVIII^E SIÈCLE.

Au XVIII^e siècle, la chirurgie française est structurée en corporations de maîtres-chirurgiens, chacune dirigée par un lieutenant du premier chirurgien du Roi. La formation, effectuée en apprentissage auprès d'un maître-chirurgien ou dans les hôpitaux, est essentiellement pratique et orale, faite en français – contrairement à l'enseignement de la médecine professé en latin. Au moins

⁹ Cela nous semble d'autant plus utile qu'il n'existe pas à notre connaissance de synthèse mise à jour regroupant les différents travaux historiques sur l'Académie Royale de chirurgie.

dans les grandes villes, l'acquisition du titre de maître-chirurgien se fait sous l'autorité des facultés de médecine, le jury conférant la maîtrise en chirurgie comportant obligatoirement un docteur-régent en médecine¹⁰. L'ensemble des communautés – la confrérie de Saint-Côme – est placé sous l'autorité du Premier chirurgien du roi, officier par charge, qui dispose d'un pouvoir judiciaire sur l'ensemble des maîtres-chirurgiens du royaume.

Au cours du XVIII^e siècle, des institutions concurrentes aux corporations – dont l'Académie de chirurgie – apparaissent, bénéficiant de la faveur royale. Leur création s'inscrit dans un contexte plus large, celui d'une lutte pour l'autonomie professionnelle et intellectuelle menée par les chirurgiens.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les corporations des chirurgiens étaient unies aux corporations de barbiers-perruquiers, métiers qui maîtrisaient tous deux l'usage d'instruments tranchants sur les corps. Les barbiers pratiquaient ainsi de menus soins chirurgicaux, et il n'était pas rare que les jeunes chirurgiens travaillent les cheveux et la barbe afin d'établir leur fond de commerce. Mais, l'évolution du marché de la perruque et de l'apprêt du poil masculin à la fin du XVII^e siècle mène à de profondes transformations dans la carrière des barbiers-perruquiers, alors que la pratique des soins d'urgence et la gestion des traumatismes corporels deviennent petit à petit l'apanage du chirurgien – en ville, mais aussi dans l'armée et la marine. Ce changement dans l'économie des professions amène à la séparation des deux corporations en 1692¹¹.

Parallèlement, les chirurgiens s'attèlent à acquérir le droit de professer et de publier en dehors de la supervision de la faculté de Médecine. En 1724 le roi accorde par lettres patentes cinq chaires royales d'enseignement chirurgicale à la confrérie de Sains-Côme afin de « soigner les pauvres et instruire les élèves »¹². Un Collège de chirurgie autonome à la Faculté de Médecine se forme ainsi, placé sous l'autorité du premier chirurgien du Roi. En 1743, par la *Déclaration du roi concernant la communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Paris*, Louis XV rend obligatoire une formation théorique pour les futurs chirurgiens pour acquérir la maîtrise *ès arts*, et impose la thèse latine comme terme des études¹³. Cette autonomisation ne se fait pas sans heurts, et fait l'objet durant la première partie du siècle d'une lutte juridique et d'opinion entre médecins et chirurgiens- lutte qui

10 René Taton (dir), *Enseignement et diffusion des sciences au XVIII^e siècle*, Paris, [1964], Hermann, 1986, p.190-191.

11 Voir Rabier, p. 227-255 A propos de la séparation de la corporation des barbiers, voir Gelfand et Rabier, chapitre7 « La disparition du barbier-chirurgien, praticien de la chirurgie».

12 Châtelain, « Histoire de l'Académie nationale de chirurgie »

Cinq places de démonstrateurs royaux, gratifiés de 500 livres d'honoraires sont créées : « Principes de la chirurgie » (occupée par Petit) – « ostéologie et maladie des os » (Andouillé) – « anatomie » (Verdier) – « maladies chirurgicales et la médecine opératoire » (Morand) – « art de la saignée et de la petite chirurgie ou matière chirurgicale » (Malaval) => source, Delausnay, *Le monde médical au XVIII^e siècle*, 1906, p.170

13 *Déclaration du roy, concernant la communauté des Mes. Chirurgiens de la ville de Paris. Donnée à Versailles le 23 avril 1743*, Simon éditeur, 1743.

culmine dans les années 1740-1750. Mais les recours de la Faculté de médecine échouent, et les chirurgiens sont confirmés dans leur droit d'enseigner en 1750 par le conseil du roi¹⁴.

L'enseignement de la chirurgie conserve également une grande part d'enseignement pratique, mais celui-ci dépasse progressivement le cadre corporatif assuré par la confrérie de Saint-Côme. En 1750, la création de l'École pratique de dissection, accessible à tous les étudiants en chirurgie – et nécessaire pour accéder au grade de maître-chirurgien – institutionnalise davantage cet enseignement pratique, qui se développe également dans la seconde partie du siècle au sein des hôpitaux, par les leçons publiques qu'y donnent les maîtres-chirurgiens¹⁵. À partir du milieu du XVIII^e siècle, l'admission à la maîtrise de chirurgie de Paris exige par exemple le suivi de trois années de cours de théorie, d'anatomie et d'opération chirurgicales. Enfin, l'obtention en 1750 de postes de censeurs royaux spécifiques à la chirurgie – la censure des publications chirurgicales étant jusqu'alors effectuée par des médecins – contribue également à réduire la mainmise de la faculté¹⁶.

Bénéficiant du soutien royal, cette autonomisation de la chirurgie – de la corporation des barbiers-perruquiers d'une part, et de la Faculté de médecine d'autre part – aboutit à un changement de statut social et professionnel du chirurgien. En 1701, le parlement enregistre de nouveaux statuts pour les maîtres chirurgiens-jurés de la ville de Paris, qui se voient accorder les privilèges de la bourgeoisie¹⁷. La pratique de la chirurgie – devenant l'égale de la médecine – rentre ainsi dans la catégorie des arts libéraux, donnant accès à la bourgeoisie, aux magistratures municipales et éventuellement à la noblesse¹⁸. On assiste ainsi selon Toby Gelfand à un processus de professionnalisation de la chirurgie française au XVIII^e siècle. Les travaux de Christelle Rabier ont montré que cette évolution s'inscrit également dans une défense juridictionnelle de la profession menée essentiellement par les chirurgiens parisiens, afin de définir et assurer leur champ de compétence, et oeuvrer à la défense de leur chasse gardée, celui de la pratique de la chirurgie. Les chirurgiens définissent la nature et la bonne pratique de la chirurgie, en utilisant en partie l'arène judiciaire – attaquant corporations et praticiens – mais aussi la communication savante¹⁹.

14 Voir *infra*. Au sujet du conflit qui oppose la Faculté de médecine aux chirurgiens : Gelfand, « The contestations. The polemical testing ground », p.67-79 et Brockliss & Jones, chapitre 8, section D « « The debate over surgery », p.590-605.

15 Pour plus d'information sur le Collège de Chirurgie et l'organisation de l'enseignement chirurgicale, voir Taton, et Huard, *Histoire de l'ARC*, p.16-19. À propos de l'École de dissection, voir les travaux d'Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical ». Sur l'institutionnalisation de l'enseignement chirurgical, regarder Gelfand partie 1 et 2

16 Phuoc-Tho Tran, Contribution à l'histoire de l'Académie royale de chirurgie à l'occasion du 250^e anniversaire de sa fondation, Thèse de médecine, Université René Descartes, 1982, f.29.

17 Rabier, p. 227

18 (Taton/Huard) p.192

19 Rabier p.257-269

L'Académie royale de chirurgie – par le biais des prix et des publications – joue un rôle important dans cette définition du champ de compétence.

L'Académie de chirurgie regroupe en principe l'ensemble des maîtres-chirurgiens parisiens, mais en réalité seule une petite partie y occupe une place active. À sa création, seulement 70 des 250 chirurgiens (environ) parisiens sont invités à la première séance, et les statuts de 1751 qui précisent le fonctionnement de l'académie mettent en place une hiérarchie entre les différents membres²⁰.

Le Premier chirurgien du roi est le président permanent de l'Académie, il encadre ses réglementation, supervise ses activités et contrôle les nominations. Sous son égide, le Comité perpétuel de l'Académie est composé des chirurgiens-officiers, qui forment l'organe de décision, auquel sont associés 40 chirurgiens-conseillers du Comité perpétuel²¹. Ils doivent, en plus d'assister aux séances et aux comités de l'Académie, y présenter un à deux mémoires par an. En cas de vacance, les recrutements se font auprès de la troisième classe de membres, les 40 chirurgiens-adjoints du Comité. L'ensemble des officiers, conseillers et adjoints constituent les membres actifs de l'Académie. Le reste des maîtres-chirurgiens parisiens sont désignés comme académiciens-libres ; ils n'ont pas le droit de vote et assistent rarement aux séances. Rattachée au Ministère de la Maison du Roi, l'Académie reçoit une subvention royale, et le reste du budget est assuré par des dons et des legs²². Les liens entre avec la Cour sont ainsi étroits, et l'Académie dépend en partie de la faveur royale. Son président et son vice président sont les Premiers chirurgiens du Roi (le Premier chirurgien du roi et le premier chirurgien en survivance), et la fonction de trésorier est liée à la charge de lieutenant du Premier chirurgien du Roi.

L'organisation de la corporation parisienne se complexifie avec la création des nouvelles institutions, les attributions et les membres se confondant. Les maîtres-chirurgiens parisiens, outre d'être membres d'office de l'Académie, constituent également le Collège de chirurgie. Les deux institutions sont dirigées par le Premier chirurgien du roi, qui tient sa chambre de juridiction dans les locaux du Collège de chirurgie. Par ailleurs, les quatre prévôts et le receveur de Saint-Côme étaient adjoints le temps de leurs fonctions au Comité perpétuel de l'Académie. Le partage des tâches d'intérêt professionnel et savant entre les différentes institutions qu'abritent les mêmes

20 Gelfand, p.63. « Nouveau règlement pour l'Académie Royale de Chirurgie, donné par le Roi. Du 18 mars 1751 », articles I à X, *Mercur de France*, juin 1751, p.194-196.

21 Le comité perpétuel de l'Académie était composé des offices suivants : président, vice-président, directeur, vice-directeur, secrétaire perpétuel, commissaire aux extraits et aux correspondances, trésorier, bibliothécaire et prévôt.

22 Sicard, p.96. Prendre exemple des prix financés par La Peyronie (ou renvoyer *infra*, sur le financement des prix)

locaux est ainsi loin d'être clair²³. Pour certains historiens comme Pierre Huard, l'Académie royale de chirurgie est ainsi bien plus qu'une société savante, c'est aussi :

- un organisme corporatif sous l'égide du premier chirurgien du roi, englobant tous les praticiens du royaume

- une école dispensant des diplômes professionnels, avec un hôpital annexe permettant de mettre en place un enseignement médico-chirurgical pratique- un centre de recherches, qui collabore avec le Jardin du roi

- une institution d'État, dépendant du ministère de la Maison du roi et conseillant le gouvernement qui la contrôlait par l'intermédiaire de son président de droit, le premier chirurgien du roi²⁴.

Intégrée au sein d'un complexe institutionnel, l'Académie remplit ainsi à la fois « le rôle d'un organisme professionnel, d'une assemblée consultative au service du gouvernement et d'un centre médical d'enseignement et de recherche, animé principalement par les maîtres-chirurgiens parisiens »²⁵. Nouvelle institution dans le paysage chirurgicale, l'Académie institue une réorganisation des hiérarchies à l'intérieur de la communauté parisienne, mais son ambition dépasse le cadre de la capitale, et se voulant reflet de l'art chirurgical de l'ensemble du royaume, les académiciens vont avoir à coeur de susciter le concours de tous ceux qui souhaitent participer au perfectionnement et au progrès de la chirurgie, en province, voire à l'étranger.

II- LE PRIX ANNUEL PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

1) PRIX ET CORRESPONDANCE : UN MOYEN DE FÉDÉRER LA CHIRURGIE PROVINCIALE DEPUIS PARIS

Dans la mesure où les communautés sont placées sous l'autorité des lieutenants du premier chirurgien du roi, président de l'Académie, celle-ci ne peut être ignorée d'aucun chirurgien de province²⁶. Les chirurgiens provinciaux sont eux-aussi invités à envoyer leurs travaux et établir une correspondance avec les membres de l'Académie. Pour les inciter à participer, la société

23 Christelle Rabier, p.213

24 Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart, « Le concept d'Académie en France au XVIIIe siècle, son évolution face à la médecine et à la chirurgie », dans *Les sociétés savantes. Leur histoire*, Actes du 100^e congrès des sociétés savantes, Paris, 1975, section d'histoire moderne et contemporaines et Commission d'histoire des sciences et des techniques, Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p.289-296.

25 Marie-José Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIIIe siècle, *Clio Medica*, 15 (3-4), 1981, p.143-157, p. 152.

26 Marie-José Imbault-Huart, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIIIe siècle, *Clio Medica*, 15 (3-4), 1981, p.143-157, p. 152.

académique – à l’instar d’autres de ces consœurs – instaure ainsi dès sa création un concours annuel portant sur une question chirurgicale préalablement définie, concours auquel les académiciens ne peuvent concourir²⁷.

Cette incitation semble insuffisante pour assurer un apport régulier d’observations de la province, et à partir de 1739, l’Académie crée le statut de « membre associé », réservé aux chirurgiens régnicoles ou étrangers. A partir de 1752, la catégorie de « correspondant de l’Académie » permet également aux chirurgiens non-parisiens d’avoir une relation privilégiée avec l’Académie, ces derniers étant parfois invités à donner leur avis sur les travaux reçus²⁸. Selon La Martinière, qui succède à La Peyronie comme Premier chirurgien du roi et donc comme Président de l’Académie, « dans le tombereau de foin, constitué par les productions des correspondants, il serait possible de trouver peut-être quelques fleurs des champs dignes de composer un bouquet »²⁹.

Enfin, à partir de 1756, de nouvelles récompenses sont proposés afin d’inciter les chirurgiens non-membres actifs de l’Académie à envoyer leurs travaux :

L’Académie royale de Chirurgie, outre le prix qu’elle adjuge tous les ans, donnera désormais chaque année une autre médaille d’or à celui des Chirurgiens, étranger ou régnicoles, qui l’aura méritée par un ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit, au choix de l’auteur. Ce second prix, dont la valeur sera de deux cens livres, sera nommé *Prix d’émulation*. L’Académie distribuera de plus tous les ans cinq médailles d’or, de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, soit Académiciens de la classe des Libres, soit simplement régnicoles, qui auront fourni pendant le cours de l’année un mémoire, ou trois observations intéressantes³⁰.

Enfin, en 1785, l’Académie est également chargée d’attribuer une médaille de trois cent livres fondée par le conseiller d’État et accoucheur de la Reine, M. Vermont, destinée à récompenser les travaux « les plus utiles aux progrès de l’art de l’accouchemens, envoyés dans le courant de l’année »³¹. Ces différents prix récompensent des chirurgiens provinciaux et étrangers, mais sont également un moyen de distinguer les chirurgiens parisiens. L’obtention d’un prix d’émulation ou d’une petite médaille semble ainsi permettre de se faire remarquer par les académiciens, et permettre d’intégrer ensuite la classe des adjoints au comité perpétuel, et pourquoi pas les comités de jury des concours. Ainsi, lors des concours sur l’hygiène chirurgicale, près d’un tiers des

27 Voir *infra*, p.

28 Pierre Huard note qu’il persiste une confusion entre « associé » et « correspondant ». On trouve d’ailleurs des « associés-correspondants ». A la fin du siècle, il semble admis que seul l’associé était considéré comme membre permanent de l’Académie, tandis que le correspondant n’était considéré comme membre seulement le temps des séances de l’Académie auxquelles il assistait. Huard, *Histoire de l’ARC*, p.15

29 Pierre Huard, *Histoire de l’ARC*, p. 15

30 *Mercure de France*, juin 1755, p.214.

31 « Cette médaille est ornée du buste de la Reine, et au revers une couronne de myrthe renferme une inscription qui fait connoître l’auguste protectrice, l’objet du prix et le nom du fondateur. *Artis obstetriciae incremento favente Regina C.T. Vermont instituit* ». *Gazette de France*, 27 avril 1784 et 22 avril 1785.

chirurgiens des comités d'attribution des prix dont nous connaissons la composition ont été primés lorsqu'ils étaient élèves en chirurgie ou académiciens libres³².

Ces distinctions assurent aux chirurgiens primés, outre la valeur de la médaille, la publication des ouvrages primés, ces derniers entrant « naturellement dans la classe de ceux dont l'Académie compose sa collection, & ils ne paroîtront point imprimés à part »³³. Par ces différents moyens, l'Académie parvient ainsi à réunir des contributions de chirurgiens en provenance de l'ensemble du royaume. Elle prononce un jugement sur leur importance, remplissant le rôle de gardien et arbitre du progrès chirurgical³⁴.

À partir de 1753, l'Académie de chirurgie publie ainsi les mémoires primés lors des concours qu'elle propose chaque année. L'Académie remplit ainsi un double rôle dans lesquels les prix tiennent une place importante : celui de publier à l'usage de tous, mais aussi de distinguer les meilleurs chirurgiens qui lui paraissait contribuer à l'avancée de la profession – leur assurant renommée et un certain statut social par la publication des travaux, l'attribution de médailles, des prix, et par les nominations.

2) LE PRIX ANNUEL, VECTEUR D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DES SAVOIRS MÉDICAUX

En effet, le rôle de l'Académie ne se limite pas à la simple collecte et publication des savoirs, elle est aussi chargée de stimuler la recherche médicale et d'orienter celle-ci dans les directions bénéfiques à la profession. Instauré dès la création de la société académique en 1731 afin « d'exciter l'émulation des élèves en proposant tous les ans une Question pour un Prix qui consiste en une Médaille d'or³⁵ », l'importance du concours annuel est réaffirmée dans les statuts de 1751 :

XLI. Pour perfectionner de plus en plus les progrès de la Chirurgie, & exciter l'émulation non seulement parmi les Chirurgiens du Royaume, mais même parmi ceux de toute l'Europe, l'Académie proposera chaque année une Question Chirurgicale, & le prix fondé par le feu Sieur de la Peyronie sera donné à celui qu'elle jugera avoir traité cette Question avec le plus de succès.

XLII. L'Académie choisira la Question dans le nombre de celles qui lui seront indiquées par les Académiciens qui auront été nommés pour la proposer, & celle qui aura été choisie sera annoncée au Public dans le courant du mois de Janvier de chaque année. Toute personne de quelque qualité

32 19 chirurgiens sur 63 pour les concours de 1775-1778 et 1780-1783. Nous entendons par primés, l'obtention du prix annuel ou d'un accessit, du prix d'émulation ou d'une petite médaille, Il s'agit de Berdolin, Braillet, Brasdor, Capdeville, Caron, Chopart, Desault, Dufouard 2nd, Fabre, Faguer, Favier, Ferrand, Goursaud, Guyenot, Lassus, Leger, Lesne, L'héritier, Louis.

33 « Nouveaux prix établis par l'Académie Royale de Chirurgie. 1755 » dans *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie Royale de Chirurgie*, tome VIII, Paris, Chez Théophile Barrois, 1786, p.179-181 ;

34 Brockliss & Jones p.580-581

35 *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome premier, Paris, Didot le jeune, 1788, p.v.

& condition qu'elle puisse être, pourra prétendre au prix ; on n'en excepte que les Membres de l'Académie. [...]

XLVII. Le Prix sera proclamé dans la Séance publique que l'Académie tiendra le premier Jeudi d'après la Quinzaine de Pâques. Les Académiciens pourront dans cette même Assemblée lire les Mémoires de leur composition qu'ils croiront intéresser le Public, après toutefois en avoir obtenu le consentement³⁶.

Entre 1733 et 1793, l'Académie propose ainsi chaque année une question au concours. Les sujets sont choisis en séance plénière, sur proposition de chirurgiens désignés pour proposer les questions mises au concours. Ils sont déterminés à l'avance, afin de pouvoir laisser une période d'au moins un an aux concurrents pour faire parvenir leurs mémoires. Par exemple, pour le prix sur le sommeil remis le 26 avril 1781, les chirurgiens Lassus, Bordenave, Brasdor, Dufouart (accompagnés d'un dernier que nous n'avons pu identifier) sont nommés dès le 18 novembre 1779 pour formuler la question qui sera mise au concours. Cette formulation est validée lors de la séance du 10 décembre 1779³⁷. Les programmes peuvent ainsi être envoyés et publiés dès janvier 1780, et les mémoires des candidats sont réceptionnés jusqu'au 31 décembre de la même année³⁸. À partir de 1784, les sujets sont d'ailleurs annoncés non plus un mais deux ans à l'avance³⁹.

Tous les chirurgiens et médecins du royaume, et même de l'étranger peuvent concourir, seuls sont exclus les académiciens – c'est à dire les maîtres-chirurgiens parisiens. Les élèves en chirurgie non-encore diplômés et les médecins parisiens peuvent donc participer. Les mémoires peuvent être écrits en français ou en latin. Bien qu'à partir de 1743, la maîtrise du latin soit nécessaire pour obtenir le statut de maître chirurgien, le français semble rester la langue d'expression privilégiée – à l'exception des concurrents étrangers. Les mémoires latins sont traduits avant d'être lus dans les comités de jury. Lors du concours de 1783 par exemple, la traduction du seul mémoire en latin est divisé lors de la première séance entre M. Bajet, M. Bertholet et M. Maugras, et celui-ci n'est jugé qu'une fois la traduction effectuée, lors de la huitième séance : «MM. Bajet, Maugras et Bertholet ont lu la traduction qu'ils ont faite chacun d'une partie du mémoire n°3, et il a été unanimement rejeté avec justice et raison⁴⁰ ». Lors de la publication, c'est la traduction en français qui est publiée – à l'exception du mémoire sur le sommeil du D^r Camper couronné en 1781, dont seulement un extrait est traduit dans le discours préliminaire :

36 « Nouveau règlement pour l'Académie Royale de Chirurgie, donné par le Roi. Du 18 mars 1751 », articles I à X, *Mercur de France*, Paris, juin 1751, p.194-204.

37 ARC-Ms 18-26 : Procès verbaux de l'Académie royale de chirurgie, 1779-1785. 38^e séance, du jeudi 18 novembre 1779, f.56 et 44^e séance, du jeudi 30 décembre 1779 (f.81).

38 Par exemple dans le *Mercur de France* de janvier 1780, p.183 et aux moyens des programmes imprimés envoyés par l'Académie, dont un exemplaire est conservé dans les archives. ARC6-D2

39 ARC6-D2

40 ARC6-D6 n°20 à 27.

La traduction française de cette dissertation n'ayant pu être mise à côté du texte latin, ainsi qu'on l'a pratiqué à l'égard des autres sujets de prix, dans les volumes précédents, il a paru convenable de donner ici un court extrait du travail de M. Camper⁴¹.

Son travail avait pourtant été l'objet d'une traduction de M. Bertholet pour être lu devant le Comité des prix⁴². Par ailleurs, à partir de 1753 (au moins), les travaux sont jugés sous couvert d'anonymat, peut être pour que le jury ne soit pas accusé de partialité, l'Académie faisant alors face à des luttes internes de hiérarchies et de pouvoir⁴³:

[Les candidats] mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature, & cette marque sera couverte d'un papier collé, ou cacheté qui ne sera levé qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix⁴⁴.

Pour déterminer le lauréat, des commissaires sont nommés par le directeur de l'Académie, car sinon, « l'examen que l'Académie en Corps feroit des Mémoires qui lui sont envoyés pour cet objet, ordinairement en assez grand nombre, absorberoit tout son temps »⁴⁵. Selon les archives consultés sur les prix concernant l'Hygiène, les comités en charge des prix regroupent en plus des officiers du Comité Perpétuel de l'Académie, des représentants de chaque classe d'académiciens – conseillers, adjoints et libres⁴⁶. Si l'anonymat semble respecté durant l'examen des mémoires, le comité découvre cependant l'identité des concurrents à l'issue de son jugement, l'indiquant dans les Procès verbaux⁴⁷.

L'auteur du mémoire primé reçoit une médaille d'or d'une valeur de 200 livres, puis à partir de 1750 de 500 livres⁴⁸. Les concours sont ainsi le moyen de distinguer les chirurgiens du royaume

41 *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome V, Paris, Didot le jeune, 1798, Paris, p. 23-24.

42 ARC6-D6, n°9-13 : « 1^{er} comité. le mardi 16 janvier 1781. On a lu le mémoire n°1, rejeté. M. Bertholet a été nommé pour traduire le mémoire latin n°2, On a lu le mémoire n°3, rejeté. » et « 6^e comité, le 3 février 1781, On a lu le mémoire n°2 divisé en deux parties. La seconde pour le comité suivant. Le travail a eu l'approbation générale. ».

43 Voir à ce sujet, Pierre Huard, *Histoire de l'ARC*, p.20-28 ainsi que la notice biographique qu'il consacre avec Marie-José Imbault-Huart à Antoine Louis dans *Biographies médicales et scientifiques : XVIIIe siècle*, Paris, Dacosta, 1792, p.61-136.

44 « Prix proposé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1753 », *Mercure de France*, janvier 1752, p.158-160

45 « Préface », *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome IX, Paris, Imprimerie Michel Lambert, Imprimeur de l'Académie Royale de Chirurgie, 1778, p.vi.

46 Voir *infra*.

47 ARC6 – dossier 4 – Procès verbaux et Prix

48 Gravée par l'Académie des inscriptions, la médaille d'or illustre les valeurs de l'art chirurgical défendues par l'Académie, ainsi que la faveur royale dont cette dernière bénéficie : « La Médaille, fondée par M. la Peyronie, représente d'un côté le Buste du Roi, avec cette légende : *Ludocicus, Rex Christianissimus* ; et il est dit dans son testament que ce Buste y sera représenté à perpétuité. On voit au revers, sous un palmier ou est attaché un écusson aux armes de M. la Peyronie, Apollon, dieu de la Médecine, & Hygie, déesse de la Santé, tous deux caractérisés par leurs attributs. [...] A leurs pieds sont des livres et des plantes. Dans le lointain, on aperçoit une portion de l'amphythéâtre des Chirurgiens de Paris. Les mots *Apollo Salutaris*, se lient avec la légende tracée sur l'autre côté de la Médaille, & ils expriment d'une manière simple & noble la protection que le Roi accorde à l'Académie. Les mots latins de l'Exergue signifient : *Prix fondé en 1747 dans l'Académie*

les plus méritants pour l'Académie. En plus d'attribuer les médailles, il n'est pas rare que des travaux reçoivent une mention spéciale – l'accessit – pour leur qualité. La qualité des mémoires envoyés ne satisfait cependant pas toujours les académiciens, et certaines questions qui n'ont pas été traitées selon les vues de l'Académie, sont reportées au concours les années suivantes, avec promesse de prix double ou triple⁴⁹. Le prix double est alors distribué comme suit : « celui qui au jugement de l'Académie aura fait le meilleur Ouvrage sur le Sujet proposé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de deux cent [puis cinq cent] livres, ou une médaille et la valeur de l'autre, au choix de l'Auteur ⁵⁰». Cependant, dans la plupart des fois où ce cas se présente, l'Académie préfère récompenser deux mémoires, et partage le prix double – chaque lauréat recevant une médaille.

3) LES PRIX SUR L'HYGIÈNE CHIRURGICALE : 1773-1783

En 1773, le sujet du concours donné par l'Académie Royale de Chirurgie porte ainsi sur l'influence dans le traitement des maladies chirurgicales « des choses nommées non-naturelles », dont fait partie le sommeil⁵¹. Ce sujet est remis à nouveau au concours en 1775. L'Académie annonce alors qu'elle a décidé de donner séparément et successivement pour objet d'étude au concours chacune des six choses non-naturelles, « persuadée qu'elle tireroit encore plus de lumières sur l'Hygiène chirurgicale »⁵². Les prix des années suivantes suivent ce programme :

- en 1776 : « Comment l'air, par ses diverses qualités, peut-il influencer dans les maladies chirurgicales, et quels sont les moyens de le rendre salubre à leur traitement ? »

- en 1777 et 1779 : « Exposer les règles diététiques, relatives aux aliments, dans la cure des maladies chirurgicales. »

- en 1778 et 1780 : « Exposer les effets du mouvement et du repos, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales. »

- en 1781 : « Exposer les effets du sommeil et de la veille, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales. »

Royale de Chirurgie de Paris ». « Explication de la Médaille » dans *Prix de l'Académie royale de chirurgie, depuis l'année 1749 jusqu'en 1758*, Tome VI, Paris, Chez Théophile Barrois, 1786.

49 Cette situation arrive à 16 reprises. C'est le cas en 1736 et en 1737 (prix reportés en 1738 et 1739), en 1740 et 1741 (reportés en 1742 et 1743), en 1747, en 1750, en 1753, 1754, 1757, 1761 (remis deux fois en 1766, ou elle n'accorde qu'un prix simple, remettant un prix double au concours en 1768), en 1765, 1769, 1770 (remis deux fois au concours, en 1772 et en 1774 avec promesse de prix triple), 1773, 1777, 1778.

50 *Mercur de France*, « Prix de l'Académie de Chirurgie pour l'année 1738 », Septembre 1737, p.2031.

51 ARC 6 – dossier 1 – n°17 : Programme manuscrit des prix proposés par l'A.R.C. 1746-1780 – Question pour le prix de l'académie de chirurgie de l'année 1773.

52 *Mémoires sur les sujets proposés pour les prix de l'académie de chirurgie*, tome V « Depuis l'année 1775 jusques et compris 1783 » Paris, Didot Le Jeune, L'an sixième, 1797, p.5-6.

- en 1782 : « Comment le vice des différentes excréments peut influencer sur les maladies chirurgicales et quels sont les règles de pratique relatives à cet objet ? »

- en 1783 : « Quelle peut-être l'influence des passions de l'âme dans les maladies chirurgicales, & quels sont les moyens d'en corriger les mauvais effets ? ».

A) LA PARTICIPATION AUX CONCOURS

À partir des comptes rendus de séances publiques, ainsi que des archives des concours conservées à la Bibliothèque de l'Académie de médecine, nous avons pu reconstituer le nombre de mémoires reçus pour les prix sur l'hygiène :

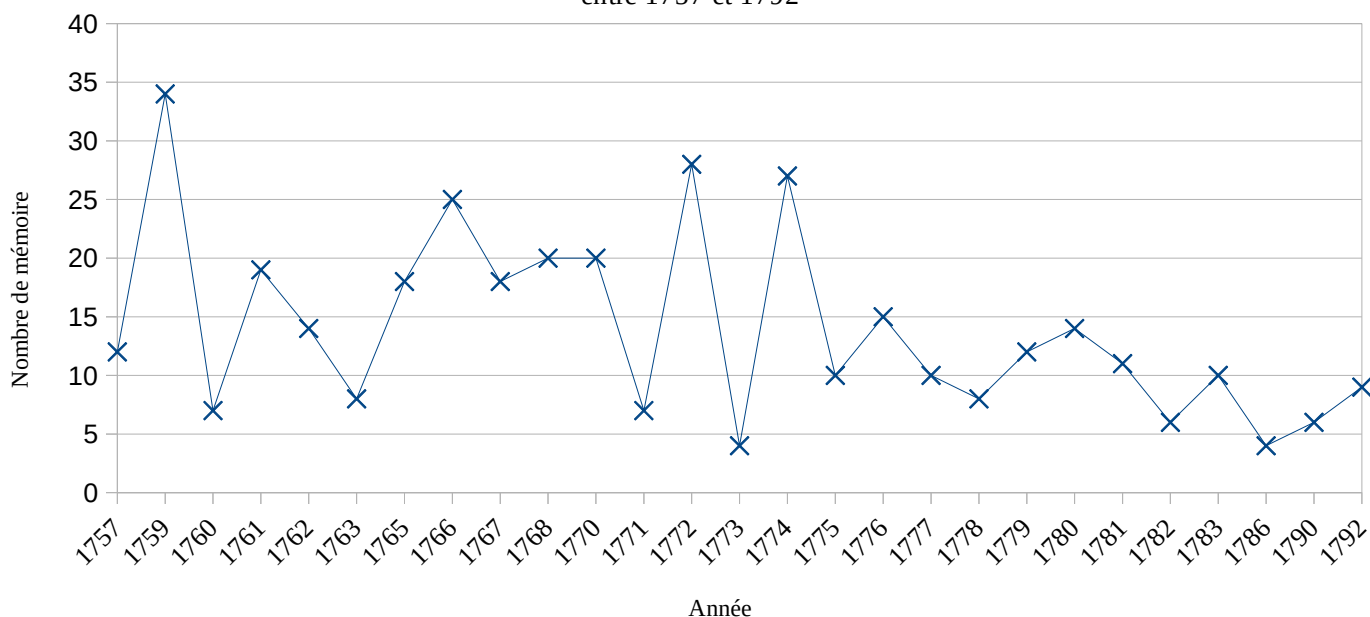
année	1773	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	Moyenne
Nb de mémoires reçus	4	10	15	10	8	12	14 ou 15	11	5 ou 6	10	10

Afin de pouvoir se rendre compte de l'intérêt suscité par les questions d'hygiène, et plus particulièrement des prix traitant de la veille et du sommeil, il nous a paru intéressant de confronter ces chiffres à ceux de la participation au concours sur l'ensemble de sa période d'existence (1733-1793).

À l'aide des recueils des prix et des comptes rendu des séances publiques publiés, nous avons pu retrouver le nombre de candidats pour les années 1733-1734 et 1757-1793⁵³. Les toutes premières édition du concours sont un succès, puisque 133 mémoires sont reçus en 1733, et 25 l'année suivante. En excluant les deux années exceptionnelles que constituent le premier et le dernier concours (0 mémoires reçus en 1793, le contexte politique pouvant aisément expliquer cette absence de participation), la participation moyenne est de 14 mémoires envoyés par années.

53 Avec cependant des lacunes pour les années 1758, 1764, 1769 et 1784-1789.

Nombre de mémoires reçus pour concourir au Prix de l'Académie Royale de Chirurgie entre 1757 et 1792



On constate une légère baisse de la participation moyenne au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle (16,5 mémoires en moyenne dans la décennie 1760-1770, 14 mémoires pour la décennie suivante, et 8,5 pour les années 1780-1790). On pourrait relier cette légère baisse au fait qu'à partir des années 1770, l'Académie connaît des remises en causes. De fortes dissensions internes apparaissent, et ont pour conséquences directes l'arrêt des publications émanant de l'institution après 1774⁵⁴. L'Académie semble également perdre de son prestige international au profit de Londres, et à l'échelle parisienne, elle subit la concurrence de plus en plus forte de l'Hôtel-Dieu et des hôpitaux militaires dans l'enseignement de la chirurgie⁵⁵. Néanmoins, cette baisse n'est ni franche, ni constante. Si l'année 1773 connaît une des plus basses participations que l'on ait pu relever avec quatre mémoires reçus, les années 1772 et 1774 enregistrent au contraire l'un des plus hauts taux de participation avec 28 et 27 mémoires reçus. Bien que contestée, l'Académie continue en effet à contrôler au niveau parisien la délivrance de la maîtrise en chirurgie, et par la censure, elle détient toujours le monopole de la publication chirurgicale⁵⁶. La participation aux Prix reste un moyen de reconnaissance et de publication important pour les chirurgiens, notamment provinciaux⁵⁷.

54 Taton, p.210 et Huard, *Histoire de l'ARC*, p. 21-28

55 Taton

56 Ce contrôle de l'Académie est de plus en plus mal supporté par ceux qui rejettent la censure du corps savant, mais l'Académie conserve son monopole jusqu'à la Révolution. Voir Rabier, « Vulgarisation et diffusion de la médecine pendant la révolution : l'exemple de la chirurgie ».

57 Voir *infra*

Le nombre de concurrents semble ainsi rester satisfaisant pour l'institution, à l'exception de l'année 1786 où Antoine Louis regrette qu'il n'y ait « eu que quatre mémoires, dont deux ont mérité d'être retenus au concours »⁵⁸. Mais, contrairement à la Faculté de médecine cette même année 1786, l'Académie ne se voit pas contrainte de reporter son prix faute de participants⁵⁹. La période révolutionnaire constitue également un moment particulier. En 1789, l'Académie regrette que peu de mémoires aient été envoyés (mais elle en a reçu au moins cinq), et en 1790, alors que six mémoires ont été envoyés, elle pense « que c'est moins du défaut d'émulation et de talents qu'on doit se plaindre, que des circonstances du temps, peu favorable à l'étude et aux productions du savoir ». En 1792, neuf chirurgiens participent néanmoins au concours, mais en 1793, aucun mémoire n'est envoyé⁶⁰.

La participation aux concours sur l'hygiène, avec une moyenne de 10 mémoires reçus par année semble ainsi s'inscrire dans les tendances de participations au concours pour les décennies 1770-1780. Néanmoins, lorsqu'on regarde dans le détail de chaque année, on s'aperçoit que la mise au concours de la question sur l'hygiène chirurgicale en 1773 ne suscite pas l'intérêt escompté. Seulement 4 mémoires sont reçus par l'Académie, qui enregistre ainsi le plus faible taux de participation que nous ayons pu relever. Les sujets sur l'hygiène chirurgicale semblent toutefois rencontrer ensuite davantage l'intérêt des chirurgiens, car une dizaine de participants composent à chaque fois sur les questions d'hygiène – excepté en 1782 sur les excréments, où d'après les procès verbaux de séance seulement cinq ou six mémoires sont reçus. Le concours plus spécifiquement consacré aux effets de la veille et du sommeil de 1781, pour lequel onze mémoires sont reçus, semble ainsi susciter une certaine émulation.

B) LES CANDIDATS

À partir des comptes-rendus publiés des séances publiques nous avons pu constituer la liste des médecins qui ont remporté un prix ou qui ont été distingués par l'Académie⁶¹. Les archives des concours sur l'hygiène chirurgicales nous ont également permis de retrouver à partir des programmes manuscrits, l'identité d'une partie des concurrents pour les années 1773, 1775, 1776, 1778 et 1780⁶².

58 *Journal de Médecin, chirurgie, pharmacie*, 1786, n°68, p.567

59 René Taton (dir), *Enseignement et diffusion des sciences au XVIIIe siècle*, Paris, Hermann, 1986, 1964, 780p, p.209.

60 *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, 1789, n°79, p.488 ; 1790, n°83, p.310 et 1791, n°88, p.145. ARC6-D4

61 Voir liste *Infra*.

62 Voir liste *Infra*.

Entre 1733 et 1793, 51 participants sont ainsi distingués par l'Académie ; 53 prix récompensent 39 médecins ou chirurgiens différents, et 32 accessits sont remis à 27 médecins ou chirurgiens. On trouve également quelques cas de récompenses exceptionnelles. Il semblerait également, que pour éviter de décourager les concurrents, le prix ne peut être accordé que trois fois à un seul et même individu. C'est le cas dès les premières années du concours, lorsque le chirurgien rouennais Claude-Nicolas Le Cat remporte l'ensemble des prix mis au concours de 1734 à 1739 :

Mais comme M. Le Cat a eu le premier *accessit* en 1733, et qu'il a gagné les Prix de 1734, 1735 et 1738, l'Académie se crut obligée de lui faire la question *Usquequò* : jusqu'à quand M. Le Cat gagnera-t-il les Prix qu'elle propose ? Et elle le pria de ne plus entrer en lice, pour ne pas décourager ceux qui craindroient un tel concurrent⁶³.

En 1739, on offre à Le Cat une place d'associé régnicole, ce qui l'interdit de fait, comme membre de l'Académie, de concourir à nouveau. Ce cas semble alors faire jurisprudence, et lorsqu'un concurrent remporte trois fois le concours, une place d'associé lui est attribuée. Ainsi, en 1774, lorsque M. Faure, chirurgien lyonnais est près de remporter un prix pour la troisième fois, le jury lui accorde une distinction exceptionnelle : il lui offre une place d'associé régnicole ainsi que l'impression du mémoire. Il est alors exclu de fait du concours⁶⁴. Lors des concours sur l'hygiène chirurgicale, c'est également le cas du Dr Camper, qui obtient son troisième prix en 1782 ainsi que le statut d'associé étranger. A partir de la liste des candidats que nous avons pu reconstituer pour les concours sur l'hygiène, on remarque ainsi qu'un nombre assez élevé de concurrents participent plusieurs fois au concours. C'est le cas d'au moins dix candidats (Camper, Chambon, Champeaux, Didelot, Dubrana, Giscard, Laflize, Lespinasse, Lombard et Tissot)⁶⁵ ; et l'on sait également que quatre d'entre eux avaient déjà participé auparavant, puisqu'ils avaient été distingués (Camper, Chambon, David et Saucerotte). Ces multiples participations permettent d'ailleurs à Camper, Laflize, Lombard et Saucerotte d'obtenir le statut d'associés de l'Académie. D'autres maintiennent déjà des liens étroits avec l'Académie, puisqu'ils ont le statut de correspondants, ou puisqu'ils ont déjà remporté des petites médailles (c'est le cas de Chambon, Champeaux, Didelot, Lombard et Saucerotte).

La participation au prix peut ainsi être un moyen d'être rattaché à l'académie, et d'obtenir un des statuts réservés aux non-parisiens. C'est quelquefois le but explicite recherché par les chirurgiens. En 1780, alors que M. Laflize participe pour la troisième fois au concours proposés sur

63 *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, [1753], Paris, Didot le Jeune, 1778, p.336.

64 L'ouvrage n'est ainsi pas imprimé dans les recueils des prix, mais dans le cinquième tome des *Mémoires de l'Académie*. Source, *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, édition de 1778, in 12, chez Michel Lambert, tome IX, préface, p.lxxix.

65 Au moins car nous n'avons pas les listes des candidats pour toutes les années, et

l'hygiène chirurgicale, il adresse une lettre au jury, afin de demander l'association si jamais il devait être distingué :

On a lu pour la seconde fois le mémoire n°7, il n'a pas été admis au concours. Treize voix l'ont exclu, et trois l'on cru admissible. [Laflize] [Parce?] M. le Secrétaire a dit que ce mémoire étoit de M. Laflize, correspondant à Nancy, on a lu une lettre de cet auteur par laquelle il renonçait même au prix qu'il aurait mérité si on lui accordait l'association : et parce qu'il a été rappelé qu'il avait obtenu une médaille en 1775, et une en 1779, tous les membres du comité ont délibéré que l'Académie devait lui accorder sa demande⁶⁶.

Sur l'ensemble de l'existence du prix, nous avons ainsi pu identifier parmi les individus distingués lors des concours, 12 qui deviennent correspondants de l'Académie⁶⁷, et 15 qui obtiennent le statut d'associés.

Selon Brockliss et Jones qui ont étudié la provenance géographique des différents auteurs publiés dans les *Mémoires*, le lien avec l'Académie permettait aux chirurgiens régnicoles d'assoir leur statut localement, et de se distinguer au-delà de leur corporation d'origine. La participation au concours pourrait ainsi permettre de tisser des liens avec des confrères partageant les valeurs affichées par l'Académie – notamment celle du partage des savoirs chirurgicaux – afin d'échapper à un isolement institutionnel ou géographique⁶⁸. Par ailleurs, pour les aspirants parisiens à la maîtrise de chirurgie, cette distinction semble être un bon début pour s'assurer une carrière et une place influente au sein de la chirurgie parisienne – au même titre que l'obtention des petites médaille. On peut prendre pour exemple le parcours de François Chopart. Elève interne en chirurgie dans les hôpitaux parisiens (à la Pitié, puis à Bicêtre), il termine sa formation chez Jean-Baptiste Dupuid, un des quatre chirurgien du Roi au Châtelet, adjoint au comité perpétuel de l'Académie. Durant cet apprentissage, Chopart remporte en 1767 le prix proposé par l'ARC sur « les tumeurs connues sous le nom de loupes », et il est distingué par un accessit l'année suivante sur les lésions à la tête. Reçu maître en chirurgie le 21 juillet 1770 – en soutenant une thèse reprise en partie du mémoire distingué en 1768 – il s'installe à Paris et se fait remarquer par son investissement au sein de l'Académie, comme le note Pierre Sue :

Les places d'adjoints et de conseillers du Comité de l'Académie royale de Chirurgie étaient toujours la récompense accordée à ceux des maîtres en chirurgie qui se distinguaient tant par leur assiduité aux séances académiques, que par leurs travaux. Chopart ne tarda pas à mériter cette récompense, et en peu de temps, il devient adjoint, puis conseiller.

Lorsque j'eus rempli le temps assigné à la place de commissaire pour les correspondances, Chopart y fut nommé. Les fonctions de cette place étoient de répondre à ceux qui envoyaient des mémoires ou observations à l'Académie, et de leur faire part des jugemens qu'elle avait portés de leurs

66 ARC-6- d4- B-n°37 : Procès verbaux des comités pour l'attribution des prix, onzième comité, vendredi 25 février 1780.

Selon les archives de l'Académie royale de chirurgie consultées, M. Laflize a au moins proposé un mémoire pour le concours de 1775 (ou il a été primé), et en 1778.

67 Rappelons que ce statut n'est créé qu' en 1752. Voir *supra*.

68 Brockliss et Jones, p.584-586.

ouvrages [...]. Chopart a quitté cette place pour remplir celle de vice-directeur qu'il occupait lorsque l'Académie a été supprimée⁶⁹.

Après avoir été lauréat des prix, il se retrouve dans les jurys des concours : comme adjoint (notamment en 1777 et 1778), puis comme conseiller (en 1781) et enfin comme officier du Comité perpétuel (à partir de 1783). Le parcours de Chopart n'est pas une exception. Antoine Louis, Pierre Fabre et Isaac Goursaud sont également récompensés par les prix de l'ARC alors qu'ils sont étudiants, et assurent ensuite des places importantes au sein du comité perpétuel de l'Académie⁷⁰.

Mais outre la valeur sociale de la distinction, les gagnants des prix obtiennent surtout l'assurance que leur travail sera publié, comme le précise l'article 46 du règlement de 1751 : « La Pièce qui aura remporté le Prix sera imprimée en entier ; on pourra se contenter de donner des Extraits de celles qui en auront le plus approché⁷¹ ». Il était alors d'usage que les parties intéressantes du mémoire remarqué par l'accessit soient évoquées dans le discours introductif du recueil des prix concernés, mais sans en publier la totalité. A notre connaissance, aucun mémoire couronné par accessit n'est ainsi publié en France sous l'Ancien Régime, du fait du monopole qu'exerçaient les chirurgiens parisiens par le biais des censeurs royaux – la publication du mémoire gagnant devant faire office de référence sur le sujet.

Une première publication des mémoires primés au concours est ainsi menée par l'Académie entre 1753 et 1759. Intitulée *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, elle regroupe les questions portées au concours entre 1732 et 1758⁷². La publication

69 Pierre Sue, *Notice historique sur François Chopart*, Paris, impr. De Migneret, 1812

70 Distingué en 1744, 1745, 1749 et 1755, Antoine Louis intègre le bureau de l'Académie Royale de Chirurgie à la demande de La Peyronie en 1751. Il est successivement commissaire aux extraits (1751-1764), puis secrétaire perpétuel, de 1764 jusqu'à sa mort en 1792. Pierre Fabre, obtient les accessit en 1745 et 1749. Il participe à l'ensemble des jurys des concours sur l'hygiène en tant que Conseiller, et entre 1776 et 1782, il est commissaire aux extraits du comité perpétuel. Isaac Goursaud, est primé en 1751 et distingué par un accessit en 1752. Lors des concours sur l'hygiène, il est trésorier du Comité perpétuel (1776-1778), puis vice-directeur de l'Académie en 1780, jusqu'à sa mort l'année suivante.

71 « Nouveau règlement pour l'Académie Royale de Chirurgie, donné par le Roi. Du 18 mars 1751 », *Mercur de France*, Paris, juin 1751, p.194-204.

72 *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie de chirurgie*, Paris, imprimeur de l'Académie royale & du collège de chirurgie, 1753-1759 :

Edition in-4 en trois tomes : Tome 1, [Depuis l'Année 1732 jusqu'en 1743] 1753, Paris, chez Delaguette. Nouvelle édition en 1770, Paris, chez P.Al. Le Prieur ; Tome 2 [Depuis l'année 1744 jusqu'en 1749] 1757, Paris, chez la Veuve Delaguette; Tome 3 [depuis l'année 1750 jusqu'en 1758] 1759, Paris, chez P.AL Le Prieur.

Edition in-12 qui paraît parallèlement en 8 tomes et qui est rééditée en 1775 chez P. Fr.Didot, et entre 1778-1786 chez P.Fr.Didot puis Théophile Barrois avec l'ajout des tomes IX-XIII.

des prix semble ensuite suspendue, et ne reprend que vingt ans plus tard. En 1778, une nouvelle édition des recueils déjà édités est lancée sous le titre *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, complétée d'un nouveau tome contenant les travaux primés entre 1759 et 1774⁷³. Ce rythme de publication ne semble cependant pas satisfaire certains des lauréats, qui entreprennent de publier leurs propres essais, sans attendre l'édition de l'Académie :

L'Académie a vu avec peine que quelques Auteurs, impatients d'avoir leurs Ouvrages imprimés, n'ont pas attendu qu'elle les publiât. L'exactitude avec laquelle elle donne les Mémoires des Prix à l'impression, à mesure qu'il y a de quoi en faire un volume, devrait rendre les Auteurs plus circonspects, & peut être même plus jaloux de se trouver honorablement associés aux autres⁷⁴

Insérée dans la préface du troisième tome en 1759, cette remarque vise l'un des vainqueur du concours de 1752, Théophile Bordeu, qui fait paraître son mémoire sur les tumeurs scrophuleuses en 1757, avec la mention « qui a remporté un prix à l'Académie royale de chirurgie »⁷⁵. Mais ce cas reste exceptionnel avant la Révolution, car à partir des années 1760, l'Académie assoit progressivement son contrôle sur l'édition chirurgicale française – ces membres occupant les trois postes de censeurs royaux accordés à la chirurgie⁷⁶. Il est donc difficile de faire paraître un ouvrage sans que l'Académie soit au courant, et s'y oppose s'il s'agit d'un travail dont elle est censé assurer elle même la publication. Si le mémoire du gagnant de 1763, M. Leschevin, est imprimé l'année suivante, c'est à l'étranger, à Amsterdam. De la même manière, Jean-Baptiste Bonnefoy publie également son travail primé en 1783, mais l'ouvrage ne semble pas non plus avoir été imprimé en France ; il ne mentionne pas de lieu d'édition, et ne comporte pas la mention de censure « Avec approbation & privilège du Roi »⁷⁷.

73 *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, Paris, imprimeur de l'Académie royale de chirurgie, édition in 4 : Tome IV, [Depuis l'année 1759 jusqu'à l'année 1774], Paris, de l'Imprimeur de l'Académie royale de chirurgie, 1778.

74 *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie de chirurgie*, tome 3, Paris, chez P.Al Le Prieur, imprimeur de l'Académie royale & du collège de chirurgie, 1759, p.24.

75 Théophile de Bordeu, *L'Usage des eaux de Bareges ou du mercure pour les ecrouelles OU Dissertation sur les tumeurs scrophuleuses qui a remporté un prix à l'Académie royale de chirurgie*, en 1752, Paris, Debure l'aîné, 1757

76 Voir *Supra*. Sur le contrôle progressif de l'Académie royale de chirurgie sur le marché éditorial dans la seconde partie du XVIII^e siècle, voir aussi Christelle Rabier, « Vulgarisation et diffusion de la médecine pendant la Révolution : l'exemple de la chirurgie », *Annales historiques de la Révolution française*, n°338, Paris, Société des études robespierristes, Armand Colin, décembre 2004, p.75-94.

77 Leschevin, *Mémoire qui a remporté le prix de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris en 1763, sur les maladies de l'oreille ; avec un autre mémoire sur la cure des abcès. Par M. Leschevin, chirurgien en chef de l'Hôpital-général de Rouen, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de la même ville*, Amsterdam, 1764. Bonnefoy, Jean-Baptiste, *De l'influence des passions de l'âme dans les maladies chirurgicales, dissertation qui a remporté le Prix proposé par l'Académie royale de Chirurgie de Paris, en 1782*, s.l., s.e., 1786.

Outre une certaine renommée locale et nationale, participer aux concours constitue ainsi pour les chirurgiens un moyen d'assurer la publication et la diffusion de leur travaux – l'Académie contrôlant dans la seconde partie du XVIII^e siècle, l'ensemble des publications chirurgicales.

Une étude plus attentive des positions sociales des participants aux concours et de leur insertion locale et nationale sur l'ensemble du XVIII^e siècle, permettrait d'affiner davantage l'analyse, mais nous éloignerai trop de notre objet d'étude. Quelques premières pistes peuvent néanmoins être esquissées, en étudiant les parcours des médecins candidats aux concours sur l'hygiène.

On compte ainsi parmi les candidats, des élèves ou anciens élèves des écoles de chirurgie parisiennes (Bonney, David, Rheyne) – dont deux anciens élèves de l'Ecole Pratique de Dissection, qui sont ensuite retourné exercer dans leur province d'origine (Lespinasse et Tissot)⁷⁸. Durant leurs années de formation, ces candidats ont pu évoluer dans le milieu académique parisien, et ils ont eu pour professeurs des membres du comité de l'ARC. On peut prendre pour exemple le parcours de Jean-Pierre David, candidat en 1778 sur la question du mouvement et du repos. Né à Gex en 1737, Jean-Pierre David est placé chez un médecin de Seyssel, avant de perfectionner ses études à Lyon puis à Paris, où il arrive en 1757. Il est reçu maître en chirurgien à Paris le 24 novembre 1764, en soutenant sa thèse *De Sectione caesarea* sous la présidence d'Antoine Louis (dissertation sur la césarienne)⁷⁹. La même année, il obtient le prix de l'Académie sur le traitement des abcès et semble s'établir tout d'abord à Paris. Il obtient également le grade de Docteur en médecine de l'université de Reims, mais on ne connaît pas la date. En 1771, alors qu'académicien libre il ne peut concourir au prix de l'ARC, il aurait fait soumettre son travail par l'un de ces élèves, Bazille. Le mémoire remporte le prix sur les effets des contres-coups dans les différentes parties du corps. Il épouse par la suite la fille de l'académicien Claude-Nicolas Le Cat, à qui il succède comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Se faisant remarquer dans les concours, le réseau académique lui permet ainsi de se placer et d'évoluer dans le milieu chirurgical parisien, puis de se placer en province. C'est sûrement ce nouveau poste à l'Hôtel-Dieu de Rouen qui lui permet de candidater à nouveau sous son nom pour le prix de 1778 sur les effets du mouvement et du repos. On trouve ainsi plusieurs candidats qui effectuent leurs carrières chirurgicales au sein des nouvelles voies d'accession privilégiées au métier que sont les hôpitaux et les armées. Pour ne prendre qu'un exemple, parmi les huit candidats identifiés pour le prix de 1776 sur l'influence de l'air, trois

78 Fondée par un arrêt du Conseil du Roi en date du 4 juillet 1750, l'Ecole pratique de dissection est destinée, d'après le préambule « à porter la chirurgie à sa plus grande perfection ». Gratuite, accessible à tous les étudiants en chirurgie, la durée des études est fixée à 3 ans. A partir de 1760, il est décidé de n'y admettre que 20, puis 24 étudiants, par cooptation, parmi les meilleurs. Voir Marie-José Imbault-Huard, « Les chirurgiens et l'esprit chirurgical en France au XVIII^e siècle, *Clio medica*, 15, 1981, p.143-157, p. 153-154.

79 Joannes-Petrus David, *De Sectione caesarea* [Sur la césarienne], Paris, Le Prieur, 1764.

d'entre eux mènent des carrières hospitalières. Claude Champeaux exerce une partie de sa carrière comme chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité de Lyon, Jean-François Guyétant comme médecin en chef de l'hôpital de Lons-Le-Saunier, alors que Claude Antoine Lombard exerce comme chirurgien en chef des hôpitaux civils et militaires de Dôle. L'accession à ces nouvelles formes d'enseignement chirurgical qui se basent sur une formation clinique et pratique poussée, permet à ces candidats d'être davantage entraînés aux attentes de l'Académie en matière de savoir chirurgical. Lorsque Clément-Joseph Tissot remporte le prix sur les règles diététiques en 1779, le jury remarque ainsi qu' « on voit dans son mémoire qu'il a bien profité de la fréquentation des hôpitaux »⁸⁰.

La quasi-totalité des participants ont une formation chirurgicale (18 sur 23 des concurrents dont nous avons des éléments de parcours), mais on trouve aussi quelques médecins comme Pierre Camper ou Roze de Lepinoy. La présence de candidats formés en médecine pour un concours chirurgical peut s'expliquer en partie par le sujet même des concours, mais elle permet également de nuancer l'opposition entre médecins et chirurgiens à la fin du siècle. L'historiographie a en effet montré que les querelles sont alors en partie apaisées, et qu'influencés par la pensée physiologiste, un nombre grandissant de médecins cherchent également la formation pratique offerte par la chirurgie⁸¹. David, Guyétant et Tissot bénéficient ainsi de la double formation, et sont à la fois maîtres en chirurgie et docteur en médecine. De la même manière, Didelot et Vimar, bien que chirurgiens, entretiennent une correspondance avec la Société Royale de Médecine créée en 1778.

Une partie des candidats s'inscrit ainsi dans de larges réseaux scientifiques et savants, au niveau national comme européen et multiplient les participations aux prix proposés par les sociétés académiques, dont le nombre s'accroît au cours du XVIIIe siècle⁸². Lorsque Pierre Camper, physiologiste néerlandais remporte pour la seconde fois le prix de l'ARC en 1782, il est présenté comme suit : « Personne plus que Camper n'a remporté des palmes académiques, il a été couronné à Toulouse, à Lyon, à Dijon, à Berlin, à Harlem ». En plus d'avoir été de nombreuses fois lauréat, il est également correspondant de l'académie des sciences de Paris depuis 1772, et membre des Sociétés de Londres et de Harlem. A son instar, le chirurgien lyonnais Claude Champeaux, plusieurs fois distingué par l'ARC, est présenté comme Correspondant de l'Académie, & de la Société Royale des Sciences de Montpellier, Associé de celle des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen,

80 « Séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie, du jeudi 15 avril 1779 », dans *Séances publiques de l'Académie royale de chirurgie, où l'on traite de diverses matières intéressantes...*, Paris, Michel Lambert, 1779, p.118-154, p. 123.

81 Huard dans Taton, p.210-212 Léonard p.22-23.

82 Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart, « Le concept d'Académie en France au XVIIIe siècle, son évolution face à la médecine et à la chirurgie », dans *Les sociétés savantes. Leur histoire, Actes du 100e congrès des sociétés savantes*, Paris, 1975, section d'histoire moderne et contemporaines et Commission d'histoire des sciences et des techniques, Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p.289-296.

et de la Société Littéraire d'Auxerre. On pourrait également citer, Chambon, David, Lombard, Saucerotte et Tissot comme faisant partie de ces candidats qui alimentent par leurs activités le réseau de circulation des idées médicales qui se forme au XVIII^e siècle. Une partie des candidats est également fortement liée au milieu chirurgical parisien, comme Nicolas Saucerotte, candidat et lauréat en 1775, qui entretient une correspondance étroite et des liens d'amitié avec le secrétaire perpétuel Antoine Louis⁸³. Par ailleurs, la participation de plusieurs chirurgiens – lieutenants du premier chirurgien du Roi en province (Chomet, Didelot et Laflize) atteste également des liens étroits entre l'ARC et la Couronne.

Ainsi, environ un tiers des candidats identifiés disposent, par leur parcours, leur activité ou leurs fonctions, d'une reconnaissance qui dépasse le niveau local (9 sur 27, contre 8 qui semblent effectuer leur carrière exclusivement au niveau local). Mais il ne faut pas négliger que pour le tiers des candidats restants (10 sur 27), ceux-ci semblent inconnus des chirurgiens de l'Académie. Pour ces derniers, on trouve quelquefois mentions de leur provenance dans les archives, mais pour un grand nombre d'entre eux, nous nous sommes retrouvés dans l'impossibilité d'attribuer avec certitude une identité précise en recherchant dans les ressources biographiques et bibliographiques. Ainsi, parmi les mémoires envoyés sur les choses non-naturelles en 1775, on ne connaît l'identité de Dubrana, Chomet et Pirotte que par le papier envoyé cacheté avec les mémoires afin de garantir l'anonymat⁸⁴. Joseph Dubrana, qui se présente comme « maître en chirurgie à Condom, dans le Gers », semble d'ailleurs conscient d'un certain écart entre sa pratique et celle attendue par l'ARC :

Les circonstances me privent des secours les plus nécessaires, je ne suis point à portée de consulter les grands maîtres, qui ont enrichi l'art de guérir par leurs travaux, de puiser dans les auteurs les plus acrédités, les germes des connaissances qu'il faudrait développer, pour satisfaire les illustres plantes du célèbre jardin académique. j'espère d'ailleurs que mon âge servira d'excuse à la simplicité de ma production, et si j'ose entrer en lice,, ce n'est que dans l'intention de donner quelques marques d'émulation, et de faire connaître le désir qui me presse pour travailler et m'instruire⁸⁵.

Il semblerait bien que les concurrents qui participent aux concours sur l'hygiène proviennent ainsi de lieux et de milieux médicaux divers, plus ou moins insérés institutionnellement. Lorsque nous avons débuté l'analyse des parcours des différents acteurs prenant part aux concours sur l'hygiène – candidats comme jury – nous voulions savoir si cette participation relevait d'un intérêt poussé pour l'hygiène, le sommeil ou la physiologie. Pour une partie d'entre eux, cela c'est révélé très difficile à déterminer, puisque nous ne disposons que d'informations succinctes. Pour ceux pour

83 Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart, « Antoine Louis », dans *Biographies médicales et scientifiques : XVIII^e siècle*, Paris, Dacosta, 1792, p.61-136

84 ARC6-d8-n°5 à 7

85 Joseph Dubrana, « Hygiène chirurgicale ou Mémoire sur l'influence des choses nommées non-naturelles, dans le traitement des maladies chirurgicales », ARC6-d6- n°6, f.1.

qui nous avons pu trouver trace d'autres travaux, à de rares exceptions près, il ne semble pas que ces objets d'études soient particulièrement privilégiée dans les travaux des concurrents ou du jury.

C) ACTEURS DU CONCOURS ET EXPERTISE HYGIÉNISTE

I- LES JURÉS

La composition des jurys nous est connue pour les années dont nous disposons des procès verbaux des séances. Ces documents sont en effet constitués par les feuilles d'émargements des présents.

On sait que ces jurys sont nommés par l'ensemble des académiciens, mais nous n'avons pas trouvé beaucoup plus de précisions sur la manière dont ce choix est fait. En consultant les procès verbaux, on remarque néanmoins que le jury se compose tout d'abord des officiers du Comité Perpétuel, qui en sont membres d'office. Le Président et le Vice-président de l'Académie – respectivement premier chirurgien du Roi et Premier chirurgien du Roi en survivance – sont ainsi théoriquement membres du comité, mais ils ne font pas le trajet depuis Versailles pour assister aux séances. L'Académie leur envoie les mémoires retenus au concours à l'issue des discussions. Si ces derniers ne semblent pas avoir le pouvoir de *veto*, leur avis est lu avant de procéder au vote, et peut influencer le jury. Ainsi, en 1781, lors du prix sur le sommeil, alors que le mémoire n°9 avait été rejeté lors de sa seconde lecture, les lettres de M. de la Martinière et de M. Andouillé semblent permettre de lui accorder l'accessit⁸⁶. L'année suivante, alors que la correspondance entre Antoine Louis, secrétaire perpétuel, et M. Andouillé montre que ce dernier était d'avis de remettre le prix pour une prochaine année, le jury conserve son jugement de départ :

Mandé à M. Andouillé le 20 avril [...] : 2° que ses réflexions avaient été fortement appuyées par M. Fabre, Desault et par moi qui avait conclu à ce que le sujet fut remis pour une autre année, que je croyais faire juger cet avis par acclamation, mais qu'on avait demandé d'aller aux voix et que la pluralité avait été pour accorder le prix au n°4 sur l'idée qu'on avait pas un meilleur mémoire et qu'en retravaillant la matière qui suivent les vues de M. Andouillé, on pouvoit proposer une suite de questions pour des prix prochains[...]⁸⁷.

Les jurys sont également composés de représentants de chaque classe d'académiciens, en nombre variable : entre 8 et 11 membres conseillers, entre 4 et 6 membres adjoints, et 4 ou 5

86 ARC6-D6-n°2 à 4 - Correspondances.

87 ARC6-D6 – n° 8 – Correspondances. Compte rendu d'Antoine Louis, secrétaire perpétuel, de la réponse qu'il a fait à M. Andouillé. Le 20 avril 1782.

académiciens libres ; les anciens directeurs de l'Académie semblent également pouvoir en faire partie, mais cela n'est pas systématique⁸⁸.

Entre 1775 et 1783, 63 chirurgiens différents vont ainsi évaluer les mémoires reçus sur les questions d'hygiène chirurgicale⁸⁹. Au regard des différents parcours des membres conseillers, adjoints et libres choisis, il semble que la composition des jurys dépende davantage des enjeux d'influence au sein de l'Académie et du monde chirurgical parisien que de compétences particulières dans le domaine hygiénique. Certains d'entre eux sont d'ailleurs nommés, mais ils n'y participent pas ; c'est le cas de Brasdor en 1776 et d'Arrachard 2nd en 1778.

Le choix de ses différents membres semble en effet permettre de maintenir un certain équilibre des influences de chaque « dynastie » de chirurgiens qui s'affrontent au sein de l'institution parisienne. Les travaux de Pierre Huard ont mis au jour ses différentes rivalités :

Il y avait d'abord des clans familiaux. Guérin, beau-frère de Maréschal, fut le point d'une dynastie de quatre chirurgiens qui s'unit à celle des Morand par le mariage de sa nièce avec Sauveur François Morand, lequel fut le beau-père de Sabatier. Foubert était le gendre de Malaval et le beau-père de Ruffel, Brasdor et de Balz. Quesnay eut pour gendre Prudent Hévin, dont le fils Louis était aussi chirurgien. (...). Les Andouillé, les Aleouel, et les Baudelocque, étaient deux ; les Arrachart, les Colon, les Pipelet et les Mertud, trois. Les Bottentuit et les Süe, quatre. Les Pipelet étaient opposés aux Süe. Mais ceux ci eurent le dernier mot puisque leur descendant, Eugène Süe immortalisa dans un de ses romans le nom des adversaires de sa famille en le donnant à un concierge. Louis fut détesté de Bagieu, de Lecat, de David, de Ruffel, de Sabatier, de Valentin, de Morand et de Brasdor. Il fut l'ami de Levret, des Faguer, et des Pipelet et le protecteur de Desault⁹⁰.

On retrouve une partie des noms qui constituent ces dynastie au sein des jurys sur l'hygiène. On pourrait en nommer d'autres, comme par exemple les frères Dufouard : Paul Dufouard l'aîné, au jury de l'ensemble des concours sur l'hygiène, et son petit frère, Pierre Dufouard, membre du jury entre 1776 et 1778 puis en 1782-1783. Ils sont tous deux neveux de Jean Faget, l'un des membres de la société académique à sa fondation en 1731, vice-directeur de l'Académie en 1762, et proche d'Antoine Petit et de François Morand.

On peut également identifier au sein de ces jurys les réseaux d'influence formés par le biais de la formation chirurgicale parisienne, contrôlée comme nous l'avons vu par les académiciens. Une partie des membres officiers et adjoints sont en effet des professeurs ou des démonstrateurs au Collège de chirurgie ou à l'Ecole pratique. C'est le cas d'Arrachard 2nd, Bordenave, Brasdor, Chopart, Delafaye, Fabre, Ferrand, Goursaut, Louis, Peyrilhe, Piet et Sabatier. Une partie des académiciens libres nommés au jury ont ainsi eu comme professeurs des membres institués de l'Académie. Toussaint Bordenave présidait par exemple les thèses de chirurgie de Délaizé,

88 Dans la liste des membres du jury du PV de 1775, Houstet et Delafaye sont ainsi explicitement désignés comme conseillers « anciens directeurs ».

89 Liste *infra*.

90 Huard, *Histoire de l'ARC*, p.20.

Dufouard 2nd, Goursaud, Guyenot, Lamblot, Robin et Streck. La participation au jury pouvait ainsi consister en une marque de distinction pour les jeunes chirurgiens en recherche d'influence dans le milieu parisien. Dans le même temps, l'investissement dans cette activité pouvait être un moyen d'élargir leur réseau d'influence, et leur permettre d'acquérir un statut plus important au sein de l'institution. Comme nous l'avons déjà évoqué, une partie des membres qui forment le comité du prix s'étaient eux-même déjà distingués aux yeux de l'Académie – soit par leur participation au concours, soit en remportant les prix d'émulation ou les petites médailles.

La composition des jurys ne semble ainsi pas être décidée par un intérêt particulier des chirurgiens sur les questions d'hygiène, mais davantage relever d'enjeux professionnels au sein du milieu chirurgical parisien. Si certains des membres du comité- directeur de l'ARC occupent des places de professeur en hygiène et en physiologie (comme c'est le cas par exemple d'Antoine Louis), c'est leur position dans l'ARC qui les rend membre d'office du jury. Mais le fait que les participants comme des jugeants ne publient pas autrement sur l'hygiène ou sur le sommeil peut également s'expliquer par le fait que la spécialisation médicale soit très limitée à l'époque moderne. Comme nous l'avons vu, la différenciation de la formation se fait seulement entre la médecine interne, et la médecine externe – différenciation qui a tendance à s'amenuiser au cours du XVIII^e siècle⁹¹. Quand on regarde les travaux des différents acteurs qui participent au concours, on note ainsi la variété des sujets médicaux qu'ils abordent tout au long de leur parcours. Raphaël Bienvenu Sabatier par exemple – commissaire des correspondances de l'ARC durant la période qui nous intéresse – soutient en 1752 sa thèse de chirurgie sur l'accouchement sous la direction de Delafaye⁹². Il enseigne tour à tour la thérapeutique (1757-1764), l'anatomie (1764-1785) et les opérations chirurgicales (1785-1793) au Collège de chirurgie de Paris. Quant à ses travaux, ils portent sur l'ensemble de la pratique chirurgicale:

Sabatier est auteur d'un grand nombre de mémoires et d'observations. Il a fourni au recueil de l'Académie des sciences des mémoires sur l'inégale capacité du coeur et des vaisseaux pulmonaires, sur la circulation du fœtus, sur la situation respective du coeur, des gros vaisseaux et des poumons, sur les veines dites de Thebetius, sur la structure du cerveau et de ses enveloppes, sur les mouvemens des côtes et l'action des muscles intercostaux, sur la rage, sur les fractures en travers de la clavicule, sur du sang trouvé dans le canal thorachique. Dans les mémoires de l'Institut, Sabatier a fourni des travaux précieux sur l'opium administré à haute dose dans le thétanos traumatique, sur les fractures du sternum, la taille avec le lithotome caché, les changemens qui surviennent après la naissance dans les organes de la circulation du fœtus, la résection de la tête de l'humérus pour suppléer à l'amputation du bras dans l'article. [...]

91 Voir *supra* et Huard dans Taton

92 Il semble que dans l'éloge historique de Sabatier, Percy fasse une erreur, et lui attribue la thèse de Louis-François Busnel sur la bronchotomie, que Sabatier présidait. Pierre-François Percy, *Eloge historique de M. Sabatier*, Paris, Didot, 1812.

Il enrichit ensuite [Les Mémoires de l'Académie de Chirurgie] de mémoires sur le déplacement de la matrice et du vagin, la fracture du col fémoral, les anus contre nature, la guérison radicale de l'hydrocèle et les luxations consécutives du fémur⁹³.

Si en examinant les parcours individuels des médecins, on peut quelquefois discerner une certaine prédilection pour tel ou tel acte médical, mais celle-ci n'est alors que pratique, et comme le note Pascal Pfister, « plutôt que de spécialistes, il vaudrait mieux parler de spécialisés »⁹⁴. Par exemple, les trois membres du jury Jean-Louis Baudelocque, Pierre-Victor Coutouly et Guillaume-Louis Piet se font un nom comme chirurgiens spécialisés dans les accouchements, et Jacques-Nicolas Arrachart ou Louis-Joseph Becquet, comme oculistes. Chacun doit néanmoins maîtriser la matière médicale dans son ensemble – c'est d'ailleurs une des revendications des chirurgiens.

Parmi les candidats et les membres du jury sur l'hygiène, on ne retrouve ainsi pas d'intérêts particulièrement marqué pour ce domaine, à quelques exceptions près. Certains membres du jury – qu'ils soient membres d'office ou non – ont en effet une partie de leur activité qui les relie à l'étude de l'hygiène, de la physiologie et du sommeil. C'est le cas de Toussaint Bordenave, présenté par les historiens Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart comme « un chirurgien cultivé et érudit qui s'est intéressé à la physiologie et à l'hygiène publique »⁹⁵. Il est professeur de physiologie au collège de chirurgie de 1754 jusqu'à sa mort en 1782. Il traduit également les *Elements de physiologie* de Haller et il publie en 1764 un *Essai sur la physiologie*, qui reprend en grande partie ces principes, notamment dans sa description du sommeil :

Ainsi le sommeil est un état opposé à la veille, dans lequel les organes, quoique dans leur intégrité, sont affectés d'une inaction involontaire qui les rend insensibles à l'impression des objets. Pendant cet état l'âme pour l'ordinaire n'a aucune action ; elle produit cependant quelquefois des perceptions internes ou des mouvemens extérieurs, d'où résulte cet état que l'on appelle songe, rêve, etc..

[...] Le défaut de fluide nerveux est la principale cause du sommeil, à laquelle on peut ajouter le défaut d'irritation de la part des objets extérieurs, la tranquillité des sens, celle de la nuit, les ténèbres qui l'accompagne⁹⁶.

Pour Bordenave, le sommeil est un état du corps, où les différentes fonctions (vitales, naturelles ou animales⁹⁷) se trouvent dans une disposition particulière :

93 J.L Bégin, « Sabatier (Raphael-Bienvenu) », dans *Dictionnaire des sciences médicales. Biographie médicale*, tome 7, Paris, Panckoucke, 1825, p.82.

94 Pascal Pfister, *Le phénomène de spécialisation médicale au XIX^e siècle*, Thèse pour le doctorat en médecine, sous la présidence du Pr. Jacques Poirier, Université Paris Val de Marne, Faculté de Médecine de Créteil, 1986, f.4.

95 Pierre Huard et Marie-José Imbault-Huart, « Biographie d'Antoine Louis » dans *Biographies médicales et scientifiques : XVIII^e siècle*, Paris, Dacosta, 1792, p.61-136

96 .Toussaint Bordenave, *Essai sur la physiologie*, Paris, Le Prieur, 1764, p. 210

97 Selon Bordenave, « On entend par fonction, l'exercice d'une action qui se fait en conséquence de la structure & de la disposition particulière des parties dont le corps est composé. [...] Les fonctions vitales sont celles qui entretiennent la vie, & sans lesquelles elle ne sauroit subsister. On en reconnoît trois ; l'action du cerveau,

Pendant le sommeil, il n'y a pas assez de fluide nerveux pour l'exercice des fonctions volontaires, mais il y en a assez pour l'exercice des mouvements vitaux, & pour que le corps puisse être affecté par quelque impression médiocrement forte ; c'est ainsi que des causes légèrement irritantes rompent le sommeil et causent la veille⁹⁸.

Si le sommeil et la veille font bien partie de la physiologie et non de l'hygiène, Bordenave a cependant du mal à leur trouver une place dans son exposé. Il les classe avec les sens, entre les sens internes (les passions), et les sens externes (la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher) : « comme la veille et le sommeil ont quelques rapports avec les sens, nous croyons devoir les examiner ici ».

Pierre Fabre publie également plusieurs ouvrages physiologiques⁹⁹, dans lesquels il reprend lui aussi une partie des théories de Haller : « Fabre fonde sur l'irritabilité les lois d'une doctrine nouvelle, et cherche à expliquer, au moyen de cette propriété des tissus vivans, les principales fonctions de l'économie animale et la manière d'agir des médicaments ¹⁰⁰ ». Cependant, il intègre également les critiques vitalistes, et forme sa propre « idée générale de l'Economie animale dans l'état de santé » :

Nous sommes bien persuadé, comme M. Bordeu, que notre corps renferme un principe de vie & de mouvement ; mais ce principe, quant aux fonctions physique, n'est point un être spirituel qui les dirige ; c'est l'irritabilité ou la propriété que la fibre animale a de se mouvoir, non pas d'elle-même, mais lorsqu'elle est stimulée ou irritée : propriété commune à l'homme, aux animaux, et aux plantes même. Dans l'homme, les facultés de l'âme & les agens matériels en sont les causes, & quoique dans l'état naturel, chacune de ses causes ait un empire distinct & séparé sur toutes les parties irritables, elles peuvent néanmoins, dans certaines circonstances, influencer sur tous les mouvemens de la machine.

M. de Haller croyoit que l'irritabilité étoit indépendante des nerfs, & que son principe résidoit dans le suc muqueux qui lie les particules terrestres des fibres ; mais j'ai démontré ailleurs que, loin que les nerfs fusses étrangers à l'irritabilité, le suc médullaire ou nerveux en est le seul principe. [...] l'irritabilité est une propriété générale de nos solides. [...]

C'est ainsi que presque toutes les fonctions de l'économie animale se rapportent à l'irritabilité ; mais cette irritabilité a des loix qu'il faut connoître spécialement, avant de les appliquer à la plupart de ces fonctions¹⁰¹.

l'action du coeur et la circulation du sang, l'action des poumons et la respiration. Les fonctions naturelles sont celles qui ne sont pas nécessaires pour la conservation de l'individu dans tous les instants de son être, mais qui cependant lui sont essentielles pour sa conservation en général, son accroissement et la propagation de l'espèce. On en compte sept : 1^o. la digestion ou chylification ; 2^o l'hématose ou sanguification ; 3^o la sécrétion ; 4^o la nutrition ; 5^o l'accroissement ; 6^o, la génération ; 7^o l'accouchement. Les fonctions animales sont

98 *Ibid.*

99 Pierre Fabre, *Essais sur divers points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique*, Paris, Didot, 1770. *Recherches sur la nature de l'homme considéré dans l'état de santé et dans l'état de maladie*, Paris, 1776. *Essais sur les facultés de l'âme considérées dans les rapports avec la sensibilité et l'irritabilité de nos organes*, Paris, 1785. *Suite des recherches sur différens points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique, où l'on explique les rapports des maladies internes avec les lois de l'irritabilité*, Paris, Théophile Barrois, 1794.

100 *Dictionnaire des sciences médicales*, Panckoucke, 1821 – notice de Lachaise et Londe

101 *Suite des recherches sur différens points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique, où l'on explique les rapports des maladies internes avec les lois de l'irritabilité*, Paris, Théophile Barrois, 1794, p.6-12.

Dans sa physiologie, le sommeil a pour fonction de restaurer le « suc médullaire », qui permet au corps de se mouvoir durant l'état de veille :

Mais si le suc médullaire est le principe de l'irritabilité, comme il est vraisemblable, il doit, par sa consistance, & par l'usage continuel auquel il est destiné, s'altérer & se dissiper insensiblement : il faut donc qu'il se répare et se renouvelle dans le tissu des parties : c'est en effet ce qui s'exécute par les causes que nous allons développer.

13° : On éprouve que le trop long repos diminue la force des muscles, les rend engourdis, gênés dans leurs mouvements, & y cause des inquiétudes douloureuses. On peut présumer que ce phénomène dépend de ce que le suc médullaire ne s'est point renouvelé depuis longtemps dans les fibres musculaires, & qu'il s'y est altéré par son trop long séjour. Pour changer cet état, il faut donc que l'exercice le dissipe, & qu'un suc médullaire plus frais et mieux conditionné prenne sa place.

14° : D'un autre côté, les longs exercices, l'emploi immodéré des forces, les longues veilles sont suivies de lassitudes & de faiblesses, parce que le mouvement violent des muscles, continué trop long-temps, a fait une dissipation trop considérable du suc médullaire : il faut donc alors que le repos & le sommeil donnent le temps au mouvement du cerveau de réparer la perte de ce suc dans les parties qui en manquent¹⁰².

Pour lui, le sommeil intègre bien le fonctionnement du corps humain, et ne relève pas de l'hygiène, qu'il évoque néanmoins, en réfutant le vocable de « non-naturel » pour la désigner :

Il sembleroit qu'au milieu de tant de causes & de dispositions morbifiques qui nous environnent, l'homme ne sauroit conserver longtemps sa santé : cependant les maladies ne sont pas aussi fréquentes que cette considération pourroit le faire craindre : il faut donc qu'il y ait d'autres causes qui écartent celles qui pourroient nuire, ou qui éludent leur action : c'est dans notre organisation, c'est, en un mot, dans ce que nous entendons ici par le mot de nature, et non dans un être métaphysique & intelligent, que nous allons trouver ces causes salutaires¹⁰³.

Il énumère ensuite ces causes qui relève de la *nature* : « les intempéries de l'air » qui « peuvent causer bien des maladies » ; « l'usage des aliments » qui constitue « principalement l'entretien de la vie et de la santé » ; et « certaines affections de l'âme ». Le sommeil n'est pas mentionné dans cette partie. Si on regarde du côté des candidats, on trouve également chez Pierre Camper une renommée comme physiologiste, mais il est aussi anatomiste, et il est surtout traduit en français pour ses travaux sur l'histoire naturelle¹⁰⁴. Ainsi, ni Camper, ni Bordenave, ni Fabre ne consacrent l'entièreté de leur travail à la physiologie ou au sommeil, et il y est très peu question d'hygiène.

On remarque par ailleurs une tendance chez une partie des acteurs à participer à l'ensemble des concours sur la question de l'hygiène. Pierre Capdeville fait ainsi partie du jury six années sur les huit dont nous connaissons la composition du comité, et c'est l'un des plus présent aux séances. À l'inverse, seulement 30 % des chirurgiens membres du jury, ne participent qu'une seule année¹⁰⁵.

102 *Essais sur divers points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique*, Paris, Didot, 1770, p.30

103 *Suite des recherches sur différens points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique, où l'on explique les rapports des maladies internes avec les lois de l'irritabilité*, Paris, Théophile Barrois, 1794, p.32.

104 Voir *infra* notices biographiques. Nous pensons notamment aux choix qui composent les *Oeuvres de Pierre Camper, qui ont pour objet l'histoire naturelle, la physiologie et l'anatomie comparée*, Paris, Jansen, 1803.

II- LES CANDIDATS

Parmi les candidats, pour Clément-Joseph Tissot comme pour Jean-Pierre David, il semble que la publication des mémoires présentés sur l'hygiène soit importante, qu'ils aient ou non remporté les suffrages de l'Académie. Tissot participe aux concours au moins en 1778, 1779, 1781 et 1783. Il est probable qu'il est également participé au concours en 1780 de manière anonyme sur le mouvement et le repos, puisqu'il publie un ouvrage sur le sujet¹⁰⁶. Tissot semblait en effet faire parvenir ces mémoires sans mentionner son identité, puisqu'en 1781, le procès verbal du dernier comité précise : « un accessit à l'auteur n°9, inconnu. A donné une indication pour être connu », puis une mention d'une encre un peu plus foncée, probablement rajoutée ultérieurement, précise entre les lignes : « est M. Tissot, chir. Major du 4^e Reg. des chevaux légers »¹⁰⁷. Il obtient également le prix en 1779 sur les règles diététiques, et les accessits sur le sommeil et les passions de l'âme.

Mais là encore, on ne peut parler de véritable spécialisation sur les questions d'hygiène ou du sommeil, et on ne peut déterminer si l'attrait pour ces questions relève d'un désir de notoriété par la distinction de l'Académie, ou d'une certaine prédilection sur ces sujets.

Si les mémoires des concours de l'ARC ne nous permettent pas de lire des travaux d'auteurs spécialisés sur la question du sommeil – spécialisation inexistante à l'époque –, l'étude d'une partie mémoires rejetés (dont nous disposons pour les années 1773 et 1775), ainsi que celle des mémoires primés, nous permettent d'étudier les différentes acceptions médicales du sommeil qui circulent à la fin du siècle, chez une diversité d'acteurs du champ médical (médecins comme chirurgiens, plus ou moins insérés dans les champs institutionnels et académiques, européens, parisiens ou provinciaux). En étudiant les mémoires primés, cela nous permet également de déterminer quelles définitions de l'hygiène et du sommeil sont valorisées par l'institution qu'est l'ARC, qui comme nous l'avons vu, se trouve être un des vecteurs de la nouvelle pensée médicale en France au XVIII^e siècle.

D) ATTENDUS DES JURYS SUR LES QUESTIONS D'HYGIÈNE CHIRURGICALE

Si les archives des concours ne révèlent pas la teneur des débats au sein des comités du jury – les procès-verbaux restant très allusifs – les séances publiques de l'Académie ainsi que les discours préliminaire des *Recueils de prix* publiés nous permettent de comprendre davantage les attendus de l'Académie en matière d'hygiène chirurgicale, et plus particulièrement de comprendre pourquoi le

105 19 sur 63. Il s'agit d'Allan, Arrachart 2nd, Baudelocque, Becquet, Brasdor, Courtin, Delafitte, De Laforest fils, Destremau, Devilliers, Didier, Dujardin, Ferrand, Garre, Lafitte, Lamblot, L'héritier, Perron et Streck.

106 *Gymnastique médicale et chirurgicale, ou Essai sur l'utilité du mouvement ou des différens exercices du corps, et du repos dans la cure des maladies*, Paris, Bastien, 1780

107 ARC – dossier 6- n°9-13 « Procès Verbaux du comité pour les prix de 1781 »

sujet de 1781 sur la veille et le sommeil est intégré à une question d'hygiène, alors que les chirurgiens de l'ARC semblent imprégnés de la pensée physiologiste qui, comme nous l'avons vu, extrait le sommeil des problématiques hygiénistes.

Lorsque le sujet d'hygiène chirurgicale est porté au concours en 1773, peu de candidats participent, et aucun mémoire ne satisfait le jury¹⁰⁸. Pour ce dernier, si les mémoires « ont été adressés en petit nombre », cela vient du fait que la question formulée aurait pu être perçue comme trop difficile pour les concurrents – car mal comprise:

Il a paru à quelques personnes, que le sujet étoit trop vaste pour être traité convenablement dans un seul mémoire. Elles ne disconviennent pas qu'une hygiène chirurgicale bien fait ne fût un travail utile, & qu'il manque à l'instruction des élèves. Mais comment espérer que l'on comprenne dans un mémoire tout ce qui regarde l'air, les alimens & la boisson ; l'exercice et le repos, le sommeil & la veille, les excréments évacués ou retenus, les passions & les affections de l'ame ?

Tels sont, à la vérité, les objets de l'hygiène, mais ce ne sont pas tous les principes de cette science & les détails qu'ils comportent, dont on demandoit l'exposition ; c'est l'application des règles générales au traitement particulier des maladies chirurgicales : sous ce point de vue, le sujet ne passe point les bornes d'un mémoire académique, & plus l'auteur qui voudra s'en occuper sera instruit, moins il trouvera de difficulté à circonscrire sa matière¹⁰⁹.

Lors de la séance publique du 22 avril 1773, durant laquelle on donne traditionnellement le nom du lauréat, et où l'on commente la qualité des mémoires envoyés, le jury annonce qu'il a décidé de remettre le même sujet pour le prix de l'année 1775, avec promesse d'un prix double, en raison de « la manière différente dont la question, quoiqu'énoncée en termes si clairs, avoit été saisie »¹¹⁰ :

A défaut de pouvoir couronner un chirurgien, le discours du secrétaire perpétuel, Antoine Louis est consacré à la façon dont les académiciens avaient envisagé la question, afin de guider les futurs concurrents. C'est bien en effet, l'énoncé qui a semblé poser problème. Celui-ci a pu décourager les éventuels participants, mais a également induit en erreur les quatre compétiteurs :

Parmi les mémoires qui nous ont été adressés, il y en a dont les auteurs n'ont pas du tout saisi la question : ils se sont égarés dans des spéculations métaphysiques, sur les causes premières de l'organisation, sur les loix du mouvement appliquées à l'oeconomie animale, sur le mécanisme de l'électricité regardée comme principe qui anime & vivifie les corps, sur la formation & la distribution des matières nutritives, sur l'influence réciproque de l'ame sur le corps, & du corps sur l'ame, &c. &c.¹¹¹.

Une analyse précise de l'énoncé aurait pu, pour le jury, éviter ces écueils :

Des mémoires hypothétiques sur des objets qui ont si peu de trait à la proposition de l'Académie, ne pouvoient fixer son attention. Il est évident qu'on demandoit que les auteurs travaillassent à la

108 Voir *supra*.

109 « Discours prononcé à la séance publique de l'Académie royale de Chirurgie, le jeudi 22 Avril 1773 », *Mercure de France*, Novembre 1773, p.134-153, p.137-138.

110 « Discours préliminaire », *Mémoires sur les sujets proposés...*

111 *Ibidem*, p.135.

perfection de la pratique de la Chirurgie, en appliquant au traitement des maladies chirurgicales les règles de l'hygiène, en montrant quels secours on pouvoit tirer de l'administration judicieuse des choses non-naturelles, pour obtenir méthodiquement la guérison des maladies qui sont du ressort de la Chirurgie. [...]

C'est donc bien en chirurgien, et non en médecin ou en physiologiste que la question devait être traitée :

L'hygiène peut fournir des détails infinis. Les alimens seuls donneroient la matière de plusieurs volumes. [...] La question proposée par l'académie sur l'influence des choses non naturelles les considère sous un autre point de vue, en demandant quels effets elles produisent dans le traitement des maladies chirurgicale, cette question est purement thérapeutique¹¹².

En suivant cette orientation, l'Académie met en avant à la fois la compétence des chirurgiens à maîtriser un domaine traditionnellement relevant de la médecine interne, tout en affirmant la particularité de l'expertise chirurgicale. Le choix de donner au concours une question portant sur l'hygiène n'est pas anodin, et participe à l'affirmation du champ de compétence de la profession.

E) LES SUJET DONNÉS AU CONCOURS DE L'ARC : AFFIRMATION DU CHAMP DE COMPÉTENCE MÉDICAL DES CHIRURGIENS

Le choix des question est en effet regardé comme « un des moyen de procurer l'augmentation progressive des connoissances capables de perfectionner l'Art »¹¹³. Les prix participent ainsi pleinement aux missions que l'Académie s'est donnée, et lui permet de susciter des travaux à même de constituer ou compléter le « code chirurgical » qui constituerait le savoir théorique de la profession, en complément des *Mémoires* recueillis et publiés :

Dans les premières années de son établissement, l'Académie a choisi pour sujets du Prix, des Questions purement élémentaires, mais qui n'en avoient point été plus approfondies : comme *sur la différence des tumeurs qui doivent être simplement ouvertes, ou tout à fait extirpées, sur la méthode des pansemens, sur le bon ou le mauvais usage des dilatans, etc.* Elle a regardé aussi les *médicamens chirurgicaux* comme une matière d'autant plus intéressante, qu'elle a été discutée fort imparfaitement. En effet, à peine tous ces sujets ont-ils été effleurés dans les Traités complets de Chirurgie. Celui qui cherche dans les auteurs de quoi s'instruire sur cela, trouve des préceptes qui ne sont à proprement parler, que des corollaires de plusieurs propositions essentielles que l'on suppose connues, & qui ne le sont point du tout, ou qui le sont mal. Il y a bien d'autres points de doctrine tout aussi essentiels, tout aussi légèrement considérés ; il faut convenir qu'en les mettant au grand jour dans des dissertations suffisamment étendues, on auroit des ouvrages utiles ; & c'est précisément ce que l'Académie espère trouver dans les Mémoires qui concourent pour le Prix¹¹⁴.

112 « Discours prononcé à la Séance publique de l'Académie royale de chirurgie, le 22 avril 1773 », *Mercur de France*, Novembre 1773, p. 134-140.

113 « Préface », *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome IX, Paris, Imprimerie Michel Lambert, Imprimeur de l'Académie Royale de Chirurgie, 1778, p.v.

114 « Avant-Propos », *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome premier [prix 1733-1737], Paris, Didot le jeune, 1788, , p.v-vij.

Les concours sont l'occasion pour les académiciens d'orienter les travaux des chirurgiens sur des objets dont le traitement est encore lacunaire, et qui sont selon eux prioritaires afin d'améliorer l'exercice de l'art. A partir des années 1740, les différents sujets donnés aux concours sont reliés entre eux sur plusieurs années consécutives, répondant à un programme défini par l'Académie :

La fondation du prix annuel date de l'établissement de l'académie, à la fin de l'année 1731. On a bientôt senti la difficulté de choisir chaque année une question isolée, parmi plusieurs propositions disparates, et dont la solution la plus satisfaisante ne formerait qu'une suite de sujets sur des matières incohérentes. [...] Ceux qu'on a proposé sur la matière médicale externe et sur les questions d'hygiène, ont fait connaître les avantages d'une suite de sujets sur un plan capable de former un tout dont les branches se rangent naturellement dans un ordre raisonné¹¹⁵.

En 1779, intégrant les concours portant sur l'hygiène chirurgicale, la question donnée sur »les règles diététiques relatives aux aliments dans la cure des maladies chirurgicales « ne demande ainsi pas aux concurrents d'innover, mais plutôt de faire une synthèse utile à l'ensemble des chirurgiens :

[L'Académie] ne s'est attendue à trouver dans les ouvrages qui lui seroient adressés, ni découvertes particulières, ni vues nouvelles pour le progrès de l'Art : le sujet n'en étoit pas susceptible. Il exigeoit cependant une étude assez pénible pour recueillir les connoissances éparses sur cette matière, les apprécier, & en faire une application judicieuse au traitement des maladies du ressort de la Chirurgie : c'est un corps de doctrine qui manque, du moins à l'instruction des Elèves¹¹⁶.

Néanmoins, toute question chirurgicale ne peut constituer un sujet pour le concours, en tout cas, c'est ce qu'exprime une note – probablement rédigée par Antoine Louis – lue à la séance du 12 décembre 1782 à propos du choix des sujets des années 1784 et suivantes :

Le recueil des mémoires couronnés a le mérite d'être utile à (la suite?) de l'art, et de faciliter l'instruction, mais les personnes qui ont cultivé leur profession avec quelque zèle avaient ce me semble acquies toutes les connoissances que les meilleurs mémoires leur ont présentées. La perfection de l'art sur des objets importants ne peut sortir que du fruit de l'académie même, où les faits intéressants sont discutés contradictoirement [...]¹¹⁷.

Concernant certaines problématiques chirurgicales, seule l'Académie peut alors oeuvrer au progrès de l'Art, justifiant ainsi son existence:

D'après ce qui vient d'être dit, il est visible que toute question bonne à traiter peut n'être pas de nature à être proposée à un concours . Il faut que le sujet puisse être soumis indistinctement aux recherches des personnes studieuses et qui aiment l'art, avec l'espérance que l'amour de la gloire, et peut être même l'appât de la récompense, ne leur feront pas faire des efforts inutiles.

Si par exemple, on proposait pour le prix , la question qui occupe actuellement l'académie, et qui est soumise à l'examen de M. Dufouart, Sabatier, Süe 1^{er} et Ferrand, sur les fractures compliquées, croit on que cette matière qui sera difficile à traiter d'après les observations et les mémoires de L. Viguerie(?) de Toulouse, de M. Bouillard de Briançon, de M. Icart de Castre, de M. L'héritier de

115 [Antoine Louis?], « Sur le choix des questions pour le prix annuel à l'Académie royale de chirurgie. Lu au comité le 11 Xbre 1782 et le lendemain à la séance de l'Académie », ARC6-Dossier 4 – n°38, f.1.

116 « Séance publique de l'Académie royale de chirurgie du Jeudi 15 avril 1779 », dans *Séances publiques de l'Académie royale de chirurgie où l'on traite de diverses matières intéressantes, & particulièrement de la section de la symphise des os du pubis*, Paris, Michel Lambert, 1779, p.118-134, p.118.

117 *Ibid.*, f.4.

(?), croit on, disais-je, que les auteurs des mémoires au concours pourraient traiter solidement une question si importante, manquant de tous les utiles matériaux ? Ce que l'académie avec toutes ses ressources ne peut faire (?), un particulier isolé en viendrait-il à bout? Je ne le pense pas¹¹⁸.

Les concours représentent un moyen d'émulation et de distinction de chirurgiens compétents – auxquels il ne faut pas rendre la tâche impossible. Ils constituent en outre un moyen efficace de composer les manuels regroupant l'état des connaissances chirurgicales jusque là accumulées.

Les sujets donnés portent ainsi sur les domaines traditionnellement réservés aux chirurgiens. On trouve des questions sur la manière de mener des opérations particulières, sur l'instrumentation chirurgicale (concours de 1784 à 1793), ou encore sur les manières de panser les corps après les opérations. Mais un certain nombre de questions portent également sur des parties de l'art de guérir censées être prodiguées par les médecins : la médication à administrer aux patients, « la matière médicale externe » (sujets de 1740 à 1750), ou encore l'hygiène à préconiser aux malades dont ils ont la charge. Orienter les sujets des concours dans cette direction n'est donc pas anodin, cela permet d'étendre le champ de compétence des chirurgiens au-delà du stricte acte opératoire :

L'Académie, aussi attentive à contribuer à l'avancement de la Chirurgie dans l'administration des Médicaments, qu'à perfectionner cet Art dans ses Opérations, a depuis quelques années, tiré de la Matière Médicale, les Sujets qu'elle a proposé pour le Prix. Elle ne peut dissimuler que, sans une profonde connoissance des Médicaments & des indications qui doivent en régler l'usage, le Chirurgien le plus habile dans l'opération de la main ne pourroit traiter régulièrement aucune Maladie, ni conduire sûrement la Cure d'aucune Opérations, surtout de ces opérations, dont le succès dépend de l'application de divers Remèdes, qui doivent être employés avec beaucoup de discernement. Mais cette Science si essentielle à la Chirurgie, & à laquelle se borne la Cure de presque toutes les Maladies du ressort de la Médecine, est encore aujourd'hui fort imparfaite : quoique cultivée, & par les Médecins, & par les Chirurgiens, il faut avouer que cette partie de l'art de guérir, envisagée du côté de la pratique, n'a pas fait depuis longtems un progrès fort considérable¹¹⁹

Le choix des sujets donnés aux concours permet ainsi à l'Académie de définir le champ de compétence de la chirurgie, afin de se positionner et de s'affirmer face aux médecins dans leurs pratiques de soin. Ce n'est plus seulement l'usage de l'instrument, ou la capacité à effectuer des opérations qui définissent le chirurgien, mais aussi ses connaissances sur la « physique du corps humain », et les maladies qualifiées de « chirurgicales »¹²⁰. Cet élargissement du champ de compétence exprimé par le choix des sujets donnés se retrouve dans les statuts de 1751 ainsi que dans les *Mémoires* publiés :

Mais ces connoissances [de l'art opératoire] même si nécessaires dans de tels cas pour conduire la main, ne renferment pas comme on l'a déjà dit, toutes celles qui forment le Chirurgien. L'opération dont elle sont la règle, & qui frappe le plus vulgaire, n'est qu'un point dans la cure

118 *Ibid.*

119 « Séance publique de l'Académie royale de Chirurgie, établie sous la protection du Roy, tenue le 30 mai 1741 à laquelle a présidé M. de la Peyronie, premier Chirurgien de S.M. », *Mercure de France*, novembre 1741, année 1741, p2389-2390.

120 Statuts de 1751

des maladies. La connoissance des cas qui l'exigent , les accidens qui la suivent, le traitement qui doit varier selon la nature et la différence de ces accidens, tous ces objets ne sont-ils pas les objets essentiels de la Chirurgie ? [...] Un exercice borné, la connoissance de la situation des parties, l'industrie & l'adresse, suffisent pour replacer des os, mais des lumières profondes sur l'oeconomie animale, sur l'état où sont les parties blessées, sur les changemens des liqueurs, sur la nature des remèdes, sont à peine des secours suffisans pour remédier aux accidens qui suivent ces fractures. Il s'ensuit de-là que l'exercice de la Chirurgie demande une théorie lumineuse & profonde (...) ¹²¹.

Progressivement, la chirurgie se construit ainsi un corpus théorique qui s'inscrit comme un pendant de l'art médical, et hisse la profession à l'égalité de la médecine. Dans son *Dictionnaire de la chirurgie* – où il regroupe les nombreux articles qu'il a écrit pour l'*Encyclopédie*¹²² - Antoine Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie, affirme ainsi la place des chirurgiens comme faisant partie intégrante de l'art médical, et précise la notion de maladie chirurgicale :

CHIRURGIE : Science qui apprend à connoître et à guérir les maladies extérieures du corps humain, & qui traite de toutes celles qui ont besoins pour leur guérison de l'opération de la main, ou de l'opération des topiques. c'est une partie constitutive de la médecine. [...] La théorie de la chirurgie n'est autre chose que la théorie ou la science de la médecine même. Cette théorie est unique & indivisible dans ses parties ; elle ne peut être ni sue ni appliquée qu'autant qu'on en possède la totalité. La différence qui se trouve entre la médecine & la chirurgie se tire uniquement de leur exercice, c'est-à-dire de les différentes classes de maladies, sur lesquelles chacune d'elles s'exerce. La chirurgie possède toutes les connoissances, dont l'assemblage forme la science qui apprend à guérir ; mais elle n'applique cette science qu'aux maladies extérieures ; l'autre, c'est-à-dire, la médecine, possède également cette science ; mais elle n'en fait l'application qu'aux maladies intérieures : de sorte que ce n'est pas la science qui est divisée, mais seulement l'exercice ¹²³.

Dans cette redéfinition, la physiologie et l'hygiène deviennent partie intégrante des connaissances chirurgicales :

L'anatomie, la physiologie, la pathologie, la séméiotique, l'hygiène & la thérapeutique, sont en chirurgie, comme en médecine, les sources de ces connaissances générales. L'anatomie développe la structure des organes qui composent le corps humain ; la physiologie en explique le jeu, la mécanique et les fonctions : par elle on connoît le corps humain dans l'état de santé. On apprend par la pathologie, la nature & les causes des maladies. La séméiotique donne la connoissance des signes et des complications des maladies, dont le chirurgien doit étudier les différents caractères. L'hygiène fixe le régime de vie, et établit les lois les plus sages sur l'usage de l'air, des aliments, des passions de l'ame, des évacuations, du mouvement & du repos, de la veille et du sommeil ¹²⁴.

121 *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, Paris, Académie Royale de Chirurgie, Tome premier, chez Charles Osmont, 1743, p. xxij-xxiv.

122 Les valeurs encyclopédistes rejoignent en partie celles énoncées par l'Académie, notamment de collecte et de diffusion des savoirs. Les nombreux articles chirurgicaux sont ainsi pour la majorité confiés à des membres de l'Académie royale de chirurgie, qui profitent de cette tribune pour affirmer leur convictions de l'art chirurgical, aux dépens de la vision de la faculté de médecine, décrite dans l'*Encyclopédie* comme passéiste. Voir Brockliss et Jones, p.600-605.

123 Antoine Louis, *Dictionnaire de chirurgie communiqué à l'Encyclopédie* [1772], tome 1, Paris, Chez Saillant & Nyon, 1779, p.172-174.

124 Antoine Louis, *Dictionnaire de chirurgie communiqué à l'Encyclopédie* [1772], tome 1, Paris, Chez Saillant & Nyon, 1779, p.175 ;

F) LES CONCOURS SUR L'HYGIÈNE : ATTENDUS HYGIÉNISTES, ATTENDUS PHYSIOLOGIQUES, ATTENDUS THÉRAPEUTIQUES

Le cadrage sur l'enjeu chirurgical du concours sur l'hygiène de 1773 semble avoir porté ses fruits, puisqu'en 1775, « les désirs de l'Académie ont été satisfaits ; et il ne lui est resté que le regret de n'avoir que deux médailles à donner »¹²⁵. Des dix mémoires envoyés pour concourir, deux partagent le prix double, et deux autres sont distingués par accessit. Le discours de remise du prix ne s'appesantit néanmoins pas sur les contenus des mémoires, mais plutôt sur la provenance des trois lauréats, Saucerotte, Didelot et Laflize, tous trois originaires de Lorraine¹²⁶.

Néanmoins, les années suivantes, malgré les précisions apportées en 1773 sur la manière dont l'Académie voulait que les concurrents envisagent l'hygiène chirurgicale, les questions de 1777 sur les aliments et boissons, et de 1778 sur le mouvement et le repos doivent être remises pour les années 1779 et 1780 avec promesse de prix double. Dans les trois cas, le problème semble à nouveau avoir été la manière dont certains participants considèrent les questions d'hygiène, s'attardant davantage sur des problèmes relevant de la physique ou de la physiologie, que de leur influence sur la pratique dans l'art chirurgical.

En effet, lors de la séance publique de 1777, Antoine Louis regrette que parmi les dix mémoires reçus, si trois ont retenu l'attention du jury par leurs qualités, aucun n'a pu répondre à ses attentes. Il développe notamment à propos du mémoire n°4, qui « a traité avec une grande supériorité la partie physique relativement à la matière nutritive ». Mais, en faisant le choix de s'étendre « sur les connoissances fondamentales », il a à peine effleurée la question posée par l'Académie :

Les fondements ne sont pas l'édifice, quoiqu'ils en soient la base et le soutien. Enfin, on sais que l'art de guérir commence ou finit la physique. *Ubi definit physicus, ibi incipit medicus*. L'Académie demandoit qu'on appliquât particulièrement à la cure des maladies chirurgicales, les connoissances capables de perfectionner la pratique sur cet objet intéressant : elle s'en étoit expliquée dans le programme, en termes formels (...)¹²⁷.

En 1779, le jury est enfin convaincu par le traitement du sujet. Le mémoire couronné est celui de Clément-Joseph Tissot, qui obtient les compliments du jury. Son travail, divisé en trois parties, est

125 *Ibid.*

126 Ce discours est prononcé moins de dix ans après la réunion des duchés de Bar et de Lorraine au royaume de France (1760). Le discours du secrétaire perpétuel Antoine Louis – lui-même originaire de cette province et ami d'un des lauréats, Saucerotte – porte alors très politiquement, sur les institutions médicales de ces duchés avant 1760, pointant que dès 1711, une chaire de Chirurgie est ouverte au sein de la Faculté de médecine de l'Université de Pont à Mousson, et donne au chirurgien une position à l'égale des médecins. Voir « Séance publique du 27 avril 1775 », dans *Séance publique de l'Académie royale de chirurgie*, Paris, imprimerie Michel Lambert, 1779.

127 Séance publique de 1777

bien un traité d'hygiène thérapeutique. Après avoir classé les substances alimentaires et les boissons suivant leurs propriétés, il expose les règles diététiques générales :

Elles établissent le genre et les espèces d'alimens convenables, suivant la différence des tempéramens, des âges, du sexe, des saisons, du climat, de la coutume ou habitude, suivant la nature de la maladie, de ses périodes, de ses symptômes, & des accidens qui peuvent la compliquer. L'Auteur, en donnant l'explication de ces généralités, a eu l'art de les approprier particulièrement aux cas chirurgicaux ; c'étoient le seul moyen de rendre cette partie intéressante, et d'empêcher les Maîtres de l'Art de la regarder comme un hors d'oeuvre¹²⁸.

Il termine son exposé en se consacrant plus particulièrement à la cure des maladies externes. Mais, afin d'éviter toute confusion, l'Académie se sent obligée de préciser à nouveau la manière dont elle veut que les candidats envisagent les questions d'hygiène chirurgicale, afin « d'aplanir les difficultés du sujet »¹²⁹. Le sujet pour l'année suivante consacré aux effets du mouvement et du repos dans la cure des maladies chirurgicales semble en effet moins aisé à traiter que celui sur les règles diététiques :

Le peu d'attention qu'on a donné jusqu'à présent à l'hygiène considérée comme source de moyens curatifs, pourroit faire croire qu'on n'a pas, sur la question du mouvement et du repos, les mêmes ressources que sur l'emploi des alimens ; matière que nombre d'Auteurs ont traitée avec succès.

Il ne s'agit pas cependant de seulement réunir les préceptes des auteurs anciens, mais bien de prendre en compte l'importance des conceptions physiologiques iatro-mécaniques :

Le mouvement est le principe de la vie, & sa cause formelle. La nature entière ne subsiste que par le mouvement, & le corps humain est régi par les mêmes loix que l'univers. L'action du coeur, le battement des artères, le jeu alternatif des poumons, sont les causes particulières de la circulation des humeurs qui entretiennent la vie & les fonctions de tous nos organes. Tout le monde connoît les avantages de l'exercice, qui donne au mouvement vital l'énergie dont il a souvent besoin pour lui aider à surmonter la résistance des fluides, & celle que lui opposent les courbures des vaisseaux¹³⁰.

Les candidats devront donc surtout puiser leur connaissances théoriques chez les auteurs modernes dont l'Académie indique les références (parmi lesquelles on trouve Mackensie et Ramazzini), afin d'ensuite d'appliquer leurs apports à la pratique chirurgicale : « ces connoissances bien méditées, pourront être transportées dans le champ de la Chirurgie »¹³¹. Pour être sûre d'être bien comprises, les consignes sont également imprimées dans les programmes qui annoncent le sujet du concours¹³². Cette précision n'a cependant pas les effets escomptés, puisque la question est reportée à l'année 1780. Le sujet sur le mouvement et le repos pose problème pour une partie des

128 « Séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie, du jeudi 15 avril 1779 », dans *Séances publiques de l'Académie royale de chirurgie, où l'on traite de diverses matières intéressantes...*, Paris, Michel Lambert, 1779, p.118-154, p.121-122.

129 *Ibid*, p.131.

130 *Ibid*, p.126.

131 *Ibidem*, p.126

132 ARC6-d2-n°21

candidats – peut-être induits en erreur par les précisions données par l'Académie – qui se sentent à nouveau obligés de le traiter d'abord en physiologiste, avant d'en déduire une hygiène chirurgicale. Dans la séance publique de 1778, le jury ne cache pas son agacement :

L'auteur du mémoire n°7, s'est fort étendu sur les connaissances fondamentales du sujet : il a cru avoir franchi les bornes prescrites, & à peine est il entré dans la carrière. [...] On désiroit une dissertation chirurgicale qui envisageât le mouvement et le repos sous son aspect thérapeutique, et l'on ne nous a offert qu'un ouvrage de littérature. Nous nous contenterons d'exposer ce que l'Auteur dit du jeu de billard, & l'on jugera, comme nous, que ces détails étoient superflus. Peut être seroient-ils placés dans un traité élémentaire de gymnastique. [...] Le chapitre des frictions qui suppléent à l'exercice est fort bien traité ; mais ce qui regarde l'art tient si peu de place dans ce Mémoire, d'ailleurs rempli de recherches curieuses, que malgré toutes les éloges qu'il pourroit recevoir dans toute société littéraire, l'Académie de chirurgie n'a pas cru devoir l'admettre à une seconde lecture¹³³.

Le mémoire décrié est pourtant l'oeuvre du lauréat de l'année précédente, Clément-Joseph Tissot¹³⁴.

Le jury note néanmoins que le mémoire n°6 sort du lot. L'auteur « ne s'appesantit pas sur les détails élémentaires » et « a bien saisi l'esprit du Programme, mais les exemples de pratique dont il a cherché à étayer sa doctrine, sont ordinairement peu intéressants, et pris dans la classe des faits vulgaires ». Ce dernier n'est autre que le travail de Dominique Laflize – lauréat de 1775 sur les choses non-naturelles. En 1780, l'Académie couronne le mémoire de M. Reyne, qui ne s'est pas appesanti sur « la nécessité du mouvement dans l'univers et dans l'économie animale », et rentre directement dans des considérations d'hygiène thérapeutique en détaillant les règles générales qu'il faut suivre dans la prescription de l'exercice et du repos (en fonction du lieu, du climat, de la saison, de l'âge, du sexe...), avant de les appliquer dans une seconde à la cure des maladies chirurgicales¹³⁵. Le second mémoire distingué, celui de M. Lombard, va directement à l'essentiel, puisqu'il n'a « pas cru devoir surcharger sa dissertation » en exposant les règles générales¹³⁶.

Si la question sur le mouvement et le repos doit ainsi être reportée afin que les candidats puissent proposer une hygiène chirurgicale à proprement parler, ce qui est considéré comme des digressions physiologiques semble moins poser problème lorsqu'en 1781, le sujet concerne la veille et le sommeil.

Nous n'avons pas réussi à retrouver le compte-rendu imprimé de la séance publique consacrée à la remise de ce prix, mais nous avons pu retranscrire le discours donné sur le prix à partir des

133 Séance publique de 1778

134 D'après le programme manuscrit du concours. ARC6- D1 – n°20. Voir *infra*.

135 « Séance Publique de l'Académie Royale de Chirurgie, du jeudi 6 avril 1780 », *Mercure de France*, samedi 3 juin 1780, p. 42-47, p. 43-44.

136 *Ibidem*, p. 45.

notes prises par Antoine Louis dans les « minutes des procès verbaux des séances de l'Académie »¹³⁷. Son contenu est repris en partie dans le discours préliminaire des *Mémoires sur les sujets proposés pour les prix de l'Académie royale de chirurgie* – notamment les commentaires sur le travail du lauréat, le Dr Camper – mais les commentaires sur le travail de Clément-Joseph Tissot qui remporte l'accessit n'y figurent pas.

Ces derniers nous intéressent tout particulièrement, puisqu'au départ, le jury n'avait pas prévu de distinguer le mémoire de Tissot, l'ayant rejeté à l'unanimité des voix en seconde lecture, à cause d'une dernière partie « trouvée faible et triviale »¹³⁸.

Or, si le mémoire ne remporte pas au départ les suffrages du jury, il semble que ce soit notamment parce que « M. Tissot a négligé la partie physiologique de la question », même s'il en donne la raison : « il la regarde comme hypothétique et de peu d'utilité pour le but que l'Académie se propose qui est d'établir des connaissances expérimentales qui perfectionnent la thérapeutique chirurgicale »¹³⁹. En cela, le candidat – qui a participé jusqu'ici à quasiment tous les concours sur l'hygiène chirurgicale – ne fait que respecter les consignes précédemment données avec insistance. Le jury insiste à l'inverse dans la séance publique sur le développement physiologique du mémoire lauréat, celui de M. Camper. Le travail de Tissot, qui si on en croit le jury semble dépourvu de ces réflexions sur la nature du sommeil, n'est distingué que grâce à l'avis des premiers chirurgiens du roi, comme nous le montre la correspondance de ces derniers avec l'Académie. Une lettre d'Andouillé défend ainsi ce travail, anonymisé comme le « mémoire n° 9 » :

Versailles, le 18 mars 1781

Je vous remercie Monsieur, de la complaisance que vous avez eu de m'envoyer les deux mémoires que je vous ai demandé. Je vous avoue que j'ai lu avec plaisir le n°9. Il est à la vérité un peu diffus, mais j'y ai trouvé de l'ordre, et des choses utiles dans la pratique et dont les jeunes gens peuvent profiter. M. de la Martinière, comme je vous l'ai dit, pense comme moi. Je conviens qu'il y a plus d'érudition dans le mémoire latin, mais la pratique se réduit à peu de choses, au moins le n°9 entre-il dans plus de détails et pose pour principe d'éloigner dans les maladies chirurgicales les causes locales et physiques qui s'opposent au sommeil telle que l'extraction des corps étrangers, les débridements des parties, etc¹⁴⁰.

Comme précisé, M. de la Martinière, Premier chirurgien et président de l'Académie partage cet opinion, qu'il exprime personnellement dans une lettre à Antoine Louis : « J'ai eu le temps de lire en courant les deux mémoires et je trouve que l'académie les a jugé un peu trop à la rigueur. Je trouve que le n°9 mérite plus d'égard ¹⁴¹». Le Blond d'Oblen, son secrétaire précise ces propos :

137 ARC- Ms 30- 30- Académie de chirurgie- Minutes des procès verbaux – années 1780-1783, 247 feuillets. Voir retranscription « Séance publique du 26 avril 1781 », *Infra*.

138 « 4ème comité, le 27 janvier 1781 », ARC6-D6, n°9-13 : Procès verbaux de l'Académie Royale de chirurgie.

139 ARC- Ms 30- 30- Académie de chirurgie- Minutes des procès verbaux – années 1780-1783, f.85.

140 « Lettre d'Andouillé sur le mémoire n°9. Versailles, le 18 mars 1781 », ARC6-D6- n°4, 1 feuillet.

141 ARC6-D6-n°2, « Lettre de M. de la Martinière à M. Louis, le 8 mars 1781 ».

M. de La Martinière m'envoie aussi les deux Mémoires cy joints pour le prix, qu'il me charge aussi de vous faire passer, et me mandant qu'il trouve que le comité a jugé, à ce qu'il lui semble ces deux mémoires un peu à la rigueur. Surtout le n°9 qui, à le bien méditer pouvoit être utile un peu retouché surtout aux chirurgiens des provinces qui ne sont point à portée des lumières des grands Maîtres¹⁴².

Le jury se range à cet avis, et accorde finalement un accessit à Tissot, en reprenant les arguments avancés par les chirurgiens versaillais lors de la séance publique :

Le mémoire de M. Tissot a paru pouvoir servir à l'instruction des élèves et à les éclairer sur la pratique journalière. M. Camper, dont la doctrine est si scientifique sur le sommeil, ne dit presque rien concernant la prescription de la veille. M. Tissot a traité ce point avec [plus] d'étendue¹⁴³.

Les deux mémoires distingués représentent ainsi chacun l'une des missions de l'Académie. Celui de Camper, érudit, discute les nouvelles pensées médicales afin de participer aux progrès de l'art chirurgical, alors que le mémoire de Tissot réunit les connaissances chirurgicales sur le sommeil et la veille utiles à l'ensemble des chirurgien du royaume. Si ses prescriptions pour une hygiène thérapeutique ne s'appuient pas selon le jury sur une conception physiologique précise, elles reposent néanmoins sur des observations et une pratique médicale de terrain – méthode nécessaire à la théorisation chirurgicale voulue par l'Académie royale de chirurgie, et sur laquelle s'appuie les analyses des nouveaux physiologistes.

G) *SOMNO ET VIGILIAE* : LES MÉMOIRES DISTINGUÉS EN 1781 SUR LE SOMMEIL ET LA VEILLE

Le mémoire lauréat est celui du médecin et chirurgien néerlandais Pierre Camper. Elève de Boërhaave, diplômé en médecine et philosophie à l'université de Leyde et professeur d'anatomie et de chirurgie à Amsterdam, c'est un savant renommé pour ces travaux, couronnés par de nombreuses académies européennes. Il a déjà remporté le prix de l'ARC en 1774, sur l'abus des onguens et des emplâtres. Son mémoire est écrit en latin, et c'est cette version latine qui est publiée dans le recueil des prix. Il n'existe pas de traduction française publiée de ce travail, et celle effectuée par le jury de l'Académie semble perdue. Nous nous basons donc en grande partie pour étudier son contenu, sur le compte-rendu fait en français par l'Académie lors de la séance publique et publié dans le discours préliminaires des recueils¹⁴⁴. Nous avons également pu identifier pour notre étude la structure générale du mémoire, ainsi que les références bibliographiques utilisées dans ce travail à partir de la version latine. Le second travail distingué par le jury obtient un accessit ; c'est l'oeuvre de Clément-Joseph Tissot. Maître-ès arts en chirurgie et docteur en médecine de l'université de Reims, il effectue une carrière de chirurgien militaire. Il est depuis 1779 chirurgien major à la suite du 4^e

142 ARC6-D6-n°3, « Lettre de Le Blond d'Oblen », 9 mars 1781.

143 ARC- Ms 30- 30, f.85.

144

régiment des chevaux légers de Septimanie. Son travail n'est pas publiée dans les recueils de l'Académie puisqu'il n'obtient que l'accessit, mais connaît deux publications durant la période révolutionnaire: la première en 1794-1795, intégré aux *Oeuvres* de l'auteur, et la seconde en 1798¹⁴⁵.

Dans leurs introductions respectives, les deux mémoires distingués remarquent le peu d'études médicales spécifiquement consacrées au sommeil et à la veille. Camper note que si le champ d'étude consacré à l'usage des choses non-naturelles dans la cure des maladies est déjà très lacunaire, les études consacrées au sommeil sont encore plus rares, chez les auteurs anciens comme modernes. Seul Avicenne semble pour lui évoquer le sommeil et la veille dans cette perspective, mais très brièvement¹⁴⁶. Pour Tissot, c'est un objet d'étude peu commun :

Cette matière (sur le sommeil et la veille) quelque ingrate qu'elle paraisse d'abord, pour peu qu'elle soit approfondie, devient bientôt féconde, intéressante, et engage dans de grands détails. Par exemple, n'est-il pas important de connaître les effets du sommeil et de la veille, soit en santé, soit en maladie ; d'en déterminer les limites relativement à l'âge, aux tempéramens, à leur disposition présente, à la saison, etc. et de prendre les précautions nécessaires pour en assurer le succès dans la cure des maladies ?¹⁴⁷

C'est pourquoi il semble nécessaire pour les candidats distingués de s'attarder tout d'abord sur les phénomènes de la veille et du sommeil, afin de pouvoir s'aider de cette compréhension pour traiter de leur usage thérapeutique. Cette démarche est soulignée par le jury, qui contrairement à 1773 et 1775 semble juger indispensable de dépasser les conceptions des auteurs anciens sur le sommeil:

Ces généralités philosophiques peuvent satisfaire l'esprit, mais les ministres de la nature ne doivent pas s'en tenir à ces spéculations, quelques ingénieuses qu'elles soient, il faut qu'ils tâchent d'approfondir ce sujet et de connoître par l'étude des faits, quelles sont les influences du sommeil et de la veille sur les différentes fonctions du corps. Le sommeil diminue-t-il, ou augmente-t-il l'énergie de l'action vitale qui fait circuler le sang et donne à toutes les humeurs la portion de mouvement qui leur est propre ? Favorise-t-il la nutrition et l'accroissement des parties ? Comment peut-il suspendre les excrétions et rendre certaines sécrétions plus abondantes ?¹⁴⁸

Le mémoire de Camper consacre ainsi une première partie entière aux « connaissances fondamentales » où il discute les théories des différents physiologistes sur la nature du sommeil et de la veille. Deux chapitres sont consacrés à l'étude du sommeil naturel, de ses causes et de ses effets, et un troisième à la veille.

145 Voir *infra/supra*

146 Pierre Camper, « *De Somni et Vigiliae indole, atque usu, in morbis, qui manu curantur* », dans *Recueils des prix*, 1798, p.710.

147 Joseph Clément Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, Paris, Koenig, 1798, p.1-2.

148 Minutes de la séance publique, f.80

Dans les chapitres traitant du sommeil, Camper examine tout d'abord les conceptions du sommeil des auteurs anciens. Il reconnaît que leur description du phénomène du sommeil est correct, puisque « la nature ayant toujours été la même, ses historiens n'ont pu varier sur les faits ». Hippocrate avait ainsi déjà compris la nécessité de l'alternance du sommeil et de la veille, et pointé le fait que « la nature semble avoir destiné le jour et la nuit à chacune de ces deux états successifs¹⁴⁹ ». Mais l'art médical ne peut se contenter de décrire les différentes étapes du sommeil, il semble nécessaire d'expliquer davantage à quels mécanismes elles sont dues. Les conceptions scientifiques des Lumières, et notamment le développement de théories physiques le permettent. Camper reprend les écrits de Buffon afin d'expliquer le fait que la nuit soit consacrée au sommeil et la journée à la veille :

Le mouvement de la terre sur son axe ayant, dit-il, partagé en jours et en nuits l'espace de la durée, tous les êtres vivans qui habitent sur la terre, ont leur temps de lumière et leur temps de ténèbres, la veille et le sommeil. Une grande portion de l'économie animale, celle de l'action des sens et du mouvement des membres, est relative à cette combinaison¹⁵⁰.

Ces théories permettent également de réfuter la proximité du sommeil avec la mort : « Plusieurs philosophes ont regardé le sommeil comme l'image de la mort : mais il faut ne le voir ainsi que sous l'aspect moral, parce qu'en effet l'homme qui dort n'est propre à rien¹⁵¹ ». Camper cite à nouveau Buffon afin de le démontrer :

Le fœtus dort presque continuellement. Le sommeil, qui paroît être un état purement passif, une espèce de mort, est au contraire le premier état de l'animal vivant, et le fondement de la vie. Ce n'est pas, continue Buffon, un anéantissement, c'est une manière d'être, une façon d'exister toute aussi réelle et plus générale qu'aucune autre. Nous existons de cette façon avant d'exister autrement. Tous les êtres organisés, qui n'ont point de sens, n'existent que de cette façon. Aucun n'existe dans un état de mouvement continu ; et l'existence de tous participe plus ou moins à cet état de repos¹⁵².

Néanmoins, la connaissance médicale, doit aller plus loin encore dans l'étude des causes et des effets du sommeil sur le corps humain que les explications iatro-mécaniques. La première partie du travail de Camper s'appuie ainsi sur plusieurs physiologistes, qu'il cite fréquemment. Ses références principales sont Boërhaave, Haller et Louis de Jaucourt dont il semble rejoindre l'analyse, mais il présente également à de nombreuses reprises les hypothèses physiologiques de George-Erhard Hamberger (1697-1755). Ce médecin, professeur de chimie et de médecine pratique à l'université de Iena, était « l'un des partisans les plus décidés des doctrines iatro-mathématiques¹⁵³ ».

149 *Ibidem*, p.715

150 *Ibid.*

151 *Ibid.*

152 *Ibid*, p.716

153 « Hamberger (George-Erhard) », dans Jean-Eugène Dezeimeris, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, tome III, Paris, Chez Bechet jeune, 1836, p.31-32.

Camper expose également qu'il reste encore des aspects du sommeil dont la compréhension n'est pas encore totale :

Le pouls semble être la boussole qui marque le degré d'action du coeur et des artères. Morgagni assure que la vitesse du pouls est plus grande pendant le sommeil. Hamberger et Haller s'accordent à soutenir le contraire, (...).

Ces opinions opposées sur un principe fondamental, méritoient d'être soumises à une discussion raisonnée : car quel guide aurait-on pour prescrire avec méthode des médicaments somnifères, dans aucune espèce de maladie, si l'on n'est pas d'accord sur les effets que produit le sommeil, si l'on ne connaît quelle est son influence sur les diverses fonctions du corps, et les changements qu'il opère dans l'économie animale¹⁵⁴.

Comme le rappelle l'historien des sciences Renato Mazzolini, la médecine du XVIIIe siècle s'attèle à relier les écrits antiques aux évolutions théoriques développées depuis le XVIIe siècle, mais se positionne également vers l'avenir dans un champ des possibles où il reste encore des points à élucider :

Le ralentissement indéniable de l'activité théorique et expérimentale [au XVIIIe siècle] est une réaction défensive face à l'esprit de système qui caractérise la médecine du siècle précédent. C'est une pause permettant à une rationalité plus réfléchie et mesurée de chercher et d'imposer ordre et cohérence à des observations et à des expériences récentes, en les intégrant dans les doctrines de l'Antiquité que l'on pense encore pouvoir sauver. [...] Les médecins du XVIIIe siècle s'occupent non seulement du passé, mais aussi de l'avenir. Persuadés que leur savoir est incomplet et que l'intelligence humaine est limitée, ils mettent de l'ordre, avec les méthodes dont ils disposent, dans ce qu'ils considèrent comme acquis, tout en restant ouverts face à un avenir censé accroître les connaissances et fournir des explications de plus en plus probables[...] Bien qu'ils proposent des solutions différentes, les médecins de la première moitié du XVIIIe siècle, partagent le même souci : intégrer au sein de la théorie médicale la découverte de la circulation sanguine et l'utiliser dans la pratique de leur art.¹⁵⁵

S'appuyant sur les observations et l'expérience de ces prédécesseurs, la méthode de travail de Camper confronte ensuite les théories physiologiques à la pratique médicale, respectant ainsi bien les consignes répétées à maintes reprises par l'Académie sur la mise à l'écrit de la théorie chirurgicale.

Camper décrit ensuite deux étapes intermédiaires entre le sommeil et la veille : l'endormissement (chapitre 3) et l'éveil (chapitre 5). Il s'appuie là encore sur les travaux de Haller et de Hamberger pour l'endormissement. Le jury apprécie cette distinction :

Le sommeil et la veille sont des états positifs, qu'il ne suffisoit pas de faire connoître par leurs causes et par leurs effets. Le moment où l'on s'endort et celui où l'on s'éveille, offrent à la sagacité d'un observateur exact des phénomènes particuliers, dignes de la plus grande attention, relativement aux parties qui éprouvent des changemens, lors du passage de la veille au sommeil¹⁵⁶.

L'importance de ces étapes peut en effet avoir des conséquences sur la cure des maladies chirurgicales, les mouvements du corps propres à l'endormissement et à l'éveil, pas toujours

154 Pierre Camper, *opus cité*, f.81.

155 Renato G. Mazzolini, « Les Lumières de la raison » dans Mirko D. Grmek, tome 2, p. 95.

156 *Ibid*

contrôlés par la volonté, peuvent en effet aggraver certaines blessures.

Enfin, Camper consacre deux chapitres aux phénomènes qui peuvent perturber le sommeil. Dans le chapitre 4, il examine ainsi « comment les affections morbifiques du corps et les diverses altérations de l'âme produisent la veille, et toutes les suites fâcheuses qui naissent ou peuvent naître du défaut de sommeil », et le chapitre 7 est consacré aux rêves qui, « en troublant la tranquillité du sommeil, peuvent être nuisibles dans les maladies chirurgicales »¹⁵⁷. Le huitième chapitre traite des différents remèdes connus pour leurs vertus somnifères, afin de pouvoir si besoin réduire les perturbations du sommeil précédemment décrites. Ce n'est qu'après avoir exposé ces « connaissances fondamentales » sur le sommeil et la veille – connaissances issues en grande partie des travaux des physiologistes – que Camper traite dans une seconde partie de l'usage de ces derniers pour la thérapeutique chirurgicale.

Néanmoins, si le compte-rendu du jury insiste sur l'importance de cette compréhension physiologique, il ne rentre pas dans les détails, et ne donne pas de préférence pour l'un ou l'autre des auteurs discutés par Camper. On peut supposer que si lors de la séance publique, ces détails ne sont pas donnés à l'audience, c'est en partie dans la perspective que ce travail sera publié avec sa traduction française pour être accessible à l'ensemble des chirurgiens du royaume. Or, comme nous l'avons vu, la publication ne s'effectue qu'en 1798, et seulement en latin. Là encore, nous ne pouvons que supposer la raison de cette particularité, peut être est-ce parce que certains des auteurs sur lesquels Camper se base sont alors considérés comme dépassés, alors que les travaux de Haller sur lesquels il s'appuie principalement consistent la base du nouvel enseignement médical post-révolutionnaire, et sont donc bien connus des praticiens¹⁵⁸. En effet, lors de la séance publique de remise du prix, en 1781, le jury mentionnaient également en reportant le travail de Camper, le physiologiste Browne Langrish aux côtés de Haller, Hamberger et Morgagni. Or cette mention est supprimée du discours préliminaire du recueil des prix en 1798 comme en 1819. Le travail de Langrish semble en effet être considéré au XIX^e siècle comme erroné si l'on en croit les dictionnaires de biographie médicales :

Médecin anglais, mort à Londres le 29 novembre 1759, s'est montré partisan des applications indiscrètes de la chimie à la physiologie. Il expliquait le mouvement musculaire en admettant des esprits éthérés qui augmentent la force contractile des éléments de la fibre charnue. On lui doit des tables particulières, mais sur la fidélité et l'exactitude desquelles il ne faut pas compter, des différentes proportions de la sérosité et de la partie solide du sang, des degrés de cohésion des globules rouges qui constitue cette dernière, et de la proportion des divers principes qu'on retire, soit du sang, soit de l'urine, soit de l'analyse chimique [...].¹⁵⁹

157 Discours préliminaire

158 Renvoyer infra, ou à Foucault, ou à Grmek

159 Panckoucke, 182?, <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/page?47667x05&p=515>

Ce qui ressort ainsi du travail de Camper, et ce qui en est mis en avant par le jury, c'est l'importance que revêt le sommeil dans l'économie animale : la nécessité de comprendre son fonctionnement, ainsi que ce qui pourrait le perturber, afin de déterminer la signification de ces perturbations et permettre au médecin de pouvoir y remédier. Dans cette perspective, les rêves représentent pour Camper – comme pour Haller – des possibles perturbateurs.

Quant au travail de Tissot, même si l'Académie juge qu'il néglige la partie physiologiste, il ne fait pas totalement l'impasse sur le sujet. Il défend d'ailleurs son parti pris en introduction :

Nous nous garderons bien de rapporter tous les systèmes sur les différentes causes physiologiques du sommeil et de la veille, sur celle de leur succession alternative, ni sur la manière d'agir des différens remèdes propres au sommeil et à la veille. Ces détails, en nous jetant dans des discussions longues et minutieuses, n'éclairciraient point la question.

Il nous sera peut-être difficile de nous exempter absolument des raisonnemens systématiques, parce qu'il ne s'agit point des opérations chirurgicales, mais des secours que la médecine ajoute à ces opérations ; cependant nous tâcherons que la théorie qui en résultera soit toujours fondée sur la saine physiologie et liée quelquefois avec les faits de pratique¹⁶⁰.

On reconnaît bien dans les termes même utilisés par l'auteur une connaissance des consignes données par l'Académie lors des séances publiques précédentes, mais là encore, quand il s'agit du sommeil, il semble compliqué de faire l'impasse totale sur la physiologie. Son mémoire consacre ainsi un premier chapitre aux « Effets du sommeil », dans lequel il traite du sommeil naturel. S'il ne se réfère pas à de nombreux auteurs à l'instar de Camper, il y esquisse en treize points une physiologie du sommeil proche de la conception hallerienne. Il aborde tout d'abord les causes du sommeil, reprenant sans citer les propositions des *Elemens de physiologie* :

Haller ¹⁶¹	<p>DLXX. Le sommeil est une suite naturelle de la veille et du travail ; en effet pendant la veille le mouvement presque continuel des muscles soumis à la volonté, & le satellitisme des sens ministres des passions de l'âme fournissent continuellement de nouveaux aiguillons aux nerfs, aux veines & au coeur, le sang & les esprits mêmes les plus fins se dissipent plutôt qu'ils ne se réparent. c'est là pourquoi non-seulement le corps s'affoiblie & se fatigue, mais encore les trop longues veilles causent une certaine ardeur de fièvre, l'acrimonie des humeurs & enfin l'accablement.</p> <p>DLXXV- Le sommeil est donc produit ou par un simple deffaut dans la quantité & la mobilité des esprits ou par la compression des nerfs, & toujours par l'affaissement des tuyaux nerveux par lesquels les esprit animaux coulent du sensorium commun dans toutes les parties du corps.</p>
Tissot ¹⁶²	<p>2- Le sommeil vient ou par le défaut d'esprits animaux, ou par la compression qui se fait sur l'origine des nerfs. Ces deux causes concourent pour l'ordinaire dans les gens en santé. Les esprits s'épuisent par les travaux du jour, et l'on voit naître le soir cette petite fièvre dont personne n'est exempt ; la tête se surcharge ordinairement plus que les autres parties ; le sang commence à prendre un épaississement inflammatoire ; car les veilles continuelles causent des fièvres de ce caractère, et notre machine reste incapable d'un exercice qui lui deviendrait nuisible. Le corps se livre nécessairement au repos, et c'est ce repos, qui conjointement avec les alimens qu'on a pris, répare les pertes qui se sont faites par l'exercice ; et tel homme qui était le soir dans un état maladif, pour ainsi dire, s'éveille le matin dans la</p>

160 Clément Joseph Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, opus cité, p. 4

161 *Éléments de physiologie d'Haller*, 1752, p.195-196.

162 Tissot p.12.

Pour Tissot, la principale fonction du sommeil est ainsi de régénérer le suc nerveux qui s'est épuisé dans l'état de veille :

Lorsque nous dormons, la respiration est plus forte, la circulation est plus lente, mais plus marquée et plus égale que pendant la veille. Si nous sommes bien couverts, la chaleur qui est alors plus grande produit la raréfaction, et la raréfaction est suivie d'une transpiration plus abondante ; mais ce qu'il y a de bien singulier, et cet effet est constant, c'est que les autres sécrétions diminuent, parce que le sang se porte avec plus de lenteur aux émonctoires ; ainsi le mouvement des fluides étant moindre pendant le sommeil, à cause de l'inaction des muscles, ce qui soit reproduire la substance perdue par les veilles, reçoit sa dernière perfection, et les sucs nourriciers pénètrent plus intimement toutes les parties qui en ont besoin¹⁶³.

Lorsque le sommeil est perturbé, et prolongé au-delà du normal, c'est alors « le présage de plusieurs dérangements dans la machine », auxquels il faut remédier.

Ce n'est qu'après avoir exposé ces éléments physiologiques, que Tissot aborde un point de vue qui semble *a priori* davantage relever de l'hygiène dans deux articles : « article premier : De la durée du sommeil, et du temps qui lui est propre » et « article II : Des précautions nécessaires pour jouir d'un sommeil tranquille »¹⁶⁴. Il reprend dans ces parties les principes d'hygiène des auteurs anciens, s'appuyant sur Hippocrate et Galien. Mais ces principes d'hygiène « établis par l'expérience » ont leur explication la physiologique, comme par exemple la durée de sommeil à préconiser pour chaque individu :

16- L'hygiène accorde six à sept heures de sommeil aux gens, neuf à dix aux enfans et aux personnes d'une faible complexion ; elle ajoute que les vieillards doivent à peine s'assoupir quelques momens. Il est aisé de voir que ces différentes doses de sommeil sont proportionnées aux besoins de l'économie animale, d'où il résulte, pour la pratique, que le sommeil qui excède ces bornes est dangereux dans les maladies de ces différens âges, que les veilles le sont encore plus dans celles des jeunes gens et des enfans ; que vu la constitution naturelle de ceux-ci qui les rend plus disposés au sommeil, on doit employer moins souvent les narcotiques et en moindre dose pour eux que pour les vieillards, en se conformant d'ailleurs aux indications curatives¹⁶⁵.

Les propositions de Tissot superposent au sein de ces deux parties des préconisations d'hygiène du sommeil qui dépendent des humeurs des patients, avec des prescriptions tirées d'une pensée médicale davantage mécaniciste. D'une manière moins érudite que Camper d'après les critères de l'Académie, le travail de Tissot s'applique ainsi lui aussi à interroger l'aspect physiologique du sommeil et de la veille, avant de les examiner d'un point de vue thérapeutique. Mais contrairement à Camper, ces notions physiologiques ne s'appuient pas sur des mesures ou des expérimentations précises, et relèvent davantage d'une théorisation générale, qui ne cite pas de références. La formation de Tissot, effectuée au sein de l'armée, est tout d'abord chirurgicale et

163 Tissot, p.5

164 Tissot p.16 et 24.

165 p.17-18

pratique ; ce n'est que dans un second temps qu'il est diplômé de médecine. S'il semble avoir intégré une conception médicale qui témoigne de l'influence des nouvelles pensées médicales chez les chirurgiens, il se peut qu'il ne connaissent pas précisément les auteurs qui l'ont développée, et peut avoir intégré des notions sans se rappeler l'auteur, comme l'une de ses formulations peut le laisser supposer : « moins on dort, *dit un moderne*, plus le sommeil est doux et fortifie »¹⁶⁶. Nous pouvons émettre l'hypothèse que c'est en ce sens que le jury considère la méthode de Tissot lacunaire dans sa partie physiologique. En effet, lorsqu'il aborde les questions de thérapeutiques, Tissot prend davantage appui sur les auteurs, et cite des observations d'Ambroise Paré, d'André de la Croix, et à deux reprises de Boerhaave.

On note bien dans la conception du sommeil de Tissot un glissement de l'hygiène à la physiologie. Cela se confirme dans la seconde partie de son travail consacrée à la thérapeutique, lorsqu'il traite « des causes accidentelles de la privation du sommeil, communes et étrangères à la nature et au caractère des différentes maladies », Tissot évoque comment réguler la nutrition et les passions de l'âme afin de rétablir un bon sommeil¹⁶⁷. Le médecin agit ainsi sur deux des choses « non-naturelles », afin de rétablir un sommeil « naturel », synonyme d'un corps en pleine santé. Le sommeil n'est plus alors une variable d'ajustement, mais bien un état, qui révèle le bon fonctionnement ou le dysfonctionnement de la machine humaine.

H) LA PUBLICATION TARDIVE DES MÉMOIRES DISTINGUÉS SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Nous avons déjà parlé longuement du concours et du contenu des deux mémoires présentés au concours de l'Académie Royale de Chirurgie en 1781 par Pierre Camper et Clément-Joseph Tissot. Néanmoins, ce n'est que sous la Révolution, plus de dix ans après le concours que ceux-ci sont publiés. La publication du mémoire lauréat de Camper relève d'une entreprise d'édition institutionnelle, celle périodique des recueils de prix de l'Académie, ralentie après 1760 par des dissensions internes¹⁶⁸.

Un volume avait été publié en 1778, comprenant l'ensemble des mémoires des concours de 1759 jusqu'en 1774. Etant donné le rythme irrégulier des publications institutionnelles de l'Académie, il était courant que l'édition du recueil des prix prenne quelques années – ne serait-ce que pour contenir l'ensemble des mémoires concernant une même thématique.

Il ne semble ainsi pas étonnant que le mémoire de Camper ne soit pas édité dès 1781, afin de composer un volume comprenant l'ensemble des mémoires primés sur la thématique de l'hygiène

166 Tissot p.18. C'est moi qui souligne

167 Tissot, p.102

168 Voir *supra*.

chirurgicale (dont les deux dernières questions sont posées 1782 et 1783). Il était sûrement initialement prévu que le volume contienne également les prix sur l'instrumentation chirurgicale (questions prévues pour les années 1784-1792).

Le décret du 8 août 1793 qui abolit les sociétés savantes stoppe cependant toutes les activités académiques, et marque un coup d'arrêt pour l'édition médicale – dans un contexte où l'ensemble de l'industrie du livre est ralenti. Ce n'est qu'à partir de 1795 que la refonte des institutions médicales et la création de l'École de Santé de Paris, ainsi que les subventions de l'État aux ouvrages scientifiques contribuent au renouvellement de la publication chirurgicale. L'*Avis sur la continuation des Mémoires de la Faculté de Médecine, de l'Académie de Chirurgie et de la Société de médecine : publiée par les Professeurs de l'École de Santé de Paris* publié en l'an III prévoit de « livrer à l'impression la suite et la fin de la collection, sous la double forme de Prix et de Mémoires » de l'Académie de chirurgie¹⁶⁹. C'est ainsi qu'en 1798 est édité le dernier tome des *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, comprenant les prix des concours des années 1775-1783 – c'est-à-dire les prix sur l'hygiène chirurgicale¹⁷⁰. Les mémoires sur l'instrumentation chirurgicale ne connaîtrons jamais de publication institutionnelle, ni pendant la période révolutionnaire¹⁷¹, ni au moment de la réédition de l'ensemble des tomes en 1819¹⁷².

Clément-Joseph Tissot entreprend également de faire publier son mémoire sur le sommeil, d'abord intégré dans le tome II de ses *Oeuvres* parue en trois volumes entre 1794 et 1795, puis en monographie, éditée par Koenig en 1798¹⁷³.

L'édition du mémoire de Tissot sur le sommeil dès 1795 ne relève pas quant à elle de cette publication officielle, puisque ce dernier n'avait été distingué que par l'accessit, et non par le prix. On peut supposer que la volonté de Tissot de faire paraître ses œuvres est principalement liée à un désir de reconnaissance professionnelle, afin notamment d'appuyer sa carrière chirurgicale. Il

169 Cité par Christelle Rabier, « Vulgarisation et diffusion de la médecine pendant la Révolution : l'exemple de la chirurgie », *Annales historiques de la Révolution française*, n°338, Paris, Société des études robespierristes, Armand Colin, décembre 2004, p.75-94.

170 *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome V [Depuis l'année 1775 jusques et compris 1783], Paris, chez Didot le jeune imprimeur – libraire de l'École de santé, L'an sixième, [1798]

171 A l'exception d'un des mémoires, celui de M. Tessier [ou Teissier], vainqueur du concours de 1784, publié à part par l'Académie la même année, afin qu'il puisse servir de modèle aux candidats des concours des années suivantes portant sur les instruments chirurgicaux.

172 *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie. Nouvelle édition avec notes.* Paris, chez Ménard et Desenne, 1819.

173 Clément-Joseph Tissot, « Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes » dans *Oeuvres de Tissot*, tome II, **Besançon, impr. De Briot**, an III, 1794-1795. Clément-Joseph Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*, Paris, Koenig, 1798.

semble d'ailleurs avoir tiré profit de la désorganisation institutionnelle causée par la période révolutionnaire pour s'attribuer le prix – et non plus seulement l'accessit. L'édition de 1798 porte ainsi la mention « Mémoire couronné à l'Académie de Chirurgie en 1781 », assertion qu'il réitère à deux reprises lorsqu'il effectue quelques années plus tard sa demande pour accéder à la Légion d'honneur¹⁷⁴. Le subterfuge fonctionne, puisque Le Preux, premier médecin de l'Hôtel Dieu de Paris et membre de la Légion d'honneur qui le recommande l'affirme également dans la recommandation qu'il adresse au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur le 6 Fructidor an XII :

Monsieur Tissot chirurgien principal du camp de Montreuil-sur-mer, un des chirurgiens en chef de l'armée du Rhin dans la dernière guerre, connu dès son début dans la carrière médicale par plusieurs prix remportés à l'académie de Chirurgie, un entre autres qu'il eut l'avantage de partager avec le célèbre Camper¹⁷⁵.

Cette entreprise de publication individuelle n'est rendu possible que par la fin des monopoles institutionnels et le nouveau contexte d'édition des ouvrages médicaux permis par la Révolution. Elle pourrait ainsi relever du « phénomène de rattrapage » de diffusion des travaux chirurgicaux identifié par Christelle Rabier¹⁷⁶. La suppression de la censure et la proclamation de la liberté de la presse dès août 1789 offrent en effet la possibilité de publier le savoir médical que l'Académie, ayant failli à sa tâche, n'assurait plus depuis de nombreuses années – tout d'abord par la multiplication de journaux médicaux puis par la reprise d'édition de traités et de monographies. La démarche de Tissot ne se résume ainsi pas seulement à l'impression de son mémoire sur le sommeil, mais à celle de l'ensemble de ces travaux distingués au concours – prix ou accessit – qu'il regroupe dans la publication de ses *Oeuvres* entre **1794** et **1795**¹⁷⁷.

174 « J'ai remporté des prix académiques en 1779, 1781 & 1783 », Clément-Joseph Tissot, « Demande pour être admis dans la légion d'honneur, au quartier général à Montreuil, le 6 messidor an 12 » et à nouveau le 25 thermidor an 12, Archives Nationales, dossier de la légion d'honneur LH/2610/43. Accessible via la base en ligne Léonore.

175 Lettre de Le Preux au premier chancelier de la légion d'honneur, le 6 fructidor an XII, Archives Nationales, dossier de la légion d'honneur LH/2610/43, f.11-12. Accessible via la base en ligne Léonore.

176 Il faut néanmoins noter ici que les dates de publications des travaux de Tissot en l'an III sont plus tardives que la période que Christelle Rabier identifie quand elle parle de « phénomène de rattrapage » de la diffusion des écrits chirurgicaux. Pour la chercheuse, celle-ci se situe principalement entre 1789 et 1793, et se fait notamment par le biais des périodiques, suivie par un coup d'arrêt des publications entre 1793 et 1794, dans un contexte de crise de l'industrie du livre. La reprise de l'édition chirurgicale à partir de l'an III, se fait pour l'historienne principalement par le biais des nouvelles écoles de santé, et grâce à la politique de soutien et de subventions de l'État pour l'édition scientifique. Le marché de l'édition chirurgicale est alors principalement partagé entre trois éditeurs, qui publient principalement des cours de l'École de santé et la chirurgie des armées¹. Si nous rattachons ici la publication du mémoire sur le sommeil au « phénomène de rattrapage », c'est car il s'agit bien de diffuser des travaux écrits (et distingués) avant la Révolution, et dont les conclusions n'avaient pas été diffusées auprès du public par l'Académie, dont c'était pourtant la mission. Christelle Rabier, « Vulgarisation et diffusion de la médecine pendant la Révolution : l'exemple de la chirurgie », *article cité*.

177 Trois tomes sont publiés : I- « Du Régime diététique dans la cure des maladies » (Mémoire couronné en 1779). II- « Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes » (Accessit du concours de 1781). III- « De l'Influence des passions de l'âme dans les maladies, et des moyens d'en corriger les mauvais effets », précédé du « Tableau de l'homme moral. » (Accessit du concours de 1783). La table

Cette entreprise est cependant remarquée par les chirurgiens qui reprennent l'édition des prix de l'Académie en 1798:

M. Tissot, le même qui a remporté le prix en 1779 sur les alimens. M. Tissot a fait imprimer son mémoire sous le titre d'*effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes*. Il est à la tête du second volume de ses œuvres que nous avons citées plus haut, ce qui nous dispense d'entrer sur ce travail dans aucun détail¹⁷⁸.

Les commentaires que le jury avaient donné sur les travaux de Tissot lors de la séance publique de 1781 ne figurent ainsi pas dans le recueil. Cela n'empêche cependant pas le chirurgien d'éditer à nouveau son travail en monographie, la même année, chez Koenig.

Le fait que Clément-Joseph Tissot fasse carrière dans l'armée semble par ailleurs faciliter son entreprise éditoriale. L'édition de l'an IV, imprimée à Besançon où il est caserné, porte ainsi le paratexte suivant, « *Oeuvres de Tissot, inspecteur des hôpitaux civiles et militaires des 6^e et 18^e divisions, imprimées par arrêté des représentants du peuple Calès, médecin, et Sevestre, homme de loi, en mission dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, de la Côte d'Or, etc. formant ces divisions* ». Cette édition bénéficie en effet d'un appui officiel, comme il le précise en 1804 dans une lettre destinée à appuyer sa demande de Légion d'honneur :

J'ai publié plusieurs ouvrages sur la médecine et la chirurgie militaire en 1780, 1788, 1793, en l'an 4 et 5, qui ont été, la plupart imprimés par ordres et aux frais du gouvernement¹⁷⁹.

Les paratextes des ouvrages ne nous ont pas permis d'avoir plus de précision sur la participation financière du gouvernement, les ouvrages de Tissot n'étant pas publiés par les principaux éditeurs d'ouvrages chirurgicaux identifiés par Christelle Rabier. De la même manière, nous n'avons pas pu trouver d'indices plus précis sur l'importance de la diffusion de ces ouvrages.

générale indique que la publication des *Oeuvres* devrait être constituées de 7 tomes, les suivants n'ayant pas été imprimés : tome IV : « De la gymnastique médicale » (probablement mémoire initialement écrit pour le concours de 1778, déjà édité Chez Bastien, Paris, en 1780) ; tome V : « Considérations sur le service des hôpitaux civils et militaires » (semble déjà édité anonymement sous le titre *Observations générale sur l'administration des hôpitaux ambulans et sédentaires des armées de la République* en 1793) ; tome VI, « Mélanges de médecine, contenant des observations sur les épidémies, sur les maladies des femmes en couche » ; tome VII : « Essai sur l'éducation physique et morale ».

178 *Mémoires sur les sujets proposés pour le prix de l'Académie royale de chirurgie*, tome V [Depuis l'année 1775 jusques et compris 1783], Paris, chez Didot le jeune imprimeur – libraire de l'École de santé, L'an sixième, [1798], p.34.

179 Clément-Joseph Tissot, « Demande pour être admis dans la légion d'honneur, au quartier général à Montreuil, le 25 thermidore an 12 », Archives Nationales, dossier de la légion d'honneur LH/2610/43, f.4. Accessible via la base en ligne Léonore.

III- LISTE DES INDIVIDUS DISTINGUÉS LORS DES CONCOURS L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE 1733-1792¹⁸⁰

Nom	Provenance	Date	Nature de la distinction	Place obtenue par la suite, par rapport à l'Académie
Alary	Versailles	1742	Prix partagé	Devient associé régnicole en 1742
Aubray	Caen	1774	Accessit	Obtient une petite médaille en 1773
Barbet	Paris-médecin et ancien chirurgien major des vaisseaux du roi	1759	Prix	
Bazille	Rouen	1771	Prix	
Bonnefoy	Lyon	1783	Prix	
Bordeu fils	Paris- Elève en médecine	1752	Prix partagé	
Camper	Amsterdam	1774	Prix partagé	
		1776	Accessit	
		1781	Prix	
		1782	Prix	Ce prix est le troisième – il n'est plus autorisé à concourir Il devient associé étranger
Chambon	Brevannes sous Choiseul	1767	Prix partagé	En 1766 et 1770, obtient une des petites médailles
		1774	Prix partagé	Obtient vraisemblablement la correspondance
		1775	Accessit	Correspondant de l'Académie En 1780, est correspondant et obtient une autre médaille Devient ensuite associé
Champeaux	Lyon	1774	Prix partagé	Correspondant de l'Académie
		1776	Prix	
		1782	Accessit	
Charmetton	Lyon	1748	Prix	Devient correspondant de l'Académie
	Lyon	1752	Accessit	Devenu associé régnicole en 1751
Chopart	Paris, - Médecin – Elève en chirurgie	1767	Prix partagé	Devient chirurgien de Paris – et intègre le jury des concours (notamment en 1777 et 1782)
		1768	Accessit	
David	Paris- Elève en chirurgie	1764	Prix	Devient chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu de Rouen
Didelot	Bruyères	1775	Prix partagé	Correspondant de l'Académie – a obtenu en 1773 l'une des petites médailles et en 1791 accouchements
Desgranges	Lyon	1787	Prix	A obtenu le prix d'émulation en 1781 Devient correspondant
		1789	Prix	En 1785, a obtenu la première médaille des accouchements
De la Bissière	chirurgien Major du régiment de la Reine	1755	Prix	
De Lassonne	Paris- Elève en chirurgie	1739	Prix partagé	Devient chirurgien de Paris
Eschenbach	Allemagne	1746	Accessit	
Fabre	Paris- Elève en chirurgie	1745	Accessit	Devient chirurgien de Paris
	Paris- Elève en chirurgie	1749	Accessit	Devient ensuite adjoint au comité
Faure	Lyon	1752	Prix partagé	Devient correspondant de l'Académie

¹⁸⁰Liste effectuée à partir des recueils publiés des prix, ainsi que des comptes rendus des séances publiques publiées dans *Le Mercure de France*.

	chirurgien Major du régiment de Royal Vaisseaux	1756	Prix	
		1774	Distinction exceptionnelle : Place d'associé + impression du mémoire	Devient associé régnicole
Flurant	Lyon	1749	Prix partagé	Devient associé régnicole
Grashuis	Amsterdam	1746	Prix	Devient associé étranger
Grassot	Lyon	1744	Prix	Devient associé étranger
Grillon	Rouen	1758	Prix	
Grima	Italie	1766	Prix	
Goursaud	Paris- Elève en chirurgie	1751	Prix	Devient chirurgien de Paris
		1752	Accessit	
Guyot	Genève	1744	Distinction	Devient associé étranger
		1745	Accessit	
Henricus Bassius	Allemagne	1733	Distinction	
Hugon le fils	Lyon	1743	Prix partagé	Devient associé régnicole
Icart	Castre- lieutenant du premier chirurgien	1784	Accessit	A obtenue en 1775 et 1778 une des petites médailles- en 1780 le prix d'émulation. A cette date est devenu correspondant
Kulbel	Allemagne	1742	Prix partagé	
Laflize	Nancy	1775	Prix partagé	Devient correspondant
		1779	Prix partagé	
		1780	Renonce au prix pour l'association	Devient associé étranger-
Le Cat	Rouen	1733	Distinction	
		1734	Prix	
		1735	Prix	
		1738	Prix	
		1739	Prix partagé	Devient associé régnicole en 1739
Le Conte	Arcueil	1756	Accessit	
Le Comte	Evreux	1774	Accessit	
Leschevin	Rouen	1763	Prix	
Lombard	Dôle	1775	Accessit	En 1775, on le nomme correspondant
		1776	Distinction exceptionnelle	On le publie et lui propose le titre de correspondant
	Chirurgien major de l'Hôpital militaire de Dôle	1780	Prix partagé	
Louis	chirurgien des camps et des armées du roi	1744	Distinction	
		1745	Prix	
	Metz – chirurgien des camps et des armées du roi	1749	Prix partagé	
	Metz – chirurgien des camps et des armées du roi & de l'Hopital	1755	Accessit	Puis devient chirurgien de Paris en 1749 – et secrétaire perpétuel de l'Académie en 1765

	militaire de Metz, en survivance			
Majaut	Douai- élève en médecine	1752	Accessit	
Marvides	Paris- Elève en chirurgie	1760	Prix	Devient chirurgien des armées
Médalon	Versailles	1733	Prix	Devient associé régnicole en 1742
Mesplet	Toulouse	1788	Mention honorable	
Mopillier	Angers	1743	Accessit	
Nannoni	Italie	1748	Accessit	
Percy	Chirurgien major du régiment de Berry	1785	Prix	Petite médaille en 1783
		1786	Prix	
		1788	Prix	
		1791	Prix	Devient associé de l'Académie (l'est en 1792)
Pontier	Aix en Provence	1743	Prix partagé	
Sabouraut	Toulouse	1768	Prix partagé	
Rheyne	Paris- Elève en chirurgie	1780	Prix partagé	A obtenu en 1777 une médaille d'or de l'Ecole pratique de chirurgie
Saucerotte	Lunéville	1768	Prix partagé	A obtenu en 1766 le prix d'émulation de l'Académie - Correspondant de l'Académie
Saucerotte	Lunéville	1775	Prix partagé	A obtenu en 1774 une petite médaille -Devenu en 1798 associé régnicole
Teissier	Paris- Elève en chirurgie	1784	Prix	
		1786	Prix d'émulation pour le mémoire au concours	
Thomasin ou Thomassin	Neuf-Brisack- hôpital militaire	1788	Accessit	Est déjà correspondant- En 1777 et en 1778 a obtenu une petite médaille- Est alors maître en chirurgie à Rochefort près de Dole Médaille en 1780 – il est alors Chirurgien Major du premier régiment des chasseurs à cheval Petite médaille en 1784
Tissot	inspecteur des hôpitaux civils et militaires	1779	Prix partagé	
		1781	Accessit	
	chirurgien major du quatrième régiment de chevaux légers	1783	Accessit	

IV- LISTE DES ACTEURS DES CONCOURS SUR L'HYGIÈNE

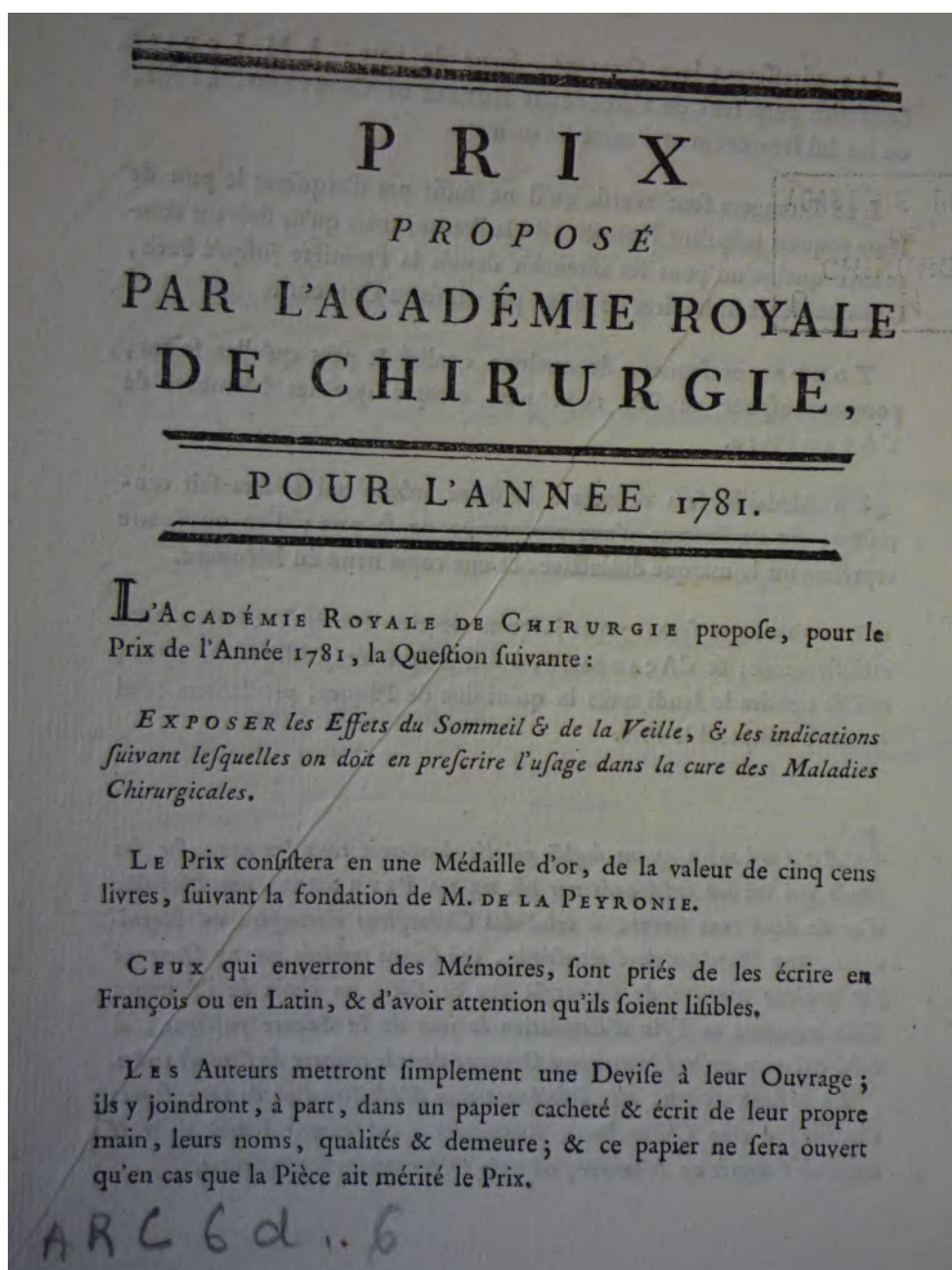
1) LES CANDIDATS

Année	1773	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783
Nombre de mémoires recus	4	10	15	10	8	12	14 ou 15	11	5 ou 6	10
Candidats	Lespinasse	Dubrana	Dubrana	inconnus	Rouget	inconnus	Giscard	inconnus		inconnus
	Hickmann	Chomet	Guyetant		Vimar		Matthias de Metz			
	Didelot	Lespinasse	Chambon		Giscard		Collas/Collat ?			
	Anonyme	Lombard	Lombard		Laflize		Didelot			
		Pirotte	Gamare		Tissot		Cotell de Launay			
		Chambon	Champeaux		David		Laflize			
		Laflize	Camper				Roze de Lepinoy			
		Saucerotte et Didelot	Guilbert				Duvandin			
		+ 2 anonyme					Rheyne			
							Lombard			
Prix	remis	Laflize	Champeaux	remis	remis	Tissot	Rheyne	Camper	Camper	Bonnefoy
		Saucerotte et Didelot				Laflize	Lombard			
accessit		Chambon	Camper					Tissot	Champeaux	Tissot
Distinction		Lombard (émulation)	Lombard							

2) LES JURYS

	1773	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	17821	1783
Jury	inconnu					inconnu				
Président du jury			M. De la Martiniere	M. De la Martiniere			M. De la Martiniere			
Vice président du jury			Andouillé	Andouillé			Andouillé			
Officiers du Comité Perpétuel		Bordenave	Bordenave	Dufouard	Dufouard		Pipelet	Pipelet	Pipelet	Dufouard
		Dufouard	Dufouard	Pipelet l'ainé	Pipelet l'ainé		Goursaud	Goursaud	Dufouard	Lesne
		Louis	Louis	Louis	Louis		Louis	Louis	Louis	Louis
		Dujardin (mort en 1775)	Fabre	Fabre	Fabre		Fabre	Fabre	Fabre	Peyrilhe
		Sabatier	Sabatier	Sabatier	Sabatier		Sabatier	Sabatier	Sabatier	Chopart
		Goursaud	Goursaud	Goursaud	Goursaud		Lassus	Lassus	Lassus	Lassus
Membres-conseillers		Houstet	Houstet	Houstet	Houstet		Bordenave	Bordenave	Faguer	Pipelet
		Delafaye	Delafaye	Bordenave	Lafitte		Dufouard	Dufouard	Chopart	Fabre
		Lafitte	Dufouard 2nd	Dufouard 2nd	Dufouard 2nd		Delaporte	Delamalle	Delamalle	Sabatier
		Fabre	Brasdor	Peyrilhe	Piet		Berdolin	Peyrilhe	Dufouard 2nd	Delaporte
		Didier	Try	Try	Try		Dupuid	Dupuid	Deleurye	Dufouard 2nd
		Pipelet 2nd	Pipelet	Pipelet 2nd	Pipelet 2nd		Pipelet 2nd	Pipelet 2nd	Pipelet 2nd	Pipelet 2nd
		Ferrand	De Bussac	Deleurye	Lassus		De Bussac	Try	Try	Try
		Lesne	Berdolin	Lesne	Lesne		Piet	Dubertrand	Lesne	Berdolin
				Perron			Veyret	Veyret	Veyret	Desault
									Desault	Faguer
									Garre	
Membres-adjoints		Dupuid	Dupuid	Dupuid	Léger		Dubertrand fils	Faguer		Robin
		Guyenot	Braillet	Guyenot	Guyenot		Guyenot	Braillet	Caron	Amy
		Lamblot	Piet	Chopart	Chopart		Braillet	Coutouly	Coutouly	Arrachart
		Robin	Léger	Arrachart	Arrachart 2nd		Coutouly	Léger	Favier	Capdeville
				Amy	Amy		Amy	Capdeville	Capdeville	Favier
				Capdeville	Capdeville		Capdeville			Maugras
Académiciens libres		Arrachart	Devilliers	Maret	Becquet		Destremau / D'Estremau	Petitbeau	Bajet 2nd	Bajet 2nd
		Caron	Courtin	Baudelocque	Coutouly		Bertholet fils	Bertholet	Martin	Bertholet fils
		Streck	Bajet fils	Martin	Allan		Martin	Maret	Maret	Petitbeau
		Delaizé	De la Forest fils	Delaizé	Faguer		Maugras	Maugras	L'héritier	Maret
								Favier ?		

V- PROGRAMME DU CONCOURS DE 1781 SUR LE SOMMEIL



VI- « SÉANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 1781 ». TRANSCRIPTION DU DISCOURS D'ANTOINE LOUIS À LA REMISE DU PRIX DE 1781 SUR LE SOMMEIL D'APRÈS LES MINUTES DES SÉANCES DE L'ARC¹⁸¹

L'académie avait donné pour le sujet du prix de cette année, la proposition qui suit :

« Exposer les effets du sommeil et de la veille, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales. »

On n'a reçu qu'onze mémoires. Le n°2, écrit en latin très pur, d'un style nerveux et concis, a réuni tous les suffrages : il a pour devise la phrase qui termine la 33^e lettre de Sénèque : Patet omnibus veritas, nondum est occupata : multum exillâ, etiam futuris, relictum est . ce que la nouvelle traduction de feu M. de la Grange rend par ces mots : « La vérité luit pour tout le monde ; mais elle n'est pas découverte : il reste encore beaucoup à faire aux races futures. »

L'auteur de ces ouvrages est M. Camper, membre des principales académies de l'Europe, ancien professeur d'anatomie et de chirurgie à Amsterdam, et successivement professeur de médecine aux universités de Franeker et de Groningue en Frise. Personne n'a plus que lui remporté de palmes académiques. Il a été couronné à Toulouse, à Lyon, à Dijon, à Berlin, à Harlem, et notre académie a accordé en 1774 un prix à un ouvrage qu'il lui avoit adressé sur la question intéressante de l'abus des onguens et des emplâtres dans la pratique vulgaire. Ce mémoire est imprimé et tout le monde est à portée de juger de l'érudition de l'auteur et de l'intelligence avec laquelle il a su manier le sujet.

Sa dissertation pour le prix de cette année montre une grande étendue de connaissances.

L'examen des causes du sommeil et de la veille a occupé les plus grands philosophes anciens et modernes, entre ceux la, on met Aristote, Platon, Hippocrate au premier rang. De Buffon et De Haller, ne sont pas cités avec moins de distinction parmi les modernes.

La nature ayant toujours été la même, ses historiens n'ont pu varier sur les faits, et les poètes, dont l'imagination brillante a presque toujours besoin du secours de la fiction pour animer le tableau qu'ils font des phénomènes naturels, les poètes ont peint également, dans leurs descriptions, la langueur et l'affaïssement qui s'emparent graduellement de nos parties, pour nous faire éprouver la privation involontaire de l'usage des sens. Lucrèce attribue au trouble de l'âme et à la diminution de son action, la faiblesse du corps au moment où il est opprimé par le sommeil. M. Camper rapporte quelques vers expressifs de ce sublime peintre de la nature :

Ergo sensus abit mutatis motibie alte.

Et quoniam non est quasi quod suffulciat artus,

Debile fit corpus languescuntque omnia membra,

Bracchia palpebraeque cadunt poplitesque procumbunt, etc.

C'est à dire, le sentiment s'enfuit....le corps n'ayant plus de soutien s'affaiblit, tous les membres languissent, les bras tombent, les paupières se ferment et les jarrets s'affaïssent. Le législateur du Parnasse français a peint avec plus de graces et de précision ces dispositions naturelles, par les deux vers qui terminent le second chant du Lutrin en disant que la mollesse ...

Est lasse de parler, succombant sous l'effort,

181 Nous avons respecté et retranscrit le style, l'orthographe et la ponctuation du scribeur, sans corriger, ni moderniser. Dans un souci de lisibilité, nous n'avons cependant pas reproduit les mots raturés franchement et corrigés par une autre formule. En revanche, lorsque deux versions subsistent, sans choix clair du rédacteur, nous avons reproduit les deux. Archives de la Bibliothèque de l'Académie Nationale de Médecine, Fonds de l'Académie Royale de Chirurgie (ARC), [Ms 30] Académie de chirurgie, minutes des procès verbaux 1780 à 1781. MSS 27-32 : Minutes des séances de la Société Académique de chirurgie , ou Académie Royale de chirurgie MS 30-30. 1780-1783, 247 feuillets, f. 66-91.

*Soupire, étant les bras, ferme l'oeil, et s'endort.*¹⁸²

Plusieurs philosophes ont regardé le sommeil comme l'image de la mort, ce qu'il ne faut voir ainsi que sous un aspect moral, parce qu'en effet, l'homme pendant le sommeil n'est propre à rien. Camper prétend que le sentiment de M. le comte de Buffon sur cet état considéré dans l'ordre physique ne diffère pas, autant qu'on pourrait le croire, de l'opinion des anciens philosophes ; car suivant lui, « c'est par le sommeil que commence notre existence, le fœtus dort presque continuellement. Le sommeil qui paraît être un état purement passif, une espèce de mort, est au contraire le premier état de l'animal vivant, et le fondement de la vie .»

« Ce n'est pas un anéantissement, continue M. de Buffon, c'est une manière d'être, une façon d'exister toute aussi réelle et plus générale qu'aucune autre. Nous existons de cette façon avant d'exister autrement. Tous les êtres organisés qui n'ont point de sens, n'existent que de cette façon. Aucun n'existe dans un état de mouvement continu, et l'existence de tous participe plus ou moins à cet état de repos. »

La nécessité de l'alternative du sommeil et de la veille, a été connue d'Hippocrate. La nature semble avoir destiné le jour et la nuit à chacun de ces deux états successifs, et M. Le comte de Buffon en conçoit ainsi la cause physique...

« Le mouvement de la terre sur son axe ayant partagé en jours et en nuits les espaces de la durée, tous les être vivants qui habitent la terre, ont leur temps de lumière, et leur temps de ténèbres ; la veille et le sommeil. Une grande portion de l'économie animale, celle de l'action et du mouvement des membres, est relative à cette première combinaison »

Ces généralités philosophiques peuvent satisfaire l'esprit, mais les ministres de la nature ne doivent pas s'en tenir à ces spéculations, quelques ingénieuses qu'elles soient, il faut qu'ils tâchent d'approfondir ce sujet et de connoître par l'étude des faits, quelles sont les influences du sommeil et de la veille sur les différentes fonctions du corps. Le sommeil diminue-t-il, ou augmente-t-il l'énergie de l'action vitale qui fait circuler le sang et donne à toutes les humeurs la portion de mouvement qui leur est propre ? Favorise-t-il la nutrition et l'accroissement des parties ? Comment peut-il suspendre les excrétions et rendre certaines sécrétions plus abondantes ? Le pouls semble être la boussole qui marque le degré d'action du coeur et des artères.

Morgagni et Langrish assurent que la vitesse du pouls est plus grande pendant le sommeil : Hamberger et Haller s'accordent à soutenir le contraire, en donnant pour preuves que les hérissons, les marmottes, les rats des alpes, animaux dormeurs, ont le coeur très froid. Ces opinions opposées sur un principe fondamental, méritoient d'être soumises à une discussion raisonnée : car quel guide aurait-on pour prescrire avec méthode des médicaments somnifères, dans aucune espèce de maladie, si l'on n'est pas d'accord sur les effets que produit le sommeil, si l'on ne connaît quelle est son influence sur les diverses fonctions du corps, et les changemens qu'il opère dans l'économie animale.

Les phénomènes de la veille sont de même discutés contradictoirement d'après les opinions des auteurs les plus célèbres. M. Camper examine comment les affections morbifiques du corps et les diverses altérations de l'âme, produisent la veille, et les inconvénients ou suites plus ou moins facheuses qui naissent ou peuvent naître du défaut de sommeil.

Les effets sont différens suivant les circonstances : le sommeil naturel diffère de celui qui est un symptôme de maladie, et de celui qui vient par artifice. Quelle qu'en soit la cause, il est tranquille ou agité, et le dernier état est susceptible d'un grand nombre de variétés. L'observation des cas où il est avantageux d'avoir recours aux narcotiques, et l'examen de l'inconvénient de leur usage en certaines circonstances, servent à établir des principes rationnels pour la prescription des médicaments de vertu somnifère.

Le sommeil et la veille sont des Etats positifs qu'il ne suffisoit pas de faire connaître par leurs causes et par leurs effets : le moment où l'on s'endort, et celui du réveil présentent à la sagacité d'un

182 Lucrèce, *De la nature des choses*, livre IV, traduction de M. de la Grange.

observateur des phénomènes particuliers dignes de la plus grande attention, par rapport aux diverses lésions dont peuvent être attaquées les parties qui éprouvent des mouvements spontanés en ces deux situations. Dans le passage de la veille au sommeil, on a remarqué que le sens de l'ouïe est celui qui s'assoupit le dernier, et dont le repos est le plus susceptible d'être troublé par les impressions extérieures. M. Camper tire de cette notion les conséquences utiles.

L'homme ne s'éveille pas naturellement d'une manière subite : les sens sortent par gradation de l'état d'engourdissement et d'oppression où le sommeil les tenait. Les yeux s'ouvrent d'abord involontairement, et par une action machinale on y porte les doigts, comme pour décoller les paupières, et le nettoyer de l'[humus?] qui les a tenu rapprochées. Il faut donc, en faveur des personnes qui ont mal à ces parties, prendre des précautions contre cet inconvénient, et empêcher l'action involontaire des doigts laquelle en certaines circonstances pouvait avoir des suites fâcheuses. Le bâillement qui accompagne le réveil doit soigneusement être empêché, au moyen d'un bandage convenable sur ceux à qui ce mouvement involontaire pourrait être nuisible, dans le cas de plaies aux lèvres, au joues, dans la fracture de la mâchoire, etc..

Un des phénomènes ordinaire du réveil est cette extension involontaire des extrémités, désignée dans les livres de l'art par le nom de pandiculation. Elle est la cause déterminante de ce spasme si douloureux qu'on appelle crampe, d'où peuvent résulter des effets fâcheux, surtout dans les fractures compliquées des extrémités inférieures. Le mouvement produit la contraction convulsive des muscles de la mâchoire, qui est souvent l'effet de l'irritation des nerfs en des parties fort éloignées. c'est un accident mortel, lorsqu'on n'est pas secouru à temps par de très fortes doses d'opium.

Les rêves troublent la tranquillité du sommeil, et peuvent être nuisibles dans les maladies chirurgicales par l'agitation des parties affectées. D'après la recherche des causes occasionnelles des rêves et de leur nature particulière, on prend les précautions convenables pour mettre les malades à l'abri de cet inconvénient.

M. Camper examine ensuite d'après les autorités les plus respectables quels sont les différents remèdes auxquels on a reconnu la vertu somnifère. Cette recherche est curieuse et instructive. Il indique les cas où il est expédient d'en faire usage. Par exemple, la toux convulsive, si fatigante par elle même, devient bien plus fâcheuse lorsqu'elle agite un blessé dont l'état exige le plus grand repos. On a trouvé dans la combinaison de l'opium et de l'hippocacuanha, un spécifique contre cette toux. M. Camper dit que l'opium fait perdre à l'hippocacuanha sa vertu émétique. Il aurait pu ajouter que l'opium cesse d'être narcotique par cette association, il en résulte un remède atténuant et sudorifique dont on a reconnu les vertus admirables dans nombre de cas où il était salutaire de remplir cette indication : on l'administre même à une dose qui serait excessive et très redoutable de la part de chacun des médicaments pris séparément.

La jusquiame, la cynoglosse, la mandragore, la cigüe, l'aconit, le tabac sont des plantes somnifères dont M. Camper ne conseille pas l'usage. Ces moyens sont trop peu sûres dans leurs effets. L'opium seul, bien administré peut remplir toutes les vues curatives. La thériaque, le philonium romain et celui de Mesuë, le requies Nicolai le diascordium de Fracastor ou de Sylvius, le mithridate et autres semblables électuaires, décrits dans les différents dispensaires ou codes pharmaceutiques de Paris, d'Ausbourg, de Strasbourg, se tirent essentiellement de l'opium et ils peuvent être employés dans la pratique lorsqu'il faut en même temps soutenir les forces du malade et calmer les irritations. Mais s'il n'agit que de lui procurer du sommeil, c'est, suivant M. Camper, sur l'efficacité de l'opium qu'il faut principalement compter.

L'exposition des connaissances fondamentales est l'objet de la première partie du mémoire couronné. L'auteur examine dans une seconde section et en différents chapitres quels sont les avantages du sommeil dans la douleur et les convulsions, dans les playes et les ulcères, les secours qu'on peut tirer du sommeil et de la veille dans les hémorragies, dans les hernies, dans les maladies de la vessie et de la matrice, dans les luxations et les fractures. Il traite de l'usage des narcotiques dans les exostoses et les

caries, et à la suite des différentes opérations pratiquées à la circonférence du bassin : telles sont celles de la lithotomie, du bubonocèle, des fistules à l'anus, par différents procédés. L'extraction des fœtus au moyen des instruments. M. Camper continue par la prescription du sommeil et de la veille dans les maladies de la tête et des yeux, dans les tumeurs contre nature, telles que le cancer des mamelles, de la matrice, le sarcocèle, enfin dans les maladies qui exigent des opérations manuelles.

L'Académie a accordé l'accessit au mémoire n°9 qui a pour devise et aphorisme d'Hippocrate : Somnus, vigilia, utriusque si modum excesserint malum, L'excès de sommeil et de la veille est un mal.

L'auteur de cet ouvrage est M. Tissot, qui partagé avec Laflize le prix de 1779 sur la question des règles diététiques relatives aux aliments dans la cure des maladies chirurgicales¹⁸³.

M. Tissot a négligé la partie physiologique de la question, et il en donne la raison : il la regarde comme hypothétique et de peu d'utilité pour le but que l'académie se propose qui est d'établir des connaissances expérimentales qui perfectionnent la thérapeutique chirurgicale. Le mémoire de M. Tissot a paru pouvoir servir à l'instruction des élèves et à les éclairer sur la pratique journalière. M. Camper, dont la doctrine est si scientifique sur le sommeil, ne dit presque rien concernant la prescription de la veille. M. Tissot a traité ce point avec [assez] d'étendue. Il parle des maladies chirurgicales où la faiblesse des solides et la viscosité de la lymphe qui embarrasse le système glanduleux donnent la plus grande propension au sommeil, dont les effets sont autant de causes aggravantes de la maladie. Si dans ces cas l'indication principale est de diviser et d'atténuer la lymphe disposée à la former des obstructions dans tous les organes où son cours sera ralenti par la perte des solides.

La veille ne serait-elle pas un aiguillon capable de favoriser l'action des remèdes; propres à augmenter l'élasticité des vaisseaux, donne du ton[us] à toutes les fibres, en accélérant par là le mouvement des liqueurs [liquides?].

La veille doit donc être prescrite comme un moyen de guérison dans les maladies lymphatiques, telle que les [ecrouelles?escarcelles?], le rachitis, les hydro[??] articulaire, l'hydro[??] et autres tumeurs aqueuses dans lesquels le sommeil, excessif est très nuisible. Les bains froids, les frictions douces, les boissons légèrement aromatiques, l'usage modéré du café, sont des stimulants [ecpergéta?] exprétatif [?], si j'ose me servir de ce terme. M. Tissot, après avoir conseillé plusieurs fois, avec succès, de chatouiller le corps, et surtout la plante des pieds des enfants rachitiques, au moment de leur réveil, pour s'opposer au retour du sommeil, et exciter des mouvement utile à la cure de cette maladie des langueurs, ce qui favorise l'action des remèdes propres à combattre la [cacochimie?].

S'il fallait avoir recours à des moyens plus efficaces de réveiller les malades, comme cela est nécessaire dans les affections soporeuses, le bruit extérieur, de fortes frictions, l'[urtication ?, les synapismes?], les vesicatoires pourraient être employés.

Les auteurs ont pensé que le temps de sommeil était favorable à la coction des humeurs, et à la formation du pus. Sydenham se servait avec succès du syrop de diacode dans la suppuration de la petite vérole, pour procurer le calme nécessaire à cette opération de la nature, pendant la période critique de la maladie. La veille, au contraire, a pour propre à la résolution du sang épanché dans les grandes contusions, et à prévenir les progrès de la stagnation que procurait le sommeil. Ambroise Paré a donné en plusieurs occasions le précepte de tenir éveillé ceux qui ont des fortes contusions, il rapporte le cas d'un enfant meurtri et frappé par un carosse qui lui avait passé en travers par le corps. M. Tissot cite cette observation sous le point de vue qui concerne la veille expressément recommandée, au moins pendant quatre ou cinq heures, afin dit Paré, que le sang ne [courut] pas [?] aux parois intérieures du corps.

Le soin que je prends de vérifier les citations, m'a fait voir dans cette observation de Paré un modèle de conduite utile, et qu'il ne serait pas hors de propos de remettre sous les yeux des gens de

183 M. Tissot qui a inséré ce mémoire à la tête du tome de second de ses œuvres, fait entendre par le titre qu'il a été couronné, quoiqu'il n'ait eu que l'accessit.

l'art. Des connaissances très lumineuses et la plus grande habileté y ont pour compagnes la défiance de soi-même et une modestie capable d'honorer la mémoire de ce grand maître, [ainsi que] ses talents. On n'écrirait pas actuellement d'une manière plus instructive, quoique le fait date de deux cent ans. Le voici.

« Le 7^e jour de juin 1582, le fils de Mathirin le Beau, marchand bonnetier, rue St Denis, à la couronne d'argent, âgé de vingt-six mois, était au milieu de la rue. Une coche chargée de cinq gentils hommes, la roue de devant passa au travers du corps dudit enfant. Le peuple criant au cocher qu'il arrêtât les chevaux, les fit reculer en arrière et la roue repassa encore une fois par le corps de l'enfant. Il fut porté dans la maison de son père, et pensait-on qu'il fut mort et tout éventré. Subit, je fus envoyé quérir pour panser le dit enfant. Lequel je revisitait bien exactement, et ne trouvai aucune fracture, ni luxation en aucun endroit de son corps. Tout à l'heure j'envoie quérir à la porte de Paris, un mouton que je fis écorcher et après avoir frotté le corps du dit enfant d'[huile?] et de myrtilles, je l'enveloppai [nu?] en la peau du dit mouton tout chaudement puis lui fis boire de l'oxy[?] pour que le sang ne se caillibotat et figea dedans l corps. Davantage, je dis à la mère quelle le gardât de dormir, le plus qu'elle pouvait, pour le moins quatre ou cinq heures, afin que le sang ne courût pas tant aux parties intérieures du corps (ce qu'elle fit) et en outre je lui appliquai des [formencations] d'herbes résolutive, propres aux contusions, pour [résoudre?] le sang meurtri. Trois ou quatre jours après, appercevant que le dit enfant ne se pouvait tenir debout, et [encore] moins cheminer, je fis appeler M. Pietre, docteur régent de la faculté de médecine, homme d'excellent savoir, qui lui ordonna quelques petite médecine, parce qu'il avait le ventre fort constipé, et craignant que la rétention des excréments ne procédât pour la lésion de l'épine et les nerfs qui lâchent et entraînent les excréments : comme ainsi fait que les malades qui ont [une] fracture ou [une] luxation des vertèbre, souvent laissent aller leurs excréments involontairement autrefois sont retenus sans les pouvoir jeter dehors, ce que j'ay vu plusieurs fois ; joint aussi que par une grande contusion les côtes se peuvent séparer des vertèbres où elles sont jointes. Pareillement, le défaut de se soutenir et de marcher, me faisant craindre que je n'eusse trouvé le vice par la vûe et au toucher ; sachant que deux yeux voyent plus qu'un, je fis semblablement appeler Jean Cointrat et Jacques Guillemes[?], chirurgien du roi, autant bien entendus en la chirurgie qu'il y en ait à Paris : où étant arrivés, visitant le dit enfant, sur lequel ne trouverait aucune fracture ni luxation. Ainsi, poursuivant la cure, jusqu'à la fin, il fut [?] guéri, grâce à Dieu, et chemine comme il faisait auparavant qu'il fut blessé. Et si l'on demande comment la roue de la coche, chargée de cinq homme puisse passé au travers du corps de l'enfant, sans avoir rompu les côte et vertèbres, je répondrai que les cotes, et principalement les [?] cartilagineux ou [?], [?] aux enfants, et pourtant se peuvent grandement ployer, sans être rompues. Cette présente histoire pourra encore servir au jeune chirurgien, pour faire de semblable, ou mieux s'il le peut, à l'endroit de telles blessures ».

Je reviens à l'analyse du mémoire de M. Tissot. (p.18) dans les playes [plaies] de tête. Dans les plaies de têtes avec légère commotion, et dans tous les cas où il y a de la tendance à une sommeil contre nature, l'indication dictée par la règle des contraires, est d'exciter et e soutenir la veille. On y parviendra, dit l'auteur, en exposant les malades au grand jour, il ne faut pas les enfermer sous les rideaux comme on a coutume de le faire, personne n'ignore avec quelle facilité on est réveillé le matin, si l'on vient à être frappés par les premiers rayons de la lumière. M. Tissot estime que dans le cas dont il est question, il pourrait être avantageux de ne pas coucher les malades, puisque cette situation augmente la pente au sommeil q'on essaie de combattre : le sang st porté à la tête avec plus de difficulté lorsque le malade est dans une position verticale.

J'ai cru devoir référencer pour la fin de cette notice des mémoires admis sur la question du sommeil et de la veille dans la cure des maladies chirurgicales la formule de deux remèdes extérieurs pour procurer le sommeil. L'usage de la première composition est recommandé avant les grandes

opérations de chirurgie afin d'en dérober le sentiment aux malade ou de les rendre moins douloureuses ; Ce serait un moyen précieux s'il était véritablement efficace, et qu'on pu s'en servir sans inconvénient.

M. Camper la [? tire?] d'après Philippe Maziero, médecin de Padoue, qui a publié à Venise en 1690 un traité de chirurgie pratique en langue italienne.

[recette : pressés des jus de morille, de jusquiame, de mandragore, de lierre, de ? et de laitue, avec un peu d'opium, pour [?] remplir une éponge qu'on fera [ensuite] sécher au soleil, et qu'on conservera pour le besoin. Lorsqu'il s'agira de [?], on remouillera cette éponge avec de l'eau chaude, et des [?] sous le rein du malade, jusqu'à ce qu'il fut endormi.

L'usage d'une autre éponge imprégnée de vinaigre et des sucs de [?] et de fenouil. Il me semble qu'il n'y aucun inconvénient à faire des épreuves des moyens indiqués par Maziero ; Heister, qui avait dans sa bibliothèque trois ouvrages de cet auteur sur la chirurgie ne fait aucune mention de ce topique préparatif des douleurs qui sont inséparables des grandes opérations. *

* Ambroise Paré parle d'une éponge trempée dans uen décoction de pavot, de mandragore, de [?] de jusquiame, de laitue, de [???], et autres plantes de pareille vertu qu'on fera sentir afin de procurer le sommeil aux malades fatigués d'insomnie. c'est pour remplir le même intention que M. Tissot à donné d'après Galien la formule stupéfiante qui suit, et qu'il croit propre à remédier dans les plays de tete aux insomnies opiniatres indépendantes de la douleur de la partie blessée. Il dit en avoir reconnu les bons effets dans des douleurs de tête et d'oreilles, et dans de violentes opthalmies.

On prend des têtes de pavots [?] ou verts, de la [fer..] de laitue, des fleurs de violettes et des feuilles de myrthe, pour en faire une décoction dans suffisante quantité d'eau, avec laquelle on lavera les pieds, les jambes et les cuisses du malade. On les essuyera ensuite en les frottant d'abord doucement, puis plus fortement avec un morceau de flanelle, une brosse ou du linge. La friction faite, on met le malade au lit, et l'on dit qu'il dormira. Cela est très possible, c'était du moins l'intention de Galien, et il est très probable que cela ne manquait guère d'avoir lieu. Lorsque les causes de la veille n'était pas difficiles à distinguer.

Le prix d'émulation qui consiste en une médaille d'or de la valeur de 200 franc a été adjugé à M. Desgranges chirurgien-[gradué], membre du collège de Lyon, qui a envoyé de très bonnes observations dans le cours de l'année précédente. [...]

VII- NOTICES BIOGRAPHIQUES DES CANDIDATS AU CONCOURS SUR L'HYGIÈNE CHIRURGICALE

BONNEFOY OU BONNEFOI JEAN-BAPTISTE (1756-1790)

Candidat et accessit en 1783

Il est élève de l'École pratique de chirurgie de Paris, qui lui décerne une des médailles d'or. Il obtient ensuite au concours une place de chirurgien à l'Hôtel Dieu de Lyon. Chirurgien, agrégé au collège royal de chirurgie de Lyon. Il soutient sa thèse chirurgicale sur les effets du fluide électrique dans le traitement des malades.

Il est distingué en 1783 par un accessit de l'ARC pour son mémoire sur *L'influence des passions de l'âme*.

Il est également un défenseur du magnétisme animal, publiant notamment un ouvrage intitulé *De l'Application de l'électricité, à l'art de guérir*, [Lyon, 1783] et une Analyse raisonnée des rapports des commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal, Paris, 1784

CAMPER PIERRE (1722-1789)

Prix de l'ARC en 1774, 1781 et 1782. Accessit en 1776.

Né à Leyde, aux Pays Bas, Pierre Camper est petit fils de médecin. Élève de Boerhaave, il est reçu docteur en médecine (1746) et en Philosophie à l'université de Leyde. Il se rend en 1748 à Londres, et en 1749 à Paris pour poursuivre sa formation. Le 28 septembre 1749, il est nommé professeur de médecine & chirurgie à l'université de Groningue, puis en 1755 il enseigne l'Anatomie et la chirurgie à Amsterdam

Membre des Sociétés de Londres et de Harlem, de l'ARC, il devient correspondant de l'académie des sciences de Paris en 1772.

Ayant rapporté trois fois le prix de l'Académie royale de chirurgie, Camper est prié d'arrêter de concourir :

Ce prix est le troisième que M. Camper a obtenu de l'académie. En pareille circonstance, feu M. Le Cat fut prié de cesser de concourir dans la crainte qu'un si fort athlète n'éloignât de la lice des sujets qu'une utile émulation pourroit former à d'autres travaux. Tous les concurrents ne sentent pas que des efforts, qui seroient perdus pour la récompense promise, sont toujours au plus grand profit de celui qui a tâché de la mériter.

M. Camper, dans sa lettre de remerciement à l'Académie, semble s'excuser sur le motif qui l'a porté à rentrer dans une carrière, où avec de grands talens, on pourroit, sur un sujet isolé et circonscrit, voir la palme enlevée par quelqu'un qui n'auroit pas autant de droit à l'estime des gens de l'art et du public. M. Camper a trois fils, dont aucune n'a pris part dans l'art de guérir. Leur éducation & leur fortune leur permettent d'aspirer à des états, moins utiles sans doute, mais moins laborieux & moins ingrats. Cependant, leur père veut qu'ils se souviennent qu'elle a été la source de la considération qu'ils peuvent acquérir ; & il n'a travaillé à gagner trois médailles qu'afin d'en laisser une à chacune de ses enfants, en mémoire de son amour pour la chirurgie, qu'il a exercée avec autant d'honneur que de succès¹⁸⁴.

Outre ces récompenses de l'Académie Royale de chirurgie, il remporte également le prix de l'académie de Lyon en 1775 sur la théorie et le traitement des maladies chroniques du poumon. Pierre Camper s'intéresse également à l'art vétérinaire et produit des études en histoire naturelle.

On a de lui plusieurs ouvrages importants, dans lesquels on trouve une infinité de remarques intéressantes sur l'anatomie et la chirurgie. Il a aussi écrit sur l'inoculation de la petite vérole, et quelques pièces en hollandais parmi lesquelles il y en a une qui traite de la mortalité des bestiaux¹⁸⁵.

CHAMBON JEAN-BAPTISTE

Candidat : Accessit en 1775. En 1766 et 1770 obtient une petite médaille. A obtenu deux fois le prix de l'académie auparavant : en 1767 et 1774.

Chirurgien et correspondant de l'Académie à Brevannes-sous-Choiseul. Il devient associé de l'ARC. Il est couronné également en 1779 par l'Académie de Dijon par prix extraordinaire sur le sujet de la pustule maligne. Son fils, Nicolas Chambon de Montaux publie après la mort de son père le traité couronné à Dijon en 1781.

CHAMPEAUX CLAUDE

Prix en 1774, en 1776 et accessit en 1782.

Claude Champaux est reçu à la maîtrise au Collège de Chirurgie de Lyon en 1763. il exerce ensuite dans la même ville en qualité de Chirurgien du Roi. Il occupe pendant quelque temps la place de chirurgien

184 *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, 1782, n° 57, p. 474.

185 *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, Nicolas Eloy, 1778.

en chef de la Charité de Lyon. Professeur d'Anatomie, et Chirurgien ordinaire du Roi pour les rapports en Justice, à Lyon, il est correspondant de l'Académie, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, associé de celle des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, et de la Société Littéraire d'Auxerre.

Il a publié : *Réflexions sur les Hermaphrodites*, 1765

Expériences et Observations sur la cause de la mort des noyés, & les phénomènes qu'elles présente, Lyon, 1768. publié avec M. Faissole, aussi chirurgien de Lyon, après avoir fait ensemble leurs expériences en public à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

CHOMET

Candidat en 1775

Chirurgien de l'Hôtel-Dieu et lieutenant du premier chirurgien du Roy de Nogent sur Seine

COLLAT OU COLLAS

Candidat en 1780

COTELL

Candidat en 1780

Praticien (chirurgien?) à Launay (Eure).

DAVID JEAN-PIERRE (1737- 1784)

Candidat en 1778, prix en 1764 (et on lui attribue également le prix de 1771 remporté par son élève Bazille)

Né à Gex en 1737. Il est placé chez un médecin de Seyssel, avant de perfectionner ces études à Lyon puis Paris, où il arrive en 1757.

En 1762, il remporte le prix double à la société hollandaise de Harlem, et son mémoire est imprimé sous le titre : *Dissertation sur ce qu'il convient de faire pour diminuer ou supprimer le lait des femmes*, Paris, 1763.

Il est reçu maître en chirurgien à Paris le 24 novembre 1764, et soutient une thèse sous la présidence d'Antoine Louis intitulée *De Sectione caesarea* [dissertation sur la césarienne]. La même année, il obtient le prix de l'Académie sur le traitement des abcès.

Les dictionnaires de médecines lui attribuent également le prix de 1771, sur les effets des contrecoups dans les différentes parties du corps, autre que la tête, et les moyens d'y remédier. Il aurait fait présenter le mémoire par un de ces élèves, Bazille, car en tant qu'académicien libre, il ne pouvait pas concourir.

Cette règle serait également valable pour sa participation au prix de 1778. Néanmoins, il semble très peu probable que le candidat de 1778 soit un homonyme, puisque Jean-Pierre David publie l'année suivante un mémoire sur le même sujet¹⁸⁶.

Il devient ensuite Docteur en médecine à Reims. Il est aussi membre de l'Académie des Sciences de Rouen, qui le récompense en 1765 lors du prix consacré aux mécanismes et usages de la respiration¹⁸⁷.

186 *Dissertation sur les effets du mouvement et du repos dans les maladies chirurgicales*, imprimé à Rouen, chez A.F Viret.

187 *Dissertation sur le mécanisme et les usages de la respiration*, Paris, 1766.

Il épouse la fille du chirurgien Nicolas Le Cat, à qui il succède comme chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu de Rouen. Il est également professeur de chirurgie et d'anatomie dans cette même ville.

Les dissertations de 1771 et 1779 sont traduites en anglais, et publiées à Londres en 1790 sous le titre : *Prize dissertations by M. David, as adjudged by the Royal Academy of surgery in Paris : first on the effects of motion and rest, and their several modes of application in surgery ; secondly on the various effects of counter-strokes on the human body and the methods of relieving them*, Londres, Cadell, 1790.

Il a aussi publié :

Recherches sur la manière d'agir de la saignée et sur les effets qu'elle produit relativement à la partie où on la fait, Paris, Dessain Junior, 1762, réédité en 1763, Paris, Vallat-La-Chapelle

Observations sur la nature, les causes et les effets des épidémies varioliques et réfutation de quelques écrits contre l'inoculation de la petite vérole, Genève, 1764

Dissertation sur la cause de la pesanteur et de l'uniformité des phénomènes qu'elle nous présente, Amsterdam, 1767.

Dissertation sur la figure de la terre, où l'on tâche de prouver par des arguments simples et concluants, et d'après les expériences mêmes faites au Pérou et au cercle polaire, que cette planète est allongée par les pôles, La Haye, 1769.

Traité de la nutrition et de l'accroissement, précédé d'une dissertation sur l'usage des eaux de l'arnios, Paris, Didot le Jeune, 1771.

DIDELOT NICOLAS (1730 (?)-1794(?))

Candidat au Prix en 1773 et 1780, lauréat en 1775. Il obtient en 1773 l'une des petites médailles. Et il obtient en 1791 la médaille des accouchements

Il est bachelier en médecine de l'université de Besançon. En 1773, est maître en chirurgie, agrégé du collège royal de chirurgie de Nancy-

En 1775, est lieutenant du premier chirurgien du Roi, stipendié de la ville et de l'hôpital de Bruyères, en Lorraine, correspondant de l'Académie. Exerce ensuite à Rémiremont. Il est également correspondant de la Société Royale de Médecine [fondée en 1778], qui lui remet en 1783, un prix pour une topographie médicale du Barrois¹⁸⁸. En 1788, il obtient également un jeton d'or pour un mémoire présenté au concours ; 1^{er} chirurgien du roi de Pologne Stanislas et du prince de Salm, membre de la Société de Hesse-Hombourg, associé-correspondant du collège de chirurgie de Nancy, correspondant de l'ARC. Correspondant de la Société Royale de médecine.

1791, *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, n°88, p.155 médaille des Accouchemens : M. Didelot, correspondant de notre Académie et de la Société royale de médecine, à Remiremont. Il a été le zélé promoteur du cours gratuit des accouchemens, établi depuis plusieurs années à Nanci, aux frais du Gouvernement, en faveur des sages-femmes de la campagne.

DUBRANA JOSEPH

Candidat aux concours de 1775 et 1776.

Maître en chirurgie à Condom, dans le Gers. Publie en 1775 un Mémoire ou observations sur la maladie épizootique, qui ravage actuellement le Condomois dans le journal de médecine, chirurgie et pharmacie.(1775-2) (p.235) Observation reprise par Vicq d'Azyr dans *Exposé des moyens curatifs & préservatifs qui peuvent être employés contre les maladies pestilentielles des bêtes à cornes*, Chez Mérigot, 1776.

188 SRM 203-dossier 5- 9

DUVANDIN

Candidat en 1780

Auteur du mémoire n°14 pour le concours du 1780 sur les effets du mouvement et du repos dans la cure des maladies chirurgicales. Le PV du 9^e comité, le 18 février 1780, précise « Mémoire n°14 par M. Duvandin, Chirurgien à Croissanville près de Lizieux, qui ne veut pas concourir.

GAMARE :

Candidat en 1776

On trouve dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie* de 1772, n°38, p.432-441 Une *observation sur une maladie singulière* [dans l'index, le journal le range dans les maladies spasmodiques) par M. Gamare, maître ès-arts et élève en chirurgie. Observation sur une jeune fille de la paroisse des Authieux-sur-Calonne, proche le Pont-L'Evêque, en Normandie.

GISCARD

Candidat en 1778 et 1780

GUILBERT

Candidat en 1776

On trouve dans le *Recueil périodique d'observations de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, de 1757 une observation *Sur un gonflement surprenant de l'ovaire droite d'une femme*, par M. Guilbert, chirurgien juré à Caen. (n°6, p.149-150).

Mais on ne peut savoir avec certitude s'il s'agit du candidat, car il existe plusieurs homonyme, notamment un Guilbert, docteur à Montpellier.

GUYETANT JEAN-FRANÇOIS (1742-1816)

Candidat en 1776

Né en 1742 à Lons le Saulnier (Jura), il achève ses études à la faculté de Besançon, où il prend le grade de maître en chirurgie, puis de Docteur en médecine.

Devient médecin en chef de l'hôpital de Lons le Saulnier. Il est nommé par l'administration centrale du Jura (sous la révolution), médecin des épidémies pour l'arrondissement de Lons le Saunier.

Dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre, la notice précise :

Dans les loisirs que lui laissait sa pratique, il cultivait les différentes branches de l'histoire naturelle, faisait des observations météorologiques, et trouvait le temps de s'exercer dans l'art d'écrire, en traitant différentes questions philosophiques et littéraires.

Il a publié :

Mémoire sur la topographie médicale et l'histoire naturelle du baillage et de la ville de Lons-le-Saulnier, 1784

Mémoire sur la topographie du baillage d'orgelet, 1785

Essai sur le traitement des maladies épidémiques, 1786

« Observations sur quelques plaies extérieures de la tête », *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, juin-juillet 1777

« Lettre sur une extirpation de la mamelle », *Journal de médecine, chirurgie, Pharmacie*, janvier 1778.

HICKMANN

Candidat en 1773.

LAFLIZE DOMINIQUE (1736-1793)

Prix en 1775, 1779 et candidat en 1778, 1780 (renonce au prix pour l'association)

Chirurgien à Nancy, Lorraine – Lieutenant du premier chirurgien du Roi, professeur et démonstrateur du collège de chirurgie de Nancy, chirurgien en chef des hôpitaux de la même ville.

En 1775, devient correspondant de l'Académie, et en 1780, associé régnicole.

LESPINASSE PIERRE

Candidat au concours de 1773 et 1775

Elève de l'Ecole pratique de Paris. En 1769, il reçoit un accessit de l'Ecole en 1769. Il est ensuite chirurgien à Jaure, diocèse de Périgueux¹⁸⁹.

LOMBARD CLAUDE ANTOINE (1741-1811)

Candidat. Accessit et prix d'émulation en 1775, En 1776, pour sa participation au prix, on le publie et lui propose la correspondance, en 1777, Petite médaille, et en 1780, prix.

Né à Dôle en 1741. maîtrise en chirurgie à la faculté de Besançon. Il est nommé chirurgien en chef des hôpitaux civils et militaires de Dole. Il obtient en 1775, l'accessit de l'ARC sur les choses nommées non naturelles. En 1776, son mémoire sur l'air est admis à une seconde lecture, « admis au concours », l'académie lui propose alors le titre de correspondant ;

Le troisième mémoire admis au concours, numéro 2 a pour devise une proposition d'hippocrate relative à l'air. *Aer mortalibus solus vite & morborum est auctor. Hippocr. Lib de flatibus, Jano Cornario interprete.* Ce mémoire, concis & très chirurgical, est de M. Lombard, Chirurgien Major de l'Hôpital Militaire & de l'Hôpital général, à Dole, en Franche Comté, & a paru mériter d'être imprimé à la suite des deux précédents.

M. Lombard a déjà eu l'année dernière un *accessit*, & le prix d'émulation. Deux bons mémoires fournis sur d'autres sujets de Chirurgie le lui auroient encore procuré cette année, mais l'Académie a cru lui décerner une récompense plus flatteuse, en lui accordant des lettres de Correspondant qu'il n'a point sollicitées¹⁹⁰.

En 1780, il obtient à nouveau le prix sur le mouvement et le repos.

Il devient ensuite associé régnicole.

Il est chirurgien militaire en normandie, puis chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg. Il est appelé en 1792 comme chirurgien en chef de l'armée du Rhin. Il est élu associé non résidant de la section de médecine et chirurgie de la 1ere classe de l'Institut national en 1796.

Lombard a eu un grand mérite dont on ne semble pas lui avoir suffisamment tenu compte, c'est d'avoir pris surtout l'emploi de moyens médicaux pour base de sa thérapeutique en chirurgie On lui doit d'avoir beaucoup insisté sur l'utilité des applications d'eau froide ou tiède dans le pansement des plaies (...), etc¹⁹¹.

189 ARC6 – dossier 8 - n°2

190 « Séance publique du jeudi 18 avril 1776 », *Séances publiques de l'Académie royale de chirurgie où l'on traite de diverses matières intéressantes, & particulièrement de la Section de la symphise des os pubis*, Paris, Michel Lambert, 1779, p.65-66

191 Notice du Dechambre

Une grande partie des notices biographiques font état de son mauvais caractère (« irascible, intolérant jusqu'à la rudesse, il se fit beaucoup d'ennemis et soutint pendant plusieurs années des querelles de toutes sortes avec ses confrères »¹⁹²)

Il a publié, outre les mémoires de l'ARC,

De l'importance des évacuants dans la cure des plaies récentes, Strasbourg, 1782

De l'utilité des évacuants dans la cure des tumeurs, Strasbourg, 1783

De l'utilité et de l'abus de la Compression et des propriétés de l'Eau froide et chaude, Strasbourg, 1786

Cours de chirurgie pratique sur les maladies vénériennes, 1780

« Description d'un double lithotome, propre à l'opération de la taille chez les femmes » dans Thomassin, Jean-François, *Dissertation sur l'extraction des corps étrangers des plaies, et spécialement de celles faites par armes à feu*, Strasbourg, 1788

Instruction sur l'art des pansements, 1797

Clinique chirurgicale relative aux plaies, 1797

Clinique des plaies récentes où la suture est utile et de celles où elle est abusive, 1799

Clinique chirurgicale des plaies faites par armes à feu, Lyon, 1804.

MATTHIAS

Candidat en 1780

Chirurgien à Metz

PIROTTE

Candidat en 1775.

Maître en chirurgie à Sarrelouis (Lorraine).

RHEYNE OU REYNE

Candidat et prix en 1780

Elève des écoles de chirurgie, et maître-ès-arts de l'université de Paris. Médecin et chirurgien

ROUGET

Candidat en 1778

SAUCEROTTE NICOLAS (1741-1814)

1766 : Prix d'émulation

Prix de 1768- Petite médaille en 1774 - Lauréat de 1775 avec Didelot- Ami de Louis

Association en 1775

Nicolas Saucerotte, obstétricien, hygiéniste et chirurgien.

Né en 1741 à Lunéville. Chirurgien militaire, fait la guerre de sept ans. Obtient la maîtrise en chirurgie en 1761 à Paris, en suivant l'apprentissage de LEVRET. Obtient peu après le grade de maître-ès-arts à la Faculté de Pont-à-Mousson Retourne dans sa ville natale, et devient chirurgien ordinaire du roi Stanislas en

192 Le Moyne, Desessarts, *les siècles littéraires de la France*, Paris, 1800-1801, Archives biographiques Françaises

1764. En 1770 – après la réunion des duchés de Bar et de Lorraine à la France à la mort de Stanislas en 1766 – il est chirurgien pensionné de Lunéville, et greffier du premier chirurgien du roi. En 1785, il devient lithotomiste en chef des duchés de Lorraine et de Bar.

Carrière militaire, en 1779, il est nommé chirurgien-major de la gendarmerie. En 1794, il est nommé chirurgien en chef de l'armée de Sambre et Meuse (Armée du Nord). En 1795, il siège au conseil de santé des armées avant de prendre sa retraite. En 1796, membre de l'Institut national.

Il est couronné à plusieurs reprises par l'ARC, et reçoit en 1768 le prix pour son *Mémoires sur les contrecoups dans les lésions de la tête* (1768), pour lesquels il fait des recherches expérimentales sur des chiens

D'après un examen approfondi des circonstances qui accompagnent les coups portés aux parois du crâne, il en distingue huit espèces, dont il a donné le mécanisme, énonce les signes et caractérisé les symptômes. Sept de ces lésions intéressent les parties dures, et une seulement les parties molles. La théorie du mécanisme par lequel chacune peut être produite, est basée sur les principes de la saine physique, le diagnostic et le pronostic, toujours obscurs dans ces maladies, considérées comme l'écueil de la chirurgie, ont pour base des observations et des expériences sur les animaux, qui lui ont fourni deux principes bien précieux, s'ils pouvaient toujours indiquer avec exactitude la partie du cerveau qui a été lésée par le choc¹⁹³.

Il est nommé correspondant. Il remporte à nouveau le prix en 1775 sur l'influence des choses non-naturelles avec Didelot :

L'ouverture du papier cacheté, dans lequel on croyait trouver le nom & les qualités de l'Auteur, indiquoit simplement par quelle voie on pourroit les apprendre. Ce n'est pas la première fois que cette précaution a été prise par des Concurrents, qui veulent être ignorés, si le succès n'a point couronné leurs productions. Mais ce cas-ci offre une particularité toute nouvelle. Deux chirurgiens, également recommandables par leurs talents ; se présentent comme Auteurs du Mémoire préféré ; non pour le revendiquer exclusivement, & s'en approprier la gloire aux dépens l'un de l'autre : ils y ont travaillé de concert. Animés du même zèle, une émulation, qu'on ne peut trop louer, les a rendu amis. Éloignés de dix lieues par leurs domicile, ils ont un commerce réglé, & le desir de s'instruire réciproquement en a été le motif. Depuis plusieurs années ils se font part de leurs remarques et de leurs réflexions sur tous les cas qui se présentent dans la pratique : ils ne se sont pas caché le dessein qu'ils avoient de traiter la question proposée pour le prix de l'Académie ; & se sont communiqué successivement le projet, le plan & l'ébauche de leurs Mémoires respectifs. Enfin, ils ont cru ne devoir en faire qu'un seul Ouvrage, dans lequel ils ont fondu et réuni leurs sentimens & leurs observations, sans aucune prétention de prééminence. C'est ce travail commun que l'Académie couronne aujourd'hui, c'est au Mémoire qu'elle accorde une médaille de la valeur de 500 livres. Les Auteurs, qui ne peuvent se la partager, plus touchés de l'honneur que de la valeur intrinsèque du prix, sont actuellement dans une circonstance qui ajoute à la gloire de leur succès ; ils se disputent sur la prééminence à laquelle ils avoient renoncé ; c'est Maintenant à qui fera accepter la Médaille à son Compagnon. Le désintéressement & la modestie ne sont pas ordinairement les arbitres qu'on invoque pour faire cesser les contradictions qui s'élèvent entre les Prétendants à la même récompense¹⁹⁴.

En 1776, obtient le prix de la Société Royale de Nancy, (mémoire couronné sur un sujet libre, consacré à l'examen de plusieurs préjugés et abus concernant la conduite des femmes enceintes, celles qui sont accouchées, et les enfants en bas âge, dont les effets nuisent à la population et font dégénérer l'espèce humaine. En 1798, il obtient le prix d'émulation de la Société royale de médecine.

Associé de l'ARC (1775), du Collège de chirurgie de Nancy, de la Société patriotique de Suède et de Hesse-Hambourg (1777), des Sociétés de médecine de Bruxelles, de Paris (1802), de Montpellier, de la

193 Alexandre Charles N ; de Haldat, *Eloge historique de Nicolas Saucerotte lu à la séance publique de la Société Royale de Nancy, le 18 août 1814*, Nancy, F., Guirard, 1815, p.5

194 « Séance publique du 27 avril 1775 », *Séances publiques de l'Académie royale de chirurgie où l'on traite de diverses matières intéressantes, & particulièrement de la Section de la symphise des os pubis*, Paris, Michel Lambert, 1779, p.5-6.

Société Académique de Nancy (1804), de celle d'agriculture, des sciences et arts du Bas-Rhin (1802), celle de la Société impériale des naturalistes de Moscow (1809).

A publié, outre les mémoires couronnés :

Examen de plusieurs préjugés et usages abusifs concernant les femmes enceintes, Nancy, 1777

De la conservation des enfants pendant la grossesse, et de leur éducation physique depuis leur naissance jusqu'à l'âge de six à huit ans, Paris, an VI. (Prix proposé par la Convention nationale)

Mélanges de chirurgie, Paris, 1802. [où il reporte des observations de Didelot et Nouvelle, deux de ces amis et chirurgien des Vosges]

TISSOT CLÉMENT-JOSEPH¹⁹⁵ (1747-1826)

Candidat (au moins) en 1778, 1779, 1781 et 1783. Prix en 1779, Accessit en 1781 et 1783

Naît à Ornans le 8 décembre 1747¹⁹⁶. Son père, apothicaire, était le cousin de Samuel Auguste¹⁹⁷ Tissot (1728-1797), médecin docteur de l'université de Montpellier en 1749, exerçant à Lausanne puis Pavie, notamment porté à la postérité pour son traité sur l'Onanisme.

Jean-Clément Tissot est à l'âge de 15 ans élève en chirurgie à l'hôpital civil et militaire Saint-Louis à Ornans. Carrière militaire : En 1765, sous-aide major à l'hôpital militaire Saint Jacques de Besançon. 1770, promu aide-major. Chargé en 1781 du service des hôpitaux militaires de Phalsbourg, puis de Neufchâteau (1783-1786).

Nommé en 1788 chirurgien en second du camp de Saint-Omer, puis inspecteur divisionnaire des hôpitaux d'Alsace et de Franche-Comté (jusqu'en 1792). Sous la révolution, en 1792, il est chirurgien major de l'hôpital militaire de Lyon. Plusieurs vicissitudes et suspicions de trahison lui valent quelques emprisonnements sous la République et des nominations à plusieurs postes moins importants entre 1794 et 1801.

En 1803, il est promu chirurgien principal du camp de Compiègne, camp transféré ensuite à Montreuil et placé sous le commandement du Général Ney. En 1808, il est nommé chirurgien en chef de l'armée d'Italie. Après plusieurs différends, il démissionne de l'armée en 1810, refusant une mutation.

Dès 1804, il demande à accéder à la légion d'honneur :

J'ai trente ans de Service, dont quatorze dans les grades d'inspecteur des hôpitaux militaires et d'officier de santé ou chef d'armée ; j'ai fait en cette qualité toutes les campagnes de la dernière guerre.

J'ai remporté des prix académiques en 1779, 1781 et 1783. J'ai publié plusieurs ouvrages sur la médecine et la chirurgie militaire, qui ont été pour la plupart imprimés par ordre et aux frais du gouvernement. Il y en a encore au dépôt des archives nationales¹⁹⁸.

Cette demande n'est pas acceptée, contrairement à l'un de ces collègues Gilbert, médecin principal du camp, comme il l'exprime dans une lettre adressée au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur le 5 puis le 25 Thermidor an XII (25 juillet). Il sollicite alors le soutien du maréchal Ney. Il renouvelle sa demande en

195 Pour une notice biographique détaillée, notamment sur sa carrière militaire et les épisodes révolutionnaires, voir Alain Gérard, « La carrière mouvementée d'un officier de santé : Clément-Joseph Tissot », *Histoire des sciences médicales*, tome VIII, janvier-mars 1974, p. 453-467.

196 Selon l' « extrait des registres des baptêmes, mariage et sépultures de la paroisse de la ville d'Ornan, reposant au greffe du bailliage Royal d'Ornan », déposé au dossier de légion d'honneur, les dictionnaires biographiques reportent plutôt la date de 1750. Archives nationales - LH/2610/43

197 Peut être trouvé sous une forme francisée « Simon André Tissot ».

198 « Demande pour être admis dans la légion d'honneur. Par Clément Joseph Tissot, originaire Suisse, né au dept du Doubs, Docteur en Médecine, Chirurgien en chef d'armée et principal au camp de Montreuil », 6 Messidor an XII [25 juin 1804]- LH/2610/43

1806, et il est finalement nommé chevalier de la légion d'honneur le 18 juillet 1809, et promu officier le 17 janvier 1815.

Parallèlement à cette carrière militaire, il obtient le grade de maître-ès arts de l'université de Paris, après avoir soutenu selon Alain Gérard une thèse sur le repos et le mouvement dans la thérapeutique¹⁹⁹. En 1776, il acquiert le grade de « Docteur en Médecine de la Faculté de Rheims » ; Il est également ancien élève de l'école pratique de chirurgie²⁰⁰.

Il participe aux concours sur l'hygiène chirurgicale de l'ARC, au moins en 1778, 1779, 1781 et 1783. Il est probable qu'il ait participé au concours en 1780 de manière anonyme sur le mouvement et le repos, puisqu'il publie un ouvrage sur le sujet, et qu'en 1781, il ne se fait connaître qu'une fois distingué par Accessit²⁰¹. Il obtient le prix en 1779 sur les règles diététiques, et les accessits sur le sommeil et les passions de l'âme. En 1783, il devient correspondant de l'ARC.

Il est également franc-maçon, fondateur de la loge « LaCandeur » à Paris, dont il est le secrétaire de 1775 à 1782.

En 1785, il devient correspondant de la Société de médecine Il est membre des sociétés des sciences et arts d'Aix la Chapelle et de Mayence depuis l'an X.

Il est secrétaire de Tronchin, qui le propose en 1787 comme médecin-adjoint de la maison d'Orléans.

Membre de la Société de Médecine pratique de Paris, il en devient vice-président en 1820.

Il est également actif à partir de 1820 dans les comités en faveur du souvenir du Comte de Precy actifs et du Général Pichegru.

Il a publié :

Mémoires présentés aux concours de l'ARC : Prix de 1779 sur les règles diététiques publié dans les *Mémoires*. Ceux de 1781 et 1783 ou il obtient l'accessit, publié dans :

Gymnastique médicale et chirurgicale, ou Essai sur l'utilité du mouvement ou des différens exercices du corps, et du repos dans la cure des maladies, Paris, Bastien, 1780. Cet ouvrage est très probablement tiré du mémoire envoyé en 1778. (qui a été distingué mais n'a pas reçu le prix. Apparemment, Tissot ne concoure pas à nouveau lors du report du prix en 1780, où alors anonymement). Traduit et édité en Allemand, suédois et italien.

Joseph-Clément Tissot, *Oeuvres de Tissot, inspecteur des hôpitaux civiles et militaires des 6^e et 18^e divisions, imprimées par arrêté des représentants du peuple Calès, médecin, et Sevestre, homme de loi, en mission dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, de la Côte d'Or, etc. formant ces divisions*, tome II, Besançon, impr. De Briot, an III, **1794-1795**.

Contient les mémoires proposés au concours :

I- Du Régime diététique dans la cure des maladies (Mémoire couronné en 1779)

II- Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes, Accessit du concours de 1781

III- De l'Influence des passions de l'âme dans les maladies, et des moyens d'en corriger les mauvais effets (Accessit du concours de 1783).

Rééditions :

Joseph-Clément Tissot, *Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes, Mémoire couronné à l'Académie de Chirurgie à Paris, en 1781*, Paris, Koenig, an VI, **1798**.

199 Alain Gérard, « La carrière mouvementée d'un officier de santé : Clément-Joseph Tissot », *Histoire des sciences médicales*, tome VIII, janvier-mars 1974, p. 453-467.

200 Séance publique de l'ARC, 1783

201 ARC – dossier 6- n°9-13 « Procès Verbaux du comité pour les prix de 1781 »

De l'influence des passions de l'âme dans les maladies, et des moyens d'en corriger les mauvais effets, Paris, Koenig, **1798**

Joseph-Clément Tissot, « Recherches topographiques »²⁰² », *Journal de médecine militaire* de 1788

« Notice chronologique sur Lorentz, premier médecin de l'armée de Rhin et Moselle », et « Observations sur les causes des épidémies dans les hôpitaux militaires », dans les *mémoires de médecine militaire*, tome XV, 1824

VIMAR

Candidat en 1778

Chirurgien à Marsal en Lorraine

Transmet en 1790 à la Société Royale de médecine un *mémoire sur épizootie transmise aux hommes par inoculation à Bathelemont (Meurthe et Moselle)*²⁰³.

Il reçoit également une mention honorable de la Société royale de médecine pour les prix d'encouragement aux auteurs des meilleurs mémoires sur la topographie médicale, pour sa topographie médicale de Marsal, dans la Meurthe en 1792²⁰⁴.

202 (envoyé par la SRM en 1792) - SRM 137B dossier 27-45 > dossier 37

203 SRM 174B-dossier 16-38 > dossier 36

204 « Société royale de médecine. Séance publique du 28 février 1792 », *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, 1792, volume 90, p.387 et SRM 182 dossier 1 > pièce 13

ANNEXE 4 : THÈSES DE MÉDECINE SUR LE SOMMEIL (1797-1914)

La liste des thèses de médecine a été effectuée à partir des tables des thèses de médecines soutenue à la faculté de médecine de Paris disponible sur la base de données en ligne *Medica*, et à partir des catalogues généraux de la Bibliothèque Nationale de France et de la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine de Paris.

Au total on dénombre 92 thèses ayant pour objet central le sommeil naturel, pathologique ou hypnotique. Parmi elles :

- 47 sur le sommeil naturel (1797-1914)
- 4 sur l'influence de la nuit (1807-1820) (toutes Paris)
- 30 sur les sommeils pathologiques , dont
 - 9 sur le somnambulisme (1805-1893)
 - 14 sur l'insomnie (1824-1909)
 - 4 sur la narcolepsie (1888-1901)
- 5 sur le sommeil hystérique en particulier
- 1 sur la médecine légale en particulier
- 5 sur le sommeil magnétique/hypnose en particulier.

Les thèses sur la maladie du sommeil ont été écartées de ce recensement, car trop éloigné de notre objet, comme expliqué en introduction

I - TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

1) ENSEMBLE DES THÈSES SUR LE SOMMEIL

	Paris	Montpellier	Strasbourg	Lyon	Nantes	Toulouse	Nancy	Bordeaux	Total
1797-1815	14	3	1						18
1816-1830	12	2	1						15
1830-1850	4	3	1						8
1850-1880	10	3	1						14
1881-1900	13	1	2	2			1	1	18
1901-1914	9	2		1	1	1	2	1	16
Total	62	14	6	3	1	1	3	2	92

2) THÈSES SUR LE SOMMEIL RAPPORTÉES AU NOMBRE TOTAL DE THÈSES SOUTENUES À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS²⁰⁵

	Thèses sur le sommeil	Total des thèses soutenues
1798- 1815	14	2 667
1816-1829	12	3 541
1830-1849	4	6 660
1850-1880	10	11 090
1881-1900	13	9 492
1901-1914	9	7 285
Total	62	40 735

3) THÈSES SUR LE SOMMEIL NATUREL

	Paris	Montpellier	Strasbourg	Lyon	Total
1797-1815	10	3	1		14
1816-1830	9	2	1		12
1831-1850		3	1		4
1851-1880	7	2			9
1881-1900	1		1		2
1901-1914	5			1	5
	32	10	4	1	47

4) THÈSES SUR LES SOMMEILS PATHOLOGIQUES

	Paris	Montpellier	Strasbourg	Lyon	Nantes	Toulouse	Nancy	Bordeaux	Total
1797-1815	2								2
1816-1830	1								1
1831-1850	4								4
1851-1880	2	1							4
1881-1900	7		1	2			1		8
1901-1914	3	1			1	1	2	1	9
Total	19	2	1	2	1	1	3	1	30

²⁰⁵Pour voir le tableau statistique du nombre de thèses soutenues à Paris sur cette période, voir « Avis », *Tables des thèses soutenues à la faculté de médecine de Paris pendant l'année scolaire (1914-1915)*, Paris, Steinheil, 1915, p.2.

5) PROVENANCE DES ÉTUDIANTS

date	Nom	Université de soutenance	Jury (président puis examinateurs)	Origine	Formation	Carrière
1792	Jean-Baptiste - Pascal Vidal	Montpellier	Fourcroy Lassus Leclerc Leroy Pelletan Percy	Périgueux (Dordogne)	Chirurgien de l'hôpital Saint Eloi. Élève de l'Ancienne Université de Médecine	Exerce à Périgueux. Est maire de cette ville sous Bonaparte. En 1829, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne. Siège au conseil de préfecture, puis nommé membre d'une commission hospitalière en 1837. Jury au concours des médecins.
1802	Charles-Marie Frain	Paris		Fougères (Ille-et-Vilaine)	Élève de l'École Pratique	
1803	M. Ferral	Paris		Natif d'Irlande		
1804	Simon Haillecourt	Paris		Metz (Moselle)	Etudiant en pharmacie à l'hôpital militaire de Metz.	Exerce à Metz. Médecin en chef des hospices civils de Metz, membre de la société des sciences médicales de la Moselle.
1804	André-Charles-Louis Villeneuve	Paris	Corvisart Richard Sabatier Sue Thillaye Thouret	Paris		Exerce à Paris, notamment en temps que chirurgien qui se spécialise dans l'obstétrique. Collaborateur au <i>journal de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie</i> . Rédacteur de notices dans le <i>Dictionnaire des Sciences Médicales</i> Panckoucke. Membre de l'Académie Royale de Médecine fondée en 1821. Médecin du bureau de bienfaisance du Xème arrondissement et Président de la Société médicale du Xe arrondissement.
1805	M.D.G Vernhes	Paris	Bourdier De Jussieu Baudelocque Boyer Chaussier Deyeux	Eure		
1808	Victor-Arsène Choquet	Paris	Bourdier Richard Sabatier Surement Thillaye Thouret	Oise	Chirurgien Aide-Major au vingt-unième régiment d'Infanterie de ligne	En 1813, chirurgien-major à l'armée d'Espagne.
1808	Sylvain Gadon	Paris	Leroux Deyeux Dubois Fourcroy Hallé Lallement	Gueret	Ex-Chirurgien à l'armée d'Italie ; ancien Elève interne en chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Paris	
1808	Pierre Mazard	Montpellier		Limoges	Chef de clinique interne, Chef de Clinique de perfectionnement pour les maladies réputées incurables, et Membre de l'Athénée Médical	Directeur de l'Ecole de médecine, ancien maire de Limoges.
1809	Armand-Alex Goupilleau	Paris	Beudelocque Bourdier Boyer Leroux Duméril Richerand	Vendée	Membre de la Société d'Instruction médicale	
1810	A. Louis Pierson	Strasbourg	Tinchant Meunier Tourdes Villars	Dombasle (Meuse)		

			Bérot Cailliot			
1811	Joseph Granier	Montpellier		La Bastide-Rouayrouse (Tarn)		
1811	Nicolas-Pierre-Amable Lefebvre	Paris	Pinel Hallé Lallement Leroy Pelletan Percy	Routot (Eure)	Membre de la Société d'Instruction médicale	
1813	Louis Denis Guiollot	Paris	Richard Bourdier Boyer Chaussier Deyeux Dupuytren	Chevannes (Yonne)		
1814	J. Laurent Chevallier	Paris	Lallement Petit-Radel Des Genettes Dejussieu Richerand Desormeaux	Rochefort (Charente-Inférieure)	Ancien Chirurgien de la Marine. Membre de la Société d'Instruction médicale de Paris.	
1815	J.B. Ferdinand Duvoisin de Soumagnac	Paris	Deyeux Bourdier Boyer Chaussier Dubois Hallé	Rochefoucault (Charente)	Bachelier ès-lettres. Membre de la Société d'Instruction médicale de Paris.	
1816	Jacques-Etienne-Marie Guiaud	Paris	Richerand Vauquelin Desormeaux Dupuytren Moreau Royer-Collard	Marseille (Bouches-du-Rhône)	Elève interne des hôpitaux et hospices civils de Paris.	Exerce à Marseille. Rédacteur de <i>l'Observateur provençal des sciences médicales</i> . Membre, puis secrétaire général et président de la Société de médecine de Marseille. Médecin en chef de l'hospice des aliénés.
1817	Modeste Lefèvre	Paris	Pinel Pelletan Percy Richard Thillaye Des Genettes	Langronne (Manche)	Elève de l'Hôtel-Dieu de Paris	
1817	J.J.V François Maria	Montpellier		Thuir (Pyrénées-Orientales)	Membre correspondant de l'Athénée médical de Montpellier	
1818	Samuel Heller	Paris	Moreau Dubois Hallé Lallement Pelletan Percy	Paris	Membre de la Société d'Instruction médicale; ex-Chirurgien militaire	Praticien à Paris. Professeur de physiologie à l'Ecole pratique. Membre de l'Académie de médecine, section d'anatomie et de physiologie.
1819	Louis-Auguste Rebour	Paris	Hallé Chaussier Deyeux Dubois Vauquelin Orfila	Orgelet (Jura)	Bachelier ès-lettres. Ancien élève de l'Ecole pratique, interne à l'hôpital de la Pitié	
1819	Julien-Elysée Reydellet	Paris	Dejussieu Dubois Lallement Pelletan Moreau Orfila	Nantua (Ain)	Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Elève de l'Ecole pratique, ancien élève des hôpitaux de Paris	Exerce à Nantua jusqu'en 1830. Puis carrière politique et administrative. Sous-Préfet de Belley (Ain), Chevalier de la légion d'honneur.
1820	M.A.E Boffinet	Paris	Orfila Duménil	Sauzé-Baussais (Deux-Sèvres)		

			Dejussieu Richerand Vauquelin Desormeaux			
1820	Pierre Brunet	Paris	Duméril Dubois Lallement Pelletan Pinel Richard	Nantes	Ancien Maître ès-arts (de chirurgie). Chirurgien des hôpitaux militaires de l'armée de l'Ouest en 1794. Membre correspondant de la Société académique du département de la Loire-Inférieure	Exerce à Ponchâteau, Nantes puis Paris. (en 1825). Jacques Léonard note dans ses <i>Papiers scientifiques</i> qu'il y a peu de clients (à Paris). Il entre ensuite dans la marine royale, où il est envoyé comme chirurgien auxiliaire de seconde classe à Brest, puis affecté en 1832 à l'hôpital de Pontanezen à 4 kilomètres de Brest où il meurt du choléra.
1823	Jean-Baptiste Maux	Montpellier		Pézenas (Hérault)		
1824	Narcisse Lussaud	Paris	Richerand Alibert Beclard Récamier Rullier Segalas	Fontenay-le-Comte (Vendée)	Ancien élève des hôpitaux civils de Paris	Exerce à Nantes en 1829.
1824	François-Joseph Murville	Paris	Duméril Béclard Bertin Bougon Segalas Serres	Boismont (Moselle)	Bachelier ès-lettres. Chirurgien sous-Aide-Major à l'hôpital de la Garde royale	Exerce à Lille. En 1845, est chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'instruction de Lille. En 1854, médecin principal de l'hôpital militaire de Lille et Correspondant de l'académie impériale de Médecine.
1829	Ferdinand Chemeraud	Paris	Duméril Roux Adelon Récamier	Fontaine (Deux-Sèvres)		En 1822, exerce à Poitiers
1829	Adolphe-Louis Chouippe	Paris	Bougon Boyer Andral Roux Baudelocque Bouvier	Sées (Orne)	Ancien élève des hôpitaux civils de Paris et de l'Ecole pratique	
1829	Maurice May	Strasbourg			Médecin chirurgien, sous-aide major à l'hospital militaire de Besançon, ex-chirurgien surnuméraire à l'hospital militaire de Strasbourg.	
1833	Louis Lambert	Strasbourg	Ehrmann Lobstein Masuyer Meunier Aronssohn Burglin	Odratzheim (Bas-Rhin)	Docteur en médecine et en chirurgie de l'université de Wurtzbourg	
1833	George-Fr. Pfindler	Paris	Alibert Pelletan Duméril Richerand Sanson Royer-Collard	Vienne, Autriche	Membre de l'Académie impériale de médecine de Vienne. Docteur et professeur en chimie. Professeur de médecine légale. Docteur en philosophie. Élève de l'école pratique polytechnique de Vienne. Maître en Pharmacie, membre de plusieurs sociétés savantes.	
1834	Hippolyte Laurent	Paris	Chomel Pelletan Richard Alibert Requir	Saint-Maurice (Haute-Marne)		
1839	Jean-Marie	Montpellier	Risueno	Saint-Jean	Membre de la Société de	

	Fouris		D'Amador Estor Bories Broussonnet fils	Ollières	Médecine et de Chirurgie pratique de Montpellier	
1840	François Veilhan	Montpellier		Lamazière-Basse (Corrèze)	Officier de santé, à commencé à exercer en l'an VIII	
1848	Achille Janot	Montpellier	Lordat Serre Alquié Benoit	Narbonne (Aude)	Bachelier ès-sciences, Elève de l'école pratique d'anatomie et d'observation chirurgicales, membre titulaire de la Société de Médecine et de Chirurgie pratique de Montpellier	
1855	César Henry	Paris	Bérard Velpeau Orfila Sappey	Montereau (Seine-et-Marne)	Elève des hôpitaux	

II- LISTE DES THÈSES²⁰⁶

1) THÈSES SUR LE SOMMEIL

1. VIDAL Jean-Baptiste Pascal, *Essai sur le sommeil*, Montpellier, Th. Méd., 1797, vendémiaire an VI.
2. FRAIN, Charles-Marie., *Dissertation sur le sommeil*, Paris, 29 frimaire an 9, Th. Méd, Paris, 1802
3. VILLENEUVE A.C.L. , *Propositions sur les effets du mouvement, du repos, de la veille et du sommeil considérés chez l'homme dans l'état de santé et de maladie*, Paris, 13 fructidor an XII, Th. Méd. Paris, 1803
4. HAILLECOURT J., *Du sommeil*, Paris, 5 germinal an XII, Th. Med. Paris, 1804.
5. FERRAL M., *Examen des changements que subissent les fonctions vitales par l'état de sommeil, et des différentes causes qui peuvent déterminer cet état, avec des remarques sur l'engourdissement de quelques espèces d'animaux, sur les rêves et le délire*, Paris, 7 prairial an 11, Th. Med. Paris, 1803
6. MAZARD Pierre, *Essai sur les maladies dans lesquelles le sommeil a de l'influence*, Montpellier, Avril 1808, Thèse Médecine, Montpellier.
7. GADON Sylvain, *Dissertation sur le sommeil, les songes et le somnambulisme*, Paris, 25 août 1808, Th. Méd. Paris
8. GOUPILLEAU Armand-Alex., *Essai sur le sommeil considéré physiologiquement*, Paris, 26 mai 1809, Th. Méd, Paris.
9. CHOQUET Victor Arsène, *Hypnologie ou du sommeil considéré dans l'état de santé et de maladie*, Paris, 17 novembre 1808, Th. Méd, Paris.
10. PIERSON A. Louis, *Essai physiologique et médical sur le sommeil*, Strasbourg, 27 septembre 1810, Th. Med. Strasbourg.
11. LEFEBVRE Nicolas-Pierre Amédée, *Dissertation sur le sommeil*, Paris, 10 janvier 1811, Th. Méd. Paris.

206 Classées par ordre chronologique au sein des sous-parties.

12. GRANIER Joseph, *Du sommeil et de la veille, considérés sous un rapport physiologico-hygiénique et médical, ainsi que de toutes les maladies essentiellement soporeuses, avec quelques observations pratiques*, Montpellier, février 1811. Th. Méd. Montpellier.
13. CHEVALLIER Laurent, *Dissertation sur le sommeil*, Paris, 15 juillet 1814, Th. Méd. Paris
14. DUVOISIN de SOUMAGNAC, *Dissertation sur le sommeil*, Paris, 27 décembre 1815, Th. Méd. Paris
15. GUIAUD J.E.M, *Essai physiologique et pathologie sur le sommeil*, Paris, 13 juin 1816, Th. Méd.
16. LEFEVRE Modeste, *Dissertation sur le sommeil*, Paris, 31 mai 1817, Th. Méd. Paris
17. MARIA J.J.V François, *Quelques considérations sur le sommeil*, Montpellier, 25 juin 1817, Th. Méd.
18. HELLER S., *Essai sur le sommeil*, Paris, 24 avril 1818, Th. Méd
19. REBOUR Louis Auguste, *De l'influence de la veille et du sommeil sur l'homme et particulièrement sur l'homme malade*, Paris, 10 avril 1819, Th. Méd
20. BOFFINET M.A.E., *Dissertation physiologique sur le sommeil*, Paris, 4 juillet 1820, Th. Méd.
21. BRUNET Pierre, *Dissertation médico-philosophique sur le sommeil et les songes*, Paris, 28 juillet 1820, Th. Méd
22. MAUX Jean-Baptiste, *Essai sur le sommeil*, Montpellier, 6 août 1823, Th. Méd.
23. MURVILLE François-Joseph, *Considérations sur le sommeil*, Paris, 19 juin 1824, Th. Méd.
24. CHERERAUD Ferdinand, *Induction explicatives du sommeil*, Paris, 25 mars 1829, Th. Méd.
25. CHOUIPPE Adolphe Louis, *Dissertation sur le sommeil*, Paris, 29 avril 1829, Th. Méd.
26. MAY Maurice, *Essai sur le sommeil*, Th. Medecine Strasbourg, 1829, 29p.
27. LAMBERT, *Essai sur le sommeil*, Strasbourg, 28 août 1833, Th. Méd.
28. FOURIS Jean-Marie, *Quelques mots sur le sommeil*, Montpellier, 26 août 1839, Th. Med.
29. VEILHAN, *Du sommeil envisagé sous le point de vue physiologique*, Montpellier, 21 août 1840, Th. Med
30. JANOT Achille, *Quelques considérations générales sur le sommeil et les alternatives des fonctions, et en particulier de la part respective, qui revient dans ce phénomène aux influences de la périodicité diurne et à l'autonomie de l'être vivant*, Montpellier, 19 août 1848, Th. Méd. Montpellier
31. HENRY César, *Du sommeil et de la vie latente*, Paris, 31 août 1855, Th. Méd
32. GIRONDEAU Ludovic-Adrien, *De la circulation cérébrale intime dans ses rapports avec le sommeil*, Paris, Parent, 1868. Th. Médecine
33. KLEINSCHMIDT Gabriel-Pierre-Marie, *Quelques mots sur le sommeil au point de vue pratique*, Montpellier, 1871, Th. Médecine
34. HENNE Paul, *Du sommeil naturel*, Paris, 1872, Th. Méd
35. LANGLET J.-B, *Etude critique sur quelques points de la Physiologie du sommeil*, Paris, 1872, Th. Med.
36. POLIN Henry, *Etude critique sur la physiologie du sommeil. Ses principaux rapports avec le sommeil provoqué*, Paris, 1875. Th Med.

37. REGARD Paul Auguste, *Considérations critiques sur l'équilibre du liquide dans la cavité crânienne. Application au sommeil naturel*, Paris, 1876, Th. Med
38. VIGNOL André, *Relation entre le sommeil physiologique et l'activité cérébrale*, Paris, Viollet, 1878. Th. Med.
39. BOYER Pierre, *Du sommeil dans les maladies*, Montpellier, Nîmes, Th. Med, 1879.
40. PUPIN Charles, *Le neurone et les hypothèses histologiques sur son mode de fonctionnement. Théorie histologique du Sommeil*, Paris, 1895-1896. Th. Med. Publié en 1896, Paris, G ; Steinheil, 1896
41. CHANFREAU Jean Fulbert, *Le sommeil, étude médico-psychologique*, Toulouse, 1898. Th. Med
42. NICARD Maurice, *Le sommeil normal au point de vue physiologique, biologique et médico-légal*, Lyon, 1904. Th. Med.
43. HERCOUËT Jean, *Le sommeil dans les tumeurs cérébrales*, Paris, 1905, Th. Méd.
44. VOULFOVITCH Rachel, *Pathogénie du sommeil (en particulier dans les tumeurs cérébrales)*, Paris, 1905. Th. Med.
45. TOURNAY Auguste, *L'homme endormi, essai d'une introduction historique et critique à la sémiologie²⁰⁷ du sommeil naturel*, Paris, 1909. Th. Med
46. PIERON Henri, *Le problème physiologique du sommeil*, thèse de doctorat, sciences naturelles, Faculté des sciences de Paris, 1912 .
47. POYER Georges, *Contribution à la pathologie du sommeil. Le sommeil automatique*, Paris, 1914, Th. Med.

3) NUIT

- 48 BALLY J.C., *Recherches sur l'influence de la nuit dans les maladies*, Paris, 1807, Th. Med, Paris, Didot le jeune, 1807
49. GUILLAUMOD Charles J.E., *Essai sur l'influence de la nuit dans l'état de santé et de malaise*, Paris, Didot le Jeune, Paris, Th med, 1812.
50. REYDELLET Julien-Elysée, *Essai sur la nuit*, Paris, 1819, Th Med.
51. TAILLEFER Auguste, *De l'influence de la nuit sur l'homme dans l'état de santé et dans l'état de maladie*, Paris, Didot, Th. Med, 1820.

4) INSOMNIE

52. LUSSAUD Narcisse, *De l'agrypnie comme cause et comme effet des maladies*, thèse de médecine, Paris, 1824
53. FOUQUET A., *De l'insomnie, de ses causes et de son traitement*, thèse de médecine, Montpellier, 1867.
54. PIERROT Achille, *De l'insomnie*, Strasbourg, 9 janvier 1869. Th.Med.
55. MECRE Alphonse, *De l'insomnie*, Paris, 1874. Th. Med.
56. PEPPER Edward, *Contribution à l'étude de l'insomnie*, Paris, Parent, 1877 [Thèse Médecine Paris sous le titre *Note pour servir à l'étude clinique de l'insomnie dans les maladies fébriles*,

²⁰⁷Partie de la médecine qui étudie les symptômes et les signes cliniques traduisant la lésion d'un organe ou le trouble d'une fonction

nerveuses et mentales]

57. BRIDE Frédéric, *Essai sur le sommeil et l'insomnie des vieillards*, Lyon, 1888. Th. Med
58. BOHN Charles Albert, *Insomnie chez les aliénés, traitement par les désulfones*, Nancy, 1896. Th. Med.
59. GAYRAL André, *De l'insomnie dans les affections cardiaques et en particulier de l'insomnie d'origine dyspnéique dans les cardiopathies artérielles*, Paris, 1897. Th. Med.
60. AGRESSE, *Sommeil et insomnie*, Paris, 1901. Th. Med.
61. TANANOFF Stephan, *Du sommeil et de l'insomnie chez le vieillard, des effets hypnotiques de la péronine et de la dionine*, Nancy, 1901. Th. Med
62. VISMARD P, *De l'insomnie, ses causes et son traitement*, Montpellier, 1902. Th. Med.
63. ROBINOVITCH Louise, *Sommeil électrique (inhibition des mouvements volontaires et de la sensibilité) par des courants électriques de basse tension et à interruptions modérément fréquentes. Epilepsie électrique et électrocution*. Nantes, 1906. Th. Med. Publiée, Nantes, Dugas, 1906.
64. MONTAGNAC Edmond, *Du sommeil et de l'insomnie*, Toulouse, 1907. Th. Med. Publié, Toulouse, Lagarde et Sébille, 1907
65. HAMEL Jacques André, *Essai critique d'une thérapeutique de l'agitation et de l'insomnie chez les aliénés vésaniques*, Nancy, 1909 ; Th. Med.

5) SOMMEILS PATHOLOGIQUES

- LÉTHARGIE

66. PFENDLER George-Fr., *Quelques observations pour servir à l'histoire de la léthargie*, Thèse, Paris, 1833.

- NARCOLEPSIE

67. DUFFOSSÉ Marcel, *Études sur la narcolepsie*, Thèse, Paris, 1888.
68. SAMAIN Gustave, *Contribution à l'étude de la narcolepsie, ses rapports avec l'hystérie et l'épilepsie*, Thèse, Paris, 1894.
69. LESLY Catherine, *De la narcolepsie*, Thèse, Paris, 1896.
70. FURET Louis, *De la narcolepsie*, Thèse, Paris, 1901.

- PATHOGÉNIE

71. VOULFOVITCH Rachel, *Pathogénie du sommeil (en particulier dans les tumeurs cérébrales)*, Thèse, Paris 1905.

- SOMNAMNULISME

72. VERNHES M.D.G, *Du somnambulisme*, thèse, médecine, Paris, an XIII, 1805

73. GUIOLLOT Louis-Denis, *Recherches médicales sur le somnambulisme*, Paris, 28 mai 1813.
74. LAURENT Hippolyte, *Dissertation sur le somnambulisme naturel*, thèse, Paris, 1834
75. LEBRUMENT Hyacinthe-Edouard, *Dissertation sur le somnambulisme naturel et sur le somnambulisme artificiel*, thèse, Médecine, Paris, 1835
76. MUSNHIER-LARIBOUTIE J.B. Jérémie, *Dissertation sur le somnambulisme*, thèse, Paris, 1839.
77. CHAMBARD Ernest, *Du Somnambulisme en général*, Paris, 1881.
78. SOUS Georges, *De l'automatisme comitial ambulatoire*, Paris, Henri Jouve, 1890
79. FRENKEL Henri, *Etude psycho-pathologique sur l'automatisme dans l'épilepsie et dans les autres maladies nerveuses*, Lyon, 1890
80. FAJNKIND Stéphanie, *Du somnambulisme dit naturel (noctambulisme), ses rapports avec l'hystérie et l'attaque hystérique à forme somnambulique*, thèse, médecine, Paris, 1893

- NÉVROSES

81. DAMELON M.S.A, *Les troubles du sommeil dans les névroses*, thèse de Médecine, Bordeaux, 1902.

6) SOMMEIL ARTIFICIEL : HYPNOTIQUE/MAGNÉTIQUE/MESMERISME

82. BAILLIF Louis-Ernest, *Du sommeil magnétique dans l'hystérie*, Strasbourg, 20 juin 1868, Th. Med.
83. PINEAU J., *Du sommeil et des médicaments hypnotiques proprement dits*, Paris, 1885. Th Med.
84. DICHAS Albert-Germain, *Etude de la mémoire dans ses rapports avec le sommeil hypnotique (spontané ou provoqué)*, Bordeaux, 1886. Th. Med.
85. BARTH Henri, *Du sommeil non naturel, ses diverses formes*, Paris, Thèse d'agrégation de médecine, Asselin et Houzeau, 1886.
86. DURVILLE Gaston, *Le Sommeil provoqué et les causes qui le déterminent, étude étiologique de l'hypnose*, Montpellier, 1911.

7) FOLIE, HYSTÉRIE

87. ESPANET Fernand, *Hystéricisme et hystérie, du sommeil hystérique en particulier*, Paris, 1875. Th.Med. publiée chez, Paris, A. Delahaye, 1875.
88. MENIER Paul-Victor, *Contribution à l'étude du sommeil nerveux spontané et provoqué*, Montpellier, 1887. Th. Med.
89. HYVERNAUD Charles, *Quelques recherches sur les attaques de sommeil hystérique*, Paris, 1892. Th. Med.
90. CONTA Olga, *Sommeil hystérique*, Paris, 1897, Th. Med.
91. KELLE Gaston, *Du sommeil et de ses accidents en général et en particulier chez les épileptiques et chez les hystériques*, Paris, 1900. Th. Med.

8) MÉDICO-LÉGAL

92. LECONTE V.-J. : *Etude médico-légale du sommeil*, Paris, 1904. Th. Med.

III- DÉFINITION DU SOMMEIL DANS LES THÈSES CONSACRÉES AU SOMMEIL NATUREL AU XIX^E SIÈCLE²⁰⁸

Nom	Titre	Date	Définition
Vidal	<i>Essai sur le sommeil</i>	1797	Nous jouissons dans le sommeil d'un repos parfaitement assorti à nos besoins ; nous y trouvons un relâchement convenable à nos organes devenus comme insensibles à l'impression des corps extérieurs, toujours dangereux lorsqu'ils frappent longtemps des parties aussi délicates que celles de la machine animale.
Frain	<i>Dissertation sur le sommeil</i>	1802	Pas de définition : « Les auteurs ont eu différentes opinions sur la nature du sommeil. Ils l'ont attribué à l'épuisement ou au défaut de circulation des esprits animaux, du fluide nerveux, au collapsus du cerveau, etc. Il est caractérisé, suivant le citoyen Cabanis, par le reflux des puissances nerveuses vers leur source ou la concentration des principes vivans les plus actifs. Nous abandonnerons ces hypothèses pour ne nous occuper que des résultats de l'observation. »
Ferral	<i>Examen des changemens que subissent les fonctions vitales par l'état de sommeil et des différentes causes qui peuvent déterminer cet état</i>	1803	Il faut dire en premier lieu en quoi le sommeil consiste <i>essentiellement</i> : cela me paroît être dans la suspension absolue de tout mouvement volontaire, que détermine la seule persistance de l'état de veille ou d'autres causes qui, en affectant les fonctions, n'altèrent pas les organes.
Haillecourt	<i>Du Sommeil</i>	1804	L'exercice des sens constitue la veille ; la suspension de cet exercice constitue un état opposé, appelé le sommeil. Notre vie est partagée par la nature entre ces deux états si différents ; mais ce ne sont pas, à proprement parler, nos sens qui suspendent leurs fonctions ; la cause en est plus loin, plus obscure, et si nous pouvions découvrir cette cause qui produit le sommeil, nous aurions fait un grand pas vers la connaissance du principe vital.
Villeneuve	<i>Propositions sur les effets du mouvement, du repos, de la veille, et du sommeil, considéré chez l'homme dans l'état de santé et de maladie</i>	1804	Pas de définition – traitement hygiénique du sommeil : « Les états dans lesquels l'économie animale cède le mieux aux causes qui tendent à produire le sommeil, sont une légère lassitude, le repos, l'ennui, un certain degré de faiblesse ou de pléthore, l'époque de la digestion, etc. »
Choquet	<i>Hypnologie ou Du Sommeil considéré dans l'état de Santé et de maladie</i>	1808	Le végétal n'ayant point de sens, n'ayant de communications avec les objets extérieurs, que celles établies par sa vie végétative et par une de ses fonctions la plus importante, la nutrition, ne jouit pas du sommeil, cette intermittence d'action dans la vie externe est donc l'apanage exclusif des animaux. [...] Le sommeil <i>sopor</i> , et <i>somnus</i> des Latins, s'entend du besoin de dormir, ou de cet état dans lequel les sens et les organes soumis à l'empire de la volonté cessent d'être en action. Cette cessation est momentanée et revient à des périodes assez régulières. [...] [Le sommeil] se sépare naturellement en deux divisions, savoir : le <i>sommeil complet</i> , ou celui dans lequel tout ce qui est du domaine de la vie animale dort ; le <i>sommeil incomplet</i> , ou cet état pendant lequel le cerveau seul, avec quelques sens, veille.
Gadon (puis Chevallier qui le plagie en 1814)	<i>Dissertation sur le sommeil, les songes et le somnambulisme</i>	1808	Le sommeil peut donc être défini : <i>Le défaut d'activité des organes des sens, ou plutôt la suspension périodique et momentanée des fonctions qui établissent nos rapports avec les objets extérieurs</i>
Goupilleau	<i>Essai sur le sommeil, considéré physiologiquement</i>	1809	On désigne le mot <i>sommeil</i> par l'intermittence plus ou moins prolongée de certaines fonctions de la vie, et surtout des actes du cerveau et de la volonté ; puisque les mouvemens, pour avoir lieu, exigent la réaction du cerveau par le

208 Définitions classées chronologiquement.

			moyen des nerfs, ils doivent être suspendus du moment que les fonctions cérébrales le sont. Être éveillé, c'est être en rapport avec les objets extérieurs qui nous environnent ; dormir, c'est vivre pour soi-même.
Lefebvre	<i>Dissertation sur le sommeil</i>	1811	L'intermittence absolue de la vie de relation constitue ce qu'on appelle le sommeil, et le sommeil général est l'ensemble des sommeils particuliers, comme l'a très bien observé un des physiologistes les plus célèbres de nos jours, l'illustre <i>Bichat</i> . [...] Le sommeil consiste donc principalement dans la suspension d'un plus ou moins grand nombre d'actes de la vie animale, et dans quelques changemens de la vie intérieure.
Granier	<i>Du sommeil et de la veille considérés sous un rapport physiologico-hygiénique et médical, ainsi que de toutes les maladies essentiellement soporeuses, avec quelques observations pratiques.</i>	1811	Le sommeil est ce calme réparateur, qui, mettant les sens externes dans un repos parfait, transmet aux organes internes un nouveau degré d'action bien marqué.
Duvoisin de Soumagnac	<i>Dissertation sur le sommeil</i>	1815	Le sommeil, dans l'état de santé, est une suspension périodique des fonctions des sens, de l'entendement et des mouvement volontaires. Les phénomènes de la vie organique ne sauraient être suspendus au-delà d'un court espace de temps sans que la mort en soit le résultat. Il n'en est pas de même de la vie animale ; ses fonctions ne pourraient être prolongées d'une manière continue au-delà d'un certain temps. La <i>continuité</i> est donc le type des phénomènes de la vie organique ; et l'intermittence, celui de la vie animale.
Guiaud	<i>Essai physiologique et pathologique sur le sommeil</i>	1816	Parmi cette multitude d'organes, instrumens des différentes fonctions qui s'exécutent dans l'économie animale, tous n'ont pas une action continue dans leur exercice ; ceux, au moyen desquels l'homme établit ses rapports avec les objets environnans sont soumis à une loi d'intermittence diurne, périodique, marquée par la suspension de leur mouvemens. Cet intervalle, pendant lequel un repos plus ou moins long remplace l'action de ces organes, a reçu le nom de <i>sommeil</i> , (<i>somnus</i> des Latins).
Lefevre	<i>Dissertation sur le sommeil</i>	1817	Des fonctions qui s'exécutent dans l'économie animale, les unes subsistent sans interruption dans leur exercice, ou du moins n'éprouvent que de légères rémittences ; de ce genre sont les fonctions <i>vitales</i> : les autres ne s'exécutent que par intervalles, et d'une manière irrégulière ou périodique ; telles sont les fonctions <i>nutritives</i> , <i>génitales</i> , et <i>sensoriales</i> ou animales. Ces dernière, c'est-à-dire les fonctions <i>sensoriales</i> , s'exécutent et se suspendent concurremment d'une manière périodique, et constituent ainsi deux états alternatifs, désignés par les noms de <i>veille</i> et de <i>sommeil</i> . C'est le dernier de ces deux états, ou le <i>sommeil</i> , que je me suis proposé d'étudier.
Maria	<i>Quelques considérations sur le sommeil</i>	1817	Le sommeil, cette fonction importante, si digne sous tous les rapports de fixer les méditations du médecin, est un état déterminé de la vie, dans lequel la nature, en se repliant en quelque sorte sur elle-même, suspend l'action des organes qui nous mettent en rapport avec les objets extérieurs. Le sommeil n'appartient qu'aux animaux. Le végétal isolé, privé des sens et du mouvement progressif, sans aucun moyen de communication avec les individus de son espèce, n'a qu'une vie intérieure ou végétative ; il ne peut jouir par conséquent du sommeil. L'animal, au contraire, a deux vies différentes : il est alternativement agité par les objets qui sont hors de lui, ou concentré en lui-même, et le passage de la veille au sommeil, et du sommeil à la veille, forme le cercle de ses fonctions.
Heller	<i>Essai sur le sommeil</i>	1818	Sans me permettre de discussion sur ce point, je dirai que le sommeil est un état de détention de nos facultés intellectuelles, et principalement de nos mouvemens volontaires ; c'est un état de repos naturel nécessaire à la réparation de nos organes, et de nos forces affaiblies par l'exercice et l'excitement continuel de la veille.
Rebour	<i>De l'influence de la veille et du sommeil sur l'homme</i>	1819	Le sommeil est cet état de l'animal dans lequel les organes de relation ne sont point aptes (il faut ajouter avec <i>Haller</i> , quoique sains) à se mettre en rapport avec les

	<i>et particulièrement sur l'homme malade</i>		corps extérieurs, les fonctions internes continuant d'agir.
Boffinet	<i>Dissertation physiologique sur le sommeil</i>	1820	Je définirai le sommeil, cet état d'inaction et de détention de la plupart des sens extérieurs et des mouvemens volontaires : je dit <i>de la plupart</i> ; en effet, certaines actions qui sont sous l'influence de la volonté s'exécutent pendant le sommeil ; elles nécessitent l'influence de centre sensitif : elles sont produites par un reste de volonté, si l'on peut ainsi s'exprimer.
Maux	<i>Essai sur le sommeil</i>	1823	Le médecin, abandonnant [les] rêveries ingénieuses [des poètes], a considéré [le sommeil] sous un point de vue bien plus philosophique sans doute. Il n'a vu en lui qu'un effet immédiat des lois de l'organisation, qu'une manière d'être qui, dérobant nos organes aux causes de l'excitation, modère l'activité qu'ils ont acquise pendant la veille et renouvelle ainsi les sources de la vie. Cette manière d'être, a dit Dumas, est caractérisée par l'assoupissement ou l'intermittence d'action des organes externes, tandis que les fonctions des organes interne se continuent et persèverent. Ce physiologiste célèbre a fait, en peu de mots, un tableau du sommeil qui nous paraît assez vrai.
Murville	<i>Considérations sur le sommeil</i>	1824	Tous les organes de l'économie présentent les deux états de veille et de repos, aucun n'en est exempt. [...] Mais c'est surtout dans les organes de la vie animale que l'on observe d'une manière bien manifeste les deux états dont je viens de parler. Le système musculaire extérieur ne peut se mouvoir que pendant un certain temps, au bout duquel il devient le siège d'un sentiment de malaise qui contraint l'homme de suspendre son action; les organes des sens cessent, à de certains momens, de nous mettre en rapport avec l'univers ; le cerveau refuse de percevoir toute espèce d'impression extérieure ; tous les travaux intellectuels sont suspendus, la volonté paraît anéantie, nous n'avons plus la conscience de notre existence, en un mot, toutes les fonctions de relation sont en repos. C'est ce repos, pendant lequel les organes de ces fonctions recouvrent leur aptitude à agir avec facilité, réparent les pertes qu'ils ont faites la veille, qui constitue ce que les auteurs appellent le <i>sommeil</i> .
Chouippe	<i>Dissertation sur le sommeil</i>	1829	Disons que le sommeil consiste dans le <i>repos involontaire des organes chargés d'exécuter un certain nombre des fonctions de relation</i> . Cette définition sera vicieuse, sans doute ; nulle, peut-être, puisque ce nombre de fonctions n'étant point et ne pouvant être déterminé, l'idée qu'elle en donne n'est point circonscrite, définie ; et si l'on voulait oublier un instant les exceptions nombreuses auxquelles ces fonctions sont assujéties, pour ne considérer le sommeil que dans sa plénitude, mieux serait alors de le faire consister dans <i>le repos involontaire des organes chargés d'exécuter les fonctions vitales de relation</i> .
Lambert	<i>Essai sur le sommeil</i>	1833	Il est une série de fonctions importantes dont l'exercice n'aurait pu se faire continuellement sans nuire à l'ensemble de l'organisme ; je veux parler de ces fonctions par lesquelles l'être vivant se met en rapport avec le monde extérieur, fonctions dont l'ensemble forme un tout si harmonieux dans l'homme et auxquelles il doit sa suprématie. [...] C'est à cette suspension des fonctions de relation qu'on a donné le nom de sommeil, définition qui nous semble juste et que pour cette raison nous nous empressons d'adopter.
Fouris	<i>Quelques mots sur le sommeil</i>	1839	Cet état du système vivant pendant lequel l'ame ou le sens intime suspend d'une manière plus ou moins complete, ses relations avec le monde extérieur, afin que l'innervation de la vie animale puisse réparer ses pertes ou recouvrer son énergie ; état de suspension pendant lequel toutes les fonctions vitales se continuent et persèverent. La faculté de penser n'est cependant pas entièrement abolie dans le sommeil, puisque l'imagination et la mémoire peuvent encore rappeler, retracer, combiner diversement une suite de perceptions confuses pour en tirer l'objet de la matière des songes.
Veilhan	<i>Du Sommeil</i>	1840	Quoique pouvant manquer quelque peu d'exactitude, nous définiront le sommeil : la suspension périodique des sens et des mouvemens volontaires, suspension plus ou moins prolongée, pendant laquelle la vie assimilatrice continue ses fonctions avec plus d'énergie et d'intensité. Nous devons cependant faire observer, que si la plupart des facultés intellectuelles prennent part à l'état hypnologique, il en est

			d'autres qui n'en ressentent pas l'influence : l'imagination et la mémoire peuvent encore combiner, rappeler quelques perceptions confuses, et cette persévérance de leur part, en l'état de veille, nous conduira dans le vaste champ des songes.
Henry	<i>Du sommeil et de la vie latente</i>	1855	Le plus grand nombre des physiologistes désignant sous le nom de <i>sommeil</i> , un état caractérisé par la suspension normale des fonctions de la vie de relation, il me sera sans doute permis, pour éviter toute confusion, de comprendre sous le terme générique de <i>vie latente</i> les états dans lesquels la suspension des phénomènes de la vie est plus ou moins complète.

TABLEAU DE LA PHYSIOLOGIE.		
PROLÉGOMÈNES.		
<i>Considérations générales sur la texture organique.</i>		
SECTION I ^{re} .	1 ^o . De la texture organique des animaux.	
	2 ^o . Des tissus simples, en général.	
	3 ^o . Des organes, en général.	
	4 ^o . Des appareils, en général.	
SECTION II ^e .	1 ^o . Des propriétés de tissu.	
	2 ^o . Division des propriétés de tissu. { Extensibilité.	
	3 ^o . Caractères des propriétés de tissu. { Contractilité. { 1 ^o , par défaut d'extension. 2 ^o , par racornissement.	
<i>Considérations générales sur la vie.</i>		
SECTION I ^{re} .	1 ^o . De la vie et de ses fonctions.	
	2 ^o . Classification des fonctions. . . { De celles relatives à l'individu. { Fonctions animales. Fonctions organiques.	
		{ De celles relatives à l'espèce. { Fonctions du sexe masculin. Fonctions du sexe féminin. Fonctions relatives à l'union des sexes et au produit de cette union.
	3 ^o . Des différences et des rapports qui existent entre les deux classes de fonctions.	
	4 ^o . Des différences et des rapports qui existent entre les deux ordres de la première classe.	
	5 ^o . Des différences et des rapports qui existent entre les trois ordres de la seconde classe.	
SECTION II ^e .	1 ^o . Des propriétés vitales.	
	2 ^o . Division des propriétés vitales. { Propriétés animales. . { Sensibilité. Contractilité.	
		{ Propriétés organiques. { Sensibilité. Contractilité { sensible. insensible.
	3 ^o . Caractères des propriétés vitales.	
	4 ^o . Des causes qui modifient les propriétés vitales. . . { De l'habitude. Du sexe. Des climats. Des saisons. Des âges, etc., etc.	
	5 ^o . Différences particulières des propriétés vitales, suivant chaque tissu simple, dans le même individu. . . . { De ce qu'on nomme la vie propre.	
	6 ^o . Différences générales des propriétés vitales dans les divers individus. { Du tempérament. Des passions. Du caractère.	
	7 ^o . Sympathies des propriétés vitales.	
8 ^o . Division des sympathies. . . . { Sympathies animales. . { de sensibilité. de contractilité.		
	{ Sympathies organiques. { de contractilité sensible. de contractilité insensible.	

DES FONCTIONS. TABLE

PREMIÈRE CLASSE. FONCTIONS RELATIVES A L'INDIVIDU.

ORDRE PREMIER. Fonctions de la vie animale.

GENRE I ^{er} .	{	1°. Des sensations générales, ou du tact.	{ extérieur. intérieur.	
Sensations.		2°. Des sensations particulières.	{ Vue. Oùie. Odeur. Goût. Toucher.	
		3°. Du plaisir et de la douleur.		
GENRE II ^e .	{	1°. relatives aux sensations.	{ De la perception. De l'imagination. De la mémoire.	
Fonctions cérébrales		2°. relatives à l'entendement.	{ Des idées. Du jugement. Du raisonnement, etc.	
		3°. relatives aux mouvemens.	{ De la volonté, qui est déterminée par	{ le jugement. { De l'opposition de les passions. { ces deux causes.
		- 4°. Connexion des fonctions cérébrales avec la vie.	{	{ De la commotion. De l'apoplexie, etc.
GENRE III ^e .	{	1°. Des attitudes immobiles.	{ sur les pieds. . . . Station. sur les genoux. sur le bassin. sur la tête, etc. etc. - Prostration.	
Locomotion.		des membres supérieurs.	{ Répulsion. Répulsion. Diduction. Pression. Élévation, etc.	
		2°. Mouvements.	{ des membres inférieurs. du tronc. de tout le corps. - Du geste considéré comme sup- plément de la voix.	{ Marche. Course. Saut. Support, élévation des fardeaux. Natation. 1°. Gestes de la face. 2°. Gestes de la tête en totalité. 3°. Gestes des mem- bres supérieurs.
GENRE IV ^e .	{	1°. De la voix brute.	{ Du mutisme.	
Voix.		2°. De la parole.	{ Du bégaiement. Du grassement, etc.	
		3°. Du chant.	{ juste. faux.	
GENRE V ^e .	{	1°. Transmission au cerveau des sensations	{ générales. particulières.	
Transmission nerveuse.		2°. Transmission du mouvement;	{ aux organes locomoteurs. aux organes vocaux.	
		3°. Mode de transmission.		

De l'intermittence des fonctions de la vie animale.

Sommeil.	{	1°. naturel.	{ partiel général.	{ des sens. du cerveau. des muscles.	Des sommeils sympathiques.
		2°. contre nature,			
		- 3°. Songes et somnambulisme.			

ORDRE SECON D. *Fonctions de la vie organique.*

GENRE I ^{er} , <i>Digestion.</i>	1 ^o . De la faim et de la soif.	
	2 ^o . Des alimens.	
	3 ^o . Préhension des alimens.	{ solides. fluides.
	4 ^o . Mastication, insalivation et déglutition.	
	5 ^o . Altération de la pâte alimentaire. . .	{ dans l'œsophage. . . . Action du suc œsophagien. dans l'estomac. . . . Action du suc gastrique. dans les intestins grêles. { Action de la bile. Action du suc pancréatique. Action du suc intestinal.
	6 ^o . Séparation des substances nutritive et non nutritive.	{ les lactés.
	7 ^o . Absorption de la substance nutritive ; trajet du chyle dans.	{ les glandes mésentériques. le conduit thorachique. les vaisseaux sanguins.
	8 ^o . Excrétion de la substance non nutritive.	{ Du mouvement péristaltique. Des matières fécales. Des gaz intestinaux.
	9 ^o . Du vomissement suivant qu'il a son principe dans.	{ le pharynx et l'œsophage. l'estomac. les intestins grêles. les gros intestins. — Des vomissemens sympathiques.

GENRE II ^e . <i>Respiration.</i>	1 ^o . De l'air.	
	2 ^o . Phénomènes mécaniques.	{ Inspiration. Expiration.
	3 ^o . Phénomènes chimiques relatifs. . .	{ à l'air. au sang.
	4 ^o . Connexion de la respiration avec la vie.	Des asphyxies, ect.

GENRE III ^e . <i>Circulation</i>	1 ^o . générale.	{ Circulation du sang rouge. Circulation du sang noir. Action du cœur. Action des artères. Action des veines. Connexion de la circulation avec la vie. } Des syncopes, etc.
	2 ^o . abdominale.	
	3 ^o . capillaire.	{ générale. . . . { Phénomènes du mouvement du sang. Changement du rouge en noir. pulmonaire. . . { Ses rapports avec la générale. Changement du sang noir en rouge.

GENRE IV ^e . <i>Exhalations</i>	1 ^o . en général.	{ De leurs agens. De leurs phénomènes. De leurs altérations. — Exhalations sympathiques.
	2 ^o . en particulier. Exhalations.	{ séreuses. cellulaires. . . { de la graisse de la sérosité. synoviales. . . { dans les coulisses des tendons. dans les articulations. médullaires. . . { au milieu des os longs. aux extrémités des os longs, dans les courts et les plats.

GENRE V ^e . <i>Absorptions</i>	1 ^o . en général.	{ De leurs agens. De leurs phénomènes. De leurs altérations. — Absorptions sympathiques.
	2 ^o . en particulier. Absorptions.	{ séreuses. cellulaires. . . { de la graisse. de la sérosité. synoviales. . . { dans les coulisses des tendons. dans les articulations. médullaires. . . { au milieu des os longs. aux extrémités des os longs, dans les plats et les courts.

GENRE VI ^e . <i>Secrétions</i>	1 ^o . en général. 2 ^o . en particulier. Secrétions.	{ De leurs agens. De leurs phénomènes. De leurs altérations. — Secrétions sympathiques. lacrymale, salivaire et pancréatique, hépatique, rénale, muqueuses, sébacées.
GENRE VII ^e . <i>Nutrition.</i>	1 ^o . Du double mouvement nutritif. 2 ^o . Composition des organes. 3 ^o . Décomposition des organes. 4 ^o . Causes qui modifient la nutrition. 5 ^o . De la nutrition considérée dans. 6 ^o . De la mort naturelle.	{ Matières nutritives { le chyle. considérées dans. . . { le sang. — Assimilation. { les organes eux-mêmes.
		{ l'enfance. De l'accroissement en hauteur. la jeunesse. De l'accroissement en épaisseur. l'âge adulte. la vieillesse. Décroissement.
GENRE VIII ^e . <i>Calorification.</i>	1 ^o . Phénomènes de la chaleur animale. 2 ^o . Entrée du calorique par. 3 ^o . Son état combiné dans le sang. 4 ^o . Son dégagement dans le système capillaire. 5 ^o . Sa sortie du corps. 6 ^o . Des sympathies de chaleur, et de la chaleur sympathique.	{ la respiration. la digestion. l'absorption.

DEUXIÈME CLASSE. *FONCTIONS RELATIVES A L'ESPÈCE.*

Parallèle des deux sexes. Hermaphrodisme.

ORDRE I^{er}. *Fonctions propres au sexe masculin.*

Phénomènes de la puberté chez l'homme.

GENRE I ^{er} . <i>Production de la semence.</i>	1 ^o . Secrétion dans le testicule. 2 ^o . Séjour dans les vésicules. 3 ^o . Excrétion. 4 ^o . De la semence. 5 ^o . Des Eunuques.	{ De l'érection et de ses phénomènes.

ORDRE II^e. *Fonctions propres au sexe féminin.*

Phénomènes de la puberté chez la femme.

GENRE I ^{er} . <i>Menstruation.</i>	1 ^o . De son siège. 2 ^o . De sa périodicité. 3 ^o . De ses altérations. 4 ^o . De sa cessation.	{ Différence de cette sécrétion d'avec les autres. Rapports du sein avec la matrice.
GENRE II ^e . <i>Production du lait.</i>	1 ^o . Excrétion. 3 ^o . Du lait.	{ spontanée. par allaitement.

GENRE III^e.
Des fluides de la femme propres à la génération. { Quels sont ces fluides ?
 { Quelle est leur influence ?

ORDRE III^e. *Fonctions relatives à l'union des deux sexes, et au produit de cette union.*

GENRE I ^{er} . <i>Génération.</i>	1 ^o . Accouplement. 2 ^o . Conception.	{ Ses phénomènes. . . { dans la matrice. { dans les trompes et les ovaires. Hypothèses.
GENRE II ^e . <i>Gestation, relativement.</i>	1 ^o . à la mère. 2 ^o . au fœtus.	{ Etat général de ses fonctions. Etat de la matrice. De sa vie animale; elle est presque nulle. De sa vie organique. { Fonctions qui lui manquent. { Activité de l'assimilation. Des monstres.
GENRE III ^e . <i>Accouchement et phénomènes subséquens.</i>	1 ^o . Causes et mécanisme de l'accouchement. 2 ^o . Des lochies. 3 ^o . Phénomènes de l'enfant nouveau né.	{ Développement de sa vie animale. Fonctions ajoutées à l'organique.

ANNEXE 6 : LE CERVEAU DANS LA THÉORIE HISTOLOGIQUE DU SOMMEIL – CHARLES PUPIN

PLANCHE II

A gauche l'arc médullaire (*arc réflexe*).
A droite l'arc cérébral (*arc volontaire*) greffé sur l'arc médullaire.

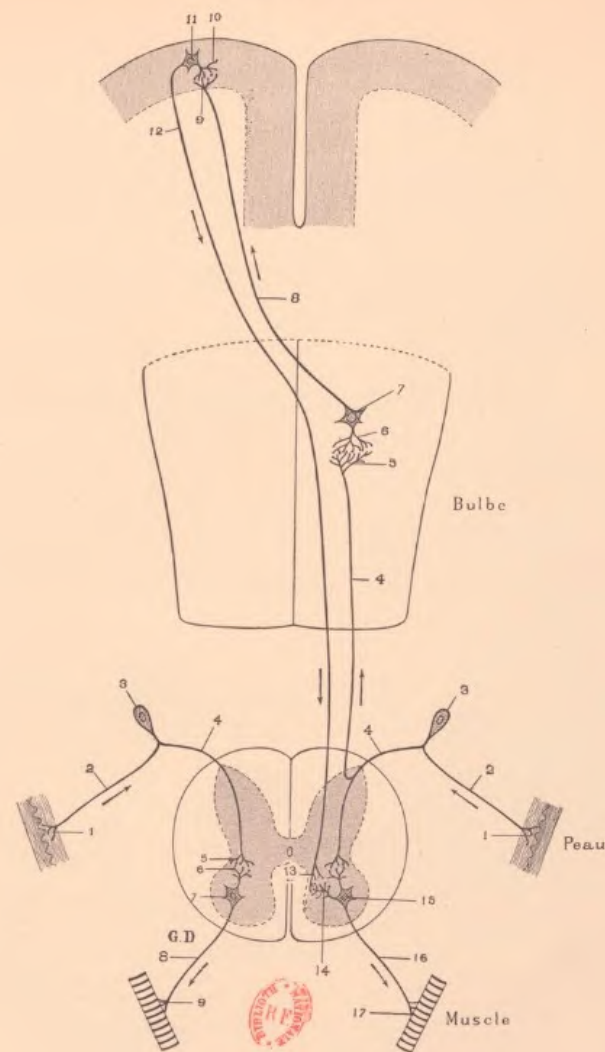
L'ARC MÉDULLAIRE comprend 2 neurones *périphériques* (1 sensitif et 1 moteur) :

- | | |
|--|---|
| 1, 2, 3, 4, 5, neurone <i>sensitif périphérique</i> allant du tégument à la moelle épinière. | 6, 7, 8, 9, neurone <i>moteur périphérique</i> allant de la moelle à un muscle. |
| 1. Panache périphérique d'une fibre sensitive. | 6. Panache médullaire ARTICULÉ avec le précédent (5) et allant (<i>cellulipète</i>) à une cellule motrice de la corne antérieure de la moelle. |
| 2. Cette fibre allant (<i>cellulipète</i>) à la cellule sensitive d'un ganglion rachidien. | 7. Cette cellule. |
| 3. Cette cellule. | 8. Fibre motrice partant (<i>cellulifuge</i>) de cette cellule et allant à un muscle. |
| 4. Fibre sensitive partant (<i>cellulifuge</i>) de cette cellule et allant à la moelle. | 9. Panache périphérique de cette fibre. |
| 5. Panache médullaire de cette fibre. | |

L'ARC CÉRÉBRAL greffé sur l'ARC MÉDULLAIRE comprend 4 neurones : 2 sensitifs (1 périphérique et 1 central) et 2 moteurs (1 central et 1 périphérique) :

- | | |
|--|---|
| 1, 2, 3, 4, 5, neurone <i>sensitif périphérique</i> allant du tégument au bulbe rachidien. | 10, 11, 12, 13, neurone <i>moteur central</i> allant du cerveau à la moelle épinière. |
| 1. Panache périphérique d'une fibre sensitive. | 10. Panache cérébral ARTICULÉ avec le précédent (9) et allant (<i>cellulipète</i>) à une cellule motrice de la région rolandique. |
| 2. Cette fibre allant (<i>cellulipète</i>) à la cellule sensitive d'un ganglion rachidien. | 11. Cette cellule. |
| 3. Cette cellule. | 12. Fibre motrice partant (<i>cellulifuge</i>) de cette cellule et allant à la corne antérieure de la moitié opposée de la moelle. |
| 4. Fibre sensitive partant (<i>cellulifuge</i>) de cette cellule et allant au bulbe rachidien. | 13. Panache médullaire de cette fibre. |
| 5. Panache bulbaire de cette fibre. | |
| 6, 7, 8, 9, neurone <i>sensitif central</i> allant du bulbe au cerveau. | 14, 15, 16, 17, neurone <i>moteur périphérique</i> allant de la moelle à un muscle. |
| 6. Panache bulbaire ARTICULÉ avec le précédent (5) et allant (<i>cellulipète</i>) à une cellule sensitive du bulbe. | 14. Panache médullaire ARTICULÉ avec le précédent (13) et allant (<i>cellulipète</i>) à une cellule motrice de la corne antérieure de la moelle. |
| 7. Cette cellule. | 15. Cette cellule. |
| 8. Fibre sensitive partant (<i>cellulifuge</i>) de cette cellule et allant à l'écorce (région rolandique) de l'hémisphère cérébral opposé. | 16. Fibre motrice partant (<i>cellulifuge</i>) de cette cellule et allant à un muscle. |
| 9. Panache cérébral de cette fibre. | 17. Panache périphérique de cette fibre. |

PLANCHE II



ANNEXE 7 : PUBLICITÉ POUR LE SIROP DE FOLLET

1) Campagne de 1873-1874

Publicité publiée dans la presse nationale et régionale entre décembre 1873 et juin 1874. L'image est issue du journal *Le Tintamarre* du 4 janvier 1874. On peut également la trouver, entre autres, dans *le Siècle*, *le Temps* du 3 décembre 1873, *le Journal des débats politiques et littéraires* du 4 décembre, *L'Ordre de Paris*, *Le Constitutionnel*, *Le Gaulois* du 5 décembre, *Le Figaro* du 6 décembre, *La Gazette de France* du 8 décembre, *Le Journal officiel de la République française* des 9 décembre et 21 décembre et des 14, 24 janvier, 19 février, 1^{er}, 5, 20 mars, 9, 15 et 21 avril 1874, *le Journal de Montélimar*, *L'Industriel de Saint-Germain-en Lay*, *L'Écho rochelais* du 7 février 1874, *le Journal du Cher*, *Le Sémaphore de Marseille* et *La Gironde* du 10 février 1874.

SIROP DE CHLORAL DE FOLLET

Pharmacien à Paris

Les précieuses propriétés du **CHLORAL** ont vivement captivé l'attention du monde scientifique et médical, qui ne cesse de les mettre à profit dans les cas les plus difficiles contre lesquels on n'avait jusqu'ici aucun moyen d'action.

M. Dumas s'exprimait ainsi, il y a peu de temps, à l'Académie des sciences : « Deux substances voisines, le chloroforme et le chloral, qui, à l'époque de leur découverte, ont été l'occasion de très-sérieuses études dans le pur intérêt de la science abstraite et des théories chimiques, ont pris place depuis parmi les plus précieux agents de la thérapeutique : le chloroforme pour la chirurgie, le Chloral pour la médecine. »

M. Follet ayant monté une fabrique pour la préparation si délicate du chloral, garantit la pureté absolue de son produit, et pour faciliter l'emploi de ce merveilleux médicament, il prépare un sirop de chloral qui contient :

une gramme de chloral par cuillerée à bouche,

Le **SIROP DE CHLORAL DE FOLLET**, à la dose ordinaire de 1 à 2 cuillerées à bouche, procure aux malades un sommeil calme et réparateur qui leur apporte un grand soulagement, relève leurs forces et leur courage, et facilite grandement la réaction, sans jamais provoquer aucun de ces accidents si souvent produits par les opiacés.

C'est en raison de ses propriétés éminemment sédatives que le **SIROP DE CHLORAL DE FOLLET** est employé avec succès dans les cas d'insomnie, névralgies diverses, goutte, rhumatisme, migraine, asthme, bronchite, phthisie, coliques hépatiques ou autres, cancer, clampsie, tétanos, etc., et en général dans tous les cas où une douleur aiguë entraîne la privation du sommeil.

Pendant le siège de Paris, M. le docteur Béranger-Féraud, chef d'un service de blessés au Val-de-Grâce, a publié, dans le *Bulletin thérapeutique*, une série d'observations sur les résultats obtenus avec le chloral que M. Follet avait mis à la disposition de l'hôpital; les blessés en réclamaient l'usage avec instance.

M. le docteur Lecacheur, qui s'est beaucoup occupé de l'emploi du chloral (ou hydrate de chloral) en thérapeutique, a publié sur ce sujet un remarquable travail, dont voici quelques extraits :

« Le sommeil est un des premiers et des plus constants effets produits par l'hydrate de chloral; il commence en général un quart d'heure ou une demi-heure après l'administration du médicament.

« ... Le sommeil est profond et analogue au sommeil normal; il n'est pas troublé par des rêves, il n'est accompagné ni d'excitation psychique, ni d'agitation musculaire... Le réveil se fait sans accidents fâcheux. Généralement, les malades n'accusent ni douleurs d'estomac, ni pesanteur de tête, ni céphalalgie, comme cela arrive si souvent après l'emploi des opiacés.

« De plus, tandis qu'avec l'opium on est obligé d'élever progressivement les doses, pour continuer à produire les mêmes effets, cela n'est pas nécessaire avec l'hydrate de chloral.

Dans la *goutte*, l'action du chloral est extrêmement précieuse, ainsi que M. le docteur Bergeret de Saint-Léger le démontre par l'observation suivante :

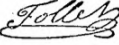
« Un malade était au lit depuis un mois, retenu par une attaque de goutte, et pendant huit jours il n'avait pu fermer l'œil, bien qu'épuisé par la douleur, l'insomnie et la diète; tout faisait prévoir une nuit terrible: on lui administra en une seule fois deux grammes de chloral dissous dans de l'eau sucrée; dix minutes après il s'endormit, et le sommeil dura trois heures; à minuit, il s'éveilla sans mal de tête et dans un état de bien-être indescriptible, puis s'endormit de nouveau pour tout le reste de la nuit. Depuis lors, continuant l'usage du chloral, les élancements atroces et douloureux et les contractions des muscles ont cessé. »

Le chloral a une action remarquable sur la toux qui fatigue tant les malades atteints de rhumes ou bronchites. M. le docteur Offret, après avoir cité dans un mémoire quelques cas de guérisons rapides par le chloral, ajoute :

« Je pourrais citer encore plusieurs autres observations faites chez des individus atteints de tuberculose pulmonaire, à différents degrés, de bronchite chronique ou de bronchite aiguë. Ces malades, fatigués par la toux, privés la plupart du temps d'un sommeil calme, ont trouvé dans l'usage du chloral un grand soulagement, alors que la morphine ne produisait plus le moindre effet. Les sueurs abondantes qui accablent tous les phthisiques m'ont semblé diminuer sous l'influence de ce médicament; la toux s'est constamment apaisée d'une manière bien sensible. »

Les journaux de médecine et recueils scientifiques ont publié, du reste, les résultats obtenus par l'emploi du chloral par MM. les docteurs: Richardson — Bergeret de Saint-Léger — Brodby — Richard — Béranger-Féraud — Liebreich — Westphal — Meyer — Bardeleben — Langenbeck — Virchow — Dieulafoy — Krishaber — Demarquay — Gubler — Jastrowitz — Liégeois — Mauriac — Marjolin — Mandl — Bouchut — Giraldès — Verneuil — Simpson — Lambert — Tarnier, etc., etc...

Le **SIROP DE CHLORAL DE FOLLET** est donc destiné à rendre des services inappréciables chaque fois qu'il s'agit de calmer une douleur en donnant au malade un sommeil réparateur.

AVIS. — Afin d'éviter les contrefaçons ou imitations qui peuvent être préparées avec un produit impur, exiger sur chaque flacon l'étiquette  en quatre couleurs portant la signature :

Une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

Prix du flacon : 3 francs

CAPSULES D'ÉTHÉROLÉ DE CHLORAL DE FOLLET

Ces capsules, rondes, de la grosseur d'un pois, renferment une dissolution de chloral dans l'éther. Sous cette forme le chloral peut être administré aux personnes les plus difficiles, la saveur du médicament étant complètement masquée. Chaque capsule contient environ 15 centigrammes de chloral. La dose ordinaire est de 4 à 6 capsules, qu'on avale rapidement avec quelques cuillerées d'eau.

Prix du flacon : 3 francs

DÉPÔT A PARIS, A LA PHARMACIE, 7, RUE DE LA FEUILLE, ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES

Pour la vente en gros, s'adresser à la maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris

2) Campagne de 1889-1890

Publicité publiée dans la presse nationale et régionale entre décembre février 1889 et mars 1890 . L'image est issue du journal *Le Monde illustré* du 2 mars 1889.



Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du **Sirop de Follet** qui triomphe de l'Insomnie, quelle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, travail, agitation nerveuse, préoccupation morale etc.

Le **Sirop de Follet** donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger; le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de **Sirop de Follet**, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur; et le flacon coûte 3 francs, dans toutes les pharmacies.

A partir de 1890, le Sirop de Chloral est introduit dans le célèbre « Formulaire de Bouchardat » pour les prescriptions sur l'insomnie, ce qui engendre une nouvelle campagne de publicité. L'image est issue du journal *Le Monde illustré* du 8 mars 1890.



Le Sirop de Follet

supprime les douleurs ou l'insomnie occasionnées par les Névralgies, la Goutte, les Migraines, l'Asthme, la Toux, la Fatigue du cerveau, l'Irritation nerveuse, les Préoccupations, la Chaleur du climat, etc. Le **Sirop de Follet** procure un sommeil profond, analogue au sommeil normal; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

« C'est la meilleure forme d'administration du **Chloral**; sa conservation est parfaite, et, ainsi conseillé, il n'irrite pas l'estomac. »

(Formulaire du Professeur BOUCHARDAT)

Le Sirop de Follet se vend dans la plupart des pharmacies de tous les pays, et se prépare dans la maison L. Frère, 49, rue Jacob, Paris, qui a obtenu les plus hautes récompenses, Médailles d'or, aux Expositions Internationales de Sydney, Amsterdam, Paris, etc. — Prix 3 fr. le flacon.

Fin 1890, le Sirop de Follet apparaît dans la presse au rang des médicaments approuvés par l'Académie de Médecine. L'article est issu du *Petit Journal, Supplément du dimanche*, 29 novembre 1890.

RECETTES APPROUVÉES

PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Syncope, Défaillances. — Perles d'éthier du Dr Clertan (2 fr. 50 le flacon).

Crampes d'estomac. — Perles d'éther du Dr Clertan (id.).

Migraines, Névralgies. — Perles de térébenthine du Dr Clertan (2 fr. le flacon).

Sciatique, Lombagos. — Perles de térébenthine du Dr Clertan (id.).

Mauv d'estomac. — Charbon du Dr Belloc (poudre, 2 fr., pastilles, 1 fr. 50).

Digestions difficiles. — Poudre et pastilles de charbon du Dr Belloc (id.).

Gastralgie, Dyspepsie. — Poudre et pastilles de charbon du Dr Belloc (id.).

Renvois, Aigreurs, Pituites. — Poudre et pastilles de charbon du Dr Belloc (id.).

Points, Constipation. — Poudre et pastilles de charbon du Dr Belloc (id.).

Anémie, Pâles couleurs. — Pilules de Vallet véritables (3 fr. le flacon).

Pertes blanches, Chlorose. — Pilules de Vallet véritables (id.).

Toux, Gripes, Mauv de gorge, Enrouements. — Pâte de Regnauld (1 fr. 50 la boîte).
Sirop de Regnauld (2 fr. 50 le flacon).

Coqueluches, Irritations de poitrine. — Pâte de Regnauld (id.). Sirop de Regnauld (id.).

Faiblesse d'estomac. — Vin de quinium Labarraque (6 fr. la bout., 3 fr. la 1/2 bout.).

Epuisement, Fièvres. — Vin de quinium Labarraque (id.).

Convalescences. — Vin de quinium Labarraque (id.).

Purgatif pour personnes délicates ou âgées. — Poudre de Rogé, pour préparer soi-même une limonade purgative contenant 50 grammes de citrate pur de magnésie. Prix 2 fr. le flacon.

Insomnies, Douleurs. — Sirop de Follet (3 fr. le flacon).

Dans toutes les pharmacies avec une instruction pour l'usage, et 19, rue Jacob, Paris, Maison Fournier et Co.

ANNEXE 8 : L'INSTITUT LIÉBEAULT DE LOCHES

8

REVUE DE L'HYPNOTISME

HYPNOËUM LIÉBEAULT
LOCHES (Indre-et-Loire)

*Service medical : D^r H. LEMESLE, professeur à l'École de Psychologie de Paris,
D^{rs} C. BOUTIER, et M. BOUTIER, médecins résidents.*

**Cure de sommeil — Psychothérapie — Méthodes de Wetterstrand et de Weir-Mitchell
Photothérapie — Traitement spécial de la Morphinomanie.**

Le nombre des malades admis au traitement devant être parfois limité, on est prié de s'adresser par avance au Médecin-Directeur : D^r Henry Lemesle, à Loches, ou à Paris, 14, av. des Gobelins (5^e).

Les malades atteints d'aliénation mentale ne sont pas admis.

Revue de l'Hypnotisme, août 1904.



La Gazette de Biarritz-Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, 17 novembre 1912

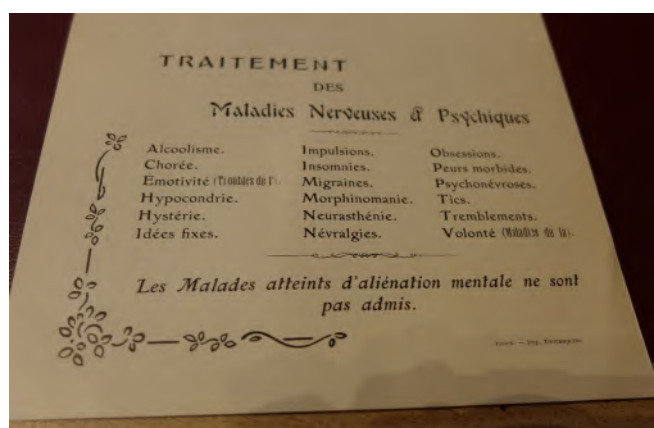
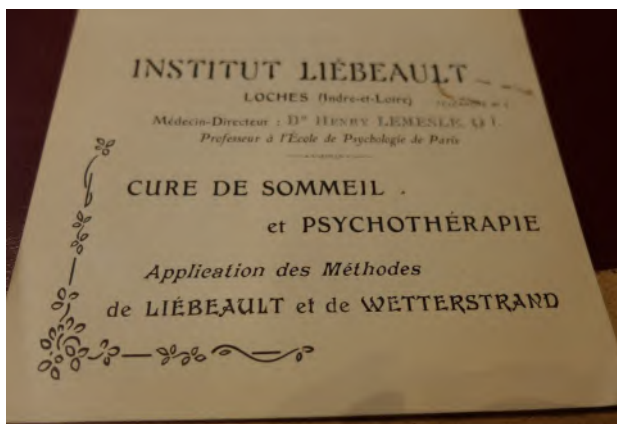


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
Le sommeil, un impensé des sciences humaines et sociales?.....	4
Espaces et matérialités du sommeil.....	5
Temporalités et sommeil.....	9
Sommeil, paresse, fatigue et travail.....	13
Histoire de la nuit.....	15
L'inconscient des rêves.....	16
Émergence des « <i>sleep studies</i> ».....	17
Sommeil et modernité au XIX ^e siècle.....	21
Dire le sommeil.....	22
Sources d'une histoire du sommeil.....	24
PARTIE 1 : VAINCRE LA NUIT, VAINCRE LE SOMMEIL ?.....	30
INTRODUCTION : « VIVRE LA NUIT ».....	30
De l'insomnie à la nuit blanche.....	32
CHAPITRE 1 : L'EXALTATION DE LA VEILLE POLITIQUE : VIGILANCE ET VEILLE CITOYENNE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE À LA COMMUNE DE PARIS.....	41
Introduction.....	41
I- La perturbation du sommeil face aux temporalités révolutionnaires.....	45
1) Temporalités, sommeil et révolutions.....	45
2) Insomnie et basculements révolutionnaires.....	49
3) Réveillés par la Révolution.....	55
4) Dormir sous les Combats : la chute révolutionnaire.....	59
II- La fabrique du veilleur politique.....	62
1) Sacrifier son sommeil pour la révolution.....	63
a) La veille du citoyen-soldat : protéger la révolution de nuit comme de jour.....	63
b) La veille politique des nouveaux gouvernants : un quotidien conditionné par les nouvelles fonctions.....	73
c) La veille du citoyen-journaliste : veiller pour apporter les dernières nouvelles.....	78
2) L'idéal du citoyen-veilleur.....	80
a) La capacité de veille-citoyenne, un attendu du bon révolutionnaire.....	81
b) Dormeurs révolutionnaires.....	85
c) L'institutionnalisation de la veille politique.....	96
3) Les femmes exclues de l'idéal de veille politique.....	99
III- De l'exaltation de la veille effective à la veille métaphorique : le peuple et la nation l'oeil ouvert.....	107
1) La Révolution Française ou le réveil du peuple.....	108
a) Du réveil du Tiers-État au réveil du peuple.....	108

b) 1795 : Second réveil, seconde Révolution.....	110
c) La peur du ré-endormissement.....	112
2) La nation, l’oeil ouvert.....	114
a) Veille et vigilance citoyenne.....	115
b) Sentinelles contre endormeurs.....	117
3) Les « cycles de sommeil » politiques du XIX ^e siècle.....	121
a) Vaincre « l’ordre des éteignoirs », replonger la tyrannie dans le sommeil et le monde de la nuit auquel elle appartient.....	121
b) Les réveils du XIX ^e siècle.....	124
c) Le peuple rendormi : de l’assoupissement au sommeil profond.....	132
Conclusion.....	139
CHAPITRE 2 : SCENARII AUCTORIAUX INSOMNIAQUES : NE PAS DORMIR LA NUIT, UNE MANIÈRE D’ÊTRE ARTISTE AU XIX^E SIÈCLE.....	142
Introduction.....	142
Les nuits blanches littéraires.....	144
I- Les veilles solitaires de la création littéraire.....	151
1) La nuit blanche amoureuse.....	151
2) Le poète-artiste inspiré par les muses nocturnes (années 1830-1848).....	156
3) Le romancier-veilleur soumis à la temporalité d’écriture de « la littérature industrielle ».....	166
4) L’écrivain nocturne revisité : les veilles nocturnes décadentistes (après 1870).....	177
II- La veille nocturne publique des noctambules.....	188
1) L’inversion des rythmes nyctéméraux du viveur (années 1830).....	190
2) Le sommeil diurne et fragmenté du poète noctambule (années 1840-1860).....	202
3) Le noctambulisme insomniac de la jeunesse littéraire sous la III ^{ème} République.....	209
Conclusion.....	214
CHAPITRE 3 : VAINCRE LA NUIT, VAINCRE LE SOMMEIL ? LA NUIT BLANCHE COMME CRITÈRE D’EXCEPTIONNALITÉ.....	217
Introduction.....	217
I – La lignée des génies insomniaques.....	220
1) Les <i>exempla</i> médicaux : prendre exemple sur les sommeils du passé pour déterminer les temps de sommeil.....	220
2) La capacité de veille exceptionnelle : physiologie surhumaine du génie ?.....	241
a) L’insomnie des génies, héritière des hagiographies chrétiennes.....	244
b) Un marqueur naturel d’exceptionnalité.....	246
3) Généologie et veille nocturne : De la veille exceptionnelle à la dangerosité pathologique.....	251
a) Réveillé-Parise : les veilles prolongées des génies: cause du tempérament nerveux, aggravées par l’hygiène.....	253
b) Moreau de Tours : les veilles nocturnes, symptôme d’une névropathie héréditaire.....	259
c) À la suite de Lombroso, les troubles du sommeil des génies, symptômes épileptiques ou narcoleptiques.....	262

II- La capacité de veille exceptionnelle : force de volonté des grands hommes ?.....	267
1) Réduire son sommeil à l'exemple des grands hommes laborieux.....	268
a) Ravir au sommeil une part de la vie grâce à de bonnes habitudes.....	268
b) La condamnation des nuits blanches amORAles.....	271
2) Contrôler le sommeil par la force de la volonté.....	274
a) Avoir la volonté de se réveiller tôt.....	274
b) Contrôler son endormissement.....	281
3) Supprimer le sommeil ?.....	291
a) Le sommeil, une fonction « inutile » ?.....	291
b) Concours et ligues d'insomnie.....	299
III- « Comment ils dorment ? » ; « Le sommeil de nos contemporains » : Sommeil et célébrité.....	305
1) Le sommeil des souverains.....	306
2) Le sommeil des hommes illustres contemporains, une approche par l'enquête.....	312
a) La persistance des modèles classiques.....	315
b) Se positionner parmi les grands hommes et génies insomniaques.....	317
I- <i>Scenarii</i> auctoriaux de la veille.....	317
II- Exceptionnalité physiologique et psychologique.....	318
III- Force morale, force de discipline et force de volonté pour contrôler son temps de sommeil.....	319
c) Se revendiquer comme dormeur.....	321
Conclusion.....	326
CONCLUSION DE LA PARTIE 1 : DU DORMIR COMME PROCESSUS DE DISTINCTION.....	328
Veilles distinctive, régime d'historicité et régime de temporalité.....	328
De la gloire à la célébrité, de la veille au sommeil.....	329
PARTIE 2 : PROTÉGER LE SOMMEIL.....	332
INTRODUCTION.....	332
CHAPITRE 4 : UNE REDÉFINITION MÉDICALE : LE SOMMEIL AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE HUMAINE.....	334
Introduction.....	334
I- Le sommeil dans la pensée médicale : de l'hygiène à la physiologie (fin XVIII^e siècle-années1800).....	336
1) Sommeil et développement des systèmes d'explications physiologiques du corps humain au XVIII ^e siècle.....	337
2) De « chose non naturelle » à « naturelle » : le sommeil, élément central de la physiologie naissante.....	340
3) Une redéfinition du sommeil à la marge des facultés de médecine dans la France de la fin du XVIII ^e siècle.....	344
a) Les concours de l'Académie Royale de Chirurgie sur les choses non-naturelles et le sommeil (1773, 1775 et 1781).....	346
b) Un panorama des différentes conceptions du sommeil à la fin du XVIII ^e siècle.....	353
I- Profil des candidats.....	353
II- Une conception physiologique du sommeil diffusée au-delà des réseaux académiques.....	358
III- Édition des premières physiologies du sommeil sous la Révolution française.....	364

II- Les prescriptions du dormir établies par la physiologie clinique (1800-1914).....	368
1) Le sommeil, expression de la loi d'intermittence des fonctions de la vie animale.....	373
a) « Application de la loi d'intermittence d'action à la théorie du sommeil ».....	373
b) Le sommeil n'est pas l'image de la mort.....	375
c) Interprétation localisatrice ou interprétation fonctionnelle: Un organe aux commandes du sommeil ?.....	379
2) Les règles d'un sommeil sain.....	386
a) Dormir la nuit, un principe physiologique ?.....	386
I- Intermittence nyctémérale, intermittence physiologique.....	386
II- La question de la sieste.....	390
b) Déterminer la durée physiologique du sommeil.....	393
I- Allonger la durée moyenne du sommeil « du quart au tiers du nyctémère ».....	393
II- Durée du sommeil et âges de la vie.....	394
c) Naturalisation d'un sommeil féminin.....	397
3) L'interprétation physiologique des rêves.....	400
a) Lutter contre les superstitions de l'oniromancie.....	401
b) Le sommeil incomplet.....	404
c) Rêves et profondeur du sommeil.....	407
4) Le sommeil physiologique requestionné par la psycho-physiologie expérimentale au tournant du xx ^e siècle.....	411
a) Préciser les phases du sommeil.....	412
I- Mesurer la profondeur du sommeil.....	413
II- Rêve et sommeil complet.....	417
III- Importance du sommeil matinal.....	419
b) Déterminer l'efficacité du sommeil diurne et du sommeil nocturne.....	420
c) Développement des théories biologiques et histologiques du sommeil.....	427
III- Provoquer le sommeil et le somnambulisme : théories physiologiques et pratiques médicales controversées du magnétisme animal (années 1770-1840).....	432
1) Du mesmérisme au sommeil provoqué.....	435
2) Le sommeil et le somnambulisme magnétique : un état physiologique naturel <i>provoqué</i> par le magnétiseur ?.....	440
3) L'éviction du sommeil magnétique du champ médical.....	451
Conclusion.....	459
CHAPITRE 5 : SOIGNER ET PRÉSERVER LE SOMMEIL.....	461
Introduction.....	461
I- Définir et prendre en charge les dysfonctionnements du sommeil.....	463
1) Le sommeil contre-nature (fin XVIII ^e siècle-années 1850).....	464
a) Le dérèglement du sommeil, cause de la maladie.....	464
b) Les sommeils morbifiques : le sommeil-symptôme.....	466
2) L'essentialisation des troubles du sommeil (années 1800-1910).....	470
a) Le somnambulisme.....	471
I- Les prédispositions organiques au somnambulisme.....	476
II- Les causalités du somnambulisme : déterminantes ou idiopathiques, vicieuses ou paisibles, passionnelles ou lésionnelles.....	479
III- Défaire le merveilleux du pathologique.....	484

b) L'insomnie.....	487
I- Une pathologisation physiologique du sommeil.....	488
II- Du sommeil déviant à l'insomnie pathologique (années 1850-1910).....	494
c) La narcolepsie.....	500
I- Une maladie du sommeil européenne?.....	501
II- Nommer et décrire la narcolepsie.....	505
III- Maladie, symptôme ou syndrome ?.....	515
3) Représentations des pathologies du sommeil dans la sphère publique.....	519
a) Les succès des <i>Somnambules</i> sur les planches.....	520
b) Attaques de sommeil et insomnies dans la <i>Pécheresse</i> de Paul Féval.....	531
II- La relecture des pathologies du sommeil au prisme de la maladie nerveuse (années 1870-1910).....	537
1) Le sommeil pathologique : forme anormale de l'attaque hystérique.....	538
a) L'intégration des affections soporeuses et du somnambulisme aux attaques hystériques.....	538
b) « Le moment Charcot » : l'assimilation des sommeils pathologiques à l'hystérie..	545
I- Le sommeil hypnotique, terrain clinique des pathologies du sommeil.....	546
II- Le sommeil hystérique de l'École de la Salpêtrière.....	548
III- La réappropriation de la narcolepsie comme syndrome de la maladie nerveuse	553
c) Les dormeuses de Paul Farez (années 1900-1910).....	558
2) Scénographie du corps en sommeil.....	563
a) Les dormeuses photographiées.....	565
b) Des Belles au bois dormant contemporaines.....	573
I- La « Dormeuse de la Salpêtrière ».....	573
II- Un sommeil de vingt ans.....	576
– Belle au bois dormant des campagnes.....	576
– La chambre de la dormeuse.....	579
3) Pathologies du sommeil, responsabilité et médecine légale.....	585
III- Définir « l'art de dormir ».....	591
1) « Dormir c'est guérir ».....	591
2) « Dormir ! ».....	600
a) La diffusion des prescriptions physiologiques du dormir par l'hygiène.....	600
b) Travailler en préservant le sommeil.....	606
i- La législation du travail de nuit (1841-1919).....	606
ii- La revendication des « trois-huit » (1864-1919).....	610
3) Civiliser le sommeil.....	613
a) Du bon au mauvais sommeil.....	615
b) Contrôler le ronflement, signe de distinction sociale.....	620
c) Un mari ou une femme qui ronfle, fléau à combattre.....	625
d) « Le danger de ronfler »: quand le ronflement amène devant la loi.....	627
Conclusion.....	630
CONCLUSION DE LA PARTIE 2 : UNE MÉDICALISATION DU SOMMEIL.....	631
CONCLUSION.....	634
LE DERNIER SOMMEIL : HOMMAGE À DOMINIQUE KALIFA.....	643
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	644

SOURCES.....	645
BIBLIOGRAPHIE.....	683
ANNEXES.....	706
Annexe 1 : Circulation de l'article « Le sommeil des Rois » dans la presse nationale et locale en 1908-1909.....	707
Annexe 2 : Fernand Mazade, « Autour du sommeil », <i>La Revue</i>, 1908.....	709
Annexe 3 : Les prix de l'Académie royale de chirurgie sur le sommeil et l'hygiène chirurgicale (1773-1783).....	717
I- La création de l'Académie Royale de Chirurgie, au coeur des enjeux de redéfinition du champ de compétence des chirurgiens au XVIII ^e siècle.....	718
II- Le Prix annuel proposé par l'Académie royale de chirurgie.....	722
1) Prix et correspondance : un moyen de fédérer la chirurgie provinciale depuis Paris.....	722
2) Le prix annuel, vecteur d'une nouvelle conception des savoirs médicaux.....	724
3) Les Prix sur l'hygiène chirurgicale : 1773-1783.....	727
a) La participation aux concours.....	728
b) Les candidats.....	730
c) Acteurs du concours et expertise hygiéniste.....	738
I- Les jurés.....	738
II- Les candidats.....	743
d) Attendus des jurys sur les questions d'hygiène chirurgicale.....	744
e) Les sujet donnés au concours de l'ARC : affirmation du champ de compétence médical des chirurgiens.....	746
f) Les Concours sur l'hygiène : attendus hygiénistes, attendus physiologiques, attendus thérapeutiques.....	750
g) <i>Somno et vigiliae</i> : Les mémoires distingués en 1781 sur le sommeil et la veille.....	754
h) La publication tardive des mémoires distingués sous la Révolution Française.....	761
III- Liste des individus distingués lors des concours l'Académie Royale de chirurgie 1733-1792.....	766
IV- Liste des acteurs des concours sur l'hygiène.....	769
1) Les candidats.....	769
2) Les jurys.....	770
V- Programme du concours de 1781 sur le sommeil.....	771
VI- « Séance publique du 26 avril 1781 ». Transcription du discours d'Antoine Louis à la remise du prix de 1781 sur le sommeil d'après les minutes des séances de l'ARC.....	772
VII- Notices biographiques des candidats au concours sur l'hygiène chirurgicale.....	777
Annexe 4 : Thèses de médecine sur le sommeil (1797-1914).....	788
I - Tableaux récapitulatifs	788
1) Ensemble des thèses sur le sommeil.....	788
2) Thèses sur le sommeil rapportées au nombre total de thèses soutenues à la faculté de médecine de Paris.....	789
3) Thèses sur le sommeil naturel.....	789
4) Thèses sur les sommeils Pathologiques.....	789
5) Provenance des étudiants.....	790
II- Liste des thèses.....	793
1) Thèses sur le sommeil.....	793
3) Nuit.....	795
4) Insomnie.....	795

5) Sommeils pathologiques.....	796
- Léthargie.....	796
- Narcolepsie.....	796
- Pathogénie.....	796
- Somnambulisme.....	796
- Névroses.....	797
6) sommeil artificiel : hypnotique/magnétique/Mesmerisme.....	797
7) Folie, hystérie.....	797
8) Médico-légal.....	797
III- Définition du sommeil dans les thèses consacrées au sommeil naturel au xix ^e siècle.....	798
Annexe 5 : Tableau de la physiologie – Xavier Bichat.....	802
Annexe 6 : Le cerveau dans la théorie histologique du sommeil – Charles Pupin.....	806
Annexe 7 : Publicité pour le <i>sirop de Follet</i>.....	807
Annexe 8 :L’institut Liébeault de Loches.....	810

Le sommeil au XIX^e siècle. Normes et imaginaires du dormir (années 1770-1914)

Mots-clés : Histoire du sommeil– XIX^e siècle– Histoire des imaginaires – Histoire sociale de la médecine – normes – pathologie – physiologie – temporalités – vie quotidienne

Résumé : La thèse propose d'analyser les représentations qui conditionnent les rapports au sommeil et aux expériences du « dormir » au XIX^e siècle. Elle montre qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle, les médecins s'emparent du sommeil comme un objet d'étude à part entière, questionnant la nature et la fonction de cet état physiologique au moment où le sommeil provoqué réinterroge les frontières veille/sommeil. Les innovations techniques permettent dans le même temps de faciliter la vie nocturne, jusqu'à pouvoir la rendre quotidienne. À partir de 1789, la Révolution française érige l'énergie en valeur essentielle du citoyen, se réappropriant et exaltant une culture de la veille politique. S'installe alors un nouveau rapport au temps social, politique et naturel. Le XIX^e siècle définit le besoin de sommeil non plus comme un impondérable calqué sur les rythmes cycliques répondant aux lois de la nature, mais dépendant des rythmes propres au corps, relevant de la physiologie individuelle, que les sciences médicales sont chargées de comprendre et déterminer. Puis la norme d'un sommeil de huit heures est réappropriée et revendiquée par une partie du corps social comme un impératif de santé civilisationnel, avant d'être entériné par la législation. L'analyse des discours tenus sur le sommeil entre les années 1770 et 1910 révèle ainsi une dichotomie entre d'un côté les injonctions à la veille citoyenne, politique, artistique, laborieuse, comme un idéal à atteindre pour accéder à la reconnaissance sociale, et de l'autre, la formulation progressive des prescriptions médicales et sociales au bien dormir, les secondes prenant progressivement le pas sur les premières à partir du second XIX^e siècle, sans que ces dernières ne s'effacent complètement. En ce sens, le tournant du XX^e peut ainsi être lu comme un moment de revendication et de conquête d'un temps de sommeil suffisant pour toutes et tous, dans la formulation sociale d'un « droit au sommeil ». S'appuyant sur les discours médicaux, elle aboutit paradoxalement à une nouvelle naturalisation du besoin de dormir.

Sleep in the 19th century. Norms and imaginaries of good sleeping (1770s-1914)

Mots-clés : Sleep studies – 19th century History – norms – Social History of medicine – pathology – physiology – temporalities – everyday life History.

Summary : This thesis intends to analyse the discursive representations that influence the relationship to sleep and the experiences of "sleeping" in the 19th century. Starting from the end of the 18th century, doctors take on sleep as an object of study in its own right, questioning the nature and function of this physiological state as induced sleep ponders the boundaries between wakefulness and sleep. Concurrently, technical innovations facilitate nocturnal activities to the point of making them common. From 1789, the French Revolution establishes energy as an essential value of the citizen, reclaiming and exalting a supposed sleepless political elite. A new relationship to social, political and natural time thus sets in. The 19th century no longer defines the need for sleep as synchronised with the cyclical patterns of nature, but dependent on patterns specific to the body, linked to human physiology and which medical sciences are given the tasks to understand and describe. The need for sleep is presented as a civilizational health imperative by workers unions, before being eventually ratified by the legislation of the eight-hour day. The analysis of the speeches held on sleep between 1770 and 1910 reveals a dichotomy between, on the one hand, injunctions to civic, political, artistic, laborious wakefulness, as an ideal to attain social recognition, and on the other hand, the formulation of medical and social prescriptions for good sleep, the latter gradually taking precedence over the former from the second half of 19th century, without the former disappearing completely. In this sense, the turn of the 20th century can thus be read as a moment of claiming and conquering sufficient time for sleep for all, in the social formulation of a "right to sleep". Based on medical discourses, this concept paradoxically leads to a new naturalisation of the need to sleep.